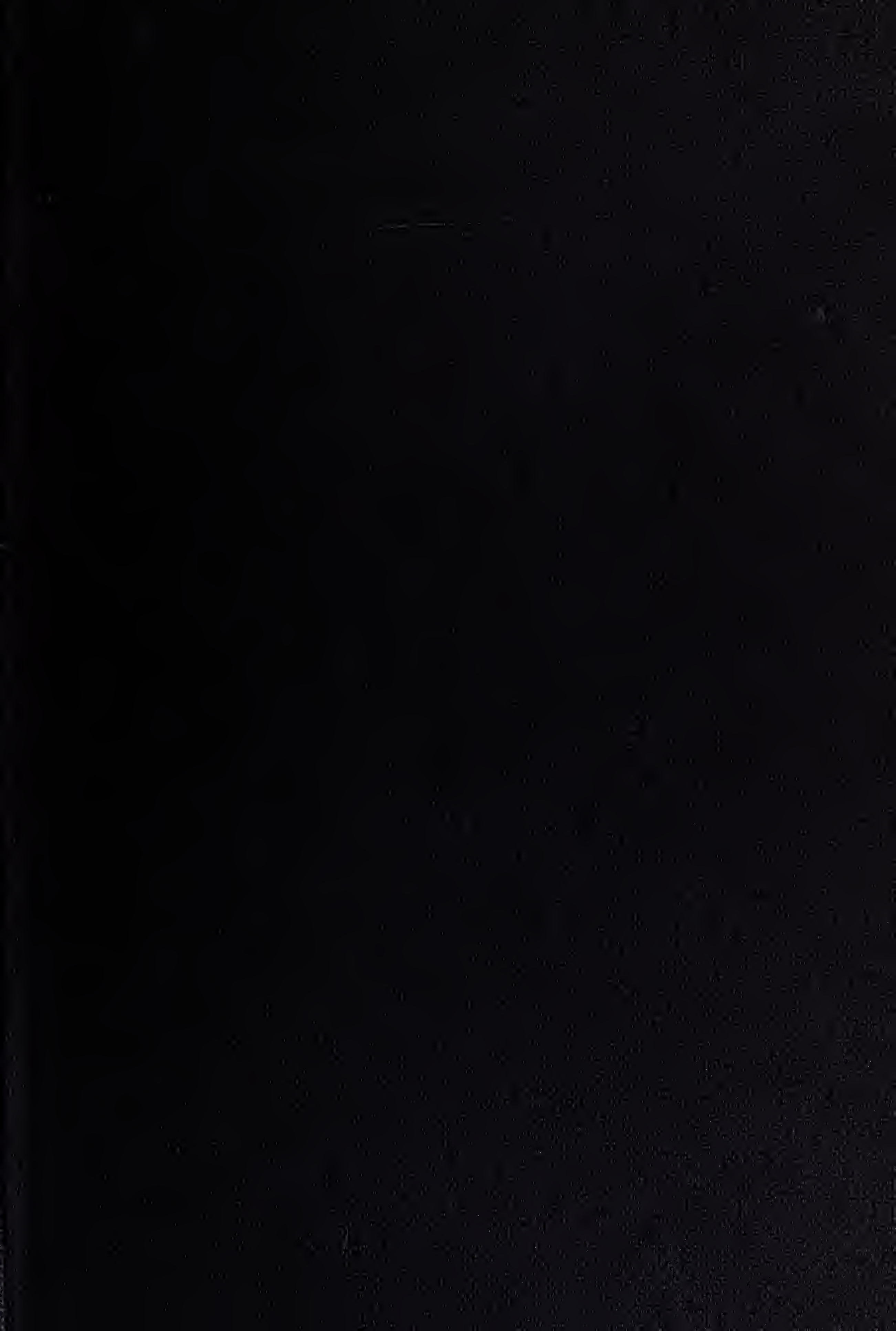

Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/journaldessavant1903acaduoft

JOURNAL

DES SAVANTS

COMITÉ DE RÉDACTION DU JOURNAL DES SAVANTS.

Pour l'Académie française : M. Gaston Paris, *Directeur;*
Pour l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : M. Léopold Delisle;
Pour l'Académie des Sciences : M. Berthelot;
Pour l'Académie des Beaux-Arts : M. Jules Guiffrey;
Pour l'Académie des Sciences morales et politiques : M. R. Dareste.

Secrétaire de la Rédaction : M. Henri Dehérain, Sous-Bibliothécaire à l'Institut.

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION.

Le Journal des Savants paraît le 15 de chaque mois par fascicules de sept à neuf feuilles in-4°, imprimés à l'Imprimerie Nationale.

Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 38 francs pour les départements et de 40 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale.

Le prix d'un fascicule séparé est de 3 francs.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction :

À M. H. Dehérain, secrétaire du Comité, Bibliothèque de l'Institut, quai Conti, Paris.

Adresser tout ce qui concerne les abonnements et les annonces :

À la Librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL
DES SAVANTS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE L'INSTITUT DE FRANCE

NOUVELLE SÉRIE. — 1^{re} ANNÉE

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

HACHETTE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

MDCCCCIII

63086
24/10/04

AS
161
J7
1903

④ JOURNAL

DES SAVANTS.

JANVIER 1903.

Le *Journal des Savants*.

Au moment où le *Journal des Savants* entre dans une ère nouvelle, il nous a paru intéressant de retracer brièvement les phases par lesquelles il a passé dans sa longue et glorieuse carrière; nous dirons ensuite comment nous voudrions que, tout en la renouvelant en certains points, il continuât la tradition plus de deux fois séculaire qui l'a illustré, et se montrât digne de l'honneur que lui a fait l'Institut de France en le prenant sous son patronage. L'histoire du *Journal des Savants* n'a jamais été racontée dans ce journal même : elle avait droit d'y trouver place. Nous nous sommes arrêté plus longuement aux premières périodes, dans lesquelles, après plus d'un tâtonnement, le journal a pris la forme et l'organisation qu'il devait garder jusqu'à ce jour; nous avons passé plus rapidement sur les époques où il a régulièrement fonctionné et où son histoire externe n'offre, pour ainsi dire, pas d'événements[1]. Nous rappellerons,

[1] Nous nous sommes beaucoup servi, pour la rédaction de notre notice historique, de l'excellente introduction que H. Cocheris, en 1860, a placée en tête de sa table méthodique des articles parus dans le journal de 1816 à 1858; nous l'avons même parfois citée textuellement. Mais cette notice peut être complétée sur quelques points, et elle s'arrête quarante-quatre ans avant la présente année.

L'ouvrage de Cocheris est intitulé : *Table méthodique et analytique des articles parus dans le* Journal des Savants *depuis sa réorganisation en 1816 jusqu'en 1858 inclusivement, précédée d'une notice historique sur ce journal depuis sa fondation jusqu'à nos jours,* par Hippolyte Cocheris. Paris, Durand, 1860, in-4°. Il serait fort à désirer qu'on dressât sur le même plan la table des années 1859 à 1902, et qu'on fondît les deux tables en une. — Dans le *Journal des Savants* même (1860, p. 324), on a reproché à cette table de n'être pas réellement analytique, de n'être en somme qu'une table des titres d'articles, et d'être ainsi bien inférieure à celle qu'avait dressée l'abbé de Claustre (voir plus loin) pour les quatre-vingt-six premières années du journal. Mais la table de l'abbé de Claustre remplit dix

une fois pour toutes, que le *Journal des Savants* est, comme l'a dit Voltaire, « le père de tous les ouvrages de ce genre », qu'il a été imité, en France et hors de France, presque dès son apparition, et que les nombreuses publications consacrées aujourd'hui en divers pays à la bibliographie critique et raisonnée des ouvrages nouveaux l'ont eu pour premier modèle. C'est un titre que nous avons le droit de faire valoir à l'honneur de ce journal, « journal immortel, — disait un peu emphatiquement Dacier, au commencement du XVIIIe siècle, dans une séance de l'Académie française, — dont l'Europe sera toujours redevable à la France, à qui les Muses l'ont inspiré. »

I

Denis de Sallo, conseiller à la grand'chambre, né en 1626, mort en 1669, serait assurément oublié, malgré son mérite, son savoir et les quelques opuscules qu'il a laissés, s'il n'avait eu la belle pensée de fonder le premier journal littéraire et savant qui ait existé.

C'est en 1664 que Sallo conçut ce projet. Il était alors âgé de trente-huit ans, mais l'excès du travail lui avait causé une maladie qui devait le rendre impotent jusqu'à la fin de ses jours et terminer prématurément sa vie. C'était un véritable *helluo librorum.* Dès son enfance, il s'était attaché, tout en cultivant les études juridiques, à lire toutes sortes de livres et à en faire des extraits, dont il avait rempli neuf énormes volumes. Pour satisfaire son avidité de connaissances, il avait appris non seulement le grec et le latin, l'italien et l'espagnol, mais l'anglais et l'allemand, encore si peu connus en dehors de leurs pays respectifs. A cette curiosité universelle il joignait un esprit juste, un caractère indépendant et droit et un talent d'écrivain qui, sans être de premier ordre, se distinguait par la clarté et souvent par la finesse. Il résolut de mettre au service du monde lettré, par la publication d'un journal savant et littéraire, ses talents, ses connaissances et les loisirs forcés que lui faisait son état de santé. Colbert, qui avait de l'estime pour lui, vit de bon œil la nouvelle entreprise : elle lui sembla de nature à augmenter la gloire du roi et à répandre l'influence de la France. Le 8 août 1664 un privilège fut accordé pour vingt ans au JOURNAL DES SÇAVANS : tel était le titre choisi par Sallo[1]. Le premier numéro du journal, qui était heb-

volumes in-4°, et il serait difficile de trouver pour une pareille entreprise un rédacteur et un éditeur. Telle qu'elle est, la table méthodique de Cocheris (dont l'index est, dans une certaine mesure, analytique) rend des services, et serait très utilement complétée.

[1] L'orthographe SÇAVANS, dans laquelle le ç était, comme on sait, le résultat d'une fausse étymologie (*savoir,*

domadaire, parut le 5 janvier 1665, sous le nom du « sieur de Hédouville », pseudonyme que Sallo avait cru devoir prendre, suivant un usage très répandu de son temps[1]. Ce numéro était composé de douze pages petit in-4°, plus le titre et un préambule remplissant deux pages et censé adressé par l'imprimeur au lecteur. Ce préambule, où Sallo exposait son plan, mérite d'être intégralement reproduit :

Le dessein de ce journal étant de faire savoir ce qui se passe de nouveau dans la République des lettres, il sera composé :

Premièrement, d'un catalogue exact des principaux livres qui s'impriment dans l'Europe. Et on ne se contentera pas de donner les simples titres, comme ont fait jusques à présent la plupart des bibliographes; mais, de plus, on dira de quoi ils traitent, et à quoi ils peuvent être utiles.

Secondement, quand il viendra à mourir quelque personne célèbre par sa doctrine et par ses ouvrages, on en fera l'éloge, et on donnera un catalogue de ce qu'il aura mis au jour, avec les principales circonstances de sa vie.

En troisième lieu, on fera savoir les expériences de physique et de chimie qui peuvent servir à expliquer les effets de la nature; les nouvelles découvertes qui se font dans les arts et dans les sciences, comme les machines et les inventions utiles ou curieuses que peuvent fournir les mathématiques, les observations du ciel, celles des météores, et ce que l'anatomie pourra trouver de nouveau dans les animaux.

En quatrième lieu, les principales décisions des tribunaux séculiers et ecclésiastiques, les censures de Sorbonne et des autres universités, tant de ce royaume que des pays étrangers.

Enfin, on tâchera de faire en sorte qu'il ne se passe rien dans l'Europe digne de la curiosité des gens de lettres qu'on ne puisse apprendre par ce journal.

Le seul dénombrement des choses qui le composent pourrait suffire pour en faire connaître l'utilité. Mais j'ajouterai qu'il sera très avantageux à ceux qui entreprendront quelque ouvrage considérable, puisqu'ils peuvent s'en servir pour publier leur dessein et inviter tout le monde à leur communiquer les manuscrits et les pièces fugitives qui peuvent contribuer à la perfection des choses qu'ils auraient entreprises.

De plus, ceux qui n'aimeront pas la qualité d'auteurs, et qui cependant auront fait quelques observations qui méritent d'être communiquées au public, le pourront faire, en m'en envoyant un mémoire, que je ne manquerai pas d'insérer dans le journal.

de *sapere*, n'ayant rien à faire avec *scire*), régna de 1665 à 1791, avec une courte et louable interruption, de 1697 à 1701, où le titre porta SAVANS. Cette orthographe reparut en 1791, et fut reprise tant en 1796 qu'en 1816. En 1833, on lui substitua, d'après la décision qui allait prévaloir dans le Dictionnaire de l'Académie de 1835, la forme SAVANTS. Disons à ce propos que, pour éviter des disparates et des difficultés typographiques, nous avons introduit l'orthographe moderne dans nos citations de diverses époques.

[1] On a donné de ce nom des explications différentes. La plus probable est celle-ci : Sallo avait un valet appelé Roussel, natif de Hédouville près Pontoise, qui était, au rapport de Camusat, doué d'une véritable érudition, et c'est lui que son maître transforma en sieur de Hédouville.

Je crois qu'il y a peu de personnes qui ne voient que ce journal sera utile à ceux qui achètent des livres, puisqu'ils ne le feront point sans les connaître auparavant; et qu'il ne sera pas inutile à ceux mêmes qui ne peuvent faire beaucoup de dépense en livres, puisque, sans les acheter, ils ne laisseront pas d'en avoir une connaissance générale.

Ceux qui ont entrepris ce journal ont longtemps douté s'ils devaient le donner tous les ans, tous les mois ou toutes les semaines. Mais enfin ils ont cru qu'il devait paraître chaque semaine, parce que les choses vieilliraient trop, si on différait d'en parler pendant l'espace d'un an ou d'un mois. Outre que plusieurs personnes de qualité ont témoigné que ce journal, venant de temps en temps, leur serait agréable et leur servirait de divertissement, qu'au contraire ils seraient fatigués de la lecture d'un volume entier de ces sortes de choses, qui auraient perdu la grâce de la nouveauté.

Personne ne doit trouver étrange de voir ici des opinions différentes des siennes touchant les sciences, puisqu'on fait profession de rapporter les sentiments des autres sans les garantir, aussi bien que sans nul dessein de les attaquer. Pour ce qui est du style, comme plusieurs personnes contribuent à ce journal, il est impossible qu'il soit fort uniforme. Mais parce que cette inégalité, qui vient tant de la diversité des sujets que des génies de ceux qui les traitent, pourrait être désagréable, on a prié le sieur DE HÉDOUVILLE de prendre le soin d'ajuster les matériaux qui viennent de différentes mains, en sorte qu'ils puissent avoir quelque proportion et quelque régularité. Ainsi, sans rien changer au jugement d'un chacun, il se donnera seulement la liberté de changer quelquefois l'expression, et il n'épousera aucun parti. Cette indifférence, sans doute, sera jugée nécessaire dans un ouvrage qui ne doit pas être moins libre de toutes sortes de préjugés qu'exempt de passion et de partialité.

On voit que par « savants » le fondateur, ou, comme on disait alors, « l'instituteur » du nouveau journal entendait aussi bien ceux qui poursuivent des recherches mathématiques ou naturelles que ceux qui s'occupent des sciences historiques. Si largement compris qu'il fût, ce mot de « savants » était encore trop étroit pour un journal qui embrassait dans son cadre, sans parler de la philosophie et de la jurisprudence en train de se faire, les pures belles-lettres, et n'excluait même pas les beaux-arts. Les treize numéros que Sallo publia régulièrement jusqu'au 30 mars 1665 offrent bien la variété qu'annonçait le programme. Ce sont des cahiers de douze pages chacun, en très gros caractère, — un seul est d'un type plus serré, — contenant des articles généralement très courts, parfois de quelques lignes et rarement de plus de deux pages, où il est rendu compte des livres les plus divers, depuis des ouvrages de haute théologie jusqu'à des contes de La Fontaine. On y trouve aussi des appréciations sur des œuvres de peinture et de sculpture, des jugements des cours ecclésiastiques et civiles, et des nouvelles de nature à intéresser les curieux, comme celles des expériences faites à Londres, par « le chevalier Petti » (William Petty), de navires de son invention, ou l'annonce de la

naissance de monstres, et beaucoup de communications sur la comète qui, alors, occupait tous les esprits. Les articles, comme l'indique le programme, sont de différents auteurs : d'après ce qu'en disent les contemporains, les collaborateurs de Sallo étaient Bourzeïs, membre de l'Académie française et directeur de l'Académie des inscriptions, l'abbé Gallois, homme d'une très grande variété de connaissances, l'honnête Gomberville, qui avait abandonné le roman pour l'étude de l'histoire, et son confrère à l'Académie, le vieux Chapelain lui-même, qui avait perdu, depuis la publication de la *Pucelle*, son auréole de grand poète, mais qui avait toujours la réputation d'un critique érudit et judicieux. Les articles ne sont pas signés; mais, bien que Sallo assure en avoir plus ou moins revu le style, on pourrait sans doute reconnaître pour plusieurs d'entre eux la main qui les a écrits. C'est ainsi qu'on est en droit d'attribuer à Gallois les comptes rendus et les nouvelles qui traitent des sciences de la nature, et qu'il est permis de mettre le nom de Chapelain au bas des articles aigres-doux sur La Fontaine, et notamment de celui où, ne le considérant que comme « traducteur » de l'Arioste, on semble préférer le *Joconde* de Bouillon au sien, non sans allusion aux querelles suscitées par la comparaison des deux poèmes, querelles qui provoquèrent le jugement bien connu de Despréaux : « Il est à craindre, conclut l'anonyme, qu'il n'arrive à ces deux pièces la même chose qui est arrivée à ces deux sonnets qui divisèrent le Parnasse en deux factions si célèbres, sous les noms de Jobelins et d'Uranins; car étant examinés de plus près, ils perdirent beaucoup de leur prix et de leur estime. »

En dehors de sa rédaction ordinaire, le journal admettait des collaborateurs d'occasion. C'est ainsi que Madame de Sablé, à la prière de La Rochefoucauld, écrivit un article sur le livre des *Maximes*. On connaît ce piquant épisode : le peintre impitoyable de l'amour-propre revit lui-même l'article, en supprima le paragraphe qui contenait une critique[1], et n'en laissa subsister que la partie purement élogieuse.

« Si tous les articles, dit Cocheris, avaient été écrits dans ce goût, et que les auteurs eussent obtenu l'autorisation de les revoir et de les arranger à leur fantaisie, le journal n'aurait jamais suscité d'embarras à ses éditeurs. » Mais d'autres articles, écrits avec indépendance, avec sincérité, parfois avec malice, soulevèrent un *tolle* dans le monde des savants et des écrivains. Il est curieux de voir combien les auteurs d'alors, — et

[1] Il faut convenir que la patte de velours de la marquise avait détaché à l'auteur des *Maximes* un coup de griffe assez acéré : « Les uns croient, avait-elle écrit, que c'est outrager les hommes que d'en faire une si terrible peinture, *et que l'auteur n'en a pu prendre l'original qu'en lui-même.* »

IMPRIMERIE NATIONALE.

ceux mêmes qui se montraient souvent le plus satiriques, — étaient peu enclins à admettre les droits nouveaux de la critique. Guy Patin, Ménage, Tanneguy le Fèvre, d'autres encore, jetèrent les hauts cris contre ces « gazetiers » qui s'érigeaient en juges des ouvrages de l'esprit et se permettaient de « censurer les plus fameux écrivains. » « C'est une violence, s'écriaient-ils, qu'on n'a jamais vue en France ! » Il ne tint pas à eux qu'une entreprise aussi scandaleuse et aussi attentatoire à l'ordre public ne fût arrêtée dès son début. « Mais, écrit Guy Patin, M. Colbert prend en sa protection les auteurs de ce journal. » Il assure même que son fils fut menacé d'une lettre de cachet s'il continuait la polémique soulevée par un article sur son *Introduction à l'histoire par les médailles.*

Mais le *Journal des Savants* s'attira d'autres ennemis, contre lesquels Colbert lui-même ne put le défendre. Ses rédacteurs étaient gallicans et peu amis des jésuites. En reproduisant un décret de la Congrégation de l'Index qui condamnait, entre autres, le livre célèbre de Pierre de Marca, publié par Baluze, sur les libertés de l'église gallicane, et un ouvrage de Jean de Launoy, Sallo remarquait :

La Cour de Rome ayant toujours ses visées, il n'est pas trop sûr de s'attacher si scrupuleusement à ses censures. C'est pourquoi ce décret ne doit pas empêcher qu'on ne fasse toujours autant d'estime qu'on faisait du livre des Libertés de l'église gallicane composé par feu M. de Marca... De même on n'aura pas moins bonne opinion de la sincérité de M. Baluze, quoiqu'on l'accuse dans ce décret d'avoir faussement attribué ce livre à M. de Marca... Semblablement, cette censure n'empêchera pas que le livre de M. de Launoy n'ait toujours l'approbation universelle...

D'autres articles montraient clairement les mêmes tendances. Le nonce, poussé et soutenu par les jésuites, obtint le retrait du privilège. Toutefois Colbert offrit à Sallo de le lui rendre s'il voulait se soumettre au contrôle de censeurs : Sallo refusa. Il faut citer la lettre où Chapelain annonce l'événement, rend hommage à l'indépendance, à la dignité et au talent du fondateur du journal, et indique, avec une judicieuse liberté d'esprit, combien, dans la France d'alors, une entreprise de ce genre était à la fois louable et difficile :

Les plaintes de Rome sur la liberté de notre *Journal des Savants* en ont fait suspendre la publication, et il est à craindre qu'une aussi utile institution que celle-là n'échoue entièrement, depuis que M. de Sallo, qui en était l'âme, en a plutôt voulu abandonner le soin que de se soumettre au syndicat auquel les puissances voulaient qu'il s'assujettît. On croit néanmoins que quelqu'un relèvera cette entreprise, qui ne laissera pas d'être profitable, encore qu'elle ne soit pas menée avec la noblesse et le style du passé. Les Anglais, à notre imitation, en ont commencé un en leur langue.

Ils sont doctes, curieux et libres, et on n'en doit rien attendre que de bon, outre que, n'ayant pas l'obligation de garder les mêmes mesures que nous, il y a sujet d'espérer qu'il sera plus durable et non moins hardi que le nôtre.

Ce fut l'abbé Gallois que Colbert, au refus de Sallo[1], engagea à reprendre le *Journal des Savants* : il le dispensa sans doute de la censure, confiant dans sa sagesse. Gallois était l'ami intime, — le « docteur à gages », a dit Choisy, — du grand ministre, qui ne pouvait se passer de sa compagnie, l'avait logé dans son hôtel et se faisait donner par lui des leçons de latin dans ses voyages en carrosse. « Il était, dit Fontenelle, par la grande variété de son érudition, né pour le travail de journaliste, et de plus, ce qui n'est pas commun chez ceux qui savent tout, il savait le français et écrivait bien. » Le premier numéro du nouveau journal parut le 4 janvier 1666, portant en tête, non plus « par le sieur de Hédouville », mais « par le sieur G. P.[2] ». L'avis de l'imprimeur au lecteur contient, avec la constatation du succès qu'avait obtenu le recueil[3], une sorte de rétractation des hardiesses passées et un ferme propos de résipiscence. La critique semble abdiquer les droits qu'elle avait affirmés et qu'on lui avait si vivement contestés. On se garde d'ailleurs de parler de la cause principale de la crise :

L'interruption survenue à ce journal n'a servi qu'à le faire souhaiter davantage. Car tous les gens de lettres ont témoigné un extrême regret d'être privés d'un ouvrage qui leur faisait voir en raccourci ce qu'il y a de plus beau dans tous les livres, et qui leur donnait en même temps beaucoup de plaisir par la diversité des choses qui y étaient rapportées. Il y a pourtant eu quelques personnes qui se sont plaintes de la trop grande liberté qu'on s'y donnait de juger de toutes sortes de livres. Et

[1] Sallo n'en continua pas moins à travailler au journal, et même à le diriger en partie; mais il en déclina la direction effective. M. H. Dehérain, qui nous a été d'un précieux secours dans la rédaction de cette notice, a trouvé à la bibliothèque de l'Institut (mss. Ancien fonds in-fol. 291) une lettre écrite par lui à Adrien de Valois pour s'excuser d'un article qui, dit-il, a été inséré à son insu dans le journal : il s'agit évidemment de l'article consacré en 1666 par le journal (p. 174) à la dissertation de Valois et Wagenseil sur Pétrone.

[2] La lettre P signifie «prêtre».

[3] Ce succès avait été attesté par le journal lui-même dans le dernier cahier publié par Sallo : «On l'a traduit en Italie. On a fait la même chose en Allemagne.» C'est en latin qu'on le traduisait en Allemagne, — comme veut bien me le faire savoir M. L. Delisle, — sous le titre de *Ephemeris Eruditorum*. Le traducteur s'appelait Frédéric Nitzsch. La traduction se continua jusqu'en 1670, et une seconde édition des années 1665-1670 parut à Leipzig en 1671 (dédiée au landgrave de Hesse). Ajoutons que les cahiers du journal étaient contrefaits, au fur et à mesure de leur apparition, à Amsterdam et à Cologne. Le journal avait d'ailleurs suscité des imitations en Angleterre, en Allemagne, en Danemark et en Italie.

certainement il faut avouer que c'était entreprendre sur la liberté publique et exercer une espèce de tyrannie sur l'empire des lettres, de s'attribuer le droit de juger des ouvrages de tout le monde. Aussi est-on résolu de s'en abstenir à l'avenir, et, au lieu d'exercer la critique, de s'attacher à bien lire les livres pour en pouvoir rendre un compte plus exact qu'on n'a fait jusqu'à présent. Et, cela étant, on est assuré qu'il n'y aura personne qui n'ait de la joie de voir revivre un ouvrage aussi utile et aussi agréable que celui-ci.

Cette humble déclaration parut aux auteurs offensés une satisfaction légitime : Guy Patin en prit acte avec un orgueilleux contentement. Gallois, qui paraît avoir presque seul rédigé le journal de 1666 à janvier 1674, s'y conforma rigoureusement au début; mais il était difficile à un homme d'esprit de se borner toujours à de simples extraits ou à des éloges sans réserves; aussi le journal ne tarda-t-il pas à provoquer certaines protestations aussi vives que les premières. Gallois n'était cependant pas acerbe dans sa critique : « Il prend, dit Bayle, un tour si ingénieux pour dire ce qu'il pense que l'auteur a raison d'être mécontent et n'a nul prétexte de se plaindre, tant il est vrai qu'il y a des railleries qui fâchent, dont on n'oserait paraître fâché. » Quelques-uns l'osèrent cependant, et répliquèrent vivement au journal.

Il ne s'en serait porté que mieux, — car ces récriminations d'amours-propres froissés et les ripostes qu'elles entraînent amusent le public, — si Gallois, distrait par d'autres occupations (notamment par ses fonctions de secrétaire de l'Académie des Sciences nouvellement fondée), n'avait mis une incroyable négligence à assurer la régularité de la publication. « Il ne fit paraître qu'une année complète, celle de 1666; il ne donna que seize numéros pour l'année 1667, treize pour 1668, quatre pour 1669, un seul pour 1670, trois pour 1671, huit pour 1672, et se reposa toute l'année 1673, pour faire paraître un seul cahier en 1674. » On admire la longanimité des abonnés de ce temps-là[1] !

En 1674, l'abbé Gallois se décida à donner sa démission. Colbert, qui s'intéressait toujours à l'entreprise, eut, pour le remplacer, la main

[1] C'est ce qui fit croire au traducteur latin (voir la note précédente) que le journal avait cessé de paraître. Dans la préface de la réimpression de sa traduction qu'il donna en 1671, Nitzsch cite le fragment d'une lettre de Sallo (sans doute de 1669, année de sa mort) à Spener : « Le journal ne se fait plus que très rarement, parce que celui qui y travaille est secrétaire de l'Académie de mathématiques et de physique qui se tient dans la bibliothèque du Roi. » Et Nitzsch ajoute : *Quin imo plane nunc desiisse videtur, uti non solum literæ Ferrandi, viri in orientali literatura versatissimi, ad clarissimum dn. d. Leibniizium, consiliarium Moguntinum, amicum nostrum, habent, sed et ipsa res docet, cum annus 1670 in unica ephemeride subsistere videtur.*

malheureuse : il accorda le privilège à l'abbé de La Roque, ancien jésuite, polygraphe infatigable, savant superficiel, écrivassier sans talent, critique sans méthode. Le nouveau privilège fut certainement rédigé par le titulaire lui-même, qui s'est plu par la suite à le citer comme une preuve de l'estime qu'on faisait de lui : il atteste surtout l'étendue d'une ambition littéraire à laquelle ne répondait pas la capacité. Après avoir dit que le *Journal des Savants* est « pour faire savoir à tous les Français (*sic*) ce qui se passe, ce qui se fait ou qui se découvre de curieux dans le monde sur toutes sortes de sciences, » et avoir désigné le titulaire, le privilège ajoute :

Dans lequel journal il pourra mettre l'abrégé, extrait ou jugement de toutes sortes de livres qui seront imprimés dans toute l'Europe sur toutes sortes d'arts et de sciences, les diverses expériences, machines, inventions, médailles, devis, inscriptions, obélisques, nouvelles découvertes tant dans les arts que dans les sciences, comme mathématique, physique, mécanique, architecture, médecine, chimie, anatomie, navigation, relations de voyage, histoire naturelle, aventures véritables, monstres, prodiges, apparitions célestes, tremble-terres et autres choses curieuses, arrêts du Parlement, sentences des autres sièges, cours et juridictions ecclésiastiques, ordonnances des évêques, décisions des universités, résolutions des habiles gens sur toutes sortes de questions scientifiques, mémoires ecclésiastiques, discours académiques et historiques, éloges des hommes illustres et savants, nouvelles sur les sciences qui seront données dans les journaux des pays étrangers où l'on en fait à l'imitation de celui de France, et généralement tout ce qui regarde les arts et les sciences et qui peut être digne de la curiosité des gens de lettres, *etc.*

Et non content de confier cette tâche immense à un seul homme, le privilège ajoute cette clause incroyable, qu'il suffit de transcrire pour faire comprendre qu'elle était aussi inapplicable qu'abusive :

Faisons très expressément interdictions et défenses à toutes personnes, de quelque qualité ou condition qu'elles soient, de contrefaire ledit journal, de donner leur jugement, *ni d'écrire sur aucune desdites choses ou matières*, surtout dont il aura été parlé dans le journal, sous quelque prétexte, titre ou occasion que ce soit, ni même par forme d'avis, comme de bibliographie, critique ou autrement, attendu que les dites matières appartiennent proprement au *Journal des Savants.*

Pendant douze ans, l'abbé de La Roque accomplit à peu près exactement, — tantôt tous les huit jours, tantôt tous les quinze jours, — la besogne qu'il avait assumée. Mais, médiocre, il l'accomplit médiocrement. S'il donna au public des informations nombreuses et variées, il ne sut pas les choisir, et il ne les accompagna d'aucun jugement intéressant. Il se plaisait aux nouvelles trop souvent fabuleuses et même ridicules, et remplissait notamment le journal de contes à dormir debout sur des singularités médicales, n'osant toutefois, en sa qualité de prêtre, aborder

certaines parties de la médecine. Le *Journal des Savants*, devenu un simple recueil de titres de livres et d'anecdotes suspectes, baissa rapidement dans l'estime publique et s'éteignit en 1686.

Colbert était mort; mais Boucherat, chancelier de France, avait hérité de l'intérêt du grand ministre pour le journal, et il résolut de le faire revivre en le prenant sous sa protection (c'est pour cela que, par la suite, quand le *Journal des Savants* devint une institution de l'État, il fut placé dans les attributions du Ministre de la Justice.) Boucherat confia la direction du journal au président Cousin, alors âgé de soixante ans, et connu par de solides travaux d'érudition grecque et latine, « homme, dit Niceron, d'une probité sans égale, d'une justesse d'esprit admirable, d'un jugement droit et fin, et d'un commerce doux et aisé. »

Dans l'avertissement placé en tête du premier cahier du nouveau journal, qui parut le 17 novembre 1687, Cousin expose la façon dont il entend le diriger :

La discontinuation du journal, que les personnes de lettres ont soufferte depuis près d'un an avec quelque marque d'impatience, n'a procédé que du désir qu'a eu le premier magistrat du royaume qu'à l'avenir il fût le plus exact qu'il serait possible. Ceux qui y travaillent par ses ordres [1] n'omettront rien de ce qui dépendra d'eux pour suivre ses intentions... Ils liront les ouvrages avec toute l'application dont ils seront capables et en feront des extraits fidèles.

Quelquefois ils suivront leur auteur pas à pas, et marqueront en abrégé tout ce qu'il aura expliqué plus au long. Quand le sujet ne demandera pas qu'ils entrent dans un grand détail, ils se contenteront de donner une idée générale de l'ouvrage, d'en tracer le plan et d'en toucher quelque bel endroit. Ils ne le relèveront pas toutefois par les louanges qu'ils croiront lui être dues, parce qu'ils se tiendront dans les bornes d'un historien, qui s'acquitte de son principal devoir quand dans le récit des choses il ne s'éloigne point de la vérité. Ils entreprendront encore moins de dire ce que d'autres y pourraient reprendre. S'ils avertissent de quelque faute qu'ils auront aperçue, ce ne sera que de celles qui consistent en faits, telle que serait une fausse citation. Pour peu que l'auteur soit équitable, il n'aura garde de s'en plaindre, puisque en cela ils ne feront que découvrir à ses lecteurs un piège qu'il leur aura tendu innocemment, et où il ne voudrait pas qu'ils tombassent.

Pendant seize ans, le président Cousin suivit exactement la ligne de conduite qu'il s'était tracée. La grande variété de ses connaissances et la sûreté de son jugement lui permirent de remplir sa tâche à la satisfaction de tous. Aux comptes rendus, qui faisaient la partie essentielle du journal, il adjoignit, sur les savants qui venaient à mourir, des éloges qui,

[1] Ce pluriel paraît être de pure modestie; il semble bien, d'après les témoignages contemporains, que Cousin, pendant tout le temps qu'il resta à la tête du journal, l'ait rédigé à peu près seul, tout en insérant de temps à autre des communications qui lui étaient adressées.

tracés par lui avec une compétence dont on admire l'étendue et d'un style en même temps simple et élégant, furent appréciés dans toute l'Europe. Le journal obtint sous sa direction un succès croissant. Il en avait fait, dit Dacier, « l'une des plus éclatantes voix de la Renommée. » Mais dans les dernières années, les forces du rédacteur ne suffisaient plus à la tâche, et l'affaiblissement du journal devenait de plus en plus sensible.

En 1701, Cousin, âgé de soixante-seize ans, demanda au chancelier, qui était alors Pontchartrain, la permission de se retirer. Pontchartrain résolut de faire du journal, qui dès son origine avait été patronné et sans doute subventionné par le Gouvernement, une véritable institution d'Etat. Cette transformation marque la fin de la première période de l'existence du *Journal des Savants* et ouvre pour lui une ère nouvelle.

II

Nous manquons de détails précis sur l'organisation qui fut donnée au nouveau *Journal des Savants.* Nous savons seulement que le chancelier en confia la rédaction à un « bureau » (le nom resta désormais consacré), c'est-à-dire à une société d'écrivains versés dans les différents genres de la littérature et des sciences : « Le célèbre Ellies Dupin fut choisi pour la théologie, l'avocat Rassicod pour la jurisprudence, le docteur Andry pour la physique et la médecine, Fontenelle pour les mathématiques et les matières d'érudition, Vertot pour l'histoire, et l'helléniste Pouchart pour les langues et la littérature. » C'était assurément une équipe de choix. Le président du bureau était l'abbé Bignon, neveu du chancelier, homme d'esprit, amateur plutôt que savant, protecteur zélé des lettres et des sciences. On se réunissait chez lui chaque semaine, et tous les articles étaient lus avant d'être imprimés. Le premier numéro du journal, qui redevenait hebdomadaire [1] et qui devait être un peu augmenté dans son étendue (deux feuilles au lieu d'une et demie), parut le 12 janvier 1702, un lundi, suivant l'habitude. L'avertissement placé en tête indique la constitution de la nouvelle rédaction. Nous en citerons deux paragraphes, dont le premier fait voir que le journal, comme il l'avait fait dès l'origine, prétendait s'adresser à la fois aux savants et aux gens du monde, dont le second montre chez les rédacteurs le plus louable désir d'être impartiaux et indépendants même dans les

[1] Sous la direction de La Roque et de Cousin, il avait paru tantôt toutes les semaines, tantôt tous les quinze jours, tantôt tous les mois.

matières où il était alors le plus difficile de l'être; il faut remarquer à ce propos que les écrivains du *Journal des Savants* étaient exemptés de la censure, noble privilège qui leur conférait la liberté et en même temps leur imposait une juste réserve :

Les avis sont partagés sur la manière dont le journal doit être écrit. Les savants et les gens de cabinet se soucient ordinairement fort peu de la délicatesse des tours, et pourvu qu'on leur présente bien des choses, ils sont contents : l'assaisonnement n'est pas ce qui les touche. Les gens du monde, au contraire, se soucient fort peu du fond des choses, pourvu que les manières soient agréables; ils aiment les tours ingénieux, une critique fine et délicate; la clarté surtout est ce qui les charme, et ils ne sauraient souffrir le moindre embarras, même dans les matières les plus abstraites et les plus difficiles. Comment trouver un juste tempérament pour satisfaire les uns et les autres ?

Les préjugés des journalistes et leur partialité en faveur de leur religion et de leur pays sont des défauts qu'on leur reproche avec raison. . . . . La Compagnie, sans s'engager à rien, espère que les lecteurs, de quelque religion et de quelque pays qu'ils soient, seront contents d'elle sur cet article.

Le succès du nouveau *Journal des Savants* fut complet. « Les rédacteurs, écrivait Bayle, possèdent un secret semblable en quelque façon à celui de Médée, puisqu'ils ont rajeuni du premier coup ce journal qui tombait dans les langueurs de l'âge caduc, et qu'ils lui ont redonné d'abord toute la force, toute la vivacité qu'il avait eue dans son état le plus florissant. »

Il était toutefois impossible que la critique du journal, qui, surtout sous la plume de Pouchart, était parfois assez vive, ne blessât pas, cette fois encore, quelques amours-propres, et que ceux-ci ne cherchassent pas à se venger. L'avocat Louis de Sacy, l'auteur de la traduction, si joliment infidèle, des lettres de Pline le Jeune, avait vu son *Traité de l'amitié* apprécié sans enthousiasme dans le *Journal des Savants*. En recevant à l'Académie française, le 1er décembre 1707, le marquis de Mimeure, qui remplaçait le président Cousin, il fit de celui-ci un éloge qui se tournait en une aigre censure de ses successeurs : « Comme il n'avait pas moins de droiture dans le cœur que dans l'esprit, loin de s'imaginer qu'en faisant l'extrait des livres il eût acquis le privilège de faire une satire où, sans respect ni pour la vérité ni pour la bienséance, il n'eût à suivre que ses dégoûts ou ses chagrins, il ne crut pas que cet extrait lui donnât seulement le droit de s'ériger un tribunal d'où il pût prononcer un jugement innocent et modeste. » Cette attaque était assurément déplacée dans un discours prononcé à l'Académie, dont faisaient partie plusieurs des rédacteurs du *Journal des Savants*, et en présence même du président du bureau. Bignon y répondit, sous prétexte d'analyser « un si élégant discours », avec une ironie du meilleur goût : il affecta de ne

pas croire que Sacy eût loué le rédacteur de l'ancien journal pour décrier ceux du nouveau, et montra que Cousin lui-même, ainsi que ses prédécesseurs, s'était souvent permis de juger, et même sévèrement, les ouvrages dont il rendait compte. On voudrait seulement que le directeur du *Journal des Savants* eût revendiqué plus fermement les droits de la critique et ne se fût pas borné à dire que la façon de procéder des journalistes actuels ne manquait pas de précédents.

L'abbé Bignon, devenu le bibliothécaire du roi, quitta la présidence en 1714, et, dans les dix années qui suivirent, elle ne changea pas moins de six ou sept fois de titulaire. Ce fut une période fâcheuse. Le médecin Andry emplit le journal d'articles non seulement de lui, mais de confrères, sur sa spécialité; la peste de Marseille, en 1720, amena un tel débordement de ce genre de communications que le public lettré se détacha complètement du journal : il n'eut plus de débit, et il cessa de paraître au commencement de 1723. « Le *Journal des Savants*, disaient les railleurs, étant en proie aux médecins, ne pouvait pas vivre longtemps : il est enfin mort de la peste. »

Mais le chancelier, qui était alors Fleuriau d'Armenonville, ne voulut pas que cette mort fût définitive. Il reconstitua le bureau, pria Bignon d'en reprendre la présidence, et lui adjoignit l'abbé Desfontaines. C'est à partir de ce moment que le journal devint définitivement mensuel. Dans un avertissement joint au premier numéro de la nouvelle série, qui parut le 1er janvier 1724, la rédaction exposa de nouveau les principes qui la dirigeraient :

> Nous nous éloignerons également et de la basse flatterie et de la censure amère. Nous voudrions toujours louer, mais l'équité s'y oppose. Le bon goût et le progrès des lettres sont intéressés au discernement des ouvrages. Ainsi, nous louerons, et nous censurerons aussi quelquefois; mais quand nous ne pourrons donner des éloges, on s'apercevra du moins que nous ne prétendons pas rendre des arrêts... Nous supplions donc les auteurs présents et à venir de ne nous savoir point mauvais gré lorsque nos extraits ne leur paraîtront pas assez favorables, et d'être persuadés que ce sera toujours sans partialité que nous parlerons de leurs écrits... Les extraits que nous donnerons seront comme l'élixir de tous les livres... Nous lirons les livres nouveaux avec attention, et nous nous efforcerons d'y choisir une partie de ce qu'un homme d'esprit et de goût voudrait en retenir après les avoir lus.

Tant que vécut Bignon, les « conférences », — comme on appelait et comme on a continué d'appeler les séances du bureau, — se tinrent, sous sa présidence, à la Bibliothèque du roi; plus tard, le Garde des sceaux en fut le président nominal, et elles eurent lieu, tous les quinze jours, au Ministère de la Justice. Le journal prit alors l'organisation qu'il devait conserver jusqu'à la Révolution et reprendre à peu près au

IMPRIMERIE NATIONALE.

XIXe siècle. Le bureau était composé d'« auteurs », qui recevaient une pension de huit cents livres, et d'« assistants », lesquels ne touchaient pas d'indemnité fixe, mais n'étaient pas astreints, comme les auteurs, à fournir un certain nombre d'articles annuels. Un secrétaire, choisi parmi les auteurs, et jouissant d'un traitement supérieur, était l'éditeur effectif. Le journal paraissait chaque mois par cahiers de huit feuilles in-quarto. Le prix de l'abonnement était de 16 livres pour Paris, de 20 livres 4 sous pour la province. Les articles des membres du bureau ne portaient aucune signature, mais on accueillait des communications, signées, de personnes étrangères au journal.

Ainsi reconstitué, le *Journal des Savants* fonctionna avec grand succès pendant plus d'un demi-siècle. En dehors de ses membres ordinaires, il eut d'illustres collaborateurs. Si déjà dans ses premières phases Baluze, Arnauld, Bernouilli, Malebranche, Leibniz, lui avaient envoyé des articles, il en reçut, au XVIIIe siècle, de savants comme de Boze, Foncemagne, Larcher, Lévesque, Sainte-Croix, Laplace, Daunou, Mairan. Voltaire y inséra deux articles sur la philosophie de Newton[1]. En 1753, l'abbé de Claustre dressa une table des années antérieures à 1750, qui ne remplit pas moins de dix volumes in-quarto et qui rend encore de grands services[2]. Vers la fin du règne de Louis XVI, le journal était à l'apogée de sa réputation. Bien écrit, bien informé, il donnait les nouvelles savantes de l'Europe entière, publiait des observations météorologiques fort appréciées, et l'analyse des travaux des Académies françaises et étrangères. Depuis 1780, tous les articles étaient signés.

En 1791, le bureau comprenait comme assistants l'abbé Barthélemy, Bréquigny, Daubenton, Bailly et La Porte du Theil; comme auteurs, Louis Dupuy, mathématicien et philologue, qui fut pendant trente ans secrétaire du journal, de Guignes, Gaillard (auteur, en 1779, du premier article signé), Lalande, Tessier, de Vozelles, Ameilhon et Kéralio. Mais à ce moment la Révolution détournait des paisibles études que cultivait le *Journal des Savants* l'attention du public et, semble-t-il, celle des

(1) Il ne tint pas à Malesherbes que Jean-Jacques Rousseau ne fît partie du bureau. L'idée partait d'un bon sentiment, le désir d'assurer par une modeste rente la vie du philosophe; mais celui-ci comprit que sa place n'était pas là, et il l'a dit à sa façon : «Que m'auraient importé les sujets de la plupart des livres que j'aurais extraits, et les livres mêmes? Mon indifférence pour la chose eût glacé ma plume et abruti mon esprit. On s'imaginait que je pouvais écrire par métier, comme la plupart des gens de lettres, au lieu que je ne puis écrire que par inspiration. Ce n'était assurément pas là ce qu'il fallait au *Journal des Savants*.»

(2) Malheureusement il n'existe pas de tables pour la période qui va de 1751 à 1792.

rédacteurs eux-mêmes. Dans les années 1789 et 1790, le journal avait paru fort irrégulièrement, et le débit avait beaucoup baissé. Le bureau, inquiet, adressa, dans le premier numéro de 1791, un pressant appel au public, où, cherchant à se mettre à la mode du jour, il rappelait que le *Journal des Savants* avait été, dès son début, suspendu « à la sollicitation de la Cour de Rome », qu'il avait toujours été attaché aux principes « de cette précieuse liberté que l'esprit humain vient enfin de recouvrer », qu'il avait « contribué plus qu'aucun autre ouvrage aux progrès de la science et à ceux de la raison, à la propagation des lumières et à l'introduction des vérités utiles », qu'enfin « il avait toujours été de niveau avec son siècle et que souvent il l'avait devancé ». Les lectures futiles, ajoutait-on, ont pu détourner du *Journal des Savants* un certain public; mais, « maintenant que les esprits mûrs, occupés de plus grands intérêts, ont besoin d'un aliment plus solide et rejettent avec dégoût les frivoles occupations du luxe et de l'oisiveté, cet ouvrage va, sans doute, reprendre la place que ses longs succès et son utilité lui ont méritée. » D'ailleurs « il sera imprimé à l'imprimerie des Sourds-Muets, respectable établissement formé sous les auspices de la Municipalité et du Département de Paris, favorisé par tous les amis de l'humanité, et qui inspire un intérêt si touchant aux âmes vertueuses et bienfaisantes. » Les rédacteurs assuraient, — ce qui était plus pratique, — que les irrégularités des années précédentes ne se reproduiraient pas, et prenaient « l'engagement solennel de satisfaire en entier les souscripteurs. »

L'engagement fut tenu : en octobre 1791, dans un nouvel avis, les rédacteurs le constatent et assurent que par leur sagesse, leur modération, « leurs égards pour toutes les convenances », ils ont « obtenu pour récompense l'estime publique et une augmentation considérable de souscriptions. » Il est permis de douter de cette dernière assertion et de croire que ni le public ni le Gouvernement ne prenaient alors grand intérêt à des comptes rendus scientifiques. En tout cas, le *Journal des Savants* fut dissous au mois de novembre 1792 : le Ministre de la Justice, président du bureau, était Danton.

Ici se termine la seconde phase de l'existence du journal. Avant de passer à la troisième, il faut dire un mot d'une tentative de résurrection qui eut lieu en 1796. Elle fut due à un groupe de savants distingués, au premier rang desquels étaient Daunou et Silvestre de Sacy, qui espéraient pouvoir faire vivre, sans l'appui de l'État, un recueil de pure science. Le premier cahier fut publié le 16 nivôse an V (25 janvier 1796), précédé d'une longue introduction, assez lourde et verbeuse, signée P. Le journal parut régulièrement le 16 et le 30 de chaque mois pendant un

semestre, puis il disparut. Il contenait cependant de fort bons articles, et aussi d'intéressantes nouvelles littéraires, ainsi que le compte rendu des séances des différentes classes de l'Institut; mais, comme l'a dit Delisle de Sales, « l'ange exterminateur de la Révolution avait anéanti autour de lui jusqu'aux germes de toute instruction : l'ouvrage ne trouva ni protecteurs, ni acheteurs, ni lecteurs, et il mourut de sa belle mort au bout de six mois. Les bibliographes mêmes ont oublié de l'enterrer dans leurs nécrologes. »

III

Napoléon ne songea pas à faire revivre le *Journal des Savants.* Mais dès 1816 le roi Louis XVIII approuvait un rapport du garde des sceaux Barbé-Marbois, continuateur des anciens chanceliers, qui en proposait le rétablissement. Cette décision avait été préparée par les démarches d'écrivains bien en cour, parmi lesquels plusieurs de ceux qui avaient pris part à la tentative de 1796, notamment Silvestre de Sacy. « Le bruit déjà répandu du rétablissement de ce journal, disait le Garde des sceaux dans son rapport, a excité une vive satisfaction dans le monde savant. Je crois pouvoir assurer à Votre Majesté que cette nouvelle preuve de l'intérêt qu'Elle porte aux lettres et à ceux qui les cultivent sera reçue avec une profonde reconnaissance. »

Le règlement donné alors au journal l'a régi, avec quelques modifications de détail, pendant tout le XIX[e] siècle. Il instituait un bureau composé de quatre assistants, qui furent portés à six en 1869, et de douze auteurs, sous la présidence du Garde des sceaux; le bureau tenait séance tous les quinze jours au Ministère de la Justice. En 1857 le journal passa, ce qui était plus logique, du Ministère de la Justice à celui de l'Instruction publique, dans une salle duquel fut transporté le siège des conférences. L'un des auteurs était chargé des fonctions de secrétaire, éditeur et comptable. Tous les articles destinés au journal étaient lus en conférence et devaient être approuvés par un vote au scrutin secret. Cette formalité, qui a été scrupuleusement observée jusqu'en ces derniers temps, ne s'est pas trouvée aussi utile qu'elle semblait l'être : la plupart des articles ayant pour auteurs des membres du bureau, leurs collègues ne pouvaient guère les refuser et n'y proposaient que de bien légers changements. Une lecture faite en particulier par l'éditeur ou un rapporteur compétent aurait sans doute été plus pratique. Les auteurs recevaient une indemnité de 300 francs, qui fut portée à 500 francs en 1840; à l'ancienneté ils devenaient assistants et perdaient cette indemnité; en

1875, M. Wallon, étant ministre de l'instruction publique, fit cesser cette inégalité peu justifiée, et la même modeste indemnité fut allouée aux dix-huit membres du bureau. Le secrétaire-éditeur en recevait une de 1,500 francs. Tous les articles devaient être signés de leurs auteurs. Les honoraires étaient fixés à la somme, élevée, surtout pour le temps, de 160 francs la feuille de huit pages in-4°, soit 20 francs la page. Le journal paraissait tous les mois par cahiers de huit feuilles. Outre la subvention de la Caisse du sceau, il jouissait de l'impression gratuite à l'Imprimerie royale.

Le bureau de 1816 était composé de Dacier, Silvestre de Sacy, Gosselin et Cuvier, *assistants;* Daunou, Tessier, Quatremère de Quincy, Biot, Visconti, Vanderbourg, Raynouard, Gay-Lussac, Boissonade, Raoul-Rochette, Chézy, Cousin, *auteurs.* Presque tous ces noms sont encore célèbres. Tous les membres du bureau appartenaient à l'Institut, sauf une exception unique et qui, croyons-nous, ne se renouvela pas, en faveur du jeune Victor Cousin, maître de conférences à l'École normale supérieure. Ainsi s'établit tacitement entre le *Journal des Savants* et l'Institut un lien qui devait toujours aller en se resserrant.

Le premier cahier parut le 1er septembre 1816, sans aucun préambule, ayant été précédé par un prospectus, d'ailleurs fort court et modeste, où on déclarait que l'intention de Sa Majesté était que le journal fût « rédigé dans le même esprit et dans les mêmes formes qu'avant 1792. » Le premier cahier contient des articles de Biot, Raoul-Rochette, Visconti, Daunou, Quatremère de Quincy, S. de Sacy et Vanderbourg, et, sous le titre de *Nouvelles littéraires*, des comptes rendus assez détaillés des séances de l'Institut, et une liste des livres nouveaux, annoncés par leurs seuls titres ou par quelques lignes d'appréciation.

De 1816 à 1838 le secrétaire-éditeur fut Daunou, et, comme on l'a souvent remarqué, cette période fut sans doute celle où le *Journal des Savants* remplit le mieux le rôle qui lui revient naturellement. Les articles de Daunou lui-même, si judicieux dans l'horizon intellectuel un peu étroit où il s'enfermait, ceux de Silvestre de Sacy, le maître incontesté des études sémitiques, articles dont chacun ajoutait à la connaissance exacte du sujet traité, ceux de Chézy et surtout d'Eugène Burnouf, qui ouvraient à la science le monde de l'Inde et de la Perse antiques, ceux d'Abel Rémusat, si distingués de forme et si neufs de fond, ceux de Raynouard, où il appuyait de faits intéressants ses idées sur les langues et les littératures romanes, ceux de Raoul-Rochette, trop longs, mais riches d'aperçus et de suggestions, ceux de Letronne sur l'histoire ancienne, de Cousin sur l'histoire de la philosophie, de Biot sur les sciences,

bien d'autres encore, donnèrent au *Journal des Savants* une autorité de premier ordre, aussi bien à l'étranger qu'en France.

On ne peut pas dire que la période qui suivit, de 1838 à 1872, pendant laquelle le secrétaire-éditeur fut, — par un choix qu'on a d'abord quelque peine à comprendre[1], — le poète Pierre Lebrun, ait été moins brillante : au contraire; mais elle fit, au moins en partie, dévier le journal de la voie qui devait être la sienne. Non seulement les articles cessèrent de plus en plus d'être de simples comptes rendus critiques pour devenir de longues dissertations auxquelles le livre annoncé ne servait que de prétexte, ce qui d'ailleurs était en soi acceptable; mais ils furent souvent rédigés par des écrivains qui remplaçaient par un talent d'exposition plus ou moins remarquable la compétence spéciale que le titre du journal semblait promettre : c'est ainsi qu'au mois d'avril 1869 paraissait sur le *Mahâbhârata* le quinzième article d'un philosophe qui n'était pas indianiste. Le recueil devenait une sorte de *magazine*, intermédiaire entre deux genres, trop littéraire pour les savants, trop savant pour les simples lettrés. Ce qu'il y eut de plus fâcheux, ce fut l'habitude que prirent certains rédacteurs, auxquels leur haute situation donnait toute licence, d'imprimer dans le journal les pièces justificatives dont ils allégeaient leurs livres, ou, plus souvent, ces livres eux-mêmes, dont tel, par surcroît, paraissait encore une fois dans une revue avant d'être publié en volume. Les articles, naturellement, diminuaient de nombre dans la proportion où ils augmentaient de longueur. « En 1817, les rédacteurs publiaient soixante-dix-neuf comptes rendus, et onze en 1857. La moyenne des ouvrages analysés pendant les vingt-deux premières années est environ de quarante-trois par an, et celle des dix-huit années suivantes est à peine de dix-neuf. » Des sciences importantes, comme le sémitisme après la mort de Silvestre de Sacy, l'archéologie après celle de Letronne et de Raoul-Rochette, les études indiennes après la retraite d'Eugène Burnouf, et bien d'autres, ne furent plus représentées. Si l'on ajoute à cette diminution du nombre des articles le fait que beaucoup d'entre eux, même ceux qui n'étaient pas de simples chapitres ou appendices de livres, étaient réunis en volumes peu après leur publication, on comprendra que, malgré le talent et la célébrité de collaborateurs comme Cousin, Mignet, Flourens, Chevreul et autres, le *Journal des Savants* fût peu à peu délaissé par les lecteurs auxquels il devait surtout s'adresser[2],

[1] Il s'explique par le fait que Lebrun était directeur de l'Imprimerie royale.

[2] C'est ce qui explique qu'en 1866 on ait fondé la *Revue critique d'histoire et de littérature*, qui avait, au moins en partie, pour but de remplir la fonction qu'avait autrefois remplie le *Journal des Savants*, et de tenir, par des comptes

tandis qu'il continuait à effrayer le grand public par son titre même et par quelques-uns de ses articles.

Il ne cessa jamais, en effet, d'avoir des collaborateurs fidèles à l'esprit des savants qui l'avaient restauré en 1816. Étienne Quatremère fut un de ceux-là : « Il ne tint pas à lui, a dit Ernest Renan, que ce grand recueil ne continuât à être ce qu'il était du temps de Daunou et de Silvestre de Sacy, l'écho fidèle et complet de la littérature savante de l'Europe. Il y maintint la grande manière des recensions spéciales et détaillées, si indispensables aux progrès des recherches de première main. » Hase et Magnin donnaient d'excellents articles de philologie et de littérature; Littré publiait, en les rattachant aux livres de Diez, une série d'études qui ont marqué une ère nouvelle dans l'histoire de la philologie française; d'autres encore inséraient dans le journal des comptes rendus instructifs et sérieux. On avait d'ailleurs fini par être effrayé de l'étendue croissante des contributions de certains collaborateurs, et, en 1870, on avait décidé qu'un article ne pourrait comprendre plus de quatre parties. Mais en somme le recueil conservait ce caractère hybride qui en diminuait l'utilité et ne lui permettait pas d'obtenir le succès, limité mais solide, qu'il était fait pour avoir.

Les choses allèrent à peu près de même pendant les huit ans (1873-1881) où le secrétaire du bureau fut Charles Giraud, le spirituel, savant et quelque peu nonchalant juriste. Cependant l'accession d'hommes comme Renan, Egger, Bertrand, Maury, Quatrefages, Dumas, pour ne parler que des morts, fit entrer dans la rédaction des éléments de haute valeur. Le journal continuait d'ailleurs à accueillir, à côté d'articles tout à fait conformes à son caractère, des dissertations étendues dont les auteurs n'étaient pas toujours des spécialistes; la philosophie y prenait une place peut-être disproportionnée; certains articles n'étaient guère que des coupures faites dans les livres qui en fournissaient le sujet. Cependant le journal, dans son ensemble, reprenait plus de variété, un intérêt plus actuel, et se conformant mieux à sa destination.

Le progrès se marqua encore plus sous la direction de B. Hauréau (1881-1896) et M. L. Delisle (1896-1902). Hauréau lui-même, avec

rendus sévèrement critiques, dus toujours, autant que possible, à des spécialistes, le public érudit au courant du mouvement des études historiques et philologiques dans toute l'Europe. La périodicité hebdomadaire de la *Revue*, le genre de ses articles, plus brefs et naturellement plus nombreux, la plus grande liberté d'allures de ses rédacteurs, dégagés de toute attache officielle, en légitimeraient toujours l'existence, même à côté d'un *Journal des Savants* complètement rendu à sa destination première.

une activité infatigable, remplit le journal d'articles de bibliographie savante qui sont et seront longtemps indispensables à consulter pour ceux qui s'occupent de la littérature latine du moyen âge. Joseph Bertrand y écrivit, sur l'histoire des sciences, des articles d'un fond aussi solide que la forme en est piquante. Des sciences qui n'avaient jamais été représentées au journal ou qui en avaient disparu, l'orientalisme sémitique et hindou, l'égyptologie, la philologie grecque et latine, la grammaire comparée, la paléographie, l'archéologie, l'histoire du droit, y prirent ou y reprirent une place importante. Les membres du bureau s'acquittaient fidèlement de leur obligation de faire trois articles annuels[1]. Bien qu'il restât quelque chose des errements de la période précédente, on marchait d'un pas décidé dans la bonne voie. Le nombre des ouvrages analysés s'accrut sensiblement : au lieu de onze comme en 1857, on en trouve en 1898 trente-six[2] qui sont l'objet d'articles étendus et quarante-trois qui sont annoncés dans ces articles plus courts, qui, d'après le règlement de 1816, devaient régulièrement remplir au moins la huitième feuille de chaque cahier. Ainsi le *Journal des Savants* était de plus en plus digne de son titre et occupait un rang très élevé dans le nombre toujours croissant des ouvrages périodiques consacrés à la critique savante que publient dans l'Europe entière, à l'imitation de la feuille créée par Sallo, soit des particuliers, soit des sociétés.

IV

Le *Journal des Savants*, nous l'avons dit, avait passé, en 1857, du Ministère de la Justice à celui de l'Instruction publique : cette translation était naturelle et semblait devoir mieux assurer la stabilité de l'institution. Il se produisit cependant, dans les dernières années du XIX^e^ siècle, quelques difficultés. En 1893, le Ministère ne put conserver aux conférences du bureau le local qui leur était affecté : elles se transportèrent à l'Institut; dès lors les ministres ne purent plus songer à exercer la présidence q uileur appartenait, et ce petit fait ne fut peut-être pas sans influence sur les événements subséquents; en tout cas, à partir de cette époque, on négligea, au Ministère, de confirmer par des arrêtés les élections de nouveaux membres faites par le bureau. En 1896, les frais d'impression,

[1] La disposition du règlement qui privait de l'indemnité fixe de 500 francs, pour un semestre ou pour un an, les auteurs qui ne remplissaient pas cette obligation fut plus d'une fois, dans le cours du XIX^e^ siècle, appliquée par le bureau.

[2] En réalité il y en a plus, parce que tel compte rendu est consacré à plus d'un ouvrage.

qui jusque-là avaient été en grande partie supportés par le Ministère[1], furent mis entièrement à la charge du journal, ce qui obligea à diminuer l'honoraire de rédaction[2] et à décider que les deux membres du bureau les plus récemment élus ne toucheraient pas d'indemnité. On espérait, grâce à ces sacrifices, pouvoir continuer la publication du journal, et rien ne faisait prévoir le coup qui allait l'atteindre.

Nous ne faisons pas ici de politique, et nous nous abstiendrons de signaler ce qu'il y a d'extraordinaire, et de menaçant pour d'autres, dans la façon dont on procéda à l'égard d'une institution établie, qui fonctionnait régulièrement depuis plus de quatre-vingts ans, et dont l'origine remontait à deux siècles. Il paraît qu'à plusieurs reprises la Commission du budget de la Chambre des députés avait demandé la suppression du crédit affecté au *Journal des Savants*. Quelles raisons avait-elle fait valoir? Nous l'ignorons. En 1899, elle renouvela cette demande avec plus de force. Le Ministre de l'Instruction publique fit observer qu'un traité conclu en 1883 avec la maison Hachette et Cie[3], qui distribuait le journal, encaissait les abonnements et versait en échange une somme annuelle de 6,000 francs, liait l'État jusqu'à la fin de 1900; mais il promit que le traité ne serait pas renouvelé à l'échéance. En effet, lors de la discussion du budget de 1901, quelques députés ayant demandé l'inscription au budget du Ministère de l'Instruction publique d'un crédit de 25,000 francs pour une création nouvelle, le Ministre dit simplement : « J'ai des fonds inscrits au budget pour le *Journal des Savants;* ces fonds seront disponibles dans quelques mois, et je les attribuerai à l'office en question[4]. » Ni en 1899, ni en 1900, le Ministre ne crut devoir soumettre la question aux Chambres, où une discussion aurait pu s'ouvrir, ni même informer le bureau du journal, qui aurait pu faire entendre ses réclamations. La Chambre des députés vota le nouveau chapitre 44, le Sénat en fit autant, et tout fut dit. Le bureau n'apprit que par l'*Officiel* l'arrêt de mort porté contre lui. Il délégua son président auprès du Ministre pour lui demander des explications. Le Ministre assura qu'il avait défendu autant qu'il l'avait pu l'institution du *Journal des Savants*,

(1) Le *Journal des Savants* était, depuis 1861, inscrit pour 6,000 francs (au lieu de 4,600) sur le fonds des impressions gratuites, qui fut supprimé en 1896.

(2) Cet honoraire, qui était à l'origine de 20 francs par page, avait été plus tard abaissé à 15 francs; relevé à 17 francs en 1879, il fut dans les dernières années réduit à 12 et enfin à 10 francs.

(3) Le *Journal des Savants* a eu successivement pour éditeurs, au XIXe siècle, Treuttel et Wurtz, Didier (1861), enfin Hachette et Cie (1883).

(4) *Journal officiel* du 24 janvier 1900 (année 1900, p. 192).

IMPRIMERIE NATIONALE.

mais que la Commission du budget « avait passé outre ». Dans une lettre du 11 juin, le Ministre annonçait au bureau qu'à partir du 1er janvier 1901 il ne pourrait continuer d'accorder au *Journal des Savants* la subvention qui lui était allouée, et que la maison Hachette avait été avisée que la convention entre elle et l'État ne serait pas renouvelée. Il voulait bien ajouter qu'il regrettait la mesure qu'il était obligé de prendre, et il exprimait aux membres du bureau « sa gratitude pour les services qu'ils avaient rendus dans la publication du *Journal.* »

Le bureau était alors composé des dix-huit membres suivants : *assistants*, MM. Wallon, Boissier, Dareste, Perrot, Paris, Berthelot; *auteurs*, MM. Girard, Weil, Delisle, *secrétaire du bureau*, Bréal, Barth, Sorel, Marey, Maspero, Brunetière, Larroumet, Picot, Darboux. De ces dix-huit membres, treize se trouvaient présents à la conférence du 15 novembre 1900, où on délibéra sur ce qu'il y avait à faire. Le Ministère offrait, au cas où le journal continuerait, de lui assurer une subvention annuelle de 5,000 francs, moyennant la livraison d'un certain nombre d'exemplaires; la maison Hachette, de son côté, était disposée à continuer sa contribution de 6,000 francs, qui représentait à peu près le montant des abonnements. Mais avec 11,000 francs, au lieu de 31,000, on était loin de pouvoir faire face aux dépenses du journal. Plusieurs membres proposèrent d'en cesser la publication, d'autant plus que, dans l'état d'incertitude où l'on se trouvait, il devenait de plus en plus difficile d'assurer une collaboration régulière. D'autres soutinrent qu'il fallait faire tout le possible pour ne pas laisser périr une institution qui avait un passé si long et si glorieux et qui faisait encore tant d'honneur à la France. On pouvait passer l'année 1901, grâce à ce qui restait en caisse, et moyennant que les membres du bureau renonçassent à leur indemnité et que les honoraires de rédaction fussent encore abaissés; pour l'avenir on aviserait. Ces vues furent adoptées à la majorité de 7 voix contre 5 et une abstention, et le journal, que M. L. Delisle continua de diriger avec le même dévouement, parut en 1901. Il continua pendant l'année 1902, grâce à la subvention de 8,000 francs que l'Institut lui accorda sur la rente de 30,000 francs que venait de lui léguer M. Jean Debrousse pour être employée « dans l'intérêt des lettres, des sciences et des arts. » Cette libéralité était un acheminement vers la solution qui seule pouvait sauver le *Journal des Savants :* s'il devait continuer à exister, il ne pouvait le faire qu'en se plaçant sous le patronage de l'Institut.

Cette transformation se préparait depuis longtemps. Les membres du bureau nommés par le roi en 1816 étaient tous, nous l'avons vu, à une exception près, membres de l'Institut; par la suite, se recrutant eux-

mêmes, ils l'avaient fait exclusivement parmi leurs confrères. C'est le Secrétariat de l'Institut qui était chargé du détail de l'administration et de la comptabilité du journal. Les conférences avaient été transportées du Ministère à l'Institut. Le bureau, quand il s'était senti menacé, avait rempli les vides faits dans ses rangs en s'agrégeant, en 1900, les secrétaires perpétuels des Académies des Beaux-Arts et des Sciences morales, ainsi que le secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences pour les sciences mathématiques; les trois autres secrétaires perpétuels en faisaient déjà partie.

Toutefois, il faut le dire, l'étroite connexion qui reliait le *Journal des Savants* à l'Institut n'avait pas, jusque-là, pleinement pénétré dans la conscience de tous nos confrères. Les choix que faisait le bureau n'étaient pas communiqués à l'Institut. Les membres du bureau suffisaient en général à la rédaction du journal, et ne faisaient que rarement appel à leurs confrères, et ceux-ci ne songeaient aussi que rarement à leur proposer des articles. Chose étrange, le journal lui-même n'était pas lu, nous dirions presque n'était pas connu, par beaucoup de membres des diverses Académies. Il passait pour l'œuvre d'une sorte de sanhédrin, jaloux de ses prérogatives, et qui ne se souciait pas qu'on empiétât sur son terrain ni même qu'on regardât de trop près ce qui s'y passait. Pour faire accepter par l'Institut le patronage du *Journal des Savants*, il fallait évidemment en modifier beaucoup le fonctionnement, inviter l'Institut à en prendre la direction, et en ouvrir largement l'accès aux membres des diverses Académies.

Le bureau du journal demanda à l'Institut, réuni le 2 avril 1901 dans sa séance trimestrielle, de faire nommer par les cinq Académies une commission de dix membres qui ferait un rapport sur la possibilité et l'opportunité d'accorder une subvention au *Journal des Savants*. Cette commission fut élue, étudia la question, et chargea un de ses membres de communiquer à l'Institut le résultat de son enquête et de ses délibérations : le rapporteur, dans la séance trimestrielle du 3 juillet 1901, exposa que le Ministère et la maison Hachette et C^ie^, — dont nous ne saurions trop louer le libéralisme et la bonne volonté, — étaient disposés à continuer leur aide au journal et même à la rendre plus efficace, et que le journal pourrait, sous les auspices et la direction de l'Institut, reprendre une nouvelle vie. Le rapport concluait ainsi :

L'année prochaine, la Commission du legs Debrousse, qui sera nommée par les cinq Académies dans les formes que vous avez adoptées, sera saisie par le bureau actuel du journal d'une proposition de subvention au *Journal des Savants*, qui serait réorganisé comme l'Institut l'entendrait. Cette subvention ne serait, bien entendu,

accordée que pour un an, mais elle pourrait être renouvelée. Les Académies sont, dès aujourd'hui, averties du dépôt qui sera fait de cette proposition et pourront indiquer leur opinion aux membres qu'elles nommeront à la Commission Debrousse. Cette Commission donnera à la proposition la suite qu'elle jugera convenable, et l'Institut, dans la séance spéciale qu'il doit tenir pour l'attribution du legs Debrousse, statuera souverainement. C'est à lui qu'il appartient de décider s'il veut soutenir le *Journal des Savants*, ou s'il entend le laisser périr.

Les commissaires élus par les cinq Académies, au mois de décembre 1901, pour l'attribution des arrérages du legs Debrousse en 1902, proposèrent à l'Institut d'affecter une somme de 10,000 francs au *Journal des Savants* pour l'année 1903. L'Institut, dans sa séance extraordinaire du 5 mars 1902, ratifia cette proposition, et décida que le journal, placé sous les auspices de l'Institut, serait dirigé par un Comité de cinq membres représentant les cinq Académies, lesquels désigneraient l'un d'entre eux pour être chargé plus spécialement de la publication et un secrétaire pris en dehors de l'Institut. Le Comité a été élu peu après : il se compose de MM. G. Paris, pour l'Académie française; L. Delisle, pour l'Académie des Inscriptions; Berthelot, pour l'Académie des Sciences; Guiffrey, pour l'Académie des Beaux-Arts; R. Dareste, pour l'Académie des Sciences morales et politiques. Il a choisi pour directeur le représentant de l'Académie française et a nommé secrétaire M. H. Dehérain, sous-bibliothécaire à l'Institut. Il a conclu un nouveau traité avec la maison Hachette et décidé que l'Imprimerie nationale resterait chargée de l'impression. Il a dressé pour l'année 1903 un projet de budget qu'il a soumis à l'Institut dans l'assemblée trimestrielle du 2 juillet 1902 et qui a été approuvé. Le *Journal des Savants* se trouve donc réorganisé, avec des ressources modiques, puisqu'elles se bornent aux 10,000 francs votés par l'Institut, aux 5,000 francs fournis par le Ministère et aux frais d'impression que la maison Hachette a pris à sa charge en échange de la perception des abonnements; mais ces derniers sont susceptibles, nous n'en doutons pas, d'une augmentation notable, qui peut arriver à mettre le journal dans une situation facile et même prospère.

V

Le *Journal des Savants* s'efforcera de reprendre, de réunir et de développer ce qu'il y a de meilleur dans les traditions des diverses époques de son existence. Il ne saurait prétendre à être ce que son premier fondateur avait rêvé, ce qu'Ernest Renan semblait croire encore possible qu'il fût, « l'écho fidèle et complet de la littérature savante en

Europe. » Cette littérature est devenue tout autre chose que ce qu'elle était il y a deux cent cinquante ans. Le journal de Denis Sallo prétendait embrasser, avec toutes les branches des sciences historiques, les mathématiques et les sciences de la nature, sans exclure la littérature pure, en faisant une place au droit, civil et canonique, dans ses plus actuelles manifestations, et en embrassant même les productions de l'art contemporain. Le journal entretenait ses lecteurs aussi bien d'un roman de La Calprenède et d'un tableau de Le Brun, d'un arrêt du Parlement et d'une décision de l'Officialité, d'une expérience de physique ou d'une découverte astronomique ou médicale, que de livres sur la théologie, l'histoire, les langues anciennes et les médailles. Ce vaste programme alla se restreignant peu à peu : les nouvelles du monde judiciaire disparurent; les sciences mathématiques et physiques, qui un moment avaient envahi le journal au détriment des autres, virent leur part se réduire à mesure qu'il se créait pour elles des organes spéciaux; plus tard, il fut tacitement convenu que, sauf de rares exceptions, elles ne figureraient dans le journal qu'envisagées au point de vue de leur histoire, et c'est aussi la règle que nous nous imposerons. L'immense développement qu'ont pris ces sciences oblige souvent ceux qui cultivent l'une d'entre elles, ou même une branche de l'une d'entre elles, à s'enfermer dans leur spécialité, et la lecture des nombreux recueils spéciaux publiés dans tous les pays civilisés suffit à absorber le temps que leur laissent leurs propres recherches. Ce n'est pas dans un journal comme le nôtre que les géomètres, les astronomes, les physiciens, les chimistes, les agronomes, les physiologistes, les médecins viendront chercher des renseignements sur le mouvement si actif et si dispersé de leurs sciences respectives. Au contraire, les historiens au sens le plus large du mot, ceux qui suivent dans toutes leurs formes les manifestations diverses de la vie de l'humanité à travers les âges, lisent avec intérêt ce qui se rapporte aux origines et à l'évolution des sciences mathématiques et physiques, dont le rôle est de plus en plus prépondérant dans la marche et la direction de la civilisation. Les savants auxquels s'adresse notre journal sont proprement ceux qui cultivent les sciences historiques; mais l'histoire de la découverte progressive des lois qui régissent le monde physique fait partie intégrante de ces sciences.

Consacré aux sciences historiques, le journal laisse de côté non seulement les applications actuelles de la politique et du droit, mais la philosophie, la littérature et les arts dans leur activité présente. Nous nous abstiendrons d'appréciations sur les événements du jour, à quelque ordre qu'ils appartiennent : les divergences de sentiment et de goût auxquelles

ils donnent forcément lieu seront quelque jour, elles aussi, matière à histoire; elles ne peuvent encore être jugées d'une façon vraiment scientifique et troubleraient forcément la sérénité qui doit caractériser un recueil comme celui-ci. C'est d'ailleurs ce que le *Journal des Savants* a compris dès sa première transformation : il a vite renoncé à l'appréciation d'œuvres ou de faits contemporains, et, surtout dans sa dernière période, il s'est imposé à ce point de vue une réserve que nous imiterons. Notre domaine reste encore assez vaste : histoire politique, géographique, économique et sociale, histoire de la civilisation, histoire des religions et des philosophies, histoire des lettres, des arts et des sciences, histoire des langues, rien de ce qui a été humain ne nous sera étranger. Mais pouvons-nous, même en réduisant ainsi notre programme aux sciences proprement historiques, espérer le réaliser dans le sens où l'entendaient Sallo et Renan? Nous ne le pensons pas. Les sciences historiques, elles aussi, se sont développées dans d'énormes proportions; des provinces, ou plutôt des empires entiers leur ont été ajoutés que l'on connaissait à peine ou qu'on ne soupçonnait même pas : les sociétés préhistoriques, la Chine et tout l'Extrême-Orient, l'Inde, l'Assyrie, l'Égypte, les antiquités américaines, le monde slave, la linguistique comparative, les littératures du moyen âge, la mythologie germanique, le *folklore*, bien d'autres encore. Chacune de ces disciplines est cultivée, en Europe et dans les pays de civilisation européenne, par des centaines de savants; chacune d'elles a ses organes spéciaux, ses sociétés, sa bibliographie sans cesse croissante. Pour donner un tableau complet du mouvement contemporain des sciences historiques il faudrait un recueil dix fois, cent fois plus volumineux que le nôtre, une armée de travailleurs, un outillage immense. Il existe bien certains recueils, comme la *Revue critique* et le *Bulletin critique* en France, le *Literarische Centralblatt* et la *Deutsche Litteraturzeitung* en Allemagne, l'*Athenæum* et l'*Academy* en Angleterre, qui embrassent dans leurs comptes rendus et leurs bibliographies tout le domaine de ces sciences; mais ils sont loin de signaler toutes les publications qui se font dans le monde, et ils se bornent d'ailleurs à des articles de peu d'étendue. Nous n'aurons pas plus qu'eux, nous aurons moins encore la prétention d'être complets; nous voudrions toutefois qu'il ne parût rien de vraiment important qui ne fût signalé sans retard à nos lecteurs et apprécié avec plus ou moins de détail; mais ce que nous souhaitons surtout, c'est que tous nos articles aient une valeur propre, apportent sur le sujet traité des idées ou des faits nouveaux, et soient indispensables à quiconque cultive les sciences historiques.

Nos comptes rendus seront divisés en deux séries : les articles détaillés

et vraiment critiques, imprimés en caractère ordinaire, et qui rempliront les premières feuilles, et les annonces sommaires, en petit texte, qui viendront à la suite. Nous attachons le plus grand prix à ces notices moins étendues, qui peuvent seules nous mettre à même de faire connaître, peu de temps après leur publication, la plupart des ouvrages rentrant dans notre cadre : si elles sont faites avec soin, elles renseignent suffisamment le lecteur et peuvent être fort utiles. Nous espérons qu'on nous aidera à rendre cette partie du journal aussi riche et intéressante que possible.

Quant aux comptes rendus proprement dits, il y a plusieurs manières de les entendre. Nous n'exclurons aucune de celles qui sont bonnes. L'analyse pure et simple d'un livre, — ce qu'on appelait autrefois l'extrait, — ne saurait être admise qu'à titre exceptionnel, quand il s'agit, par exemple, d'un ouvrage écrit dans une langue peu accessible. En général, pour faire simplement connaître un livre nouveau, une annonce sommaire suffit. Le compte rendu détaillé devra toujours être critique, c'est-à-dire discuter et juger ce qu'il y aura de nouveau dans le livre et exposer sur le sujet les vues personnelles du rédacteur.

Il est arrivé souvent, surtout, on l'a vu, dans le cours de la dernière période du *Journal des Savants*, que les livres annoncés ont servi seulement de point de départ ou de prétexte à de véritables dissertations, le rédacteur prenant cette occasion d'utiliser des études faites par lui sur le sujet. On a blâmé cette façon de procéder, qui transforme un compte rendu en un mémoire. Nous ne partageons pas cet avis. Plusieurs des articles de ce genre ont été parmi les plus utiles et les plus remarqués du journal : dépassant l'intérêt momentané d'un compte rendu, ils pouvaient avoir une valeur durable; c'est pour les consulter qu'on recherche le plus souvent nos volumes. Ils ont fourni à des savants distingués l'occasion d'émettre des vues et de faire connaître des recherches que, souvent, ils n'auraient guère pu livrer autrement au public : or c'est une des raisons d'être de ce journal, et ce doit l'être encore plus maintenant, de donner à ceux qui y travaillent le moyen de communiquer, sans être obligés de faire une publication spéciale, leurs idées sur tel ou tel point, ou le résultat de leurs travaux. Nous n'exclurons donc pas les articles de ce genre, qui caractérisent depuis longtemps le journal et qui en font en bonne partie l'intérêt pour ceux qui le lisent et l'utilité pour ceux qui y collaborent. Mais, non plus que les autres, ces comptes rendus ne doivent prendre des dimensions exagérées. En aucun cas nous n'admettrons qu'un article ait plus de trois parties et comprenne en tout plus de quarante pages. Une telle étendue devra même être exceptionnelle. Des articles de cinq à dix pages seraient ceux que nous souhaiterions le plus. Ils nous per-

mettraient de donner au recueil la variété qui, avec la rapidité d'information, est la qualité la mieux faite pour en assurer le succès.

Nous ne sommes plus au temps où l'on contestait ses droits à la critique. On se permettra ici de juger les livres nouveaux en toute liberté, en s'attachant toujours à donner les preuves des critiques qu'on adressera aux auteurs. Mais on évitera d'ordinaire, à moins qu'il n'y ait lieu de s'opposer à un succès immérité ou urgence à combattre une erreur qui pourrait se propager, de s'occuper d'ouvrages sans valeur, écrits par des hommes imparfaitement au courant des résultats acquis et des méthodes : l'autorité même qui s'attache naturellement à ce journal doit sur ce point le rendre réservé. C'est à des livres d'une valeur réelle, apportant du nouveau dans les faits ou dans les idées, que nous souhaitons que nos articles soient surtout consacrés; nous voudrions que sur toutes les questions intéressantes qui seront soulevées dans le domaine des sciences historiques le journal donnât l'opinion motivée de la science française.

Il va sans dire que nous embrasserons dans nos comptes rendus la littérature savante de l'étranger. La science, aujourd'hui, ne marche que par la collaboration de toutes les nations cultivées; le *Journal des Savants* a été le premier organe périodique de cette collaboration : c'est un rôle auquel il n'a jamais failli, et que nous espérons qu'il remplira de plus en plus utilement. Nous reprenons d'ailleurs à notre compte les belles déclarations de nos prédécesseurs de 1702 : « Les préjugés des journalistes et leur partialité en faveur de leur religion et de leur pays sont des défauts qu'on leur reproche avec raison . . . . . La Compagnie espère que les lecteurs, de quelque religion et de quelque pays qu'ils soient, seront contents d'elle sur cet article. »

Ces mêmes prédécesseurs, nous l'avons vu, se trouvaient embarrassés entre les exigences diverses des deux catégories de lecteurs auxquelles ils s'adressaient : les gens de cabinet, qui ne se soucient que du fond, et les gens du monde, qui ne se soucient que de la forme : « Comment trouver un juste milieu pour satisfaire les uns et les autres ? » Parmi les qualités auxquelles tiennent les gens du monde, avec la finesse et la délicatesse du tour, figure la clarté : c'est la seule qui soit essentielle, et les gens de cabinet ne doivent pas l'apprécier moins; sans vouloir que nos collaborateurs soient toujours intelligibles du premier coup à des lecteurs non préparés, sans les empêcher de s'exprimer au besoin dans la langue abréviative des savants, nous leur demanderons de donner autant que possible à leurs articles, tant par la composition que par l'expression, la clarté qui en rendra accessibles à des lecteurs simple-

ment lettrés au moins les parties générales. Quant au style, nous ne nous permettrons pas, comme le faisait Sallo, de passer sur celui de nos collaborateurs un vernis qui en diminue la diversité; nous espérons au contraire que chacun d'eux donnera au sien, avec la clarté si naturellement française, et même, s'il le peut, avec cette « délicatesse » et cette « finesse » que le XVIIIe siècle mettait à si haut prix, le caractère personnel qui est « de l'homme même », et qui ne peut que contribuer à la variété comme à l'attrait de notre recueil.

A côté des comptes rendus, le *Journal des Savants* a de tout temps inséré de courts mémoires, contenant soit l'annonce d'une découverte nouvelle ou la communication d'un document inédit, soit l'exposé d'une vue personnelle sur un sujet d'histoire, d'archéologie ou de littérature. Nous accueillerons volontiers les articles de ce genre, mais ils ne devront figurer dans le recueil qu'à titre d'exceptions. Trop multipliés, ils lui enlèveraient son véritable caractère, qui est d'être un organe d'information et de critique.

Depuis longtemps le journal a donné des nouvelles académiques. Maintenant qu'il est placé sous le patronage de l'Institut, il doit non seulement conserver, mais enrichir cette rubrique. En dehors des événements académiques proprement dits, comme les décès et les nominations de membres, les élections des bureaux, les prix proposés et décernés (au moins dans une certaine mesure), etc., nous donnerons chaque mois un bref compte rendu des séances tenues par les cinq Académies pendant le mois précédent; ces comptes rendus, au moins pour plusieurs d'entre elles, paraissent, il est vrai, dans différents journaux; mais nulle part on ne les trouve à la fois résumés et réunis, et le public sera bien aise, croyons-nous, d'être tenu ainsi au courant de ce qui se fait dans toutes les séances de l'Institut, outre que le journal prendra ainsi une valeur documentaire qui sera certainement très appréciée. Il serait d'ailleurs contraire à ce que nous avons dit du programme du journal, restreint aux sciences historiques, de signaler toutes les communications faites à l'Académie des Sciences, ou les discussions qui peuvent se produire sur des sujets d'un intérêt tout actuel à l'Académie française, à l'Académie des Beaux-arts et à l'Académie des Sciences morales et politiques. Nous nous bornerons à signaler, avec les faits académiques, les communications ou discussions rentrant dans notre cadre. Nous donnerons aussi l'indication, au fur et à mesure de leur apparition, des publications faites par chacune des Académies.

Nous comptons, pour nous aider dans la tâche qu'ils nous ont fait le grand honneur de nous confier, sur la collaboration de nos confrères des di-

IMPRIMERIE NATIONALE.

verses Académies : c'est elle qui donnera au journal l'éclat et l'autorité que nous voulons lui assurer. Mais nous accueillerons volontiers la collaboration de savants qui ne font pas partie de l'Institut : parfois, plus jeunes, plus hardis, ils nous apporteront un utile appoint de vues personnelles et représenteront les tendances nouvelles qui se font jour continuellement dans les études historiques. Nous ne refuserons même pas, à l'occasion, quelque communication d'un savant étranger, nous rappelant que l'un des titres d'honneur du *Journal des Savants* est de pouvoir inscrire le nom du grand Leibniz sur la liste de ses collaborateurs. Les associés étrangers de nos Académies seront particulièrement bienvenus.

Tel est, brièvement exposé, le programme que nous nous proposons de remplir. L'avenir dira si nous y réussissons. Le succès de notre œuvre dépend de l'appui que lui donneront d'une part l'Institut qui l'a adoptée, d'autre part le public lettré du monde entier, et particulièrement le public français, auquel nous demandons avec confiance d'encourager une entreprise à la fois scientifique et nationale.

Gaston PARIS.

A history of Hindu Chemistry from the earliest times to the middle of the sixteenth century A. D., with sanscrit texts, variants, translations and illustrations, by Praphulla Chandra Ray, D. sc., professor of chemistry, Presidency College, Calcuta. — Vol. I, Calcutta, 1902, LXXIX-176 p., 10 figures et deux index. Textes sanscrits, 1-41.

Il y a cinq ans, M. le professeur Ray m'a communiqué un mémoire manuscrit en 43 pages, sur l'histoire de la chimie et de l'alchimie indienne, mémoire dont j'ai publié une analyse critique dans le *Journal des Savants* (avril 1898, p. 227-236). Depuis lors, sur mes encouragements, le savant hindou a poursuivi ses recherches et approfondi ses premiers essais. Aidé par le concours de M. Alexandre Pedler, directeur de l'Instruction publique au Bengale, il a pu prendre connaissance de manuscrits plus anciens, tirés des bibliothèques de Bénarès, de Madras, de Cachemire, ainsi que des publications imprimées d'après divers autres manuscrits. L'un de ces derniers manuscrits notamment, le manuscrit Bower, est réputé écrit au v^e siècle de notre ère. Les autres sont de dates inégales, parfois récentes; mais ils renferment des traités auxquels on attribue une antiquité plus ou moins reculée.

Je rappellerai d'abord ce fait bien connu que les ouvrages transcrits dans un manuscrit et particulièrement les ouvrages techniques ou théoriques sont susceptibles de renfermer, à côté des textes auxquels le copiste attribue une date reculée, des additions faites à différentes époques, les plus récentes pouvant être contemporaines de la dernière copie; la date de cette dernière est donc la seule tout à fait certaine. Ces additions ont été faites souvent sans aucune intention de fraude, simplement pour compléter l'étude des questions traitées; mais il est arrivé parfois qu'elles ont eu pour objet d'antidater certains faits, certains noms, ou certaines doctrines. Si je fais cette observation à l'occasion des manuscrits hindous, c'est que j'ai eu occasion de relever et de discuter de nombreux exemples de cet ordre dans mon *Histoire de la Chimie au moyen âge*, particulièrement en ce qui touche les ouvrages attribués à Hermès et, plus tard, à Geber.

La même chose est arrivée dans l'Inde pour le personnage demi-mythique et demi-historique qui porte le nom de Nagarjunâ; et parmi ses successeurs, il existe pareillement, à côté d'un Vagbhata historique, des œuvres dont un pseudo-Vagbhata plus moderne s'est déclaré l'auteur. La critique de ce genre d'ouvrages et spécialement celle des écrits alchimiques exige beaucoup de prudence et de sagacité.

Quoi qu'il en soit, nous devons remercier M. Ray du soin avec lequel il a rassemblé les matériaux d'une étude difficile et obscure, et des précieux détails et commentaires qui figurent dans sa publication.

Une première réflexion se présente à l'esprit, après la lecture de son histoire de la chimie indienne; c'est que cette histoire est plutôt d'ordre médical que chimique. En un mot, la chimie est partout ici subordonnée à la médecine : il s'agit de doctrines et de recettes médicales plutôt que de doctrines chimiques ou alchimiques. Les descriptions méthodiques relatives à l'étude et à la préparation des métaux et autres substances n'apparaissent guère que dans les traités écrits à partir du XIV^e et du XV^e siècle.

Dans les extraits des vieux traités que M. Ray nous présente on ne rencontre presque rien qui ressemble aux traités systématiques de Zosime et des alchimistes greco-égyptiens, tels que nous les connaissons par la Collection des textes des anciens chimistes grecs, ou par celle des textes traduits par les Syriens[1]. Les extraits de ces vieux traités que publie M. Ray ne renferment aucun texte alchimique proprement dit, à l'exception de quelques phrases vagues et de quelques invocations mysti-

[1] Voir mes ouvrages sur cette Collection et sur *La Chimie au moyen âge*, t. I et t. II.

ques. Cette absence de documents alchimiques précis dans les textes indiens les plus anciens peut s'expliquer de deux manières : ou bien M. Ray n'a pas eu connaissance des traités alchimiques de cet ordre, à supposer qu'ils aient été conservés; ou bien, et plutôt, ces traités n'ont jamais existé : je veux dire existé avec les longs développements de doctrines et de procédés que nous lisons dans les textes alchimiques occidentaux, écrits dans les cinq ou six premiers siècles de notre ère. On s'explique d'ailleurs cette absence de textes anciens, si l'on admet que les doctrines et imaginations alchimiques ne se seraient pas développées spontanément dans l'Inde, mais qu'elles y auraient été importées plus tard, par l'infiltration des idées et des ouvrages syro-arabes, importation qui n'apparaît guère que du VIIIe au Xe siècle de notre ère. Or, c'est précisément vers cette époque que l'influence des idées relatives au mercure se manifeste réellement en médecine chez les Hindous et chez les Chinois. En tout cas, il y a là un problème à éclaircir : la découverte des moindres textes originaux serait précieuse à cet égard; mais il serait nécessaire de publier ces textes complets, autrement que par des extraits, et sans addition, mutilation ou mélange d'interprétation de l'éditeur ou des copistes. C'est à cette condition seulement que les indices de leur véritable origine pourraient être mis hors de doute.

Il nous manque également un autre ordre de données historiques, qui seraient indispensables pour discuter exactement la vraie filiation des idées et des pratiques chimiques et alchimiques dans l'Inde : ce sont les cahiers de recettes techniques des orfèvres, des peintres et teinturiers, des céramistes et métallurgistes indiens, aux différentes époques. On sait combien le travail des métaux et celui des industries décoratives ont été poussés loin dans l'Inde et quel sentiment d'un art décoratif délicat se manifeste dans les objets anciens ou modernes qui proviennent de cette contrée. M. Ray a pris soin de consacrer un certain nombre de pages de son livre à la description des pratiques actuelles des artisans indiens. Certes ces descriptions sont très intéressantes, mais elles se rapportent uniquement aux temps modernes et contemporains. Il serait précieux pour l'histoire de la chimie et de l'alchimie indiennes de posséder des textes analogues soit au papyrus de Leide, qui m'a fourni la clef des traités démocritains, soit aux *Compositiones* et à la *Mappæ clavicula*, qui m'ont permis de constater le maintien des traditions de l'alchimie antique en Occident après la chute de l'empire romain et jusqu'au XIIIe siècle, c'est-à-dire jusqu'au moment où renaît la science occidentale, avec les doubles ressources empruntées, d'une part, aux recettes de technique industrielle conservées en Europe et, d'autre part, aux ouvrages grecs,

byzantins et aux traités arabes de diverse nature, apportés d'Espagne et d'Orient et traduits en latin au temps des croisades. Ces traités de la vieille technique indienne ont-ils disparu, par l'effet du mépris des castes sacerdotales pour les professions des artisans? Ou bien n'ont-ils jamais existé dans l'Inde, tout se bornant à des pratiques traditionnelles, où manquait l'appui de ces idées théoriques dont l'art et l'industrie n'ont pas cessé de s'inspirer en Occident? On voit que l'on retrouve ici toujours le même doute sur l'antiquité de la science chimique proprement dite dans l'Inde: je ne parle pas des pratiques chimiques, qui sont aussi vieilles que la civilisation.

Peut-être la découverte de quelque document inédit, demeuré jusqu'ici caché dans les bibliothèques de l'Inde, permettra-t-elle un jour de jeter de la lumière sur ces problèmes; à la condition bien entendu que ce document soit tiré de manuscrits bien datés et antérieurs aux influences grecques, arabes, occidentales, qui ont laissé leur empreinte dans les ouvrages composés ou copiés au cours des temps modernes.

Je ne veux pas m'étendre davantage sur ces desiderata; mais il m'a paru nécessaire de signaler l'absence presque complète de documents authentiques relatifs aux doctrines originales des chimistes indiens proprement dits, avant leur contact avec la civilisation arabe. Il serait tout à fait injuste à cet égard d'invoquer l'absence de cet ordre de textes, dont aucun indice ne permet de soupçonner l'existence, pour critiquer l'ouvrage de M. Ray, qui a consacré un long et consciencieux travail à résumer avec soin et intelligence les matériaux parvenus entre ses mains. On doit au contraire lui savoir le plus grand gré de ceux qu'il nous fait connaître. Si je fais les observations qui précèdent, c'est qu'il est indispensable de bien mettre au point les questions relatives aux origines si controversées des sciences de l'Extrême-Orient, particulièrement en ce qui touche les sciences positives telles que la chimie.

Je vais maintenant essayer de résumer les points qui m'ont le plus frappé en lisant l'histoire de la chimie indienne.

Dans l'introduction de l'histoire de la chimie indienne et dans l'ouvrage lui-même, M. Ray envisage successivement les périodes suivantes:

I. Notions chimiques dans les Védas;
II. Période ayurvédique (temps prébouddhiques jusque vers l'an 800 de notre ère);
III. Période dite *de transition* (de l'an 800 à 1100 après J.-C.);
IV. Période tantrique (de l'an 1100 à 1300);
V. Période iatrochimique (de l'an 1300 à 1550).

Peut-être la démarcation entre ces périodes n'est-elle pas toujours nettement tranchée, surtout entre les trois dernières. Je me bornerai à suivre cette division d'une manière générale.

L'époque des Védas est connue surtout par des documents en grande partie mythiques. Durant cette époque, chez les Indiens comme chez les Égyptiens, toute action humaine et spécialement la médecine et les arts industriels sont poursuivis en faisant concourir les agents naturels et l'influence des êtres surnaturels, sollicités par les incantations et pratiques de la magie et de la sorcellerie.

Dans le Rig Veda, les Açwins, divinités analogues aux Dioscures grecs, sont invoqués comme des médecins divins. Le *soma*, jus fermenté, est l'objet d'une adoration spéciale et regardé comme l'*amrita* (ambroisie des Grecs), liquide divin qui rend centenaire. Dans l'Atharvaveda, les agents employés pour traiter les maladies sont les plantes et leurs produits; mais leur emploi est associé invariablement avec celui des charmes et invocations. Nous y lisons des incantations destinées à amener la ruine, la mort, la démence, la stupeur des adversaires. On s'assure l'amour des femmes par des philtres végétaux, joints à certains maléfices. — Plus tard, dans le Mahâbâhrata, l'or est associé au soleil et regardé comme un élixir de vie, tandis que le plomb est agent de sorcellerie; mais ce poème est mélangé d'éléments postérieurs.

Les analogues de ces croyances et pratiques se retrouvent chez les Grecs, sans qu'il y ait lieu de croire à quelque emprunt proprement dit de part ou d'autre, c'est-à-dire d'invoquer autre chose qu'une certaine communauté de traditions originelles.

La période ayurvédique présente un caractère plus positif. Elle répond à la période historique proprement dite des Grecs et des Romains. A ce moment, la chimie n'est encore séparée ni de la médecine ni des arts industriels. Mais le médecin est devenu distinct du prêtre.

Avant d'entrer dans plus de détails sur les relations qui se manifestent alors entre les pratiques de la médecine et celles de la chimie, toujours étroitement liées entre elles, il est nécessaire d'exposer brièvement les idées philosophiques des Indiens de cette époque sur la constitution de la matière. En effet, c'est aussi la période des grands systèmes philosophiques, agités avec méthode et profondeur. Je n'ai pas la compétence philologique nécessaire pour parler ici des discussions régnantes relativement à la date de ces systèmes et surtout à l'influence qu'ils ont pu subir de la part de la philosophie grecque, ou exercer sur celle-ci, particulièrement à l'époque alexandrine.

Bornons-nous à rappeler, avec Colebrooke, les systèmes Samkhya et

Vaideshika et particulièrement les concepts relatifs à la constitution de la matière. D'après Kapila, auteur du système Samkhya, il existe cinq ordres de particules subtiles ou radicaux nommés Tanmatra, non perceptibles par les sens grossiers de l'homme, quoique perceptibles par des êtres d'ordre supérieur; ils engendrent cinq éléments plus grossiers : la terre, l'eau, le feu, l'air et l'espace (ou fluide éthéré). L'élément éthéré est le véhicule du son, perceptible par le sens de l'ouïe et dérivé du radical sonore éthéré. L'élément aérien est perceptible par les sens de l'audition et du tact; il dérive du radical tangible de l'air. L'élément igné est perceptible par les sens de l'ouïe, du tact et de la vue; il dérive du radical coloré du feu. L'élément aqueux est perceptible par les sens de l'ouïe, du tact, de la vue et du goût; il dérive du radical sapide de l'eau. L'élément terreux est perceptible par les sens de l'ouïe, du tact, de la vue, du goût et de l'odorat; il dérive du radical odorant de la terre. Ainsi, à chaque sens répond un élément distinct sensible, dérivé d'un radical non perceptible.

Cette doctrine des éléments est analogue à celle d'Empédocle, mais avec des détails plus subtils et l'addition de l'élément éther. Elle a été développée et combinée avec des notions logiques rappelant Aristote et avec une théorie atomique analogue à celle de Démocrite par Kanada, fondateur du système Vaideshika.

D'après ce système, les objets perçus par les sens sont caractérisés par six catégories. Mais ce serait sortir de mon sujet que d'entrer dans l'exposition de ces subtilités. Après avoir spécifié ces catégories et défini la substance, en tant que résultant de l'association des qualités et de l'action, le philosophe décrit les propriétés de la terre et de l'eau, toutes deux éternelles en tant qu'atomes, mais transitoires en tant qu'agrégats; celles de la lumière, qu'il assimile à la chaleur : lumière terrestre, telle que celle du feu ordinaire, et lumière céleste, telle que celle des éclairs et des météores, etc. L'or est constitué par la lumière solidifiée par le mélange de quelques parties terreuses, etc. Kanada expose alors sa conception des atomes simples ou primaires, qui sont éternels, puis celle des atomes binaires, ternaires, quaternaires, etc.

Je ne poursuivrai pas plus loin les développements de son système. Observons cependant que cet ordre de conceptions et d'imaginations demi-physiques, demi-métaphysiques rappelle celles des philosophes grecs, depuis Démocrite et Leucippe, inventeurs des atomes, jusqu'à Platon, dans son *Timée*, et Aristote, dans ses *Météorologiques*. Il est facile de signaler entre les philosophes indiens et les philosophes grecs certaines analogies frappantes.

Une influence réciproque s'est exercée réellement entre les deux régions et civilisations, après les conquêtes macédoniennes et la fondation des royaumes grecs de la Bactriane. Elle est manifeste à l'époque alexandrine, c'est-à-dire dans les siècles voisins de l'ère chrétienne : le nom de Bouddha était connu de Clément d'Alexandrie. Les légendes antidatées relatives à Pythagore et la biographie fabuleuse d'Apollonius de Tyane ont conservé la trace de ces contacts. En tout cas, s'il y a eu quelque emprunt du côté des Indiens, il est incontestable que les idées grecques ont été remaniées par eux d'une façon originale et ont subi une élaboration nouvelle, dont la subtilité plus grande et les distinctions plus multipliées semblent accuser le caractère postérieur.

Rentrons maintenant dans les œuvres plus spécialement chimiques du génie indien. Celles-ci, comme je l'ai dit, se rattachent à la médecine et à la matière médicale. A ce point de vue, la fin de la période que nous étudions en ce moment est représentée par deux grands ouvrages, le Charaka et le Susruta, dont l'origine serait fort ancienne, mais dont la rédaction définitive, telle que nous la possédons, semble contenir, à côté de fragments de date reculée et incertaine, des écrits très postérieurs à l'ère chrétienne, écrits basés d'ailleurs sur le système Vaideshika. La science de la vie (Ayurveda) est regardée comme une science secondaire; c'est d'ailleurs une révélation directe des dieux, une branche de l'Atharveda.

Parlons d'abord des auteurs de ces compilations.

M. Sylvain Lévy a retrouvé dans le Tripitaka chinois le nom de Charaka, comme guide spirituel du roi indoscythe Kanisha, au IIe siècle de notre ère[1], et il le rattache à une tradition grecque. Mais le mot Charaka, d'après M. Ray, serait une appellation collective, qui remonterait beaucoup plus haut.

En tout cas, l'ouvrage qui porte ce nom aurait passé par plusieurs rédactions ou remaniements, entre autres celle de Vagbhata, postérieure de plusieurs siècles à l'ère chrétienne; ce livre (perdu aujourd'hui) aurait été traduit en arabe, par ordre des califes, vers le VIIIe ou IXe siècle de notre ère, en même temps qu'un autre livre appelé Nidana. Plus tard vint une rédaction nouvelle, attribuée à Nagarjunà, célèbre chimiste bouddhiste, personnage à demi légendaire, sorte d'Hermès trismégiste, que les Indiens regardent comme l'inventeur de la distillation et de la calcination. En fait, ceci nous indiquerait donc le VIIIe ou le IXe siècle comme l'époque où les Indiens ont connu ces dernières méthodes, dé-

[1] *Journal asiatique*, t. VIII (1896), p. 447.

couvertes par les alchimistes gréco-égyptiens des premiers siècles de notre ère, c'est-à-dire plusieurs siècles avant le califat. C'est, en effet, vers la fin du VIIe siècle qu'elles ont été enseignées aux Arabes[1], par l'intermédiaire desquels elles paraissent avoir été communiquées aux peuples de l'Extrême-Orient.

Le Susruta serait moins ancien que le Charaka; la recension en aurait été également faite par Nagarjunà. C'est ici le lieu d'observer que le Charaka et le Susruta ne sont pas des ouvrages de chimie, le Charaka étant un livre de médecine proprement dite et le Susruta un livre de chirurgie. Le nom de Susruta, comme celui de Charaka, est attribué, dans les ouvrages indiens, à plusieurs personnages de date différente et qui semblent étrangers à la médecine. Ce nom figure notamment dans le manuscrit Bower (ve siècle de notre ère[?]).

Le plus ancien commentaire du Susruta est le Bhanumati, par Chakrapani Datta, qui vécut vers l'an 1060 : le texte du Susruta était alors l'objet d'une sollicitude attentive à en maintenir la pureté.

Tel est le résumé des renseignements fournis par M. Ray. Il réfute vivement une opinion développée récemment par le savant orientaliste Haas, d'après laquelle le nom de Susruta serait la corruption arabe de celui d'Hippocrate, changé d'abord en Socrate, le tout d'ailleurs conformément à ce qui est arrivé fréquemment dans ces transcriptions successives des noms grecs.

Comme exemple analogue, je demande la permission de rappeler l'étrange confusion qui existe dans les traités d'alchimie syriaque entre Hippocrate et Démocrite[2], ainsi que les transcriptions de noms grecs dans la *Turba philosophorum*[3]. Les confusions de ce genre sont bien connues de tous les orientalistes.

On a rapproché aussi le système humoral des auteurs indiens, fondé sur les trois humeurs : air, bile et phlegme, de celui des Grecs : sang, bile, eau, phlegme. Je ne prétends pas m'ériger en arbitre de cet ordre de questions : toutefois, de semblables analogies ont pu se présenter à l'esprit des médecins de différents peuples. Elles semblent trop vagues pour autoriser des conclusions assurées. Si elles étaient mieux établies, peut-être pourrait-on les rapporter à quelque tradition commune plus ancienne, originaire, par exemple, de la Chaldée, comme le prétendait Terrien de la Couperie.

(1) Voir les récits relatifs à Morienus ou Marianus, moine grec chrétien, et à son disciple Calid : *La Chimie au moyen âge*, t. I, p. 242 et 246, et t. III, p. 2.

(2) *La Chimie au moyen âge*, t. II, p. XL et 314.

(3) *La Chimie au moyen âge*, t. I, p. 257.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Voici encore quelques renseignements fournis par M. Ray. Dans le Charaka et le Susruta, on distingue les drogues d'origine terrestre ou minérale, d'origine végétale et d'origine animale.

Parmi les drogues minérales, on cite d'abord : l'or, qui est mis à part; les cinq métaux : argent, cuivre, plomb, étain, fer, et ce qu'on appelle leurs impuretés[1] ou bitumes (?), c'est-à-dire leurs oxydes et autres composés. Viennent ensuite : l'arsenic rouge, réalgar et orpiment; l'antimoine sulfuré; les sels, au nombre de cinq; le sable, les gemmes, les pyrites et leurs dérivés (vitriols) correspondant au misy et au sory des Grecs[2], toutes drogues simples employées en médecine. Leur description et les traitements qu'on leur fait subir, lavages, grillages, infusions et mélanges, rappellent le traité de Dioscoride; non qu'il y ait emprunt et traduction directs, mais plutôt transmission par intermédiaires, avec certaines modifications dans les procédés. Le soufre figure aussi associé à des drogues végétales, celles-ci empruntées surtout à des plantes de l'Inde. Viennent enfin les drogues d'origine animale : le sang, la bile, le sperme, l'urine (huit variétés selon les animaux), la corne, les cheveux, les os, etc.

Cette distinction des drogues en trois catégories, animale, végétale, minérale, rappelle encore la nomenclature symbolique des alchimistes arabes[3] et spécialement celle d'Avicenne (réel ou prétendu). On pourrait y voir un signe d'origine, les anciens alchimistes grecs n'employant pas cette nomenclature.

Les poisons sont aussi partagés en minéraux, végétaux, animaux.

L'emploi des lessives de cendres et spécialement celui de la pierre à chaux calcinée, pour les changer en solutions alcalines caustiques, décrit dans le traité que je résume, me semble indiquer une addition plus moderne, dérivée par voie directe ou indirecte des pratiques de chimistes européens. Au contraire, on doit signaler comme essentiellement indienne une discussion étendue sur la distinction des goûts, leur nombre, leur relation avec les cinq éléments primordiaux; de même les classes d'aliments, dérivés des cinq éléments, possédant les six goûts et les deux propriétés du chaud et du froid.

Observons enfin que dans le Charaka et le Susruta on ne trouve qu'une seule référence relative au mercure : ce qui est un indice d'antériorité par rapport à la période subséquente de médecine mercurielle. A cet égard et pour nous rapprocher davantage de l'histoire de la chimie et de

[1] Ce mot rappelle la dénomination *iós*, rouille, venin, *virus*, de Pline, appliquée par les alchimistes grecs aux oxydes : *Introduction à l'étude de la Chimie des anciens*, p. 14. — [2] Même ouvrage, p. 243. — [3] *La Chimie au moyen âge*, t. I, p. 299 et 303.

ses doctrines propres, dont il n'est guère question dans ce qui précède, on peut ajouter que la pharmacopée indienne primitive, telle qu'elle figure dans les ouvrages précédents, ne contient pas de sels métalliques ni surtout ces préparations mercurielles caractéristiques de la période tantrique.

Au contraire, cet ordre de préparations a établi son autorité au XIe siècle, dans les ouvrages de Vrinda et Chakrapani Datta, commentateurs de Charaka et de Susruta. Ils recommandent en même temps de faire intervenir les prières cabalistiques du culte tantrique, comme auxiliaires de certaines de leurs préparations.

A cette même époque l'alchimie proprement dite apparaît nettement dans l'Inde, d'après Alberuni[1], surtout comme auxiliaire de la médecine. Alberuni ajoute que les Indiens désignent leur science alchimique sous le nom de *Rasayana*, et qu'elle enseigne les procédés propres à restaurer la jeunesse et à allonger la vie, c'est-à-dire la fabrication de l'élixir de longue vie. Cette fabrication est, comme toujours, congénère de celle de l'or et de la pierre philosophale. Le mot *rasa* lui-même désignait, à l'origine, le chyle générateur du sang; mais il fut depuis réservé au mercure et à ses minéraux et composés divers. Les théories exposées par Alberuni sur la constitution des métaux, en tant que formés de soufre et de mercure, sont celles des Arabes. L'alchimie a été en honneur dans l'Inde principalement durant la période tantrique, du XIIe au XIVe siècle. A ce moment, les idées mystiques et magiques jouaient un grand rôle dans le bouddhisme indien, dont la pureté originelle avait été altérée par le culte de Siva et de certaines divinités étranges, reste des anciennes religions de l'Inde. Les sciences positives et les sciences occultes y sont jointes en un amalgame singulier, que l'on retrouve dans le taoïsme chinois, aussi bien que dans les antiques traditions du gnosticisme occidental, ce dernier fort antérieur comme date. Ces pratiques remontent peut-être aux origines mêmes de l'espèce humaine; la Chaldée et l'Égypte les ont connues. Aussi ont-elles été associées aux premières doctrines scientifiques. En tout cas le culte de Siva, déjà établi dans l'Inde au XIIe siècle de notre ère, avec le phallus comme emblème, renferme un mélange de procédés alchimiques et de rites obscènes.

Vers le XIe siècle, les connaissances chimiques sont exposées entre autres dans le Rasaratnakara, toujours attribué à Nagarjunà, dont le nom prend ainsi une sorte de caractère générique, et le Rasarnava (mer de mercure), l'un des tantras du culte de Siva. La notion mystique du

[1] Voir *Journal des Savants*, avril 1898, p. 228.

mercure des philosophes, élément supposé des métaux, apparaît alors, associée et confondue avec la connaissance du mercure proprement dit. Mais les tantras joignent à ces notions générales, congénères de celles des alchimistes grecs et arabes, des idées mystiques d'un caractère original. « C'est par le mercure, dit le dernier ouvrage, que l'on rend le corps impérissable, de façon à le soustraire à la nécessité de la mort. » En effet, le corps, en tant que composé des six enveloppes de l'âme, est dissoluble, tandis que le corps créé par Hara et Gauri (désignés sous les noms du mercure et du mica) est permanent. L'ascète qui aspire à la « libération » dans cette vie doit d'abord se faire un corps glorieux, engendré comme le mercure par la conjonction créatrice de Hara et de Gauri. « Leur combinaison, ô déesse[1], détruit la mort et la pauvreté. » L'auteur cite ici les noms des sages qui ont atteint la « libération » dans cette vie actuelle, en acquérant un corps divin (ou mercuriel) par l'efficacité du mercure. Le mercure fixé guérit les maladies; le mercure éteint (amorti, mortifié) ressuscite les morts; c'est un médicament suprême qui rend le corps incorruptible et impérissable. L'adoration du mercure sacré est plus béatifique que l'œuvre de tous les emblèmes phalliques. Dans la *Revue des systèmes philosophiques*, par Madhavacharya, abbé-chef du monastère de Sringeri en 1331, le sixième système est désigné sous le nom de *système mercuriel*. Le mercure est appelé semence de Siva, dénomination qui rappelle la semence d'Hermès et la nomenclature symbolique des scribes sacrés de l'Egypte[2], reproduite en partie par Dioscoride et par Avicenne[3]. Dans Marco Polo on retrouve cette opinion que les sages indiens vivent de cent cinquante à deux cents ans, en usant d'un breuvage étrange renfermant du soufre et du mercure. — Ainsi d'un symbolisme mystique les Indiens avaient passé à une interprétation médicale positive et à la préparation des médicaments métalliques.

L'application matérielle de ces doctrines et de ce symbolisme mystique ne devait être faite que par les initiés; autrement leurs conséquences littérales étaient susceptibles de se traduire par des empoisonnements. C'est ce qui paraît en effet avoir eu lieu en Chine, où plusieurs empereurs, vers le x^e^ siècle, ont été, dit-on, victimes de l'emploi des remèdes destinés à leur procurer l'immortalité.

En tout cas, nous sommes ici dans l'Inde en période alchimique : le pseudo-Vagbhata nous donne les noms de 37 alchimistes renommés.

On voit par ces détails exacts que le développement de cette science

[1] Parvati, associée de Siva. — [2] *Introduction à la Chimie des anciens*, p. 11. — [3] *La Chimie au moyen âge*, t. I, p. 303.

demi-réelle, demi-chimérique, a été tardif dans l'Inde. La floraison n'en a réellement eu lieu que dans la période tantrique. S'il paraît certain, d'après les textes des annalistes arabes, que les califes Haroun et Mansour ont fait traduire à Bagdad quelques ouvrages de médecine indienne, en même temps que des ouvrages grecs et syriaques, nous ignorons ce que renfermaient ces ouvrages, et rien ne permet de supposer qu'ils continssent des notions chimiques proprement dites. Les théories signalées dans Alberuni et dans les auteurs indiens de date certaine ont le caractère de doctrines dérivées de celles des chimistes arabes, lesquelles elles-mêmes se rattachent, par l'intermédiaire des Syriens, à celles des alchimistes gréco-égyptiens. Les Indiens ont donné à ces doctrines leur empreinte et une certaine figure originale en les incorporant dans leurs systèmes religieux.

Citons, d'après M. Ray, des extraits des plus anciens ouvrages qui contiennent des renseignements chimiques précis :

Le tantra intitulé *Rasarnava* (XIII[e] siècle) [mer de mercure] expose la science sous la forme d'un dialogue entre Siva et son épouse Parvati. Le mercure est réputé composé de cinq éléments et assimilé à Siva lui-même. Dans cet ouvrage on trouve la description de nombreux appareils et préparations chimiques. L'auteur insiste sur les procédés propres à tuer le mercure, c'est-à-dire à l'amortir, comme nous disons encore, en le réduisant en poudre, notamment pour préparer le vermillon avec le soufre et le mercure. Tous les métaux peuvent être tués avec un mélange de vitriol vert, de sel gemme, de pyrite, de soufre, de natron et de divers ingrédients végétaux.

On remarquera que la mort des métaux et leur résurrection sont des expressions courantes en alchimie.

Notre auteur enseigne aussi à teindre les métaux, spécialement le cuivre, en le traitant par la calamine; ce qui, dit-il, le change en or (laiton).

Le *Rasaratnasamuchchaya*, ouvrage écrit entre le XIV[e] et le XVI[e] siècle, est déclaré au début l'œuvre de Vagbhata, fils de Simhagupta, prince des médecins : c'est encore un pseudonyme. Son traité est un exposé méthodique de la chimie, telle qu'elle était connue alors; il traite du mercure, des minéraux et métaux, de la construction des appareils, des formules mystiques de purification des métaux, de l'extraction des principes actifs, de la fusion, de l'incinération. Les vertus du mercure y sont exaltées : « Son emploi délivre l'homme d'une multitude de maladies. Le dieu du feu le fait couler dans le Dardistan, région montagneuse du Cachemire où se trouvent des mines de cinabre. Celui qui

obtient le mercure, préparé avec le concours de rites magiques et mystiques, assure à ses adeptes le bonheur et la santé, la richesse, le pouvoir de transmuter les métaux et de prolonger la vie. »

Le livre II traite ensuite des rasas, minerais et produits métalliques spécialement mercuriels.

Le livre III traite des *uparasas* ou rasas inférieurs, tels que le soufre, l'ocre rouge, le vitriol, l'alun, les sulfures d'arsenic, orpiment et réalgar, le sel ammoniac, le cinabre, etc. On y décrit les variétés de chaque espèce de drogue, sa purification, son traitement par différents jus de plantes et liquides, etc.

Dans le livre IV sont énumérées les gemmes ou pierres précieuses, qui jouent un si grand rôle dans le monde depuis les temps les plus reculés. Les Orientaux les ont toujours en estime particulière. Elles sont ici examinées au point de vue de la matière médicale. On cite en particulier les suivantes : diamant, perle, pierre du soleil (escarboucle?), pierre de lune (sélénite), lapis-lazuli, émeraude, topaze, saphir, corail, etc.

Le livre V examine les propriétés des métaux purs : or, argent et fer, et celles des métaux à odeur fétide, plomb et étain. Il y a cinq variétés d'or, dont trois mythiques et de céleste origine, une tirée des minerais, une obtenue par transmutation. L'argent a trois variétés, le fer trois, l'étain deux, etc.

Dans le livre VI, il s'agit de l'initiation et de la discipline des adeptes.

Le livre VII décrit le laboratoire et ses ustensiles; le livre VIII, les termes techniques; le livre IX, les appareils.

Dans le livre XI, spécialement consacré au mercure, la purification de ce métal doit être opérée « un jour de bon augure et sous une étoile favorable ».

Je ne pousserai pas plus loin ce résumé des analyses de M. Ray, ayant déjà publié dans le présent journal (avril 1898) des détails circonstanciés sur les travaux de ce savant professeur relatifs aux ouvrages de chimie indienne de date postérieure, dont il a entrepris l'étude; mais je ne puis terminer mon article sans le remercier encore une fois d'avoir exécuté ce long et pénible travail, et d'avoir signalé et analysé les ouvrages nouveaux dont il nous révèle l'existence. C'est un chapitre intéressant ajouté à l'histoire des sciences et de l'esprit humain, chapitre particulièrement utile pour la connaissance des relations intellectuelles réciproques qui ont existé entre les civilisations orientales et occidentales.

M. BERTHELOT.

A DESCRIPTIVE CATALOGUE OF THE SECOND SERIES OF FIFTY MANUSCRIPTS (nos 51 to 100) *IN THE COLLECTION OF HENRY YATES THOMPSON. THE NOTICES CONTRIBUTED BY VARIOUS HANDS.* Cambridge, printed at the University Press. 1902. In-8°, XII et 396 p.

Dans le *Journal des Savants* de l'année 1898 (p. 569), j'ai eu le plaisir d'analyser le Catalogue des cinquante premiers manuscrits de la riche collection de M. Henry Yates Thompson et de louer à la fois la beauté des manuscrits et le soin avec lequel M. Montagu Rhodes James en avait rédigé la description. Aujourd'hui je dois donner les mêmes éloges au Catalogue de la seconde cinquantaine des manuscrits de M. Thompson, catalogue non moins remarquable que le premier et dont les notices sont signées de noms qui suffisent pour nous édifier sur la façon dont le travail a été exécuté : ce sont ceux de MM. W.-H. James Weale, Dr Montagu Rhodes James, S.-C. Cockerel, G.-F. Warner, sir Ed.-M. Thompson, the Rev. E.-S. Dewick, Henry Yates Thompson et feu Michael Kerney.

Je dois rappeler que la collection de M. Thompson est, avant tout, un choix de manuscrits à peintures, et qu'elle renferme nombre de volumes classés à bon droit parmi les chefs-d'œuvre de la miniature du moyen âge.

Tous les manuscrits compris dans la seconde cinquantaine sont des morceaux exquis; on y retrouve l'élite des volumes qui étaient classés dans l'*Appendix* de la célèbre bibliothèque du comte d'Ashburnham. J'en citerai seulement quelques-uns, m'attachant à ceux qui nous intéressent particulièrement à cause de leur origine française, ou qui peuvent donner lieu à des observations complémentaires.

N° 55. Apocalypse de la fin du XIIIe siècle, dont l'existence a été révélée en 1894 par un article intercalé dans le Catalogue des manuscrits du comte Giacomo Manzoni, auquel le volume n'avait point appartenu. Ce beau volume ne contient pas seulement la suite des figures de l'Apocalypse que la récente publication de la Société des anciens textes français a fait connaître. On y trouve, en plus, une soixantaine de tableaux dont les sujets, empruntés au commentaire, ont été parfois très subtilement rattachés au texte de l'Apocalypse.

N° 57. Un livre d'Heures du XIVe siècle, d'origine anglaise, auquel on a donné le titre de Heures de Taymouth, se fait remarquer par le nombre et surtout par la variété des sujets qu'on y a représentés. Il y en a près de quatre cents, parmi lesquels doivent être citées des scènes tirées de romans de chevalerie et d'autres poésies mondaines. Tantôt les miniatures sont accompagnées des noms des personnages figurés : Boves

de Hamton, Josiane, Guy de Warwich; tantôt elles sont expliquées par des légendes assez développées pour permettre de suivre toutes les péripéties d'un petit drame :

Ci vount les damoyseles au boys dedure.
Ci vient le wodewose[1], et ravist l'un[e] des damoyseles coillaunt des fleurs.
Ci porte il la damoysele en ses bras.
Ci vient Enyas, un viel chivaler, et rescout la damoysele.
Cy le viel chivaler meyne avant la damoysele.
Cy vient un joene chivaler de chalanger la damoysele.
Cy met le viel chivaler la damoysele en milu el chemyn, entre li et le joene chivaler.
Cy refuse la damoysele le viel chivaler et s'en va au joene chivaler.
Cy vient le joene chivaler a chalenge[r] le levrer au viel chivaler.
Cy est le levrer mys desus un arbre, en milu el chemin d'entre li II chivalers, et par covenaunt taille si cornunt li chivalers, et auquel de aux le levrer s'en va, si en joyt le levrer.
Cy vient le levrer au viel chivaler sun mestre, et li joene chivaler irrousement s'en voet combatre od le viel chivaler, et dit qu'il voet avoir le levrer od la damoysele.
Cy s'en combatent li II chivalers, et li viel chivaler en ocist le joevene chivaler.
Cy s'en va li viel chivaler od sun levrer, et guerpist la damoysele seule pur sa desnaturesce[2].

Le même manuscrit nous offre une série de 57 miniatures se rapportant aux Miracles de Notre-Dame. Il y en a cinq qui ont trait à la légende de Théophile, et les explications en français qui les accompagnent présentent beaucoup d'analogie avec celles des miniatures du Psautier de la reine Ingeburge consacrées au même sujet.

N° 58. Le Psautier de la famille anglaise de Saint-Omer a pour nous un intérêt particulier. Il offre beaucoup d'analogie avec un psautier conservé sous le n° 171 dans la bibliothèque de Douai, qui a jadis appartenu à un abbé de Bury-Saint-Edmond. Le manuscrit de M. Thompson a fait partie de la bibliothèque de Honfroi, duc de Gloucester, frère de Henri V. Au XVII^e siècle, il était en Normandie, comme on le voit

(1) Mot attesté en moyen anglais au sens de «satyre, homme des bois». — G. P.

(2) Nous avons ici le conte bien connu qui a pour thème l'inconstance de la femme opposée à la fidélité du chien. La version, perdue, que représentent ces miniatures est particulièrement intéressante parce qu'elle est la seule qui nous ait conservé la forme première du récit : dans les autres (elles sont trois, qui remontent à une même source), il s'agit de deux chiens et non d'un, et, en outre, ces chiens appartiennent, non au chevalier avec qui la demoiselle voyage, mais à la demoiselle, ce qui détruit tout le sens du récit (voir *Romania*, t. XXIX, p. 598). Le combat final, qui ne faisait peut-être pas partie du thème primitif, se retrouve dans notre version. Elle est seule à ajouter à l'inconstance de la femme son ingratitude, en donnant comme préambule au récit la délivrance de la demoiselle des mains du *wodewose* par le vieux (encore une circonstance propre à notre version) chevalier qu'elle abandonne pour un inconnu. — G. P.

par des vers qui furent alors ajoutés au commencement du volume avec ce titre : « Egidio Dancel, subprefecto majori apud Constantinates, carmen in illius anagramma quod est *Diu Galliæ decus jus*.

N° 70. Ce manuscrit est un bel exemplaire du livre des Sentences, de Pierre Lombard, à la fin duquel le copiste a tracé ces quatre vers :

Hec tibi, summe Deus, tuus offert scripta Renaudus :
Si placet oblatum, pius ejus solve reatum.
Qui servare libris preciosis nescit honorem,
Illius a manibus sit procul iste liber.

Au-dessous de ces vers se distinguent les traces d'une inscription ainsi conçue : *Liber Sancte Marie de Caritate*.

On a cru pouvoir appliquer cette inscription au monastère de La Charité-sur-Loire, l'une des plus célèbres maisons de l'ordre de Cluni; mais c'est là une conjecture qu'il faut abandonner. Le manuscrit dont il s'agit vient de l'abbaye cistercienne de La Charité, au diocèse de Besançon. Un catalogue des manuscrits de cette abbaye, dressé au XVIII^e siècle, et que M. Jules Gauthier a publié en 1881 dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (t. XLII, p. 19), contient l'article suivant :

7. L'excellent ouvrage des Sentences, dans un volume en vélin... Le copiste de cet ouvrage est dom Renaut, religieux de cette abbaye. Voici quatre vers qu'il mit sur la fin de ce manuscrit :

Hæc tibi, summe Deus, etc. (comme plus haut).

Il est de toute évidence que le manuscrit 70 de M. Yates Thompson répond à l'article 7 de l'ancien catalogue des manuscrits de l'abbaye cistercienne de La Charité. J'ai eu l'occasion d'avertir que les manuscrits de cette abbaye ont été, au moins pour une partie, portés en Angleterre. J'avais en effet remarqué que les n^os 10943, 10950, 10936 ou 10937 et 10942 du fonds additionnel du Musée britannique correspondent exactement aux articles 14, 23, 28, 46 et 49 du catalogue publié par M. Jules Gauthier (voir *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1890, t. LI, p. 373).

N° 71. Missel du milieu du XIII^e siècle, à l'usage de l'église de Saint-Étienne de Dijon. Le calendrier contient cette mention au 27 avril : « Dedicatio ecclesie Sancti Stephani Divionensis. » On a ajouté sur les derniers feuillets, en caractères du XV^e siècle, des prières pour le duc de Bourgogne [Philippe le Bon] et pour sa famille.

N° 72. Psautier qu'on suppose avoir été compris dans la partie d'été d'un bréviaire à l'usage de la Sainte-Chapelle et qui paraît dater de la fin du XIII^e siècle.

IMPRIMERIE NATIONALE

Le calendrier mentionne trois fêtes spéciales à la Sainte-Chapelle : « Dedicatio capelle regis Parisiensis (26 avril); — Susceptio sancte corone Domini, duplum (11 août); — Susceptio reliquiarum in capellam regis (30 septembre). » — Dans ce calendrier ont été soigneusement notés les obits de plusieurs membres de la famille royale : Louis VII, au 19 septembre; Philippe-Auguste, au 14 juillet; Philippe le Hardi, au 6 octobre, et la reine Isabelle d'Aragon, au 28 janvier. — Nous y lisons au 7 avril un article ainsi conçu : « Obitus interfectorum in Egipto a Saracenis. » Pareille mention est inscrite au 7 avril dans le calendrier d'un bréviaire attribué à Philippe le Bel, manuscrit latin 1023 de la Bibliothèque nationale. Il s'agit évidemment là des compagnons de saint Louis qui périrent à la journée de Mansourah.

N° 73. Psautier, dont la transcription est rapportée aux environs de l'année 1300. Les litanies des saints contiennent des noms qui autorisent à attribuer au livre une origine bretonne. Il y a des invocations à saint Melaine, saint Pair, saint Corentin, saint Magloire, saint Samson, saint Paul, saint Malo, saint Gildas, saint Judicael et saint Mars.

N° 75. Les Heures de Jeanne, reine de Navarre, fille de Louis X, morte en 1349 (n° 75), sont un manuscrit de premier ordre, apparenté au bréviaire de Belleville et à deux des livres d'Heures du duc de Berri. Il a fourni la matière d'une somptueuse monographie que M. Yates Thompson a offerte en 1899 aux membres du Roxburghe Club. L'auteur de la notice insérée au Catalogue a cru pouvoir constater que l'écriture de ce livre ressemble beaucoup à celle des manuscrits de Joinville et du confesseur de la reine Marguerite conservés à la Bibliothèque nationale (n^os^ 13568 et 5716 du fonds français).

On peut voir dans ma *Notice sur douze livres royaux* ce que j'ai dit des Heures de Jeanne, reine de Navarre.

N° 78. Missel parisien du milieu du XIV^e^ siècle.

N° 79. Deuxième volume de la traduction française (livres XIV-XXIV) du Miroir historial de Vincent de Beauvais; beau volume, dont les huit premiers feuillets ont malheureusement disparu, et à la fin duquel se lit une note de Nicolas Flamel, précédée de ces mots écrits de la main du duc de Berri : « Ce livre est au duc de Berry. JEHAN. »

Sur le folio 302 v° de ce manuscrit, saint « Lenart de Lymoges » est représenté tenant une chaîne à laquelle sont attachés deux prisonniers à genoux de chaque côté du saint. C'est ainsi que les peintres du moyen âge représentaient saint Léonard. Le même type se retrouve dans trois livres d'Heures de la collection de M. H. Yates Thompson : les Heures de Jeanne II, reine de Navarre, celles de Prigent de Coetivy, et celles de

Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois. J'insère ici cette remarque pour montrer qu'il n'est pas nécessaire de voir la représentation de Boucicault et de La Trémoïlle dans une des peintures des Heures de Boucicault tout à fait analogue à celles qui viennent d'être indiquées dans quatre manuscrits de M. Thompson.

N° 80. Sous ce numéro, nous trouvons un exemplaire du second volume de la Cité de Dieu, traduite en français par Raoul de Prêles. C'est un manuscrit de la librairie du duc de Berri. L'auteur de la notice a comparé les douze miniatures dont il est orné avec les tableaux correspondants de l'exemplaire de la Cité de Dieu, en latin, que possède le Musée britannique (mss. additionnels 15244 et 15245). Après avoir examiné les photographies que M. Yates Thompson m'a communiquées de plusieurs des peintures de son manuscrit, je suis porté à croire que ces peintures ont été copiées sur celles de l'exemplaire de la traduction de Raoul de Prêles exécuté pour le roi Charles V, aujourd'hui manuscrit français 22913 de la Bibliothèque nationale.

N° 81. Pontifical de Guillaume Durand, évêque de Mende. Ce volume, copié au XIV^e^ siècle, est le Pontifical qui était jadis conservé à Paris au collège de Clermont et qui figure sous le n° 415 dans le Catalogue publié en 1764. Il semble qu'il ait été à l'usage de Guillaume Boisratier, archevêque de Bourges, de 1409 à 1421; plus tard il a appartenu à un évêque de Saint-Bertrand de Cominges.

N° 83. Les Heures du fameux Jean Talbot, mort en 1453, offrent beaucoup d'intérêt. Elles contiennent des oraisons et d'autres pièces en latin, en français et en anglais, d'un genre assez différent des morceaux qu'on est habitué à trouver dans les Heures du XV^e^ siècle. L'une des plus curieuses est une vie de saint Hildevert, en petits vers latins, sorte de cantique qui pourrait bien avoir été chanté par les membres d'une confrérie de Gournai :

Glorietur sedule
Hildeverto presule
Civitas Meldensium;
Sed majori copia
In ejus solennia
Exultet Gornaium.
. . . .

Per fratres confratrie
Et sorores patrie,
Ex magnis et parvulis,
Istud non ambigitur:
In crebris cognoscitur
Veritas miraculis.
. . . .

N° 84. Par une singulière bonne fortune, M. Thompson a pu placer sur les rayons de sa bibliothèque, à côté des Heures de Talbot, les Heures de la femme de ce célèbre chevalier, Marguerite de Beauchamp.

Les deux livres présentent beaucoup d'analogie, pour le texte aussi bien que pour la décoration.

N° 85. Un article publié, en 1900, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* avait déjà fait connaître comme un des plus beaux livres à peintures exécutés en France au milieu du XVe siècle les Heures de l'amiral Prigent de Coetivy, mort en 1450. Les 148 miniatures dont ce manuscrit est orné ont été décrites par l'auteur de la nouvelle notice avec l'ampleur et l'exactitude qui caractérisent le Catalogue de la collection de M. Thompson.

N° 92. Bréviaire abrégé que le duc de Ferrare Hercule avait fait rédiger pour son usage personnel et pour l'usage de sa maison. C'est l'exemplaire qui avait été copié et enluminé pour le duc lui-même; le texte semble être identique à l'édition qui en fut imprimée à Ferrare, en 1492, et dont un exemplaire, tiré sur vélin, se conserve au Musée Condé (XIV, C. 11). Ce précieux incunable ne paraît pas avoir encore été signalé.

N° 97. La description de cet exemplaire du Commentaire de Beatus sur l'Apocalypse répond à l'importance du manuscrit, que Libri avait tiré d'Espagne en 1847 et qui passait jusqu'à présent pour être venu de l'abbaye de Valcavado et avoir été exécuté en 970 par un moine nommé Oveco, à la prière de l'abbé Sempronius. La notice du Catalogue, entre autres mérites, a celui de nous avoir fait connaître une souscription d'où il résulte que la copie a été faite pour une abbaye dédiée à saint Michel et gouvernée par un abbé nommé Victor. La date de la transcription n'est pas tout à fait certaine : elle est exprimée dans une ligne qu'on a lue : *ter terna centies et ter dena bina era*, c'est-à-dire « l'ère espagnole 932 », correspondant à l'année 894 de l'ère chrétienne; mais le commencement de cette ligne a subi un grattage. Ce qui n'est pas douteux, c'est que le *Beatus* de M. Thompson ne saurait être identifié avec celui de l'abbaye de Valcavado. Celui-ci doit être conservé dans la bibliothèque de l'université de Valladolid, s'il faut s'en rapporter à la notice consignée dans le petit volume intitulé : *Codices y manuscritos que se conservan en la biblioteca de la Universidad de Valladolid*, por D. Marcelino Gutierrez del Caño (Valladolid, 1888, in-12), p. 16-39.

N° 98. Psautier qui qui paraît avoir été exécuté au commencement du XIVe siècle, et devoir être attribué à Anne de Bohême, femme de Henri, duc de Carinthie, roi de Bohême de 1307 à 1310. Le calendrier de ce psautier est reproduit en entier dans le Catalogue.

Le Catalogue dont j'ai essayé de montrer l'intérêt est appelé à rendre

de grands services pour l'étude de l'iconographie religieuse du XIV[e] et du XV[e] siècle. On doit savoir gré à M. Henry Yates Thompson de la libéralité avec laquelle il associe le public à la jouissance des trésors qu'il réunit avec tant de goût dans son cabinet.

L. DELISLE.

Essai sur l'origine de la noblesse en France au moyen âge, par P. Guilhermoz, 1 vol. in-8°, Paris, Picard, 1902.

La noblesse, considérée comme une institution conférant des privilèges héréditaires, a été supprimée en France en 1789. D'où venait-elle et comment s'était-elle formée? C'est une question qui a été différemment résolue par les historiens et les jurisconsultes. Elle mérite d'être étudiée de près, à la lumière des textes, de jour en jour plus nombreux ou mieux connus. Aujourd'hui que la noblesse n'existe plus, il est possible et même facile de la juger sans passion et sans parti pris. C'est ce qu'a fait M. Guilhermoz dans un livre auquel l'Académie des inscriptions vient de décerner sa plus haute récompense.

Pour en découvrir l'origine il faut remonter très loin dans notre histoire. Les empereurs romains avaient eu de tout temps des gardes barbares. A partir de Constantin ces gardes deviennent un corps de cavalerie considérable et les généraux en entretiennent de semblables, en leur privé nom. Dans le langage officiel, ces corps de soldats domestiques s'appelaient *bucellarii*. De simples particuliers voulurent aussi en avoir, et malgré les défenses plusieurs fois répétées par les empereurs, l'usage s'en répandit de plus en plus.

A la même époque il existait en Germanie un usage semblable. Les *principes* réunissaient autour d'eux les jeunes gens des meilleures familles et les admettaient dans leur *comitatus* pour les former au métier des armes, en leur assignant le rang dont ils les trouvaient dignes. Ils les nourrissaient et les équipaient, mais sans leur donner aucune solde[1].

[1] L'auteur se fonde ici sur un célèbre passage de Tacite (*Germanie*, 13): «Insignis nobilitas aut magna patrum merita principis dignationem etiam adulescentulis adsignant : ceteris robustioribus ac jampridem probatis aggregantur. Nec rubor inter comites adspici. Gradus quin etiam et ipse comitatus habet judicio ejus quem sectantur.» Ce texte a été torturé de toutes les manières par les interprètes. La principale difficulté porte sur le mot *dignatio*, qui doit être pris

L'analogie n'est donc pas douteuse, mais la différence ne l'est pas moins. Les *bucellarii* de l'empire romain sont des mercenaires, des *bravi*, comme disaient les Italiens au moyen âge. Les *comites Germani* étaient des volontaires, entrés au service au sortir de l'enfance, pris dans les familles riches et distinguées, servant sans solde, dans l'espoir de récompenses pour faits d'armes.

Le *comitatus* germain ne survécut pas à l'établissement des barbares dans l'empire romain. Les *bucellarii,* au contraire, se maintinrent encore longtemps après cette époque. On les trouve chez les Wisigoths, les Ostrogoths et les Lombards. On les rencontre même chez les Francs sous le nom de *pueri regis* ou de *trustis dominica,* laquelle n'est autre chose qu'une troupe soldée et permanente, avec tendance à l'hérédité. L'engagement par lequel se recrutait cette troupe était ordinairement contracté par écrit, du moins sous les rois Mérovingiens, mais après l'avènement des Carolingiens le contrat se rapprocha des formes germaniques. L'acte écrit fut remplacé par la cérémonie de l'hommage. C'est ainsi qu'apparut la vassalité, qui resta longtemps un lien personnel. La *trustis* franque n'était donc autre chose, au fond, que la milice domestique du Bas-Empire. La forme seule fut germanique.

Ce n'était pas encore la noblesse, mais c'en était le germe. L'institution devait encore passer par deux étapes, la féodalité et la chevalerie.

A partir du VIII^e siècle, on trouve partout en Europe une milice royale semblable à celle du Bas-Empire, avec cette seule différence que les enfants des grandes familles tiennent à honneur d'y entrer, à côté des hommes du commun. En même temps, cette milice devient très nombreuse, par cette raison que le service s'y fait à cheval. Or la tactique militaire a subi sous Charles Martel une véritable révolution. La cavalerie, jusque-là insignifiante, est devenue la force principale des armées, et comme la population rurale était hors d'état de la fournir, elle ne put se former que par l'augmentation de la milice royale. La solde alors change de nature. Pour fournir aux soldats le moyen de se procurer des chevaux et de les nourrir, on leur donna au lieu d'argent des terres prises soit sur le domaine royal, soit sur les biens concédés par les rois aux monastères. Ceux-ci réclamèrent vainement. Tout ce qu'ils purent obtenir c'est que les concessions faites aux soldats fussent en usufruit seulement

au sens actif, c'est-à-dire que l'*adolescentulus* est l'objet de la *dignatio* d'un *princeps* et non qu'il obtient la *dignatio* de *princeps.* C'est l'explication donnée par Waitz, Roth, Sohm, Brunner, et par beaucoup d'autres. M. Guilhermoz la défend très bien contre Fustel de Coulanges, qui essaie de corriger le texte en lisant *dignitatem* (*Origines du système féodal,* p. 16).

et non en propriété perpétuelle. Ainsi apparaît la tenure en bénéfice, qui crée entre le roi et ses fidèles un lien réel, alors que le simple hommage n'était qu'un lien personnel. Ce fut une révolution politique et sociale qui résulta forcément de la nouvelle composition des armées.

Lorsque Charlemagne eut repris la couronne impériale, l'honneur d'être vassal du roi fut d'autant plus recherché par les plus grands personnages. La vassalité plaçait dans la hiérarchie les vassaux du roi immédiatement au-dessous des comtes. Le roi leur confiait des commandements militaires, les chargeait de missions importantes. Ils pouvaient se faire représenter en justice par un avoué et même exiger d'être conduits devant le roi pour y être jugés. Leurs justiciables ne pouvaient s'adresser directement aux juges royaux, *omisso medio*. Leurs domaines jouissaient de plein droit du bénéfice de l'immunité. Enfin les grands fonctionnaires de l'État étaient pris parmi eux.

La décadence carolingienne eut pour effet de rattacher aux grands fonctionnaires provinciaux ceux des vassaux du roi qui demeuraient dans les provinces et non dans le palais impérial. Ceux-là devinrent vassaux des dynastes locaux, mais ils ne perdirent rien au change. Leurs châteaux furent désormais les refuges des populations environnantes, en même temps que les centres administratifs, judiciaires, militaires, des cantons où ils se trouvaient. La châtellenie fut la cellule fondamentale de l'organisation politique française. Les châtelains prirent le nom de nobles et de barons, et ceux qui possédaient plusieurs châteaux, soit dans leur domaine propre, soit dans leur mouvance, se trouvèrent par là même au premier rang.

Il y avait, en effet, des rangs dans la hiérarchie des vassaux. Si tous recevaient un bénéfice et devaient par contre le service militaire à cheval, avec armure, les bénéfices n'étaient pas égaux et l'équipement n'était pas uniforme. On distinguait les *milites loricati* des *milites clipeati*. Les premiers portaient la broigne ou le haubert, les seconds n'avaient pour armes défensives que le heaume et l'écu. Les premiers avaient le titre de pairs, et il en fallait au moins douze pour que le seigneur châtelain pût tenir une cour féodale. Les seconds prirent au XIIIe siècle le nom d'hommes liges. Entre ces deux classes la distance devint de plus en plus grande par cela seul que la force des armées consistait à cette époque dans la cavalerie avec armure complète. Ce n'étaient pas seulement les hommes, c'étaient encore les chevaux qui devaient être couverts de fer, et pour porter un pareil poids il fallait des chevaux robustes, d'un prix élevé. Les simples hommes liges, hors d'état de supporter une aussi lourde dépense, ne rendaient plus à la guerre les mêmes services. Leur obligation se réduisit

forcément à fournir un cheval de qualité ordinaire, un roncin au lieu d'un destrier.

Une autre cause accéléra ce changement : le morcellement des bénéfices. On a vu qu'à l'origine les concessions de ce genre n'étaient que des usufruits viagers et même précaires. En fait, elles ne tardèrent pas à devenir héréditaires, et même partageables. Dès lors, en dépit des procédés imaginés pour maintenir l'indivisibilité du service militaire, les fiefs s'*amenuisèrent*. Un grand nombre ne pouvaient plus fournir autre chose que le droit de relief ou une prestation annuelle.

La distinction entre les grands et les petits vassaux était donc l'expression d'un fait économique, expression insuffisante, car elle s'appliquait très imparfaitement à la réalité des choses. Dans certains pays, par exemple en Angleterre, les obligations des vassaux furent mises en rapport avec le revenu de leurs fiefs. Le tarif établi comportait une échelle de situations différentes, d'après un minimum de revenu fixé pour chaque échelon. En règle générale, la hiérarchie des vassaux comptait désormais, au-dessous des princes, quatre degrés, à savoir : barons, châtelains, chevaliers et simples gentilshommes, distinction plutôt réelle que personnelle, car c'était la terre qui devait fournir des soldats, et c'était en qualité de possesseur que le soldat faisait son service. La charge, du reste, était lourde pour tous. Le vassal devait marcher, s'armer et s'entretenir à ses frais. Aussi fut-il nécessaire de définir exactement les obligations des deux parties qui se liaient par le contrat féodal. Le service militaire gratuit fut réduit généralement à quarante jours. Passé ce temps, l'homme avait droit à la solde et à l'entretien. Le service n'était dû que dans certaines limites de lieu, à moins qu'il ne s'agît de défendre le territoire national. Pour les pertes faites dans une expédition, et par exemple pour les chevaux, le seigneur devait une indemnité. Enfin le droit de relief, perçu par le seigneur à chaque mutation du fief, fut soumis à un maximum et ne put dépasser le revenu d'une année. Par contre, le seigneur conserva sur ses vassaux une juridiction qu'on peut appeler disciplinaire, pour exiger le strict accomplissement des devoirs féodaux, avec une sanction qui pouvait aller depuis une simple amende jusqu'à la confiscation du fief. Toutefois il dut, pour exercer cette juridiction, se conformer aux règles établies pour la justice ordinaire. A ce point de vue, M. Guilhermoz fait observer avec raison que, s'il y avait une grande distance sociale entre le vassal et le serf, il y avait cependant aussi une certaine analogie entre leurs conditions respectives, analogie qui se retrouve dans la langue, puisque le vassal et le serf sont à des titres différents les *hommes* du seigneur. Même il n'est pas rare de rencontrer des actes de vente où un fief

est transmis avec les vassaux qui l'occupent. Toutefois ce serait attacher trop d'importance à une formule que de ne pas l'entendre comme la simple énonciation d'un fait; c'est ainsi qu'aujourd'hui le vendeur d'un fonds ou d'une maison déclare ses fermiers et locataires, ce qui ne porte aucune atteinte à la situation sociale de ceux-ci. C'est ainsi que la noblesse se constitua et devint un des trois ordres de l'État. Sa fonction était le service militaire avec cheval et armure. Au-dessus d'elle était le clergé. Au-dessous la masse du peuple, celle-ci plus ou moins engagée dans les liens de la servitude, tandis que les nobles étaient essentiellement des hommes libres. Ils s'appelaient eux-mêmes *liberi homines*, ou bien encore chevaliers, *milites*. Leur condition sociale était la *franchise*. Quant à la classe inférieure, elle comprenait non seulement les serfs proprement dits, dont le nombre allait toujours diminuant, mais encore les anciens serfs, dont la condition s'était rapprochée de la liberté, à ce point que Beaumanoir en faisait une quatrième classe, intermédiaire entre la noblesse et la servitude. Ce serait au reste une grande erreur que d'attacher à ces termes une valeur rigoureusement précise. La langue juridique du moyen âge ne comporte pas de définition scientifique. Le service militaire, par exemple, était dû par les non-nobles comme par les nobles, et les non-nobles pouvaient entrer dans la noblesse en devenant chevaliers. En attendant, ils servaient à pied, avec un équipement incomplet, sans heaume ni haubert, mais ils n'en faisaient pas moins partie de l'armée.

On devenait donc chevalier quand on recevait les armes complètes des troupes à cheval. La cérémonie usitée en pareil cas s'appelait l'*adoubement*. Elle se faisait à l'âge où le jeune homme était en état de porter l'armure, c'est-à-dire aux environs de la vingtième année. Pour s'y préparer, les fils des grandes familles se rendaient à la cour du roi ou du seigneur, dès leur première jeunesse, et y recevaient en commun une éducation appropriée à leur future carrière. C'est par là que se recrutaient les commandements militaires et les fonctions civiles de la maison du roi.

Les progrès de la vassalité et de la chevalerie amenèrent dès le x^e^ siècle la disparition de la classe des hommes libres. Le service militaire était si lourd pour eux que ceux qui n'entraient pas dans la vassalité rentraient volontiers dans la classe des serfs en abandonnant leurs terres soit à l'Église, en échange d'une concession de précaire, soit à un seigneur qui en retour leur donnait un établissement sur son domaine et les assujettissait aux charges serviles. En même temps la chevalerie cessa d'être accessible à tous. Pour obtenir l'adoubement, il fallut être fils de chevalier. Les rois se réservèrent le droit d'admettre dans la chevalerie et d'en

IMPRIMERIE NATIONALE.

limiter ainsi le nombre suivant les besoins du service. Les fils de chevaliers, jusqu'au moment où ils étaient adoubés, se trouvaient provisoirement dans une condition intermédiaire, et comme, en attendant, ils jouissaient de tous les privilèges de la chevalerie, la noblesse héréditaire se trouva ainsi constituée et devint un corps fermé. Il fut admis qu'on n'était noble que de naissance. Le roi seul faisait des nobles à volonté. «Nus, dit Beaumanoir, s'il n'est gentius hons de par le pere, ne puet estre chevaliers, se li rois ne li fet especial grace.» Par fils de chevalier, on entendit les descendants à n'importe quel degré. Ces chevaliers en expectative s'appelèrent d'abord damoiseaux ou valets. Ils finirent par être désignés tous sous le nom d'écuyers, et comme l'équipement complet était devenu obligatoire, les nobles qui n'avaient pas une fortune suffisante pour faire les frais de l'adoubement et supporter les charges de la chevalerie restèrent dans leur condition en s'équipant comme les simples bourgeois. Désormais la chevalerie fut le privilège de la haute noblesse.

Telle est la thèse de M. Guilhermoz. Appuyée sur des textes nombreux consciencieusement étudiés, elle paraît exacte et donne une idée juste d'une institution qui s'est formée et développée logiquement, par la force des choses. L'auteur montre bien que la noblesse en France ne dérivait pas d'une conquête, qu'elle n'était pas un privilège de race, qu'enfin elle n'était pas une conséquence de la richesse. Née du service militaire, elle s'est modelée en quelque sorte sur ce service, dont les conditions se sont changées avec le temps. Elle a suivi les progrès de la tactique quand elle s'est transformée en cavalerie, et les nécessités du recrutement quand elle est devenue féodale. Les bénéfices, les fiefs, que les rois lui ont conférés, ont été le salaire des services rendus, et le moyen de les continuer. Enfin l'institution de la chevalerie a écarté d'elle les causes les plus dangereuses de dissolution. Si M. Guilhermoz avait voulu la suivre dans les temps modernes, il aurait fait voir que la classe privilégiée devait forcément déchoir du jour où elle cessait d'être nécessaire. Quand la société s'est trouvée transformée, soit par l'accroissement de la richesse nationale, soit par le développement de l'industrie, quand un nouvel armement et une nouvelle tactique eurent bouleversé l'organisation militaire, la noblesse, en tant que classe privilégiée, n'avait plus de raison d'être et s'éteignit comme elle était née.

De toutes les institutions qui ont vécu en France au moyen âge, la noblesse est peut-être celle qui est le moins empreinte d'un caractère local. Tandis que chaque canton, chaque village même avait sa coutume particulière, la noblesse a été la même partout. Comme milice, elle était liée à la royauté ou aux grands feudataires qui se rattachaient eux-mêmes

à la royauté. Le tableau qu'en trace M. Guilhermoz offre une remarquable unité. Ce qu'il représente, ce n'est pas une idée abstraite et générale, c'est quelque chose de réel et de vivant. S'il y a eu des particularités provinciales, elles ont été sans importance et s'effacent dans l'ensemble, et l'histoire prise par le détail ne conduirait pas à des résultats différents. Au reste, M. Guilhermoz ne s'est pas attaché seulement aux textes législatifs généraux. Il relève avec soin toutes les coutumes locales. Les historiens, les chroniqueurs, les poèmes de chevalerie lui ont fourni les plus précieuses indications. En un mot, il puise à toutes les sources avec l'érudition la plus sûre et la mieux informée. Ajoutons, en terminant, que de tous ces matériaux il a fait un livre composé avec beaucoup d'art, avec un sentiment remarquable des proportions et de la perspective, et écrit dans un style d'une parfaite clarté.

R. DARESTE.

Les prologues de Salluste.

Qu'a voulu faire Salluste dans les prologues qu'il a mis en tête du *Catilina*, du *Jugurtha* et des *Histoires?* Quel en est au juste le sens et la portée? La question a été souvent agitée et n'est pas tout à fait résolue; il y reste quelques obscurités, qu'on peut essayer d'éclaircir.

On a fait observer que c'était de son temps une habitude, presque une mode, de faire précéder de longs préambules les livres qu'on publiait. Salluste a donc suivi un usage général, et l'on peut ajouter qu'il l'a suivi fidèlement. Les défauts qu'on a signalés chez lui devaient se retrouver chez les autres. Quintilien reproche à ceux qui sont placés devant le *Jugurtha* et le *Catilina* de n'avoir aucun rapport avec le sujet[1]. Salluste n'est pas seul à mériter ce reproche. Cicéron nous apprend qu'il avait tout un volume de prologues préparés d'avance et dont il usait quand il en avait besoin[2]; il lui arriva même, par mégarde, d'en mettre un au *De Gloria* qu'il avait déjà employé ailleurs, et Atticus fut obligé de l'en avertir. Si un prologue pouvait servir à plusieurs ouvrages, c'est qu'il ne convenait particulièrement à aucun. Varron n'agissait pas autrement; le troisième livre de son *De Re rustica* s'ouvre par le tableau de

[1] *Crispus Sallustius, in Bello Jugurthino et Catilinario, nihil ad historiam pertinentibus principiis usus est.* Quint., III, 8. — [2] *Habeo volumen prooemiorum.* Cic. *ad Att.*, XVI, 6.

l'élection d'un édile qui ne se rattache en rien à ce qui suit; et il faut remarquer que Varron écrivait précisément cet ouvrage au moment où Salluste composait les siens.

Nous devons donc nous figurer que ces prologues ressemblaient d'ordinaire aux ouvertures de certains opéras, morceaux de fantaisie brillante, où l'auteur n'est guère préoccupé d'annoncer l'œuvre qui va suivre et ne songe qu'à bien disposer les auditeurs. Du moment qu'ils étaient composés dans cet esprit, ils devaient naturellement contenir surtout des développements généraux. Nous voyons, en effet, que les lieux communs y abondent. Ce n'est pas une raison de croire qu'ils aient été mal reçus du public. Les lieux communs ne sont pas nécessairement des vieilleries et des banalités. C'est le temps et l'abus qu'on en fait qui les usent. Ceux qui semblent les plus rebattus ont eu leur jeunesse, comme tout le reste. Lorsqu'un grand esprit a trouvé pour la première fois une forme précise et frappante pour exprimer ces vérités générales qui flottent confusément dans la pensée de tout le monde, la foule, qui les reconnaît tout de suite, est charmée de les entendre sous une forme définitive et de pouvoir les fixer dans son souvenir. Elles sont alors des nouveautés et des découvertes. Soutenir, comme fait si longuement Salluste, que l'esprit l'emporte sur le corps et qu'il faut mettre au premier rang les professions où l'on se sert surtout de l'intelligence nous semble aujourd'hui fort inutile; ce n'était pas une banalité dans une société de paysans et de soldats où dominait la force brutale et qui n'était pas disposée à faire sa place à la littérature. Il ne faut donc pas s'étonner que les petites phrases nettes et frappantes que Salluste a trouvées pour exprimer cette vérité, soient devenues si populaires parmi les lettrés : ils s'en servaient comme d'une défense pour répondre aux railleries de ces orgueilleux ignorants, « amis du sommeil et esclaves de leur ventre[1] », qui traitaient de fainéants ceux « qui ne voulaient pas perdre dans un repos inutile un loisir précieux[2] ». Voilà pourquoi elles sont si complaisamment reproduites chez les grammairiens, les commentateurs et même chez les Pères de l'Église, en souvenir des écoles qu'ils avaient fréquentées dans leur jeunesse, et où ils avaient souvent dû les entendre répéter. Il faut dire enfin que les lieux communs ne sont pas condamnés à rester toujours de vagues généralités. Comme chacun se les applique à soi-même et les approprie à sa situation particulière, ils deviennent l'expression de sentiments personnels. C'est le caractère qu'ont pris ceux

[1] *Multi mortales, dediti ventri atque somno, indocti incultique. Catil.*, 2. — [2] *Non fuit consilium socordia atque desidia bonum otium conterere. Catil.*, 3.

que nous trouvons chez Salluste, et par là ils nous deviennent très précieux. Ses contemporains nous ont fort peu parlé de lui; c'est donc à lui qu'il faut nous adresser pour le connaître. Nous allons voir qu'il y a beaucoup de lui-même dans les lieux communs de ses prologues, et qu'il n'est pas trop difficile, quand on les regarde de près, d'y démêler, même dans ce qui semble le plus général, ce qui le concerne. Ce n'est que là qu'on peut voir dans quelles dispositions d'esprit il était lorsque, après une vie fort agitée, à quarante ans passés, il se mit à composer ses livres d'histoire.

Remarquons d'abord que, quoiqu'il se conformât à l'usage et ne fît rien de nouveau en écrivant ses prologues, il a bien senti lui-même qu'ils étaient un peu trop longs, mal proportionnés à l'ouvrage qu'ils précédaient, et il a éprouvé le besoin de s'en excuser (*liberius altiusque processi*[1]). « S'il a un peu dépassé les limites, nous dit-il, c'est qu'il n'a pu contenir l'irritation que lui causent les mœurs de son temps, *civitatis morum piget taedetque.* » On peut douter qu'il prenne autant d'intérêt qu'il le prétend aux mœurs publiques : il ne fait pas l'effet, quand on le connaît, d'un moraliste aussi scrupuleux; mais son irritation, quelle qu'en soit la cause, est certaine. Il ressort de la lecture des prologues que c'est un mécontent, qui en veut à tout le monde, sans distinction de parti, aussi bien à ses anciens alliés qu'à ses adversaires; on s'aperçoit aussi que sa mauvaise humeur est moins désintéressée qu'il ne voudrait le faire croire, qu'en réalité elle tient à des mécomptes personnels, dont il est si profondément blessé que, quoiqu'il tienne à ne pas les laisser paraître, il n'a pas pu entièrement les dissimuler.

On voit bien que ce petit Sabin d'Amiterne, quoiqu'il fût un homme nouveau, comme on disait alors, c'est-à-dire issu d'une famille sans illustration, était arrivé à Rome avec un désir passionné de se faire vite connaître, de devenir un homme illustre. Les mots de *fama*, de *gloria*, de *claritudo*, d'*immortalitas*, reviennent fréquemment dans ses prologues. Il tient sans doute à se faire un nom qui dure[2]; mais avant tout la gloire qu'il souhaite est une de celles dont on jouit de son vivant, une gloire actuelle et bruyante : « Tous les efforts des hommes doivent tendre à ne pas traverser la vie sans faire parler d'eux (*summa ope niti decet ne vitam silentio transeant*); autrement ils ne diffèrent en rien des bêtes qui vivent courbées vers la terre et esclaves de leurs appétits grossiers[3]. »

Du moment qu'il souhaitait avant tout qu'on parlât de lui, il est naturel qu'il se soit tourné tout d'abord vers la vie politique, et l'on comprend

[1] *Jug.*, 4. — [2] *Memoriam nostri quam maxime longam efficere. Catil.*, 1. — [3] *Catil.*, 1.

qu'il ait préféré le parti populaire, où l'on arrivait plus tôt. Ses désirs parurent dabord se réaliser. Il fut questeur de bonne heure, probablement vers l'époque du premier triumvirat; un peu plus tard, en 702, il était tribun du peuple. Les temps étaient alors fort troublés : c'était l'année de la grande querelle de Milon et de Clodius; pour un homme qui voulait faire du bruit, la chance était heureuse. Salluste paraît bien n'avoir rien négligé pour qu'on s'occupât de lui. Avec deux tribuns séditieux, Q. Pompeius Rufus et T. Munatius Plancus Bursa, il prononça des harangues enflammées contre Milon, dans lesquelles Cicéron était fort malmené[1]. Faut-il croire que les siennes avaient moins d'éclat et produisaient moins d'effet que celles des autres? Ce qui est sûr, c'est qu'il n'est jamais question de lui dans les lettres et dans les discours de Cicéron[2]. Un peu plus tard, quand Rufus et Bursa furent poursuivis et condamnés pour la part qu'ils avaient prise aux séditions qui suivirent la mort de Clodius, Salluste ne fut pas inquiété : on le jugeait sans doute moins dangereux que ses collègues. Il fut pourtant exclu du Sénat en 704, sous la sévère censure d'Appius Claudius et de Pison; mais ici encore on peut remarquer que, tandis que Pison, le collègue de Claudius, qui appartenait au parti populaire, s'occupa de sauver Curion, qui avait encouru la même peine, il ne paraît pas être intervenu dans l'intérêt de Salluste; c'est qu'évidemment Salluste n'était pas regardé comme un personnage du même rang et qu'on lui attribuait moins d'importance. Il avait trouvé moyen de se compromettre, sans faire tout le bruit qu'il espérait. Sa première carrière politique se trouvait donc brusquement interrompue.

Deux ans après, il en commençait une autre. César, qu'il était allé retrouver dès le commencement de la guerre civile, le fit rentrer dans le Sénat, en le nommant questeur pour la seconde fois[3], et peu de temps après il le fit préteur. Cependant il ne paraît pas lui avoir fourni de grandes occasions de se signaler. Une fois, il l'envoya en Campanie pour calmer une sédition militaire; mais les soldats l'accueillirent si mal qu'il dut s'enfuir jusqu'à Rome : ce sont les mêmes que peu de jours après César

(1) *Asconius in Milon.*, 38 et 55.

(2) Asconius signale pourtant quelques passages du *Pro Milone* où il croit voir des allusions à Salluste; mais comme son nom n'est jamais exprimé, on peut se demander s'il ne s'agit pas d'un autre. Dans tous les cas, si c'est de lui que Cicéron veut parler, il faut avouer qu'il avait bien compris que la meilleure vengeance qu'il pouvait tirer d'un homme si ami de la publicité était de ne pas le nommer.

(3) C'était la coutume, à Rome, que, pour rentrer au Sénat, les victimes de la sévérité des censeurs se faisaient conférer une charge inférieure à celle qu'ils avaient occupée, ou, comme ici, la même pour la seconde fois.

apaisa d'un seul mot. Après la défaite des républicains à Thapsus, il fut nommé proconsul d'Afrique : c'est la plus haute fonction qu'il ait remplie. Ici encore tout ne marcha pas à souhait pour lui. A son retour, on l'accusa d'avoir malversé; il fut forcé de se défendre, et l'on prétend que, sans l'intervention de César, il aurait été condamné. Est-ce la raison qui fit qu'il n'arriva pas à la magistrature suprême? C'est assez vraisemblable. César, la dernière année de sa vie, au moment où il comptait partir pour la guerre des Parthes, désigna les consuls d'avance pour plusieurs années, et Salluste n'était pas sur la liste. Cette fois il perdit courage. Sa mauvaise humeur éclate dans un passage très curieux du *Jugurtha*, où il s'en prend à tout le monde. Il commence par déclarer « que l'honneur n'est plus réservé pour le mérite [1] », puis, faisant un retour amer sur le passé, il trouve quelque raison pour déchirer tous ceux qui ont obtenu ces dignités qu'on lui a refusées. Les uns y sont arrivés par l'intrigue, — ce sont les aristocrates; — mais ils n'y ont trouvé ni sécurité ni considération. D'autres les ont conquises par la force, — ici je crois bien qu'il est question de César; — mais, ajoute-t-il, se faire le maître de sa patrie et de sa famille, quelque bien qu'on puisse accomplir, c'est une besogne ingrate et peu souhaitable. Quant à ceux qui doivent leur succès à leurs complaisances pour les puissants et qui consentent à payer les distinctions qu'on leur accorde de leur honneur et de leur liberté, il les trouve les plus insensés de tous [2]. Dès lors son parti est pris : il est tout à fait désenchanté de la politique, dans laquelle il s'est replongé sans succès deux fois de suite. Elle lui paraît quelque chose de misérable, indigne d'occuper toute une vie : « Un homme, dit-il, a mieux à faire que de perdre son temps à saluer le peuple au Champ-de-Mars ou à donner à dîner aux électeurs [3]. » Il est donc décidé à renoncer pour toujours à la vie publique.

Mais il n'entendait pas faire comme les anciens Romains, qui n'avaient d'autre ressource, lorsqu'ils prenaient congé de la politique, que de s'enfermer chez eux, à cultiver leur champ ou à chasser. Ce sont là, nous dit-il, des occupations d'esclave [4]. Il n'avait pas perdu le désir de

[1] *Neque virtuti honos datur. Jug.*, 3.

[2] *Jug.*, 3. Ce passage présente des difficultés. Dans les meilleurs manuscrits, notamment le 16024 de la Bibliothèque nationale (ancien 500 de la Sorbonne), on trouve ces mots : *neque illi quibus per fraudem iis fuit*, qui ne présentent aucun sens. On a changé *iis* en *jus*, ce qui paraît assez plausible; mais *jus* est bien vague et peu usité pour signifier le consulat. Dietsch lit : *quibus per fraudem uti fuit*, en sous-entendant *honore* qui précède. Quoi qu'il en soit, je crois avoir exprimé le sens de la phrase.

[3] *Quibus maxima videtur industria salutare plebem et conviviis gratiam quaerere. Jug.*, 4.

[4] *Non fuit consilium . . . agrum colendo aut venando, servilibus officiis intentum, aetatem agere. Catil.*, 4.

la célébrité, il voulait toujours qu'on parlât de lui; il savait bien que les arts qui sont du domaine de l'esprit nous offrent beaucoup de moyens divers d'atteindre à la renommée[1]. On peut, dit-il, servir son pays par ses exploits et l'honorer par son éloquence; dans la paix, comme dans la guerre, il est possible de se faire un grand nom; la postérité garde le souvenir de ceux qui ont fait des actions d'éclat et de ceux qui en ont écrit le récit[2]. Il me semble que nous avons ici la série des raisonnements par lesquels il fut amené à écrire l'histoire.

On en a cherché souvent d'autres causes; on a dit qu'il avait voulu, en composant des ouvrages historiques, satisfaire d'anciennes rancunes, justifier ses amis politiques, décrier ses adversaires; et il se peut bien qu'il en ait eu parfois l'intention. Malgré ses belles professions d'impartialité, il ne s'est pas tout à fait abstenu des malices qui se présentaient sur son chemin; mais avant tout il voulait écrire un ouvrage qui lui fît honneur; il cherchait à se faire une réputation d'homme de lettres, à la place de l'importance politique qu'il n'avait pas pu obtenir. On s'est vraiment donné trop de mal pour trouver les raisons qu'il pouvait avoir de choisir les sujets qu'il a traités, et l'on en imagine souvent de très compliquées et d'assez peu vraisemblables. Peut-être faut-il s'en tenir là-dessus à son témoignage quand il nous dit, en tête du *Catilina*, qu'il a résolu de raconter les événements « qui lui paraissent le plus dignes d'être conservés[3]. » Il est bien possible, en effet, qu'il ait préféré ce sujet à un autre parce qu'il jugeait qu'il intéresserait le lecteur et ferait lire l'ouvrage.

Il savait bien que sa résolution ne serait pas approuvée de tout le monde. « Je crois, dit-il (*Jug.*, 4), qu'il y a des gens qui, voyant que je m'éloigne des affaires publiques, me traiteront de paresseux. » Le vieux préjugé contre les lettrés n'avait pas tout à fait disparu; quelques survivants du passé continuaient à les appeler *otiosi* et *inertes*, et trouvaient que c'était perdre son temps que d'étudier et d'écrire. Voilà comment toutes ces généralités sur l'esprit et le corps, sur la supériorité des professions où l'on use surtout de l'intelligence, qui nous impatientent un peu dans les prologues de Salluste, y sont parfaitement à leur place. J'ai eu l'occasion de le montrer plus haut : il s'en sert pour justifier son œuvre, et il n'est pas étonnant que, puisque, sous cette appa-

[1] *Quum praesertim tam multae variaeque sint artes animi quibus summa claritudo paratur. Jug.*, 2.

[2] *Pulchrum est benefacere reipublicae, etiam bene dicere haud absurdum; vel pace, vel bello clarum fieri licet; et qui fecere, et qui facta aliorum scripsere laudantur. Catil.*, 3.

[3] *Quae memoria digna videbantur perscribere. Catil.*, 4.

rence de lieu commun, il se défendait lui-même, il y ait mis tant d'insistance et de vivacité. Il se trouvait dans la même situation que Racine, s'élevant dans une séance publique de l'Académie française, en présence de grands seigneurs dédaigneux, « contre les ignorants qui rabaissent l'éloquence et traitent les habiles écrivains de gens inutiles dans les États »; et quand je lis le beau passage qui suit ces paroles et qu'on a si souvent cité : « Quelque étrange inégalité que, durant leur vie, la fortune mette entre eux et les plus grands héros, après leur mort cette différence cesse. La postérité, qui s'instruit dans leurs ouvrages, ne fait point de difficulté à les égaler à tout ce qu'il y a de plus considérable parmi les hommes, et fait marcher de pair l'excellent poète et le grand capitaine », je reconnais tout à fait le ton et l'accent de Salluste lorsqu'il affirme « que la république tirera plus de profit de ce que quelques personnes appellent son oisiveté, que de l'activité de beaucoup d'autres ».

Du reste, au moment où Salluste s'exprimait ainsi, sa cause était à moitié gagnée : il n'était plus possible de nier l'importance des lettres après Cicéron. Non seulement il les défendait par son exemple et les rendait populaires par le succès de ses ouvrages, mais il s'était attaché à faire comprendre à ses compatriotes qu'elles sont un ornement et une force pour un pays; que quand on est le maître par les armes, il ne faut abandonner à ceux qu'on a vaincus aucune supériorité; qu'ils devaient donc, même dans les choses littéraires, rivaliser avec la Grèce. En même temps, il tâchait de leur prouver qu'ils pouvaient l'essayer sans être accusés de forfanterie, qu'ils avaient déjà une littérature dont ils faisaient trop peu de cas, notamment des poètes tragiques qu'il osait mettre tout près de Sophocle et d'Euripide, enfin qu'ils parlaient une langue quelquefois plus riche que celle des Grecs et toute prête à produire des chefs-d'œuvre. Ainsi Salluste, quand il s'exprime comme nous venons de le voir dans ses prologues, profite de l'œuvre de Cicéron et la continue; qu'il le veuille ou non, il est son obligé, presque son disciple. Il est difficile qu'il n'en ait pas eu le sentiment, et qu'ennemi de Cicéron comme il l'était, il n'en ait pas éprouvé quelque déplaisir. N'est-ce pas la raison qui fait qu'étant forcé de le suivre pour le fond, il a voulu s'en distinguer par la forme? Il y a très bien réussi : la différence entre son prédécesseur et lui est ce qui frappe tout d'abord le lecteur, et, de son côté, on voit bien qu'elle est voulue et cherchée. La façon de composer et d'écrire de Salluste n'est pas de celles qu'on apporte avec soi en naissant et qui sont un don de la nature. Devenu écrivain à quarante ans, Salluste se l'est faite à lui-même. On y sent le parti pris et l'effort, et cet effort consiste à essayer de faire autrement que Cicéron. D'autres ont sous les yeux un modèle qu'ils imitent,

IMPRIMERIE NATIONALE.

lui a un exemple qu'il tient à éviter. Sa phrase, heurtée, brisée, est tout à fait autre chose que la période cicéronienne, aux compartiments symétriques. L'âme du style de Cicéron est le développement, c'est-à-dire cette suite de périodes s'entraînant l'une l'autre et nous conduisant d'un pas régulier jusqu'à la conclusion du raisonnement. L'allure de Salluste est différente : il procède par saillies, supprime des incises, sous-entend des idées, quitte à nous avertir par quelque conjonction, *sed*, *igitur*, que nous avons quelque intermédiaire à rétablir. Il ne recherche pas non plus l'expression élégante, harmonieuse, distinguée; il affecte au contraire par moment les négligences, les répétitions (*incredibile memoratu est quam facile coaluerint*, et quelques lignes plus loin : *incredibile memoratu est quam facile creverit*); il emploie volontiers les mots grossiers (*ventri*, *peni*), les tours vulgaires, les termes simples (*esse*, *habere*, *putare*, *facere insidias inimicis*, *facere periculum aliis*, etc.), pour que, l'attention ne se dispersant plus sur les détails agréables, la vigueur de la pensée en ressorte davantage; il y a donc entre son prédécesseur et lui comme une antithèse perpétuelle dans leur manière de composer et d'écrire. C'est là, dans ce travail obstiné et minutieux de Salluste, qu'il faut chercher la marque de son antipathie contre Cicéron, et non pas seulement, comme on l'a fait, dans quelques phrases peu gracieuses de son *Catilina*.

Ce que j'ai dit me paraît suffisant pour indiquer l'importance des prologues de Salluste. On se trompe quand on les traite de lieux communs sans portée; j'ai fait voir au contraire qu'ils nous apprennent beaucoup sur lui et sur ses ouvrages, ou plutôt que c'est d'eux seulement que nous tenons ce que nous en pouvons savoir.

Gaston BOISSIER.

LIVRES NOUVEAUX.

A. Venturi. *Storia dell'arte italiana*, 1er volume : Dai Primordi dell'arte Cristiana al tempo di Giustiniano; 2e volume : Dall'arte barbarica alla romanica. — Milano, Ulrico Hœpli, 1901 et 1902, in-8°, 558 pages et 462 phototypies, 673 pages et 506 phototypies[1].

L'*Histoire de l'art italien*, dont le deuxième volume vient de paraître et dont le premier a été publié en 1901, doit comprendre sept parties. L'auteur annonce pour l'année 1903 le tome troisième, consacré à l'art roman jusqu'au XIVe siècle ;

[1] Prix : Tome I, 16 lire. — Tome II, 20 lire.

ce volume est actuellement sous presse. Puis viendront successivement, d'année en année, le tome IV réservé au XIV^{e} siècle, les tomes V et VI concernant les XV^{e} et XVI^{e} siècles. Enfin le tome VII et dernier embrassera le XVII^{e} siècle les suivants jusqu'à nos jours. La régularité avec laquelle les premières parties viennent d'être mises en vente laisse espérer que les termes fixés par l'auteur ne seront pas sensiblement dépassés. On possédera donc d'ici trois ou quatre années un résumé complet de l'art italien rédigé par un écrivain des plus compétents. Alors seulement il sera loisible de porter un jugement d'ensemble sur cet ouvrage. Il suffit pour le moment d'indiquer dans quelles conditions est conçue et commencée la publication.

M. Venturi remonte à l'établissement du christianisme; il ne parle pas de l'antiquité. Les premières représentations du Bon Pasteur, les peintures des catacombes, sont pour lui la date initiale de l'art nouveau. Le moyen âge aurait ainsi ses racines les plus profondes dans l'art des premiers chrétiens. Cela posé, il étudie successivement, dans son premier volume, les manifestations de l'architecture, de la peinture et de la sculpture, depuis Constantin jusqu'à Justinien. Le tome deuxième va du VI^{e} siècle à l'an mille. Passant tour à tour en revue les mosaïques, la sculpture décorative, la miniature, les ivoires, la gravure en matière précieuse, il promène le lecteur de Ravenne à Palerme, de Vérone à Turin et à Milan. Aucun des édifices où se traduisent tour à tour les influences gothique, arabe, lombarde, byzantine, n'est omis dans cette revue générale et sommaire des sources primitives. On a affaire à un artiste en même temps qu'à un érudit très renseigné. Mais le caractère bien particulier de ce vaste tableau consiste dans l'abondance, la profusion, la variété des reproductions de monuments originaux. Près de mille gravures pour ces deux volumes font passer sous nos yeux les édifices, les statues, les peintures de cette première période qui existent non seulement en Italie, mais aussi dans les collections et les musées des pays étrangers. L'auteur paraît ne rien ignorer de ce qui a trait à son sujet, et peut-être trouvera-t-on parfois qu'il y fait entrer des éléments quelque peu étrangers. On se demande par exemple si certains manuscrits carolingiens de la Bibliothèque nationale de Paris appartiennent à un titre quelconque à l'art italien. Mais le moment n'est pas encore venu d'aborder ces questions délicates. Il nous suffit actuellement d'insister sur le luxe vraiment extraordinaire de documents figurés réunis dans ces volumes; c'est la supériorité indiscutable du livre de M. Venturi sur tout ce qui avait paru jusqu'ici; c'est aussi la preuve que l'auteur possède à fond le vaste sujet qu'il aborde.

Si les volumes suivants offrent la même abondance d'images, on trouvera dans les trois ou quatre mille reproductions phototypiques de l'ouvrage terminé la représentation de tous les monuments de l'art italien. Il sera par là fort utile et aux voyageurs, en précisant leurs souvenirs, et aux érudits de tous pays, en exposant à leurs yeux les types les plus variés, que presque personne n'a le loisir d'aller étudier sur place.

Ce luxe même ne laisse pas que de présenter certains inconvénients. Parfois l'image n'est pas à proximité du texte qui en contient l'explication. Et comment en pourrait-il être différemment, quand les détails d'un seul monument n'exigent pas moins de cinquante figures et s'étendent sur un nombre égal de pages? C'est ce qui se présente notamment pour les sujets en relief du ciborium de Saint-Marc (p. 232 à 286 du tome I). Et on pourrait citer bien d'autres exemples analogues. Pour ce cas spécial la table placée en tête du volume nous paraît insuffisante. Peut-être faudrait-il imaginer un autre système de renvois facilitant les recherches. On ne saurait trop dans un pareil ouvrage multiplier les références de nature à simplifier la tâche du lecteur.

J. Guiffrey.

W. Ahlwardt. *Sammlungen alter arabischen Dichter. I. Elaçma'ijjāt nebst einigen Sprachqaçīden.* Berlin, Reuther und Reichard, 1902, in-8°, xxviii–89 pages et 110 pages de textes arabes.

Theodor Wilhelm Ahlwardt, professeur à l'université de Greifswald, est né dans cette même ville le 4 juillet 1828. Sa vie entière s'est écoulée dans l'étude de la langue et de la littérature arabes, par suite d'une vocation décidée, dont les années n'ont pas éteint l'ardeur. L'arabe inspire de ces passions durables, irrésistibles, dominatrices, dont j'ai été témoin chez des orientalistes vieillis tels que mes deux professeurs inoubliables, Heinrich Ewald à Göttingen et Leberecht Fleischer à Leipzig, tels que le maître arabisant qu'était le baron Mac Guckin de Slane, tels que le grand savant que j'ai eu le privilège de pouvoir appeler avec orgueil mon « guide dans la vie et dans la science [1] ». Ahlwardt mérite une place d'honneur parmi ces illustres morts. Mais heureusement il est bien vivant, et son activité incessante est attestée par une continuité non interrompue d'œuvres spéciales, qui n'étendent pas, mais qui grandissent parmi les connaisseurs sa juste renommée.

Il semblait avoir droit au repos après avoir achevé son catalogue des manuscrits arabes de Berlin (10 vol. gr. in-4°, 1887-1899, 10368 numéros et un index colossal de 595 pages à deux colonnes). Ce vaste répertoire semblait le testament de l'érudit, le couronnement de son labeur prolongé. M. Ahlwardt ne s'est pas résigné à cette abdication. Il s'est replacé sur le terrain, délaissé par lui depuis 1872, de ses premiers travaux sur les origines et les débuts de la poésie arabe, et il a ouvert une nouvelle série de trois volumes, dont le premier ne tardera pas à être complété par les deux autres. Son programme est tracé : il le remplira jusqu'au bout avec cette maturité et cette persistance qui ne sont pas ses moindres qualités.

Al-Aṣma'î, auquel est consacrée la monographie initiale, c'est-à-dire Aboû Sa'îd 'Abd al-Malik ibn Ḳoraib, a été, dans la seconde moitié du IIe siècle de l'hégire et au commencement du IIIe siècle, aux confins du VIIIe et du IXe siècle de notre ère, un linguiste d'une fécondité qui ne nuisait pas à son information sûre. Il n'a pas écrit de dictionnaire complet, mais des études lexicographiques sur les animaux, sur les chevaux, sur les plantes, sur les armes, sur les parties du corps, sur la pluie, etc. [2], en appuyant sa synonymique sur des citations de vers authentiques. Il a été ainsi amené, pour se documenter, à recueillir les fragments épars des anciennes poésies, tâche dans laquelle il avait eu un précurseur, trente ou quarante ans auparavant, dans Al-Moufaḍḍal ibn Moḥammad Aḍ-Ḍabbî. Les deux compilateurs s'étaient trouvés dans les conditions les plus favorables pour réunir les éléments de leurs collections, ayant vécu à Bagdâdh, la capitale des 'Abbasides, à la cour et dans l'intimité des khalifes Al-Mahdî et Hâroûn Ar-Raschîd. Or le mouvement littéraire y était alors intense; les rapsodes et les chanteurs y affluaient, et il suffisait de savoir interroger et écouter pour s'instruire et pour transcrire.

Les *Moufaḍḍaliyyât*, les « Notations d'Al-Moufaḍḍal », n'ont été publiées qu'en partie par mon regretté ami H. Thorbecke (Leipzig, 1885). Les *Aṣma'iyyât*, les « Notations d'Al-Aṣma'î », qui viennent de paraître intégralement d'après le manuscrit unique de Vienne, ne font en aucune façon double emploi avec celles d'Al-Moufaḍḍal. Car Al-Aṣma'î connaissait l'œuvre de son devancier et supposait que ses lecteurs s'en seraient imprégnés avant d'avoir recours à lui. Dès lors les répétitions

[1] Dédicace à mon père de *Les monuments sabéens et himyarites de la Bibliothèque Nationale* (Paris, 1891).

[2] La liste de ces opuscules est donnée par Ibn Abî Ya'ḳoûb An-Nadîm, *Al-Fihrist* (éd. Flügel), p. 55.

pouvaient et devaient être évitées, les deux anthologies étant destinées à se suivre et les informations qui manquaient dans l'une à être cherchées dans l'autre. En me plaçant à ce point de vue, je regrette que le plan de M. Ahlwardt ne l'ait pas conduit à terminer tout d'abord l'édition si admirablement commencée par H. Thorbecke.

C'est une bien faible partie des *Aṣmaʿiyyât* qui est parvenue jusqu'à nous. Al-Aṣmaʿî en avait détaché lui-même les poésies et les fragments de certains poètes antéislamiques et islamiques, pour lesquels il était parvenu à constituer cet ensemble qu'on appelle un *dîwân*. Ainsi Imrou'ou 'l-Ḳais, An-Nâbiga Adh-Dhobyânî et les autres parmi « les six poètes » édités naguère par M. Ahlwardt (London, 1870); ainsi Al-Ḥouṭaiʾa, An-Nâbiga Al-Djaʿdî, Labîd, Al-Aʿschâ et tant d'aèdes[1]. Aux *Aṣmaʿiyyât* furent réservés les poèmes isolés, les morceaux anonymes, par-ci par-là un fragment retrouvé après la clôture du *dîwân* et attribué légitimement à un Imrou'ou 'l-Ḳais, à un Ṭarafa, à un Al-Aʿschâ, ou à tel et tel poète célèbre. Sur tous les auteurs cités, on trouvera (p. 1-22 de la partie allemande) des renseignements brefs et substantiels.

Aux *Aṣmaʿiyyât* M. Ahlwardt a joint cinq poésies qui ont été recommandées à son attention par les difficultés philologiques dont elles sont hérissées. Les trois premières ont pour auteur un certain Aboû Ḥizâm Gâlib ibn Al-Ḥârith Al-ʿOklî. L'éditeur, qui a fait de vaines recherches sur sa vie, a seulement trouvé qu'il était cité trente-quatre fois dans le *Tâdj al-ʿaroûs* et qu'il avait été le contemporain d'Aboû Moḥammad ʿAbd Allâh Al-Oumawî. Or celui-ci vivait à la fin du IIe siècle de l'hégire. Deux vers d'Al-ʿOklî, qui ont échappé à M. Ahlwardt, sont cités par Yâḳoût dans son Dictionnaire géographique (II, p. 848, l. 14 et 15), d'après le grammairien Moḥammad Ibn Ḥabîb, qui mourut en 245 (859), ce qui nous fournit un *terminus ad quem* pour l'époque où a vécu Ibn Ḥizâm et confirme l'hypothèse de M. Ahlwardt. Ces cinq morceaux complémentaires sont de véritables casse-cou, qui ont été un jeu pour sa virtuosité.

Les *dîwâns* d'Al-ʿAdjdjâdj et de son fils Rouʾba nous sont promis pour le courant de l'année 1903. Je compte en parler ici, dès que ces éditions impeccables nous auront fait mieux connaître deux écrivains réputés pour leurs vers du mètre *radjaz*, le type en arabe des ïambiques.

Hartwig Derenbourg.

Discursos leidos ante la Real Academia española en la recepcion pública de D. Ramon Menéndez Pidal, el 19 de octobre 1902. Madrid, Est. tip. de la viuda é hijos de M. Tello, in-8, 96 p.

M. Ramon Menéndez Pidal, dont le *Journal des Savants* a naguère apprécié le beau livre sur les *Infants de Lara* (1897, p. 296-309, p. 321-335), vient d'être élu, très jeune encore, à l'Académie espagnole. Il a été reçu par l'illustre critique Marcelino Menéndez y Pelayo, qui a tracé à cette occasion un tableau aussi brillant que fidèle de l'évolution des études sur l'ancienne poésie épique castillane, études qui, nées à l'étranger, se sont développées en Espagne avec Duran et Milá y Fontanals, et auxquelles M. Ramon Menéndez a fait faire de si grands progrès.

Les discours de réception, à l'Académie espagnole, ne sont pas, comme ceux de l'Académie française, uniquement consacrés à l'éloge du confrère qu'on remplace : le récipiendaire y traite généralement un point d'histoire ou de littérature, et le

[1] Voir la riche bibliographie, dans *Al Fihrist*, p. 157-158.

discours, publié souvent avec des notes, forme un morceau, parfois important, de critique spéciale. C'est le cas pour celui de M. Ramon Menéndez Pidal, qui, après avoir brièvement rappelé les mérites de Victor Balaguer, le poète et historien catalan bien connu, a pris pour thème l'étude approfondie du *Condenado por desafiado*, de Tirso de Molina, l'une des œuvres les plus singulières et les plus frappantes du théâtre religieux espagnol. Il montre que le sujet en est pris à deux «contes dévots» du moyen âge, dont l'un, qui a pour thème «l'égalité des mérites entre un ascète et un mondain», se retrouve dans des légendes arabes et juives et remonte jusqu'au *Mahâbhârata*, dont l'autre, «l'ascète qui perd le fruit de ses bonnes œuvres parce qu'il se scandalise de voir l'âme d'un malfaiteur sauvée», n'a jusqu'ici été signalé que dans des versions médiévales. Tirso de Molina a connu plusieurs formes du premier de ces contes, et il l'a amalgamé avec le second pour en composer son drame, dans lequel il a en outre voulu incarner ses idées sur la prédestination, — alors fort discutée en Espagne entre les partisans de Molina et ceux de Bañez, — et sur la vraie façon de mériter la grâce de Dieu. Le savant auteur des *Infants de Lara* se montre ici sous de nouveaux aspects : son étude sur l'histoire du conte indien et de ses transformations suivant les milieux où il pénètre est d'une érudition aussi sûre que variée (dont de précieuses notes apportent les preuves) et d'une rare finesse de vues; sa théologie est profonde et sa critique littéraire délicate. On peut ne pas partager en tous points son admiration pour le *Condenado por desafiado*, œuvre puissante à coup sûr, mais incohérente et confuse, où l'auteur n'a su ni fondre harmonieusement les divers éléments qu'il y a fait entrer ni dégager nettement l'idée à laquelle il les subordonnait, œuvre obscure, qui a troublé plus d'une conscience et qu'on a cherché à expliquer par de téméraires conjectures (George Sand, qui en avait reçu une forte impression et qui l'a imitée dans son conte de *Lupo Liverani*, y voyait une attaque déguisée contre le dogme catholique!); mais on ne peut qu'admirer le savoir, la force de pensée et le talent d'exposition que le nouvel académicien a montrés dans ce beau discours. G. P.

Albert Vandal, de l'Académie française. *L'avènement de Bonaparte. I. La Genèse du Consulat, Brumaire, la Constitution de l'an VIII*, 1 vol. in-8°, IX-600 p. Paris, Plon, 1902.

M. Albert Vandal applique ici à un sujet pris dans l'histoire intérieure de la France les qualités dont il a fait si brillamment preuve dans ses études sur la politique extérieure. On y reconnaîtra la même abondance, le même sérieux dans les recherches, le même travail direct, aux Archives, le même emploi des documents imprimés, et cet art de mise en œuvre, cet intérêt du récit, cette élégance de forme qui ont placé si haut l'historien de Napoléon et d'Alexandre Ier. M. Albert Vandal a pu disposer de documents inédits encore et dont il paraît avoir tiré grand profit : les *Notes de Jourdan* (parues depuis dans le *Carnet historique*), les *Notes de Grouvelle*, les *Éclaircissements de Cambacérès*. — Chapitre Ier. Il commence par un tableau du gouvernement et du pays en 1799 : le gouvernement, les Directeurs, les *révolutionnaires nantis* et leur système de coups d'État contre les élus de la nation. Dans le pays, la prolongation de l'état révolutionnaire, le désordre matériel, le désordre moral; la France en ruines; la misère générale; la renaissance catholique spontanée et les passions antichrétiennes; l'industrie, l'agriculture, les finances; la société, les mœurs : série de tableaux clairs et brillants. A la fin du chapitre, les partis : Bonaparte en perspective; comment une partie des gouvernants va lui frayer le chemin du pouvoir. — Chapitre II. *Le 30 prairial.* Cette journée des dupes est le

commencement du mouvement tournant de Sieyès contre la constitution de l'an III. Sieyès, sa personne, ses vues y sont particulièrement étudiés. — CHAPITRE III. *La dernière poussée jacobine.* C'est la réouverture des clubs jacobins; les ministres jacobins, dont Bernadotte; les lois jacobines, la loi des otages. Sieyès impose son coup d'État «reconstituant»: Joubert sera son instrument. Ici de curieuses notes de Cambacérès sur les relations de Sieyès, par Talleyrand, avec les agents orléanistes. — CHAPITRE III. *Lutte des partis.* Il montre l'anarchie croissante dans les départements. — CHAPITRE IV. *La crise de Novi et les lois jacobines.* Joubert est tué à Novi; la France est en péril. Les Jacobins annoncent un retour aux moyens terroristes. — CHAPITRE V. Masséna et Brune débarrassent la frontière. Bonaparte débarque. — CHAPITRE VI, *Bonaparte à Paris,* et CHAPITRE VII, *Préparatifs du coup d'État.* C'est le nœud de l'affaire et le nœud de l'ouvrage. Cette histoire n'avait été ni fouillée avec cette pénétration, ni exposée avec cette intelligence du jeu des hommes et des partis. — Les CHAPITRES VIII et IX sont consacrés aux *journées du 18 et du 19 brumaire.* Pour ne point alourdir son récit, très intéressant, l'auteur a renvoyé en appendice, pages 579-591, ses *références* et sa *critique des sources.* — Le CHAPITRE XII, *la Constitution de l'an VIII,* montre quelle part prépondérante ont eue dans la rédaction de cette constitution les passions, les conflits, le caractère des personnes, et comment Bonaparte a fini par tout conduire à son propre avènement dans la République. — Le CHAPITRE XIII présente les premières semaines, toutes républicaines encore, du Consulat, l'organisation du gouvernement, le programme et les premiers actes du *Premier Consul.* Il s'arrête à janvier 1800. A. S.

The autobiography of lieutenant general sir Harry Smith, edited by G. C. MOORE SMITH. 2 vol. in-8°, Londres, John Murray, 1902.

Henry George Wakelyn Smith, surnommé Harry Smith, né à Whittlosey, le 28 juin 1787, participa à un grand nombre des guerres que la Grande-Bretagne soutint pendant la première moitié du XIX^e^ siècle. Il servit en Espagne de 1810 à 1814, assista à la bataille de Waterloo, tint de 1828 à 1840 garnison au Cap de Bonne-Espérance, et prit, en qualité de chef d'état-major général de sir Benjamin d'Urban, une grande part à la pénible guerre cafre de 1835. Il commanda en chef les troupes anglo-hindoues pendant la guerre sikhe de 1845-1846, et revint au Cap comme gouverneur général en 1847. Cette autobiographie, que l'auteur avait intitulée *Various anecdotes and events of my life,* s'arrête en 1846. L'éditeur, M. G. C. Moore Smith, y a joint divers documents inédits : lettres écrites par sir Harry à sa femme pendant la guerre de 1835; mémoire apologétique de son administration, composé en 1852, quand il eut été brusquement rappelé du Cap par le ministre des colonies, comte Grey; fragments du journal tenu par le lieutenant Holdich pendant la campagne de juillet-août 1848 dans l'*Orange river Sovereignty.* L'autobiographie elle-même et les pièces annexes seront à consulter par les historiens de l'expansion britannique dans l'Afrique australe et dans l'Inde.

Henri DEHÉRAIN.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

BUREAU DE L'INSTITUT POUR 1903.

MM. Perrot, délégué de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, *président.*
Boissier, délégué de l'Académie française,
Gaudry, délégué de l'Académie des sciences,
Marqueste, délégué de l'Académie des beaux-arts,
Bérenger, délégué de l'Académie des sciences morales et politiques,
} *vice-présidents.*
Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, *secrétaire.*

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Bureau pour le 1er trimestre de 1903.

MM. Brunetière, directeur.
Faguet, chancelier.
Boissier, secrétaire perpétuel.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Bureau pour 1903.

MM. Perrot, président.
Havet, vice-président.
Wallon, secrétaire perpétuel.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Bureau pour 1903.

MM. Gaudry, président.
Mascart, vice-président.

ACADÉMIE DES SCIENCES. (Suite.)

MM. Darboux, secrétaire perpétuel pour les sciences mathématiques.
Berthelot, secrétaire perpétuel pour les sciences physiques.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Bureau pour 1903.

MM. Marqueste, président.
Pascal, vice-président.
Larroumet, secrétaire perpétuel.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Bureau pour 1903.

MM. Bérenger, président.
Roussel, vice-président.
Picot (Georges), secrétaire perpétuel.

COMMISSION ADMINISTRATIVE CENTRALE POUR 1903.

MM. Halévy, Gréard, Boissier, secrétaire perpétuel, *pour l'Académie française.*
L. Delisle, Croiset, H. Wallon, secrétaire perpétuel, *pour l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*
Bornet, Lévy (Maurice), Darboux, secrétaire perpétuel pour les sciences mathématiques, Berthelot, secrétaire perpétuel pour les sciences physiques, *pour l'Académie des sciences.*
Thomas (Jules), Daumet, Larroumet, secrétaire perpétuel, *pour l'Académie des beaux-arts.*
Levasseur, Aucoc, Picot (Georges), secrétaire perpétuel, *pour l'Académie des sciences morales et politiques.*

Ainsi qu'on l'a vu plus haut (p. 33), le *Journal des Savants* publiera dorénavant un compte rendu sommaire des événements et des travaux académiques du mois précédent. Coïncidant avec le début de la nouvelle série, le compte rendu de janvier paraîtra dans le numéro du 15 février.

JOURNAL

DES SAVANTS.

FÉVRIER 1903.

Les études slaves en Bohême et en Russie.

В. А. Францевъ. Очерки по исторіи чешскаго возрожденія. Русско-чешскія ученія связи конца XVIII и первой половины XIX ст. — V.-A. Frantsev. *Études sur l'histoire de la Renaissance tchèque. Les Relations scientifiques entre la Russie et la Bohême à la fin du XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e siècle.* Un vol. in-8°, Varsovie, Imprimerie universitaire, 1902.

M. Frantsev est un jeune philologue russe qui s'occupe tout particulièrement des rapports scientifiques de sa patrie avec les pays slaves. Il a vécu longtemps à Prague. Il connaît admirablement la langue tchèque. J'ai eu récemment l'occasion d'appeler sur lui l'attention de l'Académie des Inscriptions, à propos de ses travaux sur l'histoire de l'Évangéliaire de Reims[1].

Pendant son séjour à Prague, M. Frantsev a eu le loisir de dépouiller les riches archives du musée, notamment la volumineuse correspondance de Hanka, qui fut, dans la première moitié du XIX^e siècle, le véritable consul, l'agent international du slavisme, non seulement pour la Bohême, mais pour tout l'ensemble des pays slaves et en particulier pour la Russie. Le jeune savant russe a tiré de ses recherches la matière d'un volume fort intéressant. J'en voudrais donner ici le résumé. A l'époque où j'ai commencé mes études, il y a tantôt quarante ans, d'étranges légendes circulaient en Occident; on y agitait à tout propos le spectre du panslavisme; on montrait la Russie marchant à la conquête du monde slave par la triple force des armes, de l'intrigue et de l'or. Il

[1] *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1901, p. 169, 172 et suivantes.

IMPRIMERIE NATIONALE.

faut en rabattre quand on voit les choses de près. Dans le domaine de la philologie, ce n'est pas la Russie qui a conquis la Bohême, c'est bien au contraire la Bohême qui a conquis la Russie. On peut appliquer à leurs relations, en les modifiant et en violant toutes les règles de la métrique, les fameux vers d'Horace :

> Bohemia capta [a Germanis] ferum Moscovitam cepit et artes |
> Intulit agresti Russiæ...

I

C'est aux dernières années du XVIII[e] siècle que remontent les premières relations scientifiques de la Russie et de la Bohême. Les efforts de Marie-Thérèse et de Joseph II pour germaniser définitivement les Slaves de cette province provoquèrent une réaction, dont les conséquences se font encore sentir aujourd'hui. En 1783, Ignace Tham publiait sa *Défense de la langue tchèque* (Obrana jazyka českého). Il y rappelait la parenté de cette langue avec la famille des langues slaves, qui s'étendait, disait-il, jusqu'aux frontières de l'Arménie et de la Perse. L'année suivante, Hanke von Hankenstein écrivait — en allemand — son *Empfehlung der böhmischen Sprache und Literatur* (Vienne, 1782). En 1792, Joseph II donnait un commencement de satisfaction aux patriotes bohémiens en créant à l'Université de Prague une chaire de langue tchèque, qui fut confiée à l'historien Pelzel et occupée à partir de 1801 par le grammairien poète Nejedlý. Cette même année 1792, Jean Rulik faisait paraître (en tchèque) *La gloire et l'excellence de la langue tchèque.*

Le modeste enseignement de Nejedlý eut du retentissement jusqu'en Russie. L'un des premiers slavophiles de ce pays — le premier peut-être dans l'ordre chronologique — l'amiral Schichkov [1], président de l'Académie russe, traduisit en langue russe une de ses leçons dans les Mémoires de l'Académie. Il exaltait le patriotisme des Bohémiens : « La Bohême, disait-il, est par rapport à nous comme un nain par rapport à un géant. Ce nain aurait-il l'âme plus haute que le géant? Dieu nous en garde! »

La résistance que la Russie opposa à Napoléon trouva, d'autre part, un écho en Bohême, dans la poésie et dans la correspondance intime des littérateurs : « Cette guerre, écrivait le lexicographe tchèque Jungmann à son ami Marek (4 mai 1814), a exalté le monde et ne contribuera pas peu au perfectionnement de la Russie. »

[1] Né en 1754, mort en 1840.

La sympathie qu'excitait le grand empire slave devait donner aux Bohémiens le désir de l'étudier.

Le premier Tchèque qui entra directement en rapport avec la Russie en vue d'un objet scientifique fut le fondateur de la philologie slave, l'abbé Dobrovský. En 1792, la Société des sciences de Prague lui confia la mission d'aller en Suède pour rechercher les manuscrits bohémiens enlevés par les Suédois pendant la guerre de Trente ans. De Stockholm il eut l'idée de se rendre en Finlande et de là à Saint-Pétersbourg et à Moscou, non plus pour examiner des textes tchèques, mais pour étudier les nombreux manuscrits slavons des archives et des bibliothèques. A Pétersbourg, il s'étonna de l'indifférence des Russes pour leur ancienne littérature : « Ut verum dicam, écrivait-il (4 février 1793) à son ami Dürich, l'éditeur de la *Bibliotheca Slavica*, non potui, altero jam mense urbem percensitans, eruditos Russos istarum rerum amantes reperire. » Il ne nous a pas laissé savoir s'il avait été plus heureux à Moscou, car il n'a pas écrit de relation détaillée de son voyage. Il marque pourtant, ce voyage, une date considérable dans l'histoire des études slaves. Dobrovský apprit à fond le russe, que l'on ne savait guère alors en Bohême, et qu'un Tchèque ne saurait déchiffrer sans de sérieuses études. La différence des deux langues est à peu près aussi considérable que celle qui existe entre le portugais et le français, sans compter la difficulté supplémentaire provenant de la nature des alphabets et de l'orthographe. Prague n'avait point de chaire de philologie slave. Dobrovský réunit dans son cabinet quelques jeunes gens curieux de langue russe ou de philologie (Puchmayr, puis Hanka, Marek, etc.). En 1792, pour se préparer à son voyage, il avait rédigé un petit travail, *Vergleichung der russischen und böhmischen Sprache;* en 1799, au moment où les troupes russes traversaient la Bohême, il publia en allemand un petit manuel (*Hülfsmittel*) pour les Russes qui voulaient entendre les Bohémiens, et les Bohémiens qui voulaient se faire comprendre de leurs congénères.

En 1805, Puchmayer fit paraître en tchèque un traité d'orthographe russe-tchèque. Les événements militaires des années 1812 et 1813 augmentèrent l'intérêt pour la langue russe et donnèrent lieu à des publications analogues (par exemple *Neuer deutsch-böhmisch-russischer Dolmetscher*, Prague, 1813.) En 1820, Puchmayer, sur le plan du célèbre ouvrage de Dobrovský, *Lehrgebäude der böhm. Sprache*, publia son *Lehrgebäude der russischen Sprache*, dédié à l'impératrice Maria Feodorovna. Il était précédé d'une introduction de Dobrovský.

Les travaux de Dobrovský eurent en Russie un grand retentissement.

Ce qui attira surtout l'attention, ce furent ses *Institutiones linguae slavicae dialecti veteris*, publiées à Vienne en 1822. Sur son ancienne langue religieuse, le slavon, la Russie n'avait aucune œuvre de cette valeur. Roumiantsov s'y intéressa particulièrement, et un jeune homme, qui devait jouer un rôle considérable comme publiciste et historien, Pogodine, entreprit de traduire les *Institutiones* en langue russe. Sa traduction de la première partie parut en 1833 à Saint-Pétersbourg; l'année suivante parurent les parties II et III, traduites par Schevyrev. Entre temps, Péninsky avait édité à Pétersbourg (en 1825) une grammaire slavonne, fondée en grande partie sur celle de Dobrovský. Ainsi la Russie se mettait, pour l'étude de sa langue sacrée, à l'école de la Bohême.

Dobrovský, le patriarche de la slavistique, mourut en 1828. Mais il laissait des disciples, qui allaient continuer son œuvre, en y ajoutant toute l'ardeur d'un patriotisme juvénile. Parmi eux figurent en première ligne Vacslav Hanka et Ladislas Čelakovský. Fils de simples paysans, Hanka avait eu de bonne heure l'occasion de pratiquer les langues slaves avec des soldats illyriens (serbes ou croates) et russes. Il s'était particulièrement intéressé aux chants populaires. En 1815, il publiait en tchèque un petit travail sur la Russie; en 1817, il traduisait des chants serbes; il enrichissait sa langue maternelle de vocables empruntés aux idiomes slaves, et dont l'un au moins a fait une telle fortune en Bohême qu'il serait aujourd'hui impossible de s'en passer.

En 1817, il *découvrait* les fameux poèmes du manuscrit de *Kralové Dvor* (Kœniginhof)[1], poèmes qu'on l'a depuis accusé d'avoir fabriqués de toutes pièces, en s'aidant des épopées russes ou serbes. Bien qu'il ait encore aujourd'hui des défenseurs intrépides, la cause de ce manuscrit paraît absolument désespérée. Mais, au moment où il le mit au jour, personne ne douta de son authenticité, et ce fut une joie immense dans les pays slaves. Les Russes se plurent à admirer les épopées bohémiennes, à noter la ressemblance frappante de l'ancien tchèque et de l'ancien russe. Roumiantsov, Schichkov, le métropolitain Eugène reçurent avec enthousiasme l'édition princeps du fameux manuscrit. Schichkov en publia coup sur coup trois traductions, dont l'une dans les Mémoires de l'Académie. Il trouvait que le texte des poèmes tchèques était plus facile à comprendre que celui du *Chant d'Igor*, ce en quoi il n'avait peut-être pas tort. L'Académie russe décerna à Hanka une médaille d'argent. Le *Jugement de Liboucha*, un autre poème apocryphe,

[1] Je les ai traduits dans ma jeunesse, à une époque où je croyais à leur authenticité. *Chants héroïques et chansons populaires des Slaves de Bohême*, 1 vol. in-12, Paris, 1866.

n'eut pas moins de succès en Russie et en Pologne. Rakowiecki le réimprima dans sa *Prawda ruska* (La loi russe, Varsovie, 1820). D'autre part, Hanka publiait, à Prague, le poème d'Igor dont nous parlions tout à l'heure (1821). Grâce à Hanka et à Schichkov, deux savants médiocres, mais deux enthousiastes convaincus, la partie était liée désormais entre la Bohême et la Russie.

Un autre représentant de la solidarité littéraire, de la mutualité (*Wechselseitigkeit*, dira plus tard Kollar) qui s'établit à cette époque entre les deux nations, c'est le poète Čelakovský [1]. Plus jeune que Hanka, originaire de la province, il était arrivé à Prague en 1818, au moment où s'accentuait la *Sturm- und Drangperiode* de la renaissance bohémienne; puis il avait été continuer ses études à Linz, où il s'était pris d'une belle passion pour la Russie. Il demanda en 1820 à l'ambassade de Vienne un passeport, qui lui fut refusé, et dut rester en Autriche. De dépit, il faillit se jeter dans l'étude de la théologie. Il dévorait tous les livres russes qu'il rencontrait. Hanka rêvait aussi le voyage de Russie : ce personnage équivoque, dans lequel on a voulu voir un agent russe, ne fut toute sa vie qu'un pauvre diable. Les roubles russes n'ont jamais été qu'une légende propagée par les Allemands ou les Magyars; les ressources limitées de Hanka ne lui permirent jamais de dépasser Dresde.

Ce qui attirait surtout l'attention de Čelakovský, c'étaient les chants populaires russes, notamment les chants épiques. Dans sa correspondance avec Kamaryt, il fait remarquer très justement que la plupart des chants russes offrent un caractère épique, tandis que les chants tchèques sont essentiellement lyriques. En 1822, il fait paraître un recueil de chants populaires slaves, où figurent des poèmes russes, petits-russes, serbes et slovènes. Ce recueil est dédié à Hanka : sans avoir de chaire officielle, il était le slaviste officieux de Prague. Le volume attira l'attention même en Russie. Čelakovský avait emprunté une partie de ses poèmes à un chansonnier russe qui avait appartenu à un officier de passage en Bohême. Voilà certes un résultat bien imprévu des vicissitudes de la guerre.

Continuant ses recherches sur le folklore slave, Čelakovský s'occupe à recueillir les proverbes des différents pays. La *Philosophie du peuple slave dans les proverbes* ne paraîtra qu'en 1852; il y travaille dès 1827. Il rêve d'un dictionnaire étymologique des langues slaves, œuvre qui ne

[1] Le fils de Ladislas Čelakovský, M. le professeur Jaromir Čelakovský, de Prague, est aujourd'hui correspondant de notre Académie des Sciences morales et politiques.

sera réalisée que beaucoup plus tard, par Miklosich[1]. Ce dictionnaire, il médite de le rédiger en langue russe, ce qui lui vaut, de la part des loyalistes autrichiens, des témoignages non équivoques de mauvaise volonté. Le 21 janvier 1828, l'Académie russe est saisie de ce projet de dictionnaire et décide en principe d'imprimer l'œuvre à ses frais. Il y a loin du projet à l'exécution. Du manuscrit primitif de Čelakovský, il n'y a plus en Russie que quelques fragments, et l'étymologie comparée a fait de terribles progrès depuis ces temps héroïques.

La guerre des Russes contre la Turquie (1828-1829) n'excite pas moins d'enthousiasme en Bohême que leurs campagnes de 1812 à 1814. Dans les cercles tchèques on porte la santé des vainqueurs. La police autrichienne s'émeut; elle confisque dans les magasins une lithographie représentant le passage du Danube; elle interdit une chanson tchèque fort inoffensive : *Les Russes sur le Danube*. Elle ne peut cependant empêcher l'enthousiasme de se donner carrière dans les lettres particulières : « Que seraient les Slaves sans les Russes ? écrit Čelakovský à un ami. Sans eux, les Allemands — je résume — nous extermineraient tous. La flamme de Moscou a illuminé de sa lueur toute la Russie et en même temps tout le monde slave. Nous ne nous en rendons pas compte nous-mêmes. »

Cette même année 1826, Čelakovský fit paraître son *Écho des chansons russes*, ouvrage qui révéla le premier aux Slaves d'Occident tout le charme de la poésie populaire russe, et qui enchanta les Russes eux-mêmes. C'était tout ensemble une merveilleuse interprétation et une œuvre originale, quelque chose comme du grec transcrit par André Chénier. Mais les Tchèques n'étaient pas riches, et le volume se vendit péniblement. En 1841, sur cinq cents exemplaires tirés, trois cents seulement avaient trouvé acquéreur.

En Russie, les deux propagateurs les plus ardents du slavisme scientifique étaient, vers 1830, Schichkov et Köppen. Schichkov était un marin, qui avait visité Prague par hasard, et qui, malgré ses publications académiques, ne fut jamais qu'un amateur intelligent. Köppen, lui, était un professionnel. Il était d'origine brandebourgeoise; mais, né à Kharkov, élevé dans les milieux purement russes, il se considérait comme Slave et son nom occupe une place fort honorable dans l'histoire du panslavisme littéraire. Dès 1823 il avait visité Prague, s'était lié avec Dobrovský et Hanka, Jungmann, Puchmayer, Čelakovský, Palacký, etc. C'est à lui et à Schichkov qu'appartient l'idée de fonder dans les universités russes l'en-

[1] *Etymologisches Wœrterbruch der slavischen Sprachen* (Vienne, 1886).

seignement de la slavistique. Un essai avait bien été fait en 1811 à Moscou; mais la chaire, confiée à Katchenovsky, n'avait pas réussi. En 1826, Schichkov, ministre de l'Instruction publique, manifesta l'idée d'établir des chaires pour l'étude des choses slaves (*Slavianstvo*) en Russie. Köppen se hâta d'instruire Hanka de cette innovation; il en instruisit également Šafařík, qui résidait à Novi Sad[1], dans la Hongrie méridionale. Hanka, Šafařík et Čelakovský acceptèrent en principe l'idée d'aller occuper la nouvelle chaire aux Universités de Pétersbourg, Moscou et Kharkov. Dans le plan de Schichkov, Hanka était professeur à Pétersbourg, Čelakovský à Moscou et Šafařík à Kharkov. Les conditions faites aux trois professeurs éventuels n'étaient pas très brillantes. J'ai déjà fait allusion aux légendes sur l'or semé par la Russie dans les pays slaves, sur les agents panslavistes. Toutes ces légendes s'évanouissent devant les consciencieuses recherches de M. Frantsev. D'autre part, les livres manquaient pour l'enseignement à fonder. Schichkov proposait de créer auprès de l'Académie une grande bibliothèque slave et d'y appeler, comme conservateurs, trois ou quatre savants des pays slaves. Aucun de ces projets ne devait se réaliser.

Hanka et Čelakovský acceptèrent d'abord en principe. Šafařík, dont la femme était d'une santé fort délicate, eut peur du climat de la Russie et refusa. Les Allemands et les Polonais eurent vent de ces négociations. On fit courir des bruits d'argent russe répandu, voire même d'espionnage. D'autre part l'insurrection polonaise de 1830 créa en Occident un courant d'idées défavorables à la Russie et à ceux qui s'intéressaient à elle. En 1833, les négociations avec les savants tchèques furent définitivement rompues.

Elles furent reprises en 1836 avec Šafařík à l'occasion de la fondation de la chaire de Moscou; mais elles n'aboutirent point.

Les Tchèques se refusaient décidément à porter aux Russes la science dont ils étaient, depuis Dobrovský, les pionniers officiels. Les Russes se décidèrent à venir à eux. Le récit de leurs voyages remplit la seconde partie du livre de M. Frantsev.

II

Le premier missionnaire russe en Bohême, ce fut Pogodine, dont nous avons déjà parlé plus haut à propos de la traduction des *Institutiones* de Dobrovský. Il vint à Prague en 1835, entra en rapport avec tous les

[1] En allemand Neusatz, en hongrois Ujvidek.

représentants du slavisme scientifique et devint, à Moscou, le consul de cette science nouvelle pour les Slaves non Russes, comme Hanka l'était à Prague pour les non Tchèques.

À côté de Pogodine, on voit apparaître son compatriote Bodiansky. En 1837, il avait conquis devant l'Université de Moscou le titre de *magister* (licencié) avec une dissertation, encore estimée aujourd'hui, sur la poésie populaire des Slaves. Au lendemain de cet examen, il entreprit la traduction des *Antiquités slaves*, dont Šafařík venait de publier le premier volume. Le grand slaviste se débattait alors contre la misère : il était protestant; cette circonstance lui interdisait l'accès de l'Université. Bien que l'allemand lui fût familier, il écrivait ses *Antiquités* en langue tchèque[1]. Le musée de Prague ne pouvait lui allouer, pour l'impression de cet ouvrage monumental, qu'une subvention dérisoire. Les livres russes, dont il avait besoin pour ses recherches, étaient inaccessibles. Force était de mendier au nom de la science, de solliciter en Russie des livres et des souscriptions. Pogodine nous a dépeint le misérable intérieur de Šafařík : « Son petit cabinet de travail est meublé de livres; auprès de ce cabinet deux chambres abritent la famille, une femme et quatre enfants. On entre dans son cabinet par la cuisine. » Une souscription de 500 florins, recueillie en Russie par Pogodine, fut un véritable bienfait pour le pauvre savant et pour la science.

« Sans votre contribution, lui écrivait Šafařík (juin 1836), mes *Antiquités slaves* n'auraient pas pu paraître cette année. » L'ouvrage une fois publié en tchèque, Pogodine voulut en faire profiter le public russe, et il confia la traduction à Bodiansky. Mais le succès de l'œuvre ne répondit point à ses espérances. Il s'en vendit à peine une cinquantaine d'exemplaires.

Šafařík eut bientôt l'occasion de faire la connaissance de son traducteur. Bodiansky arriva à Prague au mois de décembre 1837. Il n'y avait toujours point de chaire de slavistique à l'Université de Prague. Qui eût été plus digne de l'occuper que Šafařík? Le jeune savant russe prit des leçons particulières auprès du maître; il étudia avec lui le tchèque, le lusacien, le slovaque, l'histoire, la paléographie, la numismatique; il lut avec lui les plus anciens textes tchèques, notamment les apocryphes, dont je parlais plus haut, et dont personne ne doutait alors, pas même Safařík. Au bout de quelques mois, Bodiansky parlait couramment le tchèque. Il rencontra à Prague deux de ses compatriotes, Kastorsky et

[1] L'édition allemande des *Slavische Alterthümer*, traduite par un Serbe de Lusace, Mosig von Ærenfeld, ne parut, à Leipzig, qu'en 1843. L'édition tchèque avait été publiée six ans auparavant, en 1837.

Ivanychev, qui venaient prendre aussi des leçons de philologie slave, mais qui ont laissé peu de traces dans la science. Les efforts de Šafařík et de Hanka reçurent à la fin leur récompense. Le Ministère russe de l'Instruction publique leur alloua à chacun une subvention de 3,000 roubles; l'Académie russe en fit autant. C'étaient ces subventions, en vue de travaux scientifiques, que l'opinion, en Allemagne ou même en France, qualifiait de menées panslavistes. Elles n'auraient pas été nécessaires, si le gouvernement autrichien avait procuré aux slavistes tchèques les moyens de vaquer librement à leurs travaux. Elles n'auraient plus de raison d'être aujourd'hui. Personne cependant ne s'étonne de voir l'*Archiv für slavische Philologie* soutenu par le Ministère de l'Instruction publique de Saint-Pétersbourg. Mais les Allemands s'indignaient du réveil du slavisme en Bohême; il leur était pénible d'en admettre la légitimité et de reconnaître un caractère désintéressé à l'œuvre d'un homme tel que Šafařík, qui faisait pour la Slavie, dans des circonstances bien autrement pénibles, ce que les frères Grimm faisaient pour l'Allemagne.

Après la Bohême, Bodiansky visita la Moravie; malheureusement sa santé s'altéra : des rhumatismes violents l'obligèrent à quitter les villes de bibliothèques et d'universités pour les villes d'eaux et notamment pour Freiwaldau, où les douches froides du fameux Priessnitz passaient, en ce temps-là, pour guérir les rhumatismes. Elle ne le guérirent point, car, en 1872, je l'ai retrouvé à Moscou tout enveloppé de ouate et souffrant du même mal qui, trente-cinq ans auparavant, l'avait arrêté dans ses voyages. Nous verrons tout à l'heure avec quelle ardeur il propagea en Russie l'œuvre de Safařík.

Uno avulso non deficit alter. Au moment où Bodiansky était arrêté par la maladie dans sa tournée scientifique, un autre jeune slaviste arrivait en Bohême. C'était Ismaïl Ivanovitch Sreznevsky, que l'Université de Kharkov destinait à occuper la chaire nouvelle de slavistique, et que le comte Ouvarov envoyait en mission en Occident. Il prit des leçons auprès de Čelakovský et profita des conseils de Šafařík et de Hanka, sur lequel il a publié des souvenirs intéressants. Il fut rejoint à Prague par son compatriote Preïss, qui eut surtout affaire à Šafařík et à Palacký, mais qui ne dédaigna pas non plus le concours de Hanka. Hanka jouait vis-à-vis du Ministère de l'Instruction publique russe — à titre purement désintéressé d'ailleurs — un rôle analogue à celui que jouent chez nous les directeurs de nos Écoles de Rome et d'Athènes; les étudiants russes sollicitaient son apostille pour les missions nouvelles ou les prolongations qu'ils demandaient à leur gouvernement.

A côte de Bodiansky, Sreznevsky, Preïss, qui tous devaient marquer

IMPRIMERIE NATIONALE.

en Russie dans l'enseignement de la slavistique, il faut encore signaler P. P. Doubrovsky, alors professeur dans un gymnase de Varsovie, qui fut depuis professeur à l'Institut pédagogique et membre de l'Académie. Il arriva à Prague au mois de juin 1841, fréquenta assidûment les savants tchèques et, à son retour, fonda à Varsovie une revue, *Dennitsa* (L'Étoile du matin), qui compta plusieurs d'entre eux parmi ses collaborateurs : elle prétendait se tenir au courant du mouvement intellectuel de tous les pays slaves. Malheureusement, elle eut peu d'abonnés et ne vécut que quelques mois. Doubrovsky, né à Kiev, sur la frontière du monde russe et du monde polonais, consacra le reste de sa vie à des travaux relatifs à l'histoire et à la littérature des deux peuples, qu'il rêvait de réconcilier tout au moins dans le domaine scientifique.

Un peu plus tard, Prague vit arriver un des plus intrépides explorateurs du monde slave, Grigorovitch. Il était alors âgé de trente et un ans. Depuis le mois d'août 1844 jusqu'au commencement de l'année 1846, il avait entrepris dans la péninsule balkanique une série d'explorations qui marquent une date importante dans l'histoire de nos études. Il avait commencé par Constantinople, avait vécu à Salonique, visité le mont Athos, parcouru la Macédoine jusqu'à Ochrida, Serres, et le monastère du mont Rylo, résidé à Sofia et à Philippopoli et gagné le Danube par Tirnovo. C'était une exploration aussi fatigante, aussi dangereuse et aussi méritoire que le serait aujourd'hui celle des régions centrales de l'Afrique.

Grigorovitch resta cinq mois à Prague, suivit à l'Université allemande le cours de littérature tchèque, professé par Koubek, prit des leçons particulières auprès de Jacob Malý, étudia le serbe de Lusace et fit l'admiration de Šafařík par les manuscrits et les souvenirs qu'il avait rapportés de son voyage dans la péninsule balkanique. Il rentra en Russie par Leipzig, Berlin et Kœnigsberg. Il resta toujours en relations avec Prague et n'oublia jamais la langue tchèque. Elle lui était encore familière en 1874, lorsque j'eus l'occasion de le rencontrer au congrès archéologique de Kiev. Il se plut un jour, au grand étonnement des auditeurs, à discuter en cette langue avec un savant tchèque, membre du congrès.

De retour dans leur pays, les missionnaires russes firent honneur à leurs instituteurs. En 1842, Bodiansky occupa, à l'Université de Moscou, la chaire d'histoire et de littérature des dialectes slaves. Pogodine salua ses débuts avec enthousiasme. Les étudiants affluèrent. Pour l'année scolaire 1843-1844, il fallut commander à Prague près de quatre cents volumes. C'étaient les œuvres de Šafařík qui avaient les honneurs de la nouvelle chaire. Bodiansky interprétait les *Antiquités slaves* et l'*Ethno-*

graphie slave du maître de Prague. Pour fournir le nouvel enseignement des manuels indispensables, Bodiansky travaillait à deux ouvrages : une chrestomathie panslave[1] de littérature populaire et un dictionnaire tchèque russe. Il ne devait achever ni l'une ni l'autre de ces publications. Il restait en rapport constant avec ses maîtres de Prague et leur rendait compte de ses leçons. Malheureusement, comme il arrive trop souvent à des professeurs inexpérimentés, qui confondent la pédagogie avec le pédantisme, il se perdait dans des minuties qui lui valaient, de la part de Pogodine et de Šafařík, des remontrances malheureusement trop justifiées.

A Kharkov, Sreznevsky ouvrit ses leçons, le 16 octobre 1841, avec un succès qui le surprit. Il en rendait compte à Hanka et méditait de publier une *Revue slave*, dont il donne le programme dans sa correspondance.

A Pétersbourg, Preïss avait commencé, en 1842, un cours où il traitait particulièrement de l'ethnographie slave. Malheureusement, il mourut en 1846 et n'eut pas le temps de justifier les espérances auxquelles il avait donné lieu.

Grigorovitch avait été envoyé à l'Université de Kazan; il entretenait de là, avec Safařík, une correspondance dont malheureusement on n'a publié que peu de fragments. De l'extrême Orient russe, il mettait à la disposition du maître les manuscrits qu'il avait rapportés de la péninsule balkanique. En 1862, il lui dédiait un travail relatif aux apôtres Cyrille et Méthode. Safařík ne vécut pas assez pour jouir de cet hommage. Il était mort le 26 juin 1861.

Les déboires et les misères qui avaient empoisonné sa vie avaient assombri sa vieillesse. Sa santé s'était gravement altérée dans les dernières années; le 14 mai 1860, souffrant de maux de tête intolérables, il avait essayé de mettre fin à son martyre en se jetant dans les eaux de la Vltava. La carrière des disciples russes fut plus heureuse et plus aisée que celle du maître de Prague; mais, malgré leur talent et leur érudition, aucun d'entre eux n'a laissé une œuvre comparable aux *Antiquités slaves*.

Les chaires une fois créées, les professeurs formés à l'école de Prague, il y avait encore une grande difficulté à vaincre. Il fallait se procurer des livres pour les élèves. Ce n'était pas une petite affaire : le commerce des livres slaves n'était pas encore organisé. Aujourd'hui encore, — j'en sais quelque chose, — ce commerce laisse beaucoup à désirer. En 1863 ou

[1] Voir notre récent article sur la *Chrestomathie panslave* de M. Erich Berneker. *Journal des Savants*, août 1902, p. 458-460.

1864, mon prédécesseur au Collège de France avait annoncé sur l'affiche qu'il expliquerait les *Mémoires* de Pasek : c'est l'un des auteurs les plus savoureux de la littérature polonaise au XVII^e siècle. Je me réjouissais fort de l'entendre interpréter par M. Chodzko. Vint la leçon d'ouverture : le professeur se présenta avec un texte d'un poète moderne, Slowacki. Les *Mémoires* de Pasek n'étaient plus dans le commerce. Cette année même, je suis obligé de mettre aux mains de mes élèves des textes tout à fait insuffisants des auteurs que je leur explique. Il n'y a point de bonne édition, ou, s'il y en avait une, elle n'est plus dans le commerce. On juge quelles devaient être les difficultés en 1840. Cette fois encore, Hanka rendit de sérieux services, en expédiant aux Russes les livres qui leur manquaient. Les nouvelles chaires restèrent en communication avec Prague, comme des succursales avec la maison mère. Šafařík mit à profit ses relations avec les Russes pour enrichir sa bibliothèque, déterminer des points douteux d'archéologie ou d'ethnologie slave.

La *résurrection* de notre Évangéliaire slave de Reims donna une impulsion nouvelle à ces relations scientifiques. Dans un récent travail sur ce texte célèbre [1], j'ai raconté comment ce précieux manuscrit avait reparu à la lumière. Mais, faute d'avoir tous les textes sous la main, je n'ai pas rendu une justice suffisante à l'un des *découvreurs* du précieux manuscrit slave, A. J. Tourguenev. Les lecteurs de ma notice trouveront quelques indications nouvelles dans le travail de M. Frantsev (p. 354-355); toutefois il suffit de jeter les yeux sur ma bibliographie pour voir avec quelle ardeur les savants de Prague, Pétersbourg et Moscou s'intéressèrent à la nouvelle découverte. Si j'en ai le loisir, je traduirai peut-être quelque jour les pages dans lesquelles M. Frantsev analyse les documents qui lui ont passé sous les yeux, rapporte l'opinion des savants russes sur l'édition de Hanka (Prague, 1846). Cette édition, dans laquelle le philologue tchèque compare le manuscrit de Reims à ceux d'Ostromir et d'Ostrog, rendait, malgré ses nombreuses fautes, un sérieux service aux savants russes. Le ministre de l'Instruction publique Ouvarov la présenta à l'empereur Nicolas, qui conféra à Hanka la croix de commandeur de l'ordre de Sainte-Anne. C'était probablement la première fois qu'un savant tchèque recevait de la Russie une si haute distinction. Elle dut faire bien des jaloux. Si la science de Hanka était médiocre et peu consciencieuse, son zèle pour le développement des études slaves était infatigable et méri-

[1] Introduction à l'édition fac-similé de l'*Évangéliaire slavon de Reims*, 1 brochure in-4°, Reims, F. Michaud, et Prague, Fr. Řivnáč, 1899. Cette introduction a été réimprimée dans mon récent volume, *Le Monde slave*, 2^e série, 1 volume in-12, Paris, Hachette et C^ie, 1902.

tait, en somme, une récompense. Mais il était pauvre; il ne lui était pas indifférent de tirer profit de ses publications. Il envoya à Bodiansky, pour les répandre en Russie, 200 exemplaires de son édition de l'Évangéliaire. Ils ne se vendirent pas; aujourd'hui encore, il est resté de ces 200 exemplaires un certain nombre, qui figurent toujours sur les catalogues de la Société historique de Moscou.

Cette *mévente* fut pour Hanka une amère désillusion. Il comptait sur le bénéfice de l'entreprise pour subvenir aux frais d'un voyage en Russie. Il ne devait jamais réaliser ce rêve. M. Frantsev nous apprend un détail encore curieux, à propos de l'Évangéliaire : le père Martynov, que beaucoup d'entre nous ont naguère connu à Paris, collaborateur assidu de la *Revue des questions historiques* et du *Polybiblion*, vint à Prague en 1856 et médita de donner une édition nouvelle du célèbre texte. Ce projet resta à l'état de projet; c'est grand dommage. Mais le P. Martynov, qui médita aussi, et ne publia point, une histoire des apôtres slaves, n'était pas homme à persévérer longtemps dans une entreprise de longue haleine. La seule œuvre un peu considérable à laquelle son nom restera attaché, outre le catalogue des manuscrits slaves de la Bibliothèque nationale, c'est l'*Annus ecclesiasticus Græco-Slavicus*, qu'il publia à Paris en 1863 comme supplément aux Bollandistes, et qui est encore précieux à consulter pour les savants qui ne peuvent recourir aux textes slaves. C'est un ensemble de notices, et le P. Martynov, comme beaucoup d'entre nous, hélas! aimait mieux les petites notices que les gros volumes.

Čelakovský mourut en 1851, Hanka en 1861, Šafařík en 1862. Il ne m'a pas été donné de les connaître personnellement. Mais j'ai rencontré en Russie les disciples qui avaient profité de leurs leçons et qui avaient parcouru une carrière plus heureuse que celle des précurseurs bohémiens. J'ai recueilli de la bouche des Pogodine, des Bodiansky, des Sreznevsky, des Grigorovitch, le témoignage ému de leur reconnaissance. Le livre de M. Frantsev confirme ce témoignage. Il constitue une page fort intéressante de l'histoire scientifique de l'Europe orientale au dix-neuvième siècle.

Louis LEGER.

Gustave Dupont-Ferrier. *Les Officiers royaux des bailliages et sénéchaussées et les Institutions monarchiques locales en France à la fin du moyen âge.* Thèse présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris. Paris, Émile Bouillon, 1902 (in-8°, 1043 p. avec deux cartes).

La description des institutions administratives de la France au moyen âge et l'histoire de leur évolution constituent un sujet d'études qui a séduit, dans les quarante dernières années du dernier siècle, beaucoup d'érudits et d'historiens. Les résultats obtenus, dans cet ordre de recherches, n'ont pas été trop inférieurs à l'effort déployé. Sur les institutions de la période mérovingienne et carolingienne, sur celles de l'époque des Capétiens directs, nous possédons maintenant tout un ensemble de monographies et d'ouvrages généraux qui résolvent, à peu près, les différents problèmes posés par la science et satisfont à ses exigences principales. Mais personne n'avait osé jusqu'ici essayer une synthèse des institutions administratives de la France à l'époque des Valois, parce que tout le monde avait obscurément conscience de la très grande difficulté de la tâche. On savait, d'une façon plus ou moins vague et intuitive, que l'administration de la France monarchique du XV^e^ siècle, à cause de la diversité et de la mobilité des cadres, comme en raison de la multiplication croissante et désordonnée des fonctions et de l'enchevêtrement des pouvoirs, était le chaos, et il semblait téméraire de vouloir porter l'ordre et la lumière dans cette confusion. Devant le dur labeur qu'il fallait s'imposer, d'une part, pour demander aux archives de toutes les régions françaises les éléments du problème, de l'autre pour le résoudre en débrouillant l'inextricable, les plus intrépides ont reculé.

M. Dupont-Ferrier s'est montré plus courageux. Le livre de 1043 pages qu'il vient de donner comme thèse de doctorat à la Faculté des lettres de Paris prouve qu'il n'est rien d'insurmontable à la patience d'un érudit. Élève de l'École des chartes et de la Sorbonne, il possédait à la fois l'esprit critique et méthodique qui peut seul rendre fructueuses les recherches d'archives, et le sens historique qui permet de s'élever au-dessus de l'amas des matériaux, de grouper les détails et de les ramener à quelques idées maîtresses. Il a donc appliqué sa capacité d'analyse et de synthèse, non pas à toute la question de l'organisme administratif de la France des Valois, ce qui eût été une ambition vraiment excessive, mais

à une partie très importante de cette question. Il a pris pour limites, dans le temps, la période comprise entre les grandes réformes de Charles VII et les dernières années de Louis XII. Dans l'espace, son investigation a eu pour champ la France entière, à l'exception du groupe des provinces lorraines, franc-comtoises et savoyardes, extérieur à la région capétienne, et de la Bretagne, qui, à la fin du xv[e] siècle, lui a paru encore, et à bon droit, un pays tout à fait *sui generis* et de caractère étranger. Enfin, dans l'immense matière qu'il abordait, il s'est borné à étudier les institutions monarchiques locales, en particulier celle des bailliages et des sénéchaussées, laissant de côté les fonctions et les organes des différents corps qui constituaient le pouvoir central de la royauté. La raison de ce choix est facile à justifier. Personne n'ignore que la foule des fonctionnaires royaux établis dans toutes les provinces a, plus sûrement et plus efficacement encore que les grands corps de l'État capétien et les conseillers de l'entourage du prince, conduit la France à l'unité dans l'absolutisme. L'œuvre de centralisation monarchique est surtout celle des agents de l'administration locale. Ils ont « royalisé » le pays jusque dans ses profondeurs, avec une persévérance et une fougue qui dépassaient souvent la volonté même des rois.

I

Avant de chercher à connaître le personnel administratif des bailliages et sénéchaussées, il était de première nécessité de déterminer les circonscriptions géographiques dans lesquelles s'exerçait l'action de ce personnel. Pour imaginer la difficulté d'une semblable détermination, il suffit d'observer qu'en matière de groupements administratifs, le point de vue auquel se plaçaient les gens du moyen âge était radicalement le contraire du nôtre. Aujourd'hui nous ne comprenons pas qu'on puisse gouverner un pays où ne serait pas appliqué dans sa rigueur le principe de la *fixité* et de l'*uniformité* des circonscriptions. A la fin du xv[e] siècle, c'était le principe opposé de la *diversité* et de la *mobilité* qui prévalait, si l'on peut dire avec l'auteur que les perpétuels changements, le chevauchement et l'enchevêtrement des divisions géographiques étaient la conséquence d'un principe. A tout le moins, ce chaos administratif était un fait dont il fallait bien s'accommoder. Les contemporains de Charles VII et de Louis XI n'en étaient ni surpris, ni gênés. L'embarras et la peine sont pour l'érudit moderne, s'il entreprend de se retrouver dans ce labyrinthe de circonscriptions mouvantes, qui, souvent, différaient par le nom et par l'étendue dans une même province et dans un même temps.

C'était déjà beaucoup de nous faire voir et comprendre (tel est l'objet des deux chapitres du livre I) la flottante complexité de ces cadres. M. Dupont-Ferrier l'a rendue plus sensible et plus intelligible encore en joignant à sa démonstration deux cartes, disposées avec une ingéniosité remarquable. L'une est destinée à nous donner une idée générale de la répartition, sur toute l'étendue du territoire capétien, des différents fonctionnaires locaux, baillis, sénéchaux, prévôts, vicomtes, viguiers et juges. L'autre nous apprend quelles localités relevaient de chacun des bailliages et de chacune des sénéchaussées, et comment étaient subordonnées les unes aux autres les différentes divisions administratives. Le système graphique adopté permet de se rendre compte, au premier coup d'œil, des irrégularités et des enchevêtrements; il met, autant qu'il était possible, de la clarté et un ordre relatif dans ce qui était la confusion même. La vue seule de cette dernière carte suffit à nous faire juger du travail énorme de lecture d'imprimés et de dépouillement d'archives que sa préparation a exigé. Une critique minutieuse pourra y découvrir des lacunes et d'inévitables erreurs de détail. Elles n'empêcheront pas que les deux premiers chapitres du livre et les deux cartes qui l'accompagnent ne constituent une contribution des plus importantes et des plus nouvelles à la géographie historique de l'ancienne France. Jamais on ne nous a mieux fait sentir l'irrégularité et l'incohérence monstrueuses de ce milieu administratif, résultante des annexions progressives réalisées aux siècles passés et aussi des caprices d'un gouvernement central qui avait fort peu le sens de l'ordre et n'avait pas du tout celui de la symétrie.

L'étude du personnel des bailliages et des sénéchaussées, qui embrasse les quatre chapitres du livre II, nous laisse exactement sous la même impression. Nous voyons passer d'abord sous nos yeux les supérieurs hiérarchiques des baillis, les gouverneurs des provinces, nommés, payés, révocables par le roi, en général seigneurs de grande noblesse ou princes de la famille royale. Leur pouvoir est effectif et utile surtout dans les provinces frontières, au voisinage de l'étranger et de l'ennemi, mais leur fonction n'est pas héréditaire, bien que la royauté en tolère parfois la survivance dans certaines familles. Seulement, à la fin du xv^{e} siècle, elle a beaucoup gagné en stabilité. Il en est de même des charges de baillis et de sénéchaux, entre lesquelles il n'y a presque plus de différences. La noblesse n'est pas même exigée de ces fonctionnaires : on les recrute maintenant très souvent parmi les simples écuyers et les roturiers pourvus de grades. Ils sont exclusivement à la nomination du roi, qui ne se fait pas faute, en plus d'un cas, de créer plusieurs titulaires pour un

même bailliage. Les concurrents se débrouillent entre eux, comme ils peuvent, à l'amiable ou par un procès.

Les baillis et les sénéchaux sont entourés d'auxiliaires, juges, lieutenants, assesseurs, procureurs, avocats, receveurs, qui tantôt remplacent leur chef absent, tantôt le déchargent de la partie de ses attributions qu'il serait incapable de remplir. Enfin ils ont pour subordonnés la foule des prévôts, des vicomtes, des viguiers, des bailes, des châtelains, sergents et notaires. Grâce à M. Dupont-Ferrier, nous savons maintenant avec précision et dans le détail comment ces divers agents de la royauté étaient recrutés, nommés et installés, de quoi se composaient leurs gages ordinaires et extraordinaires, si leurs carrières étaient stables et leurs fonctions transmissibles, toutes choses sur lesquels les historiens ne possédaient jusqu'ici que des données vagues ou incomplètes. Pour obtenir sur ces différents points des clartés suffisantes et des certitudes, il a fallu que l'auteur dressât au préalable une statistique, des listes aussi complètes que possible de tous ces fonctionnaires, une sorte d'almanach royal des offices locaux, qui a demandé, comme on le pense bien, un effort considérable de recherches minutieuses dans les archives. Ce travail préliminaire, dont les résultats formeront la matière d'une publication importante destinée à la collection des *Documents inédits*, est la base solide sur laquelle s'appuient beaucoup de conclusions du livre.

Ce qui ressort principalement de cette étude très détaillée du personnel administratif, c'est, en haut, l'arbitraire et le désordre qui présidaient aux nominations et aux créations, et c'est, en bas, les abus de toute espèce que l'autorité royale ne savait ou ne pouvait ni réprimer ni punir. La vénalité des charges s'implantait de plus en plus dans les mœurs. Le cumul des offices, pratiqué dans une mesure inimaginable, surtout par les gouverneurs et les baillis, entraînait la *non-résidence* de ces officiers. Conséquence directe : l'institution des *lieutenances*, c'est-à-dire une floraison touffue de nouveaux fonctionnaires, uniquement créés pour faire la besogne de ceux qui ne remplissaient pas leurs fonctions. Lieutenants des gouverneurs, lieutenants clercs et lais des baillis, lieutenants civils et criminels, lieutenants généraux, avaient fini par devenir, au lieu de simples remplaçants provisoires et temporaires, des fonctionnaires en titre et complets, nommés par le roi et dépendant directement du pouvoir central. Et tout ce monde d'agents royaux ne vivait pas seulement des gages réguliers, mais fort maigres, qui leur étaient servis plus ou moins mal, mais encore des profits que leur rapportait le fonctionnement même de leur office. Ils étaient intéressés à faire du zèle, à « administrer » d'une manière intensive, aux dépens des contribuables.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Ainsi, multiplication presque indéfinie des fonctionnaires, exploitation du peuple par des administrateurs toujours en quête d'opérations lucratives, tel était l'étrange spectacle qu'offraient tous les bailliages et toutes les sénéchaussées de la France au moment où le moyen âge touchait à sa fin.

Cette partie de l'ouvrage de M. Dupont-Ferrier contient (p. 183) une assertion dont l'exactitude nous paraît très discutable. L'auteur semble croire qu'au XII^e et au XIII^e siècle chaque prévôt du domaine royal avait, pour l'assister dans sa tâche, un conseil de prud'hommes ou de notables de la prévôté. Cette opinion n'est appuyée que sur deux textes : l'article du testament de Philippe-Auguste, de 1190, d'après lequel le prévôt ne pourra traiter les affaires de la ville, siège de sa juridiction, qu'avec le concours de quatre bourgeois (six à Paris) ou au moins de deux, et le passage du *Livre de Jostice et de Plet* où il est dit que baillis et prévôts « ne doivent pas juger seuls, mais avec de sages gens ». Or la mesure prise par Philippe-Auguste n'était qu'un acte de précaution essentiellement temporaire, valable seulement pour le temps de son absence en Terre-Sainte; de retour en France, il reprit l'intégralité de ses pouvoirs, et ses prévôts redevinrent, eux aussi (sauf l'adjonction des *grands baillis*), ce qu'ils étaient auparavant. Dans les textes du XIII^e siècle, au moins en ce qui concerne le domaine capétien proprement dit, il n'est pas question de *Conseils prévôtaux*. Tout au plus peut-on affirmer que dans l'exercice de sa fonction judiciaire, le prévôt jugeait assisté de notables de la localité, ou de légistes de profession.

A la fin du XV^e siècle, ce qui est la règle, au contraire, c'est que le représentant du roi, le bailli ou le sénéchal, gouverne avec l'assistance d'un *Conseil de bailliage ou de sénéchaussée*. Le chapitre consacré par M. Dupont-Ferrier à l'étude de cette institution est, sans contredit, l'un des plus intéressants et des plus neufs du livre. Il semble bien qu'avant lui personne n'avait mis en lumière cet organe important de l'administration locale, cette assemblée qui se composait des fonctionnaires du ressort et d'un groupe de conseillers pourvus de grades universitaires et recrutés dans le monde des hommes de loi. La compétence de ce Conseil n'était pas limitée aux affaires de justice : elle s'appliquait à toute matière administrative; elle était universelle, comme le pouvoir même du bailli. Le poste de conseiller de bailliage devenait, à la longue, un office comme les autres, très recherché et très envié. Les désordres et les abus qui se produisaient dans l'administration locale, l'insuffisance du gouvernement par le bailli ou le sénéchal, occupé à d'autres fonctions, presque toujours absent, convaincu maintes fois d'incompétence ou d'ignorance, tout

fait comprendre l'utilité, et presque la nécessité du Conseil. C'est lui qui représentait dans le bailliage la permanence des traditions, la pratique suivie des affaires, la continuité de l'action, la connaissance des coutumes régionales et du droit. En un mot, comme le dit très justement l'auteur, il constituait le « véritable cadre administratif », dont le royaume avait besoin.

Il était présidé, naturellement, par le bailli ou le sénéchal. Mais est-on autorisé à croire, comme l'indiqueraient certaines conclusions de M. Dupont-Ferrier [1], que, par l'existence même de cette assemblée, le président avait cessé d'être un despote au petit pied pour devenir simplement une sorte de monarque constitutionnel? Sans doute, le roi avait fini par interdire à son représentant « d'accomplir aucun acte qu'il n'eût soumis auparavant à l'examen du Conseil ». Mais les détails mêmes que donne l'auteur montrent très bien que le Conseil n'avait que voix consultative et délibérative; qu'il ne pouvait se réunir que sur la convocation du président; que seul le président pouvait conclure et donner des ordres. Le bailli n'était pas plus gêné sans doute, quand il voulait agir à sa tête, par son entourage de conseillers que le roi lui-même, au centre de la monarchie, par sa Chambre des Comptes ou son Grand Conseil. C'est à lui que restait, en définitive, le dernier mot, le droit de décision, car il n'était tenu de suivre, selon la formule bien connue du moyen âge, que « la meilleure et la plus *saine* partie » du Conseil; or la détermination de cette fraction de l'assemblée était laissée à son jugement. M. Dupont-Ferrier a donc eu raison de dire qu'il pouvait, à la rigueur, gouverner avec la minorité. Il n'en est pas moins vrai que la présence continue de ces collaborateurs était, la plupart du temps, un frein mis aux caprices autocratiques des chefs des bailliages et une garantie contre leurs négligences ou leurs erreurs.

Pour en finir avec cette excellente étude sur le Conseil de bailliage, on aurait peut-être désiré que, selon la bonne ordonnance des matières, elle terminât le livre II (sur le Personnel) au lieu de commencer le livre III (sur les Institutions monarchiques dans les bailliages). Elle appartient en effet, logiquement, à la catégorie des descriptions d'organes, qui constitue le livre II, et non au sujet du livre III, qui est le fonctionnement de ces organes dans l'ordre administratif, judiciaire, militaire et financier.

[1] P. 267 : « Le véritable gouverneur du bailliage et de la sénéchaussée, c'était le Conseil. » — « Le gouvernement local ne pouvait plus être le règne du bon plaisir. »

II

Ce dernier livre forme la partie la plus considérable (près de 350 pages) et comme le noyau de l'ouvrage de M. Dupont-Ferrier. Il est destiné à nous faire connaître les pouvoirs divers et la multiple activité des fonctionnaires bailliagers.

Au point de vue administratif, ces officiers, qu'ils soient réunis ou non en conseil, représentent le roi et personnifient son autorité permanente dans la localité. Ils sont chargés de transmettre, de publier et d'enregistrer les lettres et ordonnances émanées du pouvoir central. A ce propos, l'auteur nous donne de curieux détails tant sur la *poste royale*, instituée par Louis XI exclusivement pour le service de ses courriers, que sur la façon dont les « lettres royaux » étaient adressées au bailli, et parvenaient à la connaissance des populations du ressort. On allait jusqu'à en faire des lectures publiques, ou même, comme le demandait l'ordonnance cabochienne de 1413, jusqu'à les afficher « en un tableau ». Mais, en dépit des précautions prises, les volontés du roi et ses actes législatifs n'étaient pas très bien connus des sujets.

Baillis et sénéchaux exerçaient d'ailleurs aussi, dans une mesure restreinte, le pouvoir législatif; ils avaient le droit de rendre, en matière de police, de finances, de convocation militaire, des ordonnances d'intérêt local. Comme officiers de police, ils devaient veiller à la sûreté de leurs administrés, tâche fort lourde à cette époque, car, ainsi que l'observe M. Dupont-Ferrier, « n'être ni pillé, ni battu, ni tué, était un bienfait peu banal, et dont on prisait fort la valeur au xv^e^ siècle ». La remarque pourrait s'appliquer à toutes les époques du moyen âge. Il faut noter qu'après Louis XI la royauté fit l'essai d'une sorte de gendarmerie attachée à chaque bailliage (déclaration de 1493), et qu'elle avait même eu, bien avant, l'idée de donner au prévôt de Paris (qui était en réalité un bailli) un pouvoir général de police sur toute l'étendue du royaume.

La protection baillivale s'appliquait, en particulier, à la classe agricole, qu'elle devait sauvegarder contre les excès des féodaux et des gens de guerre, et moraliser en la maintenant dans ses occupations rurales. On se plaignait déjà, au début du xv^e^ siècle, du dépeuplement des campagnes, désertées au profit de Paris et des grandes villes! Dans les centres urbains du bailliage, les fonctionnaires locaux avaient la charge de la protection, de l'inspection et du contrôle des corporations d'arts et métiers. Ils surveillaient également l'exploitation des mines et les travaux publics. A la vérité, en 1508, la royauté centralisa ce dernier service

entre les mains des trésoriers de France, siégeant à Paris. La circulation sur les routes et les rivières était soumise également au contrôle du bailli et de ses auxiliaires : ils devaient surtout, besogne ingrate, s'opposer à l'aggravation et à la multiplication des péages seigneuriaux, veiller au bon ordre des marchés, à la loyauté des transactions, et prendre les mesures nécessaires pour que le peuple ne souffrît pas des accaparements de vivres et de la famine, mal endémique, toujours trop justement redouté.

Même la vie intellectuelle des sujets n'échappait pas à l'action des officiers de bailliage, puisqu'ils étaient chargés, en général, de conserver et de faire appliquer les privilèges dont les rois avaient comblé les universités françaises. Défenseurs légaux des grandes Écoles, ils n'en étaient pas moins, pour le corps des professeurs et des étudiants, l'autorité qu'on n'aime pas et qu'on est volontiers tenté de braver. M. Dupont-Ferrier dit avec raison que ces fonctionnaires voyaient généralement d'un mauvais œil les corporations scolaires, placées en dehors du droit commun. Il aurait pu rappeler (et peut-être aurait-il dû le faire pour donner quelque couleur à cette description un peu sèche des pouvoirs bailliagers) les principaux incidents qui mirent aux prises, à cette époque, les écoliers et leurs maîtres avec le bailli ou le prévôt du roi, la guerre vive et continue entre le protecteur et les protégés.

L'auteur a placé sous la rubrique « Vie morale » le développement très instructif qui a pour objet la part prise par les baillis et les sénéchaux à la grande œuvre de la *rédaction des coutumes*. L'expression est peut-être discutable. Ce qu'il importe de constater, c'est que les fonctionnaires locaux ont aidé fort activement le gouvernement central dans cette tâche longue, complexe et délicate. Il n'était pas commode de réunir les éléments d'une pareille enquête, d'obtenir des assemblées locales et des commissions de gens de loi et d'experts judiciaires les déclarations précises nécessaires à la rédaction des cahiers et des projets de coutumes, enfin de régler la collaboration de l'administration locale avec les commissaires spéciaux envoyés de Paris. L'énorme travail n'en fut pas moins mené activement. Il eut pour résultat de donner aux bailliages et aux sénéchaussées leur loi écrite, publiée et fixée, progrès considérable, puisqu'un peu de lumière et d'ordre s'introduisit ainsi dans le chaos des usages et des législations régionales — et que, par ce côté, se fit un pas décisif vers l'unité de la patrie commune.

Le chapitre consacré par M. Dupont-Ferrier aux institutions judiciaires est peut-être celui qui nous apporte le moins de données vraiment nouvelles, parce que l'organisation de la justice sous l'ancien régime a déjà

suscité, chez nous, beaucoup d'études approfondies. Il n'en contient pas moins, avec un grand nombre de détails précis sur la vie des juges et le fonctionnement des différentes juridictions du bailliage, — juridiction contentieuse et non contentieuse, juridiction de première instance et d'appel, — des observations et des conclusions pleines d'intérêt. Il est certain que les affaires de police, les tribunaux et les procès tenaient une plus grande place dans l'existence des hommes du xv^e^ siècle que dans la nôtre. Du haut en bas de l'échelle sociale, ils étaient essentiellement chicaniers et processifs, et telles de nos provinces, qu'on regarde encore aujourd'hui comme marquées du même caractère, n'ont fait que conserver mieux que d'autres l'esprit et les habitudes du vieux temps.

Certains des faits démontrés par M. Dupont-Ferrier méritent une attention particulière. L'habitude des *assises*, c'est-à-dire du tribunal ambulant, qui se déplaçait pour aller trouver les justiciables sur les points importants de la circonscription, commençait à devenir moins régulière et moins générale. On lui substituait peu à peu l'usage des *plaids*, c'est-à-dire des sessions judiciaires fixes par la date et par le lieu. Les fonctionnaires préféraient cette façon de procéder qui leur épargnait les fatigues perpétuelles du déplacement, et ce changement eut d'ailleurs pour résultat la création d'officiers nouveaux. Aux pages 335 et 336, l'auteur essaye de définir ce qu'on appelait, dès le xiv^e^ siècle, la *Cour présidiale* et de la distinguer des autres tribunaux; mais il a beaucoup de peine à nous en donner une idée précise. Ce qui paraît certain, c'est que le nom s'appliquait aux tribunaux les plus importants du bailliage, notamment à la cour particulière du sénéchal ou du bailli, et que le juge présidial siégeait presque exclusivement au chef-lieu, ou dans les grands centres du ressort. La distinction entre les tribunaux d'ordre secondaire, ceux qui étaient au-dessous de la cour du chef du bailliage, est peut-être encore moins commode à établir. Ici la complexité de l'organisme judiciaire était telle que le caractère chaotique des institutions se reflète un peu dans l'exposé. On voit très bien que les juges inférieurs, notamment le prévôt, entraient souvent en concurrence avec le juge supérieur, et que les conflits de compétence tournaient parfois à la bataille; mais ce qu'il est moins facile d'apercevoir, malgré les efforts très louables de l'auteur, c'est la différence de compétence et de conditions d'exercice qui existait entre les juridictions du prévôt, du châtelain, du baile, du juge proprement dit et du viguier.

Les renseignements qu'on trouve ici sur la compétence civile et criminelle des baillis, sur la procédure de première instance et d'appel, sur la multiplication des cas royaux, que le roi, dit M. Dupont-Ferrier, « n'aurait

pu énumérer et fixer sans assigner par avance des bornes à l'action monarchique », sur le développement de la torture, à laquelle nobles et clercs étaient soumis comme les autres, sur les rapports judiciaires des baillis avec les parlements, enfin sur l'exercice par les officiers et le conseil du bailliage de la juridiction gracieuse, tous ces développements, appuyés sur une documentation toujours abondante et précise, ont leur importance historique et mériteraient un examen attentif que nous ne pouvons leur accorder. Ce qui est prouvé, en somme, par cette étude des institutions judiciaires, c'est l'organisation défectueuse de la justice. Les juges de la fin du xv^e siècle étaient peut-être plus éclairés que leurs prédécesseurs, en ce sens que l'élément noble avait été peu à peu éliminé des cours et que l'élément praticien et légiste y prévalait. La justice avait pris aussi un caractère de permanence qu'elle n'avait pas auparavant. Mais il y avait trop de tribunaux, trop de juges, et, pour l'appel, un nombre vraiment excessif de degrés de juridiction (sept degrés d'appel depuis la cour du châtelain féodal jusqu'au Grand Conseil du roi !). La facilité qu'avait le plaideur d'appeler des moindres incidents de la procédure rendait l'abus encore plus fâcheux. Ajoutons, — mais cela n'est pas propre à l'ancien régime, — qu'on remarque dans l'esprit des juges une tendance fâcheuse, celle qui consiste à voir un coupable dans tout accusé.

La question des institutions militaires considérées dans leurs rapports avec l'administration locale occupe à bon droit une place assez importante dans le livre de M. Dupont-Ferrier, car c'est du milieu du xv^e siècle que date précisément la tentative faite par le gouvernement capétien pour substituer à l'armée féodale l'armée monarchique. La création de la cavalerie des compagnies d'ordonnances et celle de l'infanterie des francs-archers sont les deux innovations les plus saillantes; mais on peut y joindre l'institution de plus en plus développée des *capitaineries*, c'est-à-dire l'organisation du commandement des places fortes destinées à la défense du royaume comme au maintien de l'ordre intérieur. L'office de capitaine a pris, il est vrai, peu à peu les caractères communs aux autres fonctions locales et donné lieu aux mêmes abus : le cumul, la vénalité, l'absentéisme de l'officier, les lieutenances. Le pouvoir central gardait la haute main sur les compagnies d'ordonnances, et par suite les baillis et les sénéchaux n'avaient pas beaucoup à s'en occuper. Au contraire la levée du ban et de l'arrière-ban, reste de l'organisation militaire du passé, était tout à fait de leur compétence; mais souvent cette obligation, devenue très lourde pour le roturier possesseur de fiefs, se résolvait alors en un service financier que la royauté, particulièrement sous Louis XI, ne manquait pas d'exploiter jusqu'à l'abus. Il fallait surtout que les administrateurs des

bailliages veillassent au recrutement, à l'équipement, à l'entretien, au logement des francs-archers, car le bailliage était précisément le cadre de recrutement de ces nouveaux fantassins. A cet égard, bailliages et sénéchaussées avaient été répartis, depuis Louis XI, entre quatre grands commandements militaires ou *capitaineries*, dont M. Dupont-Ferrier retrace avec précision les limites.

Enfin un des principaux devoirs des baillis était de réprimer ce terrible fléau de l'ancienne France, le brigandage des gens de guerre, des troupes de passage ou de casernement; mais il est presque inutile de dire qu'ils y réussissaient fort mal, et qu'ils donnaient eux-mêmes, quelquefois, comme conducteurs des forces royales, l'exemple le plus scandaleux.

Pour le chapitre d'histoire financière qui clôt le livre III, M. Dupont-Ferrier doit beaucoup aux excellents travaux de Jacqueton et de Spont; mais, là comme ailleurs, il a puisé lui-même aux sources. Les détails qu'il nous donne ont trait surtout à l'organisation financière ancienne, celle qui était fondée sur les revenus domaniaux ou « ordinaires » de la couronne. Il distingue avec soin les trois catégories de ressources domaniales : les droits de propriété directe, les droits féodaux, les droits régaliens, qui appartenaient au roi en sa triple qualité de propriétaire, de suzerain et de souverain. Les uns et les autres étaient perçus par les officiers du bailliage, et la question des rapports de ces officiers avec les grands organes financiers du centre, la Trésorerie de France et la Chambre des Comptes, est suffisamment élucidée. Nous pouvons aisément nous rendre compte aussi de l'incurie et du laisser-aller extraordinaires avec lesquels le gouvernement des Valois usait de l'expédient des aliénations domaniales, contre lequel protestaient vainement les hauts fonctionnaires de l'ordre judiciaire et financier, plus royalistes que le roi. Comme le dit très bien l'auteur, « chaque prince se rassurait par la pensée que son successeur révoquerait, en montant sur le trône, toutes les aliénations et donations qu'il s'était permises, comme il avait lui-même, lors de son avènement, révoqué celles de son prédécesseur. » Et il constate encore que, faute d'un cadastre général, la royauté de ce temps ne put jamais arriver à connaître exactement l'étendue du domaine qu'elle avait pris l'habitude de dilapider. — Notons pour cette partie de l'exposé une assez grave lacune : dans l'analyse des droits régaliens, nous n'avons nulle part trouvé mention des profits que le souverain retirait de la *régale ecclésiastique*, c'est-à-dire de ses pouvoirs d'usufruitier des évêchés et des abbayes pendant la vacance des sièges ou la saisie du temporel des prélats.

On s'étonnera peut-être que M. Dupont-Ferrier n'ait consacré que quatre pages (611-614) à la question des finances extraordinaires, aides,

tailles, gabelles, c'est-à-dire à la partie la plus nouvelle de l'organisation financière, celle qui caractérise justement la période même dont il s'occupe. Il observe pourtant avec raison que ces ressources « extraordinaires » tendaient alors à devenir la source principale des revenus gouvernementaux. Comment ne dit-il rien, sinon des *généraux des finances*, qui appartiennent au pouvoir central, au moins des *élus* et des *grènetiers*, qui sont des administrateurs locaux? Il répondra sans doute que le titre de son livre ne comporte que l'étude des institutions du bailliage, et que cette nouvelle organisation financière restait en dehors de l'action baillivale, appliquée seulement aux finances de l'ancien régime, à l'administration du patrimoine royal. Mais le sous-titre du livre porte « Institutions monarchiques locales », et il paraît singulier que des fonctionnaires locaux comme les *élus* soient précisément les seuls, sur l'ensemble de l'administration provinciale, dont les pouvoirs n'aient pas été décrits et analysés.

Avec le livre IV, qui traite surtout de la Provence et du Dauphiné, nous quittons le domaine général des institutions bailliagères communes à presque toutes les régions françaises pour étudier l'organisation spéciale de deux grandes provinces. C'est qu'elles avaient pu conserver sous le nivellement monarchique un certain degré d'autonomie et une administration de caractère en partie original.

En Provence, l'autorité centrale appartenait de droit à un gouverneur, à un grand sénéchal et à un Conseil éminent investi de pouvoirs considérables. Les fonctionnaires locaux, viguiers, bailes, clavaires, différaient des agents similaires du reste de la France surtout en ce que leurs charges étaient annuelles. Il y avait, dans cette région, une intensité de vie et de liberté municipales qui continuait la tradition du moyen âge. M. Dupont-Ferrier nous fait très bien comprendre comment les rois de la fin du xv^e siècle, tout en maintenant extérieurement l'organisation politique, judiciaire et administrative chère aux Provençaux et en évitant de rompre brusquement avec le passé, ont entrepris de la ruiner en détail et de l'assimiler peu à peu à l'organisation commune du pays. C'est ainsi qu'ils ont unifié les deux hautes charges du sénéchal et du gouverneur, confié le commandement suprême de la province à des étrangers dociles, affaibli l'autorité du Conseil éminent en détachant de cette assemblée le Parlement d'Aix, et soumis les fonctions locales aux conditions et aux règles qui prévalaient dans l'ancien domaine. Ce qu'il y avait d'intéressant à mettre en relief, et l'auteur n'y a pas manqué, c'est la tendance des Provençaux eux-mêmes à solliciter leur assimilation avec les autres sujets du royaume : « Sire, écrivait-on d'Aix au roi de France, nous trou-

IMPRIMERIE NATIONALE.

vons bien étrange que ne montrez votre dit pays de Provence être vôtre comme vos autres pays. »

C'est le même spectacle qui nous est offert en Dauphiné, apanage des héritiers présomptifs de la couronne. Avec son gouverneur, véritable vice-roi, son chancelier, son juge des appellations, son maréchal, ses baillis bisannuels, cette province ne ressemblait guère aux autres. Mais Louis XI et ses successeurs se sont efforcés d'effacer ces traits particuliers, soit en dénaturant les institutions dauphinoises, soit en implantant celles qui assuraient partout ailleurs l'exercice de leur autorité absolue.

III

En somme, l'œuvre de M. Dupont-Ferrier comprend deux parties bien distinctes : la première, celle dont nous avons parlé jusqu'ici, est consacrée à la description des organes et des fonctions administratives. Mais l'auteur n'avait pas pour unique objectif d'analyser le mécanisme de l'administration locale de la France à la fin du xv^e^ siècle. Il ne voulait pas seulement distinguer les organes et faire connaître leur mode d'action. Il tenait aussi à définir le caractère général, l'esprit de cet organisme, et à montrer qu'il fonctionnait pour ruiner les pouvoirs ennemis et les forces rivales de la royauté, pour amener, par un processus irrésistible, la subordination des clercs, des nobles et des communes à l'autorité despotique d'un Louis XI ou d'un François I^er^. La seconde partie du livre a donc pour objet de mettre en lumière la *finalité* de l'organisme administratif.

Elle est d'étendue beaucoup moins considérable que l'autre, puisqu'elle ne comprend que le dernier chapitre du livre IV[1] et les trois chapitres du livre V, c'est-à-dire un sixième seulement de l'ouvrage entier. C'est en cent vingt pages que M. Dupont-Ferrier nous fait savoir dans quel sens étaient orientées les institutions monarchiques locales, quelle en était la portée politique, et comment les fonctionnaires régionaux travaillaient au triomphe de la monarchie. Pourquoi cette dispro-

[1] On pourrait demander à l'auteur pourquoi le chapitre qui est intitulé « Le progrès des institutions monarchiques locales vers l'unité » (p. 749-767) se trouve dans le livre IV consacré aux institutions du Dauphiné et de la Provence, et non dans le livre V qui a pour titre : « Esprit général et portée politique des institutions monarchiques dans les bailliages et les sénéchaussées du roi ». Il nous semble qu'il aurait été beaucoup mieux à sa place dans ce dernier livre. Dans le court préambule (p. 615), où est annoncée l'économie du livre IV, aucune raison n'est donnée pour justifier la disposition que nous incriminons.

portion? Rien n'eût empêché l'auteur de donner aussi un grand développement à la seconde partie et de montrer, par un choix intéressant d'exemples concrets portant sur les diverses régions du royaume, les résultats, politiques et autres, obtenus grâce aux entreprises incessantes des agents du roi. S'il ne l'a pas fait, c'est qu'il a craint peut-être d'augmenter démesurément un volume déjà énorme, ou plus probablement, que son but essentiel était l'analyse générale des institutions, et non pas l'exposition des faits particuliers issus du fonctionnement même des organes administratifs. M. Dupont-Ferrier était libre de comprendre et de limiter son sujet à sa guise. Le service qu'il a rendu à l'histoire de France est assez grand et assez incontestable pour qu'on ait mauvaise grâce, en face d'un tel labeur et d'un tel résultat, à lui demander autre chose que ce qu'il a voulu nous donner.

Il a essayé pourtant d'indiquer les tendances et les faits généraux qui allaient aboutir à l'assujettissement de la France entière sous la main du roi et de ses agents. D'après lui, l'esprit séparatiste ou particulariste, survivance du régime de la féodalité, se décèle encore par certains traits, tels que la persistance et la fixation par écrit des coutumes locales, le maintien de quelques États provinciaux et de certaines libertés municipales, les caractères spéciaux de l'administration, non seulement en Dauphiné et en Provence, mais en Bourgogne, en Languedoc et en Normandie. Mais ces particularités s'effacent devant le développement victorieux de la tendance contraire qui portait à l'unification et au nivellement. L'uniformité s'établit en tout et par tous les moyens : publication d'ordonnances générales, mesures propres à affaiblir et à mettre au même plan les fonctions de gouverneur de province, réduction des chancelleries et des parlements provinciaux à l'unité, assimilation des pouvoirs des agents locaux, unification des statuts corporatifs, des privilèges commerciaux, des privilèges universitaires, opposition du droit romain à la coutume locale, identification progressive des institutions militaires, financières et judiciaires. Et ce n'est pas seulement le roi qui veut et fait l'unité. La tendance à la centralisation et à l'absolutisme ne règne pas seulement dans les sphères du pouvoir central. Elle se trouve aussi en bas : il existe dans les provinces un indéniable instinct d'imitation de ce qui se fait au centre et comme une poussée générale vers l'unité et la soumission. L'œuvre monarchique a été le résultat du concours de la dynastie et des sujets.

C'est de cette époque que date le phénomène social qui inquiète encore aujourd'hui tant de bons esprits : le goût exagéré des Français pour les charges publiques, l'extension du « fonctionnarisme ». L'analyse raisonnée de ce phénomène occupe les trois chapitres du livre V et

dernier, qui ne sont guère, à vrai dire, que des chapitres de récapitulation et de conclusion.

Le trait le plus caractéristique, dans cet ordre de faits, est la multiplication énorme et presque indéfinie des offices royaux. On l'explique par le désir qu'avait la royauté d'éviter à ses sujets des déplacements longs et dispendieux et « de serrer de plus en plus les mailles du filet dans lequel on emprisonnait le royaume ». Elle provient aussi du cumul et de la non-résidence tolérée pour les hauts fonctionnaires, à qui il fallut bien donner des remplaçants. Toutes les classes sociales pouvaient fournir et fournissaient en fait les éléments de l'administration bailliagère. On aimait à être pourvu d'un office, parce que la carrière administrative était de plus en plus sûre et stable, parce qu'on était nommé, payé par le roi, dépendant directement du pouvoir central, parce que la fonction donnait le pouvoir, l'honneur et l'argent. Les gages ordinaires étaient faibles, mais on avait la ressource de cumuler et celle d'augmenter ses appointements par le casuel provenant de l'exercice même de la charge. Une magistrature, à cette époque, n'était pas seulement une occupation appointée, mais encore un placement avantageux. D'ailleurs, cet esprit de lucre des fonctionnaires était plus ou moins corrigé par la permanence des fonctions dans un certain nombre de familles où se transmettaient les traditions de fidélité monarchique et d'habitudes laborieuses.

Certes, les inconvénients et même les vices de ce « fonctionnarisme » local étaient évidents et criants. Le fait qu'on ne connaissait pour ainsi dire pas la séparation des pouvoirs et que chaque officier, investi des attributions les plus différentes, devait faire preuve d'une compétence quasi universelle n'était pas très favorable à la bonne expédition des affaires publiques. M. Dupont-Ferrier (p. 787) semble considérer comme un avantage cette nécessité pour les fonctionnaires « d'avoir des horizons plus ou moins nets sur toutes choses, et la hardiesse qui permet d'aborder les questions les plus dissemblables ». Mais la spécialisation des compétences et la division du travail, qui sont le principe d'aujourd'hui, n'offrent-elles pas pour l'État une garantie bien meilleure? Un autre désavantage était que les officiers du xv^e^ siècle ne connaissaient pas suffisamment les ordonnances du roi, les appliquaient mal et ne tenaient pas le compte qu'il aurait fallu des volontés du gouvernement. Au manque d'harmonie entre les fonctionnaires d'en bas et la direction d'en haut venait s'ajouter enfin le désaccord qui régnait entre les agents locaux eux-mêmes. Leurs pouvoirs et leurs attributions restaient très mal délimités, et cette confusion était une source intarissable de conflits.

Malgré tout, cette armée innombrable de serviteurs militants et zélés

constituait une force incoercible, dirigée tout entière vers une même fin, c'est-à-dire vers l'anéantissement des puissances et des libertés féodales et municipales. Au début de son dernier chapitre (p. 793), constatant que la forme générale de la société du moyen âge, le féodalisme, était essentiellement contradictoire avec la forme monarchique, M. Dupont-Ferrier se demande comment un « royaume féodal » avait pu se fonder, vivre et se développer. On peut faire la réponse suivante : c'est que le roi exerçait, en même temps que tous les droits des suzerains féodaux, tous les pouvoirs du souverain absolu et de droit divin. Il était entré lui aussi dans la féodalité sans perdre aucun de ses caractères, aucune de ses prérogatives de monarque. Il se plaçait à la tête de la hiérarchie féodale, tout en restant le roi héréditaire, ecclésiastique, biblique et sacré, qui relevait de Dieu seul. En lui se confondaient les deux traditions ; il bénéficiait des deux systèmes ; de là, la puissance et le prestige qui lui ont permis de vaincre la féodalité. A la fin du xv^e^ siècle, les pouvoirs purement monarchiques effaçaient peu à peu, dans sa personne, les pouvoirs d'ordre féodal. L'autocrate de droit divin et de droit romain, tel que l'avait toujours rêvé l'Église et tel que le concevaient les légistes, tendait à faire complètement disparaître le suzerain.

L'ouvrage se termine par le tableau assez animé des efforts que faisaient partout les baillis et leurs auxiliaires pour s'introduire dans les domaines des nobles, des clercs et des communes et leur enlever progressivement ce qui leur restait d'indépendance. Empiétements et conquêtes monarchiques s'opéraient avec d'autant plus de facilité que les fonctionnaires du roi trouvaient souvent le moyen d'exercer des charges lucratives dans les États féodaux et dans les villes libres, et que les seigneuries se livraient ainsi, consciemment ou non, à leurs ennemis déclarés. La surveillance exercée par les baillis sur les grands fiefs et les apanages, leur action sur les assemblées des trois ordres, réunies dans chaque bailliage pour aider le roi de leur argent et de leur appui moral, le rôle qu'ils jouaient dans la préparation des États provinciaux et des États généraux, la guerre perpétuelle qu'ils faisaient aux justices d'Église, aux privilèges de la noblesse et des communes, tout explique le grand fait qui domine l'histoire de France au moment où se termine le moyen âge : la victoire du principe centralisateur, l'absorption des seigneuries et de la société française tout entière dans l'unité de la monarchie.

Le livre de M. Dupont-Ferrier aura beaucoup contribué à mettre ce fait en lumière : c'est ce qui en fait le principal intérêt. Il comble véritablement une lacune considérable de l'histoire de nos institutions, et

sera entre les mains des érudits un instrument précieux. Peut-être reprochera-t-on à l'auteur une certaine prolixité et l'étalage parfois surabondant des références. Mais comment ne pas pardonner ce débordement d'érudition au patient travailleur qui nous apporte une telle quantité de détails précis et nouveaux sur un sujet aussi vaste et aussi complexe? Par l'ampleur même de ce compte rendu, on peut juger et de l'importance que nous attachons à son œuvre et du succès exceptionnellement méritoire avec lequel il a su l'exécuter.

Achille LUCHAIRE.

Histoire de la gravure sur gemmes en France depuis les origines jusqu'à l'époque contemporaine, par M. Ernest Babelon, ouvrage illustré de gravures dans le texte et de XXII planches en phototypie. Paris, Lahure, 1902, in-8°. — *La gravure des pierres fines, camées et intailles*, par le même, Paris, Quantin, 1894. — *Catalogue des camées antiques et modernes de la Bibliothèque nationale*, avec une introduction et un atlas, par le même, 1897, gr. in-8°. — *Collection Pauvert de la Chapelle, intailles et camées donnés au Département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale*, par le même, gr. in-8°, 1899.

La liste des nombreux ouvrages publiés en peu d'années par M. Babelon indique assez la compétence toute spéciale du savant sur le sujet qu'il vient de traiter dans son *Histoire de la gravure sur gemmes en France*. Il n'existait pas de livre spécial sur cette question : lacune regrettable dans l'histoire de l'art français. Mieux que personne, M. Babelon possédait les qualités requises pour la combler. S'il n'a pu donner à son ouvrage tous les développements qu'exigerait la matière, il en a très suffisamment signalé et étudié les points essentiels et a formulé des conclusions dont il est impossible dorénavant de ne pas tenir compte. D'autres faits viendront s'ajouter à ceux qu'il a exposés ici; mais nul auteur ne pourra désormais s'occuper de la gravure sur pierres en France sans connaître, tout d'abord, le travail que nous allons rapidement examiner.

En poussant son étude jusqu'à nos jours, M. Babelon remet en honneur un art qui compte aujourd'hui des représentants distingués, mais

dont le public des amateurs s'est, depuis un certain temps, et pour des raisons diverses, à peu près complètement désintéressé. Sans doute, l'examen de ces œuvres récentes prêterait à discussion, et les critiques bien informés ne partageront peut-être pas toutes les opinions de l'historien. Il restera néanmoins un certain nombre d'observations judicieuses sur l'exagération des proportions, sur la mauvaise qualité des pierres mises en œuvre par nos graveurs du XIXe siècle. Mais nous n'insisterons pas sur ces derniers chapitres, non plus que sur ceux où se trouvent réunis tous les documents qu'on possède sur la biographie et l'œuvre de Jacques Guay, le protégé et le professeur de la marquise de Pompadour. M. Babelon n'hésite pas à le traiter d'artiste de génie, à le mettre sur la même ligne que les maîtres les plus vantés de l'antiquité, les Dioscoride, les Pyrgotèle. C'est placer par suite ses intailles et ses camées au rang des chefs-d'œuvre.

Le chapitre IX de l'ouvrage, intitulé : « Jacques Guay et Madame de Pompadour » contient un catalogue descriptif et critique des pierres de Guay. Accompagné de trois planches excellentes, une de camées, deux d'intailles (pl. XIII, XIV et XV), reproduisant 72 pierres, ce catalogue fait bien connaître sous tous ses aspects le talent souple, ingénieux, exquis de l'éminent artiste. Ainsi se trouvent signalées, décrites, commentées à fond, et pour une bonne partie fidèlement reproduites, 135 œuvres de Jacques Guay, la plupart signées, et dont une quarantaine appartiennent aujourd'hui à notre Cabinet des médailles. Des autres camées ou intailles de Guay un certain nombre sont conservés dans des collections publiques ou des cabinets particuliers difficilement accessibles; mais beaucoup ne sont connus que par des empreintes en soufre provenant de la collection Leturcq, par la mention d'anciens catalogues, par les livrets des salons. Nul doute que le catalogue dressé par M. Babelon ne fasse sortir de leur obscurité certains de ces minuscules chefs-d'œuvre, méconnus par leurs possesseurs ou cachés à tous les yeux par des amateurs trop jaloux de leurs trésors. Désormais, le nom de Jacques Guay devra figurer parmi les plus illustres de la brillante phalange des artistes du XVIIIe siècle[1].

[1] Les dernières années de la vie de ce grand artiste sont restées dans une profonde obscurité. On perd sa trace dès le début du règne de Louis XVI; longtemps même on a ignoré la date de sa mort. Un passage de la correspondance des directeurs de l'Académie de Rome avec les directeurs des Bâtiments du Roi, dont la publication se poursuit depuis une dizaine d'années, pourrait bien expliquer ce silence des contemporains. Lagrenée l'aîné, alors directeur de l'Académie de Rome, dans une lettre du 28 avril 1784, signale au comte

Mais, si l'attention de l'auteur a été particulièrement attirée par ce maître insigne, jusqu'ici trop ignoré, elle s'est attachée aussi à des problèmes qui nous font remonter à une époque bien antérieure. Une question surtout se trouve étudiée ici avec un grand luxe de développements et de preuves, à savoir la persistance des procédés et de l'art de la gravure en pierre dure pendant l'époque barbare, sous la dynastie carolingienne et à travers le moyen âge jusqu'à la renaissance du XVI[e] siècle.

Une opinion déjà ancienne, énergiquement soutenue par son promoteur, M. Jules Labarte, attribuait indistinctement toutes les gemmes gravées, contemporaines des premières dynasties françaises, à des artistes byzantins. Dans la deuxième édition de l'*Histoire des arts industriels au moyen âge*[1], M. Labarte confirme ainsi ses précédentes déclarations : « Les Byzantins, qui avaient conservé la technique de la glyptique, furent les seuls, durant le moyen âge, qui gravèrent des camées. » Suit une dissertation cherchant à démontrer que les arguments invoqués par les contradicteurs de cette thèse ne sauraient résister à un examen approfondi. Car, dès la publication de la première édition de l'*Histoire des arts industriels*, sa théorie trop absolue sur l'éclipse complète de la glyptique en Occident pendant le moyen âge avait rencontré des contradicteurs très décidés. Les preuves qu'Alfred Darcel invoquait, dès 1865, pour démontrer que ce genre de gravure n'avait jamais cessé complètement d'être pratiqué, soit à la cour de nos souverains, soit dans les monastères, sont reprises et développées par M. Babelon avec une autorité toute particulière. Sans doute, les relations continuelles de Charlemagne et de ses successeurs avec les souverains orientaux ont permis à ces princes, grands amateurs de pierres antiques, de satisfaire leur passion pour les camées et les intailles. « Mais, ajoute M. Babelon, cette recherche des gemmes antiques ou orientales n'est pas, à notre point de vue, la seule caractéristique de la période carolingienne. Au milieu du IX[e] siècle, sous les successeurs de Charlemagne, nous assistons soudain à une véritable renaissance de la glyptique, ou plus précisément de la gravure en creux sur le cristal de roche et sur le jaspe, car nous ne connaissons pas d'autres

d'Angiviller, directeur des Bâtiments, un graveur en pierre, de nationalité anglaise, nommé Merchem, fort en réputation en Italie et « capable par ses talents de succéder à M. Guay ». A ces ouvertures M. d'Angiviller répond, le 19 mai suivant : « Je ne vois plus en France que M. Guay, et même, vu son âge et ses occupations champêtres, c'est à peu de chose près comme s'il n'existait pas. » Qu'entend le directeur par ces « occupations champêtres » ? L'hypothèse la plus plausible est que Guay, retiré à la campagne, ne se montrait plus que très rarement à Paris et avait complètement cessé de travailler.

[1] Parue en 1872. Voir t. I, p. 197 : Glyptique.

variétés du quartz hyalin ou opaque qui aient été gravées à cette époque. »

Voilà la question nettement posée et soigneusement circonscrite. Jusqu'à nouvel ordre, il faudrait admettre, avec M. Babelon, que les procédés de la sculpture en relief sur une pierre à plusieurs couches restèrent ignorés dans les pays occidentaux pendant plusieurs siècles, tandis que la gravure en creux sur cristal de roche et sur jaspe n'aurait cessé d'être pratiquée dans l'empire des successeurs de Charlemagne. Et à l'appui de cette opinion, M. Babelon énumère un certain nombre de monuments, les uns déjà connus, les autres mentionnés par lui pour la première fois, auxquels il conteste absolument une origine orientale.

C'est d'abord le fameux disque en cristal de roche, de 113 millimètres de diamètre, sur lequel se déroule, en sept scènes superposées ne comptant pas moins de quarante personnages, l'histoire de Suzanne et des vieillards. Ce précieux monument appartient aux collections du British Museum. Les inscriptions expliquant chaque sujet sont rédigées en latin, aussi bien que la légende entourant le motif central, dont voici le texte : *Lotharius rex Franc. fieri jussit,* et ces deux particularités si caractéristiques semblent à M. Babelon absolument péremptoires en faveur de l'origine occidentale du travail.

La comparaison de l'histoire de Suzanne avec d'autres ouvrages de la même époque, c'est-à-dire du IXe siècle, nous paraît un argument des plus catégoriques. L'analogie de style et de travail entre les figures du disque du British Museum et les personnages gravés sur la plaque de cristal du musée de Rouen représentant le baptême du Christ, comme avec ceux qui figurent sur trois autres intailles en même matière, montrant toutes trois la scène de la Crucifixion, et conservées au Cabinet des médailles, au Musée britannique et dans le trésor de Conques, tend bien à prouver qu'il existait en Occident des ateliers en pleine activité où d'habiles artistes pratiquaient ce genre de gravure. Les textes positifs manquent, à vrai dire, à l'appui de cette opinion. Faut-il s'en étonner, quand nous possédons si peu de renseignements et de matériaux sur les artisans et les métiers de cette période? Y a-t-il si longtemps d'ailleurs qu'on étudie avec méthode cette civilisation byzantine, à peu près inconnue il y a quelque vingt ou trente années?

Aux spécimens énumérés ci-dessus de l'art carolingien il conviendrait de joindre, d'après M. Babelon, un certain nombre d'intailles dont l'existence n'a été révélée que par les empreintes en cire de sceaux du IXe et du Xe siècle. Depuis un certain temps déjà ces empreintes ont été signalées par les érudits qui ont fait une étude approfondie de la glyptique.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Beaucoup de ces gravures sur pierre dure remontent à l'antiquité. Des têtes de Bacchus, de Diane, d'Auguste se rencontrent au bas des actes publics de Pépin et de Carloman. Charlemagne emprunta les effigies de Marc Aurèle ou de Jupiter Sérapis pour sceller plusieurs de ses diplômes. Cet usage se perpétua sous les successeurs de Charlemagne.

Mais ces princes ne se contentèrent pas de prendre à l'antiquité les représentations des dieux ou des empereurs et de se les approprier; ils voulurent avoir des cachets gravés expressément pour leur usage, et les artistes auxquels ils eurent recours, incapables de copier directement la nature, se résignèrent à l'imitation des types consacrés qu'ils avaient sous les yeux. Ainsi, un sceau de Louis le Débonnaire, plaqué sur un diplôme de 816 et présentant un buste impérial lauré, la poitrine couverte du paludamentum, semble inspiré d'une tête d'empereur romain, probablement d'un Commode. M. Babelon n'hésite pas à faire honneur à l'époque carolingienne de l'exécution de cette pierre sigillaire, remplacée, particularité bien significative, quelques années plus tard, par une autre pierre offrant de frappantes analogies avec la première, quoique différente par certains détails. Louis le Débonnaire aurait donc apposé à ses diplômes deux sceaux différents, dont les matrices consistaient en gemmes gravées par des artistes de son temps, qui avaient reçu pour programme d'imiter l'effigie de l'empereur Commode.

D'autres empreintes sigillaires, dont le propriétaire se trouve nommé dans la légende inscrite sur le cadre métallique entourant la pierre, rentrent dans la même catégorie que les deux sceaux successifs de Louis le Débonnaire; ces empreintes ont été relevées sur deux diplômes de Charles le Chauve, datés de 843 et de 877, sur un diplôme de Carloman, de 882, enfin sur un acte de Charles le Simple, donné en 951. Il est permis de conclure de ces différents exemples que, pendant plus d'un siècle, les empereurs carolingiens se servirent de sceaux consistant en pierres gravées pour leur usage, à l'imitation des intailles antiques. N'avaient-ils pas la prétention d'être les successeurs des empereurs romains? N'affectaient-ils pas dans leur costume, dans leurs monnaies, dans le cérémonial de leur cour, dans les titres qu'ils prenaient, de rappeler, le plus possible, les usages, les rites, les traditions de la Rome impériale?

Le rapprochement de plusieurs autres monuments de la même période permettrait d'arriver à cette conclusion que la gravure sur pierres n'a jamais cessé d'être pratiquée en Occident. L'art, sans doute, était tombé au dernier degré de barbarie. N'en était-il pas de même pour les monnaies, pour les œuvres d'orfèvrerie et de statuaire?

Ces exemples montrent tout le parti qu'il y aurait à tirer d'une étude

attentive des sceaux. Dans cette voie, M. Babelon a eu un prédécesseur en Germain Demay. Les savantes dissertations placées en tête des inventaires des sceaux de Flandre, de Picardie et de Normandie font apprécier tous les renseignements que peuvent fournir ces petits monuments du passé, non seulement pour l'histoire générale, la science héraldique, la paléographie, mais aussi pour l'histoire de l'art. La multitude d'empreintes encore existantes permet de suivre les phases que la gravure a traversées du IXe au XIVe siècle. Tandis que, dans les autres manifestations de l'art, — la peinture sur verre, la miniature, la sculpture en ivoire, la décoration des étoffes, — la perte des monuments originaux laisse des lacunes irréparables, les matrices originales des sceaux, aujourd'hui disparues, peuvent facilement être suppléées par les empreintes attachées au bas des actes de toute nature soigneusement gardés dans les archives royales, municipales, seigneuriales ou religieuses. Peu de monuments anciens fournissent un aussi précieux appoint de détails précis et authentiques sur quantité de questions. Les études sur le costume, le mobilier, l'architecture même y trouvent une abondante matière à observations et à comparaisons. Le sujet est loin d'être épuisé, et si Germain Demay, dans les préfaces citées plus haut, comme dans son histoire du costume d'après les sceaux, a montré le premier la voie et signalé, avant tout autre, le précieux concours que les études sigillographiques pouvaient apporter aux diverses branches de l'archéologie nationale, il s'en faut de beaucoup qu'il ait épuisé les matières qu'embrasse un sujet aussi complexe.

Aussi ne saurait-on trop déplorer que le grand travail mis en train par Letronne, développé par le marquis de Laborde, pour former aux Archives nationales une collection générale des empreintes des sceaux de toutes les provinces françaises, depuis les débuts du moyen âge jusqu'au XVIe siècle, ait été abandonné par leurs successeurs. Plus de 40,000 empreintes recueillies dans les provinces septentrionales offraient une variété de types du plus haut intérêt; des moules exécutés avec soin permettaient de livrer aux érudits toutes les épreuves utiles à leurs travaux. Un peu de persévérance eût suffi pour préserver d'une destruction fatale des monuments précieux dont la perte est imminente. Et c'est précisément au moment où il convenait de hâter l'exécution de ces mesures conservatrices, en raison des dangers de plus en plus menaçants que la diffusion des études historiques et la consultation directe des documents originaux faisaient courir à ces fragiles témoins du passé, qu'a été abandonnée l'œuvre si bien commencée, quand il suffisait de quelque esprit de suite et d'insignifiantes dépenses pour la mener à terme.

Et il n'y a pas à le dissimuler : beaucoup de sceaux ont disparu depuis dix ou vingt ans, qui avaient bravé les siècles. On ne retrouve plus certains originaux dont les reproductions ont été sauvées par les soins de Demay, grâce à l'intelligente initiative du marquis de Laborde; mais combien d'autres ont à jamais disparu depuis que les Archives sont ouvertes à tous! Il importerait donc d'assurer, dans le plus bref délai, la durée et la diffusion de ces petits monuments si délicats et si précieux à tant de titres.

Un exemple montrera combien les sceaux peuvent rendre de services pour les études rétrospectives. Au cours de ses missions dans les différentes archives du Nord de la France, Germain Demay ne rencontra pas moins de 367 pierres gravées, soit antiques, soit modernes, employées comme sceaux. La proportion des intailles antiques est, il est vrai, bien plus considérable, et cela va de soi, que celle des pierres modernes. Encore parmi les monuments qu'il attribue à l'antiquité s'en trouve-t-il plusieurs dont M. Babelon n'hésite pas à fixer l'exécution au IX^e siècle; le sceau de Louis le Débonnaire reproduisant une tête de l'empereur Commode est de ceux-là. Ainsi, un examen approfondi ajouterait certainement nombre de types aux pierres gravées que Demay déclarait, avec un excès de prudence, devoir être seules attribuées au moyen âge. Il ne rangeait dans cette catégorie que 26 empreintes, appartenant pour la majeure partie au XIV^e siècle, mais dont cependant quelques-unes accompagnaient des actes de 943, de 977, du XII^e et du XIII^e siècle.

Quelle preuve plus catégorique peut-on demander de la persistance de la gravure sur gemmes pendant le moyen âge, quand on songe qu'il ne nous reste qu'une infime partie des sceaux anciens, et que, jusqu'à présent, ce sujet n'a guère été soigneusement étudié que par Demay, qui n'a pas encore trouvé de continuateur?

La thèse soutenue avec de solides et nouveaux arguments par M. Babelon, thèse tendant à établir que l'art de graver sur pierres dures n'a cessé d'être en honneur sous les dynasties carolingienne et capétienne, semble définitivement démontrée.

Sur les époques dont nous n'avons pas parlé, M. Babelon résume tous les faits déjà connus et y ajoute des attributions très vraisemblables pour diverses pièces restées jusqu'ici anonymes.

Sans trancher définitivement toutes les questions qu'il aborde tour à tour, ce livre apporte une vive lumière sur certains points fort négligés jusqu'ici de l'histoire de l'art dans notre pays, et donne aux travailleurs de l'avenir le dernier état de nos connaissances sur la matière.

Les vingt-deux planches très nettes, exécutées en phototypie, qui accompagnent le volume ajoutent beaucoup de clarté aux explications de l'auteur en mettant les monuments eux-mêmes sous les yeux du lecteur.

Jules GUIFFREY.

Niels Henrik Abel. Mémorial publié à l'occasion du centenaire de sa naissance. Kristiania, Jacob Dylward. Paris, Gauthier-Villars.

L'Université et la Société royale des sciences de Christiania ont célébré les 5, 6 et 7 septembre derniers le centenaire de la naissance du mathématicien norvégien Niels Henrik Abel. Des invitations avaient été adressées aux Universités et Sociétés scientifiques étrangères, et de nombreux délégués ont apporté à Christiania les témoignages de l'admiration des géomètres du monde entier pour le génie d'un des plus glorieux enfants de la Norvège. Dans le monde mathématique, il est peu de mathématiciens dont le nom soit aussi populaire que celui d'Abel; l'adjectif *abélien* est courant en analyse et en algèbre, qu'il s'agisse de notions dues à Abel ou de conséquences plus ou moins lointaines de ses découvertes, et même beaucoup de personnes très étrangères au calcul intégral ont entendu dire qu'il existait des fonctions *abéliennes*.

Le Comité des fêtes avait décidé de publier comme Mémorial du centenaire ce qui nous reste des lettres d'Abel, lettres souvent citées, mais qui n'avaient jamais été imprimées intégralement. Ce travail a été confié à deux professeurs de l'Université de Christiania, MM. Elling Host et Sylow. En outre, le premier s'est chargé d'écrire comme introduction une biographie d'Abel servant de commentaire à ses lettres, et le second d'exposer la marche des études et des travaux d'Abel en s'aidant de ses lettres et de ses manuscrits. On a de plus inséré dans le *Mémorial* une série de documents officiels rassemblés par M. Carl Störmer, ainsi que des fac-similés de quelques lettres et cahiers de notes d'Abel. Ce magnifique volume, dont une excellente traduction française a été faite par M. G. La Chesnais, intéressera vivement les historiens de la science et sera aussi consulté par les historiens des pays scandinaves. La vie si courte d'Abel n'a pas été heureuse, et on ne pourra lire sans émotion ses lettres donnant une saisissante image d'une misère qui contraste si vivement avec son incomparable génie.

Niels Henrik Abel naquit le 5 août 1802 dans la petite paroisse de Finnö, une des îles de la côte Sud-Ouest de la Norvège, où son père était pasteur. Peu de temps après, celui-ci fut envoyé à Gjerstadt, district plus rapproché de Christiania. C'est là qu'Abel passa son enfance, à une des époques les plus critiques de l'histoire de la Norvège, où un petit peuple qui ne comptait que 800,000 habitants eut à lutter contre l'Angleterre et contre la Suède et, après maintes péripéties, trouva enfin, en conservant son indépendance, une position plus stable dans son union avec la Suède sous un même souverain. En 1815, Abel fut envoyé à l'école cathédrale de Christiania; il fut un élève médiocre pendant ses premières années d'études, mais en 1818, le professeur de mathématiques ayant été destitué pour avoir par une punition trop violente occasionné la mort d'un élève, Abel commença à se distinguer dans l'étude des mathématiques sous l'influence du nouveau professeur, B. Holmboe, qui le fit sortir de son inaction. Holmboe sut voir les dons merveilleux de son élève, et la postérité doit lui être reconnaissante pour la manière attentive et intelligente dont il dirigea son développement; il devait être plus tard le premier éditeur des œuvres d'Abel. Le maître et l'élève lurent ensemble les livres classiques d'Euler, et Abel put bientôt étudier seul les œuvres de Lagrange et les traités de Lacroix et de Francœur. Ses lectures lui inspirèrent vite le désir de contribuer aux progrès de la science; déjà, pendant les derniers mois de son séjour à l'école cathédrale, il crut avoir trouvé la résolution de l'équation du cinquième degré, mais bientôt il découvrit le défaut de son raisonnement. Cet insuccès, loin de le décourager, excita son ardeur, et depuis il ne cessa de s'occuper de la théorie des équations, où il devait rencontrer tant de triomphes et qui a peut-être été son champ d'études de prédilection.

En 1820, Abel perdit son père; l'avenir devenait sombre pour lui, et, jusqu'à son dernier jour, le malheureux jeune homme ne connut guère que la misère, comptant seulement pour vivre sur des subventions d'école ou sur la bourse d'amis plus fortunés. Ce n'est pas que les difficultés de la vie aient aigri son caractère, et, si parfois une profonde mélancolie et une inquiétude maladive se montrent dans sa correspondance, son âme naïve et bonne ne connut jamais l'envie.

Les succès d'école d'Abel lui firent obtenir quelques subsides pour continuer ses études, et il entra en 1821 à l'Université, où plusieurs professeurs se cotisèrent pour lui venir en aide. Il avait, parmi eux, trouvé un protecteur ardent dans le professeur d'astronomie et de mathématiques appliquées, Hansteen; une partie des lettres d'Abel est adressée à Hansteen et à M^{me} Hansteen, qui avait accueilli le jeune étudiant avec

la plus grande bonté et fut pour lui une véritable mère. Les étudiants de l'Université de Christiania avaient à cette époque une mauvaise réputation, que justifiaient leur turbulence et leurs plaisirs grossiers. Il semble qu'Abel ait vécu quelque temps de cette vie de bohême, où le jeu tenait une grande place. M[me] Hansteen exerça sur lui une très heureuse influence, et plusieurs lettres témoignent avec ingénuité de sa reconnaissance pour la délicatesse et la bonté avec laquelle cette femme distinguée s'était occupée de son éducation.

En mathématiques, Abel n'avait rien à apprendre de ses maîtres à l'Université; il se livra au travail personnel et à la réflexion solitaire. C'est au commencement de 1823 qu'il publia ses premiers travaux, d'importance d'ailleurs secondaire; mais il avait composé un mémoire étendu « sur l'intégration des formules différentielles », qui malheureusement a été perdu. Ce mémoire a joué un rôle important dans la carrière d'Abel, car, un peu plus tard, Hansteen et Holmboe, s'appuyant sur la haute valeur de ce travail, demandèrent et obtinrent pour le jeune étudiant une bourse, qui lui permit de continuer d'abord ses recherches à l'Université et ensuite de voyager à l'étranger. Abel passa les vacances de 1823 à Copenhague. Les premières lettres que nous possédons de lui datent de cette époque et sont adressées à Holmboe; elles sont d'un style enfantin, mais cependant charmantes dans leur naïveté. La première impression d'Abel sur Copenhague n'est pas bonne : « Les savants danois, dit-il, croient que la Norvège est un pays barbare, et je fais tout mon possible pour les convaincre du contraire. » De plus « les dames y sont horriblement laides, mais gentilles tout de même ». C'est à Copenhague qu'Abel fit la connaissance d'une jeune fille, Christine Kemp, à laquelle il se fiança l'année suivante. Dans une des lettres, il est fait mention d'un travail composé antérieurement sur les fonctions inverses des transcendantes elliptiques, mention très intéressante au point de vue de l'histoire des travaux du grand géomètre. Il n'est pas douteux que, dès cette époque, son attention s'était portée sur les fonctions elliptiques et leur double périodicité; un point toutefois reste obscur dans cette lettre, où il parle d'une chose impossible, qu'il a démontrée, sans pouvoir comprendre où est la faute. Il avait été probablement étonné de certaines conséquences qu'entraîne pour une fonction la double périodicité. Le terrain sur lequel il avançait avec audace était encore bien mouvant, et ce fut une heureuse fortune pour Abel, que les fonctions inverses des transcendantes elliptiques soient uniformes.

Revenu à Christiania dans l'automne de 1823, et pendant près de deux ans boursier de l'Université, Abel continue avec ardeur ses recherches; en 1824, il prend sa revanche de son ancien insuccès dans l'étude de

l'équation générale du cinquième degré, et produit sa première grande découverte, l'impossibilité par radicaux de cette équation. Il la publia en français sous la forme d'une petite plaquette mal imprimée, dont il fit lui-même les frais. « C'est avec cette petite plaquette, dit M. Elling Host, qu'il franchit le seuil qui le fait passer de la période de tâtonnements et de recherches de débutant à la période du grand Abel; ce fut aussi sa lettre d'introduction auprès du grand public mathématique d'Europe. » En même temps ses idées mûrissent, et, d'après M. Bjerknes[1], les germes de ses plus grandes découvertes, y compris le théorème sur les sommes d'intégrales, datent de cette époque; il devait les développer dans les voyages des années qui vont suivre.

Après avoir passé deux années comme boursier à l'Université, Abel reçoit une bourse de voyage et part pour l'étranger en septembre 1825. En même temps partaient quelques jeunes gens distingués, boursiers d'État comme lui. Un programme précis avait été fixé, mais il faut reconnaître qu'Abel ne le suivit que partiellement, ce qui fut peut-être la cause de quelques difficultés qu'il rencontra, à son retour en Norvège. Un des buts du voyage était Göttingen, où il devait voir Gauss, dont la renommée scientifique était universelle, et que l'on appelait en Allemagne le prince des mathématiciens. Abel n'est jamais allé à Göttingen; on a fait diverses conjectures sur l'incontestable répulsion qui l'a empêché de rendre visite au célèbre mathématicien allemand. Dans une lettre d'Abel, nous lisons que Gauss est inabordable et aussi qu'il doit être d'un orgueil insupportable. En réalité Gauss ménageait son temps, et ne s'étonnait pas facilement; il semble à cette époque avoir parcouru avec méfiance le travail d'Abel sur l'équation du cinquième degré, mais plus tard il rendit pleine justice au géomètre norvégien.

Les lettres d'Abel pendant son séjour à l'étranger, publiées dans le *Mémorial*, forment un ensemble du plus haut intérêt. Plusieurs de celles qui avaient été déjà imprimées étaient incomplètes, ou le texte en avait été altéré; la revision a été faite ici soigneusement sur les originaux. Ces lettres sont précieuses pour l'histoire des découvertes d'Abel; elles nous font connaître aussi le beau et noble caractère de cet enfant de génie. Sans doute, Abel n'est pas un observateur profond des milieux qu'il traverse; il ne connaît guère l'art des nuances, et ses jugements sont parfois

[1] M. Bjerknes, aujourd'hui professeur honoraire à l'Université de Christiania, et bien connu par ses beaux travaux d'hydrodynamique, s'est occupé depuis longtemps de la vie d'Abel et a publié en 1885 un livre intitulé : « Niels Henrik Abel; tableau de sa vie et de son action scientifique. » Cet ouvrage, extrêmement bien documenté, a été utilisé pour la rédaction du *Mémorial*.

un peu vifs. Mais il est d'une touchante modestie, et c'est à peine si le sentiment de sa supériorité apparaît dans deux ou trois passages.

Après avoir passé à Copenhague et à Hambourg, Abel est à Berlin en octobre 1825 et y séjourne quelques mois. Il fit à Berlin, comme il le dit, une merveilleuse connaissance dans la personne du conseiller privé Crelle : « C'est un homme excellent; justement ce qu'il me faut, prévenant, sans être cuirassé de cette effroyable politesse dont se couvrent bien des gens d'ailleurs fort honnêtes. »

Auguste-Léopold Crelle avait montré de bonne heure du goût pour les mathématiques, mais avait été distrait des recherches théoriques par des études d'architecte et d'ingénieur, qui lui avaient valu une grande réputation; il s'intéressait cependant à la science, et avait précisément alors l'intention de fonder un journal de mathématiques. La venue d'Abel l'encouragea dans ce dessein, qui fut mis à exécution au commencement de 1826; c'est dans le journal de Crelle que parurent presque tous les travaux d'Abel. En écoutant distraitement, le lundi soir, chez M. le conseiller privé la musique, à laquelle il ne comprenait pas grand'chose, Abel fit la connaissance des mathématiciens de Berlin. Dans ce milieu sympathique, sa nature chaude et vive s'épanouit; ce fut l'époque la plus heureuse de sa vie. La troupe des jeunes Norvégiens était joyeuse, et M. Bjerknes raconte à ce sujet une amusante anecdote. A Noël, Abel, qui venait de toucher quelques honoraires pour ses articles du journal de Crelle, donna un grand festin à ses compatriotes; or le philosophe Hegel habitait au-dessus. Le repas devint tellement bruyant, que le philosophe envoya demander quelles gens logeaient au-dessous de lui. L'hôtesse répondit que c'étaient « dänische Studenten ». « Nicht Dänen, répliqua le sage hors de ses gonds : es sind russische Bären. »

Au milieu de ces distractions, Abel travaille avec une infatigable ardeur à la rédaction des admirables mémoires préparés par les longues méditations de Christiania et qui paraissent dans les premiers cahiers du journal de Crelle. Un rude coup le frappa cependant avant son départ de Berlin : la chaire de mathématiques de l'Université de Christiania se trouva vacante, et elle fut donnée à son ancien maître Holmboe. L'avenir se fermait pour Abel, et il y avait peu d'espoir qu'il pût un jour trouver dans son pays une position lui laissant des loisirs pour ses travaux. Aussi voit-on, dès ce moment, Crelle engager Abel à s'établir définitivement à Berlin, et lui proposer même de prendre la direction du journal.

Abel aurait dû aller à Paris en quittant Berlin; mais l'idée de voyager seul l'épouvante : « Je suis ainsi fait, écrit-il à Hansteen, que je ne supporte pas du tout d'être seul. Je deviens tout triste, et je ne suis pas alors

IMPRIMERIE NATIONALE.

dans la meilleure disposition pour faire quelque chose. » Aussi fait-il un grand détour avec ses amis norvégiens, visitant Dresde, Prague, Vienne, et descendant en Italie jusqu'à Venise. Durant ce voyage de trois mois, les mathématiques tiennent peu de place dans sa correspondance. Il a peur qu'à Christiania on ne trouve qu'il perd bien du temps; aussi cherche-t-il à se disculper en disant à Holmboe : « Dans un pareil voyage, on apprend bien des choses curieuses, qui peuvent m'être plus utiles que si j'étudiais les mathématiques sans reprendre haleine. » Il veut sans doute se distraire aussi des préoccupations qui l'assiègent, tant pour son propre avenir que pour celui de ses frères. Les lettres de voyage d'Abel nous retracent ses impressions. Il ne paraît pas grand amateur d'art; le théâtre cependant le passionne, et déjà à Berlin il avait surtout appris l'allemand à la Comédie. Au milieu de ce voyage, la nostalgie du pays se fait quelquefois sentir, et il passe par des alternatives de gaieté et de tristesse qui dénotent une nature singulièrement impressionnable.

Au commencement de juillet 1826, Abel arrive enfin à Paris, qu'il appelle le « foyer de tous ses vœux mathématiques ». Ce devait être, avec Göttingen où il n'alla jamais, le but principal de son voyage. Il n'y rencontra pas les satisfactions qu'il avait espérées. Cette partie de la correspondance laisse une impression de tristesse. La désillusion d'Abel est grande, et ses jugements sont sévères; tel celui-ci : « Le Français, écrit-il, est extrêmement réservé à l'égard des étrangers. Il est très difficile d'arriver à des relations intimes avec lui, et je n'ose espérer y parvenir. Chacun travaille à part sans s'occuper des autres. Tous veulent instruire, et personne ne veut apprendre. » Peut-être un Norvégien faisait-il à cette époque la même impression sur les Parisiens que sur le philosophe Hegel. Malgré quelques lettres de recommandation, Abel ne put entrer en relations suivies avec les mathématiciens de Paris; la fatalité voulut qu'il allât voir Legendre au moment où le vénérable mathématicien, qu'Abel qualifie irrévérencieusement de *steinalt*, allait sortir; quelques mots seulement furent échangés, et on ne sait pourquoi Abel ne renouvela pas sa visite. Personne mieux que Legendre n'aurait pu comprendre et encourager le géomètre norvégien; on en peut juger par la joie avec laquelle il accueillit ensuite les découvertes de Jacobi et celles d'Abel lui-même, un peu tard malheureusement pour ce dernier. Tout en admirant profondément Cauchy, et en disant qu'il est le mathématicien qui entend comment les mathématiques doivent être traitées, Abel paraît avoir eu pour lui la même répulsion qui l'éloignait de Gauss. Il ne lui reproche pas un insupportable orgueil, mais il écrit que « Cauchy est fou ». Cauchy, on le sait, n'aimait pas à entrer dans la pensée des autres;

il dut écouter Abel d'une oreille distraite. Quant à Poisson, Fourier et Ampère, ils ne s'occupaient plus de mathématiques pures. Dans cet isolement au milieu de la grande ville, Abel continue ses travaux et rédige son mémoire sur les sommes d'intégrales, contenant la proposition célèbre, qui est par excellence le *théorème d'Abel*, et que Legendre qualifiait plus tard de *monumentum aere perennius*. « J'ai achevé un grand mémoire sur une certaine classe de fonctions transcendantes, lisons-nous dans une lettre à Holmboe, pour le présenter à l'Institut. Cela aura lieu lundi; je l'ai montré à Cauchy, mais c'est à peine s'il a voulu y jeter les yeux. Et j'ose dire, sans me vanter, qu'il est bon. Je suis curieux d'entendre le jugement de l'Institut. » La présentation du mémoire, signé : N.-H. Abel, Norvégien, eut lieu le 30 octobre. Cauchy et Legendre furent chargés de l'examiner; mais aucun rapport ne fut fait, et Abel n'entendit plus parler de son mémoire, qui fut, plusieurs années après sa mort, retrouvé dans les papiers de Cauchy et publié dans les *Mémoires des savants étrangers*. Abel en avait d'ailleurs lui-même imprimé en 1828 et 1829 les parties essentielles dans le journal de Crelle.

On peut voir dans une notice nécrologique d'Arago sur Abel qu'on reprocha vivement à l'Académie sa conduite en cette circonstance. Arago répond âprement à ces critiques et écrit même que « l'Académie serait bientôt déserte si les règlements exigeaient qu'à jour nommé chaque académicien abandonnât ses travaux pour discuter les idées de quiconque aurait jeté un chiffon de papier sur le bureau du président ». Ces polémiques rétrospectives sont de peu d'intérêt. Il n'est pas douteux que Cauchy, absorbé par ses travaux, n'avait pas deviné à ce moment le génie d'Abel. Il faut avoir soi-même beaucoup réfléchi sur un sujet scientifique pour voir tout de suite l'importance d'une découverte nouvelle dans ce domaine et en pressentir les conséquences. Un géomètre allemand, plus jeune qu'Abel, et qui en plusieurs points était son émule, suivait de près le géomètre norvégien et appela l'année suivante sur le théorème d'Abel l'attention de Legendre, qui s'intéressa vivement ensuite aux découvertes d'Abel. Si celui-ci avait pu rester quelques mois de plus à Paris, les géomètres français lui auraient certainement rendu justice. Regrettons que les *Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie* n'aient pas existé à cette époque : la bienveillance des membres de l'Académie pour les présentations est inépuisable, quelquefois trop grande de l'avis des secrétaires perpétuels, mais au moins ils ne risquent pas de retarder la publicité d'une découverte importante.

Le séjour d'Abel à Paris fut une époque de travail acharné. Sa principale distraction est d'aller à la comédie, et il ne connaît pas de plus

grand plaisir que de voir une pièce de Molière où joue M[lle] Mars. Il fréquentait aussi quelques compatriotes, et parmi eux le peintre Görbitz. Cet artiste distingué fit à cette époque le portrait d'Abel. M. Bjerknes trouva en 1875 cette peinture chez une nièce du célèbre mathématicien et arracha à l'oubli cette figure singulièrement attachante, dont une reproduction a été placée en tête du *Mémorial.*

Les ressources diminuant de plus en plus, le moment arrive où Abel doit quitter Paris, sans savoir ce que « les hommes lents de l'Institut » pensent de son mémoire. Le voyage de retour commence; Abel arrive à Berlin le 10 janvier 1827 avec cinquante francs dans sa poche. Grâce à plusieurs emprunts à Holmboe, et aussi en tirant du jeu quelques ressources précaires, il peut rester jusqu'au mois de mai, terminant divers travaux pour le journal de Crelle. Mais ce second séjour à Berlin n'a plus la gaieté du premier, sa santé s'altère, et une préoccupation vraiment maladive de son avenir le trouble de plus en plus. Enfin il est de retour à Christiania le 20 mai.

Le jeune étudiant rentrait dans son pays après avoir fait des travaux considérables, et bientôt les témoignages d'admiration n'allaient pas manquer à son œuvre. Aussi lit-on avec tristesse les documents relatifs aux efforts d'Abel pour obtenir une position; en 1828 seulement, il est choisi comme suppléant temporaire de Hansteen pour enseigner la mécanique et l'astronomie, pendant le voyage de celui-ci en Sibérie. Malgré toutes ces difficultés, il n'abandonne pas ses recherches. Legendre, avec qui il est enfin entré en relations, lui exprime ses sentiments de vive admiration et lui écrit : « Quelle tête que celle d'un jeune Norvégien! » Gauss lui-même daigne louer la pénétration et l'élégance dont a fait preuve Abel dans la théorie des fonctions elliptiques, en ajoutant que les publications d'Abel le dispensent d'exposer les résultats auxquels il était arrivé en 1798 dans cette théorie.

Ces témoignages, venant de si haut, furent la dernière joie d'Abel. Il alla passer les vacances de Noël 1828 à Froland, dans une famille où sa fiancée était institutrice; il y arriva après un long voyage au cœur de l'hiver et se sentit indisposé dès son arrivée. Les progrès de la phtisie furent rapides, et on ne put bientôt garder aucun espoir. Abel, malgré son état, ne cessait d'être préoccupé de son mémoire de Paris, dont Legendre ne lui donnait pas de nouvelles. Il eut assez de force pour en récrire les points essentiels, le 6 janvier 1829, et l'envoya à Crelle : ce fut son testament scientifique. En même temps, une lettre de Crelle lui donnait le meilleur espoir d'une position brillante à Berlin. L'avenir se présentait ainsi sous des couleurs plus riantes : il était trop tard, hélas!

et, le 6 avril, Abel rendait le dernier soupir, à l'âge de vingt-six ans et demi. Quelques jours après arrivait la nouvelle de sa nomination à l'Université de Berlin.

Telle fut la vie de Niels Henrik Abel, dont le centenaire vient d'être célébré avec éclat. Ces cérémonies ont été pour la Norvège une fête nationale et patriotique, et il semblait que les Norvégiens fussent reconnaissants à Abel de la gloire que son génie a jetée, au commencement du siècle dernier, sur leur pays, alors si pauvre et si inconnu. Les ignorants, comme les adeptes des sciences mathématiques, ont emporté un souvenir ému de cette solennité, et ce fut, pour l'esprit comme pour le cœur, un spectacle réconfortant que cette communion d'hommes d'origines si diverses dans un même idéal de science pure et désintéressée. Quel contraste aussi entre cette apothéose et la vie courte et tourmentée dont nous venons d'esquisser l'histoire !

On trouvera dans le *Mémorial* un remarquable travail de M. Sylow sur les études d'Abel et ses découvertes. Ce ne serait pas ici le lieu de nous étendre sur ce sujet. Pour ne pas cependant être trop incomplet, on nous permettra de terminer en reproduisant une partie du discours que nous avons fait sur l'œuvre d'Abel, comme délégué de l'Académie des Sciences et de l'Université de Paris aux fêtes du Centenaire :

« Le nom d'Abel est à jamais inscrit parmi les noms des mathématiciens les plus célèbres du XIX^e^ siècle, et la brièveté même de sa carrière si courte et si féconde a contribué encore à accroître sa renommée. On lui doit en algèbre la première démonstration rigoureuse de l'impossibilité de résoudre par radicaux les équations de degré supérieur au quatrième, et une classe remarquable d'équations résolubles est restée dans la science sous le nom d'équations abéliennes. Dans la théorie des fonctions elliptiques, Abel, s'élevant bien au-dessus des points de vue d'Euler et de Legendre, voit le premier l'importance capitale du problème de l'inversion et de la double périodicité; ses mémoires sur la multiplication, la division et la transformation des fonctions elliptiques présentent une admirable unité, et il a fallu une incomparable pénétration pour ramener à leurs véritables principes les problèmes traités.

« Abel avait été frappé de bonne heure du peu de rigueur que présentaient certaines théories mathématiques, dont se contentaient alors les géomètres, à qui la mécanique céleste et la physique mathématique devaient pourtant de si grands progrès. Ses courtes notes sur les séries témoignent d'une remarquable perspicacité; par une merveilleuse divination, il pressent l'importance que vont prendre dans la science les séries entières. Ses remarques sur la continuité des fonctions appelaient en

même temps, pour la première fois, l'attention sur les dangers de certains modes de raisonnement. Abel est donc, après Cauchy et Gauss, un des maîtres de la première heure dans la révolution d'un caractère hautement philosophique qui devait rendre de nos jours la mathématique si précise dans ses concepts fondamentaux et si inflexible dans la rigueur logique de ses déductions.

« Les intégrales et les fonctions elliptiques avaient occupé les premières années de la vie scientifique d'Abel; mais ce sujet, si vaste qu'il fût, n'avait pas tardé à être trop étroit pour son génie. Le difficile problème de la réduction des intégrales hyperelliptiques à des logarithmes et à des intégrales elliptiques l'occupe à plusieurs reprises, et il laisse sa marque profonde sur cette question, qui sollicitera sans doute longtemps encore les efforts des géomètres. Entreprenant ensuite l'étude des intégrales de différentielles algébriques, il découvre la proposition connue sous le nom de *Théorème d'Abel*. Cette généralisation merveilleuse de l'intégrale d'Euler devait avoir d'immenses conséquences. Elle permit à Abel lui-même de définir le nombre entier que l'on devait appeler plus tard le *genre* d'une courbe algébrique. Jacobi rendit un juste hommage à celui qui avait été son émule et, sur certains points, son devancier, en proposant pour les intégrales de différentielles algébriques le nom, resté dans la science, d'*intégrales abéliennes*. De même, le nom d'Abel est attaché aux fonctions périodiques de plusieurs variables, dont son célèbre théorème établit l'existence et les propriétés fondamentales.

« En apprenant la mort prématurée du jeune géomètre norvégien, l'excellent et vénéré Legendre écrivait qu'Abel avait élevé un monument suffisant à donner une idée de ce qu'on pouvait attendre de son génie, *ni fata obstetissent*. Cet éloge nous paraît aujourd'hui bien faible. Tel qu'il est, le monument inachevé place Abel parmi les plus grands. Qu'il me soit permis, en pensant à sa carrière si courte et si tourmentée, d'évoquer la mémoire d'un géomètre français qui devait être brusquement enlevé à la science peu de temps après la mort d'Abel, en laissant aussi derrière lui un glorieux souvenir. Évariste Galois avait fait une étude approfondie de quelques mémoires fondamentaux d'Abel, et ces deux grands inventeurs se ressemblent par leur étonnante puissance de généralisation et l'ampleur des questions qu'ils soulèvent. Abel et Galois, quels rapprochements ces deux noms suggèrent! Si quelques années de plus leur avaient été données, le développement des mathématiques au XIX^e^ siècle eût été complètement modifié. Peut-être vaut-il mieux cependant, pour des génies de cet ordre, disparaître tout jeunes encore, en laissant derrière eux un sillage éclatant, et, en ce sens, les anciens avaient

raison de dire que ceux qui meurent jeunes sont aimés des dieux. La postérité la plus reculée rattachera toujours au nom d'Abel le domaine immense concernant les intégrales de différentielles algébriques quelconques, et dans les traités sur la théorie des équations algébriques on verra toujours presque à chaque page les mots d'*équations abéliennes* et *groupes abéliens*.

« Je ne puis terminer sans associer à cette commémoration d'Abel le souvenir d'un mathématicien norvégien, dont la perte récente est encore ressentie par tous les géomètres. Sophus Lie illustra la science norvégienne pendant le dernier tiers du XIX^e siècle, et sa théorie des groupes de transformations préservera à jamais son nom de l'oubli. Avec le grand Abel et l'illustre Sophus Lie, la Norvège est assurée d'occuper une place d'honneur dans l'histoire des mathématiques au XIX^e siècle. »

ÉMILE PICARD.

LIVRES NOUVEAUX.

Ernst von DOBSCHÜTZ. *Die urchristlichen Gemeinden.* In-8°, XIV-300 p. Leipzig, Hinrichs, 1902.

Bien que ce livre se présente sans appareil érudit, le nom de l'auteur, déjà connu par de bons travaux sur les antiquités chrétiennes, nous est un garant de sa valeur historique. Le sujet n'en avait pas encore été traité dans son ensemble : M. von Dobschütz s'est proposé d'étudier, non pas le christianisme primitif en tant que doctrine, mais la manière de vivre, la condition sociale et la psychologie des premiers chrétiens. Comment les communautés étaient-elles organisées ? Quel était le sort des femmes, des esclaves ? Comment choisissait-on les chefs spirituels et quelles ressources leur fournissaient les fidèles ? Ces questions, et bien d'autres du même ordre, ont été l'objet de recherches approfondies, dont les résultats sont exposés fort clairement. Bien entendu, M. von Dobschütz n'a pas fait un bloc de tous les textes disponibles pour en tirer la description d'une communauté typique, qui serait un être de raison. Il a étudié successivement les communautés pauliniennes (Corinthe, Thessalonique, Philippes, etc.), les communautés judéo-chrétiennes, celles où dominaient les influences de Pierre et de Jean, celles où se développa d'abord la gnose, enfin les communautés de « l'époque de transition au catholicisme », en particulier celle de Rome d'après le *Pasteur* d'Hermas. La conclusion de M. von Dobschütz rend pleine justice à l'état moral de ces hommes par lesquels le christianisme a poussé ses premières racines dans le monde gréco-romain. Si le christianisme a remporté la victoire, ce n'est pas, d'après l'auteur, grâce à la supériorité de son dogme, qualifié d'ἄλογος πίστις par les néoplatoniciens, ni par celle de sa morale

théorique, qui n'était pas supérieure à celle des platoniciens et des stoïciens, mais parce que, grâce à lui, «on vit des ouvriers et des vieilles femmes mener une vie de vrais philosophes, résultat que la sagesse antique n'avait pas obtenu». — L'ouvrage se termine par six petites dissertations fort intéressantes et par deux index, l'un des matières, l'autre des textes bibliques et patristiques cités. S. R.

The Western manuscripts in the library of Trinity College, Cambridge. A descriptive Catalogue by Montague Rhodes James. *Volume III, containing an account of the manuscripts standing in classe O.* Cambridge, at the University Press. 1902, grand in-8°, XXXII et 532 p.

J'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, de signaler aux lecteurs du *Journal des Savants*[1] l'importance de la collection de manuscrits conservée au Collège de la Trinité de Cambridge, et l'intérêt que présentent les deux premiers volumes du catalogue rédigé par M. Montague Rhodes James. Le troisième volume, qui vient de paraître, n'est pas moins curieux que les deux précédents. Il contient la notice de 482 manuscrits, aujourd'hui cotés 1025-1506, et constituant la série O de la bibliothèque. C'est la collection qu'avaient formée Thomas et Roger Gale, et qui fut donnée au Collège, en 1738, par le second de ces savants. Les seuls dommages que la collection ait subis depuis son arrivée sont la destruction d'un manuscrit[2] qui a péri en 1880 dans l'incendie de la maison de M. Mommsen, et l'enlèvement d'un certain nombre de volumes, ou parties de volume, relatifs à l'astronomie ou aux mathématiques, qui, suivant l'expression édulcorée de M. James, *came in the hands of* J.-O. Halliwell, et furent vendus par celui-ci au libraire Rodd; plusieurs ont été retrouvés dans le fonds Egerton du Musée britannique.

On ne pourrait guère imaginer collection de manuscrits plus variée et plus mélangée que celle des Gale : *collection of a most pleasingly miscellaneous character.* On y trouve pêle-mêle, dans un amusant désordre, des textes grecs, latins, anglais et français. Cette grande variété rendait très difficile la tâche du savant chargé du dépouillement des manuscrits : M. James s'en est habilement acquitté. Le catalogue qu'il a dressé ménage d'agréables surprises aux travailleurs qui se délectent à lire des catalogues de manuscrits.

Pour ma part, j'ai éprouvé un vif plaisir en rencontrant à la page 492 du volume que j'annonce aujourd'hui la notice très exacte du manuscrit 1447. Je me permets de l'analyser en y joignant quelques lignes de commentaire :

Volume de 141 feuillets de parchemin, copié en beaux caractères, avec d'élégants ornements. Sur la dernière page, la signature du roi Charles V a été effacée. Le second feuillet commence par les mots *le scorpion.*

I. Fol. 1. Livre de Geomancie. En l'onor de Dieu Pere, Filz et Saint Esperit, qui forma ciel, terre et toutes autres choses, et voult demonstrer a home par la science d'astrologie la verité des choses passées, presentes et a venir... — Fol. 112. ...Le livre de Geomancie est achevé, que frere Guillaume de Morbec, de l'ordre des Freres Precheurs, jadis peneancier du saint Pere, translata du grec en latin. Et Gautier Le Breton, clerc, né de Basqueville le Martel, demeurant a Evreux en Normendie, le translata du latin en françois, et escripst u chastel de Dangu, a la prière de noble et puissant baron monseignor de Preaus, et avec les autres choses ensieuantes, lesqueles escriptures, tant devant alantes comme après ensieuans, furent escriptes u lieu dessus dit, l'an de grace 1347, dont Dieu soit loé. Amen.

(1) Année 1900, p. 625 et 722; année 1901, p. 393 et 516. — (2) «Æthici Cosmographia, Chronica Jordanis, Itinerarium Antonini.»

II. Fol. 114. Ci après ensieuent les triplicites des figures de geomancie et la maniere de leurs conjonctions d'iceles sus les choses mondaines.

III. Fol. 127 v°. A l'ouvraigne de cest art qui ensieut, qui est dit l'art des pois, comment faire 4 de lignes de pois tout par avanture qui seront d'une longor si come ci....

IV. Fol. 132. Ichi commence le livre Eufrate...

V. Fol. 138. La raison de l'espere...

Le deuxième feuillet commence par les mots *le scorpion*, de sorte que le manuscrit correspond à l'article 749 du Catalogue de la librairie du Louvre inséré au tome III du *Cabinet des manuscrits*.

M. Montague Rhodes James a ainsi parfaitement reconnu que le manuscrit 1447 du Collège de la Trinité est bien celui qui est annoncé comme il suit à l'article 32 de l'Inventaire de la librairie du Louvre, dressé en 1411 :

Item Geomencie, bien escripte et bien enluminée, couvert de soye tannée, ouvrée d'arbres vers et de roses blanches, a deux fermouers d'argent doré, escripte de lettre de forme, en françois, commençant ou II^e^ feuillet *le scorpion*, et ou derrenier *se tu veulz savoir*[1].

Voilà donc retrouvé, grâce à M. James, un des volumes de l'ancienne librairie du Louvre, et ce volume nous fait connaître le nom d'un écrivain français du milieu du XIV^e^ siècle, dont aucun historien de la littérature ne paraît encore s'être occupé.

Nous savions bien, par un article de Daunou, inséré au tome XXI de l'*Histoire littéraire de la France* (p. 146), que la Géomancie de Guillaume de Meerbeke avait été traduite en français, et qu'il existait de cette traduction française une mauvaise copie du XVI^e^ siècle dans le manuscrit français 2488 de la Bibliothèque nationale ; mais nous ignorions quel en était l'auteur et à quelle date elle avait été composée ; l'exemplaire retrouvé, qui peut être considéré comme la reproduction fidèle de l'original, nous apprend que la traduction est l'œuvre d'un écrivain normand : Gautier Le Breton, clerc, originaire de Basqueville-le-Martel, au pays de Caux, et habitant la ville d'Évreux. Le travail fut exécuté en 1347 dans le château de Dangu, pour un noble et puissant baron, le seigneur de Préaux.

La Géomancie n'est pas le seul livre qui de la librairie du sire de Préaux ait passé dans celle de Charles V. En 1381, Gilles Malet trouva dans l'étude du roi, au donjon de Vincennes, « ung livre ou sont les heures du Saint Esperit et de la Passion, trés bien ystoriées de blanc et de noir, a deux aiz d'argent dorez, ou d'ung costé est saincte Katherine, et d'autre saincte Marguerite, aux armes de Preaulx et des Crespins »[2].

La baronnie de Dangu était passée de la famille des Crespin dans celle des Préaux. Le baron dont Charles V recueillit la Géomancie et les Heures ornées de belles grisailles était Pierre de Préaux, qui avait la charge de capitaine des frontières du pays de Caux en 1347[3], l'année même où il se faisait traduire la Géomancie de Guillaume de Meerbeke par Gautier Le Breton.

L. DELISLE.

(1) Les inventaires de la librairie du Louvre indiquent de nombreux livres de géomancie. Outre celui dont il s'agit ici, on y remarque deux volumes intitulés « Géomancie de Morbec », l'un en latin, l'autre en français. Le volume actuellement conservé à Cambridge ne fut estimé que 20 sous en 1424.

(2) *Inventaire du mobilier de Charles V*, éd. Labarte, p. 317, n° 3045.

(3) Demay, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, t. II, p. 84, n° 7405.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Studien zur Erzählungsliteratur des Mittelalters, von Anton E. SCHÖNBACH. Fünfter Theil. *Die Geschichte des Rudolf von Schlüsselberg.* Vienne, Gerold, 1902, in-8°, 92 p. (Extrait des *Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften zu Wien*, philosophisch-historische Classe, t. CXLV).

Sous le titre général qu'on vient de lire, M. Schönbach, professeur à l'Université de Gratz, nous a déjà donné de fort précieuses études (notamment sur le célèbre conte de l'*Ange et l'Ermite* et sur la légende de l'archevêque Udo de Magdebourg). Celle-ci est particulièrement intéressante. Sous le titre de *Historia infidelis mulieris*, un manuscrit de Vienne du XV^e siècle (celui-là même où M. Mussafia a jadis retrouvé le *Dolopathos* de Jean de Haute-Seille) contient un curieux petit roman latin, qui rentre dans le cycle qu'on désigne d'ordinaire sous le nom de «cycle de Raso» (voir *Journal des Savants*, 1902, p. 651), mais avec un début qui semble appartenir à un autre cycle, celui de «la Femme ingrate» (voir *ibid.*, p. 651, n. 8). Un mari dont la femme est devenue lépreuse, et que ses parents et amis veulent obliger à la répudier, s'expatrie avec elle. Il la guérit en lui ouvrant, au péril de sa vie, l'accès d'une source merveilleuse où elle se baigne. Elle ne l'en quitte pas moins pour aller, emmenant ses enfants, trouver, au delà des mers, un roi sarrasin dont elle a entendu parler, et qui l'épouse. Le mari la rejoint, mais elle le livre à son nouvel époux et l'oblige à assister, lié et les pieds sur des charbons ardents, aux plaisirs qu'elle prend avec celui-ci. Le fils du héros, qui est aussi, avec sa sœur, spectateur de cette affreuse scène, tranche, malgré sa sœur, les liens de son père; celui-ci met à mort sa femme et sa fille ainsi que son rival, et revient avec son fils dans sa seconde patrie (le Portugal), où il s'était acquis auparavant, par de grands exploits, l'affection de tous et particulièrement de la reine (on s'attendrait à ce qu'il l'épousât au dénouement).

Ce roman remonte à la fin du XII^e ou au commencement du XIII^e siècle. Il est écrit dans un style extrêmement affecté, avec un emploi très régulier, à la fin des phrases, du *cursus* tel qu'il se pratiquait alors en France (terminaison par un dactyle et deux trochées rythmiques)[1]. M. Schönbach conjecture, en s'appuyant sur des rapprochements frappants, que l'*Historia infidelis mulieris* est du même auteur qu'une *Vita sancti Albani* que M. C. Kraus a attribuée, d'une façon à peu près sûre, à Transmundus, le célèbre *dictator* devenu vice-chancelier de l'Église de Rome. Il étudie ensuite une partie du roman, — exploits du héros en Portugal contre les Sarrasins, — qui n'a aucun rapport avec l'histoire de la femme infidèle. Il a fait des recherches approfondies qui lui ont permis de rendre très vraisemblable l'existence d'une tradition ancienne, ayant peut-être quelque fondement réel, relative à un membre de la famille de Schlüsselberg. Sur le thème essentiel du roman il s'en tient à quelques indications, le sujet étant très vaste et très complexe, mais il insiste avec raison sur l'importance, au point de vue de la propagation des contes, que la date ancienne de l'*Historia* donne à cette version. On peut trouver qu'il juge avec une indulgence un peu excessive ce roman mal construit, écrit avec mauvais goût, où on relève, outre beaucoup d'invraisemblances, nombre de traits saugrenus et choquants. G. P.

[1] Le manuscrit ne l'observe pas toujours, et en cela, comme pour le texte en général, l'éditeur l'a souvent et très heureusement corrigé. P. 13, l. 35, *proh dolor, sunt perempti* est changé à tort en *sunt, proh dolor, perempti*; la leçon du manuscrit est bonne : *proh dolor* était regardé comme un seul mot, qui avait l'accent sur la première syllabe (cf. sur des cas semblables Thurot, *La grammaire au moyen âge*, p. 402 et suiv.).

Sohrab and Rustem. The epic theme of a combat between father and son; a study of its genesis and use in literature and popular tradition, by Murray Anthony Potter. London, Nutt, 1902, in-12, XII-234 p. (Grimm Library, n° 14).

Le thème du combat, — à issue souvent tragique, parfois heureuse, — entre un père et un fils qui ne se connaissent pas se trouve dans un grand nombre de contes populaires ou d'œuvres littéraires appartenant aux temps et aux pays les plus divers (notamment dans plusieurs romans français du moyen âge). M. Potter a donné des versions qu'on en connaît, depuis le *Mahâbhârata* jusqu'à des contes polynésiens, une liste et une analyse bien plus complètes que celles qu'on avait dressées avant lui (bien qu'il ne prétende pas avoir épuisé la matière). Mais il ne s'est pas contenté de cette œuvre de compilateur intelligent : il a essayé, non d'établir l'origine et le rapport de ces variantes, car il les croit, sinon toutes, au moins en majeure partie, indépendantes (il est clair que celles du *Bel Inconnu*, d'*Ider*, de *Richard le Beau*, de *Sir Degare*, et sans doute aussi de *Milon* et de *Doon*, remontent à une même source), mais d'expliquer la «genèse» de ce thème, c'est-à-dire les conditions sociales qui lui ont donné naissance. Il croit les trouver dans un état de transition entre le «matriarchat», — où le fils ne connaissait pas ou connaissait à peine son père, d'ordinaire étranger (l'exogamie accompagnant souvent le matriarchat), — et la constitution de la famille sur la base de la paternité. Il reconnaît lui-même que la situation dramatique que présente notre thème a pu naître dans diverses conditions sociales et notamment dans l'état de la famille où nous vivons; mais il a relevé dans un grand nombre de variantes des traits qui semblent bien, en effet, indiquer une conception de la famille telle que celle qu'il suppose (à noter à ce propos l'importance qui, dans beaucoup de ces variantes, est donnée à l'oncle maternel du héros). Le livre de M. Potter est fort intéressant et suggestif; l'auteur s'est procuré une information étendue dans des directions très différentes, et, même si on ne se rallie pas aux conclusions qu'il présente d'ailleurs avec modestie, on trouvera de quoi s'instruire dans les faits qu'il a rassemblés et de quoi réfléchir dans les remarques dont il les accompagne. Les commentateurs des nombreux contes ou poèmes où reparaît le thème en question n'auront guère, désormais, qu'à renvoyer, pour ce thème, au répertoire du jeune philologue américain. Celui-ci leur aurait encore facilité la tâche en joignant à ses deux tables bibliographiques l'index des pages où il traite de chacun de ces contes ou poèmes. G. P.

Letteratura romana, di Felice Ramorino. Sesta edizione corretta. Milan, Hœpli, 1903, in-12.

Cet excellent petit livre, dont six éditions attestent le succès, fait partie de la collection bien connue de Manuels publiés par la maison Hœpli. Il peut servir d'utile introduction aux commençants, mais aussi de répertoire commode à ceux qui savent. La langue et la versification y sont étudiées avec une grande compétence. Un avantage de ce manuel sur d'autres est que l'histoire de la littérature latine y est poussée jusqu'au VIII^e siècle.

Émile Eude, *Histoire documentaire de la mécanique française (fragments), d'après le musée centennal de la mécanique à l'Exposition universelle de 1900*; un volume de 32 × 23 centimètres; x + 324 pages, avec nombreuses illustrations; Paris, V^ve Ch. Dunod, 1902.

Une des plus intéressantes collections qui aient été réunies à l'Exposition universelle de 1900, en ce qui concerne les arts mécaniques, était le Musée centennal,

consacré aux inventeurs français depuis un siècle, et où figuraient des spécimens originaux de modèles et une très riche série de reproductions photographiques, photographies qui ont été transportées au Conservatoire des Arts et Métiers. M. Eude, qui avait été chargé de l'installation de ce musée, en a donné une description dans un ouvrage des plus intéressants.

Le musée était consacré aux appareils de la mécanique générale, qui trouvent leur application à la fois dans plusieurs industries, tels que les chaudières et machines à vapeur, les turbines, les presses hydrauliques. Mais il ne comprenait pas les machines affectées à une industrie particulière, et, par suite, laissait de côté les chemins de fer et les tramways, les automobiles et les bicyclettes, la navigation à vapeur, l'aérostation, les pompes à vapeur, les machines de mines, les machines agricoles. Mais telle est l'importance des applications mécaniques que, malgré ces exclusions, le musée centennal était encore d'une extrême richesse.

La description qu'en a donnée M. Eude est d'un puissant intérêt même pour les personnes qui ne s'occupent pas spécialement des applications de la mécanique; elle est complétée par de nombreuses citations empruntées aux documents originaux. La biographie des inventeurs célèbres, leur portrait, qu'il a été souvent bien difficile de retrouver, s'ajoutent utilement aux descriptions.

L'auteur aurait voulu reproduire la collection complète des photographies du musée, mais cela eût démesurément allongé la publication : bien que forcément réduite, l'illustration du livre est encore très développée et fort intéressante.

Il est fort désirable que l'ouvrage de M. Eude ne reste pas confiné dans le cercle des spécialistes qui s'occupent des applications de la mécanique.

Édouard Sauvage.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT[1].

Le président de l'Association internationale des Académies a demandé à l'Académie des Inscriptions, à l'Académie des Sciences et à l'Académie des Sciences morales et politiques de se prononcer sur l'admission de la *British Academy for the promotion of historical, philosophical and philological Studies* dans l'Association internationale. Les trois Académies ont donné un avis favorable.

D'après la Charte sur laquelle le roi Édouard VII a apposé son sceau le 8 août 1902, cette nouvelle Académie aura pour objet l'étude des sciences morales et politiques, l'histoire, la philosophie, le droit, l'économie politique, l'archéologie et la philologie.

Les membres de l'Académie sont désignés par le titre de *fellows*. L'Académie comprendra aussi des *honorary fellows* et des *corresponding fellows*, mais seuls les

[1] Conformément au programme développé dans le premier article du cahier de janvier (voir p. 29), on se bornera à mentionner ici, parmi les communications faites devant les Académies, celles qui présenteront un caractère historique.

titulaires auront le droit de participer à son administration intérieure. Le président actuel est lord Reay.

Parmi les quarante-neuf *fellows* fondateurs de la *British Academy*, l'Institut compte un membre, M. William Ed. Hartpole Lecky, associé étranger de l'Académie des Sciences morales, et cinq correspondants, un de l'Académie des Inscriptions, sir Edward-Maunde Thompson, directeur du British Museum, quatre de l'Académie des Sciences morales, lord Reay, président de la Royal Asiatic Society, sir Frederick Pollock, professeur de droit à l'Université d'Oxford, MM. James Bryce et Robert Flint, professeur de théologie à l'Université d'Édimbourg.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a transmis aux Académies des Inscriptions, des Beaux-Arts et des Sciences morales et politiques une invitation du Gouvernement italien à se faire représenter officiellement au Congrès des sciences historiques qui se tiendra à Rome du 2 au 9 avril 1903.

SÉANCE TRIMESTRIELLE DU 7 JANVIER 1903.

M. Perrot, président, donne connaissance de la composition du bureau de l'Institut pour 1903 (voir *Journal des Savants*, 1903, p. 72), et des changements survenus parmi les membres de l'Institut pendant l'année 1902.

M. Aucoc rend compte de la situation financière de l'administration du domaine de Chantilly.

M. Mézières fait un rapport sur le musée Condé.

Le prix Osiris, prix triennal de 100,000 francs, destiné à récompenser la découverte ou l'œuvre la plus remarquable dans les sciences, dans les lettres, dans les arts, dans l'industrie et généralement dans tout ce qui touche à l'intérêt public, sera décerné pour la première fois en 1903. Une commission de dix membres, élus à raison de deux par Académie, présentera à l'Institut un rapport sur ce sujet.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

La municipalité de Prague a fait hommage à l'Académie d'un ouvrage du chevalier Emmanuel de Čenkov, relatif aux «Fêtes célébrées en l'honneur de Victor Hugo à Paris en 1902».

M[lle] Dosne a fait hommage à l'Académie d'un ouvrage intitulé : *Occupation et libération du territoire, 1871-1873. Correspondances.* 2 vol. in-8° de 482 et 474 pages, Paris, 1900, qui a été tiré à un petit nombre d'exemplaires et n'a pas été mis dans le commerce.

Dictionnaire. L'Académie, continuant le travail de préparation de la huitième édition du Dictionnaire de l'usage, a étudié les mots compris entre *cohabitation* et *collectivité.* Elle a supprimé, avec quelques proverbes vieillis, et certaines significations qui ne sont plus usitées, le mot *coïon,* «poltron, lâche, qui a le cœur bas», ainsi que ses dérivés. Elle a ajouté les mots *coincer,* «fixer avec des coins, coincer des rails»; *colin,* nom donné à plusieurs oiseaux d'Amérique et à un poisson; *collationnement,* «action de collationner»; *collectivisme,* «théorie sociale qui tend à supprimer la propriété individuelle», *collectiviste* et *collectivité.*

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Nécrologie. L'Académie a éprouvé la perte de M. Joseph-Alexandre Poulle, correspondant depuis le 23 décembre 1898. Il était né à Montauroux (Var), le 8 janvier 1824. Arrivé à Sétif le 28 juillet 1851 comme receveur des Domaines, il fit toute sa carrière dans cette administration et en Algérie. Tout en se livrant à ses occupations professionnelles, il s'adonna à l'étude de l'antiquité. Membre de la Société archéologique du département de Constantine à partir de 1862, il en devint le président en 1875 et contribua beaucoup à la développer.

Il publia toutes ses recherches dans le *Recueil* de cette société, notamment une suite d'articles intitulés : *Inscriptions diverses de la Numidie et de la Mauritanie sétifienne.*

Nommé directeur des Domaines le 18 septembre 1880, il fut mis à la retraite le 1er janvier 1890. Il se retira alors dans son village natal, et c'est là qu'il mourut le 28 décembre 1902.

Élection. L'Académie a procédé dans sa séance du 23 janvier à l'élection d'un membre titulaire, en remplacement de M. Eugène Müntz, décédé.

Le nombre des votants était de 36, la majorité absolue de 19. Au premier tour de scrutin, MM. Chatelain et Chavannes ont obtenu chacun 12 suffrages, M. Maurice Croiset 7, M. Élie Berger 5. Au second tour de scrutin, M. Chatelain a été élu par 19 suffrages. M. Chavannes en a obtenu 15 et M. Maurice Croiset 2.

M. Émile Chatelain, ancien élève de l'École des hautes études et ancien membre de l'École française de Rome, est conservateur adjoint à la Bibliothèque de l'Université, directeur adjoint à l'École des hautes études (conférence de philologie latine) et chargé d'un cours complémentaire à l'Université de Paris.

Ses recherches ont principalement porté sur la paléographie latine et sur l'histoire de l'Université de Paris au moyen âge.

Communications. 2 janvier. M. Héron de Villefosse donne lecture de deux rapports du R. P. Delattre sur ses dernières fouilles à Carthage.

9 janvier. M. Heuzey donne lecture d'un mémoire intitulé : « Le sceau de Goudéa, ou nouvelles recherches sur quelques symboles chaldéens. » Sur ce sceau ou cachet, dont les empreintes sur argile proviennent des dernières fouilles de M. de Sarzec, Goudéa est figuré rendant hommage à une divinité, qui paraît être le dieu Ea, considéré comme le maître des eaux.

23 janvier. M. Philippe Berger annonce que M. Jean Copart, directeur adjoint du Musée royal des arts industriels à Bruxelles, a trouvé sur une momie des papyrus portant des caractères d'une écriture cursive avec des lettres par groupes, reliées par des ligatures, et paraissant dérivées de l'alphabet phénicien.

M. Clermont-Ganneau communique une inscription grecque provenant du sanctuaire du dieu du mont Hermon.

30 janvier. M. le Président annonce que M. le duc de Loubat a mis à la disposition du directeur de l'École française d'Athènes la somme de 10,000 francs pour entreprendre des fouilles à Corfou. M. Homolle exprime ses vifs remerciements à M. le duc de Loubat, et à M. Perrot, qui a provoqué cette libéralité.

M. Schlumberger donne lecture d'un mémoire dans lequel M. Bréhier, professeur à la Faculté des lettres de Clermont, étudie l'histoire de l'introduction du crucifix en Gaule.

M. Ph. Berger résume un mémoire de M. Perdrizet sur une inscription grecque trouvée à Antioche.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Nécrologie. L'Académie a éprouvé la perte de M. Simon SIRODOT, correspondant, dans la section de botanique, décédé à Rennes, le 11 janvier 1903.

M. Sirodot était né à Longeau (Haute-Marne), le 10 janvier 1825. Il entra à l'École normale supérieure en 1849, et, à sa sortie, enseigna les sciences physiques et naturelles dans les lycées de Toulouse, de Strasbourg et du Mans. Il fut reçu agrégé des sciences en 1857. Ses *Recherches sur les sécrétions chez les insectes* commencèrent à le faire remarquer. L'Académie lui décerna le prix Trémont, et il devint préparateur de physique à l'École normale. Docteur en 1859, il fut nommé en 1860 professeur de zoologie et de botanique à la Faculté des sciences de Rennes, et doyen en 1869.

M. Sirodot a surtout étudié les organismes inférieurs qui vivent dans les eaux douces. De 1872 à 1875, il explora un gisement préhistorique contemporain de l'*Elephas primigenius*, situé au pied du Mont Dol, dans l'arrondissement de Saint-Malo. Il avait été élu correspondant le 16 février 1885.

M. Bornet a donné une notice biographique détaillée sur M. Sirodot, dans les *Comptes rendus*, t. CXXXVI, p. 126.

Présentations. L'Académie présente à M. le Ministre de l'Instruction publique, pour la chaire de paléontologie du Muséum d'histoire naturelle, vacante par l'admission de M. Albert Gaudry à la retraite : en première ligne, M. Marcelin Boule; en seconde ligne, M. Charles Depéret.

L'Académie présente à M. le Ministre de l'Instruction publique, pour la chaire d'anatomie comparée au Muséum d'histoire naturelle, vacante par le décès de M. Filhol : en première ligne, M. Edmond Perrier; en deuxième ligne, M. Henri-Paul Gervais.

L'Académie présente à M. le Ministre de l'Instruction publique, pour la place de directeur de l'Observatoire de Besançon, vacante par le décès de M. Gruey : en première ligne, M. Lebeuf; en deuxième ligne, M. Féraud.

Dans la séance du 17 janvier, M. Albert Gaudry, président, a rappelé la cérémonie qui a eu lieu le 16 janvier à la Faculté de médecine, en l'honneur de M. Brouardel, auquel ses amis et ses élèves ont offert une médaille.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Larroumet, secrétaire perpétuel, sollicitant un congé en raison de son état de santé, sera, conformément aux termes du règlement, suppléé pendant son absence par M. Pascal, vice-président. D'après le précédent établi au mois de décembre 1861, au moment où M. Halévy, secrétaire perpétuel, fut de même obligé d'interrompre ses fonctions, l'Académie désigne M. Nénot, qui a obtenu le plus grand nombre de voix après le vice-président élu dans la dernière élection, pour assister, le cas échéant, M. Pascal, vice-président chargé des fonctions de secrétaire perpétuel.

L'Académie témoigne à M. le Secrétaire perpétuel ses sympathies, ses regrets de le voir momentanément s'éloigner, et ses souhaits de prompt rétablissement.

Élections. Dans sa séance du 24 janvier, l'Académie a élu correspondants :

1° Dans la section de peinture, en remplacement de M. Israels, élu associé étranger, M. LORIMER, peintre écossais. M. Lorimer a envoyé à nos Salons annuels

des œuvres remarquées et obtenu en 1896 une médaille de deuxième classe pour ses deux tableaux : *Mariage de raison* et *Portrait du colonel Anstrühter-Thomson*. Une médaille d'or lui a été décernée par le jury de l'Exposition universelle de 1900;

2° Dans la section de sculpture, en remplacement de M. Ford Ouslow, décédé, M. William Goscombe John, qui, entre autres œuvres, a envoyé au Salon de 1901 une statue du duc de Devonshire.

Dictionnaire des beaux-arts. Le texte du mot *graffite* a été adopté en seconde lecture.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Élection. M. Harald Höffding a été élu correspondant de la section de philosophie le 17 janvier.

Né le 11 mars 1843 à Copenhague, M. Höffding étudia d'abord la théologie, puis la quitta pour la philosophie. En 1870, il présenta à l'Université de Copenhague une thèse sur *La conception de la volonté dans la philosophie grecque* et obtint le grade de docteur. En 1883, il fut nommé à la même université professeur titulaire de philosophie et, l'année suivante, admis à la Société royale danoise des sciences et des lettres.

L'un de ses ouvrages, *Esquisse d'une psychologie fondée sur l'expérience*, a été traduit du danois en français par M. Léon Poitevin (1 vol. in-8°, Paris, Alcan, 1898).

Parmi ses travaux relatifs à l'histoire de la philosophie, il faut particulièrement citer : *Histoire de la philosophie moderne depuis la fin de la Renaissance jusqu'à nos jours.* (Trad. allemande, 2 vol. in-8°, Leipzig, Reisland, 1896.) — *Le philosophe Sœren Kierkegaard.* — *J.-J. Rousseau et sa philosophie.* (Trad. allemande, fasc. 3 et 4 des *Frommann's Klassiker der Philosophie*, in-8°, Stuttgart, Frommann, 1896-1897.)

Communications. 10 janvier. M. Luchaire donne lecture d'un mémoire de M. Henri Carré, professeur à l'Université de Bordeaux, sur «la revision du procès de Lally-Tollendal».

31 janvier. M. Albert Babeau donne lecture d'une notice sur la vie et les travaux de M. Perrens, son prédécesseur.

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

Académie française. Discours prononcé par M. Henry Houssaye, directeur de l'Académie française, dans la séance publique du 20 novembre 1902, sur les prix de vertu. 1 broch. in-12 de 146 p. — Paris, Firmin Didot et Cie, 1902.

Académie des sciences morales et politiques. Ordonnances des rois de France. Règne de François Ier. Tome premier : 1515-1516. 1 vol. in-4° de CCLX-576 p. Paris, Imprimerie nationale, 1902. — L'*Avant-propos* (p. I-IX) expose les conditions et la manière dans lesquelles l'Académie a entrepris et poursuivi cet important travail. Il est suivi d'un *Mémoire sur les monnaies du règne de François Ier* (p. XI-CCLX), dont l'auteur est M. Levasseur, et dont il a été publié un tirage à part.

JOURNAL
DES SAVANTS.

MARS 1903.

Musée national du Louvre. — *Catalogue des antiquités chaldéennes* (*Sculpture et gravure à la pointe*), par Léon Heuzey, Membre de l'Institut, Conservateur des Antiquités orientales et de la Céramique antique. — Paris, Librairies-Imprimeries-Réunies, Motteroz, 1902, in-16, 405 pages, 68 figures et 1 héliotypie.

PREMIER ARTICLE.

C'est un petit volume, et c'est en même temps un des ouvrages les plus importants qui aient paru sur l'art de la haute antiquité asiatique. Les personnes qui ont peine à comprendre que les conservateurs de musées mettent beaucoup de temps à faire leurs catalogues prendront une juste idée de ce que représente un travail de ce genre, sérieusement conduit, en lisant ce résumé des conquêtes faites par le Louvre dans le domaine de la Chaldée. C'est le résultat de plus de vingt années laborieusement employées à faire venir les monuments à Paris, à les étudier, à les classer, à les décrire, à les interpréter, enfin à en tirer des renseignements historiques. Vingt ans, c'est un laps de temps appréciable dans la carrière d'un savant et d'un fonctionnaire. C'est pourtant peu de chose en comparaison de ce que cette besogne représente de pas et de démarches, de voyages en Orient, de négociations diplomatiques, d'espoirs et de déceptions, de succès très vivement désirés et péniblement conquis, enfin d'études patientes, de déchiffrements, de réunions de morceaux dispersés, d'installations d'objets, de notices préparatoires, de lectures de livres, etc.

Nous n'avons pas ici à rappeler les travaux antérieurs et les services bien connus de l'auteur. Mais n'eût-il écrit que ce catalogue et le grand ouvrage sur les *Découvertes en Chaldée* fait en collaboration

IMPRIMERIE NATIONALE.

avec M. de Sarzec, qu'il aurait déjà amplement mérité de la science. Ceux qui ont pu autrefois regretter que M. Heuzey ne se consacrât plus tout entier aux études sur l'art grec pour lesquelles il semblait si bien fait, comprendront que cette nouvelle orientation de sa vie scientifique n'a pas été moins féconde. Dans l'analyse et l'interprétation des monuments orientaux, ordinairement réservés aux seuls linguistes, il a laissé l'empreinte de son originalité personnelle. En appliquant à cette série la méthode qui lui avait si bien réussi dans son *Catalogue des figurines de terre cuite*, il a démontré que l'archéologie peut, aussi bien et parfois mieux que l'épigraphie, apporter des arguments précieux pour dater et classer des œuvres très anciennes, dont la chronologie restait profondément obscure et soumise à toutes sortes de vues contradictoires. En s'appuyant sur le principe des groupements par style et par région, il a pu introduire l'ordre et la clarté dans la masse encore un peu chaotique des nombreux objets de tout genre, révélés par les fouilles de Tello.

On ne trouvera pas dans ce petit livre les études de détail sur le climat, les mœurs, la religion et la suite des événements politiques, qu'on peut aller chercher dans de grands ouvrages comme l'*Histoire des peuples de l'Orient classique*, écrite par M. Maspero. Le but en est tout autre et soigneusement délimité. Les monuments de l'art chaldéen exposés au Louvre, et principalement ceux qui proviennent de la mission de Sarzec, sont l'unique matière à descriptions et à commentaires; encore s'agit-il seulement des sculptures et des gravures sur métal ou sur nacre, car ni les pierres ou briques à inscriptions, ni les cylindres gravés qui constituent des parties très importantes de ces découvertes n'ont pris place ici. Mais l'Introduction et les notices suffisent à l'exposé d'idées générales dont nous chercherons à mettre en lumière l'importance, non seulement pour l'histoire de l'art, mais pour la connaissance de la vie sociale et politique pendant la haute antiquité chaldéenne.

L'auteur prévient, trop modestement, ses lecteurs que son Catalogue est un abrégé du grand ouvrage sur les *Découvertes en Chaldée*[1]. Il est certain qu'en maints endroits les notices ont reproduit ou condensé le texte des *Découvertes*, et il ne pouvait pas en être autrement. Mais le nouveau livre n'a pas le seul mérite de résumer l'ancien. Beaucoup de passages ont été revisés, pour en mettre les conclusions d'accord avec les résultats les plus récents. Bon nombre de monuments, arrivés en dernier lieu

[1] *Découvertes en Chaldée*, par E. de Sarzec. Ouvrage publié par les soins de L. Heuzey. Quatre livraisons en huit fascicules parus de 1884 à 1900, chez Leroux. L'ouvrage n'est pas encore complètement achevé.

ou acquis dans le commerce, y ont pris place. Enfin la composition y apparaît plus logique et plus serrée, car il avait été nécessaire, au fur et à mesure des trouvailles, d'introduire dans les fascicules du grand ouvrage des descriptions nouvelles, des morceaux complétant un ensemble, de revenir sur des théories ou des interprétations reconnues insuffisantes. Ici rien n'interrompt plus la trame de l'exposition : tout concourt à une impression d'ensemble plus ramassée et plus forte.

Enfin ce Catalogue est illustré. Il dispense de recourir à des planches qu'on n'a pas toujours sous la main. Il permet une revue rapide des pièces les plus intéressantes. On peut être reconnaissant aux dessinateurs d'avoir su rendre avec adresse le style puissant et rude, parfois délicat, de ces très vieilles sculptures, dont l'archaïsme est souvent fait pour dérouter le crayon d'un artiste moderne. Rien n'est plus difficile que de traduire fidèlement ces physionomies où l'intelligence et l'énergie transparaissent sous un air de naïveté un peu bonasse. Les vignettes ne sont d'ailleurs qu'un aide-mémoire, qui ne dispense pas de recourir, pour une étude attentive, aux grandes planches en héliogravure des *Découvertes*.

Les fouilles faites à Tello, sur l'emplacement de la localité appelée *Sirpourla* et parfois *Lagash* dans les inscriptions cunéiformes, qui se trouvait au milieu d'une sorte de grande île formée par les alluvions du Tigre et de l'Euphrate, à peu de distance du golfe Persique, ont absorbé, avec quelques interruptions, mais pendant près de vingt-quatre ans, de 1877 à 1901, la vie de l'homme énergique et actif qu'était Ernest de Sarzec. D'abord vice-consul de France à Bassorah, puis consul à Bagdad, il est mort ministre plénipotentiaire le 31 mai 1901, après une maladie causée par les fatigues incessantes au milieu desquelles il avait vécu et par les atteintes meurtrières des climats chauds[1]. Il a fini sur la brèche, après sa onzième campagne, pendant qu'il en préparait une douzième avec un indomptable courage. Quelques mois plus tard, M^me de Sarzec, qui avait accompagné son mari dans tous ses voyages avec cet héroïsme modeste dont les femmes françaises ont donné d'autres exemples, succombait à son tour. Nous devons les réunir tous deux dans une même pensée de reconnaissance. Le public qui promène ses pas nonchalants dans les galeries de nos musées et qui

[1] M. G. Perrot a raconté dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* (1^er octobre 1882) la carrière déjà bien remplie de l'explorateur et ses débuts dans les découvertes de Tello qui devaient l'illustrer.

lit distraitement les noms inscrits sur les pancartes des murs, ne se doute pas qu'il a souvent sous les yeux un martyrologe.

Il y a cinquante ans, tout ce que l'on connaissait de l'art asiatique ancien était représenté, à peu de choses près, par les bas-reliefs assyriens de Londres et de Paris, par les découvertes de Botta et de Layard dans les palais de Khorsabad, de Nimroud et de Kouïoundjik. En remontant jusqu'au règne du roi Assour-nazir-pal (IXe siècle avant notre ère), on croyait avoir atteint, de ce côté, les bornes de l'antiquité. Au delà du Xe siècle, on retombait dans la nuit noire des temps ou dans les récits plus ou moins légendaires des historiens anciens. Actuellement, grâce à M. de Sarzec, on s'élance hardiment jusqu'aux XLe et XLVe siècles pour les périodes écoulées depuis les plus vieux rois chaldéens, et cette évaluation est elle-même jugée trop modeste par certains orientalistes. L'Égypte ne reste plus dans le hautain isolement de ses sept mille ans écoulés. Voici qu'à côté d'elle se dresse une rivale, prête à lui disputer la vénération du monde. Voici même que se lève une école d'explorateurs et d'archéologues qui cherchent en Asie le berceau de la race égyptienne et qui font de la civilisation développée sur les bords du Nil comme une descendance de la lointaine Mésopotamie[(1)]. On invoque le témoignage de la Bible et les souvenirs des Égyptiens eux-mêmes pour faire venir des plateaux de l'Asie ceux qui apportèrent aux indigènes d'une Afrique barbare les semences de la vraie civilisation[(2)].

Ces graves problèmes ne sont pas près de recevoir une solution définitive, et M. Heuzey, qui a été un des premiers à poser la question des rapports entre l'Égypte et la Chaldée, à signaler les monuments qui aideront à la résoudre[(3)], n'avait pas, dans son *Catalogue*, à s'en occuper. Mais il est certain que, par cet apport considérable de très anciens documents asiatiques, il jette dans la circulation une quantité de faits, d'idées, de comparaisons, qui serviront puissamment l'enquête déjà commencée. On puisera à pleines mains dans son petit livre pour y trouver des renseignements et des arguments.

La base de la chronologie adoptée pour l'étude des objets de Tello est fournie par une inscription babylonienne qui, d'après la supputation des années assyriennes, fait remonter vers l'an 3758 avant notre ère les

(1) Voir les deux livres de M. de Morgan, parus en 1896 et 1897, *Recherches sur les origines de l'Égypte*, et les *Mémoires publiés par la Délégation en Perse*, Leroux, 1900-1902.

(2) Wiedemann, dans le livre cité de M. de Morgan, 1897, pages 223-227.

(3) *Égypte ou Chaldée*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 20 janvier 1899; cf. aussi *Une villa royale chaldéenne*, 1900, p. 65-68.

règnes de Sargon l'Ancien et de Naram-Sin, souverains de la ville d'Agadé et fondateurs de la première unité chaldéenne. Or les premiers monuments de Tello et les plus anciens princes de Sirpourla sont certainement antérieurs à cette date. Nous nous acheminons ainsi vers le quatrième millénaire av. J.-C. pour l'époque où la Chaldée était encore divisée en petits États rivaux. Le nom de Babylone n'est même pas prononcé, et pourtant l'art national se développe avec intensité; le système d'écriture, assez compliqué, garde les traces d'un idiome plus ancien. Nous sommes déjà loin de la barbarie. Pour atteindre les couches profondes de cette civilisation naissante, nul doute qu'on ne doive remonter jusqu'à 4500 et même beaucoup plus haut[1].

La masse d'armes (n° 4), en pierre calcaire, de Mésilim, roi du pays de Kish, qui compte parmi les plus anciens documents recueillis, prouve qu'antérieurement à l'affranchissement de Sirpourla comme principauté autonome, c'est-à-dire avant Our-Nina et le XL^{e} siècle, les chefs de la localité n'avaient que le titre de *patési*, dont le sens n'est pas encore déterminé nettement, et obéissaient sans doute à un suzerain résidant à l'étranger. Or cette masse, malgré l'archaïsme encore barbare de l'exécution, révèle une science de composition, une entente du décor, une ingéniosité dans le groupement des éléments héraldiques dont seule est capable une civilisation avancée. Le sommet de l'arme porte un relief représentant un aigle à tête de lionne, aux ailes déployées, les griffes étendues; sur le pourtour sont sculptés six lions, à demi dressés, qui semblent se mordre en se poursuivant et qui forment une chaîne ininterrompue autour du bloc de calcaire; leurs yeux évidés devaient être incrustés de matières colorées. Une inscription d'un caractère linéaire fort ancien, déchiffrée par M. Thureau-Dangin, explique que l'objet a été consacré dans le temple du dieu Nin-ghir-sou par le roi Mésilim, sous le gouvernement d'un patési de Sirpourla.

Ainsi, plus de quarante siècles avant notre ère, les rouages de l'administration politique nous apparaissent en Chaldée aussi fortement constitués qu'au temps de Nabuchodonosor ou de Darius. La science héraldique y use déjà du symbolisme animal que lui ont conservé le moyen âge et les temps modernes. L'écriture, qui ne peut manquer, aux origines, d'être un pur dessin et de reproduire les objets par un procédé hiéroglyphique, est déjà remplacée par des signes linéaires et conventionnels. La sculpture rend l'animal dans la vérité de ses attitudes; elle invente

[1] Voir l'article de M. J. Oppert dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1902, p. 363-365.

même des combinaisons fantastiques de formes pour mieux exprimer la puissance divine ou royale. L'art industriel, qui suppose un grand art, trouve des artifices de composition que ne désavouerait pas un moderne. Sa technique admet des raffinements, comme l'incrustation des yeux, que la Grèce pratiquera et croira peut-être inventer quatre mille ans plus tard! Que veut-on de plus pour établir sur des bases solides la très haute antiquité de la culture chaldéenne? N'est-il pas évident qu'une société en possession de formules si savantes présuppose de longs siècles de formation antérieure?

Avec Our-Nina et ses successeurs la puissance de Sirpourla se développe et s'étend. Our-Nina prend le titre de roi, fortifie la ville, y établit un grenier d'abondance, une « Maison des Fruits » que M. Heuzey a étudiée en détail dans un autre ouvrage[1] et dont la structure originale devance et rappelle les grands *horrea* des empereurs romains. Cette dynastie se maintient avec des fortunes diverses pendant six générations. Our-Nina a fait dresser des sortes d'arbres généalogiques, sous forme de tablettes sculptées, où nous le voyons figurer, entouré de sa famille (n° 8); ici il est debout, portant sur sa tête, comme un modeste manœuvre, la couffe des terrassiers et des maçons, symbole de la construction qu'il entreprend pour son dieu; là, assis sur un trône, en face de ses enfants debout et hiérarchiquement groupés, il fait une libation en l'honneur de son patron divin. La figure humaine est traitée naïvement, d'une façon qu'on trouvera peut-être enfantine, mais avec un sens de la réalité et en même temps une préoccupation de l'*histoire*, un besoin de consigner les faits de la vie monarchique, dont l'art assyrien tout entier sera le développement logique. On notera aussi le contraste avec l'art égyptien, où le roi incarne Dieu sur la terre et vit de fait avec lui. Le Chaldéen, comme l'Hébreu, est plus simple et plus humble : sa foi touchante s'humilie devant la divinité, dont il se fait le serviteur et l'ouvrier.

Le petit-fils d'Our-Nina, Eannadou, fut le grand guerrier de la dynastie. Les inscriptions de son règne nous le montrent étendant la domination de Sirpourla jusque sur les hauts plateaux de l'Élam. Un des monuments les plus précieux de la collection de Sarzec nous fait assister à son triomphe sur le roi de Kish. La *Stèle des Vautours*, dont le nom est déjà célèbre dans le monde archéologique, est une grande dalle plate et épaisse, haute d'environ 2 mètres, arrondie par le haut, dont les deux faces et même les tranches sont couvertes de figures et d'inscriptions (n° 10). C'est le plus ancien trophée de victoire que nous connaissions. On

[1] *Une villa royale chaldéenne, vers l'an 4000 avant notre ère,* Leroux, 1900.

y remarque encore ce caractère de symbolisme religieux et de réalité très précise qui fait l'originalité de l'art chaldéen; c'est un ex-voto aux dieux et c'est une page d'histoire militaire. L'artiste s'est efforcé, avec une admirable conscience, de nous faire assister aux épisodes principaux de la campagne. C'est, en raccourci et avec des formes plastiques très inexpérimentées, le même effort que sur la colonne Trajane ou sur notre colonne Vendôme. Dans quatre registres superposés on voyait le roi perçant de sa lance l'ennemi vaincu, le sacrifice pour célébrer la victoire, l'enterrement des morts, puis l'armée en marche ayant à sa tête le roi sur son char de guerre, le défilé triomphal des troupes foulant aux pieds des cadavres ennemis jetés en litière, enfin, planant au-dessus de l'ensemble et symbolisant les fureurs de la guerre, une troupe de vautours qui volent dans les airs, emportant dans leurs becs ou leurs griffes des débris humains, des têtes coupées, des bras, des mains arrachés des corps.

Sous cette enveloppe naïve, sous ces bonshommes découpés par un ciseau encore inhabile, on sent l'imagination puissante de l'artiste qui a vu ces scènes de carnage et qui s'efforce d'en rendre les joies cruelles : le piétinement des cadavres, les supplices des vaincus, la folie du sang et du meurtre. C'est l'Orient déchaîné, non pas avec cette attitude de mollesse proverbiale qui fait illusion dans une société corrompue et vieillie, mais l'Orient guerrier et conquérant, qui sera celui des grands monarques assyriens, et plus tard celui de Mahomet et de Tamerlan. C'est la première apothéose de la guerre, dont la lignée descend jusqu'à nous et dont le souffle inspire encore la figure que Rude a montrée hurlant la *Marseillaise* dans le beau bas-relief de notre Arc de Triomphe.

L'autre face contraste avec la précédente : ce n'est plus de la réalité ni de l'histoire; c'est l'hommage rendu à ce Dieu des armées que les hommes n'ont pas cessé d'invoquer depuis tant de siècles et que chaque vainqueur enrôle avec une joie naïve dans ses rangs. Il est de taille colossale; sa grande barbe, pendant jusqu'à la ceinture, lui donne un air majestueux; de la main gauche il élève l'emblème héraldique de la cité, l'aigle à tête de lion élevée sur deux lions couchés; de l'autre, il tient la masse d'armes et devant lui est posée une sorte de grande cage ou de filet, où se débattent confusément des victimes humaines. Ce sont des prisonniers vivants : l'un d'eux passe sa tête par une des mailles ouvertes, comme un poulet qui cherche à se sauver. Toute la composition est d'une poésie étrange et pittoresque, où se reconnaît l'imagination hardie de l'Orient. M. Heuzey en rapproche heureusement le passage de la Bible où le prophète Habacuc compare aussi les vaincus aux poissons

de la mer, pris avec l'hameçon, ramenés avec le filet et entassés dans la nasse.

Le sens du monument tout entier est précisé par une longue inscription qui couvre les parties libres de la pierre, entre les personnages, et dont l'interprétation est due à M. Thureau-Dangin[1]. Il s'agit d'une guerre de revanche. Rien de nouveau sous le soleil. Du pays appelé Ghisbân, l'ennemi était venu arracher violemment une province à l'État de Sirpourla. Dans une campagne victorieuse, Eannadou a repris possession du pays conquis; il le restitue à son dieu Nin-ghir-sou et il fait dresser une stèle commémorative, en forme de borne, pour être plantée sur la frontière, devant le fossé de délimitation[2]. Des formules d'imprécations violentes sont dirigées contre ceux qui oseraient franchir le fossé et déplacer la borne.

Sur un grand cône creux d'argile, que le Louvre doit à la générosité de M. Noël Bardac, on lit un double plus détaillé, une sorte de copie protocolaire du même document[3].

Il est aisé de comprendre la haute importance de ces monuments. Nous sommes en plein courant chaldéen. L'histoire militaire, l'organisation sociale, la religion de ces Asiatiques, qui ont vécu environ quarante siècles avant notre ère, nous apparaissent presque dans la même lumière que l'ancienne Égypte. Nous connaissons aussi leur physique, leur type au nez busqué, leur taille courte et trapue, leurs armes, leur vêtement et en particulier cet ample manteau à longues franges dont s'enveloppent les chefs et qui, sous le nom de *kaunakès*, s'est conservé jusqu'à l'époque grecque, peut-être même jusqu'à nos jours dans la *phlocata* des bergers albanais et valaques[4]. C'est une brusque et inattendue résurrection de tout un monde disparu. Nous pouvons dire que nous pénétrons même leur caractère : c'est une âme farouche, mais pleine de sensibilité poétique. Les textes déchiffrés par M. Oppert, par Arthur Amiaud ou M. F. Thureau-Dangin, célèbrent le souverain dieu, chantent les vainqueurs et maudissent les ennemis avec des accents qui résonnent

[1] *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions,* 1897, p. 240 et suiv.

[2] M. Heuzey avait fait exécuter, pour l'Exposition de 1900, une restitution complète, en plâtre, du monument, qui permettait d'en comprendre l'ensemble, la disposition en registres et les dimensions. Il y avait fait insérer un fragment nouveau qui appartient au Musée Britannique.

[3] Voir l'article de M. Thureau-Dangin dans la *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale,* IV, 1897, p. 37 et suivantes.

[4] Voir l'article de M. Heuzey sur *Une étoffe chaldéenne* dans la *Revue archéologique,* IX, 1887, p. 257, et dans les *Origines orientales,* p. 120, pl. VII.

comme un écho des poésies bibliques. C'est la même exaltation, la même fierté, souvent les mêmes ardeurs de vengeance.

Si nous avons analysé un peu longuement cette composition, c'est que la *Stèle des Vautours* reste dans l'ensemble des découvertes de Tello le monument capital, la première et la plus grande page d'histoire que nous ait encore léguée l'art oriental primitif. A côté de la *Stèle de Naram-Sin*, rapportée de Suse par M. de Morgan[1], à côté des reliefs retraçant les campagnes de Sargon et d'Assour-bani-pal, à côté de la frise émaillée où M. et Mme Dieulafoy ont reconnu les *Immortels* du roi Darius, elle prend place au Louvre parmi les représentations les plus expressives et les plus pittoresques de la sculpture historique.

C'est une autre face de l'art chaldéen primitif que nous fait connaître un beau monument de la même époque : le vase d'argent ciselé offert par le patési Entémèna au dieu Nin-ghir-sou (n° 218). M. Heuzey a eu non seulement le mérite de découvrir sur ce vase les traces de la gravure, qui était cachée sous une gangue épaisse, mais il a eu la patience de le nettoyer lui-même pendant de longs mois, avec des précautions infinies. Il nous a ainsi rendu un objet d'art de grande beauté et il nous a révélé en même temps combien le travail au burin sur le métal avait, dès cette haute antiquité, atteint une étonnante perfection.

On observera d'abord que la forme de cette espèce de potiche sans anses, montée sur un pied de cuivre à quatres griffes, évoque le souvenir de la céramique chinoise ou japonaise. Des amateurs comme Philippe Burty, très versé dans les choses d'Extrême-Orient, en avaient été vivement frappés. Est-il permis de rêver une union, à travers le temps et l'espace, entre les œuvres chaldéennes et celles de la Chine? C'est une hypothèse que nul n'oserait, à l'heure actuelle, considérer comme solidement établie. Mais, par contre, ou peut dire qu'elle n'appartient ni au domaine de la pure fantaisie ni à celui du paradoxe. Ce n'est pas la première fois qu'on a l'occasion de constater ces affinités entre deux civilisations qui toutes deux sont orientales et qui ont pu avoir, dans la longue suite des siècles, plus d'une occasion de se connaître et de se pénétrer[2]. Les contacts que l'on a constatés entre la sculpture hindoue et celle de la Grèce ne sont pas moins curieux ni inattendus[3].

[1] Je renvoie à mon article de la *Gazette des beaux-arts*, t. XXVIII, 3e période, 1902, p. 22.

[2] Je me permets de renvoyer le lecteur à mon article *Grèce et Japon* qui a paru dans la *Gazette des beaux-arts*, 1890, II, p. 126-132, et où j'ai touché, avec précautions, à ce délicat problème.

[3] Voir l'article de M. A. Foucher, *Sculptures gréco-bouddhiques*, dans les *Monuments et Mémoires de la Fondation Piot*, VII, 1900, p. 39, pl. V et VI.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mais laissons là ces vues lointaines pour n'envisager que l'art local, dont ce beau vase est l'expression si originale. Le groupement des sujets héraldiques y est plus savant encore que sur la masse d'armes de Mésilim. Tout autour de la panse du vase, quatre motifs distincts s'enchaînent et s'équilibrent, correspondant à l'axe de chacun des quatre pieds donnés à la monture; chacun de ces groupes se compose d'un aigle à tête de lionne, aux ailes déployées, vu de face, qui, de ses serres étendues à droite et à gauche, saisit la croupe de deux animaux marchant en sens contraire. Deux de ces motifs, identiques, marquent les deux côtés opposés du vase : l'aigle lie de ses serres deux lions. Les deux autres compositions varient : à gauche, l'aigle lie deux cerfs; à droite, deux bouquetins. Pour marquer l'union ininterrompue des figures et les enchaîner dans un seul et même rythme, chacun des lions marchant mord à la tête un des animaux, cerf ou bouquetin, que cette sorte de ronde circulaire amène en face de lui. Sur l'épaule du vase, une autre scène développe un système de décor analogue : ce sont sept génisses couchées, tournées dans le même sens, de droite à gauche, une patte antérieure repliée sous le corps. On croirait voir une de ces zones d'animaux qui, environ trente siècles plus tard, se dérouleront sur les parois des cratères corinthiens. Le trait est exécuté d'une main très sûre, avec un instrument qui devait ressembler à l'*échoppe* de nos graveurs. L'aigle fantastique est dessiné de face, avec une hardiesse que n'imiteront ni les Égyptiens ni les Grecs de l'âge archaïque, chez qui la figure de profil est une règle presque sans exception. La dédicace, qui est gravée en caractères très soignés autour du col, ajoute encore à la valeur de ce précieux monument, en le datant et en le rangeant parmi les œuvres les plus anciennes de la Mésopotamie.

On est surpris de trouver à cette époque tant de raffinements subtils et savants dans la décoration d'une œuvre que nous rattacherions, nous modernes, à l'art industriel plutôt qu'au grand art. Un symbolisme compliqué, politique autant que religieux, s'y fait jour, et nous ne pouvons guère douter que le langage artistique des Chaldéens n'ait été, à cette date reculée, aussi développé que celui des Égyptiens. Le nombre des sept génisses couchées se rattache au chiffre qui est demeuré sacré dans toute la civilisation assyrienne et hébraïque. L'antagonisme de l'aigle avec les autres animaux caractérise assez clairement la puissance de Sirpourla s'étendant sur les régions voisines; dans d'autres monuments ce groupe revient fréquemment comme le blason de la cité elle-même : tel le fameux panneau de pierre qui, sur la porte de Mycènes, présente deux lionnes dressées. Il est permis de se demander, à ce sujet, si tout l'art

héraldique, toute la science du blason, dont on a souvent recherché les origines en Orient, n'a pas ici sa source primitive. Dans un pénétrant article sur les *Armoiries chaldéennes de Sirpourla*, M. Heuzey a mis en lumière l'importance de cette observation; il a montré, par exemple, la longue descendance de l'aigle à deux têtes qui, après avoir figuré sur les cachets chaldéens, les reliefs de la Ptérie, les suaires arabes et les monnaies turques, flotte encore aujourd'hui sur les étendards russes[1]. J'ai pu, de mon côté, faire une démonstration analogue à l'École du Louvre et prouver que la lionne ou la panthère est souvent représentée avec la tête de face ou de trois quarts, par une tradition qui, venue de la Chaldée, traverse l'art de Mycènes, celui de la Grèce ionienne et corinthienne, celui de Byzance et du moyen âge et aboutit même aux temps modernes. Ce sont là des survivances où s'affirme la force de ces mille liens invisibles qui nous rattachent au passé le plus lointain.

En somme, toutes les observations que suggère cette partie du *Catalogue* — et que nous pourrions multiplier — se résument en cette double formule : 1° recul considérable, dans le lointain des âges, de l'époque où s'est formée la civilisation asiatique; parallélisme de cette haute antiquité avec celle de l'Égypte; 2° influence à longue portée, à travers le monde connu des anciens et jusque sur le monde moderne, des idées religieuses, politiques, artistiques, qui ont pris corps dans cette civilisation.

Après cet archaïsme fécond, reste à examiner la période de complet développement et d'apogée, que représentent en particulier les monuments placés sous le nom de Goudéa.

E. POTTIER.

(La fin au prochain cahier.)

CARL ROBERT. *Studien zur Ilias.* Mit Beiträgen von Friedrich BECHTEL. Berlin, Weidmann, 1901.

Les lecteurs du *Journal des Savants* sont au courant de la nouvelle phase où est entrée la question homérique depuis les fouilles de Troie, de Tirynthe, de Mycènes, de Gnossos. L'idée s'est présentée simultané-

[1] *Monuments et Mémoires de la Fondation Piot*, I, 1894, p. 7 et suiv.; I, 1895, p. 19 et 28; cf. de Longpérier, *Œuvres*, édit. Schlumberger, I, p. 91 (*Observations sur l'aigle à double tête des armes de l'Empire*).

ment à différents savants de contrôler et de commenter l'épopée au moyen des données nouvelles fournies par l'archéologie mycénienne. L'important ouvrage dont nous donnons le titre en tête de cet article appartient au même ordre de recherches. Il vient d'un archéologue honorablement connu pour d'autres publications relatives au passé héroïque de la Grèce. Le livre est dédié à Théodore Mommsen. Pour la partie linguistique, l'auteur s'est assuré la collaboration du professeur Frédéric Bechtel.

M. Carl Robert, reprenant une hypothèse de feu W. Reichel, s'est demandé si les spécimens d'armes que les fouilles ont mis à découvert ne fournissent pas un moyen de dater les différentes parties dont se compose l'*Iliade*. En effet, il croit pouvoir établir qu'on distingue chez les guerriers homériques deux sortes d'armement : d'une part, le bouclier énorme couvrant tout le corps, fait de peaux de bœuf : c'est à ce bouclier que se rapportent les expressions *ἐπταβόειον*, *ταυρείη*, *βῶν ἀζαλέην*, *τύκται βόες*, etc.; d'autre part, un bouclier en métal, d'un maniement beaucoup plus facile et destiné à accompagner la cuirasse et les cnémides, lesquelles n'existaient pas encore dans la première époque. Cet armement, M. Robert l'appelle *ionien*, par opposition à l'armement plus ancien, qui est dit *mycénien*.

A ces deux sortes d'armement correspondraient des différences dans les idées, dans les croyances, dans le caractère des dieux et des héros, et jusque dans le dialecte. Les notions géographiques, selon M. Robert, ne sont pas les mêmes. Le poète prend parti pour d'autres personnages. Les épithètes données aux dieux changent. Certaines divinités ont reçu de l'avancement. Certains personnages, qui étaient d'abord au second plan, passent subitement en première ligne. La généalogie de l'Olympe se précise et se complète. Les attributs divins se modifient. Des épisodes sont mentionnés qui étaient inconnus à la rédaction primitive. Il y a des retours en arrière qui constituent un passé à quelques-uns des personnages. Le poète a connaissance d'autres compositions épiques, auxquelles il fait allusion et qu'il résume.

Bref, une fois qu'on a pour se guider dans la question homérique cette distinction des armes, le reste devient plus clair; on a les éléments d'un classement qui permet de distinguer ce qui est ancien (mycénien) de ce qui est moderne (ionien). On a enfin ce qu'il faut pour reconstruire la *Urilias* ou *Iliade primitive.* Cette Iliade primitive était en dialecte éolien, à la différence de l'Iliade moderne, qui est en ionien, sauf un petit nombre de formes provenant encore de la première rédaction.

Mais là ne s'arrête point encore notre auteur. Poussant plus loin ses re-

cherches, M. Carl Robert arrive à distinguer jusqu'à six Iliades d'époques différentes, plus ou moins rajustées et emboîtées l'une dans l'autre. C'est donc tout un travail de dissolution et de reconstitution qu'on fait subir ici à la vieille épopée; quelquefois la dissociation va jusqu'à faire des morceaux de trois ou quatre vers, qui auraient été tirés de leur place et qu'il s'agirait de replacer ailleurs. Pour aider le lecteur à se retrouver, M. Robert donne à la fin de son volume une concordance où, en regard de l'ancienne numérotation des chants et des vers, il place la nouvelle. En étudiant cette concordance, on peut constater que l'épopée a été soumise à une vivisection sérieuse.

Il y a évidemment ici un grand effort auquel il faut en tout cas rendre hommage; mais les objections se présentent en grand nombre. Sans descendre au dernier détail, voici quelques-unes des réflexions qu'on peut faire à ce sujet.

En premier lieu, le point de départ est sujet à contestation. S'il y a deux sortes d'armement, cette différence peut-elle servir de base à un classement chronologique? Pense-t-on que l'armement ionien fut un tel progrès que l'ancien outillage ne put se maintenir? Les changements dans l'antiquité ne se faisaient pas avec une telle promptitude : le texte parle tour à tour, et sans avoir l'air d'y mettre une différence, des *χαλκήρεα τεύχεα* et des *πέντε πτύχες*. On devrait croire, par exemple, qu'Achille, le héros par excellence, était à la mode mycénienne; et, en effet, il dit quelque part qu'à défaut de son bouclier, un seul — celui d'Ajax (l'homme des sept peaux de bœuf) — pourrait lui convenir. Néanmoins nous apprenons plus loin qu'en prêtant à Patrocle sa propre armure, il lui avait prêté une armure très ajustée, laissant à la mort un seul passage, à l'endroit où la clavicule part de l'épaule [1].

Cependant M. Carl Robert est si sûr de ces questions, il est si familier avec la manœuvre des deux boucliers, qu'il remarque quelque part qu'Ajax, un certain jour, met trop de temps à revêtir son armure, que par conséquent il ne peut être parlé de la vieille targe, qui s'attachait par une simple boucle, et que nous avons affaire cette fois à l'armement nouveau, plus agencé et plus compliqué. Ailleurs, où les faits ne concordent point parfaitement avec son hypothèse, il admet que les vers ont été « ionisés ». Au besoin, il corrige lui-même le texte : les expressions bien connues *εὐκνήμιδες*, *χαλκοχίτωνες* sont remplacées par d'autres. Au chant I, dans l'allocution de Chrysès, au lieu du vers

Ἀτρεΐδαι τε καὶ ἄλλοι ἐϋκνήμιδες Ἀχαιοί,

[1] *Iliade*, XXII, 324.

il corrige :

Ἀτρεΐδαι τε καὶ ἄλλοι ἀριστῆες Παναχαιῶν,

correction, ajoute M. Robert, d'autant meilleure que c'est avant tout aux princes que le discours s'adresse.

Il est une autre correction qui s'impose souvent dans le cours de ces vingt-quatre chants. C'est celle du verbe θωρήσσω. En effet, θωρήσσεσθαι signifie « se couvrir la poitrine », puisque θώρηξ est la poitrine. Le verbe a pris l'acception générale « s'armer », à peu près comme il est arrivé en latin pour *armare*, lequel est un dérivé de *armus* « épaule ». Mais cette acception ne peut convenir que pour la cuirasse, non pour une protection telle que l'ancien bouclier. En conséquence, s'il est dit d'Achille qu'il a armé ses Myrmidons :

Μυρμιδόνας δ'ἄρ' ἐποιχόμενος θώρηξεν Ἀχιλλεύς,

M. Robert aura soin de corriger cet ionisme et de dire, par exemple, κόσμησεν.

J'ai dit ailleurs les graves objections, les objections de principe que j'aurais à présenter [1]. L'*Iliade* est une œuvre d'imagination qui ne décrit pas les mœurs et les usages du temps présent, mais ceux d'une époque lointaine et d'une civilisation idéale dont les éléments sont fournis au chanteur par une longue tradition poétique. En supposant même que le poète mêle des souvenirs de différentes époques, il le fait sans ordre. On se trompe pareillement en supposant que la composition de l'*Iliade* se répartit sur un si long espace de temps qu'on peut, rien qu'à l'étudier, suivre les transformations survenues dans l'histoire de la culture grecque. Une œuvre pour laquelle il aurait fallu des siècles présenterait de tout autres discrépances. Ceci me rappelle qu'un autre savant, cherchant de son côté à dater les chants de l'*Iliade*, croit en avoir trouvé le moyen dans la façon dont sont traités les morts. Comme dans les premiers vers il est parlé de cadavres devenus la proie des oiseaux et des chiens, il propose d'écarter dans la suite du poème, comme suspects d'interpolation, tous les passages où il est parlé d'enterrement et de bûcher!

Laissons maintenant la question d'armement, et passons à un objet plus familier à de simples philologues. Voyons en quoi l'étude de la langue peut aider à distinguer différentes couches dans l'Iliade.

M. Robert croit que le plus ou moins de facilité qu'il éprouve à transporter les vers du dialecte ionien au dialecte éolien peut servir de ren-

[1] Voir la *Revue de Paris* du 15 février 1903.

seignement. S'il n'a aucune peine à faire cette transposition, c'est qu'il tient le texte original; nous sommes alors sur le sol de l'*Urilias*. Si, au contraire, il y a des vers qui résistent à la transposition, c'est que nous avons affaire à une partie moderne, composée en dialecte ionien. Tel est le critérium qui nous est proposé.

L'idée que les poèmes homériques auraient été composés en éolien n'a rien d'inadmissible. Elle n'est d'ailleurs pas nouvelle; la première suggestion vient de Ritschl et de Sayce. La même idée a été ensuite reprise et développée par Fick, qui l'a longuement soutenue, et qui y est encore revenu tout récemment. Idée plausible, je le répète, qui peut s'autoriser de ce qui s'est passé au moyen âge, où trouvères et copistes n'hésitent pas à transporter d'un dialecte dans un autre les chants qu'ils imitent ou les documents qu'ils copient. Mais c'est sur le plus ou moins de difficulté à faire la transposition qu'on peut éprouver des scrupules. Nous sommes évidemment en présence d'une expérience très personnelle, et qui peut varier d'un savant à un autre. Il serait un peu téméraire d'en exagérer la valeur.

D'autant plus qu'il s'agit de menus changements qui ne présentent jamais de sérieuses difficultés. Cela se réduit, au fond, à trois points : 1° le rétablissement en éolien du digamma; 2° la particule *κέ* ou *κέν* substituée à *ἄν*, *εἰς* substitué à *ἐς*; 3° la guerre faite aux verbes en *σκω*, comme *φευγέσκω*, *ἀπαγγελλέσκω*.

Sur ces verbes, considérés bien gratuitement comme des ionismes, je me suis expliqué ailleurs [1], et j'ai montré qu'il y faut voir tout autre chose qu'une particularité dialectale. En ce qui concerne la présence ou l'absence du digamma, l'on fera peut-être bien de ne pas fonder là-dessus un système. Nous voyons que dans une seule et même inscription le *Ϝ* est tantôt marqué, tantôt omis. On sait que dans son édition d'Homère, le philologue Immanuel Bekker a rétabli cette articulation partout où le vers le permettait. Or il a rencontré deux cent soixante-dix endroits ne se laissant pas corriger, mais non pas plus à proportion dans l'*Odyssée* que dans l'*Iliade*, ni dans un chant plus que dans un autre. On en peut conclure qu'à l'époque homérique le *Ϝ* est déjà en voie d'affaiblissement, et qu'au moins en certains mots il ne s'imposait pas nécessairement.

Il reste la particule *ἄν*, qu'avec la fluidité de la rédaction homérique, avec la richesse et la variété des désinences grammaticales, il est toujours possible de remplacer.

Pour fixer les idées du lecteur à ce sujet, et pour lui permettre de

[1] *Mélanges Perrot.*

juger par lui-même cet essai de restitution, je transcris les vers 225-232 du premier chant de l'*Iliade*, selon le texte de M. Robert-Bechtel, en priant le lecteur d'en rapprocher le texte habituel.

> *Ϝοινόϐαρες, κύνος ὄππατ' ἔχων, κραδίαν δ' ἐλάφοιο,*
> *Οὔτε ϖοτ' εἰs ϖόλεμον ἅμα λάοις' ὀρμάθημεν*
> *Οὔτε λόχονδ' ἴμεναι σὺν ἀρισῆεσσιν Αχαίων*
> *Τέτλακας Θύμωι· τὸ δέ τοι κᾶρ Ϝεἴδεται ἔμμεν.*
> *Ἦ ϖόλυ λώϊόν ἐσὶι κατὰ σῖράτον εὖρυν Ἀχαίων*
> *Δῶρ' ἀπυάγρησθαι, ὅs τις σέθεν ἄντια Ϝείπηι.*
> *Δαμόϐορος βασίλευς, ἐπεὶ οὐτιδάνοισι Ϝανάσσεις·*
> *Ἦ γάρ κ', Ἀτρεΐδα, νῦν ὕσῖατα λωϐάσαιο.*

Quelques changements à l'intérieur du mot, une autre désinence de l'infinitif, *ἄν* remplacé par *κε*, à cela se borne la transposition. Il y a là un exercice de linguistique plus que toute autre chose. Les dialectes populaires, tels qu'on les trouve dans la réalité, tels qu'on peut les étudier dans certaines inscriptions, sont bien autrement remplis d'expressions *sui generis*, soit archaïsmes, soit néologismes. La transformation étant réduite à si peu de chose, il est difficile de croire qu'aucun passage de l'*Iliade* y opposerait une résistance sérieuse.

Je viens maintenant à une critique plus grave, car elle touche au fond du poème. M. Carl Robert, après Lachmann, Niese, Schultz et beaucoup d'autres, prétend ramener l'*Iliade* à ses proportions primitives. Il veut en faire expressément le poème de la *Colère d'Achille*. En effet, le premier vers de l'*Iliade* nous dit :

Μῆνιν ἄειδε, Θεά...

Il ne dit rien de plus. Tout ce qui n'est pas la *Ménis*, étant en dehors de cette annonce primordiale, doit donc paraître suspect. Disparaissent de cette façon environ vingt chants sur les vingt-quatre. Les scènes les plus importantes soit sur la terre, soit dans le ciel, sont coupées. Il n'est plus question ni d'Hélène montrant l'armée grecque à Priam, ni des querelles de Zeus et d'Héra, ni de l'intervention d'Athèna et d'Aphrodite, ni des exploits de Diomède, ni de quantité d'autres épisodes célèbres. On supprime en outre le dénouement : il n'est plus question de Priam allant demander à Achille le corps de son fils. Le poème doit finir avec la mort d'Hector, cette mort mettant fin à la *Colère d'Achille*.

L'*Iliade*, chez M. Carl Robert, tient en douze jours et prend 2,146 vers. Outre la scène du commencement, elle comprend le songe d'Agamemnon, la défaite des Grecs, la mort de Patrocle, le retour d'Achille au combat, la mort d'Hector. Si l'on demande les raisons de

ce grand abatis, nous venons de les donner, elles sont dans le mot *mênis*. Ce qui n'est pas annoncé ne doit pas se trouver dans le texte.

M. Carl Robert n'est pas le seul ni le premier qui ait pratiqué cette coupe sombre dans l'épopée. Pour M. Niese, qui est cependant un juge sagace quand il s'agit des théories d'autrui, il doit subsister seulement six personnages : Achille, Agamemnon, Ulysse, Ajax, Patrocle et Hector. Tout ce qui ne sert pas à la colère et à la vengeance est élagué. Il faut convenir que cela éclaircit beaucoup l'action. On a encore d'autres essais de simplification. Pour M. Schultz les seuls chants primitifs sont : I, IX, XI, XV et XVI. Pour M. El. Hugo-Meyer ce sont : I, XI, XV et XVIII. Kammer relie immédiatement I à XVIII. On regrettera peut-être les adieux d'Hector et d'Andromaque, et quelques autres épisodes de même valeur, mais la logique exige ces sacrifices. On ne peut s'empêcher de se demander ce qu'eussent dit ces mêmes philologues, si ailleurs que parmi eux, par exemple en France, quelque critique s'était avisé d'arranger ainsi l'épopée grecque... Ceci nous reporte à une autre époque. Il se trouve, en effet, qu'au XVII^e siècle, lors de la célèbre querelle des anciens et des modernes, des essais analogues ont été produits. Les mêmes discussions s'étaient élevées entre Lamotte, l'abbé Terrasson, Desmarets, le P. Le Bossu, avec cette différence que là où l'on retranche aujourd'hui au nom de l'archéologie, ces savants condamnaient au nom du goût. L'abbé Terrasson trouvait que le style d'Homère était « rempli de bourre ». Lamotte, en 1713, avait bravement sabré « les longueurs ennuyeuses », et fait paraître une *Iliade* en douze chants. Ces tentatives ne purent alors convaincre la majorité du public éclairé. Il est à présumer qu'il en sera à peu près de même aujourd'hui.

Pour revenir à M. Carl Robert, ce qui le distingue des critiques précédents, c'est qu'il connaît les raisons et les habitudes des interpolateurs. Il sait, par exemple, que les morceaux X 431 et Z 407 sont du même. Il sait que six poètes ont apporté leur œuvre et contribué à l'*Iliade* telle que nous l'avons. Ils ne sont pas du même caractère : l'auteur de « la seconde *Iliade* » a quelque chose de pathétique et de sentimental, celui de « la troisième » avait beaucoup voyagé et aimait à faire montre de son savoir. Parmi ces divers rédacteurs il s'en est trouvé « au moins un de grande capacité et d'un éminent talent de composition » (p. 373).

Quand la critique en vient à ce point de pénétration et fait preuve d'organes d'une telle sensibilité, il ne reste plus qu'à la laisser faire, sans essayer de la suivre. Nous nous contenterons de faire observer que la plupart de ceux qui se sont attaqués à ce problème ont changé d'avis une ou deux fois dans le cours de leurs recherches. Nitzsch, qui avait dé-

montré avec le plus d'appareil que l'*Odyssée* et l'*Iliade* ne pouvaient être du même auteur, s'est ensuite détaché de sa première opinion. Helbig, sur plusieurs points, a changé d'avis de la première édition à la deuxième. C'est sans doute la raison aussi pour laquelle Wolf, après avoir lancé ses *Prolégomènes* dans le monde, n'y est point revenu, quoiqu'il ait vécu encore près de trente ans.

Qu'il y ait des morceaux étrangers ayant pris place dans l'*Iliade*, personne, je suppose, ne le mettra en doute. On peut, sans être taxé de témérité, sacrifier l'expédition de Dolon, d'ailleurs si pleine d'un dramatique intérêt. Tout le monde sera disposé à retrancher l'épisode des Fleuves, qui a déjà l'air d'un exercice d'école, et celui des Jeux en l'honneur de Patrocle, dont l'origine récente saute aux yeux. Mais encore faut-il, en ces suppressions, apporter quelque méthode. On admettra plus volontiers l'interpolation d'un morceau entier que l'insertion de petits bouts de vers. Ces morceaux ajoutés se trouveront principalement, comme il est naturel, vers la fin du poème. Mais admettre, comme on l'a fait, que le chant XI se compose de dix-huit fragments, que le chant XIV en contient vingt-quatre, faire de la vieille épopée une œuvre de marqueterie, c'est aller contre toute vraisemblance.

Il s'est produit depuis trente ans comme une émulation contagieuse d'émondage, telle qu'il en prend quelquefois à des serviteurs trop zélés. Si un passage ne se rattache à rien, il est suspect; s'il se réfère à un passage précédent, c'est qu'il vient de là, et est plus suspect encore. S'il y a contradiction, la fraude est manifeste; s'il y a accord, l'imitation saute aux yeux, et l'on reprend l'interpolateur pour sa maladresse. Mais le morceau retranché entraînant quelquefois le départ d'autres morceaux jugés nécessaires, le critique est obligé de rétablir un peu plus loin ce qu'il avait d'abord supprimé. « Jeu sans règle et sans joie, dit quelque part un autre savant moins porté pour ce genre d'exégèse, où l'on opère selon des principes que n'admet pas le voisin, pour aboutir à un résultat qui ne satisfait personne ! »

Nous arrêtons ici cette analyse de l'ouvrage, d'ailleurs considérable, de M. Carl Robert. Nous avons exposé récemment l'idée totalement différente que nous nous faisons de la genèse de l'*Iliade*. Il n'est donc pas surprenant que sur les questions accessoires nous ne puissions être d'accord. Mais nous dirons en terminant qu'on aura rarement recours à ce grand travail sans y prendre quelque renseignement utile, quelque intéressante suggestion.

Michel BRÉAL.

Heronis Alexandrini Opera quæ supersunt omnia. Vol. III. — Herons von Alexandria Vermessungslehre und Dioptra, griechisch und deutsch von Hermann Schöne. — Leipzig, Teubner, 1903. (Bibliotheca scriptorum græcorum et romanorum Teubneriana.)

PREMIER ARTICLE.

1. C'est sur le premier des deux ouvrages contenus dans ce volume que je voudrais appeler l'attention; car il ne s'agit de rien moins que de l'édition *princeps* d'un traité complet en trois livres, les Μετρικά de Héron, retrouvé en 1896 par R. Schöne dans un manuscrit du xie siècle de la Bibliothèque du Sérail de Constantinople, et, en vérité, il y a plus de deux siècles qu'il n'a pas été publié de document aussi important pour l'histoire de la mathématique grecque.

Mais avant d'en parler, je présenterai une remarque d'un ordre général. R. Schöne aurait certainement pu s'acquitter, à la satisfaction de tous, de la tâche d'éditer le texte qu'il avait découvert; il a voulu en laisser l'honneur à son fils. Celui-ci, dans le prolégomène (p. xxi), se qualifie de « homo grammaticus mathematices parum peritus », et dit que la correction des écrits de ce genre est à la fois facile et difficile : facile, parce que le vocabulaire est très restreint et le langage technique soumis à des habitudes régulières; difficile, parce que le sujet en est étranger aux études de la plupart des philologues. Mais, quand il semble prévoir que son travail donnera matière à de nombreuses observations critiques, Hermann Schöne est certainement trop modeste, et son exemple me paraît prouver précisément qu'une préparation mathématique spéciale n'est point nécessaire pour publier des textes grecs inédits d'arithmétique ou de géométrie.

Sans doute, il reste à glaner dans son apparat critique; mais on ne recueillera guère que des corrections ou des conjectures de pur détail philologique, rien qui soit véritablement important pour le sens général, rien qui rétablisse une pensée obscure ou défigurée. Or de quelle édition *princeps*, pour un écrit non mathématique de cette étendue, peut-on porter un jugement aussi favorable? Ajoutons que le manuscrit est de la main d'un copiste ignorant, ne comprenant pas ce qu'il écrivait, commettant, par suite, de nombreuses erreurs et laissant, de place en place, à combler de petites lacunes.

Sans doute encore, pour se proposer de donner un texte grec mathé-

matique inédit, il faut avoir un peu de goût pour les mathématiques et, par conséquent, en avoir acquis une légère teinture. Mais, en général, il suffit de posséder les connaissances très élémentaires que devrait avoir en France tout bachelier ès lettres, et pour les sujets plus difficiles, une fois le texte débrouillé et traduit, il sera toujours aisé de recourir à un mathématicien, même non helléniste, car alors il sera précisément intéressé par le sujet. D'un autre côté, il est naturellement essentiel de se familiariser avec le langage technique des mathématiciens grecs, et il est très vrai que, faute d'études suffisantes dans ce sens, des philologues, d'ailleurs illustres, ont fait jadis quelques travaux assez malheureux. Mais, aujourd'hui, les éditions critiques de Heiberg et de Hultsch ont singulièrement facilité ce côté de la préparation; en particulier, l'*Index græcitatis*, dans le *Pappus* de ce dernier savant, est un véritable *thesaurus* qui suffit à tous les besoins pour la géométrie.

En fait, je suis convaincu qu'actuellement pour un jeune helléniste, désireux à la fois de se former la main et d'entreprendre une œuvre utile, il n'y a point de tâche préférable à l'édition critique d'un texte mathématique. C'est par là qu'il peut le mieux s'exercer à la pratique des règles de la philologie et de la paléographie, et qu'il a le plus de chance, s'il débute par étudier un manuscrit vicieux ou une édition défectueuse, d'éprouver la vive satisfaction que j'ai ressentie, pour ma part, plusieurs fois, en travaillant à mon *Diophante*, de voir confirmer, par le manuscrit *optimæ notæ*, une correction grave ou la restitution littérale d'une lacune d'une ou deux lignes. C'est enfin de cette façon qu'il s'habituera le mieux à distinguer les bévues véritables des copistes, qu'il faut corriger en tout cas, des fautes de lecture qui exigent la restitution du texte de l'archétype; et ainsi il reconnaîtra, par sa propre expérience, la supériorité, en principe, de la critique conservatrice sur la critique conjecturale.

Il y a encore aujourd'hui tant de textes mathématiques à faire connaître ou à rééditer que ce sont les ouvriers qui manquent pour la besogne, et peut-être, à ce point de vue, les lignes qui précèdent ne serontelles pas inutiles. Mais qu'il me soit permis de citer ici un exemple qui m'est personnel, pour bien montrer avec quel degré de sûreté on peut désormais établir un texte de ce genre.

Mon premier travail d'helléniste, inséré dans la *Revue de philologie* de 1885, est un article : *Notes critiques sur Domninos*, où je proposais, à un texte édité par Boissonade, une série de corrections fondées soit sur l'autorité des manuscrits, soit sur des conjectures personnelles. En 1897, dans les *Jahrbücher für Philologie* (p. 507-511), Fr. Hultsch, qui n'avait pas connaissance de cet article, et ne disposait d'aucun manuscrit, refai-

sait le même travail de critique, et retrouvait *identiquement toutes* les corrections que j'avais proposées, et *pas une de plus*, si l'on en excepte trois ou quatre d'ordre purement grammatical, dont je m'étais volontairement abstenu, car j'estime que pour les auteurs dont la langue n'est pas parfaitement connue, il est préférable de laisser subsister certaines incorrections de ce genre et de ne pas leur appliquer rigoureusement, en dehors des fautes évidentes, la norme de l'usage classique. En tout cas, je ne crois pas qu'on trouverait, sur un sujet non mathématique et sur un texte aussi étendu, un accord aussi complet que celui qui existe entre l'article de Hultsch et le mien.

2. Mais s'il en est heureusement ainsi pour la philologie dans le domaine des mathématiques, la haute critique n'y jouit certainement pas des mêmes avantages spéciaux, et, là comme ailleurs, en l'absence d'un document nécessaire, elle peut inutilement dépenser toutes les ressources de l'érudition et tous les efforts de la sagacité la plus hardie ou la plus prudente, sans arriver à soupçonner la vérité. La question héronienne demeurera sans doute, dans l'avenir, un remarquable exemple, sinon une leçon à cet égard.

Au commencement de ce siècle (voir Fabricius, éd. Harles, IV, p. 234 et suiv.), on admettait l'existence de trois mathématiciens ayant porté le nom de Héron : le premier, Héron d'Alexandrie, qu'on plaçait vers 200 avant Jésus-Christ (au temps d'Apollonius de Perge), était bien connu comme auteur des Πνευματικά, des Αὐτοματοποιητικά, des Βελοποιητικά, etc., édités notamment dans les *Veteres mathematici* de Thevenot. On savait qu'il avait écrit d'autres ouvrages considérés comme perdus, en particulier des Μηχανικά, dont Pappus avait conservé quelques fragments, et des Μετρικά, mentionnés par Eutocius. Un de ses ouvrages enfin, le Περὶ διόπτρας, était resté inédit [1].

Un second Héron avait professé les mathématiques à Alexandrie dans la première moitié du v^e siècle de notre ère et était connu comme maître de Proclus. Fabricius lui attribuait un *Commentaire sur l'Introduction arithmétique de Nicomaque*, mentionné par Eutocius (mais sous le nom de Héronas, et non pas de Héron).

Enfin le troisième Héron, dont Barocius avait publié en latin une *Geodæsia* et un livre *de Machinis bellicis*, était reconnu comme ayant vécu au plus tôt au vii^e siècle de notre ère. On lui attribuait de préférence

[1] Ce traité a été d'abord traduit en italien par Venturi (Bologne, 1814), puis édité en grec par Vincent dans les *Notices et extraits* (t. XIX, 2^e partie, p. 157-337), en 1858. H. Schöne a utilisé pour sa réédition le célèbre ms. suppl. gr. 607, entré à la Bibliothèque nationale depuis 1858.

divers autres opuscules, en général inédits et à peine examinés, qui portaient aussi dans les manuscrits le nom de Héron et qui concernaient soit l'art militaire, soit la géométrie. Cependant Montfaucon avait tiré de ces derniers des tables métrologiques, publiées dans le tome I des *Analecta Græca* (1688), et qui renfermaient des données paraissant bien remonter aux environs du commencement de l'ère chrétienne.

Telle était la situation, lorsque la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut proposa, pour l'année 1816, la question suivante : *Expliquer le système métrique d'Héron d'Alexandrie et en déterminer les rapports avec les autres mesures de longueur des anciens.*

Ainsi se posa sur le terrain métrologique (et, par suite, en rapport étroit, semblait-il, avec l'ouvrage perdu des Μετρικά) la question héronienne, dont je vais succinctement rappeler les principales évolutions.

Le prix de l'Institut fut décerné à Letronne, qui cependant ne publia pas son mémoire. Il ne fut édité qu'en 1851, après sa mort, par Vincent[1]. Letronne avait particulièrement visé la reconstruction du système métrique des Égyptiens; il attribuait au second Héron les opuscules géométriques dont provenaient les tables métrologiques.

Trois ans après l'ouvrage de Letronne, paraissaient, dans les *Mémoires de divers savants* (t. IV, 1854), les *Recherches* de Th.-H. Martin *sur la vie et les écrits d'Héron d'Alexandrie et sur tous les ouvrages mathématiques grecs qui ont été attribués à un auteur nommé Héron.* Martin éliminait définitivement le second Héron, qui, très probablement, n'a jamais rien écrit; il déterminait la personnalité du troisième Héron, prouvait qu'il avait vécu à Constantinople et (après Ideler) qu'il n'était pas antérieur au x^e siècle. Toutefois il ne put établir solidement que cet auteur se soit réellement appelé Héron et, quoiqu'il l'ait su rendre vraisemblable pour un demi-siècle, ce point doit être aujourd'hui remis sérieusement en doute.

Quant au premier Héron, Th.-H. Martin en rabaissa l'âge vers la première moitié du I^er siècle avant notre ère et le considéra comme l'auteur réel des divers écrits géométriques portant son nom et regardés jusqu'alors comme byzantins; il admit du moins que Héron aurait composé un ouvrage très considérable de géométrie, intitulé les Μετρικά, et que les écrits en question en auraient été extraits plus ou moins fidèlement. Dès lors les tables métrologiques devaient de même remonter à Héron

[1] *Recherches critiques, historiques et géographiques sur les fragments d'Héron d'Alexandrie ou du système métrique égyptien. — Ouvrage posthume de M. Letronne, revu par A.-J.-H. Vincent.* (Paris, 1851.)

d'Alexandrie, sauf les interpolations et les remises à jour naturelles dans un ouvrage destiné à l'enseignement pratique.

Les conclusions du remarquable mémoire de Th.-H. Martin rencontrèrent, sauf des divergences secondaires, l'assentiment unanime et furent considérées comme définitives. C'est ainsi qu'elles forment, en réalité, le point de départ des importants travaux de Friedrich Hultsch, qui, en 1864, éditait à la fois ses *Heronis Alexandrini geometricorum et stereometricorum Reliquiæ* (Berlin, Weidmann), recueil des débris supposés du grand ouvrage dont Martin avait admis l'existence, et le premier volume de ses *Metrologicorum scriptorum Reliquiæ* (Leipzig, Teubner), dans les prolégomènes duquel il traite de l'âge des tables métrologiques héroniennes et de l'origine des diverses données qu'elles renferment.

Les résultats auxquels cette discussion l'a conduit ont été reproduits dans sa *Griechische und römische Metrologie* et sont ainsi devenus classiques. Tout compte fait, Hultsch, tout en complétant sur des points essentiels le travail de Martin, ne s'écarta guère de lui que pour remonter d'un demi-siècle environ l'âge où avait dû vivre Héron; pour soutenir que les Μετρικά n'avaient dû former qu'une partie du grand ouvrage supposé, dont le titre aurait plutôt été Γεωμετρούμενα; pour affirmer ce dont Martin doutait encore passablement, à savoir l'authenticité originelle des tables métrologiques.

En 1865, Miller (*Moniteur* du 13 mars), qui, l'année précédente, avait pénétré au Vieux Sérail, signalait particulièrement trois manuscrits grecs de la bibliothèque, dont un contenant des écrits de Héron d'Alexandrie. Mais il se contentait d'ajouter qu'il serait important de le comparer avec une édition de ce mathématicien et surtout avec le mémoire de Th.-H. Martin. S'il eût seulement relevé les titres, débuts et fins des divers ouvrages et parties d'ouvrages, la comparaison avec l'édition de Hultsch aurait fait immédiatement reconnaître l'existence des Μετρικά dans ce manuscrit. Mais la notice de Miller, quoique reproduite dans ses *Mélanges de littérature grecque* (1868, préf., p. v), ne provoqua aucune recherche immédiate.

En 1875, Moritz Cantor publiait ses *Römischen Agrimensoren*, dont il a reproduit depuis la substance dans le premier volume de ses *Vorlesungen*. L'illustre historien des mathématiques développe la conception suivante. Héron a recueilli les diverses formules métriques en usage de temps immémorial sur les rives du Nil; il a corrigé celles qui étaient fautives, amélioré les approximations trop grossières, introduit, en un mot, dans la géométrie pratique les résultats de la science d'Archimède. Des découvertes importantes, notamment celle de la formule dite *héro-*

nienne, pour la mesure de l'aire d'un triangle en fonction des trois côtés $\left(S = \sqrt{p(p-a)(p-b)(p-c)}\right)$, ne peuvent lui être contestées. Héron apparaît ainsi comme le dernier en date, mais au moins comme le digne héritier des grands géomètres de la première période alexandrine. Toutefois, de son œuvre, compilée pour l'enseignement pratique, on tira aussi bien les formules inexactes des anciens Égyptiens que les formules nouvelles de la science grecque, et c'est ainsi qu'on retrouve côte à côte les unes et les autres, soit dans les écrits des agrimenseurs romains, lesquels procèdent de Héron sans le citer, soit dans ceux des géodètes byzantins, qui ont conservé son nom en tête de leurs rédactions. Cantor se montre d'ailleurs convaincu de la fidélité relative de la tradition manuscrite chez ces derniers à partir d'une date déjà ancienne; c'est ainsi qu'il fait remonter au IV^e^ ou au V^e^ siècle au moins les additions expressément mises sous un autre nom que celui de Héron dans les écrits qui lui sont attribués.

3. En 1894, dans la seconde édition du premier volume des *Vorlesungen über Geschichte der Mathematik*, Cantor pouvait toujours maintenir les mêmes conclusions. Cependant se dessinait déjà le contre-courant qui, en huit ans, allait renverser tout l'échafaudage élevé sur les fondements jetés par Th.-H. Martin; *en quorum pars minima fui!*

De tous les érudits ayant voix au chapitre, seul, à ma connaissance, Friedlein s'était franchement déclaré sceptique en face de l'opinion triomphante. En particulier, il avait contesté l'authenticité de l'opuscule *Ἥρωνος ὅροι τῶν γεωμετρίας ὀνομάτων*, sur lequel reposait toute une partie capitale de l'argumentation de Th.-H. Martin. En 1887, dans mon livre *La géométrie grecque*, je combattais à mon tour cette authenticité pour attribuer cet opuscule des *Definitiones* à Anatolius, en identifiant, d'ailleurs, le *Dionysios* à qui il est dédié avec l'évêque Denys d'Alexandrie, qui vivait au III^e^ siècle de notre ère, et que je considère également comme le Dionysios auquel sont adressés les *Ἀριθμητικά* de Diophante.

D'un autre côté, je donnais dans le même ouvrage, grâce au concours de Léon Rodet, une notice sur un manuscrit arabe, le *Codex Leidensis* 399.1, contenant de nombreux extraits de Héron, et j'établissais ainsi que ce géomètre avait écrit, à côté des *Μετρικά*, un véritable *Commentaire sur Euclide*, ce qui était déjà, il est vrai, l'opinion de Th.-H. Martin, mais ce que Cantor n'admettait point, pour des motifs que j'avais jusqu'alors considérés comme à peu près décisifs.

La traduction que j'avais donnée de divers extraits de Héron et les autres détails dans lesquels j'étais entré sur le *Codex Leidensis* n'étaient guère de nature, comme je le faisais remarquer, à rehausser l'idée que

l'on s'était faite jusqu'alors du maître alexandrin. Tout au contraire, du rang de géomètre original il paraissait descendre à celui de commentateur assez ordinaire. L'intérêt présenté par la question ainsi posée décida Heiberg, qui depuis longtemps du reste s'était prononcé pour l'existence du commentaire héronien, à entreprendre avec Besthorn l'édition du texte arabe et la traduction en latin du manuscrit de Leyde (sous le titre : *Euclidis Elementa ex interpretatione Al-Hadschdschadschii cum commentariis al-Narizii*). Mais avant que cette intéressante publication, dont le premier fascicule a paru à Copenhague en 1893, ait été achevée, une découverte inattendue permettait de la devancer et comblait heureusement une lacune considérable du manuscrit arabe.

Maximilian Curtze[1] trouvait en effet, en 1896, dans le manuscrit 569 de la Bibliothèque de Cracovie une version latine, due à Gérard de Crémone, de ce même ouvrage et la publiait en 1899 (*Anaritii in decem libros priores Elementorum Euclidis Commentarii*) comme volume de supplément à l'édition Teubner d'Euclide par Heiberg et Menge. Les travailleurs ont désormais dans ce volume un document des plus précieux à divers égards, et si, pour porter un jugement définitif sur Héron comme commentateur d'Euclide, il convient peut-être d'attendre, à titre de comparaison, l'achèvement de la nouvelle traduction d'Heiberg, je crois cependant pouvoir dire que mon impression de 1887 ne s'est pas modifiée, et que, d'autre part, la publication de Curtze permet d'apporter de nouveaux arguments contre l'authenticité des *Definitiones*.

4. Que, dès les environs de l'an 100 avant J.-C. un commentaire complet sur Euclide eût été écrit, cela ne laissait pas que d'être singulier; un autre fait, plus étrange encore, était l'omission de Héron parmi les nombreux mécaniciens grecs que cite Vitruve. Désormais convaincu de la nécessité de la publication de nouveaux documents pour résoudre les difficultés qui surgissaient, j'avais indiqué à mon ami le baron Carra de Vaux, comme sujet digne d'utiliser ses connaissances spéciales, la traduction d'un manuscrit arabe de Leyde, connu depuis longtemps pour contenir les *Mécaniques* de Héron, d'après la version de Kostâ-ibn-Loukâ, quand le 23 février 1893 (*Sitzungsberichte d. K. P. Akademie*), dans un travail *Ueber das physikalische System des Straton*, Hermann Diels déclara, pour des motifs purement philologiques, qu'à ses yeux Héron d'Alexandrie était un écrivain du IIe siècle de notre ère. Depuis long-

[1] La mort subite de ce savant, survenue le 3 janvier 1903, à Thorn, où il professait à l'Université, va malheureusement nous priver de nouveaux travaux importants qu'il préparait sur la géométrie du moyen âge.

IMPRIMERIE NATIONALE.

temps des mots latins avaient été signalés dans les écrits authentiques de Héron; l'hypothèse d'emprunts faits de très bonne heure en Égypte à la langue des Romains (Th.-H. Martin), ou celle d'interpolations de diverses dates (Hultsch), avaient fait passer sur cette difficulté. L'opinion de Diels, résultant d'une étude approfondie de la langue et du style de Héron, ne permettait plus d'accueillir ces hypothèses aussi favorablement.

Le texte arabe des *Mécaniques* et la traduction française parurent d'abord dans le *Journal asiatique* de 1893. Le 4 août, M. Clermont-Ganneau communiquait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres la rectification d'une leçon douteuse, où il reconnaissait sûrement une citation de « Posidonius le Stoïcien ». Par là, Héron se trouvait définitivement descendu au moins au I^{er} siècle de notre ère. D'autre part, M. Carra de Vaux avait découvert une preuve technique que Héron était postérieur à Pline l'Ancien. L'opinion de Diels était dès lors à très peu près exactement confirmée. D'un autre côté, si l'ouvrage tiré de l'arabe apparaissait comme d'une importance capitale pour l'histoire de la Mécanique, la bonne renommée de Héron ne semblait pas davantage devoir gagner à cette publication. Son plan est défectueux et donne l'impression d'une compilation mal ordonnée.

En 1894 (*Zeitschrift f. Math. u. Physik*, Hist. litt. Abt., p. 13-15), je tirais d'une *Introduction* inédite à la Syntaxe de Ptolémée (introduction écrite vers 500 après J.-C.) un fragment textuel des *Μετρικά*, prouvant que, contrairement à l'habitude constante des écrits byzantins qui portent le nom de Héron, celui-ci exprimait ses données numériques en unités abstraites et non concrètes. Mais, dès la fin de 1896, la découverte du texte de Constantinople venait, pour ceux qui en eurent la primeur, bouleverser bien plus gravement les conceptions antérieures sur le rôle de Héron en géométrie.

Cette découverte, et d'autre part le désir de donner des *Mécaniques* une traduction allemande, établie sur un texte arabe mieux assuré que celui de l'édition française, grâce à la collation de nouveaux manuscrits, décidèrent la maison Teubner à élargir singulièrement le plan d'une édition critique des Œuvres de Héron, à laquelle Wilhelm Schmidt se préparait depuis plusieurs années déjà. Dans l'*Einleitung* du vol. I (*Pneumatiques* et *Automates*), paru en 1899, ce dernier a repris en détail la discussion sur l'âge où vivait Héron. Après avoir fixé l'an 55 après J.-C. comme le *terminus post quem* pour la rédaction des *Mécaniques*, il se refuse en tout cas à faire descendre Héron jusqu'au temps de Ptolémée et rejette en particulier un argument spécial que j'ai avancé en 1893 pour le placer après Ménélas (qui vivait vers 100 après J.-C.). La question

reste donc ouverte sur ce point qui, pour le moment, ne peut être historiquement décidé. Mais il n'a plus qu'une importance secondaire.

5. Enfin voici que paraissent les *Métriques;* les communications faites depuis 1896 sur leur contenu avaient excité un espoir de révélations inattendues qui, sur certains points, a pu être déçu, mais qui, pour mon compte, était resté très au-dessous de la réalité.

Sur l'âge où vivait Héron, il n'y a aucune donnée nouvelle; en dehors d'Archimède, il ne mentionne que Dionysodore, auquel il attribue la cubature de la *σπεῖρα* (notre tore) : il y a eu deux géomètres de ce nom, l'un d'Amise, l'autre de Mélos, et l'on en sait seulement que l'un et l'autre ont vécu entre Archimède et Strabon. Si Héron cite encore *τὰ περὶ τῶν ἐν κύκλῳ εὐθειῶν*, sans nom d'auteur, il a pu se servir aussi bien de l'ouvrage d'Hipparque que de celui de Ménélas, qui portait le même titre.

Mais sur tout le reste nous sommes désormais bien fixés. Tout d'abord Héron remonte au rang dont menaçait de le faire descendre la connaissance de ses travaux tirée des versions arabes. Sans doute il utilise les travaux de ses devanciers, mais il a une originalité propre (d'un genre qu'on ne pouvait guère soupçonner). Si ce n'est point un mathématicien impeccable, et si on ne peut plus décidément le placer à côté des génies créateurs de la première période alexandrine, il tient dignement son rang au milieu des maîtres de la seconde période, qu'il semble avoir ouverte, à côté de Ptolémée, de Diophante, de Pappus.

Maintenant les *Métriques* sont décidément un ouvrage complet en lui-même, un tout bien à part[1]; il n'y a plus aucun lieu de supposer les développements admis par Th.-H. Martin ou Hultsch.

Non seulement Héron n'emploie jamais, comme je l'ai déjà indiqué, aucune unité de mesure dénommée, mais son ouvrage ne comprend ni ne comporte *aucune table métrologique.*

Il n'y a absolument rien d'égyptien ni dans les formules ni dans les calculs de Héron; en particulier le calcul des fractions avec l'emploi exclusif de *quantièmes* (fractions ayant l'unité pour numérateur) lui est, sinon inconnu, au moins étranger. Il se sert couramment des fractions ordinaires, qu'on ne retrouve guère que pour des transformations dans les écrits que nous pouvons désormais sûrement qualifier de pseudo-héroniens.

Les auteurs de ces écrits ont certainement puisé dans les *Métriques*, directement ou par intermédiaire; mais, comme formules, ils n'ont pas

[1] J'excepte la possibilité d'une légère mutilation à la fin du dernier livre.

tout pris et, d'autre part, ils en ont bon nombre, et plusieurs réellement intéressantes, qui ne se trouvent point dans l'ouvrage authentique. Dans le détail, le degré d'indépendance des écrits pseudo-héroniens par rapport aux *Métriques* reste à étudier et à déterminer pour chacun d'eux; mais, dans l'ensemble, la question est tranchée.

Quant aux agrimenseurs romains, aucun rapprochement n'est plus possible avec Héron, non seulement parce que leur tradition est évidemment antérieure à lui, mais parce qu'elle est nettement différente des *Métriques*. L'ingénieuse conjecture de Cantor va donc rejoindre la singulière leçon *auctor Heron metricus* [1] introduite par Mommsen dans Cassiodore (*Variarum*, III, 52).

6. En commençant cet historique de la *question héronienne* pendant le XIX^e siècle, j'ai parlé de tant d'érudition, de tant de sagacité inutilement dépensées pendant si longtemps! Je n'ai plus, je crois, à justifier davantage ces expressions; cependant elles ont en fait été au delà de ma pensée, car, à mon sens, les mémoires de Letronne et de Th.-H. Martin, les discussions de Hultsch, les études de Cantor, si leurs conclusions ne sont plus défendables en présence des faits qu'ils ignoraient, n'en méritent pas moins toujours d'être lus et médités. D'abord on peut encore y puiser beaucoup de connaissances positives; en second lieu, pour exercer le sens historique, qu'y a-t-il de meilleur que de se rendre compte en détail comment les plus savants se sont trompés sur un point déterminé?

Or il me semble qu'il y a au moins un enseignement général à tirer de l'historique que j'ai essayé de retracer. Au bout d'un siècle nous nous retrouvons au point de départ: les écrits pseudo-héroniens sont des œuvres byzantines. Qu'est-ce qui a fait abandonner cette opinion, en faveur de laquelle les arguments n'auraient pas manqué, si l'on avait sérieusement voulu les chercher? C'est évidemment le mirage de la science égyptienne, que l'on a espéré retrouver dans ces écrits; il fallait naturellement pour cela dénier toute originalité aux Byzantins qui les avaient transcrits, et faire de Héron l'intermédiaire de la tradition. L'idée perce déjà chez Letronne, elle se précise chez Th.-H. Martin, prend corps avec Hultsch, s'épanouit avec Cantor. Or c'est cette idée même qui est fausse.

Elle ne l'est point, à vrai dire, en ce qui concerne la possibilité d'une tradition de calculs métriques remontant effectivement aux anciens Égyptiens. L'emploi des *quantièmes*, dont j'ai parlé plus haut, constaté au temps de la XII^e dynastie par le papyrus de Rhind, se retrouve dans le papyrus grec d'Akhmîm (VII^e siècle de notre ère?) et se perpétue

[1] La leçon la plus probable est *auctor gromaticus*.

ensuite chez les Byzantins jusqu'au XIVe siècle au moins (Rhabdas, Pediasimos). Mais précisément Héron est resté étranger à cette transmission (ainsi que tous les anciens Grecs connus), et d'un autre côté les formules métriques qui sont vraiment caractéristiques dans le papyrus de Rhind ne se retrouvent plus nulle part ailleurs. Dès lors il faut s'en tenir à la bonne règle, que la possibilité ne doit pas faire présumer la réalité; si quelque chose, dans la littérature grecque ou byzantine mathématique, n'appartient pas à la tradition classique authentique, il n'y a pas là de raison suffisante pour le déclarer égyptien.

Mais l'erreur est surtout dans le préjugé que, pour les mathématiques, les Byzantins se soient purement et simplement bornés à copier les ouvrages de l'antiquité, ou à en commenter servilement quelques-uns. Heiberg et moi réunissons depuis longtemps les faits positifs qui peuvent être opposés à ce préjugé, et quoique leur ensemble soit encore loin de donner lieu à un exposé satisfaisant de l'activité mathématique des Byzantins, nous sommes également, je crois bien, convaincus l'un et l'autre que cette activité a été au moins comparable à celle de l'Occident latin pendant la même période. Le renouveau des études byzantines à la fin du XIXe siècle a dissipé à bien des égards l'injuste mépris où l'on tenait un peuple dont le plus grand tort a été de succomber dans la lutte contre l'étranger, mais dont la vitalité propre, au point de vue artistique, intellectuel et littéraire, n'a jamais cessé de s'affirmer. Il n'est pas inutile de dire que, pour le domaine des mathématiques, la conclusion semble bien devoir être la même et que les inédits des bibliothèques renferment une riche moisson pour quiconque voudra la cueillir.

Paul TANNERY.

(La suite au prochain cahier.)

De hibernicis vocabulis quae a latina lingua originem duxerunt dissertationem scripsit atque indices construxit J. Vendryes. Paris, Klincksieck, 1902, grand in-8°, 200 pages.

Vingt ans avant la date du livre de M. Vendryes, les mots irlandais d'origine latine ont été le sujet d'une thèse soutenue devant la Faculté de philosophie de l'Université de Kœnigsberg par M. Bruno G. Güterbock: *Bemerkungen über die lateinischen Lehnwörter im Irischen, erster Theil zur*

Lautlehre, petit in-8°, 105 pages[1]. Ce travail de M. Güterbock traite exclusivement de la phonétique, et il est divisé en quatre chapitres consacrés, le premier à l'accent, le second aux voyelles, le troisième aux consonnes, le quatrième à l'influence exercée par le gallois sur les mots latins qui ont pénétré en irlandais, car c'est par l'entremise des populations celtiques de la Grande-Bretagne qu'une partie importante des mots latins empruntés par l'irlandais est parvenue en Irlande.

Le plan de M. Vendryes est tout différent du plan de M. Güterbock, bien qu'il comporte aussi quatre chapitres; le premier chapitre de M. Vendryes expose les faits historiques par lesquels s'explique la présence de mots latins en irlandais; le second chapitre a pour objet la phonétique, le troisième la morphologie, le quatrième le sens des mots ou la sémantique; le sujet de ces deux derniers chapitres n'avait pas été traité par M. Güterbock; enfin d'amples index, l'un des mots irlandais, l'autre des mots latins, terminent le volume de M. Vendryes, tandis que celui de M. Güterbock est dépourvu d'index. L'index des mots latins dressé par M. Vendryes renvoie à l'index des mots irlandais composé par le même auteur; l'index des mots irlandais donne avec grand soin le renvoi aux textes ou aux glossaires dans lesquels ces mots se rencontrent, et aux mémoires où ils sont étudiés, notamment aux pages de la thèse de M. Güterbock; mais malheureusement il ne renvoie pas aux pages du livre de M. Vendryes.

Un des grands intérêts qu'offre cet ouvrage, c'est de nous donner un certain nombre d'exemples d'une langue romane parlée en Grande-Bretagne au v^e^ siècle de notre ère. Une expression de cette langue nous est conservée dans la *Vie de saint Patrice*, rédigée au vii^e^ siècle par Muirchu macu (ou mac hui) Machtheni, et insérée au ix^e^ siècle dans le manuscrit connu sous le nom de *Livre d'Armagh* : il s'agit d'une formule de remerciement empruntée par le pieux apôtre au texte liturgique : *Gratias agamus domino deo nostro*[2]. Dans le récit composé par Muirchu, ce n'est pas à Dieu que saint Patrice adresse des remerciements; c'est à un Irlandais nommé Daire qui lui a donné un vase de cuivre très beau contenant trois mesures et venant des régions transmarines : *gratz-acham*,

[1] Il ne faut pas oublier que, sur ce point comme sur tant d'autres, l'initiative appartient à M. Whitley Stokes, qui, en 1862, dans la préface de ses *Three irish Glossaries*, a consacré à la nomenclature des mots irlandais tirés du latin les pages xx-xxvii. A comparer : J. Loth, *Les mots latins dans les langues britanniques (gallois, armoricain, cornique)*, Paris, Bouillon, 1892.

[2] Warren, *The Liturgy and Ritual of the Celtic Church*, p. 233.

lui dit saint Patrice. Le donateur ne comprend pas ce remerciement et le prend pour une sotte impertinence; il se fait rendre le vase que Patrice restitue en répétant *gratz-acham*, et le donateur, tout étonné, finit par rapporter le vase au patient évêque. L'expression *gratz-acham* est répétée sept fois, c'est-à-dire deux fois avec l'orthographe que nous donnons, cinq fois avec une lettre de moins, *graz-acham*, c'est-à-dire que cinq fois la paresse du scribe lui a fait laisser un *t* dans l'écritoire [1] : il faut lire *grātz-ăchām* en donnant aux deux *a* longs un son presque identique à celui de l'*ō* long [2], c'est-à-dire en prononçant à peu près *grōtz-ăchōm*; *grātias* est devenu *grātz* ou mieux *grōtz*, avec maintien du *t* que le français a transformé en sifflante et avec chute des deux voyelles finales; enfin dans *ăchām*, la finale *us* d'*ăgāmūs* est tombée et le *g* s'est changé en une spirante *ch*; c'est la transition à la chute du *g* médial qu'on observe chez Grégoire de Tours dans le nom de lieu *Mantolomaus* pour *Mantolomagus* [3]; *ch* exprime le son représenté par *h* dans les deux manuscrits de Gratius Faliscus qui nous ont donné la leçon *uertraham* pour *uertragam*, nom de la femelle du lévrier [4]. Ces manuscrits, IX^e^, X^e^ siècle, reproduisent probablement sur ce point la leçon d'un manuscrit de l'époque mérovingienne.

Parmi les mots étudiés par M. Vendryes, un certain nombre sont évidemment tirés immédiatement du latin, sans l'intermédiaire d'une langue romane : quelques-uns peuvent remonter au temps de la domination romaine en Grande-Bretagne, d'autres avoir été apportés, plus tard, par des missionnaires qui savaient le latin.

De ces mots venant immédiatement du latin, une catégorie mérite d'attirer l'attention; ce sont les substantifs formés à l'aide du suffixe – *ĭi̯ŏ* –.

(1) Whitley Stokes, *The tripartite Life of Patrick*, p. 291; Hogan, *Documenta de sancto Patricio*, p. 46; *Analecta Bollandiana*, t. I, p. 572.

(2) Saint Patrice, comme tous les Gallois de son temps, prononçait *ō* l'*ā*. Quand il n'était pas content, il jurait en gallois : *Mu dē brōt* «Mon dieu de jugement», disait-il. *Brōt* est, au V^e^ siècle, la prononciation brittonique d'un primitif *brātu*– «jugement»; cf. Rhys dans la *Revue celtique*, t. I, p. 358; Livre d'Armagh, f° 6 *b* 1; Whitley Stokes, *The tripartite Life of Patrick*, p. 289; Hogan, *Documenta de Sancto Patricio*, p. 44; *Analecta bollandiana*, t. I, p. 572; Whitley Stokes, *Three irish glossaries*, p. 28; *Sanas Cormaic*, p. 106; Zimmer, *Glossæ hibernicæ*, p. 277.

(3) Mantolomaus, *Historia Francorum*, l. X, édition Arndt, p. 446, l. 5-6; cf. Mantolomagensem vicum, *ibid.*, l. VII, c. 47, même édition, p. 322, l. 27-28; édition Colon, p. 44, l. 30.

(4) *Cynegetica*, 202. Le masculin *vertragus* se lit chez Martial, XIV, 200. Il n'y a aucun compte à tenir de la leçon *vertagus*, à laquelle trop d'importance est donnée par Forcellini, édition De-Vit, t. VI, p. 299.

Ce suffixe était atone en latin; il tombe en français; en irlandais l'ĭ, voyelle initiale de ce suffixe, est frappé d'un accent secondaire, il se change en *e* par l'action rétrograde de l'*o* de la seconde syllabe de ce suffixe; l'ĭ consonne tombe, et la voyelle finale *o* disparaît également. Donnons comme exemple un mot irlandais d'origine celtique: le substantif neutre irlandais *eirge*, « acte de se lever » s'explique par un primitif **èx-rĕgĭ̯ŏn* avec accent principal sur la voyelle initiale et avec accent secondaire sur l'*i* voyelle bref de la syllabe pénultième. Passons aux mots d'origine latine.

C'est immédiatement sur le latin qu'ont été formés l'irlandais *muide*= *mŏ̀dĭ̯ŭs*, en français « muids », l'irlandais *caise* = *cā̀sĭ̯ŭs* = *cā̀sĕŭs*, en espagnol *queso*, en allemand *käse*, en anglais *cheese;* l'irlandais *caille* = *pā̀llĭŭm*, en français « paile » puis « poele »; l'irlandais *caithe* = *pŭ̀tĭ̯ŭs* = *pŭ̀tĕus*, en français « puits »; ces deux derniers mots sont évidemment contemporains de *casc* = *pascha* « pâques », de *cruimther* = *presbyter* « prêtre », et datent de l'époque où les Irlandais ne pouvaient encore prononcer la labiale sourde *p*.

Le suffixe *ĭ̯a* peut donner lieu à des observations analogues : exemple l'irlandais *failte* « joie » = **u̯ằlentĭ̯a* ou *u̯ằletĭ̯a*, de la même racine que le latin *vale* « portez-vous bien »; *failte* est un mot d'origine celtique.

Du latin viennent immédiatement l'irlandais *caimmse* = *cằmĭsĭ̯a*, en latin *cămĭsi̯a*, en français « chemise »; l'irlandais *pairche* = *pằrŏcĭ̯a*, en français « paroisse », d'un bas-latin **părŏ̀cĭa*, ordinairement écrit *parochia* pour *paroecia*.

Mais d'autres mots supposent un emprunt à une langue romane; tels sont, parmi les thèmes en *-io-*: l'irlandais *enair* = *januārius*, en gallois *ionawr*, en breton *genver*, en français « janvier »; l'irlandais *mainistir*, en bas-latin *monasttrium*, ou *mainister*, en latin classique *monastérium*, en français « monastère », en breton de Vannes *mouster;* l'irlandais *saltir*, en latin *psaltérium*, en gallois *sallwyr*, pour *saltwyr* en français « psautier »; l'irlandais *cilic*, en latin *cilĭcium*, en français « cilice »; l'irlandais *sacarbaic* = *sacrifĭcium*, en français « sacrifice »[1].

On remarquera que dans ces deux derniers mots le *c* suivi de *io* n'est pas assibilé.

[1] L'irlandais *sacarbaic* (prononcez *sacarvaic*) suppose un primitif roman *sacrvic* avec en irlandais deux *a* hystérogènes, le premier destiné à faciliter la prononciation des trois consonnes *crv*, le second introduit conformément aux lois de la langue irlandaise, et placé avant l'*i* de la dernière syllabe, grâce à l'influence de l'*a* précédent déterminé par l'*a* de la première syllabe.

Passons au suffixe *i̯a*. Nous citerons comme exemples :

L'irlandais *eclais*, « église », en latin d'Irlande *ecclḗssia*, gallois *eglwys*, breton *ilis;* l'irlandais *féil*, « fête » du latin *vigĭlia*[1], gallois *gwyl*, breton *goel* (*gw*, *go* britannique égale *f* irlandais et *u̯* indo-européen), français « veille », parce que dans la liturgie chaque fête commence la veille du jour où elle est indiquée dans le calendrier; l'irlandais *béist* « bête », en latin *bḗstia;* l'irlandais *abstanit*, en latin *abstinḗntia :* l'*a* de la seconde syllabe d'*abstanit* est une voyelle hystérogène substituée à l'*i* posttonique et prétonique de la seconde syllabe qui devait tomber; cet *a*, qui doit sa couleur à l'*a* de la première syllabe, est venu faciliter la prononciation des consonnes *b*, *s*, *t*, *n*, qui se suivraient immédiatement si cette voyelle n'était pas intervenue; d'*abstinēntia* le second *n* est tombé suivant la règle qui veut la chute en irlandais de tout *n* suivi d'une sourde; *abstanit* suppose un mot roman *abstnénti̯* dont l'*e* est devenu *i* en irlandais par l'action rétrograde de l'*i* final; le *t* ne s'est pas assimilé comme dans le français « abstinence ». Un mot irlandais qu'on peut comparer est *pennit* = *poenitḗntia*, en français « -pentance » dans *re-pentance; pennit* = *pendint* = *pententi̯*.

Un exemple intéressant des deux systèmes est fourni par le double nom de saint Patrice : *Cothraige*, *Patraicc;* Cothraige avec *c* = *p* comme dans *cuithe* = *putĭi̯us* = *puteus*, *caille* = *pallĭi̯um*, et avec *e* final = *io*, *ĭi̯o*, comme dans ces deux mots et dans *muide* = *modĭi̯us*, *caise* = *casĭi̯us* = *caseus*. Patraicc, relativement récent, est la prononciation irlandaise d'un roman *Patric.*

Un des mots les plus curieux est *pōc*, « baiser », qui existe à la fois en irlandais, en gallois et en breton. Il tire son origine de l'usage liturgique du baiser de paix. On lit dans le sacramentaire de Saint Gall :

Mittit sacerdos sancta in calicem et dat sibi populus pacem[2].

La paix se donnait sous forme de baiser. Aujourd'hui, en France, c'est dans le clergé seulement que se donne le baiser de paix. Autrefois tous les assistants se le donnaient; aussi les hommes occupaient-ils un côté de l'église, et les femmes l'autre côté. Aujourd'hui l'usage liturgique du baiser de paix a disparu parmi les fidèles; mais dans bien des églises de village on voit persister l'habitude de la séparation des hommes et des femmes, qui n'a pour motif autre chose que l'ancienne coutume du

(1) Avec chute du *g*. Pour comprendre la formation du mot irlandais, il faut supposer que *vigilia* était devenu *vihilia*, puis *vi̯ilia*. — (2) Warren, *The Liturgy and Ritual of the Celtic Church*, p. 177.

IMPRIMERIE NATIONALE.

baiser de paix avant la communion et l'inconvenance du baiser qu'entre hommes et femmes on se donnerait à l'église. *Pōc* « baiser » = *pācem*, avec chute de la finale *-em*, et prononciation *ō* de l'*ā*; c'est un mot roman de Grande-Bretagne.

Il y a quelques points de détail sur lesquels je ne partage pas les doctrines du savant auteur : suivant lui, page 112, *anam-chara*, littéralement « ami de l'âme » c'est-à-dire « directeur de conscience » ne serait autre chose qu'une déformation populaire du latin continental *anachoreta*, en Irlande *anachorita*[1].

Cette doctrine est inconciliable avec le passage suivant de la collection canonique irlandaise, livre XXXIX, c. 3, *De variis generibus monachorum :*

Tertium genus est anachoretarum, qui, jam coenobiali conversatione perfecti, semetipsos includunt in cellulis procul a conspectu hominum remoti, nemini ad se praebentes accessum[2].

Quelqu'un qui ne se laisse approcher de personne, *nemini ad se praebens accessum*, ne peut diriger la conscience de qui que ce soit.

M. Vandryes met dans sa liste de mots d'origine latine avec un point d'interrogation l'irlandais *anim*, datif singulier *anmain*, accusatif singulier *anmain n-*, datif pluriel *anmannaib*, en breton au singulier *enef*, au pluriel *anaoun*, toutes formes qui supposent un thème *animon-*, étranger à la langue latine. L'idée celtique est que les défunts, laissant leur corps mortel dans le tombeau, vont au delà de l'Océan, à l'extrême Ouest, trouver un corps nouveau, accompagné d'un double des esclaves, des chevaux, des armes, de tous les objets quelconques déposés avec les restes du mort dans la fosse funèbre. Le lien entre le corps mortel du défunt et le corps immortel que revêt dans l'autre monde le Celte ressuscité, c'est l'âme, *animon-*; et la ressemblance de ce mot avec le mot latin correspondant n'est pas plus extraordinaire que celle du gaulois *rix* « roi » avec le latin *rex*, ou de l'irlandais *fáith* « poète » = *uātis* avec le latin *uātes*, ou enfin du latin *dīuus* avec le celtique *dēuos*, en irlandais *dia*, en breton *doué*, en gallois *duu*.

Dans l'antiquité païenne, une idée généralement répandue est qu'avec le dernier souffle le principe de la vie s'échappe et qu'il survit au corps;

[1] Whitley Stokes, *The tripartite Life of Patrick*, p. 337, l. 25; p. 354, l. 10.

[2] Wasserschleben, *Die irische Kanonensammlung*, 2e édition, p. 148.

en latin ce principe s'appelle *anima*, féminin d'*animus*, et d'*anima* vient le verbe *animo* « je souffle »; le nom grec correspondant est ψυχή, de ψύχω « je souffle », et dès le début de l'Iliade, les âmes, c'est-à-dire les souffles des héros, leur survivent :

> Πολλὰς δ' ἰφθίμους ψυχὰς Ἄϊδι προΐαψεν
> Ἡρώων, αὐτοὺς δὲ ἑλώρια τεῦχε κύνεσσιν
> οἰωνοῖσί τε δαῖτα [1].

Croire que la conception d'un principe vital, survivant au corps et distinct de lui, serait une innovation chrétienne, est une erreur évidente. Ce qu'il y a de spécial aux Celtes sur ce point, c'est la croyance que les âmes des morts allaient dans un autre monde animer un corps nouveau et y mener une vie semblable à celle de ce monde-ci. On trouve en Égypte une doctrine semblable.

Ainsi je ne crois pas que le nom celtique de l'âme soit emprunté à la langue latine.

Je n'admets pas d'avantage que le substantif féminin irlandais *montar*, *muinter* « famille », au génitif *muintire*, vienne du latin *monasterium; montar, muinter* provient d'un primitif* *mŏnŭtĕra, mŏnŏtĕra, mŏnătĕra;* ce mot, comme l'institution de la famille, est évidemment bien antérieur à l'introduction des moines en Irlande. *Cét-muinter,* « femme légitime », celle des femmes qui a la primauté dans la famille, celle qui a le pas sur les concubines, ne peut pas avoir eu le sens littéral et primitif de « premier monastère », c'est-à-dire « premier des bâtiments habités par les moines ». De *monasterium* vient en irlandais *mainister* et non *montar* dont l'*a* serait inexplicable avec cette étymologie. Du reste M. Vendryes ne présente que comme hypothétique l'origine latine de *montar,* et on ne peut lui reprocher d'avoir inventé cette doctrine qu'il a empruntée à M. H. Zimmer.

Ces quelques critiques ne m'empêchent pas de considérer la publication de M. Vendryes comme une œuvre de grande valeur, ni de faire grand cas des travaux de M. Zimmer, sans me croire cependant obligé d'accepter sur tous les points les doctrines de cet éminent érudit.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

[1] Δαῖτα et non πᾶσι. Πᾶσι est une correction inepte dont probablement est responsable Aristarque, grand grammairien, mais petit esprit.

W. Edmond Oswell. — *William Cotton Oswell, hunter and explorer; the story of is life; with an introduction by* Francis Galton. 2 vol. in-8°. Londres, William Heinemann. 1900.

Que le nom et les travaux d'un explorateur inconnu, ayant vécu au xvi^e^ ou au xvii^e^ siècle, soient découverts dans des archives coloniales ou maritimes et remis en honneur, c'est un fait assez fréquent et toujours explicable; mais que pareille aventure arrive à un de nos contemporains, à un personnage disparu il n'y a même pas dix ans, c'est un cas singulier; c'est pourtant celui de William Cotton Oswell, dont le fils aîné, M. William Edward Oswell, vient de publier la correspondance.

On savait déjà vaguement qu'Oswell avait, au milieu du xix^e^ siècle, voyagé en compagnie de Livingstone. Mais ses lettres et les pièces diverses que l'éditeur y a jointes prouvent qu'il a pris à deux découvertes capitales dans la géographie de l'Afrique une part bien plus importante qu'on ne le supposait jusqu'à présent.

Né le 27 avril 1818, élevé à Rugby dans la *public school*, alors très en faveur, du docteur Arnold, Oswell entra en janvier 1836 au service de la Compagnie des Indes. Il passa une année au collège de Haileybury, où les futurs *civilians* faisaient leur apprentissage administratif, et partit en 1837 pour l'Inde. Très affaibli par un séjour consécutif de sept années, passées surtout dans les districts d'Arcot et de Cuddapah, il espéra, et avec raison, que le climat salubre de la colonie du Cap rétablirait sa santé. Il s'embarqua à Madras le 2 septembre 1844, et arriva sept semaines plus tard à Capetown.

Tout en s'acquittant des devoirs de sa charge, Oswell avait contracté dans l'Inde une véritable passion pour la chasse. Or l'Afrique australe était à cette époque un véritable paradis pour les chasseurs : herbivores, pachydermes, grands fauves y abondaient. Pour se livrer plus librement à son exercice favori, Oswell s'avança progressivement dans l'intérieur du pays, pénétra dans des régions que jamais Européen n'avait abordées avant lui, et devint ainsi explorateur sans en avoir, pour ainsi dire, formé au préalable le dessein.

Jusqu'à la fin du xviii^e^ siècle, le fleuve Orange avait marqué la limite septentrionale des connaissances des géographes sur l'Afrique australe. Mais, depuis le commencement du dix-neuvième, un effort continu avait été fait du Cap par des fonctionnaires, des explorateurs bénévoles et des

missionnaires protestants, anglais et français, pour découvrir les caractères de la région qui s'étend au delà.

En 1801, la sécheresse ayant fait périr une partie du bétail de la colonie, le gouverneur envoya deux commissaires, Truter, membre de la cour de justice, et Somerville, chirurgien militaire, en acheter aux indigènes Betchouanas; ils s'avancèrent jusqu'au village de Lattakou.

Pendant une simple excursion de trois semaines, accomplie en janvier et en février 1809 le long de la rive gauche de l'Orange, le colonel Collins distingua, sur la rive opposée, l'embouchure d'un cours d'eau important venant du nord-est, et qu'il nomma la *Caledon river,* en l'honneur du comte Caledon, alors gouverneur du Cap. En même temps, de diverses notions recueillies oralement il conclut, avec sagacité, à l'importance de la chaîne du Drakensberg et à l'existence d'une grande rivière, qui se confondait avec l'Orange, et qui n'était autre que le Vaal.

De ces deux cours d'eau, lequel était le fleuve et lequel l'affluent? A cette question William Burchell répondit en novembre 1811, en prouvant par des mesures précises que le débit de l'Orange surpassant de beaucoup celui du Vaal, c'était le premier qui devait être considéré comme le fleuve, opinion qui n'a plus, depuis cette époque, été remise en discussion. Il traça aussi sur sa carte l'amorce de deux affluents du Vaal, l'*Hart* et la *Modder.* Il est remarquable, on peut le faire observer incidemment, que vingt-cinq ans avant la grande émigration des Boers, des termes hollandais apparaissent déjà dans la toponymie transorangienne : le *Vaal,* c'est la rivière jaunâtre; la *Modder,* c'est la rivière boueuse. Ces noms avaient été donnés aux accidents du sol par des métis de colons européens et de femmes hottentotes, appelés dédaigneusement au Cap des *bastaards*[1], qui vivaient en petits groupes sur les rives de l'Orange et, comme leurs pères, parlaient un hollandais corrompu.

De novembre 1829 à janvier 1830, le missionnaire Robert Moffat entreprit, non sans courage, un voyage vers le nord : il visita les Matabélés, peuplade guerrière, issue des Zoulous, et qui faisait la terreur des tribus environnantes. Malheureusement les renseignements qu'il rapporta manquaient de précision et de critique.

De ces diverses expéditions, la plus importante, sans contredit, fut celle qui fut organisée en 1834 et défrayée par un comité d'habitants du Cap qui s'intéressaient aux questions géographiques, dans lequel

[1] Les missionnaires anglais, que ce terme choquait dans leur *respectability,* firent prévaloir le nom de *Griquas,* qui désignait une tribu indigène dont beaucoup d'individus s'étaient mêlés aux *bastaards.*

figurait sir John Herschell. La direction en fut confiée à un chirurgien militaire nommé Andrew Smith, auquel plusieurs mémoires d'histoire naturelle et une exploration au Natal avaient déjà valu une certaine notoriété. Andrew Smith partit du Cap en juin 1834, remonta le Caledon jusqu'à sa source, et visita les diverses tribus dispersées sur ses rives, Basoutos, Corannas, Mantatis. Revenu au confluent de l'Orange et du Vaal, il se rendit en 1835 chez les Matabélés, et en étudia les mœurs. Ayant obtenu des guides du chef Mosilikatse, il explora la section supérieure d'un grand cours d'eau, coulant vers le nord, dans une direction opposée à celle suivie par le Vaal, et que dans son *Report* il nomme l'*Oori* : c'est le *Limpopo* des cartes actuelles.

L'année suivante, en 1836, le capitaine William Cornwallis Harris, tout en chassant les hippopotames, alors très nombreux dans le Limpopo, fit quelques observations nouvelles sur ce système fluvial.

A la même époque, deux missionnaires français, Arbousset et Daumas, explorèrent le Drakensberg et firent l'ascension d'une montagne qu'ils nommèrent le *Mont aux sources*, en raison de trois grandes rivières, le Caledon, l'Orange et la Tugela, qu'ils voyaient se former sur ses pentes.

Un premier fleuve, l'Orange, grossi d'un grand affluent, le Vaal, et aboutissant à l'Océan Atlantique; au nord, un autre fleuve, l'Oori ou Limpopo, qu'on supposait, d'après plusieurs indices, se jeter dans l'Océan Indien; à l'est, une longue chaîne de montagnes, le Drakensberg; à l'ouest, une région aride et inhabitable, le Kalahari, telles étaient, en 1844, à l'époque où William Cotton Oswell débarqua pour la première fois à Capetown, les principaux points acquis de la géographie de l'Afrique australe.

De 1845 à 1852, Oswell accomplit cinq voyages. Le premier dura de juin à novembre 1845. Accompagné d'un certain Murray, qui partageait sa passion pour la chasse, il suivit la lisière qui sépare le Kalahari de la contrée, plus arrosée et herbeuse, où l'État libre d'Orange et la République Sud-Africaine devaient se fonder quelques années plus tard. Il dépassa de beaucoup le tropique, visita les tribus des Bamangouatos et des Bakaas, et revint le long de la rive gauche du Limpopo. Il s'était avancé, ainsi qu'il l'écrivait le 29 avril 1845, « loin, bien loin, au delà de ce qu'indiquaient les cartes de l'Afrique australe ».

L'année suivante, en 1846, Oswell fit un nouveau voyage dans la même contrée en compagnie du capitaine Frank Vardon. Ils longèrent la rive gauche du Limpopo, jusqu'au point où le fleuve est coupé par le 31° long. Est Greenwich, et revinrent en suivant la rive droite. Ils décou-

vrirent un affluent de droite qu'ils nommèrent le *Mokolwe* et qui est très probablement le *Magalaqueen* des cartes actuelles.

Pendant ces deux voyages, non seulement Oswell n'entretint que d'excellents rapports avec les indigènes qu'il rencontra, mais il devint fortuitement le bienfaiteur des Bakaas. La récolte avait manqué entièrement et ils périssaient de faim; Oswell se fait délibérément leur pourvoyeur : il emmène avec lui une troupe de six cents hommes et enfants, si maigres, que leur squelette se dessinait sous leur peau; il tue des éléphants, des rhinocéros, des girafes, des hippopotames, et au bout de six semaines renvoie ses protégés en bon point et chargés de paquets de lanières de viande séchée, qu'ils portaient sur leur dos comme des fagots de bois.

Toutefois, si Oswell avait seulement complété les renseignements rapportés par Andrew Smith et W. C. Harris, si son œuvre s'était réduite à une simple contribution à la géographie du Limpopo, il n'y aurait pas lieu de le distinguer du commun des explorateurs. Mais ces voyages de 1845 et de 1846 ne lui servirent, pour ainsi dire, que d'exercices préparatoires à d'autres expéditions plus importantes.

En 1845, il s'était arrêté à la mission de Kolobeng, la plus éloignée de la côte, de toutes celles que la *London missionary Society* entretenait dans l'Afrique australe, et dont le chef était David Livingstone. Oswell avait aussitôt éprouvé pour Livingstone une amitié qui ne prit fin qu'à la mort du célèbre explorateur, et, dans la première lettre qu'il écrivit après leur entrevue, il l'appelait « le meilleur, le plus intelligent et le plus modeste des missionnaires ».

Selon une tradition, vieille de plus de deux cents ans et reposant sans doute sur des rapports d'indigènes, il existait un grand lac au nord du désert de Kalahari. Tout récemment, Andrew Smith, plus affirmatif encore que ses devanciers, avait avancé que « ce lac intérieur était situé à trois semaines de marche au nord du tropique du Capricorne ». De même que la « question des sources du Nil », la « question du Niger », la « question du Congo », la « question des monts de Kong », se sont successivement ou simultanément posées devant les géographes, de même il existait vers 1845 une « question du lac intérieur de l'Afrique australe ». Oswell et Livingstone résolurent de tenter ensemble de l'élucider.

Parti de Colesberg en avril 1849, en compagnie de son fidèle Murray, Oswell prit Livingstone en passant à Kolobeng, et s'adjoignit plusieurs indigènes Baquainas, dont l'un était déjà allé à la « grande eau ». La traversée du désert fut très pénible. Les voyageurs avaient à abreuver

quatre-vingts bœufs attelés aux chariots et vingt chevaux. Il leur aurait fallu renoncer à leur entreprise s'ils n'avaient eu la chance de trouver de l'eau, une fois en creusant le sol, deux fois dans de petites mares superficielles. Le 4 juillet 1849, ils atteignirent la rive d'un cours d'eau, qui se perdait dans le sable, mais qui, selon les dires des indigènes, sortait du lac, but de l'expédition. C'était la *Zouga*. « Désormais, écrit Oswell, nos craintes ne furent plus qu'un souvenir. » Une distance de quatre cents kilomètres les séparait encore du lac, mais en suivant la rive de la Zouga, ils étaient certains de ne pas s'égarer. La brousse, en certains points très épaisse et formée de buissons épineux, constituait le seul obstacle à leurs progrès.

Impatient d'arriver, Oswell laisse derrière lui le train très lent des chariots, part à cheval et atteint enfin la rive du lac. « Ma satisfaction fut entière, écrit-il, et ma peine largement payée. Une vaste surface d'eau s'étendait devant nous, au nord-ouest et à l'ouest, pas de rivage en vue : un horizon sans limites comme sur l'océan. » Les indigènes nommaient ce lac : *Noka a Batlatli, Noka a Mampoore, Inghabé, Ngami*. On sait que c'est cette dernière forme qui s'est imposée dans la nomenclature géographique, et que depuis l'expédition d'Oswell et de Livingstone un lac *Ngami* figure sur les cartes d'Afrique.

Oswell revint au Cap à la fin de 1849, mais avec l'intention de se mettre bientôt de nouveau en route. Dans une lettre écrite le 16 janvier 1850 à son oncle Benjamin Oswell, il expose son dessein « de repartir pour l'intérieur du continent et de tenter d'atteindre les postes portugais du Zambèze, par une route de terre ». Il avait été entendu avec Livingstone qu'ils accompliraient ce voyage ensemble; mais quand Oswell arriva à Kolobeng pour prendre son compagnon, il apprit que Livingstone, contrairement aux conventions, était, depuis un mois, parti seul pour le Zambèze, qu'il fut d'ailleurs incapable d'atteindre. Oswell se décida à retourner au lac Ngami, dont la route lui était maintenant bien connue; alors qu'en 1849 il avait seulement relevé la rive méridionale du lac, il en accomplit, cette fois, le tour complet, en se livrant à son exercice favori, la chasse.

Ce quatrième voyage avait seulement confirmé les résultats du troisième. Le cinquième en eut de nouveaux et de fort intéressants.

Voici, en avril 1851, Oswell de nouveau à Kolobeng. Livingstone hésite beaucoup à l'accompagner : il ne possède ni chariot ni bœufs d'attelage; est-il prudent d'emmener sa famille, dont il ne veut pas se séparer, dans un voyage long, pénible, et pendant lequel, vu la rareté des points d'eau, on souffrira certainement de la soif? Mais Oswell lève

toutes les difficultés. Il avait déjà libéralement supporté les frais de l'expédition au lac Ngami; aujourd'hui il offre à Livingstone un chariot avec son attelage. En outre, il propose de servir d'éclaireur à la caravane et de s'assurer qu'elle trouvera de l'eau dans les puits.

Livingstone cède à ces instances généreuses et, accompagné de sa famille, il se met en marche avec Oswell. De Kolobeng ils se dirigent vers le nord, découvrent et traversent la lagune salée du grand Makarikari, véritable *chott*, pareil à ceux qui parsèment les plateaux algériens et la terrasse de l'Atlas saharien. Inclinant ensuite légèrement vers l'ouest, ils arrivent le 18 juin 1851 au Chobé, le grand affluent de droite du Zambèze. Ils laissent les chariots sur la rive droite et font passer leurs bœufs d'attelage sur la rive gauche, où la mouche tsetsé, si funeste au bétail, n'est pas à redouter. Puis Oswell et Livingstone partent à cheval, traversent la presqu'île formée par le Chobé et le Zambèze et, le 4 août 1851, atteignent la rive droite du grand fleuve de l'Afrique australe, en face du village de Secheké. Jamais avant eux explorateur européen, parti soit du Cap de Bonne-Espérance, soit de la côte de Mozambique, n'avait pénétré si loin dans l'intérieur du continent africain, ni contemplé les flots du Zambèze à une distance relativement si proche de son origine.

Pendant ce voyage, Oswell et Livingstone furent puissamment aidés par un chef indigène nommé Sebitoane, dont la vie avait été semée d'aventures. En 1823, des Mantatis, bandes incohérentes d'indigènes fuyant affolées, au nord du fleuve Orange, devant le chef zoulou Chaka et son armée irrésistible, avaient failli envahir la colonie du Cap. Mais, le 25 juin 1823, elles avaient été arrêtées et repoussées, au village de Lattakou, par une petite armée de Bastaards ou Griquas. Sebitoane, chef de l'une de ces bandes, s'était alors dirigé vers le nord, avait traversé le désert, suivi la Zouga, contourné le lac Ngami, était arrivé sur les rives du Zambèze et y avait constitué une de ces dominations éphémères si nombreuses dans l'histoire de l'Afrique.

Oswell eut un instant le projet de descendre le long de la rive du Zambèze jusqu'à l'embouchure, ou au moins jusqu'aux premiers postes portugais. Mais les renseignements des indigènes sur les difficultés que les marécages et la mouche tsetsé opposeraient à sa marche, le désir de revoir l'Angleterre, le décidèrent à reprendre la direction du Cap. Il y arriva en janvier 1852, et s'embarqua quelques semaines plus tard.

Sa carrière d'explorateur était finie. Pendant la guerre de Crimée, il servit auprès de lord Raglan en qualité de secrétaire et de messager de confiance, employa les années 1855 et 1856 à voyager en Amérique et

IMPRIMERIE NATIONALE.

dans les Antilles, puis, revenu en Angleterre, se maria et, dès lors, mena, entre sa femme, ses enfants et ses amis, une vie facile et oisive de gentilhomme campagnard. Il mourut le 1er mai 1893, sans être retourné en Afrique.

L'introduction dans la science géographique de cette notion qu'entre le Limpopo, le Zambèze et le Cunene il existe dans l'Afrique australe un vaste bassin qui ne communique ni avec l'Atlantique ni avec l'Océan indien, puisque la Zouga, l'émissaire du lac Ngami, s'évapore et se perd dans le sable, telle fut la première découverte d'Oswell.

La seconde a consisté à prouver l'importance hydrographique du Zambèze. A la date de 1851, le Niger était encore imparfaitement connu; sur le Congo, personne n'avait dépassé le point atteint en 1816 par Tuckey et qui correspond au poste actuel d'Isangila ; on ne connaissait encore bien qu'un seul des grands fleuves d'Afrique, le Nil, grâce aux trois expéditions équipées de 1839 à 1842 par Méhémet Ali, et qui, sous la direction scientifique de notre compatriote D'Arnaud bey, s'étaient avancées de Khartoum jusqu'au 4° 42′ de latitude nord. Oswell rapporta cette notion nouvelle qu'à treize cents kilomètres de son embouchure le Zambèze était déjà un grand fleuve, profond, large de trois à quatre cents mètres et, par gros temps, agité comme un lac, puisque le canot dans lequel il l'avait traversé roulait et embarquait de l'eau.

Sur la liste des grands fleuves du globe, le Zambèze figurait désormais à côté du Nil.

Constatant l'intérêt de cette œuvre, on s'étonne que le nom de William Cotton Oswell soit resté si obscur, tandis que celui de son compagnon David Livingstone brillait soudain d'un éclat que les années n'ont pas affaibli.

Plusieurs circonstances expliquent cette indifférence de l'opinion publique. Homme d'action avant tout, chasseur intrépide, se plaisant aux entreprises difficiles et périlleuses, dont il se tirait par son sang-froid et son courage, Oswell avait la plus grande répugnance pour tout travail d'écriture. Jamais il ne se résolut à entreprendre un récit complet et méthodique de ses voyages. Il se vantait même de son indolence. « Si telle avait été ma destinée, écrivait-il le 26 octobre 1844 à sa mère, j'aurais pu être un véritable explorateur; j'aurais même possédé une qualité dont beaucoup de voyageurs sont privés, celle de ne pas griffonner de livre. Ma paresse foncière m'aurait protégé contre un pareil acte. »

Tout au rebours, David Livingstone était un fort habile intendant de sa gloire. A peine est-il revenu du lac Ngami qu'il envoie à Londres un récit de son voyage, et c'est par lui, et par lui seul, que le public lettré

est informé de la découverte[1]. L'effet est immédiat. « Les lettres de Livingstone, écrit son ami Frank Vardon à Oswell le 25 mars 1850, ont été lues à la *R. Geographical Society* devant une salle comble; il a acquis une immense réputation. J'étais présent quand on a lu sa très longue lettre à Steele[2]; il est déplorable, mille fois déplorable, que de vous on n'ait pas une seule ligne. » Plus tard Vardon reçut bien une lettre particulière d'Oswell et s'empressa de la communiquer au secrétaire de la *R. Geographical Society,* mais elle arrivait trop tard; les noms de « lac Ngami » et de « Livingstone » étaient indissolublement unis dans l'esprit du public et celui d'Oswell resta ignoré. En attribuant un prix de vingt-cinq guinées à Livingstone, dans sa séance du 27 mai 1850, la *R. Geographical Society* accrédita encore l'opinion que c'était à lui seul que revenait le mérite de la découverte. En bonne justice, le prix aurait dû être partagé entre Livingstone et Oswell[3].

Edward Waring Oswell, ministre de l'Evangile dans l'île de Wight, exposait avec beaucoup de bon sens à son frère William les conséquences de son indifférence : « Si vous voulez obtenir quelque avantage de la découverte, et si vous en espérez une suite, il faut exposer de votre mieux la part que vous y avez prise, sans quoi, tout le monde ignorant ici vos travaux, vous n'avez aucune chance d'en bénéficier. Tous les articles que j'ai lus sur le sujet attribuent la plus grande part du mérite, sinon tout le mérite, à Livingstone, et tout naturellement, puisqu'il est le seul à faire des rapports[4]. »

En outre, Oswell n'avait en Angleterre aucun appui. L'influence de son oncle, Benjamin Oswell, celle de son ami, Frank Vardon, sur l'opinion publique étaient nulles. Il n'avait même pas pris avant son départ la simple précaution de se faire admettre comme membre de la *R. Geographical Society,* marque d'indifférence que le secrétaire de la Société ne laissa pas de relever.

Livingstone, au contraire, appartenait à la *London Missionary Society.* En 1850, cette compagnie n'avait plus assurément sur le public anglais le crédit dont elle jouissait une quinzaine d'années auparavant, à l'époque

[1] *Extracts of letters from the Rev. David Livingston* (sic) *dated from the missionary station at Kolobeng, South Africa.* (*Journal of the R. Geographical Society,* 1850, p. 138.)

[2] Thomas Steele, capitaine aux *Coldstream guards* et ami de Livingstone.

[3] Chose curieuse, la Société de géographie de Paris fut plus équitable que celle de Londres et, en 1852, elle décerna, sur le rapport de Jomard, deux médailles d'argent semblables, l'une à Oswell et l'autre à Livingstone.

[4] La lettre n'est pas datée, mais elle doit avoir été écrite au commencement de l'année 1852.

où lord Glenelg, ministre des colonies, s'inspirant de ses conseils, prenait la très grave décision qui provoqua l'émigration des Boers hors de l'Empire britannique. Elle restait néanmoins puissante. A l'affût de tout ce qui pouvait servir ses intérêts, elle s'empressa de répandre par tous les moyens dont elle disposait la grande découverte géographique accomplie par l'un de ses membres, le révérend David Livingstone.

Sans doute Livingstone a loyalement reconnu et publiquement proclamé les services pécuniaires dont il était redevable à Oswell. Seulement il le représente, dans ses lettres et dans ses livres, comme un Mécène généreux, comme un amateur de sport par lequel il avait consenti à se laisser accompagner. En réalité c'est renverser les rôles. En 1849, Livingstone n'était encore qu'un modeste missionnaire fort inexpérimenté, ayant pour tout mérite de connaître la langue des Betchouanas et de jouir, grâce à sa bonté, d'une certaine popularité parmi les indigènes qui entouraient la mission de Kolobeng. Oswell, au contraire, avait acquis, par ses chasses dans l'Inde et par ses deux explorations sur le Limpopo, l'expérience des voyages difficiles. Bien loin de figurer dans la suite de Livingstone, ainsi qu'on le croyait jusqu'à présent, ce fut lui qui emmena Livingstone au lac Ngami. Et ce fut encore grâce à la présence et au concours d'Oswell que Livingstone arriva en 1851 jusqu'au Zambèze, qu'il avait en vain essayé d'atteindre seul en 1850. Sans Livingstone, Oswell aurait certainement accompli ses deux découvertes; on n'oserait pas affirmer la réciproque.

Oswell avait voué à Livingstone une amitié si profonde que, bien loin de se montrer jaloux de la gloire de son ami, il s'employa de son mieux à la servir; il se tint toujours volontairement dans son ombre. Mais les documents récemment publiés rendent à William Cotton Oswell le mérite dont sa modestie s'était toujours défendue; ils permettent de préciser un point intéressant de l'histoire de la géographie africaine. En les donnant au public, M. William Edward Oswell a accompli un devoir filial et servi en même temps la cause de la vérité.

Henri DEHÉRAIN.

Projet d'une édition internationale des Œuvres de Leibniz.

L'une des propositions qui furent soumises à la première assemblée générale de l'Association internationale des Académies, tenue le 16 avril 1901, avait pour objet l'étude des moyens propres à préparer et à

publier une édition complète des œuvres de Leibniz. Ce projet, dont M. Lachelier avait eu l'initiative et qu'il avait fait adopter par l'Académie des Sciences morales, brillamment soutenu par M. Brochard devant la Commission internationale et devant l'assemblée générale des Académies, reçut l'approbation chaleureuse de MM. Hermann Diels et Mommsen, délégués de l'Académie de Berlin; et les conclusions suivantes, présentées par la Commission, furent votées à l'unanimité :

En vue d'une publication projetée des œuvres de Leibniz, dont l'exécution sera soumise à la prochaine session de l'Association, la Commission propose de confier à l'Académie des Sciences morales et politiques, à l'Académie des Sciences de Berlin et à l'Académie des Sciences de Paris le soin de déléguer chacune un directeur. Ces trois directeurs auront pour mission :

1° De faire appel à toutes les bibliothèques et dépôts publics et privés, en leur demandant de signaler toutes les pièces utiles à la publication;

2° De dresser un catalogue descriptif et raisonné de toutes les pièces;

3° De préparer le plan méthodique qu'on pourrait adopter pour l'édition projetée.

Les directeurs pourront s'adjoindre des auxiliaires, et d'ailleurs les Académies constituantes seront invitées à déléguer des savants chargés de correspondre avec les directeurs et de leur prêter tout l'appui qui sera nécessaire.

Conformément à ces résolutions, l'Académie de Berlin nomma directeur, pour la préparation de l'édition de Leibniz, M. le conseiller privé, professeur Hermann Diels; l'Académie des Sciences de Paris nomma M. Henri Poincaré; l'Académie des Sciences morales et politiques, M. Émile Boutroux.

Étant donné l'extrême variété, multiplicité et dispersion des écrits de Leibniz, des recherches préliminaires étaient indispensables avant que pût être déterminé le plan même du travail préparatoire que les délégués des Académies devaient entreprendre en commun. Ces recherches furent faites, en Allemagne et en Autriche, par les soins des délégués allemands; en France, Belgique, Hollande et Angleterre, par les soins des délégués français. Il en résulta tout d'abord que l'immense majorité des manuscrits (60,000 dont 35,000 lettres) se trouvaient à la Bibliothèque royale de Hanovre, mais qu'il en existait aussi quelques-uns dans de nombreuses bibliothèques d'Allemagne et des autres pays : Autriche-Hongrie, Suisse, France, Angleterre, Belgique, Hollande, Italie, Pays du Nord de l'Europe, Russie, Amérique.

Il fut, de plus, évident que la nature des manuscrits, brouillons en grande partie, surchargés de ratures et d'additions, que les nombreuses répliques, les dates, absentes ou douteuses, même quand elles sont de la main de Leibniz, etc., soulèvent un nombre énorme de difficiles pro-

blèmes, et que les catalogues existants, si soigneusement qu'ils aient été faits, sont loin de suffire même à orienter les travailleurs.

Dès le mois de juin 1902 l'Académie de Berlin exprima le vœu que les délégués allemands et français se réunissent à Paris vers la fin de l'année, pour traiter ensemble les questions relatives aux premiers travaux communs et à l'appel qui devait être adressé aux diverses bibliothèques et archives. Cette conférence a eu lieu le 29 décembre dernier, à l'Institut. Étaient présents : pour l'Académie de Berlin, M. le conseiller privé, professeur H. Diels, et M. le docteur Ritter, en qualité de secrétaire du professeur Diels; pour les Académies des Sciences et des Sciences morales et politiques, les membres de la Commission de Leibniz, à savoir : MM. Berthelot, Darboux, Poincaré, Gréard et Boutroux; M. G. Picot, retenu alors loin de Paris, n'a pu assister à la réunion.

Les délégués allemands et français se sont appliqués à déterminer l'objet précis des travaux préparatoires prévus par le vote de l'assemblée générale en 1901. En ce qui concerne le catalogue qu'ils ont tout d'abord mission de dresser, ils se sont rendu compte de l'impossibilité de constituer un catalogue complet, achevé et définitif, de tant d'écrits si litigieux, dans le délai fixé par les Académies. Il leur a paru d'ailleurs que l'établissement préalable d'un catalogue sommaire descriptif et raisonné, donnant des indications sur le contenu des manuscrits, mais ajournant, d'une manière générale, les problèmes difficiles à résoudre, pourrait déjà rendre de grands services aux historiens et aux savants, et serait une préparation très efficace au travail de comparaison et d'approximation successive qui peut seul conduire à des résultats définitifs. Ils ont donc décidé de se borner, pour le moment, à l'établissement et à la publication d'un catalogue provisoire.

Ils ont arrêté, en ce sens, le texte de l'appel qui doit être adressé aux bibliothèques et dépôts publics et privés, ainsi que la répartition du travail et les principes qui doivent y présider.

La formule d'appel est ainsi conçue :

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ACADÉMIES.

ÉDITION INTERNATIONALE DES OEUVRES DE LEIBNIZ.

Appel aux bibliothèques et dépôts d'archives.

La première assemblée générale de l'Association internationale des Académies, tenue à Paris du 16 au 20 avril 1901, a confié aux Académies des Sciences et des Sciences morales et politiques, de l'Institut de France, et à l'Académie Royale

des Sciences de Prusse, le soin de préparer une édition complète des œuvres de Leibniz.

Considérant que beaucoup de manuscrits du philosophe ou d'éditions rares de ses ouvrages sont, aujourd'hui encore, insuffisamment connus ou utilisés, les trois Académies ont l'honneur de s'adresser aux bibliothèques et aux dépôts d'archives publics ou privés, ainsi qu'aux propriétaires de collections de manuscrits, en les priant de leur indiquer tout ce qui, à leur connaissance, pourra servir à la publication, et de vouloir bien, en particulier, leur donner le signalement des pièces qu'ils possèdent, d'après le questionnaire ci-joint. Quant à la mesure dans laquelle il devra être répondu aux différentes questions, elles s'en remettent à la bonne volonté des directeurs ou propriétaires : elles les remercient à l'avance de tous les renseignements qu'ils leur communiqueront, quelle qu'en soit l'importance.

Les trois Académies, devant présenter le plan de l'édition projetée à l'assemblée générale de l'Association qui aura lieu à Londres en 1904, prient leurs correspondants d'envoyer les réponses aussitôt qu'il leur sera possible.

Paris, le 29 décembre 1902.

Académie des Sciences,
Paris (Palais de l'Institut.)

Académie des Sciences morales et politiques,
Paris (Palais de l'Institut.)

Königliche Preussische
Akademie der Wissenschaften,
Berlin.

QUESTIONNAIRE.

(Prière d'adresser les réponses à l'Institut de France, Comité de Leibniz.
Palais de l'Institut, Paris.)

1. L'établissement (ou le dépôt) possède-t-il, en original, brouillon ou copie .
   a. Des œuvres manuscrites (traités, mémoires, essais, etc.) dont Leibniz est l'auteur certain ou probable?
   b. Des lettres manuscrites dont Leibniz est l'auteur ou le destinataire certain ou probable?
   c. Des œuvres manuscrites (traités, mémoires, essais) attribuables, avec certitude ou probabilité, à des personnes ayant été, soit en commerce direct, soit en relation de correspondance avec Leibniz?
   d. Des lettres manuscrites envoyées ou reçues, certainement ou probablement, par des personnes rentrant dans la catégorie *c*?

2. L'établissement possède-t-il des recueils de manuscrits datant de 1664 à 1716, non encore dépouillés minutieusement, et susceptibles de renfermer des pièces telles que celles qui sont rangées sous le n° 1?

3. L'établissement possède-t-il des imprimés portant, écrites, des dédicaces, notes marginales, additions, etc., attribuables à Leibniz?

4. L'établissement possède-t-il des imprimés de 1664 à 1716, savoir :
   a. Des ouvrages, mémoires, etc., dont Leibniz est l'auteur certain ou probable?
   b. Des lettres dont Leibniz est l'auteur ou le destinataire certain ou probable? (Exemple : *De la tolérance des religions, Lettres de M. Leibnis et réponses de M. Pelisson.* Cologne, A. Pierrot, 1692, in-12, 128 pages.)

5. L'établissement possède-t-il des brochures de circonstance datant de 1664 à 1716, quel qu'en soit l'auteur?

6. L'établissement a-t-il connaissance de dépôts d'archives, bibliothèques, collections autres que ceux qui sont mentionnés dans la liste ci-jointe, et susceptibles de renfermer des documents rentrant dans les catégories ci-dessus désignées?

LISTE DES BIBLIOTHÈQUES ET DÉPÔTS DÉJÀ CONNUS.

I. Empire allemand.

Berlin : Königl. Geh. Staatsarchiv.
Archiv der Königl. Akademie der Wissenschaften.
Königl. Bibliothek.
Bibliothek des Joachimsthal'schen Gymnasiums.
Breslau : Universitätsbibliothek.
Cassel : Königl. Landesbibliothek.
Celle : Bibliothek des Königl. Oberappellations-Gerichts.
Coblenz : Königl. Staatsarchiv.
Dehlitz : a. d. S. Gräfl. Schulenburg'sches Archiv.
Donaueschingen : Fürstl. Fürstenbergisches Archiv.
Dresde : Königl. Haupt-Staatsarchiv.
Königl. Bibliothek.
Emden : Gräfl. Schulenburg'sches Archiv.
Erfurt : Königl. Bibliothek.
Erlangen : Königl. Universitätsbibliothek.
Eybach : Gräfl. Degenfeld'sches Archiv.
Frankfurt a. M. : Stadtbibliothek.
Greifswald : Sammlung des Frl. Ulmann.
Göttingen : Königl. Universitätsbibliothek.
Halle a. S. : Königl. Universitätsbibliothek.
Hamburg : Stadtbibliothek.
Hanovre : Königl. Staatsarchiv.
Stadt-Archiv.
Hanovre : Königl. Bibliothek.
Städtische Bibliothek.
Bibliothek des histor. Vereins.
Helmstedt : Herzogl. Bibliothek.
Ippenburg : Gräfl. Bussche'sches Archiv.
Iena : Grossherzogl. und Herzogl. Universitätsbibliothek.
Karlsruhe : Grossherzogl. Hof- und Landesbibliothek.
Kiel : Königl. Universitätsbibliothek.
Leipzig : Königl. Universitätsbibliothek.
Stadtbibliothek.
Lengsfeld : Freiherrl. Boineburg'sches Archiv.
Munich : Königl. Reichs-Archiv.
Königl. Bibliothek.
Münster : Königl. Staatsarchiv.
Posen : Königl. Staatsarchiv.
Schwerin : Grossherzogl. Staatsarchiv.
Stuttgart : Königl. Geh. Haus- und Staatsarchiv.
Königl. öffentliche Bibliothek.
Tübingen : Königl. Universitätsbibliothek.
Wiesentheid : Gräfl. Schönbornsches Archiv.
Wolfenbüttel : Herzogl. Bibliothek.
Herzogl. Landeshauptarchiv.
Wurzbourg : Königl. Archiv-Conservatorium.

II. Autriche-Hongrie.

Göttweig : Stiftsbibliothek.
Vienne : K. und k. Haus-, Hof- und Staatsarchiv.
Vienne : K. und k. Reichs-Finanz-Archiv.
K. k. Hofbibliothek.

III. Suisse.

Zurich : Bibliothèque de la ville.

IV. France.

Dijon : Bibliothèque municipale.
Nantes : Bibliothèque municipale.
Musée Dobrée (Autographes).
Paris : Bibliothèque Nationale (Fonds français, Nouv. acquisitions françaises, Fonds latin).
Rouen : Bibliothèque municipale.

V. Angleterre.

Cheltenham : Bibliotheca Phillippica.
Londres : British Museum (Fonds ancien, Addit. MSS., Bibl. Harleian, Coll. Egerton).
Royal Society.

VI. BELGIQUE.

BRUXELLES : Bibliothèque royale.
Collège Saint-Michel.

VII. HOLLANDE.

AMSTERDAM : Bibliothèque de l'Université (Coll. Diederichs).
LA HAYE : Bibliothèque royale (MSS.).
LEYDE : Bibliothèque de l'Université (Fonds ancien, Libri recentiores, MSS.).

VIII. ITALIE.

FLORENCE : Biblioteca Nazionale (Biblioteca Magliabechiana).
MODÈNE : Archivio di stato.
Archivio Soli-Muratori.
Biblioteca Estense.

IX. RUSSIE.

MOSCOU : Archives impériales.

Pour l'envoi de cet appel et les recherches que provoqueront les réponses, les Académies se sont distribué les divers pays intéressés de la manière suivante : à l'Académie de Berlin : l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse allemande et le Nord de l'Europe; aux Académies de Paris : la France, l'Italie, la Suisse française, la Belgique, la Hollande, l'Angleterre et l'Amérique.

Mais la partie essentielle du travail devra être exécutée à Hanovre, où sont conservés le plus grand nombre des manuscrits. Pour en régler la distribution, on a admis une classification provisoire des écrits de Leibniz. Cette classification est la suivante :

1. Écrits logiques, au nombre de 3,500 environ (dont 2,000 lettres);
2. Écrits historiques ou philologiques : 12,500 (dont 9,000 lettres);
3. Écrits juridiques : 2,200 (dont 1,000 lettres);
4. Mathématiques ou scientifiques : 11,500 (dont 5,500 lettres);
5. Politiques : 21,000 (dont 12,500 lettres);
6. Théologiques ou métaphysiques : 9,300 (dont 5,000 lettres).

En tout 60,000 environ, dont 35,000 lettres.

Le dépouillement des écrits logiques, historiques, juridiques et mathématiques conservés à Hanovre a été attribué aux Français; celui des écrits théologiques ou métaphysiques et des écrits politiques, aux Allemands.

Il est entendu que le plan de travail arrêté par la conférence du 29 décembre se rapporte exclusivement à la publication du catalogue provisoire qui devra être soumis à l'assemblée générale de 1904, toutes les questions relatives à l'édition elle-même devant être réservées : on considère d'ailleurs que ces questions ne sauraient être abordées utilement avant que soit achevé, non l'examen sommaire, mais l'examen approfondi et critique, ainsi que la collation scrupuleuse, de tous les textes.

Le catalogue provisoire comprendra :

1° Le signalement, externe et interne, et, autant que possible, la date de tous les manuscrits.

IMPRIMERIE NATIONALE.

L'ordre des matières, qui devra être arrêté par les collaborateurs quand ils auront achevé l'examen sommaire des manuscrits, pourra être le suivant :

Les lettres formeraient une première catégorie générale. On peut les classer d'après l'ordre alphabétique des destinataires et, pour chaque destinataire, chronologiquement. Les ouvrages et opuscules formeraient la seconde catégorie générale. Ils seront d'ailleurs répartis entre les classes indiquées plus haut. Il arrivera souvent que le contenu d'un texte se rapportera, à la fois, à plusieurs de ces classes. Dans ce cas, le texte sera décrit en détail à la place qui paraîtra le mieux lui convenir; mais il sera mentionné également dans les autres catégories, avec renvoi à cette description détaillée.

Dans chaque catégorie, les écrits seront rangés, autant que possible, selon l'ordre chronologique.

2° Trois index :

a. Une table alphabétique des noms propres et des matières;
b. Une table chronologique de tous les écrits leibniziens, existants ou mentionnés dans des documents existants;
c. Une table chronologique de tous les faits, certains ou probables, de la vie extérieure de Leibniz, ou ce qu'on peut appeler une biographie pragmatique de Leibniz.

Le catalogue provisoire fera avant tout le départ de ce qui est, dès maintenant, certain ou facile à déterminer, et de ce qui appelle des recherches ultérieures. Pour ces recherches mêmes il visera à fournir des points d'appui, notamment par les indications qu'il donnera sur le contenu des pièces, et il facilitera la marche logique qui va du connu à l'inconnu.

Le travail nécessaire à l'établissement de ce catalogue provisoire est confié à de jeunes savants que leurs études préalables désignaient pour cette besogne. Ce sont, jusqu'ici, pour l'Allemagne, MM. les docteurs Ritter et Kabitz; pour la France, MM. Rivaud, Halbwachs et Davillé.

Chacun des collaborateurs est chargé de l'examen d'une classe de manuscrits. Mais cet examen et la confection des fiches qui en mentionnent les résultats ont lieu suivant une méthode commune, arrêtée par écrit dans ses principes et dans ses détails. Et à mesure que les recherches avanceront, le travail deviendra, naturellement et nécessairement, de plus en plus collectif.

Chaque nation se chargera vraisemblablement de l'impression de la partie du catalogue qui lui aura été confiée, et fera cette publication

dans sa propre langue. Mais les deux parties seront disposées de manière à être réunies, et formeront un seul ouvrage, précédé d'un avant-propos imprimé en allemand et en français.

Même limitée ainsi, jusqu'à nouvel ordre, à l'établissement d'un catalogue provisoire, la tâche est considérable, tant par l'étendue que par la difficulté. On espère en venir à bout à force de zèle, de méthode et de bonne volonté mutuelle, grâce au commun dévouement à l'intérêt de la science.

ÉMILE BOUTROUX.

LIVRES NOUVEAUX.

Herm. DESSAU. *Inscriptiones latinae selectae.* Vol. I et II, pars. I. — Berlin, in-8°. Librairie Weidman.

Tous nos maîtres, tous nos prédécesseurs se sont servis du recueil d'inscriptions d'Orelli-Henzen, le seul où l'on pût trouver réunies, classées, annotées les inscriptions latines les plus importantes connues il y a cinquante ans. Aujourd'hui ce recueil, excellent en son temps et universellement cité, est tout à fait arriéré. La publication du *Corpus* de Berlin a tellement renouvelé les méthodes de critique épigraphique, les découvertes advenues pendant la seconde moitié du siècle dernier ont tellement augmenté le champ de l'épigraphie et enrichi notre connaissance des antiquités romaines que, d'un côté, l'Orelli se trouve contenir un grand nombre de textes qui doivent être annulés ou remplacés par de nouvelles lectures, que, de l'autre, il y manque plus de la moitié des documents importants. L'œuvre d'Orelli était donc à refondre. Malgré l'apparition des *Exempla* de Wilmanns, destinés spécialement, d'ailleurs, aux étudiants, Henzen y songeait lorsqu'il est mort; ses amis ont confié à M. Dessau le soin de mener l'entreprise à bonne fin. Le premier volume du nouveau recueil a vu le jour en 1892; la première partie du deuxième vient de paraître. Celui-là renfermait les inscriptions relatives aux empereurs, aux grands personnages romains ou étrangers et à leurs employés, aux soldats, aux gens de lettres; celui-ci nous offre les monuments consacrés aux dieux, ceux qui intéressent les jeux de la scène, du cirque, de l'amphithéâtre, ceux qui rappellent des constructions publiques ou privées, ceux qui éclairent les institutions municipales. Il reste, pour terminer la publication, à nous donner les inscriptions qui ont trait à la vie privée, cette série de petits documents que l'on désigne sous le nom d'*instrumentum*, et surtout les *Indices*, qui seront un instrument précieux de recherches, une sorte de manuel ou de dictionnaire épigraphique.

Le livre étant destiné moins aux épigraphistes de profession qu'à tous les érudits et ne contenant rien qui ne soit déjà publié ailleurs, M. Dessau n'a pas cru devoir reproduire les inscriptions en lettres capitales et avec la disposition originale des lignes; il les a traitées comme des textes courants, où il suffisait d'indiquer par un trait vertical la séparation des lignes. Sauf cette modification, la méthode adoptée est celle d'Orelli : répartition des documents par classes; commentaire limité aux

vraies difficultés de lecture ou d'interprétation. Les véritables améliorations — et elles sont considérables — sont celles que la différence des temps et les progrès de la science imposaient. C'est, si l'on veut, le livre qu'aurait fait Orelli, s'il avait vécu au début du XX^e siècle.

R. CAGNAT.

L'Empire carolingien, ses origines et ses transformations. Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris, par Arthur KLEINCLAUSZ, agrégé d'histoire, chargé de cours à la Faculté des lettres de Dijon. Paris, Hachette et C^{ie}, 1902, in-8°, XVI et 611 pages.

Il était désirable que la science française présentât sur cette époque carolingienne, que les savants d'outre-Rhin voudraient se réserver comme leur domaine propre, un livre bien composé et bien écrit, en même temps que solidement documenté. M. Kleinclausz nous a donné ce livre.

La synthèse qu'il y expose a pour premier objet, dans l'*Introduction* et dans le livre I, l'histoire d'une idée et d'une institution, l'Empire romain. On y voit par quelles séries de transformations cette idée aboutit, en 800, à la création de l'Empire de Charlemagne. — Comment l'Occident s'est détaché de Byzance, quels ont été les premiers rapports des papes avec les rois francs, le voyage d'Étienne II en France, la formation de l'État de saint Pierre et l'évolution de la politique pontificale après la conclusion de l'alliance romano-franque, toutes ces questions, si souvent traitées et l'on peut même dire ressassées par les érudits allemands, prennent, sous la plume de M. Kleinclausz, un caractère de clarté et de précision et comme une couleur de bon aloi, qui sont dus, évidemment, à la parfaite connaissance que possède l'auteur, non seulement des faits, mais des écrits littéraires et politiques propres à donner l'intelligence des faits. L'événement de l'an 800, l'entrée triomphale et le couronnement de Charlemagne à Rome sont exposés avec autant de détails que le permettent les documents contemporains; et s'il n'est pas toujours facile d'en déterminer le sens et la portée exacts avec une certitude rigoureuse, la faute en est à l'insuffisance des textes beaucoup plus qu'à la méthode de l'historien qui les commente.

Dans le livre II, l'auteur suit l'évolution de la conception impériale, d'abord sous Charlemagne lui-même, puis sous ses successeurs du IX^e siècle. Le système de « l'Unité » avec Louis le Pieux, puis le régime de la « Concorde » avec Lothaire et Charles le Chauve, donnent lieu à une analyse pénétrante des événements et des théories politiques. Entre autres faits de première importance, le conflit de l'idée impériale et unitaire avec l'idée nationale et féodale, sous les fils et petits-fils du Conquérant, est mis en pleine lumière. La translation du centre de l'Empire en Italie, sous Louis II et Charles le Chauve, et les relations de ces princes avec les papes Nicolas I^{er} et Jean VIII, apparaissent également sous leur vrai jour. Un chapitre spécial est consacré à la critique d'un document apocryphe, la lettre de Louis II à Basile, qui n'en a pas moins un intérêt historique considérable, parce qu'elle contient le programme de l'action pontificale et impériale telle qu'on la concevait à Rome, dans l'entourage du pape Jean VIII. Ce pape voulait substituer à l'Empire franc de Charlemagne un Empire romain « dont le Saint-Siège et les Italiens auraient été les souverains dispensateurs ». M. Kleinclausz suppose, avec toute vraisemblance, que la fameuse lettre a été composée vers le milieu de l'année 879, et par le bibliothécaire Anastase.

Le livre III nous montre le développement de la légende de Charlemagne au dé-

clin du IXᵉ siècle, en dépit des troubles et des malheurs de toute nature qui ont fait de cette époque une des plus désastreuses du moyen âge. Les partisans de l'Empire unitaire conçoivent, lors de la reconstitution de la dignité impériale au profit de Charles le Gros, une espérance qui ne tarde pas à s'évanouir. Mais l'idée persistera, aux Xᵉ et XIᵉ siècles, dans certains milieux sociaux : elle amènera encore la fondation du Saint-Empire d'Otton Iᵉʳ et de Frédéric Barberousse. Seulement l'Empire germanique du moyen âge féodal ne rappellera l'Empire de Charlemagne ni par ses procédés, ni par son idéal. Le nom sera le même; les choses différeront profondément.

Tel est, en substance, le livre de M. Kleinclausz, œuvre de haute valeur et de réelle importance, remarquable en ceci qu'un grand effort de généralisation y repose sur une enquête approfondie et exacte des textes et des travaux de la science moderne. L'érudition n'y fait jamais tort à la clarté, et je connais peu de livres sur l'histoire du moyen âge où l'exposition des doctrines s'harmonise et se fonde aussi bien avec le récit des événements. Achille LUCHAIRE.

Pittori lombardi del quattrocento. Ricerche di Francesco MALAGUZZI VALERI., Milano, Cogliati, 1902. In-8°, XX-253 p., avec 30 gravures.

Sous une apparence modeste et dans un format maniable, ce petit volume est une des plus précieuses contributions que l'on ait apportées depuis longtemps à l'histoire de l'art italien de la Renaissance. Le regretté Eug. Müntz me le signalait avec insistance dans la dernière conversation que j'eus avec lui; il l'avait lu avec tant d'intérêt qu'il me conseillait de suivre son exemple, ce que je me félicite d'avoir fait.

Les peintres lombards du XVᵉ siècle ont été singulièrement négligés de la critique. M. Valeri en a entrepris l'étude, tant dans les archives que dans les églises, les musées et les collections privées, particulièrement riches dans cette partie de l'Italie. Ses patientes recherches l'ont conduit à toute une série de découvertes et d'identifications qui font sortir de l'ombre plusieurs personnalités d'artistes mal connus et en révèlent d'autres dont on ignorait même le nom. Les deux grands peintres influencés par l'école de Padoue, Buttinone et Zenale, l'ont occupé d'abord; si Zenale reste encore quelque peu énigmatique (cf. Suida, dans le *Repertorium für Kunstwissenschaft*, 1902, p. 339), le talent de Buttinone se dessine avec une netteté parfaite, et nous pouvons en suivre le développement jusqu'en 1507. M. Valeri montre ensuite l'influence de l'école de Vérone et, en particulier, de Pisanello; les imitateurs de ce maître, en Lombardie, furent Cristoforo Moretti, Michelino et Leonardo da Besozzo, les Zavatarij, dont les œuvres se placent entre 1417 et 1485. D'autres chapitres sont consacrés à Bonifacio et Benedetto Bembo, qui travaillèrent à Pavie, à Zanetto Bugatto, à Giovanni Bevilacqua, à Zenone da Vaprio. Bugatto était un protégé de la duchesse Bianca Maria, qui eut l'idée de lui faire enseigner la peinture en Flandre et l'envoya à Bruxelles en 1460. Une lettre de la duchesse, datée de 1463, est adressée *Nobili viro dilecto magistro Rugerio de Tornay pictori in Burseles* (*sic*), pour le remercier des leçons qu'il a données à Zanetto; l'apprentissage avait duré trois ans. Ce Rugerio est Rogier van der Weyden (de la Pasture). On voit que le beau travail de M. Valeri intéresse encore d'autres provinces de l'art que la Lombardie. Bugatto exécuta beaucoup de portraits à la cour des Sforza; malheureusement, nous n'en possédons pas un qui soit signé. Il est probable qu'il en existe cependant, dissimulés sous des noms plus illustres, peut-être même sous celui de son maître Rogier, dont il avait dû s'assimiler la manière. S. R.

Charles Frémont (Sous la direction de MM. A. Müller et P. Roger), *Évolution de la fonderie de cuivre d'après les documents du temps;* un vol. de 31 × 22 centimètres; IV + 380 pages et 351 figures. — Paris, Typographie Philippe Renouard, 1903.

Deux fondeurs en cuivre bien connus, MM. Müller et Roger, ont eu l'heureuse idée de publier une histoire de leur art, et ils ont chargé M. Frémont de la rédaction de ce travail. Nul n'était plus compétent que M. Frémont, qui depuis longtemps se livre aux recherches les plus intéressantes sur les propriétés des métaux, et qui est un bibliophile passionné en tout ce qui concerne les arts mécaniques.

L'ouvrage remonte aux origines les plus anciennes, et mérite bien le titre d'évolution de la fonderie. M. Frémont juge que les études de ce genre ne doivent pas être limitées au simple examen des procédés divers, mais qu'on doit chercher comment et pourquoi les méthodes et les appareils se sont successivement transformés : c'est une méthode très logique, qui donne un grand attrait aux études de ce genre.

L'ouvrage n'est pas strictement limité à la fonderie même, mais il traite des origines de la métallurgie et de l'exploitation des mines; il examine ensuite l'évolution des souffleries nécessaires pour les fours à fondre les métaux, l'évolution des fourneaux et de l'outillage, la fonte des canons, des cloches et des statues équestres; enfin il donne des détails curieux sur la corporation et la confrérie des fondeurs-mouleurs.

L'illustration, qui consiste en de très nombreuses reproductions de gravures anciennes, est très soignée : elle donne un grand attrait à l'ouvrage.

Le titre semble le recommander aux seuls spécialistes, tandis qu'il sera consulté avec fruit par de nombreux lecteurs. Édouard Sauvage.

La Vie de la Vierge. Monographie sur les tapisseries de la cathédrale de Strasbourg, par Jules Guiffrey..., accompagnée de la reproduction en phototypie des quatorze tapisseries. Extrait de la *Revue alsacienne illustrée.* Strasbourg, J. Noiriel (F. Staat, successeur) [1902]. Grand in-4°, 26 pages, avec atlas in-4° oblong de 14 phototypies.

La cathédrale de Strasbourg possède une admirable suite de quatorze grandes tapisseries représentant la Vie de la Vierge. Sur la foi d'une inscription : *Sumptibus rev. et ill. capituli Argentinensis, pro usu cathedralis ecclesiæ, anno 1739;* on en rapportait l'exécution à l'année 1739. M. Guiffrey y a reconnu un travail de la première moitié du XVII^e siècle, ce qui s'accorde parfaitement avec les armes tissées sur les bordures : le chevron du cardinal de Richelieu et les rochers de Michel Le Masle, prieur des Roches, secrétaire et homme de confiance du cardinal.

Michel Le Masle était chanoine et chantre de Notre-Dame de Paris. Ce fut pour cette église et en l'honneur de son maître qu'il fit exécuter, à partir de l'année 1638, cette somptueuse décoration par un tapissier parisien, Pierre Damour, sur des cartons dont plusieurs étaient de la main de Philippe de Champagne.

Les registres capitulaires de Notre-Dame ont permis à M. Guiffrey de suivre les destinées des tapisseries depuis leur entrée à Notre-Dame jusqu'en 1739, date à laquelle le chapitre se décida à les aliéner, faute de pouvoir les exposer dans le chœur de la cathédrale de Paris. Le chapitre de Strasbourg les acquit pour une somme de 10,000 livres.

La monographie de M. Guiffrey est aussi solide qu'ingénieuse. L'auteur y a clairement exposé, avec textes à l'appui, tout ce qu'on peut désirer connaître sur une œuvre d'art qui intéresse également la cathédrale de Paris et celle de Strasbourg.

L. D.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

Congrès des sciences historiques. — L'Institut de France sera représenté au Congrès des sciences historiques qui se tiendra à Rome, du 2 au 9 avril, par les délégués dont les noms suivent :

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. MM. Paul Meyer, Émile Picot, Max Collignon, Babelon, Bouché-Leclercq, Omont, Derenbourg, Bréal, Héron de Villefosse.

Académie des Beaux-Arts. MM. Guillaume, Marqueste, Coutan, Daumet, Th. Dubois, Bernier.

Académie des Sciences morales et politiques. MM. le comte de Franqueville, Luchaire.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Dans la séance du 19 février, M. le Secrétaire perpétuel a prié M. Legouvé de vouloir bien accepter, à l'occasion de son entrée dans sa quatre-vingt-dix-septième année, les bien sincères félicitations et les hommages de ses confrères.

Dans sa séance du 26 février, l'Académie a décerné le prix de poésie, dont le sujet était *Victor Hugo*, à M. Léonce Depont.

Dictionnaire. Continuant le travail de préparation de la huitième édition du Dictionnaire de l'usage, l'Académie a étudié les mots compris entre *collège* et *colorier*. Au mot *colmatage*, déjà admis, elle a ajouté le verbe *colmater*. Elle a ajouté aussi les mots *colombophile*, *colonat*, terme d'antiquités romaines, et *colonisateur*.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Élection. Dans sa séance du 20 février, l'Académie a procédé à l'élection d'un membre titulaire, en remplacement de M. Alexandre Bertrand, décédé. Le nombre des votants était de 34, la majorité absolue de 18. Au premier tour de scrutin, M. Maurice Croiset a obtenu 11 suffrages; M. Élie Berger, 9; M. Chavannes, 7; M. Ant. Thomas, 7. Au deuxième tour de scrutin, M. Chavannes a été élu par 18 suffrages. M. M. Croiset en a obtenu 13; M. E. Berger, 3.

M. Emmanuel-Édouard Chavannes fut admis à l'École normale supérieure en 1885, reçu agrégé de philosophie en 1888, et diplômé de l'École des langues orientales vivantes, pour la langue chinoise, la même année. Chargé de missions scientifiques en Chine, de 1889 à 1893, il fut, en cette dernière année, nommé professeur de langues et littératures chinoise et tartare mandchoue au Collège de France. Il est, depuis 1895, secrétaire de la Société asiatique.

Ses études ont porté sur l'histoire de l'art, l'histoire religieuse, l'épigraphie et l'archéologie chinoises. Parmi ses principaux travaux, nous citerons : *La sculpture sur pierre en Chine au temps des deux dynasties Han. — I-Tsing ; les religieux éminents. — Se-ma Ts'ien : Mémoires historiques.*

Communications. 6 février. M. Clermont-Ganneau communique des photographies

de monuments récemment découverts qui lui ont été envoyées de Tyr par le R. P. Paul de Saint-Aignan : l'une reproduit une inscription latine du temps des Croisades, en caractères du XIII^{e} siècle; l'autre représente deux statues, probablement de l'époque ptolémaïque, portant des inscriptions phéniciennes.

M. Salomon Reinach donne connaissance d'un remarquable manuscrit français, conservé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Provenant du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, ce manuscrit est orné de quatre-vingt-treize miniatures, formant une illustration suivie de l'histoire de France, depuis la prise de Troie jusqu'à la fin du règne de Charles V. Ces miniatures, comparables à celles de Fouquet, qui sont conservées au Musée Condé, paraissent être une des œuvres capitales de l'ancien art français.

M. Collignon donne lecture d'un mémoire de MM. Catalanos et Axiotakis, ingénieurs à Smyrne, relatif aux mines aurifères du mont Tmolus, dans le voisinage du Pactole.

13 février. M. Clermont-Ganneau communique, de la part de M. J. Euting, correspondant, une note sur un papyrus araméen conservé à la Bibliothèque de Strasbourg. C'est un rapport officiel adressé au gouvernement perse d'Égypte, et daté de l'an XIV de Darius II.

20 février. M. Clermont-Ganneau communique, de la part de M. Weber, ingénieur à Tripoli de Barbarie, des croquis représentant des tombeaux récemment découverts près de cette ville et dont les épitaphes apportent quelques données nouvelles sur le culte de Mithra.

M. Schlumberger lit une note relative à une *tessère* en bronze qu'il vient d'acquérir. Ces tessères étaient de petits monuments destinés à être noyés dans la maçonnerie des édifices en construction. Dans le bronze de celle dont il s'agit sont incrustés des rubans d'argent sur lesquels sont inscrits les noms d'Odoacre, roi des Hérules, de Zénon, empereur d'Orient, et de Symmaque, préfet de la ville, et beau-père de Boëce.

M. Salomon Reinach communique, de la part de Hamdi bey, directeur du Musée des Antiquités, à Constantinople, un rapport d'Edhem bey sur les résultats des fouilles exécutées à Tralles.

M. Collignon communique une note sur les fouilles exécutées dans la vallée de la Toundja, en Bulgarie, par M. Degrand, consul de France à Philippopoli.

27 février. M. Aymonier expose que la partie des *Annales du royaume de Siam*, appelée *Annales d'Ayoutia*, ne mérite pas, du moins pour la période qui s'étend du milieu du XIV^{e} siècle à la fin du XV^{e}, la créance qu'on leur avait accordée jusqu'à présent. Les anciennes stèles constituent des monuments incomparablement plus dignes de foi.

M. Omont démontre le caractère apocryphe d'une vie de S. Willibrod, apôtre des Frisons, conservée dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale. C'est un plagiat de la *Vie* de ce personnage écrite par Alcuin.

M. Berger communique le texte d'une inscription funéraire envoyée par le R. P. Delattre, et celui de cinq inscriptions samaritaines découvertes à Damas par le R. P. Ronzevalle.

M. Clermont-Ganneau présente la photographie d'une statue de bronze provenant des environs de Byblos.

Dons. M. le Président a annoncé à l'Académie que M. le duc de Loubat a bien voulu mettre une nouvelle somme de 10,000 francs à la disposition de M. le Di-

recteur de l'École française d'Athènes, pour la continuation des fouilles entreprises à Délos.

M. Cagnat a annoncé que le comité qui s'était constitué pour élever un monument à l'explorateur Paul Blanchet, mort à Dakar le 6 octobre 1900, faisait don à l'Académie du reliquat de la souscription, en exprimant le désir de voir fonder une médaille qui servira à récompenser des travaux d'initiative privée relatifs à l'histoire et à la géographie de l'Afrique du Nord (Égypte exceptée). La périodicité de l'attribution de cette médaille est laissée à la décision de l'Académie.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Nécrologie. L'Académie a éprouvé la perte de Sir George-Gabriel STOKES, associé étranger, décédé à Cambridge, le 1er février.

Il était né à Skreen, dans le comté de Sligo, le 13 août 1819.

Du jour où il entra comme étudiant à *Pembroke College*, à Cambridge, sa vie fut fixée : il ne quitta plus l'Université. Nommé *Lucasian professor* de mathématiques en 1849, il occupa sa chaire pendant cinquante-trois ans. De 1887 à 1892, il représenta l'Université à la Chambre des communes. En août 1902, il devint *Master of Pembroke College*. Il avait été élu membre de la *Royal Society* en 1851, et il la présida de 1885 à 1890. Son entrée à l'Académie des Sciences datait du 19 octobre 1900.

Les travaux de Sir G.-G. Stokes, qui était l'un des physiciens les plus éminents du Royaume-Uni, ont porté sur l'hydrodynamique, l'élasticité des solides et des liquides, l'optique, et, notamment, la réfrangibilité de la lumière.

Lord Kelvin a donné une notice importante sur l'œuvre scientifique de Sir G-G. Stokes, dans *Nature*, 12 février 1903, p. 337.

— L'Académie a éprouvé la perte de M. Georges-Vital LECHARTIER, correspondant de la Section d'économie rurale, décédé à Rennes, le 5 février.

Né à Paris, le 6 janvier 1837, M. Lechartier fut élève à l'École normale supérieure et préparateur de chimie dans le laboratoire de Henri Sainte-Claire Deville.

Nommé chargé de cours de chimie à la Faculté des sciences de Rennes, à la place de Malaguti, le 8 février 1866, il fut titularisé le 10 juillet 1868. Il était doyen depuis le 8 février 1894. Il était en même temps directeur de la station agronomique et du laboratoire municipal fondé par la ville de Rennes.

Ses travaux ont surtout porté sur la géologie et la chimie agricoles.

Élections. Dans sa séance du 2 février, l'Académie a procédé à l'élection d'un membre libre, en remplacement de M. Damour, décédé.

Le nombre des votants était de 67. Au premier tour de scrutin, M. Léon LABBÉ a été élu par 36 suffrages. M. Tannery en a obtenu 15, M. J. Carpentier 14, M. Bigourdan 1.

Interne des hôpitaux de Paris en 1857, aide d'anatomie en 1860 et prosecteur en 1862, M. Labbé était nommé, en 1863, professeur agrégé à la Faculté de médecine. L'année suivante il devenait chirurgien des hôpitaux et a été successivement chef de service aux hôpitaux de la Salpêtrière, de Saint-Antoine, de la Pitié, de Lariboisière et de Beaujon. En 1865, il fut élu membre de la Société de chirurgie, et le 16 mars 1880, membre de l'Académie de médecine.

Ses études ont particulièrement porté sur la chirurgie abdominale, les tumeurs du sein et la gastrotomie. Il fut le premier en France à obtenir un succès complet dans la difficile opération de l'extirpation du larynx.

IMPRIMERIE NATIONALE.

— Dans sa séance du 16 février, l'Académie a élu M. René Benoît correspondant dans la Section de physique, en remplacement de M. Rowland, décédé.

M. R. Benoît a commencé ses études scientifiques dans le laboratoire de recherches physiques de l'École des Hautes-Études, dirigé par Jamin. En 1873, il fut reçu docteur ès sciences avec une thèse sur la *Résistance électrique des métaux aux hautes températures.* Comme conclusion à la convention diplomatique du 20 mai 1875, dite *Convention du mètre,* le Bureau international des poids et mesures ayant été fondé et installé dans l'ancien pavillon de Breteuil (parc de Saint-Cloud), M. Benoît en fut nommé premier adjoint; en 1889, il en devint le directeur. Il fut nommé correspondant du Bureau des longitudes en 1894.

Définir les travaux du Bureau international des poids et mesures, c'est indiquer l'ordre de recherches auquel M. Benoît s'est adonné. Le Bureau international a pour mission d'étudier tout ce qui concerne la métrologie de haute précision, la détermination des prototypes des unités fondamentales des poids et mesures et de leurs copies de premier ordre, le perfectionnement des étalons, des méthodes et des instruments de mesure.

Parmi les principaux travaux de M. Benoît, nous citerons la détermination du mètre-étalon, prototype du système métrique international, et la construction des grandes règles qui servent à mesurer les bases sur lesquelles la géodésie appuie ses triangulations. Le résultat de ses recherches a en grande partie été inséré dans le recueil intitulé : *Travaux et mémoires du Bureau international des poids et mesures.*

— L'Académie a procédé, dans la séance du 23 février, à l'élection d'un associé étranger en remplacement de M. Virchow, décédé.

Au premier tour de scrutin M. Koch a été élu par 26 suffrages. M. Agassiz en a obtenu 18, M. Langley 6, M. Van der Waals 1.

Né le 11 décembre 1843 à Klausthal, M. Robert Koch fit ses études de médecine à Gœttingue de 1862 à 1866. Devenu, en 1872, médecin dans le district de Wollstein, il se livra à des études sur la septicémie et le charbon. En 1882 il fit sa célèbre découverte du bacille de la tuberculose, et en 1883 dirigea une mission chargée d'étudier le choléra en Égypte et aux Indes. On se rappelle les espérances et la déception provoquées, en 1890, par la prétendue découverte de la tuberculine.

M. Koch est professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Berlin et directeur de l'Institut pour les maladies infectieuses.

Présentation. L'Académie présente à M. le Ministre de l'instruction publique comme candidat à la place de membre du Bureau des longitudes vacante par le décès de M. Faye, en première ligne, M. Bigourdan; en seconde ligne, M. Puiseux.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts annonce à l'Académie qu'il a pris un arrêté aux termes duquel les artistes femmes de nationalité française et célibataires, âgées de plus de quinze ans et de moins de trente ans, pourront désormais prendre part aux concours des grands prix de Rome.

Élections. Dans sa séance du 7 février, l'Académie a élu M. Guillaume de Groot correspondant dans la Section de sculpture, à la place de M. Salmson, décédé.

M. de Groot est membre de la Section de sculpture de l'Académie royale de Belgique depuis le 10 janvier 1884.

— Dans la séance du 28 février, l'Académie a élu M. Luca Beltrami correspondant dans la Section d'architecture, en remplacement de M. Melida, décédé.

Né en 1854, à Milan, ancien élève de l'École des beaux-arts de Paris de 1877 à 1881, M. Beltrami est directeur du Bureau des monuments de la Lombardie.

L'une de ses œuvres principales a été la restauration du château de Milan, actuellement Musée royal.

M. Beltrami a écrit de nombreuses études sur l'histoire de l'art en Lombardie, notamment : *Il Castello di Milano sotto el dominio dei Visconti e degli Sforza*, Milan, 1894. — *Storia documentata della Certosa di Pavia*, Milan, 1896, trad. française, 1899. — *Il Lazzaretto di Milano*, Milan, 1899.

Délégation. Le centenaire de la naissance de Berlioz, qui fut membre de l'Académie des Beaux-Arts, devant être célébré à Monte-Carlo, le 7 mars, S. A. S. le Prince de Monaco prie l'Académie d'envoyer des délégués à cette solennité. MM. Reyer et Massenet sont invités par leurs confrères à bien vouloir représenter l'Académie dans cette circonstance.

Dons et legs. L'Académie est autorisée par décret à accepter définitivement le legs qui lui a été fait par Madame la baronne Nathaniel de Rothschild, d'une rente annuelle de 5,000 francs, qui devra être attribuée à un ou plusieurs artistes frappés de cécité, paralysie ou autre infirmité les empêchant de vivre de leur talent.

— M[me] Duplessis, veuve de M. Georges Duplessis, membre libre de l'Académie, a fait don à l'Académie de la bibliothèque d'art de son mari. D'après le *Catalogue* qui en a été publié (1 vol. in-8°, Lille, Paris, 1900), cette bibliothèque comprend un grand nombre de livres à figures, d'ouvrages sur la technique de la gravure, sur les musées, sur l'histoire de l'art local en France et à l'étranger. Les livres composant cette collection, et dont M[me] Duplessis s'est réservé la jouissance, seront dans l'avenir conservés à la bibliothèque de l'Institut.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Élections. L'Académie a, dans sa séance du 7 février, procédé à l'élection d'un associé étranger, en remplacement du prince Georges Bibesco, décédé. Le nombre des votants était de 28. M. Samuel Rodolphe Detlof Canut d'OLIVECRONA a été élu par 26 suffrages. Il y a eu 2 bulletins blancs.

Né à Marssvik, province de Wermland (Suède), le 7 octobre 1817, docteur de l'Université d'Upsal en 1839, M. d'Olivecrona a été conjointement professeur et magistrat. Agrégé à la Faculté de droit d'Upsal en 1847, il fut l'année suivante nommé juge suppléant. Il devint en 1852 professeur de droit civil à l'Université d'Upsal et en 1868 conseiller à la Cour suprême du royaume de Suède. Il était, depuis 1877, correspondant de l'Académie dans la section de morale.

Ses études ont porté sur l'histoire du droit suédois, la législation suédoise, la peine de mort et la récidive.

— L'Académie a, dans sa séance du 28 février, élu M. Edward CAIRD correspondant dans la section de philosophie.

Né le 22 mars 1835, à Greenock (Écosse), M. Edward Caird fit ses études à la *Grammar-School* de Greenock, à l'Université de Glasgow et à Balliol College (Oxford). Il fut professeur de philosophie morale à l'Université de Glasgow, de 1866 à 1893. Depuis 1893, il est *Master of Balliol college.*

Voici la liste de ses principaux ouvrages : *A critical account of the philosophy of Kant, with an historical introduction*, in-8°, Glasgow, 1877. — *Hegel* (Philosophical classics for English readers), in-8°. Edinburgh, 1883. — *The social philosophy and religion of Comte*, in-8°, Glasgow, 1885. — *The critical philosophy of Immanuel Kant*,

2 vol. in-8°, Glasgow, 1889. — *Essays on literature and philosophy*, 2 vol. in-8°, Glasgow, 1892. — *The Evolution of Religion* (Gifford lectures, 1890-1892) in-8°, Glasgow, 1893, 2ᵉ édit., 1894. — *Memoir of John Caird* D. D. *prefixed to his Fundamental ideas of Christianity*, Glasgow, 1899. — Articles dans la 9ᵉ édition de l'Encyclopædia Britannica.

Communications. 14 février. M. Gréard donne un résumé d'un travail de M. René Pichon, intitulé : *Lactance; étude sur le mouvement philosophique et religieux sous le règne de Constantin.*

21 février. M. Chuquet analyse une monographie de M. Alberto Lombroso intitulée : *Étude sur Napoléon II.*

M. Lair, correspondant de l'Académie, donne lecture d'une étude sur *le Globe*, dont les éléments principaux sont empruntés aux souvenirs inédits de M. Dubois, de la Loire-Inférieure. Ce fut après sa disgrâce comme professeur de l'Université que M. Dubois, avec le concours d'un de ses anciens condisciples, Pierre Leroux, fonda *le Globe*, dont le premier numéro parut le 15 septembre 1824. Une élite de jeunes et brillants esprits, Sainte-Beuve, Thiers, Jouffroy, Damiron, Duchatel, Vitet se groupèrent autour du rédacteur en chef. Rémusat, Stendhal, Mérimée, Cousin, Quinet donnèrent aussi quelques articles.

Réagir contre les théories du XVIIIᵉ siècle et le sensualisme de Condillac, au nom d'une doctrine qui affirmait résolument l'âme et Dieu, faire pénétrer le spiritualisme dans les arts et dans les lettres; assurer le plein développement de l'esprit nouveau issu de la Révolution en en répudiant les violences sanguinaires, tel était le programme de ces jeunes hommes que M. Dubois dirigeait et animait de sa verve inépuisable. *Le Globe* ne fut d'abord qu'un journal philosophique et littéraire; — il ne devint un journal politique qu'en 1828. Mais de tout temps il s'inspira d'un esprit d'opposition — d'opposition loyale — contre la politique du gouvernement. Dans le n° du 4 février 1830, M. Dubois publia un grand article intitulé *La France et les Bourbons*, qui lui valut un procès retentissant et une condamnation à quatre mois d'emprisonnement. Quand éclatèrent les journées de Juillet, il vint reprendre la direction du journal, qu'il fit publier sous forme de bulletins de combat imprimés sur de petits carrés de papier que les élèves de l'École polytechnique collaient sur les portes avec des pains à cacheter.

Après la Révolution, des dissentiments se produisirent parmi les rédacteurs. M. Dubois dut provoquer la liquidation de la Société et se retira.

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

Institut de France. Annuaire pour 1903, 1 volume in-12. Paris. Imprimerie nationale, 1903.

Institut de France. Académie des Sciences morales et politiques. Notice sur la vie et les œuvres de M. Perrens par M. Albert Babeau. 1 broch. in-4°. Paris, Firmin-Didot et Cⁱᵉ, 1903.

GASTON PARIS.

Le *Journal des Savants* vient d'éprouver une perte qu'il lui sera difficile de réparer. Le directeur de son comité de rédaction, celui qui en était l'âme et la vie, qui voyant le journal en danger de périr était venu généreusement à son aide et lui avait sacrifié son repos, Gaston Paris, lui a été enlevé le 5 de ce mois. Depuis quelque temps sa santé causait à ses amis de très vives inquiétudes, mais quand ils venaient de s'entretenir avec lui, qu'ils cessaient un moment de regarder son visage amaigri pour écouter sa parole restée si vivante et si jeune, ils s'obstinaient malgré tout à espérer. A son arrivée à Cannes, où les médecins l'avaient envoyé pour le forcer à se reposer, une angine de poitrine l'a terrassé en quelques heures.

Je n'ai pas besoin de rappeler ce que fut sa vie; les journaux, à l'occasion de sa mort, l'ont racontée en détail. D'ailleurs elle n'a rien qui la distingue des autres; c'est une vie de savant, simple et unie, toute d'intérieur et d'étude, qui s'est écoulée dans les bibliothèques et les salles de cours, entre des livres et des élèves. Je ne dirai rien non plus des ouvrages qu'il a publiés, malgré leur mérite et le succès que quelques-uns d'entre eux ont obtenu, sans qu'il l'ait cherché. Il a fait mieux que des livres, il a donné une impulsion, il s'est associé à un mouvement qui lui survivra; c'est ce qui conservera son nom. Son œuvre est encore au-dessus de ses œuvres.

Au moment où Gaston Paris revint de Göttingue et de Bonn, où il était allé compléter la forte éducation classique qu'il avait reçue à Paris, les études philologiques étaient chez nous fort négligées; même dans le haut enseignement français, elles n'avaient pas la place qui leur revient. Pour n'en donner qu'un exemple, le Collège de France était à peu près le seul établissement public où l'on s'occupât de notre langue et de notre littérature du moyen âge. Les professeurs avaient trop de souci de rendre la science accessible et agréable au plus grand nombre; ils craignaient de la présenter sous des dehors trop austères; ils s'exagéraient ce que nos voisins disent si complaisamment de la légèreté française. Gaston Paris pensait que ce n'est souvent qu'une légèreté d'écorce qui cache un fond plus sérieux qu'on ne croit, et que nous sommes aussi capables que d'autres de recherches savantes et profondes. Avec quelques amis qui partageaient ces opinions, il fonda la *Revue critique*, en 1866 : ce fut un événement. En même temps, l'ouverture des écoles de la rue Gerson

démontra, d'une façon évidente, que les sciences les plus graves, quand on savait les exposer, trouvaient chez nous un public aussi bien qu'ailleurs. Leur succès encouragea un ministre ami du progrès à fonder l'École des Hautes-Études, et c'est de là que date la rénovation de notre enseignement supérieur, qui fera sans doute, dans l'avenir, un grand honneur à notre temps. Gaston Paris prit la plus grande part à toutes ces créations et, à côté du nom de Duruy et de ses collaborateurs, le sien ne sera pas oublié.

Quant aux études auxquelles il s'est particulièrement attaché, la langue et la littérature française au moyen âge, on sait qu'il les avait trouvées tout jeune à son foyer. Son père, Paulin Paris, en avait fait l'occupation de toute sa vie. C'est là que Gaston Paris avait pris pour elles, dès ses premières années, une affection dans laquelle il entrait quelque chose de filial. Il suivit, en Allemagne, les cours de Diez et de ses élèves, et à leur école il se perfectionna dans l'usage des méthodes nouvelles. Mais sa science, pour devoir beaucoup à l'étranger, ne cessa jamais d'être française. Elle était nette, claire, simple, faite de sagesse et de lumière, ne s'embarrassant jamais de développements oiseux, ne cherchant pas à éblouir par des hypothèses aventureuses. Il savait joindre des qualités qui paraissent contraires; il ne s'absorbait pas tellement dans l'étude du passé qu'il ne se tînt au courant de la littérature présente. Il unissait au sentiment le plus vif et le plus vrai de la poésie populaire le sens et le goût des époques lettrées. La rigueur des informations les plus exactes ne nuisait pas chez lui à l'étendue des connaissances, ni la précision minutieuse des détails aux grandes vues d'ensemble. C'est ce qu'admiraient ses élèves et ce qu'ils ne trouvaient pas toujours ailleurs; c'est ce qui attirait tant de jeunes gens autour de sa chaire. Ils y venaient de tous les pays, et je ne crois pas qu'il y ait d'universités en Europe où il ne comptât quelques élèves. De retour chez eux, ils n'oubliaient pas ses leçons et se tenaient en communication avec lui en lisant tout ce qu'il écrivait dans la *Romania* ou le *Journal des Savants*. Aussi sa mort a-t-elle été un deuil pour tous ceux qui, en quelque lieu que ce soit, étudient la littérature du moyen âge. La France a trop souvent le tort de ne pas regarder en dehors de chez elle et de tenir peu de compte des jugements de l'étranger. Mais cette fois il lui a bien fallu reconnaître, à l'unanimité des regrets, que la renommée scientifique de Gaston Paris était une partie de sa gloire et de son influence dans le monde.

Je n'ai parlé que du savant, et c'est du savant seul qu'il devait être question ici. Qu'il me soit permis d'ajouter en finissant que, si grand qu'il fût, l'homme en lui valait mieux encore. Ceux qui ont vécu dans son intimité, qui, comme moi, ont été ses collaborateurs à l'École des

Hautes-Études, puis au Collège de France, ses confrères dans deux Académies et, pendant quarante ans, les confidents de ses jours heureux et tristes, ne perdront jamais le souvenir de sa fidèle amitié.

Gaston BOISSIER.

Un simple relevé du titre des articles dont Gaston Paris a enrichi le *Journal des Savants* pendant les vingt dernières années sera le plus éloquent témoignage de l'importance d'une collaboration qui fut aussi féconde qu'originale et qui a mis en circulation une masse énorme de vues nouvelles sur l'histoire comparée des littératures.

Version latine du Pentateuque antérieure à saint Jérôme, publiée d'après le manuscrit de Lyon, par Ulysse Robert. 1883, p. 276-288; 386-399.

Roma nella memoria e nelle immaginazioni del medio evo, par le prof. Arturo Graf. 1884, p. 557-577.

Les Fabulistes latins, par Léopold Hervieux. Tomes I et II. *Phèdre.* — *Les Fables de Phèdre*, éditées d'après les manuscrits et accompagnées d'une traduction littérale en vers blancs, par L. Hervieux. 1884, p. 670-686; 1885, p. 37-51.

Publications de la Société des anciens textes français (1872-1886). *Les Chansons de Geste.* — *Aiol*, par Jacques Normand et Gaston Raynaud. — *Élie de Saint-Gilles*, par G. Raynaud. — *Daurel et Beton*, par Paul Meyer. — *Raoul de Cambrai*, par Paul Meyer et Auguste Longnon. — *La Mort Aimeri de Narbonne*, par A. Couraye du Parc. — *Aimeri de Narbonne*, par L. Demaison. 1886, p. 393-407; 469-480; 539-550.

La Vie des mots étudiée dans leurs significations, par Arsène Darmesteter; 1887, p. 65-77; 149-158; 241-249.

Le Mystère des Trois Doms, joué à Romans en 1509, publié par feu Paul-Émile Giraud et Ulysse Chevalier. 1887, p. 755-764.

La Passione di Gesù Cristo, rappresentazione sacra in Piemonte nel secolo xv, edita da Vincenzo Promis. 1888, p. 512-526.

Les Cours d'amour du moyen âge, étude d'histoire littéraire, par E. Trojel. 1888, p. 664-675; 727-736.

Canti popolari del Piemonte, pubblicati da Costantino Nigra. 1889, p. 526-545; 611-621; 666-675.

Egberts von Luttich Fecunda ratis, publié par Ernst Voigt. 1889, p. 559-572.

Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours, par Adolphe Hatzfeld et Arsène Darmesteter. 1890, p. 603-620; 665-684.

L'Ebreo errante in Italia (par M. S. Morpurgo). 1891, p. 541-556.

Les origines de la poésie lyrique en France au moyen âge, par Alfred Jeanroy. 1891, p. 674-688; 729-742; 1892, p. 155-167; 407-429.

Origini del teatro italiano, secunda edizione; par Alessandro d'Ancona. 1892, p. 670-685.

Il Saladino nelle leggende francesi e italiane del medio evo. Appunti di A. Fioravanti. 1893, p. 284-299; 354-365; 428-438; 486-498.

Les sources du roman de Renard, par Léopold Sudre. 1894, p. 542-559; 595-613; 715-730; 1895, p. 86-107.

Contributo allo studio della novella francese del XV e XVI secolo, considerata specialmente nelle sue attinenze con la letteratura italiana, par Pietro Toldo. 1895, p. 289-303; 342-361.

Les dernières poésies de Marguerite de Navarre, publiées par Abel Lefranc. 1896, p. 273-288; 356-368.

Der Ring der Fastrada; ein mythologische Studie, par le docteur August Pauls. 1896, p. 637-643; 718-730.

Histoire de la langue française, par Ferdinand Brunot. 1897, p. 542-555; 596-613; 659-675.

La dissimilation consonantique dans les langues européennes et dans les langues romanes. 1898, p. 81-97.

La leyenda de los Infantes de Lara, par Ramon Menéndez Pidal. 1898, p. 296-309; 321-335.

Les vieux chants populaires scandinaves. Étude de littérature comparée, par Léon Pineau. I. Époque sauvage. Les chants de magie. 1898, p. 385-401.

Les Fabulistes latins : Jean de Capoue et ses dérivés, par Léopold Hervieux. 1899, p. 207-226.

Les manuscrits du Kelila et Dimna de Jean de Capoue, par Léopold Hervieux. 1899, p. 581-595.

Die Tænzer von Kölbigk, ein Mirakel des XI. Jahrhunderts (*Les danseurs maudits*), par Edward Schröder. 1899, p. 733-747.

Les mots d'emprunt dans le plus ancien français, par Henri Berger. 1900, p. 294-307; 356-375.

Thomas de la Marche, bâtard de France, et ses aventures (1318-1361), par Marcellin Boudet. 1900, p. 694-707.

Histoire de la littérature française depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'époque moderne, par le professeur Hermann Suchier et le professeur Adolph Birch-Hirschfeld. 1901, p. 645-660; 699-717; 779-788.

Christian von Troyes, Cligès, par W. Foerster. 1902, p. 57-69; 289-309; 345-357; 438-458; 641-655.

Le Journal des Savants. 1903, p. 5-34.

Dans ce magistral article, par lequel s'ouvrait, il y a deux mois, la nouvelle série publiée sous les auspices de l'Institut, Gaston Paris a écrit à grands traits l'histoire du *Journal des Savants,* depuis sa fondation en 1665. Après avoir indiqué la place que le recueil a tenue pendant deux siècles et demi dans la critique scientifique et littéraire, le nouveau directeur a tracé pour l'avenir un programme qu'il était malheureusement seul peut-être à pouvoir rigoureusement remplir dans toute son étendue.

L. D.

JOURNAL
DES SAVANTS.

AVRIL 1903.

Musée national du Louvre. — *Catalogue des Antiquités chaldéennes* (*Sculpture et gravure à la pointe*), par Léon Heuzey, Membre de l'Institut, Conservateur des Antiquités orientales et de la Céramique antique. — Paris, Librairies-Imprimeries-Réunies, Motteroz, 1902, in-16, 405 pages, 68 figures et 1 héliotypie.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Une des vitrines du Louvre contient un bout de doigt (n° 69), un simple éclat de diorite portant un ongle sculpté avec un soin extrême, qui a joué un rôle décisif dans l'histoire des fouilles de Tello. M. de Sarzec, revenant de son premier voyage où il avait découvert le *tell* de Sirpourla et ramassé sur le terrain quelques échantillons de briques et de terres cuites, eut l'occasion de montrer à M. Heuzey ce petit fragment recueilli avec les autres débris. Ce fut un trait de lumière pour le conservateur de notre Musée. Il lui apparut avec évidence que ce tell ignoré devait contenir de très belles sculptures, puisqu'un simple détail des mains était exécuté avec tant de délicatesse. En archéologie comme en paléontologie, on peut parfois déduire d'un petit morceau la structure de l'être tout entier. Les faits donnèrent raison à cette induction si pénétrante; quelques mois plus tard, les flancs attaqués du monticule livraient aux ouvriers de M. de Sarzec les premières statues chaldéennes.

Ce fut un véritable événement dans le monde scientifique lorsque au cours de l'année 1881 on sut l'arrivée à Paris de ces précieux monuments. Adrien de Longpérier, déjà malade et près de sa fin, eut la

[1] Voir le premier article dans le numéro de mars, p. 129.

IMPRIMERIE NATIONALE.

joie suprême de contempler les représentants d'un art lointain dont il avait, dès 1865, pressenti l'existence et la beauté vigoureuse [1].

Ces statues marquent l'apogée de la sculpture chaldéenne, telle que nous l'entrevoyons aujourd'hui. Le nom de Goudéa, qui est gravé sur plusieurs d'entre elles, semble correspondre, en effet, à une période de grande prospérité pour la ville de Sirpourla, après le XXVIIIe siècle av. J.-C. Pourtant il ne prend nulle part le nom de roi et garde le titre plus simple de *patési*, qui semble s'appliquer à un gouverneur de province, mais sans jamais faire allusion à aucune suzeraineté étrangère. Il ne nomme pas non plus son père, comme s'il était de naissance obscure et parvenu par son seul mérite à cette haute situation. Il paraît avoir été un administrateur pacifique; il se vante surtout d'avoir élevé des constructions et d'avoir ouvert les voies au commerce, depuis la Méditerranée jusqu'au Golfe Persique; il ne mentionne qu'une fois un fait de guerre.

Les huit statues que nous avons de lui, et qui le représentent sans doute, lui donnent une attitude modeste et respectueuse (*Catalogue*, nos 44 à 51) : il est debout, les mains jointes, comme un prêtre ou un fidèle devant son dieu; ou bien, assis sur un simple escabeau, il tient sur ses genoux une tablette qui porte gravé le plan d'un édifice (n° 45), ou qui ailleurs est accompagnée d'un stylet à écrire et d'une règle à mesurer (n° 46). Comme les anciens princes, ses prédécesseurs, qui faisaient office de terrassiers et portaient le panier plein de terre pour inaugurer le temple promis, Goudéa est le bon ouvrier de son dieu : mais il fait un plus bel emploi de son intelligence, il est plus savant et plus affiné; il est l'architecte et l'ingénieur qui, le stylet et la règle en main, trace le programme des constructions. Toute l'antiquité s'accordait à voir dans les Chaldéens des astronomes et des mathématiciens; le mot de *Chaldæi* resta même dans la langue latine comme synonyme de sorciers et de mages. Mais rien n'est plus propre à éclairer leur rôle et leur valeur scientifique que cette règle plate, à biseau, divisée d'un côté en seize parties égales, subdivisée de l'autre en fractions de moitiés, tiers, quarts, cinquièmes, sixièmes, douzièmes, dix-huitièmes et vingt-quatrièmes, qui ressemble beaucoup au double décimètre de nos architectes et qui révèle par sa construction tout un système métrique savamment combiné [2].

[1] Voir la notice qu'il a consacrée à une statuette de femme assise, dans *le Musée Napoléon III*, pl. II; cf. *Œuvres*, édit. Schlumberger, I, p. 335.

[2] Pour les interprétations qu'a suggérées l'étude de cet étalon, voir les *Découvertes en Chaldée*, p. 138; Dieulafoy, *L'Acropole de Suse*, 2e partie, p. 258-259; Aurès, *Essai sur le système métrique assyrien*, 1884, p. 103, 107, etc.

Cette statuaire chaldéenne est courte et trapue; elle n'a pas les élégances souvent graciles de l'égyptien. M. Heuzey dit très justement qu'elle procède d'un esprit différent, souvent même opposé (p. 164). Elle est forte en chair et paraît représenter une race plutôt petite et de complexion un peu grasse. On remarque, par la suite, chez les Assyriens, la même tendance à un certain embonpoint et à des proportions ramassées. Je ne crois pas que cette esthétique ait été sans influence sur la sculpture de la Grèce ionienne que l'on s'imagine trop souvent comme un art de proportions élancées et sveltes, alors qu'il recherche au contraire les statures brèves, les muscles bien nourris[1]. A mon sens, il y a encore un peu de chaldéen et d'assyrien dans les reliefs du Temple d'Assos et jusque dans la jolie frise du Trésor de Cnide, à Delphes.

Par une autre préoccupation, que M. Heuzey a eu soin de noter (p. 165), le sculpteur chaldéen annonce et prépare l'artiste grec. Il s'intéresse à la draperie, il essaie d'y introduire des plis. Il ne fait pas du vêtement, comme l'égyptien, une sorte de mousseline diaphane ou collante. Il ne recherche pas, comme l'assyrien, la beauté de l'ajustement dans la superposition de lourds vêtements, brodés et surchargés de passementeries. Il reproduit un manteau très simple qui, dans sa sobriété et sa façon de s'adapter au corps, a tout juste l'aspect de l'*himation* grec.

Ajoutons qu'à un autre détail on reconnaît une époque de grand art : c'est à la perfection des mains et des pieds. Les doigts longs et fuselés, les ongles soigneusement polis, les pieds maigres, plats et nerveux, témoignent d'un souci curieux de la réalité, qu'on ne retrouverait au même degré que dans l'archaïsme grec, chez les Apollons nus du VI^e siècle et même chez l'*Aurige* de Delphes.

Mais on étudiera avec plus d'intérêt encore les têtes, dont aucune malheureusement ne se rajuste sur un des corps décapités. Elles attestent avec quelle conscience le ciseau de ces vieux tailleurs de pierre avait su reproduire les traits essentiels de leur race. Ce ne sont pas des portraits, au sens individuel où nous l'entendons aujourd'hui; mais ce sont des images où transparaît la physionomie chaldéenne, autant que celle d'un athlète dans une statue attique du V^e siècle. Sous ces sourcils épais, qui barrent le front d'une ligne continue, sous ce visage un peu gras, avec le menton fort et têtu, avec des yeux un peu saillants, on sent une volonté et une force paisible. Il y a de l'honnêteté et de la naïveté,

[1] Je me permets de renvoyer sur cette question importante, que je ne puis développer ici, à mon *Catalogue des Vases antiques du Louvre*, p. 509-510, et à mon article des *Mélanges Perrot*, p. 275.

mêlée à de l'énergie, dans ces visages qui rappellent à l'auteur du *Catalogue* « la physionomie énigmatique d'un paysan ». Surtout la tête à turban (n° 55), avec le curieux effet du couvre-chef enfoncé sur les oreilles, donne l'impression d'un personnage qui a réellement existé. On peut d'ailleurs, grâce à la longue fixité des choses en Orient, contrôler aujourd'hui encore la justesse de ces ressemblances. Il existe actuellement, en pays syrien, des prêtres qui portent une coiffure identique et nous avons vu nous-mêmes à Paris, lors de l'Exposition de 1900, un habitant d'Ourmia, près du lac de Van, dont les traits et les gestes rappelaient ceux de nos statues chaldéennes[1]. De même, en Égypte, qui n'a pas rencontré dans la foule des fellahs des descendants authentiques du *Scribe* accroupi et du *Cheik el-Beled?*

Réalisme, observation attentive de la nature, voilà ce qu'on trouve dans ces arts primitifs et ce qui les fait vivre. Il n'y a pas de formule, pas d'esthétique, pas de préoccupation théorique, toutes choses dont nous avons encombré nos arts modernes, le plus souvent pour les gêner et les anémier. L'ouvrier chaldéen ou égyptien atteint le mieux, sinon le parfait, sans s'en douter, par une sorte de génie qui s'ignore, par conscience et par l'effort de sa ténacité devant la matière rebelle. À côté d'œuvres encore indécises ou incorrectes, de nez trop crochus, d'yeux trop grands, d'oreilles trop plates (n^{os} 79, 80), on voit naître des morceaux charmants, des physionomies d'une fraîcheur enfantine (n° 93). On admirera en particulier une statuette de femme, coiffée comme une jeune Grecque d'un *cécryphale*, petit chef-d'œuvre que n'aurait pas désavoué un contemporain de Thémistocle (n° 105), une plaque de stéatite avec une représentation de déesse assise qui rappelle certains des ex-voto en terre cuite de l'Acropole d'Athènes (n° 28), une pittoresque étude de figures de femmes qui, sculptées sur les parois d'un bassin de pierre, se passent l'une à l'autre des vases d'eau jaillissante (n^{os} 29 et 30), enfin deux magnifiques taureaux accroupis dont les têtes humaines, ombragées d'une longue chevelure et couronnées d'une tiare à cornes, ont déjà la majesté des Achéloüs et des Tibres de l'antiquité classique (n^{os} 120, 126). Ce fut pour les historiens une vraie stupeur que de voir sortir de terre ce monde inconnu, où l'on compte une variété si grande de sujets, où l'on respire, trois mille ans avant le Parthénon, l'air sain et vivifiant d'un art fait de simplicité, de probité et de patience.

On remarquera combien la comparaison avec les monuments grecs

[1] Cette ressemblance avait permis à M. Heuzey de faire poser ce Syrien comme modèle pour reconstituer la maquette de l'architecte chaldéen, placée dans l'Exposition du travail; voir ses *Origines orientales*, pl. XI.

revient souvent sous notre plume. Une étude attentive du *Catalogue* de M. Heuzey convaincra vite le lecteur que ce rapprochement s'impose. Jusque dans les détails de technique on est ramené au souvenir des Grecs. Par exemple, on sait qu'une originalité de leur plastique est d'avoir combiné des matières différentes pour obtenir, non seulement une variété plus grande de tons colorés, mais surtout plus de vérité dans l'expression de la vie réelle. Sans parler des colosses fameux où Phidias avait mêlé l'or, l'ivoire et les pierreries, pour représenter le Zeus Olympien et l'Athéna Parthénos, on sait que beaucoup de statues de bronze et de marbre avaient des yeux incrustés de pâtes de verre ou de pierres colorées. Une des impressions les plus profondes qui attendent le touriste au seuil du musée de Delphes, c'est le regard véritablement humain que laisse tomber sur lui l'*Aurige,* debout à l'entrée comme un jeune dieu. On sait que sur la frise des Panathénées la brillante procession des prêtres, des jeunes filles, des cavaliers et des chars, était rehaussée non seulement de vives couleurs, mais encore de parties de métal doré, d'appliques dont les trous subsistent encore dans le marbre : couronnes des sacrificateurs, rênes des chevaux, rameaux de feuillages aux mains des femmes.

Or ces procédés ont été pratiqués par les Chaldéens, il y a environ six mille ans. Non seulement les yeux, mais les sourcils sont souvent indiqués par des cavités plus ou moins profondes où l'on devait insérer des matières colorées, probablement de la nacre et une sorte de pâte bitumineuse (n^os^ 79 à 82). Dans un chapitre spécial sur les sculptures à incrustations (p. 275 et suiv.), M. Heuzey décrit une statuette de femme dont le col présente une série de petits trous où l'on avait enchâssé des grains de cornaline, de turquoise, de cuivre doré : l'ensemble, assez bien conservé, forme un collier aux tons chatoyants; une seconde chaînette, en petites olives de cornaline et en turquoises, s'étage au-dessous; sur la poitrine et dans le dos deux médaillons, qui ont perdu leur pierre, complètent la parure. Ailleurs, c'est la nacre de coquille qu'on a employée très ingénieusement pour imiter le pelage du taureau (n^os^ 122, 126), les mouchetures d'une peau de serpent (n° 123), les taches d'un léopard ou d'autres animaux fantastiques (n^os^ 124, 125). Citons encore un minuscule chef-d'œuvre, une petite tête de lion taillée à même dans un morceau de coquille mate et dont les prunelles sont formées de deux parcelles de lapis bleu (n° 228); l'effet en est ravissant et laisse entrevoir tout le parti qu'un artisan habile pouvait tirer de cette industrie. Sur certaines figures de métal (n° 173) on remarque une incrustation d'argent dans le bronze, par un travail de champlevé qui

n'est pas sans analogie avec le procédé qui a servi à la décoration des fameux poignards de Mycènes[1].

La gravure sur pierre, sur métal, sur coquille, nous ménage d'autres surprises. De très bonne heure les Chaldéens, conduits par cette nécessité d'abréger et de simplifier qui est une loi impérieuse de l'art, ont trouvé les moyens d'exprimer la silhouette humaine ou animale par un contour d'une justesse et d'une sobriété étonnantes. Sur une plaque de pierre, qui date d'une période même antérieure à Our-Nina, on voit représentée une scène d'offrande, trois fidèles venant prier leur dieu et lui apportant un chevreau (n° 215), que l'on pourrait croire tracée par un céramiste corinthien du VIe siècle, tant les procédés d'incision, les profils des personnages et les détails de leurs vêtements sont exprimés avec netteté et simplicité. C'est encore un décor très connu d'alabastre corinthien que nous reconnaissons dans le lion dressé qui est gravé sur un débris de lance colossale en cuivre (n° 217). Quant au groupe du fauve dévorant un taureau, dont on trouve le dessin gravé sur un beau gobelet en coquille mate (n° 221), il présente, dans tous les détails des deux silhouettes, une si surprenante ressemblance avec le motif mycénien connu[2] qu'il paraît difficile de l'attribuer à une coïncidence fortuite, surtout si l'on songe à la longue lignée qu'a eue ce motif dans la série des monuments orientaux, grecs et romains. Avec le type du lion vu de face, il est un des fils conducteurs qui relient la haute antiquité asiatique à l'art classique de l'Europe. C'est dire, sans entrer dans le vif d'une controverse qui ne doit pas nous occuper ici, que la collection du Louvre constitue à l'heure actuelle un des éléments les plus importants pour étudier le problème posé par la publication du mémoire de M. Salomon Reinach sur le *Mirage oriental*[3].

Il me reste à dire comment ces précieux monuments enrichissent nos connaissances sur l'histoire religieuse. On en jugera mieux encore lorsque les cylindres gravés et les empreintes de cachets sur argile auront été publiés; on verra comment les importantes séries de glyptique, dues aux fouilles de Suse et de Tello et jointes aux nombreuses acquisitions faites

[1] Voir la technique analysée par M. Perrot dans son *Histoire de l'Art*, t. VI, p. 781.

[2] Voir Murray, *Excavations in Cyprus*, fig. 872, pl. II; Perrot et Chipiez, *Hist. de l'Art*, t. VI, pl. XVI, n° 21; p. 826, fig. 403 (lion et antilope); p. 844, fig. 428, n° 9 (cerf).

[3] On me permettra de renvoyer sur ce sujet à un article paru dans la *Revue de Paris*, 1er mars 1902, sur *le Palais du roi Minos*, p. 182-197. J'y ai rassemblé les principaux documents sur la question et j'ai cru pouvoir y faire une part importante aux « influences chaldéennes », p. 189.

chez les marchands d'antiquités, constituent actuellement, au Louvre, un ensemble qui peut rivaliser avec la belle collection du même genre rassemblée par M. de Clercq[1] et qui la complète sur bien des points. Quelques études de détail ont déjà montré toute l'attention que M. Heuzey portait à ce genre de documents et quelle était sa méthode d'exégèse[2]; de ce côté encore, on peut attendre de beaux travaux.

Plus que jamais, l'étude de la religion chaldéenne est à l'ordre du jour. On sait quel retentissement ont eu en Allemagne, en Angleterre, en Amérique et dans tous les pays protestants, les découvertes des tablettes assyriennes du palais d'Assour-bani-pal, où l'on trouve des récits sur la création du monde, sur le déluge, sur la réconciliation des dieux avec l'humanité, qui offrent de surprenants points de contact avec les textes de la Bible[3]. Cette émotion n'est pas près de se calmer, si l'on en croit les nouvelles qui nous viennent de Berlin et qui tendent à faire croire que ces révélations, en risquant d'ébranler les doctrines théologiques, ont nécessité l'intervention du monde politique et gouvernemental. Dans un temps où les gens à courte vue déclarent que le passé est bien mort, qu'il n'y a plus à s'en occuper, c'est une ironie amusante du sort que de voir l'actualité et les disputes enflammées surgir tout à coup d'inscriptions vieilles de trois mille ans, et nous constatons, non sans satisfaction, que des savants comme Jules Oppert et Arthur Amiaud ne servent pas moins la cause du présent que celle du passé.

De telles discussions ne sont pas à prévoir avec les monuments dont s'occupe le *Catalogue* du Louvre, mais ils orientent les recherches vers les sources mêmes de la religion assyrienne; ils permettent d'en sonder les origines et d'en expliquer mieux le développement ultérieur. Comme chez les Égyptiens, comme chez les Grecs, ce qu'on a nommé le *naturisme*, la déification des forces universelles en dehors de l'homme, est la base des idées religieuses. L'adoration de l'eau et de la végétation semble former une couche d'idées très anciennes qui se conservèrent jusque dans les monuments de l'époque classique : le filet liquide, arrosant un

(1) *Collection de Clercq, Catalogue méthodique et raisonné*, par M. de Clercq avec la collaboration de M. J. Ménant, Paris, Leroux, 1885; t. Ier, *Cylindres orientaux*.

(2) Plusieurs de ces études ont été réunies dans son recueil sur *Les Origines orientales* (4 livraisons parues, 1891-1892, Leroux), p. 163 et suiv. (le vase jaillissant); p. 172 (la glyptique syrienne); p. 191 et suiv. (la masse d'armes). Voir aussi les *Mythes chaldéens*, dans la *Revue archéol.*, 1895, I, p. 295 et suiv.

(3) Voir Maspero, *Hist. anc. des peuples de l'Orient classique*, I, p. 538 et suiv.; on consultera aussi avec fruit l'intéressant livre de M. Alfred Loisy, *Les mythes babyloniens et les premiers chapitres de la Genèse*, 1901.

rameau ou une palme, quelquefois un bouquet d'épis, symbolise avant tout, comme il est naturel dans un climat très chaud, le premier bienfait que l'humanité ait reçu de la nature (*Catalogue*, n°s 11, 30). Le vase jaillissant, d'où l'eau sourd miraculeusement en deux ou quatre jets, est comme le Saint-Graal de la religion chaldéenne, et de même que le fleuve biblique de l'Éden se subdivise en quatre cours d'eau, de même la source primordiale du monde chaldéen se subdivise en deux rivières sacrées qui sont le Tigre et l'Euphrate, répandant sur leurs rives la fertilité et la richesse. Il n'est pas douteux non plus que l'animal n'ait, à une époque primitive, comme en Égypte et dans les pays grecs, exprimé l'idée d'une force mystérieuse et supérieure à l'homme. Il se subdivise en puissances redoutables et nocives, avec le lion et l'aigle; en puissances utiles et bienfaisantes avec le bœuf, la génisse, le bouquetin (*Catalogue*, n°s 4, 7, 12, 117, 162, 165, 217, 218, 221). Lorsque l'anthropomorphisme est créé, non seulement il invente des figures qui, bien avant Zeus et Héra, symbolisent le couple divin dans sa majesté immortelle (n° 25), mais il groupe tout autour une sorte d'Olympe, une véritable cour où l'étiquette et la hiérarchie prennent des formes aussi compliquées et aussi raffinées que dans le palais d'un monarque oriental[1]. Si l'on contemple la haute stature et le visage barbu du dieu Nin-ghir-sou sur la *Stèle des Vautours* (n° 10), ou encore sur un fragment plus récent où il est représenté de face et assis (n° 24), on aura le sentiment d'un art qui, encore empêtré dans des liens gênants, sait cependant dégager de la matière rebelle l'imposante physionomie du roi des dieux : c'est l'ébauche d'un Jupiter futur qu'on voit naître sous des doigts chaldéens (cf. les n°s 146, 183, 185). On remarquera aussi que l'abondance relative des représentations de déesses contraste ici avec la pénurie des figures de femme dans les monuments assyriens. On dirait que, comme plus tard la Grèce, la Chaldée aborde avec une certaine tendresse le motif de la divinité féminine (n°s 2, 11, 25), qu'elle réussit même parfois à y mettre des qualités réelles de grâce et de délicatesse, comme dans les Naïades du bassin sculpté (n° 29) et dans la charmante représentation de la déesse Nin-goul assise (n° 28).

Enfin, par un concept pareil à celui de l'Égypte, l'art chaldéen a créé tout un monde divin, plus fantastique et plus irréel, en combinant des formes animales et humaines. Déjà on s'aperçoit, en étudiant les dieux

[1] Voir la curieuse étude que M. François Thureau-Dangin a publiée sur *la Famille et la Cour d'un dieu chaldéen*, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, VI, 1901.

anthropomorphes, que par certains détails ils se rattachent au dieu animal. M. Heuzey a été le premier à démontrer que sur les cylindres gravés la haute coiffure portée par de nombreux personnages était une tiare à double ou triple paire de cornes, qui désigne toujours une divinité, et non pas une sorte de chapeau à rebords attribuée à la caste sacerdotale[1]. Ainsi se sont trouvés classés et éclaircis du même coup un grand nombre de sujets, qui restaient soumis aux interprétations les plus fantaisistes. Or ce diadème à cornes est tout ce qui reste du temps où le dieu avait une forme animale : telles les oreilles de vache ou les cornes données à Isis-Hathor sur les monuments égyptiens. Mais plus précis encore est le souvenir de l'animalité divine dans les belles figurines de taureaux à tête humaine (nos 120 et 136); elles attribuent d'une façon définitive à la haute civilisation chaldéenne la création d'un type religieux qui était appelé à jouir d'une grande faveur dans le monde assyrien et judaïque. Et là encore la comparaison s'impose avec une autre création égyptienne, le Sphinx. Chacune d'elles, sous un aspect différent, exprime une idée semblable : la force intellectuelle de l'homme unie à la force physique de l'animal, pour résumer la toute-puissance du dieu ou du roi.

Peut-être même plus que l'égyptien, l'artiste chaldéen a-t-il plongé dans ce monde de rêve et de fièvre où l'imagination, excitée par la peur, voit surgir autour de l'homme des monstres effrayants, que les dieux lui envoient pour le punir ou pour l'éprouver, ces démons, ces génies du « mal de tête » que les textes cabalistiques s'efforcent de conjurer tant de fois[2]. On connaissait déjà le terrible Génie du Vent auquel les artistes ont donné les traits d'un monstre ailé, à tête de tigre, debout sur ses pattes de derrière[3], qui personnifiait les maladies apportées par les émanations putrides des marais. Mais cette représentation curieuse est dépassée aujourd'hui par le relief qui décore le gobelet de Goudéa (*Catalogue*, n° 125). Sur la paroi de ce vase, en stéatite vert sombre, on voit monter deux serpents enlacés dont les replis squameux, s'enroulant autour d'une hampe, forment une sorte de caducée : cet emblème central est accosté de deux démons qui semblent monter la garde de chaque côté, dressés en pied comme des sentinelles fantastiques et tenant une sorte de haste munie d'une boucle au sommet; leur tête hideuse, couronnée de cornes, semble avoir à la fois le museau d'une bête et la gueule d'un serpent; leur corps est zébré d'entailles profondes qui devaient simuler les mar-

[1] Voir les *Origines orientales*, p. 74-75, et l'article inséré dans les *Mélanges Perrot*, p. 175-176.

[2] Voir le livre de M. C. Fossey, *La Magie assyrienne*, Leroux, 1902, p. 213-231.

[3] Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art*, II, p. 496, fig. 222, bronze du Louvre.

IMPRIMERIE NATIONALE.

brures d'une peau de reptile, quand elles étaient remplies d'une pâte incrustée; une queue relevée et terminée en dard de scorpion, deux courtes ailes, des griffes d'aigle complètent ces étranges silhouettes qu'on croirait échappées de quelque cercle de l'Enfer. Je ne crois pas qu'on ait jamais trouvé mieux pour exprimer la malfaisance de ces dieux qu'il faut apaiser à tout prix. Les Euménides de la Grèce classique sont pâles à côté de ces cauchemars sortis d'un cerveau chaldéen. Il y a là une puissance d'invention dans les images terrifiantes qui est restée pendant longtemps une originalité de l'Orient.

Je ne me flatte pas d'avoir fait le tour complet des idées que remue la lecture de ce petit volume. J'espère seulement avoir montré à quel point il est instructif et suggestif. Chacun, en le prenant pour guide dans une promenade au Louvre, y trouvera certainement matière à des réflexions personnelles. Le propre des livres où la pensée se condense n'est pas de dire tout, mais de forcer l'esprit à travailler.

On remarquera aussi que l'auteur a gardé partout un ton de juste et sobre impartialité. Il n'est pas tombé dans le défaut si commun des gens qui s'enflamment pour leur sujet au point d'en faire le résumé des merveilles humaines et qui conduisent tout droit le spectateur à une déception. M. Heuzey a trop le sens de la vérité et il connaît trop bien la beauté supérieure de l'art grec pour louer hyperboliquement les monuments chaldéens. Il en fait comprendre la puissance et l'originalité, sans oublier les imperfections inévitables d'un art aussi ancien. Il garde dans ses descriptions le sang-froid de l'historien qui juge en même temps qu'il sent profondément.

Enfin son œuvre démontrera une fois de plus la supériorité des catalogues *raisonnés et historiques*, même quand ils sont sommaires, sur le système adopté par tant de musées qui, en offrant au lecteur une simple description de l'objet qu'il a sous les yeux, ne lui apprennent à peu près rien. Je sais que ce dernier procédé est d'une pratique beaucoup plus commode, mais ce n'est pas là ce qui importe au public ni aux étudiants. De plus, en joignant à ce texte méthodique des illustrations, on est sûr de rendre service non seulement aux visiteurs des musées, mais encore à ceux qui travaillent chez eux et loin des monuments. Il n'y a pas de doute que c'est le meilleur programme à suivre; reste à trouver les hommes capables de l'exécuter. Ceux-là pourront prendre modèle avec confiance sur le nouveau *Catalogue* du Louvre.

E. POTTIER.

Heronis Alexandrini Opera quæ supersunt omnia. Vol. III. — *Herons von Alexandria Vermessungslehre und Dioptra, griechisch und deutsch von Hermann Schöne.* — Leipzig, Teubner, 1903. (Bibliotheca scriptorum græcorum et romanorum Teubneriana.)

DEUXIÈME ARTICLE [1].

7. Il me reste à fournir quelques indications un peu plus précises sur les Μετρικά de Héron, et à donner un aperçu du problème tel qu'il se pose désormais pour les opuscules pseudo-héroniens.

Sur le premier point, je me contenterai de signaler ce qui, au premier abord, attire le plus l'attention.

Les *Métriques* sont composés suivant un plan à la fois bien conçu et bien exécuté; le premier livre est consacré à la mesure des surfaces, planes ou rondes, le second à celle des volumes, le troisième à des problèmes de divisions, dans un rapport donné, et sous diverses autres conditions, d'aires et de volumes. Chaque livre est précédé d'une introduction que suivent les problèmes disposés d'après un ordre gradué et bien rationnel.

Chaque problème est énoncé avec des données numériques, puis suivi d'une démonstration faite sur les lignes de la figure et où les nombres n'interviennent plus qu'accidentellement; dans la très grande majorité des cas, cette démonstration aboutit à ramener le problème à une question déjà résolue, ou en d'autres termes à montrer que l'aire ou le volume cherché est donné. C'est l'*analyse;* suit la *synthèse par les nombres*, qui procède en sens inverse, mais sans démonstration. Héron y part simplement des données numériques et donne la suite des calculs à faire pour aboutir au résultat cherché.

Jusqu'à présent, nous n'avions que des exemples isolés pour faire comprendre ce qu'étaient en réalité chez les anciens l'*analyse* et la *synthèse*, si différentes de ce que nous appelons du même nom. Les *Métriques* appartiennent donc, comme forme générale des démonstrations, à un type unique et jusqu'à ce jour non véritablement connu, ce qui lui donne une importance historique inappréciable. Cependant il faut remarquer que si les analyses de Héron doivent représenter exactement le type classique, ses *synthèses numériques* ne doivent correspondre qu'imparfaitement aux *synthèses géométriques;* elles doivent plutôt répondre aux

[1] Voir le premier article dans le numéro de mars, p. 147.

synthèses des problèmes numériques de Diophante, que celui-ci a systématiquement supprimées, en se contentant de dire : Ἡ δὲ σύνθεσις φανερά.

Héron conduit remarquablement ses démonstrations. Il évite la diffusion des grands modèles classiques, dit tout le nécessaire, mais rien que le nécessaire, et encore pour le suivre faut-il être initié, de même que pour retrouver dans ses synthèses le fil de ses analyses. Son livre est évidemment écrit non pour les écoliers, mais pour les maîtres; à ce point de vue, il est vraiment réussi, d'autant que Héron a soin d'expliquer tout ce qu'il fait et d'insister, non sur la pratique, mais sur l'esprit des méthodes qu'il enseigne. Il se soucie très peu de pousser un peu loin l'approximation de ses calculs, mais il en dit assez pour permettre de le faire, autant qu'on pourra le désirer.

Il est évident, d'un autre côté, qu'à l'époque où il écrivait, la tradition du mode d'enseignement approprié à la méthode des premiers Alexandrins était perdue, comme l'a prouvé Zeuthen; Héron vise donc à créer une nouvelle tradition, et c'est en cela qu'il est véritablement original et novateur et qu'il mérite d'être étudié avec soin.

Plusieurs de ses innovations, même heureuses, ont été plus tard écartées par Pappus, dont les tendances archaïsantes sont bien connues; c'est ainsi que Héron ne craint nullement de parler du produit de deux aires ou de la racine de ce produit comme étant une aire. Ceci fait penser aux hardiesses de Diophante; comme autres rapports avec l'arithméticien du IIIe siècle, je mentionne que, de part et d'autre, la notation des fractions est la même (le dénominateur inscrit en interligne, directement au-dessus du numérateur, et non en exposant ou à la suite, comme chez les Byzantins); que dans les *Métriques* on trouve déjà l'expression technique de δυναμοδύναμις pour le bicarré, et même le signe de soustraction de Diophante (p. 166, l. 8 et 10, app. crit.), que H. Schöne n'a pas reconnu.

8. Les démonstrations de Héron supposent la connaissance des *Éléments* d'Euclide, qui ne sont pas explicitement rappelés; cependant, pour les questions simples, l'auteur des *Métriques* suit une marche indépendante. Quant à celles qui dépassent les *Éléments*, il s'appuie sur des propositions ou des méthodes pour lesquelles il renvoie la plupart du temps à Archimède, mais aussi à Apollonius de Perge (pour les deux livres perdus Χωρίου ἀποτομῆς) et, comme nous l'avons vu, à Dionysodore et aux ouvrages sur les cordes du cercle. Les citations d'Archimède nous apportent quelques révélations inattendues.

Je ne compte pas celle qui paraît établir définitivement (p. 86, l. 22) que la *Mesure du Cercle* ne nous est parvenue que réduite aux seules démonstrations fondamentales. Mais Héron cite (p. 66, l. 13) un écrit

περὶ πλινθίδων καὶ κυλίνδρων, dans lequel Archimède aurait assigné au rapport de la circonférence au diamètre des limites beaucoup plus étroites que celles de la *Mesure du Cercle*, à savoir $\frac{197888}{62351}$ et $\frac{211875}{67441}$. Il est aisé de reconnaître que ces nombres sont corrompus; mais, si l'on admet qu'Archimède ne se soit pas trompé dans ses calculs, il n'y a qu'une manière de restituer ces nombres qui soit satisfaisante au point de vue paléographique. Je propose donc avec confiance de lire, avec nos signes actuels,

$$\frac{195882}{62351} > \pi > \frac{211872}{67441}$$

ou autrement

$$3,1416016 > \pi > 3,1415904.$$

La réduite commune aux développements de ces deux limites en fractions continues se trouve être précisément le célèbre rapport d'Adrien Metius, $\frac{355}{113}$.

Il deviendrait ainsi très probable que le rapport 3,1416, qu'on trouve en fait chez Aryabhatta, a été emprunté aux Grecs par les Hindous, et proviendrait d'Archimède lui-même, non d'Apollonius, qu'on sait en tout cas avoir poussé l'approximation encore plus loin que le géomètre de Syracuse.

Mais d'autres citations (p. 80, 17; p. 84, 12; p. 130, 16 et 25) d'Archimède, par Héron, soulèvent une question à laquelle il est plus difficile d'apporter une solution plausible.

Il s'agit d'un ouvrage en un livre, intitulé Ἐφοδικόν (ou Ἐφοδικός), dans lequel Archimède aurait démontré la quadrature de la parabole, et aussi d'autre part une cubature, celle de l'onglet intercepté dans un cylindre droit par un plan incliné qui coupe la base suivant un diamètre (cubature que suit un très joli corollaire).

L'existence de cet ouvrage était connue, mais sous un nom un peu différent, par Suidas, qui mentionne, parmi les écrits de Théodose, un commentaire *εἰς τὸ Ἀρχιμήδους ἐφόδιον*. Mais on ne pouvait guère en soupçonner le sujet, d'autant plus que *ἐφόδιον* a une signification assez différente d'*ἐφοδικόν*. La leçon du manuscrit de Héron doit être acceptée à tous les points de vue.

Il est également difficile d'admettre, soit que le livre que nous avons comme *Quadrature de la parabole* d'Archimède ait fait partie d'un autre intitulé *Éphodique*, soit qu'Archimède ait repris plus tard les mêmes démonstrations (il y en a deux) dans un nouveau traité. La première

hypothèse doit être écartée, car nous possédons, avec la *Quadrature de la parabole*, la lettre d'envoi à Dosithée, qui établit nettement que ce Traité formait un tout complet. La seconde ne semble guère dans les habitudes ni dans le caractère d'Archimède, chez qui est visible la préoccupation de faire toujours du nouveau.

Avait-il trouvé une troisième démonstration de la quadrature de la parabole et y avait-il ramené d'autres quadratures et cubatures nouvelles? Celle de l'onglet du cylindre revient également à l'invention de l'intégrale $\int x^2 dx$, comme en fait tous les problèmes de même nature que l'on sait avoir été résolus par Archimède. Avait-il réuni ces questions dans cet *Éphodique?* N'avait-il pas poussé plus loin, résolu des problèmes dépendant de l'intégrale $\int x^3 dx$?

9. Laissons ces questions et revenons à Héron. Son originalité, avons-nous dit, apparaît dans la forme de ses démonstrations. Comme invention propre, il semble n'en revendiquer qu'une seule; il s'agit d'une formule approchée pour le calcul d'un segment de cercle; celle à laquelle on a attaché son nom et qui donne l'aire d'un triangle en fonction des trois côtés ne serait donc pas de lui, quoiqu'il en ait répété deux fois la démonstration (dans la *Dioptra* et dans les *Métriques*) et qu'elle semble bien porter sa marque.

Soit c la corde d'un segment, plus petit que le demi-cercle, h la flèche; Héron nous dit qu'il y avait une ancienne formule, d'après laquelle on calculait l'aire : $A = \frac{c+h}{2} h$, et qui remontait au temps où l'on prenait simplement 3 pour le rapport de la circonférence au diamètre; que depuis l'adoption des nombres d'Archimède, on avait ajouté un terme complémentaire $+\frac{1}{14}\left(\frac{c}{2}\right)^2$, afin de retrouver les valeurs connues pour les limites extrêmes, segment nul, segment égal au demi-cercle. Mais il remarque justement que la formule, ainsi corrigée, donne, pour les petites valeurs de la flèche, une aire beaucoup trop forte, et il propose alors la formule $\frac{2}{3} ch$, ce qui, comme il le remarque, revient à substituer à l'arc de cercle un arc de parabole, et donne des valeurs par défaut. Il n'a qu'un tort, c'est d'ajouter qu'il convient d'appliquer cette formule tant que $h < \frac{c}{3}$. Elle ne devient en effet préférable que si $h < 0,185\, c$. Mais dans le seul exemple numérique que donne en fait Héron, $h = \frac{c}{4}$, et c'est la seconde formule qui est appliquée. Le texte a-t-il été corrompu, et Héron avait-il voulu dire ἑξαπλῆ au lieu de τριπλῆ?

La correction ne se justifierait pas suffisamment; mais quoique le

texte soit en général en bon état, il n'a certainement pas échappé, en dehors des erreurs de copie, à des remaniements anciens qui ont été plus ou moins malheureux; il y a des additions évidentes, et aussi quelques mutilations partielles. On peut attribuer à ces remaniements certains défauts de rédaction, en particulier l'insuffisance de l'exposition du calcul des volumes des polyèdres réguliers en fonction du côté. A ce point de vue, la critique du texte reste à faire.

En revanche, il y a une faute mathématique d'apparence assez grave (p. 160, l. 16), qu'il faut bien, semble-t-il, laisser au compte de Héron. Après avoir traité numériquement un certain nombre de problèmes de divisions de surface, Héron donne des solutions géométriques pour quelques autres, qu'il n'est pas possible, dit-il, de traiter numériquement. C'est pour ces problèmes qu'il renvoie à la Χωρίου ἀποτομή d'Apollonius. Or ces problèmes, comme aussi tous ceux que traitait le géomètre de Perge dans cet ouvrage perdu, sont des problèmes plans, c'est-à-dire se ramenant à une équation du second degré, susceptibles par suite d'être traités numériquement, ainsi que le fait Héron lui-même pour un des précédents (IV du même livre). L'introduction des solutions géométriques est d'autant moins justifiée qu'elles ne sont point données explicitement. Il y a là, à mon sens, une preuve singulière qui peut être invoquée à l'appui de l'opinion de M. Zeuthen sur la gravité de la rupture qui se produisit dans la tradition de l'enseignement après la première période alexandrine. Évidemment, Héron a emprunté ses premiers problèmes des divisions à l'ouvrage perdu d'Euclide sur le même sujet; mais il s'est suffisamment assimilé les solutions d'Euclide pour les soumettre au calcul numérique; arrivant ensuite à des questions un peu plus complexes, et n'ayant plus qu'Apollonius pour guide, il s'est trouvé dérouté.

En somme, les mathématiciens de nos jours n'ont pas, bien entendu, à se mettre à l'école de Héron; ils n'en peuvent pas moins trouver dans les *Métriques* quelques intéressants sujets d'exercices pour l'enseignement élémentaire. Ils y rencontreront également une très curieuse formule pour l'approximation de la racine cubique.

10. J'aborde enfin désormais la question que j'ai réservée, celle de l'origine des opuscules pseudo-héroniens.

Si je l'aborde, je ne prétends nullement la traiter à fond, car elle doit être résolue à part pour chacun de ces opuscules, et elle exige, avant tout, sur la tradition manuscrite relative à chacun en particulier, des recherches de longue haleine. Je ne prendrai donc qu'un seul exemple, sur lequel il me semble que dès maintenant on peut arriver à un certain résultat positif,

sinon complet, et qui nous permettra d'examiner quelle face nouvelle paraît devoir prendre maintenant la question métrologique, origine des débats sur Héron.

L'exemple que je prendrai est celui de l'opuscule publié par Hultsch sous le nom de *Heronis Geometria* (p. 41 à 140 de son édition), opuscule qui est d'ailleurs, de toute la série, celui qui a le plus de valeur et qui, par suite, a été considéré comme représentant le plus exactement la tradition supposée héronienne. Les plus anciens manuscrits connus actuellement ne remontent pas au delà du XIIIe siècle.

En réalité, cet ouvrage est anonyme. Le premier titre qu'on y rencontre est Εὐκλείδου περὶ γεωμετρίας, et précède effectivement des extraits d'Euclide (définitions). Le second titre (p. 43), Ἥρωνος ἀρχὴ τῶν γεωμετρουμένων (suivi presque immédiatement après d'une autre rubrique : Ἥρωνος εἰσαγωγαὶ τῶν γεωμετρουμένων), est en tête d'un morceau spécial que termine une table métrologique (*Tabula Heroniana* V de Hultsch), et dont le début est évidemment une autre rédaction d'un morceau sous le titre Ἥρωνος εἰσαγωγαί (p. 138), placé à la fin de l'opuscule et précédant la *Tabula Heroniana* I. Dans le corps de l'ouvrage même, les principales parties sont anonymes et l'on ne se douterait pas que le compilateur ait eu l'intention de les faire regarder comme tirées de Héron si, à côté de paragraphes attribués à Euclide (et nullement de lui), à Archimède et au λαμπρότατος Πατρίκιος[1], on n'en rencontrait quelques autres marqués comme trouvés ἐν ἄλλῳ βιβλίῳ τοῦ Ἥρωνος.

Cet « autre livre de Héron », comme l'a remarqué H. Schöne, doit être précisément soit un manuscrit des Μετρικά, soit un extrait en dérivant assez directement. En tout cas, cette mention ne prouve qu'une chose, c'est qu'à l'époque où fut rédigée la *Géométrie* en question, la littérature pseudonymique sur le même sujet était déjà assez considérable.

Mais revenons aux Ἥρωνος εἰσαγωγαί de la page 138. Le morceau sous ce titre débute par la première phrase des Μετρικά, textuellement reproduite; après cette phrase, qui rappelle brièvement l'origine de la géométrie, vient tout un développement (la légende des inondations du Nil, etc.) qui, au contraire, ne correspond à rien de l'écrit authentique.

Le fait est clair : un compilateur quelconque s'est proposé de composer

[1] « Nicephorus Patricius, geometriæ ludo præfectus sub Constantino Porphyrogeneto » (Fabricius, *Biblioth. græca*, éd. Harles, VII, p. 679; cf. p. 691 l'*Index in scriptores post Theophanem*). C'est donc un professeur du xe siècle.

une *Introduction* de géométrie métrique; il a emprunté sa première phrase à Héron et, soit qu'il l'ait lui-même noté en marge, soit que l'emprunt y ait été marqué plus tard, le nom de Héron a passé à toute cette introduction. Quand elle a été remaniée (suivant la rédaction des pages 43 et suivantes de l'édition de Hultsch), le même nom a été conservé. C'est ainsi que nous sont parvenues les tables métrologiques I et V; mais quelle est leur autorité?

11. Il est assez singulier que le travail critique de Hultsch, dans les prolégomènes de ses *Metrologici scriptores*, ait eu pour résultat de placer la date de la rédaction de la table I aux environs de l'époque où a dû vivre Héron. Au premier abord, on peut se demander si la sagacité de l'illustre métrologue n'a pas remédié aux incertitudes de son point de départ; la table I a pu, dira-t-on, être écrite presque au temps de Héron, car pour rendre les **Μετρικά** accessibles aux arpenteurs qui n'avaient pas étudié Euclide, un commentaire introductif n'était pas inutile. Les conclusions de Hultsch, en ce qui concerne la métrologie, resteraient donc suffisamment fondées.

Malheureusement cette thèse prête à de graves objections, et j'estime que tout le travail de Letronne et de Hultsch doit être repris en sous-œuvre. Tout en espérant que l'édifice qu'ils ont élevé ne souffrira pas trop de cette opération, il faut bien reconnaître que les fondements en sont ruinés.

L'hypothèse originelle, comme je l'ai indiqué, est que le système métrologique de l'Égypte nous a été transmis par Héron ou par des auteurs qui, en Égypte même, pour mettre son œuvre au courant des besoins de la pratique, l'ont successivement remaniée. Donc les tables héroniennes donneraient certainement les mesures réellement employées en Égypte sous la domination romaine. Voilà le postulat.

Or il est prouvé maintenant que Héron n'a nullement joué dans la transmission des connaissances métrologiques le rôle qu'on lui attribuait; que son œuvre des **Μετρικά** n'était point immédiatement destinée aux besoins de la pratique et n'avait donc pas besoin d'être remaniée, comme on l'a supposé. Dès lors les tables, aussi bien que tous les écrits pseudo-héroniens, ont pu être composées à Byzance, non en Égypte. Si dans ces tables se trouvent réellement des mesures d'origine égyptienne, il faut démontrer que tel est leur caractère, indépendamment de toute hypothèse sur l'origine des tables.

Contre leur origine égyptienne on peut d'ailleurs faire valoir une raison sérieuse. Il y a eu certainement en Égypte une littérature grecque de géométrie métrique; nous en avons deux spécimens, le papyrus

IMPRIMERIE NATIONALE.

Ayer[1] et le papyrus d'Akhmîm[2]. Le premier n'indique qu'une unité métrique, l'ἄρουρα; le second paraît en indiquer deux, la coudée et aussi l'ἄρουρα. L'emploi de l'*aroure* comme unité agraire sous l'empire romain est également attesté par de nombreux papyrus, tandis que nous savons par Hérodote qu'elle correspondait à un carré de 100 coudées de côté.

Or cette unité agraire égyptienne, dont l'existence est ainsi bien constatée, ne figure pas dans les tables héroniennes.

Si, d'autre part, une des unités caractéristiques de la table héronienne I, à savoir le pied philétairien, représente incontestablement le pied royal des Ptolémées, il n'y a pas de preuve réelle que ce dernier ait jamais été appelé philétairien en Égypte, tandis qu'il est tout à fait naturel que cette appellation ait été courante à Constantinople au moment même de sa fondation, puisque les Romains l'avaient introduite en Asie Mineure.

Sur la valeur réelle de l'*aroure*, même au temps d'Hérodote, nous ne savons rien de précis, car nous ignorons si les coudées dont il parle étaient les grandes ou les petites coudées égyptiennes; sur les variations qu'a pu subir la contenance officielle de l'*aroure* sous les Ptolémées ou sous les Romains, nous n'en savons pas davantage. Prenons au contraire les unités employées dans la *Heronis Geometria;* là tout est bien déterminé : l'unité de longueur est un *schoinion* (cordeau) de 10 orgyies, chacune de ces orgyies étant non pas de 4 coudées (la coudée est au reste alors portée à 2 pieds), mais fixée de façon que son carré représente 48 pieds romains superficiels. L'unité de surface est le *modios*, valant le tiers du *jugerum* et subdivisé en *40 livres* (λίτραι). Ces unités ont été employées dans le cadastre byzantin jusqu'à la fin de l'empire, mais il n'y a aucune preuve véritable qu'elles aient jamais été usitées en Égypte. A quelle époque remonte ce système? Provient-il, comme le pense Hultsch, d'une réforme due au premier Constantin? Faut-il le faire descendre, avec Fenneberg, aux temps de la dynastie macédonienne? *Ulterius inquirendum.*

[1] Voir *American Journal of Philology*, p. 25-37, l'article de M. Edgard Johnston Goodspeed. Ce papyrus paraît écrit vers le commencement du second siècle de notre ère. Si M. Goodspeed dit que, sur une communication partielle du texte, j'avais, ainsi que Hultsch, exprimé l'opinion qu'il représentait une source remontant à l'époque des Ptolémées, cela résulte, au moins en ce qui me concerne, d'un malentendu. Il semble que dans ce papyrus (fragment assez court malheureusement) l'*aroure* soit à la fois unité de longueur et unité superficielle.

[2] Publié par J. Baillet, *Mémoires du Caire*, IX, 1892, p. 1-88, et datant du VIe ou du VIIe siècle de notre ère. C'est Hultsch qui a proposé de lire ἄρουρα au probl. n° 11, pour un symbole considéré comme étant celui de l'ἀρτάβη.

La question métrologique est rouverte. Pour la résoudre, il faut réunir de nouveaux documents, et cette fois c'est plutôt des papyrus grecs tirés du sol égyptien que des manuscrits byzantins encore inédits que nous viendra probablement la lumière.

Paul TANNERY.

The satire of Seneca on the apotheosis of Claudius, A study by Allan Percey Ball. New York, Columbia University Press, 1902.

La satire Ménippée, qui contient un récit plaisant de l'apothéose de l'empereur Claude, et qu'on trouve dans les œuvres de Sénèque, a été bien souvent étudiée, et il semble difficile qu'il reste quelque chose de nouveau à en dire. Cependant un professeur américain, M. Ball, n'a pas hésité à s'en occuper après tant d'autres. Il connaît tout ce qui a été écrit à ce sujet, il résume les travaux antérieurs, il les discute et les juge avec beaucoup de sagacité. Après avoir reproduit le texte de son auteur, en suivant l'*editio minor* de Bücheler, il nous en donne une traduction anglaise, que je ne puis me permettre d'apprécier, et y joint des notes qui m'ont paru faites sur le modèle de celles que Friedländer a mises à son excellente édition de la *Cœna Trimalchionis*. J'y aurais voulu peut-être un peu plus de détails à propos des proverbes, des tours, des expressions populaires. Le *Satyricon* de Pétrone nous fait connaître comment parlait la populace de Rome; on entrevoit chez Sénèque de quelle façon s'exprimaient les gens du monde dans l'intimité. C'est une langue un peu particulière et dont il importe d'avoir quelque idée.

Dans un avant-propos très développé, les principales questions que ce petit ouvrage soulève sont abordées et, autant qu'il se peut, résolues. Il s'agit d'abord de décider si Sénèque en est véritablement l'auteur. Je ne sais pas trop pourquoi quelques savants en ont douté. Les manuscrits — ils sont nombreux, et quelques-uns anciens — le lui attribuent. Je ne vois pas comment le moyen âge, qui, sachant que Sénèque était un sage, trouvait naturel de mettre sous son nom des recueils de sentences ou des traités de morale, aurait eu la pensée de le croire l'auteur d'une facétie. Les raisons qu'on donne pour nous persuader qu'il n'a pas pu composer cette satire ne soutiennent pas l'examen. Peut-on prétendre, par exemple, que la position qu'il occupait et

qui en faisait un personnage officiel, un ministre dirigeant, devait lui interdire de parler d'un prince avec cette légèreté, quand on sait que le successeur lui-même de ce prince, tout en prodiguant officiellement les honneurs à sa mémoire, se permettait de faire, sur sa mort et son apothéose, des mots cruels qu'on répétait. S'il est vrai de dire, avec Pline, que Néron n'avait fait de Claude un dieu que pour se moquer de lui (*ut derideret*), Sénèque, loin de risquer de lui déplaire, le servait à son gré en écrivant sa satire. Il est vrai qu'elle est écrite d'un ton qui ne lui est pas ordinaire, mais il n'a pas voulu faire un traité de morale ou donner une leçon de philosophie. C'est un Sénèque un peu nouveau que la satire nous montre, l'homme d'esprit, l'homme à la mode, celui qui fréquentait la maison des filles de Germanicus. Il ne nous était pas tout à fait inconnu; même dans ses œuvres les plus graves, on trouve des pensées pleines d'agrément, des portraits finement tracés, de l'esprit en abondance, une grande connaissance de la vie et du monde. Il est bien naturel que ces qualités soient plus visibles dans un genre qui les comportait davantage, et l'on comprend aussi qu'il ait plus particulièremen approprié son style aux gens pour lesquels il écrivait.

Il n'est donc pas douteux qu'on doit laisser le nom de Sénèque en tête de la satire; mais on peut hésiter à propos du titre qu'il convient de lui donner. Le plus grand nombre des manuscrits l'appellent *Ludus de morte Claudii*, ou *Cæsaris*, et c'est bien la manière dont on la désigne ordinairement aujourd'hui. Mais on a fait remarquer que ce mot *ludus* ne paraît pas être employé en latin pour signifier une œuvre littéraire[1]. D'ailleurs Dion Cassius lui donne un autre nom, qu'il n'a certainement pas inventé. « Sénèque, dit-il, en parlant de la mort de Claude, composa un ouvrage qu'il nomma *ἀποκολοκύντωσις* », ce qui veut dire métamorphose en citrouille[2]. Chez les Grecs et les Latins, la citrouille avait une mauvaise réputation. On disait couramment d'un sot : il a une tête de citrouille : *nos cucurbitæ caput non habemus* (Apulée, *Mét.*, I, 15). Changer Claude en citrouille était donc lui faire fort peu d'honneur. Le malheur est que, dans l'ouvrage tel que nous l'avons, il n'est nulle part question d'une métamorphose de ce genre : Claude est précipité dans les enfers, où on le condamne à jouer aux dés avec un cornet sans fond, et, même si l'on supposait que la fin de l'ouvrage est tronquée, la manière dont le sort du prince est réglé ne paraît guère laisser de place à un

[1] Cependant nous lisons chez Virgile :

Ludere quæ vellem calamo permisit agresti.

[2] Et non pas, comme on l'a ingénieusement supposé : métamorphose d'une citrouille, c'est-à-dire d'un sot. Le mot grec ne me paraît pas susceptible de ce sens.

nouvel incident auquel rien ne nous prépare. Ce qu'il y a de mieux, c'est de croire, comme du reste Dion semble l'indiquer, que le mot *ἀποκολοκύντωσις* est un terme populaire, une sorte de parodie d'*ἀποθέωσις* ou *ἀπαθανάτισις*. Après tout il est possible que l'ouvrage de Sénèque, qui a dû beaucoup courir dans la société de cette époque, mais d'une manière un peu discrète et dissimulée, ait été connu sous divers titres et qu'il soit légitime de les lui laisser. Le plus simple, le plus naturel, est celui que porte le manuscrit de S. Gall, qui passe pour le meilleur de tous : *Divi Claudii apotheosis per saturam.*

On est un peu surpris de ne pas trouver, dans le cours d'une dissertation si ample, si complète, quelques observations sur ce que la satire nous apprend du caractère de son auteur et le jour qu'elle jette sur une nature si compliquée. Ce sujet méritait au moins d'être indiqué en quelques mots. Il faut bien reconnaître que la façon dont Sénèque s'y montre n'est pas toujours à son avantage. On sait qu'il venait de composer pour Néron l'oraison funèbre de Claude, où il donnait au défunt des éloges qui avaient révolté les honnêtes gens; et c'est presque au même moment, avec la même plume, qu'il écrivit cette satire qui en faisait un portrait grotesque et lui adressait les plus sanglantes injures. Quelque agrément qu'on trouve à les lire, le démenti qu'il se donne à lui-même est choquant et paraît peu digne d'un sage et d'un homme d'État sérieux. Ce n'est pas tout. Il était dans l'ordre que les attaques de l'ancien prince fussent accompagnées de flatteries pour le nouveau. Sénèque, on le comprend, n'y a pas manqué. Cependant, comme il connaissait les hommes, je ne crois pas qu'il ait pu se faire jamais de grandes illusions sur les vertus de son élève; mais il était son ministre, il jouissait alors de sa confiance, et il ne pouvait guère ne pas se joindre aux applaudissements unanimes qui saluaient l'avènement de Néron. Peut-être regrettera-t-on les compliments exagérés qu'il accorde à sa beauté et à ses talents, quand il fait dire à Phœbus :

Ille mihi similis vultu, similisque decore,
Nec cantu, nec voce minor.

Ne risquait-il pas, en parlant ainsi, de l'encourager dans ses goûts d'artiste et ses manies de comédien? Il est vrai qu'il se trouve aussi dans la satire quelques paroles assez libres; il y en a même dont l'audace paraît un peu surprenante, comme lorsqu'il dit de Crassus, que Claude fit tuer, « qu'il était assez sot pour qu'on pût craindre qu'il devînt un jour empereur ». Le mot est vif; mais Sénèque tenait beaucoup à sa réputation

d'homme indépendant et qui gardait son franc parler[1]. C'était d'ailleurs un moyen, dans la circonstance présente, de donner plus de prix à ses compliments. On est encore plus étonné de voir que, parmi les méfaits qu'il reproche à Claude, il en est dont le pauvre prince n'était pas tout à fait coupable. Il fallait une certaine audace pour l'accuser de la mort de son gendre Silanus, quand tout le monde savait qu'on ne s'était débarrassé de lui que pour que Néron pût épouser Octavie, en sorte que la responsabilité du crime retombe en plein sur Agrippine et ses amis. Il y avait là évidemment une tactique malhonnête qui consistait à rejeter sur Claude tout ce qui s'était fait de son vivant, même quand, en réalité, il y était resté étranger, et d'en charger sa mémoire pour en décharger le régime nouveau. Enfin je ne puis m'empêcher d'être choqué de la manière dont Sénèque parle de Narcisse. C'était le grand ennemi d'Agrippine; ce fut sa première victime. À peine le prince avait-il expiré qu'elle envoya à l'affranchi l'ordre de mourir. L'affaire se fit si vite que, selon Sénèque, Narcisse précéda Claude aux enfers. Il nous le montre, dans la satire, qui, tout frais paré et sortant du bain, arrive au-devant de son maître, en bon serviteur, pour recevoir ses ordres. Cette plaisanterie me paraît cruelle et ne fait guère d'honneur à l'humanité de Sénèque.

J'en ai dit assez pour faire ressortir le mérite de l'ouvrage de M. Ball : il est fait avec soin et avec goût, on y trouve une grande connaissance du sujet. J'ajoute qu'il nous vient de l'Amérique et qu'il est un témoignage de l'intérêt que ces jeunes universités prennent à nos vieilles études. Au moment où l'ancien monde paraît s'en détacher, il est bon qu'elles recrutent des partisans dans des contrées nouvelles.

Gaston BOISSIER.

Les San Gallo, architectes, peintres, sculpteurs, médailleurs (xv[e] et xvi[e] siècles), par Gustave Clausse, architecte. Paris, Leroux, 1900-1902, 3 vol. in-8°, nombreuses planches.

Au cours de fréquents voyages et de longs séjours à Rome, à Florence et dans les autres villes de l'Italie, M. Clausse s'est livré à des études approfondies sur les monuments antiques et sur ceux du moyen âge. Le

[1] Tacite rapporte qu'il répondit au tribun qui venait l'interroger au sujet de la conspiration : *Non sibi promptum in adulationes ingenium; idque nulli magis gnarum quam Neroni, qui sæpius libertatem Senecæ quam servitium expertus esset* (*Ann.* XV, 61).

résultat de ses précédentes recherches a été consigné dans deux ouvrages fort recommandables; l'un traitait des monuments du christianisme au moyen âge (trois volumes); dans l'autre, consacré aux origines bénédictines, sont étudiés les couvents du Subiaco, du Mont Cassin et de Monte Oliveto.

En général, les voyageurs même consciencieux se préoccupent plutôt des œuvres de peinture et de sculpture que des édifices anciens; aussi l'auteur des *San Gallo* a-t-il cet avantage sur la plupart des historiens de l'art italien d'aborder des questions peu connues, sinon entièrement nouvelles. Ses études professionnelles le servaient d'ailleurs à souhait dans la préparation et la mise en œuvre de ses travaux.

La monographie consacrée aux architectes qui ont illustré le nom de San Gallo permet à M. Clausse de s'étendre sur la période la plus brillante de la Renaissance italienne. Peut-être les préambules placés à la tête de chaque volume et consacrés aux origines de la Renaissance depuis l'époque grecque, puis à Florence, aux premiers Médicis et à la cour pontificale, enfin à l'histoire et aux artistes de Florence pendant le XVI[e] siècle, n'apprendront-ils rien de nouveau aux lecteurs de ce livre. L'historien aurait pu, de même, laisser complètement de côté les sculpteurs et les peintres et s'en tenir aux architectes contemporains des maîtres qu'il étudie spécialement. Les notices sur Michel-Ange, Bugiardini, le Sodoma, Ghirlandajo, André del Sarte, etc., réduites à quelques lignes ou à une page, paraissent superflues ici, parce qu'elles sont trop courtes et par suite incomplètes. Mieux eût valu, croyons-nous, ne pas s'écarter du sujet principal du livre et s'en tenir à la dynastie des San Gallo.

Le véritable nom de ces architectes était Giamberti. Ils ont reçu, comme nombre de leurs contemporains, un surnom, qu'ils ont rendu célèbre et que la postérité connaît seul. Leur auteur commun exerce une profession assez modeste, mais qui déjà confine à l'art. Francesco Giamberti était *legnaiuólo*, c'est-à-dire que tout ce qui avait rapport au travail du bois, menuiserie, charpenterie, fabrication de meubles, sculpture et mosaïque de bois, rentrait dans la pratique de son métier. Une circonstance fortuite vint tirer son fils Giuliano (1445-1516) de l'humilité de sa condition. La protection de Pierre de Médicis lui permit d'étudier, de développer ses connaissances et d'aller, lorsqu'il eut atteint sa vingtième année, compléter son instruction et chercher du travail dans la ville des Papes. Les travaux qui remplirent sa carrière, de 1465 au jour de sa mort, sont ici méthodiquement passés en revue et analysés. Il en sera de même pour l'œuvre des autres membres de la famille.

On compte sept artistes ayant porté le nom de San Gallo. Six furent

architectes et, par occasion, ingénieurs ou peintres. Le dernier s'écarte seul de la voie tracée par ses devanciers; il est connu surtout par ses travaux de sculpture et de gravure en médailles; il ne mourut qu'en 1576. Deux d'entre eux étaient frères : Giuliano, le premier qui ait porté le nom de San Gallo, et Antonio (*il Vecchio*), né en 1455, mort en 1534, tous deux fils de Francesco Giamberti. Quatre autres, architectes comme les précédents, étaient fils de leurs sœurs Maddalena et Smeralda; ils se nomment Bastiano, dit *Aristotile* (1481-1551), qui exerça la peinture en même temps que l'architecture; Giovanni Francesco, architecte (1482-1530); Antonio dit *il Giovanni* (1485-1546), le plus célèbre de tous les San Gallo; aussi sa biographie occupe-t-elle à elle seule le tome deuxième tout entier de l'ouvrage; Giovanni Battista, dit *il Gobbo*, frère du précédent (1496-1552); enfin Francesco, dit *il Margotta*, graveur et médailleur (1494-1576), était fils de Giuliano et cousin germain des précédents. C'est, comme on le voit, une de ces familles, si nombreuses à l'époque de la Renaissance, dont tous les membres suivaient la même carrière et arrivaient ainsi à produire quelques rejetons illustres, dont la gloire, due, pour une bonne part, à cette longue préparation à la pratique de l'art, rejaillissait sur leurs proches. On assiste encore parfois de nos jours à cette transmission héréditaire des mêmes aptitudes, mais il semblerait qu'elle tende à devenir de plus en plus rare.

Sur les diverses personnes de cette famille, l'auteur a réuni tous les détails biographiques épars dans les historiens. Il note leurs alliances et leur filiation. Là se borne à peu près ce qu'on sait des architectes les plus illustres. Les détails de leur intérieur, leurs voyages, les accidents de leur carrière, ne tentent guère la curiosité de la foule. C'est autre chose quand il s'agit d'un peintre ou d'un sculpteur en renom. Ce qui intéresse le plus dans les architectes d'autrefois, c'est l'étude des monuments qu'ils ont laissés. Aussi M. Clausse s'est-il tout particulièrement attaché à classer, à décrire, à faire valoir les œuvres des San Gallo. Il a consacré à chacune d'elles une étude minutieuse et montré qu'il les connaissait par le détail, qu'il les avait vues et revues à maintes et maintes reprises, au cours de ses fréquents séjours en Italie.

Il a fait mieux : pour les plus caractéristiques de leurs créations, il a joint au texte des dessins pris sur place ou des reproductions photographiques; c'est le complément en quelque sorte nécessaire d'une monographie comme celle-ci.

Le chapitre consacré au premier des San Gallo, à Giuliano, nous promène successivement de l'église des Servites à la chapelle Sassetti dans l'église de la Trinité à Florence; il nous conduit ensuite à la citadelle d'Ostie

et à Prato, dans l'église de la Madonna delle Carceri, d'un plan si original. L'architecte, toujours en route, est tantôt à Sarzane, tantôt à Pérouse, puis à Naples, pour revenir à Florence travailler au palais de Laurent le Magnifique et à d'autres édifices encore. Il construit le cloître de Saint-Pierre-aux-Liens, à Rome; le palais Gondi à Florence est son œuvre. C'est encore à lui que Laurent de Médicis s'adresse quand il veut édifier un palais à Milan. Ces travaux ont été entrepris avant qu'il atteignît sa quarante-cinquième année. Son activité ne se dément pas jusqu'à son dernier jour. Rome lui doit encore l'église de Santa Maria dell' Anima. Bramante le prend pour collaborateur. Nommé architecte en chef de la basilique de Saint-Pierre, il donne même un plan pour sa reconstruction totale; mais doit se borner à consolider l'édifice dont Jules II avait jeté les fondations. L'année même de sa mort, on lui demande un projet de façade pour l'église de Saint-Laurent de Florence, restée inachevée. Les dessins conservés sous son nom au Musée des Offices, au nombre de cinquante et un, témoignent également de la richesse de son imagination et de son incessante activité.

Le frère de Giuliano, Antonio da Francesco Giamberti, ne montre pas moins d'ardeur au travail. Il s'occupe tour à tour du château Saint-Ange, à Rome, de la citadelle de Civita Cassellana, du palais vieux de Florence. Les plans de l'église de l'Annunziata, à Arezzo, et de la loggia de l'Annunziata, à Florence, comptent parmi ses œuvres maîtresses. A Montepulciano, à Montesansovino, il édifie les palais del Monte, Tarugi, Avignonesi, Cervini, del Pecora, la loggia del Mercato; puis, appelé à Colle Val d'Essa, près de Sienne, il est chargé de reconstruire l'église ruinée de Saint-Augustin.

Nous arrivons au grand homme de la famille, à Antonio da San Gallo, dit le Jeune, dont la carrière est presque exclusivement consacrée aux édifices romains ou à des travaux dans les États pontificaux. Son œuvre capitale, celle qui mit le sceau à sa réputation naissante, le palais Farnèse, le plus magnifique des palais romains, est commencé en 1513, alors qu'il atteignait à peine sa vingt-huitième année. Il s'occupe sans relâche jusqu'à son dernier jour de poursuivre la construction de ce splendide monument, dont il ne vit pas l'achèvement. Mais, d'après M. Clausse et les autres historiens de cet édifice, MM. de Navenne et Chédanne notamment, le plan général, le dessin des deux façades et la construction des deux premiers étages seraient l'œuvre exclusive d'Antonio da San Gallo, et peut-être ses continuateurs eussent-ils mieux fait de poursuivre, sans s'en écarter, l'exécution pure et simple du projet primitif. Si considérable que fût une pareille entreprise, elle n'absorbait pas tout le temps de

l'architecte. Nous le trouvons successivement employé à des travaux de fortification, à des constructions de palais ou d'église, à des décorations de chapelle, soit à Rome, soit dans la région environnante. Il fait métier d'ingénieur en travaillant aux forteresses de Civita Vecchia, de Caprarole, aux fortifications de Castro, de Capo di Monti, d'Ascoli, de Rome même et à la construction de ce si curieux puits de Saint-Patrice à Orviéto, de quarante mètres de profondeur, flanqué de deux escaliers en spirale permettant aux bêtes de somme d'atteindre aisément le niveau de l'eau, une des merveilles les plus extraordinaires de l'art de l'ingénieur.

La collaboration d'Antonio à la construction de la basilique de Saint-Pierre fut constante de 1513 jusqu'au jour où le pape Paul III le nommait architecte en chef en lui confiant la délicate mission de résoudre les difficultés qui avaient longtemps suspendu la continuation du travail. Sa désignation à ce poste périlleux est de 1538; mais les ressources faisaient défaut à ce moment et il ne reste guère, comme œuvre propre d'Antonio da San Gallo dans l'église Saint-Pierre, que le plafond de la nef principale.

Les constructions civiles que lui doit la ville éternelle sont nombreuses, en dehors du palais de Farnèse. M. Clausse signale notamment les palais Palma, de la Zecca, Cervia, Valori, Pucci, Altoviti et Sachetti, autrefois San Gallo, et surtout la villa Madame; parmi les églises auxquelles son nom reste attaché, il faut citer l'église de Notre-Dame-de-Lorette, sur la place Trajane, un de ses premiers ouvrages à Rome. Puis Antonio s'occupe, en 1519 et les années suivantes, des églises Saint-Jean-des-Florentins, Saint-Jean-des-Espagnols, Saint-Jacques-des-Incurables, Notre-Dame-di-Monserrato, et aussi de l'église du Saint-Esprit, de la chapelle Pauline et de divers édifices religieux à Lorette, à Foligno, à Orvieto, à Castro, à Pérouse. La carrière de cet homme éminent fut, on le voit, bien remplie, ce qui ne le préserva pas des morsures de l'envie et des déboires qui ont toujours été comme le rachat de la gloire. Si de grands honneurs lui furent rendus après sa mort, ils ne sauraient être qu'un dédommagement tardif des chagrins domestiques qui empoisonnèrent ses dernières années.

Le troisième volume est consacré aux quatre derniers San Gallo. C'est d'abord Bastiano, dit *Aristotile,* architecte, peintre et décorateur (1481-1551), élève du Perugin et de Michel-Ange. Il avait débuté par copier le carton de la guerre de Pise; il se signala plus tard par des portraits, des peintures décoratives pour palais et théâtres; il s'établit définitivement à Florence. Le musée des Offices possède un certain nombre de dessins de sa main.

Giovanni Francesco da San Gallo, frère du précédent (1482-1530), ne s'occupa que d'architecture; il travailla pour la basilique de Saint-Pierre, devint ingénieur militaire au service de la République florentine et collabora avec Raphaël et Aristotile, son frère, à la construction du palais Pandolfini, à Florence.

Architecte, sculpteur et médailleur, Francesco da San Gallo, qui avait reçut ce nom de San Gallo de Laurent le Magnifique, comme un titre d'honneur, débuta par la peinture dans l'atelier de Piero di Cosimo. Andrea Sansovino fut son maître dans l'art de la sculpture; pour l'architecture, il reçut les leçons de ses oncles. M. Clausse étudie l'une après l'autre ses œuvres authentiques : le groupe de la Vierge à l'église d'Or San Michele, le tombeau de l'évêque Marzi dans l'église de l'Annunziata, à Florence, la fontaine de la villa du pape Jules III, à Rome, le tombeau de Pierre de Médicis, au monastère du Mont-Cassin, enfin la statue de Paul Jove, à Florence. Comme architecte, Francesco jouissait d'une solide réputation auprès de ses contemporains, puisqu'il reçut le titre d'architecte en chef du Dôme de Florence. Ainsi que nombre de sculpteurs de son temps, il prit goût à la gravure en médailles et a laissé les portraits d'un certain nombre de personnages célèbres et d'artistes du XVI^e^ siècle, notamment ceux de Jean des Bandes Noires, d'Alexandre et de Cosme de Médicis, de Paul Jove, de Francesco da San Gallo, etc. La reproduction de plusieurs de ses médailles accompagne les descriptions de M. Clausse et permet au lecteur d'apprécier le talent nerveux et le style large du médailleur. Le musée des Offices possède une collection de dessins de Francesco da San Gallo, compositions originales d'architecture et de sculpture, ou copies de monuments antiques. Après Antonio le Jeune, Francesco doit être considéré comme le plus éminent des artistes ayant porté le nom de San Gallo.

Le dernier de la famille, Giovanni Battista dit *il Gobbo* (1496-1552), frère cadet d'Antonio le Jeune, se résigna de bonne heure à une demi-obscurité pour rester le collaborateur fidèle et modeste de son frère. Aussi possède-t-on peu de détails sur sa vie et ses travaux. Antonio avait le plus grand intérêt à ne pas le tirer de son humilité volontaire et ne se fit pas scrupule d'exploiter un dévouement désintéressé.

Après un appendice où sont réunies des additions relatives au Taccuino de la bibliothèque de Sienne, au palais Farnèse, à la Villa Madame, au palais Regis et aux dessins d'Antonio da San Gallo, le livre se termine par une table alphabétique, mais non analytique, comme le dit le titre, des noms de personnes cités dans les trois volumes, et par une liste des principaux ouvrages à consulter sur l'époque des San Gallo. Cet

essai bibliographique, nécessairement incomplet, eût peut-être été remplacé avec avantage par une table géographique rappelant tous les ouvrages d'architecture, palais, églises, chapelles, forteresses, énumérés dans l'ouvrage. Sous la réserve de ces critiques bien légères, l'étude de M. Clausse est digne de grands éloges. Elle fait connaître des artistes de réelle valeur trop oubliés, car si les San Gallo n'occupent pas une des premières places parmi les grands architectes de la Renaissance italienne, ils sont tout à fait dignes d'être mis à un rang très distingué parmi les artistes de second plan.

Jules GUIFFREY.

Le progrès des études sismologiques.

Seismological investigations, in *British Association annual Reports*, 1881 à 1901. — Oldham, *The great indian earthquake of 1897*, in *Memoirs of the Geological Survey of India*, t. XXIX (1899). — Oldham, *On the propagation of earthquake motion*, in *Philosophical Transactions*, vol. 194, p. 135. — J. Milne, *Seismological observations and earth physics*, in *Geographical Journal*, XXI (1903), p. 1.

La *sismologie*, c'est-à-dire l'étude systématique des tremblements de terre, a fait dans ces derniers temps des progrès considérables. La coopération, nationale ou internationale, s'y est exercée avec le plus grand profit pour la science et, grâce à une vigoureuse impulsion, il a suffi d'un très petit nombre d'années pour que la méthode des observations coordonnées mît en lumière des résultats de la plus haute importance, dont quelques-uns même étaient, on peut le dire, absolument inattendus.

Malheureusement tout ce progrès s'est accompli en dehors de nos frontières et sans notre participation. Peu intéressée par elle-même, semblait-il, à un ordre de phénomènes dont elle a eu très rarement à souffrir, la France est restée à l'écart du concert auquel s'associaient les autres nations. Seules, quelques individualités distinguées ont continué, chez nous, à s'occuper isolément de la question, mais sans pouvoir bénéficier de l'organisation établie. Il est douloureux de penser qu'à l'heure présente il n'existe sur notre territoire qu'un seul sismographe en

fonctionnement régulier[1]. Encore est-il loin d'offrir, par sa construction, les conditions requises pour devenir un rouage tout à fait utile dans le réseau des observatoires associés.

C'est donc aux publications étrangères que nous devons nous adresser pour être au courant des résultats acquis. Heureusement, dans les derniers temps, ces publications ont été nombreuses et de grand intérêt. En première ligne, il faut nommer les rapports annuels que fait paraître depuis 1881 le Comité spécial de l'*Association britannique* pour l'avancement des sciences, et où se déploie la féconde activité de M. John Milne, le véritable initiateur des études systématiques de sismologie. Ensuite doivent venir les notes insérées aux *Beiträge der Geophysik*, sous l'impulsion de M. le professeur Gerland, de Strasbourg, celui qui de nos jours a pris, sur le continent, la tête du mouvement; puis les publications des sociétés spéciales, anglaises ou italiennes, telles que les *Transactions* de la Société sismologique d'Angleterre. D'autre part, le tremblement de terre survenu dans l'Inde le 12 juin 1897, l'un des plus considérables que l'histoire ait enregistrés, a été, de la part de M. Oldham, l'objet d'une étude magistrale, dont les résultats sont en parfait accord avec ceux qu'a obtenus l'Association britannique.

Enfin, tout récemment, devant la Société de géographie de Londres, M. J. Milne a donné un résumé, aussi net que concis, des notions qui peuvent être considérées comme établies depuis que fonctionne la nouvelle organisation. Sans nous astreindre à une analyse séparée de ces divers documents, nous voudrions essayer d'en résumer ici les données principales.

C'est en Italie que l'intérêt des observations sismologiques a été le plus tôt apprécié. C'est là que les premiers appareils enregistreurs ont été inventés et mis en fonctionnement. Cependant, en dehors de la Calabre, les secousses importantes ne sont pas très fréquentes dans la péninsule, et, d'autre part, le voisinage de centres volcaniques très actifs, comme le Vésuve, l'Etna, le Stromboli, expose les observateurs, presque malgré eux, à établir une dépendance trop étroite entre les trépidations du sol et les manifestations d'une activité éruptive évidemment prépondérante.

Il en est autrement au Japon. C'est assurément le pays de la terre le plus fortement secoué, au point que les habitudes journalières doivent être réglées en tenant compte de cet inévitable danger, en vue duquel s'impose un mode spécial de construction des demeures. Le nombre

[1] C'est celui que M. Kilian, doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Grenoble, a établi dans son laboratoire de géologie.

des secousses authentiquement enregistrées n'y est pas inférieur à mille par an. D'autre part, le Japon possède aussi des volcans très actifs; mais le phénomène éruptif est secondaire relativement à la fréquence et à l'intensité des secousses sismiques. Nulle part donc une étude systématique ne peut disposer de plus d'éléments, ni obtenir plus facilement la coopération d'un grand nombre d'observateurs; car personne, dans le pays, ne saurait se désintéresser d'un ordre de choses qui trop souvent s'impose à l'attention par de véritables catastrophes.

Ainsi s'explique le succès obtenu par M. Milne, lorsque, au début d'un séjour au Japon, qui devait durer sept années, il entreprit d'organiser, par le concours des bonnes volontés locales, un service régulier d'informations. En 1881, ce service comprenait plusieurs centaines de stations, dont plus de dix avaient été munies d'appareils enregistreurs, combinés de manière à faire connaître avec précision l'heure, l'amplitude et la direction des secousses.

Dès la première année, la discussion de tous les renseignements recueillis avait suffi pour mettre en évidence un résultat remarquable, c'est l'indépendance presque absolue qui existe, au Japon, entre les manifestations volcaniques proprement dites et les ébranlements sismiques, ou, pour parler le langage adopté, entre la *volcanicité* et la *sismicité*. Aucune des secousses principales, ressenties dans la contrée, ne coïncidait avec une éruption; et, par contre, les paroxysmes volcaniques survenus pendant le même temps, même les plus violents, n'avaient produit que des ébranlements insignifiants, sans comparaison avec ceux qu'aucune éruption n'avait accompagnés.

Bientôt d'ailleurs se dégageait des observations un second résultat, encore plus significatif que le premier. Il est très rare qu'un tremblement de terre se fasse sentir juste au même instant sur toute l'étendue d'un district ébranlé. Le fléau chemine, à partir d'un centre, en se propageant (à la rapidité près, qui est considérable) à la manière d'une tache d'huile. On conçoit que, par des mesures précises, il devienne possible de tracer sur une carte la marche qu'il a suivie. Tous les points simultanément atteints par la première secousse sont alors distribués sur une même courbe, dite *isosismique*, et la comparaison des courbes successives est de nature à fournir une indication nette sur l'origine de l'ébranlement; car, autour de cette origine, les courbes isosismiques doivent dessiner des auréoles plus ou moins concentriques.

En appliquant au Japon ce procédé très simple, M. Milne reconnut que la plupart des ébranlements devaient avoir leur origine en pleine mer, à une distance du rivage ordinairement plus petite que 60 ou

80 kilomètres. Ainsi non seulement la volcanicité n'intervenait pas dans leur production; mais la cause devait en être demandée aux profondeurs océaniques; et comme, justement, la côte du Japon est bordée, à très faible distance, par des abîmes extraordinaires, où la sonde descend à plus de huit mille mètres, il était clair qu'il devait y avoir un rapport intime entre la mobilité du terrain, attestée par la fréquence des secousses, et l'évidente dislocation que révèlent ces abîmes, si exceptionnels pour l'océan Pacifique, dont la profondeur moyenne ne dépasse certainement pas 4,000 mètres.

Des conséquences aussi importantes demandaient à être vérifiées ailleurs qu'au Japon. Aussi, pendant que, dans ce pays, il présidait à la fondation d'une société sismologique, M. Milne se tournait-il vers l'Association britannique pour l'avancement des sciences, qui depuis longtemps excelle à former des comités et à recueillir des ressources en vue de l'étude en commun des questions d'intérêt général. En 1880, l'Association lui accorda une subvention, et décida la formation d'un comité pour l'étude des tremblements de terre au Japon. Depuis lors, chaque année, un rapport rédigé par M. Milne a été publié dans les comptes rendus annuels de l'Association, jusques et y compris l'année 1895, époque où le Comité en question s'est fondu avec un autre, institué depuis peu pour l'étude des *frémissements terrestres* (*Earth tremors*). A partir de ce moment, c'est sous la rubrique *Seismological investigations* qu'ont paru, toujours sous la signature de M. Milne, les rapports annuels du Comité dont faisaient partie des hommes tels que Lord Kelvin, M. M. Darwin, M. Davison, M. Symons; et c'est la substance de ces rapports, si nourris de faits, que M. Milne a résumée dans l'article du *Geographical Journal* auquel nous avons déjà fait allusion.

Mais, pour apprécier à sa juste valeur le fruit des efforts dont l'Association britannique avait assuré la coordination, il convient de revenir un peu en arrière et de montrer comment l'ambition des sismologues a pu grandir peu à peu, jusqu'à se proposer l'enregistrement, en un lieu donné, de tous les tremblements de terre de quelque importance.

Tout d'abord, afin de ne pas encourir le reproche de manquer de justice envers ceux qui avaient préparé la voie, nous rappellerons que l'Italie a été la première à organiser un réseau régulier d'observations sismiques. Longtemps Michel de Rossi s'est adonné à cette tâche, et l'effort a pris une forme définitive en 1887, le jour où le gouvernement italien s'est résolu à créer, sous la direction de M. Tacchini, l'*Office central de météorologie et de géodynamique.* Cet office comprenait 15 ob-

servatoires de premier ordre, avec instruments enregistreurs, et 150 stations où l'on s'était simplement assuré le concours de correspondants attentifs aux moindres manifestations de cette nature. Six cent cinquante autres correspondants, distribués dans toute l'Italie, avaient accepté l'obligation d'avertir télégraphiquement le bureau central de Rome de toute secousse perçue par eux, afin que, de son côté, le bureau pût immédiatement mettre en jeu l'activité de la station la plus voisine. Depuis 1895, tous les rapports sont publiés par le bulletin de la Société sismologique italienne et les connaisseurs se plaisent à proclamer l'excellente organisation de ce service.

Toutefois, comme nous l'avons déjà dit, c'est surtout au point de vue du volcanisme que la section sismique est envisagée en Italie. Nous n'en voulons pour preuve que la multiplicité des stations sismiques en Sicile, où il n'en existe pas moins de 37, dont 10 sur le territoire immédiatement voisin de l'Etna. On n'en saurait faire un grief aux savants italiens. Il leur importe, en effet, d'être avertis au plus vite de toute recrudescence qui viendrait à se produire dans l'activité des volcans qui les entourent, et la catastrophe de Casamicciola, évidemment due à une tentative de réveil de l'Epomeo, justifie l'importance qu'ils attachent aux ébranlements d'origine volcanique.

Toutefois le grand progrès de la sismologie moderne résulte de ce qu'une direction tout à fait nouvelle a été imprimée aux recherches de cet ordre, et ce n'est pas de l'Italie que ce mouvement est sorti. La seule chose qu'on puisse dire, c'est que, d'une façon indirecte et par la bonne organisation de ses observatoires, ce pays a contribué à le faire naître; car c'est en étudiant les sismogrammes enregistrés par les stations italiennes, le jour du grand tremblement de terre de l'Assam en 1897, que M. Oldham a été conduit à une des plus importantes conclusions de son étude sur la propagation des ondes sismiques.

Pour provoquer la nouvelle orientation de la sismologie, il a fallu que le hasard vînt en aide à la sagacité de certains observateurs, occupés à des ordres de recherches qui n'avaient absolument rien de commun avec la géodynamique et dans des pays où l'activité volcanique ne se fait jamais sentir.

A plusieurs reprises, des astronomes avaient eu l'occasion de constater que leurs observations étaient parfois troublées, d'une façon inopinée, par une vibration qui affectait les appareils et se prolongeait pendant une durée appréciable. Ces perturbations étaient d'autant plus singulières qu'aucune cause prochaine ne pouvait être invoquée pour les expliquer. Il ne s'était pas produit d'explosions ni d'éboulements dans la

contrée environnante; de lourdes charges n'avaient pas circulé à proximité de l'observatoire, et l'atmosphère était restée parfaitement calme. On eut alors l'idée de rechercher si ces troubles n'auraient pas coïncidé avec des ébranlements sismiques survenus à grande distance. La vérification fut très satisfaisante et dès lors on soupçonna qu'il y avait entre ces phénomènes une relation de cause à effet. Aussi, en 1883, dans un écrit faisant partie de l'*International scientific series*, M. Milne ne craignait-il pas d'émettre la proposition suivante : « Avec des appareils appropriés, il devrait être possible, sur n'importe quel point du globe, de noter tout tremblement de terre tant soit peu ample. » De fait, l'année suivante, le 25 mars 1884, il lui arrivait d'enregistrer au Japon, avec son sismographe, un ébranlement assez lointain pour que personne dans le pays ne l'eût ressenti [1].

Néanmoins, pour réaliser l'objectif ainsi entrevu, il fallait les « appareils appropriés ». C'est encore le hasard qui se chargea de les faire connaître. En 1889, un savant allemand, M. Von Rebeur Paschwitz, poursuivait, sur les variations de la pesanteur à la surface de la terre, des expériences où il employait un *pendule horizontal*, c'est-à-dire une tige équilibrée et suspendue de manière à pouvoir osciller librement dans un plan parallèle à l'horizon. Il s'aperçut qu'il y avait des moments où ce pendule se mettait à osciller sans cause apparente. En consultant les rapports de M. Milne sur les phénomènes sismiques au Japon, M. Von Rebeur reconnut que les troubles enregistrés par lui en Allemagne coïncidaient justement avec des perturbations analogues mises en évidence par les appareils japonais. Aussi, en 1895 [2], se trouva-t-il suffisamment autorisé pour affirmer qu'un pendule horizontal offrait un moyen de constater des vibrations infiniment petites du sol, résultant d'un ébranlement survenu même à une distance énorme du lieu de l'observation.

Depuis lors, on s'est attaché à perfectionner les appareils enregistreurs, de manière à ne laisser échapper aucun mouvement, quelle qu'en soit la direction ou le caractère. On a été ainsi conduit à employer concurremment des pendules verticaux et des pendules horizontaux, chaque catégorie étant préférable pour une nature déterminée de vibrations. Dans le cas d'un pendule vertical lourd, la masse du pendule, grâce à son inertie, n'est pas entraînée par le petit mouvement qui survient. Mais ce mouvement affecte le support auquel l'appareil est suspendu. Si donc, entre le pendule et le bâti du support, on a ménagé un contact suffisam-

[1] *Transactions of the Seismological Society*, vol. X, p. 6. — [2] *Beiträge zur Geophysik*, t. II (1895).

IMPRIMERIE NATIONALE.

ment sensible, ce mécanisme de contact se mettra à osciller; s'il s'agit d'un pendule horizontal léger, c'est le pendule lui-même qui, butant par un pivot d'agate contre une pointe métallique très fine, fixée à son support, entrera en oscillation quand la pointe, secouée avec le sol qui porte la suspension, éprouvera un léger déplacement.

De toutes manières, les mouvements qui surviennent peuvent être enregistrés automatiquement avec une précision extrême. Il suffit de s'arranger pour que, à l'aide d'une combinaison de miroirs, ces mouvements déplacent l'image d'une source lumineuse, envoyée par ces miroirs sur une bande de papier photographique, qui se déroule grâce à un mouvement d'horlogerie. Alors, sur cette bande, au lieu du trait continu et régulier qui correspond à l'absence de toute agitation, on observe des zigzags plus ou moins compliqués, selon l'importance et la nature des secousses. Enfin, comme la façon dont le pendule est monté lui interdit d'osciller suivant une certaine direction, de sorte que les secousses affectant cette direction ne seraient pas enregistrées, on a soin, dans les observatoires bien outillés, de juxtaposer deux et même trois pendules identiques, dont les orientations ont été conjuguées de façon à ne rien laisser échapper.

Les noms de MM. Von Rebeur Paschwitz, Elhert, Milne, Gray, Grablowitz, Vicentini, Agamennone, Darwin, etc., sont attachés à ces divers perfectionnements. Les rapports de l'Association britannique, ainsi que les *Beiträge zur Geophysik*, contiennent des notes pleines d'intérêt sur les précautions que réclame l'installation des appareils, ainsi que sur les dimensions qu'il faut leur donner pour que la période d'oscillation qui leur est propre diffère autant qu'il convient de celle des vibrations du sol à l'enregistrement desquelles ils sont destinés. Nous renverrons à ces publications ceux qui seraient curieux d'en connaître davantage, recommandant aussi, dans le même but, un travail de M. Albin Belar, directeur de la station sismologique de Laibach en Carniole (1).

Pour nous, qui n'entendons pas ici traiter *ex professo* de la matière, ce qu'il nous importe surtout, c'est de faire apprécier l'importance des résultats si rapidement obtenus grâce à la coordination des méthodes, et c'est pourquoi nous voulons encore insister sur l'intervention de l'Association britannique.

C'est dans la réunion d'Ipswich, en 1895, qu'avait été décidée la fusion du Comité sismologique du Japon avec celui des *Earth tremors*.

Dès ce moment, M. Milne adressait à tous les sismologues une cir-

(1) *Über Erdbebenbeobachtung und die Erdbebenwarte in Laibach,* Laibach, 1898.

culaire pour les inviter à centraliser leurs efforts sous les auspices de l'Association. Trois mois après, sur le continent, M. Von Rebeur Paschwitz prenait une initiative analogue, mais en vue d'une solution plus large, à savoir la création d'un réseau *international* d'observatoires sismiques, et il rédigeait un appel dans ce but. Mais la mort étant venue le surprendre, la tâche a été reprise par M. le professeur Gerland, de Strasbourg, qui depuis lors n'a cessé de faire dans ce but une active propagande[1].

Seulement, tandis que les sismologues du continent cherchaient à s'organiser, surtout en Allemagne et en Autriche, où les tremblements de terre de la Carinthie et de la Carniole avaient fortement ému l'opinion, l'Association britannique se décidait à poursuivre, avec ses seules forces, l'œuvre dont elle avait assumé la direction. Entre temps, d'ailleurs, des observations décisives avaient été faites, qui étaient de nature à inspirer pleine confiance dans le succès. Nous voulons parler des expériences poursuivies, en 1893 et 1894, à l'observatoire de Nicolaiew en Russie, avec le pendule horizontal de Von Rebeur. Non seulement l'instrument avait affirmé son aptitude à enregistrer même les ébranlements les plus lointains, mais en l'espace de trois mois, douze perturbations absolument concordantes avaient affecté simultanément l'appareil de Nicolaiew et celui de Strasbourg.

Aussi lorsque en 1896, au Congrès de l'Association britannique réuni à Liverpool, M. Milne donna lecture du premier rapport au nom du Comité des « Investigations sismologiques », était-il pleinement autorisé à dire :

« A présent qu'il est démontré que tout ébranlement important peut être perçu dans toute l'étendue du globe, le Comité estime qu'il y aurait lieu de s'entendre pour l'enregistrement et l'étude de ces mouvements. L'intérêt des phénomènes sismiques ne semble pas devoir être inférieur à celui du magnétisme terrestre. Et puisqu'il existe des observatoires magnétiques dans les diverses parties du globe, ainsi l'opinion du Comité est qu'il devrait exister aussi un réseau d'observatoires sismologiques...

« En vue de cette organisation, le Comité propose d'installer d'abord, côte à côte, quatre bons types d'instruments, afin de procéder à l'étude et à la comparaison de leurs résultats... Nous sollicitons l'appui de l'Association à l'effet d'obtenir du gouvernement l'installation en Grande-

[1] Soumises au Congrès géographique de Berlin, en 1899, les propositions de M. Gerland ont déterminé la formation d'une Commission internationale de sismologie, qui s'est réunie pour la première fois à Strasbourg. Les délibérations de cette commission sont, en ce moment même, renvoyées à l'examen de l'Association internationale des Académies.

Bretagne, en Inde et aux colonies, d'un nombre limité d'instruments, de sensibilité identique, avec un bureau central qui serait chargé de la coordination et de la publication des observations. Les frais nécessaires pour chaque station, y compris ceux de l'enregistrement photographique, ne devraient pas dépasser 2,500 francs. »

Le rapporteur poursuivait en indiquant à quelles distances mutuelles il conviendrait que les stations fussent placées et quels endroits de la terre devraient être choisis de préférence pour l'installation des premiers observatoires. En particulier, il recommandait l'établissement de stations aux antipodes des régions le plus habituellement secouées, telles que le Japon et le littoral américain entre le Pérou et le Chili.

Pendant que les adhésions des spécialistes parvenaient à l'Association, celle-ci poursuivait l'étude des appareils les plus propres à répondre au but poursuivi, et, dans une circulaire datée de 1897, elle invitait les sismologues à lui faire savoir s'il leur convenait de recourir à elle pour la fourniture de sismographes identiques, d'un modèle bien éprouvé.

Ces efforts ont été couronnés de succès, et aujourd'hui le réseau de l'Association britannique comprend trente-six stations, échelonnées depuis Edimbourg jusqu'au cap de Bonne-Espérance, comme depuis Tokio et la Nouvelle-Zélande, d'un côté, jusqu'aux îles Sandwich, de l'autre. Les appareils employés, tous de même type, ont été comparés à l'avance, et par des instructions soignées on a veillé à ce que les mêmes précautions fussent partout prises pour l'installation. Inutile d'ajouter que tous ces observatoires sont en relation les uns avec les autres, que les rapports annuels de l'Association signalent les particularités dignes d'attention et qu'on y fait figurer les fragments les plus caractéristiques des *sismogrammes*, c'est-à-dire des dessins tracés par les appareils enregistreurs; dessins où un œil exercé n'a pas de peine à distinguer toutes les circonstances d'un mouvement sismique.

Si bien conçue que fût cette organisation, il aurait pu arriver qu'elle ne produisît pas d'emblée des fruits décisifs. Il n'en a rien été, et le rapprochement des observations, ainsi rendues comparables, a mis en lumière, dès les premières années, des résultats de la plus haute importance. Ce sont ces résultats que M. Milne s'est appliqué à faire connaître dans son article du *Geographical Journal*. Du reste, trois ans auparavant, quelques-uns d'entre eux, et non des moins significatifs, avaient été énoncés de la façon la plus nette par M. Oldham, directeur du Service géologique de l'Inde, dans la savante étude qu'à la suite de la catastrophe de 1897 il a consacrée au problème de la propagation des ébranlements sismiques à grande distance. Enfin, de leur côté, pour n'être pas tous

d'accord avec les savants anglais sur la cause première du phénomène, les sismographes allemands, en particulier M. Belar, ne mettent pas en doute le fait capital révélé par les observations des cinq ou six dernières années, et qui peut être énoncé comme il suit :

Toutes les fois qu'il se produit un tremblement de terre de quelque importance, les observatoires voisins des antipodes du point ébranlé en sont avertis, environ vingt ou vingt-deux minutes après le commencement du phénomène, par de très petites oscillations, qu'on désigne sous le nom de *frissons préliminaires* (*preliminary tremors*).

Au bout d'un second intervalle de vingt minutes commence une seconde phase, caractérisée par des vibrations plus étendues. Enfin la phase principale, qui d'ordinaire commence une quarantaine de minutes après la première, se manifeste par des oscillations de grande amplitude, affectant surtout les pendules horizontaux.

En discutant les circonstances caractéristiques de ces trois phases, on est conduit à envisager les deux premières comme l'effet d'un mouvement qui s'est propagé *par l'intérieur du globe*, avec une vitesse vertigineuse de 9 à 10 kilomètres par seconde pour la première phase, d'environ 5 kilomètres pour la deuxième; résultat d'ailleurs tout à fait conforme à ce qu'avait établi un savant mécanicien français, M. Wertheim[1], dans une étude sur la propagation du mouvement dans les corps solides. Car son analyse lui avait montré que cette propagation donnait lieu à deux sortes d'ondes élastiques, dont la seconde cheminait deux fois moins vite que la première[2].

De plus, cette vitesse de 9 à 10 kilomètres par seconde, qui fait que le diamètre terrestre est franchi en 22 minutes, implique, pour l'intérieur de notre planète, une rigidité au moins double de celle de l'acier; conséquence extrêmement curieuse, qui prouve à quel point la pression doit intervenir pour contrebalancer les effets de la haute température qui règne dans le noyau terrestre.

Quant à la troisième phase, elle correspond, selon toute vraisemblance, à des vibrations superficielles, espèces de vagues terrestres qui, à partir du point ébranlé, se propagent *à travers l'écorce*, avec une vitesse

[1] *Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences*, t. XXXI, p. 697; *Annales de chimie et de physique*, 3e série, t. XXI, p. 19.

[2] La distinction des deux premières phases et leur assimilation aux deux espèces d'ondes vibratoires qui se propagent dans les corps élastiques paraissent avoir été formulées pour la première fois en 1899 par M. Oldham. L'idée lui en avait été suggérée par l'examen des sismogrammes enregistrés dans les observatoires italiens, le jour du tremblement de terre de l'Inde, en 1897.

de 2 kilomètres et demi à 3 kilomètres par seconde. C'est à ces vibrations que serait due, avec la mise en mouvement des pendules horizontaux, cette agitation de l'eau des lacs qu'on a parfois remarquée au moment d'un tremblement de terre lointain; par exemple celle qui s'est produite en 1755 à la surface des lacs de l'Angleterre, de la Suède et de l'Amérique du Nord, au moment où avait lieu la catastrophe de Lisbonne.

Ces données une fois admises, la discussion des résultats numériques fait voir que, pour un ébranlement très lointain, l'intervalle de temps qui s'écoule entre l'apparition des frissons préliminaires et le début de la troisième phase vibratoire fournit une mesure approchée de la distance à laquelle se trouve la station sismique relativement au point où s'est produit le tremblement de terre qui l'affecte. Par conséquent, si cet intervalle a pu être mesuré en deux ou trois stations distinctes, on pourra en conclure et marquer sur une carte la position de l'origine de l'ébranlement.

L'application de ce principe a permis à M. Milne de dresser, pour l'ensemble des années 1899, 1900 et 1901, une *carte sismique* du globe, qu'il a jointe à son article du *Geographical Journal*. Or il se trouve que, loin d'être distribués au hasard sur toute la terre, les points de départ ou foyers des principaux ébranlements se groupent en séries, dessinant des surfaces privilégiées sous le rapport de la *sismicité*. Ces aires sismiques[1] occupent toutes une situation caractéristique : elles sont situées dans l'océan, non loin des rivages que dominent de hautes chaînes de montagnes et au-dessus d'abîmes sous-marins où la sonde accuse des profondeurs exceptionnelles.

Et voilà comment un judicieux emploi d'une simple statistique graphique, appuyée sur de bonnes observations, permet de formuler une grande loi naturelle, à savoir que : *les tremblements de terre importants ont tous leur origine dans les parties de l'écorce terrestre où la pente moyenne des accidents du relief est considérable.* Pour rendre cette relation plus précise, en l'exprimant par un chiffre, il suffira de dire avec M. Milne qu'une pente moyenne de *trois pour cent*, depuis le rivage jusqu'à environ 200 kilomètres en mer, forme la limite au-dessus de laquelle toute région sous-marine devient abondante en foyers sismiques.

Hâtons-nous de reconnaître que ce résultat, si bien exprimé par la carte de M. Milne, avait été très nettement proclamé, dès 1895, par

[1] On entend habituellement sous ce nom les surfaces fréquemment secouées par des tremblements de terre. Ici l'expression désigne les régions où se concentrent de préférence les *foyers* ou origines des ébranlements.

un observateur français, M. de Montessus de Ballore [1]. Une statistique très consciencieuse de tous les tremblements de terre survenus depuis les temps historiques l'avait amené à reconnaître, entre la fréquence des ébranlements et l'allure de l'écorce, une relation qu'il exprimait par cette formule tout à fait saisissante : *La sismicité est partout proportionnelle à la raideur du relief.* La part de la France est assez petite, dans le progrès de la sismologie, pour que nous soyons d'autant plus empressés à faire ressortir la sagacité déployée à cette occasion par un de nos compatriotes.

Remarquons-le maintenant; la loi expérimentale qui vient d'être établie suffit à trancher la question, si longtemps débattue, de l'origine des tremblements de terre. En vain les sismologues italiens voudront rester fidèles à leurs vieilles traditions et persisteront à admettre l'étroite liaison de la sismicité avec le volcanisme; en vain d'autres spécialistes, à la suite de M. Gerland, chercheront à faire prévaloir l'idée de grands phénomènes explosifs, survenant dans les profondeurs du noyau, ou rattacheront les petits ébranlements à des phénomènes atmosphériques. La lumineuse coïncidence des aires sismiques avec les principales dislocations terrestres donne gain de cause à ceux qui, à l'exemple de MM. Suess, Heim et Robert Mallet, n'avaient pas attendu les décisives constatations de ces dernières années pour entrevoir dans les tremblements de terre l'effet des mouvements d'une écorce qui se déforme sans cesse.

C'est donc, en réalité, un des aspects du phénomène orogénique, et si l'on persistait encore à en douter, ou tout au moins à en demander des preuves positives, il suffirait de rappeler, avec M. Milne, tant d'observations péremptoires, recueillies aussi bien dans les profondeurs maritimes [2] que sur la terre ferme. Nous voulons parler de ces failles de 50 à 100 kilomètres de long qui se sont ouvertes au Japon, lors des catastrophes de 1891 et de 1897, laissant voir, entre leurs lèvres, un déplacement relatif de plusieurs mètres; ou bien de ces ruptures de câbles sous-marins, si fréquentes après certains ébranlements sismiques, et à la suite desquelles la sonde a enregistré des approfondissements subits de plusieurs centaines de mètres; ou encore de ces mesures géodésiques, qui ont fait ressortir, dans la situation des points trigonométriques, en des pays récemment secoués, des altérations de beaucoup supérieures aux erreurs d'observation.

La conclusion qui se dégage du progrès des études de sismologie, tel

[1] *Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences*, t. CXX, p. 1183.

[2] J. Milne, *Suboceanic changes*, in *Geographical Journal*, 1897.

qu'il vient de nous apparaître à la lumière des documents les plus récents, est que, loin de constituer un phénomène exceptionnel, la mobilité est, au contraire, *l'état normal de l'écorce terrestre.* Les statistiques de M. Milne évaluent à *trente mille par an* le nombre des secousses qui peuvent être ressenties sur le globe entier. Dans ce nombre, *trois cents*, c'est-à-dire *un pour cent*, sont d'assez grande importance pour être enregistrées par tous les appareils, et s'il y a des secousses à peine perceptibles, il y en a d'autres, comme celle de 1897, en Inde, qui ébranlent jusqu'à trois millions de kilomètres carrés, en causant, sur près de deux millions d'hectares, la ruine de toutes les habitations en pierre, sans parler de celles qui, prenant leur origine en pleine mer, engendrent des ras de marée sous l'effort desquels périssent trente mille victimes.

De là trois catégories aujourd'hui reconnues de mouvements : les *macrosismes*, aux effets si souvent destructeurs; les *microsismes*, perceptibles seulement aux instruments très délicats; enfin les *bradysismes*, caractérisés par leur extrême lenteur, et ne se révélant qu'à la longue, par le changement qu'ils apportent dans les contours réciproques de la terre ferme et de l'océan.

L'immense majorité de ces mouvements relève d'une cause unique: le *tassement* et la déformation d'une écorce partout crevassée, dont l'équilibre est mal assuré. De temps à autre, un des compartiments de cette écorce glisse contre un autre, le long d'une ligne de dislocation, dont les lèvres frémissent sous cette poussée, donnant naissance à ces bruits singuliers, si souvent comparés à celui que ferait une voiture lourdement chargée, passant sur une route pavée, ou mieux encore une batterie d'artillerie, défilant au galop sur un pont métallique. Et c'est ainsi que, côte à côte, on voit se déployer deux modes d'activité qui, pour dériver du même principe initial, n'en gardent pas moins une complète indépendance dans leurs manifestations; la *volcanicité*, intimement liée à l'existence des grandes dislocations, qui permettent l'arrivée au dehors des matières ignées du noyau; et la *sismicité*, par où se trahit l'instabilité d'une croûte en voie de continuelle déformation; la première, qui doit ses paroxysmes à un phénomène essentiellement physico-chimique, à savoir la tendance rythmée au départ des gaz et des vapeurs contenus dans la masse ignée; la seconde, qui entre en jeu quand les compartiments mal assujettis retombent sous l'action de la pesanteur, ou cèdent aux gigantesques pressions latérales, dont les dislocations montagneuses nous attestent la réalité.

A. de LAPPARENT.

LIVRES NOUVEAUX.

Étienne Aymonier : *Le Cambodge. — Les provinces siamoises.* Paris, Ernest Leroux, 1901.

Je suis fort en retard avec ce deuxième volume du *Cambodge*, de M. Aymonier, d'autant plus en retard que je dois me borner cette fois à une simple annonce. En effet, le nouveau volume n'est pas moins intéressant que le premier, qu'il a suivi de près et dont j'ai rendu compte ici même (juillet 1901); peut-être renferme-t-il même plus d'informations qu'on chercherait vainement ailleurs; mais il prête moins à une analyse développée : les vues d'ensemble y sont plus rares et le détail, qui abonde, mais qui est d'un intérêt tout spécial, conduirait forcément, si l'on voulait s'y engager, à dresser une sorte de table des matières.

Les quatre premiers chapitres, qui traitent du Siam proprement dit, du bassin du Ménam, sont la partie du volume où les généralités tiennent le plus de place. L'auteur y fait une description rapide du pays, de ses populations, de ses monuments, de ses institutions présentes et passées, en notant ce qu'il y a de commun entre ces deux civilisations siamoise et khmère et par quoi elles se distinguent. Mais, quelque judicieux et nourris qu'ils soient, ces aperçus, d'où l'histoire proprement dite est exclue, ont forcément quelque chose de sommaire : la description ne devient réellement détaillée qu'au quatrième chapitre, avec le relevé des traces monumentales et épigraphiques laissées dans toute cette région par l'ancienne domination khmère. A partir de là, l'information devient essentiellement archéologique et elle restera telle jusqu'à la fin : ce sont les matériaux de l'histoire qui, elle, est réservée pour le troisième volume.

Du bassin du Ménam passant ensuite dans celui du Mékong, M. Aymonier parcourt successivement, dans les chapitres v à xvi, les provinces que le Siam a peu à peu arrachées au Cambodge et dont une partie seulement a été reprise postérieurement au retour de la mission. D'abord les provinces en majeure partie laotiennes au nord et à l'est des monts Dangrêk, jusque vers le 16ᵉ parallèle, celles du moins qui sont à l'ouest du Mékong, car la région qui s'étend à l'est du grand fleuve, très pauvre jusqu'ici en données archéologiques, n'a été l'objet que de quelques courtes mentions. Puis viennent, dans l'ordre, en commençant à l'ouest, les provinces jadis khmères (elles le sont encore par leur population) qui s'étendent au sud des Dangrêk, jusqu'à la frontière actuelle du Cambodge, à l'exception de l'ancienne capitale, Angkor et son voisinage immédiat, dont la description est également réservée pour le troisième volume.

Dans tout ce que M. Aymonier nous apprend de ce vaste domaine, la description du pays, la statistique, le folk-lore, l'ethnographie tiennent relativement peu de place : l'auteur a renoncé à dépouiller sous ce rapport ses précédentes publications, notamment son *Voyage dans le Laos*, ainsi que les relations des explorateurs qui sont venus après lui. Par contre, il est complet pour ce qui a été son véritable objet : les anciens monuments et leurs inscriptions. Au nombre des premiers se trouvent quelques-unes des œuvres les plus puissantes de l'ancien Cambodge : l'im-

IMPRIMERIE NATIONALE.

mense sanctuaire de Bantéai Chhmar (p. 335), antérieur, d'après M. Aymonier, à Angkor; les assises prodigieuses des ponts du Spéan Tœup et du Spéan Srêng (p. 357 et 362), qui résistent depuis des siècles à des crues énormes et aux assauts d'une végétatation fougueuse; les temples de Bakong, de Bakou et de Loléi (p. 424 et s.), où l'art décoratif khmer se montre à son apogée. Je signalerai encore l'intéressante description des vestiges trouvés sur le mont Koulen (p. 411 et s.), qui m'a laissé pourtant une petite déception. M. Aymonier identifie cette montagne, dont les émissaires arrosent et inondent la plaine d'Angkor, avec le Mahendragiri des inscriptions, la résidence du roi Jayavarman II (commencement du IXe siècle) et le berceau de la dernière des grandes dynasties de l'ancien Cambodge. Il nous en avait déjà entretenus dans le premier volume (p. 425, 428, 466), en renvoyant au suivant pour un supplément de preuves, et voici que, à même fin, il nous renvoie ici au premier. L'identification proposée est certainement séduisante; mais il faudrait, pour en faire la démonstration, plus que la mention de quelques débris avec les noms du roi et de la montagne, noms qui sont presque toujours associés et se retrouvent en beaucoup d'autres lieux. — J'ajoute immédiatement une ou deux autres identifications, celles-ci d'ordre iconographique, qui me laissent des doutes. P. 291 et en plusieurs autres passages, M. Aymonier, sans autre observation, explique certains bas-reliefs comme représentant Vishṇu couché sur le râjasiṃha, « le lion royal ». Quelle est son autorité pour assigner au dieu cette monture, qui m'est absolument inconnue? — Une figure qui paraît fréquemment sur les sculptures des temples est celle d'une tête sans tronc, de dimension relativement colossale et d'aspect terrible; de sa bouche sortent parfois des guirlandes de fleurs et, parfois aussi, elle est surmontée de l'image en petit d'un dieu avec les attributs de Vishṇu. Pour M. Aymonier (p. 250, 376, etc.), ce sont là autant de représentations de Rāhu, le monstre de l'éclipse, qui est, en effet, figuré dans l'iconographie hindoue par une tête sans corps tranchée par le disque de Vishṇu. Mais comment cette tête sert-elle ici de monture au dieu? Et que viennent faire ces guirlandes de fleurs qui, à d'autres, ont paru être des serpents? Ce même motif, qui, autant que je sache, ne s'est pas encore rencontré dans l'Inde, est au contraire très fréquent à Java, où il passe pour une figure de Kāla, le Temps, et, rencontre singulière, se trouve également dans l'art bouddhique du Tibet, avec la même attribution et surmonté, comme ici, d'un personnage en miniature, d'ordinaire un saint [1]. Sans prétendre donner une explication satisfaisante de ce singulier symbole, je crois que l'interprétation javanaise et tibétaine est, en somme, exacte : qu'il faut abandonner l'hypothèse de Rāhu; que les guirlandes de fleurs ou, selon d'autres, les serpents, sont en réalité la représentation plus ou moins conventionnelle de flammes, et que l'image est celle du Temps destructeur de toutes choses, qui, sous la forme du *kālāgni*, du feu final, doit un jour consumer le monde, et qui est représenté ici comme *jvâlamukha*, « à la gueule de flammes » [2].

Parmi les centaines d'inscriptions relevées dans ce volume et dont celles en langue khmère ont été autant que possible analysées et quelques-unes intégralement traduites, je ne signalerai que les plus importantes : celles de Sūryavarman Ier (XIe siècle), à Preah Vihéar, sur les monts Dangrêk, qui mentionnent un dépôt d'archives ou d'annales du Cambodge et donnent les amorces lointaines de la gé-

[1] Grünwedel, *Mythologie des Buddhismus in Tibet und der Mongolei*, p. 57, fig. 45.

[2] Si Haripunsaï (p. 60) est bien Haripuri, c'est la ville de Vishṇu, non de Çiva.

néalogie de ce roi (p. 207)[1]; la grande stèle de Sdok Kâk Thom (p. 250), déjà publiée antérieurement par M. Aymonier, et celle de Trepeang Daûn Aûn (p. 380), qui ont fourni la liste des noms posthumes ou d'apothéose des rois du Cambodge; les inscriptions apocryphes de Banân, de Basêt, de Vat Êk (p. 289, 293, 300), auxquelles s'était laissé prendre M. Moura; l'inscription de Bantéai Chhmar (p. 344), dans laquelle Yaçovarman (fin du IXe siècle) raconte, à sa façon sans doute, les émouvantes péripéties de sa lutte contre un vassal rebelle et sa guerre contre le roi Jaya Indravarman de Campā; les registres épigraphiques de Loléi (p. 460) qui, rapprochés de ceux de Koḥker (t. I, p. 405), ont fourni à l'auteur l'occasion d'une étude d'ensemble sur l'onomastique cambodgienne, sur les titres et offices, sur les termes désignant les diverses classes sociales[2].

Outre les inscriptions sanscrites et khmères, M. Aymonier a recueilli jadis et enregistré ici les inscriptions laotiennes, documents qui commencent à apparaître dès qu'on a franchi les monts Dangrêk, dont quelques-uns remontent jusqu'au XIe siècle et qui constituent un domaine encore vierge. Il a également pris soin de noter les monuments bouddhiques, s'appliquant à distinguer ceux qui appartiennent à l'ancien bouddhisme cambodgien et dont plusieurs remontent au VIIe siècle, d'avec ceux du bouddhisme qui a prévalu plus tard; tout cela brièvement, en quelques traits nets et sûrs. Il n'a changé de procédé qu'une fois, en reproduisant *in extenso* le commentaire de M. Kern sur les trois stances d'invocation par lesquelles débute une inscription de Phnom Bantéai Néang (p. 307). Ce n'est certainement pas moi qui lui reprocherai d'avoir accueilli avec empressement cette magistrale étude sur la genèse et les affinités parfois subtiles des conceptions métaphysiques du bouddhisme mahāyāniste; j'eusse désiré pourtant la voir accompagnée ici d'une légère réserve : toutes ces équivalences, ces rapports et ces dessous multiples, qui peuvent être vrais pour l'Inde, étaient-ils vrais aussi au Cambodge? Ne s'y servait-on pas de ces formules comme le public se sert de la monnaie, sans rien soupçonner de tout ce que les numismates savent y lire?

En somme, cette étude de l'épigraphie khmère constitue un très beau et très utile travail, auquel je n'ai qu'un reproche à faire. Parmi les centaines de dates dont M. Aymonier donne l'équivalent grégorien, il en est un certain nombre qui contiennent le jour de la semaine et qui, par conséquent, sont vérifiables, et ce n'est qu'en faisant ce calcul de vérification qu'on peut être sûr du mois et de l'année, lesquels, sans cela, peuvent admettre jusqu'à trois solutions chacun. Or, M. Aymonier ne calcule jamais ses dates, pas même celles pour lesquelles il propose une lecture différente. Ce dernier cas s'est présenté ici trois fois et, une fois du

[1] M. Aymonier (p. 212) propose de reporter également au règne de Sūryavarman Ier une autre de ces inscriptions de Preaḥ Vihéar, que Bergaigne (*Inscript. sanscr. du Cambodge et de Campā*, n° LXI) a assignée à l'époque de Yaçovarman. La note que j'ai cru devoir ajouter à sa notice montre assez que je n'admettais cette détermination qu'avec une certaine marge; mais je crois toujours encore que Bergaigne, en somme, avait raison. Nous ne savons pas combien de générations représentent les nombreux personnages nommés dans ce document mutilé, et, en tous cas, il me paraît téméraire de le rejeter un siècle et demi plus bas.

[2] D'après M. Aymonier (p. 216), *dhūli jeng*, «poussière des pieds», serait à lui seul un titre honorifique et même royal. En est-il bien sûr? On comprend que *dhūli jeng vraḥ kamrateng añ*, «poussière des pieds du suprême Seigneur», en soit un, à peu près comme chez nous : «Serviteur des serviteurs de Dieu»; mais il semble bien que le complément final soit ici nécessaire. En risquant cette observation, je dois avertir que je ne sais pas le cambodgien.

moins, la vérification n'eût pas été décourageante. Deux inscriptions khmères de Prasat Preah Neak Buos portent chacune une date dont le chiffre des centaines est douteux : l'une est 622 ou 822 (d'après M. Aymonier aussi 722) çaka; l'autre est 596 ou 796 çaka. J'avais mentionné les deux inscriptions et les deux dates à propos du n° XLVII de Bergaigne, trouvé au même endroit, et, pour des raisons paléographiques, je m'étais décidé pour les chiffres les plus faibles, 622 et 596. M. Aymonier (p. 238) préfère lire 722 et 796. Or la deuxième de ces dates est vérifiable, puisqu'elle donne le jour de la semaine : le 5e jour de la quinzaine claire de vaiçākha, un lundi. J'avais calculé la date et trouvé qu'elle se vérifiait en effet pour l'année 596 çaka courante, au 28 mars (nouveau style 31 mars) 673, lequel était un lundi. Si M. Aymonier avait fait la même opération pour 796 çaka, il aurait vu que, par une singulière coïncidence, la date se vérifie également pour ce chiffre, au 6/10 avril 873. De ce chef donc encore on peut dire avec M. Aymonier que «la question paraît devoir rester en litige».

Pour les deux autres cas, la vérification lui eût été décidément défavorable. L'inscription de Preah Vihéar (n° LXI de Bergaigne) porte une date khmère que Bergaigne et moi avions lue : 969 çaka, le 10e jour de la quinzaine claire de taisha, un jeudi, et j'avais trouvé qu'elle se vérifiait, en effet, pour l'année 969 çaka courante, au 11/17 décembre 1046, lequel était un jeudi. M. Aymonier (p. 211), au lieu de taisha, lit vaiçākha; mais, ni pour 969 çaka courant, ni pour 969 révolu, le 10e jour clair de vaiçākha n'a été un jeudi; dans le premier cas, nous aurions un samedi, et dans l'autre, un mercredi. De même est impossible la lecture 902 çaka que M. Aymonier propose (p. 309) pour la date khmère de l'inscription de Phnom Bantéai Néang, lue par M. Kern : 903 çaka, le 10e jour de la quinzaine claire de mārgaçira, un jeudi. Cette date se vérifie, en effet, pour l'année çaka 903 révolue au 10/15 novembre 981, qui était un jeudi[1]; 902 çaka, au contraire, nous donnerait, pour l'année révolue, un samedi et, pour l'année courante, un lundi.

L'illustration est meilleure dans ce volume que dans le premier : elle est plus directe. Il y a bien encore quelques images du genre pittoresque qui n'apprennent rien, précisément parce qu'elles sont peu nombreuses; mais les plans et croquis ont été multipliés[2], et les quelques photogravures qui figurent des monuments sont les bienvenues. Les cartes, ici encore, sont précieuses; elles couvrent toute l'aire décrite et sont jusqu'ici notre seule aide pour la situation des points archéologiques en dehors des limites du royaume actuel.

A. Barth.

Untersuchungen zur älteren griechischen Prosalitteratur, mit beiträgen von Karl Emminger, Hans Kullmer, Valentin Schneider, Martin Vogt, herausgegeben von Engelbert Drerup (Wilhelm v. Christ zum 70. Geburtstage dargebracht). Leipzig

[1] L'équivalence grégorienne, 21-26 novembre 982, que j'avais fournie à M. Kern et qui a passé dans les *Mededeelingen* de l'Académie d'Amsterdam est fausse : ou bien j'ai mal calculé, ou M. Kern a mal déchiffré ma mauvaise écriture. — J'ajoute de suite un autre desideratum : M. Aymonier enregistre toutes ces inscriptions sans aucune référence : sans la cote de la Bibliothèque nationale (où sont déposés les estampages) pour celles qui sont inédites, et, pour celles qui sont publiées, sans le numéro qu'elles portent dans les *Notices et extraits*. Pour un ouvrage qui doit rester un livre de recherche, c'est là une lacune fâcheuse.

[2] Page 300, il est question de quatre perrons au temple de Vat Êk; le plan n'en indique que deux.

(Teubner), 1902. Extrait du XXVII[e] tome supplém. des *Jahrbücher f. class. Phil.* (p. 219-802).

Ce volume, offert à M. Christ, pour le 70[e] anniversaire de sa naissance, par son élève, M. Drerup, et par les élèves de celui-ci, se compose de deux parties : l'une relative à Théodore de Byzance, l'autre aux historiens grecs. Chacune de ces deux parties s'ouvre par une étude générale de M. Drerup, complétée par des études particulières de ses collaborateurs.

L'étude de M. Drerup sur Théodore de Byzance (p. 219-351) est, en réalité, une histoire de la rhétorique grecque depuis ses origines jusqu'à Isocrate. Le rôle de chacun des maîtres qui ont fondé la rhétorique, le caractère propre de leur style, y sont analysés avec une pénétration très judicieuse. On y remarquera en particulier des pages très intéressantes sur Thrasymaque de Chalcédoine, sur l'écrit du pseudo-Xénophon intitulé Ἀθηναίων πολιτεία et sur les raisons de l'attribuer à Critias (p. 315), sur Andocide et sur son style, que M. Drerup croit plus savant qu'on ne le dit en général. Mais les parties les plus neuves de ce morceau sont les pages sur le rythme de la prose (p. 233 et suiv.), et celles qui sont consacrées à Théodore de Byzance lui-même. M. Drerup, sur le rythme de la prose, a des vues très opposées à celles de M. Blass. Sans entrer ici, à ce sujet, dans un examen minutieux de la question, je ne puis que lui donner pleinement raison dans l'ensemble : la théorie de M. Blass m'a toujours paru d'une rigueur étroitement systématique qui cadre mal avec les faits réels et qui n'étreint guère que des apparences. Quant à Théodore de Byzance, ce personnage, si l'on adopte les vues de M. Drerup, sortirait brusquement de la pénombre où il est aujourd'hui à demi oublié, pour passer au premier plan et à la pleine lumière. M. Drerup, en effet, par l'emploi d'une méthode critique aussi objective et précise que possible (étude du dialecte, du vocabulaire, des figures dites «de Gorgias», des mots expressifs et des figures de pensée), a cru pouvoir arriver à cette conclusion que deux des discours apocryphes conservés dans les œuvres de Lysias et d'Isocrate, Κατ' Ἀνδοκίδου et Πρὸς Δημόνικον, sont en réalité de Théodore de Byzance. C'est à la démonstration analytique et minutieuse de cette attribution que sont consacrées les deux longues dissertations de MM. V. Schneider et Kurt Emminger, qui suivent l'étude générale de M. Drerup. La thèse est neuve, elle est intéressante et elle paraît plausible. C'est tout ce que j'en puis dire pour le moment, après une lecture trop rapide.

La seconde partie, consacrée aux historiens, s'ouvre par une étude de M. Drerup, *Die historische Kunst der Griechen*, qu'il avait déjà donnée, en 1900, dans la *Zeitschrift f. alte Geschicht.* Ce n'est qu'une vue d'ensemble, juste, mais sommaire et peu neuve, sur les historiens grecs. Suivent deux travaux étendus de M. Hans Kullmer, sur Hellanicos de Lesbos, et de M. M. Vogt, sur les historiens locaux de la Grèce ancienne. L'étude sur Hellanicos est un long et savant essai de reconstruction de son œuvre ; on le lira avec profit. L'étude sur les historiens locaux est un répertoire commode et instructif de ce qu'on peut savoir sur ce sujet.

Alfred Croiset.

Avocats et Magistrats, par Edmond Rousse, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, membre de l'Académie française. Paris, Hachette, 1903, in-8° (vi-333 pages et table).

Ce qu'il est inutile de dire, c'est le plaisir que les notices biographiques, discours et articles réunis par M. Edmond Rousse dans ce volume procureront aux lettrés. On

sait quelle belle langue parle et écrit l'éminent académicien : éloquente sans le vouloir et sans qu'il y paraisse, élégante sans jamais cesser d'être admirablement aisée, ample et concise tout à la fois. — Il est aussi superflu d'annoncer que les idées, qui transparaissent par tous ces écrits, sont, dans leur franchise courtoise, de celles que ceux-là même respectent, je l'espère, qui ont le malheur de n'en pas partager le haut libéralisme. — Mais ce qu'il est bon de signaler ici, c'est le contenu et l'intérêt historique de toute la première partie du recueil de M. Rousse : les notices sur Chaix-d'Est-d'Ange, Charles Sapey, Alfred Levesque, Boinvilliers, Benoît Da, Édouard Thureau, Prosper Péronne. Les historiens du barreau français, MM. Munier-Jolain, Le Berquier, Delachenal, Cruppi, auraient été bien heureux de trouver, pour les époques anciennes, des portraits psychologiques de gens de la robe tracés avec cette maîtrise, une notation aussi pittoresque des mœurs du barreau, une résurrection aussi pénétrante des milieux politiques ou d'affaires dans lesquels les avocats ou magistrats dont nous venons de citer les noms ont joué un rôle bruyant ou discret. Les notices de M. Rousse ne sont pas seulement d'exquises oraisons funèbres; elles sont aussi, pour l'histoire future de la société judiciaire et politique du dernier siècle, des documents précis. Alfred Rébelliau.

Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. — La Section russe de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg a entrepris une édition monumentale des œuvres du poète Pouchkine. Cette édition a joué de malheur. L'éditeur, M. Léonide Maïkov, est mort après la publication du premier volume. L'Académie a confié l'édition à M. Jdanov, qui est mort à son tour avant d'avoir pu se mettre à l'œuvre. Le soin de poursuivre la publication incombe maintenant à M. Alexandre Veselovsky.

Il y a lieu d'espérer que sous sa direction l'édition de Pouchkine continuera dignement la série inaugurée par les éditions monumentales de Derjavine (édition Grote), de Lomonosov (édition Soukhomlinov) et de l'impératrice Catherine II (édition Pypine).

L'Académie a entrepris, d'autre part, un dictionnaire de la langue russe moderne. Ce dictionnaire, commencé par feu Grote, continué par M. Schachmatov, en est actuellement arrivé à la lettre Z, qui n'est que la septième des trente-six lettres de l'alphabet russe.

La Section russe de l'Académie publie deux recueils de mémoires sous des titres différents. Le premier, *Izviestia* (bulletin), paraît quatre fois par an; le second, *Sbornik* (recueil de travaux), n'a pas de périodicité régulière. Le bulletin comprend surtout des travaux philologiques relatifs à la langue russe et aux langues slaves; il renferme aussi des travaux, d'histoire littéraire. Ainsi dans les fascicules de 1902 on peut relever l'étude de M. Kirpitchnikov sur certains points de la vie de Gogol, celle de M. Abramovitch sur le *Paterik* de Kiev (Vies des Pères du célèbre monastère), celle de M. Ptachitsky sur les légendes laïques du moyen âge en Pologne; celles de M. A. Veselovsky sur le poète Joukovsky, de M. Schœnrok sur la jeunesse de Gogol; la notice de M. Larnov sur les manuscrits et les incunables serbes.

Le *Sbornik* renferme, outre les comptes rendus des séances de la Section russe de l'Académie, des travaux originaux et des publications de textes qui pourraient en somme aussi bien figurer dans le bulletin. Les procès-verbaux des séances (équivalents à nos comptes rendus) paraissent un peu tard. Ainsi le volume du *Sbornik* qui porte le n° LXX et la date de 1902 donne le protocole des séances de janvier à mai 1900. Parmi les travaux originaux, signalons celui de M. Jagic sur Pouchkine

dans les littératures sud-slaves, de M. V. I. Sreznevsky sur le journal du célèbre linguiste Vostokov. Les autres travaux sont consacrés à des questions de linguistique.

Outre le dictionnaire de la langue russe moderne auquel nous venons de faire allusion, la Section russe de l'Académie a publié deux volumes de l'ouvrage posthume de Sreznevsky, *Matériaux pour un dictionnaire de l'ancienne langue russe* (2 vol. in-4°, de A à P, Saint-Pétersbourg, 1893-1902). Feu Sreznevsky avait réuni pendant près de quarante ans les éléments d'un lexique de l'ancien russe. Il n'eut pas le temps de les coordonner et de les publier. L'Académie a rendu un véritable service à sa mémoire et à la lexicographie russe en entreprenant cette pulbication devant laquelle un éditeur eût sans doute reculé. L'impression a été surveillée par le fils de l'auteur, M. Vsevolode Sreznevsky, et par sa fille, Mlle Olga Sreznevsky.

En dehors des travaux qui lui sont personnels, la Section russe prend part au *Bulletin* de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, dans lequel sont représentées les trois sections qui composent cette Académie (Section de physique et de mathématiques, Section de langue et de littérature russes, Section d'histoire et de philologie). On a parlé, il y a quelque temps, de la création d'une section complémentaire consacrée à la littérature et qui correspondrait à notre Académie française. L'Almanach Impérial, *Pamiatnaia Knijka*, pour l'année 1903 ne dit pas un mot de l'existence de cette nouvelle section. Il y a donc lieu de croire qu'elle n'a pas encore de caractère officiel. Le *Bulletin* publie des travaux dans les trois langues, russe, française et allemande. Il donne les rapports de chaque section sur les travaux entrepris par ladite section, sur ceux qu'elle a couronnés, sur les missions qu'elle a confiées à divers savants. Notons en passant une différence entre les pratiques de l'Académie russe et celles de l'Institut de France. Les membres de l'Académie de Saint-Pétersbourg sont fort peu nombreux. Ils sont au nombre de treize pour la Section des sciences, de neuf pour la Section russe, de dix pour la Section d'histoire et de philologie. Ils reçoivent des appointements qui s'élèvent, m'assure-t-on, à trois mille roubles (près de huit mille francs). Ils ne pourraient suffire à juger tous les concours. Ils délèguent leurs pouvoirs à des commissaires choisis parmi les spécialistes, qui présentent un rapport et qui reçoivent de ce fait une indemnité. Les rapports que nous avons sous les yeux sont de 1902 et relatifs aux concours de l'année 1901. Nous ne voulons pas remonter si haut et nous attendons les prochains rapports, qui ne sauraient tarder, pour signaler les travaux couronnés par la Section russe et la Section d'histoire-philologie.

L. L.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

SÉANCE TRIMESTRIELLE DU 1er AVRIL 1903.

Le *prix Osiris*, de 100,000 francs, est décerné à M. le docteur Roux, membre de l'Académie des Sciences, pour l'ensemble de ses travaux.

— L'Institut accepte le *legs Beugnot*, consistant en documents qui devront être conservés à la Bibliothèque de l'Institut.

Journal des Savants. — Dans sa séance du 21 mars, le Comité de rédaction avait prié M. Cagnat, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, de vouloir bien se charger de la direction du *Journal des Savants*, en remplacement de M. Gaston Paris. L'Institut confirme cette nomination.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Nécrologie. L'Académie a éprouvé la perte de M. Gaston Paris, décédé à Cannes, le jeudi 5 mars.

M. Gaston Paris avait été élu le 28 mai 1896, en remplacement de Pasteur. Il fut reçu le 28 janvier 1897; la *Réponse* à son discours de réception fut prononcée par M. Joseph Bertrand.

Depuis 1899, M. Paris faisait partie de la *Commission* du *Dictionnaire de la langue française;* grâce à sa profonde érudition, à sa connaissance unique du vieux français, il apporta pendant quatre ans la plus précieuse collaboration à l'œuvre collective de l'Académie.

— L'Académie a éprouvé la perte de M. Ernest Legouvé, décédé à Paris, le samedi 14 mars.

Le jeudi 19 mars, en ouvrant la séance de l'Académie, M. Ferdinand Brunetière a prononcé l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Quand la triste mission échoit à votre Directeur de notifier à l'Académie le décès de l'un de ses membres, c'est ordinairement en quelques mots qu'il s'en acquitte, et vous trouvez bon qu'aucun air d'apprêt ou de solennité ne se mêle à l'expression de nos regrets communs. On parlera plus tard, ou ailleurs, de l'écrivain ; mais ici, dans la salle de nos séances, nous ne voulons songer qu'à l'homme; nous ne voyons que sa place vide; et nous oublions un moment son œuvre pour ne nous souvenir que des relations affectueuses dont la mort vient de dénouer brusquement le lien.

« Il me semble pourtant qu'aujourd'hui nous devons quelque chose de plus à notre cher et vénéré doyen, M. Ernest Legouvé. Il a désiré, vous le savez, qu'on ne prononçât point de discours sur sa tombe. Je respecterai donc ses dernières volontés en ne vous parlant ni de l'écrivain dramatique, ni du conférencier, ni du critique aimable et indulgent qu'il fut, ni même de l'auteur de ses *Soixante ans de souvenirs*. Soixante ans de souvenirs, c'est quatre fois ce que l'historien appelait « un long espace de temps, *grande mortalis ævi spatium !* » Mais il me sera permis, tout en louant sa discrétion, et en l'imitant, de la regretter, et son ombre ne m'en voudra pas, je l'espère, ni les siens non plus, si j'ai tenu à dire, au lendemain de sa disparition, ce que nous avons tous éprouvé qui s'évanouissait sans retour et qui nous quittait avec lui.

« Deux ou trois générations d'hommes de lettres s'incarnaient en effet pour nous dans la personne de notre doyen, et nous aimions en lui le témoin vivant d'un siècle presque entier de littérature et de théâtre. Contemporain d'un autre âge, il l'était par la dignité, par la simplicité bourgeoise, par la régularité d'une carrière de quatre-vingt-seize ans, où, sans doute, n'ont manqué ni les tristesses ni les déceptions, mais dont aucun incident tragique n'a interrompu ni troublé le cours. Il l'était par le bel équilibre de ses facultés, par la constante égalité de son humeur bienveillante et courtoise, par l'optimisme qui se dégageait en quelque sorte de sa

conversation et de ses manières. Il l'était encore par l'idée qu'il se formait de la littérature et de l'art, qu'il ne séparait pas, qu'il n'a jamais séparé de la « morale des honnêtes gens», mais qu'il ne concevait ni comme un «sacerdoce» ni comme un «paroxysme», et bien moins encore comme un moyen d'assombrir la vie. Il l'était enfin, Messieurs, par la sincérité, la franchise, l'ardeur juvénile de son libéralisme, et il avait ses opinions, qu'il soutenait, qu'il a soutenues jusqu'à son dernier jour avec une vivacité que nous admirions; mais il supportait qu'on en eût de contraires, et il ne détestait pas, au besoin, d'en provoquer lui-même l'expression. Ajoutons-y sa fidélité persistante à ses affections, et, après cela, ne nous calomnions pas nous-mêmes pour le mieux louer, mais disons cependant que tous ces traits lui composaient ensemble une physionomie originale, unique et singulièrement attrayante. Il était de son temps; il aimait, si je puis ainsi dire, à en être; et, tout en se faisant du nôtre, avec une curiosité intelligente, mais parfois un peu étonnée, il avait su garder, ou plutôt il avait conservé parmi nous, sans y faire aucun effort, les traits d'un vrai fils de son père, Gabriel Legouvé, l'auteur du *Mérite des femmes;* d'un collaborateur applaudi d'Eugène Scribe, et d'un admirateur passionné de Béranger.

«Je pourrais aisément, mais je n'en veux pas dire aujourd'hui davantage. Ernest Legouvé n'aimait ni les longs discours, ni les grands mots; sa manière était brève, simple, discrète; et je n'en veux pour preuve que cette *Étude sur Lafontaine* qu'il nous donnait moins de huit jours avant sa mort. Puisqu'il a voulu disparaître comme il avait vécu, avec dignité, sans éclat, ni fracas, ce serait manquer à sa mémoire que de donner à ces quelques paroles de regret et d'adieu l'allure d'une oraison funèbre. Nous garderons fidèlement son souvenir; nos yeux le chercheront plus d'une fois à cette place d'où c'était comme une fête pour lui que d'adresser quelque allocution à ses «chers confrères». Nous reverrons souvent sa mince et agile personne, son geste précis, sa petite calotte de velours, son regard attentif, le spirituel et malicieux sourire qui égayait son fin visage. Et nous le regretterons; mais, Messieurs, nous ne le plaindrons pas si le plus ambitieux d'entre nous ne saurait souhaiter une plus longue existence, une carrière mieux remplie, et une mort moins douloureuse que celle d'Ernest Legouvé.

«Conformément à la tradition et pour honorer notre doyen, je vous propose, Messieurs, de lever la séance.»

La séance a été aussitôt levée en signe de deuil.

— M. Ernest Legouvé était né à Paris le 15 février 1807. En 1829, sa pièce de vers *La découverte de l'Imprimerie* obtint le prix de poésie de l'Académie française, qui lui fut décerné dans la séance publique annuelle tenue le jour de la Saint-Louis.

Il fut élu membre de l'Académie le 1er mars 1855, en remplacement d'Ancelot, et reçu le 28 février 1856, par M. Flourens.

Pendant les quarante-huit années qu'il en resta membre, il fut plusieurs fois appelé à l'honneur de prendre publiquement la parole au nom de l'Académie. Il lut : *Les deux misères,* à la séance publique annuelle de 1857; *Un jeune homme qui ne fait rien,* comédie en un acte, à celle de 1860; des *Fragments dramatiques,* à celle de 1864. Il représenta l'Académie à l'inauguration de la statue de Rotrou à Dreux, le 30 juin 1867; prononça le discours sur les prix de vertu, à la séance publique annuelle de 1871, et répondit, en qualité de directeur, au discours de réception de M. Boissier, le 21 décembre 1876.

Il fut plusieurs fois délégué aux séances publiques annuelles des cinq Académies,

IMPRIMERIE NATIONALE.

et à ces occasions lut : *Un souvenir de Manin*, en 1858; *A propos d'un album photographique*, en 1871 ; *A propos d'une dot, scène d'intérieur*, en 1873; *Études et souvenirs de théâtre*, en 1879 et en 1881.

Enfin ce fut à M. Legouvé que l'Académie laissa, en sa qualité de doyen, l'honneur de recevoir LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice de Russie, lors de leur visite, le 7 octobre 1896.

— L'Académie a, pour le second trimestre de 1903, élu directeur M. Thureau-Dangin, et chancelier M. Ludovic Halévy.

— L'Académie a élu, en remplacement de M. Gaston Paris, M. José-Maria de Hérédia membre de la Commission du dictionnaire de la langue française, et M. Brunetière membre de la Commission du prix Volney.

Prix de poésie de 1905. L'Académie propose pour sujet du prix de poésie à décerner en 1905 : *Un poème se rapportant aux Croisades.* Les manuscrits devront être brochés et déposés à l'Institut avant le 1er janvier 1905. La limite de trois cents vers ne doit pas être dépassée.

Comité de rédaction du Journal des Savants. Dans la séance du 19 mars, l'Académie a nommé M. Gaston Boissier membre du Comité de rédaction du *Journal des Savants*, en remplacement de M. Gaston Paris.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a invité l'Académie à se faire représenter aux fêtes qui auront lieu le 18 avril, à Rome, à l'occasion du centenaire de l'installation de l'Académie de France à la villa Médicis, ainsi qu'à l'inauguration du Musée de Delphes, qui aura lieu le 28 avril.

L'Académie prie M. Max Collignon de bien vouloir la représenter à l'inauguration du musée de Delphes.

Nécrologie. M. Gaston Paris était né à Avenay le 9 août 1839. Après avoir suivi en 1857 les cours de l'Université de Bonn et en 1858 ceux de l'Université de Gœttingen, il entra en 1859 à l'École des Chartes et en sortit en 1862, en présentant une thèse *sur le rôle de l'accent latin dans la langue française.* Il obtint en 1865 le grade de docteur ès lettres avec ses deux thèses : *De pseudo-Turpino* et *Histoire poétique de Charlemagne.*

M. Gaston Paris appartint à l'École pratique des Hautes Études dès l'organisation de la section d'histoire et de philosophie, en décembre 1868. Nommé ensuite directeur d'études pour la philologie romane, il devint président de la section le 23 juin 1885.

Il suppléa son père, Paulin Paris, dans la chaire de langue et littérature françaises du moyen âge, au Collège de France, en 1866, puis de 1869 à 1872. Paulin Paris ayant pris sa retraite, en 1872, M. Gaston Paris fut nommé titulaire. Il fut élu, par ses collègues, administrateur du Collège de France en 1895.

Il avait déjà obtenu deux fois le premier prix Gobert, en 1866 pour l'*Histoire poétique de Charlemagne*, en 1872 pour la *Vie de saint Alexis*, quand il fut élu membre de l'Académie des Inscriptions, le 12 mars 1876, en remplacement de Guigniaut. Il prit une grande part aux divers travaux de la Compagnie.

Attaché, dès cette même année, à la Commission de l'*Histoire littéraire de la France*, en qualité d'adjoint, il en devint titulaire en 1881, à la mort de Paulin Paris. Il donna d'importantes contributions aux tomes XXVIII, XXIX, XXX,

XXXI et XXXII. Le tome XXXIII, actuellement en préparation, contiendra également plusieurs articles de lui.

Il fut rapporteur de la Commission des Antiquités de la France en 1878, 1880, 1881 et 1882.

Il fut plusieurs fois appelé à faire des lectures dans les séances publiques de l'Institut. Il lut notamment : *L'Ange et l'Ermite; étude sur une légende religieuse*, à la séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions du 12 novembre 1880; *Siger de Brabant*, à la séance publique annuelle des cinq Académies, du 25 octobre 1881; *Les anciennes versions françaises de l'Art d'aimer et des Remèdes d'amour d'Ovide*, à la séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions, du 16 novembre 1884; *La Légende du Mari aux deux Femmes*, à celle du 18 novembre 1887.

Enfin il serait superflu de rappeler ici la collaboration assidue qu'il accorda au *Journal des Savants*, dont il avait été nommé auteur en 1884 et assistant en 1899.

Communications. 13 mars. M. d'Arbois de Jubainville lit une note sur une épitaphe gallo-ligure trouvée dans le département des Bouches-du-Rhône.

— M. Senart expose l'histoire du mot *Nirvana*, que le bouddhisme aurait emprunté aux sectes du Yaga.

— M. Héron de Villefosse communique une note du R. P. Delattre, annonçant que le mur d'enceinte de l'amphithéâtre, à Carthage, a été dégagé sur toute sa longueur.

20 mars. M. Clermont-Ganneau étudie certaines inscriptions grecques restées partiellement indéchiffrables, et montre comment, grâce à certaines corrections, il est possible d'en rétablir exactement la graphie.

MM. le D^r^ Capitan et l'abbé Brueil présentent à l'Académie les reproductions, grandeur naturelle et en couleur, qu'ils ont exécutées de quelques-unes des peintures qu'ils ont découvertes avec M. Peyrony, sur les parois de la grotte de Font de Gaume, près des Eyzies (Dordogne), qui forme une longue galerie souterraine très irrégulière de 120 mètres de longueur. Ces peintures représentent des rennes, des mammouths, des bisons, des antilopes. Tout permet de supposer que ces figures sont de l'époque préhistorique quaternaire.

27 mars. M. le Président présente un ouvrage de M. Alexandre Stuart Murray, *keeper of greek and roman Antiquities* au British Museum, et correspondant de l'Académie, qui assiste à la séance. Cet ouvrage, intitulé : *The sculptures of the Parthenon*, contient notamment une grande planche sur laquelle sont figurées les sculptures des quatre parties de la *cella*.

— M. Théodore Reinach communique à l'Académie le texte des *Perses*, de Timothée de Milet (450-360 av. J.-C.). Ce texte, inscrit en six colonnes sur papyrus, a été découvert au commencement de l'année 1902 dans un tombeau à Abousir (Égypte). Ce poème, *nomos* citharodique, c'est-à-dire long solo de chant accompagné par la cithare, était une des compositions lyriques les plus célèbres de l'antiquité. Il a pour sujet la bataille de Salamine; le nom d'Athènes n'y est pas prononcé. M. Th. Reinach donne plusieurs échantillons de ce style difficile, prodigieusement imagé, dans lequel les mots ont souvent des acceptions inusitées. L'édition originale a paru ces jours-ci à Berlin.

M. Alfred Croiset fait remarquer combien, par plusieurs caractères, le style de ce poème rappelle celui des compositions de Lycophron.

Prix J.-J. Berger. M. Lair a, au nom de la Commission du prix J.-J. Berger, donné, dans la séance du 13 février, lecture de son rapport. La Commission propose de décerner sur les arrérages du prix, dont la valeur est de 15,000 francs, les récompenses suivantes :

1° 500 francs à M. Alfred Franklin, administrateur de la bibliothèque Mazarine, pour son *Histoire de la bibliothèque Mazarine et du palais de l'Institut;*

2° 1000 francs à M. Fernand Bournon, archiviste paléographe, pour son travail intitulé : *Rectifications et additions à l'histoire de la Ville et de tout le diocèse de Paris de l'abbé Lebœuf;*

3° 1,500 francs à M. Jules Viard, archiviste aux Archives nationales, pour son travail intitulé : *Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois;*

4° Un prix de 12,000 francs à la *Société de l'histoire de Paris.*

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Élection. L'Académie a procédé, dans sa séance du 9 mars, à l'élection d'un membre titulaire dans la section d'économie rurale, en remplacement de M. P.-P. Dehérain, décédé.

M. Théophile Schlœsing fils a été élu au premier tour de scrutin par 33 suffrages. M. Léon Maquenne a obtenu 23 suffrages, M. Viala 4, M. Kunckel d'Herculais 1.

Élève de l'École polytechnique de 1876 à 1878, M. Théophile Schlœsing fils fut à sa sortie nommé ingénieur des manufactures de l'État. Depuis 1899 il est directeur de l'École d'application des manufactures de l'État. Ses recherches ont principalement porté sur le développement des plantes, sur les sols agricoles et leurs rapports avec la végétation et sur la décomposition des matières végétales. Il a notamment réussi à établir que l'azote emprunté à l'air par les légumineuses était bien pris sur l'azote libre, question qui était restée longtemps controversée.

— L'Académie a, dans sa séance du 28 mars, élu M. de Forcrand correspondant dans la section de chimie, en remplacement de M. Reboul, décédé.

M. R. de Forcrand a été nommé docteur ès sciences physiques de la Faculté de Paris en 1882, avec une thèse intitulée *Recherches sur les hydrates sulfhydrés.* Collaborateur de l'Encyclopédie chimique Fremy, il a donné dans cette collection un volume intitulé *Lithium et ammonium.* M. de Forcrand est actuellement directeur de l'Institut de chimie à l'Université de Montpellier.

Histoire des sciences. L'Académie est informée par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts que la *South African philosophical Society,* dont le siège est à Cape Town, a fait, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, apposer une tablette commémorative en bronze, en l'honneur de l'abbé de La Caille, sur une maison qui occupe dans Strand Street l'emplacement de l'observatoire du célèbre astronome français.

On sait que l'abbé de La Caille, associé de l'Académie des Sciences, alla, au milieu du XVIII^e^ siècle, au Cap de Bonne-Espérance, pour y étudier le ciel de l'hémisphère austral. Il s'embarqua à Lorient, le 21 novembre 1750, sur le navire *le Glorieux,* commandé par Daprès de Mannevillette, relâcha à Rio-de-Janeiro du 25 janvier au 25 février 1751, et arriva au Cap le 19 avril 1751. Il y resta jusqu'au 8 mars 1753 et, après avoir séjourné à l'Île de France et à Bourbon, il revint à Lorient le 4 juin 1754.

A son retour il composa plusieurs mémoires d'astronomie qui furent insérés dans

les *Mémoires de l'Académie des Sciences.* Au milieu de ses travaux scientifiques, il avait trouvé le loisir de recueillir des documents sur la géographie et l'ethnographie du Cap. Ses observations furent publiées, après sa mort, sous le titre de *Journal historique du voyage au Cap de Bonne-Espérance*, par feu M. l'abbé de La Caille, 1 vol. in-12, Paris, 1763.

Ce sont ces mérites divers qui ont été rappelés à l'occasion de l'hommage rendu récemment à l'abbé de La Caille par la *South African philosophical Society.* Ces discours ont été prononcés par sir David Gill, directeur de l'Observatoire du Cap, président de la Société et correspondant de l'Académie des Sciences, et par M. Raffray, consul général de France au Cap.

« Sir David Gill a, d'après la communication faite à l'Académie par M. le Ministre de l'Instruction publique, exprimé sa profonde admiration pour l'œuvre de l'abbé de La Caille, qui en 1752 a dressé le premier catalogue étendu et exact des étoiles de l'hémisphère Sud, mesuré un arc de méridien, et fait, sur la Lune et sur Mars, des observations qui, comparées aux observations faites en Europe, lui ont fourni des valeurs de la parallaxe de la Lune et du Soleil. »

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Le centenaire de l'installation de l'Académie de France à la villa Médicis sera célébré à Rome le 18 avril 1903.

L'Académie sera représentée à cette solennité par les délégués dont les noms suivent : MM. Marqueste, Coutan, Daumet, Bernier, Théodore Dubois, Detaille et Humbert.

— L'Académie a décerné le prix Achille Leclère à M. René-Amédée Brossart. Une mention honorable a été décernée à M. Pierre Olmer.

— L'Académie a provisoirement accepté le legs d'une somme de 30,000 francs, qu'elle doit à la libéralité de M^me^ Alfred de Neuville.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Théophile Roussel, vice-président, a informé l'Académie qu'à son grand regret, il lui était impossible, vu l'état précaire de sa santé, de participer à ses travaux. En conséquence, l'Académie a, dans sa séance du 14 mars, élu M. Félix Rocquain vice-président adjoint.

Communications. 7 mars. M. Luchaire termine la lecture du mémoire de M. Henri Carré, professeur à l'Université de Poitiers, sur «la revision du procès de Lally Tollendal».

14 mars. M. Baguenault de Puchesse, correspondant de l'Académie, lit un mémoire sur les négociations de Catherine de Médicis après la journée des Barricades. Quand Henri III eut quitté Paris pour fuir l'émeute, la reine-mère resta seule en présence de la Ligue victorieuse, et elle entreprit de négocier une réconciliation avec la ville rebelle et son fils. Mais elle ne pouvait rien sans le consentement du roi, qui devait ratifier le compromis. Pour obtenir son assentiment et pour le tenir au courant des événements, elle lui écrivait presque tous les jours. Ce sont ces lettres que M. Baguenault de Puchesse — l'éditeur de la correspondance de Catherine de Médicis dans la Collection des Documents inédits — a retrouvées tant à la Bibliothèque nationale que dans les manuscrits français de Saint-Pétersbourg et dans le fonds Godefroy de la Bibliothèque de l'Institut. Il les a analysées et résumées

dans son mémoire, indiquant la politique de concessions et d'atermoiements de la reine-mère, qui aboutit à un traité que Henri III signa malgré lui, et qu'il devait déchirer violemment, quelques mois plus tard, aux États de Blois.

— M. Debidour, inspecteur général de l'Instruction publique, a donné lecture à l'Académie d'un fragment de l'ouvrage qu'il se propose de publier sur le général Fabvier. Il a pu étudier en détail la vie militaire et politique de ce personnage, grâce à ses papiers personnels (communiqués par sa famille), ainsi qu'à de nombreux documents trouvés aux Archives nationales, aux Archives de la marine, de la guerre, des affaires étrangères, enfin aux Archives de la Société historique et ethnologique d'Athènes.

Ce fragment est relatif au siège de l'Acropole, place dont la résistance fut prolongée au delà de toute espérance par l'audace et l'énergie de cet officier, dans les circonstances les plus critiques pour la Grèce. Vers la fin de 1826, après la chute de Missolonghi, au moment où la citadelle d'Athènes, écrasée depuis par les Turcs, est le seul point de la Grèce continentale que les troupes du sultan n'aient pas reconquis, la cause hellénique, que les grandes puissances ne se sont pas encore décidées à soutenir, paraît presque perdue. Il faut à tout prix gagner du temps, retarder la prise ou la reddition de la forteresse. Fabvier prend l'audacieux parti d'apporter des munitions à la garnison. Il arrive une nuit, avec cinq cents hommes d'élite chargés chacun d'un sac de poudre, attaque les Turcs à l'arme blanche, franchit un large fossé sous la mitraille, perd plusieurs de ses compagnons, parmi lesquels son fidèle Robert (Lorrain comme lui), mais finalement réussit. L'Acropole est sauvée. Mais ses défenseurs, secrètement incités par le Gouvernement grec (qui au fond a voulu se débarrasser de Fabvier), ne veulent plus le laisser partir; ils menacent, s'il s'en retourne, de déserter leur poste; leur capitaine, Kryézotis, va jusqu'à avertir l'ennemi de prendre des mesures pour l'empêcher de passer. Fabvier restera donc sur ce rocher jusqu'à la fin du siège, c'est-à-dire six mois encore. Il y souffrira non seulement du feu de l'ennemi, mais de la faim, du froid, de la fièvre, parfois aussi de la brutalité de ses compagnons, mais toujours sans se plaindre. Toutes les tentatives faites du dehors pour le délivrer échoueront successivement. L'Acropole succombe enfin; mais ce n'est qu'en juin 1827. Cette longue résistance, en prouvant la vitalité de la Grèce, a donné à la coalition des grandes puissances le temps de se former. La France, l'Angleterre, la Russie vont entrer en ligne. Quand Fabvier, pendant les six années qu'il a consacrées à la Grèce, ne lui aurait pas rendu d'autre service que de permettre cette intervention, il eût pour cela seul mérité son éternelle reconnaissance.

21 mars. M. Levasseur présente à l'Académie une notice de M. Pierre Boyé, docteur en droit, intitulée « Les Hautes-Chaumes des Vosges, étude de géographie et d'économie historiques ».

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT.

Sur l'initiative de M. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, M. Pierre Bertrand, bibliothécaire du Ministère des affaires étrangères, a envoyé à la bibliothèque de l'Institut une collection de *Documents diplomatiques*, publiés par le Ministère et désignés dans le langage courant sous le nom de *Livres jaunes*. Cette collection comprend 115 fascicules in-4°.

Le plus ancien en date porte le titre de *Documents diplomatiques, 1860* (Paris, 1861). Il comprend des dépêches relatives à l'annexion de l'Italie centrale, à la ques-

tion de Savoie et de Nice, aux affaires de Rome et de l'Italie méridionale, à l'entrevue qui eut lieu à Varsovie le 7 octobre 1860 entre l'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche et le prince régent de Prusse, aux affaires de Syrie, à l'expédition de Chine.

Le plus récent de ces fascicules porte le titre de *Documents diplomatiques, Turquie, 1900-1901* (Paris, 1902), et comprend les dépêches échangées entre MM. Delcassé, Constans et Bapst depuis le 24 juin 1900 jusqu'au 14 novembre 1901. Cette collection, qui présente une suite chronologique des négociations poursuivies depuis quarante ans entre la France et les puissances étrangères, relativement aux questions politiques, coloniales, économiques et scientifiques, sera certainement très appréciée de la part des personnes qui fréquentent la Bibliothèque de l'Institut.

Il serait souhaitable que la bibliothèque reçût une collection analogue de documents étrangers.

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

Institut de France. Funérailles de M. Gaston Paris, le jeudi 12 mars 1903. Discours prononcés par MM. F. Brunetière, Georges Perrot, Levasseur, Paul Meyer, Havet. 1 broch. in 4°.

Académie des Beaux-Arts. — Dictionnaire de l'Académie des Beaux-Arts, contenant les mots qui appartiennent à l'enseignement, à la pratique, à l'histoire des beaux-arts, etc. T. VI, 1re livraison; 1 fasc. in-4°, Paris, Firmin Didot et Cie, s. d.

Ce fascicule contient les mots compris entre *fabriques* et *fût;* il renferme les planches 53 à 99.

A. de Ridder. *Catalogue des vases peints de la Bibliothèque nationale.* 2e partie *Vases à figures rouges et de décadence.* 1 vol. in-f°, Paris, Leroux, 1902.

Cet ouvrage est publié avec le concours de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (fondation Piot).

CONGRÈS INTERNATIONAL DES BIBLIOTHÉCAIRES.

Le dimanche 8 mars a eu lieu, à la Bibliothèque Mazarine, sous la présidence de M. Émile Picot, membre de l'Institut, la *Réunion des souscripteurs à la Bibliographie des travaux de M. Léopold Delisle*, rédigée par M. Paul Lacombe.

La salle de lecture de la Bibliothèque avait été aménagée, pour la circonstance, avec un goût parfait, par les soins de M. l'Administrateur et de ses collaborateurs.

A deux heures, plus de trois cents personnes, membres de l'Institut, historiens, archivistes, bibliothécaires, amis personnels de M. Delisle, étaient réunis dans la salle.

M. Émile Picot, ayant pris place sur la tribune centrale de la Bibliothèque, en même temps que MM. Léopold Delisle et F. Van der Haeghen, bibliothécaire en chef de l'Université de Gand, à sa droite, Bayet, directeur de l'enseignement supérieur, et Franklin, administrateur de la Bibliothèque Mazarine, à sa gauche, a ouvert la séance.

Après s'être trop modestement défendu de l'honneur qu'on lui avait fait en l'appelant à présider cette cérémonie, M. Émile Picot a dit que, n'appartenant pas au corps des bibliothécaires de carrière, il avait toute liberté pour en louer les mérites professionnels. Puis, ayant tracé un portrait du bibliothécaire modèle, ce n'est pas, a-t-il ajouté, un être de raison : nous le connaissons, ce bibliothécaire, et nous le fêtons aujourd'hui. M. Picot a alors retracé l'œuvre scientifique et administrative de M. Delisle, exposé comment toutes les parties de l'érudition ont été éclairées par son labeur incessant, puis énuméré les services rendus par lui à la Bibliothèque nationale en qualité, d'abord, de Conservateur du département des manuscrits, et ensuite, d'Administrateur général. Aussi le bureau du Congrès international des bibliothécaires a-t-il rencontré, dès qu'on a connu son projet, une approbation générale. En quelques semaines, il a reçu neuf cents adhésions venues non seulement de toutes les parties de la France, mais encore de tous les pays étrangers.

M. Picot a ensuite exprimé les remerciements de la réunion à M. Henry Martin, secrétaire général du Congrès, qui s'est chargé de la lourde besogne matérielle qu'entraîne une entreprise de ce genre; à M. Paul Lacombe, qui a rédigé la *Bibliographie* avec tant de diligence; à M. le Directeur, à M. le Chef du service de l'exploitation et au personnel de l'Imprimerie nationale, qui se sont empressés d'assurer l'exécution matérielle de l'œuvre. Enfin M. Picot a terminé en remettant à M. Léopold Delisle, aux applaudissements de toute l'assistance, un exemplaire richement relié de la *Bibliographie* de ses travaux.

M. Ferdinand Van der Haeghen, venu spécialement de Belgique pour assister à la réunion, a lu une adresse au nom de l'Université de Gand.

M. Henry Martin a ensuite énuméré toutes les adresses envoyées à M. Delisle, en en détachant les passages les plus éloquents. Elles émanent de bibliothèques, d'académies et de sociétés savantes, de maîtres de la science ainsi que de modestes érudits, qui tous ont tenu, en ce jour, à exprimer à M. Delisle leur admiration et leur reconnaissance. Elles sont arrivées des régions les plus diverses de la France, et notamment de la Normandie, fière de son illustre compatriote, ainsi que d'Allemagne, d'Angleterre, de Belgique, des Pays-Bas, d'Espagne, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse, d'Italie, de Roumanie, de Russie et de Suède. C'est une véritable manifestation internationale qui s'est organisée pour célébrer M. Delisle, en la personne de qui l'érudition française tout entière se sent honorée.

M. Léopold Delisle a pris alors la parole et, après avoir exprimé ses remerciements aux organisateurs de la réunion, à M. Franklin et à M. Paul Lacombe, il a exposé les progrès accomplis par la Bibliographie et la Bibliothéconomie pendant la seconde moitié du XIXe siècle. Il a ensuite insisté sur l'importance de la mission des bibliothécaires, car la possession d'une bibliothèque riche et bien ordonnée est un titre de gloire pour un État, une ville, une société ou une corporation.

On ne saurait poursuivre trop activement l'achèvement des catalogues. A celui des imprimés de la Bibliothèque nationale, actuellement en voie d'exécution, il sera nécessaire de joindre des suppléments, dans lesquels seront mentionnés les ouvrages qui ne figurent pas à la Bibliothèque nationale, mais que les autres dépôts publics possèdent. C'est ainsi que la France disposera d'un inventaire général et complet de ses richesses littéraires. H. D.

JOURNAL
DES SAVANTS.

MAI 1903.

La Société des Sciences de Varsovie (1800-1815).

Alexandre Kraushaar. *Towarzystwo Warszawskie Przyjaciól Nauk,* 1800-1832. Vol. I-III. — Varsovie et Cracovie, Gebethner et Wolff, 1900-1902, in-8°.

De 1800 à 1832 a subsisté à Varsovie une Société des Amis des sciences (*Towarzystwo przyjaciót Nauk*) qui a joué, pour les pays polonais, le même rôle que l'Institut pour la France. Née sous la domination prussienne, cette société s'est développée sous le régime saxon ou plutôt français, a continué de subsister sous le protectorat de la Russie et a fini par sombrer dans la catastrophe qui, après la révolution néfaste de 1830, a englouti les derniers débris des libertés polonaises. Son histoire était mal connue; M. Alexandre Kraushaar, auquel la littérature polonaise doit d'excellents travaux, a entrepris de raconter dans les moindres détails les vicissitudes de cette illustre société. Il a recherché dans les archives de Varsovie, qui lui ont été libéralement ouvertes, tous les actes concernant son histoire; il a dépouillé les procès-verbaux, les mémoires, les correspondances des contemporains; il a voulu que son ouvrage ressuscitât en quelque sorte sous nos yeux les hommes du temps passé et les replaçât dans le cadre au milieu duquel ils se mouvaient, et il a enrichi son précieux travail d'un ensemble de portraits, de paysages urbains, de monuments, qui suffirait à en faire un répertoire historique du plus haut intérêt.

Lors du premier partage de la Pologne (1772), Varsovie était échue à la Prusse. Dès le début de la conquête prussienne, les nouveaux occupants ne songèrent qu'à faire disparaître autant que possible la langue polonaise. *Ausrotten,* telle est, aujourd'hui, la devise du Gouvernement

IMPRIMERIE NATIONALE.

prussien dans ses rapports avec les Polonais de Posnanie; le mot se trouve déjà, au lendemain de la conquête, dans la brochure d'un pasteur protestant qui sollicitait avec ardeur une place de professeur dans les nouvelles provinces et qui, d'ailleurs, ne réussit point à l'obtenir.

Le ministre prussien Von Voss déclarait dans un rapport que le plus puissant moyen de police était l'école : *das kräftigste Mittel der Polizei besteht im Schulwesen.* Les rapports des inspecteurs chargés de visiter les écoles montrèrent que la germanisation n'était pas aussi aisée à accomplir qu'on l'imaginait. L'un d'entre eux était un Polonais, établi en Silésie, Bandtkie, qui eut le courage de remonter le courant et de protester en faveur du maintien de la langue polonaise. Le peuple auquel on veut arracher sa langue maternelle ne pouvait, disait-il, que retourner à l'état sauvage (*dass die Vernachlässigung der Muttersprache mehr zur Verwilderung als zur Cultur führe*), et il conseillait de gagner le cœur des Polonais au lieu de songer à mettre la main sur leur intelligence, de leur donner en leur langue les établissements de culture supérieure dont ils avaient besoin, de fonder à Varsovie une Université polonaise et une Académie des sciences.

Les hommes d'État prussiens n'étaient guère disposés à entendre ce généreux langage.

Pour défendre la thèse de la germanisation, on objectait à Bandtkie que la langue polonaise devait ou disparaître ou être assimilée par sa sœur la langue russe; on affirmait qu'elle n'était pas suffisamment cultivée (*mangelhafte Ausbildung*), qu'elle n'avait produit que des œuvres sans valeur. Dans un rapport du Ministre de l'Instruction publique, on pouvait lire que la langue polonaise manquait complètement de livres de cantiques. C'était une erreur absolue. Les réformés polonais possédaient depuis le xvi^e^ siècle des *Kancyonali*, et Kochanowski, au xvi^e^ siècle, a doté la littérature polonaise d'une des plus belles traductions des psaumes qui existent en aucune langue.

A l'époque même où la politique prussienne — mal documentée, d'ailleurs — mettait en cause la prétendue indigence de la littérature polonaise, cette littérature était représentée par une glorieuse pléiade de poètes et d'historiens : les Naruszewicz, les Krasicki, les Trembecki, les Karpinski, les Albertrandi, les Kozmian, les Linde attestaient la vitalité du génie national et, dans une certaine mesure, pouvaient consoler la Pologne de sa décadence politique. Quelques-uns d'entre eux entreprirent, au début du xix^e^ siècle, de fonder une société qui concentrerait à Varsovie, dans un foyer unique, les efforts de l'activité scientifique et littéraire des pays polonais.

L'initiateur de cette généreuse entreprise fut Roman Soltyk. Parmi les premiers adhérents de la Société, je me contenterai de citer Albertrandi, l'un des rénovateurs des études d'histoire nationale, Thadée Czacki, François Dmochowski, François Karpinski, Samuel Bogumil Linde, Joseph Ossoliński, Martin Poczobut, Jean Sniadecki. Ils arrêtèrent une liste de trente membres, parmi lesquels on s'étonne de ne pas voir figurer certains noms comme celui du poète historien Niemcewicz. Les circonstances étaient difficiles et il faut peut-être chercher à certaines exclusions des raisons d'opportunité qui nous échappent aujourd'hui.

Il s'agissait avant tout de s'assurer la bonne volonté des autorités prussiennes; pour désarmer leurs susceptibilités, on nomma membres honoraires un certain nombre de fonctionnaires qui n'osèrent point décliner cette distinction. Les victoires de la République française obligeaient la Prusse à beaucoup de circonspection. Il ne s'agissait plus de germaniser à tout prix (*ausrotten*). C'est en *français* qu'étaient rédigées les lettres par lesquelles les membres honoraires étaient informés de leur nomination :

Vos lumières, Monsieur, encore plus que votre crédit, ont décidé notre Société à cette démarche. Un goût décidé pour tout ce qui peut contribuer à l'accroissement des connaissances utiles, un zèle infatigable pour procurer le bien-être de ces contrées et les avantages dont la république littéraire est susceptible, tant de qualités dominantes qui sont votre apanage nous persuadent que les intérêts de cette Société ne vous seront pas indifférents et qu'agrégé au nombre de ses membres, ils vous seront personnels.

Il y avait peut-être quelque ironie dans ce langage si flatteur; mais les fonctionnaires prussiens durent affecter de ne point s'en apercevoir et faire bonne mine à mauvais jeu. D'après ses statuts, la nouvelle Société se proposait de développer les sciences et les lettres en langue polonaise. Elle se partageait en trois sections : mathématiques; — philosophie, histoire; — littératures, langues, beaux-arts. Elle se proposait de publier des ouvrages sur les différentes branches de ses études, de rééditer, en les mettant au point, les livres utiles, de donner de nouvelles éditions de livres classiques, d'honorer la mémoire de ses membres décédés pour encourager les vivants. La première séance publique de la nouvelle Société eut lieu le 23 novembre 1800, sous la présidence de l'historien Albertrandi. Dans un langage très digne, il exposa l'objet de cet Institut, destiné à entretenir et à accroître les sciences, les souvenirs, la langue de cette nation qui, bien que rayée du nombre des nations, vivait encore dans le cœur de ses fils. Et il comparait cette patrie disparue à ces bustes de Brutus et Cassius qui, aux funérailles de Junius, avaient été d'autant plus présents qu'on ne les y voyait pas.

La Pologne prussienne n'avait point d'établissement d'enseignement supérieur; la Société des Amis des sciences, en obtenant du Gouvernement le droit d'ouvrir ses séances au public, constitua une sorte d'Athénée, où la jeunesse intelligente venait entendre des lectures faites dans la langue nationale. Cette langue, Albertrandi se plaisait à en faire ressortir l'antique culture et les illustres parentés; il faisait remarquer que les idiomes slaves s'étendaient des bords de l'Adriatique aux frontières de la Chine. Les Slaves opprimés, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer ailleurs [1], se consolent volontiers des misères de leur condition par la pensée de la grandeur de leur race. Albertrandi évoquait le souvenir des écrivains classiques du XVI[e] siècle et invitait ses compatriotes à s'inspirer de ces glorieux modèles.

Parmi les premières lectures communiquées à la Société, je relève un travail d'Albertrandi sur les Muses, un du prince Alexandre Sapieha sur le système métrique, un de Czacki sur les dîmes. L'énumération de ces titres suffit à indiquer la variété des travaux de la Société, qui était vraiment un Institut national. Le Gouvernement prussien, si hostile aujourd'hui aux manifestations de la vie polonaise, montrait au *Towarzystwo* une invariable bienveillance. Albertrandi écrivait *en français* au ministre Schulenbourg : « Monseigneur, il a plu à Votre Excellence non seulement d'accorder sa puissante protection à notre Société naissante, mais encore de permettre qu'en l'illustrant de son nom, elle puisse profiter de ses lumières. » Il avait même découvert que la maison de Brandebourg était, par je ne sais quel lien éloigné, apparentée à d'anciennes dynasties polonaises, et dans une adresse présentée le 25 juin 1802 au roi Frédéric-Guillaume, il s'exprimait en ces termes :

Si la conservation et la perfection d'une langue qui est celle de la plus grande partie des sujets de Votre Majesté, si le désir de la cultiver nous est cher, c'est que nous sommes persuadés que le sang des Piasts et des Jagellons qui coule dans les veines de Votre Majesté ne peut que l'intéresser en sa faveur.

Le roi se laissait toucher par ces arguments, et le 1[er] juillet suivant, il informait la Société qu'il la prenait sous sa protection. La Société cherchait en dehors d'elle, dans les pays slaves, des membres honoraires : elle s'associait, au mois de novembre, le philologue tchèque Dobrowský, choix excellent s'il en fut, et le poète russe Derjavine, alors ministre de la Justice.

Le roi de Prusse prenait très au sérieux son titre de protecteur. Un

[1] *Les Origines du Panslavisme;* voir *Le Monde slave,* 2[e] éd., Paris, 1897.

des membres les plus illustres de la Société, le philologue Linde, travaillait à un grand dictionnaire polonais qui, publié à Varsovie, de 1807 à 1814, forme 6 volumes in-4° et constitue un des plus beaux monuments de la lexicographie slave. Il sollicitait des souscriptions. L'empereur Alexandre I^{er} lui faisait parvenir 500 ducats pour l'impression de l'ouvrage; le roi de Prusse informait Linde, par une lettre datée de Potsdam le 16 mai 1804, qu'il avait ordonné aux établissements scolaires et aux tribunaux de souscrire au nouveau dictionnaire. Ce sont là des procédés qu'on ne retrouverait plus aujourd'hui dans les rapports du Gouvernement prussien avec ses sujets polonais.

La Société s'efforçait de justifier ces faveurs nouvelles par l'absolue correction de son attitude. Un de ses membres, le poète Woronicz, avait écrit un hymne à Dieu, qui est assurément l'un des plus beaux morceaux lyriques de l'époque, et voulait en donner lecture dans la séance du 13 décembre 1805.

Ce morceau se terminait par des strophes ardentes sur les misères de la Pologne, par des vœux pour sa résurrection. La Société décida que l'ode ne serait point lue et serait remplacée... par une traduction de quelque morceau grec.

Cependant les événements se précipitaient; les aigles de Napoléon portaient vers le Nord et l'Orient de l'Europe leur vol triomphant. Dans les derniers jours d'octobre 1805, les journaux de Varsovie publiaient un communiqué qui annonçait le désastre d'Iéna; le 27 novembre, les troupes françaises entrèrent à Varsovie. J'ai raconté ailleurs l'histoire de la Pologne napoléonienne [1]. Le régime prussien n'avait pas été si dur aux Polonais qu'ils auraient eu lieu de le craindre. L'arrivée des troupes napoléoniennes leur permettait toutes les espérances. Le 28 novembre, Joachim Murat arrivait à Varsovie.

Bientôt ce fut Napoléon lui-même qui parut. Un arc de triomphe élevé en son honneur portait cette inscription :

> Relever un État et lui rendre son nom
> N'est que l'œuvre d'un Dieu ou de Napoléon.

La Société ne pouvait rester indifférente aux espérances de ses compatriotes. Au mois de février 1807 elle étudiait un projet d'histoire contemporaine de la Pologne depuis le dernier partage jusqu'à la période napoléonienne. Ce projet ne devait pas se réaliser. En 1808 elle prenait part aux solennités qui signalèrent l'introduction du Code Napoléon dans

[1] *Le Monde slave*, deuxième série, Paris, Hachette, 1902, p. 61-93.

le grand-duché. La même année, le roi de Saxe Frédéric-Auguste, grand-duc de Varsovie, lui conféra le titre de Société royale. La mort d'Albertrandi, survenue au mois d'août 1808, n'interrompit pas l'activité de la Société; elle continua de remplir vis-à-vis de la Pologne le triple rôle d'une académie littéraire, scientifique et philosophique. La présidence de la Société fut confiée au publiciste Staszyc. Une médaille frappée par ses soins attesta sa reconnaissance pour le souverain qui avait consolidé son existence. En 1809 la Société, voulant remercier les États-Unis de l'hospitalité offerte à Kosciuszko, élut par acclamation le président Jefferson comme membre honoraire.

Je n'entrerai pas dans le détail des lectures communiquées aux trois sections de la Société. Cet examen nous mènerait trop loin. Au point de vue de leur programme, les séances générales ne différaient guère de ce que pouvaient être alors les séances solennelles de notre Institut. Dans la séance générale du 18 septembre 1809, la Société entendit lire des travaux sur la statistique de la Pologne et de la Lithuanie, sur l'histoire des archives nationales, sur les livres élémentaires à introduire dans les écoles, et un fragment de *L'Homme des champs* de Delille, traduit en vers polonais. L'aimable interprète de Virgile faisait alors fureur sur les bords de la Vistule. Bientôt, à son exemple, Gaetan Kozmian allait donner à la Pologne des *Géorgiques polonaises*. Vers la même époque la Société eut l'idée d'imposer à ses membres un uniforme analogue à celui de l'Institut de France, « couleur bronze avec des broderies en soie verte ». Ce projet n'aboutit pas. L'année suivante nous voyons la Société célébrer par des vers latins et polonais le mariage de Napoléon et de Marie-Louise :

En Virgo, patriæ lux optima, nubet Achilli
Non ut Mars temeret quæ sacra condit Amor,
Reddita sed terris et tanto pignore læta
Pax jungat populos concilietque Deos.

Cette paix que l'hymen de César ne devait pas donner au monde, on l'espérait toujours. A l'occasion de la naissance du roi de Rome le théâtre de Varsovie joua un drame lyrique : *L'Héritier du trône romain;* le public applaudit particulièrement un couplet qui disait :

L'univers peut maintenant se reposer. Seigneur, après de longues guerres, tu lui donnes aujourd'hui un gage de paix. La venue d'un auguste enfant ressuscite les ruines de Rome.

On sait comment la campagne de Russie vint donner un cruel démenti à ces illusions. Un instant on put rêver le triomple définitif de

Napoléon et, qui sait, peut-être la résurrection de la Pologne; mais le rêve fut court. Quand on apprit à Varsovie l'incendie de Moscou, Kozmian lut à la Société une ode qui commençait par ces vers : « Où est ce monstre, ce géant, terreur des nations? » Deux de ses confrères lui firent remarquer qu'il serait prudent d'attendre la fin de la campagne pour l'imprimer.

Au milieu de cette période troublée, la Société continuait cependant sa féconde activité. Elle rentrait en rapports avec Prague par l'intermédiaire de Hanka, avec Vienne par l'intermédiaire de Kopitar. Les Russes, établis définitivement à Varsovie, ne songèrent en aucune façon à suspendre ses travaux. A la séance générale du 10 janvier 1814 assistaient le gouverneur général Lanskoï et le sénateur Novosiltov. Un inventaire de la bibliothèque de la Société dressé cette même année évalue le chiffre des volumes qu'elle possédait à 7,643, chiffre assurément fort respectable si l'on songe aux circonstances dans lesquelles cette bibliothèque avait été constituée. En 1815, la Société élut membre l'historien Lelewell. Sa candidature avait plusieurs fois échoué; en même temps le slaviste viennois Kopitar devenait correspondant.

Elle ne se considérait pas comme tenue de limiter son action et ses relations au seul grand-duché de Varsovie, elle entendait rayonner sur tout le territoire de l'ancienne Pologne. Ainsi, vers la même époque, on la voit saisie d'un projet relatif à une statistique générale de toutes les provinces qui avaient constitué la République polonaise.

Le 5 mars 1815, les membres de la Société célébraient par un banquet l'achèvement du grand dictionnaire polonais de Linde, l'une des plus belles œuvres de la lexicographie slave, fort dépassée au point de vue de la linguistique comparée, mais qui comme répertoire garde encore aujourd'hui une valeur considérable.

Au mois de novembre de la même année, l'empereur Alexandre vint à Varsovie, reçut en audience une députation de la Société, s'en déclara le protecteur et accepta l'hommage des huit premiers volumes de ses publications.

Ainsi la Société des Amis des sciences de Vasovie, grâce à la sagesse de ses membres, avait pu continuer ses travaux, assurer son existence sous les trois régimes que ce pays avait subis depuis le début du XIX^{e} siècle : régimes prussien, français-saxon et russe. Une ère nouvelle s'ouvrait devant elle; elle allait grandir encore et prospérer sous le règne d'Alexandre I^{er}. Un volume tout récemment paru de M. Kraushaar nous raconte ses vicissitudes de 1816 à 1820; si le ciel prête vie au consciencieux historien et à l'auteur de cet article, nous aurons dans quelque

temps l'occasion de revenir sur l'histoire de la Société varsovienne pendant la seconde moitié de son existence. Elle devait disparaître, comme tant d'autres institutions nationales, à la suite de la révolution de 1830. Le monument que M. Kraushaar a élevé en son honneur conservera du moins le souvenir de sa féconde activité. Des académies plus considérables n'ont pas eu la bonne fortune de rencontrer un aussi consciencieux historien.

Louis LEGER.

A. Audollent. *Une nouvelle tabella devotionis trouvée à Sousse* (*Tunisie*). [Extrait du *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1902.]

Parmi les séries d'inscriptions romaines que la Tunisie nous fournit si libéralement depuis vingt ans, il en est une dont nous ne possédions encore que peu de spécimens; je veux parler des incantations magiques, gravées sur lamelles de plomb [1] et visant des chevaux de course [2]. Les *tabellae devotionis* ou *defixionum tabulae*, comme on les appelle, sont communes à tous les pays; la Grèce en a donné un grand nombre, que M. Wünsch a publiées dans un des volumes du *Corpus inscriptionum atticarum;* on en a recueilli partout, à Rome, en Italie, à Chypre, à Alexandrie; tout récemment encore, M. Gauckler en a découvert une dans un tombeau carthaginois, et l'inscription punique qui s'y lit a donné lieu à des discussions intéressantes entre les savants les plus compétents en la matière [3]. Mais d'habitude ces incantations sont dirigées contre des hommes ou des femmes; beaucoup ont pour origine une querelle d'amoureux et pour fin la possession d'un objet aimé; d'autres sont destinées à se débarrasser d'un ennemi, à servir une vengeance [4]. La majorité, au contraire, de celles qui nous sont venues de Tunisie ou, pour

[1] On sait que ces lamelles, roulées sur elles-mêmes, étaient déposées dans les tombeaux soit au moment de l'enterremen, soit ultérieurement.

[2] Toutes les tablettes de cette sorte que nous possédons en dehors de l'Afrique viennent de Rome. Elles ont été publiées par M. Wünsch dans un livre intitulé : *Sethianische Verfluchungstafeln aus Rom* (Leipzig, 1898, in-8°).

[3] *Répertoire d'épigr. sémit.*, I, 18.

[4] Cf. Tac., *Ann.*, II, 69 : *Reperiebantur devotiones et nomen Germanici plumbeis tabulis insculptum.*

parler plus exactement, de Carthage et de Sousse, les seules villes à peu près où l'on en ait trouvé jusqu'ici — sans doute parce qu'on a mal cherché ailleurs —, contiennent des imprécations contre des chevaux du cirque et contre leurs cochers. On a établi [1] que ces incantations émanaient de rivaux peu scrupuleux, qui prétendaient s'assurer la victoire en réduisant d'avance leurs adversaires à l'impuissance grâce à l'intervention des esprits infernaux; c'est une nouvelle manifestation aussi éloquente qu'originale des passions que soulevaient les courses de chars dans tout le monde romain, durant la période impériale. L'emploi de telles manœuvres devint même si fréquent que l'on dut recourir à la rigueur des lois pour essayer d'y mettre un terme [2].

Si les Africains, en général, étaient fort épris des jeux du cirque, il semble que les habitants de la ville d'Hadrumète (Sousse) se distinguaient entre tous. Non seulement ils possédaient un vaste hippodrome de 400 mètres de long [3], mais surtout ils aimaient à rappeler par le dessin l'image des chevaux qui y faisaient figure. C'est à Sousse qu'on a découvert, dans une villa, deux magnifiques pavements de mosaïque conservés aujourd'hui au musée du 4e régiment de tirailleurs [4]; ils représentent le haras et les écuries du propriétaire, un grand éleveur; les juments paissent, les poulains s'ébattent dans la campagne, les chevaux sont attachés à leur mangeoire, une aigrette sur la tête, suivant la coutume des coursiers du cirque; leur nom est inscrit au-dessus d'eux. C'est là aussi qu'a été recueillie tout récemment une épitaphe [5] sur un morceau de marbre, dont la partie postérieure, jadis cachée dans la maçonnerie de la tombe, porte gravée au trait la silhouette d'un cheval, orné des mêmes attributs caractéristiques, essai de quelque marbrier désœuvré, qui laissait courir son ciseau au revers des plaques destinées à ses clients. Il n'est donc pas étonnant de rencontrer dans les ruines de la même ville toute une suite de tablettes magiques où il n'est question que de chevaux et de cochers. M. Audollent, professeur à l'Université de Clermont, qui prépare en ce moment un recueil des *tabellae devotionis* connues, vient de publier un document de cette sorte. Il est nécessaire, pour la clarté de ce qui va suivre, de transcrire d'abord le texte que nous lui devons [6].

[1] Bücheler, *Rhein. Museum*, XLI (1886), p. 160.

[2] *Cod. Theod.*, IX, 16, 11.

[3] Tissot, *Géographie comparée de l'Afrique*, II, p. 157.

[4] Gauckler, Gouvet et Hannezo, *Musées de Sousse*, p. 3 et 4.

[5] R. Cagnat, *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de France*, 1902, p. 345 et suiv.

[6] J'ai corrigé, dans la reproduction que j'en donne, quelques détails de lecture d'après le fac-similé phototypique qu'il a joint au texte.

IMPRIMERIE NATIONALE.

KKKΛΛΛΛΛΛ ∽ ϖ ꞓ ΘΦΙοΙΙΛΙΛΙΛΟ
Privatianu Supestianu russei qui et Naucelliu Salutare
Supestite russei servu Reguli Eliu Castore Repentinu
KKKΛΛΛΛΛΛ ∽ ϖ ꞓ ΘΦΙοΙΙΛΙΛΙΛΟ
Glaucu Argutu veneti Destroiugu Glauci cadant, Lydu
Alumnu cadant, Italu Tyriu cadant, Faru cadant, Croceu cadant
Elegantu cadant, Prancatiu Oclopecta Verbosu cadant,
Adamatu cadant, Securu Mantineu Prevalente cadant,
Paratu Vargafita cadant, Divite Garulu cadant, Cesareu
Germanicu veneti cadant, Danuviu cadant,
KKKΛΛΛΛΛΛ ∽ ϖ ꞓ ΘΦΙοΙΙΛ'Λ'ΛΟ
Latrone Vagulu cadant, Agricola cadant, Cursore
Auricomu cadant, Epafu cadant, Hellenicu cadant,
Ideu Centauru cadant, Bracatu Virgineu cadant,
Ganimede cadant, Multivolu cadant, E.lu
Oceanu Eminentu cada[nt, T]agu cadant,
Eucles cadant, Verbosu cadant.
KKKΛΛΛΛΛΛ ∽ ϖ ꞓ ΘΦΙοΙΙΛΙΛΙΛΟ
Privatianu cadat vertat frangat male giret.
KKKΛΛΛΛΛΛ ∽ ϖ ꞓ ΘΦΙοΙΙΛΙΛΙΛΟ
Naucelliu Supestianu russei cadat vert[at fran]gat.
KKKΛΛΛΛΛΛ ∽ ϖ ꞓ Θ[ΦΙΟ]ΙΙΛΙΛ[Ι]ΛΟ
Supestite russei servu Reguli cadat vertat fran[gat]
Salutare cadat vertat franga[t]
Eliu cadat vertat frangat vertat
Castore cadat vertat frangat vertat
Repentinu cadat vertat frangat
28 KKKΛΛΛΛΛΛ ∽ ϖ ꞓ ΘΦΙΟΙΙΛΙΛΙΛΟ
29 Obligate et gravate equos veneti et russei ne currere possint nec fre-
30 nis audire possint nec se moere possint
31 set cadant frangant dis[f]rangantur, et agitantes veneti et russei
32 vertant nec lora tenant nec agitla-
33 re possint nec retinere equos possint nec ante se nec adversarios suos
34 videant nec vincant vertant.

M. Audollent a insisté à juste titre sur la rédaction même du texte et sur la façon toute nouvelle dont se présente l'incantation : « Point de noms étrangers de démons, dit-il, point de mots interminables ou incompréhensibles : une seule ligne sept fois répétée, qui se compose de signes mystérieux et de lettres, les unes groupées par trois (K K K ΛΛΛ ΛΛΛ), les autres rangées dans un ordre incertain, où l'on démêle peut-être le terme divin *Iao*, voilà tout ce qui constitue proprement le caractère magique de la *devotio*.

« Deux éléments principaux s'y dégagent : en premier lieu, la ligne magique qui, placée au commencement et à la fin, délimite rigoureusement les phrases intercalées, les enserre comme dans d'infranchissables barrières; entre ces rangées de caractères se déroulent deux séries de noms

propres. Les uns reviennent à deux reprises (l. 2-3, 19-27), les autres ne sont exprimés qu'une fois (l. 5-10, 12-17). Il y a donc une double catégorie d'êtres dévoués. Les noms cités une seule fois sont ceux des chevaux qui doivent prendre part à une course prochaine dans le cirque d'Hadrumète, et dont la chute entraînera la défaite de leurs cochers. Ces cochers eux-mêmes sont désignés par les noms répétés : *Privatianu*, *Supestianu Naucelliu*, *Salutare*, *Supestite*, *Eliu*, *Castore*, *Repentinu*. Le sobriquet de *Naucellius* (l. 2) donné à *Superstitianus*, la qualité de *servus Reguli* attribuée à *Superstes* (l. 3), l'expression *male giret* (l. 19) qui ne convient guère qu'à un conducteur de char, écartent jusqu'au moindre doute.

« Aussi bien, les deux séries ne sont pas traitées de la même façon par le magicien. Dans une énumération rapide, il met d'abord en évidence les sept cochers rivaux; c'est eux qu'il importe avant tout d'offrir à la colère des démons. Puis, après avoir cité les chevaux qu'ils dirigeront, en une liste monotone à laquelle le retour du verbe *cadant* donne l'aspect de litanies, il les passe de nouveau en revue un à un et multiplie les malédictions contre eux : *cadat, vertat, frangat, male giret.* »

La caractéristique de cette *devotio* est donc, avec l'absence de formules magiques, cette disposition matérielle qui enveloppe les noms des êtres dévoués comme par un lien jeté autour du corps, dans des lignes horizontales de signes mystiques d'abord, et ensuite dans cette formule enlaçante qui fait le tour de la plaque : *Obligate et gravate equos veneti et russei ne currere possint, nec frenis audire possint, sed cadant frangant disfrangantur, et agitantes veneti et russei vertant, nec lora teneant nec agitare possint, nec retinere equos possint nec ante se nec adversarios suos videant, nec vincant, vertant!*

Ce que M. Audollent ne pouvait pas savoir, c'est que sa plaque magique n'était que la tête d'une série semblable, et qu'au moment même où il la publiait, on trouvait à Sousse plusieurs incantations analogues. La *devotio* qu'il a déchiffrée a été découverte en 1894 par M. le capitaine Choppard; on en ignore la provenance exacte; on sait seulement qu'elle vient de la nécropole située sur la route de Sousse à Kairouan. Or, l'an dernier, M. le général Goetschy a fait explorer à nouveau cette nécropole; ses recherches ont surtout porté sur la région située au sud de la route, à 500 mètres environ du Camp des Tirailleurs, à 300 mètres de la limite de la nécropole punique; et là, dans des tombes à incinération, il a recueilli un certain nombre de tablettes magiques; une seule d'entre elles est de l'espèce des exécrations amoureuses; les autres ont trait à des chevaux de course, et, ce qui en fait l'intérêt spécial, à l'exception d'une petite rédigée en grec barbare, elles nomment les mêmes cochers et les

mêmes chevaux, précisément, à quelques petites variantes près, ceux que M. Audollent a fait connaître; elles sont certainement de la même époque et sortent de l'officine du même sorcier[1]. J'ajoute qu'elles proviennent toutes de deux tombeaux : le premier en contenait six[2], le second cinq, roulées suivant l'usage. Je ne parlerai pas en détail de ces dernières : je dirai seulement qu'elles se répètent à peu près, en répétant les cinq autres, dont voici le texte[3] :

I

(Hauteur, 0 m. 105; largeur, 0 m. 10.)

agitantes veneti et russei vertant nec

SIGNES MAGIQUES.

Privatianu cadat vertat, Salutare cadat vertat,
[Su]pestianu russei qui et Naucelliu cadat vertat, Castore
[Su]pestite russei servu Reguli cadat vertat, Eliu vertat,
[Ro]manu cadat vertat, Repentinu cadat vertat.

SIGNES MAGIQUES.

[Arg]utu Croceu cadant, Tyriu Hel[iu cad]ant, Lupercu Faru cadant,
[Can]dore[4] cadat, Crisaspis Tigride cadant, Alumnu cadat,
[C]entauru Ideu cadant, Virgineu Bracatu cadant, Lydeu cadat,
[Au]ri[co]mu Adamatu cadant, Epafu cadat, Victore cadat,
[Pancrati]u Oclopecta Verbosu Crinitu cadant frangant,
[Securu M]antineu Prevalente cadant, Elegante cadat.

SIGNES MAGIQUES.

Latrone Vagulu Improbu Vagarfita cadant,
Hellenicu cadat, Delusore cadat, Garulu cadat,
Lydeu cadat, Danubiu Inumanu cadant, Lyceu
Juvene Capria Mirandu cadant, Cesareu Divite
Tagu Agricola cadant, Ganimede Cursore cadat.

SIGNES MAGIQUES.

.... [Na]uc[elliu] ve[rtat, Salutare vertat,
.... [v]ertat.

(marge droite :) girent male disfrangantur [fran]gant

(marge gauche :) .... nec adversario[s] .... [ven]eti et russei

La partie inférieure est détériorée.

[1] L'écriture cursive employée sur ces différentes tablettes, très difficile à lire d'ailleurs, offre des analogies frappantes; on dirait que la même main les a toutes gravées.

[2] On n'a pu en dérouler que cinq.

[3] Dans la transcription qui suit, je séparerai les diverses parties de l'incantation par les mots : *Signes magiques*. Ces signes, toujours les mêmes et toujours disposés dans le même ordre, constituent la série suivante, qui occupe toute la longueur de la ligne :

[illegible]

[4] La restitution est fournie par deux des incantations inédites trouvées par M. le général Goetschy.

II

(Hauteur, o m. o55; largeur, o m. o9.)

et russei cadant vertant, nec lora teneant.

Alligate et obligate equos
nec agitare possint nec

SIGNES MAGIQUES.

Privatianu cadat vertat, Salutare cadat vertat,
Supestianu russei qui et Naucelliu cadat vertat,
Supestite russei servu Reguli [ca]d[a]t vertat,
Romanu cadat vertat, Repentinu c[adat] ver[tat],
Eliu cadat vertat, Ca[store cad]at vertat.

SIGNES MAGIQUES.

Argutu Cro[ceu cadant], Tyriu Luper[cu..... ca]dant,
Italu cad[at],...... ....[cad]at, Cen[tauru].....
Crisas[pis]............................

veneti et agitantes et

Le reste de la plaque n'existe plus.

III

(Hauteur, o m. o85; largeur, o m. o9 [1].)

La partie supérieure est détériorée.

veneti et russei ne currere possint nec frenis
[a]nte se nec adversarios suos videant

.....cadat, Alumnu cadat, A[d]amat[u] cada
Danubiu Ideu cadant, Virgineu Bracatu cad[ant],
Epafu Victore cadant, Lydeu cadat, Elegante cadant,
Pancratiu Oclopecta Verbosu Crinitu cadant vertant,
Securu Mantineu Prevalente cadant, Lydeu.

SIGNES MAGIQUES.

Latrone Vagulu cadant, Helve.....cada[t] Lydeu
Hellenicu Inumanu cadant, Mul[tivol]u cadant,
Delusore cadant, Impr[ob]u Vagarfita cadant,
Juvene Capria Mirandu cadant, Cesareu
Divite Garulu Ganimede Cursore Agricola cadant.

SIGNES MAGIQUES.

Privatianu cadat vertat, Salutare cadat vertat,
Supestianu russei qui et Naucelliu cadat v[ertat],
Supestite russei servu Reguli cadat vertat,
Romanu [cadat vertat], Repenti[nu cadat vertat],
Eliu cadat [vertat, Ca[store cadat vertat.

SIGNES MAGIQUES.

audiant nec pedes...............................
nec vincant

a ...... disjunguntur a ....

[1] Au revers de la plaque sont gravés des caractères magiques ΟΨЭƧᵛ⊕.

IV

(Hauteur, 0 m. 0115; largeur, 0 m. 10.)

cadant fran[gant]..................ant

SIGNES MAGIQUES.

Alligate et obligate et gra[v]ate equos veneti et russ[ei]

.......................agitantes veneti et russ[ei]

Supestianu qui et Naucelliu cadat vertat frangat,
Zitrie cadat vertat frangat, Romanu
Niofitianu cadat vertat frangat, Lydeu
Supestite cadat vertat frangat, Repenti[nu]
Eupropete cadat fragat vertat.

SIGNES MAGIQUES.

Verbosu cadat, Mantineu Prevalente cadant,
Vagarfita cadat, Paratu cadat, Elegantu
Puerina cadat, Iperesiu ?......
Diamante cadat, S[ec]undin[u ....]ervu cadat,
..............a cadat frangat disfran[ga]tur

SIGNES MAGIQUES.

Cassidatu cadat, Vagulu Oceanu cadant,
Iscintilla cadat, Car ?....lu cadant,
Gentile cadat, Equi.... cadat .....
Bracciatu cadat, Germanu.........
Amandu [Cel]estin]u.............

SIGNES MAGIQUES.

[n]ec prendant......[fr]enis........

[ne]c vincant..........................

La partie inférieure est détériorée.

V

(Hauteur, 0 m. 0125; largeur, 0 m. 095.)

nec frenis audiant cadant

SIGNES MAGIQUES.

cadant frangant dis

Naucelliu Supestianu Heliu
Privatianu Zenore Castore

SIGNES MAGIQUES.

D.........aratore cadant,
Macedone Atquesitore cadant,
Hellenicu Virgineu cadant,
Comatu Indu cadant,
Fariu Ama[t]u cadant,
Ideu Gentauru cadant,

SIGNES MAGIQUES.

frangantur ma[le] girent

palma vincere non [po]ss[in]t

On voit que, sauf pour les signes magiques, il y a entre ces imprécations et celle qu'a publiée M. Audollent une singulière similitude. Les cochers sont groupés de même; mais il y en a huit au lieu de sept, sauf au numéro V, où l'on n'en compte que cinq. D'après le nombre des noms de chevaux qui restent sur chaque plaque, il semble bien qu'il s'agisse, ici encore, de courses de chars à six chevaux [1], excepté pour le numéro V, qui paraît viser une course de biges. On voit aussi du premier coup d'œil que certains chevaux sont presque toujours cités à côté l'un de l'autre, comme s'ils formaient une paire indissoluble : Pancratius et Oclopecta, Mantineus et Praevalens, Paratus et Vagarfita, Latro et Vagulus. Par contre, il semble douteux, si l'on s'en rapporte à la rédaction des tablettes, que leur nom corresponde toujours à celui d'un même cocher.

La présence de ces cinq incantations semblables dans une même sépulture est tout à fait digne de remarque. Nous savions depuis longtemps que l'on choisissait de préférence, pour y glisser des appels aux démons infernaux, des tombes spéciales; le choix se portait sur celles qui contenaient le cadavre de personnes mortes jeunes ou de mort violente (*ἄωροι*, *βιοθάνατοι*) : chaque âme ayant son temps de vie fixé à l'avance, si un accident venait à l'écourter, elle devait compléter soit dans le tombeau, soit aux environs, le nombre des années dont elle avait été frustrée; des esprits de cette sorte devaient être plus accessibles aux incantations magiques, plus disposés, par leur état de souffrance même, à se prêter aux manœuvres des sorciers [2]. C'est donc à eux que la magie aimait à s'adresser comme à des intermédiaires naturels. « Prends une feuille de plomb, dit un formulaire magique [3], et écris ceci...; puis, l'ayant portée vers le tombeau d'un *ἄωρος*... place-la dans la terre. »

Les fouilles ont confirmé le fait. Le R. P. Delattre raconte qu'il a ramassé une de ces plaques à Carthage posée à plat sur deux crânes, peut-être deux têtes de décapités; « car ils n'appartenaient pas à des corps incinérés et nous n'avons pu trouver à côté des traces de squelettes »; et, s'il a recueilli dans une chambre souterraine de l'amphithéâtre de Carthage 55 lamelles de cette espèce [4], c'est évidemment que cette chambre,

[1] N° I, 8 cochers, 47 chevaux — le 48e est sans doute omis; n° III, 8 cochers, 34 chevaux (et il en manque un certain nombre dont le nom est effacé). Dans la tablette de M. Audollent, il y a 7 cochers et 43 noms de chevaux dont un deux fois répété, par erreur peut-être.

[2] Cf. Maspero, *Collections du Musée Alaoui*, p. 101; Wünsch, *Defixionum tabellae atticae*, p. IV.

[3] Kenyon, *Greek papyri in the Brit. Mus.*, p. 74; cf. *C. I. L.*, VIII, 12,508 : Ἐξορκίζω σε νεκυδαίμων ἄωρε.

[4] *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1897, p. 318.

peut-être le *spoliarium*, était journellement le théâtre de drames et de morts. Je rappellerai encore qu'en 1892 on a découvert dans la nécropole romaine d'Hadrumète un joli tombeau sans épitaphe, mais orné d'une représentation caractéristique : on y voit un jeune homme imberbe, tenant à la main des tablettes à écrire; il est accompagné d'une Muse et de Minerve, qui semblent le prendre sous leur protection et le conduire [1]. Les cendres étaient donc celles d'un *ἄωρος*; on a trouvé dans l'urne deux tablettes magiques qui sont aujourd'hui l'une au Louvre, l'autre au musée de Tunis. On pourrait aisément multiplier les exemples, si l'on voulait chercher en dehors de l'Afrique.

Il est regrettable que M. le général Goetschy n'ait pas pu connaître le nom et l'âge des défunts enfermés dans les tombes qui lui ont livré ces précieux documents; l'usage répété qu'on a fait de leur dernière demeure à une certaine époque nous prouve, du moins, que la qualité des morts inspirait aux fidèles de la magie une confiance singulière.

Nous n'avons non plus aucune donnée précise sur l'âge de ces sépultures. « Elles ne renfermaient, m'écrit M. le général Goetschy, aucun mobilier funéraire. D'après les lampes trouvées dans les tombeaux avoisinant immédiatement les tombes à lamelles de plomb, je suppose que celles qui renfermaient les sept premières étaient du commencement du Ier siècle, celle où avaient été déposées les cinq dernières de la fin de ce même siècle ou du commencement du IIe. » Comme on ne saurait, pour diverses raisons, rapporter les cinq imprécations citées plus haut qu'à la fin du IIe siècle ou plutôt au IIIe siècle, il faut en conclure que les sépultures en question, si elles datent vraiment du Ier siècle, existaient déjà depuis longtemps quand on s'avisa de les utiliser pour des opérations magiques.

M. Audollent a insisté sur l'intérêt du document qu'il a publié, — et ses réflexions s'appliquent également aux autres, pour l'étude de la langue et de la prononciation populaires en Afrique. Ces sujets à l'accusatif avec chute du *m* final dans l'écriture, ces suppressions de lettres et même de syllabes dans le cours des mots, cet emploi intransitif de verbes actifs comme *frangant* à côté de la forme passive *disfrangantur* intéresseront particulièrement les philologues. Il suffit de signaler ici la chose en deux mots.

R. CAGNAT.

[1] Gauckler, Gouvet et Hannezo, *Musées de Sousse*, p. 8. Cf. *Bull. arch. du Comité des travaux historiques*, 1898, p. 352.

Une œuvre nouvelle du peintre Jean Foucquet [1].

Un amateur anglais, dont la collection de manuscrits à peintures est justement célèbre, M. Henry Yates Thompson, vient d'acquérir, à une vente de la maison Sotheby, à Londres, un volume d'une importance exceptionnelle [2]. Ce volume contient les treize derniers livres de l'ancienne traduction française des Antiquités juives de Josèphe. M. Thompson ne l'eut pas plus tôt vu qu'il crut y reconnaître le second tome d'un exemplaire dont le premier, conservé à la Bibliothèque nationale depuis le temps de François Ier, est cité comme un des chefs-d'œuvre de la peinture française du milieu du xve siècle.

La conjecture de M. Thompson fait beaucoup d'honneur à sa sagacité. Elle est parfaitement fondée. J'en ai acquis la preuve décisive en rapprochant de notre manuscrit la photographie qu'il a bien voulu me communiquer du frontispice du manuscrit récemment mis en vente à Londres.

Le manuscrit français n° 247 de la Bibliothèque nationale est une copie des quatorze premiers livres des Antiquités juives, exécutée au commencement du xve siècle pour le duc de Berri; les peintures qui ornent le début des livres I, II et III sont de la main d'un des peintres attitrés de ce prince; les autres ont été exécutées une quarantaine d'années

[1] Communication faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le 8 avril 1903.

[2] Voici en quels termes le manuscrit était annoncé sur le catalogue d'une vente anonyme faite du 16 au 21 mars 1903 :

« 701. Josephus, Histoire des Juifs : [begins folio 1 b :] « Ci après commence « le XV livre des Anciennetés des Juifs « selond le sentence de Josephe; » [ends on folio 286 b :) « Ci fine le livre de Jo- « sephe, contenant en tout XXVII livres « historiaulx. »

« Manuscript on stout vellum (286 ll., 15 by 11 inches), finely written in gothic letters, double columns, 36 lines, with rubrics, the reverse of first leaf having a fine large painted and illuminated miniature of a portion of Solomon's Temple, the king on horseback, clad in gold armour, with armoured warriors and officials attending, people bathing in front, the twisted pillars and shrine in gold (8 by 7 inches), surrounded by a border of spikel ivy-leaves, numerous fine ornemental pen letters, old french red morocco with rich gilt borders; from the Towneley library, with ex libris a fine manuscript. Sæc. xiv. » (*Catalogue of valuable illuminated and other manuscripts and early and modern books which will be sold by auction by mess. Sotheby, Wilkinson and Hodge, on Monday, 16 th day of March 1903, and five following days.* In-8°, 162 p.) — L'ex-libris porte cette légende : « Ex libris bibliothecæ domesticæ Joannis Towneley, de Towneley, in agro Lancastrensi, armigeri. »

IMPRIMERIE NATIONALE.

plus tard, quand le manuscrit était arrivé entre les mains d'un autre ami des arts, Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, arrière-petit-fils du duc de Berri, et, comme celui-ci, grand ami des belles œuvres d'art. C'est ce qui est formellement attesté par une note ajoutée à la fin du manuscrit par François Robertet, secrétaire de Pierre de Beaujeu, duc de Bourbon : « En ce livre a douze ystoires, les troys premières de l'enlumineur du duc Jehan de Berry, et les neuf de la main du bon paintre et enlumineur du roy Loys XI^{e}, Jehan Foucquet, natif de Tours[1]. »

Que le manuscrit de M. Thompson soit la seconde partie du nôtre, c'est ce qui résulte des comparaisons suivantes. Notre manuscrit s'arrête à la fin du livre XIV, celui de M. Thompson reprend au commencement du livre XV. — Les deux volumes ont été écrits par le même calligraphe; ils ont le même format et la même justification. — Dans l'un et dans l'autre les pages sont partagées en deux colonnes, de 36 lignes chacune. — Le premier a appartenu au duc de Berri, puis au duc de Nemours; à la fin du second le duc de Berri a tracé de sa main deux notes ainsi conçues[2] :

Ce livre est au duc de Berry : JEHAN.
Ce livre de Josephe est au duc de Berry : JEHAN.

Et sous la dernière de ces deux notes, le duc de Nemours a ajouté son *ex-libris*, avec l'indication du château dans la librairie duquel il avait fait placer le manuscrit :

Et de presant à son fis, le duc de Nemours, conte de la Marche : JAQUES. — Pour Carlat.

La démonstration ne saurait être plus rigoureuse : les deux volumes sont deux parties d'un même tout; ils constituent un exemplaire complet des Antiquités juives, dont le duc de Berri avait fait copier le texte entier et exécuter par un de ses peintres les frontispices des trois premiers livres. L'illustration fut achevée sous le règne de Louis XI pour le duc de Nemours, celui qui fut décapité en 1477.

Les mutilations qu'a subies le second volume nous ont privés de la majeure partie des tableaux qui devaient en former la décoration; mais on peut affirmer que ces tableaux ont existé en tête des livres XVI à XXVII, comme en tête du livre XV, et conjecturer qu'ils étaient, comme ceux

[1] Robertet a commis une erreur dans le compte des miniatures; il y en a, non pas 12, mais 14, dont 11 de la main de Foucquet.

[2] La signature du duc de Berri est encore sur la première page du manuscrit, au bas de la table des chapitres du livre XV.

des livres IV-XIV, « de la main du bon paintre et enlumineur du roy Loys XI[e], Jehan Foucquet, natif de Tours ». L'existence n'en est pas douteuse : elle est attestée par la note que le duc de Nemours avait fait ajouter à la fin du volume : « En ce livre a III[c] IIII feulles et XIII histoires. » Une main sacrilège a coupé les feuillets sur lesquels étaient peintes douze de ces histoires[1]. Celle du commencement seule a été épargnée, c'est celle dont la reproduction a été mise sous les yeux de l'Académie. Elle représente l'entrée d'Hérode à Jérusalem : sur les deux côtés, défile autour du Temple un pompeux cortège militaire, au milieu duquel se dresse Hérode, couvert d'une armure dorée, monté sur un magnifique cheval : à ses pieds, un vieillard dans une attitude de suppliant. Au premier plan, deux malheureux, dont la tête vient d'être tranchée; deux autres victimes, agenouillées, les mains liées derrière le dos, vont tomber sous le coup des glaives qui s'abattent sur leurs têtes. Le fond du tableau représente l'intérieur du Temple, dont tous les détails, d'une riche architecture, notamment six grosses colonnes torses, sont très habilement rendus. Au-devant du Temple, une élégante fontaine et la piscine probatique.

L'ordonnance de la composition, la correction du dessin, l'entente de la perspective, l'expression des têtes, tout répond à ce que nous savons du talent et du goût de Jean Foucquet. Seul de ses contemporains, ce grand artiste a compris et su faire comprendre les mouvements et les allures du cheval. Le raccourci de la monture d'Hérode est vraiment merveilleux[2]. Si le tableau se présentait à nous isolé et sans aucun indice de provenance, le style seul de la peinture devrait le faire attribuer sans hésitation à Foucquet.

Mais beaucoup de rapprochements s'ajoutent à ce qui vient d'être exposé pour autoriser l'attribution d'une telle œuvre au maître de Tours.

Les colonnes torses du Temple se retrouvent identiques sur le frontispice du livre XIV de Josèphe dans le premier volume des Antiquités de la Bibliothèque nationale, et sur la miniature des Heures d'Etienne Chevalier qui représente le mariage de la Vierge. Cette dernière minia-

[1] Les miniatures ont dû être coupées avec un canif, postérieurement à l'exécution de la reliure du manuscrit. — Il est bon de faire observer qu'on ne voit aucune trace du feuillet qui aurait reçu une miniature au commencement du livre XX.

[2] Il est à rapprocher des chevaux que Foucquet a peints dans le premier volume de Josèphe, notamment au folio 70 (combat des Juifs sous les yeux de Moyse), et dans les Heures d'Étienne Chevalier (la chute de saint Paul sur le chemin de Damas). Il faut remarquer que les riches ornements du harnachement du cheval d'Hérode sont identiques à ceux d'un des chevaux représentés sur le tableau du Calvaire.

ture nous montre l'autel du Temple disposé comme dans le tableau que nous étudions; les moindres détails sont identiques, jusqu'à la façon dont trois petits pans de la nappe d'autel retombent sur le devant.

L'entrée d'Hérode à Jérusalem, dans le manuscrit de M. Thompson, et la prise de possession du Temple par Pompée, dans celui de la Bibliothèque nationale[1], forment, pour ainsi dire, deux pendants parfaitement assortis. La conception des sujets et la disposition des groupes qui doivent y figurer sont évidemment dues à un seul et même artiste. Les mêmes modèles ont dû servir pour représenter dans chaque tableau les exécutions et les cadavres du premier plan. On en peut dire autant des scènes de carnage qui se voient en tête du livre XII[2], sur le tableau représentant la violation du Temple par Ptolémée et le convoi des Juifs emmenés captifs en Égypte.

Il convient aussi de faire une observation au sujet de l'architecture du Temple, telle qu'on la voit sur le frontispice du livre XV.

Les colonnes torses sont la copie de celles de la Confession de saint Pierre à Saint-Pierre de Rome. Celles-ci passaient pour un reste du temple de Salomon, suivant une tradition dont Foucquet s'est fait l'écho, quand, dans les Heures d'Étienne Chevalier, à côté des fameuses colonnes, il a tracé l'inscription TEMPLVM SALOMONIS. Évidemment l'artiste, ayant à figurer le monument, s'est inspiré des souvenirs qu'il avait gardés de la vieille basilique de Rome; il n'y a là rien d'étonnant : M. le comte Paul Durrieu[3] a parfaitement démontré que Jean Foucquet, ayant à représenter, dans un manuscrit des Grandes chroniques de France[4], le sacre de Charlemagne, y a peint une des plus fidèles images que nous possédions de l'ancienne basilique de Saint-Pierre. De son côté, M. Gruyer, dans sa description des *Quarante Foucquet* de Chantilly, a signalé des réminiscences du séjour de Foucquet à Rome.

Voilà donc une nouvelle page qui vient s'ajouter à ce que nous connaissions de l'œuvre de Jean Foucquet, et ce n'est certes pas la moins grande ni la moins belle. Faut-il renoncer à l'espoir de voir reparaître les douze autres tableaux que le duc de Nemours avait fait peindre dans son second volume des Antiquités juives et qui en ont été enlevées? Ne peut-on pas supposer que, réduites à l'état de pièces isolées, elles ont

[1] Au fol. 398 v° du manuscrit 247, en tête du livre XIV.

[2] Fol. 248.

[3] *Une vue intérieure de l'ancien Saint-Pierre de Rome au milieu du XV^e siècle, peinte par Jean Foucquet.* Rome, 1892. (Extrait des *Mélanges G. B. de Rossi, Supplément aux Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française.* Rome. T. XII.)

[4] Celui qui porte à la Bibliothèque nationale le n° 6465 du fonds français.

formé des tableaux susceptibles d'être exposés sous verre dans une galerie de peintures? Tel a été le sort des miniatures que Jean Foucquet avait exécutées dans les Heures d'Étienne Chevalier. Puissent les miniatures du second volume des Antiquités juives avoir subi le même traitement! Puissions-nous un jour, nous ou nos successeurs, les voir revenir à la lumière pour le plus grand honneur de la vieille école française!

Je dois maintenant examiner une question assez intéressante : les vicissitudes par lesquelles ont passé les deux volumes du Josèphe illustré par Jean Foucquet.

L'un et l'autre viennent incontestablement du duc de Berri. La note de Robertet mentionnant, à la fin du premier, le travail « de l'enlumineur du duc Jehan de Berry » aurait suffi pour le démontrer. Mais ce qui est surtout décisif, c'est la double souscription que le duc a tracée de sa main sur la dernière page du second volume.

Cependant cet exemplaire des Antiquités juives en français ne figure dans aucun des inventaires du duc de Berri publiés par M. Guiffrey[1], pas plus d'ailleurs qu'un autre exemplaire du même ouvrage, le manuscrit français 6446 de la Bibliothèque nationale, qui, lui aussi, a été la propriété du prince. On n'en saurait douter en lisant la monumentale inscription qui est en tête :

> Ce livre de Josephus, qui parle de l'Ancienneté des Juifs, || est à Jehan, fils de roy de France, duc || de Berry et d'Auvergne, conte de || Poitou, d'Estampes, de Bouloingne et d'Auvergne : || J. Flamel.

et la note autographe que le prince a tracée à la fin (fol. 414) :

> Ce livre est au duc de Berry : Jehan.

La seule mention de Josèphe que contiennent les inventaires publiés par M. Guiffrey[2] se réduit à cet article de l'inventaire dressé d'après les ordres du prince en date du 30 novembre 1401 :

> Item un volume du livre de Josephus, en latin, des Antiquitez, ystorié au commencement de la creacion du monde; couvert de cuir vermeil empraint, à deux fremouers de lecton.
>
> Item un autre volume du dit livre de Josephus, ystorié au commencement; couvert comme le précédent.

[1] Il ne faut tenir aucun compte de l'article 692 de la *Biblioth. protypograph.* de Barrois, qui n'est point tiré, comme l'éditeur semble avoir voulu le faire croire, d'un ancien inventaire. Barrois s'est borné à reproduire les extraits que Le Laboureur, dans son *Histoire de Charles VI* (t. I, p. 76-84), avait donnés de l'inventaire conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, en y ajoutant, sous les nos 589-598, des indications qui n'ont pas été puisées dans cet inventaire.

[2] Tome II, p. 131.

A la suite de cet article, qui s'applique manifestement à un texte latin de l'historien juif, se lisent les mots : « Dati capelle. »

En effet, le Josèphe latin du duc de Berri fut compris dans la donation que le prince fit à la Sainte-Chapelle de Bourges par lettres datées du 18 avril 1405. Il y est décrit comme il suit :

Un livre de Josephus, en deux volumes, escript de lettre bien ancienne, dont l'un est historié au commencement de la création du monde, de l'ouvrage de Lombardie, et l'autre du roi Herode, et de plusieurs autres images; couvert de cuir vermeil empraint, fermant chascun à deux fermoirs de laiton [1].

Il s'agit là d'un exemplaire du texte latin, copié de vieux temps en caractères boulonnais.

Nous pouvons en suivre la trace jusqu'au milieu du XVI^e^ siècle. Sur un inventaire des livres de la Sainte-Chapelle de Bourges, daté du 17 novembre 1552, que j'ai publié en 1855 [2], on lit :

Josephi de Antiquitatibus, volumina duo.

Il a dû périr, soit pendant les troubles religieux, soit par suite de la négligence des chanoines au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle.

Passons à l'exemplaire de la version française des Antiquités qui contient à la fois le titre calligraphié par Flamel et la souscription du duc de Berri (français 6446 de la Bibliothèque nationale). Ce manuscrit dut passer dans la bibliothèque des ducs de Bourgogne peu de temps après la mort du duc de Berri. Il est ainsi enregistré dans un inventaire dressé quelques années après la mort de Charles le Téméraire :

Item ung livre en parchemin, de grant volume, intitulé Josephus, de l'Ancienneté des Juifs, illuminé d'or et d'azur, et ouquel y a pluseurs histoires riches, couvert de velours violet, qui a perdu sa coulleur, garnie la dite couverture de dix clous de leton; quemanchant au second feuillet *jour il crea les bestes à quatre piez,* masle et femelle, et finissant au dernier *Ce livre est au duc de Berry,* signé : JEHAN [3].

Il est arrivé depuis un peu plus d'un siècle à la Bibliothèque nationale. Par suite d'une inexplicable confusion, Van Praet, dans un ouvrage publié en 1831 [4], l'a signalé comme étant à Bruxelles.

C'est sur les pérégrinations des deux volumes du premier exemplaire des *Antiquités* qu'il subsiste le plus d'obscurité. Il est certain qu'ils sont

(1) Hiver de Beauvoir, *La librairie de Jean, duc de Berry* (Paris, 1860, in-8°), p. 100.

(2) *Bibliothèque de l'École des chartes,* 1856, 4^e^ série, t. II, p. 145.

(3) Barrois, *Bibliothèque protypographique,* p. 229, n° 1622. (Inventaire fait à Gand, le 21 juillet 1485.)

(4) *Recherches sur Louis de Bruges,* p. 215.

échus tous les deux à l'arrière-petit-fils du duc de Berri, Jacques d'Armagnac. Celui-ci a mis à la fin de chacun des deux volumes une note autographe, dont il subsiste des vestiges dans le premier tome, et qui est intacte dans le second.

Qu'arriva-t-il des deux volumes après la condamnation de Jacques d'Armagnac? Une note écrite par Robertet sur la dernière page du premier tome prouve jusqu'à l'évidence que ce tome devint la propriété de Pierre de Beaujeu :

Ce livre de Josephus, de Antiquis, est à Monseigneur Pierre, deuxiesme de ce nom, duc de Bourbonnoys et d'Auvergne, conte de Clermont, de Fourests, de la Marche et de Giem, viconte de Carlat et de Murat, seigneur de Beaujeuloys, de Chastel Chinon, de Bourbon Lanceys et de Nonay, per et chamberier de France, lieutenant et gouverneur du pays de Languedoc : Robertet.

Nous retrouvons en 1523 la mention de ce volume sur l'inventaire qui fut fait de la librairie de Moulins, après la mort du connétable de Bourbon[1] :

Le livre de Josephus en françoys, à deux fermaus d'argent doré.

C'est alors que, selon toute apparence, il entra dans la bibliothèque du roi, mais nous n'y pouvons pas constater sa présence sur les inventaires avant le commencement du XVII^{e} siècle[2]. Alors Rigault lui assigna la cote 95, *nonante cinq*, écrite en toutes lettres, au haut de la première page et répondant à cet article d'un inventaire dressé dans les premières années du règne de Louis XIII[3]:

Quatorze livres de l'Antiquité judaïque de Josephe, en françois. 95.

Il reçut la cote 405 sur l'inventaire de Du Puy, en 1645, et la cote 6891, en 1682, sur celui de Clément.

Quant au tome II du même exemplaire, qui vient de faire sa réappa-

(1) Le Roux de Lincy, *Catalogue de la bibliothèque des ducs de Bourbon* (Paris, 1850, in-8°), p. 32, n° 4. Le rédacteur de l'inventaire de 1523 distinguait les différents volumes des ouvrages qu'il enregistrait.

(2) Le catalogue de la librairie de François I^{er} à Blois, en 1518 (édit. Michelant, n° 87), mentionne bien un exemplaire en deux volumes des Antiquités judaïques : «Josephe, des Antiquitez des Juifs : premier volume, contenant treize livres jusqu'à Herodes, Antigonus, Crassus et Anthoine. — Josephe, des Antiquitez des Juifs, second volume.» Mais il s'agit là d'un exemplaire copié pour Louis de Bruges, en deux grands volumes, actuellement reliés en six et portant à la Bibliothèque nationale les cotes 11-16 du fonds français.

(3) Ms. français 5685, fol. 39.

rition sur le marché de Londres, il ne semble pas qu'il soit allé chez les ducs de Bourbonnais, puisqu'il ne porte aucune annotation de Robertet et qu'il ne figure pas sur l'inventaire dressé à Moulins en 1523. Il a dû passer vers le commencement du XVIIIe siècle en Angleterre, où il a reçu la reliure en maroquin rouge dont il est revêtu. Sur le feuillet de garde placé en tête, on lit ces mots : « Bibliotheca Palmeriana. Lon dini. 1756 (ou peut-être 1750). »

L'acquisition qu'en a faite M. Henry Yates Thompson mérite encore d'être signalée comme se rattachant à l'histoire d'une des plus notables bibliothèques princières qui aient été fondées en France au XVe siècle, et je saisis l'occasion qui se présente aujourd'hui de compléter ce que j'ai jadis écrit[1] sur les librairies que Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, avait installées dans ses châteaux de Carlat et de Castres.

En 1865 j'avais reconnu la présence à la Bibliothèque nationale de 67 manuscrits provenus des collections du duc de Nemours. A la liste que j'en avais alors dressée s'ajoutent aujourd'hui deux autres manuscrits :

FONDS FRANÇAIS 857. Bréviaire d'amour. L'origine de ce volume a été reconnue à l'aide d'un feuillet de garde qui en avait disparu et qui a été gracieusement rendu à la Bibliothèque nationale par les héritiers de M. Sensier. On lit sur ce feuillet : « Ce livre de Maffré, du Breviaire d'amour, est au duc de Nemours, conte de la Marche : JAQUES. Pour Carlat. — En ce livre a IIe XL feulles et CIIIIxx histoires. »

— 19810. « Ce livre de l'Ordre de chevalerie et Mirouer de l'Eglise est au duc de Nemours, conte de la Marche : JAQUES. Pour Carlat. — En ce livre a CVI fueilles, deux histoyres. »

Il y faut joindre un volume imprimé, l'édition des Lettres de Bessarion qui sortit des presses de la Sorbonne en 1471. Il fait partie des livres exposés à l'entrée de la Galerie Mazarine[2].

Je puis, en outre, citer dix-sept manuscrits de même provenance dispersés dans diverses collections publiques ou privées de la France ou de l'étranger.

BIBLIOTHÈQUE MAZARINE, n° 514. La Chasse de Gaston Phœbus. Suivant M. Mandrot[3], le frontispice de ce manuscrit nous offre un portrait du duc de Nemours.

[1] Voir *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. I, p. 86-90.

[2] N° 370 du livret de l'Exposition du département des imprimés.

[3] Voir le travail de M. Mandrot, intitulé *Jacques d'Armagnac, duc de Nemours*, dans la *Revue historique*, année 1890.

Bibliothèque de l'Arsenal, n° 521. Pièces de morale et de dévotion. Avec la mention : « Pour Carlat. »

— n° 6329. Somme le Roi, copiée en 1311 pour Jeanne, comtesse d'Eu : « Cest livre des vices et vertus est au duc de Nemours, conte de la Marche : Jacques. Pour Carlat. »

Musée Condé. Premier volume d'une Bible en français : « Ce livre a III^{c} IIII^{xx} x fueilles et XXXII histoires. »

— Dernier volume du Miroir historial, achevé de transcrire le 1er septembre 1463 par Gilles Gracien : « En ce present volume a IIII^{c} IIII^{xx} et IIII fueuilles et histoires cent et dix. »

— Le roman d'Alexandre : « Ce livre a LX feulles; histoires IIII^{xx}. — Ce livre est au duc de Nemours, conte de la Marche : Jaques. Pour Carlat. » — Volume relié aux armes du prince Eugène et qui a figuré dans la collection de Richard Heber (XI, 11, n° 114) et dans celle de Cigongue.

Cabinet de M. Albert de Naurois, à Paris. Mémoire sur les prétentions du roi d'Angleterre à la couronne de France, suivi d'une Chronique d'Écosse, à la fin de laquelle se lit la note à moitié effacée : « Ce livre de la Cronique d'Escoce en françois est au duc de Nemours, conte de la Marche : Jaques. Pour Carlat. » Ce volume a été décrit dans le *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, p. 242-244.

Le même bibliophile a acquis en 1896, de M. Charavay, un feuillet ayant servi de garde à un livre du duc de Nemours et sur lequel on lit ces mots : « Ce livre est au duc de Nemours, conte de La Marche : Jaques. Pour Castres. Feilles III^{c} IIII^{xx} et x. Histoires XXVII. »

Musée Britannique, fonds Harléien, n^{os} 4381 et 4382. Bible historiale en deux volumes.

Cabinet de M. Henry Yates Thompson. Le second volume des Antiquités juives.

Cheltenham, ms. de sir Thomas Phillipps, n° 3633. Le roman du petit Artus. Avec la signature : Jaques, et la mention : « pour Carlat ». M. le comte Paul Durrieu a bien voulu m'apprendre qu'une partie des miniatures dont ce livre est orné ont été reproduites dans *The history of the valiant knight Arthur of little Britain, a romance of chivalry, originally translated from the french* by John Bourchier, lord Berners; London, 1814; in-4°.

Dresde. Pétrarque, Remèdes de l'une et l'autre fortune : « Ce livre de Petrarque est au duc de Nemours, conte de la Marche : Jaques. Pour la Marche[1]. »

Giessen. Bibliothèque de l'Université, n° 945. Le Code en français : « Ce livre du Code est au duc de Nemours, conte de la Marche. » L'origine parisienne de ce livre est attestée par une note ainsi conçue : « Ici faut Code en romanz, et toutes les lois del Code i sont. Explicit. Herneis le romanceeur le vendi, et qui voudra avoir autel livre, si viegne a lui, il en aidera bien a conseillier, et de toz autres, et si meint a Paris, devant Nostre-Dame[2]. »

Bibliothèque indéterminée. « Breviarium Fratrum Minorum secundum consuetudinem Romane ecclesie. » Copié en 1442. A la fin : « Ce present Breviaire a six cent lxxxxi feuillets, histoires deux cent et xxxii. » Volume d'une grosseur monstrueuse; miniatures sans nombre, d'une beauté et d'une fraîcheur parfaites. Relié en maroquin rouge. » (Notice empruntée à la *Bibliotheca Duboisiana*, publiée à La Haye en 1725, t. I, p. 540, n° 5396.) — Ce Bréviaire avait figuré en 1723 dans le catalogue de la bibliothèque du château d'Anet, p. 4.

— Chroniques martiniennes, exemplaire orné de 24 peintures et mis en vente en 1894 par Th. Belin, qui l'a décrit, en joignant à la notice la phototypie d'une miniature, dans un *Catalogue d'un joli choix de livres rares* (Paris, Th. Belin, 1894; in-8°), p. v-vii, n° 1.

— « Ce sont les Croniques d'estoir de France, commançant au roy Phelippes, qui regna l'an mil cc quatre vings et six, finéez au cinquiesme roy Charles, qui trespassa l'an mil iiic iiiixx. » Au commencement, miniature de présentation du livre au roi. Dans l'encadrement de la première page, banderoles chargées de douze lettres, qui, combinées d'une certaine façon, donnent la devise : Fortune d'Amis. La grande lettre initiale de cette page renferme les armes de Pierre de Beaujeu, lesquelles recouvrent celles de Jacques d'Armagnac. — A la fin : « En ce livre des Croniques de France a iic xxxviii fulles et une histoire. » (Notice communiquée par M. Pawlowski, lequel avait ce volume entre ses mains au mois de novembre 1896.)

Il n'est pas non plus inutile d'indiquer ici des documents, découverts dans ces dernières années, qui se rapportent aux travaux d'un enlumi-

(1) Ebert, *Gesch. der Bibl. zu Dresden*, p. 312. — *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXIV, part. 1, p. 281.

(2) Valentin Adrian, *Catalogus codicum mss. bibliothecæ academicæ Gissensis*, p. 278.

neur employé par le duc de Nemours. Il était originaire du diocèse de Cologne et se nommait Évrard d'Espinques. Après avoir habité Paris, il entra au service du duc de Nemours, se fixa à Ahun[1] et travailla aux gages d'un amateur bien connu, Jean Du Mas, seigneur de L'Isle. C'est lui qui a enluminé pour ce dernier seigneur un Tristan, en trois volumes, qui est au Musée Condé, et le *Propriétaire*, de Jean Corbichon, ms. français 9140 de la Bibliothèque nationale. On peut voir à ce sujet une notice de M. Louis Guibert[2] et une note complémentaire de M. Antoine Thomas[3]. La notice de M. Guibert contient : 1° un mémoire de travaux d'enluminure exécutés en 1479 et 1480 par Évrard d'Espinques, qui travaillait alors à raison de 15 sous par mois; 2° le testament d'Évrard, du 12 mai 1494; 3° le contrat de mariage de Jean Évrard, fils de l'enlumineur, en 1500.

L. DELISLE.

WILH. GRUBE : *Geschichte der Chinesischen Litteratur.* — Leipzig, C. F. Amelangs Verlag, 1902, in-8° de XII + 467 pages.

La littérature chinoise offre le spectacle unique au monde d'une continuité de près de quatre mille ans. Elle est le fleuve immense le long duquel se reflètent tour à tour les âges successifs d'une civilisation qui, par son attachement au passé, nous apparaît aujourd'hui encore comme un morceau vivant d'antiquité. M. Grube s'est proposé de la suivre depuis ses origines jusqu'à nos jours, et, dans un livre destiné au grand public, il a fait une tentative de synthèse qui mérite d'attirer l'attention du monde savant. Il ne saurait être question d'analyser un pareil ouvrage, ni même de relever toutes les pages qui peuvent fournir matière à discussion; je me bornerai à présenter quelques observations.

C'est par une étude sur Confucius que M. Grube ouvre son livre; il montre comment ce puissant génie a marqué de son empreinte les textes dits *classiques* en revisant les plus importants d'entre eux et en indiquant dans quel esprit il convenait de les comprendre. Les classiques sont ainsi, aux yeux des Chinois, des écrits vénérables qui se distinguent nettement de tout le reste de la littérature et qui renferment en eux les plus

[1] Ahun, Creuse, arr. Guéret.

[2] *Ce qu'on sait de l'enlumineur Évrard d'Espinques.* Guéret et Limoges, 1895. Extrait des *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.*

[3] *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions*, 1895, p. 74-78.

hauts enseignements. Peut-être y aurait-il avantage à se placer à un autre point de vue. Les deux classiques les plus célèbres, le *Chou king* et le *Che king*, sont des recueils qui contiennent des pièces d'époques et de provenances fort diverses; leur unité, toute factice, n'a été créée que par l'habitude qu'on a prise, depuis Confucius, de les considérer comme des monuments achevés et intangibles. La critique doit rompre le lien artificiel qui les relie.

Dans le *Chou king*, le chapitre *Yao tien* relate une observation astronomique qui n'a pu être faite que vers l'an 2000 avant notre ère, car, en appliquant la loi de la précession des équinoxes, on établit que c'est à cette date approximative que les quatre constellations mentionnées par ce texte comme culminant à six heures du soir aux deux solstices et aux deux équinoxes occupaient effectivement cette position. D'autre part, le discours du duc *Mou*, de *Ts'in*, qui clôt le *Chou king*, est rapporté à l'année 627 ou 624 avant Jésus-Christ; nous avons donc là une série de documents qui s'échelonnent sur une période de plus de mille années et il va de soi que cette mosaïque est formée de morceaux très disparates.

Pour le *Che king*, l'écart chronologique entre les éléments qui le composent est moins considérable. A l'exception des cinq odes sacrificielles des *Chang*, toutes les poésies du *Che king* proviennent de la dynastie *Tcheou* et sont comprises dans les cinq cents années qui s'étendent de l'an 1100 environ à l'an 597 avant Jésus-Christ; mais elles se laissent répartir en un certain nombre de groupes qui sont parfaitement distincts les uns des autres : sans parler des odes sacrificielles des *Chang* que leur forme archaïque rend difficilement intelligibles, les odes sacrificielles des *Tcheou* n'ont rien de commun avec les odes de la cour qui constituent les sections *siao ya* et *ta ya;* celles-ci, à leur tour, sont d'une allure tout autre que les poésies des divers royaumes; et enfin, parmi ces dernières, le caractère propre de chaque pays se laisse deviner dans les poésies qui lui sont attribuées. La variété nous apparaîtrait sans doute comme bien plus manifeste encore, si, au lieu des trois cent cinq poésies que Confucius admit seules dans le *Che king* comme pouvant être utiles aux rites et à la justice, nous possédions les poésies, au nombre de plus de trois mille que *Sseu-ma Ts'ien* (chap. XLVII, p. 9 v°) nous dit avoir existé avant cette recension; à supposer même que ce témoignage soit entaché de quelque exagération, toujours est-il que, dans le *Tso tchouan*, on peut noter treize citations du Recueil des vers qui n'existent plus dans le *Che king* actuel, ce qui prouve que celui-ci est loin de reproduire la totalité des anciennes poésies.

Si donc nous voulons nous faire une idée exacte de la valeur histo-

rique du *Chou king* et du *Che king*, notre première tâche devra être d'en désagréger les parties et de les regarder comme indépendantes les unes des autres. D'autre part, quand chaque fragment ainsi isolé aura repris sa physionomie propre, on pourra le placer dans son cadre véritable en le rapprochant d'autres textes qui, pour n'être pas inclus dans le même livre, ne lui en sont pas moins étroitement apparentés. Soit, par exemple, l'ode du livre XV de la section *Kouo fong;* elle est une sorte d'almanach rural versifié; pour l'éclairer, il convient de la comparer au petit calendrier des *Hia* qui nous est parvenu dans le Rituel de *Tai* l'aîné; on pourra, en outre, la mettre en regard des instructions relatives aux saisons (*che hiun*) du *Tcheou chou*, et des ordonnances mensuelles (*yue ling*) du *Li ki* qui se retrouvent dans le *Tch'ouen ts'ieou* de *Lu Pou-wei* et dans le livre de *Houai-nan tseu.* Cette suite de textes formera un assemblage homogène qui représentera toute une branche de l'ancienne littérature. De même, la description schématique de l'empire exposée à la fin du *Yu kong* appartient à un groupe d'utopies géographiques dont on découvre un autre spécimen dans le *Tcheou li.* Il y aurait avantage à poursuivre ce travail de classement et à faire pour l'époque préconfucéenne une distribution nouvelle des textes en reconstituant les *cycles* auxquels ils appartiennent.

A propos du *Che king* ou Livre des Vers, j'aurais voulu que M. Grube indiquât le rôle rituel qu'il a joué dans la Chine ancienne. Pour les odes sacrificielles, ce rôle est évident. Ainsi, l'ode VII de la deuxième décade du *Tcheou song* était récitée lors du grand sacrifice offert tous les cinq ans par les rois de la dynastie *Tcheou;* au temps de Confucius, les trois principales familles de l'État de *Lou* s'étaient arrogé le droit de la chanter à leurs propres cérémonies et le sage blâmait cette usurpation d'une prérogative qui ne devait appartenir qu'au souverain (*Louen yu*, III, 2). Dans la même section, l'ode III de la première décade paraît avoir accompagné la danse qui commémorait les actions d'éclat du roi *Wen;* l'ode X de la deuxième décade et les odes VIII, IX et X de la troisième sont des fragments des chants qui réglaient dans le temple ancestral la danse consacrée au roi *Wou*[1]. Cependant les odes sacrificielles ne sont pas les seules qui aient eu cette destination rituelle. Le *Li ki*[2] nous apprend que, lors du tir à l'arc dans la banlieue, les archers de gauche tiraient aux sons de l'ode *li cheou* (tête de renard), et ceux de droite aux sons de l'ode *tseou yu;* celle-ci est la dernière du *Chao nan;* quant à l'ode *li cheou*,

[1] Cf. petite préface du *Che king* et *Tso tchouan*, 12e année du duc *Siuan.*

[2] Chap. *Yo ki*, trad. Legge, *SBE*, vol. XXVIII, p. 124. Cf. *Yi li*, trad. de Harlez, p. 106.

elle est aujourd'hui perdue, mais un passage de *Sseu-ma Ts'ien*[1] nous révèle, selon toute vraisemblance, en quelle occasion elle fut composée; dans le traité sur les sacrifices *fong* et *chan* nous lisons, en effet, que *Tch'ang Hong*, ministre du roi *Ling* (571-545 av. J.-C.), fit tirer à l'arc sur une tête de renard (*li cheou*); cette cible figurait les seigneurs qui ne venaient pas (*pou-lai*) rendre hommage à la cour, car *pou-lai* était un surnom populaire du renard. Selon le *Tcheou li*[2], lorsqu'on exécute le grand tir à l'arc, le maître de musique joue, pour l'empereur, l'air *tseou yu*, pour les seigneurs l'air *li cheou*, pour les hauts dignitaires l'air *ts'ai pin* (4e ode du *Chao nan*), pour les officiers l'air *ts'ai fan* (2e ode du *Chao nan*). Le *Tcheou li*[3] nous dit encore que, au milieu du printemps et au milieu de l'automne, on chante la première ode du *Pin fong;* il mentionne en outre le *Pin ya* et le *Pin song*, sur la nature desquels les commentateurs ne sont pas d'accord. D'après le *Li ki*[4], le maître du grand collège faisait réciter à ses élèves les trois premières odes du *siao ya* pour leur inculquer les devoirs des fonctionnaires; dans un texte fort curieux du *Tso tchouan*[5], nous voyons un ambassadeur de la principauté de *Lou*, en mission dans le pays de *Tsin*, se refuser à saluer quand on joue en sa présence les trois premières odes du *ta ya*, et se prosterner quand on chante les trois premières odes du *siao ya;* il explique sa conduite en alléguant que le *ta ya* convient aux entrevues de deux princes et par conséquent ne le concerne point, tandis que le *siao ya* est la musique appropriée aux relations entre le prince et les officiers; telle est sans doute la raison qui justifie la distinction qu'on fait entre les odes du *ta ya* et celles du *siao ya*. Un dépouillement complet du *Kouo yu*, du *Tso tchouan*, du *Yi li*, du *Li ki* et du *Tcheou li* prouverait qu'un grand nombre des odes du *Che king* avaient ainsi une valeur symbolique et rituelle; cette constatation nous amène à nous demander si ce n'est pas à tort que les sinologues européens voient dans le *Che king* une poésie populaire et naïve, et si, bien au contraire, ces odes ne sont pas des compositions savantes où le sens apparent dissimule des intentions cachées; il existe en Chine toute une école de critiques qui se fondent principalement sur la petite préface du *Che king* pour interpréter les odes comme autant d'énigmes politiques et historiques; tout en admettant que l'esprit de système a pu les conduire à certains excès, je serais disposé à croire qu'on doit tenir souvent compte de leur opinion.

[1] Traité sur les sacrifices *fong* et *chan;* trad. fr., t. III, p. 428.

[2] Trad. Biot, t. II, p. 42 et 60.

[3] Trad. Biot, t. II, p. 65-66.

[4] Trad. Legge, *SBE*, vol. XXVIII, p. 84.

[5] Quatrième année du duc *Siang* (572 av. J.-C.).

Si nous comprenons assez aisément les raisons pour lesquelles les Chinois ont en haute estime le *Chou king* et le *Che king*, nous sommes moins disposé à partager leur admiration pour le *Yi king*. Ce livre n'est au fond qu'un manuel de divination dans lequel les auteurs de certains appendices ont introduit postérieurement des idées aussi obscures que profondes en expliquant, par le moyen du principe mâle *yang* et du principe femelle *yin*, les lignes continues et brisées qui forment les hexagrammes. De Harlez a bien prouvé que les lignes des hexagrammes n'avaient pas la valeur mystérieuse qu'on leur attribuait et qu'elles étaient un simple procédé de numérotation. S'il en est ainsi, on peut aller plus loin et dire que, tandis que les six lignes des hexagrammes correspondent aux six paragraphes de chaque chapitre, les soixante-quatre hexagrammes eux-mêmes ne servent qu'à numéroter les soixante-quatre chapitres. Sans doute, ce sont les théories du *yin* et du *yang* qui président à l'arrangement *actuel* des hexagrammes; mais aussi cet ordre n'est-il pas primitif, et les Chinois ont-ils gardé le souvenir d'une autre classification plus ancienne qu'ils font remonter au mythique empereur *Fou-hi;* or le tableau des hexagrammes disposés à la manière de *Fou-hi* est, comme Leibnitz l'a découvert, un système fort ingénieux de numération binaire dans lequel tous les nombres sont exprimés par le 0, le 1 et la valeur de position [1]. Le *Yi king* est constitué par soixante-quatre mots servant à former chacun six phrases, et les hexagrammes n'ont d'autre rôle que de servir à déterminer le numéro d'ordre du mot, puis de la phrase, dont le devin devra tirer son horoscope.

Après avoir étudié les cinq grands ouvrages classiques, M. Grube examine les quatre livres (*sseu chou*) qui nous ont conservé les enseignements de Confucius et de son école. Parmi ces quatre livres, le dernier en date, celui qui est attribué au philosophe Mencius, n'est pas le moins intéres-

[1] Le docteur Paul Carus, dans un article intitulé Chinese philosophy (*The religion of science Library*, March 1898), a cité intégralement le texte de Leibnitz (*Mémoires de l'Académie royale des Sciences*, 1703, III, p. 85) et y a joint un intéressant tableau comparatif du système de Leibnitz et du tableau des hexagrammes suivant l'ordre de *Fou-hi.* Quoi qu'en aient dit certains historiens des mathématiques (Cantor, *Mathematische Beiträge zum Kulturleben der Völker*, Halle, 1863, p. 48-49; Hœfer, *Histoire des mathématiques*, 3e édition, Hachette, 1886, p. 47), je crois que l'explication de Leibnitz est parfaitement exacte. L'ordre dans lequel sont rangés les hexagrammes d'après le système attribué à *Fou-hi* ne peut être conçu comme fondé sur un autre principe que celui de l'arithmétique binaire; il ne se rattache en aucune manière aux théories du *yin* et du *yang*, ou, du moins, le *yin* et le *yang* n'y interviennent que comme symbolisant les deux nombres primitifs.

sant et je voudrais indiquer ici certaines considérations sur lesquelles M. Grube ne me paraît pas avoir suffisamment insisté.

Mencius (372-289 av. J.-C.), né une centaine d'années après la mort de Confucius, se réclame de lui et prétend soutenir les mêmes dogmes. Mais, pendant l'intervalle qui le sépare de son maître, l'état politique de la Chine s'était profondément modifié et les écoles opposées au Confucéisme avaient trouvé des défenseurs habiles. Mencius fut ainsi amené, d'une part, à conformer le système qu'il soutenait aux conditions sociales de son temps; d'autre part, à en démontrer par des raisonnements rigoureux la validité, afin de triompher des arguments opposés par les écoles rivales.

Confucius avait proclamé la toute-puissance de la vertu du prince; l'autorité temporelle n'était pour lui que la forme de l'ascendant qu'exerce autour d'elle la vertu; le prince mérite d'être prince parce qu'il est le plus vertueux entre les hommes et que la vertu s'impose d'elle-même au respect de la foule. Cette théorie ne manquait pas d'élévation; mais l'histoire ne lui donnait-elle pas un perpétuel démenti? Confucius lui-même avait vainement cherché le souverain selon son cœur; après lui, la politique avait paru de moins en moins se fonder sur la vertu; le démembrement, en 403 av. J.-C., du royaume de *Tsin* avait abattu le dernier rempart qui s'opposait à l'ambition de l'État de *Ts'in;* le Fils du Ciel de la dynastie *Tcheou* n'était plus qu'un fantôme et tous les seigneurs féodaux se sentaient menacés par *Ts'in;* ils auraient dû faire cause commune contre lui, mais leurs intérêts se conciliaient avec peine et la ligue qu'ils réussissaient parfois à former ne tardait pas à se rompre. A travers tous ces pays allaient et venaient des aventuriers habiles, de véritables sophistes qui se rendaient d'une cour à l'autre pour proposer au plus offrant leurs conseils machiavéliques. Jamais la vertu n'avait été si méprisée; l'intérêt seul était écouté. Mencius protesta au nom du Confucéisme en le présentant sous un aspect nouveau; si la sagesse du prince produit nécessairement le bonheur du peuple, on peut renverser la proposition et dire que, si le peuple est malheureux, la faute en est à l'immoralité du prince.

Mencius tenait aux grands de son temps un langage d'une singulière hardiesse. Le contraste entre leur richesse et la misère des pauvres gens était à ses yeux un scandale : «Dans vos cuisines, leur disait-il, il y a des viandes grasses; dans vos écuries sont des chevaux pleins d'embonpoint; mais le peuple a l'air famélique, et dans la campagne gisent ceux qui sont morts de faim (I, *a*, 4). Lors des mauvaises récoltes et dans les années de disette, ils ont été par milliers ceux de votre peuple qui,

vieux ou faibles, ont roulé dans les fossés et dans les canaux et ceux qui, dans toute la force de l'âge, ont été dispersés aux quatre points cardinaux; cependant vos greniers regorgeaient et vos magasins étaient remplis (I, *b*, 12). » Mencius exigeait des réformes immédiates et radicales; un ministre lui promettant de diminuer graduellement des taxes trop lourdes, il lui répondit qu'il était semblable à l'homme qui vole les poules de son voisin et qui, pour se corriger, promet de ne plus voler qu'une poule par mois (III, *b*, 8).

Ceux des princes qui n'écoutaient pas sa voix, Mencius les menace de la vengeance céleste qui se traduit par la révolte du peuple; il soutient avec énergie la légitimité de la résistance à un oppresseur. Le peuple est, dans l'état, l'élément le plus important; les dieux du sol et des moissons viennent en second lieu; le prince est l'élément le plus léger (VII, *b*, 14). Le prince n'est qu'un fonctionnaire chargé par le ciel d'administrer la justice; s'il s'acquitte mal de sa tâche, le ciel le renvoie, et, comme le ciel ne parle ni n'agit en personne (V, *a*, 5), il exprime son déplaisir par une révolte populaire. Ne croyez donc pas que le dernier souverain de la dynastie *Hia* et le dernier souverain de la dynastie *Yin* furent détrônés par des usurpateurs; dites plutôt que ces princes étaient, par leur manque de vertu, des brigands; en les tuant, on mit à mort des scélérats, non des souverains (I, *b*, 8 : cf. IV, *b*, 3). On a défini le régime politique de la Chine un despotisme tempéré par le droit à la rébellion; Mencius est celui des anciens penseurs qui a le mieux contribué à fortifier ce droit; il est le plus démocrate des philosophes confucéens; c'est la raison pour laquelle il a souvent paru le moins orthodoxe d'entre eux; en l'an 1372 de notre ère, l'empereur *Hong-wou*, de la dynastie *Ming*, fut si outré de son langage irrespectueux que, par un édit solennel, il lui retira ses dignités posthumes; il ne rapporta ce décret que l'année suivante. Ainsi, tandis que Confucius se plaisait à décrire le souverain parfait, Mencius se fait le porte-parole des revendications du peuple. Confucius aurait voulu être le conseiller d'un roi sage; Mencius est le tribun révolutionnaire dont la voix indignée fait trembler les mauvais princes.

Si des applications sociales de la doctrine confucéenne on passe à la théorie, on conviendra que, là encore, Mencius a fait œuvre de penseur original. Pour Confucius, la vertu ou la perfection n'est autre chose que le développement normal des germes qui ont été mis par le ciel dans le cœur de l'homme. Le sage cherche à discerner l'essence de la nature humaine; quand il l'a dégagée des influences adventices qui l'altèrent, il comprend aussitôt comment il doit agir, et, dès qu'il a ainsi aperçu son devoir, il s'y porte nécessairement. Ceci suppose que la nature humaine

IMPRIMERIE NATIONALE.

est originellement bonne. Ce postulat que Confucius admettait implicitement, des philosophes venus après lui l'avaient contesté; Mencius se proposa donc de le confirmer. Il en prouva l'exactitude en montrant que certains sentiments vertueux nous sont innés; telle est la compassion : un homme, quel qu'il soit, qui verra un enfant tomber dans un puits éprouvera aussitôt une émotion et une peine profondes; ce ne sera pas parce qu'il est l'ami des parents, ou parce qu'il est avide de louange, ou parce qu'il craint la réputation d'être insensible; ce sera parce que l'accident dont il est le témoin éveille ce qu'il y a de plus désintéressé et de meilleur dans son âme. De même, le sentiment de l'honneur, celui du mépris pour les actions viles, le sentiment de la modestie et celui de la complaisance, les sentiments qui produisent l'approbation ou la désapprobation sont naturels et spontanés. C'est ainsi que la bonté, la justice, la politesse et la sagesse ont leur principe dans ce qui constitue notre essence (II, *a*, 6). Mencius dit encore : « Aimer ses parents, c'est l'effet de la bonté; respecter ses aînés, c'est l'effet de la justice. Sans qu'il y ait d'autre cause à ces sentiments, ils sont communs à tous dans le monde » (VII, *a*, 15).

A cette thèse de la bonté primitive de la nature humaine s'en rattache une seconde, celle de l'éducation du caractère, ou, comme dit Mencius, de l'alimentation de la volonté (*yang k'i*). Qu'est-ce que le caractère ! C'est un ensemble d'habitudes : « il est produit par l'accumulation des actes justes; ce n'est pas en agissant accidentellement avec justice qu'on le forme » (II, *a*, 2). Il est donc nécessaire de créer en nous des habitudes; nous y parviendrons en entretenant avec soin les principes bons de notre nature : « ce par quoi les hommes se distinguent des bêtes est peu de choses; le vulgaire le néglige, le sage le conserve » (IV, *b* 18). Il ne faut pas d'ailleurs nous porter à l'excès contraire et violenter notre nature, car nous serions comparables à ce sot qui tirait hors de terre son blé en herbe afin de le faire croître plus vite (II, *a*, 2). Entre la conduite des gens qui négligent et laissent perdre leur vertu native, et celle des imprudents qui veulent la rendre extrême, choisissons un moyen terme : suivons notre nature en la développant régulièrement et en « nourrissant » par une pratique journalière ses vertueuses dispositions.

Avec le goût que manifestait Mencius pour les dissertations d'école, il n'est pas surprenant qu'il se soit plu à la polémique; il exposa ses vues sur l'excellence de la nature humaine pour combattre un certain *Kao Pouhai* qui enseignait que l'homme est indifférent au bien et au mal, que la mauvaise comme la bonne conduite sont des fonctions naturelles. Il lutta plus fortement encore contre les opinions de deux autres penseurs qui

jouissaient d'un grand crédit à son époque, *Yang Tchou* et *Mo Tseu*. *Yang Tchou* s'affligeait de la brièveté de la vie humaine, des tristesses et des soucis qui l'assombrissent, et il disait ; jouissons, pendant qu'il en est temps; sa devise était celle de l'égoïsme le plus absolu : chacun pour soi. *Mo Tseu* soutenait une proposition diamétralement opposée; suivant lui, tout le mal qui est dans le monde provient de ce que les hommes ne s'aiment pas les uns les autres; il prêchait l'amour universel, et, poussant ce principe à ses dernières conséquences, il prétendait que l'amour fût égal pour tous; un homme ne devrait pas aimer son père et ses enfants plus que le père ou les enfants d'un autre. Mencius prend une position intermédiaire et défend contre *Yang Tchou* les devoirs, contre *Mo Tseu* les droits de l'individu. M. Grube a bien rendu compte de ce curieux débat philosophique.

Je n'ai pu donner dans ce qui précède qu'un aperçu des questions que soulève le livre de M. Grube. Nombre d'autres chapitres, notamment celui qui traite de la poésie des *T'ang* et celui qui est consacré au théâtre, mériteraient d'être signalés à l'attention du lecteur. Dans tout l'ouvrage on peut louer sans réserves la connaissance approfondie des travaux publiés jusqu'ici par les sinologues, l'exactitude des traductions qui souvent nous révèlent des textes entièrement nouveaux, enfin l'effort qu'a fait l'auteur pour distinguer et caractériser les principales phases de l'évolution littéraire en Chine.

Ed. CHAVANNES.

Les bases nouvelles de la cartographie de la Lune.

Observatory Atlas of the Moon, Lick Observatory (19 planches parues), 1896. — *Atlas photographique de la Lune,* publié par l'Observatoire de Paris, exécuté par MM. Lœwy et P. Puiseux; Paris, Gauthier-Villars (6 fascicules parus de 1896 à 1902). — *Photographischer Mond-Atlas im Maasstabe eines Durchmessers von 10 Fuss,* ausgeführt von Prof. L. Weinek (10 livraisons parues de 1897 à 1900); Prag, Carl Bellmann. — *Mondatlas entworfen nach den Beobachtungen an der Pia Sternwarte in Triest,* von Joh. Nep. Krieger, Triest, 1898.

Reproduire les détails qu'une vue ordinaire aperçoit à la surface de la Lune est, pour un dessinateur habile, l'ouvrage de quelques minutes.

Mais dès qu'il appelle à son aide un instrument d'optique, de nouveaux objets apparaissent, et la tâche s'accroît dans des proportions presque illimitées. Abordable encore si l'on se sert d'une petite lunette, elle défie, lorsqu'on emploie un grand télescope, la patience et les forces du travailleur le plus déterminé.

Il en résulte que les astronomes voient le but reculer devant eux à mesure que leurs moyens d'observation se perfectionnent. Les premières cartes d'ensemble, dues à Galilée, Langrenus, Hévélius, ont demandé quelques semaines ou quelques mois de travail. La dernière en date, celle de Schmidt, représente trente-cinq années d'études assidues, et il y a peu d'apparence que personne s'engage désormais dans la même voie.

Les mêmes difficultés se présentent quand il s'agit de dresser la carte d'une portion un peu étendue de la Terre. On y remédie par la division du travail entre de nombreux opérateurs et par l'emploi de signes conventionnels. L'un et l'autre expédient sont en défaut quand il s'agit de notre satellite.

Les signes schématiques ne sont utiles, en effet, que dans la mesure où l'auteur et le lecteur sont fixés l'un et l'autre sur la vraie nature des objets représentés. Autrement ils deviennent une source de confusion et d'erreur. Ici la part de l'inconnu est trop grande. Il est d'une élémentaire prudence de raisonner sur les réalités, non sur des interprétations hasardeuses.

La division du travail est d'une faible ressource quand on est en présence d'apparences toujours changeantes. Que l'on compare des dessins du même objet faits par des observateurs différents, ou par le même observateur à des dates diverses, on les trouvera non seulement dissemblables, mais incompatibles. Les fondre ensemble est, quoi qu'on fasse, une œuvre d'imagination et de critique. Le résultat traduira toujours quelque idée préconçue du cartographe.

Aussi, bien que la représentation la plus complète, celle de Schmidt, soit une merveille de soin et de persévérance, toute confrontation directe, faite avec une lunette de moyenne puissance, prendra la carte en flagrant délit d'infidélité. Les gradations de teinte font défaut ou ne se rapportent à aucune époque déterminée. Non seulement les menus détails, mais les traits généraux faiblement marqués sont absents ou méconnaissables. Les brusques variations de niveau sont figurées; les inclinaisons douces ne le sont pas. Rien ne supplée à l'indication des cotes ou des lignes de niveau. Nous ne sommes renseignés que sur deux dimensions au lieu de trois. Il en résulte que l'examen des cartes s'est montré stérile chaque fois qu'il a

fallu prononcer sur la réalité d'un changement à la surface de la Lune, ou sur la vraisemblance de telle ou telle théorie cosmogonique.

Pour contenter notre légitime curiosité, des images plus complètes, plus fidèles, plus impersonnelles étaient nécessaires. La photographie nous les a données.

Ce progrès avait été prédit par Arago, en 1840, comme une conséquence probable de la découverte de Daguerre. Dès ce moment, en effet, on reconnut à notre satellite la faculté d'impressionner les plaques sensibles. Mais les clichés obtenus étaient trop peu détaillés pour comporter un autre enseignement. Ils demeuraient, sans discussion possible, au-dessous de la limite de définition d'une lunette moyenne.

Cette infériorité de la méthode photographique fut jugée, après quelques essais, irrémédiable. Schmidt reprit, crayon en main, son imperturbable labeur. D'autres, suivant une voie ouverte à la fin du XVIII^e siècle par Schröter, renoncèrent à la production d'une image d'ensemble pour s'attacher à quelques objets jugés particulièrement curieux ou typiques. Ils entreprirent d'en retracer les aspects par le dessin, les uns visant la ressemblance générale, les autres l'enregistrement minutieux du détail. L'ensemble de ces travaux a demandé bien des veilles patientes. Quelques-uns, comme les lavis à l'encre de Chine du D^r Weinek, témoignent d'une dextérité merveilleuse et d'un véritable sentiment artistique. Il n'a été possible d'en tirer que bien peu de conclusions précises.

Les photographes, cependant, revenaient à la charge. La belle introduction historique placée par M. Janssen en tête des *Annales de l'Observatoire d'astronomie physique de Paris* nous dispense de faire le récit de leurs tentatives. W. Draper a eu le mérite d'ouvrir la marche, Bond celui d'utiliser le grand équatorial de Harvard College, Grubb celui de corriger par un mécanisme spécial le mouvement de la Lune en déclinaison, Warren de la Rue celui de reproduire au télescope toute la série des phases, Rutherfurd celui de compléter l'objectif par un troisième verre pour l'amener à l'achromatisme chimique.

La question, on le voit, était envisagée sous des faces diverses, et le gain réalisé fut manifeste. Les meilleurs clichés, ceux de Rutherfurd, se laissaient agrandir sans perdre trop de netteté jusqu'à donner un mètre environ de diamètre au disque lunaire. C'était assez pour fournir des évaluations de longitude, de latitude, d'altitude pouvant compléter, sinon remplacer les résultats des mesures faites sur le ciel.

La vision directe gardait encore l'avantage de la précision, comme l'analyse des conditions du problème l'aurait fait prévoir. Sans doute les rayons chimiques, possédant une moindre longueur d'onde que les rayons

ordinaires, doivent, pour une ouverture donnée de l'objectif, constituer des images plus fines. Mais, d'un autre côté, l'astronome photographe ne pouvait que louvoyer entre deux écueils : ou se servir d'un instrument à court foyer, donnant une image trop petite, ou recourir à une longue lunette exigeant une pose de plus de durée. Mais avec le temps de pose on voyait s'accroître l'effet nuisible des ondulations atmosphériques et la difficulté de suivre le mouvement de l'astre.

C'est donc la réduction du temps de pose qui apparaissait comme la condition principale d'un nouveau progrès. Aussi le grand essor de la photographie astronomique date-t-il de 1882, époque où Maddox a réalisé la substitution de la gélatine au collodion comme véhicule des sels d'argent. Les nouvelles plaques étaient à la fois plus sensibles que les anciennes, plus faciles à manier et à conserver, et leur fabrication passa bientôt du domaine du laboratoire dans celui de l'industrie.

Vers la même époque, MM. Paul et Prosper Henry construisaient le premier spécimen d'un objectif d'assez grande dimension, réunissant en un même foyer les rayons qui impressionnent le plus vivement la plaque sensible, de préférence à ceux qui affectent le plus la rétine. L'expédient de Rutherfurd était ainsi rendu inutile, avec bénéfice marqué, tant pour la netteté de l'image que pour la brièveté de la pose.

La lunette de MM. Henry, modèle de toutes celles qui ont concouru depuis à la carte internationale du ciel, mesurait trois mètres de foyer. Elle était, par suite, assez facile à conduire et pouvait tolérer l'allongement de pose qu'entraîne l'emploi d'un verre d'agrandissement direct. Les clichés lunaires ainsi obtenus correspondent à un diamètre de un mètre environ et dépassent sensiblement, en richesse de détails, ceux de Rutherfurd.

L'agrandissement direct sur la lunette aggrave les ondulations atmosphériques par cela même qu'il leur donne plus de temps pour se produire. L'agrandissement après coup de l'image focale exagère le grain de la plaque. Des deux inconvénients le premier est le plus grave et le second devient même négligeable si l'image focale est assez grande pour se contenter d'une amplification modérée. On est ainsi amené à revenir aux grands instruments, du moment que l'on dispose de plaques assez sensibles.

L'exemple fut donné par l'Observatoire Lick, en Californie, alors en possession de la lunette la plus puissante du monde entier. L'objectif, de 36 pouces de diamètre, avait été construit en vue des usages optiques. Aussi trouva-t-on avantage à réduire l'ouverture à 8 pouces, et à se servir d'un verre de correction, comme l'avait fait Rutherfurd. D'excellents

clichés lunaires furent ainsi obtenus en 1888 par M. Burnham, dans les années suivantes par MM. Holden, Schæberle et Campbell.

Le soin d'utiliser ces documents fut confié au Dr Weinek, déjà connu par de beaux travaux de sélénographie. Les premiers résultats de ses études, consignés dans le 3e volume des Publications de l'Observatoire Lick, eurent un retentissement considérable. Des paysages lunaires, choisis dans les clichés originaux, avaient été scrutés au microscope, dessinés à une échelle quinze à vingt fois plus grande, et reproduits ensuite par l'héliogravure. Le grain de la plaque primitive était délibérément supprimé, ce qui contribuait à donner un très bel effet artistique aux épreuves finales. Pour la première fois, les astronomes retrouvaient l'aspect général, le vigoureux relief, la riche structure des cirques lunaires examinés dans une grande lunette. Le Dr Weinek y signalait, de plus, une foule de détails, fines crevasses ou minuscules cratères, omis sur les cartes.

Ici une confirmation devenait nécessaire. A ce degré de petitesse des confusions sont possibles entre les grains de la couche, les défauts de la plaque et les accidents réels du sol lunaire. L'emploi des méthodes photographiques a justement pour effet de nous rendre exigeants en matière d'authenticité, et le vieil adage de droit *Testis unus*, *testis nullus*, s'applique ici dans toute sa rigueur. Deux clichés pris à des époques différentes sont des témoins indépendants. On fera difficilement accepter comme tels deux dessins dus au même auteur ou exécutés sous l'influence l'un de l'autre.

Il n'est pas pratique de mettre à la disposition de chaque sélénographe, comme moyen de contrôle, la collection des clichés de Lick. Il n'est pas moins vain d'espérer que le dessinateur le plus habile et le plus laborieux vienne à bout de reproduire, par deux fois, à un intervalle suffisant et avec une précision uniforme, toute la surface visible de la Lune. Les séduisantes épreuves du Dr Weinek apparaissaient donc comme les pierres d'attente d'un édifice condamné à ne jamais s'élever, et n'offrant pas, en toute hypothèse, les garanties désirables contre les erreurs.

Ainsi les amateurs d'art doivent en prendre leur parti. Les exigences d'un travail d'ensemble, de même que le souci de l'exactitude, s'accordent pour réduire au strict nécessaire l'intervention de l'opérateur et pour imposer l'emploi des agrandissements purement photographiques. Divers spécialistes se mirent à l'œuvre dans cette direction : M. Colton à Lick, M. Prinz à Bruxelles, M. V. Nielsen à Copenhague, M. de Rothschild à Vienne. Après une honorable résistance, le Dr Weinek dut lui-même

céder au courant, et quitter le pinceau pour la chambre obscure. Il eut d'ailleurs bientôt fait de montrer que, chez lui, le dessinateur n'avait point fait de tort au photographe. La collection des agrandissements du Dr Weinek est actuellement la plus riche qui ait eu pour base les clichés de Lick. Elle emprunte aussi un certain nombre de sujets à la collection de l'Observatoire de Paris. A l'échelle adoptée (trois à quatre mètres pour le diamètre de la Lune), aucun détail réellement enregistré dans la lunette ne doit passer inaperçu, et le grain même de la couche sensible est apparent sans qu'il soit fait usage de loupe ou de microscope. Chaque feuille mesure o m. 26 sur o m. 31 ; l'impression est obtenue sur papier aux sels d'argent par contact avec les clichés agrandis.

Cet atlas, assurément très instructif, a un caractère un peu fragmentaire, qui en rend l'usage difficile. Il y a certainement intérêt, soit pour la comparaison avec le ciel, soit pour les études topographiques, à réunir sur une même feuille des régions plus vastes. Cela exige, ou que l'on accroisse le format, ou que l'on diminue le degré d'amplification. Ce dernier parti a prévalu à l'Observatoire Lick, où l'on est aussi revenu à la méthode d'agrandissement direct sur la lunette. L'atlas publié est d'un format un peu supérieur à celui du Dr Weinek; l'échelle est celle des cartes de Lohrmann et de Mädler, c'est-à-dire un mètre environ pour le diamètre de la Lune.

Notre satellite a encore été l'objet d'autres travaux photographiques. Deux observateurs, notamment, lui ont appliqué des lunettes puissantes : M. Pickering à Arequipa et M. Ritchey à l'Observatoire Yerkes. Nous avons ici une innovation intéressante à noter : l'emploi d'un écran coloré qui allonge la pose, mais donne un foyer plus précis et met certaines différences de teinte en valeur. Dernièrement, une mort prématurée a enlevé à la science M. J.-N. Krieger, qui, prenant pour base les photographies de Lick ou de Paris, avait entrepris de les compléter par l'insertion, à la main, de nouveaux détails. Il semble que, dans bien des cas, la touche du dessinateur n'a pas été assez délicate pour fondre les additions dans l'ensemble et leur faire perdre leur aspect artificiel. D'ailleurs cette intervention fait renaître la question d'authenticité, que la photographie avait justement pour but principal de résoudre. Enfin les trois auteurs que nous venons de citer sont loin d'avoir fourni une représentation homogène de toute la surface visible de la Lune.

En ce qui concerne la production d'un atlas général, un seul établissement s'est placé en concurrence avec l'Observatoire Lick, c'est l'Observatoire de Paris. Étant donnée l'infériorité connue du climat parisien vis-à-vis de celui du Mont Hamilton, cette prétention pouvait sembler

audacieuse. Les événements l'ont cependant justifiée, d'après l'opinion à peu près unanimement exprimée des juges compétents.

Bien que la publication n'en soit pas encore terminée, l'Atlas photographique exclusivement constitué avec les clichés de Paris donne déjà toutes les régions de la Lune, la plupart sous différents aspects. Les sélénographes y trouvent la plus sûre collection de renseignements, les curieux le rendu le plus expressif des paysages lunaires. Il se distingue par la grandeur du format (o m. 50 sur o m. 60), qui permet d'embrasser d'un coup d'œil des régions étendues et facilite les études comparatives. L'impression en héliogravure garantit la durée presque illimitée des épreuves. L'échelle oscille autour de la valeur adoptée dans la carte de Schmidt; elle donne de 1 m. 50 à 3 mètres au diamètre lunaire. Le premier chiffre est déjà suffisant pour ne laisser perdre aucun des objets enregistrés sur la plaque sensible; le second est motivé, dans certains cas, par le caractère tourmenté des régions montagneuses. On ne saurait d'ailleurs se soustraire à cette variabilité d'échelle, tant que l'on demeure strictement dans le cadre des procédés photographiques. La libration et la perspective s'opposent à ce que des longueurs égales nous apparaissent toujours sous le même angle et l'amplification choisie n'entraînera aucun surcroît de travail quand on voudra reviser la triangulation de la surface.

Cette grande entreprise, qui se poursuit depuis près de dix ans, a été dirigée dans tous ses détails par M. Loewy, qui m'a fait l'honneur de m'y associer dès le début. Une étude attentive des conditions du problème a conduit à des perfectionnements successifs dans la manière d'obtenir les clichés directs, aussi bien que dans les opérations ultérieures d'agrandissement, de report sur cuivre et sur papier. Mais, grâce à la lenteur prudente apportée au début de la publication, le caractère d'homogénéité de l'œuvre a pu être suffisamment sauvegardé; nous en indiquerons brièvement les principales étapes et les premières conséquences.

Depuis 1890, l'Observatoire de Paris disposait d'un grand équatorial coudé, le plus puissant réfracteur qu'il eût encore possédé. Par l'ouverture de l'objectif (o m. 60), cet instrument reste au-dessous de la lunette de Lick, entrée quelques années plus tôt en service. Par sa distance focale (18 m.) il la dépasse, et fournit par conséquent des images directes plus grandes. De plus une disposition spéciale, fondée sur l'emploi de deux miroirs plans, maintient fixe dans l'espace la situation du plan focal. Il en résulte une facilité particulière pour l'application de mécanismes accessoires. Ainsi l'on peut suivre le mouvement des astres en laissant la lunette immobile et faisant glisser le châssis photographique

IMPRIMERIE NATIONALE.

seul avec une vitesse calculée en vue de chaque opération. Cette disposition, reconnue la plus avantageuse pour les courtes poses, a été exclusivement employée dans ces dernières années. De plus, l'équatorial coudé possédait deux objectifs échangeables, dont l'un achromatisé spécialement pour la photographie par les soins de MM. Henry. L'introduction d'un verre correctif était évitée, et l'infériorité d'ouverture trouvait dans ce fait une compensation probable.

Les premiers essais de photographie lunaire au grand équatorial coudé remontent aux derniers mois de 1893. Des expériences comparatives montrèrent qu'il convenait de faire impressionner la plaque par l'image focale, plutôt que par l'image céleste agrandie. Dès le printemps suivant, d'excellents clichés venaient dissiper toutes les craintes et montrer clairement la voie à suivre dans la construction de l'atlas. Toutefois le terme du travail apparaissait comme lointain : car les épreuves vraiment détaillées n'étaient obtenues qu'à de rares intervalles et semblaient exiger un concours exceptionnel de circonstances.

A chaque cause reconnue d'insuccès il a fallu opposer un remède approprié : abriter l'instrument par une palissade, enregistrer sous les yeux de l'observateur la direction et la vitesse du vent pour le mettre à même de profiter des moments de calme; rendre mobile à volonté la partie oculaire de l'instrument, disposition bientôt remplacée par une coulisse à moteur spécial. On a étudié les oscillations du thermomètre sous l'abri de la lunette et au dehors, pour n'exposer le tube à l'air qu'une fois l'équilibre établi. On s'est appliqué à rendre la température de l'instrument presque invariable en donnant à l'abri une double paroi, remplissant l'interstice de varech, enveloppant la lunette elle-même d'une couche de feutre. Toutes ces dispositions se sont montrées plus ou moins efficaces, et la proportion des épreuves utilisables s'est accrue. Il a fallu cependant reconnaître que les ondulations des images échappent pour une grande part à notre contrôle. Tant que nous n'aurons pas de plaques assez sensibles pour assurer l'enregistrement instantané de la Lune, l'astronome devra se tenir à l'affût des circonstances, user de persévérance, d'opiniâtreté même, et laisser le temps travailler pour lui.

Du côté des procédés d'agrandissement, le terrain conquis est mieux assuré. Les expériences peuvent être renouvelées sans qu'on soit à la merci des caprices du ciel. Les seuls éléments variables qui déjouent quelquefois les prévisions sont la sensibilité des plaques et l'intensité des courants électriques employés comme source lumineuse. Il a fallu cependant bien des essais pour assigner dans chaque feuille la juste répartition de la pose et obtenir des images détaillées et intelligibles en tous

leurs points. La reproduction complète du grain de la plaque originale n'est pas favorable à l'effet artistique. On y a tenu, cependant, comme à un signe précieux d'authenticité. Cette égalité de définition dans toute l'étendue d'une feuille de 0 m. 50 sur 0 m. 60 n'a pas été réalisée au même degré, croyons-nous, pour les travaux similaires faits à l'étranger. Elle ne représente pas, toutefois, un terme infranchissable. Une collection spéciale, formée à l'Observatoire de Paris et présentée à l'Exposition universelle de 1900, comprend des feuilles de 0 m. 80 de côté qui satisfont encore à cette condition. Mais il a paru avantageux, pour conserver des feuilles suffisamment maniables, de s'en tenir au format primitivement adopté de l'Atlas.

Depuis 1894, il n'y a guère d'année où l'on n'ait obtenu au moins cinq cents clichés de la Lune. Sur le total, il n'y en a pas un sur cent qui ait eu les honneurs de l'agrandissement, et concouru à l'exécution des quarante et une feuilles publiées de l'Atlas; mais beaucoup sont conservés à titre documentaire et pourront recevoir d'autres applications. Leur valeur ira croissant dans l'avenir, surtout lorsque le temps aura fait subir à la surface de la Lune des changements assez prononcés pour qu'on puisse leur attribuer une marche définie. Jusqu'à ce jour ces images confirment le caractère de grande stabilité reconnu aux formations lunaires. Mais elles nous montrent en abondance des traces de destructions partielles, de ruptures, de charriages en masse, d'épanchements superficiels. Étudiés sous des jours variés, tous ces traits nous affermissent dans la conviction que le relief de notre satellite a une histoire, que cette histoire seule donne l'intelligence de l'état actuel, et que l'état actuel nous achemine utilement à la reconstitution du passé.

Cette conviction a présidé à la rédaction des mémoires descriptifs et théoriques qui ont accompagné chacun des six fascicules parus de l'Atlas. Ces mémoires se complètent par des études variées, publiées dans les Comptes rendus de l'Académie des Sciences, dans les Annales de l'Observatoire, dans le Bulletin astronomique, dans l'Annuaire du Bureau des Longitudes, dans la Revue de Paris, dans la Revue scientifique. Nous n'entreprendrons pas d'en reproduire ici les conclusions; beaucoup, du reste, seraient malaisément comprises sans figures. Nous tenterons cependant d'indiquer les principales directions où la recherche semble avoir été fructueuse et promet de l'être encore dans l'avenir.

L'observation quotidienne montre que le relief terrestre se modifie sous l'action de forces externes, transformations plus ou moins directes de l'énergie solaire. Toutes ces forces tendent au nivellement général, par la destruction des saillies et le comblement des cavités. Il semble, à

première vue, que sur la Lune ces mêmes forces soient inactives. Mais elles ont agi dans le passé, comme le prouvent de nombreux indices recueillis sur les photographies. Nous sommes donc autorisés à conclure, non seulement que notre satellite possède les éléments chimiques de l'air et de l'eau, mais que ces éléments y ont revêtu la forme gazeuse, de manière à donner lieu à des phénomènes de sédiment et d'érosion.

Plus encore que la Terre, le globe lunaire est éloigné de la figure d'équilibre que travaillent à réaliser les forces externes. Cela tient à ce que les forces internes entrent en action, à certaines époques, pour combattre l'effet des premières et accentuer le relief. Or ce travail, nous ne l'observons autour de nous qu'atténué par l'érosion, masqué par les sédiments ou les mers, et il faut, pour le reconstituer dans son intégrité, des recherches laborieuses et conjecturales. Sur la Lune, au contraire, la structure née des forces intérieures est presque intacte et à découvert. Les dépressions et les saillies suivent dans leur répartition et leur importance des lois simples et des énoncés quasi-géométriques. Aussi plus d'un problème de physique du globe, source d'ardentes controverses, donne lieu, quand il s'agit de la Lune, à une question corrélative sur laquelle l'accord semble devoir être bien plus aisément accompli.

Par exemple, en ce qui concerne la distribution dans la Terre des éléments fluides et solides, nous voyons les naturalistes partagés en deux camps : les uns tiennent pour l'écorce mince, les autres veulent que la solidification ait commencé par le centre et soit, à l'heure présente, à peu près achevée. Posée d'abord pour la Lune, la question aurait sans doute été résolue dans le premier sens, et il est permis de penser que notre satellite apporte à la doctrine de la chaleur centrale un appui considérable et de nature à faire pencher la balance.

Un autre litige, dans lequel les astronomes auraient quelque droit d'intervenir, concerne la formation des montagnes. Est-ce la contraction du globe par refroidissement qui plisse la surface ? Est-ce le poids des sédiments qui tend à faire descendre encore les parties affaissées ? L'étude des photographies lunaires écarte la seconde explication et ne s'adapte à la première que sous réserve. Il paraît établi, en effet, que si le refroidissement est le facteur principal de la déformation de la surface, cette déformation n'affecte l'allure d'un plissement que pour certaines conditions thermiques. Pour celles que la Lune a dernièrement traversées, ce sont au contraire l'étirement et la dislocation des couches qui prédominent.

L'origine du volcanisme est encore le sujet de discussions qui s'imposent à nous, et que deux fois, en moins de vingt ans, d'impression-

nants désastres ont ranimées. Une école voit dans tous les volcans les manifestations d'un foyer commun; une autre fait de chaque éruption un accident local, subordonné à une infiltration de la mer ou des eaux douces. Il n'y a nulle exagération à dire que la Lune surpasse de bien loin notre planète par l'ampleur et l'énergie des phénomènes volcaniques dont elle a été le théâtre; que la distribution des orifices, leur structure, leur zone d'influence, peuvent y être étudiées sur des exemples plus nombreux, plus variés, plus probants que ceux dont les géologues disposent. Ici nous rencontrons des formes étrangement différentes de celles qui s'observent sur la Terre, mais cette dissemblance s'explique par l'écart des conditions physiques, et elle projette sur le débat auquel nous venons de faire allusion une lumière inattendue. Ces faits auraient pu être invoqués plus tôt; mais l'étude des documents photographiques leur communique une autorité nouvelle et ne permet plus de les négliger. Ainsi se trouve justifiée une fois de plus cette maxime de Sénèque, que Langrenus, cosmographe du roi d'Espagne Philippe IV, inscrivait en 1645 en marge d'une des premières cartes de la Lune : *Veniet tempus quo posteri nostri tam aperta nos nescisse mirentur.*

P. PUISEUX.

LIVRES NOUVEAUX.

Ἀριστοξένου ἁρμονικὰ στοιχεῖα. The Harmonics of Aristoxenus, edited with translation, notes, introduction and index of words, by Henry Macran, fellow of Trinity College Dublin and professor of moral philosophy in the University of Dublin. Oxford, at the Clarendon Press, 1902. 1 vol. in-8° de 303 pages.

Dans une préface de quelques lignes, M. Macran expose son but et son plan. Il a voulu, dit-il, mettre à la portée des lecteurs anglais les écrits du plus important théoricien de la musique grecque antique. Il a entrepris de publier un bon texte et une traduction claire du grand traité d'Aristoxène, d'illustrer les plus obscurs passages à l'aide de citations empruntées à d'autres anciens, experts en la matière. Son introduction a pour objet de combattre bon nombre de préjugés qui règnent encore à l'endroit de cette musique. L'annotation critique est bien supérieure à celle de Marquard [1] grâce à l'insertion des leçons de nouveaux manuscrits [2], notamment

[1] *Die harmonischen Fragmente des Aristoxenus, griechisch und deutsch mit kritischem und exegetischem Commentar,* etc. Berlin, Weidmann, 1868.

[2] Manuscrit du séminaire protestant de Strasbourg, C. III, 31. Ce manuscrit, qui fut brûlé par les obus allemands en août 1870, avait été collationné quelques semaines auparavant par l'auteur de la présente notice.

celles du manuscrit H, données par R. Westphal[1], à qui nous les avions communiquées.

L'introduction traite : A, du développement de la musique chez les anciens Grecs; B, des écrits conservés d'Aristoxène. Le texte de ce musicographe est suivi de la traduction; puis viennent les notes explicatives, dont les renvois se rapportent à la page et à la ligne de l'édition[2], tandis que les variantes sont placées au bas de chaque page du texte. Dans la première partie de son introduction, M. Macran n'a pas de peine à faire justice de la thèse avancée par M. Monro, d'après laquelle les harmonies grecques n'étaient autre chose que des échelles de transposition. De la seconde partie, il ressort qu'Aristoxène a fondé la science musicale et qu'il en a pour ainsi dire codifié les règles.

Le texte grec est sensiblement amélioré grâce au manuscrit de Strasbourg, à celui de Selden (Bibliothèque bodléienne à Oxford), collationné de nouveau, et au Riccardianus, de Florence, dont la collation est due à M. Van Herwerden. La traduction nous a paru généralement exacte et l'apparat critique, où Marquard est souvent critiqué, ne prête qu'à un petit nombre d'observations rectificatives, d'ailleurs assez graves. Quoi qu'il en soit, il faut se féliciter qu'Aristoxène ait rencontré dans M. Macran un éditeur, un interprète et un commentateur aussi compétent que circonspect. C. E. R.

Festschrift Theodor Gomperz dargebracht zum siebzigsten Geburtstage, am 29. März 1902, von Schülern, Freunden, Collegen. Wien, Alfred Hölder, 1902, 1 vol. gr. in-8°, 499 pages.

Sur les cinquante-six mémoires qui composent ce recueil, quatre seulement se rapportent à des sujets de littérature latine : encore l'étude de M. Ad. Bauer, sur *Une contradiction dans Tacite,* comporte-t-elle un rapprochement avec Hérodote et une conclusion qui s'étend à toute l'historiographie ancienne. En se limitant au domaine encore assez vaste de l'antiquité grecque, les élèves, amis et collègues de M. Théodore Gomperz ont voulu rattacher leur œuvre au beau livre des *Griechische Denker.* C'est pourquoi aussi les études de philosophie grecque occupent ici une place prépondérante; je signalerai les travaux de MM. H. von Arnim, *Les âges du monde chez Empédocle;* D. Comparetti, *Un fragment philosophique,* d'après un papyrus gréco-égyptien; H. Diels, *Un hymne orphique à Déméter;* P. Hensel, *Sur le Sophiste de Platon;* J. Kohm, *La démonstration dans le Charmide;* P. Wendland, *La constitution du texte de l'écrit aristotélicien περὶ αἰσθήσεως καὶ αἰσθητῶν*; C. Wessely, *Sur Diogène le Cynique*, etc.... Dans le même ordre d'idées, un assez grand nombre de collaborateurs ont étudié l'histoire des théories littéraires chez les Grecs : J. Bywater, *Sur certains termes techniques dans la poétique d'Aristote;* O. Crusius, *Les Ἀναγνωστικοί* (Arist., *Rhet.*, III, 12); O. Immisch, *Sur la Chrestomathie de Proclus et sur la poétique des anciens;* E. Szanto, *Sur la Poétique d'Aristote.* Quelques autres articles ont un intérêt plus exclusivement littéraire : F. Blass, *Observations sur le banquet de Platon* (examen de quelques corrections destinées à rétablir la correspondance rythmique entre certains membres de phrase); H. Jurenka, *Les*

[1] *Aristoxenus von Tarent, Melik und Rhythmik des classischen Hellenenthums, übersetzt und erläutert durch R. Westphal,* t. II (posthume, p. p. F. Saran), p. 102.

[2] L'inconvénient de ce procédé est sensible : le lecteur est obligé, après avoir pris connaissance du texte, d'y revenir en rétrogradant de l'annotation à ce texte, ou de le suivre en se reportant, chemin faisant, à l'annotation.

odes VI *et* VII *de Bacchylide s'adressent-elles à un seul vainqueur ou à deux?* F. Max, *Sur la date de l'Œdipe-Roi de Sophocle;* Th. Reinach, *Aristoxène, Aristote, Théophraste;* Reisch, *Sur l'histoire primitive de la tragédie attique;* H. Weil, *Xénophon et l'avenir du monde grec;* Zielinski, *La suite des idées dans les chants du chœur d'Antigone.* La plupart de ces savants mémoires (et j'en omets des plus considérables) échappent à une analyse sommaire. En voici quelques autres dont je résumerai en peu de mots les conclusions : M. O. Benndorf trouve dans une inscription funéraire de Telmessos le nom d'un poète Boethos, qu'il identifie avec l'auteur d'une épigramme de l'*Anthol. Palat.*, IX, 248; M. E. Bormann essaie une restitution nouvelle de l'inscription métrique gravée, selon Kirchhoff, sur un monument commémoratif de la bataille de Marathon (*C. I. A.*, I, 333); M. A. Engelbrecht présente quelques observations sur les *Scènes de funérailles dans Homère*, comme une sorte de complément au récent travail de M. W. Helbig sur le même sujet; M. Am. Hauvette, à propos d'un vers d'Archiloque, propose de réduire à une seule anecdote le double récit que fait Plutarque de la rencontre de Périclès avec la sœur de Cimon (Plut., *Pericl.*, 10 et 28). Les études de M. Kalinka sur Thucydide offrent entre autres une judicieuse discussion du texte d'Aristote, Ἀθην. πολ., 4, 2, sur les conditions requises des candidats aux fonctions de stratège. M. Kukula définit avec beaucoup de justesse le sens du mot Ἕλληνες dans le *Discours aux Grecs*, de Tatien. Selon une ingénieuse explication de M. Münsterberg, les chevaux des haras publics d'Argos s'appelaient Διομήδους ἵπποι, du nom de leurs ancêtres mythiques, dérobés par Héraclès au roi des Bistones, Diomède. C'est par une confusion amusante que ce nom de Diomède a été pris pour celui d'un Athénien, à qui Alcibiade avait emprunté son attelage quand il remporta la victoire à Olympie (cf. Isocrate, περὶ τοῦ ζεύγους). Finissons par une jolie trouvaille de M. Ad. Wilhelm : le héros Δάτυλλος, dont le nom se retrouve aujourd'hui sur un fragment de comptes athéniens, avait été fameux dans l'antiquité, au point de donner lieu à un proverbe (Zenob., III, 10). Mais le sens de ce proverbe s'était perdu, et le nom de ce héros passait jusqu'à ce jour pour une simple altération du mot d'Alcée : « Buvons... il n'y a plus qu'un filet de jour », δάκτυλος ἀμέρα (Bergk, fr. 41).

Am. H.

Pierre Corneille et le théâtre espagnol, par Guillaume Huszàr. — Paris, Émile Bouillon, 1903, in-16 de 306 pages.

M. Huszàr a lu à peu près tout ce qui a été publié sur les rapports du théâtre de Corneille et de la *comedia* espagnole, et, sauf une exception qu'il veut bien faire en ma faveur, il trouve que la critique française a sur cette question presque toujours péché par ignorance ou par *hostilité*. Il se flatte, au contraire, d'arriver à une impartialité absolue par la raison, pour lui décisive, qu'il a l'avantage de n'être ni Français, ni Espagnol, mais Hongrois. Il jette donc un *coup d'œil* sur le développement parallèle du théâtre espagnol et du théâtre français, et il constate que Lope de Vega a assuré dans son pays le triomphe du drame national, tandis que Corneille, qui n'était point « un génie novateur capable de braver les savants », a retardé, en s'attachant au « classicisme » par étroitesse d'esprit, le développement du théâtre français (cf. p. 115, 118 et 126). — Examinant ensuite les caractères de la comedia, M. Huzàr nous montre, après M. Viel-Castel, comment y sont traduits le sentiment religieux et le sentiment monarchique de son pays et de son époque, et, à propos du rôle qu'y jouent l'honneur et l'amour, il reprend, sans accepter toutefois la distinction que je continue à croire nécessaire entre l'âge de Lope et celui de

Calderon, quelques-unes des idées que j'ai déjà exprimées et sur lesquelles je n'ai pas encore changé d'avis. Comme les qualités de forme lui paraissent tout à fait secondaires au théâtre, il ne reproche au drame espagnol que de faire une part trop grande à l'exagération et au hasard, c'est-à-dire au romanesque. — Il a des reproches autrement graves à adresser à notre théâtre classique et à son plus glorieux fondateur. Corneille, dit-il, ne pouvait présenter sur la scène française des peintures qui auraient choqué les habitudes de son public. Il a donc enlevé au répertoire espagnol toute couleur. D'autre part, s'il a appris de la *comedia* à traduire parfois le sentiment religieux et le sentiment monarchique, et à représenter dans des situations extraordinaires des personnages à la volonté exaltée, il n'a été qu'indirectement effleuré par l'esprit contemporain, et, victime de son classicisme, il n'a pas su donner une valeur nationale à ses héros qui ne sont ni antiques, ni Français, mais à moitié Espagnols, et qui ne réalisent point un type d'humanité éternelle, n'étant que « des entités abstraites, avec lesquelles il opère comme avec des quantités mathématiques » (p. 212). — Reprenant enfin la suite des pièces de Corneille, M. Huszàr énumère les emprunts déjà signalés qui y sont faits à l'Espagne et qui, d'après lui, contraignent tous les esprits indépendants à refuser à leur auteur ce mérite de l'originalité dont manque d'ailleurs la littérature française classique (p. 184).

Voilà la thèse de M. Huszàr. Je ne puis pas la discuter en quelques lignes. J'ai déjà du reste donné par avance ma réponse dans mon étude sur *La comedia espagnole en France* (Paris, Hachette, 1900), et ce n'est pas à moi de dire lequel de M. Huszàr, qui est Hongrois, ou de moi-même, qui ne suis que Français, s'est montré le plus impartial. Des six chapitres du livre de M. Huszàr, le premier (où il fait non sans parti pris, mais d'une manière assez complète, l'historique de la question) est le plus utile à consulter. Il ne faut chercher dans les cinq autres aucun document nouveau de quelque importance. M. Huszàr n'a guère fait porter ses recherches que sur les premières comédies de Corneille (qui, à mon avis, ne subit directement l'influence de l'Espagne qu'à partir de l'*Illusion comique*), et il n'aboutit sur ce point qu'à des hypothèses de la plus étrange fantaisie. Le véritable intérêt de son étude est dans la thèse même qu'il soutient et dans sa prétendue « objectivité ». Je laisse à ses lecteurs le soin de la juger. Je dois ajouter cependant que M. Huszàr est bien informé et qu'il est sincère. Il serait injuste de le présenter comme un « Franzosenfresser ». Je le crois seulement égaré par ses préférences personnelles pour la forme libre du drame, et surtout par l'idée étroite qu'il se fait de l'invention littéraire. Son livre ne diminuera certainement en rien notre culte légitime pour Corneille, mais s'il nous apprenait à goûter davantage la *comedia* espagnole, il ne nous rendrait pas un médiocre service.

E. Martinenche.

Correspondance des Directeurs de l'Académie de France à Rome avec les Surintendants des Bâtiments, publiée d'après les manuscrits des Archives nationales par MM. Anatole de Montaiglon et Jules Guiffrey, t. XII, 1764-1774, un vol. in-8°, Paris, 1902.

Commencée il y a une quinzaine d'années, cette publication présente l'histoire d'une des créations de Colbert qui ont fait le plus d'honneur au grand ministre et à la France. L'Académie de France à Rome comptera bientôt deux siècles et demi d'existence. A travers des vicissitudes sans nombre, elle a résisté jusqu'ici à tous les changements de régime, à toutes les révolutions. Les lettres échangées entre son

Directeur et le chef de l'administration des Beaux-Arts contiennent les détails les plus minutieux sur son organisation, ses travaux, son personnel, les difficultés de diverse nature qu'elle a traversées. Sans doute, ces documents renferment plus d'un passage inutile et bien des répétitions; mais n'y aurait-il pas eu danger à tronquer des pièces originales? Qui peut jamais savoir si telle particularité, en apparence fort insignifiante, ne fournira pas de précieuses indications à un travailleur bien informé?

Voici, par exemple, ces requêtes de banquiers parvenant à grand'peine à se faire rembourser de leurs avances. Ces correspondances sur des questions d'intérêt nous révèlent un des plus graves dangers qui menacèrent jusqu'en 1792 l'existence même de l'Académie de France à Rome.

La période allant de 1764 à 1774, qui fait l'objet de ce tome douzième, est remplie par le Directorat de Charles Natoire. Cet artiste avait toute la confiance du marquis de Marigny; il resta vingt-quatre ans à la tête de l'Académie. Quand on dut le remplacer à un âge fort avancé, il laissa les affaires de l'Académie dans un grand désarroi. Et cet exemple prouva l'inconvénient de proroger trop longtemps un directeur dans ces fonctions délicates.

Au cours de la période qu'embrasse le présent volume survint un incident dont le retentissement a été considérable. Un pensionnaire architecte, Adrien Mouton, ayant été renvoyé de l'Académie pour avoir refusé de se soumettre aux devoirs religieux auxquels tous les habitants de Rome étaient astreints, intenta un procès en dommages-intérêts au Directeur devant le Châtelet de Paris. Natoire fut condamné à une indemnité de dix mille livres. L'intervention de M. de Marigny fit porter l'affaire devant le Conseil du Roi, où Natoire obtint définitivement gain de cause; mais son autorité ne s'en trouva pas moins profondément ébranlée, et sa situation devint, par suite, des plus difficiles.

D'autres incidents moins graves viennent rompre de temps en temps la monotonie de cette correspondance administrative. Les pièces que M. Tausserat-Radel a tirées des Archives du Ministère des Affaires étrangères, lettres de l'ambassadeur auprès du Saint-Siège, réponses du Ministre, nouvelles de Rome, fournissent de piquants détails sur les menus incidents qui agitent et passionnent la société romaine et apportent une utile diversion à la sécheresse du document principal.

Le présent volume va jusqu'au 25 mai 1774: la dernière pièce porte le n° 6495. C'est le nombre des lettres imprimées jusqu'ici. La publication doit s'arrêter à la Révolution. Deux ou trois volumes sont nécessaires pour la terminer. Elle constituera un monument unique élevé en l'honneur de l'Académie de France à Rome.

H. D.

Catalogue des Autographes composant la collection de M. E. Gourio de Refuge (1re série). Académie française. Paris, Noël Charavay, 1902 (IV-175 pages et table).

Ce catalogue d'une vente dont la première vacation a eu lieu en décembre dernier s'annexera comme un document utile à l'histoire des Académies. La collection réunie par M. de Refuge, neveu d'Alexandre Duval, de l'Académie française, et de Victor Regnault, de l'Académie des Sciences, était fort riche. Dans «les correspondances» de son oncle et de son beau-père, ainsi que dans celle de François Mazois, auteur des *Ruines de Pompéi*, M. de Refuge avait trouvé nombre de lettres intéressant le «nouvel Institut», d'où il était passé à l'étude des anciennes Académies (voir son *Catalogue raisonné des membres de l'ancienne Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, dans l'*Amateur d'autographes* de 1891-1892). — Les fascicules ultérieurs du catalogue de cette collection contiendront l'Académie des Inscriptions, celle des

IMPRIMERIE NATIONALE.

Sciences, celle des Beaux-Arts, celle des Sciences morales. Le présent fascicule, dont les courtes notices biographiques paraissent avoir été établies avec grand soin par M. Raoul Bonnet, avec l'aide du savant M. Lhuillier, président de la Société archéologique de Seine-et-Marne, offre, avec l'indication sommaire du contenu des lettres, depuis Antoine Godeau jusqu'au marquis de Vogüé, de très nombreux fac-similés de signatures d'académiciens. Il y a des lacunes, — Pierre Corneille, entre autres, et Marivaux, — mais fort peu. Et la lecture de ce document ne nous laisse qu'un regret : celui qu'une si belle collection ne soit pas venue enrichir les archives de l'Académie française ou la Bibliothèque de l'Institut.

A. Rébelliau.

Émile Picard. *Exposition universelle de 1900. Rapports du Jury international. Introduction générale, 2e partie. Sciences.* 1 broch. in-4° de 115 p. Paris, Imprimerie nationale, 1901.

On entend parfois émettre des doutes sur l'utilité des *Rapports* souvent volumineux qui forment l'épilogue habituel des Expositions universelles. Cet usage serait pourtant unanimement approuvé, si tous ces *Rapports* égalaient en valeur et én intérêt celui que M. Picard a donné sur les progrès accomplis dans les diverses sciences depuis quinze ou vingt ans. Fixer le point où chaque science est arrivée, exposer les hypothèses nouvelles, laisser présager les tendances prochaines, voilà ce que M. Picard a su faire dans un fascicule dont l'étendue dépasse à peine cent pages. Dominant chaque partie du sujet, il ne se laisse pas accabler sous la multiplicité des détails; il évite pourtant toute omission. Ce *Rapport* est une véritable *Histoire des sciences à la fin du XIXe siècle*, et c'est le titre exact qu'il devrait porter.

Écrite dans une langue très claire, qui est celle du commun usage, cette histoire est accessible à toute personne cultivée. On ne saurait trop la recommander aux étudiants en sciences : élèves des Facultés, de l'École normale supérieure, de l'École polytechnique, de l'École de physique et de chimie. En même temps qu'elle leur donnera une vue d'ensemble sur les sciences, cette lecture ne saurait manquer d'exciter leur esprit aux travaux solides.

Sous le titre de *Remarques finales*, l'auteur a réuni quelques observations d'ordre général sur « le mutuel appui que se prêtent les diverses parties de la science », ainsi que sur les entreprises scientifiques collectives, telles que celles qui sont projetées ou même déjà ébauchées par l'Association internationale des Académies.

Il est une autre remarque que l'auteur, parlant au nom d'un jury international, ne pouvait formuler, mais qui se dégage de la lecture de ce *Rapport*, c'est la grande part des Français dans le progrès contemporain des sciences. Impartial et équitable, M. Émile Picard loue, selon leur juste mérite, les travaux d'un Helmholtz, d'un Hertz ou d'un Maxwell. Mais les noms des savants français s'imposent à lui à chaque page, si bien que cette histoire des sciences à la fin du XIXe siècle, intéressante et instructive pour tous, est, en outre, singulièrement réconfortante pour nous.

H. D.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Hommage à la mémoire de M. Gaston Paris. — M. le Secrétaire perpétuel a donné lecture, dans la séance du 2 avril, de la lettre suivante, qui lui a été adressée par lord Reay, président de la *British Academy* :

« Londres, le 26 mars 1903.

« Monsieur le Secrétaire,

« L'Académie britannique, dans sa séance plénière d'hier, à l'unanimité, adopta une résolution pour exprimer à votre Académie sa profonde sympathie à l'occasion de la perte si sensible qu'elle a faite dans la personne de M. Gaston Paris, dont le décès est regretté de toutes les Académies, qui apprécieront le mérite exceptionnel des œuvres du défunt et l'impulsion qu'il a donnée aux études qu'il dirigeait avec une si grande autorité.

« Veuillez agréer, Monsieur, les assurances de ma plus haute considération.

« Le Président : Reay »[1].

— M. le Secrétaire perpétuel a aussi donné lecture, dans la séance du 2 avril, d'une lettre du Président de l'*Alliance française*, rendant compte à l'Institut de l'emploi que l'Alliance a fait, cette année, des fonds qui lui ont été attribués sur le prix Debrousse. 5,000 francs ont été employés à fonder, à Valence (Espagne), une école où deux instituteurs, venus du département de la Haute-Garonne, enseignent le français à près de 200 jeunes Espagnols.

Cette école rendra des services à une population dont une partie émigre tous les ans en Algérie, et qui éprouve le besoin de se familiariser d'avance avec notre langue.

Dictionnaire. Continuant le travail de préparation de la huitième édition du Dictionnaire de l'usage, l'Académie a étudié les mots compris entre *colorier* et *comédie.*

Réception. L'Académie a fixé au jeudi 4 juin la réception de M. Edmond Rostand.

Candidatures. L'Académie a fixé au jeudi 18 juin les élections aux fauteuils vacants par suite du décès de MM. Gaston Paris et Ernest Legouvé.

L'Académie a reçu les lettres de candidature de MM. Frédéric Masson, Janssen et Jules Delafosse, qui se présentent en remplacement de M. Gaston Paris; et celles de MM. René Bazin, de Porto-Riche, Haraucourt, Émile Gebhart, Gustave Larroumet et Janssen, qui se présentent en remplacement de M. Legouvé.

Prix Gobert. L'Académie a décerné le prix Gobert à M. Pierre de Nolhac, con-

[1] M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a reçu une lettre conçue dans des termes analogues.

servateur du Musée national de Versailles, directeur adjoint à l'École des hautes études, pour son ouvrage : *La création de Versailles.*

Prix Archon Despérouses. L'Académie a décerné un prix de 1,000 francs à M. Louis Mercier, pour son ouvrage : *Voix de la terre et du temps;* deux prix de 800 francs chacun, à Mme Marguerite Comert, pour son ouvrage : *Le Cœur nostalgique,* et à M. Jean Renouard, pour son ouvrage : *Provence ;* une mention à M. Édouard Montier, pour son ouvrage : *L'automne des lis.*

Prix Le Fèvre Deumier de Pons. Ce prix, de la valeur de 1,000 francs, est partagé également entre Mme Amélie Mesureur, pour son ouvrage : *Gestes d'enfant,* et M. Duvauchel, pour son ouvrage : *Poèmes de Picardie.*

Legs. L'Académie a définitivement accepté le legs, qui lui a été fait par M. Jules Faivre, de deux prix Montyon de 500 francs chacun, qui devront être décernés tous les ans à deux personnes qui se seront fait remarquer par leur bonne conduite.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Communications. 3 avril. M. Ph. Berger communique, de la part de M. Schrœder, consul général d'Allemagne à Beyrouth, une nouvelle inscription provenant du temple d'Echmoun à Sidon.

Cette inscription présente un intérêt capital parce qu'on y trouve le titre de *Roi des Rois* cherché en vain jusqu'à présent dans l'épigraphie sémitique. Elle comble la lacune qui existait entre le roi Bodastoret et son grand-père Echmounazar et nous fournit le nom d'un nouveau prince de la famille royale, Sydykjaton.

— M. le capitaine Weill signale l'existence, sur les rochers du Ouady Magharah, au Sinaï, de deux bas-reliefs publiés en 1869, sur lesquels on reconnaît le cartouche de *Mersekha,* roi de la période thinite antérieure à l'ancien empire memphite (vers 4000 av. J.-C.). Ce fait prouve que l'exploitation des mines de turquoises de Magharah avait déjà commencé à cette époque ancienne, et que les rois archaïques d'Abydos réunissaient déjà sous leur autorité l'Égypte entière de l'époque historique.

8 avril. M. S. Reinach étudie l'œuvre du sculpteur Strongylion, qui florissait à Athènes vers 410 av. J.-C. et dont une Artémis courant, sculptée pour un temple de Mégare, a été imitée par Praxitèle. Strongylion était aussi l'auteur d'une statuette d'Amazone que l'on transportait dans les bagages de Néron. M. S. Reinach pense qu'une belle statue d'Artémis court-vêtue, découverte en 1865 à Lesbos et conservée au musée de Constantinople, dérive d'un original de Strongylion. Elle offre, en effet, des analogies avec les motifs favoris de Praxitèle, mais elle est d'un style plus archaïque, qui atteste encore l'influence de la grande école du ve siècle, en particulier de Polyclète et de Phidias.

— M. Héron de Villefosse communique le texte d'un certain nombre de graffites tracés sur des poteries découvertes, il y a plus de vingt-cinq ans, au sommet du Puy-de-Dôme, sur l'emplacement du célèbre temple de Mercure. Ces petites inscriptions contiennent en abrégé une formule votive de quatre lettres où on peut retrouver le nom gaulois du dieu adoré dans ce temple, *Vasso Kalata.* Ces poteries inscrites sont les débris d'ex-voto offerts par des gens de modeste condition, par des paysans qui, à l'époque romaine, désignaient encore le dieu sous son nom primitif et vulgaire comme au temps de l'indépendance. Il rapproche ces poteries

d'un groupe d'inscriptions, malheureusement perdues, qui fut trouvé, à la fin du XVII[e] siècle, à l'embouchure du Rhin.

— M. Léopold Delisle communique, de la part de M. H. Yates Thompson, la photographie d'une grande peinture exécutée par Jean Foucquet. On a lu, dans le présent numéro du *Journal* (voir ci-dessus, p. 265), un article de M. L. Delisle sur ce sujet.

17 avril. M. Héron de Villefosse signale une curieuse mosaïque récemment découverte à Villelaure (Vaucluse). Le tableau central, entouré de scènes de chasse, offre une représentation fort rare : celle de la nymphe Callisto, dont l'aventure a été racontée en détail par Ovide, dans les *Métamorphoses.* Le mosaïste a choisi le moment où Diane, ayant constaté les amours de sa compagne favorite avec Jupiter, la chasse de son cortège. Callisto, dans cette scène de châtiment, apparaît dépouillée de ses vêtements par les nymphes ses compagnes; Diane irritée est debout devant elle et l'interpelle avec un geste menaçant.

— M. Chatelain fait une communication sur le manuscrit d'Hygin, écrit en notes tironiennes, offert au pape Jules II et célébré par Pierre Bembo dans une lettre du 20 janvier 1513. Ce manuscrit, cherché en vain dans la Bibliothèque du Vatican, semblait perdu. Un volume exposé dans la vitrine de l'Ambrosienne, à Milan, contient une partie du traité d'Hygin, *De Sideribus,* qui paraît répondre à la description de Bembo.

— M. Salomon Reinach montre à l'Académie la photographie d'une intéressante figurine en ivoire, représentant un danseur, qui a été découverte à Cnossos (Crète) par M. Arthur Evans.

24 avril. M. Hamy communique des extraits d'une lettre de M. Auguste Chevallier, chef de la mission scientifique du Chari-Lac Tchad, subventionnée par l'Académie sur les revenus de la fondation Garnier. Cette lettre, datée de Udellé, 5 février 1903, fait savoir que, depuis la fin de novembre, M. Chevallier est parvenu dans la région du Moyen-Chari et a relevé le cours supérieur de ce fleuve et de ses affluents orientaux. Il a rencontré à 80 kilomètres d'Udellé, par 827 mètres d'altitude, le point de convergence des bassins du Chari, du Congo et du Nil. Conduit par le fils du sultan Snoussi, il allait partir à la découverte d'un lac situé aux confins du Darfour, du Dar Rounga et du Ouadaï et que les Arabes appellent *Mamoun.*

Cette région est encore absolument inconnue. Ni Potagos, ni Nachtigal, ni Junker, ni Lupton bey, les seuls explorateurs qui se sont aventurés dans ces parages, ne l'ont traversée.

— M. Héron de Villefosse présente, de la part du R. P. Delattre, une aquarelle représentant un personnage en couleur placé sur un sarcophage phénicien.

— M. Charles Joret lit une note du docteur Bonnet, attaché au Muséum d'histoire naturelle, sur les figures peintes dans un manuscrit de Dioscoride conservé à la Bibliothèque nationale.

Don. M. le Président a annoncé à l'Académie, dans la séance du 24 avril, que M. le duc de Loubat avait mis à la disposition de M. le Directeur de l'École française d'Athènes une nouvelle somme de 20,000 francs, à affecter à la continuation des fouilles de Délos. C'est donc d'un crédit total de 50,000 francs que les fouilles de Délos sont présentement dotées, grâce à la libéralité de M. le duc de Loubat.

M. le Président fait incidemment remarquer que les Écoles françaises d'Athènes et de Rome jouissent maintenant de la personnalité civile, ce qui les rend aptes à recevoir des dons et des legs.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Nécrologie. L'Académie a éprouvé la perte de M. Louis DE BUSSY, membre titulaire dans la section de géographie et de navigation, décédé à Paris le 24 avril 1903.

M. de Bussy était né à Nantes le 22 mars 1822. Il entra à l'École polytechnique en 1842 et en sortit dans le corps du génie maritime.

Toute sa carrière fut consacrée à la construction des navires de guerre et à l'étude des problèmes nouveaux que suscite cette industrie perpétuellement en transformation. Pendant la guerre de Crimée, il dirigea à Lorient la construction des bombardes qui opérèrent à Sweaborg. Détaché au service des bois de la Marine et ensuite aux forges de La Chaussade, il revint, en 1862, à Lorient pour travailler sous les ordres de Dupuy de Lôme.

Depuis 1871, un nombre considérable des navires composant nos flottes, cuirassés, croiseurs, canonnières cuirassées, torpilleurs-avisos, garde-côtes, furent construits sur les plans et sous la direction de M. de Bussy.

Il parvint au sommet de la hiérarchie de son corps et fut directeur des constructions navales, membre du conseil d'amirauté et inspecteur général du génie maritime.

L'Académie l'avait élu membre titulaire, le 14 mai 1888, en remplacement de M. le général Perrier.

Élection. L'Académie a procédé, dans sa séance du 27 avril, à l'élection d'un correspondant dans la section de géométrie en remplacement de M. Fuchs, de Berlin, décédé.

La section avait classé les candidats dans l'ordre suivant : en *première ligne* : M. Noether, d'Erlangen; en *deuxième ligne* (*ex æquo* et par ordre alphabétique) : MM. Bianchi, de Pise; Frobenius, de Berlin; Gordan, d'Erlangen, Hilbert, de Goettingue, et Lerch, de Fribourg (Suisse).

Au premier tour de scrutin, M. NOETHER a été élu.

M. Max Noether est né à Mannheim en 1844. Élève de Schoenfeld, Kirchhoff, Hesse et Clebsch, il commença à enseigner les mathématiques à l'Université de Heidelberge en 1870. Il fut chargé de cours à l'Université d'Erlangen (Bavière) en 1875, et nommé professeur titulaire de mathématiques à la même Université en 1888. En 1882, l'Académie des sciences de Berlin lui décerna, en même temps qu'au regretté Henri Halphen (depuis membre de l'Institut), le prix Stein.

Les travaux mathématiques de M. Max Noether, qui se rattachent d'un côté aux études de Clebsch et d'un autre à celles de B. Riemann, ont principalement porté sur les théories des fonctions algébriques à une ou plusieurs variables. Une partie notable de ses travaux a été insérée dans les *Mathematische Annalen.* L'une des principales œuvres de M. Noether est intitulée *Bericht über die Entwicklung der Theorie der algebraischen Functionen in älterer und neuerer Zeit.* (Sitzungsberichte der Deutschen Mathematiker-Vereinigung, 1893.)

Histoire des sciences. M. Mascart a lu, dans la séance du 6 avril, une importante notice sur la vie et les travaux de sir Georges-Gabriel Stokes, ancien associé

étranger, dont le *Journal des Savants* a récemment annoncé le décès (n° de mars, p. 185). Cette notice a été publiée dans les *Comptes rendus de l'Académie*, t. CXXXVI, p. 841-846.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts informe l'Académie qu'il est tout disposé à souscrire au désir qu'elle a exprimé de posséder un buste de M. le comte Delaborde.

Dictionnaire des Beaux-Arts. L'Académie entend, en première lecture, le texte du mot *galerie.* Il est décidé que l'article sera complété par l'énumération des principales Galeries contenant des œuvres d'art.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Nécrologie. L'Académie a éprouvé la perte de M. Antonin Lefèvre-Pontalis, membre libre, décédé à Paris le dimanche 19 avril 1903.

Né à Paris, le 19 août 1830, M. Antonin Lefèvre-Pontalis avait, en 1852, été nommé auditeur au Conseil d'État. Il le quitta en 1863 pour entrer dans la vie publique. Il fut envoyé, par le collège électoral de Seine-et-Oise, en 1869, au Corps législatif, et, en 1871, à l'Assemblée nationale. Il ne fut pas réélu aux élections législatives de 1876. Mais, à celles de 1885, il entra à la Chambre comme député du Nord. Il ne fut pas renommé en 1889.

L'Académie le nomma membre libre, en remplacement d'Hippolyte Carnot, le 2 juin 1888.

Il appartint, dès l'origine, à la *Société antiesclavagiste de France*, fondée par le cardinal Lavigerie et Jules Simon, et il y remplissait encore, au moment de son décès, les fonctions de secrétaire général.

Ses études ont porté simultanément sur l'histoire et sur les questions législatives. Voici les titres de ses principaux ouvrages : *Les lois et les mœurs électorales en France et en Angleterre*, 1 vol. in-12, Paris, 1864. — *Vingt années de République parlementaire au XVII^e siècle. Jean de Witt, grand pensionnaire en Hollande*, 2 vol. in-8°, Paris, 1884. — *Les élections en Europe à la fin du XIX^e siècle*, 1 vol. in-12, Paris, 1902.

Communication. 4 avril. M. Levasseur donne lecture de la partie des conclusions de son *Histoire des classes ouvrières en France depuis 1789* relative à la période révolutionnaire.

Legs. L'Académie est autorisée à accepter, pour la fondation Carnot, un legs de 2,000 francs, qui lui a été fait par M^me veuve Bergeron.

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT.

M. Edmond Doutté a fait don à la bibliothèque de l'Institut d'un *Album* (in-8° N. S. 4913), renfermant vingt-quatre photographies, prises par lui au cours de son récent voyage au Maroc. Toutes représentent des monuments sacrés : *Kerkours* ou tas de pierres sacrées, supportant parfois un bâton au bout duquel flotte un haillon; enceintes sacrées; colonnes de pierres élevées par les fidèles; porte de la mosquée, en partie ruinée, d'Ibn Toumert, le mahdi almohade, à Tin Mel, dans le Haut Atlas; arbres sacrés aux branches desquels pendent des haillons; fenêtre grillée

du marabout de Sidi Omer Alilech, à Tanger, à laquelle les fidèles attachent des objets. Cette collection de photographies est intéressante pour l'histoire de la religion au Maroc.

— La Bibliothèque de l'Institut a reçu un exemplaire des reproductions de deux importants manuscrits appartenant à la Bibliothèque nationale : l'*Anthologie de poètes latins, dite de Saumaise*, et le *Psautier de saint Louis* (Paris, impr. Berthaud frères).

M. Henri Omont explique, dans la notice placée en tête de l'*Anthologie*, comment ce manuscrit célèbre est entré à la Bibliothèque nationale : « C'est en l'année 1615 que l'érudit bourguignon Claude de Saumaise le reçut d'un de ses compatriotes, Jean Lacurne, bailli d'Arnay-le-Duc. Après la mort de Saumaise, en 1635, ses manuscrits passèrent à son fils, qui les légua, en 1661, à deux conseillers au Parlement de Bourgogne, Philibert de La Mare et Jean-Baptiste Lantin. L'*Anthologie latine* semble avoir été comprise dans la part de Lantin, et après la mort du fils de celui-ci, en 1756, ses héritiers vendirent à la Bibliothèque plusieurs des manuscrits qui avaient jadis appartenu à Saumaise. »

Le manuscrit de l'*Anthologie latine*, inscrit sous le numéro 10,318 du fonds latin, est un volume grand in-4° de 290 pages, d'une grosse écriture onciale assez élégante, qui peut remonter à la fin du VII^e ou au début du VIII^e siècle.

Le *Psautier de saint Louis* (manuscrit latin n° 10525) est un volume de format petit in-4°, comptant 260 feuillets de parchemin. Il est permis de conjecturer, d'après certaines mentions, dit M. Omont dans la notice préliminaire, qu'il a été copié et enluminé après l'année 1252, date de la mort de la reine Blanche de Castille, et avant l'année 1270, date de la mort de saint Louis.

Soixante-dix huit peintures, formant un recueil d'images des principales scènes de la Bible, ont été placées en tête du volume. Elles sont accompagnées de notices explicatives dont la liste précède la reproduction des planches. Ce *Psautier* a déjà été l'objet de diverses études. M. L. Delisle lui a notamment consacré une notice dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXXI, p. 268-269.

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — RECUEIL DES HISTORIENS DE LA FRANCE. — *Obituaires de la province de Sens*, t. I. Diocèses de Sens et de Paris. Publié par M. Auguste Molinier, sous la direction et avec une préface de M. Auguste Longnon, membre de l'Institut, 1^{re} et 2^{me} parties, 2 vol. in-4°, Paris, Imprimerie nationale, librairie C. Klincksieck, 1902.

Pouillés de la province de Rouen, publiés par M. Auguste Longnon, membre de l'Institut, 1 vol. in-4°, Paris, Imprimerie nationale, librairie C. Klincksieck, 1903.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — *Inscriptiones græcæ ad res romanas pertinentes, auctoritate et impensis Academiæ inscriptionum et litterarum humaniorum.* Tomus primus, fasc. II. Curavit R. Cagnat, auxiliante Toutain. — Tomus tertius, fasc. II. Curavit R. Cagnat, auxiliante G. Lafaye, in-4°, Paris, Ernest Leroux, 1903.

Académie des Sciences. — Table des *Comptes rendus des séances.* Deuxième semestre 1902, t. CXXXV, 1 brochure in-4°. H. D.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUIN 1903.

Le Gouvernement de M. Thiers.

Gabriel Hanotaux, de l'Académie française, *Histoire de la France contemporaine* (1871-1900). — T. I. *Le Gouvernement de M. Thiers.* Grand in-8°, xi-640 pages. Paris, ancienne librairie Furne, 1903 [1].

Le livre de M. Hanotaux nous jette, sans préambule ni détours, *in medias res :* à peine une dizaine de pages sur le Second Empire, pour constater que son essence même le prédestinait à finir par une guerre; à peu près autant sur le gouvernement de la Défense nationale, dont la faiblesse originelle, tenant à ce qu'il fut choisi par Paris et resta enfermé dans Paris, est nettement définie; et aussitôt nous voilà engagés dans la redoutable partie qui se joue, d'une part, entre M. Thiers et l'Allemagne, d'autre part, entre M. Thiers et la population parisienne, en troisième lieu, entre M. Thiers et l'Assemblée nationale issue des élections du 8 février 1871.

Ce que furent ces élections, sous l'empire de quelles affolantes préoccupations elles se produisirent, comment elles se firent, non sur la question de la forme de gouvernement, mais sur la question de paix ou guerre, l'auteur l'a expliqué en une pénétrante analyse. Dans l'assemblée nouvelle entrèrent les éléments les plus distingués de chaque parti; seulement comme tous ces partis, — légitimiste, orléaniste, républicain, — avaient été pendant plus de vingt années écartés du pouvoir, le sens pratique et l'expérience des affaires leur firent défaut à un degré prodi-

[1] Ce premier volume doit être suivi de trois autres, qui porteront les titres suivants : t. II, *La présidence du maréchal de Mac-Mahon et la fondation de la République;* t. III et IV, *Histoire de la République parlementaire.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

gieux. L'Assemblée pouvait passer pour une élite, et sous ce rapport elle soutient glorieusement la comparaison avec toutes celles qui l'ont suivie; mais c'était une élite d'écoliers dans les choses de la politique, et cette masse de plus de 700 législateurs, qui à peine se connaissaient entre eux, était infiniment difficile à manier.

C'est là une des causes de l'impuissance manifestée par cette Assemblée à se donner la constitution qu'on pouvait craindre ou espérer d'elle.

La majorité était monarchiste, — 400 monarchistes contre 200, plus tard 300 républicains, — mais cette majorité se divisait, par moitiés à peu près égales, entre légitimistes et orléanistes. Aussi, après avoir écarté et flétri la dynastie napoléonienne, elle ne réussit à faire ni la royauté légitime ni la monarchie orléaniste. Elle ne put que faire la République. Il est vrai qu'elle la fit pas à pas, mais le premier pas, déterminé par la nécessité, entraîna les autres. En présence de l'invasion qui continuait, des grandes villes qu'agitaient les passions révolutionnaires, de la ruine militaire, économique et financière du pays, l'Assemblée n'était pas en mesure de s'emparer du gouvernement comme avait fait la Convention de 1792. Il lui fallait, au minimum, un « chef du pouvoir exécutif »; or le choix de M. Thiers s'imposait, de M. Thiers, élu par vingt-six départements, et le seul qui eût, parmi tant de bonnes volontés impuissantes, une éducation politique de premier ordre, avec une compétence universelle. Quand il prétendit être le chef d'autre chose que du néant, même les royalistes durent accepter la formule : « chef du pouvoir exécutif de la République française ». Charles Rivet, qui fit ajouter à la formule ces deux derniers mots, pouvait se vanter d'avoir « mis un clou dans le soulier des monarchistes ». Viendra ensuite, le 31 août 1871, la constitution Rivet, que l'Assemblée qualifia de provisoire, mais qui n'en créait pas moins un « Président de la République française ». Enfin cette même Assemblée, qui crut, en renversant M. Thiers et en confiant le pouvoir exécutif à un maréchal, qu'elle se guérirait de son impuissance, ne réussit cependant pas à dénouer l'aiguillette, car, en février 1875, elle devait voter une Constitution nettement républicaine.

En même temps qu'elle s'était donné M. Thiers comme chef du pouvoir exécutif, elle avait appelé à la présider un vieux républicain, M. Grévy.

Pourquoi s'était-elle d'abord confiée à M. Thiers comme à M. Grévy? C'est parce que, en s'installant à Bordeaux, puis à Versailles, les plus passionnés pour la monarchie avaient compris qu'avant de penser au gouvernement qu'on donnerait à la France, il fallait d'abord la faire vivre.

Or il n'était pas sûr qu'elle pût survivre à tant de désastres. Toutes les questions se pressaient en même temps : l'ennemi au cœur du pays, Paris prêt à s'insurger, le trésor vide, l'armée réduite à des régiments de marche et à des régiments de mobiles, l'État français à refaire tout entier. Pour tout cela elle dut s'en remettre à la science politique de M. Thiers, sollicité par tous comme « l'administrateur de l'infortune nationale ».

Il fut bien le plus étonnant chef du pouvoir exécutif qu'on ait jamais vu. Son autorité, d'abord si vaguement définie par la méfiance de l'Assemblée, était toute personnelle. Il la devait à la maîtrise de sa parole, à la force de son argumentation, à la clarté aveuglante de ses exposés. Il avait des ministres, mais il était à lui-même son premier ministre; chef du pouvoir exécutif, il restait avant tout un député. Quand il escaladait la tribune, on ne savait parfois si c'était comme député, comme ministre ou comme chef d'État. Il était l'éducateur politique de l'Assemblée en même temps que son *leader* et son factotum. Il lui enseignait l'art militaire, les lois, les finances; au lieu de messages présidentiels, il lui apportait sa vivante parole. Son intervention posait la question de confiance, même quand il ne le faisait pas implicitement. Mais son expérience, son prodigieux labeur, son dévouement au pays, excusaient cette sorte d'usurpation. Où l'Assemblée de 1871 aurait-elle pu trouver un négociateur aussi habile et de tant d'autorité pour négocier la paix avec l'Allemagne, un financier plus expérimenté pour préparer les emprunts et hâter la libération du territoire, un homme d'action plus résolu pour dompter l'insurrection parisienne ?

Au fond, bien que son autorité tînt à un caprice de l'Assemblée, il exerçait sur elle et sur le pays une véritable dictature. Ce qui suit va peut-être paraître paradoxal; mais pour trouver dans notre histoire une autorité qui ait ressemblé à celle de M. Thiers, par le despotisme avec lequel elle s'exerçait et par les moyens presque purement oratoires qu'elle mettait en œuvre, il faut remonter à Maximilien Robespierre. L'un et l'autre nous apparaissent comme des hommes de tribune, à cette différence que M. Thiers fut en même temps un homme d'État. Tous deux, en gouvernant presque autocratiquement, restèrent si entièrement à la discrétion de l'assemblée souveraine, qu'il suffit d'un vote de celle-ci pour opérer ou la révolution du 9 thermidor 1794, ou la révolution du 24 mai 1873.

M. Hanotaux a exposé, avec toute la compétence qu'on pouvait attendre d'un homme qui fut deux fois ministre des affaires étrangères, la marche des négociations avec l'Allemagne. Elles avaient d'avance été

compromises par celles que Jules Favre, avec une désastreuse inexpérience, avait conduites avec Bismarck pour l'armistice. Cet armistice, Jules Favre l'avait conclu, non pas seulement pour Paris, comme il en aurait eu le droit, mais pour notre malheureuse armée de l'Est, pour la France entière. C'est même par une arrière-pensée malicieuse que M. Thiers avait voulu conserver l'illustre avocat comme son ministre des affaires étrangères, afin de lui faire signer également la paix définitive. Or, au moment où le gouvernement de M. Thiers et de l'Assemblée succédait à celui de la Défense nationale, on n'en était même pas encore aux préliminaires de paix. L'Assemblée avait nommé une commission de quinze membres pour assister ou contrôler les négociateurs. Bismarck avait d'abord déclaré que, par ordre formel de son roi, il ne s'expliquerait sur les conditions de la paix que vis-à-vis des quinze commissaires. Au fond, il préférait traiter avec un adversaire qui eût quelque habitude de ces affaires et le sens des réalités. Le 21 février, M. Thiers se trouvait, à Versailles, seul en présence de Bismarck. Dans l'histoire de cette négociation, M. Hanotaux a groupé et mis en lumière tous les faits et témoignages tendant à prouver que Bismarck aurait consenti, moyennant un milliard de plus, à nous laisser Metz. Cela ne semble point impossible, et l'on peut croire aussi que le prince héritier et le grand-duc de Bade furent de son avis; mais tout aussi probants sont les faits et témoignages qui nous montrent Guillaume I^er^ résolument opposé, ainsi que l'état-major et tout le parti militaire, à ce qu'on laissât Metz à la France. Il est donc à croire que toute autre volonté serait venue se briser contre la volonté impériale. Bismarck en eut très vite la conviction. Quand, le surlendemain du premier entretien, M. Thiers reparut à Versailles, accompagné cette fois de Jules Favre, Bismarck posa ceci en principe : « Si les plénipotentiaires français n'étaient pas prêts à abandonner Metz, il fallait rompre sur-le-champ. » Assurément on peut se demander s'il aurait tenu le même langage dans le cas où la France eût été prête à recommencer la guerre avec quelque chance de succès; mais n'est-il pas surabondamment démontré que la France ne le voulait pas et surtout qu'elle ne le pouvait pas? Toute l'énergie, toute l'habileté de M. Thiers se concentrèrent dès lors sur la question de Belfort. Il obtint que cette place resterait à la France, avec un « rayon » de territoire qui restait à déterminer. N'était-ce rien que d'avoir enlevé ce résultat, à un moment où siégeait à Versailles une assemblée élue pour hâter la paix, où la France n'avait pas un allié, pas une armée, où elle comptait plus de quarante départements occupés par les Prussiens, où 160,000 Français languissaient prisonniers en Allemagne, où la situation financière parais-

sait à ce point désespérée que Bismarck n'osait croire au versement intégral de l'énorme contribution de guerre?

Les préliminaires furent signés le 26 février. Il restait à obtenir le consentement de l'Assemblée nationale et à échanger les ratifications. On entrait dans une nouvelle phase, également scabreuse, des négociations; et dans cette phase, M. Thiers fut encore moins aidé que dans la précédente par la situation générale du pays. Le 18 mars avait éclaté à Paris la Commune; d'autres grandes villes, Lyon, Marseille, Saint-Étienne, etc., tombaient, pour un instant, au pouvoir des révolutionnaires. Si le gouvernement français n'arrivait pas à dompter l'insurrection parisienne, c'en était fait des négociations engagées avec Bismarck; or, pour la dompter, on allait constamment avoir besoin de la bonne volonté des Allemands; il fallait solliciter d'eux, pour la petite armée du gouvernement, la possibilité de se mouvoir dans la banlieue de Paris; on ne pourrait même atteindre les effectifs suffisants pour une reprise de Paris, si la Prusse ne consentait pas à ramener en France nos soldats prisonniers. D'avoir tant à demander à l'ennemi, c'était pour la négociation principale un très gros embarras. Bismarck comprenait fort bien que la situation était tout à son avantage; au lieu de faire languir les pourparlers, il apportait à les hâter sa brutalité ordinaire, parlant, à chaque hésitation des négociateurs français, de remettre tout en question. Il réussit à leur faire signer la paix définitive avant que Paris fût reconquis par la France, c'est-à-dire dans la période où celle-ci était à son maximum de division et de faiblesse. Tant que la paix définitive ne fut pas signée, il abusa de la situation pour peser sur les délibérations de l'Assemblée nationale, notamment sur celles qui avaient pour objet la loi militaire. Il eût voulu que la France s'en tînt à l'organisation du Second Empire, avec une armée de métier, mais peu nombreuse, tandis que l'Assemblée, même contre le sentiment de M. Thiers, entendait organiser le service obligatoire. Il fallut à M. Thiers autant d'audace que d'habileté, et aussi d'abnégation patriotique, pour faire tolérer par l'Allemagne un plan de reconstitution militaire qui, d'ailleurs, ne répondait pas à ses idées. Plus d'une fois il se sentit à la veille de voir, non pas *sur* cette question, mais *à cause* d'elle, se rompre les négociations; mais il jugea que le relèvement militaire de la France valait bien que l'on courût quelque risque. Enfin, après qu'on eut subi une dernière menace de l'Allemagne, sous la forme d'un ultimatum, la paix définitive fut signée à Francfort, le 10 mai 1871.

Il ne fut point aisé de faire accepter par l'Assemblée nationale, émue par les éloquentes protestations des députés alsaciens et lorrains,

l'abandon de deux de nos plus belles provinces; et encore le cruel sacrifice n'empêchait pas que vingt-sept départements, peuplés de dix millions de Français, restassent occupés par l'ennemi.

Les folies de Paris coûtaient cher à la France : l'émeute du 31 octobre avait fait échouer les négociations que poursuivait Thiers avec Bismarck et qui, alors, auraient pu aboutir à nous conserver Metz. L'insurrection de la Commune pesa lourdement sur les conditions de la paix de Francfort; comme le dit M. Hanotaux, « jusque dans cette dernière phase, la France subissait la fatalité qui avait pesé sur elle depuis les débuts de la guerre ». Toujours elle avait eu à lutter contre les rébellions de l'intérieur en même temps que contre l'invasion étrangère. Aucun gouvernement ne put concentrer toute son attention sur l'ennemi étranger, pas plus pour négocier avec lui que pour le combattre.

La libération du territoire, mutilé par les préliminaires de Versailles et la paix de Francfort, ne pouvait s'obtenir qu'à coups de milliards. Ces milliards, on ne pouvait les demander qu'à l'emprunt. Et comment faire appel au crédit français et européen, quand Paris était encore au pouvoir de la Commune?

C'est le 21 mai que furent échangées les ratifications de la paix de Francfort; le même jour, les troupes du gouvernement, les « Versaillais » comme on disait alors, répondaient aux signaux du piqueur Ducatel, et entraient dans Paris par la porte de Saint-Cloud. La guerre des rues commençait.

Nous n'essaierons pas de résumer les récits de M. Hanotaux sur les origines et les causes de la Commune, sur son explosion le 18 mars, sur la tyrannie qu'elle exerça pendant deux mois dans la capitale de la France.

Il n'est pas d'histoire plus sinistre. En un tel sujet, on n'a pas à chercher le dramatique : c'est lui qui vous obsède et vous opprime. D'autre part, c'est surtout dans le récit d'une guerre civile que la mesure est difficile à garder : la mesure, et non pas l'impartialité, car de celle-ci il ne peut être question en présence de certains attentats contre la patrie.

L'ancien ministre a su, par une pénétrante étude sur la psychologie et la physiologie des masses, analyser les sentiments, et aussi les sensations, les rancunes du patriotisme froissé, la méfiance contre une assemblée qu'on savait hostile à la République, aussi bien que l'exaspération nerveuse provoquée par tant de souffrances endurées, les hallucinations de la « fièvre obsidionale » qui livrèrent les masses de

la population parisienne à la direction d'une poignée de meneurs, manquant eux-mêmes de tout principe directeur et même incapables de dresser un programme commun. Entre les mains de cette population si étrangement disposée étaient restés près de 2,000 canons, 450,000 fusils, des masses énormes de munitions. On pouvait s'attendre à une explosion : elle fut déterminée par l'épisode des canons de Montmartre. Plutôt que de rester dans Paris pour le reconquérir quartier par quartier, M. Thiers, voulant enlever les troupes régulières au contact démoralisateur des insurgés, et ne pouvant compter sur un concours assez énergique de la garde nationale à opinions modérées, se résolut à évacuer non seulement la ville, mais les remparts et une partie des forts détachés. C'était ainsi qu'en 1848 le généralissime autrichien Windischgraetz avait évacué Vienne, pour y mieux assurer l'écrasement de l'insurrection. Le calcul était peut-être admissible au point de vue militaire; mais à quelles souffrances et à quelles fureurs, à quelles destructions, à quelles chances d'anéantissement total, n'allait-on pas livrer cette cité unique au monde?

La dernière semaine, la « semaine sanglante », la « bataille de sept jours » allait rassembler tous les désastres, toutes les abominations et tous les crimes. Dans Paris même, les hauteurs de Montmartre, conquises par les « Versaillais », tiraient à toute volée sur le Père-Lachaise, le Point du Jour sur la Butte aux Cailles. Tout le centre de Paris, avec les Tuileries, le Palais-Royal, la Légion d'honneur, la Cour des comptes, le Palais de Justice, et cette merveille, l'Hôtel de Ville, n'était qu'un brasier. Aux incendies allumés par les pétroleurs, au massacre des otages, allaient répondre la terrible répression exercée par l'armée, les sentences impitoyables des cours martiales, les exécutions sommaires. On évalue à 17,000 le nombre des Parisiens qui périrent ainsi pendant ou après le combat. D'autre part, 35,000 prisonniers étaient acheminés à pied sur Versailles, où des juges les attendaient.

L'historien, las de tant d'horreurs, s'arrête dans le récit de ce drame effroyable, sur lequel semble s'exercer l'action d'une fatalité. Il cherche, avec M. Hanotaux, à en dégager un enseignement :

« L'indulgence était-elle donc impossible? les âmes étaient-elles inaccessibles à la pitié?... Quand une partie de la nation s'élève contre la nation elle-même, et cela en présence de l'étranger, une fureur inouïe s'empare du corps social tout entier. Il craint de périr. Il se débat devant le danger qui le menace. Il frappe les éléments qui se séparent de lui. Il se frappe lui-même et se fait, aveuglément, les plus cruelles blessures... Paris a expié cruellement l'erreur où des hommes légers et des hommes

coupables le précipitèrent. Paris a perdu 80,000 citoyens. Après l'héroïsme et les souffrances du siège, Paris ne méritait pas une si cruelle destinée. »

Quelques jours après la pacification de Paris, le 6 juin, le gouvernement déposa sur la tribune de l'Assemblée une demande d'autorisation pour un emprunt de deux milliards. L'emprunt fut voté à l'unanimité. Les souscriptions s'élevèrent à près de cinq milliards; le monde eut alors, au lendemain de tels désastres, une première révélation de la puissance de notre crédit.

Il s'agissait ensuite de faire passer dans les caisses de l'Allemagne une première somme de 1,500 millions, qui n'était que l'avant-garde de trois milliards et demi. Bismarck avait encore compliqué les difficultés de l'opération en déclarant ne vouloir pas accepter les billets de la Banque de France. Il fallut que notre ministre des finances, Pouyer-Quertier, opérât sur toute la surface de l'Angleterre, de la Hollande, de la Belgique, et même de l'Allemagne, une rafle générale de bank-notes, billets à ordre, lettres de change, car il était impossible de réaliser une pareille somme en numéraire.

Avec Bismarck le danger était double : s'il lui arrivait de concevoir un doute, même le moins fondé, sur la solvabilité de la France, il menaçait de suspendre l'évacuation; si les opérations financières s'accomplissaient facilement, il affectait de redouter un trop prompt relèvement de notre pays. Il refusa brutalement d'accepter l'anticipation du payement pour le quatrième demi-milliard en échange de l'évacuation anticipée des départements de l'Île-de-France, y compris la Seine. Le payement des trois premiers demi-milliards laissait encore douze départements sous l'occupation étrangère, six ne devant être libérés qu'après le versement du quatrième demi-milliard, les six autres après l'acquittement total de la contribution, dont le solde était de trois milliards. Le traité de Francfort n'avait prévu que pour 1875 la fin de ces opérations. A force d'habileté financière, Thiers réussit à anticiper la réalisation des trois derniers milliards, grâce à un emprunt qui eut un succès éclatant : — pour 3 milliards 498 millions qu'il avait demandés, les souscriptions s'élevèrent à près de 44 milliards. — A force d'habileté diplomatique, il réussit à faire accepter par Bismarck, dans la convention du 15 mars 1873, le payement intégral avec l'évacuation intégrale. Encore Bismarck donna-t-il plus d'une fois des marques évidentes de mauvaise foi et de méchante humeur : à un certain moment, M. Thiers put craindre que le chancelier ne refusât d'abandonner Belfort. Enfin s'opéra, deux années plus tôt qu'on n'eût pu l'espérer, la « libération du territoire ».

En moins de vingt-six mois, M. Thiers avait donné à la France ce qui lui manquait le plus, un gouvernement; il avait obtenu le vote de la loi militaire, de la loi municipale, de la loi sur les conseils généraux, des lois fiscales instituant pour 200 millions de taxes nouvelles et destinées à combler le vide du Trésor; il avait dompté l'insurrection parisienne et les mouvements révolutionnaires de province; il avait conclu la paix avec l'Allemagne, signé avec elle le traité d'évacuation, réuni les sommes immenses qui allaient permettre aux Français de redevenir les maîtres dans leur pays. Il avait fait tout cela parmi les luttes des partis, les intrigues ourdies dans l'Assemblée, les méfiances manifestées tour à tour par les monarchistes et les républicains, les difficultés que lui suscitait à Paris même l'ambassadeur d'Allemagne, le comte d'Arnim, interprète infidèle des intentions de Berlin et, contrairement aux vues de Bismarck, partisan décidé d'une restauration royaliste.

Le 17 mars 1873, quand M. Thiers vint annoncer à l'Assemblée la libération anticipée du territoire, M. Christophle proposa de voter que « le Président de la République avait bien mérité de la patrie ». La droite ne voulut accorder à celui-ci que « trois quarts d'apothéose ». Pour la contenter, il fallut associer l'Assemblée elle-même à cette glorification du Président. Le lendemain, Jules Simon, un des ministres de M. Thiers, lui disait en riant : « Voilà votre œuvre accomplie, il faut dire votre *nunc dimittis*. — Mais ils n'ont personne! — Ils ont le maréchal de Mac-Mahon. » M. Thiers pouvait d'autant moins s'étonner de cette réflexion qu'en février il disait à Jules Simon : « Aussitôt la convention signée, la majorité déclarera, par un beau décret, que j'ai bien mérité de la patrie, et elle me mettra par terre. » Le 11 mai 1871, il avait dit la même chose aux meneurs des droites, mais sous la forme la plus cinglante : « Je dis qu'il y a parmi vous des imprudents qui sont trop pressés. Il leur faut huit jours encore; au bout de ces huit jours, il n'y aura plus de danger, et la tâche sera proportionnée à leur courage et à leur capacité. » Seulement les huit jours avaient duré de mai 1871 à mai 1873.

M. Thiers n'en était pas à ignorer la situation. Il savait que les fauteurs de restauration se lassaient d'attendre. Il les avait maintenus avec une série de formules, telles que la nécessité d'une « monarchie unie » (par la Fusion), « le gouvernement qui nous divise le moins », « l'avenir aux plus sages », « l'essai loyal », « la république sans républicains »; mais ils voyaient clairement que, rien qu'en faisant durer le provisoire, il multipliait les chances contraires à la royauté; président de la « République française », par cela seul qu'il avait fait admettre le mot, il donnait réa-

IMPRIMERIE NATIONALE.

lité à la chose. L'insurrection de la Commune, qui aurait dû, pensait-on, le ramener aux solutions monarchistes, le fortifiait dans sa conviction : un gouvernement au nom duquel on avait pu exercer une si formidable répression n'avait-t-il pas pour lui l'avenir? Les élections complémentaires du 2 juillet 1871, en faisant entrer à l'Assemblée 100 républicains, les élections partielles qui suivirent effritaient la majorité. Elle sentit que le terrain se dérobait sous elle. Elle se ressaisit pour un nouvel effort; elle trouva des chefs, Buffet, le duc de Broglie, à qui elle se résolut à obéir. Une étourderie de Jules Grévy, — si l'on trouve trop vif ce mot adressé à un personnage si grave, on le trouvera justifié par un piquant récit de M. Hanotaux, — amena une crise qui fit passer la présidence de l'Assemblée aux mains de M. Buffet.

C'est ainsi que se prépara le 24 mai. Ce jour-là, ce qui assura la défaite de M. Thiers, ce fut précisément un article de la constitution Rivet qui, en échange du titre de président de la République, lui retirait le droit de parler à sa volonté comme tout autre représentant. Buffet profita de cette disposition pour lui refuser la parole, pour le livrer muet à l'étranglement. Du moment que M. Thiers ne pouvait plus exercer à la tribune son action personnelle, ses ennemis avaient beau jeu contre lui. La majorité put prouver qu'elle était une majorité. Le jour même, elle déférait au maréchal de Mac-Mahon la présidence de la République.

Il est impossible, on le comprend, de suivre pas à pas M. Hanotaux dans un ouvrage si considérable, dont chaque page est à méditer et dont chaque ligne fait lever en notre mémoire tout un monde d'impressions et de souvenirs.

Je veux seulement essayer de caractériser son talent d'historien. C'est un talent original, très personnel, d'une grande souplesse, avec une grande richesse de compétences. Comme M. Thiers lui-même, il a les qualités de l'historien moderne, l'aptitude à saisir les faits infiniment variés de notre civilisation si complexe, l'art d'exposer, de faire comprendre, même à des profanes, les arcanes de la politique parlementaire, le jeu embrouillé des partis, l'économie de telle grande loi organique, le mystère des finances publiques, et d'expliquer avec clarté et précision une opération aussi compliquée que, par exemple, des emprunts de plusieurs milliards et le versement de cette somme dans les caisses de l'Allemagne.

Notons aussi une tendance à dominer les faits contingents, à s'élever à la conception de lois historiques et de résultats permanents : elle éclate dans l'essai tenté par M. Hanotaux pour dresser exactement le compte des

pertes en hommes, des pertes en argent, des « manque à gagner » de toute sorte qui constituent pour la France le bilan de la terrible période 1870-1871 et qui pèsent si lourdement, encore aujourd'hui, sur sa richesse et peut-être sur sa natalité.

Celui qui écrit l'histoire contemporaine risque, infiniment plus que celui qui se maintient dans les anciennes périodes, de succomber sous le fatras des matériaux manuscrits et surtout imprimés, sous la multitude de faits entre lesquels il n'est pas toujours facile d'opérer une sélection, sous la foule des noms propres dont les neuf dixièmes, quelques prétentions qu'aient pu afficher à certains moments leurs titulaires, doivent être impitoyablement jetés à l'oubli. M. Hanotaux, par l'habitude même qu'il a eue des assemblées et des hommes, bien au courant de leur valeur exacte, a eu le mérite de voir de haut, de remettre chaque personnage et chaque incident à sa place réelle, de distinguer les acteurs principaux dans la tourbe bruyante des figurants, de s'attacher à eux jusqu'à pénétrer leurs tendances réelles, leurs secrets desseins et leurs arrière-pensées. Il prend avec les hommes et les choses du XIX[e] siècle les mêmes libertés qu'un Michelet avec ceux du XVI[e], du XV[e], du XIII[e], et par là son livre est, comme l'œuvre de son illustre devancier, plein de mouvement, de couleur, de vie, avec des intuitions pénétrantes et des rayons qui brusquement illuminent les pénombres.

Pour comprendre cette tragique histoire de Paris entre septembre 1870 et mai 1871, il faut bien connaître Paris et le Parisien. M. Hanotaux les connaît. Voici un coin de Paris, entrevu presque au lendemain de la pacification : « La vie reprenait dans le centre, aux Halles, sur les boulevards. L'été, on vit reparaître, par les rues, les marchands des quatre-saisons, et ce fut une joie, pour les Parisiens, de goûter aux premières cerises et aux premières pêches. » De ces touches rapides quel joli tableau ferait, par exemple, M. Adler, un des peintres ordinaires de la grande ville !

M. Hanotaux excelle aussi dans les portraits tracés en quelques coups de crayon et qui sont parlants. Voici Jules Favre : « hautain toujours, souvent déclamatoire, ayant hérité du romantisme l'art de l'attendrissement verbal, trop absorbé par le palais pour avoir une connaissance réelle des affaires publiques, aussi peu préparé que possible au rôle de ministre des affaires étrangères ». Devant Bismarck, « il tremblait et il pleurait, quand il eût fallu rester calme et tenir bon ». — Voici Ernest Picard : « bourgeois de Paris, homme gras et de teint fleuri, orateur élégant et fin; esprit sceptique et dépris, il savait trouver des mots heureux, mais ne se payait pas de mots. » — Voici Jules Grévy : « In-

stallé au fauteuil présidentiel, il y siégea avec une majesté curulaire. C'était la dignité en personne. . . Il avait la sagesse pondérée, la finesse matoise, l'esprit de suite et l'esprit de conduite de la province, etc. » — Voici Jules Simon, « dont la voix semble une caresse »; — Dufaure, « qui pousse une argumentation comme un paysan le manche d'une charrue »; — Jules Ferry, « pénible et heurté, mais vigoureux et pénétrant »; — Challemel-Lacour, « dont l'amère véhémence sera bientôt une révélation »; — Gambetta, « dont la présence à la tribune impose le silence, et dont la voix soulève l'orage ».

Pour M. Thiers, le vrai héros de cette période, et qui remplit tout le premier volume de son ouvrage, M. Hanotaux ne pouvait se contenter d'une simple esquisse. Comme il le rencontre à chaque pas dans cette histoire, il l'a vu sous tant d'aspects divers qu'il peut en tracer un portrait plus « poussé ». Il tient à nous faire comprendre « cet esprit vif, brillant, primesautier, qui contribua à la fortune et à la chute de M. Thiers. Il avait une de ces supériorités actives et parfois agressives qu'on ne pardonne guère. Mais l'esprit, comme le corps, était d'une excellente trempe. . . Son intelligence claire lançait des rayons; sa parole était une arme étincelante. La lumière émanait de lui. Quand il parlait, il faisait pénétrer chez ceux qui l'écoutaient quelque chose de sa vie intense et exubérante ». Il disait de lui-même : « ce petit bourgeois qui avait l'âme fière ». Un de ses adversaires le louait d'avoir, sans épée, exemple unique dans l'histoire, changé le cours des événements « par la simple royauté de son esprit ». Et voici une autre appréciation, cette fois d'un ennemi, l'empereur Guillaume Ier : « Cet homme est une véritable sirène; il est si habile et si malin que mon esprit s'habitue, malgré moi, à ne plus détester ce mot de République, mon épouvantail jusqu'ici. »

Au moment le plus critique de sa carrière, qui en est également l'apogée, en avril 1872, M. Thiers arrache à son historien un cri d'admiration, et M. Hanotaux ajoute ces quelques touches à un portrait qui restera :

« . . . Il fallait son goût des affaires, son ardeur joyeuse au travail, il fallait son optimisme, pour qu'il pût s'appliquer en même temps à ses multiples devoirs. D'autres eussent cru plus sage, plus prudent, plus conforme aux circonstances, de procéder par degrés et, comme on dit, de sérier les questions. . . Mais le petit homme était pressé : il sentait la mort et l'intrigue sur ses talons. Avec une énergie où il y avait une sorte d'allégresse insouciante et confiante, il prêtait son épaule au triple fardeau. Ce qu'il y eut de vraiment brave, dans toute cette conduite d'un vieillard aux pensées longues et aux nuits courtes, c'est qu'il n'hésita pas

à . . . aborder le problème de nos forces militaires au moment même où les troupes allemandes occupaient encore le territoire français . . . C'était sous le pied même de l'ennemi que la France se relevait et ramassait ses forces. »

Alfred RAMBAUD.

Port d'Albret, Vieux-Boucau, l'Adour ancien et le littoral des Landes, par B. Saint-Jours, Perpignan, Latrobe, 1900 [1].

Le livre de M. Saint-Jours est ancien de trois ans : mais les théories qu'il a développées étaient nouvelles; elles ont été vivement attaquées [2]; elles sont contraires à tout ce qui a été jusqu'ici enseigné et écrit sur la géographie rétrospective de la Gascogne, et je les crois très acceptables. Qu'il me soit donc permis d'en dire quelques mots, et d'élargir le débat qu'elles ont fait naître.

Le livre classique (et qui a rendu d'inappréciables services) sur la géographie de la Gaule, celui de Desjardins [3], donne au littoral gascon de l'Atlantique, à l'époque gallo-romaine, une forme très dissemblable de celle qu'il présente maintenant. Aujourd'hui, il s'allonge sur soixante lieues, sans golfe, sans découpure, sans autre percée que celles de l'Adour, de la passe d'Arcachon et de quelques « boucaux » de ruisseaux landais. Jadis, dit Desjardins, il formait une série continue de golfes et de baies; il était pour le moins aussi dentelé que celui de la Manche; les étangs littoraux étaient autant d'anses marines largement ouvertes sur l'Océan : La Teste, Parentis, Mimizan étaient ports de mer. Ce n'est que bien après l'époque classique que le cordon des dunes a bloqué toutes ces baies, les a séparées de l'Océan, en a fait des bassins fermés, et a transformé un rivage à dents de scie en une impeccable ligne dorée de sables. La théorie de Desjardins est devenue article de foi, et

[1] Du même, *État ancien du littoral gascon*, Bordeaux, Gounouilhou, 1901; *Les Fleuves côtiers de Gascogne, ibidem*, 1902.

[2] Voir les articles de M. Duffart dans le *Bulletin de la Société de géographie commerciale de Bordeaux*, 7 et 16 sept. 1901, et dans le *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1902, n° 2, p. 152, etc.

[3] *Géographie historique de la Gaule romaine*, t. I, 1876, p. 259 et suiv. Voir, dans le même sens, Lenthéric, *Côtes et ports français de l'Océan*, 1901, p. 43 et suiv. : le livre de Lenthéric est une véritable exaltation de toutes les théories sur les bouleversements des rivages. — Elles sont revenues du Congrès des Sociétés savantes de 1903.

les cartes jointes aux meilleures éditions de César, en France et en Allemagne, lui ont donné la sanction pédagogique[1].

M. Saint-Jours, qui a vécu et qui vit sans relâche dans le pays[2], s'est attaché à détruire cette théorie. Il l'a fait avec prudence et avec ténacité. Il a accumulé les arguments tirés de la nature des courants et de la nature des sols. Il en a ajouté d'autres empruntés à l'histoire et à l'onomastique. Et il conclut, très fermement, qu'aux abords de l'ère chrétienne le rivage gascon était tel qu'il est maintenant : il avait ses dunes et ses « gourbets », ses pins[3] et ses « tucs », ses « monts » et ses « boucaux »; derrière la ligne des sables s'étendait celle des étangs, à la place et dans les formes où ils sont aujourd'hui. L'Adour s'ouvrait à Capbreton et non à Bayonne[4]. Mais à part cela, la carte physique de l'Aquitaine de César doit être celle de la Gascogne de maintenant.

Et il me semble bien que M. Saint-Jours a raison. Aux motifs qu'il a fournis, l'étude des textes et des monuments en apporterait d'autres. Comment se fait-il que Ptolémée, si minutieux dans ses descriptions, n'indique entre l'Adour et la Garonne ni baie ni cap[5], puisqu'il devait y en avoir un si grand nombre de son temps d'après la théorie courante? Pourquoi les dunes renferment-elles tant et tant de débris préhistoriques et gallo-romains[6]? Pourquoi, lorsque les *Rôles gascons* et les documents du moyen âge mentionnent étangs ou ruisseaux, leur donnent-ils la même place, les mêmes dimensions que maintenant? — N'allez pas, au moins, comme preuves, m'alléguer les fameux portulans. Vraiment,

[1] Voir en France la carte de l'édit. (4e) de Benoist et Dosson, Paris, 1899; en Allemagne, la carte de l'édit. de Meusel, Berlin, 1894. Voir aussi, en Angleterre, la carte jointe au livre de Rice Holmes, *Caesar's Conquest of Gaul*, 1899; en France, l'*Atlas de géographie historique* de Schrader, 1896, pl. XI. Etc.

[2] Il est capitaine des douanes.

[3] On répète couramment (voir Desjardins, t. I, p. 260; Lenthéric, p. 57) que l'ensemencement des dunes par Brémontier est une « sorte de réminiscence, un retour à des traditions perdues ». En réalité, Brémontier n'a pas fait autre chose que ce que l'on a toujours fait dans cette région; il n'a rien inventé et rien retrouvé. De tout temps, on a semé des pins pour fixer les sables, et les Archives municipales de Bayonne renferment un assez grand nombre de décisions prises par le corps de ville bien avant le XVIIIe siècle, pour « ensemencer les pins pour arrêter les sables »; voir Saint-Jours, notamment p. 153.

[4] L'ouverture de l'Adour à Bayonne date du 28 octobre 1578 et est l'œuvre de l'ingénieur Louis de Foix, fort aidé par la tempête.

[5] Ptolémée, II, 7, 1.

[6] Par exemple, station robenhausienne (avec une poterie ancienne au nom de VIBII) à l'entrée sud du bassin d'Arcachon, Durègne, procès-verbaux de la Société linéenne de Bordeaux, 27 janvier 1897; autres chez Lalanne, *L'homme préhistorique dans le Bas-Médoc*, 1887, Bordeaux.

c'est abuser de notre complaisance que de chercher argument dans ces documents si informes, où il n'y a ni échelle ni proportion, et où l'île d'Ouessant apparaît souvent presque aussi grande que le Médoc[1]. Sauf à l'embouchure de l'Adour, que les ingénieurs ont changée à une date déterminée, laissons donc aux rivages aquitains contemporains de César la tournure de ceux que nous voyons.

Il ne devrait pas y avoir de théorie géologique qui tînt contre les textes. Ils font loi envers et contre tous les calculs des hydrographes et des ingénieurs. Je ne nie pas que les côtes aient pu changer de formes, s'élever ou s'abaisser. Mais ne disons pas que ces changements se placent à l'époque historique, tant qu'un auteur ne nous permet pas de l'affirmer.

Que l'on regarde sur les cartes de la Gaule ancienne l'aspect du Médoc : Desjardins et ceux qui l'ont suivi ont fait du Bas-Médoc une île entre deux bras de la Gironde, et une île faisant corps avec l'îlot de Cordouan. Il y a, paraît-il, des motifs géologiques et hypsométriques à ce qu'il en ait été ainsi[2]. Et je le veux bien, encore que j'aie des doutes irrésistibles : mais je nie que cet état de choses soit de « la Gaule romaine » et qu'il intéresse l'historien. Car, aussi loin que les textes nous permettent d'entrevoir quelque lueur, nous voyons un Médoc presqu'île, et Cordouan rocher isolé à l'entrée de la Gironde. Cordouan est une île dans l'Anonyme de Ravenne[3]; Cordouan est une île vers l'an mille; il fut alors habité par un ermite[4], et la traversée de l'île au Médoc était regardée comme fort dangereuse[5]. Que les tempêtes aient fortement ébréché le

[1] Je considère comme fort aventuré de tirer argument des cartes d'Ortelius (*Theatrum*, éditions au moins depuis 1570) et d'Hamon (1568). On nous dit que, sur ces cartes, «le Médoc forme une île»; ce n'est pas exact : l'île qui est représentée est Cordouan, outrageusement grossie, et en face de Cordouan, vous trouvez «S. Maria», qui est Soulac. Nous avons vécu des années dans le culte documentaire de ces cartes et de ces portulans. Vraiment il est temps de dire qu'en ce qui concerne l'histoire des rivages, ils servent trop souvent à bâtir de déraisonnables fantaisies, et que leur maniement exige des prudences infinies et un scepticisme persistant.

[2] Lenthéric lui-même, qui a développé avec son talent habituel cette théorie du Médoc insulaire, déclare (p. 82) qu'elle est contraire aux idées des géologues et des géographes. Elle n'a pour elle, indique-t-il, que les textes. Or je ne pense pas qu'il y ait un texte, *un seul*, en sa faveur; et il y en a beaucoup qui lui sont contraires.

[3] *Cordano*, Anonyme de Ravenne, IV, 23.

[4] *Petit Cartulaire de la Sauve*, à la bibliothèque de la ville de Bordeaux, fol. 119, année 1092 : *Heremita de Cordano insula.*

[5] *Recueil des chartes de l'Abbaye de Cluny*, t. IV, n° 3633, p. 801, vers 1088 : *In Corda insulam, a parte occidentali in Oceano sitam... Illuc vix intratur, sine metu naufragii... Metum timebamus, ut aliquis interiret.*

rocher depuis l'époque antique, c'est probable, mais à quelques laisses près, le Cordouan de maintenant est celui d'autrefois[1]. — On trouve dans tous les « guides » et dans beaucoup d'ouvrages érudits que les habitants du pays se souviennent encore du temps où l'on passait à gué du Médoc à Cordouan. La belle preuve! Cette tradition, ce sont les savants de nos jours qui l'ont répandue eux-mêmes chez les paysans du Médoc, par la conviction profonde avec laquelle ils exposent partout et propagent sur place leurs théories. Si vous allez à Soulac ou à Royan, on vous entretiendra souvent d'une « ville disparue », engloutie par la mer. C'est « la ville d'Is » de ces plages. Mais pour peu que vous remontiez à l'origine de cette légende, voici ce que vous trouverez : Ptolémée parle d'une ville qui semble avoir été dans le Médoc, qu'il appelle *Noviomagus*[2]. Cette ville, on ne sait où la placer; de guerre lasse, quelques érudits locaux ont déclaré que la mer l'avait emportée, et, des chercheurs du lieu, la déclaration a gagné le populaire, et voilà une poétique légende de plus!

On ne saurait croire combien de traditions de ce genre, soi-disant populaires, émanent en dernière analyse d'une hypothèse scientifique. Tous ou presque tous les « pas d'Hannibal » dans les Alpes sont les vestiges non pas du passage du chef punique, mais de celui d'un érudit ou d'un écrivain militaire qui aura raconté aux hommes du pays le but de ses recherches[3]. Et quand, trente ans plus tard, un nouvel investigateur revient à la même place, et qu'on lui parle des « pas d'Hannibal », il enregistre gravement le fait, comme « argument tiré de la tradition populaire ». C'est le *Chapeau de paille d'Italie* des recherches de topographie historique.

Voilà pourquoi, lorsqu'on nous affirme des changements de rivages, nous devons être de la dernière circonspection. Tout ce qu'on répète à cet égard, absolument tout, est sujet à caution. Le grand géologue

[1] Ne tirons pas argument de ce que Mathieu d'Escouchy, à propos du siège de 1453, mentionne «une grosse navire» ancrée entre Bordeaux et «l'île d'Amadot», qui est, dit l'éditeur, le Médoc. De Beaucourt se trompe : il s'agit de l'île de Mathorgas-en-Queyries (cf. Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 131). D'Escouchy, édit. de Beaucourt, t. II, ch. CI, p. 79.

[2] Νοιόμαγος, II, 7, 7. *Noviomagus*, signifiant «marché neuf», ne peut du reste être cherché que dans une région centrale.

[3] Il y a, près de Bordeaux, dans un village de la banlieue (à La Vache dans le Bouscat), un «chemin Ausone», et il est difficile de persuader aux gens du pays qu'Ausone n'y a pas vécu. Le nom vient d'un collectionneur du XVIe siècle, qui y habitait et donnait son domaine comme «le bien d'Ausone». Il y a aux prétendues traditions populaires beaucoup de causes de ce genre.

allemand M. Suess vient de s'élever avec une science étonnante contre toutes ces théories de déplacements récents des côtes[1]. Il n'a parlé qu'au nom de la physique du globe. Mais, au nom des documents écrits, les historiens ont le devoir de les combattre avec la même force, ou de les examiner avec la même prudence.

Toutes les fois qu'ils peuvent, avec ces coups de sonde précis que donnent les textes, explorer ces théories, elles sonnent creux et vide. Nous venons de parler des rivages de l'Océan[2]. Ceux de la Méditerranée fourniraient d'autres exemples[3].

On connaît la touchante légende des saintes Maries, débarquant sur les rivages de la Camargue, là où s'élève la bourgade de ce nom. Il fut un temps où on railla cette tradition pour des motifs géographiques[4] : on rappelait que les alluvions du Rhône, à l'époque de l'ère chrétienne, n'étaient pas encore arrivées jusque-là, que le rivage de la mer était bien au delà, vers le nord. — Je consens à affirmer que l'histoire des saintes Maries est une pieuse fable. Mais, de grâce, ne la réfutons que par les textes. Or, si les textes ne parlent point d'elles, ils nous montrent qu'il y avait, là où les récits les font débarquer, un rivage, un port, un *oppidum* qui portait le nom ligure, bien caractérisé, de *Ratis*[5]. Et c'était un lieu très ancien, bourgade maritime pas très différente des Saintes-Maries, qui ont hérité d'elle à la même place. Et cela, d'ailleurs, ne confirme pas la légende, mais explique pourquoi il a pu naître, sur ce point, une légende.

[1] Suess, *La face de la terre*, trad. franç., t. II, 1900, p. 205, 673, 689, 865.

[2] De La Borderie, qui avait contrôlé avec un soin minutieux toutes les assertions sur le golfe du Morbihan, affirmait qu'il existait au temps de César, contrairement à l'opinion courante, qui le fait dater « d'hier » à peine; *Histoire de Bretagne*, t. I, 1896, p. 7.

[3] Nous possédons, sur le rivage du Narbonnais, un texte, très détaillé, du cinquième siècle avant notre ère, Avienus, et il est parfaitement possible de l'expliquer par l'état actuel des lieux; c'est ce qu'a fait très intelligemment Müllenhoff, *Deutsche Altertumskunde*, t. I, 1870, p. 185. Et c'est lui qu'il faut suivre, et non pas les reconstitutions faites par les chercheurs locaux (cf., très habile, mais très hypothétique, celle de Jourdanne, *Les variations du littoral narbonnais*, 1892). « L'extension et l'allure des cordons littoraux, à l'ouest de l'embouchure du Rhône, sont la preuve d'une longue stabilité dans les conditions d'altitude du rivage »; Suess, t. II, p. 205.

[4] Polémique de Desjardins contre Lenthéric, *Géographie de la Gaule*, t. I, p. 226 et suiv.

[5] Cf. F. Reynaud, *La tradition des Saintes-Maries*, 1874, p. 13 et suiv.; Albanès, *Gallia Christiana novissima*, *Arles*, col. 59. Il est possible que, dans le texte de Festus Avienus (vers 701), il faille lire : *Oppidum priscum Ra[tis] Mastrabalae palud[i]s*; cf. *Revue des études anciennes*, 1903, fasc. 2.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Que n'a-t-on pas écrit sur le recul du littoral aux abords de Marseille? Car cette théorie a été fort commode pour se tirer avec élégance des difficultés que présentaient les textes de César. Un des maîtres de la science provençale, Albanès, me disait souvent : « Si l'on serre jamais de près tous les arguments sur lesquels s'appuie cette hypothèse, vous verrez un bel écroulement. » C'est cette critique que M. Clerc vient de faire. Aucun argument n'a pu résister[1]. Quand on disait que la mer avait englouti des rues entières, il s'agissait de chartes mal traduites. Quand on disait que, par les temps calmes, on voyait les ruines d'édifices, c'était poétique hallucination de pêcheurs mal informés. Le rivage de Marseille était, au temps de César, ce qu'il est maintenant[2]. Sans doute cela ne simplifie pas l'explication des *Commentaires*, mais nous ne sommes pas tenus de faire de la science en supprimant les difficultés.

Ce n'est pas seulement la ligne des rivages qui a subi ainsi l'effort des hypothèses érudites, c'est encore le cours des fleuves. Il n'y a pas un fleuve, une rivière, un ruisseau en France dont on ne dise qu'il a changé de lit depuis l'époque historique. C'est une antienne que vous trouverez au début de presque toutes les histoires locales[3] : que la rivière du lieu coulait autrefois en un autre endroit. Certes il est possible qu'il en ait été quelquefois ainsi. Tout dépend des textes que l'on allègue. Mais chaque fois qu'on examine la plupart de ces textes, on s'aperçoit qu'ils ne comptent pas.

Voici Bordeaux et sa Garonne. Il est admis, dans cette ville, que le fleuve coulait autrefois plus à l'est, au pied même des coteaux. « Autrefois », c'est toujours au temps de César. Or cela n'a jamais été prouvé. Au temps des Romains, on entrait dans le bassin intérieur de la Devèze, sur la rive gauche, par la *porta Navigera*, qui était près de l'église Saint-Pierre; donc la Garonne était là. Au temps des Romains, on s'embarquait sur la rive droite, à *Trajectum*, aujourd'hui Tregey; donc la Garonne était là. Et elle était, à gauche comme à droite, où elle est aujourd'hui.

(1) Clerc, *Le développement topographique de Marseille*, 1898; du même, sur cette question, *Le bassin de Marseille, géographie et géologie*, 1901.

(2) M. Clerc a très bien montré que toutes les assertions répétées sur ce changement de littoral remontent, en dernière analyse, à Grosson, archéologue amateur et dénué de toute critique (*Recueil des antiquités*..., 1773).

(3) Dom Devienne, *Histoire de Bordeaux*, 1771, réimp., t. I, p. XXX : « Il est vrai qu'on a trouvé au pied du Cipressat de gros anneaux de fer auxquels on attachait des vaisseaux; ... il y a lieu de penser que la Garonne formait une île dans cet endroit. » Tout cela est fort chimérique; nul n'a vu ces anneaux; et tous les documents ramènent la ligne de la rive droite où elle est maintenant.

N'a-t-on pas raconté pareils changements à propos du confluent de la Dordogne et de la Garonne, près de Bourg? Du fait que Bourg s'appelle Bourg-sur-Gironde, on a toujours conclu que la Gironde ou la Garonne passait jadis devant Bourg, qui est actuellement arrosé par la Dordogne. Or cette appellation est toute moderne; elle est postérieure à la création du département de la Gironde, et les anciens textes disent toujours de Bourg, *Burgus super Dornoniam*, « Bourg-sur-Dordogne[1] ».

Ce que je dis de la Garonne, je pourrais le dire de la Seudre, de la Charente, de l'Adour à Dax : toutes nos rivières, les traditions locales les ont déplacées. Mais ces traditions valent ce que valent celles qui concernent les côtes. — Et cela est pour le Nord comme pour le Midi. Les historiens de Meaux et les « guides » détaillés racontent que la Marne, au lieu de passer jadis au sud de la ville, l'entourait par le nord[2]. Ce qui a force de loi dans le pays. Regardez le texte qui est le point de départ de la question : il ne s'agit pas de la Marne elle-même.

Le besoin pour les historiens de bouleverser ainsi rivages et fleuves est, paraît-il, insurmontable. Nous en avons eu, ces jours-ci, un frappant exemple. On a soutenu, à la Sorbonne, une thèse, méritoire d'ailleurs[3], sur le passage des Alpes par Annibal. L'auteur de cette thèse, pour expliquer certaines contradictions des auteurs anciens, suppose que le Rhône dont ils parlent avait une branche méridionale qui, par la trouée de Chambéry, allait rejoindre l'Isère et se confondre avec elle. Ceci, « vraiment, est trop commode[4] » : plutôt que d'admettre des erreurs de texte, supposons donc des errements de fleuves. — On irait loin dans cette voie, et je m'explique la colère que cette thèse a soulevée chez un historien de profession[5].

D'où vient donc cette éternelle tendance des écrivains à conjecturer sans relâche des transformations du sol? — Elle vient, je crois, d'abord de ce que presque toujours ces écrivains font la besogne pour laquelle ils ne sont pas le mieux préparés, que quelques géologues remuent des textes sans les comprendre, que certains historiens utilisent des observations géologiques qu'ils n'ont point contrôlées.

Et puis, je pense qu'il y a, dans cette tendance, le vague écho de

(1) Voir les documents cités par Maufras, *Revue des études anciennes*, 1901, p. 339. Ils ne me paraissent pas pouvoir être jamais discutés.

(2) Cf. Carro, *Mémoire sur la topographie primitive de la ville et du territoire de Meaux*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XXV, 1858.

(3) Azan, *Annibal dans les Alpes*, Paris, 1902.

(4) Clerc, *Revue des études anciennes*, 1903, p. 98.

(5) *Ut supra.*

fables populaires déposées par l'atavisme dans la pensée des érudits. Si ceux-ci créent certaines de ces légendes, inversement d'autres légendes créent certaines de leurs théories, à leur insu.

Tous les peuples ont cru à l'existence de villes disparues[1]. C'est un des thèmes favoris du *folk-lore*. Les rivages de l'Océan, les rives de tous les fleuves sont pleins de souvenirs de cités des hommes anéanties par les flots, par le feu ou par la foudre. On entend partout des cloches semblables à celles de la ville d'Is[2]. Au fond des lacs des Alpes et des étangs de l'Auvergne, le peuple cherche toujours les somptueuses demeures des âges lointains. Chaque pays de la Gaule a sa grande cité mystérieuse, *Is*, *Antioche*[3], *Anchises*[4], etc. C'est, pour les illettrés, une manière de faire de l'histoire. Vaguement ils savent qu'il y avait, avant eux, d'autres hommes, et avant leurs villes, d'autres villes; et ils localisent ces villes quelque part, dans les profondeurs des eaux[5] ou sur

(1) Voir chez Pline, II, § 205 et suiv., la mention des terres englouties, y compris l'Atlantide.

(2) Sur les traditions relatives à la ville d'Is, cf., en dernier lieu, Le Braz, *La Légende de la Mort*, t. II, 1902, p. 37 et suiv.; voir dans ce vol., p. 46, les « villes englouties » de l'Écosse et du Pays de Galles. — Je désirerais avoir des renseignements précis sur les faits suivants : « Il existe dans les Archives de Quiberon des mémoires sur une île située à l'ouest de cette presqu'île, nommée le *Birvito*, qui a été submergée et qui n'est plus qu'un écueil. Un vieux marin de Kermorvan... a entendu dire à sa grand'-mère qu'ils avaient eu des ancêtres à Brivideau, qui venaient à pied, le dimanche, à la messe de Saint-Clément. » (*Bull. de la Soc. d'anthrop.*, 1883, p. 307.)

(3) M. Graser, à propos des ruines de Mantoche en Franche-Comté, rappelait récemment, que «d'après la tradition, ces ruines devaient être celles d'une ville romaine appelée Aucloche ou Antioche». *Société grayloise d'émulation*, 1901, p. 185.

(4) *Anchises* est le nom d'un port indiqué dans la carte d'Ortelius (cf. Desjardins, I, p. 261; Lenthéric, p. 73) sur la côte occidentale du Médoc; cf. Duffart, *La baie d'Anchises*, dans le *Bulletin de la Société de géographie commerciale de Bordeaux*, 6 janvier 1896, p. 13 et suiv. — Il serait possible que ce nom fût une simple faute d'impression comme il y en a tant chez Ortelius, *Anchises* pour *Arcaisson* (Arcachon), et que tous les récits populaires brodés sur le nom d'Anchises soient des générations artificielles créées autour de cette bévue typographique. Car 1° toutes les éditions d'Ortelius que j'ai pu consulter donnent *Anchises* et ignorent Arcachon; 2° en revanche un très grand nombre de cartes antérieures ignorent Anchises et donnent Arcachon, qu'elles appellent *Archison* (Atlas catalan de 1375, pl. XI, Nordenskiöld), *Archaxon* (Andrea Banco, pl. XX), etc.

(5) D'où les ruines émergent, dit-on toujours, au moment des basses eaux : *Est in eo Medulorum tractu* (dit p. ex. Vinet du Médoc, édit. d'Ausone, s. 208 F) *lacus, in quo referunt se accolae urbis vestigia cernere, si quando per aestatem paululum decreverit unda.* Et c'est le cas de la ville d'Is, et de toutes les autres « disparues ».

les rochers des montagnes. Et, obéissant aux traditions ancestrales sommeillant dans leur pensée, les érudits se laissent insensiblement gagner par le charme des cloches de la ville d'Is, et vont à sa découverte.

Camille JULLIAN.

Les anciennes coutumes albanaises.

PREMIER ARTICLE.

Il se trouve encore aujourd'hui, en Europe, un pays où les coutumes primitives des anciennes populations de notre race sont restées en pleine vigueur. Tandis que partout ailleurs ces coutumes n'ont plus laissé que des souvenirs, elles sont encore pratiquées et vivantes dans les montagnes de l'Albanie. C'est là qu'on peut les voir, non plus dans des livres, mais en action. Elles n'échapperont pas, sans doute, à l'influence des idées nouvelles amenées par le changement des conditions de la vie, changement qui se fait déjà sentir jusque dans les lieux les plus inaccessibles; mais si elles doivent disparaître ou se modifier plus ou moins promptement, c'est une raison de plus pour les observer avant qu'elles aient disparu. Les traits les plus caractéristiques du tableau prennent, quand ils sont vus de près, une réalité saisissante, et laissent une impression bien autrement forte que les témoignages recueillis en des temps où on ne savait ni tout dire ni tout voir.

C'est une tradition, dans les montagnes de l'Albanie septentrionale, que les coutumes du pays ont été recueillies par un chef appelé Lek (Alexandre) Dukadjini, qui aurait vécu à la fin du quinzième siècle, du temps du héros albanais Scanderbeg. Il est certain d'une part qu'elles n'ont jamais été rédigées ni mises en écrit, et d'autre part qu'elles remontent à la plus haute antiquité, peut-être à l'époque des héros d'Homère. En tout cas, c'est dans l'*Iliade* et l'*Odyssée* qu'on trouve les analogies les plus frappantes du droit albanais.

Il n'y a guère plus d'un demi-siècle que l'attention des savants s'est portée sur le droit albanais. Le travail le plus complet qui ait été publié sur ce sujet est celui de M. Hecquard, consul de France à Scutari (Paris, 1859, 1 vol. in-8°), sous le titre d'*Histoire et description de la haute Albanie ou Guégarie*. Il fait connaître la constitution de la famille albanaise, la

condition des femmes, qui sont achetées par leurs maris et n'apportent dans le ménage aucune dot. On y voit la pratique du lévirat, qui oblige le frère du mari défunt à épouser la veuve de son frère, la justice rendue par des arbitres, la preuve faite par le serment des parties ou par des cojureurs, la terre propriété de la famille, la fraternité factice, institution complémentaire de la paternité adoptive; enfin et par-dessus tout la vengeance du sang qui, tempérée par le système des compositions, constitue à elle seule presque tout le droit criminel.

Hecquard n'a pas pu aller plus loin. Ce qui manque à son exposition, c'est précisément le détail, qui met en relief les institutions et permet d'en pénétrer l'esprit. Pour compléter son œuvre, il a fallu entreprendre une enquête, faire appel aux souvenirs des anciens, dépositaires de la tradition. Le travail a été fait par deux curés de paroisse, dans la partie catholique du pays. Leurs rapports, écrits en langue albanaise, ont été publiés dans une Revue spéciale qui s'imprime à Bruxelles; mais l'albanais étant de toutes les langues européennes la moins répandue, la publication dont il s'agit aurait été peu utile si le Dr Ippen, qui a été lui-même consul général à Scutari, n'avait fait faire sous ses yeux une traduction allemande de ces deux documents et ne l'avait confiée à M. Paul Trœger, qui en a donné lecture à la Société d'anthropologie de Berlin le 20 juillet 1901.

L'intérêt de la science nous a paru exiger que des notices aussi précieuses fussent répandues le plus possible; leur traduction en langue française et leur insertion au *Journal des Savants* ne sauraient manquer de contribuer à un résultat si désirable pour tous. Nous n'avons voulu ajouter aucune note ni indiquer aucun rapprochement. L'histoire du droit aura sans doute beaucoup à dire sur ces nouveaux documents; mais comme il y a lieu d'en attendre d'autres, peut-être pensera-t-on que tout commentaire serait prématuré.

Le droit des tribus de Dukadschin,

par le curé don Lazar Mjedia.

Nous ne possédons aucun document écrit qui nous permette de reproduire en toute sécurité nos lois remontant à Lek (Alexandre) Dukadschin. Nous sommes donc dans la nécessité de nous appuyer sur la tradition et de rechercher les témoignages des gens qui sont experts en droit coutumier.

Quoique chaque canton de la montagne affirme avoir exactement conservé les lois de Lek Dukadschin, on ne saurait cependant admettre

qu'il ne s'y soit jamais produit aucune altération à raison du temps et des circonstances. Si donc les lois que je vais exposer diffèrent sur quelques points de celles qui sont usitées dans d'autres tribus, elles n'en ont pas moins toutes le même fondement.

Mon exposition a en vue les tribus des Dukadschin, c'est-à-dire les tribus Schala, Scheschi, Kiri, Plani, Dschsani et Toplana. Je commence par l'institution de la vengeance du sang et des règles qui la gouvernent.

I. LA VENGEANCE DU SANG.

A. Celui qui exerce simplement la vengeance, sans y rien ajouter, n'est inquiété à ce sujet ni par sa tribu ni par le souverain. J'ai dit *sans y rien ajouter*, parce que, par exemple, l'exercice de la vengeance légitime, quand le coupable est sous la protection d'un tiers, met la vengeance en conflit avec le protecteur du coupable, comme je l'expliquerai plus loin, en parlant de la protection.

B. Celui qui, sans avoir droit de vengeance, tue une personne humaine, que ce soit un homme ou une femme, une grande personne ou un enfant, encourt les peines suivantes :

1. Ses maisons sont brûlées et abattues.

2. Tout son avoir mobilier (meubles meublants, grains approvisionnés, bétail, etc.) est confisqué, à l'exception des armes trouvées dans sa maison ou hors de sa maison. Les armes, alors même qu'elles ont été enlevées de la maison pendant l'incendie de celle-ci, doivent être rendues le plus tôt possible au propriétaire, faute de quoi est encourue l'amende fixée pour désarmement d'un homme par un autre et qui s'élève, d'après le droit coutumier, à 4 bourses (2,000 piastres)[1].

3. Il doit s'éloigner de son domicile et du territoire de sa tribu, avec toute sa famille (hommes, femmes, enfants).

4. Il doit payer l'amende à la tribu et au Gouvernement. Cette amende s'élève à 4 bourses et 200 piastres (2,200 piastres); sur cette somme le Gouvernement prend 1,000 piastres, les chefs de la tribu du coupable 1,000, le *Bülükbaschi* et ses gendarmes qui viennent percevoir l'amende, 200. Cette amende se paye en bétail ou en autres objets, qui, en ce cas, sont estimés beaucoup plus haut que leur valeur réelle.

5. Il doit payer tout ce que les chefs de sa propre tribu et les fonctionnaires du Gouvernement ont consommé dans le voyage qu'ils ont fait pour l'exécution.

[1] La piastre turque vaut 21 centimes, la bourse de 500 piastres vaut 105 francs.

6. Sont compris dans la vengeance du sang, non seulement la famille du coupable et tous les membres de celle-ci, mais encore les biens immeubles du coupable, en ce sens qu'ils deviennent la propriété des personnes qui ont été lésées et qui ont le droit de vengeance. Pour rentrer en possession de ces terres, le coupable doit payer un prix de rachat, dont le montant est fixé par un tribunal arbitral, toujours au-dessous de la valeur réelle du bien. Sur le sol ainsi libéré il peut être construit une nouvelle maison, et les femmes peuvent revenir avec un ou plusieurs membres mâles de la famille, autant que le permet celui qui a le droit de vengeance, pour s'occuper de la culture des fonds.

7. Pour une personne tuée, six hommes au moins encourent la vengeance d'après les lois en vigueur aujourd'hui, en sorte que l'auteur du fait est compris avec tous les membres mâles de sa maison dans la vengeance du sang. S'il n'y a pas six hommes dans sa maison, on complète ce nombre en prenant dans la parenté. Tous doivent s'éloigner du territoire de la tribu.

8. Aujourd'hui les habitations de la parenté ne sont plus détruites par le feu, mais celle-ci ne peut les libérer qu'en payant une certaine amende, dont le montant varie suivant le degré de parenté (de 500 à 1,000 piastres environ). Autrefois on brûlait aussi les maisons des parents et tous ceux-ci devaient s'éloigner.

Il y a six ans, Abd ul Kerim pacha, vali de Scutari, donna un règlement portant que les ayants droit à la vengeance ne pourraient s'en prendre qu'à la maison directement assujettie à la vengeance, tandis que les autres parents n'auraient ni leur maison brûlée ni aucune amende à payer et ne seraient exposés ni à la vengeance du sang ni au bannissement. Mais cette innovation ne s'est pas maintenue.

9. L'ayant droit à la vengeance peut tuer chacune des personnes comprises dans le nombre de celles qui peuvent être atteintes par la vengeance, après quoi l'affaire du sang est terminée.

10. Ceux qui ont encouru la vengeance ne peuvent pas visiter leur propre maison, si ce n'est avec la permission de l'ayant droit à la vengeance, ou à moins que quelqu'un ne les prenne sous sa protection et sa conduite.

11. Si la vengeance n'est pas exercée et s'il y a transaction, le débiteur paye à la famille ayant droit à la vengeance six bourses, c'est-à-dire 3,000 piastres d'indemnité. Autrefois cette indemnité était beaucoup plus faible, et il y a encore des gens qui se rappellent avoir vu des indemnités de 800 piastres seulement.

C. Le mercenaire n'encourt aucune responsabilité au sujet du meurtre commis par lui au nom de son mandant. Ce dernier seul est responsable

de tout. Si le mercenaire est tué ou blessé, sa famille n'a aucun recours contre le mandant.

D. Quand plusieurs personnes tirent sur un homme, et que la victime est atteinte d'autant de balles qu'il y a eu d'agresseurs, ceux-ci doivent supporter solidairement la vengeance du sang avec toutes ses suites et tous ses frais. Mais si les balles des agresseurs n'ont pas toutes porté, chacun d'eux peut prouver son innocence, au moyen d'un serment prêté avec vingt-quatre cojureurs. Celui qui ne peut produire vingt-quatre cojureurs reste sous le coup de la vengeance. Si tous les agresseurs peuvent produire vingt-quatre cojureurs, tous restent solidairement responsables du meurtre. En ce cas l'affaire peut aussi se terminer à l'amiable au moyen d'une convention pour laquelle tous les complices prennent sur eux, solidairement, la responsabilité du fait.

E. Toutes les peines ci-dessus édictées s'appliquent uniquement au meurtre commis sur une personne appartenant à la même tribu. S'il s'agit d'un meurtre commis sur une personne appartenant à une tribu étrangère avec laquelle il n'y a pas de *Besa*, c'est-à-dire *promesse réciproque de vivre en paix*, il n'y a de condamnation qu'à une amende en argent, au profit du Gouvernement. Il y a même beaucoup de meurtres qui restent impunis.

F. Quand deux tribus sont entre elles en *Besa*, c'est-à-dire *en paix de Dieu*, et qu'un meurtre est commis par une personne d'une des deux tribus sur une personne de l'autre, le meurtrier est responsable envers les chefs de sa propre tribu, parce que ceux-ci sont garants de la *Besa* envers l'autre tribu. En conséquence, il est traité comme celui qui aurait tué un homme sous la protection et la conduite d'un autre.

G. En cas de meurtre d'un homme qui n'appartient à aucune des six tribus des Dukadschin, il n'y a aucune peine.

II. BLESSURES.

En cas de blessures on procède comme en cas de meurtre. Ce sont à peu près les mêmes peines, mais moins fortes. Ainsi :

a. Les maisons des coupables sont brûlées et détruites;

b. La famille du coupable est bannie. Lui-même, avec tous les membres mâles de sa maison, est livré à la vengeance du sang; toutefois, en cas de blessures la vengeance n'atteint que trois hommes. Quand la famille compte plus de trois membres mâles, tous sont atteints par la vengeance, à moins qu'ils n'aient obtenu leur libération à prix d'argent ou par grâce de l'ayant droit à la vengeance.

IMPRIMERIE NATIONALE.

c. Les biens immeubles sont aussi soumis à l'exercice de la vengeance, comme on l'a vu plus haut; seulement ils peuvent être rachetés pour une somme moins forte.

d. Les parents du coupable qui ne vivent pas en communauté avec lui et qui ne sont ni ses frères et sœurs, ni descendants de frère et sœur, ne sont pas exposés à la vengeance du sang.

e. Le coupable doit payer une amende qui, toutefois, ne peut pas dépasser la somme de 1,100 piastres quand elle est payée en bétail ou en autres objets. En argent comptant, on paye tout au plus 550 piastres.

f. La transaction est permise comme en cas de meurtre et a même lieu très fréquemment. La somme à payer en ce cas, comme indemnité, varie suivant la blessure. Comme on calcule pour un meurtre six bourses d'indemnité, on admet que chaque main et chaque pied valent un quart de cette somme, soit une bourse et demie. Par exemple, si quelqu'un perd un bras ou un pied à la suite d'une blessure, il reçoit une bourse et demie pour indemnité. Outre cette indemnité, le coupable doit encore payer le traitement du blessé par le médecin.

III DE LA PROTECTION ET CONDUITE.

Le meurtre d'un homme qui s'est mis sous la protection d'un tiers, et qu'on appelle tout simplement un *hôte et ami*, est, chez les Dukadschin, vengé sans pitié et sans merci. Le Dukadschin peut renoncer à la vengeance du sang pour son père ou pour son frère, mais il ne renonce jamais lorsqu'il s'agit d'un *hôte et ami*.

L'homme dont l'*hôte et ami* a été tué ne peut pas se montrer devant ses compagnons avant d'avoir tiré sa vengeance pour son *hôte et ami*. Il n'est pas sans exemple non seulement qu'un parent ait tué son parent, mais même qu'un frère ait tué son frère pour avoir frappé son *hôte et ami*.

Il y a deux catégories d'*hôtes et amis* de ce genre : l'*hôte et ami* qui a obtenu une protection garantie par des cautions, c'est-à-dire qui se met sous la protection de quelques personnes puissantes, afin de s'assurer contre tout danger, et l'*hôte et ami* en sauf-conduit, c'est-à-dire qui, ayant une dette de sang ou un danger à redouter, se fait accompagner en chemin ou recevoir dans une maison, pour sa sûreté.

Si l'*hôte et ami* à qui la sûreté a été garantie vient à être tué, les garants doivent regarder comme un devoir d'honneur de poursuivre le coupable, comme le fait la famille de la victime. Non seulement les maisons du coupable sont brûlées, mais ses autres biens sont complètement

détruits; par exemple, les murs qui enclosent les champs sont abattus, les arbres et les vignes sont coupés. Sa parenté est aussi poursuivie de la même manière et les terres labourées sont mises hors d'état de servir. Le sol de la propriété du coupable reste en la possession de la famille de la victime et ne peut être racheté à aucun prix. Il est de règle qu'aucune transaction librement consentie entre les deux familles ennemies ne peut avoir lieu sans l'approbation des garants, et ceux-ci ne la donnent jamais. Chacun des garants a le droit de tuer le meurtrier ou les parents du meurtrier qui appartiennent à la vengeance du sang.

La vengeance du sang comporte encore plus de rigueur et d'acharnement quand elle s'exerce contre le meurtrier d'un *hôte et ami* en sauf-conduit, qu'il soit tué étant accompagné d'un homme ou d'une femme, d'une grande personne ou d'un enfant de la famille protectrice.

Alors même que la personne tuée avait déjà une dette de sang envers son meurtrier, si, au moment du meurtre commis sur elle, elle se trouvait sous la conduite d'un tiers, la vengeance du sang à laquelle ils étaient réciproquement soumis n'est pas éteinte, comme elle le serait en tout autre cas, mais l'ancienne vengeance subsiste toujours et il en naît une nouvelle, car la famille du donneur de conduite venge l'*hôte et ami* tué, comme elle vengerait un de ses membres.

Celui dont l'*hôte et ami* a été tué cherche à faire tout le mal possible au meurtrier et à la famille de celui-ci. Il tue le meurtrier ou tout parent consanguin du meurtrier partout où il peut l'atteindre et venge ainsi l'*hôte et ami* qui a été tué.

IV. APAISEMENT DE LA VENGEANCE DU SANG.

Il y a deux manières d'apaiser la vengeance du sang. Tantôt l'apaisement est volontaire de la part des deux parties, tantôt il a lieu sur l'ordre du Gouvernement turc.

A. Pour ce dernier apaisement, rien ne détermine après combien d'années il peut intervenir. Il suffit que le sultan ait daigné le décréter.

Tandis que les autres tribus font à Scutari l'apaisement de la vengeance du sang, les Dukadschin font les leurs dans la montagne.

Dès que le firman donné à ce sujet est arrivé, le Gouvernement turc envoie de Scutari à chaque tribu de la montagne un *Külükbaschi* différent, avec un greffier et quelques gendarmes, sur les hauteurs habitées par les Dukadschin. A cet apaisement général sont attachées les conditions suivantes :

1. Chaque tribu de la montagne doit veiller à ce que les représen-

tants du Gouvernement soient logés gratuitement et soient entretenus avec les chefs des tribus, aussi longtemps qu'ils doivent rester dans le canton pour raison de cet apaisemeut.

2. Pour terminer cette affaire de vengeance du sang, il faut payer au moins 250 piastres. La moitié de cette somme est payée par celui qui doit la vengeance et l'autre moitié par celui qui a droit à la vengeance. Ces amendes sont partagées entre les chefs de la tribu, et le Gouvernement a une part égale à celle d'un chef.

3. Les indemnités pour blessures varient suivant la gravité de celles-ci.

4. Le coupable paye en outre, à titre de droit dû au Gouvernement, 150 piastres pour un meurtre et 75 piastres pour une blessure. Ces droits sont perçus par le représentant du Gouvernement.

5. Le coupable reçoit enfin un acte d'apaisement, et pour plus de sûreté il lui est donné quelques garants pour une durée de cinq ans.

6. Quiconque, pendant ces cinq ans, enfreint l'apaisement donné par le Gouvernement, encourt les peines les plus sévères de la part du Gouvernement, et aussi envers les garants la dette du sang pour le meurtre de l'*hôte et ami* (§ III).

B. L'apaisement volontaire, ou privé, n'a lieu que sur l'intervention d'amis, par la renonciation de la famille de la victime. Pour obtenir cette renonciation, le coupable est tenu de se présenter, un jour de grande fête, les mains liées, à la maison de celui qui a droit à la vengeance, accompagné des amis et connaissances de la famille blessée et avec un enfant couché à l'envers dans son berceau. Tout le cortège demande grâce. La famille, en apparence surprise, sort et tient conseil avec ses parents. Si l'apaisement est résolu, elle délie les mains du coupable et replace l'enfant droit dans son berceau, puis elle dicte le montant de l'indemnité si elle en exige une, mais celle-ci ne peut pas dépasser le chiffre légal de six bourses.

V. DU LARCIN ET DU VOL.

Autrefois, chez les Dukadschin le larcin était considéré comme un mode d'acquisition chevaleresque, et pour cette raison il existait constamment des bandes de brigands bien organisées qui répandaient la terreur dans la ville de Scutari et les environs. Ces bandes n'enlevaient jamais rien dans le canton des six tribus des Dukadschin, ni chez leurs amis, qui leur donnaient du pain. Aussi trouvaient-elles toujours des gens qui leur donnaient secours et assistance. Mais aujourd'hui le larcin a beaucoup baissé dans l'opinion. Il passe pour une honte et on peut dire

qu'il n'existe presque plus. Si un vol est commis dans l'intérieur d'une même tribu, on applique les dispositions suivantes :

1. Pour tout objet enlevé par force ou volé on paye la valeur au double;

2. Si le larcin ou le vol est commis avec effraction dans la maison, la hutte, l'étable, le grenier ou les ruches, le coupable paye, outre la valeur de l'objet au double, une peine de 500 piastres pour violation de la paix du domicile.

VI. DE LA PREUVE.

Si le coupable n'est pas pris en flagrant délit, la preuve peut être faite contre lui de deux manières, à savoir par le serment ou par le témoignage secret (*kaputzar*).

A. Le serment ne peut pas être prêté par le plaignant ni par l'inculpé, personnellement. Il est prêté par des hommes de la parenté de la partie admise au serment, lesquels doivent être capables de jurer, et dont le nombre est fixé par les arbitres. A défaut de serment le jugement est rendu contre le plaignant ou contre l'inculpé suivant le cas;

B. Le témoin secret (*kaputzar*) doit remplir les conditions suivantes :

a. Le *kaputzar* doit être un homme, et d'âge mûr;

b. Il est entendu à trois reprises différentes, par deux personnes choisies par les parties, à savoir une par le plaignant, l'autre par l'inculpé. Les trois interrogatoires sont comparés pour voir s'ils sont concordants;

c. L'interrogatoire du *kaputzar* a lieu en secret, et son nom n'est pas publié, car sa déposition comme témoin peut souvent lui coûter la vie;

d. Il doit aussi fournir quelques points d'appui pour sa déposition, ou tout au moins être connu pour un homme honorable et consciencieux;

e. Si le témoin secret est approuvé, l'inculpé n'est plus admis à faire la preuve contraire par le serment. Il doit se résigner à une condamnation;

f. Si les deux arbitres ne veulent pas accorder confiance au témoin secret, ou si l'inculpé ne veut pas se soumettre aux arbitres, alors le témoin secret peut se nommer lui-même et soumettre sa personne au jugement public. Mais cela exige de sa part un grand courage;

g. Il reçoit pour sa déposition un honoraire qui est déterminé par les juges, d'après l'importance de l'objet du procès, à moins que les parties intéressées ne l'aient fixé par avance, d'un commun accord. Mais quand le témoin s'est nommé lui-même publiquement, il reçoit, sans égard à

l'importance de l'objet du procès, 500 piastres. Ces frais sont supportés par le condamné seul, tandis que l'honoraire des arbitres doit être payé moitié par le condamné et moitié par la partie qui gagne son procès.

R. DARESTE.

(*La fin au prochain cahier.*)

Andrea Moschetti. — *Il Museo civico di Padova. Cenni storici e illustrativi presentati al Congresso internazionale di Roma, aprile mcmiii.* — Padova, R. Stab. P. Prosperini. 1903. Gr. in-4° de 174 p. et 1 f., plus 34 planches en phototypie.

On peut affirmer sans crainte de recevoir un démenti que l'Italie a su mieux qu'aucun autre pays de l'Europe organiser ses musées, ses bibliothèques et ses archives. Elle ne se contente pas de conserver et de développer certaines grandes collections; elle peut montrer avec orgueil dans chaque ville, même dans des villes peu importantes, des musées et des bibliothèques dignes d'intérêt. La centralisation n'a pas encore détruit la vie municipale, et toute commune ayant une histoire tient à posséder un *museo civico*. Il y aurait une étude fort curieuse à faire sur ces galeries locales, dirigées presque partout par les hommes les plus compétents et journellement enrichies par les dons des amateurs et des familles du pays. Il n'en est guère qui mérite plus de retenir notre attention que les galeries de Padoue. Cette ville, si riche en monuments anciens, a pu, presque sans grever son budget, former un musée qui peut être cité comme un modèle, et dont l'histoire mérite d'être connue.

En 1826, l'abbé Giuseppe Furlanetto rassembla toutes les inscriptions antiques et modernes dispersées dans la ville et les disposa sous les arcades du Salone ou Palazzo della Ragione. Cette première collection lapidaire fut inaugurée, la même année, par l'empereur François I^er^.

Les archives communales, dont Antonio Checchini avait commencé le classement en 1822, furent organisées en 1828, et la direction en fut successivement confiée à l'abbé Arrigo Arrigoni, à Pietro Paolo Martinati, à Antonio Roncetti, à Giacomo Tomat et à Luigi Grotto dall' Ero, à qui nous devons les *Cenni storici sulle famiglie di Padova e sui Monumenti dell' Università* (1842).

Le legs fait par le comte Girolamo Polcastro, en 1839, d'une série

de classiques grecs et latins, fut le premier fondement de la bibliothèque.

En 1845, M. Andrea Gloria, qui s'est fait connaître depuis par ses belles publications sur l'histoire de l'Université de Padoue, fut chargé à la fois des archives et de la bibliothèque naissante. Il déploya dans ses fonctions un zèle infatigable qui lui permit d'incorporer à son dépôt plusieurs fonds d'archives provenant des divers corps constitués de la ville. En 1856, il décida la municipalité à faire l'acquisition de l'importante collection de livres padouans formée par Antonio Piazza. L'année suivante, l'empereur François-Joseph vint à Padoue, et le conservateur obtint de lui qu'il ordonnât le dépôt, dans le local de la bibliothèque, d'environ deux cents tableaux ayant appartenu aux couvents et aux anciennes corporations.

Dès lors le *Museo civico* existe; le nom devient officiel en 1858, et le conseil communal, qui comprend la valeur des trésors artistiques et littéraires, exprime à M. Gloria l'entière satisfaction du pays. Les amateurs s'intéressent vite à une collection qu'ils savent confiée à de bonnes mains; aussi les dons affluent de tous côtés. En 1864, le comte Leonardo Emo Capodilista lègue sa galerie de tableaux et Niccolò Bottacin offre ses riches séries de médailles et de monnaies; en 1870, les comtes Francesco et Giambattista Ferri abandonnent la bibliothèque féminine formée par leur père, et Niccolò Bottacin fait de nouvelles libéralités; Agostino Palesa lègue environ 110,000 volumes et plusieurs milliers d'estampes; en 1873, le professeur Roberto De' Visiani fait don d'une collection considérable de « testi di lingua ». Une transaction intervenue avec la fabrique de Sant' Antonio assure encore à la ville une précieuse tapisserie flamande, digne de celles qui appartiennent au roi d'Espagne[1], puis un tableau de Garofolo. Enfin l'administration supérieure ordonne le transport au Musée de deux merveilleuses peintures qui décoraient précédemment des églises : le retable exécuté par Girolamo Romanino pour Sainte-Justine, et un grand tableau de Tiepolo (*Miracle de Saint Patrice*), provenant de S. Giovanni di Vergara.

Il fallait loger tant de trésors. C'est ici que les autorités communales

[1] Le *Museo civico* possède deux importantes tapisseries. Celle qui lui vient du Santo représente des hommes d'armes partant pour la guerre : le sujet précis n'a pas encore pu être déterminé. L'autre faisait partie d'une série de tentures représentant des scènes du roman de *Jourdain de Blaye*. On y lit un certain nombre de vers en dialecte picard, qui ont été identifiés et publiés, avec une phototypie et un commentaire, par M. Vincenzo Crescini (*Per gli studi omanzi, saggi ed appunti*, 1892, p. 139-150).

font preuve de la plus intelligente sollicitude. En 1871, l'ancien couvent de Saint-Antoine, attenant à la basilique et à la Scuola del Santo, est affecté aux collections municipales. Bientôt après, le personnel chargé de la conservation est augmenté; il est recruté, non pas parmi les agents électoraux de tel ou tel personnage influent, mais parmi les hommes les plus capables de classer, d'expliquer, de commenter les objets qui leur sont confiés. La ville n'hésite pas à s'imposer de lourds sacrifices pour se mettre à la hauteur des autres centres artistiques et littéraires de l'Italie. L'aménagement des salles, la construction du superbe escalier de marbre, dont Camillo Boito fournit les plans, coûtent environ 450,000 francs; mais de l'autre côté des Alpes on sait faire grand, et l'on ne s'arrête pas à la dépense quand il s'agit d'assurer un abri aux souvenirs du passé. En 1880, le Musée est solennellement inauguré tel que nous le voyons aujourd'hui. M. Gloria prend sa retraite en 1888, après avoir accompli une lourde tâche. Il a pour successeur M. Pietro Baita, qui est, à son tour, remplacé, au mois d'avril 1895, par le directeur actuel, M. Andrea Moschetti.

Nous n'énumérerons pas les dons reçus par la collection sous les derniers administrateurs. Presque chaque jour amène une libéralité nouvelle. Il faut avoir vu M. Moschetti à l'œuvre pour savoir tout ce que l'initiative intelligente, tout ce que l'infatigable dévouement du conservateur d'un musée peut faire pour en assurer le développement. Le budget dont dispose le savant directeur est des plus modestes; mais il a un local superbe, un personnel d'élite, et il a le talent de communiquer un peu de l'ardeur qui l'anime à tous ceux qui visitent ses galeries. Les dons suffisent le plus souvent pour y faire affluer les objets d'art, les manuscrits ou les livres. Un bulletin périodique, distribué aux seuls amis du Musée, les tient au courant des moindres objets nouvellement reçus, en même temps qu'il donne la description scientifique de certaines séries. Ce moyen de propagande est des plus efficaces et serait sans doute employé avec succès par les conservateurs de nos galeries.

Le beau volume que M. Moschetti vient de publier n'est pas un catalogue; c'est une histoire et un aperçu général des collections dont il a la direction. Nous y voyons que, à la fin de 1901, la bibliothèque comptait 103,727 ouvrages en 141,432 volumes; les archives, environ 37,136 volumes ou pièces et 34,958 parchemins; le musée, 1,914 tableaux, 926 esquisses ou dessins, 17,799 estampes et 8,887 objets divers. Le musée Bottacin, qui est indépendant des autres départements et qui est décrit par M. Luigi Rizzoli jeune, se compose d'une collection mexicaine, de diverses séries archéologiques, d'une collection d'art mo-

derne et d'une collection numismatique. Ce dernier département comptait, à l'époque indiquée, 20,410 articles.

Les trente-quatre grandes planches dont le volume est orné nous font connaître les pièces principales dont le musée s'enorgueillit, en même temps qu'elles nous permettent d'admirer l'intérêt que les habitants de Padoue, grâce à l'apostolat commencé par M. Gloria et si éloquemment continué par M. Moschetti, portent à leurs richesses communes. Toutes ces planches ont été en effet exécutées aux frais de personnes notables de la ville. C'est là un exemple qui devrait être imité ailleurs. M. Moschetti a dédié son ouvrage aux membres du Congrès des sciences historiques et il a été bien inspiré, car en l'écrivant, il a écrit une page réellement intéressante de l'histoire contemporaine de l'Italie.

Émile PICOT.

La chanson de Sainte Foi.

Canção de Sancta Fides de Agen, texto provençal agora publicado a primeira vez pelo Dr J. Leite de Vasconcellos, tirage à part de *Romania* (Paris, 1902, in-8° de 28 pages, avec un fac-similé). — *Noticia bibliographica do poema provençal de* « Santa Fé », publicada pelo Dr J. Leite de Vasconcellos, tirage à part de *O Instituto* (Coimbra, 1902; in-8° de 20 pages.)

On sait quelle place le culte des saints occupait au moyen âge dans la vie religieuse et sociale; on devine par suite l'importance, sinon l'intérêt, que présente l'hagiographie considérée comme une des branches de l'histoire littéraire. Les trois plus anciens monuments de la poésie française appartiennent à ce genre de littérature, et grâce à eux les noms de sainte Eulalie, de saint Léger et de saint Alexis nous apparaissent entourés d'une auréole philologique qui se superpose à l'auréole de sainteté que leur ont faite l'histoire et la légende. Voici que sainte Foi[1] vient prendre place à son tour dans ce petit groupe doublement vénérable.

[1] On écrit plus souvent *Foy;* mais je ne vois aucune bonne raison de suivre pour ce nom propre un usage auquel nous avons renoncé depuis longtemps pour les noms communs tels que *foi, loi, roi,* etc.

Dans nos patois méridionaux on dit *Fé*, comme en espagnol.

IMPRIMERIE NATIONALE.

L'existence d'un très ancien poème provençal consacré à sainte Foi, martyre à Agen, était connue depuis longtemps; elle est mentionnée par tous ceux qui ont écrit des ouvrages détaillés sur notre littérature de langue d'oc. Malheureusement, depuis Claude Fauchet, qui avait vu un manuscrit de ce poème et en avait publié deux tirades (en tout 20 vers) dans son livre intitulé : *Recueil de l'origine de la langue et poesie françoise* (Paris, 1581), personne ne s'était trouvé en mesure d'en parler en connaissance de cause; le manuscrit de Fauchet semblait à jamais perdu et aucune autre copie n'avait été signalée jusqu'ici. A un savant portugais, connu depuis longtemps par des œuvres de tout genre relatives aux antiquités de son pays, M. J. Leite de Vasconcellos, venu chez nous en 1901 pour conquérir, à la Faculté des lettres, le grade de docteur de l'Université de Paris[1], était réservée la bonne fortune de mettre la main sur le manuscrit vu par Fauchet et de publier la première édition de ce vénérable monument de notre poésie méridionale. Il a conté par le menu, dans sa *Noticia bibliographica,* tous les détails de cette intéressante découverte, faite dans la bibliothèque de Leyde à la fin de juillet 1901, et à laquelle, comme il veut bien le rappeler, j'ai eu la grande joie d'être associé dès la première heure.

Le manuscrit du poème provient, comme celui du célèbre *Boeci* provençal, de l'abbaye de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire. Il a appartenu successivement à Pierre Daniel, à Pierre Pithou et à Isaac Vossius. Acquis par l'Université de Leyde avec les autres manuscrits de ce dernier savant, il porte le n° 60 des manuscrits latins in-octavo du fonds Vossius. Fauchet l'attribuait aux dernières années du XI^e^ siècle. Le fac-similé des deux premières pages du poème, que M. Leite de Vasconcellos a joint à son édition, montre que Fauchet a assez bien jugé : il est, en effet, très vraisemblable que l'écriture n'est pas postérieure aux premières années du XII^e^ siècle. Quant à la date de l'œuvre elle-même, on peut avec certitude la fixer au XI^e^ siècle : il y a, dans les vers 441-444, une allusion précise à un miracle raconté dans le *Liber miraculorum* de Bernard d'Angers, qui écarte toute pensée de lui attribuer une plus haute antiquité. L'auteur ne s'est pas nommé, et rien ne trahit sa personnalité. A quelle province appartenait-il? Il serait naturel de croire qu'il était d'Agen ou des environs. La langue dont il se sert ne semble pas favoriser cette hypothèse, et certains traits, notamment la conser-

[1] On trouvera quelques détails sur les publications de M. Leite de Vasconcellos dans un article que j'ai publié dernièrement dans la *Revue critique,* 1902, I, p. 151.]

vation de l'*n* caduque, sentent les bords du Rhône plutôt que ceux de la Garonne.

Le début du fragment publié jadis par Fauchet semblait promettre un poème particulièrement intéressant : « J'ai entendu une chanson qui est belle en danse, qui est de sujet espagnol ; elle n'est ni de parole grecque, ni de langue sarrasine ; douce et suave elle est plus que rayon de miel, plus que piment qu'on verse à boire... [1]. » Il faut beaucoup rabattre de nos espérances. Après un préambule pompeux, l'auteur anonyme nous conte assez prosaïquement le martyre de sainte *Fides* : c'est ainsi qu'il appelle son héroïne, en conservant à son nom la forme latine qu'il trouvait dans sa passion. Cette passion nous est parvenue dans la rédaction même qu'il a dû avoir sous les yeux et qui remonte tout au plus au VIII[e] siècle [2]. Elle ressemble à beaucoup d'autres : la lutte inégale de la jeune Fides contre Datien, procureur des empereurs Dioclétien et Maximien, qui l'envoie au supplice parce qu'elle refuse de sacrifier aux dieux du paganisme, peut édifier le chrétien ; elle n'offre aucun trait qui frappe vivement le littérateur. Il est juste de reconnaître que le poète provençal a fait quelques efforts pour animer le récit qu'il empruntait à l'hagiographe latin ; mais, en l'amplifiant, il n'a pas réussi à en faire une œuvre d'art comparable à celle qu'a réalisée son confrère de langue d'oïl qui, vers la même époque, consacrait sa muse à saint Alexis. Un prologue de 33 vers, le récit du martyre, qui en comprend 420, et une sorte d'appendice qui, en 139 vers, a la prétention de nous tracer un tableau de la mort des persécuteurs en cousant bout à bout les notions d'histoire les plus hétéroclites qui aient jamais pu se loger dans le cerveau d'un pauvre clerc ignorant, tel est l'agencement bizarre du poème consacré à sainte Foi.

[1] Canczon audi qu'es bella 'n tresca,
Que fo de razo espanesca ;
Non fo de paraula grezesca,
Ne de lengua serrazinesca ;
Dolz e suaus es plus que bresca
E plus que nulz pimentz qu'om mesca...
(V. 14-19.)

[2] On trouvera à ce sujet, comme sur tout ce qui touche à la légende et au culte de sainte Foi, des renseignements très abondants dans le magnifique volume publié en 1900, à Rodez, par MM. Bouillet et Servières, sous ce titre : *Sainte Foy, vierge et martyre.* Les auteurs n'ont connu de notre poème que les 20 vers cités par Fauchet et souvent reproduits depuis. Ils réimpriment aussi le récit, en vers provençaux, d'un miracle relatif à une comtesse de Toulouse que Catel avait publié au XVII[e] siècle et dont le manuscrit n'a pas été retrouvé. Ils signalent enfin, sur un mur de l'abbaye de Conques (Aveyron), des fresques du XV[e] siècle qui sont accompagnées, disent-ils, « de vers romans disposés en treize quatrains » qu'il est impossible de déchiffrer complètement ; mais les fragments qu'ils donnent de ces prétendus quatrains suffisent à montrer que c'est un texte en prose.

Mais, hâtons-nous de le dire, si insignifiante qu'elle soit, quand on la considère au point de vue littéraire, la *Canczon de sancta Fides* a une grande importance au point de vue linguistique; elle peut être mise sur le même rang que le fameux poème de *Boeci*. Bien qu'elle soit plus récente d'un bon siècle que cet antique monument de la littérature provençale, elle a un aspect plus archaïque. Cela tient aux caractères phonétiques du dialecte méridional auquel elle appartient. Le *Boeci*, d'origine limousine, laisse tomber le *d* latin intervocalique et l'*n* devenue finale de syllabe; de là, des formes d'apparence moderne, comme *creessen* (crussent), *traazo* (trahison), *fiar* (se fier), etc. Au contraire, *Sancta Fides*, gardant le *d* et l'*n*, écrit : *ridre* (rire), *audir* (entendre), *considrar* (considérer), *fidar* (se fier), *canczon* (chanson), *pedrun* (perron), etc.[1]. Lorsque la chute d'une voyelle atone rapproche des consonnes peu habituées à vivre côte à côte et destinées à se modifier ou à disparaître, *Sancta Fides* reste fidèle au type latin : *anma*, du latin *anima*, *biscbe*, du latin *episcopus*, *marmre*, du latin *marmor*, *perl*, *perls*, du latin *per illum*, *per illos*, au lieu des formes usuelles *arma*, *bisbe*, *marbre*, *pel*, *pels*. On comprend de quel secours peut être un texte de ce genre pour l'étymologie; elle y est pour ainsi dire transparente. Ce n'est pas seulement à cause des mots inconnus qui y figurent en assez grand nombre que ce poème apporte un notable accroissement à notre connaissance de la langue provençale; grâce aux formes archaïques des mots connus, il jette parfois un jour éclatant sur les origines de cette langue, et, par contre-coup, sur celles du français.

Bien qu'il en fût à son coup d'essai comme éditeur de provençal, M. J. Leite de Vasconcellos a fort honorablement rempli sa tâche. Mais il ne pouvait avoir la prétention ni de donner une édition *princeps* qui fût en même temps une édition parfaite ni d'écrire sur chaque mot intéressant un commentaire définitif. Comme il annonce une publication ultérieure, dont sa *Noticia bibliographica* constitue d'ores et déjà les trois premiers chapitres, il me permettra de lui soumettre quelques menues observations critiques en vue de l'avenir. Je ne puis mieux, il me semble, reconnaître l'honneur qu'il m'a fait en me dédiant son édition actuelle de *Sancta Fides*, qui marquera vraiment une date dans l'histoire de la philologie provençale[2].

[1] Je ne vois guère que quatre ou cinq exceptions à cet usage dans tout le poème : *razo* (au lieu de *razon*) au v. 15; *raiz* (au lieu de *radiz*) au v. 165; *laizava* (au lieu de *laidava*) au v. 420; *traüz* (au lieu de *traduz*) au v. 446; *viraz* (au lieu de *vidraz*) au v. 534.

[2] Mon ami M. Émile Chatelain ayant bien voulu mettre à ma disposition une photographie du manuscrit de

40. *Nons* PARS *neguns dels granz peccaz.*

Corrigez *pars* en *part;* c'est le verbe *partir* auquel on a affaire, et non le verbe *parcer*, qui ferait d'ailleurs *parz* et non *pars*. Comparez le v. 67 :

Partiss qant pog d'aquel peccad.

41. *Plus cel q'es folz* Q'ETZ MEL *membraz.*

Le sens est : « plus celui qui est fou que le plus (littéralement, le mieux) raisonnable. » Il faut corriger *mel* en *melz* et imprimer *qetz* (= que le); non *q'etz*. Nous nous trouvons ici pour la première fois en présence d'une forme rare de l'article défini, où *tz* tient la place de *l;* comparez 51 *az* (= *al*, non le latin *ad*), 86 *detz* (= *del*), 273 *enz* (= *enl*, *el*), 332 *detz* (= *del*). Des formes analogues ont été signalées dans des textes de provenance diverse (Gascogne et Provence) : *za barta, az trul, atz casterar, dez castel* (Luchaire, *Recueil de textes gascons*, p. 132, 154, 193); *za ma* (*Cartulaire de Lérins*, n^os^ 75, 355, 372, 373), etc. On s'est trop hâté de tirer ces formes du latin *ipse*[1]; le *z*, et à plus forte raison le *tz*, répugne à cette étymologie; mais je ne sais d'où il peut venir.

58. *Achi met flors sus el* SOMON.

Le manuscrit porte, non pas *sonnon*, comme le dit l'éditeur, mais *somion*, qu'il faut conserver. Ce mot signifie manifestement « sommet »; il n'est pas connu par ailleurs, mais il s'explique fort bien par l'hypothèse d'un type **summionem* dont l'existence en latin vulgaire n'est pas plus étrange que celle de **renionem*, d'où le français *rognon*, ou de **plantionem*, d'où le français *plançon*, que notre poème connaît également, sous la forme *planczon* (v. 62).

Leyde, j'ai pu collationner à loisir le texte publié par M. L. de Vasconcellos. Voici les divergences que j'ai remarquées : 37 *laz*, non *latz ;* 65 *aqesta*, non *aquesta;* 67 *aquel*, non *uqel;* 86 *prezed*, non *prezet;* 105 *nons*, non *nous*, mais la leçon *nous* s'impose à titre de correction; 137 *agaiait*, non *aguait*, avec la même observation; 155 *desennad*, non *dessenad;* 183 *cors*, non *cor;* 205 *laill*, non *lailh;* 248 *auiaz*, non *auiatz;* 249 *afollamen*, non *affolamen;* 257 *qe*, non *que;* 264 *soill*, non *soil;* 270 *mesestz*, non *mesetz;* 289 *flammardentz*, non *flamma ardentz;* 333 *obreir*, non *obrer;* 350 *ell*, non *el;* 351 *ciutaz*, non *ciutatz;* 406 *aital*, non *atal;* 415 *carnz*, non *carn;* 452 *saluz*, non *salutz;* 466 *Dacians*, non *Dacianz;* 477 *cist*, non *cizt;* 481, vers tombé : *Et en sun corps creiss l'en vigor*[*s*[; 519 *manded*, non *maned;* 573 *coven*, non *conven;* 574 *flabla*, non *fabla*, qui doit rester comme correction. Les vers 58, 84 et 412 appellent des observations qui seront formulées plus loin.

[1] Voir Meyer-Lübke, *Gramm. des lang. rom.*, II, § 106.

77. *Lo* SEN[S] *es gencer que dinz jaz.*

Il faut lire *sen*[*z*] pour se conformer à l'usage du manuscrit, qui donne précisément *senz* deux vers plus loin.

84. *O Deus! tan n'es est monz* HONRADZ!

La forme insolite *honradz* tient à ce que le scribe, faisant une faute contre la déclinaison, avait écrit d'abord *honrad;* il a ajouté un *z* après coup et oublié d'exponctuer le *d*. Le texte critique doit donc n'admettre que *honraz* et expliquer en note la leçon du manuscrit.

89. *Non pausara ja, czo* M'AD AG.

D'après M. P. Meyer, dont l'éditeur rapporte l'opinion en note, il faudrait voir dans *ad* le substantif provençal *at* « besoin »; mais *at* n'offre aucun sens ici, sans compter que jamais notre manuscrit n'écrirait par *d* un *t* appuyé comme est celui de *at*, qui représente le latin *aptum;* puis que faire de *ag*, qui ne pourrait être que la 3ᵉ personne singulier prétérit de *aver*? Le plus probable, c'est que *czo m'adag* est une locution analogue à *czo m cuid*, et que nous sommes en présence d'un verbe *adagar* d'origine inconnue.

98. *Los paupres en* PAG' *els meselz.*

En imprimant *pag'*, l'éditeur indique qu'il voit dans ce mot la 3ᵉ personne singulier indicatif présent de *pagar*, payer. En réalité c'est la 3ᵉ personne singulier prétérit de *paisser*, paître; il ne faut pas d'apostrophe.

104. *E pres* ARDIU *quonsi Deu queira.*

Je ne vois pas l'avantage que trouve l'éditeur à substituer *ardiu* à la leçon du manuscrit, qui est *ardin*. Il semble bien qu'on ait affaire à un substantif abstrait signifiant « hardiesse »; les désinences *-in* et *-iu* sont aussi insolites l'une que l'autre. Ne faut-il pas corriger en *ardid*, qui se lit au v. 515?

129. *Trameiran lo q'est regn'* ANTPAR.

Il n'y a pas lieu de corriger *antpar* en *ampar*, tout au contraire; notre poème nous donne la forme primitive du provençal *amparar*, français *emparer* (conservé dans les composés *désemparer, remparer*), dont l'étymologie est assurément le latin vulgaire * *anteparare*.

151. *Qe nostra* GENTZ *aggess bauzad.*

Il faut manifestement corriger *gentz* en *gent*.

164. ELLE *per mal anz relinquiz.*

Lire *E lle* et comprendre ainsi : « Et elle, méchamment, nous a abandonnés. » Quelque étrange que cela paraisse, notre texte emploie ailleurs *lle* et *le* à la place de *ela* au cas sujet; comparez les vers 339 et 376.

176-178. *Ell prometrai tan gran* ESCAZ
Qe tot lo mal TELANT *l'esfatz :*
De czo son eu ben savis MATZ.

L'éditeur voit dans *escaz* et *matz* les termes du jeu d'échecs que nous énonçons encore aujourd'hui par *échec* et *mat*. C'est une idée si étrange qu'elle échappe à toute discussion. M. P. Meyer considère *escaz* comme correspondant à l'ancien français *eschac*, *eschec*, butin; mais il ne se prononce pas sur *matz*. Il est impossible d'identifier *escaz* avec *eschac* « butin », car le *z* s'y oppose absolument. Le sens étant clairement celui de « trésor », je n'hésite pas à voir dans *escaz* le mot allemand *schatz*, sous la forme du vieux haut-allemand *scaz*. J'ai indiqué ailleurs les conséquences qu'on peut tirer de la présence en provençal de formes germaniques postérieures à ce que les linguistes appellent la *Lautverschiebung*[1]; il n'est pas indifférent de voir augmenter d'une unité le petit bataillon sur lequel repose, si je ne me trompe, la fameuse question du suffixe *-arius*. Quant à *matz*, je propose d'y reconnaître le nominatif ou cas sujet de *maczon*, correspondant régulièrement au latin vulgaire *machio*, nominatif dont on n'a pas encore signalé d'exemple en provençal ni en français; *matz* fait exactement pendant à *cutz* et à *gartz*, formes connues depuis longtemps en face des accusatifs *cuczon* et *garczon*. Enfin il est très probable que *telant* n'est qu'un lapsus du scribe pour *talent*, forme normale qu'il serait légitime de rétablir dans le texte critique, puisqu'elle se trouve plus loin, vers 253.

203. *Qe, czom cuid,* DON, *l'anman menez.*

Je ne crois pas que *don* soit le substantif *don*, seigneur, employé au vocatif; j'y vois le pronom relatif et je comprends ainsi : « car j'ai l'intention de faire chose par suite de quoi vous enmeniez l'âme », c'est-à-dire « je suis résolue au martyre ».

325. *Aisim* CONSIDRO FACZA *mi.*

Une 1re personne singulier indicatif présent en *-o* ne pourrait exister

[1] *Romania*, XXXI, 496.

que dans la région franco-provençale, à laquelle certainement n'appartient pas le *Sancta Fides*. Il faut lire : *Aisim* CONSIDR'O FACZ'A *mi*.

C'est-à-dire : « Ainsi j'entends qu'il le fasse à moi. »

340. *Qu'en Deu a tot son* CONSIDER.

Le substantif *consider* paraît ici pour la première fois : il a manifestement le sens de « entente, application ». *Consider* est au verbe *considrar* comme le substantif latin *desiderium* est à *desiderare*, c'est-à-dire qu'il représente un type * *considerium* créé en latin vulgaire à côté du verbe *considerare*. J'ai montré ailleurs de quel jour l'existence de *consider* en provençal archaïque éclaire l'histoire du suffixe abstrait *-ier* que le français et l'italien possèdent en commun avec le provençal [1].

393. *De l'anma son l'angel* GAUIS.

Il faut imprimer *gavis*, puisque ce mot est le latin *gavisus*.

411. *Paor an gran qel mals* REZIU.

La correction de *reziu* en *reviu*, proposée dubitativement en note, est à rejeter, car il faut un verbe de la 1re conjugaison. Pourquoi ne pas admettre l'existence de *rezivar* au sens de « récidiver, se reproduire »? Le point de départ est vraisemblablement une métathèse du latin vulgaire *recidivare* en *redicivare*.

412. *Et* AN SANT *con homen fugdiu*.

L'éditeur qualifie ce vers de « difficile » et il rapporte une conjecture de M. P. Meyer pour le corriger; mais il n'y a aucune conjecture à faire, il suffit de bien lire le manuscrit qui porte *ain* et non *an*. Par conséquent :

Et AINS' ANT *com homen fugdiu*.

Le substantif *ainsa*, anxiété, angoisse, figure déjà au vers 225.

446. *O passions molt lo* TRAÜZ.

Si l'on remarque que la rime demande un *z* doux, on sera porté à voir dans *traüz* un primitif *traduz*, qui suppose un infinitif *traduzer*, du latin *traducere;* mais le sens, qui paraît être celui de « tourmenter », inspire quelques doutes.

[1] *Romania*, XXXI, 483.

542. *E* MESCL I *d'atretal piment.*

Au lieu de *mescl i*, lire : *mesc li.* Il ne faut pas voir là le verbe *mesclar*, mais le verbe *meisser*, 3e personne singulier prétérit indicatif; le même verbe, au subjonctif présent (*mesca*), se trouve déjà associé à *piment* au vers 19.

552-3. *Jogan an lui mil Esclavon,*
Tuit ASC[A]RIMEN *environ.*

Je ne comprend pas la correction, *ascarimen* m'étant inconnu. Je supprimerais la virgule que l'éditeur place après le vers 552 et je corrigerais ainsi le vers 553 :

Tuit A [LA] SCRIM' *en environ.*

Il s'agit d'un spectacle militaire que donnent les Esclavons devant l'Empereur, et l'escrime y a sa place tout indiquée.

ANTOINE THOMAS.

LIVRES NOUVEAUX.

F. A. GEVAERT et J. C. VOLLGRAFF. *Les Problèmes musicaux d'Aristote.* Texte grec avec traduction française, notes philologiques, commentaire musical et appendice. 3e fascicule. Appendice, introduction, index graecitatis, index alphabétique et récapitulatif de toutes les matières traitées dans les Problèmes, le Commentaire et l'Appendice. Gand, Ad. Hoste, 1903, pages I-XX, 357-423.

Nous avons annoncé les deux premiers fascicules de cette publication, commencée en 1899 et terminée seulement cette année. L'introduction, avec laquelle commence le troisième et dernier, est, dans sa première partie, signée de M. Gevaert, «l'histoire succinte du long et douloureux enfantement de ce livre, dédié «à la mémoire d'Auguste Wagener, l'inspirateur et le promoteur de ce travail, l'ami à jamais regretté». La seconde partie de l'Introduction, rédigée et signée par les deux survivants, rappelle, avec la loyauté coutumière de M. Gevaert, l'aide qu'ils ont trouvée chez leurs devanciers, et fait connaître les principales modifications apportées à la traduction des vingt problèmes que contient l'*Histoire de la Musique de l'Antiquité,* traduction remaniée par les trois collaborateurs. La question d'authenticité semble avoir fait un grand pas, dans l'argumentation de MM. Gevaert et Vollgraff, notamment par cette double considération que «le vocabulaire des problèmes musicaux est celui qui se rencontre dans les autres ouvrages d'Aristote», et que «la théorie à laquelle leur auteur se réfère constamment est celle des maîtres préaristoxéniens». Ce n'est pas à dire que les *problèmes* ne contiennent des

IMPRIMERIE NATIONALE.

interpolations et qu'il n'y règne un grand désordre, auquel les traducteurs, se rencontrant presque toujours avec M. Th. Reinach, ont tenté de remédier.

Ce même fascicule contient un Appendice qui a pour titre: *Genres, Tons et Modes de l'époque préaristoxénienne, exposés et analysés à l'aide de l'écriture musicale des Grecs.* La base de cette dissertation capitale est l'ancienne notation, que l'on a crue, sur la foi des musicographes, être exclusivement affectée à la musique instrumentale, jusqu'à la découverte du second hymne delphique[1]. La place nous manque pour exposer le système de nos auteurs, ou plutôt de M. Gevaert. Il nous paraît incontestable, au moins dans ses grandes lignes, car on pourrait y relever quelques hypothèses hasardées. — L'*index graecitatis* est suivi de l'« Index alphabétique et récapitulatif, qui est véritablement un dictionnaire de musicologie aristotélique. — Qu'il soit permis au premier traducteur français des *problèmes* de saluer avec joie cette œuvre, qui, à beaucoup d'égards, peut paraître définitive.

C. E. R.

Hatzidakis (G.-N.), *Ἀκαδημεικὰ ἀναγνώσματα,* t. I, Athènes, 1902 (bibliothèque Marasly, fasc. 175-178), 1 vol. in-8° de XXVIII-608 pages.

Sous la forme de *lectures académiques,* ou plutôt de cours professés à l'Université d'Athènes, M. Hatzidakis entreprend un exposé méthodique de la grammaire du grec, du latin et du sanscrit, c'est-à-dire une sorte de *grammaire comparée* des trois langues; mais, comme on pouvait s'y attendre, le grec a la première place dans les préoccupations de l'auteur, et c'est aussi au grec que se rapportent les plus importants des douze chapitres qui composent ce gros volume. L'introduction comprend l'historique des études grammaticales dans l'antiquité, et le chapitre II les sources de la grammaire ancienne. Puis viennent plusieurs chapitres généraux sur les organes de la voix, les lois phonétiques, l'analogie, l'allongement syllabique ou rythmique, et autres phénomènes du même ordre. Dans tout cela l'auteur a voulu seulement rendre claires (et il y a pleinement réussi) des vérités aujourd'hui courantes. Au contraire, des vues nouvelles, fondées sur une abondante collection de faits et d'observations linguistiques, recommandent particulièrement la seconde moitié de l'ouvrage. Les deux derniers chapitres, sur l'esprit doux et l'esprit rude (p. 462-484) et sur l'accentuation du grec et du latin (p. 485-608), se distinguent par une richesse extraordinaire d'exemples: mais l'effort le plus original du savant linguiste a porté sur la prononciation du grec ancien (ch. IX-X). C'est là que l'auteur, nourri des saines doctrines de la science occidentale, avait à lutter contre les préjugés mêmes de ses compatriotes : aussi n'a-t-il rien négligé pour leur faire comprendre les lois qui, présidant à l'évolution du langage, ont transformé avec le temps la prononciation du grec. Aux preuves accumulées jadis par Blass M. Hatzidakis a joint de nombreux exemples tirés de la langue moderne elle-même, et c'est ce qui donne à ces deux cents pages une valeur scientifique de premier ordre. Am. H.

Corpus inscriptionum latinarum (*partis quartae fasciculus posterior*). — *Inscriptiones urbis Romae latinae. Additamenta,* Berlin, 1902, in-4°.

Le sixième volume du *Corpus inscriptionum latinarum*, celui qui contient les inscriptions trouvées dans la ville de Rome et qui constitue, il est inutile de le dire,

[1] Le système de notation dite vocale « n'a aucune importance historique, ayant été créé à une époque seulement où la pratique et la théorie des tons et des modes étaient fixées depuis longtemps dans leurs points essentiels » (P. 358).

l'ensemble de monuments épigraphiques le plus important que l'on possède sur l'administration romaine à l'époque impériale, remonte à vingt-cinq ans. Et, depuis ce temps, les travaux de voirie exécutés sous l'impulsion du gouvernement italien ont fait connaître quelques documents de premier ordre et un nombre infini de documents intéressants. Il fallait donc publier un supplément au volume paru antérieurement. L'Académie de Berlin a chargé de cette œuvre M. Hülsen, secrétaire de l'Institut archéologique allemand, qui s'est fait une spécialité de l'étude de Rome antique. Ce savant s'est conformé naturellement à la méthode employée pour tous les autres suppléments du *Corpus*, ne rééditant que les textes insuffisamment transcrits auparavant, et, en ce cas, leur donnant une nouvelle numérotation et ajoutant les inscriptions nouvelles. Exception n'a été faite que pour les séries où les corrections étaient tellement importantes et nombreuses qu'il devenait impossible de ne pas republier l'ensemble : tel est le cas pour les bornes-limites du *pomerium*, du lit du Tibre, des aqueducs, pour les inscriptions découvertes dans le Colisée et pour les listes militaires relatives aux prétoriens et aux autres troupes de Rome. Les divisions sont les mêmes que dans l'ouvrage déjà paru. Je citerai comme d'un intérêt capital : la suite des ex-voto consacrés par les *equites singulares* à leurs divinités favorites; les bases honorifiques dédiées à de grands personnages de l'ordre sénatorial ou de l'ordre équestre; les procès-verbaux des jeux séculaires, toutes les bases des statues des vestales recueillies dans les fouilles de l'*atrium* de Vesta, les fragments supplémentaires des Actes des frères Arvales et des Calendriers. J'ajouterai aussi comme fort instructive la collection des épitaphes recueillies dans de grands colombaires voisins de la ville. Pour rendre compte de l'importance du volume, il suffit de constater qu'il compte 749 pages et qu'on y trouve 6,063 numéros. On est actuellement pour Rome seule au numéro 36745! Les différentes tables analytiques seront données ultérieurement. R. C.

Zu den altfranzösischen Bernhardhandschriften, von Alfred Schulze. (Sonderabdruck aus : *Beiträge zur Bucherkunde und Philologie August Wilmanns zum 25. März 1903 gewidmet.* Leipzig, 1903; p. 389-404.) Petit in-4°.

La version française des Sermons de saint Bernard tient une assez grande place parmi les plus anciens textes en prose française pour que l'histoire des manuscrits qui nous l'ont transmise soit étudiée dans les moindres détails. On sait qu'il nous en est parvenu trois : celui de la Bibliothèque nationale de Paris (venu du couvent des Feuillants), qui a été publié en 1885 par M. le professeur Wendelin Foerster; celui de la Bibliothèque royale de Berlin (venu du Collège de Clermont), dont l'édition a été donnée en 1894 par M. le docteur Alfred Schulze, bibliothécaire de l'Université de Marbourg; celui du Musée Dobrée, à Nantes. Ce dernier n'est guère connu que par une courte notice insérée dans le *Journal des Savants*, en mars 1900, au moment où le département de la Loire-Inférieure entrait en possession des collections de M. Dobrée.

Dans la notice consacrée au manuscrit de Nantes, je fus amené à citer un curieux passage d'une lettre adressée par Peiresc, le 26 juillet 1626, au R. P. Balthazar de Bus, religieux à Avignon, au sujet d'un exemplaire de sermons français de saint Bernard; j'émis alors la conjecture que cet exemplaire devait être celui que possède la Bibliothèque royale de Berlin. La conjecture n'était pas fondée. M. le docteur Schulze a parfaitement démontré que le manuscrit cité par Peiresc était bien le manuscrit de Paris, et non celui de Berlin; je vais d'ailleurs en donner une preuve encore plus décisive. M. Schulze a été moins heureux quand il a essayé d'établir

que, par suite de la communication faite à Peiresc, le manuscrit fut coupé en deux morceaux et forma deux tomes dont le second a disparu depuis le XVII[e] siècle.

Il est certain, d'après la lettre de Peiresc, que les deux derniers cahiers du manuscrit des Feuillants furent envoyés en 1626 au savant magistrat d'Aix-en-Provence, et qu'il les communiqua à son ami le R. P. Balthazar de Bus, à Avignon. En examinant attentivement le manuscrit, on peut se convaincre que les deux derniers cahiers ont été rattachés après coup dans le volume; les fils de soie qu'on a employés pour consolider le rattachement sont parfaitement visibles. La reliure actuelle du volume est donc antérieure à l'année 1626; elle prouve que le manuscrit se présente aujourd'hui tel qu'il était en 1626. Nous en avons d'ailleurs la preuve dans un manuscrit de Peiresc que je ne connaissais pas en 1900 et qui permet de trancher la question.

Le numéro 1818 des manuscrits de Carpentras contient, au folio 314, la copie du sermon de saint Bernard, qui est au folio 86 du manuscrit de Paris venu des Feuillants : « *Ancor de l'apparicion.* Li pevles ki estoit de dure cerviz. . . » En marge de la copie de ce sermon, en regard du titre : « Sermon de saint Bernard, ex antiquo manuscripto homiliarum sancti Bernardi, veteri gallicæ linguæ. De l'apparicion... », Peiresc a tracé de sa main une note ainsi conçue : « Au mesme langage vieil françois qu'il l'avoit prononcé, extraict d'un manuscript du temps, que feu M. Le Febvre léga aux Feuillants de Paris, où il y en a une cinquantaine devant et ensuitte. »

De cette note combinée avec la lettre du 26 juillet 1626 il résulte que :

1° Peiresc avait eu entre les mains, avant l'année 1626, le manuscrit des Sermons de saint Bernard en français, conservé chez les Feuillants; qu'il en avait extrait ce sermon, copié sur les folios 86-88 du dit manuscrit, et qu'il y avait constaté la présence d'une cinquantaine de sermons;

2° Un peu plus tard, en 1626, Peiresc se fit envoyer les deux derniers cahiers du manuscrit et les communiqua à son ami d'Avignon, le P. Balthazar de Bus; les deux cahiers furent renvoyés à Paris et reprirent leur place à la fin du manuscrit des Feuillants, contenant alors, comme aujourd'hui, quarante-cinq sermons.

Il n'en est pas moins certain que, comme l'a fait observer M. le docteur Schulze, notre manuscrit est incomplet. D'après la rubrique initiale : « Ci encomencent li sermon saint Bernart k'il fait de l'Avent et des altres festes parmei l'an », il n'est pas douteux qu'il ait contenu, à l'origine, les sermons se rapportant au cycle entier de l'année liturgique. Il s'arrête aujourd'hui à la fête de l'Annonciation. Tout ce qui concerne la seconde moitié de l'année (la partie d'été) a disparu; mais la lacune date d'une époque antérieure à l'arrivée du manuscrit dans le couvent des Feuillants.

L. D.

Henri Hauvette, *Un exilé florentin à la cour de France au XVI[e] siècle : Luigi Alamanni (1495-1556); sa vie et son œuvre.* — Paris, Hachette; in-8°, XIX-583 pages, 1903.

L'obscur poète Luigi Alamanni n'était peut-être pas indigne de faire l'objet d'une étude particulière, approfondie. Sans parler en effet du renom dont il n'a pas cessé de jouir en Italie, ni du rôle honorable qui lui est échu dans l'histoire de Florence, de 1520 à 1530, Alamanni représente un moment caractéristique dans l'évolution de la poésie italienne, ce que l'auteur appelle « le passage de la Renaissance proprement dite au classicisme pur ». L'étude attentive, minutieuse, que M. H. Hauvette a consacrée aux œuvres, nombreuses et variées d'Alamanni, précise la signification et la portée de cette évolution, qui précéda et prépara l'âge classique de notre lit-

térature. Et voici une autre raison qui explique l'intérêt témoigné par un Français à ce Florentin. Alamanni a vécu près de trente ans en France. Protégé par François Ier et par Henri II, maître d'hôtel de Catherine de Médicis, il a dédié tous ses écrits à des princes français; cette mise en œuvre de la poétique néo-classique s'est donc manifestée sous les yeux de nos ancêtres, au moment même où deux grands poètes, encore à leurs premiers débuts, lancèrent la Pléiade dans cette même voie du classicisme. M. Hauvette soutient que l'exemple d'Alamanni a contribué à préciser dans l'esprit de Ronsard et de Du Bellay plus d'un point de leur célèbre manifeste. Cette vue, indiquée seulement dans une quinzaine de pages de la conclusion, sera sans doute fort discutée; du moins devra-t-on reconnaître que les faits et les rapprochements invoqués par l'auteur sont assez frappants et donnent à réfléchir.

H. D.

CONGRÈS INTERNATIONAL DES SCIENCES HISTORIQUES [1].

Le Congrès international des sciences historiques s'est tenu à Rome du 2 au 9 avril. Près de quinze cents personnes appartenant aux nationalités les plus diverses y ont participé et, en dehors de l'intérêt que l'audition des nombreuses communications présentées leur aura procuré, elles n'ont eu qu'à se louer des dispositions matérielles prises par le Comité d'organisation pour leur rendre agréable le séjour de Rome.

Le Congrès avait pour président M. Pasquale Villari, professeur d'histoire moderne à l'Université de Florence, et pour secrétaires MM. G. Gorrini et I. Giorgi.

La séance d'ouverture a eu lieu le 2 avril, à neuf heures et demie du matin, dans le palais des Sénateurs, au Capitole, en présence du roi, de la reine, des ministres, des présidents du Sénat et de la Chambre des députés.

Après les allocutions du prince Colonna, syndic de la ville de Rome, et de M. Nasi, ministre de l'instruction publique, le président a prononcé un discours sur le développement des études historiques en Italie au XIXe siècle. M. Fredericq, professeur à l'Université de Gand, a ensuite exprimé à S. M. Victor Emmanuel III, au gouvernement italien, au syndic de la ville et aux organisateurs du Congrès, les remerciements de tous les étrangers réunis à Rome à l'occasion de cette solennité scientifique.

Dès ce même jour ont commencé les travaux des sections, qui étaient au nombre de neuf, savoir : I. Histoire ancienne. Philologie classique et comparée. — II. Histoire du moyen âge et moderne. — III. Histoire littéraire. — IV. Archéologie. — IVbis. Histoire de l'art. — V. Histoire du droit et des sciences économiques et sociales. — VI. Histoire de la géographie. Géographie historique. — VII. Histoire de la philosophie et des religions. — VIII. Histoire des sciences mathématiques, physiques, naturelles et médicales.

[1] Communication de M. Paul Meyer à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du 1er mai. — *Congresso internazionale di scienze storiche, Diario.* 10 fasc. in-8°. Rome. Tip. Sabucchi, via de' Pastini, 21. — Nous avons indiqué précédemment (n° de mars, p. 183) les noms des délégués de l'Institut de France au Congrès.

Chacune des sections a tenu à honneur d'être présidée par les plus éminents de ses membres. C'est ainsi, pour citer seulement les noms des délégués de l'Institut, que M. Bouché-Leclerq a été appelé à la présidence de la section I, MM. Luchaire et Gabriel Monod à celle de la section II, MM. Paul Meyer, Émile Picot et Hartwig Derenbourg à celle de la section III, MM. Collignon et Babelon à celle de la section IV, MM. Guillaume et Théodore Dubois à celle de la section IV *bis*.

Chaque section a entendu un nombre considérable de communications. Nous ne saurions les citer toutes, mais voici la liste de celles qui ont été présentées par les savants français :

Section I. — M. G. Radet : *Sur le passage d'Hérodote relatif aux divisions administratives de l'empire perse.*

Section II. — M. A. Luchaire : *Innocent III.* — M. Gabriel Monod : *Michelet et l'Italie.* — *L'étude de l'histoire dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur en France.* — Mgr Duchesne : *Les évêchés d'Italie pendant l'invasion des Lombards.* — M. Léon Pélissier : *Documents divers relatifs aux rapports entre l'Italie et la France au XVIIe et au XVIIIe siècle.* — M. Ph. Sagnac : *Les études d'histoire moderne en France.*

Section III. — M. Paul Meyer : *L'expansion de la langue française en Italie pendant le moyen âge.* — M. Émile Picot : *Présentation de la collection complète du « Bulletin italien » publié par l'Université de Bordeaux.* — M. Dejob : *Les exilés italiens en France pendant la monarchie de juillet.*

Section IV. — M. Max. Collignon : *La Pénélope du Vatican.* — M. Lafaye : *Sur les représentations de quelques monuments funéraires.* — M. Blanchet : *Le Congiarium de César.* — M. Babelon : *Les monnaies de Septime Sévère, de Caracalla et de Geta relatives à l'Afrique.*

Section IV bis. — M. Waille : *Le voyage de Rabelais à Rome.* — *Une peinture et une inscription murales de l'église Saint-Clément à Rome.*

Section V. — M. Saleilles : *L'application de la méthode historique à l'évolution du droit civil.* — M. Meynial : *Le droit romain en Languedoc au XIIIe et au XIVe siècle.* — M. Moulin : *La doctrine de Monroe et ses rapports avec le principe des nationalités.*

Section VI. — M. Vidal de La Blache : *L'importance toponymique de certaines désignations territoriales populaires.* — M. Lucien Gallois : *Étude sur une région naturelle française : Le pays de France.*

Section VII. — M. Bonet-Maury : *Saint-Colomban.*

Section VIII. — M. R. Blanchard : *État actuel des études sur l'histoire de la médecine en France.* — M. P. Tannery : *Rapport sur les suites données aux vœux émis pendant le congrès de 1900, relativement au développement de l'histoire des sciences.* — *L'histoire des termes « analyse » et « synthèse » en mathématiques.* — M. Ernest Lebon : *Sur le plan d'une bibliographie analytique des écrits contemporains sur l'histoire de l'astronomie.*

En dehors du travail des sections, le Congrès a été marqué par des réunions plénières, des réceptions et des excursions.

Le 5 avril, le roi a donné au Quirinal un dîner de cent quarante couverts, auquel les personnalités les plus marquantes du Congrès avaient été invitées.

Dans l'après-midi du même jour avait lieu une visite du cloître Santa Francesca Romana sous la direction de M. Giacomo Boni, puis l'inauguration de la rampe impériale du Forum au Palatin, inauguration dont l'inscription suivante conservera

le souvenir : *Rampa imperiale dal Foro al Palatino franata nel medio evo esumata e risarcita. — I convenuti al Congresso storico internazionale di scienze storiche la inauguravano il v aprile MCMIII.*

Rappelons encore le concert de musique sacrée donné le 3 avril au théâtre Argentina par les soins de la R. Accademia de Santa Cecilia, et la conférence faite par M. Pullé le 8 avril dans l'Aula magna du collegio Romano sur *les monuments gréco-romains dans l'Inde.*

Comme épilogue au Congrès, on avait organisé une excursion à Norba, dans les Monts Lepini : deux cent cinquante congressistes y ont pris part.

Chacune des sections a adopté un nombre plus ou moins considérable de vœux. Le total atteint le chiffre de 55. Beaucoup ont un caractère très particulier; les *comptes rendus* du Congrès en donneront le texte *in extenso*. Mais en voici deux d'ordre général qu'il y a lieu de citer : par le premier, le Congrès demande que, dans l'intérêt des études d'histoire contemporaine, les documents antérieurs à l'année 1847, conservés dans les dépôts d'archives, puissent être librement consultés; par le second vœu, le Congrès demande que le prêt international des manuscrits puisse être pratiqué de bibliothèque à bibliothèque, sans recours à l'intervention des ministres des affaires étrangères.

Le prochain Congrès international des sciences historiques aura lieu à Berlin en 1906. H. D.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Candidature. M. Jules Breton, membre de l'Académie des Beaux-Arts, a prié l'Académie de vouloir bien le comprendre au nombre des candidats à la succession de M. Ernest Legouvé.

Prix Gobert. L'Académie a décerné, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, le premier prix Gobert (9,000 francs) à M. de Nolhac, pour son ouvrage : *La création de Versailles.*

Elle a décerné le deuxième prix (1,000 francs) à M. Pierre de Vaissière pour son ouvrage : *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France.*

Prix Théronane. Ce prix, d'une valeur de 4,000 francs, a été partagé de la façon suivante :

Deux prix de 1,000 francs : l'un à la *Bohême depuis la Montagne Blanche*, par M. Ernest Denis, et l'autre à *Napoléon intime* et *Napoléon et la paix*, par M. Arthur Lévy.

Quatre prix de 500 francs aux ouvrages suivants :

Bonchamps et l'insurrection vendéenne, par M. René Blanchez;

La première invasion de la Belgique, par M. le commandant de Sérignan;

Batailles françaises, par M. le général Hardy de Perini;

Charles le Téméraire et la ligue de Constance, par M. E. Toutey.

Prix Toirac. L'Académie a décerné le prix, de la valeur de 4,000 francs, à M. Maurice Donnay, auteur de : *L'autre danger,* pièce représentée en 1902 à la Comédie Française.

Prix de vertu. Dans sa séance du 28 mai, l'Académie a statué sur l'attribution des prix de vertu.

Don. M. Auguste Erhard, membre de la Société des gens de lettres, a fait don de sa bibliothèque à l'Académie, en s'en réservant la jouissance sa vie durant.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Élection. L'Académie a procédé, dans la séance du 22 mai, à l'élection d'un membre titulaire en remplacement de M. Gaston Paris.

Au premier tour de scrutin, M. Élie Berger a obtenu 11 suffrages; M. Maurice Croiset, 12; M. Antoine Thomas, 12.

Au deuxième tour de scrutin, M. E. Berger a obtenu 11 suffrages; M. M. Croiset, 15; M. A. Thomas, 9.

Au troisième tour de scrutin, M. M. Croiset a été élu par 22 suffrages; M. E. Berger en a obtenu 8; M. A. Thomas, 5.

M. Maurice Croiset est entré à l'École normale supérieure en 1865, et a été reçu agrégé des lettres en 1868. Reçu docteur ès lettres en 1874, il fut nommé en 1876 chargé de cours à la Faculté des Lettres de Montpellier. Il quitta cette Faculté en 1891 pour venir enseigner la littérature grecque à l'École normale supérieure. Il fut nommé professeur de langue et littérature grecques au Collège de France en 1893.

Commissions. Dans la séance du 1er mai, l'Académie a procédé au remplacement de M. Gaston Paris, décédé, dans quatre commissions. Ont été élus :

Commission de l'histoire littéraire de la France : M. Noël Valois;
Commission des travaux littéraires : M. Sénart;
Commission des Écoles d'Athènes et de Rome : M. Chatelain;
Commission du prix de La Grange : M. Léopold Delisle.

Communications. 1er mai. M. Philippe Berger informe l'Académie qu'il a reçu du P. Delattre un nouvel objet trouvé dans les fouilles de Sainte-Monique. C'est une coupe en plomb qui est couverte d'ornementations et porte une inscription bilingue phénicienne et grecque. La partie phénicienne doit se lire *le Elim* «aux Dieux» ou «au Dieu».

La partie grecque est plus mutilée. On y distingue, pourtant, les lettres φναμ ou φναμι qui paraissent désigner soit le donateur, soit le dieu auquel l'offrande était faite.

8 mai. M. Ph. Berger présente à l'Académie la photographie du disque de plomb avec inscription bilingue dont il a annoncé la découverte à la séance du 1er mai. Les palmettes qui le décorent sont très élégantes; l'inscription, tant grecque que phénicienne, est de très bonne époque, presque archaïque. Elle paraît devoir se lire : Au dieu Phéamios... Le reste de ce petit texte est presque entièrement effacé.

— M. Ph. Berger présente encore une nouvelle épitaphe de prêtresse trouvée par le R. Delattre. Elle porte : Tombeau d'Ummastoret, fille d'Esmounanas la prêtresse.

L'inscription a été trouvée en place, encastrée dans la pierre fermant l'entrée du sépulcre.

— M. Salomon Reinach communique, au nom de M. Clerc, directeur du musée de Marseille, un bas-relief découvert à Montsalier et appartenant à M. l'abbé Arnaud d'Agnel. Il représente un groupe de trois personnages et une tête humaine de grande dimension, posée sur une espèce de socle. Sur le socle sont gravées des lettres grecques dont la lecture n'offre aucun sens. M. Clerc suppose qu'on est en présence d'une sculpture et d'une inscription ligures.

— M. Babelon communique un grand médaillon d'or de Constantin, qui fait partie de la collection de M. Carlos de Beistègui. Ce médaillon, qui donne à Constantin le titre d'*Invictus Constantinus Maximus Augustus*, et porte au revers la légende : *Felix adventus Augustorum nostrorum*, a été frappé pour commémorer la célèbre entrevue de Constantin et de Licinius, à Milan, en 313. On sait que c'est dans cette conférence que fut proclamée pour la première fois la liberté des cultes.

— M. Salomon Reinach commente une inscription récemment découverte à Rome, et qui fait connaître les exploits d'un cocher de cirque de l'époque de Démétrius, nommé Avilius Teres. L'inscription donne les noms des chevaux qui ont valu ses succès à Avilius Teres, ainsi que leurs pays d'origine. Or il est remarquable que quelques-uns de ces chevaux soient grecs, quelques-uns gaulois ou espagnols, un grand nombre africains, mais qu'aucun ne paraisse avoir une origine arabe. C'est qu'à l'époque romaine, les Arabes avaient des chameaux et non pas des chevaux, tandis qu'inversement les habitants de l'Afrique du Nord avaient de beaux chevaux et pas de chameaux.

15 mai. M. Clermont-Ganneau a reçu de M. Weber, ingénieur de l'Empire ottoman à Tripoli de Barbarie, le dessin et les estampages d'un petit monument provenant de Leptis Magna. C'est une colonnette en pierre calcaire sur laquelle sont gravés des caractères romains.

22 mai. M. Philippe Berger annonce la mort tragique d'un jeune égyptologue, M. Gombert, membre de l'École française du Caire.

M. Gombert avait choisi le site de Tounah, à la limite du territoire de la capitale du roi hérétique Aménothès IV, pour y explorer un emplacement connu comme l'un des principaux gisements d'objets en céramique émaillée. Tell-el-Amarna, auquel se rattache ce site, a été l'un des centres industriels les plus importants de l'Égypte pendant le second empire thébain.

Les résultats obtenus avaient été, au rapport de M. Chassinat, directeur de l'École du Caire, très satisfaisants, et le jeune archéologue pouvait clore très honorablement sa campagne lorsqu'il eut la fatale pensée de grimper sur la haute stèle-frontière d'Aménothès IV, surmontant le rocher de Diroué, pour surveiller des sondages qui s'exécutaient au pied de cette stèle.

Énervé par une chaleur accablante et aveuglé par le vent de Khamsin, le malheureux fit un faux pas et fut précipité de quinze mètres de hauteur sur la roche vive qui affleure à cet endroit.

Malgré les soins les plus empressés, l'infortuné expira à l'hôpital français du Caire, où il avait été transporté.

L'Académie a appris avec une douloureuse émotion la nouvelle de cette mort, qui enlève à l'archéologie française un jeune savant d'avenir.

— M. Joret fait une communication sur la bataille de Formigny, gagnée le

IMPRIMERIE NATIONALE.

15 avril 1450 sur les Anglais par le comte de Clermont et le connétable de Richemont.

— M. Daniel Serruys communique un fragment important des actes du concile iconoclaste de l'an 815. Les circonstances dans lesquelles Léon l'Arménien réunit cette assemblée sont connues, mais les décisions qui y furent prises restaient ignorées. M. Serruys les a retrouvées dans un traité également inédit du patriarche Nicéphore, qui fut détrôné par le même concile. Ce traité, qui est l'œuvre principale du patriarche, est une histoire et une réfutation de l'iconoclastie byzantine.

29 mai. M. Cagnat communique une lettre du docteur Carton, relative aux fouilles entreprises à Sousse et subventionnées par l'Académie. Elles ont déjà amené la découverte de lampes, de petits autels et de stèles puniques, ainsi que celle de l'orchestre d'un théâtre.

M. Cagnat annonce en outre qu'il vient de se fonder à Sousse une nouvelle société archéologique pour explorer la région de l'ancienne Hadrumète.

— M. Leger entretient l'Académie des travaux entrepris pour la conservation de la Croix de Bohême, située sur le champ de bataille de Crécy, commune d'Estrées-les-Crécy. Grâce à une souscription entreprise sur son initiative, la croix a été transportée d'un terrain particulier sur un terrain communal. Cette souscription, à laquelle la Bohême et le Luxembourg ont largement contribué, a déjà atteint une somme de 10,000 francs.

Le Comité se propose de faire élever dans le bourg de Crécy un monument d'un caractère artistique, pour lequel des projets ont déjà été présentés.

— M. Ph. Berger communique à l'Académie, de la part de M. Perdrizet, un petit monument acheté par lui à Saïda. C'est une petite plaque en bronze, qui porte une inscription grecque dont voici la traduction : « De la synagogue d'Ornithocomè ». C'est la première fois qu'est mentionnée cette synagogue de juifs parlant grec ou de Syriens hellénisés. M. Perdrizet propose d'identifier Ornithocomè « le bourg des oiseaux » avec « Ornithopolis », ville située entre Tyr et Sidon.

— M. Héron de Villefosse communique, au nom de MM. de Gerin-Ricard et l'abbé Arnaud d'Agnel, une note sur la découverte d'un trésor militaire considérable faite à Tourves (Var) en 1366. Les détails relatifs à cette découverte sont consignés dans un acte inséré dans un des registres de la Cour des comptes de Provence. Toutes ces monnaies, au troisième type d'Apollon, avec revers à la roue accompagnée des lettres M. A. entre les rayons, avaient été frappées à Marseille. Il y en avait une quantité considérable.

— M. Pottier présente à l'Académie un fragment de vase grec représentant un cheval modelé en ronde bosse et qui a été récemment acquis par le Musée du Louvre. C'est un vase identique à celui dont les fragments ont été retrouvés par M. de Morgan à Suse, en Perse.

Grâce au nouveau fragment qui porte une signature d'artiste, nous savons que l'auteur de ces œuvres céramiques se nommait Sotadès. Il est connu notamment par de très jolies coupes à fond blanc.

Nous savons maintenant qu'il travaillait à l'époque des deux guerres médiques, vers les années 480-490, et qu'il fabriquait non seulement des coupes, mais encore de beaux vases plastiques.

— M. Bayet entretient l'Académie des résultats des fouilles que M. de Morgan

et ses collaborateurs continuent à poursuivre de la manière la plus fructueuse pour la science.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Bayet fait en outre un récit de l'inauguration du Musée de Delphes qui a eu lieu à la fin d'avril, cérémonie à laquelle il a accompagné M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

— MM. Capitan, Breuil et Peyrony signalent à l'Académie de nouvelles gravures préhistoriques qu'ils ont découvertes sur les parois de la grotte de Bernifal, située aux environs des Eyziès (Dordogne).

Concours des Antiquités de la France. L'Académie décerne les récompenses suivantes :

1re médaille à l'abbé Angot, pour son *Dictionnaire historique de la Mayenne;* — 2e médaille, M. Gsell : *Les monuments antiques de l'Algérie;* — 3e médaille, M. Espinas : *Les finances de la commune de Douai, des origines au xve siècle;* — 4e médaille, MM. Maître et Berthon : *Itinéraire de Bretagne.*

1re mention, M. l'abbé Dijon : *Église abbatiale de Saint-Antoine en Dauphiné;* — 2e mention, M. Labande : *Études d'histoire et d'archéologie romanes;* — 3e mention, M. Romanet : *Géographie du Perche;* — 4e mention, M. Alliot : *Visites archidiaconales de Josas;* — 5e mention, M. de Rochemontaix : *Les églises romanes de la Haute Auvergne;* — 6e mention, M. Pagart d'Hermansart : *L'administration municipale de Saint-Omer;* — 7e mention, MM. de Gerin-Ricard et l'abbé Arnaud d'Agnel : *Les antiquités de la vallée de l'Arc;* — 8e mention, M. Portal : *Histoire de la ville de Cordes;* — 9e mention, M. Porée : *Le consulat et l'administration municipale de Mende.*

En raison de l'importance des travaux présentés cette année à ce concours, l'Académie avait exceptionnellement augmenté le nombre réglementaire des récompenses à distribuer.

Prix Chavée. L'Académie partage en parties égales entre les concurrents dont les noms suivent le prix Honoré Chavée, de la valeur de 1,800 francs, destiné à récompenser tous les deux ans des travaux de linguistique :

1° MM. Constantin et Désormeaux, pour leur *Dictionnaire savoyard;*

2° MM. Dottin et Langouët, pour leur *Glossaire du parler de Pléchatel* (*Ille-et-Vilaine*);

3° M. Guerlin de Guer, pour son *Parler populaire dans la commune de Thaon* (*Calvados*), son *Essai de dialectologie normande* et son *Atlas dialectologique de Normandie.*

Fondation Garnier. Sur les arrérages de cette fondation, l'Académie a alloué : 6,000 francs à M. Dufour, pour terminer les recherches archéologiques commencées en 1901 dans le monument kmer de Bayan, à Angkor; 15,000 francs à M. le capitaine Lenfant, attaché à la section technique des troupes coloniales au Ministère de la guerre, pour l'aider à accomplir une mission scientifique de la Benoué au lac Tchad par le Mayo-Kebbi, les lacs Toubouri et le Logone; enfin 1,500 francs à M. le lieutenant Desplagnes, pour reprendre et continuer ses fouilles dans les tumulus de la région de Tombouctou.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Élection. L'Académie a procédé, dans sa séance du 25 mai, à l'élection d'un membre titulaire dans la section de minéralogie en remplacement de M. Hautefeuille, décédé.

La section présentait, en première ligne, M. Munier-Chalmas; en deuxième ligne, par ordre alphabétique, MM. Barrois, Douvillé, Lacroix; en troisième ligne, par ordre alphabétique, MM. Boule, Rang, de Launay, Termier, Wallerant.

Au premier tour de scrutin, M. Munier-Chalmas a été élu par 45 suffrages; M. Lacroix a obtenu 10 suffrages.

M. Munier-Chalmas est un ancien élève de M. Edmond Hébert; il est professeur de géologie à la Faculté des sciences de l'Université de Paris, et directeur du laboratoire de géologie de l'École pratique des hautes études.

Histoire des sciences. M. E. Guyou a lu, dans la séance du 4 mai, une notice sur la vie et les travaux du vice-amiral Ernest de Faulque de Jonquières, ancien membre libre de l'Académie, né à Carpentras le 3 juillet 1820, mort le 12 août 1901.

Cette notice a été insérée dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie*, t. CXXXVI, p. 1021-1031.

— L'Académie a procédé, dans sa séance du 18 mai, à l'élection de la Commission chargée de juger le concours du *Prix Binoux*, dont la valeur est de 2,000 francs et qui doit, cette année, être attribué à des *Travaux sur l'histoire des sciences*. Cette Commission est composée de MM. Bouquet de la Grye, Berthelot, Grandidier, Guyou et Darboux.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

En reprenant sa place au bureau, le 9 mai, M. Gustave Larroumet, secrétaire perpétuel, exprime à l'Académie sa joie de se retrouver parmi ses confrères, et sa reconnaissance pour le congé qu'elle a bien voulu lui accorder, en vue de réparer sa santé compromise. Il adresse ses vifs remerciements à M. Pascal, vice-président, qui, pendant son absence, l'a suppléé avec tant de dévouement.

L'Académie témoigne par ses applaudissements la satisfaction que lui fait éprouver le retour de son Secrétaire perpétuel.

Dictionnaire des Beaux-Arts. Dans la séance du 2 mai, M. Daumet a, au nom de la Commission du Dictionnaire, donné une première lecture des mots *garde-meuble*, *garage*, *gerbe-d'eau*.

Dans la séance du 16 mai, M. Merson a, au nom de la Commission, donné une deuxième lecture du mot *gerçure*, dont le texte est adopté.

Grand prix de composition musicale. Le concours a commencé le 2 mai au palais de Compiègne. Les épreuves du concours d'essai comprenaient un sujet de fugue de M. Ch. Lenepveu, et un sujet de chœur, dont le poème, intitulé *Matinée de Provence*, a été composé par M. Jean Renouard.

Le poème choisi pour le concours définitif est intitulé *Alyssa*, légende irlandaise; il a pour auteur M^{lle} Marguerite Coiffier.

Prix Rossini. Ce prix, dont la valeur est de 3,000 francs, est décerné à la partition composée par M. Marcel Rousseau.

Prix Maillé-Latour-Landry. Ce prix, dont la valeur est de 1,200 francs, est décerné à M. Seysses, sculpteur.

Prix Lambert. Ce prix, dont la valeur est de 1,600 francs, a été partagé entre M. Denéchaux, sculpteur, et M^{mes} veuves Lazerges, Colin et Léveillé.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Nécrologie. L'Académie a éprouvé la perte de M. Joseph Ferrand, correspondant dans la section de législation, droit public et jurisprudence.

Né à Limoges le 4 mai 1827, M. Joseph Ferrand fit toute sa carrière dans l'administration. Il fut préfet de la Haute-Savoie en 1861, de l'Aisne en 1866, du Calvados en 1871, de l'Indre-et-Loire en 1874. Il avait été élu correspondant de l'Académie en 1888.

M. Ferrand était préfet de l'Aisne au moment où éclata la guerre de 1870. Se flattant de l'espoir que Laon pourrait résister à l'invasion, il lança une proclamation aux habitants, qui eut du retentissement. Mais les préparatifs de défense étaient tout à fait insuffisants et le 9 septembre la ville dut capituler. On se rappelle que quelques heures après l'entrée des troupes allemandes la poudrière de la citadelle sauta accidentellement [1]. Arrêté et traduit devant un conseil de guerre, le préfet fut déporté en Allemagne et retenu prisonnier jusqu'à la signature de la paix de Francfort.

Parmi les travaux de M. Ferrand nous citerons : *Les institutions administratives en France et à l'étranger*, 1 vol. in-8°, Paris, Pichon, 1879. — *Les pays libres. Leur organisation et leur éducation d'après la législation comparée.* 1 vol. in-8°, Paris, Pichon, 1884. Ce dernier ouvrage avait valu à son auteur le prix Odilon-Barrot.

Communications. 2 mai. M. Bergson donne lecture d'un mémoire de M. Brochard, membre de l'Académie, ayant pour titre : *Les idées de Platon et la nouvelle exégèse.*

9 mai. M. Georges Picot présente, de la part de M^lle^ Dosne, un important ouvrage intitulé : *Notes et souvenirs de M. Thiers (1870-1873)*, 1 vol. in-8°, Paris, 1901, qui n'a pas été mis dans le commerce. Ce ne sont pas des mémoires, mais des notes, que M. Thiers aurait consultées s'il avait eu le loisir d'écrire ses Mémoires. Ces *Notes et souvenirs* comprennent quatre fragments : Voyage diplomatique (1870). — Négociations pour un armistice (octobre 1870). — Préliminaires de la paix (1871). — Présidence de la République (1871-1873).

— M. G. Bonet-Maury lit un mémoire intitulé : *Les précurseurs de la Réforme dans les pays latins du XII^e^ au XV^e^ siècle.*

Entre l'aile droite et l'aile gauche des précurseurs, il y eut au XII^e^ siècle un groupe d'hommes modérés qui, respectueux de la hiérarchie et du dogme, s'efforcèrent simplement de purger l'Église de ses vices moraux, de rétablir la discipline et de spiritualiser la dévotion. Les remèdes qu'ils préconisaient étaient le retour à la pauvreté et la prédication de l'Évangile au peuple. Tels furent un Français, Pierre Valdo, et deux Italiens, Joachim de Flore et François d'Assise.

Le lecteur, laissant de côté les deux derniers, que les travaux de MM. B. Gelhart et Paul Sabatier ont mis en pleine lumière, s'est efforcé d'en jeter un peu sur le premier, qui est resté jusqu'ici dans la pénombre de l'histoire. S'inspirant des écrits d'Étienne de Belleville et de la Chronique d'un Prémontré de Laon (XIII^e^ siècle), il a montré Pierre Valdo, riche marchand de Lyon, converti par la chanson de saint Alexis, se séparant de sa femme et de ses filles et renonçant à sa fortune pour

[1] Cf. Ernest Lavisse, « L'invasion dans le département de l'Aisne », dans *Essais sur l'Allemagne impériale*, p. 16.

vivre dans la pauvreté et prêcher l'Évangile au peuple. Ce qu'il prêchait ou plutôt lisait, c'étaient des passages des Évangiles et des autres écrits sacrés, traduits en langue vulgaire par deux prêtres du diocèse de Lyon. L'archevêque ayant blâmé cette pratique, Valdo en appela au pape Alexandre III, qui approuva son vœu de pauvreté et ses versions des Écritures, mais le renvoya à l'archevêque pour les lectures populaires. Ce dernier lui refusa cette permission; Valdo passa outre et organisa « ses pauvres de Lyon» (1181-1182).

Les Vaudois, bannis du diocèse de Lyon, se réfugièrent dans les Hautes-Alpes, descendirent sur le versant italien, se répandirent en Lombardie, passèrent même en Autriche et jusqu'en Bohême.

Il y a de frappantes analogies entre eux et le mouvement franciscain qui est de peu postérieur. Tous deux procèdent de l'Évangile et spécialement des préceptes de Jésus sur la richesse. Ce qu'on ne sait pas assez, c'est que Valdo n'a mis en doute aucun dogme ni sacrement; ses disciples ont continué à aller à la messe, à se confesser, à vénérer la Sainte-Vierge et les saints. Ils ont observé, pendant longtemps, vis-à-vis de l'Église, qui les traitait en hérésiarques, l'attitude des Jansénistes après la bulle Unigenitus.

En quoi diffèrent-ils donc? François d'Assise fut un mystique, tandis que Valdo est un bibliciste. Le premier s'appuyait sur des visions, des révélations de Jésus-Christ ou de la Vierge Marie, pour justifier ses institutions. Le second se fondait sur le texte des Évangiles, l'exemple des apôtres et l'autorité des Pères. Saint François imposa à ses compagnons les trois vœux monastiques; Valdo n'admet que des engagements révocables. Mais la différence capitale, c'est que le premier reconnaissait l'autorité des évêques et des prêtres, même indignes. Le second, au contraire, bien que respectueux de la hiérarchie, revendiqua la liberté de la lecture et de la prédication de l'Écriture, au nom d'un commandement de Dieu, supérieur à l'autorité des évêques. Ses disciples, mais seulement après sa mort (vers 1218) et après avoir été excommuniés, nièrent la validité des sacrements administrés pas les prêtres de mauvaise vie et pensèrent qu'en ce cas il fallait s'adresser à de pieux laïques, leurs *barbes* ou *barbetins*, qui d'ailleurs faisaient vœu de célibat. C'est sur ce point seul qu'ils firent schisme.

Don. L'Académie a provisoirement accepté un don d'une somme de 25,000 francs qui lui a été fait par M[me] veuve Edmond Fréville, en souvenir de son mari, qui fut de son vivant ingénieur en chef du Génie maritime et officier de la Légion d'honneur.

Les arrérages de cette somme seront consacrés à la fondation d'un prix biennal, que l'Académie devra décerner à l'auteur du meilleur travail sur l'*organisation, le régime ou le fonctionnement des Ministères militaires* (*Guerre ou Marine*) *français ou étrangers, administration centrale, commandement, officiers, troupes, services divers.*

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Fondation Eugène Piot. Monuments et mémoires, publiés sous la direction de MM. Georges Perrot et Robert de Lasteyrie, membres de l'Institut, avec le concours de M. Paul Jamot, t. IX, fasc. 2, in-4°, Paris, Leroux, 1903.

Sommaire du fascicule : I. *Un guerrier libyen, figurine égyptienne en bronze incrusté*

d'argent, conservée au Musée du Louvre, par M. Georges Benedite. — II. *Epilykos, étude de céramique grecque,* par M. Edmond Pottier.— III. *Le canthare d'Alise,* par M. Ant. Héron de Villefosse. — IV. *Le sarcorphage de Sidamara,* par M. Théodore Reinach. — V. *Deux bas-reliefs byzantins de stéatite de la plus belle époque, faisant partie de la collection de M^me^ la comtesse R. de Béarn,* par M. Gustave Schlumberger. — Ce fascicule contient 21 planches.

Académie des Sciences. Funérailles de M. de Bussy, membre de l'Académie, le mardi 28 avril 1903. Discours prononcé par M. E. Guyou, membre de l'Académie. 1 broch. in-4°, Paris s. d. (1903).

Académie des Sciences morales et politiques. Funérailles de M. Antonin Lefèvre-Pontalis, académicien libre, le mercredi 22 avril 1903. Discours prononcé par M. Félix Rocquain, vice-président de l'Académie. 1 broch. in-4° Paris s. d. (1903).

H. D.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

POLOGNE.

L'Académie des sciences de Cracovie ne date que de 1873. Elle a déployé depuis sa fondation une activité des plus louables. La plupart de ses publications sont relatives à des textes latins et, par conséquent, accessibles à la majorité des humanistes. On sait quel rôle le latin a joué en Pologne non seulement au moyen âge, mais jusqu'au XVII^e^ siècle. Parmi les publications latines de l'Académie, nous citerons *Corpus antiquissimorum poetarum Poloniæ latinorum usque ad Joannem Cochanovium* [1]. Dans cette collection ont déjà paru les œuvres de Paulus Crosnensis et de Joannes Visliciensis, d'André Cricius, de Nicolas Hussovianus, de Petrus Roysius. La collection des *Monumenta medii ævi historica res gestas Poloniæ illustrantia* compte actuellement quinze volumes; celle des *Scriptores rerum polonicarum* en compte onze, celle des *Acta historica res gestas Poloniæ illustrantia* en compte quinze. A ces diverses séries il faut ajouter les *Collectanea ex archivio Collegii historici,* les *Acta rectoralia almæ universitatis studii Cracoviensis,* les anciens monuments du droit polonais également en latin (neuf volumes). En dehors de ces séries latines, l'Académie publie une bibliothèque des auteurs polonais du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle et des comptes rendus de ses séances (philologie, histoire, philosophie, histoire de l'art en Pologne, linguistique, histoire de la littérature en Pologne). Elle a en outre publié sous ses auspices un certain nombre de volumes parmi lesquels nous citerons l'important ouvrage de Finkel, *Bibliographie de l'histoire en Pologne.* Pour orienter dans ses travaux les lecteurs étrangers, elle publie en français et en allemand un *Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie* (classe de philologie, d'histoire et de philosophie), *Anzeiger der Akademie der Wissenschaften in Kra-*

[1] Kochanowski.

kau, où les résumés des communications sont donnés en allemand ou en français. Parmi celles qui sont de nature à intéresser les lecteurs du *Journal des Savants* nous relevons, pour l'année 1902, les travaux suivants :

Bienkowski, *Les peuples barbares dans l'antiquité à coiffure féminine;* M. Hahn, *De Plutarchi moralium codicibus;* Kawczynsky (M. Kawczynsky est un ancien élève de M. Paris), *Le Chevalier au cygne. Huon de Bordeaux;* Kętrzynski, *Une biographie perdue de saint Adalbert;* Morawski, *De locutionum aliquot fatis apud Græcos nec non Latinos;* Windkiewicz, *Le drame liturgique en Pologne au moyen âge.*

Chacun de ces travaux a été l'objet d'une analyse plus ou moins détaillée, soit en français, soit en allemand dans le *Bulletin international.* L.-L.

ITALIE.

L'Académie royale des sciences de Turin, d'après le testament de son associé, M. le sénateur Thomas Vallauri, décernera un prix au savant italien ou étranger qui, du 1er janvier 1903 au 31 décembre 1906, aura publié le meilleur ouvrage critique sur la littérature latine.

Un autre prix sera accordé par la même Académie, sans distinction de nationalité, au savant qui, du 1er janvier 1907 au 31 décembre 1910, aura publié l'ouvrage le plus considérable et le plus célèbre dans le domaine des sciences physiques, ce mot pris dans sa plus large acception.

Le montant de chacun des prix susdits est de 30,000 *lire* italiennes, net, sauf le cas d'une diminution du taux de la rente italienne. Les prix seront conférés une année après leur échéance.

Ils ne pourront être attribués aux membres italiens, résidants ou non résidants, de l'Académie. L'Académie ne rendra pas les ouvrages qui lui auront été adressés. On ne tiendra aucun compte des travaux manuscrits.

Les ouvrages présentés sont reçus par le secrétaire de la commission, M. A. Naccari, à l'Académie des sciences de Turin.

HOLLANDE.

La *Société batave de philosophie expérimentale* de Rotterdam a mis au concours plusieurs questions relatives à l'histoire économique, à la physique du globe, à la géographie physique et à la bactériologie.

L'auteur du meilleur mémoire sur l'une des questions proposées recevra la médaille d'or de la Société, du poids de trente ducats, ou la valeur de la médaille, à son choix. On peut demander le programme du concours à M. le Dr G.-J.-W. Bremer, à Rotterdam.

Le Gérant : Eug. Langlois.

JOURNAL
DES SAVANTS.

JUILLET 1903.

C. DE FREYCINET, membre de l'Institut. *De l'Expérience en Géométrie.* — 1 vol. in-8° de xx-175 pages. (Prix : 4 francs.) Gauthier-Villars, éditeur. Paris, 1903.

Dans ce nouveau livre, comme dans deux ouvrages précédents[1], consacrés à l'Analyse mathématique et à la Mécanique, M. de Freycinet s'attache surtout, avec la profondeur et la précision de pensée qu'on lui connaît, à la philosophie de la science et à la discussion des principes. Son but est de mettre en évidence le rôle capital qu'a joué l'expérience dans la formation des axiomes de la géométrie et le rôle, non moins important, qu'elle doit avoir dans l'enseignement de cette science.

La géométrie est une science déductive qui repose sur un certain nombre d'axiomes indémontrables, dont les uns, s'appliquant à toutes les sciences, peuvent être regardés comme des jugements analytiques *a priori*[2], et dont les autres sont exclusivement géométriques, comme les suivants :

Par deux points ne peut passer qu'une droite;

La ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre;

Par un point, on peut mener une seule parallèle à une droite donnée.

. . . .

Les axiomes géométriques n'ont pas le même caractère de nécessité que les axiomes logiques :

Il n'est nullement évident de soi, par exemple, dit M. de Freycinet, que d'un point donné on puisse toujours mener une parallèle à une droite donnée et qu'on

(1) *Essai sur la philosophie des sciences. Analyse. Mécanique.* 1 vol. in-8°. Paris, Gauthiers-Villars, 1896. — *Sur les principes de la mécanique rationnelle.* 1 vol. in-8°, Paris, Gauthier-Villars, 1902.

(2) H. Poincaré, *La science et l'hypothèse.* 1 vol. in-12. Paris, Ernest Flammarion, 1902.

IMPRIMERIE NATIONALE.

n'en puisse mener qu'une, ou qu'une ligne droite qui a deux de ses points dans un plan s'y trouve contenue tout entière. Ces vérités, bien que nous paraissant indiscutables, par suite de la longue habitude que nous en avons, ne s'imposent pas d'elles-mêmes à l'esprit.

Dès lors, quelle est l'origine des axiomes géométriques? Laissons encore parler M. de Freycinet;

Pour ceux qui pensent, comme moi, que ces axiomes, dépourvus du caractère de nécessité, sont cependant certains et ont une portée objective, leur origine est donc expérimentale. Quelques savants, et des plus illustres[1], n'acceptent pas l'alternative. Les axiomes géométriques, selon eux, ne sont ni de l'ordre logique ni de l'ordre expérimental; ils sont des *définitions déguisées*, des *conventions*.

Peut-on concilier ces deux opinions?

Qu'au point de vue historique l'origine de la géométrie soit expérimentale, cela ne fait aucun doute. Les premiers problèmes de géométrie qui s'imposèrent à l'attention des hommes furent évidemment de vulgaires questions d'arpentage, de division de terrains, de construction d'édifices, de mesures de distances, de surfaces, de volumes, dans lesquelles les procédés empiriques durent longtemps dominer. Peu à peu la science se constitua par le choix d'un petit nombre d'axiomes, implicites ou avoués, dont on fit découler une suite logique de propositions; la géométrie ainsi conçue trouva sa forme définitive par Euclide et se transmit à nous, sans changements profonds, jusqu'au commencement du siècle dernier. A cette époque, la critique s'exerça sur les axiomes, pour les réduire au moindre nombre possible, en cherchant s'ils sont logiquement dépendants ou indépendants les uns des autres. Lowatchewsky et Bolyai montrèrent d'abord que le célèbre postulat d'Euclide : *Par un point on peut mener une seule parallèle à une droite donnée*, n'est pas logiquement contenu dans les autres axiomes d'Euclide et qu'on peut édifier une géométrie exempte de contradictions, en s'affranchissant du postulat et en admettant que par un point on peut mener une infinité de parallèles à une droite donnée. Après eux, le mathématicien allemand Riemann posa le problème de la critique des axiomes, d'une façon plus profonde, dans un mémoire : *Sur les hypothèses qui servent de fondement à la géométrie;* il montra, en particulier, qu'on peut également construire une géométrie exempte de toute contradiction logique en admettant que par un point on ne peut mener aucune parallèle à une droite donnée, c'est-à-dire que deux droites d'un même plan se rencontrent toujours. Ces diverses géométries, appelées *non euclidiennes*,

[1] Poincaré, *La science et l'hypothèse*, p. 66.

ne sont pas seulement des exercices de logique; elles peuvent être interprétées dans la géométrie ordinaire; elles ont été utilisées par M. Klein et M. Poincaré dans certaines recherches sur la théorie des fonctions. A un autre point de vue, la théorie des groupes de transformation, édifiée par Lie, permet d'approfondir la question de la réductibilité des axiomes au nombre minimum.

Ce résumé succinct, dans lequel je laisse de côté des travaux importants comme ceux de M. Hilbert [1], montre l'état actuel de la question des axiomes et nous met en mesure de répondre à la question que nous nous sommes posée : peut-on concilier les opinions de M. de Freycinet et de M. Poincaré? Certainement la logique seule ne permet pas de faire un choix entre les diverses géométries dont nous venons de parler et qui sont toutes également vraies, logiquement parlant; l'observation, l'expérience doivent nous guider pour le choix de celle des géométries qui sera de l'application la plus commode à l'étude des phénomènes naturels, et, plus particulièrement, à la représentation des formes et des déplacements des corps dits *solides*. C'est la géométrie d'Euclide, née précisément de l'expérience, qui remplit évidemment ces conditions. On peut donc dire, avec raison, que l'expérience sert de base aux axiomes de la géométrie, comme cela est admis par M. de Freycinet et par M. Poincaré; mais peut-on ajouter que les axiomes sont des vérités d'expérience, comme les lois de Mariotte, de Gay-Lussac, toujours sujettes à de nouvelles corrections à mesure que nos instruments et nos mesures deviennent plus parfaits? Non; il me semble qu'il faut dire plutôt :

Les axiomes sont des définitions suggérées par l'expérience.

C'est bien là, au fond, ce que me paraît être la pensée de l'auteur, comme le montre le passage suivant :

Le mot *expérience* éveille d'ordinaire une idée qui n'est pas tout à fait celle qu'il faut avoir en géométrie. Dans les sciences naturelles, l'expérience porte sur les choses concrètes. Pour vérifier, par exemple, que les poids des corps sont proportionnels à leurs masses, on prend des substances diverses qu'on laisse tomber simultanément dans le vide, et l'on constate l'identité de la chute. Aucune faculté transcendante n'est mise en jeu dans cette épreuve, où il s'agit simplement de noter un fait matériel. En géométrie, il en va différemment. Les opérations faites sur les corps sont le prélude d'opérations d'un autre ordre. Après avoir reconnu, je suppose, qu'une règle rigide s'applique, dans tous les sens, sur une glace bien dressée, on réduit par la pensée et l'on amincit de plus en plus la règle et la glace, de manière à n'avoir plus devant soi qu'une longueur et une surface insaisissables. En outre, on dépouille cette ligne et cette surface des moindres irrégularités que l'exécution maté-

[1] Hilbert, *Les principes fondamentaux de la géométrie.* Annales de l'École Normale, 1900, p. 103.

rielle aurait pu laisser sur les objets primitifs; on substitue des types parfaits aux spécimens imparfaits que l'art avait créés et l'on attribue aux premiers, en termes absolus, les relations parfois approximatives trouvées pour les seconds.

Dans cette mise en jeu d'une faculté transcendante dont parle le savant auteur, dans ces opérations d'un autre ordre, il y a précisément, semble-t-il, une définition d'un objet idéal, suggérée par l'expérience. N'est-ce pas par des opérations de même nature que le mécanicien définit les solides parfaits, les gaz parfaits, quoique ces corps n'aient pas d'existence objective ?

Cette façon d'envisager les axiomes de la géométrie nous conduit à adopter complètement les idées de M. de Freycinet, relativement à l'enseignement de cette science : il faut présenter aux élèves la géométrie comme une science basée sur l'expérience, dont les propositions se déduisent d'un petit nombre d'axiomes suggérés par l'observation et sont, elles-mêmes, susceptibles de nombreuses vérifications approximatives. Je donnerai, bien volontiers, aux professeurs le conseil suivant que j'emprunte textuellement à M. de Freycinet et dont le développement pénètre tout l'ouvrage :

Loin, dit-il, de réduire le nombre des axiomes, je crois, pour ma part, qu'il faudrait se tenir prêt à l'augmenter si l'on venait à rencontrer plus tard quelque relation dont l'exactitude ne ferait pas de doute, mais dont la justification rationnelle laisserait à désirer. Pourquoi refuser, en ce cas, de recourir à l'observation directe ? De même qu'en mécanique, les trois premières lois du mouvement s'étant montrées impuissantes devant les phénomènes du choc, on n'a pas craint, au siècle dernier, d'adjoindre la loi de l'équivalence de la chaleur.

Actuellement, cette méthode est très peu suivie dans l'enseignement élémentaire : le côté purement logique, le côté de la rigueur et de la déduction sont beaucoup trop développés; les définitions semblent tomber du ciel. Il faudrait, au contraire, montrer aux commençants des objets géométriques en papier, en bois, en fil de fer; leur faire dessiner avec soin les figures qu'ils étudient et leur faire vérifier les théorèmes par des mesures prises sur les dessins; leur faire comprendre que l'idée de similitude s'impose, dès qu'on veut faire un agrandissement ou une réduction d'un dessin, et que la théorie géométrique de la similitude n'est que l'analyse rigoureuse d'une idée courante, etc. Cette façon de procéder, qui découle des vues de M. de Freycinet, n'est pas seulement dictée par la discussion des origines de la géométrie; elle est justifiée par les excellents résultats pédagogiques qu'elle a toujours donnés.

L'ouvrage est divisé en trois chapitres : dans le premier sont analysés les *concepts géométriques :* espace, distance, volume, surface, ligne et

point; angle, parallélisme, tangence, limites; l'auteur montre qu'il importe de définir le parallélisme indépendamment des notions d'angle et de limite; il nomme parallèles deux droites qui sont partout à la même distance l'une de l'autre. Dans le deuxième chapitre, l'auteur discute les *axiomes géométriques* ou propriétés de la ligne droite et du plan : la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre; d'un point à un autre on ne peut mener qu'une ligne droite; une ligne droite peut être prolongée indéfiniment dans les deux sens; la ligne droite peut servir d'axe de rotation; une ligne droite qui a commencé par s'éloigner d'une autre ne peut pas ensuite s'en rapprocher, et réciproquement; dans un plan, on peut tracer des lignes droites dans tous les sens; ce chapitre contient une intéressante discussion du postulat d'Euclide. Enfin le troisième chapitre est consacré *au problème géométrique :* l'auteur s'occupe d'abord de la géométrie ancienne ou spéciale, puis de la géométrie moderne basée sur la géométrie analytique de Descartes et l'analyse infinitésimale de Leibnitz et de Newton. Il développe cette idée que la géométrie analytique est la déduction, par l'intermédiaire du calcul, des conséquences des axiomes de la géométrie pure; elle n'a donc ni plus ni moins de portée que celle-ci; « *en un mot, elle prolonge et élargit la géométrie ancienne, mais elle ne la remplace pas.* »

Tels sont l'esprit et le plan général d'un ouvrage qui ne fera pas moins d'honneur à son auteur que les précédents, et dont l'attrayante lecture présente, avec une extrême clarté, un égal intérêt pour le philosophe préoccupé d'approfondir les bases de la géométrie et pour le professeur chargé d'en présenter l'enseignement.

PAUL APPELL.

L'EUROPE ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par M. ALBERT SOREL, *de l'Académie française*, 5e partie. *Bonaparte et le Directoire, 1795-1799,* Paris, librairie Plon, Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, 1903. — *L'AVÈNEMENT DE BONAPARTE.* I. *La génèse du Consulat. Brumaire, la Constitution de l'an VIII,* par M. ALBERT VANDAL, *de l'Académie française,* 9e édition. Paris, librairie Plon, Nourrit et Cie, 1903.

PREMIER ARTICLE.

Les deux ouvrages dont je viens de donner les titres, indépendants l'un de l'autre, se complètent pourtant l'un par l'autre. L'un prend

Bonaparte au 13 vendémiaire an IV et le suit jusqu'au 18 brumaire an VIII, où le Directoire finit; l'autre commence aux préliminaires du 18 brumaire et conduit Bonaparte jusqu'à la bataille de Marengo, où le Consulat reçoit sa forme définitive avant d'aboutir à l'Empire.

Le volume de M. Vandal, s'arrêtant à Marengo, aura évidemment une suite que le public attendra avec une vive impatience. Celui de M. Albert Sorel continue son grand ouvrage *L'Europe et la Révolution française*, dont il fait la cinquième partie. Puisque l'un et l'autre nous avons cessé de siéger au bureau du *Journal des Savants*, qui n'admettait pas ses membres à rendre compte de l'œuvre d'un collègue, je profite de l'organisation nouvelle du journal qui, publié sous les auspices de l'Institut, n'impose pas la même réserve aux membres de l'Institut.

C'est par le livre de M. Albert Sorel que je dois chronologiquement commencer.

La Convention, en terminant sa longue carrière (4 brumaire an IV, 26 octobre 1795), après avoir voté la Constitution du 5 fructidor an III (22 août), s'était assuré les moyens d'y survivre. La Constitution remettait le pouvoir exécutif à un Directoire composé de cinq membres et renouvelable par cinquième chaque année, et le pouvoir législatif à deux assemblées, le Conseil des Anciens et le Conseil des Cinq-Cents, annuellement renouvelables par tiers. Mais la Convention avait décrété que, pour la première fois, les membres des deux Conseils seraient pris, pour les deux tiers, parmi ses membres; et ce furent cinq conventionnels qui composèrent le Directoire : Reubell, Carnot, Letourneur, La Révellière-Lépeaux et Barras. La Convention, par un décret du 9 vendémiaire (1er octobre 1795), avait décrété aussi que la Révolution ne déposerait pas les armes avant que la République eût atteint ses limites naturelles : les limites de la Gaule de César, les Pyrénées, les Alpes et le Rhin. C'était, dans sa pensée, la paix assurée pour l'avenir, mais, pour le présent, c'était la guerre; car si l'on avait, en vertu des traités, les Pyrénées et les Alpes, on ne touchait au Rhin que par la conquête, et sur la rive droite stationnaient des armées ennemies qui contestaient la possession de la rive gauche à la France.

M. Sorel commence par un tableau des relations où se trouvait alors la France avec les principaux États européens. Ses prétentions sur le Rhin la constituaient en état de guerre et le Directoire avait grand besoin de ses armées. Elles avaient à leur tête des généraux éprouvés : Jourdan, Moreau, Pichegru, Hoche, pour ne citer que ceux qui avaient le plus marqué dans l'agrandissement de la République. Mais leur illustration faisait ombrage au Directoire qui, au point de vue militaire, ne pouvait

se recommander que de Carnot. Hoche, le plus jeune, dès avant le 9 thermidor, avait même paru si redoutable que le Comité de salut public, dont Carnot faisait partie, l'avait enlevé subrepticement à l'armée du Rhin, fière des hauts faits de son général, pour l'envoyer à l'armée d'Italie, où l'ordre était donné de l'arrêter et de l'envoyer à Paris. Il y avait eu pour demeure la prison, en attendant le Tribunal révolutionnaire, auquel il n'échappa que par la chute de Robespierre. Hoche avait repris sa place dans les armées de la République et, mis à la tête de l'armée de l'Ouest, il avait pacifié la Vendée. Dans le projet d'attaquer l'Angleterre, il avait eu la pensée de transporter les Vendéens eux-mêmes en Irlande, et il paraissait peu disposé à recevoir le commandement de l'armée d'Italie. Les autres principaux chefs étaient plus spécialement désignés pour le Nord. Barras présenta à ses collègues pour l'Italie, qui pouvait offrir de plus brillantes perspectives, un général dont il se croyait sûr : c'était celui qu'il avait fait mettre à la tête des troupes de la Convention pour combattre l'insurrection du 13 vendémiaire, quand la garde nationale entreprit de s'opposer aux prétentions usurpatrices de la Convention sur les deux Conseils qui allaient prendre sa place; un officier d'artillerie, Bonaparte, qui s'était signalé par un acte décisif au siège de Toulon et qui, venu à Paris, cherchait sa voie. Dans l'été de 1795, lors de son passage au bureau topographique du Comité, il avait dressé un mémoire en vue d'une expédition en Italie. « Carnot, dit M. Sorel, Carnot, qui n'avait jamais aimé Hoche (on ne le sait que trop), fut dès l'abord sous le charme de Bonaparte; il ne devina pas le politique. Bonaparte, poussé par une bataille de rue au commandement de l'armée de l'intérieur, demeurait aux yeux des autres directeurs une sorte de général de police. » (P. 51.) — « Cet impatient se trahissait par la naïveté de son intrigue. On le voyait s'insinuer gauchement dans le demi-monde d'alors, assidu dans le boudoir de Joséphine de Beauharnais », où il s'était introduit à la suite de Barras. A ce propos, au portrait de « ce jeune Corse aux cheveux emmêlés, au teint olivâtre, chaste, timide avec les femmes », M. Sorel oppose un portrait, à la manière de Prud'hon, de cette « créole nonchalante » qui le séduisit dès la première rencontre et qu'il épousa, en effet, par le conseil du même Barras : « Je voulais absolument être Français, disait Napoléon dans le récit de Gourgaud; de toutes les injures, celle qui m'était le plus sensible était de m'entendre appeler Corse. » (P. 52.)

Le Directoire avait donné ses instructions à Bonaparte; il avait besoin de conquêtes en Italie pour avoir des compensations à offrir en vue de la paix et il lui fallait des millions pour continuer la guerre qui devait lui

assurer la frontière du Rhin : car c'est une paix qui ne pouvait s'acheter que par la guerre. La campagne d'Italie n'est pas la plus importante des campagnes de Napoléon, mais c'est assurément la plus brillante; c'est l'éclosion de son génie : on y admire la hardiesse et la netteté de vues d'un capitaine consommé et, dans l'exécution, l'élan et l'ardeur de la jeunesse. Il y prit corps à corps la maison d'Autriche sur un théâtre où elle dominait depuis Charles-Quint. C'est un grand drame militaire en trois actes et plusieurs tableaux, avec des intermèdes. La lutte contre l'Autriche étant suspendue, l'action du jeune général pèse sur les puissances italiennes, Naples, Rome, Florence, Modène et les républiques. I^{er} acte. Les Autrichiens, commandés par Beaulieu, et les Piémontais sont réunis sur l'Apennin : Bonaparte les sépare à Montenotte et à Millesimo, il achève d'accabler les Piémontais à Mondovi, puis se tourne contre les Autrichiens, passe devant eux le Pô à Plaisance, l'Adda à Lodi et entre à Milan. Il retrouve les Autrichiens renforcés sur le Mincio, il achève de les détruire à Borghetto; et déjà il voit la ligne sur laquelle il doit attendre leur nouvelle armée et la combattre, l'Adige. II^e acte : arrivée de Wurmser. Bonaparte faisait déjà le siège de Mantoue, il l'abandonne pour accabler Wurmser à Lonato, à Castiglione et le rejeter dans le Tyrol. Wurmser revient avec de nouveaux renforts. Bonaparte le prévient dans le Tyrol, remonte l'Adige, et, vainqueur à Roveredo, se jette dans la vallée de la Brenta, accable son rival à Bassano et l'enferme dans Mantoue. III^e acte : Une nouvelle armée arrive pour le dégager, plus considérable que les autres. Bonaparte, ayant à compenser le nombre, choisit pour champ de bataille deux lignes qui débouchent sur les flancs de l'ennemi, à travers des marais. Il triomphe dans ces rudes journées d'Arcole; mais l'ennemi n'est pas détruit : il reparaît plus puissant par deux routes opposées, l'une qui descend des montagnes, l'autre qui longe le bas Adige. Bonaparte distingue le seul point où les troupes autrichiennes, venues à travers les montagnes, peuvent se réunir, le plateau de Rivoli. Il s'y établit et culbute la principale armée d'Allvinzi, puis, se portant sur le bas Adige, il enveloppe la colonne qui l'avait franchi; il peut alors achever le siège de Mantoue et réduire Wurmser à une capitulation qui, par les égards témoignés au vieux général vaincu, ne fait pas moins d'honneur au vainqueur.

Dans le récit de cette campagne d'Italie, M. Thiers met surtout en relief l'action militaire de Bonaparte, sans négliger d'ailleurs, dans les intermèdes, son action politique. M. Albert Sorel s'attache surtout à son action politique, tout en parlant sans doute de l'action militaire, mais bien peu ! Si seulement il avait placé au début, en guise de programme, ce

tableau abrégé que M. Thiers a mis, en forme de conclusion, à la suite de son récit! Mais la politique l'absorbe tellement qu'il en oublie la guerre. La bataille de Rivoli tient une ligne et toute la grande expédition d'Allvinzi deux ou trois (p. 147). Il semble avoir peur de redire ce qu'ont dit les autres. Constatons, du reste, qu'il n'hésite pas à reproduire des fragments « de ces harangues improvisées », d'où « Bonaparte tira la fameuse proclamation, devenue classique, qui révéla son style lapidaire et forma le premier de ses bulletins »; et l'auteur apprécie justement le caractère de cette éloquence quand il ajoute : « Le style est formé : laconique, tout en relief, relevé de grandes images qui se colorent devant les yeux, se gravent dans les mémoires, frappent les imaginations populaires parce qu'elles sont vraies, et enchantent les esprits cultivés parce qu'elles renouvellent l'antiquité classique dont ils sont nourris. Ses phrases sont des inscriptions toutes prêtes pour les stèles, ses métaphores entrent dans le langage. On avait eu, au temps de la Gironde, la déformation ampoulée; au temps de Robespierre, le pastiche sophistique, souvent la parodie de l'éloquence antique : ici, c'est Rome même qui ressuscite et qui s'exprime. » (P. 63.)

Ce qui explique du reste le laconisme de l'auteur à propos des batailles d'Italie, c'est qu'il n'a pas seulement à s'occuper de l'Italie et des relations de Bonaparte avec le Directoire. Son grand sujet, c'est l'Europe et la Révolution française, c'est l'action de la France en rapport avec les divers peuples européens; et, s'il fallait suivre le mouvement des armées, en même temps que celui des diplomates, quelque habileté que l'on y mît, on noierait le sujet principal dans la mêlée des batailles. En Italie on peut voir, dans les *intermèdes* des campagnes contre l'Autriche, comment Bonaparte étend son influence sur la Péninsule tout entière, et il ne lui faut pas moins de diplomatie pour tourner les difficultés que le Directoire lui suscite par des instructions impératives; il n'en prend d'ailleurs que ce qu'il veut, tout en amenant les Directeurs à s'incliner devant ses résolutions [1].

Le Directoire n'avait pas renoncé au projet d'attaquer directement l'Angleterre, d'opérer un débarquement sur les côtes et de soulever l'Irlande. Par ses négociations, il tendait au moins à l'isoler, à la bloquer : traité de Berlin avec la Prusse (5 août 1796); de Saint-Ildefonse avec l'Espagne (19 août). Si la France achevait de triompher de l'Autriche en

[1] M. Albert Sorel en a fait un exposé lucide dans plusieurs de ses chapitres : II, *Conquête de la Lombardie* (mars-septembre 1796); III, *Le Directoire et l'Angleterre* (septembre 1796-janvier 1797); IV, *Leoben* (novembre 1796-juin 1797; V, *Le proconsulat de Bonaparte en 1797*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Italie, ne se trouverait-elle pas en mesure de se tourner avec plus de force contre sa rivale héréditaire? C'est ce que Pitt lui-même, l'homme de cette lutte, pouvait se demander. Devant les charges que la guerre, si dommageable au commerce britannique, imposait à son pays, il voulut voir s'il n'y aurait pas quelque paix conciliable avec les intérêts politiques dont il avait la garde. « Pitt, dit M. Sorel, trouvait tout avantage à tenter une négociation, sauf à mériter ce jugement que l'on portait sur son père, Chatam : « Il négociait pour être populaire, et il « ne finissait rien parce qu'il était homme d'État. » (P. 114.)

Tel fut le motif de la mission confiée à lord Malmesbury; on était, en raison de ce qui se passait en Allemagne et en Italie, dans un moment de crise : « Il fallait attendre, dit M. Sorel, ce qu'on en dirait à Vienne et en attendant Malmesbury eut l'ordre d'occuper le tapis et de raffiner sur les formes : il s'y tint impertubablement », et notre auteur ajoute avec la perspicacité de l'historien qui sait démêler les origines des faits dont il aura plus tard à parler : « On voit alors se dessiner une politique, se former dans l'ombre des relations, se grouper des intérêts, se nouer des intrigues qui seront, par la suite, d'étrange conséquence, et dont le fil ininterrompu jusqu'en 1814 est un fil conducteur à travers les passages les plus enchevêtrés et obscurs de cette histoire. » (P. 120.)

Notons encore ce qu'il dit à la page suivante des conditions réclamées pour la paix et de ce qui faisait la divergence des partis sur ce point : le Directoire et les Jacobins voulant les limites naturelles et dénonçant les Constitutionnels ou amis de la Constitution de l'an III, comme « faction des anciennes limites ». — « Les Constitutionnels s'en défendaient. Ils ne le cédaient à personne sur l'article du Rhin et des limites naturelles, et ils le tenaient à honneur. La grande différence entre les directoriaux et eux, c'est qu'ils ne prétendaient rien conquérir au delà. Les victoires qui soumettraient à la France des pays au delà de ses limites naturelles, loin de favoriser sa liberté, l'exposaient au danger du gouvernement militaire. L'erreur où ils persistèrent était de croire que la République pouvait se procurer ces limites et les conserver sans conquérir au delà, et l'illusion, où ils vécurent jusqu'en 1814, était de s'imaginer qu'il suffirait à la France de renoncer à la propagande et d'appeler au pouvoir les Constitutionnels, pour obtenir aussitôt de l'Europe la paix dans ces limites, etc. »

Un seul mot sur cette question du Rhin devait rendre toute entente impossible. Le 14 novembre un arrêté du Directoire prohiba les marchandises anglaises et Malmesbury apprit que l'expédition d'Irlande allait mettre à la voile. Le Directoire ne désespérait point de lier partie en

Allemagne soit avec l'Autriche, soit avec la Prusse; et si l'on ne s'entendait pas davantage, un grave événement pouvait faire entrer un élément sérieux dans une nouvelle coalition. Le partage de la Pologne avait uni, dans une même complicité, la Prusse, l'Allemagne et la Russie. Catherine II mourut (6 novembre 1796); sa mort laissait le trône de Russie à son fils le tsar Paul, qui ne pouvait qu'être hostile au gouvernement de la France, livrée alors aux Jacobins.

La guerre venait de finir en Italie; une autre guerre qu'on aurait pu appeler « guerre d'Autriche » allait suivre. Bonaparte, avec ses lieutenants Masséna et Joubert, marchait par trois routes sur Vienne. Plusieurs victoires lui en avaient frayé le chemin (Tagliamento, Tarwis, etc.) : l'archiduc Charles ne pouvait plus l'arrêter. Pour transporter la question sur le Danube, il n'avait plus besoin que du concours des armées de France en Allemagne, mais elles n'étaient pas prêtes à répondre à son appel. Faute de mieux, il voulut au moins consolider, par une convention, les avantages qu'il avait obtenus; il fit des ouvertures à l'archiduc Charles et se rendit de sa personne à Leoben (18 germinal an v-7 avril 1797). Ce fut là que le général Bellegarde, chef d'état-major du prince Charles, et le général major Merfeld le vinrent trouver; ils demandaient une suspension d'armes de dix jours, elle fut réduite à cinq. L'émoi fut grand à Vienne. Il n'y avait pourtant pas à hésiter; le principe de la paix fut accepté et les délégués autrichiens arrivèrent le 24 germinal (13 avril) à Leoben. Un événement qui datait de quelques semaines allait rendre la conclusion plus facile en offrant des moyens de compensation pour la part de l'Autriche. Une révolte des villes vénitiennes de terre ferme, Brescia, etc., avait été rigoureusement réprimée par le gouvernement vénitien, et des Français avaient été massacrés par des paysans dans la bagarre. Bonaparte en rendit responsable l'aristocratie vénitienne, et la République de Venise se trouvait par là à sa merci ; elle figura dans les préliminaires de paix signés à Leoben le 29 germinal an v (18 avril 1797).

Le Directoire, qui ne songeait qu'à l'extension de la conquête, était lui-même bien peu assuré de son existence. Il avait à se renouveler par cinquième chaque année; le sort désigna comme sortant Letourneur (19 mai 1797), qui fut remplacé par Barthélemy, le négociateur des traités de Bâle. Avec Carnot, « l'organisateur de la victoire », il était dans le Directoire en opposition avec Barras, Reubell et La Révellière-Lépeaux. Autre péril pour ces trois directeurs que l'on appelait, en raison de leur union, les *triumvirs*. A la suite des élections de l'année, le nouveau tiers (20 mai) allait tenir en échec parmi les Anciens et les Cinq-Cents le tiers

restant de la Convention, car le mécontentement était grand dans le peuple que le luxe des gouvernants scandalisait en ce temps de détresse générale. Ces élections produisirent une vive impression en Europe. Qu'allait-il arriver en France? Quelque révolution nouvelle? Les puissances étrangères en attendaient les signes avant-coureurs; il était bon de voir venir. « Il semblait, dit M. Sorel, que l'Europe fût à bout de constance et de ressources. La Prusse avait traité, l'Empire se livrait; l'Autriche entrait en marché, la Russie se retirait de la coalition, et l'Angleterre, réduite à ses seules forces, vit, en ce temps-là même, sa position tout à coup compromise. La flotte se mutina. Les matelots arborèrent le drapeau rouge de la piraterie. » (P. 171.) La sédition fut vaincue, mais le prestige britannique entamé; et Pitt se résolut à négocier (1er juin) : négociation, du reste, qui ne l'engageait à rien et pouvait servir soit à endormir, soit à compromettre le Directoire. Ni la Russie dans ses relations avec le Directoire, ni l'Autriche dans l'acceptation des préliminaires de Leoben, ni le Directoire lui-même n'avaient été au fond plus sincères.

Ce qui sortit de cette crise, ce ne fut pas une révolution, mais un coup d'État. Le Directoire, pour se maintenir, croyait avoir besoin de la guerre; il lui fallait donc l'appui d'un général. Il avait à sa portée le général Hoche, qui était bien l'homme des limites naturelles, c'est-à-dire de la limite du Rhin, et il se croyait sûr aussi du général Bonaparte. Le coup d'État, préparé dans la nuit du 17 au 18, s'accomplit le 18 fructidor (4 septembre 1797) : on sait comment. M. Sorel rappelle (il l'avait dit ailleurs déjà[1]) que le général Hoche, malade, en avait reçu la nouvelle dans la nuit du 7 septembre; il mourut le 19 (p. 223). Hoche mort, restait Bonaparte; mais il tenait, lui, à la signature de la paix dont il avait fait accepter les préliminaires à Leoben. Elle fut arrêtée dans son quartier général à Udine, et signée le 17 octobre 1797 (26 vendémiaire an VI) à Campo-Formio. C'étaient, avec les réserves nécessaires en ce qui touchait l'Allemagne, les articles convenus à Leoben; l'Autriche, confirmant à la France les provinces Belgiques déjà réunies, lui abandonnait la rive gauche du Rhin de Bâle au confluent de la Neth, y compris la ville de Mayence; en Italie elle reconnaissait la République Cisalpine agrandie de Brescia et de Mantoue et recevait pour sa part le territoire de Venise jusqu'au lac de Garde, avec l'Istrie, la Dalmatie, les îles et les côtes de l'Adriatique jusqu'aux bouches du Cattaro. La France retenait les îles gréco-vénitiennes (Corfou, Zante, Céphalonie) et la partie vénitienne de l'Albanie : car Bonaparte avait déjà des vues sur l'Orient. Mais l'Autriche

[1] *Bonaparte et Hoche*, ch. II.

ne pouvait pas être seule pour concéder la rive gauche du Rhin. Il y avait la Prusse, qui n'y pouvait pas consentir sans avoir des compensations en Allemagne; il y avait la Russie, que le partage de la Pologne reliait aux deux grandes puissances allemandes; il y avait surtout l'Angleterre, dont la guerre, il est vrai, lésait les intérêts sur le continent: et pourtant la guerre, dans le déplorable état où était tombée la marine de la France, lui offrait l'occasion de s'agrandir au voisinage de l'Inde dans les belles colonies de la Hollande, si la Hollande bon gré mal gré demeurait cliente de la France, comme aussi dans les possessions de l'Espagne en Amérique ou ailleurs, si l'Espagne restait notre alliée. Toutefois la concession de la rive gauche du Rhin devait sanctionner l'abandon de la Belgique; la Belgique, c'est-à-dire Anvers, la grande porte du commerce anglais sur le continent; aussi, tant que la France demandera ses limites naturelles sur le Rhin, la paix sera impossible; et, dès lors, les négociations poursuivies avec Malmesbury ne seront qu'un trompe-l'œil, suspendant la lutte jusqu'au jour où elle pourra éclater.

Nous ne pouvons que renvoyer au beau chapitre intitulé : *Le proconsulat de Bonaparte, été 1797* (ch. v). Après avoir décrit les hommages que Bonaparte reçut de l'Italie, l'auteur montre comment il marche à son avènement dans la République. C'est par la Révolution qu'il arrive, c'est la Révolution qui le porte. Unissant le fatalisme dans sa pensée et la prévoyance dans sa conduite, il s'approprie la morale des princes et se forme aux enseignements de l'histoire. Il comprend la puissance de la religion. Il adaptera à la Révolution personnifiée par lui la politique des rois de France. Il considère l'ensemble de l'Europe; il veut la paix au moins provisoire; il a ses vues sur l'Autriche, sur la Prusse et l'Allemagne, mais il sent qu'il ne pourra rien qu'après avoir vaincu l'Angleterre. Alors le champ lui sera ouvert; la Méditerranée ne sera plus qu'un lac français, car l'Italie sera tout entière sous le patronage de la France; il vient de prendre pour la France les îles Ioniennes dans les dépouilles de Venise, il prendra Malte à l'ordre des chevaliers, il prendra l'Égypte, il tiendra la route de l'Orient. En organisant l'Italie, dit M. Sorel dans son résumé, Bonaparte se prépare à gouverner la France. Ses vues sur l'organisation du pouvoir sont de premières esquisses de la Constitution de l'an VIII; il a déjà la pensée du Concordat; mais comment conciliera-t-il les prétentions de l'armée et du pouvoir civil? l'armée est jalouse de la force qu'elle a donnée à la République; abdiquera-t-elle en s'inclinant devant le pouvoir civil? — Bonaparte dominera l'armée en se faisant le pouvoir civil. (P. 198 et suiv.)

Le Directoire aurait bien voulu ne pas laisser à Bonaparte l'honneur

de signer le traité de Campo-Formio. Il aurait voulu y mettre au moins la main, en faisant modifier des clauses qu'il jugeait trop favorables à l'Autriche. Il l'aurait rejeté même à ce titre : Reubell et Merlin soutinrent cette opinion jusqu'à la fin; mais c'était trop risquer. Depuis des semaines, le peuple croyait tenir la paix; il la voulait. Les Directeurs, craignant pour eux-mêmes le retour de celui qui l'avait faite et qui la lui rapportait, entendaient au moins le tenir loin de leur sphère d'action et ils crurent le prendre dans son propre filet. « Il avait écrit : « Concen- « trons toute notre activité du côté de la marine et de l'Angleterre; cela « fait, l'Europe est à nos pieds. » — « Séance tenante, dit M. Sorel, les Directeurs prirent cet arrêté, daté du 5 brumaire an VI (26 octobre) : « Il se rassemblera, sans délai, sur les côtes de l'Océan, une armée qui « prendra le nom d'armée d'Angleterre. Le citoyen général Bonaparte « est nommé général en chef de cette armée. » Cela fait, ils ratifièrent les articles secrets de Campo-Formio, préparèrent la communication aux Conseils des articles patents et rédigèrent une proclamation aux Français. » (P. 254.)

Les points réservés qui concernaient l'Allemagne devaient faire l'objet d'un nouveau congrès qui fut convoqué à Rastadt. L'auteur des préliminaires de Leoben et du traité de Campo-Formio ne pouvait manquer d'y paraître.

Bonaparte, froissé des critiques auxquelles ce dernier traité avait donné lieu, se promettait bien de trouver là l'occasion d'y répondre. Il se rendit à Rastadt, en passant par la Suisse. Il y fit son entrée en grand appareil militaire le 25 novembre. Depuis le 17, les diplomates allemands y affluaient; ils n'avaient d'yeux que pour le vainqueur d'Italie, et ils savaient qu'il n'était pas de ces vainqueurs inhabiles à profiter de la victoire. L'affaire était grosse ici pour l'Autriche : livrer Mayence! Cobenzl tâchait au moins d'obtenir de Bonaparte quelques promesses plus satisfaisantes du côté de l'Italie : « Mais, dit M. Sorel, Bonaparte ne voulut rien entendre et, rompant brusquement, il annonça que le Directoire le rappelait à Paris, d'où il reviendrait bientôt pour reprendre les négociations. Il n'en croyait rien, et personne ne se fit illusion sur son départ. — Son séjour à Rastadt, ajoute l'auteur, si court qu'il ait été, lui laissa une impression qui ne s'effaça plus. C'est sur ce premier coup d'œil qu'il jugea l'Allemagne et les Allemands et régla jusqu'à la fin sa conduite envers eux. Il vit à Rastadt l'Allemagne officielle; il n'en connut, il n'en comprit jamais d'autre : les diplomates, les princes. » (P. 270.) — L'entrevue d'Erfurt en 1808 devait le confirmer dans cette croyance. Leipzig fut une terrible désillusion.

Bonaparte, en France, put se faire une juste idée du Directoire, de l'immensité de ses desseins et de l'impuissance de ses moyens. Il reconnaissait bien, il savait depuis longtemps que, pour vaincre, c'était l'Angleterre qu'il fallait frapper; mais que faire sans marine? Il fallait du temps et de l'argent; le temps pressait, l'argent faisait défaut et les embarras ne manquaient pas. Les négociations de Rastadt subissaient le contre-coup des révolutions qui éclataient en Suisse, en Italie, en Hollande. Ce n'est pas en Europe qu'on pouvait trouver un point d'appui contre l'Angleterre. Une seule chose lui parut à tenter : la prévenir à Malte, s'établir en Égypte et la menacer dans l'Inde. Il soumit son plan au Directoire et finit par le faire approuver (p. 301). Il allait partir quand les imprudences de Bernadotte, chargé d'une mission à Vienne, provoquèrent une émeute où le drapeau national fut insulté. Vive émotion! C'était la reprise de la guerre en perspective et, dans ce cas, on ne pouvait se priver de Bonaparte. Il semblait même qu'on n'eût pas moins grand besoin de lui pour la paix : on le réclamait, à Rastadt, comme le seul homme qui pût remettre les choses en état, et il offrait de s'y rendre. Cet empressement alarma les Directeurs : « Il revenait sans cesse à la charge, disait Barras, pour obtenir de retourner à Rastadt, se mettre à la tête des négociations et redevenir l'arbitre des destinées de la République. Le 25 avril néanmoins, ajoute M. Sorel, le Directoire fit annoncer le départ du général pour le congrès. Mais aussitôt il y eut contre-ordre, et l'on décida qu'une négociation s'ouvrirait à Selz pour régler le différend. Thugut offrait des réparations. Le Directoire le prit au mot. Bonaparte n'insista plus pour régler le protocole. A différer davantage, il risquait de se faire prévenir dans la Méditerranée par les Anglais. Le Directoire, loin de le retenir, le pressa. Il quitta Paris dans la nuit du 3 au 4 mai. » (P. 308.)

Les Directeurs respiraient, et ils ne perdirent pas de temps pour consolider d'un autre côté leur pouvoir à leur manière :

« Six jours après le départ de Bonaparte, un nouveau coup d'État *épura* les Conseils des ultra-jacobins que les élections d'avril y avaient envoyés. Par une loi du 22 floréal (10 mai 1798), les directoriaux changèrent arbitrairement les élections de trente départements et exclurent, à titre individuel, quarante-huit députés élus, assurant ainsi au Directoire une majorité artificielle et fallacieuse comme celle que lui avaient préparée les décrets de brumaire an IV et refaite la journée de fructidor an V. » (P. 309.)

Le 19 mai, Bonaparte fit voile de Toulon avec sa petite armée, l'une des ailes de l'armée d'Angleterre, comme il disait à ses soldats. Le 13 juin, il abordait à Malte, qu'il enlevait aux chevaliers de Saint-Jean,

pour y préparer la place aux « chevaliers de Saint-Georges », comme il allait la leur préparer aussi en Égypte : c'est un rôle de précurseur dont la France s'acquitta plus d'une fois envers l'Angleterre, sans que les Anglais nous en soient plus reconnaissants. M. Sorel, en raison du sujet principal de son livre, ne raconte pas plus, dans le détail, la campagne d'Égypte que celle d'Italie. Il n'aime pas les redites; n'est-on pas rebattu de ces mots : « Soldats, du haut de ces pyramides, quarante siècles vous contemplent »? Tout le début de la campagne d'Égypte tient en ces trois lignes, qui résument les nouvelles reçues de Bonaparte au Directoire : « Le 16 octobre on reçoit ses lettres du 6 juillet au 21 août : la prise d'Alexandrie, la marche en avant, la bataille des Pyramides, l'entrée triomphale au Caire. » (P. 343.) Mais dès le 14 septembre un courrier avait apporté « la nouvelle que Nelson, arrivé sur les côtes d'Égypte, dans le sillage de Bonaparte, avait, le 2 août, détruit la flotte française à Aboukir » (p. 342).

Cette nouvelle avait fait évanouir toutes les espérances fondées sur cette aventureuse expédition : « Bonaparte est bloqué dans sa conquête, exilé dans sa victoire. C'en est fait des grandes diversions et de l'Irlande et de l'Orient; les Anglais sont rassurés dans leur île; leur flotte est maîtresse de la Méditerranée. » (P. 343.)

L'événement avait en effet toute l'importance que l'auteur lui assigne. Ce n'était pas seulement la France privée du général et de l'armée qu'il avait emmenée à cette conquête; c'étaient toutes les puissances en hostilité avec elle affranchies de la crainte que l'épée victorieuse de Bonaparte leur inspirait. Nous n'insisterons pas sur la suite des faits qui avaient modifié l'état de l'Europe dans la seconde moitié de 1798 et amenèrent la nouvelle coalition de 1799. Dans les diverses sections du chapitre II (livre II), M. Sorel les relève, pays par pays. Il signale la rentrée de Naples dans la lutte avec le concours de Nelson, conséquence directe de sa victoire d'Aboukir, le revirement des libéraux anglais contre la Révolution française et les mesures de l'Angleterre pour avoir des alliés. Elle en aura en Russie, où la prise de Malte par Bonaparte surexcitait le tsar Paul I^er^ contre ce Corse, comme il disait; il le voyait déjà à Constantinople. Ajoutez des révoltes en Belgique, dans ces provinces réunies à la France, devenues des départements, et en Italie, dans le Milanais, dont la France avait fait une République. Chose triste à dire, la cause de cette réaction contre la France, c'étaient les exactions et les concussions dont les populations étaient victimes, sous l'influence du gouvernement qui leur avait promis la liberté, et ne songeait qu'à disposer d'elles : car le Directoire cherchait, plus que jamais, son raffer-

missement par la guerre. Il avait envoyé des instructions à Bonaparte : la route de France lui est fermée; qu'il aille aux Indes ou du moins à Constantinople. « Le Directoire fait dresser par d'Hauterive un plan de démembrement de l'empire turc : l'Empereur serait désintéressé des affaires italiennes par la réunion à ses États de la Moldavie et de la Valachie, la Grèce serait affranchie, l'Égypte passerait à la France. » (P. 368.)

Et l'Italie, malgré de vaillants généraux toujours séparés, Mac-Donald et Championnet, était à la veille de lui échapper. République Cisalpine si bien organisée, République Parthénopéenne, République Romaine en formation, tout s'ébranle. Le congrès de Rastadt ne tient plus; l'attentat contre les délégués français n'est que le signe et non la cause de la rupture. Une coalition nouvelle est en armes; elle veut repousser la France dans ses anciennes limites, sauf à se disputer les pays qu'on lui aurait repris : « Chez les coalisés de 1799, dit M. Sorel, aucune idée de réforme, ni dans leurs États, pour y prévenir la Révolution, ni dans les républiques, pour l'éliminer. Ils n'ont qu'une vue : considérer cette révolution comme non avenue et la supprimer de l'histoire en supprimant de la carte ses conquêtes et en se les partageant. » (P. 403.) Paul I[er], qui, en se mettant à leur tête, proclame le désintéressement au nom de tous, n'est pas plus disposé à le mettre en pratique. Qui pourrait croire au désintéressement des co-partageants de la Pologne? Mais les forces réunies dans cette croisade des rois contre la République française, sont formidables, et le vieux Souvorof, le Souvorof d'Ismaïl et de Varsovie, qui commande l'armée principale, est un Pierre l'Hermite d'un caractère particulier. Nous renvoyons à M. Sorel pour faire connaissance avec lui (p. 405 et suiv.). Nous renvoyons aussi à lui pour le rôle de Nelson à Naples : « Nelson, dit-il, donna, mais avec un cynisme plus hautain, plus d'horreur et plus de scandale, le spectacle que les mêmes alliés devaient, en 1815, donner après la capitulation de Paris. » (P. 423.) Et il retrace dans la page suivante un tableau de cette « terreur royale ».

En Allemagne, comme en Italie, on en était à l'évacuation; heureusement les alliés n'étaient pas d'accord. La Bavière se réservait; la Prusse songeait aux meilleurs moyens de reprendre la rive gauche du Rhin et se refusait à se lier les mains; et, de plus, la Russie et l'Autriche étaient en défiance sur plus d'un point. A Saint-Pétersbourg, on suspectait les vues de l'Autriche sur la Suisse; à Vienne, celles de la Russie sur Rome. Si Souvorof songeait à aller à Rome pour y établir un pape « orthodoxe », pour « souffler » à l'Autriche Rome et les Légations ! La Russie s'enten-

IMPRIMERIE NATIONALE.

dit mieux avec l'Angleterre, ou pour mieux dire l'Angleterre s'accommoda mieux à ses vues qu'elle fit servir à sa propre politique. Paul I[er] se posait comme le restaurateur des trônes, il ne réclamait rien pour lui. L'Angleterre ne réclamait rien sur le continent; elle ne voulait qu'empêcher la France d'occuper la Hollande et la Belgique, de lui disputer la Méditerranée et la route de l'Inde en s'établissant à Malte et en Égypte. Un traité fut signé à Londres le 22 juin, traité tenu secret notamment pour l'Autriche. Les Anglais devaient donner un large subside à la Russie, et la Russie envoyer 17,000 Russes en Hollande : « Ils comptaient sur un soulèvement populaire dans cette république, sur une insurrection des Belges, sur une reprise de la chouannerie en Normandie et en Vendée, avec Frotté et d'Autichamp. » (P. 419.)

La France était donc sérieusement menacée, et « le Directoire, dit M. Sorel, périssait de son mal chronique. Il s'en allait par morceaux, et ne pouvait survivre à sa corruption intime, qu'à coups d'amputations. Les élections du tiers sortant des Conseils, en avril, avaient été jacobines, et les Jacobins, visant à prendre le pouvoir, refusaient aux Directeurs les moyens de gouverner » (p. 426). Le Directoire avait compté se soutenir par la guerre, et ses défaites tournaient contre lui. Une dernière crise allait le transformer. Siéyès avait remplacé Reubell, directeur sortant (21 mai); le 17 juin, une loi annula l'élection de Treilhard, et le lendemain 18 juin (30 prairial), le Directoire ayant adressé aux Conseils un message sur la triste situation de la République, sur la division qui régnait entre les pouvoirs, les députés se crurent menacés et jurèrent de ne se point laisser mutiler. Le soir, Barras, réunissant les Directeurs, déclara à La Révellière et à Merlin que ces discours étaient à leur adresse; ils se retirèrent et les Conseils désignèrent à leur place Gohier, jacobin honnête et obscur, et Roger Ducos, ancien conventionnel : « Journée des dupes pour tous ceux qui l'avaient faite, dit M. Sorel, pour les Jacobins, qui se crurent les maîtres de la République, pour Sieyès même qui s'en crut le chef; son dessein était de prendre les Jacobins à revers. » Il avait son plan de constitution dans la tête : « Il fallait un bras, un homme d'exécution pour imposer l'obéissance aux armées et mettre à l'intérieur les turbulents à la raison. Bonaparte était trop loin, trop grand... » On sonda Moreau, qui refusa; on laissa de côté Championnet, qui n'était pas homme à tout faire; on choisit Joubert, « jeune, avisé, ambitieux de gloire » et qui pouvait justifier cette ambition : « A peine arrivé en Italie, il voulut pousser à la Bonaparte; avec 35,000 hommes, il attaqua le 12 août, à Novi, Souvorof qui en avait 50,000 »; il fut tué dès le début de la journée. Moreau, qui com-

mandait le centre, empêcha que l'affaire ne tournât en désastre; mais l'Italie était perdue, le péril était aggravé. Sous l'inspiration des Anglais, la France était menacée sur toutes ses frontières. On se serait cru ramené en 1793; les Jacobins, ayant la majorité dans le Directoire, étaient prêts à recommencer la Terreur. Ce fut le souvenir de la Terreur qui les perdit. Siéyès trouva en Fouché un homme qui les connaissait assez pour les combattre; il ferma leur club du Manège et réveilla l'opinion publique contre eux. Mais ce n'était point assez pour rétablir les affaires. On revint à l'idée de rappeler Bonaparte; justement Bonaparte était en route pour revenir.

Henri WALLON.

(*La suite au prochain cahier.*)

E. Lunet de Lajonquière, chef de bataillon d'infanterie coloniale. *Inventaire descriptif des monuments du Cambodge.* — Paris, Imprimerie nationale, E. Leroux, éditeur, 1902. — cv-430 p., gr. in-8°. — Fait partie des *Publications de l'École française d'Extrême-Orient.*

L'*Inventaire descriptif des monuments du Cambodge* de M. Lunet de Lajonquière aura suivi de près son *Atlas archéologique de l'Indo-Chine*, dont il est un premier complément nécessaire. Un an à peine les sépare l'un de l'autre, et je suis heureux de pouvoir ajouter aussitôt que le livre a tenu tout ce qu'avait promis l'atlas. Celui-ci, au lieu des indications approximatives, marquées après coup et de mémoire sur de simples croquis, dont nous étions encore trop heureux de pouvoir nous servir, nous avait donné, pour la première fois, la situation exacte des monuments, rapportée immédiatement après la visite des lieux et avec toute la précision requise, sur une vraie carte, figurant le terrain et dressée à une échelle uniforme et suffisante. Ici nous avons, rigoureusement datée et mise à jour d'après des notes toutes fraîches, la description des monuments eux-mêmes, description sommaire, mais faite avec la même exactitude et la même précision, et où rien d'essentiel ne paraît avoir été omis.

L'Inventaire ne comprend que les monuments du royaume actuel du Cambodge[1]. A l'exception de la Cochinchine, qui ne figure pas ici, il

[1] Les monuments de la Cochinchine et de l'Annam, qui sont compris dans l'atlas, et, à plus forte raison, ceux du Laos et des provinces devenues siamoises de l'ancien empire khmer, dont la carte archéologique reste encore à

couvre donc le même terrain que le premier volume du *Cambodge* de M. Aymonier. Les deux ouvrages ne font pourtant pas double emploi : ils se complètent plutôt l'un l'autre. M. Lunet de Lajonquière n'a pas touché à tout un ensemble de matières qui sont traitées plus ou moins longuement chez M. Aymonier. Son plan, nettement circonscrit, ne comprenait ni l'histoire, ni l'ethnographie, ni l'épigraphie : sur tout cela, on ne trouvera chez lui que le nécessaire, quelques indications précises et des renvois bibliographiques; à la géographie même il n'a demandé que les divisions administratives, qui ont fourni le cadre de ses chapitres. Mais, dans les limites plus restreintes de la description archéologique, il a prétendu être plus complet et plus exact et, autant que j'en puis juger, il paraît y avoir réussi. Et s'il y a réussi en une courte exploration de six mois, c'est évidemment parce qu'il a trouvé le terrain déjà frayé et déblayé. Ai-je besoin, après cela, d'ajouter qu'il est le premier à reconnaître tout ce qu'il doit à ses devanciers, au dernier surtout, dont il n'a eu qu'à suivre presque partout les itinéraires et à contrôler les informations ? A chaque page de son livre il renvoie à celui de M. Aymonier.

Les monuments ou groupes de monuments décrits sont au nombre de 290, rangés sous autant de numéros; les inscriptions ou groupes d'inscriptions relevés sont au nombre de 111, dont 36 nouvelles. Parmi les monuments aussi, quelques-uns sont ici signalés pour la première fois; d'autres, par contre, que M. Aymonier a encore vus debout, ont disparu depuis. C'est qu'au Cambodge aussi, les vieilles briques et les pierres toutes taillées, quand elles ne sont pas trop grosses, sont bonnes à prendre [1]. Quant aux descriptions, elles ne visent nullement à être des monographies : elles sont même plus sommaires pour les grands monuments, qui ont été et seront encore l'objet d'études spéciales, que pour les petits. Mais partout elles donnent l'essentiel : l'état actuel des lieux, des mensurations exactes, l'orientation, les procédés techniques

dresser, feront l'objet de publications ultérieures.

[1] C'est pour empêcher désormais ces destructions qu'a été pris, sur la proposition du directeur de l'École, l'arrêté du gouverneur général, daté du 6 février 1901, pour la protection des monuments classés comme historiques, et c'est pour établir ce classement que l'exploration de M. Lunet de Lajonquière a eu le caractère d'une mission administrative. C'était une raison de plus pour lui de relever jusqu'aux moindres vestiges restés visibles. Quant à une autre sorte de vandalisme, le vandalisme savant, qui consiste à dépouiller les monuments pour encombrer les musées et dont les ruines du Cambodge avaient eu également à souffrir, il y est paré désormais par les règlements adoptés pour le musée de l'École et, mieux encore, par l'esprit vraiment scientifique dont sont animés tous les collaborateurs de M. Finot.

de la construction, les caractères distinctifs du monument, de son style, de sa décoration, la classe à laquelle il appartient et, autant que possible, son âge et sa destination primitive. L'auteur a eu soin du reste, ce que d'autres, paraît-il, ont parfois négligé, de toujours distinguer nettement ce qu'il décrit pour l'avoir vu lui-même, des cas peu nombreux, une trentaine en tout, où il a été obligé de s'en rapporter au dire d'autrui.

Ces descriptions substantielles et précises tiennent relativement peu de place, l'auteur s'étant débarrassé des généralités dans une Introduction de cv pages, dans laquelle il a traité de la classification des monuments, de leurs divers types, des procédés de construction, des principaux motifs décoratifs et de leurs modifications successives, le tout méthodiquement divisé, de façon à pouvoir y renvoyer ensuite pour les cas particuliers. Sur plusieurs points, il a rectifié ainsi les opinions reçues jusqu'ici. Il a montré qu'il fallait rayer des cadres de l'archéologie cambodgienne les « autels-portes », dont M. Aymonier faisait le type de l'architecture cambodgienne primitive, et qui paraissent bien n'être que les porches en pierre restés debout d'édifices en briques du type ordinaire qui ont disparu. Par contre, il a restitué à cette archéologie un autre type, celui du stūpa. On pouvait croire jusqu'ici, et j'ai cru moi-même [1], qu'il n'y avait pas au Cambodge de stūpas *anciens*, bien que le mot et son synonyme indien *dhātugarbha* soient restés dans la langue. Ils y sont, en effet, très rares; mais il y en a pourtant quelques-uns, ceux de Vat Sithor, que M. Aymonier désigne vaguement comme des « pyramides funéraires », et qui nous sont présentés ici sous leur véritable nom et, mieux que cela, avec une excellente reproduction en phototypie, page 168. Ce sont bien des stūpas, analogues à ceux de forme tardive qu'on rencontre dans l'Inde, se rapprochant déjà du type du *cetiya* siamois, mais bien éloignés encore des formes dégénérées des pyramides modernes qu'on voit à Phnom-Penh et ailleurs [2].

[1] *Journal des Savants*, juillet 1901, p. 448.

[2] Dans le monument unique en son genre de Phnom Chidos (p. 194) l'auteur propose de voir une sorte de « tour du silence », ayant servi à l'exposition des cadavres. C'est bien peu probable : les dimensions du monument paraissent bien petites pour cette destination, et la façon dont les auteurs chinois mentionnent cet usage au Cambodge n'invite pas précisément à supposer l'existence d'édifices construits spécialement à cette fin. L'auteur ajoute que la construction ne ressemble en rien à un stūpa : cela est parfaitement exact, à la condition d'admettre qu'il n'y a jamais eu de superstructure; mais cette supposition est-elle bien fondée ? Je n'ose rien affirmer; mais je dois faire observer que, avec ses pilastres et sa décoration en forme de guirlandes, le monument

Par contre, j'ai des doutes au sujet des affectations que M. Lunet de Lajonquière propose d'assigner à d'autres monuments, ceux qu'il appelle des palais et des habitations ou abris pour les prêtres. Il est difficile de juger de ces choses à distance, dans l'état surtout où sont ces ruines; je dois avouer pourtant que, d'après tout ce qu'il en dit, elles me paraissent n'avoir jamais été propres, en un pareil climat, à être habitées d'une façon permanente. M. Foucher pense que les « palais » auraient été plutôt des *dharmaçālās*, une sorte de caravansérails échelonnés le long d'une voie sacrée, pour offrir un abri temporaire aux pèlerins [1]; et il se pourrait bien qu'il eût raison. D'autres édicules, d'après l'auteur, auraient servi de bibliothèques. Nous savons, en effet, par les documents épigraphiques, qu'on écrivait beaucoup dans les sanctuaires, et les lettrés qui ont composé toutes ces inscriptions en langue savante avaient certainement des livres; mais on peut douter qu'ils aient imaginé de les déposer dans cette sorte de cavernes impropres à conserver rien de périssable.

L'illustration du volume est excellente. Elle comprend 196 figures, tant représentations phototypiques de monuments, toutes bien choisies et *ad rem*, que plans et croquis, dont plusieurs sont de la main habile de M. H. Parmentier, le laborieux architecte, membre de l'École [2]. Enfin la bibliographie, si négligée dans les publications antérieures, est ici ce qu'elle devait être : sobre, mais suffisante et exacte, ne renvoyant, pour chaque numéro, qu'aux ouvrages qui sont vraiment à consulter, et le faisant chaque fois avec précision. En un ou deux endroits seulement, ces notes sont restées à l'état fruste : p. 246, l. 26, le renvoi aurait dû être à l'article de M. Kern, dans les *Annales de l'Extrême-Orient*, mai 1880, p. 333; de même, p. 389, l. 20, il eût fallu renvoyer aux *Inscriptions sanscrites de Campā et du Cambodge*, n° XLIII, p. 331. Page 381, l'inscription de Koh-Ker, publiée par Bergaigne sous le numéro LXIV, n'est pas mentionnée.

Si j'ajoute que, outre la table des figures et la table des matières, le

rappelle singulièrement le tambour cylindrique qui, dans les stūpas de type secondaire de l'Inde, forme la base de la coupole.

[1] *Journal asiatique*, janvier-février 1903, p. 179.

[2] Page 245, fig. 133, l'orientation est fausse : elle est indiquée comme normale, E.-O., tandis que, dans le texte, elle est expressément, et à plusieurs reprises spécifiée comme anormale et sensiblement N.-E. S.-O. — Page 250, ligne 16, la déviation de l'axe du monument de Prah Damrei est de 45°, non de 90°; à la même ligne, au lieu de n° 211, il faut lire n° 216 et, à ce dernier numéro, page 287, ligne 14, placer la porte du sanctuaire de Prasat-Beng-Kao au Sud, non au Nord.

volume est muni d'un index très complet[1] et d'un vocabulaire suffisant pour l'intelligence des noms indigènes, j'aurai dit quel excellent instrument de travail nous devons à M. Lunet de Lajonquière. L'auteur n'aurait pas prévenu qu'il a profité des conseils de M. Finot qu'on l'eût deviné aux qualités de méthode et de mesure qui distinguent son ouvrage. Il n'y a vraiment plus de conseils à donner à notre jeune École d'Extrême-Orient; il n'y a qu'à constater qu'elle est née sous une heureuse étoile et à souhaiter que l'avenir continue pour elle le présent.

A. BARTH.

Les anciennes coutumes albanaises.

DEUXIÈME ARTICLE[2].

Droit coutumier des tribus Mi-Schkodrak (tribus au nord de Scutari), *dans les montagnes au nord de Scutari*,

par le curé don Nikola Aschta.

Lek (Alexandre) Dukadschini, de la famille princière de ce nom, descendant de Mirdita, qui vivait avant l'occupation turque, a édicté quelques lois qui se sont répandues bientôt parmi les Dukadschin et les Mirdites, comme aussi dans le pays au nord de Scutari et dans les montagnes des environs de Scutari (*Ranza*). Ces lois se sont conservées par la tradition, presque sans altération, et sont en pleine vigueur chez les habitants de nos montagnes, particulièrement chez les Mirdites. Elles ont sans doute leurs inconvénients, mais dans notre situation difficile elles fournissent une certaine sécurité pour l'honneur, la propriété et les bonnes mœurs.

Le peuple albanais forme trois états, les habitants des villes, les paysans du plat pays et ceux des montagnes (*Malsor*). Les villes sont soumises à l'administration turque, et les habitants du plat pays dépen-

[1] Je regrette qu'à l'article *stūpa*, l'auteur n'ait mis qu'une référence, suivie d'un *passim*. Bien qu'il n'y ait probablement pas au Cambodge d'autres stūpas pouvant être comparés à ceux de Vat Sithor, la question archéologique qui s'attache à ces édifices est si importante qu'il eût valu la peine de relever tous les passages où il en est fait mention.

[2] Voir le premier article dans le numéro de juin, p. 325.

dent des villes. Mais les gens des montagnes du pays de Scutari, qui vivent en tribus, ont leurs propres lois qui viennent d'être rappelées, à savoir le Code de Lek Dukadschini. Pour surveiller l'exécution de ces lois ils ont aussi leurs chefs particuliers (*Paria*), notamment le *Bajraktar* ou banneret, comme chef de tribu, le *Krüe* ou tête, comme chef de quartier, le *Gjobar* ou exécuteur, comme chef de famille.

Le *Bajraktar* est chargé de traiter toutes les affaires qui concernent l'ensemble de la tribu. Il réunit son peuple plusieurs fois chaque année pour vérifier si toutes les mesures précédemment prescrites dans l'intérêt général et toutes les dispositions particulières ont été observées, ou s'il a été commis des infractions qui doivent être punies, si ces mesures doivent continuer d'être observées ou si d'autres paraissent plus opportunes. A ces assemblées assistent non seulement les *Krēn* (pluriel de *Krüe*) et les *Gjobars*, mais toute la tribu. La fonction principale du banneret est le commandement à la guerre.

Le *Krüe* peut aussi tenir de semblables assemblées dans son quartier, mais seulement pour des affaires qui ne concernent que ce quartier et n'appartiennent en aucune manière à l'autorité publique. Pour celles-là le *Bajraktar* est seul compétent. La fonction principale du *Krüe* consiste à fixer irrévocablement d'après l'importance du procès le nombre des *plekj* (arbitres) qui doivent être choisis par les parties, ou éventuellement à faire lui-même fonction de juge choisi.

Les *Gjobars* sont plutôt les organes exécutifs de la justice chacun dans sa propre famille. Ils ont dans l'administration de la famille un droit consistant en ce qu'aucune décision ne peut être prise par le *Bajraktar* et les *Krēn* sans leur assentiment.

Pour terminer plus sûrement les contestations entre deux parties ou familles puissantes, le gouvernement turc a créé en 1856, à Scutari, pour tous les habitants de la montagne, à l'exception des Mirdites, un tribunal (*Džibal odasi*)[1], où ils exercent la juridiction d'après leurs lois, sous la direction d'un président nommé par le Gouvernement (*serkerde*)[2].

Tandis que le serkerde est nommé pour l'ensemble des familles, un *Bülükbaschi*[3] est nommé pour chaque famille. Mais ces deux institutions sont de date récente. Dès avant cette époque les gens de la montagne avaient éteint toutes leurs querelles.

Comme ces lois n'ont pas été codifiées, il faut avoir une longue expé-

[1] Tribunal des montagnes.
[2] Mot persan.
[3] Commandant de groupe, commissaire du Gouvernement.

rience et une exacte connaissance du pays au point de vue ethnographique pour les posséder utilement. En beaucoup de cas difficiles les débats durent longtemps; au besoin la famille entière s'assemble, ou bien il est procédé à une enquête, jusqu'à ce qu'il se trouve une personne qui puisse donner quelque renseignement sur une décision antérieure, prise dans des cas semblables. Toutefois les lois généralement connues sur le meurtre, les blessures, les mauvais traitements et autres cas semblables sont les suivantes :

I. MEURTRE ET COUP MORTEL.

a. Comme un meurtre concerne la tribu tout entière, celle-ci a le devoir de punir le meurtrier. Le *Bajraktar*, les *Krēn* et les *Gjobars* envahissent la maison du coupable qui a pris la fuite et, après un grand festin à ses frais, brûlent sa maison. Le coupable doit en outre payer une amende de 3,000 piastres dont la plus grande partie au profit du *Bajraktar*, des *Krēn* et des *Gjobars*.

Mais si le coupable, au lieu de quitter sa maison, se met en défense contre sa tribu, une ou plusieurs autres tribus peuvent être appelées par lui pour lui prêter main-forte.

La loi n'est si rigoureuse qu'à l'égard de ceux qui ont commis sans droit un meurtre dans la tribu. Mais si la victime appartient à une autre tribu, la maison du coupable n'est pas brûlée et il n'est frappé d'aucune amende. Il reste seulement débiteur de la vengeance du sang envers la famille de sa victime, et notamment ses plus proches parents peuvent être impunément tués par celle-ci.

Si un homme tue une personne d'une autre tribu, ou de la même tribu, mais d'un autre quartier, la famille de la victime peut dans un premier accès de fureur et d'excitation (c'est-à-dire pendant la première journée qui suit le meurtre) faire périr toute personne appartenant à l'autre tribu ou à l'autre quartier de la même tribu, sans encourir pour cela aucune peine si ce n'est la vengeance ordinaire du sang, et cela quand même la nouvelle victime n'est en aucun rapport de voisinage ni de parenté avec l'auteur du premier meurtre. Toutefois les suites de cette première chaleur sont traitées différemment suivant les différentes tribus.

Outre les peines portées ci-dessus, le meurtrier qui fait périr sans droit un membre de sa tribu doit s'éloigner de la localité avec tous les membres mâles de sa famille; tout au moins doivent-ils s'y tenir cachés. Les femmes seules, et éventuellement les hommes qui ont obtenu de la

IMPRIMERIE NATIONALE.

famille de la victime une permission spéciale ou leur pardon, peuvent rester pour s'occuper du ménage.

Les peines de la vengeance du sang ne sont pas partout les mêmes. Par exemple, tandis que l'amende pour un meurtre est généralement de 3,000 piastres, elle atteint en Schala la somme de 10,000 piastres quand le meurtre a lieu entre parents ou même seulement dans la même tribu. En outre, dans cette localité, non seulement la maison du meurtrier est brûlée, mais son avoir et tous ses biens sont confisqués, et la terre reste en possession de la victime, ou demeure en friche.

b. Pour le meurtre d'une femme on n'est condamné à aucune peine. Le meurtrier reste seulement soumis à la vengeance du sang. Mais s'il intervient un apaisement, le coupable paye seulement 1,500 piastres, c'est-à-dire la moitié du prix du sang pour la femme tuée, et la moitié (de cette moitié) pour une blessure.

Si la femme tuée était mariée, la maison paternelle n'a le droit de la venger que pendant un an. Ce temps écoulé, la vengeance du sang devient une obligation du mari et de sa famille.

Si une femme est surprise par son mari, son fils ou son frère, en rapports d'amour avec un autre, l'intéressé a le droit de tuer les deux coupables, et n'encourt pour ce fait aucune peine. Mais si au lieu des deux coupables il n'en tue qu'un seul, alors ce fait est considéré comme un meurtre ordinaire et puni comme tel. En ce cas la mort de l'épouse est vengée par sa famille paternelle.

Pour une femme tuée étant enceinte le meurtrier doit deux fois le prix du sang. En cas d'apaisement, le coupable doit, ainsi qu'il vient d'être dit, une indemnité de 1,500 piastres pour la femme tuée et de 1,500 à 3,000 piastres pour l'enfant, suivant qu'il était du sexe féminin ou masculin. Il est parfois arrivé qu'on a ouvert le tombeau et le corps de la femme morte pour s'assurer du sexe de l'enfant.

c. Pour le meurtre commis sans droit le coupable est, comme on l'a déjà dit, puni d'office; mais pour un meurtre commis en vertu d'un droit, notamment pour l'exercice de la vengeance du sang permise, personne n'est puni et l'affaire de la vengeance du sang est ainsi terminée.

d. Ceux qui doivent la vengeance du sang trouvent asile dans leur exode et sont même accompagnés dans le reste du chemin par un membre de la famille qui leur a donné l'hospitalité. Si quelqu'un, ainsi accueilli ou accompagné par une personne étrangère, est tué, même à raison d'une vengeance du sang permise, le meurtrier attire sur lui la plus implacable vengeance de la part du compagnon de route. La tribu

de Schala est ici, comme toujours, la plus sévère, surtout quand le meurtrier appartient à la tribu du compagnon de route. En ce cas, outre la vengeance du sang ordinaire de la part de ce dernier, il encourt une amende de vingt bourses (10,000 piastres), sa maison est immédiatement brûlée et saccagée, ses autres biens sont ravagés et il est tenu de prendre la fuite avec sa famille. Ce n'est pas seulement le protégé, effectivement accompagné, dont le meurtre est ainsi vengé, c'est encore celui qui, montant sur une hauteur, appelle nommément et à haute voix un autre homme à son secours, alors même que cet appel n'a pas été entendu par la famille à qui il s'adressait. Il suffit que quelqu'un l'ait entendu.

Quand un meurtre a lieu entre deux membres d'une même tribu et que le fugitif poursuivi pour la vengeance du sang est tué sur le territoire d'une autre tribu, celle-ci est par là blessée dans l'exercice de son hospitalité et punit de mort le dernier meurtrier ou ses gens.

C'est aussi une coutume générale que celui qui doit la vengeance du sang ne doit pas être mis à mort sur le territoire de la tribu à laquelle appartient le vengeur, lorsqu'il y est lui-même un étranger, excepté le cas où il aurait gravement abusé de l'hospitalité qui lui était donnée. Il serait encore plus lâche de le tuer dans sa propre habitation.

II. BLESSURES.

Pour blessures faites à un homme, le coupable doit aux organes de la justice une amende de 1,500 piastres, et quand même le blessé, à quelque époque que ce soit, meurt des suites de sa blessure, il n'y a plus d'autre amende à payer. Mais, en ce cas, le coupable doit à la famille du défunt une pleine vengeance du sang.

En cas d'apaisement, il est dû pour une blessure, comme pour un coup mortel, une indemnité de 3,000 piastres au blessé, que celui-ci meure plus tard ou non de sa blessure.

Si quelqu'un tire sans droit sur un autre et ne le touche pas, il est condamné à 1,500 piastres d'amende. Mais si le fusil a raté l'amende est doublée.

Si un homme fait frappe l'enfant d'un autre, il est condamné à 750 piastres d'amende.

Si quelqu'un viole une femme, il doit une vengeance du sang. En cas d'apaisement, le coupable doit payer à la famille outragée 3,000 piastres. La même peine frappe le père d'enfants nés hors mariage, et, en outre, ce père doit se charger de l'enfant.

III. DOMMAGE À LA PROPRIÉTÉ D'AUTRUI.

Tout dommage fait avec ou sans intention doit toujours être réparé. La seule différence consiste en ce que, pour le dommage fait sans intention, il n'y a lieu de réparer que la perte réelle, d'après estimation, tandis que pour le dommage fait avec intention de nuire il échoit en outre la condamnation à une amende, laquelle est tantôt fixée à l'avance, tantôt variable, suivant les cas. On prend aussi en considération le lieu où le dommage a été causé, par exemple quand le fait se complique d'une violation de la paix du domicile.

Le dommage causé avec ou sans intention est en général estimé et différemment puni pour chaque cas.

Pour le dommage causé avec intention les amendes sont fixées comme suit :

Pour avoir tué le petit bétail appartenant à autrui, on paye 250 piastres d'indemnité; pour une tête de gros bétail, 500 piastres; pour une bête blessée, seulement les frais faits pour la guérir;

Pour avoir détourné ou endommagé une arme appartenant à autrui, il doit être payé une indemnité de 3,000 piastres;

Pour avoir fait conduire par les bergers du bétail dans la prairie d'autrui, ou du moins pour ne l'avoir pas empêché d'y entrer et d'y pâturer, 250 piastres;

Pour avoir coupé dans la forêt d'autrui du bois, des perches, 250 piastres.

Pour avoir cueilli des fruits dans les plantations d'autrui, 50 piastres au propriétaire et deux moutons aux arbitres, comme peine particulière quand le dommage a été fait sur place.

En outre, pour dommage causé à des objets publics :

Pour avoir corrompu l'eau d'une source publique, 3,000 piastres d'amende;

Pour avoir endommagé un arbre planté sur une place publique afin de perpétuer un souvenir, 500 piastres, — et ainsi de suite.

Pour les autres cas, par exemple le dommage résultant du passage à pied ou en voiture par le fonds d'autrui, la peine est évaluée d'après les circonstances. Les amendes et peines fixes ne sont pas partout les mêmes, mais se ressemblent entre elles.

Si le bétail a pâturé sur le pâturage commun avant l'ouverture, le maître du bétail paye 500 piastres d'amende.

La même peine frappe celui qui avant l'ouverture a coupé du feuillage dans la forêt commune, et de plus le feuillage coupé est brûlé.

IV. DES GAGES.

Il y a deux sortes de gages : le nantissement ordinaire pour sûreté d'une dette, et le *gage de paix*, que toute personne doit fournir dès qu'elle est poursuivie pour un objet quelconque.

Pour les dettes ordinaires on donne en gage des biens meubles et immeubles, mais pour celle qui est contractée comme compensation d'une vengeance de sang éteinte par apaisement, on ne donne en gage que des armes d'une valeur de 3,000 piastres au moins, comme l'indemnité elle-même.

Le gage de paix est nécessairement demandé, au début de tout procès, par la partie qui se croit lésée et qui veut obtenir satisfaction de son adversaire. Celui-ci doit fournir le gage demandé; sinon, il encourt une amende de 500 piastres.

Cette constitution de gage signifie que le constituant s'oblige à se soumettre à une procédure judiciaire au sujet de la créance que le demandeur prétend avoir contre lui, ou de la dette dont le payement lui est réclamé. Elle consiste ordinairement en armes, mais peut consister aussi en un objet quelconque, et, dans les petites affaires, en un objet même sans valeur (une tabatière, un couteau de poche, une cartouche, etc.) et appartenant au défendeur, qui se trouve ainsi lié.

Si quelqu'un trouve un bétail ou un troupeau étranger sur son champ, il a le droit d'en retenir une pièce comme gage pour l'indemnité qu'il se propose de réclamer. Mais il est tenu de la rendre au propriétaire, sur la réquisition de celui-ci et contre réception d'un gage de paix; sinon, il encourt une amende de 500 piastres. Il encourt la même peine lorsque la pièce de bétail retenue par lui est un mouton conducteur, porteur d'une sonnette.

V. SUCCESSION.

Les femmes n'ont aucun droit de succession.

Les parents mâles du côté paternel héritent tous par égales portions. Le plus proche exclut les plus éloignés.

Quand l'héritier est mineur (jusqu'à quinze ans accomplis), il est sous la tutelle de sa mère, et à défaut de celle-ci, sous celle du plus proche parent. Le tuteur administre la fortune du mineur, mais ne peut rien aliéner.

Si le défunt ne laisse que sa veuve, et si celle-ci n'a pas de fils né de cette union, elle n'hérite de rien. Elle n'a même pas le droit de rester dans la maison de son défunt mari, mais doit retourner dans la maison

paternelle. Toutefois, si elle a un fils, elle reste dans la maison, élève son fils et vit de la fortune laissée par son mari.

Si elle n'a pas de fils, mais une fille vivante, elle peut seulement rester cent jours dans la maison de son mari. Si les héritiers l'exigent, elle doit quitter la maison, mais en laissant sa fille auprès de l'héritier, qui est tenu de la traiter comme un membre de sa famille.

Quand la veuve a eu de son mari défunt un fils mort avant ou après ce mari, elle a l'usufruit de la fortune laissée par celui-ci, tant qu'elle n'est pas remariée et qu'elle veut rester dans la maison. Mais dans le cas où elle serait incapable d'administrer la succession, elle a le choix ou de rester avec l'héritier comme membre de la famille de celui-ci, ou de retourner dans la maison paternelle. Si une veuve, en pareil cas, retourne dans la maison paternelle, l'héritier doit lui donner de quoi vivre, c'est-à-dire la quantité nécessaire de pain, de fromage et de beurre, comme aussi de la laine pour ses vêtements, des mouchoirs de tête, du savon, etc. Si elle a encore une ou plusieurs filles et que celles-ci restent non mariées, elles peuvent trouver de quoi vivre auprès de leur mère en partageant l'usufruit qu'elle a sur la succession de son père. Mais si les filles se marient, elles n'ont plus rien à prétendre dans la fortune laissée par leur père.

La veuve à qui appartient l'usufruit de la succession de son mari peut aussi vendre les biens immeubles de cette succession pour subvenir à ses besoins, à supposer que l'héritier qui a la nue propriété des droits de son défunt mari ne veuille pas les conserver. Les filles qui ont recueilli après elle ce droit d'usufruit peuvent seulement vendre les biens meubles. Les armes ne peuvent jamais être vendues.

VI. ACHAT ET VENTE.

Le possesseur d'un bien immeuble ne peut le vendre qu'au plus prochain héritier du côté paternel, et à condition que cet héritier soit en état de payer le prix.

Un fonds de terre ne peut jamais être vendu à un membre d'une tribu étrangère, même quand il touche à la limite de cette tribu. Si personne de la tribu ne veut l'acheter, le propriétaire doit le garder et ne pas l'aliéner.

R. DARESTE.

Hercule et Mahomet.

Quand on essaie de se représenter l'idée qu'on se faisait au moyen âge de la religion musulmane[1], en dehors, bien entendu, des ouvrages spéciaux composés pour la réfutation de l'islam, on reconnaît aisément deux sortes de traditions : la première, qui fut la plus répandue, consistait à ne voir dans les Musulmans que des infidèles au même titre que les Gentils[2] : par conséquent on leur attribuait les mêmes divinités qu'à ceux-ci, à commencer par Jupiter et Apollon, en y ajoutant l'énigmatique Tervagant et naturellement Mahomet[3]. De là, des accusations de paganisme qui contrastent par leur vague avec ce qui, d'autre part, reposait sur des faits réels, mais mal interprétés. Cette seconde sorte de traditions provenait d'Espagne, où, bien avant les croisades, les Francs furent en rapport avec les Musulmans.

L'une d'elles a trait à la statue de Mahomet : « l'ymage Mahom » aurait été adorée par les Musulmans, contrairement à l'un des préceptes les plus généralement observés de leur religion. Cette légende a pour point de départ une tradition qui nous a été conservée dans la plus ancienne partie de l'ouvrage apocryphe attribué à Turpin[4] : « Toutes les ydoles que Charlemainne trouva en Espaigne fist-il destruire fors une ymage qui

(1) L'histoire de la légende de Mahomet a été faite surtout par E. Duméril, *Poésies populaires latines du moyen âge*, Paris, 1847, in-8°, p. 374-378 ; par Ziolecki, dans l'introduction mise en tête de son édition du *Roman de Mahomet*, d'Alixandre dou Pont, Oppeln, 1887, in-8°, p. XIV-XLVII, et par d'Ancona, *La leggenda di Maometto in Occidente, Giornale storico di letteratura italiana*, 1889, t. XIII, p. 199-281 ; cf. aussi E. Doutté, *Mahomet cardinal*, Châlons-sur-Marne, 1889, in-8°. Quelques textes, sans aucune discussion, ont été rassemblés par H. de Castries, dans l'appendice I de *L'Islam*, Paris, 1896, in-18 jésus, p. 255-315.

(2) C'est par une application de ce principe retourné que, dans les chansons de geste, les Saxons païens, par exemple, sont donnés comme Sarrasins.

(3) Les hypothèses émises par Pigeonneau (*Le Cycle de la croisade*, Saint-Cloud, 1877, in-8°, p. 110-112) pour expliquer les légendes sans fondement rapportées par les prêtres et même les historiens des croisades sur l'idolâtrie des Musulmans orientaux, n'ont aucune valeur ; il en est même arrivé à fabriquer un dieu imaginaire, *El-Kahir* (lisez *El-Qâhir*), qu'il assimile au Mars latin (p. 112). G. Paris (*La littérature française au moyen âge*, Paris, 1888, in-16, p. 49) a très justement mis les choses au point : « Les jongleurs français représentent les Sarrasins, d'après la tradition, comme des idolâtres, des païens ; on voit que leurs poèmes ne reposent pas sur une connaissance directe du monde musulman. » Cf. aussi Dreesbach, *Der Orient in der altfranzösischen Kreuzzugslitteratur*, Breslau, 1901, in-8°, p. 4-8.

(4) Cf. sur la composition de ce livre, G. Paris, *De pseudo-Turpino*, Paris, 1865, in-8°. La description de l'idole fait partie des cinq premiers chapitres qui ont pour auteur un moine de Compostelle.

siet *en la terre Alandaluf* que l'en apeloit Salancadis. Jadis estoit ainsint apelez le leu ou ele estoit, et l'ymage avoit a non Salan, et vaut autant « salan » en *caldieu* comme nostre « dieu », et dient li sarrazin que cele ymage fist Mahomet en sa vie en son non. Et si seela dedenz et enclost, par nigromance, une legion de deables qui en tel force le tenoient que nus ne li pooit mal fere. Et quant aucuns chrestiens l'aprouchoit, si moroit et se aucun oisel s'aseoist sus, si moroit. Sus le rivage de la mer avoit une pierre entaillée noblement d'uevre sarrazine, estroite desus et par desouz large et quarree, et si estoit [a] *merveilles* haute; et là fu cele ymage mise, et fut fete de fin loton en la samblance d'ome, et estoit desus ses piez. Et avoit torné vers midi son chief, et tenoit dans sa main destre une grant clef. Li Sarrazin disoient que cele clef devoit cheoir de sa main quand .j. roy de France y vendroit qui toute la terre conquerroit, et quant li Sarradin la verroient cheoir, si s'en fuiroient a tout ce qu'il em pourroient porter[1]. »

Il serait trop long de citer ici tous les passages où il est question d'une statue de Mahomet; il me suffira de rappeler les vers d'un des plus anciens poètes qui aient célébré la première croisade :

> Mahoms fu aportés ens el tref l'Amiral.
> De l'or qui i reluist, des perres de cristal,
> Resclarcist tos li trés el paveillon roïal.
> Devant lui sont espris plus de mil estaval[2].

[1] Wulff, *La Chronique dite de Turpin*, Lund, 1881, in-4°, p. 46-47. Cf. aussi la première version, *ibid.*, p. 4. Voici le texte latin : « Idola et simulacra quæ tunc in Hispania invenit, penitus destruxit, præter idolum quod est in terra Alandaluf, quod vocatur, Salam Cadis : Cadis dicitur locus proprie in quo est; Salam in lingua arabica Deus dicitur. Tradunt Sarraceni quod idolum istud Mahumet quem ipsi colunt, dum adhuc viveret, in nomine suo proprie fabricavit, et demoniacam legionem quandam sua arte magica in eo sigillavit, quæ etiam tanta fortitudine illud idolum obtinet, quod a nullo unquam frangi potuit. Cum enim aliquis christianus ad illum appropinquat, statim periclitatur. Sed cum aliquis Sarracenorum causa adorandi vel deprecandi Mahumet accedit, ille incolumis recedit. Si forte super illud avis quælibet se deposuerit, illico moritur. Est enim in maris margine lapis antiquus, opere sarracenico optime sculptus, super terram situs, deorsum latus et quadratus, desursum strictus, altissimus scilicet quantum solet volare in sublime corvus, super quem elevatur imago illa de auricalco optimo in effigie hominis fusa, super pedes suos erecta, faciem tenens versus meridiem et manu dextera tenens quandam clavem, quæ scilicet clavis, ut ipsi Sarraceni aiunt, a manu ejus cadet anno quo rex futurus in Gallia natus fuerit, qui totam terram hispanicam christianis legibus in novissimis temporibus subiugaverit. Mox ut viderint clavem lapsam, gazis suis in terra repositis omnes fugient. » (Turpin, *Historia Karoli magni et Rotholandi*, éd. Castets, Montpellier, 1880, in-8°, ch. IV, *De Idolo Mahumet*, p. 8-9.

[2] Richard le pèlerin et Graindor, de Douai, *La Conquête de Jérusalem*, éd.

Si nous revenons à la description de la statue par le pseudo-Turpin, nous trouvons, en laissant de côté certaines traditions communes à plusieurs légendes de ce genre (la légion de diables enfermés, le danger pour les chrétiens de s'en approcher, l'immunité accordée aux Sarrasins, etc.), des traits caractéristiques. L'idole est dressée dans la terre d'Andaluf (*in terra Alandaluf*); Andalous, et avec l'article arabe Al-Andalous, est le nom que les Musulmans donnaient à l'Espagne arabe. Cette idole est appelée *Salam Cadis :* le premier mot, qui, suivant notre auteur, signifie Dieu en arabe (*in lingua arabica Salam dicitur*), est le mot à peine altéré *ṣanam* (صنم) « statue, idole ». Quant à Cadis (*dicitur locus proprie in quo est*), on a reconnu l'ancienne Gades, la Cadix (ou Cadiz) actuelle. Enfin cette statue est placée sur un socle très élevé, elle est d'orichalque (*de auricalco optimo;* dans la version française, de *laiton*) et elle tient à sa main une clef[1], dont la chute doit annoncer la naissance du roi qui chassera les Musulmans d'Espagne.

Avant d'aller plus loin, je dois rappeler que la mention de cette statue se trouve chez un auteur bien antérieur au pseudo-Turpin : l'Anonyme de Cordoue, le faux Isidore de Béja (794 de J.-C.), mentionne déjà dans

Hippeau, Paris, 1868, in-8°, p. 258, v. 6462-6465. La fantaisie s'est encore donné plus libre cours dans l'*Historia peregrinorum euntium Jerusolymam*, où le continuateur de Tudebode raconte l'entrée de Tancrède dans le temple de Jérusalem converti en mosquée : « Ecce videt simulacrum argenteum Machumeth, quod erat fusile, stans in excelso throno, quod videlicet tanti ponderis erat, ut vix sex viri fortissimi ad portandum, vix etiam decem ad levandum sursum sufficerent. Quod curiosius Tancredus intuens : Proh pudor, inquit, quid sibi vult præsens imago, quæ stat in sublimi? quid sibi vult hæc effigies? quid gemma, quid aurum, quid sibi vult rostrum? Erat ipse Machumet omnibus his redimitus, etc. » (ap. H. de Castries, *L'Islam*, p. 278 et suiv.). Il n'est pas inutile de rappeler, à ce propos, que d'autres historiens connaissaient mieux le rôle de Mahomet. Ainsi Guillaume de Malmesbury, mort vers 1142, disait dans ses *Gesta regum Anglorum* (l. II, § 189) : « Saraceni et Turchi Deum creatorem colunt, Mahumet *non Deum, sed ejus prophetam* æstimantes » (Migne, *Patrologia latina*, t. CLXXIX, col. 1170, Paris, 1900, in-8°).

[1] Les anciennes éditions de Schardius (1566), de Reuber (1584) et celle de Reiffenberg (1836) portent *clavam* (un bâton) au lieu de *clavem* (une clef). Comme le fait remarquer G. Paris (*De pseudo-Turpino*, p. 22), presque tous les manuscrits portent *clavem*, et c'est cette leçon qu'ont suivie les traducteurs, à l'exception du traducteur islandais qui a lu *clavam*, leçon que donnent également un manuscrit d'Amsterdam et un du Musée britannique (cf. Dozy, *Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne pendant le moyen âge*, 3e éd., Leyde, 1881, 2 vol. in-8°, t. II, p. xciii-xcv).

IMPRIMERIE NATIONALE.

son latin amphigourique la statue en question, dont le geste annonçait la conquête de l'Espagne par les Musulmans[1].

Nous arrivons maintenant aux auteurs arabes, dont la description s'accorde avec celle du pseudo-Turpin : l'interprétation seule diffère. Cette statue, d'après eux, était de fer mélangé de cuivre, ou de cuivre doré; elle avait la forme d'un Berbère, avec de la barbe et une houppe frisée sur la tête. Sous son aisselle passait le pan d'une robe dont les deux pointes étaient retenues dans la main gauche. Il se tenait debout, au sommet d'une construction élevée de soixante et quelques coudées. La hauteur de la statue était de six coudées; elle étendait la main droite, tenant une clef, du côté de la mer, comme pour dire : Il n'y a pas de passage. En effet, la mer, de ce côté, est appelée El-Iblâyah, et on ne l'avait jamais vue calme; les vaisseaux ne s'y aventuraient pas, jusqu'à ce que la clef tomba d'elle-même de la main de la statue[2]. Un géographe du Midi de l'Espagne, connu sous le nom d'Anonyme d'Almeria, en donne une description, probablement *de visu*[3] : « Sur cette pointe, il y avait

[1] . . . Columnas Herculis portendantes,
Et, quasi tomi indicio, porti aditum
Demonstrantes,
Vel, claves in manu, transitum
Spaniæ præsagantes,
Vel reserantes,
Iam olim male direptam
Et omnino impie adgressam
Perditans, . . .

Anonyme de Cordoue, *Chronique rimée des derniers rois de Tolède*, éd. Tailhan, Paris, 1885, in-fol., p. 24-25. Un texte moins correct, quoique corrigé de celui de Florez, se trouve dans Dozy, *Recherches*, t. II, p. XCIII.

[2] Ed-Dimichqi, *Cosmographie*, éd. Mehren, Saint-Pétersbourg, 1866, in-4°, p. 243-244; Yaqout, *Mo'djem el-boldân*, éd. Wüstenfeld, Leipzig, 1866-1871, 6 vol. in-8°, t. IV, p. 370; El-Maqqari, *Analectes sur l'histoire d'Espagne*, Leyde, 1855-1861, 2 vol. in-4°, t. I, p. 153. El-Qazouini (*'Adjâib el-Makhlouqât*, éd. Wüstenfeld, Gœttingen, 1849, in-8°, p. 370) ajoute que la clef tomba l'an 400 de l'hégire (1009-1010 de J.-C.), qu'on la porta au seigneur de Ceuta et qu'elle pesait trois livres; mais ce détail est absolument contesté par Dozy (*Recherches*, t. II, p. XCV). Le même auteur cite les mss d'Ibn 'Iyâs et d'Abou Ḥâmid, que je n'ai pu consulter (*ibid.*, p. 313, note).

[3] Le texte de ce passage a été publié par Dozy (*Recherches*, t. II, p. LXXXIX) d'après un manuscrit du British Museum; cf. aussi le ms. 1552, f° 45 de la Bibliothèque nationale d'Alger. Dans son article, Dozy commet une double inexactitude; il prétend (*ibid.*, p. 312-313, n. 2) que M. de Gayangos a eu tort de citer ce passage d'après El-Maqqari où il ne se trouve pas (*The history of the Mohammedan dynasties of Spain*, Londres, 1840, 2 vol. in-4°, t. I, p. 78); il existe bien dans les *Analectes*, t. I, p. 153. De plus, Dozy affirme que la Bibliothèque nationale de Paris ne possède pas l'ouvrage de l'Anonyme d'Almeria; c'est encore une méprise; il s'y trouve sous le numéro 2220 (ancien fonds arabe 596, où il est attribué à Mohammed ben Abou Bekr ez-Zohri) et a été décrit par M. Houdas et moi dans notre *Mission scientifique en Tunisie* (IIe partie, Alger, 1884, in-8°, p. 154)

une dalle de marbre blanc, carrée, ayant deux empans de large sur autant de haut, et cette dalle portait une statue de laiton, haute de six coudées. Elle représentait un homme à longue barbe, vêtu d'un manteau doré qui lui allait jusqu'à mi-jambes. Son visage était tourné vers le nord-ouest. Son bras gauche était étendu en arrière et il montrait avec son index l'entrée du détroit. Dans sa main droite, couverte de son manteau et étendue vers la terre, il avait un objet qu'on prenait ordinairement pour une clef, mais qui, en réalité, était un bâton [1]. »

Nous venons de passer en revue les sources chrétiennes d'Occident et les sources arabes. De nouveaux témoignages nous sont fournis par les Scandinaves. Le premier, Dozy a conjecturé avec une grande perspicacité que c'est de cette statue qu'il est question dans la Saga islandaise d'Olaf, dont la plus ancienne recension, qui existe encore par fragments, appartient à la première moitié du XIIe siècle. Olaf Haraldsson, un des vikings normands qui ravagèrent les côtes de la France, de l'Angleterre, de l'Espagne chrétienne et du Maghreb, arriva avec sa flotte en 1014 à Karlsár, attendant l'occasion de franchir le détroit où demeuraient les païens (les Musulmans) [2]. On avait jusqu'ici expliqué *Karlsár* par *les eaux de Charles*, c'est-à-dire un des fleuves de France, sans doute la Garonne [3]. Dozy a démontré l'invraisemblance de cette hypothèse et traduit par *les eaux de l'homme.* Cette appellation se rapporte à l'existence de la statue, d'autant que, toujours d'après la Saga, un homme, d'un aspect majestueux et formidable, apparut à Olaf et lui ordonna de ne point continuer son voyage : « Retourne plutôt dans ton pays, lui dit-il, car tu régneras éternellement sur la Norvège. » Cette

avec les suivants : ms. de la Bibliothèque universitaire d'Alger, n° 2016, copié sur celui de la Djamiʿ Zeitounah de Tunis, et un manuscrit copié à Qaïrouân et dont je possède un exemplaire. Il faut ajouter à cette liste un ms. appartenant à M. de Gayangos, dont Simonet et Lerchundi ont donné deux extraits (*Crestomatía arábigo-española*, Grenade, 1884, in-8°, p. 44 et 45), celui du British Museum et une copie de celui de la Bibliothèque nationale d'Alger, que je possède également.

[1] Les renseignements arabes ont été utilisés dans une géographie espagnole qui serait du XIIIe siècle d'après l'éditeur des extraits publiés dans le Bulletin de la Société de géographie de Madrid (1876), « E en esta ynsula ay un ydolo que dizen Cadiz (Ed-Dimichqi, *op. laud.*, p. 243, dit également que l'idole se nommait Qâdis), e tiene en su mano una llave e demuestra con ella que de tras del non ay abitaçion ninguna », cité par Castets, *Turpini historia Karoli Magni*, p. 8, n. 1.

[2] Cf. Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte*, Paris, 1865, in-8°, p. 76 et 120, n. 4.

[3] Cf. les opinions que Fabricius a résumées dans son ouvrage : *La connaissance de la péninsule espagnole par les hommes du Nord*, Lisbonne, 1892, in-8°, p. 4-5.

recommandation se rattache à la tradition dont je parlerai plus loin et d'après laquelle le geste de la statue indiquait qu'il fallait rebrousser chemin [1]. L'existence de la statue est encore confirmée par le franciscain Mauritius de Bergen qui, dans la seconde moitié du XIII^e siècle, composa un itinéraire où il parle de cette statue comme si elle avait encore existé de son temps; or elle avait été détruite depuis plus d'un siècle [2].

L'existence de la statue démontrée, il reste à chercher qui elle représentait. Les colonnes d'Hercule qu'on plaçait à Gadès, ville phénicienne, et les détails que nous donnent quelques écrivains semblent tout naturellement indiquer qu'il s'agit de cette divinité; entre autres la massue (*clava*), qui fut confondue le plus souvent avec une clef (*clavis*), en raison de l'interprétation mythique qu'on donnait à son geste. Nous verrons d'ailleurs que plusieurs auteurs arabes ont conservé le nom d'Hercule à propos de statues de ce genre. Cette opinion est combattue, il est vrai, par Dozy; toutefois le vers de Silius Italicus qu'il cite ne me paraît pas une autorité suffisante [3].

Quant à l'interprétation du geste, il est généralement donné comme une interdiction de pousser plus loin (*nec amplius ultra*), tradition commune chez les Arabes. Elle s'explique par ce fait qu'un peuple étranger à l'art de la peinture et de la sculpture, et manquant de renseignements historiques précis, interpréta à sa guise et dans le sens le plus apparent un geste ou une attitude dont il ne comprenait pas la portée. Cette explication passa d'ailleurs des Musulmans aux Chrétiens d'Espagne et, par ceux-ci, pénétra dans la littérature française du moyen âge [4].

[1] Dozy, *Recherches*, t. II, p. 309-314.

[2] « In hac insula est statua Herculis tenens clavem et *clavum* (lisez *clavam*, addition marginale) in manibus suis, verso vultu ad Africam, dans intelligi quod Gades insula sit clavis Hispaniæ ex illa parte. » *Itinerarium*, f° 142, cité par Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves*, p. 76 et n. 1.

[3] Dozy, *Recherches*, t. II, p. XCVII. Le même auteur renvoie à un ouvrage de Suarez de Salazar publié en 1610, *Grandezas y antigüedades de la isla y ciudad de Cadiz*, que je n'ai pu consulter. En général, les auteurs arabes ont rapporté les monuments de ce genre dont ils font mention à des héros plus connus dans leurs traditions. Je ne crois pas utile de m'arrêter au dire de Dion Cassius (*Historia romana*, XXXVII, 52), qui prétend que César aurait vu une statue d'Alexandre dans le temple d'Hercule à Gadès, d'après une tradition rapportée par Suétone (*Jules César*, VII) et présentée d'une façon plus vraisemblable par Plutarque (*Vie de César*, XI).

[4] On pourrait citer de nombreux exemples de ce fait; j'en ai étudié quelques-uns : *Le château de l'Alhambra et le château de Khaouarnaq* (*Revue des traditions populaires*, t. VI, 1891, p. 459-465); *La Maison fermée de Tolède*, Oran, 1898, in-8°. On sait que l'aventure de la Cava, la prétendue fille du comte Julien, fait le sujet de la chanson de geste d'*Anséis*

El-Edrisi rapporte qu'il existait six colonnes de ce genre, surmontées d'une statue de cuivre indiquant, de la main, l'espace qui s'étend derrière elle [1]. Deux de ces colonnes, qui marquaient le *nec plus ultra*, auraient existé dans les Canaries [2]. Suivant Ibn Khordâdbeh, qui cite ʿAbdallah ben ʿAmr ben El-ʿAṣ, l'une d'elles, représentant un cavalier, aurait existé en Espagne et, de son bras étendu, semblait dire : Derrière moi, il n'y a plus de voie frayée. En effet, suivant la même légende, quiconque s'aventurait au delà devenait la proie des fourmis [3]. El-Bakoui [4] parle d'une colonne de ce genre, placée sur une montagne du pays des Francs, près de la ville de Bardamila (Burdigala, Bordeaux?). C'est sans doute celle dont il est question dans El-Maqqari [5], et que Mousa ben Noṣaïr, le conquérant de l'Espagne, aurait trouvée lorsqu'il pénétra en France. Suivant les traditions musulmanes, elle portait en *arabe* l'inscription que voici : « Fils d'Ismaël, vous êtes arrivés jusqu'ici, retournez. » Mousa, effrayé,

de Carthage; cf. L. Gautier, *Les épopées françaises,* 2ᵉ éd., t. III, Paris, 1880, in-8°, p. 237-247; les observations à la suite de l'édition de ce poème par J. Alton, Tübingen, 1892, in-8°, p. 482-492; Mila y Fontanals, *De la poesía heróico-popular castellana,* Barcelone, 1874, in-8°, p. 125 et suiv. Le même récit se trouve dans le roman italien de la *Seconda Spagna,* éd. Ceruti, Bologne, 1871, in-8°, ch. III-IV.

[1] *Description de l'Afrique et de l'Espagne,* éd. Dozy et De Goeje, Leyde, 1866, in-8°, p. 2 et 3 du texte, 1 de la traduction. Cf. une discussion relative à la valeur de ces témoignages dans Santarem, *Recherches sur la priorité de la découverte des pays situés sur la côte occidentale d'Afrique,* Paris, 1842, in-8°, Introduction, p. XXXIX et suivantes; Macedo, *Memoria em que se pertende provar que os Arabes não conheceraõ as Canarias,* Lisbonne, 1844, in-4°, p. 49-50, 74. Sur les légendes relatives aux statues et empruntées aux Musulmans par les écrivains chrétiens du moyen âge, cf. A. de Humbold, *Histoire de la géographie du Nouveau Continent,* Paris, s. d., 5 vol. in-8°, t. II, p. 225-237; Gaffarel, *Histoire de la découverte de l'Amérique,* Paris, 1892, 2 vol. in-8°, t. I, p. 54, 216.

[2] Comme El-Edrisi, Ibn el-Ouardi ne mentionne que deux colonnes dans les Canaries (*Kharidat el-ʿAdjâib,* Le Caire, 1302, in-8°, p. 58).

[3] *Kitâb al Masâlik wa'l Mamâlik,* éd. De Goeje, Leyde, 1889, in-8°, p. 116 du texte, 88 de la traduction. Cette intervention des fourmis se trouve encore dans une légende berbère relative à Cherchel. Cf. mes *Notes de lexicographie berbère,* IIᵉ série, Paris, 1885, in-8°, p. 7.

[4] *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi,* t. II, p. 529.

[5] *Analectes,* t. II, p. 175; De Gayangos, *History of the Mohammedan dynasties of Spain,* Londres, 2 vol. in-4°, 1840, t. I, p. 289. Cf. aussi *Historia de la conquista de España,* éd. Gonzalez, Alger, 1889, in-8°, p. 14 du texte arabe. L'auteur de cette légende est probablement Ibn Ḥabib. Dans le *Bayân el Moghrib* d'Ibn ʿAdzâri (éd. Dozy, Leyde, 1848-1851, 2 vol. in-8°, t. II, p. 18-19), qui cite cette légende d'après Yousof ben Hichâm, l'inscription est plus développée, mais le nom de la ville n'est pas mentionné.

battit en retraite[1]. El-Bakoui place cette colonne près de Bordeaux; El-Maqqari, dans une plaine qui renfermait de nombreuses ruines; comme il venait de parler de Narbonne, de Lyon et d'Avignon, on y a vu, non sans apparence de raison, les environs d'Arles, connus sous le nom d'Aliscans[2], d'autant plus que le souvenir d'une bataille en cet endroit s'est conservé dans le poème d'*Aliscans* (*Elysii campi*), qui fait partie du cycle de Guillaume d'Orange. Mais le géographe d'Almeria, dont j'ai parlé plus haut, prétend qu'elle fut trouvée à Narbonne. Cette diversité d'opinions montre bien que nous avons encore affaire ici à une nouvelle adaptation de la légende du *nec plus ultra*.

El-Bakoui[3] cite encore une autre statue du même genre, qu'un prince himyarite, Abou Yâsir[4], aurait érigée dans un des déserts du Maghreb avec une inscription indiquant que des sables, qui coulaient comme de l'eau, l'avaient empêché de pousser plus loin. Mais ce sont surtout les îles qui avaient le privilège d'arrêter, par de tels avertissements, les audacieux disposés à s'aventurer dans la mer des Ténèbres. L'une d'elles, Masfahan (peut-être Ténérife), aurait possédé une statue dressée par le roi fabuleux des Himyarites, As'ad Abou Karb[5], assimilé d'ordinaire à l'un des deux Dzou'l Qarnain (Alexandre) de la tradition arabe, ou par Dzou'l Manâr l'Himyarite, également l'un des prétendus Alexandres[6]. Une autre colonne existait, dit-on, dans l'île de Laghous ou

(1) Sur les légendes dont Mousa ben Noṣaïr fut le héros et les aventures fabuleuses que lui attribuent certains écrivains musulmans, entre autres Ibn el-Habib, et qui fournirent le sujet d'un livre, cf. Dozy, *Recherches*, t. II, p. 30-32. Le résumé de ce livre paraît être le conte des *Mille et une Nuits: La ville de cuivre* (éd. du Caire, 4 vol. in-8°, 1302 hég., t. III, p. 42-49; éd. Habicht, Breslau, 12 vol. in-12, 1825-1843, t. VI, p. 343-401).

(2) Reinaud, *Invasion des Sarrasins en France*, Paris, 1836, in-8°, p. 37-40.

(3) *Notices et extraits des manuscrits*, t. II, p. 962.

(4) Ce personnage est appelé Nâchir ben 'Amr dans le *Commentaire* d'Ibn Badroun sur le poème d'Ibn 'Abdoun (éd. Dozy, Leyde, 1846, in-8°, p. 79). La *Qaṣidah himyarite* (v. 49-51) mentionne bien un Yâsir, fils d'Omm Liqâḥ, qui parvint aux extrémités du monde, mais il n'est pas question de statues (A. von Kremer, *Die himjarische Kasidah*, Leipzig, 1865, in-8°, p. 12, v. 49-51). Cf. aussi A. von Kremer, *Ueber die südarabische Sage*, Leipzig, 1866, in-8°, p. 68; Tabari, *Annales*, 1re partie, t. III, Leyde, 1881, in-8°, p. 683-684, qui le nomme Yâsir ben 'Amr b. Ya'for, ou Yâsir An'am.

(5) El-Edrisi, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, p. 28 du texte, 34 de la traduction.

(6) Ibn el-Ouardi, *Kharidat el-'Adjâib*, p. 58. Macedo (*op. laud.*, p. 41, n. 167) rapporte un passage d'un ouvrage intitulé *Akhbâr ez-Zemân*, faussement attribué à Mas'oudi, d'après lequel les idoles élevées par Dzou'l Manâr auraient été au nombre de trois. « L'une d'elles, dit-il, est jaune et fait signe avec la

d'El-ʿAous. L'auteur d'un *Livre des Merveilles*, cité par El-Edrisi[1], raconte que le prince yéménite Dzou'l Marâthid, qui fit élever cette colonne dans cette île, y mourut, et que son tombeau s'y trouve dans un temple bâti en marbre et en verres de couleur. C'est à un souvenir de cette tradition qu'il faut rapporter l'épisode de la statue qu'un voyageur prédestiné doit abattre avec une flèche de bronze dans le conte du troisième calender[2], et aussi l'illusion qui fit reconnaître une statue équestre indiquant le chemin de l'Occident, dans un rocher de l'île de Corvo, l'une des Açores[3].

A côté des attributions fabuleuses dont il vient d'être parlé, plusieurs auteurs arabes ont conservé le souvenir d'Hercule représenté par cette statue. En premier lieu El-Bekri, originaire d'un pays voisin de Séville, la mentionne parmi les monuments laissés par Hercule (Hirāqles), « un des anciens rois des Grecs »[4]. Il en est de même de Mas'oudi : « Au point de jonction de la mer de Roum et de l'Océan se trouvent des phares de cuivre et de pierre bâtis par Hercule (*Herqel*) le héros; ils sont couverts

main, comme si elle s'adressait à quelqu'un et lui ordonnait de s'en retourner. La seconde est verte, elle tient le bras élevé et étendu comme si elle voulait demander : Où allez-vous? La troisième est noire et montre la mer du doigt, comme pour avertir que celui qui passera au delà de cet endroit serait noyé. » Ce passage se retrouve dans le *Livre des Merveilles* (trad. Carra de Vaux, Paris, 1892, in-8°, p. 32) qui, dans quelques manuscrits, porte le titre d'*Akhbâr ez-Zemân* (Carra de Vaux, *op. laud.*, p. XXVIII-XXIX). Ce dernier ouvrage donne, en outre, la prétendue inscription : Œuvre d'Abrahah Dzou'l Manâr l'Himyarite, dédiée à son seigneur le Soleil. Cf. aussi A. von Kremer, *Die himjarische Kasidah*, v. 36-37, p. 8; *Ueber die südarabische Sage*, p. 63; Tabari, *Annales*, 1re partie, t. II, Leyde, 1880, p. 441; Santarem, *Recherches*, p. CII, note.

(1) Il s'agit d'un ouvrage différent de celui dont il vient d'être question, car, dans ce dernier, Dzou'l Marâthid est simplement mentionné (p. 131). De plus la Qaṣidah himyarite (v. 99, p. 23) ne parle pas de cette construction, bien que l'auteur descendît de ce prince; cf. A. von Kremer, *Ueber die südarabische Sage*, p. 95-96.

(2) *Mille et une Nuits*, éd. du Caire, t. I, p. 41; éd. de Breslau, t. I, p. 264-266. Ibn Ḥabib raconte que Mousa ben Noṣaïr « arriva à un pont sur lequel était une figure de cuivre qui représentait un homme ayant en mains un arc et des flèches. Quand les soldats s'approchèrent de cette figure, elle décocha une flèche et tua un homme, puis elle en décocha une autre et tua encore un homme. Cela fait, elle tomba. Les soldats s'avancèrent pour l'examiner; ce n'était pourtant qu'une figure de cuivre (Dozy, *Recherches*, t. II, p. 31). Cf. aussi, dans les *Mille et une Nuits*, le cavalier de cuivre dont la main indique à Mousa ben Noṣaïr et ses compagnons le chemin de la Ville de cuivre (éd. du Caire, t. III, p. 40; éd. de Breslau, t. VI, p. 363).

(3) Cf. Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, Paris, 1860, 6 vol. in-8°, t. I, p. 354.

(4) Cité par El-Maqqari, *Analectes*, t. I, p. 82.

de caractères et surmontés de statues qui semblent dire du geste : Il n'y a ni route ni voie derrière nous pour ceux qui de la mer de Roum voudraient entrer dans l'Océan. En effet, aucun navire ne le parcourt; on n'y trouve pas de terre cultivée ni habitée par des êtres raisonnables; on n'en connaît ni l'étendue ni la fin; on ignore le but où il conduit; on le nomme Mer des Ténèbres, Mer Verte ou Mer Environnante. On a soutenu que ces phares ne s'élevaient pas sur ce détroit, mais sur des îles de la Mer Environnante situées près de la côte [1]. »

Après la destruction de la statue de Cadix, dont il sera parlé plus loin, la tradition populaire en fit le sujet d'une légende mêlée de plusieurs traits étrangers. « Avant l'Islam, le roi chrétien qui possédait cette île avait une fille recherchée par de nombreux prétendants. Elle déclara qu'elle épouserait celui qui construirait dans l'île un talisman pour empêcher les Berbères d'y entrer de force, ou celui qui, du continent, amènerait de l'eau en quantité considérable pour faire tourner des moulins. Deux princes se présentèrent : l'un se chargea d'amener de l'eau, l'autre de construire le talisman, à condition que celui qui aurait terminé le premier épouserait la jeune fille. Ce fut celui qui amenait l'eau qui eut terminé le premier sa tâche, mais il le dissimula, de crainte que le talisman ne fût point achevé. Quand son concurrent l'eut terminé et qu'il ne resta plus qu'à polir la statue, alors l'autre fit couler l'eau et les moulins tournèrent. On dit à l'auteur du talisman qu'il était devancé et il se précipita, de désespoir, de l'endroit où il se trouvait et périt, de sorte que son rival eut le talisman, l'aqueduc et la jeune fille [2]. »

La construction de la statue est ici jointe à celle d'un aqueduc et toutes deux sont entreprises par deux rivaux. Ce thème est la version arabe du conte que j'ai recueilli en dialecte berbère, chez les Beni Menacer, près de Cherchel [3] : il s'agit d'un roi de cette ville qui promet sa fille à celui qui, le premier amènera de l'eau à Cherchel. Un païen et un juif se présentent : le premier fait venir l'eau de la rivière d'El-Hachem, dans un

[1] Mas'oudi, *Prairies d'or*, éd. et trad. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, t. I, Paris, 1861, in-8°, ch. XII, p. 257-258. Les mêmes renseignements sont donnés avec quelques renseignements complémentaires par le même auteur, dans le *Kitâb et-tanbih*, éd. De Goeje, Leyde, 1894, in-8°, p. 68, trad. par Carra de Vaux, *Le Livre de l'avertissement*, Paris, 1897, in-8°, p. 101-102.

[2] El-Qazouini, *'Adjâib el-Makhloûqât*, p. 369-370; Yaqout, *Mo'djem el-Boldân*, t. IV, p. 6; El-Maqqari, *Analectes*, t. I, p. 152-153; P. de Gayangos, *The history of the Mohammedan dynasties*, t. I, p. 259-261.

[3] Cf. le texte berbère dans mes *Notes de lexicographie berbère*, IIe série, *Dialecte des B. Menacer*, p. 93-94, et la traduction dans mes *Contes populaires berbères*, Paris, 1887, in-18, n. XXII, p. 45, *L'aqueduc de Cherchel*.

aqueduc construit avec soin; le second va la chercher à El-'Anâser et fabrique à la hâte des conduites en roseaux, ce qui lui donne la victoire. Il existe aussi une version arabe de ce conte : elle a été recueillie par Fabre[1].

Dans une variante, la scène est placée dans la vallée du Chelif, à Clin champ (Les Silos). Une jeune princesse, recherchée par les principaux personnages du pays, — son cousin, qu'elle préférait, et le chef des nègres, — promet sa main à celui qui, dans un délai de huit jours, amènera dans la région les eaux de l'Oued 'Anṣer. Le nègre doit faire le travail en maçonnerie et le prince en roseaux; comme de juste, celui-ci a terminé le premier, mais, comme il a oublié de percer un des roseaux, l'eau n'arrive pas et le nègre a le temps de terminer son œuvre. Désespérée, la jeune fille se précipite du haut de sa maison et se tue[2]. On voit que sous cette forme la légende est altérée : il est évident que, dans le récit primitif, c'est le prétendant le plus avisé qui construit l'aqueduc en roseaux et que c'est l'amoureux évincé qui se suicide.

Il ne nous reste plus qu'à rappeler ce que devint cette statue qui représenta successivement Hercule, un héros mystérieux et Mahomet. Des traditions recueillies par des auteurs orientaux, Yaqout et El-Qazouini, prétendent que la clef (ou la massue) dont la chute présageait tant d'événements divers tomba, et le dernier ajoute que cet événement arriva en l'an 400 de l'hégire (1009-1010 de J.-C.), qu'on la porta au seigneur de Ceuta et qu'elle pesait trois livres[3]. La statue dura encore près d'un siècle et demi. En l'an 540 de l'hégire (1145-1146), l'amiral ʿAli ben 'Isa, neveu du qâid Abou ʿAbdallah ben Maïmoun, s'empara de Cadix et fit détruire la statue où il espérait trouver un trésor. Sa cupidité fut déçue; il ne retira que douze mille dinârs, environ dix-huit mille francs, de la vente des morceaux de laiton recouverts d'une couche d'or[4].

[1] *L'Algérie*, Paris, 1876, in-18 jésus, p. 41-42.

[2] Gsell, *Enquête administrative sur les travaux hydrauliques anciens en Algérie*, Paris, 1902, in-8°, p. 13.

[3] El-Qazouini, *Athâr el-bilâd*, p. 370; Yaqout, *Moʿdjem*, t. IV, p. 6. Cette assertion est mise en doute par Dozy, *Recherches*, t. II, p. xcv, mais il ne produit pour la combattre que des arguments trop vagues et trop généraux.

[4] Ibn Abi Zer', *Roudh el-Qarṭâs*, éd. Tornberg, Upsala, 1843-1845, 2 vol. in-4°, t. I, p. 176; *Le géographe d'Almeria*, ap. Dozy, *Recherches*, t. II, p. xci; Yaqout, *Moʿdjem el-Boldân*, t. IV, p. 6; El-Maqqari, *Analectes*, t. I, p. 103-104; Lerchundi et Simonet, *Crestomatia arabico-española*, p. 23; El-Qazouini, *Athâr el-bilâd*, p. 370, qui donne la date de 540, ne nomme pas ʿAli. Ed-Dimichqi (*Cosmographie*, p. 244) se contente de mentionner qu'elle fut détruite au temps des Almohades.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Si cette nouvelle arriva aux chrétiens du Nord de l'Espagne, ils durent s'étonner, et en même temps se réjouir de voir les Musulmans abattre eux-mêmes « l'Ymage Mahom », dont la chute présageait la délivrance de l'Espagne.

René BASSET.

LIVRES NOUVEAUX.

Le livre des appareils pneumatiques et des machines hydrauliques de Philon de Byzance, édité d'après les versions arabes d'Oxford et de Constantinople et traduit en français par le baron Carra de Vaux, membre du Conseil de la Société asiatique de Paris. — Tiré des *Notices et Extraits des Manuscrits de la Bibliothèque nationale et des autres bibliothèques*, t. XXXVIII. Paris, Klincksieck, 1902. Gr. in-4°, de 212 pages.

Après avoir tiré des manuscrits arabes, il y a dix ans, et nous avoir révélé les *Mécaniques* de Héron d'Alexandrie, M. Carra de Vaux vient d'en faire autant pour un important traité de Philon de Byzance. On n'en connaissait jusqu'à présent que le début (à peu près un cinquième de l'ensemble) d'après une version latine du moyen âge, publiée en 1870 par V. Rose dans ses *Anecdota;* c'était assez pour savoir que l'ouvrage était tout à fait analogue, dans son objet et dans sa composition, aux *pneumatiques* de Héron. Aujourd'hui il nous est permis de comparer complètement ces deux traités, et il y a là un sujet d'études intéressantes; pour le moment, je me contenterai de dire que Héron, qui a évidemment utilisé Philon, semble s'être ingénié à modifier les appareils décrits par son précurseur, de façon à affirmer autant que possible son originalité; mais, du premier au second, la théorie n'a pas fait de progrès, et les perfectionnements techniques semblent assez peu notables.

La version latine paraît dériver d'un texte arabe moins satisfaisant que celui du ms. 3713 de Sainte-Sophie, dont M. Carra de Vaux s'est servi pour cette partie, le ms. 954 de la Bodléienne ne la contenant pas. Ces deux mss. arabes semblent au contraire provenir d'un même archétype; l'éditeur pense que ce dernier devait remonter au temps d'Almamoun, mais il croit, d'après l'origine syriaque ou persane de la majorité des termes techniques, que la traduction arabe a été faite non pas directement sur le grec, mais sur une version faite en Perse, sous les derniers Sassanides, par un nestorien de Syrie.

Que dans ces traductions successives, le texte n'ait pas été altéré et quelque peu interpolé, on ne peut certainement pas le garantir; mais, autant qu'on en peut juger, il a moins souffert qu'on aurait pu le croire à priori, et s'il a subi des additions (très faciles à insérer, eu égard au mode de composition de l'ouvrage), elles semblent avoir plutôt été grecques que rédigées dans une langue orientale. Au reste, une des altérations les plus notables est celle du titre d'un ouvrage que Philon avait composé et auquel il renvoie; la version latine donne *De Arbitriis mirabilibus;* et le ms. de Sainte-Sophie conduit au même sens. Sans aucun doute, une correction

semble nécessaire, mais elle ne peut être apportée qu'en faisant place aux conjectures. M. Carra de Vaux admet que le titre grec devait être *περὶ θαυμαστῶν ὀργάνων* (ou *ἀγγείων*) et qu'il s'agit en tout cas des orgues hydrauliques. Il est certain que l'hypothèse de Rose, que ce traité était relatif aux automates, doit être écartée, car nous savons, par l'opuscule de Héron, que dans les automates grecs il n'était nullement fait usage de la compression ou de la dilatation de l'air, que vise clairement le texte de Philon.

Cependant peut-être conviendrait-il d'examiner si le mot arabe suspect ne devrait pas être regardé comme correspondant à *θεωρήματα*; Philon, en effet, dans ses Βελοποιϊκά (éd. Thévenot, p. 77), dit : *ἐν τοῖς λεγομένοις πνευματικοῖς θεωρήμασιν τοῖς καὶ ὑφ' ἡμῶν μετὰ ταῦτα ῥηθησομένοις*, et il semble faire en cet endroit allusion à un traité différent de celui où il décrit les appareils pneumatiques, et que nous possedons desormais. T.

Beitraege zur alten Geschichte und griechisch-roemischen Alterthumskunde. — Festschrift zu Otto Hirschfelds sechzigsten Geburtstage. — 1 vol. in-8° de 513 p., Berlin, Weidmann, 1903.

Pour fêter les soixante années, si fécondes pour la science, qu'a vécues M. le professeur Hirschfeld, pour que le livre écrit à cette occasion donnât une idée exacte de son activité multiple comme professeur et comme directeur du *Corpus inscriptionum latinarum*, il fallait faire appel à de nombreux savants et à des savants appartenant un peu à tous les pays. On ne s'étonnera donc pas de rencontrer dans ces mélanges *soixante-trois* articles et d'y voir traiter les sujets les plus divers. L'Allemagne a fourni, naturellement, le plus fort contingent; elle y donne la main à l'Autriche, à la Belgique, à la France, à la Hollande, à la Roumanie, à la Russie. L'épigraphie grecque y est représentée entre autres par MM. Boissevain (Étude sur l'inscription de la statue de Jupiter elevée à Olympie après la guerre des Perses), Benndorf (Inscription de Xanthos), Hiller von Gärtringen (Inscription relative aux Bacchistae de Thera), Lehmann (Inscription grecque de la Petite Arménie et de la Commagène), etc.; l'épigraphie latine par MM. Bormann (Documents législatifs de l'épigraphie républicaine), Frankfürter (Inscription bilingue de Carnuntum, où se lit le nom du légat T. Pomponius Protomachus), Cagnat (Inscriptions d'Afrique), Héron de Villefosse (Fragment nouveau du discours d'Hadrien à Lambèse), Schulten (Restitution d'un règlement *de pastu pecoris*), etc.; la numismatique par M. Dressel (Légende d'une médaille d'Antoine le Pieux ayant trait aux *ludi decennales*, fixée par un exemplaire du Musée de Berlin), Regling (*Aurei* découverts à Karnak), Pridik (Médaillon d'or de Numerien), Rostotvzew (Tessères de plomb relatant des distributions faites à Athènes sous Auguste); la papyrographie par MM. Wessely (Fragments d'historien grec relatifs à un Artabazos, contemporain d'Artaxerxès III), Wilcken (Fragments de papyrus qui montrent l'Égypte beaucoup moins peuplée à la fin de l'Empire qu'on ne le croit généralement), etc. Dans le domaine des antiquités romaines, M. Mommsen a traité de l'hérédité du décurionat, de la date où cette hérédité a été reconnue, des documents qui nous en ont gardé la preuve; M. von Premerstein, des *quinqueviri* à Rome et dans les municipes; M. Kübler, de la compétence des tribuns de la plèbe en droit privé, sous l'empire; M. Cumont, des gladiateurs et des acteurs dans le Pont; M. Ritterling, de l'armée romaine à la fin du IIIᵉ siècle; M. Jullian, de la formation des cités gauloises; M. von Domaszewski, de certains dieux de l'ancienne religion romaine qui, sans avoir d'existence propre, étaient des qualités appartenant à d'autres divinités et formaient avec elles une paire : *Luam Saturni*,

Moles Martis; M. Kornemann, de l'établissement de la province de Lusitanie; M. Patsch, de la nature du pays en Dalmatie, à propos d'inscriptions dédiées à Silvain, etc. M. Maionica étudie un certain nombre de monuments d'Aquilée où sont représentés des instruments à écrire (tablettes, stylets, etc.); M. Bulic, la tombe de Pomponia Vera, à Salone; M. Studniczka, un portrait ligorien du philosophe stoïque Junius Rusticus, tandis que MM. Löwy et Hülsen discutent des arcs de triomphe et de leur origine. A la littérature appartiennent plutôt les articles de MM. Vahlen, Bardt et Gurlitt (Cicéron), Dessau (Tite-Live), Münzer, Seeck (Tacite), Cichorius (Catulle), Lumbroso (Dion Chrysostome), Dürr (Juvénal), Ihm (Isidore), Hans Lucas (Pétrone). Cette nomenclature est loin d'épuiser la liste des auteurs qui ont collaboré à ces *Mélanges.* Il faut encore citer cependant, à part, les noms de M. H. Schöne et de M. Krascheninnikov. Le premier a reproduit un certain nombre de lettres inédites de Niebuhr à A. Mai. Le second, rappelant certaines inscriptions pompéiennes où soit des habitants, soit des corporations recommandaient aux votes de leurs concitoyens des candidats de leur choix, a signalé une affiche toute semblable qu'il a lue à Rome en 1893 : *Regina Coeli, cella n° 61. Costanzo Chauvet raccomanda agli elettori Enrico Galluppi suo intimo ed ottimo amico.* — L'auteur y voit d'ailleurs une ironie. — Le rapprochement est piquant; mais je ne sais pas s'il autorise les conclusions que l'auteur en a tirées et que je ne saurais discuter ici. R. C.

Catalogus codicum astrologorum graecorum. IV : Codices italicos praeter Florentinos, Venetos, Mediolanenses, Romanos descripserunt D. Bassi, Fr. Cumont, Aem. Martini, Al. Olivieri. 1 vol. in-8° de VIII-192 p. 2 fac-similés. Bruxelles, H. Lamertin, 1903.

M. Franz Cumont poursuit la publication des catalogues de manuscrits grecs astrologiques et, en signalant la quatrième section de ce précieux recueil, nous avons la satisfaction de pouvoir ajouter que la première partie de la cinquième (Codices Romani) et la sixième (Codices Vindobonenses) sont actuellement sous presse. La section publiée aujourd'hui nous fait connaître le contenu astrologique des manuscrits existant à Turin (au nombre de 5), à Bergame (1), à Parme (1), à Modène (9), à Bologne (2), à Naples (8), à Messine (1). En outre 4 Laurentiani de Florence viennent compléter la première section. L'Appendice nous apporte 80 pages de fragments inedits, les uns anonymes, les autres, d'Héliodore, fils d'Hermias, Léon le Philosophe, Théophile, Nicétas le Paphlagonien (ou Pierre, patriarche d'Antioche), Julien de Laodicée, Mélampus, Zanatas, Pétosiris, Apomasar, Paul d'Alexandrie, Vettius Valens et Protagoras de Nicée. Nous exprimons le vœu que les collaborateurs de M. Franz Cumont et M. Lamertin, son éditeur, soient encouragés par le public savant à continuer ces notices de manuscrits et ces *excerpta,* dont il serait oiseux de démontrer la haute valeur scientifique. C. E. R.

Le miniature del Pontificale Ottoboniano (Codice Vaticano Ottoboniano 501) riprodotte in fototipia per cura della Biblioteca Vaticana. Roma, Luigi Moretti, 1903. In-folio, 20 pages et 15 planches. (*Codices e Vaticanis selecti phototipice expressi,* volumen III.)

Ce fascicule contient la reproduction de peintures qui jouissent depuis longtemps d'une certaine célébrité. Elles ornent un Pontifical dont le texte a été reconnu être celui de la rédaction arrêtée sous le pontificat d'Innocent VIII et publiée à Rome en 1485. Le corbeau de Mathias Corvin s'y voit à plusieurs endroits. Tout porte à

croire que ce beau volume, qui n'a pas été terminé et qui manque de frontispice, a été exécuté à Rome, entre les années 1485 et 1489, par les soins de Jean Vitez, évêque de Sirmio, soit pour être offert à Mathias Corvin, soit pour servir à Jean Vitez, qui fut chargé de diverses missions à la cour pontificale.

Les peintures de ce manuscrit ont longtemps passé pour être de Perugin; mais cette attribution est aujourd'hui complètement abandonnée. Au nom de Perugin Milanesi a proposé de substituer celui du Florentin Gherardo Giovanni di Miniati. Plus récemment, Venturi a mis en avant le nom de fra Antonio da Monza, qui a signé une peinture du Musée Albertin, à Vienne. Ce dernier artiste pourrait être celui auquel les marquis d'Adda et Mongeri ont voulu faire honneur des peintures du ms. addit. 21413 du Musée britannique[1] et du ms. italien 372 de la Bibliothèque nationale (*Vita di Francesco Sforza scritta da Antonio Piacentino*). La question reste indécise. L. D.

Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie, 1172-1361, publiés par Auguste LONGNON, membre de l'Institut. T. Ier, « les Fiefs ». Paris, Ernest Leroux, 1901; in-4°, LIII-809 pages.

M. Longnon a consacré à la Champagne, son pays d'origine, une part considérable de sa merveilleuse activité scientifique. Sa première publication sur la géographie féodale de cette province date de 1869; c'est un volume in-8° de 415 pages, dont le titre est : *Livre des vassaux du comté de Champagne et de Brie, 1172-1222, publié d'après le manuscrit unique des Archives de l'Empire.* Puis en 1877 a paru de lui un volume intitulé : *Rôle des fiefs du comté de Champagne sous le règne de Thibaut le Chansonnier (1249-1252), publié d'après les minutes conservées au Trésor des Chartes,* un volume in-8° de 416 pages. Ce sont de premiers essais[2], des essais incomplets. Depuis, le savant auteur a entrepris de nous donner un recueil complet et définitif des textes géographiques qui font connaître l'organisation féodale du comté de Champagne et de Brie. Le premier volume, qui date de 1901, mais n'a été mis en vente qu'un peu plus tard, comprend d'abord les sept registres des *Feoda Campanie*, nomenclature de vassaux rangés par ordre de châtellenies, 1172-1220. Viennent ensuite : 1° les rôles de fiefs rédigés sous le règne de Thibaut le Chansonnier, 1249-1252; 2° le livre des hommages faits à Thibaut V, 1256-1270; 3° les rôles de fiefs rédigés sous la régence de Blanche d'Artois, 1274-1275; 4° divers documents géographiques concernant le comté de Champagne pendant la période écoulée entre l'année 1274, date de la mort du dernier comte de Champagne, et la réunion définitive du comté à la Couronne de France, 1361. Suivent en appendice : 1° des listes de chevaliers champenois convoqués pour prendre place dans les armées du roi de France, 1214-1350; 2° des fragments de généalogies champenoises, 1243-1350; 3° des chartes relatives aux hommages dus par les comtes de Champagne à divers suzerains, c'est-à-dire à l'empereur, au roi de France, au duc de Bourgogne, aux archevêques de Reims et de Sens, aux évêques de Châlons, de Langres, d'Auxerre et d'Autun, à l'abbé de Saint-Denis, 1143-1350. Dans les dernières de ces chartes on voit les rois Philippe le Bel, Philippe le Long, Philippe de Valois et

[1] Diplôme de Ludovic le More, orné des portraits en médaillon de Ludovic et de sa femme, Béatrice d'Este. Le catalogue du Musée britannique met ces portraits sous le nom de maestro Girolamo de Milan.

[2] Nous aurions tort de négliger de mentionner également le *Dictionnaire topographique du département de la Marne*, un volume in-4°, Paris, librairie Hachette et Cie, 1891, LXXIX-380 pages.

Jean II faire, par entremise de mandataires, hommage à l'abbé de Saint-Denis et à l'archevêque de Sens, cela conformément à la doctrine exposée par Brussel, *Nouvel examen de l'usage général des fiefs*, p. 150-157.

Les recherches dans le volume de M. Longnon sont rendues excessivement faciles par une table des noms de lieu et de personne, trois cent six pages à trois colonnes. Nous attendons impatiemment le tome second.

H. d'Arbois de Jubainville.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

SÉANCE TRIMESTRIELLE DU 1er JUILLET 1903.

L'Institut a tenu le 1er juillet, à deux heures, sa troisième séance trimestrielle de 1903.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le docteur Roux remercie l'Institut de lui avoir décerné le prix Osiris.

— M. le Président donne lecture d'un décret par lequel l'Institut est autorisé à accepter le legs de M. G. N. Baconnier de Salverte, consistant en autographes intéressant les cinq Académies.

— M. le Président a le regret d'annoncer le décès de Mme Jean Reynaud, fondatrice d'un prix annuel de 10,000 francs qui est decerné à tour de rôle par l'une des cinq Académies.

— L'Institut procède à l'élection des trois conservateurs du Musée Condé. MM. Mézières, Leopold Delisle et Gruyer sont réelus pour trois ans.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Bureau. L'Académie a procédé au renouvellement de son bureau pour le troisième trimestre de 1903. Elle a elu M. Paul Deschanel directeur et M. Edmond Rostand chancelier.

Réception. M. Edmond Rostand, élu en remplacement de M. le vicomte de Bornier, est venu prendre séance le jeudi 4 juin, et a prononcé le discours d'usage. M. le vicomte Eugène Melchior de Vogüé lui a répondu. Les parrains de M. Edmond Rostand étaient MM. Claretie et Hervieux.

Élections. L'Académie a procédé à l'élection de deux membres en remplacement de MM. Gaston Paris et Ernest Legouvé, décédés. Les candidats à la succession de M. Gaston Paris étaient, par ordre alphabétique, MM. Jules Delafosse, Fréderic Masson, Bellanger et Marius Bernard.

Le nombre des votants était de trente-six, la majorité absolue de dix-neuf.

Au premier tour de scrutin, M. Jules Delafosse a obtenu 17 suffrages, M. Frédéric Masson 14, et M. Jules Breton 1; il y avait 4 bulletins blancs.

Au deuxième tour de scrutin, M. Frédéric Masson a été élu par 19 suffrages; M. Jules Delafosse en a obtenu 14; il y avait 3 bulletins blancs.

M. Frédéric Masson est né en 1847 et a été bibliothécaire du Ministère des Affaires étrangères; ses travaux ont porté sur l'histoire de la France au XVIIIe siècle, sur celle de la Révolution et principalement, comme l'on sait, sur celle du Premier Empire.

— Les candidats à la succession de M. Ernest Legouvé étaient, par ordre alphabétique : MM. René Bazin, Jules Breton, Émile Gebhart et Gustave Larroumet.

Au premier tour de scrutin, M. René Bazin a obtenu 12 suffrages, M. Jules Breton 3, M. Gebhart 11, M. G. Larroumet 10.

Au deuxième tour de scrutin, M. René Bazin a obtenu 16 suffrages, M. E. Gebhart 10, M. G. Larroumet 10.

Au troisième tour de scrutin, M. René Bazin a été élu par 21 suffrages; M. E. Gebhart en a obtenu 7, et M. G. Larroumet 8.

M. René Bazin, qui est né en 1853, a été inscrit au barreau de la Cour d'appel d'Angers et professe le Droit criminel à la Faculté catholique de l'Ouest.

Il a publié un grand nombre de romans, ainsi que plusieurs études sur l'Italie et sur l'Espagne contemporaines.

— Pendant le mois de juin, l'Académie a statué sur l'attribution de plusieurs des prix dont elle dispose :

Prix Langlois. Ce prix, de la valeur de 1,200 francs, a été partagé, par fractions égales, entre M. Beljame, pour ses traductions de l'*Othello* et du *Jules César* de Shakespeare, et M. Brisset, pour sa traduction des *Œuvres* de Pétrarque.

Prix Saintour. Ce prix, de la valeur de 2,000 francs, a été partagé ainsi :

Un prix de 1,000 francs à M. Seché pour son tome I des *Œuvres complètes de Joachim du Bellay;*

Deux prix de 500 francs chacun à M. Huszar, pour son ouvrage intitulé : *Pierre Corneille et le théâtre espagnol*[1], et à Mlle Elvire Sampiresco, pour son ouvrage intitulé : *Ménage, polémiste, philologue et poète.*

Prix Pateau-Duvigneaux. Ce prix, de la valeur de 2,500 francs, a été décerné à M. l'abbé Lecanuet, pour son ouvrage intitulé : *Montalembert.*

Prix Furtado (de Bayonne). Ce prix, de la valeur de 1,000 francs, a été décerné à Mme la comtesse de Clinchamp, pour son ouvrage intitulé : *Chantilly (1485-1897).*

Prix Sobrier-Arnould. Ce prix, de la valeur de 2,000 francs, a été partagé par fractions égales, entre MM. Ch.-V. Langlois, pour ses *Questions d'histoire et d'enseignement,* et Gustave Reynier, pour son ouvrage intitulé : *La vie universitaire dans l'ancienne Espagne.*

Prix Fabien. Ce prix, de la valeur de 2,500 francs, a été partagé ainsi : un prix de 1,000 francs à M. Louis Rivière, pour son ouvrage : *Mendiants et vagabonds;* un prix de 1,000 francs à M. Emmanuel de Martonne, pour son ouvrage : *La Valachie;* un prix de 500 francs à M. J. Pène-Siefert, pour son ouvrage : *Jaunes et Blancs en Chine.*

Prix Charles Blanc. Ce prix, de la valeur de 2,500 francs, a été partagé ainsi : un prix de 1,000 francs à M. Louis Flandrin, pour son ouvrage : *Hippolyte Flan-*

[1] M. Martinenche a donné un compte rendu de cet ouvrage dans le *Journal des Savants,* n° de mai 1903, p. 295-296.

drin, sa vie et son œuvre; trois prix de 500 francs à chacun des ouvrages suivants : *Dalou, sa vie et son œuvre,* par M. Maurice Dreyfous; *L'orfèvrerie algérienne et tunisienne,* par M. Paul Eudel; *Le style dans les arts et sa signification historique,* par M. Louis Juglar.

Prix Bordin. Ce prix, de la valeur de 3,000 francs, a été partagé ainsi : un prix de 1,000 francs à M. Paul Allard, pour son ouvrage : *Julien l'Apostat;* un prix de 1,000 francs à M. Francisque Vial, pour son ouvrage : *L'enseignement secondaire et la démocratie;* un prix de 500 francs à M. A. Lieby, pour son *Étude sur le théâtre de Marie-Joseph Chénier;* un prix de 500 francs à M. J. Kont, pour son *Étude sur l'influence de la littérature française en Hongrie (1772-1896).*

Prix Marcelin Guérin. Ce prix, de la valeur de 5,000 francs, a été partagé ainsi : un prix de 1,000 francs à chacun des ouvrages suivants : *La vie à Tulle aux XVII^e et XVIII^e siècles,* par M. René Fage; *Les dernières années de Chateaubriand (1830-1848),* par M. Edmond Biré; un prix de 500 francs à chacun des ouvrages suivants: *Le poète Edward Young (1683-1765),* par M. W. Thomas; *Les protestants d'autrefois,* par M. Paul de Félice; *L'impérialisme allemand,* par M. Maurice Lair; *Victoria, sa vie, son rôle, son règne,* par M. Abel Chevalley; *Gazali,* par M. le baron Carra de Vaux; *Talleyrand, évêque d'Autun,* par M. Bernard de Lacombe.

Prix Montyon. L'Académie a décerné sur cette fondation neuf prix de 1,000 francs et vingt-cinq prix de 500 francs. Nous citerons seulement ici le titre des ouvrages relatifs à l'ordre d'études dont traite le *Journal des Savants.*

Prix de 1,000 francs : *Le commandant Lamy d'après sa correspondance et ses souvenirs,* par M. le commandant Reibell. Prix de 500 francs : *La défense de la légation de France,* par M. Eugène Darcy; *Nos origines nationales,* par M. Henri Guerlin; *Fez,* par M. Auguste Moulieras; *Frédéric le Grand,* par M. L.-Paul Dubois.

Monument Jules Simon. L'Académie a délégué M. Paul Deschanel pour prendre la parole en son nom, le 12 juillet, à l'inauguration de la statue de Jules Simon.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Nécrologie. L'Académie a éprouvé la perte de M. de Grandmaison, qui avait été élu correspondant le 30 décembre 1892.

M. Pierre-Charles-Armand Loizeau de Grandmaison était né à Poitiers le 27 mai 1824. Il avait été archiviste du département d'Indre-et-Loire. Ses travaux ont principalement porté sur l'histoire de la Touraine pendant le moyen âge.

Communications. 5 juin. M. Schlumberger lit un rapport sur les découvertes faites dans l'église d'Abougoch, près Jérusalem, ancien tombeau de la Vierge et ancienne abbaye de Notre-Dame de Josaphat-des-Croisades, par les Bénédictins établis en ce lieu. Parmi ces trouvailles, il y a lieu de mentionner un vaste ensemble de peintures décoratives du plus haut intérêt pour l'histoire artistique et archéologique du royaume chrétien de Jérusalem au temps des Croisades.

— M. de Mély communique la photographie d'une page d'un manuscrit de Gaignières représentant une aiguière de porcelaine blanche richement décorée d'une monture de vermeil enrichie de magnifiques émaux et datant du XIV^e siècle. M. de Mély établit que cette pièce appartenait, en 1711, au grand Dauphin et, deux ans après, à M. de Caumartin, chez qui Gaignières la fit dessiner. L'existence de ce précieux monument atteste, en outre, que la porcelaine chinoise était connue en

Europe bien avant l'époque assignée à son introduction par les archéologues, c'est-à-dire le XVIᵉ siècle.

— M. Foucart lit un mémoire sur le culte de Dionysos en Attique.

12 juin. M. Héron de Villefosse communique à l'Académie, au nom du P. Delattre, un fragment récemment découvert à Djebba, l'antique Thigiba. Ce texte de Djebba a été trouvé dans les ruines d'un moulin, qui paraît d'époque byzantine.

Cette inscription donne le nom antique de cette localité. Elle s'appelait Thigiba *Bure* comme Thimida *Bure,* et Thubursicum *Bure,* qui sont des villes anciennes voisines l'une de l'autre.

On connaît une seconde Thimida et une seconde Thubursicum. Il y avait aussi une autre Thigiba, suivant la lecture que M. Cagnat a faite naguère d'un texte fort mutilé, existant dans l'Henchir Hammam Zouakra. L'adjonction du mot « Bure » paraît donc avoir été destinée à distinguer entre elles des localités portant le même nom.

19 juin. M. Clermont-Ganneau présente trois inscriptions grecques gravées sur des plaques de marbre, qui, découvertes par lui à Gaza en 1870, avaient depuis été transportées subrepticement à Tyr. Avec l'autorisation de l'Académie, et grâce au faible crédit spécial dont elle dispose depuis quelques années pour les dépenses de cette nature, il a réussi à faire venir ces plaques de marbre à Paris. Il exprime le vœu qu'elles soient mises à la disposition du Louvre, moyennant le remboursement des frais supportés par l'Académie. Ce sont trois épitaphes datées, dont l'une présente un intérêt considérable pour la chronologie antique; elle permet, en effet, de déterminer avec la plus extrême précision le point de départ de l'ère de Gaza, qui doit être fixé au 28 octobre de l'an 61 av. J.-C.

Ces inscriptions nous font en outre connaître dans tous ses détails le calendrier de Gaza, qui était modelé sur le calendrier égyptien, avec l'intercalation des cinq jours épagomènes ou complémentaires, entre le 23 et le 29 août.

— M. Philippe Berger communique à l'Académie les résultats de la mission de M. Perdrizet à Sidon. M. Perdrizet s'est livré à une étude approfondie des ruines du temple d'Echmoun, et il a réussi à négocier l'acquisition de trois pierres portant de nouvelles inscriptions

M. Berger présente une de ces inscriptions et montre sur la pierre elle-même les signes qui permettent d'en affirmer l'authenticité. Il montre comme objet de comparaison une inscription fausse qui vient du même endroit, et il fait ressortir les profondes différences des deux monuments.

26 juin. M. Perdrizet, envoyé l'an dernier à Sidon par l'Académie, rend compte de sa mission qui avait pour but l'étude du sanctuaire d'Echmoun, près Sidon. Ce sanctuaire consistait en une grande enceinte de blocs énormes qui est toujours restée apparente; elle a été signalée pour la première fois par Gaillardot. Les inscriptions phéniciennes au nom du roi Bodachtoret qu'on a trouvées dans les fondations sont au nombre de sept : quatre sont au Louvre, deux au Musée ottoman, une à l'Université presbytérienne de Beyrouth. Le sanctuaire d'Echmoun, dédié dans la première moitié du IVᵉ siècle, fut probablement détruit par Artaxercès en 348. Accessoirement M. Perdrizet a eu l'occasion d'étudier les débris d'un palais de style perse, découvert récemment dans Sidon même et qui dut être détruit avant son complet achèvement en 351, lors de la révolte de Sidon.

— M. Clermont-Ganneau fait observer qu'il avait déjà eu l'occasion d'entretenir l'Académie, en Comité secret, de plusieurs des monuments signalés par M. Perdrizet.

IMPRIMERIE NATIONALE.

— M. Victor Bérard entretient l'Académie des fouilles de M. Halbherr à Hagia Triada, près de Phaïstos, en Crète. Parmi les trouvailles figure un sceau appartenant à un collier d'or, accompagné de pendeloques. Ce sceau porte le nom de la femme royale d'Amenophis III, Tii. Or on sait que les fouilles de Mycène avaient déjà livré un scarabée de cette même reine Tii. La découverte récente paraît donc permettre d'établir une concordance chronologique entre la civilisation crétoise et la civilisation mycénienne.

— M. Charles Joret fait hommage à l'Académie d'une « Étude sur la bataille de Formigny ».

Prix du Budget. L'Académie avait proposé pour ce prix, dont la valeur est de 2,000 francs, le sujet suivant : « Étudier avec détail une période de l'histoire de l'Indo-Chine. » L'Académie décerne le prix au P. L. Cadière, de la Société des Missions étrangères, pour son travail : *Le mur de Dong-Hoï.*

Prix Bordin annuel. Ce prix, dont la valeur est de 3,000 francs, a été ainsi partagé : 1,200 francs à M. Guidi, pour son *Dictionnaire amharique;* 1,000 francs à M. Dussaud, pour son *Histoire et religion des Nosaïris* et son *Voyage au Sofa* (ce dernier travail a été fait en commun avec M. Macler); 800 francs aux Missionnaires catholiques du Thibet, pour leur *Dictionnaire thibétain.*

Prix Bordin biennal. L'Académie avait proposé pour ce prix, dont la valeur est de 3,000 francs, les deux questions suivantes : 1° « Étudier l'authenticité et le caractère des monographies qui composent l'*Histoire Auguste,* l'époque où elles ont été composées et quels en sont les auteurs. » 2° « Quels ont été les sentiments des Romains et leurs principes de gouvernement à l'égard des Grecs, pendant la période républicaine, d'après les auteurs, les inscriptions et les monuments ? »

L'Académie décerne le prix au mémoire de M. Colin, ancien membre de l'École française d'Athènes, qui a traité la seconde question.

Prix Gobert. L'Académie décerne le premier prix Gobert, de la valeur de 9,000 francs, à M. Gustave Dupont-Ferrier, agrégé d'histoire, pour son ouvrage : *Les officiers royaux des bailliages et sénéchaussées et les institutions monarchiques en France à la fin du moyen âge* [1].

Elle décerne le second prix (1,000 fr.) à M. Eugène Deprez, ancien membre de l'École de Rome, pour son ouvrage : *Les origines de la guerre de Cent ans.*

Prix Allier de Hauteroche. Ce prix, de la valeur de 1,000 francs, a été décerné à M. Jules Maurice, pour l'ensemble de ses travaux sur *Les émissions monétaires de l'empire romain pendant la période constantinienne.*

Prix Saintoar. Ce prix, de la valeur de 3,000 francs, est ainsi partagé : 1,200 francs à M. Fossey, pour son ouvrage : *La magie assyrienne;* 800 francs à M. Grosset, pour son ouvrage : *Bharatiya, Natya, Sastan;* 500 francs à M. Moret, pour son *Rituel du culte journalier en Égypte;* 500 francs à M. Toscanne, pour son ouvrage intitulé : *Les cylindres de Gudéa.*

Prix Brunet. Ce prix, de la valeur de 3,000 francs, est réparti également entre MM. Claudin, libraire à Paris, pour les deux premiers volumes de son *Histoire de*

[1] M. A. Luchaire a publié un important article sur cet ouvrage dans le *Journal des Savants,* numéro de février 1903, p. 86-102.

l'imprimerie en France, et A. Molinier, professeur à l'École des Chartes, pour les trois premiers volumes de son *Manuel des sources de l'histoire de France*.

« La Commission, ajoute le rapporteur, M. Omont, a regretté de ne pouvoir accorder qu'une mention très honorable aux deux volumes de M. Ernest Coyecque sur *La Collection Anisson et l'histoire de l'imprimerie et de la librairie à Paris*. »

Prix Stanislas Julien. Ce prix, de la valeur de 1,500 francs, a été décerné à M. Courant, maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon, pour le tome I^er de son *Catalogue des ouvrages chinois et coréens conservés à la Bibliothèque nationale*.

Fondation Garnier. M. Hamy annonce que le capitaine Lenfant doit partir prochainement pour entreprendre la mission dont l'a chargé l'Académie. Le canot sur lequel il se propose de remonter le Niger porte le nom de *Benoît-Garnier*, en souvenir du créateur de la fondation grâce à laquelle le voyage peut être entrepris.

— L'Académie accorde une somme de 2,000 francs à M. Émile Gautier, qui accomplit en ce moment un voyage d'études scientifiques dans le Touat, le Gourara et le Sahara central, afin d'y relever des inscriptions épigraphiques.

École française d'Athènes. Par décret en date du 29 mai 1903, une somme de 115,000 francs a été attribuée à l'École d'Athènes, sur l'émolument du legs universel fait à l'État par M. Henry Giffard.

Congrès archéologique international. M. Homolle a informé l'Académie qu'un Congrès archéologique international se tiendra à Athènes, en 1905, pendant les vacances de Pâques. Le français sera la langue officielle du Congrès; le directeur de l'École française d'Athènes et les membres de l'École rempliront respectivement les offices de secrétaire général du Congrès et de secrétaires des sections.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Nécrologie. L'Académie a éprouvé la perte de M. Luigi Cremona, correspondant dans la section de géométrie, décédé à Rome, le 10 juin 1903. M. L. Cremona était professeur de mathématiques à l'Université de Rome, directeur de la *Scuola d'applicazione per gl' ingegneri*, et sénateur du royaume. Il appartenait à l'*Accademia dei Lincei*. Il avait été élu correspondant de l'Académie le 31 janvier 1898.

Élection. Dans sa séance du 8 juin 1903, l'Académie a élu M. Lorentz correspondant dans la section de physique générale, en remplacement de M. Amagat, élu membre titulaire.

Né à Arnheim (Pays-Bas), en 1853, M. Hendrick Antoon Lorentz entra, en 1870, comme étudiant à l'Université de Leyde et obtint, en 1875, le titre de docteur avec une thèse sur *La théorie de la réflexion et de la réfraction de la lumière*. Depuis 1878, il est professeur titulaire de physique mathématique à l'Université de Leyde.

Outre des ouvrages élémentaires destinés aux étudiants, il a publié, en 1892, *La théorie électromagnétique de Maxwell et son application aux corps mouvants*, et, en 1898, *Versuch einer Theorie der electrischen und optischen Erscheinungen in bewegten Körpern*.

Présentation. M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a prié l'Académie de lui présenter une liste de candidats à la chaire de zoologie (mollusques et zoophytes) du Muséum d'histoire naturelle, vacante par suite de la nomination de M. Edmond Perrier à la chaire d'anatomie comparée.

L'Académie, dans sa séance du 29 juin, a dressé la liste suivante : *en première ligne*, M. Joubin, doyen de la Faculté des sciences de Rennes; *en deuxième ligne*, M. Fischer, chef de laboratoire à la Faculté des sciences de Paris.

Monument Pasteur. Le monument élevé à Chartres, pour commémorer les services éminents que les travaux de l'illustre savant ont rendus aux éleveurs de la Beauce, a été inauguré le dimanche 7 juin. M. Chauveau a prononcé un discours au nom de l'Académie.

Congrès scientifiques. Un congrès international de chimie appliquée s'est tenu à Berlin, du 2 au 9 juin 1903. M. Henri Moissan, délégué de l'Académie, a fait la première des six grandes conférences portées à l'ordre du jour. Il a traité des *hydrures métalliques*. Pendant la dernière séance, la Grande-Bretagne et l'Italie se sont disputé l'honneur de recevoir le prochain Congrès. Finalement il a été décidé que ce Congrès se tiendrait à Rome, en 1905.

— Un Congrès international de savants aura lieu à Saint-Louis, en 1904, à l'occasion de l'Exposition universelle. Il s'ouvrira le 19 septembre. M. Simon Newcomb, professeur honoraire à l'Université de Baltimore et associé étranger à l'Académie des sciences, a reçu des directeurs de l'Exposition universelle la mission de venir inviter les membres de l'Institut à assister à ce Congrès. Il en a, dans la séance du 22 juin, exposé à l'Académie l'organisation générale. Voir *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, t. CXXXVI, p. 1532-1533.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Notice. M. Aynard, académicien libre, a lu, dans la séance du 7 juin, une notice sur la vie et les œuvres de M. Philippe Gille, son prédecesseur.

Monument Charles Garnier. Le samedi 21 juin a été inauguré le monument érigé en souvenir de l'illustre architecte Charles Garnier, né le 6 novembre 1825, élu membre de l'Académie des Beaux-Arts le 14 mars 1874, mort le 3 août 1898.

Ce monument, dont l'auteur est M. Pascal, membre de l'Académie, est placé dans la rotonde extérieure de l'Opéra, à l'angle des rues Auber et Scribe. Des discours ont été prononcés par MM. Moyaux, membre de l'Académie, au nom de la Société des architectes français, Normand, membre de l'Académie, au nom du Comité, Gustave Larroumet, secrétaire perpétuel, au nom de l'Académie, et Chaumié, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Grand prix de composition musicale. L'Académie a, dans sa séance du 27 juin, décerné le grand prix de composition musicale à M. Laparra, élève de M. Fauré. Un deuxième second grand prix a été décerné à M. Pech, élève de M. Lenepveu, et une mention honorable à M. Pierné, élève de M. Lenepveu.

Prix Brizard. Ce prix, de la valeur de 3,000 francs, est décerné à M. Jacques Simon pour son tableau : *Lendemain de tempête*, exposé au Salon de 1903.

Prix Eug. Piot. Ce prix, de la valeur de 2,000 francs, est décerné à M. Geoffroy pour son tableau : *L'œuvre de la goutte de lait*, exposé au Salon de 1903.

Prix Max. David. Ce prix, de la valeur de 400 francs, est décerné à M^me^ Laforge, pour les deux miniatures qu'elle a exposées au Salon de 1903.

Prix Meurand. Ce prix, de la valeur de 1,000 francs, est décerné à M. Godeby pour son tableau : *Retour de labour*, exposé au Salon de 1903.

Prix Desprez. Ce prix, de la valeur de 1,000 francs, est décerné à M. Boulange, pour les deux œuvres de sculpture qu'il a exposées au Salon de 1903.

Prix Bordin. Ce prix, de la valeur de 3,000 francs, est décerné à M. Choisy pour son *Histoire de l'architecture.*

Prix Kastner Boursault. Ce prix, de la valeur de 2,000 francs, est partagé également entre M. Lavignac, pour son ouvrage *L'éducation musicale,* et M. Edmond Laurens, pour son *Cours d'instruction musicale pianistique.*

Prix Houllevigue. Ce prix, de la valeur de 5,000 francs, est décerné à M. Toudouze pour les cartons de «tapisseries destinées à la décoration de la Sorbonne» dessinés par lui.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Monument Jules Simon. L'Académie a délégué M. Georges Picot pour parler en son nom à l'inauguration de la statue de Jules Simon, le 12 juillet.

Prix Le Fèvre-Deumier. Ce prix, de la valeur de 20,000 francs, a été attribué à M. Paul Sabatier pour l'ensemble de ses travaux sur saint François d'Assise et l'ordre des Franciscains.

Prix Maisondieu. Ce prix, de la valeur de 3,000 francs, a été partagé ainsi : un prix de 2,500 francs à M. Édouard de Boyve, fondateur d'associations coopératives et promoteur du Comité central des coopératives de consommation françaises; une récompense de 500 francs à M. Jacques Bardoux, promoteur de la fondation universitaire de Belleville.

Prix Rossi. L'Académie avait proposé, pour ce prix, d'une valeur de 4,000 francs, la question suivante : «Quels sont les éléments matériels et moraux des forces contributives d'un pays et comment peut-on apprécier ces forces? Exemples et statistiques à diverses époques et chez divers peuples.»

L'Académie a décidé de ne pas décerner le prix. Elle a accordé une récompense de 1,000 francs à l'un des mémoires présentés. H. D.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ACADÉMIES.

On sait que d'après le paragraphe 9 des statuts de l'*Association internationale,* adoptés dans la conférence tenue à Wiesbaden, les 9 et 10 octobre 1899, «dans l'intervalle entre deux Assemblées générales, l'*Association* est représentée par le Comité».

Le président actuel de l'*Association internationale*, sir Michaël Foster, secrétaire de la Société royale de Londres, avait convoqué les délégués des diverses Académies faisant partie de l'Association à une réunion du Comité. Cette réunion s'est tenue le jeudi 4 juin à Londres, dans la Salle des séances de la Société royale.

M. Darboux, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, représentait à la fois l'Académie des Sciences et l'Académie des Sciences morales et politiques.

Le Comité n'a tenu qu'une séance, qui a été principalement employée à préparer la session de l'Assemblée générale, qui s'ouvrira en 1904, le mercredi qui suivra la Pentecôte.

Parmi les questions qui seront soumises à cette Assemblée générale, en dehors de celles dont l'etude a dès à présent été commencée, on peut citer : 1° un projet de publication des manuscrits grecs et latins relatifs à la médecine; 2° une proposition d'entreprendre des observations magnétiques en tous les points d'un parallèle, afin de vérifier les hypothèses fondamentales sur lesquelles repose la théorie de Gauss.

Le premier projet émane de l'Académie royale des Sciences de Berlin, le second de l'ensemble des Académies allemandes, qui forment, comme on sait, une association particulière, en dehors de l'Association internationale.

Des rapports détaillés sur ces deux propositions seront soumis en temps utile aux Academies. H. D.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

BOHÊME.

Ainsi que nous le faisions remarquer récemment dans le *Journal des Savants* (voir n° de février 1903), la Bohême est parmi les pays slaves celui qui a le plus fait dans notre siècle pour la renaissance des études de philologie, d'archéologie et d'ethnographie nationale. Parmi les nombreuses sociétés savantes de la ville de Prague, il en est deux qui peuvent être considérées comme des académies. L'une est l'Academie tchèque François-Joseph pour les sciences, les lettres et les arts. Elle ne date que de 1890. L'autre, beaucoup plus ancienne, est la Société royale des sciences (*Královska Česká Společnost nauk. — Kœnigl.-böhmische Gesellschaft der Wissenschaften*). Cette société remonte à la dernière moitié du XVIIIe siècle. Ses publications datent de l'année 1771. Elles étaient alors rédigées en allemand : *Gelehrte Nachrichten* (1771-72), *Abhandlungen einer Privatgesellschaft in Böhmen zur Aufnahme der vaterländischen Geschichte und der Naturgeschichte* (6 vol. 1775-1884). Son existence fut reconnue officiellement par l'empereur Joseph II en 1784. Depuis cette époque elle a donné de nombreuses publications, d'abord en allemand, puis en tchèque. Elle a aujourd'hui un caractère bilingue. Elle se partage en trois sections : mathématiques, histoire naturelle, — philosophie, — histoire et philologie. La section d'histoire-philologie publie annuellement un volume de Mémoires. Chacun d'entre eux, en tchèque ou en allemand, est imprimé avec une pagination spéciale et peut être mis isolément dans le commerce. Dans le dernier volume (1902) nous signalerons en tchèque les mémoires de M. Machal, sur *deux comédies bibliques du XVI^e siècle*, de M. Safranek, sur le *recensement des écoles en Bohême sous Joseph II*, de M. Flajšhans, sur *un traité de Jean Hus*, de M. Gross, sur *les privilèges concédés à la ville de Krumlov*, de M. Mares, sur *Kant*, de M. Josef Kolař, sur *l'accent russe*, de M. Danes, *sur la population de l'Herzégovine*. Les mémoires en allemand sont au nombre de cinq : Ph. Dengel : *Ein Bericht des Nuntius Josef Garampi über Böhmen i. J. 1776;* Krčmář : *Ueber die Bestimmung des Umfangs und der Detaile der babylonischen und assyrischen Geschichte;* Ludwig : *Ueber die vermeintliche Notwendigkeit, ein Epos Οἶτος Ἰλίου anzunehmen;* Zahradnik : *Ueber neue Bibliographie der Inkunabeln, besonders der böhmischen.*

En dehors de ses Mémoires[1], la Société royale publie sous ses auspices les ouvrages qu'elle a couronnés. Le dernier publié est le livre de M. François Pastrnek, *Dějiny slovanských apostolu Cyrilla a Methoda,* Histoire des apôtres slaves Cyrille et Méthode (Prague, 1902). Cet ouvrage résume l'état actuel de la science sur les apôtres slaves. Il est accompagné d'un *corpus* de textes qui occupe près de la moitié du volume. Ce recueil rendra de grands services aux historiens et aux philologues.

L'Academie tchèque est de date beaucoup plus récente que la Société royale des sciences de Prague. Elle date, nous l'avons dit, de 1890. Elle doit sa fondation à l'initiative d'un généreux Mécène, M. l'architecte Hlavka, qui a consacré à cette œuvre nationale un capital de 200,000 florins (quatre cent mille francs).

L'empereur François-Joseph a tenu à temoigner sa bienveillance à la nouvelle institution en l'autorisant à porter son nom et en lui donnant pour protecteur un archiduc membre de la famille impériale. Président de la section des beaux-arts, M. Hlavka a été nommé président à vie de l'Académie tout entière. Cette Académie est à peu près établie sur le modèle de notre Institut. Elle compte quatre classes : la première, composée d'historiens, de jurisconsultes, d'économistes, correspond à peu près à notre Académie des Sciences morales; la seconde à notre Académie des Sciences; la troisième à notre Académie des Inscriptions; la quatrième, qui comprend des artistes et des littérateurs, correspond à nos deux classes réunies de l'Académie française et de l'Académie des Beaux-Arts. Suffisamment dotée, l'Académie a entrepris dans chacune de ses classes diverses séries de publications. Elle publie, par fascicules, un bulletin commun aux diverses sections qui résume leurs travaux.

Elle fait paraître en outre sous sa direction ou sous ses auspices un certain nombre de publications. Les *Archives historiques* ont déjà publié un certain nombre de monographies d'un sérieux intérêt pour l'histoire de la Bohême et des pays voisins. Le dernier travail, que nous avons sous les yeux, est intitulé : *Documents pour servir à l'histoire de la peste dans les pays tchèques de 1531 à 1746.* Un ouvrage plus considérable, c'est *la Bohême préhistorique,* par M. le D^r^ J.-L. Pič (*Starožitnosti Zemie české*). Cet ouvrage, dont deux volumes ont déjà paru, a mis à contribution les riches collections du Musée de Prague. Il est accompagné de nombreuses planches qui à elles seules méritent d'attirer l'attention des archéologues. Qu'il nous soit permis à ce propos d'exprimer un regret. L'Académie tchèque ne pourrait-elle imiter l'exemple de l'Académie de Cracovie et donner en français, en allemand ou en latin un résumé de ses publications ? Il est regrettable qu'elles soient exposées à rester pour les lecteurs non slaves à l'état de *böhmische Dörfer,* comme disent les Allemands, quand ils veulent désigner une chose inintelligible.

Parmi les publications éditées avec une subvention de l'Académie, signalons encore l'ouvrage de M. Jan Gebauer, *Slovnik Staročesky*, dictionnaire de l'ancien tchèque. Malgré son nom à l'apparence germanique, M. Gebauer est aujourd'hui le premier des philologues tchéquisants. Son dictionnaire, arrivé actuellement à la lettre H, est l'un des plus précieux répertoires dont se soit enrichie la lexicologie slave. Tout récemment l'Academie a fait paraître un ouvrage de feu le professeur Martin Kolař sur le Blason en Bohême et en Moravie, *Česko-Moravská Heraldiku*, ouvrage posthume édité par M. Sedlaček, et le second volume de la *Bibliographie de l'histoire tchèque* par M. Čeněk Zíbrt (Prague, 1902). L. L.

[1] *Vestnik Kralovské české společnoste nauk. — Sitzungsberichte der Kœniglichen Böhmischen Gesellschaft der Wissenschaften.*

GRANDE-BRETAGNE.

La *British Academy* a tenu le vendredi 26 juin au siège de la *Society of Antiquaries* la première séance anniversaire de sa fondation.

Lord Reay, Président de l'Académie, a exposé sur les tendances et l'utilité de cette Académie, tout récemment fondée, des vues qu'il est intéressant de résumer.

La création de la *British Academy* prouve qu'on reconnaît enfin, en Grande-Bretagne, que l'histoire, la philosophie, la philologie et les études qui leur sont apparentées doivent prendre leur place à côté de leurs sœurs, les sciences, qui ont pour mission de dévoiler les secrets de la nature. Bien que la Grande-Bretagne ait été la dernière des nations européennes à exprimer, par la création d'un corps académique, qu'elle reconnaissait la haute importance des études littéraires, elle peut cependant se glorifier d'avoir puissamment contribué, à l'époque moderne, aux travaux qu'on peut qualifier d'« académiques ».

Lord Reay a alors tracé un tableau de l'organisation des études littéraires, dont la fondation de la *British Academy* marque le terme final.

Le Pays, a-t-il ajouté, est directement intéressé aux résultats des recherches scientifiques, et dans ses relations avec les autres nations étrangères, il ne saurait se passer des représentants de son mouvement scientifique. Ces représentants, il les trouvera dans la *British Academy*.

Le gouvernement encourage les études, mais il a besoin d'être guidé dans le bon emploi de ses ressources pécuniaires; notre Académie mettra à sa disposition des hommes compétents, dont les conseils précis empêcheront un usage infructueux des deniers publics.

L'Académie aura aussi pour mission de stimuler la générosité de ces Mécènes, desquels, en notre pays, le succès des recherches scientifiques dépend dans une large mesure. Elle les protégera contre les tentatives indiscrètes faites pour dériver leurs largesses vers des voies qui ne conduiraient peut-être pas uniquement au progrès de la science.

Enfin nous ne nous berçons pas, pensons-nous, d'un espoir chimérique en supposant que la *British Academy* contribuera à l'union entre les diverses parties de l'Empire. Si nous réussissons à établir des relations intellectuelles plus étroites entre les diverses parties de l'Empire, nous créerons une fédération, qui fondée sur le pouvoir de l'esprit, sera plus durable que celle fondée sur les intérêts matériels. Les maîtres de la pensée dans l'Inde et dans les Colonies seront, comme de juste, admis dans cette Académie; leur parole y sera écoutée avec la plus parfaite bienveillance. De cet échange de vues nous nous sentirons plus forts. Si nos collègues de l'Inde et des Colonies ont la conscience qu'ici, au centre de l'Empire, on suit leurs recherches, toute la communauté en sera fortifiée.

L'Empire Britannique ne saurait manquer d'être même matériellement consolidé par la concentration de cet effort intellectuel.

Après ce discours, l'Assemblée a voté des remerciements à lord Reay.

Dans la même séance, M. le baron de Bildt, ambassadeur de Suède et de Norwège en Grande-Bretagne, a lu un mémoire intitulé : « La reine Christine de Suède et le conclave de Clément X. » H. D.

Le Gérant : Eug. Langlois.

JOURNAL
DES SAVANTS.

AOÛT 1903.

L'Europe et la Révolution française, par M. Albert Sorel, *de l'Académie française,* 5e partie. *Bonaparte et le Directoire, 1795-1799,* Paris, librairie Plon, Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, 1903. — *L'Avènement de Bonaparte.* I. *La genèse du Consulat. Brumaire, la Constitution de l'an VIII,* par M. Albert Vandal, *de l'Académie française,* 9e édition. Paris, librairie Plon, Nourrit et Cie, 1903.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

L'expédition d'Égypte n'avait pu atteindre le but que se proposait Bonaparte; mais il ne faut pas croire qu'elle ait été sans résultat. M. Sorel, qui n'avait pas à la raconter en détail, le constate : « L'œuvre de Bonaparte en Égypte porte l'empreinte puissante de sa main; elle a duré. Tout ce qui a fructifié en Égypte est sorti de cette alluvion de la conquête française, du sillon tracé et creusé par Bonaparte et ses compagnons. » (P. 441.) Il y avait tout à faire en Égypte. Après la défaite des Mamelouks, il s'agissait de réorganiser ce beau pays. Bonaparte y avait songé avant de se mettre en route. Il avait dans son état-major des savants comme des capitaines : il en fit ce qu'on appela l'Institut d'Égypte. Il ne les employa pas seulement à des études d'antiquités, il s'en servit pour accroître la prospérité de cette terre, pour y répandre plus loin, par des canaux refaits ou creusés à nouveau, l'eau du Nil qui l'a formée, comme dit Hérodote, et qui entretient sa fécondité. Il voulut explorer lui-même l'emplacement de l'ancien canal qui avait uni la mer Rouge aux lacs Amers, ce premier essai du canal des deux mers qui fut repris et

[1] Voir le premier article dans le numéro de juillet, p. 365.

IMPRIMERIE NATIONALE.

accompli, de nos jours, par la France, malgré l'Angleterre d'abord et finalement à son plus grand profit, grâce à l'action persévérante d'un grand Français.

Ce canal devait être la grande route de l'Inde. Aller dans l'Inde pour combattre les Anglais qu'il n'avait pu aborder dans leur île, c'est une pensée que Bonaparte avait emportée en Égypte. Il y eût trouvé un auxiliaire dans Tippo-Sahib; il y eût trouvé, luttant contre Tippo-Sahib, son futur adversaire Wellington (qui s'appelait alors Wellesley). A défaut de l'Inde, il avait songé aussi à Constantinople, si le Grand Turc ne voulait pas faire cause commune avec la France contre l'Autriche. Apprenant que le Sultan, loin de répondre à ses vues, dirigeait vers l'Égypte une armée contre lui, il le voulut devancer en Syrie et, le 24 février 1799, il partit avec 12,000 hommes, ayant sous ses ordres Lannes et Kléber : « La traversée du désert, dit M. Sorel, les éreinta, les démoralisa surtout. Le 4 mars, Bonaparte prit Jaffa. Il s'y fit, dans l'assaut, un terrible massacre, à la Souvorof, et après l'assaut un massacre pire de prisonniers. Ils étaient nombreux et rien pour les nourrir, point d'escorte pour les renvoyer; enfin ils avaient la peste. » (P. 445.) Il continua jusqu'à Saint-Jean-d'Acre. Là, il rencontra, dans la personne de Sidney Smith, les Anglais qu'il n'avait pu combattre aux Indes; il les trouva dans un ancien condisciple, plus redoutable que cet Anglais de race, l'émigré Phélypeaux, leur envoyé. « Bonaparte manquait d'artillerie. Son armée s'épuisait, se décimait. Junot battit l'avant-garde turque à Nazareth, Kléber battit le gros de l'armée au Mont Thabor. Les Turcs étaient arrêtés, mais la route de l'Asie Mineure restait barrée. Le coup était manqué, et cette expédition, qui aurait pu relever le moral de l'armée, acheva de l'abattre. » (P. 446.) C'est devant Saint-Jean-d'Acre que Bonaparte avait reçu du Directoire des dépêches, datées du 4 novembre 1798, et en même temps des journaux donnant des nouvelles d'Europe jusqu'à la fin de janvier 1799. Le Directoire s'en remettait à lui sur le plan qu'il jugerait le meilleur : rester en Égypte, marcher sur Constantinople, ou pénétrer dans l'Inde. Aller dans l'Inde ou marcher sur Constantinople, c'était le choix qu'il avait soumis à leurs délibérations en s'embarquant pour l'Égypte. Mais les journaux qui lui donnaient des nouvelles d'Europe, jusqu'à la fin de janvier 1799, lui apprenaient que la guerre avait recommencé en Italie et en Suisse et qu'une rupture en Allemagne était imminente. Bonaparte se résolut pour un parti qu'on ne lui proposait pas encore : c'était de revenir en France. Le 18 mai il tenta un dernier assaut, qui n'eut pas plus de succès, et le 20 il ordonna la retraite.

M. Sorel fait un tableau terrifiant de la traversée du désert : « Ce fut,

ajoute-t-il, comme une anticipation de 1812, plus horrible et plus douloureuse peut-être, la mort par l'air en feu, sous un ciel transparent, infini, dans l'éclat de la lumière, dans la splendeur des nuits étoilées; la mort, non comme plus tard, en Russie, par l'extinction de la chaleur vitale, mais par l'excès même et comme par le débordement de la source de toute vie : le soleil. » (P. 447.)

Il ramenait 8,000 hommes au Caire, quand il apprit que les Turcs en avaient débarqué 18,000 à Aboukir. Il fallait vaincre à tout prix : « Les Turcs, jetés à la mer, furent noyés ou réduits à capituler. Ce coup d'éclat effaçait l'humiliation de Saint-Jean-d'Acre et l'horreur de la retraite dans le désert. » Bonaparte ne reçut pas la lettre du 24 mai par laquelle le Directoire le rappelait, en l'autorisant à laisser en Égypte, s'il y avait sécurité suffisante, une partie de son armée. Mais une lettre de Sidney Smith lui faisait connaître la situation désastreuse des affaires de la République : « Je suis informé par l'amiral Nelson, ajoutait-il, de l'ordre envoyé par le Directoire au général Bonaparte de revenir en Europe. » Ce n'était point par sympathie que le prétendu vainqueur de Saint-Jean d'Acre lui écrivait ainsi. Était-ce un piège où il l'attirait? toujours est-il que Bonaparte se tint pour dûment averti. Il fallait partir et ne pas livrer à Nelson, au retour, l'armée qu'il n'avait pu arrêter à son départ de France. Cela atténue le blâme que M. Sorel jette sur Bonaparte en disant : « Il abandonna cette armée, comme les malades et les blessés au désert, laissant le naufrage aux autres, courant aux occasions nouvelles qui s'offraient à lui, à la revanche. Ainsi, en 1812, après la Bérézina. » (P. 448.)

Bonaparte laissa le commandement de l'armée à Kléber et partit secrètement, dans la nuit du 22 août 1799, avec plusieurs de ses généraux, Berthier, Lannes, Murat, Marmont, deux des membres de son Institut d'Égypte, Monge et Berthollet, et un détachement de ses Mamelouks et de ses guides. Il sut encore se dérober à Nelson; le 9 octobre il débarquait près de Fréjus; le 16 il était à Paris.

Nous passons ici à M. Vandal, sauf à reprendre pour la suite M. Sorel, en rapprochant les récits des deux historiens.

M. Vandal, qui a pris pour sujet « l'avènement de Bonaparte », ne laisse pas de remonter plus haut, pour exposer la genèse du Consulat et aboutir, après Brumaire, à la Constitution de l'an VIII.

« Ce livre, dit-il dans son avant-propos, est une étude d'histoire politique. Son objet est de montrer comment Bonaparte s'empara du pouvoir, dans la France révolutionnée, et comment, affranchissant les Français de la tyrannie jacobine sans les courber encore sous la lourdeur de son despotisme, il posa les premières bases de la réconciliation et de

la reconstitution nationales »; et il marque les étapes de son ascension par degrés : retour d'Égypte, journées de brumaire, institution consulaire et Marengo. C'est aux derniers temps du Directoire qu'il remonte « pour observer la genèse de l'établissement consulaire. L'idée précéda l'homme; Bonaparte se l'appropria et la fit prévaloir en l'exagérant, selon son tempérament, en la poussant aux plus glorieuses et aux plus abusives conséquences; mais il eut des précurseurs immédiats, civils ou militaires, qui rêvèrent avant lui d'organiser et de terminer la Révolution, en concevant le rôle d'une autre façon ». Le Directoire avait assumé une lourde tâche : « Il avait hérité à l'intérieur de tout le passif de la Révolution »; mais, dès ses premières pages, l'auteur porte ce jugement sur cette période qui précède l'avènement de Bonaparte : « En réalité, par la façon dont le régime fut d'abord aménagé au profit exclusif des révolutionnaires, par la façon dont la constitution fut ensuite violée, torturée, faussée, le gouvernement du Directoire et des Conseils, pendant la majeure partie de son existence, ne fut pas autre chose que la tyrannie posthume de la Convention »; et il indique en quelques mots comment on fut amené à sortir de cet état : « Les hommes qui depuis le 9 thermidor s'étaient emparés de la Révolution restaient faction, au lieu de se constituer gouvernement; ils se maintenaient brutalement en place sans s'y consolider, et la série de leurs vicissitudes explique comment les plus intelligents d'entre eux en viendraient finalement à chercher, à invoquer, contre l'institution établie, un homme assez puissant pour se faire le garant de leurs intérêts et le restaurateur de l'État. » (P. I-IX.)

Je ne puis que renvoyer au chapitre préliminaire *Les révolutionnaires nantis*, chapitre où l'auteur met sous nos yeux, en traits si forts et sous de si vives couleurs, les formes et les allures de ce gouvernement : les révolutionnaires se jetant sur les places; les conventionnels donnant l'exemple en se réservant les deux tiers des sièges dans les deux Conseils qu'ils ont créés, occupant tout le Directoire et constituant un gouvernement oligarchique où l'Institut, que la Convention a créé dans ses derniers jours, ne laisse pas que d'avoir sa part. Ses procédés sont des coups d'État; ses tendances, l'esprit antireligieux. Les Jacobins, dont le club a été fermé après Thermidor, ne se montrent pas sous leur nom et ne sont pas les plus nombreux; mais ils font bloc et ne désespèrent pas de revenir au pouvoir. Quant au pays, dont M. Vandal retrace l'état, on peut conjecturer ce qu'il devait être sous un pareil gouvernement : « La France, qui n'était plus révolutionnaire, dit-il, restait révolutionnée, c'est-à-dire dans un état de subversion complète, désordre matériel, anarchie de droite

comme de gauche; plus de grandes insurrections, « mais la guerre civile « s'est comme pulvérisée »; brigandage politique et autres, malversations qui avilissent l'autorité, fonctionnaires non payés et se payant largement eux-mêmes, désordre sans nom; écoles, hôpitaux, assistance publique, elle avait tout pris pour elle, mais, faute d'argent, tout manque. » (P. 17-23.) « Les révolutionnaires en jouissance, qui repoussaient le nom de Jacobins et n'avaient pas rouvert le célèbre club, restaient, dit l'auteur, essentiellement pénétrés de l'esprit jacobin, c'est-à-dire de la manie persécutrice. La liberté n'existait que pour eux; ils la refusaient aux autres, tout en leur ordonnant de l'adorer à genoux »; et il ajoute : « Parmi les légendes qui se sont accréditées sur le 18 brumaire, il n'en est pas de plus erronées que celle de l'acte liberticide.... On peut reprocher à Bonaparte de n'avoir pas fondé la liberté, on ne saurait l'accuser de l'avoir détruite, par l'excellente raison qu'il ne la trouva nulle part à son retour en France.... L'acte liberticide ne fut pas le 18 brumaire, ce fut le 18 fructidor »; et l'auteur énumère les libertés supprimées par cette nouvelle dictature : le Corps législatif deux fois mutilé en fructidor et en floréal; la tribune ouverte aux seuls révolutionnaires munis de l'estampille du gouvernement; la presse restant en servage; et la liberté religieuse! Après la Terreur, la Convention, par retour aux principes, avait proclamé la liberté des cultes : loi du 3 ventôse an III, qui était la séparation des Églises et de l'État, substituée à la constitution civile du clergé; et bien que les lois de proscription contre les insermentés n'eussent jamais été franchement rapportées, « on n'en avait pas moins vu, de 1795 à 1797, dit l'auteur, commencer, éclater cette renaissance catholique qui demeure l'un des grands phénomènes sociaux de l'époque. Ce mouvement réveilla la persécution religieuse et provoqua les actes de toute nature qui se succèdent de fructidor an V à prairial an VII : déportation, serments nouveaux, applications vexatoires du calendrier républicain par le jeu du décadi. Notons, entre autres, la défense de tenir des marchés au poisson les ci-devant vendredis, et la fermeture de l'Oratoire établi dans l'ancienne chapelle des Carmes, parce qu'on y avait célébré la fête des Rois. » (P. 25-37.)

Dans une dernière section de ce chapitre, M. Vandal montre l'équilibre déplacé entre les villes et les campagnes : les villes commerçantes ruinées, les villages plus à l'aise. Il ne méconnaît pas les bienfaits qui devaient résulter de la Révolution : la petite propriété devenant plus générale par la vente des biens nationaux, la population s'accroissant grâce à la multiplication des mariages, hâtés pour le jeune homme par le désir d'échapper à la conscription, dont l'homme marié était exempt. Mais,

comme on le voit, les avantages avaient aussi leurs revers; les impôts, devenus contributions, étaient une charge de plus en plus lourde pour tous. Il y avait ceux qui vivaient de la Révolution, les fournisseurs, les usuriers; il y avait aussi ceux qui en souffraient. Le brigandage, l'insécurité étaient bien aussi une plaie pour les campagnes, et le luxe, poussé à l'extrême, rendait plus hideuse la misère : « La caractéristique de Paris, dit l'auteur, est de manquer du nécessaire et de courir au superflu; on n'a pas de quoi payer son terme et l'on va au théâtre, les foyers sont éteints et les restaurants flamboient » (p. 55); et il fait un tableau saisissant de cette corruption des mœurs qui a rendu fameux le Directoire. La corruption effrénée n'avait pourtant point gagné la masse entière de la nation. Elle tolérait dans une sorte d'apathie ce détestable gouvernement; pour durer, c'était assez qu'il lui donnât la paix; paix au dehors, paix à l'intérieur, car elle était fatiguée des luttes des partis; elle souffrait de cette anarchie. Les Conseils s'étaient renouvelés sans y porter remède; le Directoire faisait et subissait les coups d'État sans pouvoir l'en tirer; les triumvirs n'avaient pas mieux réussi en s'isolant parmi les Cinq. On avait besoin d'un gouvernement fort et on était amené à se dire que pour cela il fallait un homme. Quel pouvait-il être, et comment fut-il rendu possible? c'est ce que M. Vandal expose dans les chapitres suivants.

Il y étudie plus en détail ce qu'on a pu voir en résumé dans les derniers chapitres de M. Sorel. Le renouvellement de l'an VII avait fait entrer dans les Conseils nombre d'opposants : Jacobins qui dissimulaient leur nom, et autres. La majorité se trouvait modifiée; le mot d'ordre était : *guerre aux voleurs*. « On livrait à l'exécration publique les *vautours*, les *vampires*, les *sangsues du peuple*, les *modernes Verrès;* et le 17 prairial les Conseils votèrent une adresse aux Français qui proclamait le danger public, flétrissant les abus, cause du déficit. C'est dans ces circonstances que Siéyès arriva de Berlin (il y était en mission) pour venir prendre la place qui lui avait été donnée au Luxembourg. Comment y avait-il remplacé Reubell »? Le récit de M. Sorel ne l'a pas dit. Voici un détail que M. Vandal y ajoute : Reubell gênait ses collègues. Ayant peut-être assez lui-même de l'impopularité qu'il partageait avec eux, il se prêta à une manœuvre qui le fit désigner par le sort en se faisant donner de leur aveu une allocation de cent mille francs. Le fait, dit en note M. Vandal, est confirmé par La Révellière (II, 434); ce n'est peut-être pas une autorité. « A sacrifier cet homme profondément déconsidéré, mais énergique, ajoute-t-il, le Directoire crut se sauver et se démantela. Il espérait faire donner pour successeur à Reubell une pâle doublure; mais les Cinq-

Cents mirent Sieyès sur leur liste de candidats et le 27 floréal (16 mai) les Anciens l'élurent. Talleyrand avait contribué à ce choix par des manœuvres de couloir. » (P. 78-79.)

Au milieu d'une désorganisation croissante qui menaçait de tout détruire, la pensée venait naturellement de reviser la Constitution. Seulement, aux termes de la Constitution elle-même, en observant les procédures légales, il aurait fallu neuf ans pour aboutir; mais la légalité n'arrêtait plus personne : « C'est, dit l'auteur, dans cet état d'esprit que se découvrent l'origine et la conception primitive du coup d'État de brumaire. » (P. 77.) On attendait beaucoup de Siéyès; on ne parlait que de la réforme qu'il projetait; il en parlait très peu lui-même, et il était particulièrement fort réservé avec les collègues qui avaient éliminé Reubell. Il comptait bien leur ménager un pareil sort, Barras excepté, dont il avait encore besoin. M. Sorel nous a dit l'occasion dont il profita; et c'est ainsi que Treilhard, Merlin et La Révellière eurent pour successeurs Gohier, Roger-Ducos et le général Moulin. « Telles furent, dit M. Vandal, les journées de prairial où le Directoire fructidorien disparut, noyé dans la boue, Barras seul surnageant. » (P. 89.) Paris ne s'en émut guère. On y fit des caricatures contre les expulsés; et, de province, les corps constitués envoyèrent des félicitations aux vainqueurs.

Ce n'est pas sans quelque péril que les modérés avaient usé des Jacobins pour transformer le Directoire. M. Vandal le montre dans son chapitre II, intitulé *Dernière poussée jacobine*. Il fallut donner des gages aux démocrates dans les Conseils : lois des otages, appel des conscrits, vote en principe d'un emprunt progressif sur les riches. Siéyès n'était pas en mesure d'agir à son gré; sur six ministres, il n'en comptait que trois résolument avec lui, et le ministre de la guerre, Bernadotte, était un homme dangereux. Les vainqueurs de prairial se divisèrent selon leurs tendances naturelles et les Directeurs n'étaient pas plus unis. En province, on croyait à la dissolution prochaine de ce gouvernement. A Paris, la presse était démuselée, les brochures annonçaient la fin du régime et le jury d'accusation refusait de poursuivre; les affiches faisaient appel aux plus mauvaises passions (p. 92-98). Les Conseils réussiraient-ils à s'affranchir de l'ascendant des violents? Les Anciens furent les premiers à se ressaisir : « Les Cinq-Cents jouaient toujours à l'assemblée souveraine, maintenaient en permanence leur commission des Onze, sorte de comité d'initiative et d'action, mais n'osaient aller jusqu'au bout de leurs audaces. » (P. 99.) On finit pourtant par rejeter les pétitions tendant à mettre en accusation les Directeurs éliminés. On peut dire qu'aucune majorité ne se manifestait d'une manière stable dans ce Conseil; quelques orateurs cependant

s'y faisaient remarquer et, dans le nombre, Lucien Bonaparte, grâce à l'éclat de son grand frère alors absent.

La situation politique ne s'améliorait pourtant pas. Les Jacobins, quoique en petite minorité, donnaient des inquiétudes. « Depuis le 30 prairial, les Jacobins avaient mis à profit l'épurement général pour s'insinuer davantage dans les emplois, pour remplacer les repus par les avides. C'était entre leurs mains un élément de succès, en plus de la majorité intermittente qu'ils obtenaient aux Cinq-Cents et de l'indulgence, sinon de l'appui positif, qu'ils trouvaient auprès de deux Directeurs. » (P. 110.) Ils étaient le petit nombre, mais bien unis vers un même but, et leurs adversaires, divisés. Cette crainte du terrorisme renaissant fit sentir à Siéyès le besoin d'agir sans trop de retard et de se préparer à tout événement; il n'y avait pas de temps à perdre. Il avait son plan de constitution bien arrêté; mais ses façons hautaines pouvaient jeter le froid parmi ses partisans, et quoique Talleyrand travaillât à dissiper leurs préventions à son égard, il lui fallait, en cas de résistance sérieuse, un général ayant de l'éclat (et ce n'était pas celui que l'on venait de faire entrer au Directoire). Bonaparte était loin, « trop grand, trop débordant pour entrer dans la mécanique », a dit M. Sorel; Moreau s'y refusait, préférant le train de la guerre; mais, parmi les plus jeunes, il y avait un général dont Bonaparte, partant pour l'Égypte, avait dit : « Je vous laisse Joubert. » Siéyès le prit et, pour le rehausser par le prestige d'une victoire, il lui fit donner le commandement de l'armée d'Italie contre Souvorof.

Avant de se mettre en route pour la rejoindre, il alla se marier dans son pays; et en attendant qu'il la quittât victorieux pour répondre aux vues de Siéyès, peut-être aux siennes, dit M. Vandal (c'est un simple soupçon, p. 124), il fallait que les chefs de l'État soutinssent l'édifice branlant. Or la difficulté était grande dans cette lutte des partis. L'auteur a un chapitre très étudié sur cette matière. Les Jacobins, chassés du manège, s'étaient établis rue du Bac. Quoique fort déconsidérés, ils avaient encore des appuis jusque dans les hommes du gouvernement : Bernadotte, ministre de la guerre, Marbot, gouverneur de Paris, pouvaient leur suggérer des espérances; heureusement Siéyès était sûr de Cambacérès et il fit donner la police à Fouché, cet ancien terroriste qui se fit du ministère de la police une sorte d'apanage jusque sous l'Empire et, pour quelque temps, sous la Restauration. Pour ses débuts, à la suite d'un incident de la fête anniversaire du 10 août, il fit enlever à Marbot le gouvernement de Paris et fermer aux Jacobins leur nouvelle résidence. Dans ces actes les Cinq-Cents avaient cru voir les préliminaires d'un coup

d'État qui pouvait bien les menacer eux-mêmes. Mais la lutte des partis ne se renfermait pas dans la Capitale, et M. Vandal nous montre comment elle s'étendait à la province, passant en revue les départements de l'ancienne France comme ceux des pays annexés par la Révolution : lutte des Jacobins et des modérés; et tout prêts à en tirer profit, les royalistes. « Entre la conspiration royaliste et la conspiration jacobine, également diffuses, disséminées, qui se disputaient la France à la fois déchirée et inerte, la République se cherchait un gouvernement. » (P. 169.) Pour le présent en effet les hommes au pouvoir ne savaient que recourir aux lois de violence, visites domiciliaires, commissions militaires, édits de proscription; la persécution contre les prêtres, en particulier, durait toujours.

Au moment où Siéyès attendait, pour réaliser son plan, une grande victoire de Joubert, il reçut la nouvelle de sa mort. A Novi, le jeune général avait été frappé d'une balle dès les premiers engagements de la bataille. C'était pour les projets de Siéyès un véritable effrondement; et le péril était imminent sur toutes les frontières. Si l'ennemi envahissait le territoire, réveillerait-il le sentiment national? M. Vandal paraît en douter : « Cent guerres civiles éclateraient à la fois, dit-il, entre anarchistes et royalistes, la classe gouvernante périrait broyée, à moins que Souvorof n'arrivât à temps pour réconcilier tous les révolutionnaires en les pendant côte à côte. Dans ce désarroi suprême, ajoute-t-il, les esprits se tournaient d'instinct vers le grand absent. . . « C'est Bonaparte qui « nous manque », disait un journal. » (P. 177.) Les scènes qui se passèrent au Palais-Bourbon et aux alentours quand Jourdan, qui était du parti le plus avancé, fit la motion de déclarer la patrie en danger, témoignent assez de l'état d'esprit dans Paris. Sa motion fut repoussée et il n'y eut point à proprement parler d'insurrection. Mais le mécontentement allait croissant comme la misère, et le Directoire tâchait en vain de sortir de ces difficultés par un redoublement de mesures de rigueur : l'impôt progressif sous le nom d'emprunt progressif, afin de ne pas violer la Constitution qui n'admettait que l'impôt proportionnel, la loi des otages, nouvelle loi des suspects, l'extension de la conscription militaire, ce qui ne fit que fortifier la chouannerie et étendre le brigandage. Fouché, dans un rapport, y reconnaît tous les signes d'une désorganisation sociale : « Tout, dit M. Vandal, paraît avoir été essayé en vain, expérimenté, manqué. La Révolution a passé par des heures plus terribles, plus sanglantes; elle n'en a pas vu où le dépérissement de la chose publique et de l'opinion ait été si profond. » (P. 214.)

« Où va la France? » demande l'auteur en commençant un nouveau cha-

IMPRIMERIE NATIONALE.

pitre[1], et il cherche : « Gouvernants discrédités, députés, fonctionnaires, membres des comités jacobins, émigrés en rupture de ban, chouans de Vendée et de Normandie, gars bretons, chauffeurs du Midi, conscrits en révolte, quel que soit leur nombre, ce n'est pas là toute la France; ce n'en est après tout qu'une minime partie. » L'immense majorité voudrait sortir de ce déplorable état, mais y a-t-il « une inspiration définie vers un principe d'ordre et d'autorité? Certes, ajoute-t-il, jamais pays ne fut plus mûr pour la dictature que ne l'était alors la France; elle y allait toutefois inconsciemment, par la force des circonstances plutôt que par l'accord raisonné des volontés ». A son avis, « l'idée d'un despote unique, sorti de la masse et s'appuyant sur elle, restait communément odieuse. » Et il en donne cette preuve : « Le 27 fructidor, à la tribune des Cinq-Cents, Lucien avait parlé de resserrer et de concentrer le pouvoir. — La dictature! s'était écrié ironiquement quelqu'un », et le mouvement de réprobation fut tel que Lucien avait dû s'expliquer en renchérissant sur la protestation de tous. « Un homme, il nous faut un homme » disait-on, et l'on maudissait le dictateur : « C'est, dit l'auteur, Bonaparte consul et empereur qui a fait plus tard, par la magnificence tragique de son règne, par sa prise formidable sur l'esprit du siècle, l'éducation césarienne de la France. » (P. 215-217.) — Avouons que l'aboutissement de l'un et de l'autre empire est une leçon dont elle gardera la mémoire.

En 1799, à la fin de l'an VII, partout on s'inquiétait de Bonaparte. On a vu que l'ennemi était à la frontière, et il avançait toujours : en Hollande, sur le Rhin, en Italie; la France était perdue si l'ennemi se rendait maître de la Suisse. Heureusement elle avait encore plusieurs généraux de la première heure et des soldats qui se souvenaient de 1792. La fortune nous revint. En Hollande, Brune a battu les Anglo-Russes auprès de Bergen; la ligne du Rhin se défend contre les impériaux; en Suisse, Masséna bat les Russes à Zurich et Souvorof est rejeté dans les Grisons. Enfin, une dépêche communiquée par le Directoire aux Cinq-Cents annonce une autre victoire, la victoire remportée sur les Turcs, par le général Bonaparte, près d'Aboukir; c'est la victoire qui provoque le plus d'applaudissements. Une dépêche devait produire plus d'enthousiasme encore dans le public; elle annonçait le débarquement de Bonaparte près de Fréjus.

Dans le péril qui avait menacé la France en ces derniers mois, le Directoire s'était décidé à le rappeler d'Égypte. Comment reviendrait-il quand les Anglais étaient maîtres de la mer? Talleyrand avait suggéré

[1] Chapitre v, *Victoires républicaines, retour de Bonaparte.*

l'idée de le rapatrier avec une partie au moins de son armée, par une convention avec le Sultan. Le voyage était long, il reviendrait avec moins de prestige, sans doute; mais si l'on souhaitait sa présence, on n'appréhendait pas moins sa popularité; moins triomphant, il pourrait se prêter plus sûrement aux vues de Siéyès. La convention n'avait pas été faite et Bonaparte n'avait même pas reçu la lettre de rappel, mais il était revenu, comme nous l'avons indiqué en analysant le livre de M. Sorel.

Quand arriva la nouvelle de son débarquement à Fréjus, ce fut Siéyès qui l'apprit à Moreau : « Voilà votre homme », lui dit Moreau. En l'absence de Bonaparte, Siéyès, pour la réussite de ses projets, avait compté sur Moreau, qui répugnait d'ailleurs à un rôle politique. Bonaparte, s'affranchissant de la quarantaine, arriva par le plus court chemin à Paris; il fit visite le soir même à Gohier, qui présidait alors le Directoire. On lui fit le lendemain au Luxembourg une réception solennelle. Joséphine avait beaucoup à se faire pardonner; il savait tout. Elle avait tenté de le prévenir, elle était allée à sa rencontre jusqu'à Lyon; mais elle l'avait manqué, il avait pris une autre route. Ce fut rue Chantereine qu'elle le retrouva; elle eut grand'peine à désarmer son juste ressentiment; elle sut pourtant y réussir.

Les dernières victoires remportées en Hollande par Brune, en Suisse par Masséna, et sur le Rhin Mayence dégagée, avaient dissipé les inquiétudes et rendu un coup de force moins nécessaire à Siéyès; mais une réforme organique de l'État n'en paraissait pas moins urgente. « Depuis ses débuts, dit M. Vandal, la Révolution avait contredit ses principes par ses actes; elle n'avait présenté qu'une série de despotismes. Les pouvoirs issus d'elle successivement avaient fait passer sur la France une domination scélérate ou incohérente, toujours précaire; ils avaient tyrannisé sans gouverner! On désirait un gouvernement, c'est-à-dire une autorité qui fût assez forte pour pouvoir être modérée, un régime à la fois libérateur et reconstituant, capable d'assurer aux Français la sécurité des personnes, celle des biens, et aussi ces garanties proclamées en principe, sans cesse promises et perpétuellement ajournées. » (P. 253.)

C'est à ces idées que Bonaparte voulait répondre : il ne pouvait donc pas songer à une révolution militaire et il n'avait pas l'âge voulu pour prendre place dans le Directoire; mais dans le Directoire se trouvait un homme qui avait des partisans au dehors et un plan de constitution dans la tête, c'était Siéyès. L'homme lui était peu sympathique, et parmi les Directeurs il y avait Barras qui l'avait jadis mis en avant et qui maintenant se serait volontiers mis à sa suite; mais il était trop déconsidéré,

et, tout bien pesé, Bonaparte crut plus opportun de se rapprocher de Siéyès sans rompre avec Barras. Une constitution toute faite était bonne a prendre et, sans doute aussi, à revoir. Ce rapprochement avec Siéyès, qui ne se fit pas d'ailleurs sans qu'il y eût des susceptibilités à ménager de part et d'autre, l'assurait d'un autre Directeur, acolyte de Siéyès, Roger Ducos. Il ne laissait pas de fréquenter les hommes politiques; il voyait volontiers les savants; son plus jeune frère, Lucien, qui fréquentait ce monde-là, y travaillait pour lui et un peu pour soi-même. Il allait siéger à l'Institut; il y parlait de l'Égypte, du canal de Suez, de cette communication des deux mers dont il avait vu personnellement les traces et qu'il était possible de rétablir.

Bonaparte et Siéyès se mirent, dès les premiers jours de brumaire, d'accord sur le fond et sur la procédure à suivre : « La pensée maîtresse du plan était d'employer les autorités existantes à leur propre destruction et d'immoler presque constitutionnellement la Constitution. » (P. 269.) Les Anciens avaient, par la Constitution, le droit de transférer, au besoin, le Corps législatif hors de Paris; on résolut d'user de l'action qu'on pouvait avoir sur eux pour transférer les deux Chambres à Saint-Cloud. Soustraites à l'influence de la démagogie parisienne et convenablement séquestrées, on comptait les amener plus facilement à voter la revision de la Constitution et la création de pouvoirs nouveaux. Il y avait un péril; c'était de faire le coup d'État en deux journées. Le péril, comme l'événement le prouva, était loin d'être moins grand que celui qu'on voulait éviter.

H. WALLON.

(*La fin au prochain cahier.*)

Vers et écriture d'Orderic Vital.

Wolstan von Winchester und Vital von Saint-Evroul Dichter der drei Lobgesänge auf die heiligen Athelwold, Birin und Swithun, von Clemens Blume. Wien, 1903. In-8°, 24 p. (*Sitzungsberichte der Kais. Akademie der Wissenschaften in Wien. Philos.-hist. Klasse.* Band CXLVI, III.)

Orderic Vital, moine de Saint-Évroul, qui mourut au milieu du XII^e^ siècle, n'est pas seulement l'historien à qui nous devons les tableaux

les plus fidèles et les plus pittoresques de la vie religieuse et de la vie féodale au temps de Guillaume le Conquérant, de Guillaume le Roux et de Henri Ier; c'était aussi un littérateur qui cultivait avec un véritable amour la poésie latine. Il l'avoue lui-même à propos de quatre mauvais hexamètres qu'il écrivit lors de sa promotion à la prêtrise : « Tunc ego, juvenili ardore fervens, intendebam dactylico carmini, in quo numerum presbyterorum et diaconorum paucis versibus comprehendi [1]. » Nombre de fois il fut invité à composer des épitaphes en vers pour des personnages qu'on jugeait dignes de cet honneur. Il attachait assez d'importance à ces petites pièces de circonstance pour en garder la copie, et plusieurs ont trouvé place dans sa grande Histoire ecclésiastique; c'est ainsi que nous sont parvenues les épitaphes du comte Walthéof, de Jean de Reims, d'Avicie de Sauqueville, de Gautier d'Aufai, de Thierri de Mathonville, de Robert de Rhuddlan, de Hugues de Grentemesnil, de Roger du Sap et de Guérin des Essarts [2]; de même, un éloge funèbre de Henri Ier, roi d'Angleterre [3], et une invocation au Tout-Puissant, pour être protégé contre l'esprit du mal [4].

On ne saurait contredire l'attribution à Orderic Vital de trois pièces de vers qui ont été intercalées après coup dans un manuscrit de Saint-Évroul, aujourd'hui conservé sous le n° 1 dans la bibliothèque d'Alençon : une satire sur les abus du siècle, une prière pour invoquer la miséricorde divine, une autre pièce adressée à la Vierge et à divers saints, notamment saint Évroul. Ces trois pièces ont été publiées en 1863 dans l'*Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France* [5].

Le mémoire que le R. P. Clément Blume vient de publier dans les Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences de Vienne nous permet d'ajouter encore un article au bagage poétique d'Orderic.

Un manuscrit de l'abbaye de Jumièges, actuellement à la bibliothèque de Rouen [6], contient quatre hymnes composés en l'honneur de saint Swithun (*Auxilium Domine* [7]... et *Aurea lux*...), de saint Birin (*Agmina sacra*...) et de saint Éthelwold (*Alma lucerna*...). Le R. P. Blume a parfaitement démontré que ces pièces avaient été composées à Winchester, dans l'église de Saint-Pierre, et qu'elles sont l'œuvre d'un

[1] *Historia eccles.*, éd. de la Société de l'hist. de France, t. IV, p. 273.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 289, 438; t. III, p. 45, 46, 114, 287, 454; t. IV, p. 437; t. V, p. 87.

[3] *Ibid.*, t. V, p. 53.

[4] *Ibid.*, t. IV, p. 159.

[5] T. I, part. II, p. 1-13.

[6] N° 1385, jadis U. 107.

[7] Cet hymne, qui est au folio 28 du manuscrit, a été laissé de côté par le P. Blume; on ne saurait douter qu'il ait été composé par le même auteur que les deux autres.

religieux nommé Wolstan, connu pour avoir écrit en prose une Vie de saint Éthelwold et en vers une pièce sur la dédicace de l'église de Winchester, une vie de saint Swithun et une relation des Miracles de saint Éthelwold. Le manuscrit de Jumièges a dû être copié à Winchester, à la fin du xe siècle ou au commencement du xie. Les considérations que le R. P. Blume a développées à l'appui de son opinion m'ont paru tout à fait plausibles.

Il faut rapprocher du manuscrit de Jumièges le manuscrit n° 14 de la bibliothèque d'Alençon, qui a été copié dans la première moitié du xiie siècle, par plusieurs moines de Saint-Évroul, et dont Mabillon[1] a tiré l'hymne de saint Éthelwold *Alma lucerna*. Ce manuscrit contient aussi l'hymne de saint Birin *Agmina sacra*, et celui de saint Swithun *Aurea lux*. L'abbé Sauvage, qui a publié en 1886 les deux hymnes de saint Swithun[2], avait bien remarqué que, pour le second (*Aurea lux*. . .), le manuscrit d'Alençon présentait de notables différences de rédaction, mais il ne s'était pas préoccupé d'en découvrir l'origine. Il y a des variantes du même genre dans les hymnes de saint Éthelwold et de saint Birin.

C'est sur les variantes des trois hymnes : *Alma lucerna*, *Agmina sacra* et *Aurea lux* que le R. P. Blume a principalement porté son attention. Il a réussi à établir que le texte primitif des trois hymnes étudiés par lui avait été composé pour être récité ou chanté dans l'église de Winchester, et qu'il avait été remanié pour être approprié à une église dans laquelle saint Éthelwold, saint Birin et saint Swithun n'étaient pas honorés d'un culte particulier.

En effet, il est évident que les modifications apportées au texte de Winchester ont eu pour principal objet de faire disparaître ou d'atténuer les allusions s'appliquant trop directement à l'église et aux religieux de Saint-Pierre de Winchester. Ainsi le vers du premier hymne :

Transfer ad alta poli pueros quos ipse nutristi,

invocation adressée à saint Éthelwold par les *enfants qu'il avait nourris*, était parfaitement placé dans la bouche des moines de Winchester, disciples de ce saint. Il a été remplacé par cet autre vers :

Te duce, stelliferi scandamus ut atria cæli.

L'intention qui a fait transformer deux autres distiques du même

[1] *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. V, p. 621. — [2] *Analecta bollandiana*, t. V, p. 53.

hymne n'est pas moins transparente. Wolstan avait adressé cet éloge à saint Éthelwold, patron de son abbaye :

Fons et origo boni, populo te prætulit isti;
Te monitore, patet fons et origo boni.
Gloria, laude potens, hac te collustrat in aula;
Te comitata, nitet gloria, laude potens.

Les expressions « *populo* te prætulit *isti*, *hac in aula* » se rapportaient directement à la population et à l'église de Winchester. Toute trace en a disparu dans les deux distiques correspondants du texte de Saint-Evroul :

Fons et origo boni, te verba serente, cucurrit,
In te manavit fons et origo boni.
Gloria perpes erit tibi nunc ideoque per ævum,
Quam merito retines, gloria perpes erit.

Des modifications du même genre ont été opérées dans les deux autres hymnes. Au milieu de celui de saint Birin [1], la mission du saint à Winchester est rappelée en des termes qui conviennent exclusivement à des habitants de cette cité :

Te Deus omnipotens istam præmisit ad urbem,
Hicque patrem statuit te Deus omnipotens,
Ut releves fragiles hic ad tua limina flentes,
Et nos indignos ut releves fragiles.

Le passage correspondant du texte de Saint-Évroul ne nous offre rien d'équivalent aux expressions « te *istam* præmisit *ad urbem*, ut releves. . . hic *ad tua limina* flentes ».

Voici les quatre vers qui ont été substitués à ceux que nous venons de citer :

Te petimus fragiles precibus lacrimisque gementes,
Sis memor ut nostri te petimus fragiles.
Voce pia Dominum pro nobis posce benignum,
Intercede pium voce pia Dominum.

Dans un autre distique de la même pièce, saint Birin est invoqué comme patron de ceux qui s'adressent à lui :

Magne patrone, tuus nos traxit ab hoste triumphus;
Nos labor eripuit, magne patrone, tuus.

[1] L'hymne de saint Birin a été publié pour la première fois en 1854, par Éd. Du Méril, *Poésies inédites du moyen âge*, p. 277.

Le distique correspondant de Saint-Évroul n'est qu'un éloge banal du saint :

Magnus in orbe tuus rutilat, Birine, triumphus,
Splendor honorque micat magnus in orbe tuus.

L'hymne de saint Swithun a subi, lui aussi, de semblables arrangements. Un distique en a été remanié de fond en comble pour faire disparaître les mots *populus iste* qui désignaient la congrégation de Saint-Pierre de Winchester. Au lieu de :

Gaudet honore tuo populus feliciter iste,
Et gens Anglorum gaudet honore tuo,

nous lisons dans le manuscrit de Saint-Évroul :

Gentibus Angligenis sollemnia festa recurrunt
Et renovant jubilum gentibus Angligenis.

Ce qui est étonnant, c'est que l'auteur de la revision ait laissé intact un vers de l'hymne de saint Éthelwold qui rappelle une révolution opérée dans le régime de l'église de Winchester : l'introduction des Bénédictins au lieu et place des anciens chanoines:

Hujus amore gregis metuenda pericla subisti,
Pellens hinc fortes hujus amore gregis.

Le reviseur s'est borné à remplacer par « spreνisti spicula mortis » le second hémistiche du premier vers, sans s'apercevoir que les mots *hujus gregis* et *hinc* n'avaient de sens que dans la bouche des religieux de Saint-Pierre de Winchester, d'où saint Éthelwold avait expulsé des chanoines indignes pour les remplacer par des Bénédictins. C'est bien là ce que le poète de Winchester avait voulu rappeler, comme on le voit dans le manuscrit de Jumièges, où les mots *hinc* et *fortes* sont accompagnés des gloses interlinéaires : *scilicet de hoc monasterio* et *canonicos.*

Ainsi s'expliquent les variantes que le manuscrit de Saint-Évroul nous offre pour les trois hymnes, et tel en est bien le caractère. Le style des passages substitués au texte primitif s'accorde bien avec ce que nous savons de la versification d'Orderic, et ce qui achève de justifier l'attribution proposée par le R. P. Clément Blume, c'est que, dans le manuscrit, les trois hymnes sont copiés de la main d'Orderic Vital. Je reviendrai dans un instant sur cette particularité.

Les trois hymnes de saint Éthelwold, de saint Birin et de saint Swithun ne sont pas les seuls documents relatifs aux Saints de Winchester

que renferme le ms. 14 de la bibliothèque d'Alençon. On y trouve encore les pièces suivantes :

Fol. 23. La vie de saint Éthelwold, en tête de laquelle est cette rubrique : «Incipit prefatio de vita gloriosi patris Adhelwoldi episcopi, cujus sacra memoria celebratur in kalendis augusti, qua die feliciter ad regna migravit celestia.» Publiée par Mabillon, *Acta sanctorum ord. S. Benedicti*, sæc. V, p. 608; et par les Bollandistes, t. I d'août, p. 88.

Fol. 35. Un office, en partie rimé, pour les fêtes de saint Éthelwold, avec cette rubrique initiale : «Hymnus vespertinalis saphico metro endecasillabo editus, adonium quarto continens in loco». On y trouve les oraisons et la préface de deux messes, dont la seconde a pour titre : «IIII idus septembris, in translatione sancti Adhelwoldi.» Ce morceau a été publié par Mabillon, *ibid.*, p. 85 et par les Bollandistes, p. 85.

Fol. 98 v°. «Benedictio in natali sanctæ Ædheldrydhæ abbatissæ.»

Fol. 99. «Benedictio in natali sancti Swidhuni episcopi.»

La présence de ces pièces dans un manuscrit copié à Saint-Évroul n'a rien qui doive nous étonner. Au XIIe siècle d'étroites relations s'étaient établies entre les abbayes de Saint-Évroul et de Saint-Pierre de Winchester. Sur un état des Sociétés du monastère de Saint-Évroul nous lisons un article ainsi conçu :

Pro defuncto monacho Sancti Petri et Sancti Grimbaldi Wintonie tria officia exsolvemus, et unusquisque unam missam.

Géroud d'Avranches, qui mourut abbé de Tewkesbury, avait séjourné à Saint-Évroul [1], avant de prendre l'habit de bénédictin dans l'abbaye de Saint-Pierre de Winchester. Un autre moine de Winchester, nommé Antoine, au cours d'un voyage, s'arrêta à Saint-Évroul; il était porteur d'une Vie de saint Guillaume qu'il montra à Orderic, et celui-ci s'empressa d'en consigner un abrégé sur ses tablettes [2].

Il me reste à présenter quelques observations sur des particularités paléographiques que le R. P. Clément Blume a laissées de côté. Le manuscrit de Jumièges, catalogué sous le n° 1385 de la bibliothèque de Rouen, a été formé par la réunion de débris de plusieurs manuscrits indépendants les uns des autres. Le dernier morceau, celui qui se rapporte aux Saints de Winchester et qui commence par le feuillet coté 28, consiste en sept cahiers de petit format (0 m. 240 sur 0 m. 190) et contient :

1° (fol. 28.) L'hymne en l'honneur de saint Swithun, avec notation neumatique : «Auxilium, Domine, qui te rogantibus affers...» Cette pièce semble avoir été

[1] Orderic Vital, éd. de la Soc. de l'hist. de France, t. III, p. 13. — [2] *Ibid.*, t. III, p. 5 et 6.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ajoutée après coup sur un feuillet resté en blanc au commencement du manuscrit;

2° (fol. 29.) Les Miracles de saint Swithun, par Lanfred, moine de Winchester. Texte publié, d'après ce manuscrit, par l'abbé Sauvage, dans *Anecdota bollandiana*, t. IV, p. 372-409;

3° (fol. 81.) L'hymne de saint Birin : « Agmina sacra poli... »

4° (fol. 82 v°.) L'hymne de saint Swithun : « Aurea lux patriæ... »

5° (fol. 84.) L'hymne de saint Éthelwold : Alma lucerna micat... ».

La copie de ces morceaux doit avoir été faite en Angleterre vers le commencement du xie siècle. Le caractère employé par le copiste est cette grosse et massive minuscule caroline qui a été en usage dans la Grande-Bretagne à partir du milieu du xe siècle, concurremment avec l'écriture anglo-saxonne, et qui a fini par faire complètement abandonner ce dernier genre de caractères. Plusieurs passages portent d'ailleurs l'empreinte du style anglo-saxon. Le nom ADELVOLDUS y est écrit trois fois (fol. 37 v°, 84 et 85) avec un D capitale dont le montant est tranché d'un trait horizontal. Le nom de Swidun s'y présente sous ces deux formes: au folio 98 *Swithuno* avec le ƿ et le þ saxons; au fol. 82 *Swidhun*, avec le ð minuscule dont la tête est traversé par un trait diagonale.

Au fol. 76 v° l'initiale du nom de la ville de Winchester est figurée par un þ anglo-saxon : « in civitate ƿintoniæ. »

Au fol. 38, un nom de lieu y est figuré en très gros caractères anglo-saxons tracés avec assurance par une main habituée à l'écriture nationale de l'Angleterre : *in quodam viculo regis qui ab ipsius « aþelƿarabyrig »*[1] *nuncupatur incolis.*

Rien n'empêche de supposer, comme l'a cru le R. P. Clément Blume, que la copie a été faite dans le monastère de Winchester, mais je ne partage pas l'opinion du savant jésuite sur les circonstances dans lesquelles le manuscrit est arrivé à Jumièges. Je ne saurais admettre qu'il ait été porté en Normandie par suite de pillages commis dans les églises d'Angleterre. Pendant tout le cours du xie et du xiie siècle, il a existé entre les églises anglaises et les églises françaises des rapports amicaux qui ont plus d'une fois motivé des cadeaux ou des échanges de livres[2].

[1] Ce mot a été écrit sur la marge en caractères carolins : *Adeluuarabyrit*. L'auteur de la transcription a pris pour un *t* le *g* saxon de la fin du mot.

[2] Je ne parlerai pas ici des manuscrits anglo-saxons qu'ont possédés les anciennes églises de Normandie, notamment la cathédrale de Rouen et les abbayes de Jumièges, de Saint-Wandrille et de Saint-Évroul. Je rappellerai seulement, d'un mot, l'admirable sacramentaire venu de Jumièges (ms. de Rouen, n° 274), qui passe pour avoir été fait dans le monastère de New-minster à Winchester, et le Missel de Winchester que la bibliothèque du

Pour n'en citer qu'un exemple, je rappellerai ce splendide Bénédictionnaire que l'auteur de la *Vita Gauzlini* dit avoir été envoyé à l'abbaye de Fleuri-sur-Loire par les religieux de Ramsey au commencement du XI^e siècle[1]. Le fait mérite d'autant mieux d'être signalé que le livre même dont il est question dans la Vie de Gauzlin, après être resté pendant tout le moyen âge dans le monastère de Fleuri, a fini par arriver à la Bibliothèque nationale[2]. Rien n'empêche de supposer que le volume de l'abbaye de Jumièges est un cadeau fait par les moines de Saint-Pierre de Winchester. Mais ce qu'il est essentiel de constater, c'est que ce volume a été écrit en Angleterre vers le commencement du XI[e] siècle.

Il n'est pas inutile de faire remarquer ici que parmi les plus anciens et les plus beaux exemples qu'on peut citer de manuscrits anglais copiés en caractères carolins, on doit comprendre le Bénédictionnaire d'Éthelwold, appartenant au duc de Devonshire[3], celui de l'archevêque Robert, conservé à la bibliothèque de Rouen[4] et celui que les moines de Ramsey envoyèrent à Gauzlin, abbé de Fleuri-sur-Loire (mort en 1030), et qui fait partie des collections de la Bibliothèque nationale[5].

Le manuscrit de Saint-Evroul, postérieur de plus d'un siècle à celui de Jumièges, est remarquable à plus d'un titre, même en laissant de côté la valeur historique et littéraire du contenu. Les grandes initiales des fol. 12, 13, 39, 51 et 85, surtout celles des fol. 51 et 85, sont de très curieux exemples de l'art des enlumineurs normands dans la première moitié du XII[e] siècle.

Havre (ms. 330) a recueilli dans les débris de la bibliothèque de Saint-Wandrille. Voir mon *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, p. 220; — L'abbé Sauvage, *Note sur les manuscrits anglo-saxons et les manuscrits de Jumièges*, Le Havre, 1883 (extr. du *Recueil des publications de la Société havraise*); — Ch. Fierville, *Les préfaces du Missel de Winchester du XII[e] siècle* (même Recueil, années 1880-1881). Conf. *Revue des Sociétés savantes*, 7[e] série, t. VI, 1882, p. 34-48, avec l'héliogravure d'une page du manuscrit du Havre, dans l'écriture duquel les lettres anglo-saxonnes, le *d* tranché et le *th* ont été employés, et qui présente beaucoup d'analogie avec l'écriture du ms. 274 de Rouen.

[1] Voici dans quels termes ce don a été rappelé par André de Fleuri : « Etiam a transmarinarum partibus regionum loco Ramesigus nuncupato, illi divitiæ plurimarum advehebantur opum, inter quæ episcopalis benedictionis liber, primordia omnium aurata gestans versuum. » § XLIII, dans le tome II des *Mémoires de la Soc. archéol. de l'Orléanais.*

[2] N° 987 du fonds latin.

[3] Il a été l'objet d'une étude approfondie que John Gage a publiée, avec de nombreux fac-similés, dans le tome XXIV de l'*Archeologia*. — Trois pages de cet admirable manuscrit ont été reproduites dans le recueil de la Société paléographique de Londres, planches 142, 143 et 144.

[4] Ms. 369. John Gage l'a décrit en même temps que le Bénédictionnaire d'Éthelwold.

[5] Ms. latin 987.

Ce qui me paraît surtout intéressant, c'est qu'une partie considérable du volume a été écrite par Orderic Vital lui-même. On reconnaît sans la moindre hésitation la main de cet infatigable, savant et consciencieux bénédictin, sur beaucoup de pages du précieux manuscrit que nous étudions. Il y a copié les textes suivants :

Fol. 12-23. La Vie de saint Willibrorde par Alcuin.
Fol. 23-34. La Vie de saint Éthelwold par le moine Wolstan.
Fol. 34 v° et 35. L'hymne du même saint : « Alma lucerna. »
Fol. 35 et 36. L'office, en partie rimé, du même saint.
Fol. 36 et 37. L'hymne de saint Birin, précédé d'une note en prose sur la vie de ce saint.
Fol. 37. L'hymne de saint Swithun.
Fol. 38. Le diplôme de Charles le Simple pour le monastère de Saint-Évroul.
Fol. 51-85. Quelques corrections interlinéaires et beaucoup d'annotations marginales ajoutées à la copie du traité d'Amalaire sur les offices ecclésiastiques.
Fol. 85. La première page de la Passion de sainte Christine.
Fol. 109-110. « Ordo ad judicium faciendum. »
Fol. 115 et v°. Les deux dernières pages du recueil de bénédictions.
Fol. 116. La première page de la Vie de saint Germain d'Auxerre.
Fol. 138-140 v°. Le commencement de l'opuscule intitulé : « Narratio de quodam miraculo quod contigit in festivitate translationis sancti Martini », qu'a publié Mabillon dans les *Analecta* (II, 349).
Fol. 150-156. « Passio sanctorum martyrum Sergii et Bachi. »

Dans la partie écrite par Orderic Vital, on rencontre à trois reprises (fol. 23, 24 v° et 26 v°) l'emploi d'un caractère essentiellement saxon, inusité dans les écritures françaises, un D capitale, dont le montant est traversé par un trait horizontal. Orderic s'en sert pour figurer le commencement de la deuxième syllabe du nom ADELVVOLDUS, qu'il écrit habituellement *Athelvvoldus*. Il n'est pas étonnant qu'Orderic, élevé en Angleterre jusqu'à l'âge de onze ans, qui s'est toujours qualifié d'Anglais, *Angligena*[1], et qui considérait la Normandie comme une terre d'exil[2], ne se soit pas tout à fait déshabitué des usages anglais.

C'est ici le lieu de signaler en quelques lignes les manuscrits dans lesquels j'ai reconnu l'écriture d'Orderic Vital, sans répéter les détails

[1] *Hist. eccles.*, t. II, p. 289 et 438; t. III, p. 45 et 287.

[2] « Undecimo ætatis meæ anno, pro amore Dei, a proprio genitore abdicatus sum, et de Anglia in Normanniam tenellus exul, ut æterno regi militarem, destinatus sum. » *Ibid.*, t. II, p. 301 et 302. — « Parce, quæso, bone lector, nec molestum tibi sit, precor, si de patre meo aliquid memoriæ tradiderim litterarum, quem non vidi ex quo me, ut exosum sibi privignum, et pro amore Creatoris, pepulit in exilium. » *Ibid.*, p. 423.

que j'ai donnés à ce sujet, en 1873, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* :

I. Le manuscrit original de l'*Historia ecclesiastica*. Bibliothèque nationale, mss. latins 5506, 5506.2 et 10913.

II. Quelques articles des Annales de Saint-Évroul, dans le ms. latin 10062 de la Bibliothèque nationale. Je crois reconnaître aussi la main d'Orderic Vital dans plusieurs articles du Catalogue de la bibliothèque de Saint-Évroul, qui est au fol. 80 v° du même volume.

III. Fragment de douze feuillets relié dans le ms. latin 6503 de la Bibliothèque nationale, et dans lequel se trouve une rédaction de la légende des danseurs saxons maudits [1].

IV. Feuillets 26-32 du ms. 1 d'Alençon, contenant les pièces de vers dont il a été question plus haut.

V. Parties du ms. 6 d'Alençon, et notamment les fol. 139 v° et suivants, sur lesquels se trouvent une Vie en vers de saint Laumer, qui est encore inédite; il y aurait lieu d'examiner si Orderic n'en serait pas l'auteur. Voir la Notice sur Orderic dans l'édition de la Société de l'hist. de France, p. XCVI.

VI. Parties du ms. 14 d'Alençon dont il a été longuement question dans cet article.

VII. Parties du ms. 26 d'Alençon. Voir le *Catalogue* de M. Omont (t. II, p. 501).

VIII. Parties du ms. 1174 (jadis Y. 14), de la bibliothèque de Rouen. C'est le volume dans lequel se trouvent en original les additions et les modifications ajoutées par Orderic à l'Histoire de Guillaume de Jumièges. Voir la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1873, t. XXXIV, p. 268 et suiv.

IX. Parties du ms. 1343 (jadis U. 43) de Rouen. L'Histoire ecclésiastique de Bède, qui occupe les fol. 34 et suiv. de ce manuscrit, est, en partie du moins, de la main d'Orderic Vital. Voir le *Catalogue* de M. Omont, t. I, p. 333 et 334, et la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1886, t. XLVII, p. 629.

On trouvera des fac-similés de l'écriture d'Orderic Vital dans les *Monum. German. historica* (*Script.*, t. XX, pl. II); dans la collection de fac-similés lithographiés de l'École des chartes (pièce n° 611) et sur une des dernières planches des héliogravures; dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (planches I-IV du tome XXXIV publié en 1873); dans l'*Album paléographique* de la Société de l'École des chartes, pl. 31.

Le second des manuscrits mentionnés dans la liste précédente donne lieu à une observation assez curieuse sur un détail de paléographie, dont il a déjà été question ici à propos de la copie faite par Orderic Vital des textes relatifs aux Saints de Winchester.

Le manuscrit latin 10062 est un volume qui a été jadis constitué avec des fragments recueillis dans la bibliothèque de Saint-Évroul [2]. Le dernier fragment consiste en deux feuillets d'un calendrier écrit en Angle-

[1] Voir l'ouvrage de Schröder, *Die Tænzer von Kölbigk*, analysé par G. Paris, dans le *Journal des Savants*, 1899, p. 733.

[2] J'en ai donné le dépouillement dans la Notice sur Orderic Vital, p. XXXV.

terre au commencement du XII^e siècle. Entre autres articles, je relèverai les suivants qui dénotent l'origine anglaise de ce calendrier :

5 maii. *Obitus fratris nostri Wulfgeati sac. et mo.*

6 maii. Translatio corporis *Ælfrici* archiepiscopi.

13 maii. *Obitus Ædelba...*

19 maii. Sancti Dunstani.

20 maii. Sancti *Ædhelberti* regis et martir.

8 junii. Translatio sancti Ælfhegi archiepiscopi de Lundonia.

11 junii. Susceptio sancti Ælfhegi archiepiscopi in ecclesia Christi.

12 junii. Hic obiit Ælfhegus archiepiscopus.

14 junii. Reconditio sancti Ælfhegi et octab.

15 junii. Depositio sancte *Eadburge* virginis.

21 junii. Sancti Albani martiris.

6 julii. Sanctæ Sexburge virginis.

8 julii. Sancti Grimbaldi sacerdotis. Hic obiit *Eadgar rex.*

13 julii. Sanctæ *Mildrydhæ* virginis. Hic obiit *Leofricus minister regis.*

15 julii. Translatio sancti Suuythuni episcopi.

17 julii. Sancti Kenelmi martyris. Obitus *Eadweardi* regis.

Les noms imprimés en italiques sont écrits dans le manuscrit en caractères saxons; les autres en caractères carolins. Ce mélange des deux caractères dans la même ligne, dans la même phrase, montre bien comment, au commencement du XII^e siècle, l'écriture saxonne était employée concurremment avec l'écriture caroline dans certaines églises de la Grande-Bretagne [1].

De quel monastère venait le manuscrit dont deux feuillets de calendrier avaient été recueillis à Saint-Évroul? Le nom de Winchester se présente à l'esprit quand on voit inscrits sur cette liste les noms de deux rois bienfaiteurs de l'église de Winchester, Édouard l'Ancien et Edgar; — de deux évêques de Winchester, Swithon et Elphège, plus tard archevêque de Cantorbery; — d'un abbé de Winchester, Grimbaud; — d'un prieur de Winchester, Alfric, qui fut depuis archevêque d'York; — d'une religieuse de Winchester, Edburge. Je n'ose pas cependant me prononcer. La question est délicate, la solution doit en être réservée à des critiques versés dans la connaissance de l'histoire monastique de l'Angleterre.

J'en puis dire autant de trois cahiers d'un autre manuscrit anglais, pouvant remonter à la fin du XI^e siècle, qui ont été incorporés dans un manuscrit de Saint-Évroul, le n° 14 de la bibliothèque d'Alençon, dont j'ai longuement parlé dans cet article; ils en forment les feuillets 91-108.

[1] Nous en avons un exemple remarquable dans la charte accordée par Henri I^er, vers l'année 1123, à l'église de Cantorbéry, dont un excellent fac-similé vient d'être inséré, sous le n° 6, dans le volume intitulé : *Fac-similes of royal and other charters in the British Museum*, vol. I edited by George F. Warner and Henry J. Ellis, London, 1903. In-folio.

C'est un recueil de bénédictions, parmi lesquelles on remarque celle qui, au folio 98 v°, est intitulée : BENEDICTIO IN NATALE SANCTAE ÆDELDRIDAE ABBATISSAE. Dans ce titre écrit en lettres capitales, le premier et le dernier *d* du mot *Ædeldridae* sont figurés, par deux D dont le montant est traversé par un trait horizontal. Dans le reste de la prière le nom de la sainte est écrit en caractères anglo-saxons très purs.

Au folio 99 du même manuscrit, deux D de forme capitale, avec traverse au milieu du montant, ont été employés pour figurer le nom de saint Swithun dans la rubrique d'une bénédiction dont je dois reproduire les premières lignes :

BENEDICTIO IN NATALE SANCTI SVVIDDUNI EPISCOPI. — Deus, qui presentis diei festivitatem in beati antistitis Svvithuni celebritate[1] venerabilem sanxisti, tribue nobis tanti patroni interventu practicę vitę subsidium ac ęternæ theoricę lucrum...

Puisque le travail du R. P. Blume m'a conduit à parler des anciens rapports bibliographiques des églises anglaises avec les églises normandes, je dois, en terminant, signaler des fragments de vies de saints dont l'existence dans la bibliothèque du baronnet sir George O. Wombwell, à Newburg priory, vient de nous être révélée par le Rev. W. D. Macray[2].

Ces fragments ont primitivement fait partie de deux manuscrits différents.

Le premier contient deux vies de saint Guingalois, semblables, selon toute apparence, à celles que le regretté Arthur de La Borderie a publiées d'après le Cartulaire de Landevenec.

Le second fragment, qui doit être sorti de l'abbaye de Barking, et qui a été copié au XII^e siècle par plusieurs mains différentes, contient les morceaux suivants :

Vita sanctæ Æthelburgæ. — Lectiones de sancta Hildelitha. — Vita beati Ædwardi regis et martyris. — Vita beatæ Ædgithæ virginis. — Historia sancti David [Menevensis]. — [Hildeberti Historia metrica] de Sozima monacho et de sancta Maria Ægiptiaca. — Vita beati abbatis Ebrulfi.

[1] Dans ce mot et dans le mot *practice* de la ligne suivante, les *a* ont la forme souvent employée par les écrivains anglo-saxons, un *o* auquel est soudé un c.

[2] Dans le dernier volume paru de la Commission des manuscrits historiques d'Angleterre intitulé : *Report on manuscripts in various collections, vol. II : the mss. of sir George Wombwell, the duke of Norfolk, lord Edm. Talbot, etc.* Lond. 1903, in-8°. Il convient d'indiquer dans ce volume, comme intéressant notre histoire, à la page 227, une charte du XII^e siècle, portant donation faite à l'abbaye de Cluni et au prieuré de Thetford par « Murielda uxor Hugheberti [de Monte Kanisio] » et surtout (p. 322-335) les papiers de Jean Blicquy de Houppelines, secrétaire français du conseil du roi à Calais, du temps de Charles VIII et de Louis XII.

Ce dernier morceau a dû être copié d'après un manuscrit venu de Normandie.

La partie la plus intéressante de ce petit recueil est la vie de sainte Éthelburge, qui semble bien n'avoir pas été intégralement publiée. Elle se termine par un chapitre relatif à un missel, dont les vicissitudes sont vraiment curieuses. Il avait été copié à Barking par une religieuse, « the memorable Vulfruna », suivant l'expression du Rev. W. D. Macray, l'auteur de la notice. Un prêtre qui se trouvait dans une troupe de Normands s'empara du missel et l'emporta dans sa paroisse en Normandie. Huit ans plus tard, revenant en Angleterre, avec l'intention d'affecter le missel à l'église dont il comptait être bientôt pourvu, il fut surpris par une tempête dont la violence l'effraya à ce point qu'il fit vœu de restituer le missel s'il échappait au danger. Débarqué sain et sauf à Douvres, il s'empressa de se rendre, pieds nus, à Barking, pour accomplir son vœu. C'est ainsi que le missel copié par Vulfruna revint en Angleterre après avoir séjourné plusieurs années en Normandie. — Vulfruna n'est pas la seule religieuse de Barking qui se soit fait connaître par ses goûts studieux. C'est dans le même monastère qu'une religieuse nommée Clémence rédigea en vers français une vie de sainte Catherine, dont le meilleur exemplaire, volé à Tours par Libri et envoyé par lui en Angleterre, est revenu en France[1] après un exil d'une quarantaine d'années.

L. DELISLE.

Dr Walter Norden. *Das Papsttum und Byzanz. Die Trennung der beiden Mächte und das Problem ihrer Wiedervereinigung bis zum Untergange des byzantinischen Reichs (1453)*, 1 vol. in-8° de xix-764 pages. — Berlin, B. Behr, 1903.

Lorsque, en juillet 1054, l'ambition du patriarche Michel Cerularios consomma la rupture entre Byzance et Rome, des raisons politiques plutôt que religieuses avaient déterminé ce grave événement. Sous les questions de discipline ou de dogme que mettaient en avant les deux Eglises, d'autres griefs, et plus anciens, se cachaient. Les Grecs ne par-

[1] Aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, ms. français 4503 des Nouvelles acquisitions.

donnaient point à la papauté de s'être détachée de l'Empire, pour se jeter aux bras des princes carolingiens, et plus tard à ceux des Ottons; ils s'indignaient de ses prétentions à la primauté, de ses ambitions envahissantes, de son perpétuel souci de reconquérir les provinces jadis soumises à l'autorité romaine, la Bulgarie au IXe siècle, l'Italie méridionale au XIe. Rome, de son côté, s'inquiétait de l'orgueil grandissant, de l'indépendance croissante des patriarches de Constantinople. Et sans doute les sentiments personnels de Ceroularios, l'intransigeance de Léon IX, les maladresses des légats pontificaux contribuèrent à aigrir le débat et à hâter le schisme. En fait, l'événement de 1054 achevait une longue histoire; il était l'épisode final d'un conflit vieux de plusieurs siècles (1).

Des raisons politiques avaient causé la rupture; des raisons politiques aussi inspirèrent les tentatives d'union que, pendant quatre siècles, papes et empereurs poursuivirent avec une rare ténacité. Pour raconter l'histoire de ces essais de rapprochement, on s'est jusqu'ici placé d'ordinaire au point de vue strictement théologique, et ainsi peut-être les a-t-on souvent mal compris. Ce n'est point dans le domaine idéal des purs intérêts religieux qu'il faut chercher les motifs qui, pendant ces quatre cents ans, rapprochèrent tour à tour et désunirent les deux Églises; c'est dans les réalités tangibles de la politique qu'il faut découvrir les mobiles qui dirigèrent la conduite des empereurs byzantins et des pontifes romains. C'est ce qu'a fort bien compris M. Norden dans l'ouvrage considérable qu'il vient de nous donner, et c'est ce qui fait l'intérêt et la nouveauté de son livre. Byzance et la papauté y apparaissent sous un jour plus vrai, intimement mêlées à toutes les grandes questions qui agitèrent l'Europe de ce temps, gouvernant et variant leur politique ecclésiastique d'après des motifs essentiellement temporels; et c'est pourquoi, sans souscrire entièrement à toutes les théories, d'une témérité parfois un peu juvénile, que M. Norden a proposées, il faut lui savoir gré infiniment d'avoir, dans ce livre inégal, verbeux, mais plein de choses, — si plein qu'il en paraîtra un peu confus parfois, — su mettre par surcroît des vues d'ensemble, des idées générales qui mériteront d'être reprises, examinées, approfondies et de porter leurs fruits.

I. Pour terminer le schisme, la discussion purement théologique devait être nécessairement insuffisante et vaine. Chaque Église était persuadée qu'elle possédait la vérité; elle ne pouvait se résoudre à céder rien

(1) Cf. Bréhier, *Le schisme oriental du XIe siècle*, 1 vol. in-8°, Paris, 1899.

IMPRIMERIE NATIONALE.

à une rivale. Seules les considérations politiques pouvaient réconcilier Rome et Byzance, soit que les empereurs grecs, ayant besoin de la papauté, trouvassent intérêt à rétablir l'union par des voies pacifiques, soit que les souverains pontifes, exploitant l'hostilité croissante de l'Occident contre Byzance, fissent rentrer par les moyens violents les schismatiques au giron de la catholicité. L'union par la diplomatie rapprochant pacifiquement les deux Églises, l'union par la conquête soumettant brutalement les Grecs aux Latins, telles furent, depuis Grégoire VII, qui les entrevit, jusqu'au xv^{e} siècle, les deux solutions du problème, et comme les deux pôles entre lesquels oscilla la politique pontificale. Et sans doute entre ces deux solutions, qui toutes deux terminaient également le schisme, la papauté, si elle n'avait été qu'une puissance spirituelle, n'aurait point dû avoir de préférence. Mais la papauté du moyen âge était une puissance temporelle; elle avait des intérêts politiques pressants et divers : et c'est pourquoi, selon les circonstances, elle encouragea ou repoussa les offres d'accommodement des *basileis*, favorisa ou combattit les visées conquérantes des Occidentaux, et parfois demeura indifférente entre les deux partis, plus soucieuse d'assurer son pouvoir propre et de trouver son avantage matériel que de faire renaître l'union spirituelle dans l'Église.

En rapprochant Latins et Grecs en des contacts plus fréquents et plus prolongés, les croisades, pour la première fois, posèrent dans toute son acuité le problème : l'établissement d'un *modus vivendi* entre l'Orient et l'Occident fut, au xii^{e} siècle, la question vitale pour l'empire byzantin et l'une des plus graves difficultés de l'Europe chrétienne. M. Norden a pensé qu'avec plus d'esprit politique, avec un souci moins désintéressé, moins idéaliste des purs intérêts chrétiens, Urbain II aurait pu, dès le début, écarter le germe des troubles futurs, et qu'en imposant l'union aux Grecs comme prix de l'appui des croisés, il eût, par cette entente préalable, étouffé le désaccord profond qui allait diviser Byzance et l'Occident. Il me semble qu'il y a là quelque exagération. Outre qu'il n'est nullement prouvé qu'Alexis Comnène ait sollicité les secours de la croisade[1], on peut se demander quelle eût été la durée d'un rapprochement accepté par nécessité et imposé par contrainte. Mais quoi qu'il en soit, il est certain que, faute de cet accord préalable, l'hostilité croissante entre Grecs et Latins donna bien vite à ces derniers l'idée de conquérir Constantinople. C'est dans ce but que Boémond tâcha, en 1104,

[1] Voir Chalandon, *Essai sur le règne d'Alexis Comnène*, 1 vol. in-8°. Paris, A. Picard et fils, 1900, p. 131-132, 155-158, 325-336.

de soulever l'Occident[1]; c'est ce projet que caressèrent, vers le milieu du XIIe siècle, les barons français de la seconde croisade aussi bien que Roger II de Sicile; de ce rêve les Normands, en 1185, tentèrent de faire une réalité; à son tour Frédéric Barberousse y pensa un instant, et après lui son fils Henri VI, héritier des rois de Sicile, tendit vers cet objet tout l'effort de son ambition. A la fin du XIIe siècle l'idée de détruire l'empire grec avait pris corps. Déjà les Normands avaient conquis les îles Ioniennes, et Richard Cœur-de-Lion arraché Chypre au *basileus* : «il suffisait d'un dernier souffle, comme disait jadis Boémond, pour déraciner le grand chêne ébranlé.»

Pour échapper à ce péril, pour satisfaire aussi leurs ambitions grandioses et surannées, les empereurs de la famille des Comnènes s'étaient efforcés de conclure avec Rome un accord amiable. Ils offraient au pape de rétablir l'union des Églises, ils lui promettaient leur appui contre le César allemand ; en échange ils demandaient que le pontife reconstituât à leur bénéfice l'antique empire romain. Et ainsi, parallèlement à l'union par la conquête, se manifestait l'idée de l'union par un accommodement pacifique.

Aucune de ces deux solutions ne pouvait convenir pleinement aux pontifes romains. Si précieux que fût contre Barberousse l'appui de Byzance, c'eût été pour la papauté un suicide politique que de restaurer en Italie, en faveur de Manuel Comnène, l'empire de Justinien. Et si, d'autre part, il ne lui déplaisait pas, en principe, qu'une conquête fît rentrer les Grecs dans l'Église catholique, son intérêt politique ne lui permettait point de demeurer indifférente à la personne du conquérant. Et c'est pourquoi Eugène III se montra hostile à l'entreprise de Roger II, que la prise de Constantinople eût rendu un voisin trop puissant; c'est pourquoi Célestin III mit tout en œuvre pour sauver Byzance de l'attaque de Henri VI, et sentant bien que les succès orientaux de l'empereur allemand, déjà maître de la Sicile, seraient la ruine de la papauté, le souverain pontife, ne considérant que la question politique, aima mieux soutenir résolument un *basileus* schismatique et usurpateur; et c'est pourquoi enfin Innocent III, par crainte de Philippe de Souabe, n'épargna rien pour empêcher les barons de la quatrième croisade de se détourner vers Constantinople. Contre les ambitions occidentales des empereurs grecs comme contre les ambitions orientales des empereurs allemands, la papauté faisait une égale résistance, et l'union spirituelle lui importait peu, si sa puissance temporelle en devait être diminuée.

[1] L'idée apparaît, dès 1098, dans une lettre fort curieuse (Norden, p. 63-64).

« Jamais peut-être, dit M. Norden parlant du gouvernement de Célestin III, la question grecque n'avait plus complètement perdu pour la papauté tout caractère religieux[1]. »

Donc, entre les deux solutions possibles, les pontifes hésitaient; les événements se chargèrent de fixer leur choix. M. Norden a expliqué dans un autre travail[2] de combien de causes diverses la quatrième croisade est sortie, et comment les traditions de la politique impériale allemande, les ambitions commerciales de Venise, les rancunes accumulées de l'Occident chrétien contre les Grecs schismatiques et perfides, se greffant sur un incident de hasard, la demande de secours du jeune Alexis, détournèrent malgré la papauté l'entreprise vers Constantinople et finalement renversèrent l'empire grec. Pendant un siècle, pour terminer le schisme, les politiques avaient balancé entre la douceur ou la violence; un incident imprévu, au commencement du XIIIe siècle, fit prévaloir la solution brutale.

II. Dans l'histoire des rapports entre la papauté et Byzance, le XIIIe siècle est l'époque décisive. C'est le moment où les deux solutions possibles du problème de l'union se trouvent successivement réalisées : l'une, celle de la conquête, par l'établissement de l'empire latin; l'autre, celle de la diplomatie, par la politique qui aboutit au concile de Lyon. C'est le moment où l'épreuve des faits permet d'apprécier la valeur de ces solutions, et c'est pourquoi, à juste titre, M. Norden a fait porter sur cette période l'essentiel de ses recherches[3]. Nulle part, en effet, ne se voit mieux quels avantages la papauté chercha dans l'un ou dans l'autre système, et en quoi tous deux furent en somme inefficaces.

Innocent III n'avait point encouragé l'entreprise des croisés sur Byzance; mais, devant le fait accompli, il se résigna à en tirer le meilleur parti possible pour l'Église. Il comprit toutefois que la violence ne donnerait que de médiocres résultats : — « *Per violentiam*, lui écrivaient un peu plus tard les clercs grecs de l'empire latin, *nemo nostrum capi potest* »; — et, avec une habile tolérance, il s'efforça de gagner à Rome les schismatiques, respectant leur rite et leurs usages, — « la différence

(1) P. 130.

(2) *Der vierte Kreuzzug im Rahmen der Beziehungen des Abendlandes zu Byzanz*, 1 vol. in-8°, Behr, Berlin, 1898.

(3) Peut-être trouvera-t-on même que cette période prend, dans le livre, une place un peu disproportionnée. L'auteur consacre 220 pages environ à l'histoire de l'occupation latine (p. 164-387) et 230 pages à la courte période qui va de 1261 à 1281 (p. 387-619). Le XIIe siècle, d'une part, et surtout le XIVe et le XVe de l'autre, peuvent paraître un peu sacrifiés.

des coutumes ecclésiastiques, disait son légat, le cardinal Benoît de Sainte-Susanne, ne saurait faire de tort à une Église fondée sur une même foi, » — ne demandant point aux prêtres grecs de se faire à nouveau consacrer selon le mode latin, se contentant d'exiger d'eux un serment d'obéissance au souverain pontife. Et, en effet, des succès partiels récompensèrent cette attitude conciliante et semblèrent d'abord justifier les grandes espérances qu'avait conçues Innocent III. M. Norden a exposé ces choses en des pages pleines d'informations nouvelles, et de même il a fait connaître, à l'aide d'un texte récemment publié, — un rapport du métropolitain d'Éphèse conservé dans un manuscrit de la Bibliothèque synodale de Moscou[1], — les curieuses négociations par lesquelles le pape tenta, en 1213, de s'accommoder pacifiquement avec les Grecs de Nicée. Mais où il me paraît impossible de suivre l'auteur, c'est lorsqu'il nous parle du « triomphe d'Innocent III sur Byzance »; et aussi bien lui-même ne nous a-t-il pas dissimulé les déceptions qu'éprouva bien vite le pontife[2]. Assurément, c'était une satisfaction d'avoir assis sur les sièges de l'Orient un patriarche et des évêques latins soumis à Rome; mais cette satisfaction était bien illusoire si les Grecs s'obstinaient en majorité à repousser l'autorité romaine, à rejeter « les extravagances qu'on débite dans cette Rome sénile » (*omnia plane deliramenta quae in senili Roma usurpantur*), et si le patriarche latin lui-même, grisé par sa fortune, essayait de se poser en pape de l'Église orientale. Assurément, c'était une satisfaction que le nouvel empire latin tînt le pape pour son plus sûr protecteur, et que, dans les églises de Constantinople, on acclamât le nom d'Innocent III avec les formules mêmes qu'on employait jadis pour les *basileis* : « A Innocent, le pape de l'ancienne Rome, longues années[3] ! » C'était peu de chose, si l'on songe à la faiblesse réelle de cet empire, bientôt assailli de toutes parts, impuissant à se défendre, et, par surcroît, médiocrement déférent parfois aux volontés pontificales.

Pour que l'occupation de l'empire grec par les Latins pût produire l'union rêvée, il eût fallu que le nouvel établissement fût durable et fort. Or la décadence, déjà visible sous Innocent III, ne fit que se précipiter après sa mort. L'étendue de l'empire diminue, et, avec elle, l'extension de l'Église latine. En 1245, des trente évêchés primitivement soumis à son obédience, il ne reste plus au patriarche latin de Constantinople que trois suffragants. Et sans doute les premiers successeurs d'Innocent III n'épargnèrent rien pour soutenir cet empire chancelant qui leur tenait si

(1) P. 216. — (2) P. 172. — (3) P. 214-215.

fort à cœur; l'activité d'Honorius III pour coaliser, après la chute de Thessalonique, la chrétienté contre le despote Théodore d'Épire (1223), l'énergie de Grégoire IX pour sauver Constantinople de l'assaut des Grecs et des Bulgares (1237) apparaissent en plusieurs documents saisissants que M. Norden publie pour la première fois[1]. Pour conserver cette « nouvelle France », comme disait Honorius III, les papes rappellent à Venise les intérêts de son commerce, aux rois de France la communauté de race qui les lie à la Romanie; ils prêchent la croisade pour le salut de l'empire latin; ils vont jusqu'à assimiler le voyage de Constantinople au voyage de Jérusalem. Mais des difficultés multiples brisent leur zèle et traversent leurs entreprises : c'est, en Orient, la résistance chaque jour plus obstinée des Grecs, guidés par des prélats comme Germain de Nicée ou Démétrius Chomatianos d'Achrida; c'est, en Occident, l'indifférence croissante des Latins pour le sort de l'empire de Constantinople et, chez les âmes pieuses elles-mêmes, chez un saint Louis par exemple, un souci bien plus vif de la Terre-Sainte et de Jérusalem que de l'établissement franc du Bosphore. Puis c'est la lutte ardente qui met aux prises les papes et Frédéric II, et qui oblige les souverains pontifes à détourner presque leur attention de l'Orient. Et pendant ce temps, avec les progrès de la conquête byzantine dans l'empire latin, l'Église schismatique regagne le terrain un moment perdu. L'union par la conquête, entrevue au lendemain de la quatrième croisade, est si complètement manquée, que, dès 1245, au concile de Lyon, Innocent IV comptait parmi ses grandes douleurs « le schisme de Romanie, c'est-à-dire de l'Église grecque ». Quand Constantinople, en 1261, tomba aux mains des Paléologues, la solution brutale du problème de l'union était depuis plusieurs années déjà condamnée par l'expérience.

III. Tout en poursuivant la lutte pour le maintien de l'empire latin à Constantinople, les papes du XIIIe siècle n'avaient jamais renoncé à l'espoir de réaliser par des voies pacifiques l'union des Églises. Innocent III, Honorius III, Grégoire IX avaient entamé des négociations avec les empereurs grecs de Nicée, et ceux-ci, dans l'espoir de ressaisir à ce prix Constantinople, s'y étaient prêtés volontiers. Des documents récemment publiés, le rapport déjà cité du métropolitain d'Éphèse, la correspondance de l'évêque Jean de Naupacte avec le patriarche Manuel, nous renseignent curieusement sur ces pourparlers[2]. Une chose pourtant suffisait à les condamner à un échec certain. Pour obtenir des

[1] *Appendice*, p. 747 et suiv. — [2] P. 342, 356, note 2.

souverains byzantins qu'ils acceptassent l'union, il eût fallu que la papauté pût leur proposer quelque avantage politique en échange. Au XIe siècle, elle pouvait offrir son appui contre les Turcs; au XIIe, faire miroiter la couronne impériale aux yeux de Manuel Comnène; maintenant, c'était l'empire latin qu'il eût fallu sacrifier, et les papes longtemps ne purent s'y résoudre[1].

Innocent IV le premier s'y décida. Sentant quel puissant intérêt il y avait pour la papauté à rompre l'alliance entre Frédéric II et les Grecs, séduit par la gloire aussi de réaliser l'union des Églises, comprenant enfin l'inutilité des efforts tentés pour soutenir à tout prix l'empire latin épuisé, résolument il orienta vers des chemins nouveaux la politique pontificale. Un document tout à fait remarquable, trouvé par M. Norden à la Bodléienne[2], montre de quel prix l'empereur de Nicée et l'Église grecque même étaient disposés à payer cet accommodement. La primauté pontificale reconnue, la soumission du clergé grec attestée par la prestation du serment d'obédience, l'obéissance aux décisions du pape, en tant qu'elles ne seraient pas contraires aux canons des conciles, la reconnaissance de la curie comme juridiction d'appel, le droit enfin pour le pape de présider les conciles et d'y voter le premier : voilà ce que les Byzantins accordaient à Innocent IV. Jamais, en aucun temps, l'Église grecque n'avait et n'a fait la part si belle à la papauté. Innocent IV, en échange, abandonnait l'empire latin et sacrifiait le patriarchat latin. La mort ne lui laissa pas le temps de réaliser son œuvre : il n'en avait pas moins marqué d'une façon décisive la politique nouvelle qui s'imposait désormais à l'Église romaine. « Ce n'était point par une occupation latine, mais par un accord avec les Grecs que l'empire de Constantinople devait se soumettre à la papauté[3]. »

C'est ce but que poursuivirent, malgré les variations apparentes de leur politique, les hommes qui, de 1261 à 1274, gouvernèrent l'Église romaine; et rien n'est plus remarquable, dans l'infinie complication de ces négociations souvent contradictoires, que le ferme attachement aux traditions, la forte unité de vues, le rare esprit de suite qui marquent à ce moment les actes des souverains pontifes.

La reprise de Constantinople par les Grecs semblait creuser l'abîme

(1) Sur la vanité de ces négociations limitées aux purs débats théologiques, voir dans l'ouvrage de Norden, p. 218-220, le curieux récit de l'entrevue du métropolite d'Éphèse avec le cardinal Pélage à Sainte-Sophie, et surtout l'étrange discussion de protocole qui en marqua le début.

(2) *Appendice*, p. 756 et p. 369 et suiv.

(3) P. 376.

entre Byzance et la papauté; et, en effet, la première pensée d'Urbain IV fut de restaurer à tout prix l'empire latin détruit. Pourtant il comprit vite l'inutilité et le danger de l'entreprise. Le grand adversaire de l'Église, Manfred, le fils de Frédéric II, avait, du côté de l'Orient, de vastes ambitions; or, combattre les Paléologues, déchaîner contre eux l'Occident, c'était faciliter la voie à cet ennemi redoutable et accroître une puissance dangereuse pour la papauté. Aussi, de même que jadis, à la fin du XII[e] siècle, les Célestin III et les Innocent III avaient combattu les empereurs allemands pour les empêcher de mettre la main sur Byzance, ainsi les souverains pontifes de la fin du XIII[e] siècle n'épargnèrent rien pour briser les ambitions orientales des rois de Sicile; ils aimèrent mieux accueillir les ouvertures des *basileis* grecs que de servir les desseins du Hohenstaufen et, chose plus curieuse, ce qu'ils firent contre Manfred ouvertement, ils le firent sourdement, mais non moins résolument, contre Charles d'Anjou. Celui-là pourtant était l'allié, le protecteur de la papauté, l'ami auquel il semblait qu'on ne pût ni ne voulût rien refuser. Mais lui aussi formait de vastes projets sur l'Orient; il avait pris pied en Achaïe et en Épire; il aspirait à restaurer l'empire latin de Constantinople. Aussi, tout en encourageant en apparence ses desseins, les papes redoutaient-ils en fait un succès qui eût fait de lui un voisin trop puissant, et, tout en se servant de lui comme d'une menace suspendue sur Byzance, ils s'efforçaient de réaliser sans lui l'union avec les Grecs et de paralyser ainsi l'extension des ambitions angevines.

En face de ces papes, que leurs intérêts politiques disposaient à chercher un accommodement pacifique, Michel Paléologue trouvait à négocier un semblable avantage. Prince actif, ambitieux, il s'était donné pour tâche de restaurer l'empire byzantin, de chasser les Latins des possessions qu'ils gardaient encore en Romanie; mais, pour y réussir, il fallait que l'Occident ne se coalisât point contre lui. Il comprit que seule la papauté était capable de lui rendre ce service. Aussi, dès son avènement, il flatta Rome des plus belles espérances, proposant l'union des Églises, offrant de recommencer la croisade, acceptant l'arbitrage d'Urbain IV, lui faisant les plus larges concessions, s'inclinant docilement devant les exigences mêmes de Clément IV, ne demandant qu'une chose en échange, qu'on lui garantît Constantinople, et qu'on empêchât les rois de Sicile de poursuivre leur politique agressive.

De ce désir qu'avait l'empereur d'écarter, par une alliance avec la papauté, le péril dont le menaçait l'Occident, de cette crainte qu'avaient les pontifes de rendre, par la conquête de Constantinople, les rois de Sicile

trop puissants[1], l'accord devait sortir[2]. L'union fut rétablie sous le pontificat de Grégoire X, au concile de Lyon (1274).

Grégoire X, par-dessus tout soucieux de recommencer la croisade et jugeant qu'un conflit entre Charles d'Anjou et Paléologue serait la ruine de son rêve, était, plus encore que ses prédécesseurs, disposé à chercher avec Byzance un arrangement qui empêchât la lutte. Mais sa situation était singulièrement difficile. En Orient, le prince angevin poussait plus hardiment chaque jour son offensive; à Rome, il se montrait nettement hostile à l'union projetée. Ce fut la grande habileté de Grégoire X de tirer parti de ces circonstances mêmes. Il fit comprendre aux Grecs que seule l'intervention pontificale pouvait les sauver de l'attaque menaçante; qu'ils consentissent à l'union, il se faisait fort de rétablir la paix; s'ils s'obstinaient, il se déclarait impuissant à retenir le roi de Sicile. Et les menaçant d'une ruine certaine en cas de résistance, il se montrait au contraire, en cas de soumission, animé des dispositions les plus conciliantes. Michel Paléologue se rendit compte que, s'il voulait éviter un désastre, le moment était venu de traiter sérieusement. Résolument il força la main à son clergé et à son peuple, de même que le pape contraignait Charles d'Anjou à renoncer à son opposition. Le concile de Lyon scella la réconciliation des Églises et enregistra la soumission complète des Grecs aux exigences romaines[3]. L'union pacifique, rêvée par Innocent IV, était réalisée.

Grégoire X fut singulièrement fier d'avoir accompli cette grande œuvre « sans bataille, comme il l'écrivait, et par le seul amour de la paix ». Et en effet, la papauté, en rattachant par des liens plus étroits que jamais l'Église grecque à l'unité catholique, en ruinant du même coup les ambitions orientales des Angevins, en prenant enfin dans la chrétienté le rôle d'une puissance universelle, semblait avoir atteint définitivement l'objet de ses longues ambitions. En fait, la solution intervenue n'était guère plus satisfaisante que celle de 1204. Au point de vue religieux, l'union était plus apparente que réelle; les promesses que Paléologue

[1] Il est curieux de voir la politique de Venise à l'égard de Byzance s'inspirer de motifs tout pareils à ceux qui gouvernent la politique pontificale (p. 462-464).

[2] Il est intéressant de noter comment, pendant la vacance du siège pontifical (1268-1271), Michel Paléologue proposa à saint Louis le même rôle qu'il destinait dans ses combinaisons à la papauté (p. 465 et suiv.). Pourtant rien n'autorise à croire que la croisade de Tunis ait détourné malgré lui Charles d'Anjou de l'Orient (p. 468). La thèse de Sternfeld a été amplement réfutée.

[3] P. 524-526. M. Norden a fait dans ce chapitre un excellent emploi des actes si intéressants publiés par M. Delisle dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXVII.

IMPRIMERIE NATIONALE.

avait faites à Lyon dépassaient de beaucoup les concessions auxquelles se résignait le clergé grec; une opposition formidable se déchaîna dans tout l'empire grec contre les Uniates, et comme des raisons d'ordre politique s'ajoutèrent bientôt aux motifs religieux[1], un schisme, plus profond peut-être que celui qui séparait Rome et Byzance, divisa l'Église grecque contre elle-même. Au point de vue politique, le pape fut impuissant à rétablir entre Grecs et Latins la paix qu'il souhaitait. Charles d'Anjou était mécontent d'une union qui gênait ses entreprises et désireux de poursuivre ses conquêtes. Paléologue considérait qu'en souscrivant à l'union il s'était acquis le droit de combattre sans ménagements les Latins établis sur le territoire de l'empire et il prenait contre eux l'offensive. Au lendemain même du concile, la guerre ouverte éclatait.

Il semble donc qu'il y ait quelque excès dans le jugement que porte M. Norden sur l'œuvre de Grégoire X[2]; et, malgré les grandes ambitions de Nicolas III et les efforts qu'il fit pour brider l'ambition angevine[3], on peut croire que la politique d'union pacifique fut en somme tout aussi inefficace et stérile que la politique de la conquête brutale. Et peut-être même, à un point de vue plus général, peut-on se demander, — la remarque est de M. Norden[4], — si cette politique pontificale, si préoccupée de maintenir contre les ambitions occidentales l'indépendance de l'empire byzantin, n'a pas, en dernière analyse, eu les plus déplorables conséquences. Obligés de faire front contre l'Occident, enveloppés dans les complications de la politique occidentale, les empereurs grecs n'ont plus eu le loisir de résister de toutes leurs forces au péril turc grandissant. Et alors, un empire latin puissant établi à Constantinople, comme l'eût été celui de Charles d'Anjou, n'eût-il pas mieux assuré peut-être la défense de l'Orient et conjuré pour l'Europe le péril ottoman? Mais cet empire était-il possible? Eût-il été viable? Ce sont là des questions insolubles : et aussi bien ne peut-on sérieusement faire grief aux papes du XII^e et du XIII^e siècles de s'être, dans leur politique, préoccupés avant tout de ce qui leur semblait être l'intérêt vital de l'Église romaine.

IV. Je ne suivrai point M. Norden dans l'analyse des négociations qui, de 1281 à 1453, mirent en présence, bien des fois encore, Byzance et la papauté; aussi bien lui-même s'est borné à en esquisser rapidement l'histoire et s'est contenté, pour la période qui va de 1330 à 1453, de

(1) P. 584-588. Cf. 594-595.
(2) P. 560-562.
(3) P. 597-598, 602-605.
(4) P. 610-615.

développer des considérations très générales[1], qui exigeraient une longue et attentive discussion. Il suffira de noter que, pendant ces deux siècles, la politique pontificale continua à osciller entre les deux solutions qui, pendant les deux siècles précédents, s'étaient imposées à elle : tantôt, avec Martin IV et ses successeurs, se mettant à la discrétion des princes angevins, rompant le pacte d'union conclu avec les Grecs, favorisant tous les projets de conquêtes, toutes les entreprises de croisades, qui pouvaient avoir pour effet de soumettre par la force l'empire byzantin aux Latins; tantôt, à partir de 1330, ramenée par l'urgence du péril ottoman à l'idée d'un accommodement pacifique, et profitant de la détresse des *basileis* pour leur offrir ou leur imposer, en échange d'un secours incertain, tardif et inefficace, une union de plus en plus difficile à réaliser. Quand Jean VIII, au concile de Florence (1439), se résigna à soumettre l'Église grecque à la papauté, l'accord ainsi conclu n'avait, malgré les apparences, presque rien de commun avec l'union réalisée à Lyon au XIIIe siècle. Au point de vue religieux, les concessions des Grecs étaient infiniment plus vagues et moins étendues que celles qu'avait consenties Michel Paléologue; au point de vue politique, le rapprochement devait être stérile, car la papauté, impuissante à secouer l'indifférence de l'Occident, n'avait nul avantage sérieux à offrir à Byzance, nulle raison d'État à faire valoir qui permît aux *basileis* de triompher à tout prix, comme avait fait Michel VIII, de l'opposition formidable que l'Église et le peuple grecs faisaient à l'union.

Quelques brèves conclusions s'imposent au terme de cette longue histoire. Et d'abord, que si les solutions essayées ont été impuissantes à rétablir l'entente entre l'Orient grec et l'Occident latin, c'est qu'il y avait entre ces deux mondes des divergences trop profondes pour que le souci même des intérêts politiques les pût accommoder autrement que de façon passagère. Entre Byzantins et Occidentaux existaient des antipathies anciennes, des incompatibilités radicales, que rien ne pouvait atténuer; le contact qui naquit des croisades, l'hostilité constante et l'ambition croissante des Latins, les exigences tant de fois excessives de la papauté accrurent encore le divorce; les causes, qu'elles prissent pour se manifester l'apparence des querelles religieuses ou des conflits politiques, en étaient antiques et irréductibles. On a souvent, d'autre part, reproché aux Byzantins d'avoir, dans leurs essais de rapprochement avec l'Occident, manqué étrangement de sincérité; et assurément on ne saurait mé-

[1] Cette période, volontairement écourtée par l'auteur, n'occupe pas cinquante pages dans son livre (p. 694-742).

connaître tout ce qu'il entra d'habileté politique dans la conduite d'un Michel Paléologue ou d'un Jean VIII même. Mais des raisons toutes pareilles, et pas plus désintéressées, inspiraient l'Occident; dans leur haine contre les Grecs, les Latins n'ont cherché en général dans l'union des Églises qu'un moyen de détruire ou d'asservir l'empire grec. A la veille même de la catastrophe suprême, les princes d'Occident poursuivaient encore des ambitions orientales[1], et les Byzantins ennemis de l'union n'avaient point tort de dire que, sous les apparences d'un secours, c'était « la destruction de la ville, de la race, du nom grec[2] » que poursuivaient les Latins. Et enfin, ce qui ressort essentiellement de l'étude de cette histoire, c'est l'étroite union qui à Byzance, alors comme toujours, mêle la politique et la religion. C'est une erreur commune, et qui a fait souvent mal juger et mal comprendre l'empire grec, de le croire passionné jusqu'à la folie de questions et de disputes théologiques. Sous ces apparences se cachent des choses plus sérieuses, des idées, des programmes, des oppositions et des intérêts politiques, et la raison d'État plus que le plaisir de dogmatiser a inspiré en ces délicats problèmes la conduite des empereurs. Ce n'est point un motif suffisant, parce que nous ne prenons point la peine de pénétrer le fond véritable de ces débats, de les juger mesquins, stériles et méprisables : c'est par ce qu'ils contiennent d'intérêts politiques et de réalité vivante qu'il faut tâcher de les considérer, et alors l'empire byzantin en paraîtra plus intelligible à coup sûr, et peut-être aussi plus grand.

Charles DIEHL.

Gaston Boissier, *Tacite*. — 1 vol. in-12, Paris, Hachette, 1903.

PREMIER ARTICLE.

Dans son dernier rapport de secrétaire perpétuel sur les concours de l'Académie française, M. Boissier, ayant constaté un service rendu « aux amis des lettres latines », ajoute mélancoliquement : « s'il en reste ». Il en reste à coup sûr, et l'évolution de notre pédagogie nationale a pu diminuer cette élite; mais elle ne les a pas encore tout à fait dépossédées

[1] P. 731-732 et Cerone, *La politica orientale di Alfonsa di Aragona*, 1902.

[2] Joseph Bryennios, cité par Norden, p. 731.

en France de leur estime traditionnelle. Or, à qui le doivent-elles plus qu'à lui, dont le zèle infatigable se dépense à leur profit, depuis un demi-siècle bientôt, par la plume et la parole ? Le nouveau livre qu'il vient d'ajouter à tant d'autres, abstraction faite des études sur les écoles de déclamation à Rome, le journal de Rome et le poète Martial, qui terminent le volume, a pour sujet Tacite historien. Il ne prétend pas épuiser tout ce qu'on pourrait dire de Tacite : « J'insisterai sur quelques questions qu'on a beaucoup agitées, en Allemagne et chez nous, à propos de la manière dont il a conçu l'histoire et sur sa façon de juger les événements et les hommes. » Et, en effet, de l'écrivain et du penseur il ne parle qu'incidemment. Son premier chapitre, *Comment Tacite est devenu historien*, est une biographie, où la conjecture intervient, hélas! à chaque instant. Raconter la vie de Tacite, c'est se condamner, quelque goût que l'on ait pour la pleine lumière, à voyager le plus souvent dans les ténèbres ou la pénombre; et c'est se condamner en outre à suivre une route banale. Tout a été dit : non seulement toutes les données positives que renfermaient les trop rares témoignages en ont été dégagées, mais, partout où la certitude nous manque, la série des hypothèses possibles a été épuisée. M. Boissier a voulu du moins enrichir la pauvreté de cette matière par de fréquents aperçus sur le milieu dans lequel vécut son personnage et rajeunir la banalité du sujet par l'originalité de son point de vue. Tacite, dit-il en substance (p. 4), ne s'est pas improvisé historien tout d'un coup; lorsque, déjà quadragénaire, il se mit à écrire l'histoire, il y était prêt, sans s'y être directement préparé, grâce à ses études antérieures et aux conditions mêmes de sa vie passée. Ainsi que d'ailleurs l'indique son titre à lui seul, la biographie sera essentiellement la recherche et la mise en lumière de « cette préparation obscure ». Tacite, quand il se fit historien, était-il prêt, vraiment prêt; possédait-il les qualités, toutes les qualités, qu'exige le métier nouveau auquel il allait se consacrer ? Il est permis d'en douter, et l'on pourrait montrer que M. Boissier lui-même rétracte plus loin une bonne part de sa trop favorable affirmation initiale.

Mais les autres chapitres du livre sollicitent davantage notre attention, et d'abord le deuxième, *La conception de l'histoire dans Tacite*, où l'auteur, avec la conception, examine, en partie du moins, la préparation et l'exécution de l'œuvre historique.

M. Boissier estime très judicieusement que, si l'on veut savoir de quelle manière Tacite a conçu l'histoire, on doit chercher d'abord à connaître comment on la concevait avant lui. C'est Cicéron qui nous l'apprendra. Il a été, chez les Romains, le théoricien du genre et sa

doctrine est devenue pour eux un dogme incontesté. L'histoire, dit-il[1], est « la contemporaine des siècles, le flambeau de la vérité, l'âme du souvenir », c'est-à-dire qu'elle a pour mission de conserver intacte la mémoire du passé; mais elle est de plus « la maîtresse de la vie », c'est-à-dire qu'il lui appartient de tourner les faits en leçons. Les Romains ne distinguent pas nettement l'histoire elle-même des applications qu'on en peut faire à la morale et à la politique. En outre, tandis que l'esprit moderne conçoit l'histoire comme une science et comme un art, mais comme une science d'abord, dont l'art ne doit être que l'achèvement, elle est avant tout, pour Cicéron, un genre littéraire, un canton du vaste domaine de l'éloquence, un de ceux sur qui elle a les droits les plus indiscutables, *opus oratorium maxime*[2]. M. Boissier montre la différence des deux conceptions (p. 102) : « C'est qu'en effet nous avons une façon de concevoir l'histoire qui n'est plus tout à fait celle des anciens. Oratoire par sa forme, morale par son but, elle était chez eux une province de l'éloquence et de la philosophie. La nôtre s'est dégagée de cette servitude; elle se fait sa fortune toute seule, elle entend vivre de sa vie propre. » Il ne semble pas assez frappé des inconvénients que présentent les deux tendances caractéristiques de l'historiographie romaine, la tendance utilitaire et la tendance oratoire. Il défend même la première jusqu'à un certain point (p. 179) : « Du moment qu'on est d'accord à croire que l'étude du passé a un autre but que de divertir les curieux, on est amené à la faire servir à l'éducation morale du présent. . . Je reconnais pourtant qu'il faut y mettre quelque discrétion. Un historien trop préoccupé d'instruire pourrait être entraîné, pour rendre la leçon plus frappante, à faire ses honnêtes gens plus honnêtes et ses méchants plus méchants qu'ils ne l'étaient en réalité. . . Le mieux est de raconter les faits aussi exactement qu'on le peut, et de laisser le lecteur tirer de cette image réelle de la vie la leçon qui lui semble en sortir. » Il avoue que l'incorporation de l'histoire à l'éloquence pouvait être pleine de dangers, si l'on entendait par éloquence, non point, comme l'entend Cicéron, le talent de composer et d'écrire, la forme littéraire, mais, comme risquaient fort de l'entendre les historiens, ses disciples, la forme oratoire (p. 58-62). Il constate que Cicéron, après avoir exprimé en une phrase saisissante la loi suprême de l'histoire : n'oser rien dire qui soit faux, oser dire tout ce qui est vrai, n'être suspecte ni de faveur ni de haine[3], ne parle pas de la science délicate et compliquée qui peut

[1] *De oratore*, II, 9, 36. — [2] *De legibus*, I, 2, 5. Comp. *De orat.*, II, 15, 62. — [3] *De orat.*, II, 15, 62.

seule conduire l'historien à la possession sûre de la vérité, ce qui semble bien prouver que cette science ne paraissait pas aux anciens aussi importante ou aussi difficile qu'à nous (p. 56). Il convient qu'en n'exigeant pas de l'historien la citation des sources, en le croyant trop facilement sur parole, le lecteur témoignait de dispositions fâcheuses et dont beaucoup d'historiens ont dû abuser; tandis que ce même lecteur ne dispensait pas volontiers des qualités littéraires, « qui, au besoin, tenaient lieu des autres » (p. 57 et suiv.). Cette conception vicieuse méritait une condamnation plus catégorique. Les grands historiens romains connaissent leur devoir de véracité, ils promettent de le remplir, et leurs promesses sont sincères. Mais s'ils ont le souci d'être véridiques, ils ont aussi celui de briller et celui d'instruire. N'est-il pas à craindre que les deux derniers ne leur fassent, malgré toute leur bonne volonté, oublier quelque peu le premier? Pour arriver jusqu'à la vérité parmi les ténèbres ou les erreurs qui l'enveloppent souvent, il faut une patience et une pénétration que seule peut donner la passion de la vérité. Les historiens romains en ont le respect et le goût, rien de plus. Ils ne l'aiment pas pour elle-même ou, du moins, pour elle seule. Ce qui leur plaît en elle, ce n'est pas tant sa pureté et sa plénitude que sa richesse en leçons pratiques et son aptitude à revêtir les ornements du style oratoire. Aussi n'y regardent-ils pas de trop près, et se tiennent-ils pour satisfaits si les matériaux qu'ils ont réunis promettent une narration instructive et brillante.

Salluste et Tite-Live ont conçu l'histoire comme Cicéron, et Tacite ne l'a pas conçue autrement que Salluste et Tite-Live. Une image idéale de l'historien se dégage des éloges qu'il décerne et des reproches qu'il adresse dans ses deux préfaces à ses devanciers. On y voit déjà que, pour lui aussi, la véracité est le premier devoir. En l'une et l'autre il prend l'engagement de parler avec une incorruptible bonne foi, sans amour et sans haine. Ailleurs, il nous prévient qu'il se gardera de rechercher les fables et d'amuser ses lecteurs par des fictions, ce qui serait manquer à la gravité de l'œuvre entreprise[1]; il nous adjure de ne point préférer les récits incroyables, avidement accueillis par la tradition vulgaire, aux faits tels qu'il les raconte, à des faits réels et que n'a point altérés l'amour du merveilleux[2]. Mais « il ne se croira pas obligé de rapporter par le menu tous les événements du passé. Parmi ceux dont le souvenir est venu jusqu'à nous, il y a les faits mémorables (*res illustres*), dont on pourra tirer une leçon; il faut les mentionner. Quant à ceux que nous appelons aujourd'hui les faits divers, et qui ne sont que de

[1] *Hist.*, II, 50. — [2] *Ann.*, IV, 11.

petites anecdotes récréatives, Tacite les écarte de l'histoire et les réserve dédaigneusement pour les journaux [1] » (p. 94). Car l'histoire était pour lui, comme pour ses prédécesseurs, une sorte d'enseignement pratique. « Peu d'hommes, dit-il, distinguent par leurs propres lumières ce qui avilit de ce qui honore, ce qui sert de ce qui nuit. Les exemples d'autrui sont l'école du plus grand nombre [2]. » Et l'histoire est autre chose encore qu'un enseignement, elle est une sanction. Son principal objet est à la fois « de préserver les vertus de l'oubli et d'attacher aux paroles et aux actions perverses la crainte de l'infamie et de la postérité [3] ». — Ici, pourtant, M. Boissier veut établir une première différence entre Tacite et ses devanciers : « Les historiens romains sont. . . plutôt des moralistes que des politiques. Il ne faut pas faire d'exception, même pour Salluste. . . Son œuvre n'est donc pas, quoi qu'on en ait dit, une histoire politique. Celle de Tacite l'est davantage. . . On sent déjà chez Tacite commencer par moments l'histoire politique, c'est-à-dire l'histoire moderne. » (P. 180-2.) Mais, d'abord, l'histoire politique est-elle vraiment une invention moderne? Thucydide, par exemple, et Polybe ne sont-ils pas des historiens politiques? « Assurément, avoue M. Boissier, la politique tient aussi une grande place dans l'histoire ancienne, puisque cette histoire raconte principalement les luttes des nations entre elles et leurs révolutions intérieures. . . » Il est vrai qu'il ajoute : « Mais ce n'est pas pourtant de ce côté que d'elle-même elle incline » (p. 180). Le paradoxe contraire pourrait se soutenir. La vérité pure est que l'historiographie ancienne, prise dans son ensemble, se préoccupe de l'utilité politique non moins que de l'utilité morale, qu'elle se propose à la fois l'éducation de l'homme et celle du citoyen. En outre, Tacite ne se distingue ni de Salluste ni même de Tite-Live sous ce rapport « Ce qu'il y a de plus salutaire et de plus profitable dans l'étude du passé, dit Tite-Live, ce sont les exemples et les leçons qu'elle nous donne : elle nous montre, avec un éclat qui frappe tous les yeux, ce qu'il est utile de faire dans l'intérêt de l'État et dans le nôtre. . ., *inde tibi tuaeque reipublicae quod imitere capias* [4]. . . » Que l'histoire s'acquitte mieux, sous lui, d'une partie de sa tâche que de l'autre, il n'importe. Que les vues politiques de Salluste ne soient pas toujours justes ou complètes, c'est possible. Mais chez l'un et l'autre l'intention d'éduquer le citoyen non moins que l'homme est évidente. Pour ne point parler du reste de leur œuvre, n'est-ce pas la politique qui fait en majeure partie les frais de leurs discours? Au sur-

[1] *Ann.*, XIII, 31.
[2] *Ann.*, IV, 33.
[3] *Ann.*, III, 65.
[4] *Praef.*, 10.

plus, il est incontestable que l'on trouve chez Tacite « de grandes vues où l'homme d'État se révèle » (p. 181). Mais ce n'est pas de préférence dans le prologue des *Histoires* qu'on doit les chercher. Il en contient, certes, plus d'une; pourtant, outre qu'il n'est pas « quelque chose de nouveau » — la grande introduction de Thucydide et celle des *Histoires* de Salluste l'ont précédé —, il contient aussi des vues qui gâtent un peu celles de l'homme d'État, surtout l'étrange mention de la Providence par laquelle Tacite termine le tableau oratoire de l'époque qu'il va raconter[1]. — D'autre part, M. Boissier reconnaît que Tacite, lui aussi, a été orateur dans l'histoire, obéissant forcément à l'impulsion de sa nature, à l'influence de son éducation, de ses habitudes et de son milieu. Il montre (p. 85-93) que la rhétorique n'est pas absente de son œuvre. Mais il prétend que si, à l'exécution, l'œuvre devint telle, Tacite avait rêvé de la faire sensiblement autre, « qu'au moment où il a commencé ses premiers ouvrages il avait dans l'esprit la conception d'une histoire simple, grave, sincère, qui tirerait surtout son intérêt de la sûreté des informations et tiendrait moins à la beauté de la forme qu'à la solidité du fond » (p. 67 et suiv.). Sur quoi se fonde cette opinion que Tacite se séparait ici de ses illustres devanciers et de Cicéron, « qu'il mettait moins que lui le souci de l'art oratoire dans son programme d'historien »? (P. 66.) Sur son appréciation si élogieuse des historiens de l'époque républicaine[2] : « Quand on voit que le reproche qu'on leur faisait, et qui vraisemblablement était très juste, de manquer d'éloquence et de ne savoir pas embellir leurs récits, ne l'a pas empêché de témoigner pour eux une si grande estime, il me semble qu'on a le droit d'en conclure que ce défaut ne lui paraissait pas aussi grave qu'à Cicéron ». Mais il faut prendre garde que Tacite ne les juge pas ou affecte de ne pas les juger dépourvus d'éloquence, puisqu'il affirme au contraire que chez eux l'éloquence était égale à la sincérité, *pari eloquentia ac libertate*. D'ailleurs, au fond, malgré la forme générale du jugement, il songe beaucoup moins aux vieux annalistes sans valeur littéraire qu'aux grands écrivains qui, vers la fin de l'époque républicaine et le début de l'époque impériale, firent entrer brillamment l'historiographie dans la littérature, comblant ainsi la lacune signalée par Cicéron[3], — à Salluste et à Tite-Live. Comme dans ce jugement général, dans l'éloge particulier qu'il fait de Tite-Live les qualités de la forme et celles du fond sont mises sur le même rang :

[1] I, 3.

[2] *Hist.*, I, 1. Voir, sur cette appréciation, la *Revue des études anciennes*, 1901, pages 53 et suivantes.

[3] *De legibus*, I, 2, 5 : « Abest enim historia litteris nostris. »

IMPRIMERIE NATIONALE.

Titus Livius eloquentiae ac fidei praeclarus in primis[1]. Les deux passages sont pleinement significatifs. Et, quand on y réfléchit, n'eût-il pas été prodigieux qu'un orateur de tempérament, un élève des rhéteurs, un habitué quadragénaire du barreau, pris soudain de cette austère indifférence pour le bien dire, rompant avec la mode contemporaine, avec son passé personnel, avec une tradition plus que séculaire de l'historiographie romaine, dédaignant l'exemple de maîtres qu'il admirait, se résolût ainsi un beau jour à brûler ce qu'il avait adoré jusque-là? En somme, ce n'est pas dans sa conception de l'histoire qu'on doit chercher l'originalité ou la modernité de Tacite.

Sa bonne foi n'est pas douteuse : il promet de dire la vérité, il veut la dire. « Mais, pour dire la vérité, il faut la connaître, et ce n'est pas toujours facile. Il y a toute une science délicate, compliquée, de découvrir les documents qui la contiennent, de les choisir, de les apprécier, de les interpréter. Cette science, les anciens l'ont-ils connue et pratiquée? » (P. 56.) Oui, répond à bon droit M. Boissier, quoique leur méthode d'information et de critique fût inférieure à celle des modernes. Il faut ajouter que Tacite l'a pratiquée comme ses devanciers romains, sans lui faire faire aucun progrès.

Les historiens romains méconnaissent, s'ils ne l'ignorent, la règle fondamentale de la critique historique, qui est de remonter autant que possible jusqu'aux monuments originaux. Quand ils ont à raconter de nouveau une époque déjà racontée, ils travaillent, non d'après les sources premières, mais d'après les récits de leurs devanciers. Ils estiment que ce serait peine perdue de recommencer les dépouillements faits par ceux-ci : les matériaux sont prêts, *parata inquisitio*[2]. Ainsi avait agi Tite-Live, ainsi agit Tacite. Ce qu'il doit aux documents officiels, *acta senatus* et *acta diurna*, est fort peu de chose. Il ne cite qu'une fois chacun de ces recueils[3]. Est-il vraisemblable (p. 71) « qu'il les a consultés plus souvent qu'il ne lui a plu de le dire »? Il a pris soin deux fois de nous avertir qu'il y avait trouvé ou cherché un renseignement; pourquoi aurait-il négligé de nous en avertir encore, le cas échéant? M. Boissier constate (p. 76) que de telle ou telle trouvaille faite là ou ailleurs[4] il se montre très fier; cette fierté se manifesterait plus souvent, si elle en avait le droit. Tous les passages d'où l'on a voulu tirer la preuve que ses comptes rendus, parfois très détaillés, des séances sénatoriales provenaient directement des *acta senatus*, ou ne prouvent rien ou même prouvent le

[1] *Ann.*, IV, 34.
[2] Plin., *Epist.*, V, 8, 12.
[3] *Ann.*, XV, 74; III, 3.
[4] *Ann.*, IV, 53; VI, 7.

contraire[1]. L'argument emprunté à une lettre de Pline le Jeune[2] est de nulle valeur. Après avoir raconté à Tacite, pour qu'il le mette dans les *Histoires*, un fait du règne de Domitien, Pline s'en excuse presque : « Je suis sûr, dit-il, qu'il n'aurait pas échappé à vos consciencieuses recherches, puisqu'il est dans les actes publics. » Le fait est d'une époque pour laquelle Tacite, n'ayant plus aucun devancier qui lui eût préparé et dégrossi sa matière, était bien obligé de faire lui-même les dépouillements. Au surplus, selon M. Boissier (p. 72), Tacite ne s'est pas servi autant que nous le voudrions des documents officiels : le journal de Rome l'a rebuté, parce que l'important y était noyé dans le futile, et les procès-verbaux du Sénat, rédigés par un agent de l'empereur, lui ont paru suspects. « Il avait tort certainement : de tout ce fatras — j'ajouterais : « et du milieu de tant de mensonges » — un historien avisé pouvait tirer des renseignements utiles, des dates plus certaines, des faits plus précis. » (P. 73.) — Tacite ne doit pas grand'chose non plus au témoignage oral des contemporains directement interrogés[3]. Il a connu des survivants du temps de Claude et de Néron, même du temps de Tibère. Mais ils ne lui ont presque rien dit qu'il ne fût dans les historiens antérieurs ; les passages d'où il résulte certainement qu'il les a mis à contribution sont très rares. Et cela se conçoit : beaucoup plus abondante et facile avait été l'information orale pour Aufidius Bassus, Cluvius Rufus ou Pline l'Ancien, écrivant l'histoire des premiers empereurs sous Claude, Néron ou Vespasien, qu'elle ne l'était pour Tacite, reprenant le même sujet sous Trajan et Hadrien. Il ne pouvait que glaner après eux, et il n'a même pas glané tout le peu qui leur avait échappé. M. Boissier observe qu'« il a siégé, au Sénat, à côté de Silius Italicus, de Verginius Rufus, et de beaucoup d'autres qui avaient fait toute leur carrière sous Claude et sous Néron ; curieux comme il était, il a dû les faire parler, et il n'a pas oublié ce qu'ils lui ont rapporté » (p. 80). Or, sur un événement dont Silius connaissait tout le détail avec précision, le pacte conclu entre Flavius Sabinus et Vitellius pour la renonciation de celui-ci à l'empire, puisqu'il en avait été l'un des deux témoins, Tacite se montre très insuffisamment renseigné : il ne sait pas au juste le lieu de l'entrevue ; il ne sait rien des paroles échangées entre

[1] Voir Fabia, *Les sources de Tacite*, p. 312 et suiv. M. Groag (*Zur Kritik von Tacitus Quellen in den Historien*, dans *Jahrb. für Philol.*, *Suppl.*, t. 23, p. 711 et suiv.) a essayé, vainement selon moi, de prouver que les *acta senatus* avaient été directement utilisés pour la composition des *Histoires*.

[2] VII, 33, 3. Voir *Les sources de Tacite*, p. 118 et 162.

[3] *Ibid.*, p. 220 et suiv., 343 et suiv.

les deux contractants[1]. Donc, ou bien il n'avait pas demandé à Silius son secret, ou bien Silius ne le lui avait pas livré. — En résumé, les sources premières ne lui ont fourni qu'une fraction insignifiante de ses matériaux pour les *Annales* et la partie conservée des *Histoires*, les sources premières pures : car les sources premières mixtes, s'il est permis d'ainsi parler, ont joué au contraire le rôle prépondérant. Il faut entendre par là les historiens antérieurs, qui avaient été les spectateurs et parfois même les acteurs d'une partie des événements qu'ils racontaient. Notons que certains d'entre eux avaient été sénateurs. *Reperio apud scriptores senatoresque eorumdem temporum*, dit quelque part Tacite[2]. Pour écrire leurs comptes rendus des séances sénatoriales, ils avaient combiné les *acta*, les témoignages de leurs collègues et leurs souvenirs personnels. Ainsi s'expliquent l'ampleur et la précision de ces mêmes comptes rendus dans l'œuvre de Tacite. — Quant à la tradition anonyme[3], si « ces bruits, qu'il désigne sous le nom de *fama, rumor*, reviennent souvent dans ses récits » (p. 81), ce n'est sans doute pas qu'il y ait fait souvent appel direct; mais ses devanciers les avaient recueillis avec complaisance, ayant eu, nous le verrons, beaucoup moins que lui le souci de l'impartialité : ces anecdotes suspectes et ces conjectures malignes leur avaient servi à dénigrer les Césars qu'ils haïssaient. Tacite ne s'engage-t-il pas implicitement à négliger la tradition anonyme là où elle sera en désaccord avec la tradition, orale ou écrite, garantie par l'autorité de noms propres, dans le passage où, ayant cité et réfuté un bruit qui courait de son temps encore, il ajoute : « Mihi tradendi arguendique rumoris causa fuit, ut claro sub exemplo falsas auditiones depellerem, peteremque ab iis, quorum in manus cura nostra venerit, ne divulgata atque incredibilia avide accepta veris neque in miraculum corruptis antehabeant[4] »?

Non seulement l'historien romain ne travaille pas d'après les sources premières, quand il a eu des devanciers qui les ont utilisées; mais parmi ses devanciers il en est un, le meilleur à ses yeux, qu'il prend pour source principale. En d'autres termes, il ne fond pas ensemble tous les récits antérieurs; l'un de ces récits lui fournit la grande masse du sien, les autres ne lui servent qu'à le contrôler et à le compléter. « C'est une loi, la loi de Nissen, comme on l'appelle du nom de celui qui l'a formulée le premier[5] » (p. 74). Elle laisse M. Boissier fort incrédule. Il paraît difficile

[1] *Hist.*, III, 65.

[2] *Ann.*, II, 88.

[3] Voir *Les sources de Tacite*, p. 346 et suiv.

[4] *Ann.*, IV, 11.

[5] *Rheinisches Musaeum*, XXVI, p. 500 et suiv.; comp. *Kritische Untersuchungen über die Quellen der vierten und*

pourtant de nier que Tite-Live, par exemple, ait eu Polybe pour source principale dans ses quatrième et cinquième décades [1]. En ce qui concerne Tacite, d'aucuns croient la loi de Nissen également vraie. Pour les *Histoires*, ils en trouvent la preuve dans la comparaison de Tacite avec Plutarque, et subsidiairement avec Suétone [2]. La ressemblance de l'historien latin et du biographe grec est telle ici qu'il faut l'expliquer, tout le monde le reconnaît, soit par la dépendance de Plutarque, soit par la communauté de source. Entre ces deux seules explications possibles les philologues sont encore partagés [3]. M. Boissier ne dit pas formellement son avis sur cette question capitale, mais, puisqu'il combat la loi de Nissen, il n'admet pas la communauté de source. A défaut de cette preuve, on en trouverait une autre dans le livre XIII des *Annales*. Nous savons par Tacite lui-même que pour le règne de Néron il a eu trois sources au moins, Cluvius Rufus, Fabius Rusticus et Pline l'Ancien. Au chapitre 20 dudit livre, après avoir signalé un désaccord de Fabius avec les deux autres, il fait pour l'avenir cette déclaration catégorique : « Nos consensum auctorum secuturi, si qui diversa prodiderint, sub nominibus ipsorum trademus. » Or, un peu plus loin (chap. 45-46), racontant les amours de Néron et de Poppée, il en donne une version sensiblement différente de celle qu'il a donnée dans les *Histoires* (I, 13), que donnent Suétone, Plutarque et Dion Cassius [4]. Les auteurs étaient donc sur ce point en divergence. Comment se fait-il que la narration des *Annales* ne contienne pas la moindre allusion à la version des *Histoires?* Si Tacite avait placé toutes ses sources sur la même ligne, si son récit était la fusion totale de leurs récits, elle serait mentionnée. Car on ne saurait prétendre que l'auteur, quel qu'il soit, à qui il l'avait empruntée pour ses *Histoires* n'était plus parmi ses sources pour les *Annales*. C'était à coup sûr un des principaux historiens de Néron et sans doute l'un des trois nommés plus haut. Il l'a négligée, malgré sa promesse toute récente, parce qu'il avait une source principale; entraîné par la source principale, il a ici, il a souvent perdu de vue les autres. Démontrer que Tacite s'est conformé à la loi de Nissen lorsqu'il écrivait les derniers livres des *Annales*, vers la fin de sa carrière, c'est évidemment démontrer que toujours auparavant il avait suivi la pratique commune. — L'objection essentielle de

fünften Dekade des Livius, Berlin, 1863, p. 76 et suiv.

[1] Voir Nissen, *Untersuchungen*.

[2] *Les sources de Tacite*, p. 1 et suiv., 130 et suiv.

[3] Voir la bibliographie de la question dans C. E. Borenius, *De Plutarcho et Tacito inter se congruentibus*, Helsingsforsiae, 1902, p. 1 et suiv.

[4] Plutarque, *Galba*, 19; Suétone, *Otho*, 3; Dion, 61, 11. Voir *Revue de philologie*, XX (1896), p. 13 et suiv.

M. Boissier est celle-ci : L'hypothèse de la source principale se concilie-t-elle avec les affirmations de Tacite relativement à ses recherches personnelles? Souvent il mentionne des opinions et des témoignages, il cite sur le même fait des versions divergentes. Ne faut-il pas en conclure qu'il a travaillé sur une grande quantité de matériaux réunis et combinés par lui-même? Tout le monde acceptera ce principe : « Quand Tacite nous dit qu'il a eu plusieurs auteurs sous les yeux, il faut le croire, parce qu'il le dit » (p. 77), ou mieux encore : « Pour moi, quand ses affirmations sont nettes et précises, que, par exemple, il parle de ce qu'il a fait pour se renseigner, des ouvrages dont il s'est servi et de ce qu'il en a tiré, je tiens qu'il faut le croire. » (p. 68.) Fort bien; mais la plupart du temps ses affirmations ne sont pas nettes et précises, ses formules de citation sont vagues; il dit rarement : *invenio*, *reperio*, *auctorem habeo*, etc., tandis que le passage suivant peut être donné comme type de ses attestations ordinaires : « Extremam eius vocem. . . varie prodidere : alii suppliciter interrogasse. . ., plures obtulisse ultro percussoribus iugulum. . . De percussore non satis constat : quidam Terentium evocatum, alii Laecanium, crebrior fama tradidit Camurium[1]. . . » Toutes les fois que Tacite n'affirme pas catégoriquement que le travail d'investigation a été personnel, le contraire est au moins possible; toutes les fois qu'il signifie clairement, soit par l'emploi du verbe à la première personne, soit de quelque autre manière, son initiative, il faut l'en croire. Si l'on s'en tient à cette règle, ses affirmations ne contredisent pas l'hypothèse de la source principale, elles prouvent seulement qu'il a eu des sources secondaires[2]. Si l'on ne fait pas cette distinction, si, voulant étudier le problème des sources, on part des assertions de Tacite toutes considérées comme indices de ses propres recherches, l'on n'arrivera à rien ou l'on se perdra dans une erreur totale. Au surplus, admettre que la loi de Nissen est vraie en ce qui concerne Tacite, ce n'est pas, tant s'en faut, admettre que l'originalité de Tacite se soit bornée « à donner à ses emprunts un tour plus vif, à y jeter de temps en temps des phrases mieux construites, des mots plus brillants, ce qui est un travail d'écolier et non une œuvre d'écrivain » (p. 75). Je me suis efforcé de montrer qu'il faut s'en faire une autre idée, en deux chapitres[3] d'un livre auquel on me pardonnera d'avoir plusieurs fois renvoyé dans les notes de cet article.

Les sources secondaires servaient à contrôler et à compléter la source principale. Pour Tacite[4], les marques certaines de ce contrôle sont assez

(1) *Hist.*, I, 41.

(2) *Les sources de Tacite*, p. 113 et suiv., 161 et suiv., 384 et suiv.

(3) *L. cit.*, p. 266 et suiv., 416 et suiv.

(4) *Ibid.*, p. 240 et suiv., 404 et suiv.

rares dans les *Histoires*, un peu plus fréquentes dans les *Annales;* mais, pas même dans ce second ouvrage, il n'a su s'astreindre à une collation minutieuse point par point. C'est à quoi il s'engage implicitement, quand il promet d'indiquer les divergences qu'il trouvera entre ses trois sources pour le règne de Néron et à les nommer là où elles ne seront pas d'accord [1]. Pourtant, il ne s'est pas toujours conformé à cette règle, et M. Boissier le reconnaît (p. 76). La rareté des passages où il signale, ultérieurement à cette déclaration, les versions particulières à chacune suffirait à le démontrer; nous avons d'ailleurs la preuve d'une omission d'autant plus grave qu'elle s'est produite lorsque la déclaration était encore toute récente : les auteurs étaient en divergence sur les amours de Néron et de Poppée, divergence nullement insignifiante, et il a négligé de le constater [2]. Il avait pris l'engagement avec la ferme intention de le tenir, mais cette besogne ennuyeuse l'a vite lassé; il s'est contenté d'un parallèle intermittent sur les points qui l'intéressaient le plus.

Contrôler ses sources les unes par les autres, la principale par les secondaires, les dérivées par les premières, les écrivains par la tradition orale, n'est pas la seule précaution que prenne Tacite. Afin de se procurer sûrement la vérité, Il s'adresse aux sources qui lui paraissent offrir le plus de garanties; celles qu'il emploie de préférence ont une qualité sur laquelle il insiste à plusieurs reprises : ce sont des auteurs contemporains des faits qu'ils rapportent [3]. Il se rend compte que ses devanciers ne méritent pas toujours d'être crus, que leur partialité est certaine ou probable : dans la préface des *Histoires*, il reproche à tous les historiens du principat d'avoir altéré la vérité; dans celle des *Annales*, il fait le même reproche aux historiens des quatre premiers successeurs d'Auguste, plus loin [4] aux historiens de Tibère; il soupçonne Fabius Rusticus d'être trop favorable à Sénèque, son ami et protecteur [5]; il accuse les auteurs qui ont écrit sous la dynastie flavienne d'avoir fabriqué des prétextes honorables à la trahison des officiers vitelliens [6]. Il sait donc qu'il devra corriger les erreurs que la malignité ou la faveur leur ont fait commettre, et il s'y applique de son mieux [7]. Là où, malgré ses recherches et ses méditations, il reste dans l'ignorance ou le doute, il l'avoue loyalement [8]. Pour résoudre les difficultés qu'il rencontre, le criterium dont il use le

[1] *Ann.*, XIII, 20.

[2] *Ibid.*, 45-46.

[3] *Ann.*, II, 88; XI, 27; XII, 67; XIII, 17.

[4] *Ann.*, IV, 4.

[5] *Ann.*, XIII, 20.

[6] *Hist.*, II, 101.

[7] Voir *Les sources de Tacite*, p. 290 et suiv., 444 et suiv.

[8] *Ann.*, III, 19, 22; V, 10; VI, 7; XV, 38, 49; *Hist.*, III, 22, 28.

plus volontiers est celui de la vraisemblance, moyen légitime certes, mais dont il convient de ne se servir qu'avec discrétion et prudence, parce qu'il est trop subjectif. Dépourvu de règles plus scientifiques, Tacite en fait souvent un usage très hasardeux, comme ses devanciers. D'une façon générale, sa critique est la leur; il a pu manier l'outil mieux que tel d'entre eux, étant plus scrupuleux ou plus clairvoyant; il ne l'a ni inventé, ni perfectionné. M. Boissier a raison de croire qu'en somme il s'est donné beaucoup de mal pour connaître la vérité (p. 83). Notons seulement qu'en ceci non plus il ne faisait pas chose nouvelle. Quant à l'assertion qu'il se piquait de l'emporter surtout par là sur les précédents historiens de l'empire, qui n'avaient pas toujours pris la même peine (p. 85), est-elle bien exacte? Il se piquait de l'emporter sur eux moins par sa science que par son impartialité[1].

Philippe FABIA.

(*La fin au prochain cahier.*)

LIVRES NOUVEAUX.

Ernest Denis, professeur adjoint à la Sorbonne, *La Bohême depuis la Montagne Blanche*, 2 volumes in-8°, Paris, Leroux, 1903.

On connait le mot de Buffon : « Le génie n'est qu'une longue patience. » S'il fallait le prendre à la lettre, nul historien n'aurait fait preuve de plus de génie que M. Ernest Denis. En tout cas, il a, à coup sûr, beaucoup de talent et il porte dans ses études historiques une ténacité, une persévérance qui commandent le respect et la sympathie.

Il y a tantôt trente ans, me trouvant à Prague, je vis arriver dans cette ville un jeune historien, tout frais émoulu de l'École normale. C'était M. Denis. Il venait de passer son agrégation d'histoire, il cherchait un sujet de thèse, et notre regretté confrère, M. Ernest Desjardins, d'accord avec M. Émile Picot, lui avait désigné

[1] Il ne faut pas exagérer la valeur de quelques déclarations isolées visant des points de détail, comme *Ann.*, IV, 53 : « Id ego a scriptoribus annalium non traditum repperi in commentariis Agrippinae filiae. » Dans les déclarations générales de ses deux prefaces, Tacite dit ou insinue, non qu'il en saura plus que ses devanciers, mais qu'il n'altérera pas comme eux la vérité. Dans la préface des *Histoires*, il les accuse non d'avoir ignoré les faits, mais d'avoir manqué de compétence politique, *inscitia rei publicae ut alienae*, donnant ainsi à entendre qu'il compte les surpasser à ce point de vue. J'ai dit ailleurs ce qu'il fallait penser de ce reproche et de cette prétention (voir *Revue des études anciennes*, année 1901, page 56; pages 58 et suivantes).

l'histoire de la Bohême comme un champ vierge à exploiter. Je présentai le jeune normalien au patriarche de la littérature tchèque, au vénérable historien Palacky, qui lui fit l'accueil le plus bienveillant. Il se mit courageusement au travail, apprit le tchèque, mit à profit les trésors scientifiques du *Clementinum* et du Musée de Prague, et écrivit un excellent travail sur *Huss et la guerre des Hussites*, qui lui valut, en 1878, le titre de docteur ès lettres et un prix de l'Académie française. L'auteur n'eut pas un instant l'idée de se reposer sur ce premier succès. Il s'était passionné pour la dramatique histoire de la Bohême. Il avait rapporté de Prague de nombreux matériaux. Il restait en rapport constant avec cette ville de sapience.

Il entreprit de nous faire connaître les longues luttes du peuple bohémien pour le maintien de sa nationalité slave et de son droit historique. En 1890 il publia deux volumes [1] qui racontaient le règne de Georges Podiebrad, la période des Jagellons, celle des premiers Habsbourgs jusqu'à la défénestration de Prague, autrement dit la période qui s'étend de 1456 à 1620. Puis il se remit à l'œuvre. Dans le gros ouvrage de plus de treize cents pages dont le titre figure en tête de cet article, il raconte les destinées de la Bohême depuis cette bataille de la Montagne Blanche qui semblait avoir marqué la fin de la nation tchèque jusqu'aux dernières années de ce XIX^e siècle qui a vu sa résurrection et sa reconstitution définitive.

De tels travaux sont d'autant plus méritoires qu'ils sont plus désintéressés. Ils n'ont pas la prétention de viser au prix Gobert et il est peu probable que l'empereur d'Autriche songe à récompenser l'historien d'un royaume que ses ancêtres ont essayé d'anéantir.

La seule rémunération de l'écrivain, c'est la satisfaction de sa conscience, l'estime de quelques lecteurs sérieux, le témoignage des rares spécialistes qui, l'ayant précédé ou suivi dans la carrière difficile où il s'est engagé, peuvent affirmer la solidité de son érudition, la loyauté de ses recherches. M. Denis a traité la Bohême avec une véritable piété, comme si elle eût été pour lui une seconde patrie. Né dans la religion réformée, descendant de ceux qui ont eu tant à souffrir de la Révocation de l'édit de Nantes, il s'est senti au cœur une sympathie toute particulière pour cette contrée qui a précédé Luther et Calvin, et dont les principaux restaurateurs au XIX^e siècle, l'historien Palacky, le poète Kollar, l'archéologue Šafarik, appartenaient précisément à cette église protestante qui semble continuer, dans la Bohême moderne, les traditions du Hussitisme. Cette sympathie, il ne la dissimule pas. Il n'écrit pas seulement *ad narrandum*. Son ouvrage est tout ensemble un plaidoyer et un réquisitoire.

« J'ai eu l'intention d'écrire de bonne foi, dit-il dans sa préface; j'ai toujours dit ce que je croyais être la vérité, même quand je savais qu'elle froisserait des amis qui me sont chers : j'ai essayé de juger sans injustice les hommes qui me sont le plus odieux. Quant à l'indifférence sereine qu'une certaine école prétend réclamer des historiens, je n'y crois pas et je ne l'ai jamais rencontrée. Entre les bourreaux et les martyrs, entre les tyrans et les victimes, il ne m'est pas possible de rester neutre; je hais l'oppression sous toutes ses formes, je crois au triomphe de la justice et c'est pour cela que la cause de la Bohême m'est chère. Si elle succombait, ce qui me paraît impossible, la part d'iniquité si grande dans le monde serait accrue. »

Voilà le lecteur prévenu. Ce que je crois pouvoir ajouter, c'est que la partialité

[1] Paris, librairie Armand Colin.

IMPRIMERIE NATIONALE.

dont M. Denis fait étalage et à laquelle personnellement je m'associe, n'a fait aucun tort à la rigueur et la minutie de ses recherches. Dans son premier volume, qui va de 1620 à 1790, il étudie tour à tour la persécution qui se déchaîna sur la Bohême vaincue, la Constitution de 1627 imposée au royaume, la domination de la Compagnie de Jésus, l'état politique et social, les progrès de la germanisation sous Marie-Thérèse, Joseph II et Léopold II. Ce premier volume a tous les caractères d'une véritable enquête; il effrayera peut-être par la multiplicité des détails, mais au lecteur persévérant qui aura eu la patience de le dépouiller en entier, il révélera une foule de faits toujours curieux, parfois d'un poignant intérêt. Le second volume porte en sous-titre : *La renaissance tchèque, vers le fédéralisme.* L'histoire politique s'y développe parallèlement avec l'histoire littéraire et artistique. C'est qu'en effet, la renaissance du peuple tchèque a été en grande partie l'œuvre des philologues et des historiens. Après un chapitre consacré aux précurseurs, M. Denis étudie tout ensemble le régime de Metternich et le romantisme, qui a joué son rôle dans la reconstitution de la nationalité tchèque comme dans celle de la nationalité allemande, la fondation du parti national à laquelle l'historien Palacky a pris une part si considérable, le coup d'État de Kromerize[1] (1849), et l'avènement de l'empereur François-Joseph qui parut ajourner indéfiniment les espérances du slavisme, la période de réaction et de centralisme qui va de 1849 à 1859, les origines et l'organisation du dualisme qui est, aujourd'hui encore, la charte fondamentale de l'État austro-hongrois, et les luttes perpétuelles des Tchèques contre cet état de choses si contraire à leurs intérêts. Il fait très bien comprendre comment ce dualisme ne répond ni aux conditions historiques, ni à l'ethnographie; comment les progrès moraux et matériels des Tchèques les autorisent à espérer une meilleure destinée.

Il sera difficile de lire ce beau travail sans éprouver une profonde sympathie pour le petit peuple qui en est l'objet et une sincère estime pour l'historien qui a consacré à sa réhabilitation tant d'années d'une vie laborieuse. Il est à craindre malheureusement que beaucoup de lecteurs ne reculent devant la masse imposante de ces deux formidables in-octavo. Il serait à souhaiter que M. Denis entreprît d'en extraire la valeur d'un volume in-douze qui donnerait la substance de ce précieux travail. L'auteur ferait une chose excellente s'il joignait à cet abrégé un relevé chronologique des principales dates qui marquent une étape politique ou morale dans la vie de la nation tchèque et un index alphabétique des hommes et des choses qui permettrait de se retrouver aisément dans cette histoire si touffue, où le lecteur inexpérimenté risque parfois de s'égarer.

Louis Leger.

Dom Fernand Cabrol. *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, Gr. in-8°, Paris, Letouzey et Avé, 1903.

Deux fascicules seulement de ce dictionnaire ont paru; il est donc difficile de lui consacrer dès maintenant un compte rendu quelque peu développé. Néanmoins, l'importance du travail, qui semble devoir très avantageusement remplacer le Martigny, le soin apporté au texte et à l'illustration, le nom et l'érudition des collaborateurs nous engagent à signaler sans retard en quelques mots cette publication à l'attention de ceux qui s'intéressent à l'histoire du christianisme. J'y reviendrai lorsque l'œuvre sera plus avancée. R. C.

[1] En allemand *Kremsier*.

Chronica minora, pars prior; edidit et interpretatus est IGN. GUIDI. 1 vol, in-8°, Paris, Imprimerie nationale, librairie Ch. Poussielgue, 1903. — Texte syriaque, 40 pages (2 fr. 50); traduction latine, 32 pages (1 franc).

Ce petit volume est le premier paru d'une importante série d'ouvrages que la librairie Poussielgue doit publier sous le titre général de *Corpus scriptorum christianorum orientalium*. La direction de cette publication, qui constituera une véritable Patrologie orientale destinée à faire suite aux patrologies grecque et latine de Migne, a été confiée à MM. Chabot (pour le syriaque), Guidi (pour l'éthiopien), Hyvernat (pour le copte) et Carra de Vaux (pour l'arabe). Ils se sont assuré la collaboration d'un grand nombre d'orientalistes de tous pays. Quatre ou cinq volumes de textes, accompagnés de leur traduction latine, seront publiés chaque année. Afin de faciliter la diffusion des ouvrages, les traductions sont mises en vente séparément.

Le volume qui vient de paraître renferme deux documents historiques : 1° la célèbre chronique d'Édesse, écrite vers le milieu du VIe siècle; 2° une autre chronique anonyme, qui se rapporte principalement aux règnes des derniers rois sassanides (590-630). M. Guidi reproduit fidèlement le texte des manuscrits, et en donne une traduction latine aussi littérale que possible. On jugera peut-être que les notes explicatives ne sont pas assez nombreuses; mais il faut savoir que la série des ouvrages historiques de ce *Corpus* se terminera par un volume spécial de tables renfermant des éclaircissements historiques et géographiques s'appliquant simultanément à toutes les chroniques, ce qui évitera de répéter les mêmes notes dans deux ou trois volumes différents. L'exécution matérielle est irréprochable.

J.-B. CH.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Dictionnaire. Continuant le travail de préparation de la huitième édition du Dictionnaire de l'usage, l'Académie a étudié les mots compris entre *Comédie* et *Comminatoire*.

Legs. Par décret en date du 13 juin 1903, l'Académie est autorisée à accepter le legs d'une somme de 30,000 francs qui lui a été fait par M. Constantin Mangenet, pour fonder un prix de vertu.

— Le dimanche 5 juillet, la ville d'Évreux a célébré le centenaire de la naissance de Jules Janin. M. Émile Faguet a prononcé une allocution au nom de l'Académie.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Communications. 3 juillet. M. de Vogüé communique l'estampage envoyé par M. Maspero d'une inscription araméenne, gravée sur une stèle de grès provenant d'Assouan et conservée au musée du Caire. Quoique le monument soit mutilé, on peut y déchiffrer le nom d'Artaxercès, probablement Artaxercès Ochus, qui reconquit l'Égypte vers 342 avant J.-C. et la posséda jusqu'à sa mort, survenue en 336.

— M. Cagnat lit une lettre de M. le D[r] Carton sur l'état des fouilles exécutées à Kenissia près de Sousse, pour le compte de l'Académie.

On a découvert dans un sanctuaire des autels de maçonnerie entourés de stèles votives à emblèmes puniques et au pied de ces dernières des lampes puniques, des ossuaires renfermant les restes de petits animaux sacrifiés et des statuettes en terre cuite.

— M. Clermont-Ganneau présente les observations suivantes au sujet de la communication faite le 27 juin par M. Perdrizet sur diverses antiquités provenant de Sidon. La belle statue dont une photographie a été montrée à l'Académie porte gravée sur le bras droit une inscription phénicienne de deux lignes, dont il serait intéressant d'avoir l'estampage. En outre il rappelle qu'il avait déjà, dans le comité secret du 4 mai 1900, entretenu l'Académie des magnifiques chapiteaux rappelant ceux du palais Achéménide et qu'il en avait expliqué l'origine comme M. Perdrizet le fait aujourd'hui.

— M. Salomon Reinach annonce que deux savants anglais, MM. Grenfell et Hunt, ont découvert en Égypte, à Oxyrinchus, des papyrus contenant des *Epitomæ* inédits de Tite-Live.

17 juillet. M. Hamy communique une lettre de M. Chevalier, datée du 10 avril 1903, d'ou il résulte que le lac *Mamoun,* que les indigènes lui avaient représenté comme un second Tchad, n'est qu'un grand marais.

24 juillet. M. E. Pottier communique un vœu émis le 2 juillet 1903, par l'Association pour l'encouragement des études grecques en France, et relatif à la publication d'un *Corpus* des humanistes byzantins de la Renaissance, vœu qui avait déjà été formulé par le Congrès des sciences historiques qui s'est tenu à Rome en avril 1903.

L'Association demande : 1° Que le gouvernement français s'associe au gouvernement italien de façon à réserver une part de travail aux hellénistes français, et qu'en particulier il fasse dresser un catalogue raisonné des manuscrits existants dans les bibliothèques de France et susceptibles d'être utilisés pour le *Corpus* en question;

2° Que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et l'Académie des Sciences morales et politiques veuillent bien mettre de concert à l'étude un programme des travaux particulièrement dignes d'être encouragés dans cet ordre d'idées.

— M. Salomon Reinach montre à l'Académie les photographies de huit têtes en pierre qui décorent les angles des croisées d'ogives de la chapelle de Saint-Germain, construite vers 1240 par saint Louis. M. S. Reinach essaie d'établir que ces figures représentent des portraits de saint Louis et de sa famille.

— M. Abel Lefranc communique un mémoire sur un prétendu cinquième livre original du *Pantagruel,* de Rabelais, qui aurait été imprimé en 1549 et qui était resté inconnu jusqu'en 1900. Il montre que cet ouvrage est le résultat d'une combinaison d'un certain nombre de chapitres : 1° d'une traduction française anonyme parue chez F. Juste, à Lyon, et chez D. Janot, à Paris, de la célèbre *Nef des fols,* publiée en 1494 par le Strasbourgeois Sébastien Brandt, et 2° d'un autre ouvrage intitulé : les *Regnars traversant les périlleuses voyes des folles fiances du monde,* par Jean Bouchet, de Poitiers, ami intime de Rabelais, publié chez Vérard, vers 1501, et souvent réédité depuis.

31 juillet. M. Clermont-Ganneau communique des inscriptions latines de la Tri-

politaine; il résulte notamment de l'une d'elles que la ville connue jusqu'à présent sous la forme *Leptis magna* doit être nommée *Lepcis magna.* Une autre est une dédicace à une grande déesse carthaginoise, qualifiée de *Celestis sanctissima.*

— M. Bouché-Leclercq lit, de la part de M. d'Arbois de Jubainville, absent, une note sur le *candetum*, mesure gauloise qui, d'abord uniquement rurale, fut plus tard également en usage dans les villes.

— M. Ph. Berger adresse une note de M. Frœlich sur les inscriptions de la Roche de Trupt.

— M. Léon Dorez lit une notice sur la question suivante : « Les ascendants de Jeanne d'Arc seraient-ils d'origine lorraine ? » Il a découvert cinq actes du XIVe siècle qui permettent non seulement de poser la question, mais encore de la prendre en sérieuse considération.

— M. Émile Mâle étudie l'influence du théâtre sur l'art à la fin du moyen âge. Il montre que la représentation des mystères a fait entrer dans la peinture et dans la sculpture du XVe siècle plusieurs thèmes nouveaux. Il explique ainsi quelques œuvres d'art qui étaient demeurées énigmatiques. Foucquet, par exemple, en peignant sa célèbre suite de la Passion, s'est inspiré du théâtre de son temps. Beaucoup d'autres œuvres d'art et, notamment, la « Cène » de Thierry Bouts, à Louvain, le tableau des « Saintes femmes au tombeau », attribué à Hubert Van Eyck, reproduisent exactement des scènes de théâtre du XVe siècle.

Prix Prost. Ce prix, de la valeur de 1,200 francs, a été partagé ainsi : 1° Une récompense de 900 francs à M. Pfister, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, pour le tome Ier de son *Histoire de Nancy;* 2° Une récompense de 300 francs à M. Paul Marichal, pour son étude intitulée : *Remarques chronologiques et topographiques sur le Cartulaire de Gorze.*

Prix La Grange. Ce prix, de la valeur de 2,000 francs, a été attribué à M. A. Guesnon, pour l'ensemble de ses travaux sur *les Trouvères artésiens.*

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Nécrologie. L'Académie a éprouvé la perte de M. JOSIAH-WILLARD GIBBS, correspondant dans la section de mécanique, décédé le 28 avril 1903 à New-Haven (Connecticut).

J.-W. Gibbs était né à New-Haven le 11 avril 1839: après avoir fait de fortes études mathématiques dans son pays, il vint compléter son instruction en Europe, et de 1866 à 1869, fréquenta les cours de la Sorbonne et des Universités de Berlin et d'Heidelberg. En 1871, il fut nommé professeur de physique mathématique à Yale College, à New-Haven, et resta titulaire de sa chaire jusqu'à sa mort. Il avait fondé la Société mathématique de New-Haven. Ses recherches, dont l'extrême importance n'a été reconnue qu'après de longs délais, ont porté sur la thermodynamique et les applications de cette science à la chimie[1].

Élection. L'Académie a, dans sa séance du 20 juillet, élu M. BACCELLI correspondant dans la section de médecine et chirurgie, en remplacement de M. Ollier, décédé.

[1] Cf. H. Le Chatelier, *J.-Willard Gibbs, sa vie et son œuvre* (*Revue générale des sciences*, 30 juin 1903).

M. le docteur Baccelli a été professeur à la Faculté de médecine de Rome. Il est actuellement ministre de l'agriculture du royaume d'Italie.

Monument Pasteur. Un monument élevé en l'honneur de Louis Pasteur à Marnes-la-Coquette a été inauguré le 12 juillet. M. Roux y a représenté à la fois l'Académie française et l'Académie des sciences.

— L'Académie délègue M. Henri Moissan pour la représenter à la cérémonie qui aura lieu en septembre en l'honneur du chimiste Grœbe, professeur à l'Université de Genève.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Grands Prix de Rome. L'Académie a rendu ses jugements dans les concours de peinture, sculpture et architecture :

Peinture. Grand prix : M. André Monchablon, né à Paris le 15 août 1875, élève de MM. Jules Lefebvre et Tony Robert-Fleury ; premier second Grand prix : M. Edgard Müller, né à Vitry-le-François le 22 décembre 1876, élève de MM. Jules Lefebvre et Tony Robert-Fleury; deuxième second Grand prix : M. Georges Boisselier, né à Paris le 15 mars 1876, élève de MM. Bouguereau, Gabriel Ferrier et Dagnan-Bouveret.

Sculpture. Grand prix : M. Eugène Piron, né le 30 avril 1875 à Dijon, élève de M. Barrias; premier second Grand prix : M. Valentin Boudier, né le 26 octobre 1878, élève de M. Jules Thomas; deuxième second Grand prix : M. Marcel Gaumont, né le 27 janvier 1880 à Tours, élève de M. Barrias.

Architecture. Grand prix : M. Léon Jaussely, né le 9 janvier 1875 à Toulouse, élève de MM. Daumet et Esquié; premier second Grand prix : M. Jean Wielhorski, né le 17 janvier 1874 à Nancy, élève de M. Laloux; deuxième second Grand prix : M. Henri Joulie, né le 29 mai 1877 à Valence, élève de M. Pascal.

Prix Troyon. Ce prix a été décerné à M. Louis Plauzeau.

Prix Ary Scheffer. Ce prix biennal, d'une valeur de 6,000 francs, a été décerné à M. Jules Jacquet pour sa gravure du tableau de Meissonier : *1807*.

Communication. M. Saint-Saëns a fait, dans la séance du 4 juillet, une lecture *sur les lyres et les cithares antiques.*

Don. L'Académie a reçu de M. et M^me^ Bertaux la somme nécessaire pour la fondation d'un prix annuel de 200 francs, qui portera le nom de « Prix Léon Bertaux » et sera attribué à l'élève femme sculpteur ou peintre, admise à monter en loge pour le concours du prix de Rome.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie désigne M. Eugène Rostand pour faire partie du Conseil supérieur des Sociétés de secours mutuels.

Communications. 18 juillet. M. Ferdinand Dreyfus communique un extrait d'une étude qu'il vient d'achever et qui est intitulée : *Un philanthrope d'autrefois; La Rochefoucauld-Liancourt.*

25 juillet. M. Luchaire lit un mémoire sur Innocent III et les Ligues de Toscane et de Lombardie.

Prix Joseph-Audiffred. Ce prix, de la valeur de 5,000 francs, a été partagé ainsi : 2,000 francs à M. Édouard Chevalier, pour son *Histoire de la Marine;* 1,500 francs à M. Léon Mention, pour son travail : *L'armée de l'ancien régime;* 500 francs à M. Léon Deries, pour son ouvrage : *Journal d'une institutrice;* 500 francs à M. Émile Baillaud, pour son ouvrage : *Sur les routes du Soudan;* 500 francs à M. Paul Pelet, pour son *Atlas des colonies françaises.*

Prix Carlier. Ce prix, de la valeur de 2,500 francs, a été décerné à *l'Abri, société de secours à l'époque du terme.*

Prix Jean Reynaud. Ce prix, de la valeur de 10,000 francs, a été décerné à MM. Adam et Paul Tannery pour leur édition des *Œuvres* de Descartes.

Prix Le Dissez de Penanrun. Ce prix, de la valeur de 2,000 francs, a été décerné à M. Ed. Cucq, professeur à la Faculté de droit de Paris.

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

Institut de France. Inauguration de la statue de Jules Simon à Paris le 12 juillet 1903. 1 brochure in-4°, Paris, Firmin Didot, 1903.

Académie française. Discours prononcés dans la séance publique tenue par l'Académie française pour la réception de M. Edmond Rostand le 4 juin 1903, une brochure in-4°, Paris, Firmin Didot et Cie, 1903.

Académie française. Inauguration de la maison de Victor Hugo à Paris, le mardi 30 juin 1903. Discours de M. Jules Claretie. 1 broch. in-4°, Paris, Firmin Didot, 1903.

Académie des Sciences. Discours prononcé à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Pasteur, à Chartres, le 7 juin 1903. 1 broch. in-4°, Paris, Firmin Didot, 1903.

Académie des Beaux-Arts. Centenaire d'Hector Berlioz, le 7 mars 1903. Discours de M. Massenet. 1 broch. in-4°, Paris, Firmin Didot, 1903.

Académie des Beaux-Arts. Discours prononcés à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Charles Garnier, à Paris, le 20 juin 1903. 1 broch. in-4°, Paris, Firmin Didot, 1903. H. D.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

ITALIE.

REALE ACCADEMIA DEI LINCEI.

L'Académie des Lincei, fondée en 1603 par le prince Federico Cesi, protégée ensuite, après la mort de son fondateur (1630), par Cassiano Dal Pozzo, fut dissoute en 1651, après la publication du *Tesoro Messicano.* Après une tentative faite à Rimini, en 1745, par Giovanni Paolo Simon Bianchi, pour la relever, elle ne

renaquit définitivement de ses cendres qu'en 1801, lorsque l'*Accademia fisico-matematica*, établie depuis quelques années à Rome par l'abbé Feliciano Scarpellini et qui tenait ses séances au palais Caetani, prit le titre d'*Accademia dei Nuovi Lincei.* En 1804, elle s'appela simplement *Accademia dei Lincei.* Après la mort de Scarpellini (1840), elle fut fermée par Grégoire XVI. Réouverte en 1847 par Pie IX sous le titre d'*Accademia Pontificia de' Nuovi Lincei*, elle changea encore une fois de nom en 1870 : ce fut la *Reale Accademia dei Lincei*, dont les statuts furent fixés par décret royal du 14 février 1875. Elle fut alors, comme elle l'est encore, divisée en deux classes, celle des sciences physiques, mathématiques et naturelles, et celle des sciences morales, historiques et philologiques. Depuis 1883, elle tient ses séances dans l'ancien palais Corsini.

L'*Accademia Pontificia dei Nuovi Lincei* avait publié, de 1847 à 1870, 23 volumes d'*Atti*. Les trois premiers volumes d'*Atti* publiés, de 1870 à 1872, par l'Académie actuelle continuent l'ancienne tomaison (tomes XXIII-XXVI). La seconde série des *Atti* commença en 1873-1874; mais, à partir du tome III (1875-1876), la publication est divisée en trois parties : 1° *Transunti;* 2° *Memorie della Classe di scienze fisiche, matematiche e naturali;* 3° *Memorie della Classe di scienze morali, storiche e filologiche.* Cette seconde série se compose de 8 volumes. — La troisième série (1876-1884) comprend 8 volumes de *Transunti*, 19 volumes de *Memorie* de la Classe des sciences physiques, et 13 volumes de *Memorie* de la Classe des sciences morales. — A partir de la quatrième série (1884-1891), les *Transunti* prennent le titre de *Rendiconti* et forment, pour cette période, 7 volumes. Pour la même période, on compte 7 volumes de *Memorie* de la Classe des sciences physiques et 10 volumes de *Memorie* de la Classe des sciences morales. — Avec la cinquième série enfin (1892 et années suivantes), les *Rendiconti* forment un volume in-8° distinct pour chacune des deux Classes : il a paru, à ce jour, 11 volumes pour la Classe des sciences physiques et 10 pour celle des sciences morales. Dans le même intervalle (1892-1902), il a paru 3 volumes de *Memorie* pour la Classe des sciences physiques et 7 pour la Classe des sciences morales. Cette dernière Classe publie en outre annuellement une seconde partie des *Atti*, de format in-4°, portant le titre de *Notizie degli scavi* et dont la tomaison est la même que celle des *Rendiconti*, et depuis 1892, sous le titre de *Monumenti antichi*, un beau recueil archéologique, dont le treizième volume est sur le point de paraître. Enfin, elle a achevé, en 1901, la publication de la *Forma urbis Romae* du commandeur R. Lanciani, commencée en 1894, et poursuit, depuis la même année, celle du *Codice Atlantico di Leonardo da Vinci*, dont le 31e fascicule a paru.

L. Dorez.

Le Gérant : Eug. Langlois.

JOURNAL
DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1903.

La navigation sous-marine à travers les âges, par le lieutenant de vaisseau Delpeuch, 1 vol. in-8. — Paris, Félix Juven, 1901.

C'est au moment où l'industrie vient de réaliser une nouvelle conquête qu'il est plus particulièrement intéressant de se rendre compte des tâtonnements par lesquels elle a passé avant d'atteindre son but. Le livre de M. Delpeuch, *la Navigation sous-marine à travers les âges*, vient donc à point renseigner le public sur les origines et sur la nature du nouvel engin de guerre dont toutes les puissances maritimes s'efforcent actuellement de doter leurs flottes.

Cet ouvrage, ainsi que M. Delpeuch a soin d'en prévenir le lecteur dès le début, est moins un traité technique qu'un exposé historique des projets de bateaux sous-marins qui ont été essayés ou proposés, aussi complet que les documents conservés ont permis de le faire. Néanmoins les indications qu'il contient sont suffisantes pour permettre de se rendre compte des difficultés qu'ont rencontrées les inventeurs, du sens dans lequel ont porté leurs efforts, et enfin des erreurs qu'ils ont commises.

L'auteur s'est surtout attaché, au cours de son travail, à mettre en relief les mérites particuliers des inventeurs. La préoccupation de n'en laisser aucun dans l'ombre lui a fait un peu négliger la part, cependant considérable, prépondérante même, due aux progrès généraux de l'industrie dans le succès final; c'est donc à ce point de vue que nous nous placerons de préférence ici pour résumer le sujet intéressant qu'il a traité.

Il est peu de problèmes sur lesquels se soit exercée avec plus d'activité l'ingéniosité des inventeurs. L'importance du sujet suffit sans doute

IMPRIMERIE NATIONALE.

à expliquer cette activité, mais il est vraisemblable aussi que la simplicité apparente du problème n'y a pas été étrangère.

Il est assez facile, en effet, et cela depuis longtemps, de concevoir et même de réaliser à un degré suffisant pour frapper l'imagination du public et pour donner aux inventeurs l'illusion d'un commencement de succès, un solide creux susceptible d'être maintenu entre deux eaux, de lui donner la faculté de se déplacer, et de le munir d'organes extérieurs permettant, dans des circonstances soigneusement préparées, d'attacher un engin destructeur sous la carène d'un navire.

Aussi cette solution rudimentaire a-t-elle été réalisée dès la fin du XVIIIe siècle; mais de là à créer un bateau susceptible d'être utilisé dans des circonstances normales, la distance était immense, et il n'a fallu rien moins pour permettre de la franchir que l'accumulation d'une multitude de progrès réalisés par l'industrie dans des voies très diverses jusqu'à ces derniers temps : servo-moteurs, accumulateurs et moteurs électriques, torpilles automobiles, et enfin cette précision que l'on est parvenu à donner aujourd'hui à l'exécution des organes des machines.

Pendant près d'un siècle les inventeurs, paralysés dans leurs recherches par l'absence d'une puissance motrice appropriée, indispensable pour animer leurs créatures, n'ont fait que tourner dans un cercle étroit sans réaliser aucun progrès, tandis qu'au contraire, lorsqu'ils ont pu trouver cette puissance, de divers côtés ont surgi des solutions plus ou moins satisfaisantes, mais laissant toutes très loin derrière elles les solutions informes du passé.

Pour permettre d'apprécier les difficultés qu'il a fallu surmonter pour arriver à réaliser un bateau sous-marin, il est indispensable de rappeler brièvement les conditions du problème.

Les premières qualités à donner à un sous-marin sont la stabilité d'immersion et la stabilité d'assiette; au repos d'abord et ensuite en marche.

Au repos, le solide immergé est soumis à deux forces verticales, le poids et la poussée, constantes et appliquées en deux points fixes. L'égalité mathématique de ces deux forces, nécessaire à l'équilibre, n'étant pas réalisable, le solide a toujours une tendance à monter ou à descendre, et l'on ne peut arriver à réaliser la stabilité d'immersion qu'au moyen d'organes permettant de créer à tout instant une force s'opposant à la tendance constatée. On obtient ce résultat en faisant varier soit la poussée par des changements de volume, soit le poids par des introductions ou des expulsions d'eau. Ces organes peuvent être commandés soit automatiquement par la pression extérieure, soit par la main d'un

homme se guidant sur les indications d'un manomètre. On a essayé aussi l'emploi de propulseurs extérieurs susceptibles d'agir verticalement dans l'un ou l'autre sens.

La stabilité de l'assiette est assurée par le couple qui prend naissance quand le centre de gravité et le centre de poussée ne sont plus sur une même verticale; mais le solide immergé se trouve à ce point de vue dans des conditions beaucoup moins satisfaisantes que le solide flottant. Il n'est pas possible, en effet, de donner au couple de redressement un grand bras de levier puisque les deux points d'application des forces sont toujours à l'intérieur d'un solide dont les dimensions verticales sont nécessairement restreintes. Par suite, le couple dont on dispose est assez faible; de plus son moment de redressement est le même pour une même inclinaison, aussi bien dans le sens transversal que dans le sens longitudinal, bien que les inclinaisons dans ce dernier sens soient provoquées, surtout en marche, par de plus grands efforts et offrent de plus graves inconvénients. Pour les navires flottants, au contraire, les variations d'immersion et d'assiette font naître spontanément dans le voisinage de la flottaison, des réactions énergiques tendant à les ramener à l'immersion et à l'assiette normales, et ces réactions, modérées dans le sens transversal, sont très intenses dans le sens longitudinal.

Lorsque le solide immergé se meut, les conditions du problème se compliquent. Si l'assiette longitudinale vient à subir un changement fortuit, le solide continuant à progresser en ligne droite, est frappé obliquement par les filets d'eau qui exercent alors à sa partie avant, à l'extrémité d'un grand bras de levier, une pression tendant à accroître l'inclinaison. Il est donc nécessaire de contrebalancer cette action par de nouveaux organes. On y arrive au moyen de gouvernails horizontaux que l'on peut faire commander encore soit automatiquement par un pendule ou par un niveau à liquide, soit par la main d'un homme se guidant sur les indications d'instruments de cette nature.

Le gouvernail horizontal ne sert pas seulement à la rectification de l'assiette; il permet encore pendant la marche de régler la stabilité d'immersion. Si l'immersion est satisfaisante, on gouverne de manière à maintenir l'axe du bateau sensiblement horizontal; si le manomètre indique une immersion insuffisante, on peut gouverner de manière à abaisser l'avant; le bateau poussé suivant son axe, s'enfonce et, lorsqu'il est sur le point d'atteindre la profondeur désirée, on redresse progressivement l'assiette, de manière qu'au moment où cette profondeur sera atteinte, l'axe soit ramené à l'horizontalité.

En réalité, le sous-marin en plongée conserve, par mesure de sécu-

rité, un excès de flottabilité que l'on peut compenser soit par une légère inclinaison de l'axe, soit par des gouvernails convenablement agencés.

Tant que l'on n'a eu à sa disposition que la force de l'homme, soit pour la propulsion soit pour la manœuvre des appareils d'immersion et d'assiette, on n'a pu réaliser que des vitesses très faibles; en outre les pompes aspirantes et foulantes, les pistons sortants et rentrants, destinés à régler l'immersion, mus par une force insuffisante, n'agissaient pas assez rapidement; on ne parvenait donc qu'à imprimer des oscillations assez amples au-dessus et au-dessous du niveau que l'on cherchait à conserver. Il semble que la nécessité de recourir à une puissance supérieure à la force de l'homme eût dû paraître évidente aux yeux de tous. Ce n'est cependant qu'en 1858 qu'elle semble avoir été signalée pour la première fois par le capitaine de vaisseau Bourgois. Ce savant officier proposa l'emploi de la seule ressource appropriée que l'on eût alors pour emmagasiner dans un sous-marin une provision d'énergie, c'est-à-dire l'air comprimé. L'idée était excellente en principe; les résultats brillants de son application à la torpille Whitehead l'ont montré plus tard; mais, sur le sous-marin de Bourgois, les résultats furent très médiocres. L'accumulation d'énergie sous forme d'air comprimé exigeant, alors surtout, des réservoirs très encombrants et très lourds, la provision qu'il fut possible de donner au bateau était insuffisante non seulement pour son utilisation pratique, mais encore pour les expériences longues et délicates qu'il eût été nécessaire de faire pour arriver à un réglage satisfaisant de tous les organes. Actuellement, l'énergie nécessaire aux sous-marins pendant les plongées est demandée aux accumulateurs électriques. Si imparfaits que soient ces réservoirs d'énergie à beaucoup de points de vue, c'est encore parmi les ressources utilisables sous l'eau celle qui, à égalité de poids et d'encombrement, permet d'emmagasiner la plus grande puissance.

Outre la faculté de rester entre deux eaux et de se mouvoir, il faut donner encore aux sous-marins le moyen de contrôler leur route sous l'eau. Tant que l'on a employé le bois et le bronze pour la fabrication des coques on a pu recourir au compas; mais l'emploi du fer, puis celui des accumulateurs électriques, ont créé à ce point de vue de graves difficultés. On est cependant parvenu à les surmonter.

Mais le compas ne suffisait pas encore; cet instrument peut bien, en effet, guider le bateau jusqu'au voisinage de l'ennemi qu'il s'agit d'atteindre, mais, pour frapper un but, il faut le voir et l'eau manque totalement de transparence. Cette nouvelle difficulté a été vaincue à l'aide d'un ingé-

nieux instrument d'optique appelé chez nous *Périscope* et à l'étranger *Hypydroscope,* porté par un tube au-dessus de l'eau et par lequel on peut apercevoir les objets situés à la surface dans un assez grand rayon.

Enfin l'habitabilité a été pendant longtemps l'objet de graves préoccupations. La question, qui se compliquait autrefois de la nécessité d'entretenir une lampe ordinaire, a été simplifiée par l'emploi des lampes électriques. Aujourd'hui, on ne s'en préoccupe plus autant, l'expérience ayant montré que le volume d'air est suffisant pour des intervalles beaucoup supérieurs à ceux pendant lesquels les bateaux sous-marins doivent, actuellement du moins, rester en plongée.

Tels sont, dans leur ensemble, à peu d'exceptions près, les principes sur lesquels repose la navigation sous-marine. Tous ces principes sont simples, assez faciles à concevoir *a priori;* mais leur application pratique soulève de grandes difficultés. Tous les organes que nous venons de mentionner agissant dans des conditions nouvelles très spéciales, on ne possédait aucune indication sur les dimensions à adopter, les positions à leur attribuer, etc. L'expérience seule pouvait renseigner à cet égard. Les résultats au début furent mauvais, il est à peine utile de le dire; le bateau procédait sous l'eau par bonds capricieux, et il a fallu de la part des ingénieurs et des officiers qui se sont dévoués à ce problème, non moins d'énergie et de courage que d'ingéniosité pour arriver à discipliner cette créature indocile. On y est parvenu, au risque d'accidents terribles, mais heureusement, pour ce qui concerne notre marine, sans avoir à déplorer aucune perte d'homme.

Le premier bateau sous-marin sur lequel on ait conservé quelques renseignements précis a été imaginé par l'américain Bushnell pendant la guerre de l'Indépendance. Il résulte des descriptions qu'ont laissées l'inventeur et le sergent américain Ezra Lee, qui fut chargé de l'utiliser, que tous les organes nécessaires aux stabilité d'immersion et d'assiette *au repos* avaient été prévus. On y trouve même déjà l'emploi, comme propulseur, de l'hélice actuelle *à branches déployées comme les ailes d'un moulin à vent.* Il était conduit par un seul homme qui devait à la fois en manœuvrer tous les organes. Il est à peine utile de dire qu'il n'était pas en réalité destiné à naviguer sous l'eau; il devait s'approcher à la faveur de la nuit du navire à l'ancre qu'il se proposait d'attaquer, et ne plonger que dans son voisinage pour se glisser sous sa carène.

Cet engin ne servit qu'une fois, contre le vaisseau anglais *l'Eagle*, au mois d'août 1776 dans la baie de New-York. Mais les organes destinés à fixer une caisse de poudre sous les flancs du vaisseau étaient si imparfaits

que le sergent Ezra Lee, malgré une audace et une obstination extraordinaires, ne put y parvenir et dut s'échapper pour ne pas être surpris par le jour qui commençait à poindre.

Après lui, en 1797, Fulton vint offrir au Directoire un projet de sous-marin. Ses propositions n'ayant pas été accueillies, il alla les offrir sans plus de succès à la Hollande et revint en France, où, avec l'appui de Laplace et de Monge, il réussit à se faire écouter. Il fit construire à deux reprises, une première fois à Rouen en 1800, puis à Brest en 1801, deux exemplaires de son engin. Le bateau de Fulton reproduisait les organes déjà adoptés dans celui de Bushnell pour la stabilité d'immersion, ainsi que l'hélice propulsive, mais il présentait, relativement à ce dernier, cette différence essentielle qu'il était destiné à naviguer réellement sous l'eau. Les formes avaient été allongées, à cet effet, dans le sens de la progression, et un gouvernail horizontal était prévu pour régler l'assiette longitudinale en marche. Le premier modèle, celui de Rouen, était manœuvré par un seul homme qui, d'une main, actionnait le propulseur et, de l'autre, les organes d'immersion et les gouvernails. Le modèle de Brest était monté par quatre hommes, dont trois étaient attelés au propulseur; le quatrième, Fulton lui-même, s'occupait de l'immersion et des gouvernails. Ces deux modèles, sauf dans des expériences qui paraissent n'avoir pas été bien concluantes, ne purent être utilisés ni l'un ni l'autre. Écarté définitivement en France, Fulton alla porter ses propositions en Angleterre, où il n'eut pas plus de succès.

Du *Nautilus* de Fulton au *Plongeur* de Bourgois, en 1858, l'histoire des tentatives de navigation sous-marine n'offre guère d'intérêt que par l'énergie et l'audace déployées par les inventeurs dans leurs essais. M. Delpeuch, d'après le capitaine de frégate de Montgery, raconte que l'Américain Johnston, en 1823, dans une expérience où il venait d'attacher sous un navire à l'ancre un pétard commandé par un mouvement d'horlogerie, s'aperçut que son câble s'était engagé et le retenait lié au navire à l'épreuve. Regardant alors tranquillement sa montre, il dit à l'homme qui l'accompagnait : « Nous n'avons plus que deux minutes à vivre si nous ne parvenons pas à nous dégager. » Cet homme qui était marié depuis peu de jours se mit à sangloter et à crier : « Pauvre Nancy! Pauvre Nancy! » Johnston s'écria à son tour : « A quoi bon ces jérémiades? Ote ta veste et prépare-toi à boucher l'écubier. » Alors, saisissant une hache, il coupa le câble et gagna le large. Il n'était que temps, car le pétard éclata au moment prévu et le navire fut brisé en mille pièces.

Plus tard, en 1851, dans le port de Kiel, le Bavarois Bauer accom-

pagné de deux matelots, procédait à des expériences de plongée; les tôles écrasées par la pression extérieure cédèrent, livrèrent accès à l'eau dans les réservoirs de l'arrière; le bateau se dressa verticalement et coula. La position semblait désespérée; cependant Bauer ne perdit pas courage. Il donna l'ordre à ses hommes de cesser de pomper, de manière à laisser pénétrer l'eau jusqu'à ce que la pression à l'intérieur devînt égale à celle de l'extérieur. Dès que l'équilibre fut établi, il put soulever un des panneaux de fermeture par lequel il s'échappa avec ses hommes « montant à la surface avec la vitesse du bouchon d'une bouteille de Champagne ». Ils étaient restés cinq heures enfermés dans leur tombeau sous-marin.

Le *Plongeur* du commandant Bourgois fut proposé par son inventeur en 1858 et construit avec l'assistance de l'ingénieur Charles Brun; il fut mis à l'eau le 16 avril 1863. Les expériences faites à plusieurs reprises dans les deux années qui suivirent ne donnèrent pas de résultats satisfaisants. Il ne semble pas cependant que les mécomptes aient été d'autre nature, ni beaucoup plus graves que ceux auxquels ont donné lieu au début les expériences qui ont conduit au succès final. L'inventeur avait prévu tous les dispositifs actuellement en usage; mais il aurait fallu des expériences prolongées pour bien en approprier l'agencement, et ces expériences étaient impossibles à cause de l'insuffisance de l'énergie accumulée dans les réservoirs d'air comprimé. Le bateau ne pouvait parcourir que 5 ou 6 milles à très petite vitesse; il était évidemment impossible dans un intervalle et un espace aussi courts de faire les études nécessaires pour corriger les défauts constatés. D'un autre côté, les servomoteurs, si précieux pour la commande des organes, n'étaient pas encore inventés. Enfin, il était nécessaire que le *Plongeur* fût accompagné d'un navire annexe pour recharger ses réservoirs. Il était dès lors si manifestement évident que le nouvel engin ne pourrait rendre aucun service que les études en furent abandonnées en 1865.

L'idée de substituer un approvisionnement d'énergie à la force de l'homme fut cependant féconde, et l'emploi même de l'air comprimé, seule ressource dont on put disposer alors, s'il était inapplicable à un sous-marin de la dimension du *Plongeur*, devait conduire peu d'années après à la réalisation d'un des plus admirables engins qu'ait produits l'industrie : la torpille automobile de Whitehead.

Jusqu'à l'apparition de ce projectile d'un nouveau genre, les torpilles devaient être portées au contact des flancs du navire ennemi au bout d'une hampe portée par une embarcation. On sait que la torpille, dont l'effet au contact est considérable, perd toute son efficacité à très petite

distance. La longueur des hampes était suffisante pour que, dans l'explosion, l'embarcation n'éprouvât qu'une secousse sans danger. Le mode d'attaque n'en était pas moins précaire, l'agresseur ayant mille chances d'être détruit par l'artillerie de l'ennemi avant d'atteindre son but. La torpille automobile fut inventée pour suppléer à ce grave inconvénient. C'est en réalité un petit bateau sous-marin qu'il suffit de poser dans l'eau, en bonne direction, en déclenchant sa puissance motrice, pour qu'il file avec rapidité vers le but, en restant immergé à la profondeur prévue par un réglage préalable. Elle porte à son extrémité avant une charge de fulmi-coton qui explose au contact de la carène du navire ennemi.

L'air comprimé, reconnu insuffisant pour un grand navire, suffisait pour un engin de dimensions très restreintes et destiné à parcourir un espace relativement petit; mais le reste du problème était d'autant plus compliqué qu'il fallait prévoir la commande automatique de tous les organes de propulsion, d'immersion et de stabilité. Il fut résolu de la manière la plus satisfaisante : la machine motrice commande deux hélices tournant en sens contraires pour éviter la rotation que prendrait l'engin lui-même sous l'influence de la réaction de l'eau sur une hélice unique; un gouvernail horizontal, commandé à la fois par un pendule et par la pression extérieure, assure automatiquement la stabilité d'immersion et d'assiette.

Au point de vue de la navigation sous-marine, cette ingénieuse invention mettait désormais hors de doute la possibilité de créer un bateau sous-marin dès que l'on posséderait, sous une forme appropriée, la puissance motrice indispensable. Elle procurait, en outre, aux futurs sous-marins, une arme réellement utilisable. Le *Plongeur* de Bourgois ne possédait qu'une hampe.

C'est en 1884 que les accumulateurs électriques furent employés pour la première fois, par l'américain Tuck, par l'ingénieur russe Drzewiecki et par l'anglais Waddington. L'année suivante, l'ingénieur suédois Nordenfeldt employa, avec quelque succès, des réservoirs d'eau surchauffée pendant le séjour à la surface, réalisant ainsi un sous-marin autonome. Mais la préférence resta acquise aux accumulateurs pour les sous-marins ultérieurs.

A partir de cette époque, le problème entre dans sa dernière phase; toutes les nations maritimes se préoccupent de la question. De nombreux projets, dus à l'initiative privée ou construits dans les arsenaux, sont mis à l'essai; les expériences, devenues désormais possibles, se poursuivent avec activité de toutes parts. En France, en 1886, l'ingénieur

civil Goubet présente son premier projet, et l'amiral Aube, alors ministre, fait mettre en chantiers le *Gymnote*, sur les plans de l'ingénieur de la marine, Gustave Zédé. Le gouvernement des Etats-Unis, en 1888, sous la pression de l'opinion publique, met le problème officiellement au concours. En 1889, l'Espagne expérimente, à Cadix, un sous-marin dû au lieutenant Luis Peral. En 1890, l'Allemagne en fait construire plusieurs sur le principe de Nordenfeldt. En 1892, l'Italie procède aux essais de l'*Audace* et du *Delfino*. En 1895, les Etats-Unis, à la suite du concours dont nous venons de parler, traitent avec la Compagnie Holland pour la construction de sous-marins autonomes. La Russie était entrée de bonne heure dans la même voie, par l'achat à l'ingénieur russe Drzewiecki, d'une flottille de petits sous-marins. Enfin, en 1901, l'Angleterre, toujours prudente en présence des idées révolutionnaires, se décide à commander cinq submersibles du type Holland perfectionné à la maison Vickers sons and Maxim.

Toutes les puissances ont aujourd'hui des sous-marins; mais c'est la France qui est entrée le plus résolument dans la nouvelle voie. Le secret que l'on garde à l'étranger aussi bien que chez nous sur ces questions ne permet pas de faire une étude comparative précise de la valeur des différents types. Si cependant on en juge par un rapport de l'amiral américain O'Neill au Comité des Affaires navales des États-Unis d'Amérique, au début de 1901, sur les résultats des essais du type Holland, ce sous-marin, qui passe à l'étranger pour le plus parfait serait sensiblement en arrière de ceux de notre marine. Sans entrer dans des détails qui ne sauraient trouver place ici, un seul renseignement permettra d'en juger : « Personne n'a été envoyé par ordre sur le *Holland*, et il reste à savoir si le bâtiment inspirera assez de confiance au Département de la marine pour justifier l'embarquement d'équipages sur ces nouveaux bateaux. A l'heure actuelle, c'est un équipage de volontaires qui arme le *Holland*.[1] » On sait, par contre, que depuis plusieurs années, nos stations de sous-marins fonctionnent activement en service normal dans tous nos ports.

Il est nécessaire, avant de terminer, de répondre à une question qui ne peut manquer de se poser dans l'esprit du lecteur : Le problème de la navigation sous-marine peut-il être considéré aujourd'hui comme définitivement résolu? L'amiral O'Neill, dans le rapport que nous venons de citer, dit : « A mon avis, ces bateaux sont une ingénieuse invention marquant un pas dans le développement d'une science intéressante, mais

[1] *Revue maritime*, janvier 1903, p. 16.

IMPRIMERIE NATIONALE.

rien de plus. » On conçoit aisément que les résultats qu'il expose lui aient inspiré ce pessimisme. En France, au contraire, pour des raisons inverses, beaucoup d'officiers sont disposés à attribuer dès maintenant aux sous-marins une influence décisive sur l'issue des guerres navales. La vérité est, comme toujours, entre ces deux extrêmes. On ne saurait méconnaître, en effet que, pour des engins destinés à frapper des navires dont les vitesses atteignent couramment 15 à 20 nœuds, les vitesses de 5 à 6 nœuds en plongée et de 7 à 8 nœuds en surface que signalent les derniers renseignements publiés[1] sont bien insuffisantes. Les sous-marins ne peuvent guère frapper les navires qu'en les attendant au passage dans des chenaux étroits, ou lorsque, sans méfiance, ils font une route directe, ou enfin en les attaquant au mouillage. Il n'en est pas moins vrai, cependant, que, tels qu'ils sont, ils constituent déjà une arme redoutable avec laquelle il faudra compter dans les guerres futures.

E. GUYOU.

GASTON BOISSIER, *Tacite*. — 1 vol. in-12, Paris, Hachette, 1903.

DEUXIÈME ARTICLE[2].

Tacite, ayant fait de son mieux pour se procurer la vérité, se sentant incapable de mensonge, promit formellement une absolue véracité. Mais pour qu'un historien dise le vrai, ce n'est pas assez qu'il veuille le dire, il faut qu'il le puisse. Le plus honnête risque et de se tromper, croyant posséder la vérité pleine ou pure, quand il ne l'a que partielle ou corrompue, et de l'altérer, soit par un défaut naturel ou acquis de son esprit, soit sous l'influence de quelque passion. Tacite n'a échappé ni à l'un ni à l'autre danger. Comment sa méthode imparfaite d'investigation et de critique lui aurait-elle procuré la vérité complète? Même aujourd'hui que l'histoire emploie des procédés plus sûrs, elle n'est pas infaillible. « Elle approche plus souvent de la vérité; elle n'a pas trouvé le moyen de l'atteindre toujours, elle ne le trouvera jamais. Il faut bien qu'elle se résigne à n'être qu'une science conjecturale... » (p. 102 et suiv.). Et, d'autre part, en traduisant le vrai tel qu'il se l'était procuré, cet historien selon l'idéal de Cicéron,

[1] *Derniers types de sous-marins américains, Revue maritime*, avril 1903, p. 886.

[2] Voir le premier article, dans le numéro d'août, p. 452.

cet avocat transporté dans l'histoire, devait forcément lui infliger du dommage, trop préoccupé de l'effet artistique pour donner assez d'attention à la rigoureuse exactitude. Je n'insisterai pas sur ces deux points importants, auxquels M. Boissier touche à peine. Je rechercherai seulement avec lui si Tacite n'a pas altéré la vérité sous l'influence de ses préjugés ou de ses passions. Fut-il impartial autant qu'il était sincère? La bonne foi n'est pas la même chose que l'impartialité, ou, pour mieux dire, la bonne foi est la condition nécessaire, mais non suffisante de l'impartialité. Saint-Simon les distingue très nettement l'une de l'autre, lorsqu'à la fin de ses *Mémoires* [1], ayant affirmé son amour de la vérité, il poursuit : « Reste à toucher l'impartialité, ce point si essentiel et tenu pour si difficile, je ne crains point de le dire, impossible à qui écrit ce qu'il a vu et manié. On est charmé des gens droits et vrais, on est irrité contre les fripons dont les cours fourmillent; on l'est encore plus contre ceux dont on a reçu du mal. Le stoïque est une belle et noble chimère. Je ne me pique donc pas d'impartialité, je le ferais vainement. » M. Boissier, qui ne traite pas toute la question de la véracité, étudie en détail celle de l'impartialité dans ses chapitres troisième et quatrième [2]. Mais, au lieu de l'étudier en son ensemble, il a préféré n'examiner, du moins à fond, car plusieurs développements excèdent ce sujet strict [3], que la partie essentielle, celle qui concerne le jugement sur les Césars. Ces deux chapitres sont un plaidoyer pour l'impartialité de Tacite.

Le premier motif que nous aurions de tenir pour équitable le jugement très sévère porté par Tacite sur les Césars, ce serait le bon accueil que firent à ses ouvrages les contemporains, « c'est-à-dire. . . les gens qui étaient le plus en position de connaître la vérité » (p. 120). Les contemporains de Tacite furent, comme lui, mieux à même que nous de connaître la vérité sur certains faits; mais furent-ils en état de rendre justice à des empereurs tels que Tibère et Néron, eux qui venaient de subir la tyrannie de Domitien? Quant à la réalité du bon accueil, elle est indiscutable [4]. M. Boissier continue : « S'il en est ainsi, c'est qu'apparemment ils ne les trouvaient pas en contradiction formelle avec leurs souvenirs et qu'en général, dans ses récits et ses jugements, il reproduisait à peu près l'impression du plus grand nombre. » S'il reproduisait en effet l'im-

[1] Édition Chéruel, t. XX, p. 90 et suiv.

[2] Ils sont intitulés, l'un : *Le jugement de Tacite sur les Césars*, l'autre : *Les opinions politiques de Tacite.*

[3] Par exemple, le paragraphe sur les croyances religieuses de Tacite (p. 141-149).

[4] M. Boissier veut bien (p. 114, note) signaler l'article que j'ai publié à ce sujet dans la *Revue de Philologie*, XIX, (1895), p. 1 et suiv.

pression du plus grand nombre, il n'était pas impartial; car « nous savons qu'il y eut à Rome un terrible déchaînement de colère à la mort de Domitien. On se pressait dans les salles de lecture publique pour entendre parler de ses victimes, raconter leur supplice. . . » (p. 118). Au temps où commencèrent à paraître les *Histoires*, ce paroxysme était déjà passé; lorsque furent publiées les *Annales*, l'apaisement avait fait encore des progrès. Soit; mais la génération qui avait vu Domitien ne pouvait jamais oublier, jamais cesser de le haïr, lui et ses pareils. « On a dit que ces applaudissements s'expliquaient par l'indulgence de Tacite pour les sentiments de ceux qui venaient l'entendre. De même qu'il s'accommode à leur goût littéraire par sa façon d'écrire, on peut penser qu'il cherche à flatter l'âpreté de leurs passions politiques par les opinions qu'il exprime, et en conclure que c'est pour leur plaire qu'il a dénigré les Césars. Je ne le crois pas » (p. 117 et suiv.). Non; ne faisons pas cette injure à Tacite; il avait l'âme trop noble pour acheter la louange à ce prix. « Sa règle, il le laisse très clairement entendre, est de ne pas chercher des succès d'un jour en flattant les passions du moment, mais d'avoir les yeux fixés sur la postérité » (p. 119). Il a été applaudi surtout pour son beau talent et quoique ses appréciations ne fussent peut-être pas toujours assez rigoureuses au gré du plus grand nombre. Quant à voir dans l'approbation de ce public prévenu la preuve de son équité, on doit s'y refuser; il serait moins paradoxal d'y voir la preuve du contraire.

Un second motif d'avoir confiance en Tacite, ce serait que les autres historiens — il s'agit presque exclusivement de Suétone et de Dion — se montrent d'accord avec lui. « Ils peuvent différer de lui sur quelques détails; mais, pour l'essentiel, il n'y en a point qui le contredisent. La façon dont ils jugent les empereurs, dans les grandes lignes, est la même. . . » (p. 127). Ceci est vrai; contrairement à une opinion qui jouissait d'une grande faveur vers le milieu du siècle dernier, « avec quelque perspicacité qu'on les étudie, ils ne nous fournissent pas des raisons de nous défier de son témoignage ». Mais qu'ils nous en fournissent d'avoir confiance en lui, c'est une autre affaire. Ils ne se ressemblaient pas entre eux et aucun d'eux ne s'est trouvé dans les mêmes conditions exactement que Tacite. Sans doute. Si, néanmoins, ils n'ont pas jugé autrement les Césars, c'est, ou bien qu'ils se sont renseignés aux mêmes endroits, ou bien qu'ils ont reproduit Tacite. Des deux hypothèses, que l'on préfère celle-ci ou celle-là, il n'importe pour le moment. Il faut bien adopter l'une ou l'autre, et l'on ne saurait soutenir sérieusement qu'aucune parenté n'existe entre leurs témoignages et le sien. Ainsi s'explique leur accord : ils représentent tous, eux et lui, la tradition hostile. Tacite

divise en deux catégories ses devanciers pour l'histoire du principat : les adulateurs et les détracteurs [1]. Ceux-là, dont nous avons un échantillon en Velleius, n'ont eu aucune influence sur l'opinion ultérieure; l'influence de ceux-ci a été capitale, indélébile, Tacite l'a subie et après lui, sinon par lui, ses successeurs. Il n'a pas créé la mauvaise renommée, en partie méritée, en partie injuste, des Césars. « Tacite a trouvé l'opinion toute faite. . . Il me semble même qu'au lieu de chercher à l'enflammer, comme on le suppose, il a plutôt essayé de la retenir. Il s'est plus d'une fois prononcé contre l'exagération des bruits populaires »; et aussi, faut-il ajouter, contre celle des écrivains. Mais, en somme, malgré son effort méritoire pour redresser la tradition, elle est restée faussée; et le fait que ses successeurs n'ont rien changé d'essentiel à son jugement ne saurait suffire à nous rassurer sur son impartialité.

Ce rapprochement entre l'œuvre de Tacite et les récits parallèles, où d'autres ont trouvé des motifs de défiance, où il en trouve, lui, de confiance, fournit à M. Boissier une transition naturelle pour arriver à la réfutation des raisons invoquées contre Tacite et, à vrai dire, la commence déjà. Lorsqu'on a voulu chercher ces raisons, non pas hors de lui, mais en lui-même, « on a eu l'idée de mettre sa sévérité sur le compte de son humeur chagrine » (p. 128). M. Boissier reconnaît que Tacite est pessimiste et, s'il prétend que le pessimisme lui a rendu des services, il ne nie pas que cette disposition lui a fait voir parfois les choses pires qu'elles n'étaient, lui a fait assombrir les couleurs vraies d'un sujet lugubre « qui n'était guère de nature à le réconcilier avec l'humanité » (p. 129). Surtout elle l'a souvent égaré dans ces investigations psychologiques où il se complaît. Il avait conscience de son pessimisme et il faisait loyalement effort pour ne pas être malveillant; on a sujet d'admirer qu' « il n'ait pas ajouté foi plus souvent aux méchants bruits. . . qu'il devait avoir tant de penchant à croire. Nous avons vu que, la plupart du temps, il les conteste; mais on sent bien que, pour leur résister, il lui faut lutter contre lui-même, et que, s'il cesse un moment de se surveiller, il sera entraîné à les admettre. C'est une faiblesse contre laquelle il convient, quand nous le lisons, de nous tenir en garde » (p. 134). M. Boissier ayant accordé tout cela, on s'attendrait à cette conclusion : le pessimisme a, dans une certaine mesure, rendu Tacite injuste envers les empereurs. Or, voici celle que l'on trouve : le pessimisme n'a pas inspiré le jugement de Tacite sur les Césars (p. 135). Eh ! sans doute, il ne l'a pas inspiré à lui tout seul. D'abord, la majeure part de cette sévérité n'est

[1] Dans les préfaces des *Annales* et des *Histoires*.

que justice; quant au surplus et à l'excès, une autre cause y a largement contribué, la partialité maligne des sources. Mais Tacite, s'étant bien aperçu que ses devanciers avaient altéré la vérité, ayant l'intention de les corriger, ne les corrigea qu'insuffisamment et parfois même, loin de guérir le mal, l'aggrava [1], pour d'autres raisons et parce qu'il était pessimiste.

Certains préjugés dont la culture grecque, qui, comme à tant d'autres Romains, lui avait cependant élargi et haussé l'esprit, ne put le délivrer complètement, l'induisirent aussi à des erreurs d'appréciation. « A propos des esclaves, des gladiateurs, des gens à qui la société antique était si dure, il lui échappe des mots malheureux qui prouvent qu'en bien des choses il ne s'élevait pas au-dessus des personnes de son monde et de son temps. » (p. 140). Ce mélange singulier d'idées hautes et de préjugés vulgaires se retrouve spécialement dans ses croyances religieuses. C'est ainsi, c'est parce qu'il se soumet à une fausse opinion régnante, qu'il se trompe si grossièrement sur le compte des Juifs et des Chrétiens. « Il y cède avec tant de violence qu'il semble que cet homme grave perde toute mesure quand il parle d'eux. Il prend alors un ton de colère et de dépit qui n'est pas celui qui convient à l'historien. » (p. 148). Que Tacite se laissât plus d'une fois entraîner aux préventions ambiantes, c'était fatal : « On ne peut guère en être surpris, quand on voit que les plus fermes esprits, les plus indépendants de leur milieu, ne parviennent pas toujours à leur résister. » (p. 149). Mais ses préjugés furent-ils pour quelque chose dans son jugement sur les Césars? M. Boissier semble croire que non. Et pourtant cet homme nouveau, ce noble de fraîche date, n'est pas exempt du préjugé aristocratique : fils de chevalier, mais sénateur, il lui arrive de traiter dédaigneusement les simples chevaliers. D'ordinaire, sans doute, il « n'est pas partial pour l'aristocratie, il ne dissimule ni sa lâcheté ni ses crimes » (p. 136). « Par moments, la lâcheté du Sénat le révolte et il ne dissimule pas le dégoût que lui cause son empressement à se faire le complice de tous les crimes » (p. 173). Néanmoins, il est « ami du Sénat. . ., fier d'y tenir une grande place. . ., très heureux de nous apprendre qu'au commencement du règne de Tibère toutes les grandes affaires se traitaient devant lui » (p. 171). Quand il en veut aux Césars de l'avilir et de l'asservir, de décimer cruellement la noblesse, il n'obéit qu'à des sentiments de légitime dignité et de justice. Mais le noble infatué de sa qualité, le sénateur gonflé de son importance, n'apparaissent-ils jamais et ne sont-ils pour rien dans ses jugements sur les princes qui eurent le tort d'investir de leur confiance des parvenus

[1] Voir *Les sources de Tacite*, p. 447 et suiv.

comme Séjan ou des affranchis comme Pallas? Ne sentons-nous pas alors très nettement que son grief contre Tibère ou Claude est d'avoir confié la puissance à un parvenu ou à un affranchi, non moins que de l'avoir confiée à un méchant homme?

Enfin, on incriminait jadis le républicanisme de Tacite : comment un républicain, un ennemi intraitable du césarisme, n'aurait-il pas calomnié les Césars? M. Boissier démontre à merveille qu'on avait tort : car Tacite ne fut jamais républicain; il fut, sinon de cœur, au moins de raison, monarchiste, le principat n'étant au fond qu'une monarchie sous son apparence de dyarchie; à quoi il ne se trompait point : *neque alia re Romana quam si unus imperitet*[1]. La société dans laquelle il vivait ne manquait, certes, pas de mécontents, qui avaient volontiers à la bouche le nom de l'ancienne république, mais dont la plupart ne songeaient nullement à la restaurer. Les conjurations furent assez nombreuses sous les premiers empereurs; presque toujours elles eurent pour objet l'amélioration, non la destruction du régime, le remplacement d'un prince jugé mauvais par un autre que l'on espérait devoir être meilleur. Tacite n'a pu prendre dans la fréquentation d'une telle société la haine de l'empire. D'ailleurs, cette haine ne se trouve nulle part dans ses écrits. Ses opinions politiques n'ont pas varié, malgré tout ce que l'expérience des affaires et l'exercice des fonctions officielles ont pu lui enseigner, malgré l'épreuve terrible des dernières années de Domitien. Il ne regrette certainement pas la république, telle qu'elle fut vers la fin de son existence, avant qu'Octavien transformé en Auguste n'eût recueilli sous son autorité suprême *cuncta discordiis civilibus fessa*[2]. Même la perte de l'ancienne république, telle qu'elle était au temps de sa plus grande prospérité, ne le laisse pas inconsolable. Sa préférence, toute platonique, est peut-être pour ce gouvernement mixte et pondéré, « plus facile à louer qu'à établir et qui, fût-il établi, ne saurait être durable[3] ». Mais il se rend compte qu'un retour à ce passé lointain est impossible. Il le fait dire à Galba : « Si le corps immense de l'Etat pouvait se soutenir et garder son équilibre sans un chef souverain, j'eusse été digne d'ouvrir une nouvelle ère républicaine...[4] » Ailleurs, il affirme en son propre nom que la concentration du pouvoir aux mains d'un seul s'est faite dans l'intérêt de la paix générale[5]. Il accepte donc le principat ou, si l'on veut, il s'y résigne. Ce n'est pas le régime idéal, mais c'est le seul régime convenable à une société « qui ne peut supporter ni la pleine liberté ni la pleine servitude[6] ». Il

[1] *Ann.*, IV, 33. — [2] *Ann.*, I, 1. — [3] *Ann.*, IV, 33. — [4] *Hist.*, I, 16. — [5] *Hist.*, I, 1. — [6] *Hist.*, I, 16.

n'est pas détestable en soi : il vaut ce que valent les hommes qui gouvernent. Monarchie absolue et tyrannie sous les mauvais princes, il se concilie avec une certaine liberté et il est apte à faire le bonheur public sous les bons [1]. Mettons donc résolument hors de cause le républicanisme de Tacite. Mais s'il n'est pas en principe l'ennemi du césarisme, il est l'ennemi de tel César et de tel autre; M. Boissier se garde bien d'en disconvenir : « Tacite détestait Domitien autant que personne, et n'a pas épargné sa mémoire » (p. 164)... « Quelle que soit sa haine pour les Césars... » (p. 187). J'ajoute qu'il les haïssait à bon droit, Domitien pour le mal qu'il en avait personnellement souffert, lui et les autres pour tout le mal qu'ils avaient fait autour d'eux. Seulement, cette haine légitime devait-elle lui permettre de raconter leurs actions sans colère? Pouvait-il être, dans l'histoire, leur juge impartial?

La conclusion de tout le débat est, cependant, pour M. Boissier, que Tacite « a tenu sa promesse de parler des événements et des hommes sans faveur et sans haine » (p. 177), qu'en particulier le portrait qu'il a tracé des Césars est exact, avec cette réserve toutefois, qu'il n'est pas complet, tout un côté, l'histoire des provinces, restant dans l'ombre, non pas omis, mais moins éclairé que l'histoire intérieure. Attiré et retenu par Rome, Tacite s'occupe d'ordinaire assez peu des provinces. « S'il avait consenti à les étudier de plus près et avec plus d'attention, peut-être l'opinion qu'il avait de son époque se serait-elle un peu modifiée. Il aurait vu que là, c'est-à-dire dans la plus grande partie de l'empire, les mœurs étaient plus simples et la vie moins déréglée... Et non seulement les provinces étaient plus honnêtes, elles étaient aussi plus heureuses. Les catastrophes qui épouvantaient la société romaine n'y avaient que des contre-coups affaiblis... Ces princes détestables et détestés autour d'eux ne les ont pas mal gouvernées. Tibère et Domitien même étaient de bons administrateurs ... » (p. 184 et suiv.). Du reste, même corrigée par cette importante réserve, la conclusion de M. Boissier paraît indulgente.

Les jugements de Tacite sur les empereurs ne sont pas équitables de tout point. Il ne s'agit ni de réhabiliter Tibère ou Néron ni d'amnistier les Césars. Mais ne nous les a-t-il pas montrés moralement plus laids encore que nature? Et eussent-ils fait tout le mal qu'il dit, il ne dit pas tout le bien qu'ils ont fait par eux-mêmes ou par leur gouvernement. D'une façon plus générale, Tacite n'a pas été, comme il l'aurait voulu, absolument impartial. Devant et voulant l'être, il s'imaginait que par cela seul il le pourrait, qu'il serait toujours maître de soi, qu'à tous et à tout,

[1] *Agric.*, 3.

au nom de l'histoire, il rendrait égale justice. C'était une illusion, « une belle et noble chimère ». Quand il se déclarait, dans la préface des *Annales*, libre de toute cause de partialité hostile ou bienveillante, il se trompait. Tantôt ses préjugés ou son pessimisme, tantôt ses griefs d'ordre privé ou public le poussèrent dans la voie, que lui montraient ses sources, de la partialité hostile. Tacite avait pris un engagement au-dessus de ses forces, il ne l'a pas tenu; ne lui en faisons point un crime. Bien plus, dès qu'on admet que la passion qui l'anime l'empêche d'être impartial, acceptons qu'on lui en fasse honneur. « S'il s'agit, dit M. Boissier dans l'*Opposition sous les Césars* (p. 306), de cette passion d'honnête homme qui enflamme tous ses récits, qui l'empêche de dissimuler sa pitié pour les victimes et sa haine pour les bourreaux, je ne veux pas l'en défendre. Son devoir d'historien ne lui commandait pas de raconter froidement ce qu'il regardait comme des folies ou des crimes. » Peut-être vaudrait-il mieux dire qu'alors ce que l'historien perd dans notre estime l'homme le gagne dans notre sympathie. Et l'on préférerait, en somme, qu'il se fût gardé de cette illusion et nous eût épargné une déception, qu'au lieu d'annoncer avec tant d'assurance l'impartialité, il n'eût annoncé qu'un effort loyal pour être toujours équitable. Achevons notre citation de Saint-Simon et comparons à l'orgueil un peu naïf de Tacite sa modestie avisée : « Toutefois, je me rendrai encore ce témoignage, et je me flatte que le tissu de ces Mémoires ne me le rendra pas moins, que j'ai été infiniment en garde contre mes affections et mes aversions, et encore plus contre celles-ci, pour ne parler des uns et des autres que la balance à la main, non seulement ne rien outrer, mais ne rien grossir, m'oublier, me défier de moi comme d'un ennemi, rendre une exacte justice, et faire surnager à tout la vérité la plus pure. C'est en cette manière que je puis assurer que j'ai été entièrement impartial, et je crois qu'il n'y a point d'autre manière de l'être. »

Philippe FABIA.

Vedische Mythologie, von Alfred Hillebrandt. — Dritter Band. In-8°, xxij-464 pages. Breslau, Marcus, 1902.

« Je ne dois pas me dissimuler, écrivait en 1899 l'auteur de ce livre[1], que mes vues manquent de modernité. Une étude d'où ne se dégagent

[1] *Vedische Mythologie*, II, p. 3.

IMPRIMERIE NATIONALE.

que quelques dieux solaires, lunaires ou orageux, un brin d'aurore et fort peu de culte des ancêtres, n'a pas grandes chances, je le sais, de trouver faveur... L'exégète qui découvrirait en Indra un roi ou roitelet préhistorique, campé à la source de l'une des rivières du Penjâb, ou qui dénoncerait dans le Véda d'incontestables survivances de totémisme primitif, pourrait compter sur un accueil plus aimable que le représentant attardé de la doctrine qui voit en Indra une vieille incarnation solaire, et en Brahmaṇaspati, non pas une entité abstraite, mais un dieu lunaire, patron, comme tel, des magiciens et de leur art. »

Dans le cercle sans fin que trace la science des origines, les attardés du genre de M. Hillebrandt marquent souvent l'étape à laquelle reviendra la génération nouvelle, après avoir pris les devants et battu les buissons, non toutefois sans avoir rapporté quelque butin de sa course aventureuse. Personne ne lui disputerait ses mérites, si elle n'était d'elle-même trop portée à les surfaire; on se rallierait volontiers à l'évhémérisme en exégèse védique, si, dès qu'on y regarde d'un peu près, on ne le voyait se dissiper en fumée de mythe[1]; et enfin, s'il y avait des totems dans les Védas, l'on ne mettrait point son amour-propre à n'en pas convenir. Mais M. Oldenberg, en cherchant bien, n'en a trouvé que dans les noms propres[2] : pour s'appeler « M. Lechat », on n'a pas nécessairement un ancêtre félin.

On s'est fait, on se fait encore, des poèmes védiques, les idées les plus diverses et, dans leur exagération subjective, les moins justifiées. Il fut un temps où l'on choyait le Rig-Véda comme le représentant le plus authentique d'une poésie spontanée et toute populaire; à prendre à la lettre les hyperboles de ses admirateurs, on eût pu le croire jailli naturellement des lèvres des Āryas. Nous en sommes revenus : à la bonne heure; mais ce n'est pas une raison pour n'y plus constater que le produit artificiel d'une civilisation raffinée, voire profondément corrompue. Le style de ces vieux poèmes n'est point le nôtre; ils nous déconcertent par leurs voltes brusques, leurs incohérences osées ou subtiles, leurs images où l'étrangeté n'exclut pas la monotonie; mais le contraire serait surprenant, puisqu'ils sont nés sous d'autres cieux et d'une mentalité très différente de la nôtre. Ne semble-t-il pas qu'aujourd'hui, par une réaction excessive, on dépense autant de talent à les ravaler terre à terre

[1] Ainsi, tout récemment encore, du cheval Dadhikrā (Henry, in *Opstellen geschreven ter Eere van Dr. H. Kern*, p. 5 et suiv.) : si vraiment il a vécu, ainsi qu'on le prétend, sa vie n'importe en rien à l'intelligence des hymnes qui le glorifient.

[2] *La Religion du Véda* (Trad. franç., Paris, Alcan, 1903), pages 71 et suivantes.

que jadis à en exalter l'inspiration naïve et le charme pittoresque? « A l'heure où la vache noire s'entoure de vaches rouges, s'écrie le poète, ô Cavaliers jumeaux, fils du Ciel, je vous invoque! » Croirons-nous que ce soit là tout uniment le vœu d'un célébrant qui s'attend à trouver au moins une vache noire dans le lot de bétail qu'on lui offrira en honoraires[1]? Et pourquoi cette platitude? Apparemment, parce qu'à une époque plus tardive la vache noire passe pour être meilleure laitière[2]? C'est faire un bien grand détour pour manquer le but : l'heure de l'invocation aux Açvins, — on en est trop assuré par ailleurs, — c'est l'heure ambiguë où la nuit se teinte des premières lueurs de l'aurore.

Le Véda, nous dit-on encore, est un livre hindou, c'est l'Inde qui en a la clef, elle seule qui peut nous la donner; demandons-la aux légendes de l'épopée, aux croyances de la période classique, aux récits et aux sermons du bouddhisme. — Mais que décider, quand les autorités se contredisent, ou qu'un seul commentateur — le cas n'est pas rare — propose à la file trois ou quatre explications divergentes entre lesquelles il laisse le choix, quand la légende védique revient dans le Mahābhārata avec des variantes ou des traits absolument nouveaux, dont rien ne décèle dans le Véda la présence même latente, lorsqu'enfin il y a rupture de continuité entre la tradition primitive et les documents plus modernes, et qu'il est visible que l'Inde a perdu le fil? — En ce cas, répondrait-on, vous flatteriez-vous de le renouer? — Et pourquoi non? Nous disposons d'un instrument qui lui faisait défaut. Par exemple, il est clair que nous savons le sanscrit moins bien que ne devait le savoir Pāṇini; et toutefois nous possédons ce dont il ne pouvait même se douter : la raison d'être des formes qu'il a codifiées. Or, non plus qu'une langue, une mythologie envisagée en un seul stade de son évolution ne saurait témoigner de ses origines; mais, le sens et la critique historiques aidant, qui manquèrent à l'Inde plus encore qu'à toute l'antiquité, plusieurs stades envisagés d'ensemble (p. 246) ouvrent des horizons de recherches que ne soupçonnèrent jamais les intéressés.

Le recours à l'histoire est donc le seul légitime et efficace, à toute l'histoire, fût-ce la contemporaine, si l'on était aussi sûr que d'aucuns le voudraient qu'elle reflétât la préhistoire de notre race; car, lorsqu'ils colligent avec amour les concepts religieux, si rudimentaires et imprécis, du sauvage actuel, c'est bien au sauvage-type qu'ils entendent remonter, ancêtre lointain des Aryas comme de tous les civilisés et premier auteur

(1) Pischel, *Vedische Studien*, I, p. 75, et cf. Hillebrandt, *op. cit.*, II, p. 45.

(2) *kaṇhā gāvīsu sampannakhīratamā* est un exemple courant de grammaire pâlie.

de leur mythologie. Ils oublient que, dans toute évolution progressive, il entre au moins autant de désuétude que d'acquêts nouveaux, que toute civilisation implique un choix, et que ce choix rejette ou relègue à l'extrême dessous les éléments devenus incompatibles avec elle. De quel droit imposer pour père spirituel au civilisé d'aujourd'hui le sauvage d'aujourd'hui, alors que chacun pour son compte est le produit d'une évolution particulière, plus ou moins avancée, mais dont, somme toute, le point de départ est inconnu? En fait, la mythologie inférieure n'est point la souche sur laquelle a poussé la mythologie supérieure : elle est «une autre branche de l'arbre» (p. xvj et 92). A l'époque où nous la surprenons dans les Védas, la croyance hindoue avait de longs siècles derrière elle; elle avait dépassé la phase du fétichisme, de la démonologie vulgaire, et celle du tabou, si jamais elle l'a connue; ses grands dieux, à une seule exception près, sont des êtres de lumière, sereins, justes et bienfaisants.

C'est pourquoi M. Hillebrandt n'a cure de ce qu'en a pensé l'Inde plus récente, qui n'y croyait plus, ou de ce qu'en peut enseigner le sauvage moderne, qui n'y a jamais cru. C'est eux qu'il veut voir agir, eux et leurs pieux adorateurs, dans les textes mêmes contemporains de leur splendeur : le Véda, bien entendu, comme fond permanent; l'Avesta, comme contrôle, toutes les fois que la donnée hindoue peut se réclamer d'une origine indo-éranienne; et puis, et surtout, comme témoins d'autant plus crédibles qu'ils ignorent très souvent la portée des faits dont ils déposent, les traités liturgiques. Que l'on ne s'y trompe point : il ne s'agit pas de demander à la liturgie ce qu'elle-même nous apprend de l'origine de ses rites; — car, faute d'y voir clair, elle s'en est inventé les explications les plus effarantes; — mais, simplement, de suivre le fil de ses observances, et de préciser, s'il se peut, l'impression qui s'en dégage quant à la nature de la divinité qu'elles sont appelées à desservir. La liturgie, en effet, est bien plus conservatrice encore que la religion[1]; elle garde, hiératiquement figées, des attitudes, des pratiques et des formules dont l'esprit s'est depuis longtemps éventé; ici plus qu'ailleurs, la forme emporte le fond, ce qui revient à dire qu'à un œil exercé la forme peut révéler le tréfonds. C'est elle, on vient de le voir, qui nous garantit les Açvins pour des déités matinales. De même, à une époque où Varuṇa est déjà le dieu des eaux, ou l'ordonnateur suprême de l'univers, ou le dieu moral par excellence, rémunérateur et vengeur, — tout ce qu'on voudra enfin, excepté un personnage noir, — la liturgie a fidèlement maintenu l'usage

[1] Hillebrandt, *op. cit.*, I, p. iv.

de lui immoler des animaux noirs, de lui présenter des oblations de grains noirs, etc. (p. 25); elle ne sait plus guère qu'il est de nature nocturne, et pourtant elle le crie à tout venant, si bien que tous les interprètes en tombent d'accord. Il sied donc de lui faire dans la recherche des origines une très large place, et il n'est paradoxal qu'en apparence de dire que, moins elle les connaît, plus sincèrement elle les atteste.

Telle est la méthode que M. Hillebrandt a préconisée dès son début, et qu'il a suivie, d'un bout à l'autre de son grand ouvrage, avec une logique sûre, une information étendue, et parfois une verve d'argumentation que ne désavouerait pas son spirituel ami M. Fr. Bonsens [1]. Il s'est formé ainsi une idée d'ensemble, fort nette et satisfaisante dans sa symétrie, du panthéon védique, qu'on pourrait, semble-t-il, négligeant les menus détails, répartir en deux séries intersolsticiales : celle qui accompagne la glorieuse ascension du soleil par « le chemin des dieux », de Noël à la Saint-Jean d'été; et celle à laquelle préside la lune, reine du « chemin des Mânes » [2], par où le soleil se replonge aux enfers de la région du midi. Reste à savoir si, en ces matières, la netteté mérite toujours autant de créance que d'éloge, si cette vision de l'année tropique, au lieu d'être le thème principal de la symphonie mythologique, n'a pas été l'une seulement des mille variations qui y interfèrent, — si, en un mot, on définit congrûment un chaos en l'ordonnant en système. Encore le faut-il bien, si l'on espère parvenir à le débrouiller. Voyons donc ce que M. Hillebrandt en dégage aujourd'hui.

Les Ādityas. — Le chef et de beaucoup le mieux connu de la famille des Ādityas, c'est le grand dieu Varuṇa. M. Oldenberg, qui n'est point suspect de fanatisme pour les explications naturalistes, se prononce sur son compte avec une remarquable décision : Varuṇa, c'est la lune [3]. Cette opinion, M. Hillebrandt, lui aussi, nous l'a fait pressentir, il y a fort longtemps, et il s'y tient toujours [4]. La rencontre de deux interprètes aussi autorisés doit nous inspirer confiance. Ils y sont venus par des chemins tout différents : raison de plus pour les estimer dans le vrai...

[1] Auteur d'une brochure intitulée : *Die Götter des Ṛgveda, eine euhemeristische Skizze,* Breslau, Marcus, 1894.

[2] Voir notamment ce contraste bien accusé, p. 420. Mais pourquoi M. Hillebrandt allègue-t-il (p. 46) que la lune se tient en hiver plus haut qu'en été? A ses plus grandes latitudes, la lune s'éloigne de l'horizon plus que le soleil; mais il n'y a pas de raison pour qu'elle les atteigne plutôt en hiver qu'en été. Seulement, en hiver, elle a naturellement plus de chances de passer par-dessus le soleil, qui est très bas : de là, sans doute, la confusion signalée.

[3] *La Religion du Véda*, p. 156 et suiv.

[4] *Vedische Mythologie*, I, p. 535, et III, p. 38 et suiv.

Oui; mais ce qui ébranle tant soit peu leur commune conclusion, c'est qu'aucun des deux ne veut un instant entendre parler des prémisses de l'autre.

M. Hillebrandt a consacré son tome Ier à la démonstration de l'identité du dieu Sôma et de la lune, et, dans cette thèse très nouvelle, il a rencontré d'irréductibles adversaires, comme aussi d'imposantes adhésions. Il ne sied point ici de la discuter. Toujours est-il que sa doctrine du caractère lunaire de Varuṇa en est un prolongement, une conséquence secondaire, à telle enseigne que c'est une stance du rituel de « Sôma qu'on clarifie » qui lui en a suggéré la première idée (p. 38). — Or, parmi les adversaires de la thèse initiale, il n'en est pas de plus fervent que M. Oldenberg; il ne s'est pas contenté de la rejeter dans son exposé général, il s'y est pris corps à corps dans une étude à part [1]; pour lui, Varuṇa, c'est bien la lune, mais Sôma, c'est le sôma, et rien davantage, sinon par métaphore ou dans le védisme très postérieur.

D'autre part, l'argument essentiel de M. Oldenberg, c'est que les Âdityas, comme les Ameṣaspentas de l'Avesta, sont au nombre de sept, que l'un d'eux (Mitra) est incontestablement le soleil, que dès lors, à eux sept, ils ont toute l'apparence de répondre aux sept planètes, et qu'en dernière conséquence le principal avec Mitra ne saurait être que la lune. — La coïncidence numérique ne touche en aucune façon M. Hillebrandt; il reprend contre elle toutes les objections soulevées ici même par M. Barth [2]. Quel rapport entre les Âdityas et les Ameṣaspentas? Les noms ne concordent point, les personnages non plus; Varuṇa et Mitra sont des Âdityas; Ahura, mais non Mithra, est un Ameṣaspenta (p. 104). Quel rapport avec les planètes? Trois Âdityas au plus, Mitra, Varuṇa et Aryaman, sont des êtres lumineux; le reste n'est que terne abstraction. On peut même à bon droit leur contester leur nombre de sept, puisque le recensement nominal en est impossible, qu'au surplus les légendes liturgiques en admettent un huitième, déjà connu du Rig-Véda (p. 97), et que la théologie des Brâhmaṇas les fixe à douze. Bref, de tout ce qui paraît probant dans la construction de M. Oldenberg, rien ne demeure dans la consciencieuse démolition de M. Hillebrandt. Ils tiennent la même position et se la déclarent réciproquement intenable.

Que dire d'un accord qui ne subsiste que si l'on néglige les arguments

[1] Insérée à la fin de sa *Religion des Veda*. Avec l'autorisation de M. Oldenberg, j'ai omis cet appendice dans ma traduction; la théorie elle-même n'ayant pas été mise sous les yeux du public français, il nous a paru peu équitable de ne lui en présenter que la réfutation.

[2] *Journal des Savants*, année 1896, p. 392; cf. aussi M. Müller, *Nouvelles Études de Mythologie*, trad. Job, p. 402.

respectifs de ses partisans? J'avoue qu'il me rend rêveur. Tout ce qu'il en ressort, c'est ce dont on ne saurait douter, ce que les Védas eux-mêmes confirment par surabondantes allusions : Mitra est un dieu du ciel diurne; Varuṇa, un dieu du ciel nocturne; je ne vois guère qu'on puisse percer par delà. Et puis, je suis de ces « attardés » que la vieille équation *vá-ruṇas* = *οὐρανός* n'a pas le don de mettre hors des gonds. Évidemment, puisque le Mitra indo-éranien a sans conteste tous les caractères d'un dieu solaire, si l'on pouvait démontrer que dès l'époque indo-éranienne il eût formé couple avec Varuṇa, il en résulterait une présomption presque irréfragable en faveur de la personnalité lunaire de celui-ci; mais c'est ce qui n'est rien moins qu'avéré. Il se pourrait qu'au contraire Varuṇa incarnât quelque chose comme le ciel, puis se fût spécialisé au ciel nocturne, et que Mitra n'eût commencé à faire couple avec lui que du jour où, son caractère solaire s'étant quelque peu effacé, on ne l'eût plus conçu que comme une entité vague du ciel diurne. Il est irritant, certes, de se tenir ainsi au seuil de l'énigme; mais jamais l'exégèse ne s'est repentie de n'affirmer que ce qu'elle était strictement en mesure de savoir.

Des autres Âdityas, — à part une excellente revue des témoignages clairsemés qui concernent Aryaman (p. 77 et suiv.), — de leurs fonctions banales et de leur mère Aditi, il y avait bien peu de nouveau à dire. Je crois volontiers, avec MM. Colinet et Hillebrandt (p. 109), qu'Aditi est une aurore, mais à ce point enténébrée de mysticisme que son reflet n'affecte plus les yeux.

Savitar et les Ṛbhus. — De ce que le nom de Savitar signifie « l'excitateur », M. Oldenberg a tort d'inférer[1] que ce dieu est le produit réfléchi d'un âge créateur d'abstractions, et qu'aucune réalité sensible ne se cache sous son symbole. A tout aussi bon droit, — supposé que d'aventure le nom de *Stator* n'apparût plus nulle part en connexion avec celui de *Iuppiter*, — avancerait-on qu'il fut tout crûment un dieu « arrêteur », et non pas une des hypostases du Ciel-père. En fait, les attributs très concrets de Savitar, les bras d'or qu'il étend pour vivifier et bénir, — image simplifiée mais frappante du rayonnement solaire, — cent autres traits épars dans les hymnes et le rituel (p. 114 et suiv.) nous reportent irrésistiblement à un temps où l'homme ne songeait point encore à animer des idées pures.

Moins clair est le mythe des Ṛbhus, ces artisans de merveilles montés au rang des dieux : génies des trois saisons, nous dit l'auteur (p. 142),

[1] *La Religion du Véda*, p. 53.

et il en accumule les preuves convaincantes, ne fût-ce que leur fameux sommeil de douze nuits au solstice d'hiver. Pourtant, ce ne sont pas les saisons qui déterminent les phases de la lune : la division de la coupe unique en quatre coupes, ce chef-d'œuvre des Ṛbhus, c'est le mois qui l'accomplit. Aussi M. Hillebrandt n'a-t-il plus que faire, à présent, de ce prodige, qu'il interprète comme moi, et dont il s'est expliqué précédemment, à propos de la colère du dieu-artisan Tvaṣṭar contre ses habiles et indiscrets concurrents[1]. Mais, s'il l'avait introduit dans la chaîne de ses déductions, peut-être se serait-il aperçu que la cohésion n'en était pas de tous points parfaite. Il faut en prendre son parti : le mythe des Ṛbhus n'est pas un; deux données naturalistes y ont joué ensemble; et, s'il y en a deux, il peut y en avoir davantage; et enfin il n'est pas du tout nécessaire qu'elles soient toutes naturalistes, bien que le fond primitif le soit à ne s'y point méprendre.

Indra et les Maruts. — C'est ici que M. Hillebrandt déploie le plus d'ingénieuse originalité, qu'il ébranle le plus d'idoles, et qu'il en élève, je crois, le plus à son tour. Il commence (p. 158) par citer la jolie boutade de M. Hopkins : « On a successivement identifié Indra à l'orage, au ciel, à l'année, puis encore au soleil, ou au feu en général. Mais, tout compte fait, il saute aux yeux qu'Indra est trop orageux pour être le soleil, trop lumineux pour être l'orage, qu'il tient de trop près aux phénomènes de la mousson pour être l'année ou le ciel, de trop près à la pluie pour être le feu, et de trop loin à toute chose pour être n'importe quoi. » Cela dit, il ne désespère pas de trouver mieux, et voici ce qu'il trouve.

L'exploit typique d'Indra, on le sait, c'est la délivrance des eaux retenues captives par un puissant démon. Or, en quel temps les rivières coulent-elles, hautes et larges, au pays où l'on adore Indra? Croit-on que ce soit au début ou même à la fin de la saison des pluies, qui ne compense qu'à grand'peine les énormes pertes dues à l'évaporation estivale[2]? Non : c'est au printemps, quand les lointains glaciers dégorgent leur eau

[1] *Vedische Mythologie*, I, p. 516.

[2] M. Hillebrandt triomphe avec raison de la rareté extrême d'expressions telles que « dévorer », qui conviendraient à l'action desséchante de l'été. Mais il faut bien remarquer que Vṛtra « celui qui arrête » se nomme aussi Ahi « le serpent », et qu'en hiver les reptiles sont généralement inoffensifs. Ce nom, en tout cas, suggère beaucoup plus l'image de la nuée qui enferme les eaux dans ses replis, que celle de la neige qui les cristallise. Et l'on ne peut dire que les Hindous l'aient inventé de leur grâce après avoir altéré le mythe; car lui aussi est indo-éranien sous la forme d'Aži Dahāka.

figée (p. 192). Et la description du monstre qui « couché sur les eaux, les enserre, les entrave, les fixe, les emprisonne » (p. 174), à quelle action naturelle répond-elle mieux qu'à celle de l'hiver? Indra, c'est donc le soleil printanier, qui dénoue son étreinte meurtrière. Il est clair, maintenant, qu'un pareil mythe n'a pu naître dans les plaines torrides de l'Indus et du Gange; et au surplus nous savons d'abondant que le nom d'Indra et celui de Vṛtra (=* Verethra) sont indo-éraniens. Les Āryas immigrés dans l'Inde ont emporté cette légende dans leurs bagages, souvenir encore vivant de la contrée plus rude qui fut le berceau de leur race; et peu à peu, sous l'influence d'un nouveau climat, ils ont cessé de la comprendre. La douce et lente action du dégel ne représentait plus rien à leur mémoire; ils y substituèrent une crise violente, un assaut brusque, un combat rapide.

Séduisant; mais les objections se pressent en foule. En admettant une semblable évolution, on s'expliquerait sans peine que le dieu solaire eût revêtu l'aspect d'un guerrier formidable; on concevrait encore, à la rigueur, que son bras s'armât du foudre, car les attributs mythiques sont articles d'échange; mais ce qui ne se comprend plus du tout, c'est que ce dieu, dont la vraie nature s'évanouissait, dont l'action, dans sa nouvelle patrie, n'avait plus de substratum ni presque de raison d'être, soit resté le premier de tous, de beaucoup la plus saillante figure du panthéon védique. Que dis-je? resté! Il le serait même devenu, s'il fallait croire, avec quelques-uns, que dans l'Inde même il eût détrôné Varuṇa et les Asuras; mais il n'est pas besoin de cette hypothèse pour s'étonner d'une aussi haute fortune.

D'ailleurs, l'idée d'une crise brève et décisive, si peu compatible avec la lenteur de la fonte des neiges, est-elle exclusivement propre au climat de la Péninsule? Mais non : partout où le héros se mesure avec le monstre, à toutes les époques et sous toutes les latitudes, — Ferīdūn et Zohāk, Athênâ et les Titans, Hercule et Cacus, Saint Michel et Satan, Saint Georges et le dragon, Sainte Marthe et la Tarasque, — c'est d'un combat qu'il s'agit. Dans le climat même du plateau éranien, plus propice que tout autre, par son caractère continental, au maintien d'un mythe de l'hiver, il n'en va pas autrement du héros Verethraghna. Il faut admettre — ce qui est peu vraisemblable — que le dégel s'est présenté d'emblée à l'esprit de nos pères sous l'aspect d'un phénomène instantané et tumultueux, ou croire que, de bonne heure, les deux visions de l'orage et de l'hiver ont interféré. C'est à cette dernière solution que je m'arrêterais.

Il y a du soleil dans Indra, et beaucoup, assurément; mais que,

IMPRIMERIE NATIONALE.

soulevés un à un les oripeaux dont la confusion mythique l'a affublé, ce soit une pure entité solaire qui s'en dégage, je n'en vois, pour ma part, qu'une seule preuve, si humble et si timide que M. Hillebrandt l'a dédaignée[1]. L'humilité même, pourtant en fait la valeur; car c'est un miracle historique que la conservation de ce mince détail, tant il est inconciliable avec la nature de l'Indra du Rig-Véda. Il est dit de lui, presque sans détails, en passant, *as a matter of course*, qu'il a brisé le char de l'Aurore; littéralement parlant, pareille prouesse ne peut s'entendre que du Soleil. Songer à un orage éclatant dans le ciel matinal[2], c'est substituer, dans la genèse d'un mythe, l'accident à la permanence. Mais, d'autre part, à l'époque védique, Indra est un dieu tutélaire, qui ne s'attaque qu'aux ennemis des hommes : aucun poète, en ce temps-là, ne se fût avisé d'imaginer qu'il eût brutalisé l'Aurore, déesse, comme lui, bienfaisante et alliée des mortels. Il faut donc qu'on l'ait raconté beaucoup plus tôt; en d'autres termes, qu'il ait couru, dès l'époque indo-éranienne ou même par deçà, une devinette populaire dans ce goût : « Qui détruit le char de l'Aurore? » Et, pour qu'on y ait répondu « Indra », il faut bien aussi, semble-t-il, qu'Indra et le Soleil, dans la pensée de tous, n'aient fait qu'un.

Une fois Indra devenu dieu de la tempête, il est naturel qu'on lui ait associé les Maruts, dans lesquels on est à peu près unanime à reconnaître, sinon précisément les vents, du moins les phénomènes bruyants et lumineux concomitants à l'orage. M. Hillebrandt, qui n'y contredit pas, se rallie toutefois, après une longue hésitation (p. 318), à l'hypothèse d'âmes mortes voyageant sur l'aile des vents. Elle est admissible, mais toute gratuite. La chasse infernale des légendes européennes, qui répond bien au *raid* des Maruts, roule pêle-mêle démons et damnés; et pourtant nul ne croira que les damnés y aient figuré dans sa première version. En tout cas, ce n'est pas la formule toute faite *nirṛter avaṃçāt* (p. 321) qui nous fixera sur ce point, si primitivement la *nirṛti* a été, non la Mort, mais la Terre[3] : on peut à volonté concevoir les vents comme jaillissant des lointains du ciel ou des profondeurs de l'horizon terrestre.

Viṣṇu, Pūṣan, les Açvins. — M. Hillebrandt maintient fermement le

[1] Il l'avait relevée en une ligne dans un précédent volume : *Vedische Mythologie*, II, p. 13.

[2] Oldenberg, *op. cit.*, p. 141; mais sous forme très prudemment dubitative.

[3] Cf. Speyer, *Eene Indische Verwante van de Germansche Godin Nerthus*, in *Handelingen en Medelingen van de Maatschappij der Nederl. Letterkunde*, 1901-1902. (Leiden, Brill, 1902.)

caractère solaire de Viṣṇu, dont, pour ma part, je n'ai jamais douté; car son mythe, — les trois enjambées, — par cela seul qu'il est unique et fort simple, est resté très pur. Que sont ces trois pas? «lever, zénith et coucher», répond le sens commun; «terre, espace et empyrée», enseigne l'auteur (p. 352), car c'est la seule donnée à laquelle s'accordent les termes du Véda. J'en conviens, mais je persiste à croire[1] que c'est là une spéculation postérieure et quelque peu factice, superposée à ce que suggère la vision directe et sincère du ciel diurne.

Le bon vieux Pūṣan, qui «sait tous les chemins», ne mange que de la bouillie et retrouve les bestiaux égarés, est le patriarcal dieu solaire d'un clan paisible de bergers. Sans doute, son épithète favorite, *ā́ghṛṇi* «ardent», l'atteste assez haut; mais on s'en convaincrait mieux, si l'on lisait le beau vers de l'Atharva-Véda (VII. 9. 1), qui le montre «allant et venant sans cesse entre ciel et terre».

La discussion très serrée des nombreuses conjectures inspirées par le mythe des «chevaliers jumeaux», les Açvins, aboutit sagement à un *non liquet* (p. 396). Nous en savons assez sur le sujet pour en proscrire résolument l'évhémérisme, qui du reste, en mythographie, est rarement autre chose qu'une impasse, mais trop peu pour remplacer sa solution simpliste par une interprétation mythique qui tienne compte de tous les facteurs.

Mânes, Démons et Asuras. — On se heurte ici à l'éternel problème : pourquoi Ahura, dans la religion avestique, est-il le nom du plus grand des dieux, pur, saint, sublime, et Asuras, dans les Brāhmaṇas, le nom d'une classe de démons, ennemis acharnés des dieux[2]? Pourquoi les *devās* sont-ils les dieux du Véda, et les *daevāo,* les démons de l'Avesta? Haug voyait dans ce double contraste l'expression même du schisme religieux qui sépara des adorateurs d'Indra et de la force brute les pieux et spiritualistes sectateurs de Zoroastre. Darmesteter le réduisait à un simple accident lexicologique. Haug se trompait, puisque, dans presque tout le Rig-Véda encore, l'Asura est un dieu souverain et adorable; mais Darmesteter bien davantage, qui méconnaissait la violente rupture de tradition attestée par cette interversion. La vérité, c'est que la scission historique doit être reportée à un passé fort antérieur à la venue de

[1] Cf. Oldenberg, *op. cit.*, p. 192, et n. 1 (du traducteur) sur ce passage.

[2] Il est bon de noter que M. Hillebrandt repousse l'identification de Varuṇa et d'Ahura, qui atténuerait quelque peu cette opposition. Pour lui, Ahura n'est autre que l'Asura innomé (p. 70, n. 3) qui transparaît encore dans quelques passages du Rig-Véda, v. g. V. 63. 3 et 7.

Zoroastre : il y eut, postérieurement au Rig-Véda, des Āryas adorateurs exclusifs des Asuras, et d'autres qui ne sacrifièrent qu'aux Dêvas; dans un clan des premiers naquit, beaucoup plus tard, le législateur éranien; ce sont les haines et les dévotions des seconds qui inspirèrent la théologie des Brāhmaṇas.

Le fait admis, — car on ne peut nier qu'il ne soit plausible, — il n'échappera à personne qu'il demeure sans support psychologique, tant qu'on n'entreverra pas la raison ou le prétexte de la défaveur encourue, dans certains milieux religieux, par ces grands Asuras, jadis universellement vénérés. Cette raison, Bergaigne[1] et M. Oldenberg[2] l'ont cherchée dans leur nature même; et, quoique les deux explications qu'ils proposent soient peu différentes, c'est encore, tout bien pesé, à celle de Bergaigne que je donnerais la préférence. L'Asura est un dieu immanent, lointain, reculé, mystérieux : qui dit mystère, dit terreur; qui dit terreur, dit aisément malfaisance. L'Asura est en possession d'un inappréciable trésor, le réservoir des pluies fécondantes, qu'il n'ouvre que quand il lui plaît; de l'avare, qui ne donne pas, au démon qui ravit, l'imagination a tôt fait de franchir la distance. Ainsi quelques-uns en sont venus à exécrer les êtres divins auxquels d'autres restaient fidèles; et ceux-ci, à leur tour, exécrant les apostats, ont fait de leurs Dêvas des démons.

On voit dans quel esprit, s'il m'était licite, je ferais fléchir, tout en les partageant au fond, quelques-unes des opinions de M. Hillebrandt : dans le sens de cet aphorisme dont plus que tout autre doit se pénétrer un mythographe : « Rien n'est simple en matière d'origines. » N'est-ce pas lui-même, au surplus, qui nous le suggère en maint endroit de sa solide et brillante exposition? L'exégèse védique lui doit, en particulier, la transposition de point de vue qui substitue ou du moins superpose au concept des phénomènes diurnes celui des phénomènes annuels : il nous montre, par exemple, dans la déesse Aurore, non une aurore quelconque, mais la prime aube du nouvel an, ramenant à la terre le printemps avec le jour[3]; et l'élan d'amour qui l'accueille, pour gagner en opportunité, n'y perd rien en poésie. Elle lui doit plus encore, si c'est tout profit, pour une science historique, d'apurer par une discussion loyale les idées reçues, d'y faire le départ du certain, du probable et de l'indémontré, d'esquisser périodiquement un mouvement de retour vers le doute

[1] *La Religion Védique*, III, p. 67 et suiv.

[2] *La Religion du Véda*, p. 135 et suiv.

[3] *Vedische Mythologie*, II, p. 39.

méthodique. On a pu voir que la critique de M. Hillebrandt n'y a point failli. Il se déclare modestement satisfait (p. 167), s'il lui a été donné de mettre en échec le dogmatisme de l'exégèse ancienne. Je voudrais être de ceux qui l'assurent que son vœu a été entendu.

V. HENRY.

L'Europe et la Révolution française, *par* M. Albert Sorel, *de l'Académie française*, 5e partie. *Bonaparte et le Directoire, 1795-1799*, Paris, librairie Plon, Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, 1903. — *L'Avènement de Bonaparte*. I. *La genèse du Consulat. Brumaire, la Constitution de l'an viii*, par M. Albert Vandal, *de l'Académie française*, 9e édition. Paris, librairie Plon, Nourrit et Cie, 1903.

TROISIÈME ARTICLE (1).

Nous arrivons aux journées de brumaire. M. Sorel les décrit à grands traits selon la place que lui laisse son sujet si vaste, l'*Europe et la Révolution française*. M. Vandal peut entrer dans un détail plus circonstancié, vu qu'il traite de l'*avènement de Bonaparte*. Les deux auteurs, d'accord sur le fond des événements, ne laissent pas que d'offrir des nuances dans leur appréciation. Dans le 18 brumaire, M. Sorel voit surtout le despotisme, où il doit conduire; M. Vandal, l'anarchie d'où il fait sortir la France. Les trois ou quatre journées qui précédèrent furent toutes aux préparatifs. Bonaparte s'assura de Moreau, qui n'avait pas voulu le premier rôle dans le coup d'État, mais ne refusait pas d'y seconder son rival de gloire. Il lui était moins facile de gagner Bernadotte, bien que Bernadotte eût épousé Désirée Clary, belle-sœur de son frère Joseph, et bien des choses étaient à prévoir pour rendre le succès plus facile avec des suites mieux acceptées. Aussi, y avait-il maint conciliabule entre les principaux affiliés, et toujours grande affluence rue Chantereine; on y rencontrait Joseph, Cambacérès, ministre de la justice. «La police, dit M. Vandal, se gardait de troubler les opérations du complot, se faisait volontairement aveugle et sourde. Fouché avait décidé qu'il n'y avait pas conspiration;

(1) Voir le premier et le deuxième article dans les nos de juillet et d'août, p. 365, et 417.

il l'affirmait très haut, et on devait l'en croire; car, s'il en existait une, il le saurait et agirait terriblement. Il disait cela le soir chez Bonaparte, avec des mots qui faisaient peur aux dames et donnaient froid dans le dos. S'il y avait conspiration, depuis qu'on en parle, n'en aurait-on pas eu la preuve sur la place de la Révolution ou dans la plaine de Grenelle? » (P. 289.)

Le 15, il y eut un grand banquet offert par les Conseils à Bonaparte et à Moreau dans l'église Saint-Sulpice, devenue temple de la Victoire. Le repas était par souscription, et il y eut quelques opposants parmi les Jacobins, non contre Bonaparte, mais contre Moreau, suspect de modérantisme. Bonaparte fut reçu aux cris de *Vive Bonaparte, la paix, la paix!* Bonaparte se retira de bonne heure, et le lendemain il vit Jourdan, le vainqueur des grandes batailles républicaines de Wattignies, de Fleurus, qui siégeait aux Cinq-Cents parmi les Jacobins; sans entreprendre de le gagner au coup d'État, il voulait au moins l'amener à convenir qu'il y avait quelque chose à faire et l'assurer que rien ne serait fait contre les intérêts de la République. « Le 16 et le 17, dit M. Vandal, furent employés par Bonaparte et ses alliés aux préparatifs et fourberies de la dernière heure. Les présidents des deux Chambres [Lemercier et Lucien], les inspecteurs de la salle, les entraîneurs parlementaires se distribuèrent les rôles; la minute du décret de translation fut rédigée »; il n'y aurait plus qu'à le voter. Bonaparte fit savoir aux officiers sur lesquels il pouvait compter qu'il les recevrait chez lui le 18, à 6 heures du matin, prétextant un voyage pour l'heure insolite; et l'invitation était sous forme purement individuelle. Chose plus curieuse, Joséphine fit porter au vieux Gohier, qui lui faisait la cour, un billet l'invitant, d'une manière très pressante, à déjeuner chez elle ce même jour à 8 heures du matin; rien de suspect : c'était avec sa femme. Disons tout de suite que Gohier y envoya sa femme et resta au Luxembourg. Le 18 brumaire, à l'heure dite, la scène s'ouvre; les généraux, les officiers arrivent rue Chantereine, presque tous sans savoir pourquoi. Les inspecteurs de la salle (nous dirions les questeurs) ont passé la nuit à convoquer les Anciens pour une séance extraordinaire, fixée à 7 heures du matin; ils ont eu soin d'omettre les malintentionnés. Des cavaliers, dragons et chasseurs, avaient pris les armes dès 5 heures, comme Sébastiani en avait reçu l'ordre. Les Anciens se sont rendus à l'appel, et la séance s'ouvre entre 7 et 8 heures, sous la présidence de Lemercier. Cornet, l'un des inspecteurs, lit un rapport où il dénonce « l'affreux complot ourdi par les fauteurs de terrorisme contre la patrie et la liberté ». Pas d'opposition, et pour cause, et d'explications pas davantage. Le décret de translation du Corps législatif à Saint-Cloud est voté;

les deux Conseils y seront rendus le lendemain, 19 brumaire, à midi, et le général Bonaparte, chargé de l'exécution du présent décret, aura sous ses ordres les troupes réunies dans Paris et dans le *rayon constitutionnel.* Après cela, on vote une adresse aux Français, qui leur promet le rétablissement de la paix à l'intérieur et bientôt aussi avec l'ennemi du dehors. Le décret est porté à Bonaparte, et les Anciens restent en séance, toute délibération suspendue en l'attendant.

Bonaparte, depuis deux heures déjà, recevait chez lui officiers et généraux, gagnant sans trop de peine ceux qui pouvaient paraître douteux; par exemple Lefèvre, Alsacien, bon patriote, mais qui fut tout à lui lorsqu'il sut qu'il s'agissait de soustraire la République aux avocats appliqués à l'exploiter et à la perdre. Quant à Bernadotte, il était venu en habit civil et on n'eut de lui aucun engagement. Arrive, rue Chantereine, le décret porté avec solennité. Bonaparte en donne lecture et se chargera de le compléter, en ce qui touche la garde du Directoire, qui est omise au nombre des troupes placées sous ses ordres. Il part alors, suivi de cette brillante troupe de cavaliers, et arrive aux Tuileries, dont le jardin est fermé à la foule qui se presse alentour. « On disait : *le Directoire est à bas;* et cette idée réjouissait. » La nouvelle du mouvement s'était vite répandue dans Paris. « Le concierge de la Force, qui était une autorité dans son quartier, avait dit à ses pensionnaires, prisonniers des Directeurs : « Qui « sait si je ne vais pas être obligé de vous mettre dehors pour les loger? « Arrive qui plante, je suis à mon poste. » (P. 310.) — Il se souvenait peut-être du 9 thermidor.

On était moins matinal au Luxembourg. Sieyès s'était bien promis, aussitôt le décret notifié, de se rendre aux Tuileries en cavalcade, à la tête des grenadiers à cheval et de toute la garde du Directoire; il avait même pris, dans cette intention, quelques leçons d'équitation au manège. A l'annonce du décret, il veut former sa chevauchée, et, quelle n'est pas sa surprise? la garde directoriale était partie; son chef, « spontanément ou par l'effet d'un mot d'ordre convenu avec Bonaparte », avait pris, à la tête de la colonne, le chemin des Tuileries. Le malencontreux Directeur, qui s'était bien proposé de rivaliser en appareil militaire avec Bonaparte dans la mise à exécution de leur œuvre commune, n'avait pu que « se rallier, pour toute cavalcade, deux officiers attachés à sa personne ». Surprise plus grande pour Gohier; mais il avait eu le flair de ne pas se rendre à l'invitation si séduisante de Joséphine : l'heure trop matinale du déjeuner lui avait donné quelque soupçon. Il convoque ses collègues dans la salle ordinaire de leurs réunions, au Luxembourg; le général Moulin le rejoint, mais Sieyès n'est déjà plus là et Ducos se dérobe pour rejoindre

Sieyès. Barras, lui, n'est pas sorti; il avait su le premier la nouvelle, comme il se faisait la barbe. Le coup d'État pouvait-il se faire sans qu'il en fût, sans qu'on lui en fît au moins sa part? Lorsqu'il reçoit l'invitation de Gohier, il est au bain. — Quand viendra-t-il? — Dans une heure. Il ne peut que gagner à attendre.

Les choses suivaient pourtant leur cours. Bonaparte était entré dans la salle des Anciens avec les principaux de son cortège; il y prêta le serment requis pour la mission qu'on lui donnait et fit à ce propos un discours assez embarrassé. M. Vandal note que son langage, si imposant dans ses proclamations, si net dans les discussions les plus ardues, s'embroussaillait quand il s'agissait de parler en public. Ce discours achevé, il descendit dans le jardin pour rejoindre les nombreux officiers qui l'avaient suivi jusqu'au palais.

Cependant Barras, sorti de sa baignoire, « prétextait maintenant une indisposition pour ne point paraître ». — « Il continuait, dit notre auteur, de s'immobiliser, de s'isoler, de faire bande à part, parfaitement résolu à trahir Gohier et Moulin, comme il avait trahi, au 30 prairial, Merlin et La Révellière, à entrer dans le mouvement pourvu qu'on lui fît un bon prix. Il commençait à s'inquiéter, ne recevant de Bonaparte aucun message, aucune invite à négocier » (p. 313). Il finit par envoyer en éclaireur Bottot, son secrétaire. Bottot alla dans les Tuileries et jusqu'à Bonaparte. Bonaparte saisit l'occasion de foudroyer dans ce chétif émissaire le régime dont Barras était le représentant. Le saisissant par le bras, puis le repoussant et le tenant à distance : « Qu'avez-vous fait, s'écria-t-il, de cette France que je vous avais laissée si brillante? Je vous ai laissé la paix, j'ai retrouvé la guerre; je vous ai laissé des victoires, j'ai retrouvé des revers, etc. »

Ces paroles produisirent une immense impression. Elles n'étaient pourtant pas à l'adresse du malheureux Barras. Après cette décharge sur Bottot, il le fit se rapprocher et lui dit à voix basse quelques paroles propres à rassurer Barras sur les sentiments personnels qu'il avait pour lui et qui n'avaient pas changé. Ces paroles, transmises à Barras, lui ménageaient une autre déception. Sa présence à Paris pouvait être un embarras. Dès la première heure de la journée, Rœderer s'était rendu avec son fils chez Talleyrand et, de concert, ils avaient dicté au jeune homme le brouillon d'une lettre par laquelle Barras, s'inclinant devant la gloire de Bonaparte et s'associant à toutes les marques de confiance que le Corps législatif lui pourrait conférer, donnait sa démission. Talleyrand, accompagné de l'amiral Bruix, vint lui apporter cette lettre, qui n'attendait plus que sa signature. « Il y avait, tout porte à le croire, dit M. Sorel, une

contre-lettre qui était une lettre de change. Barras signa la première et empocha l'autre sans difficulté, puis il partit, sans escorte, pour sa terre de Grosbois. » (P. 472.) Il n'y arriva point d'une seule traite. Fouché, qui n'avait pas été initié aux derniers secrets du coup d'Etat, mais qui se croyait d'autant plus tenu à montrer du zèle, avait, selon la coutume révolutionnaire aux grandes journées, fait fermer les barrières. Barras demanda en vain qu'on les lui ouvrît; il dut attendre qu'on eût pris les ordres de Bonaparte. Quant aux deux autres Directeurs, ils s'étaient bien rendus à l'appel des Anciens, mais ils refusèrent obstinément leur démission. On finit par les laisser partir. Ils retournèrent au Luxembourg, dont Moreau avait reçu la garde. Ils y restèrent sous la surveillance étroite de Moreau.

Bonaparte, après la scène qu'il avait faite au secrétaire de Barras, était remonté à cheval et il avait passé la revue des troupes mises sous ses ordres. « La multitude des curieux amassés contre les grilles voyait sortir les fiers régiments; leurs regards plongeaient dans le jardin fourmillant de troupes, étincelant de casques et de baïonnettes; ils entendaient les cris, les tambours battant aux champs. . . Ils acclamaient cette révolution si différente des autres, cette révolution qui se passait sans accompagnement de sévices ni de laides violences, avec défilé, parades, fanfares, dans un beau décor militaire, cette révolution qui ressemblait à une revue. » (Vandal, pP. 318.)

Nous n'en sommes encore qu'à la moitié de la journée du 18. Le Conseil des Cinq-Cents n'avait pas été convoqué extraordinairement; il s'était réuni à son heure, vers midi. Il ne pouvait ignorer ce que tout Paris savait à cette heure, mais Lucien présidait. Le décret des Anciens arrivant pendant la lecture du procès-verbal, il en donna connaissance au Conseil et immédiatement déclara qu'aux termes de ce décret toute discussion était interdite jusqu'à la réunion à Saint-Cloud. — A demain donc, à Saint-Cloud.

A Paris, nulle agitation dans les rues. On lisait le décret et les affiches officielles, et on y applaudissait généralement. On lisait aussi les petites brochures que les colporteurs criaient, entre autres un *Dialogue entre un membre du Conseil des Anciens et un membre du Conseil des Cinq-Cents*, où l'Ancien prouvait à son collègue de l'autre Chambre que tout cela se faisait pour le plus grand bien de la République. Paris ne donnait donc pas d'inquiétude et faisait regretter que tout n'eût pas été terminé en un jour. Il faut dire, au reste, que si l'affaire était arrêtée quant au fond, elle ne l'était pas dans le détail. Bonaparte, après la revue des Tuileries, était remonté dans le palais, dont il avait fait son quartier général.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Là se retrouvaient les ministres, qui étaient, quelques-uns en réalité et tous au moins de cœur, affiliés au complot. C'est aussi dans une des pièces du palais que Bonaparte, Sieyès et les membres actifs de la journée s'occupaient de ce qui restait à faire pour le lendemain. Bonaparte assistait plutôt qu'il ne prenait part à la discussion, comptant bien, quoi qu'il arrivât, résoudre la question à sa manière. La journée du lendemain prouva pourtant qu'un plan, mûrement arrêté dans ses grandes lignes et ponctuellement suivi dans l'action, aurait été plus sûr. Cette journée du 19, qui est l'accomplissement du 18 brumaire sommairement raconté par M. Sorel, est exposée dans toutes ses péripéties par M. Vandal. Je n'en citerai que quelques traits.

Les Anciens devaient siéger au rez-de-chaussée du château de Saint-Cloud, dans la galerie d'Apollon : on aurait dû, dès le matin, leur approprier la place. Quand ils arrivèrent rien n'était fini pour les recevoir : ce qui ne répondait guère à la précaution que l'on avait eue la veille de les tenir séparés des Cinq-Cents. Dans les rapports où ils se trouvèrent en attendant, l'attitude et le langage des Cinq-Cents, mal disposés, pouvaient bien réagir sur eux-mêmes. Bonaparte, Sieyès et Ducos se tenaient au premier étage du château. Bonaparte, dans son impatience de hâter le succès, le mit en grand péril. Il se rendit chez les Anciens pour les presser d'agir, mais, comme l'a dit M. Vandal, il n'était pas un orateur d'assemblée et son langage embarrassé tourna en menaces contre les hommes dont les excès avaient rendu la Révolution nécessaire, menaces dont les violences pouvaient donner de l'inquiétude sur le caractère de l'homme qu'on allait élever au pouvoir. De la salle des Anciens, il se rendit chez les Cinq-Cents, croyant faire grande impression par sa présence. Il avait laissé son escorte à la porte; mais elle était en vue, — en mesure d'intervenir : — « A bas le tyran ! hors la loi ! » crie-t-on de toute part; il est entouré, secoué par les plus vigoureux Jacobins; — pas de poignard, du reste, pas plus que de Brutus. — Voyant leur général en péril, les grenadiers franchissent le seuil et l'emportent, laissant après eux le grief capital d'avoir violé l'enceinte sacrée de l'Assemblée. Le tumulte ne se trouvait pas apaisé par son enlèvement, Lucien; toutefois, parvint à rétablir l'ordre et la discussion reprit, mais dans un sens nettement hostile à Bonaparte. Bonaparte, lui-même, n'était revenu de son émotion que pour se montrer plus irrité de son échec. Il ne s'agit plus de conclure parlementairement l'affaire; il redescend de son appartement, il monte à cheval, il parcourt les rangs de ses soldats et se fait acclamer. « Comme il est réellement exaspéré, comme il a recouvré ses facultés de ruse et d'astuce, il dénonce les Cinq-Cents avec la dernière

violence et leur impute des forfaits imaginaires... « J'allais leur indiquer les moyens de sauver la République, et ils ont voulu m'assassiner. » (P. 380.)

Comment s'engagera la lutte? les plus violents, intimidés d'abord par les manifestations des soldats, s'enhardissent en voyant que l'Assemblée n'était pas attaquée. Lucien, qui la présidait toujours, tente de prévenir le conflit. Il a quitté le fauteuil pour la tribune et se porte en conciliateur; il rappelle les grands services que son frère a rendus à la République. Celui qui l'a tant illustrée peut-il se tourner contre elle? Mais on repousse ses explications et les Jacobins recommencent à crier : « hors la loi ». Désespéré, Lucien se dépouille de sa toge, la jette au pied de la tribune, signifiant par là à ceux qui ne peuvent l'entendre dans le bruit, qu'il abdique la magistrature dont le peuple l'a investi; et il fait secrètement avertir Bonaparte qu'il est urgent de suspendre la séance. On répond à son appel. Des grenadiers sont détachés pour l'enlever de la salle; ils y entrent, le saisissent et l'amènent à son frère. Lucien monte à cheval auprès de lui. C'est alors le président de l'Assemblée qui se joint au général pour triompher de ces rebelles. Les députés ont mis hors la loi le général, ils l'ont menacé du poignard. C'est la fable qui avait couru tout d'abord et que la harangue de Bonaparte avait accréditée. La troupe cette fois envahit bien l'enceinte législative; c'est Murat et Leclerc qui la conduisent, quelques députés s'échappent par les fenêtres, la masse est acculée au fond de la salle. Murat leur crie : « Vous êtes dissous », et ils se dispersent.

Le coup de force étant porté, on ne laissa pas que de vouloir ramener la question aux formes parlementaires. Lucien se rendit chez les Anciens et après avoir insisté sur les prétendus excès des Jacobins, il remontra que les Cinq-Cents étant dispersés, il appartenait aux Anciens de pourvoir à la situation. Une commission avait été nommée pour proposer une nouvelle forme du pouvoir exécutif; elle proposa de créer trois Consuls provisoires, à savoir Bonaparte, Sieyès et Roger-Ducos. Les Anciens avaient rempli leur rôle; mais la chose n'eût pas été complète si une ombre de l'autre chambre ne venait la couvrir et la consacrer; on chercha dans Saint-Cloud ce qu'on y put trouver du Conseil des Cinq-Cents. Il y en eut très peu, cinquante peut-être. Lucien les réunit dans l'Orangerie, monta au fauteuil et Chazal proposa le consulat provisoire adopté par les Anciens. Mais on respectait trop la légalité pour ne pas procéder selon les règles. Une commission fut donc nommée, et à 11 heures, Boulay présenta son rapport concluant à l'adoption du nouveau pouvoir exécutif voté par les Anciens, comme aussi des trois consuls

qu'ils avaient nommés. Un beau discours de Cabanis bénit l'œuvre qui venait de s'accomplir. Lucien salua l'aurore des temps nouveaux, et Chambaud-Latour dit : « La séance de Saint-Cloud sera aussi mémorable que celle du Jeu de Paume de Versailles ». (P. 397.)

Nous ne pouvons pas terminer cette analyse sans inviter le lecteur à se reporter aux deux volumes qui en ont été l'objet. Le récit de ces deux journées s'appuie de documents incontestables. Chez M. Vandal, dont le cadre comporte plus de développements, le bas des pages ne suffit pas aux notes qui citent ses autorités : il les réunit dans un appendice qui ne tient pas moins de dix pages. (P. 581-591.) Les deux auteurs s'y montrent aussi jaloux, l'un que l'autre, des grands intérêts de la France. Amis de la liberté pour tous, avec un pouvoir assez fort pour maintenir l'ordre public et la liberté de chacun, ils sont ennemis du despotisme, avec cette distinction dans le despotisme : le despotisme exercé par un seul qui en est responsable et le despotisme exercé par une assemblée où la responsabilité est trop partagée pour être effective; c'est le plus redoutable des deux. Que sert une constitution établissant un pouvoir exécutif des deux Chambres — c'est la Constitution de l'an III, — que sert-elle si le pouvoir exécutif est partagé entre plusieurs, qui peuvent être divisés entre eux, ou par un seul qui, contrairement au sens des mots, est, non pas secondé, mais paralysé par ses propres ministres; si l'une des deux Chambres est annulée par l'initiative dominante de l'autre; si elle-même est dominée par une minorité compacte qui lui impose ses résolutions? Cette constitution prétendue libérale n'est qu'un despotisme irresponsable. Aux yeux de M. Vandal, c'est le plus détestable de tous. Pour M. Sorel, le 18 brumaire est la fin d'un état déplorable et le commencement d'un autre qui ne lui est pas plus sympathique. Pour M. Vandal, c'est une nécessité qui s'imposait et ne laissait rien à regretter du passé.

Le volume de M. Sorel se termine au 18 brumaire; et, en quittant ce grand ouvrage qui s'étend sur l'Europe entière et comprend tant d'événements, je ne saurais dire assez quelle vie intense on y trouve. Dans bien des livres d'histoire, les principaux acteurs sont des noms, ici ce sont des hommes; l'auteur en fait des portraits qui les font revivre. On se demande comment il a pu si bien les connaître! Il faut qu'il ait lu sur eux bien des pages intimes, ou qu'il ait su, physiologiste autant qu'historien, soumettre leurs actes à son analyse et en tirer la notion précise de leurs habitudes, de leur humeur, de leurs caractères. Il nous décrit bien souvent aussi leurs traits, leur tenue, leur allure. Il faut qu'à la Bibliothèque nationale il ait fréquenté le cabinet des estampes aussi assidûment que les autres sections de ce grand dépôt. Il y a des

noms qui s'imposaient d'eux-mêmes : le portrait si frappant de Bonaparte reparaît plus d'une fois sous des aspects divers : à Paris avant le 13 vendémiaire et quand il épousa Joséphine; au début de sa campagne d'Italie et après ses victoires, dans cette période que M. Sorel appelle « le proconsulat de Bonaparte en Italie ». Dès le temps du Directoire, sa figure efface tout le reste; mais il y en a d'autres dans le tableau et l'auteur a le talent de les reproduire au naturel. D'abord les premiers membres du Directoire, Reubell, Barras, Carnot, La Revellière-Lépeaux et Letourneur, et ceux que le renouvellement annuel fit entrer un par un dans le Directoire, notamment Sieyès, qui eut le rôle principal, après Bonaparte, au 18 brumaire. Avec Bonaparte, les principaux généraux, Hoche et Moreau, ses émules, Masséna, Bernadotte, Murat, Joubert; enfin plusieurs des conventionnels qui occupèrent des ministères sous le nouveau gouvernement : Cambacérès à la Justice, Delacroix aux relations extérieures; Talleyrand. Des princes ou des guerriers étrangers figurent aussi dans cette galerie : le grand Frédéric, Catherine II et son fils Paul I[er], Nelson, l'honneur de la marine anglaise, si méprisable pourtant de sa personne[1].

M. Vandal sait aussi mettre en relief ses principaux personnages : Bonaparte qui fait l'objet spécial de son livre, Sieyès son associé, pour ne pas dire son complice de brumaire, dont il retrace à grands traits la figure (p. 77-81). Les généraux, les ministres et autres personnages qui ont nécessairement leur place, comme chez M. Sorel, dans la suite des événements, y sont marqués de quelque trait saillant : comme Fouché, par exemple, qui, le 18 brumaire, quand Bonaparte se trouve déjà aux Tuileries avec sa brillante escorte et que Sieyès, prévenu trop tard, va l'y rejoindre suivi de deux simples officiers, arrive au Luxembourg « montrant, dans ces lieux déjà funèbres, son visage de spectre ». (P. 312.) Mais le volume de M. Vandal ne s'arrête pas au 18 brumaire. Il a quatre chapitres encore : X. *Le lendemain du Coup d'État.* — XI. *La France sous les Consuls provisoires. Paris, les départements.* — XII. *La Constitution de l'an VIII.* — XIII. *Le Premier Consul.* Ces quatre chapitres feraient bien l'objet de tout un article; mais il vaut peut-être mieux y renvoyer le lecteur sans y toucher : je craindrais de les mutiler. On n'en saurait donner tous les curieux détails, les fines observations, et il y a des traits qui perdraient de leur valeur, tirés du milieu où ils se trouvent. Je me bornerai à citer ces derniers mots sur Bonaparte : « Que feront de lui les circonstances? Sera-t-il Washington? Il le laisse croire, il le croit

[1] Voir notamment ce qu'en dit M. Sorel, p. 346-348.

peut-être. Les faiseurs de rapprochements historiques continuent à répéter : Cromwell. Autour de lui, des voix murmurent : Monk; son instinct répond : César. » (P. 375.) — Dans les prochains volumes, qui seront impatiemment attendus, l'auteur pourra nous dire, en bien, en mal, ce qu'il pense de César.

H. WALLON.

Recueil des historiens de la France, publié par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Obituaires. Tome I. — *Obituaires de la province de Sens*. Tome I (diocèses de Sens et de Paris), publié par M. Auguste Molinier, sous la direction et avec une préface de M. Auguste Longnon, membre de l'Institut; deux volumes in-4°, CIX-1380 pages. — Imprimerie Nationale; librairie C. Klincksieck, 1902.

Les obituaires, comme les martyrologes, sont les formes chrétiennes des fastes romains.

Tout le monde connaît les fastes romains, dont la meilleure édition est celle qu'a donnée M. Th. Mommsen, *Corpus inscriptionum latinarum*, t. I, 2e édition (1893), p. 208-279, et sur lesquels on peut consulter d'une part les amples commentaires publiés par le même savant dans le même volume, p. 283-339, d'autre part ce qu'a dit d'une façon plus abrégée M. J. Marquardt, *Handbuch der römischen Alterthümer*, t. VI, 2e édition (1885), p. 287-289, 567-589; enfin pour les six premiers mois on trouve d'intéressants développements dans les *Fasti* d'Ovide, sur lesquels M. Martin Schanz, *Geschichte der römischen Litteratur*, seconde partie, 2e édition (1899), p. 212-216, a donné une bonne notice critique.

C'est aux fastes romains qu'il faut remonter si l'on veut comprendre l'origine des calendriers du moyen âge et des ouvrages composés dans la même période pour servir de développement au calendrier; nous voulons parler des obituaires et des martyrologes.

Dans un des livres qui fait le plus d'honneur à l'érudition française du XIXe siècle, le regretté professeur A. Giry a écrit que « les computistes du moyen âge ont imaginé le système ingénieux des lettres dominicales ». — « On appelle de ce nom, continue-t-il, une série de sept lettres, de A à G, dont chacune, conventionnellement affectée à une année, a pour

objet d'indiquer le jour [de la semaine] par lequel commence cette année. » (*Manuel de diplomatique;* Paris, Hachette, 1894, p. 134.)

Les sept lettres dominicales A, B, C, D, E, F, G, ne sont pas autre chose que les sept premières *litteræ nundinales* des fastes romains, dont la huitième H a été supprimée parce qu'à la période de huit jours on a substitué celle de sept, la semaine. La semaine, qui, sous l'empire du christianisme, devait triompher un jour, apparaît déjà dans les *Fasti sabini.*

Ces fastes ont été écrits entre l'année 735 et l'année 757 de Rome, c'est-à-dire au plus tôt l'an 19 avant J.-C., au plus tard l'an 3 après J.-C.; les sept lettres dominicales A-G, plusieurs fois répétées, forment la première colonne; dans la seconde colonne on trouve les huit *litteræ nundinales* A-H [1]. Ainsi les lettres dominicales datent du début de l'ère chrétienne; les computistes du moyen âge ne les ont donc pas inventées.

Ajoutons ceci. Au point de vue dont il s'agit, les *Fasti sabini* ne sont pas, sous l'empire romain d'Occident, un texte unique. Les deux systèmes, lettres dominicales, *litteræ nundinales*, apparaissent en même temps, dans les *Fasti romani* de Dionysius Philocalus qui datent de l'année 354 après J.-C [2], c'est-à-dire du règne de l'empereur Constance II (337-361), quarante et un ans avant la mort de Théodose le Grand, 395, c'est-à-dire quarante et un ans avant le commencement du moyen âge, si l'on fixe ce commencement suivant l'opinion qui aujourd'hui paraît généralement adoptée. Dans les *Fasti sabini*, les lettres dominicales ont probablement un caractère privé, mais c'est officiellement que suivant toute apparence elles ont pris place dans les fastes de Philocalus [3].

Les martyrologes et les obituaires sont le résultat du triomphe des croyances chrétiennes; elles expulsent les faits commerciaux, judiciaires, politiques, les souvenirs militaires, les fêtes païennes dont les fastes romains déterminaient l'ordre par mois et par jour. Nous citerons le mot *merk(atus)*, marché, inscrit douze fois dans les fastes romains, savoir : du 15 au 19 juillet, du 20 au 23 septembre, du 18 au 20 novembre; les mots *f(as)* et *n(efas)* y distinguant les jours où les procès étaient permis et les jours où les tribunaux devaient vaquer; le mot *c(omitialis)* y indiquant chacun des jours où les comices pouvaient se

[1] *C. I. L.*, tome I, deuxième édition, p. 220; cf. p. 287, et Marquardt, *Handbuch der röm. Litteratur,* tome VI, deuxième édition, p. 289, note 6.

[2] *C. I. L.*, tome I, deuxième édition, p. 256-278.

[3] *Ibid.*, tome I, deuxième édition, p. 287.

réunir; le 21 avril y est donné comme la date de la fondation de Rome; le 28 mars, le 21 et le 27 avril sont des jours où Jules César avait remporté des victoires; les 14, 15 et 16 mai y sont consacrés à Mars, à Jupiter, à Mercure.

En 448-449, dans les fastes romains de Polemius Silvius onze fêtes chrétiennes pénètrent dans ce milieu, où elles étaient inconnues jusque-là. Les onze fêtes sont l'Épiphanie, l'institution de l'Eucharistie, la Passion de J.-C., sa Résurrection, sa Naissance et les anniversaires de six martyrs[1]. C'est le début des martyrologes.

Le plus ancien martyrologe latin que nous ayons est celui dit de saint Jérôme, qui, dans sa forme actuelle, paraît avoir été écrit à Auxerre au VIe siècle de notre ère et dont les plus anciens manuscrits paraissent dater du VIIIe siècle[2]. Un des points par lesquels il se rattache aux fastes romains est l'emploi du mot *natalis* pour désigner le jour anniversaire non de la naissance, mais de la mort des saints, c'est-à-dire de leur entrée dans le séjour des bienheureux. Dans les fastes romains de Philocalus, 353, et de Polemius Silvius, 448-449, le mot *natalis* rappelle l'anniversaire du jour où Constantin le Grand fut proclamé Auguste par son armée. 25 juillet 306[3]; ce qui n'empêche pas cette expression de servir à indiquer l'anniversaire du jour où naquit cet empereur, 27 février 274[4]. Ce peut être une source de confusion quand il s'agit d'histoire romaine.

Cette cause de confusion apparaît aussi dans la partie chrétienne des fastes de Polemius Silvius : *Natalis domini corporalis* est le jour où l'on fête la naissance de Jésus-Christ, et le même mot *natalis* désigne le jour de la mort de trois martyrs : saint Vincent, saint Laurent, saint Etienne[5].

On a cherché à éviter cette amphibologie dans le titre de la liste des anniversaires célébrés par l'église de Carthage au commencement du VIe siècle. Dans ce titre le mot *natalicia*, substitué à *natalis*, indique le jour où sont morts les martyrs. Pour les évêques le terme employé est *depositio;* on le trouve répété six fois dans le texte; or on le rencontre déjà chez Polemius Silvius : *Depositio sancti Petri et Pauli*[6].

(1) *C. I. L.*, t. I, 2e édition, p. 339.

(2) Voir L. Duchesne, les *Sources du martyrologe hiéronymien*, extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École de Rome;* Rome, 1885.

(3) *C. I. L.*, t. I, 2e édition, p. 268, 269, 303; cf. Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. IV, p. 92, 619.

(4) *C. I. L.*, t. I, 2e édition, p. 258, 259, 302; on peut comparer Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. VI, p. 82; Marquardt, *Handbuch*, t. VI, 2e edition, p. 571.

(5) *C. I. L.*, t. I, 2e édition, p. 339.

(6) Mabillon, *Veterum analectorum tomus III*, p. 398-401.

Passons au martyrologe hiéronymien : *natalis* y est conservé avec le sens de date de la mort; ainsi, pour donner un exemple, la fête des saints Innocents, 28 décembre, est désignée par les mots : *natalis sanctorum infantium qui sub Herode pro Christo passi sunt*[1]; mais, pour éviter la confusion, le jour de la naissance y est désigné par le mot *nativitas;* nous citerons : *Nativitas domini nostri Ihesu Xpisti*[2].

Nous avons vu qu'au siècle d'Auguste Ovide essaya de donner aux fastes romains une forme littéraire. Lors de la Renaissance des lettres, qui commence en Grande-Bretagne avec le vénérable Bède, mort en 735, et qui se continue sur le continent sous Charlemagne, 768-814, et sous ses premiers successeurs, notamment sous Charles le Chauve, 840-877, on imagina de développer le martyrologe en mettant autant que possible sous chaque jour une courte vie de saint; de là une nouvelle forme de martyrologe et les deux ouvrages qui sous ce nom sont attribués le premier au vénérable Bède, le second à l'archevêque de Vienne, Adon, mort en 874. La vaste et savante publication des Bollandistes, *Acta sanctorum*, qui une fois terminée comprendra plus de quatre-vingts volumes in-folio, est la forme la plus développée du martyrologe; on trouve au contraire le martyrologe fort réduit dans nos calendriers, qui nous offrent pour toute chose un nom de saint par jour; il est encore plus réduit dans le *Calendar* placé en tête du *Book of common Prayers*, où apparaissent seulement, si j'ai bien compté, quatre-vingt-quatre fêtes de saints et de saintes, autant probablement qu'il y aura de volumes in-folio dans les *Acta sanctorum* des Bollandistes.

La croyance à l'efficacité de l'invocation des saints est la cause qui a fait composer les martyrologes. La croyance à l'efficacité de la prière pour les morts a mis la plume à la main des rédacteurs d'obituaires, comme l'a fort bien exposé M. Auguste Molinier au début de son savant ouvrage dont le titre est : *Les obituaires français au moyen âge,* et qui, après avoir été couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1887, a été imprimé à l'Imprimerie Nationale en 1890.

Dès le commencement du IIIe siècle avant notre ère, Tertullien parle de la prière pour les morts; il le fait dans son traité *De monogamia*, c. X, où il est question d'une veuve qui prie pour l'âme de son mari, qui demande pour lui le rafraîchissement, pour elle le bonheur d'être réunie à lui au jour de la résurrection : *Pro anima ejus orat, et refrigerium interim*

[1] *Martyrologium hieronymianum* (éd. de Rossi et Duchesne) *ex actis sanctorum novembris,* II (1894), p. 2; cf. Migne, *Patrologia latina,* t. XXX, col. 437 B.

[2] *Martyrologium hieronymianum* (éd. de Rossi et Duchesne), p. 1; cf Migne, *Patrologia latina,* tome XXX, colonne 437 A.

IMPRIMERIE NATIONALE.

adpostulat ei, et in prima resurrectione consortium[1]. Ce traité date de l'an 217 de notre ère[2].

Le mot *refrigerium* exprime une idée empruntée au nouveau testament où, chez saint Luc, XVI, 23, le mauvais riche, au milieu des flammes de l'enfer, demande que Lazare se trempe le bout du doigt dans de l'eau et vienne lui rafraîchir la langue, *refrigeret*, dit la Vulgate, traduisant le grec *καταψύξῃ*. Saint Cyprien, évêque de Carthage, 248-258, s'est servi du mot *refrigerium* au sens de la Vulgate dans un passage d'une de ses lettres au pape Cornélius écrite en 252. Cyprien y qualifie de *refrigerium* le sein d'Abraham où Lazare attend l'entrée dans le paradis[3]. Mais on trouve aussi le mot *refrigerium* avec le sens de sortie du purgatoire dans une lettre adressée à Cyprien par le clergé de Rome, où il est dit que Dieu *paravit cælum, sed paravit et tartarum; paravit refrigeria, sed paravit etiam æterna supplicia*[4]. Nous trouvons *refrigerium* avec le même sens trois siècles et demi plus tard dans le sacramentaire du pape saint Grégoire le Grand : *Istis, domine, et omnibus in Christo quiescentibus locum refrigerii, lucis et pacis indulgentiam deprecamur*[5].

Dans l'église de Carthage au temps de Cyprien on croyait à l'utilité de la prière pour les morts. On le voit par la sentence prononcée par Cyprien contre le prêtre Germinius Victor qui, ayant un ou plusieurs enfants, leur avait nommé par testament un tuteur; cette nomination était conforme au droit civil romain, tel qu'il est constaté pour l'époque dont il s'agit par le jurisconsulte Ulpien, *præfectus prætorio* sous Alexandre

(1) Migne, *Patrologia latina*, t. II, col. 942 C.

(2) Martin Schanz, *Geschichte der röm. Litteratur*, 3e partie, p. 269.

(3) Migne, *Patrologia latina*, III, col. 826; édition de Cyprien, par Hartel, t. I, p. 670, l. 5–7.

(4) Migne, *Patrologia latina*, t. IV, col. 314 B; édition Hartel, t. I, p. 555, l. 19-20.

(5) Migne, *Patrologia latina*, LXXVIII, col. 214 C. — Je dois à M. Monceaux l'indication des textes suivants sur l'emploi du verbe *refrigero* et du substantif *refrigerium* en Afrique :

1° Inscriptions (probablement antérieures à Constantin). A Rusicade (Philippeville) : « Bono ispirito Mariniani Deus *refrigeret.* » (*C. I. L.*, VIII, 8191.) — A Thysdrus (El-Djam) : « Peregrinus... cu(i) Deus *refriger[ab]it.* » (*Bull. du Comité*, 1897, p. 377, n° 58.) — A Thabraca (Tabarka) : « in pace et in *refrigeri(o).* » (Toutain, *Tombes de Thabraca*, n° 81.) — A Tipasa : « Hujus anima *refrigerat.* » (*Bull. du Comité*, 1892, p. 471.) — A Carthage, fragment : « ... *r]efriger[io?]*... s in pac[e...]... [annos] C I +. » (Delattre, *Carthage, Inscriptions chrétiennes*, Paris 1895, p. 11, n° 48.)

2° *Passio Perpetuæ*, 7-8 : « Video... Dinocratem *refrigerantem.* » (Ce martyre est de 203, et la *Passio*, déjà citée par Tertullien, est presque contemporaine du martyre.)

3° Tertullien, *De anima*, 33 : « per sententiam æternam tam supplicii quam *refrigerii.* » *Apolog.*, 49 : « spe æterni *refrigerii.* » *De resurr. carn.*, 17; etc.

Sévère, 222-235 [1], mais elle était contraire au droit ecclésiastique : un concile avait interdit aux clercs de nommer par testament ni tuteur ni curateur; en conséquence Cyprien défend de dire la messe et de prier publiquement à l'église pour Germinius Victor : *Non est quod pro dormitione ejus apud vos fiat oblatio, aut deprecatio aliqua nomine ejus in ecclesia frequentetur* [2].

La foi à l'efficacité de la prière pour les morts est la cause qui a fait écrire les obituaires, et, comme les martyrologes, ils sont une continuation des fastes romains.

Les diptyques des morts, listes courtes et confuses, ont précédé les obituaires rédigés conformément au modèle fourni par les martyrologes imités eux-mêmes des fastes romains. Les premiers obituaires datent du IX^e siècle et ont, comme les martyrologes, le calendrier pour base. Le principal intérêt qu'ils présentent pour nous est qu'ils nous disent en quels jours sont morts un grand nombre de personnages plus ou moins célèbres. M. Longnon, dans la préface, nous montre comment on peut, en comparant les obituaires aux chroniques, fixer la date du décès de Clovis I^er, 27 ou 29 novembre 511; de Dagobert I^er, 19 janvier 639; d'Eginhard [3], 4 mars 840; de Gérard de Roussillon, 4 ou 5 mars 877; d'Eudes II, comte de Blois et de Champagne, 15 novembre 1037; de Suger, abbé de Saint-Denis, 13 janvier 1152; de Louis VII, 18 septembre 1180. M. Longnon établit en outre qu'à l'aide des obituaires on peut recueillir sur diverses familles des renseignements généalogiques. Comme exemples nous citerons d'abord ce qu'il dit d'Alix, cousine germaine de Philippe Auguste et mère d'Isabelle d'Angoulême, qui épousa le roi d'Angleterre, Jean Sans Terre, ensuite les notes qu'il a recueillies sur la famille d'Étienne Marcel, le fameux prévôt des marchands de Paris, tué le 31 juillet 1358.

M. Longnon termine sa préface par un Répertoire chronologique, en 214 articles, des fragments et des textes complets d'obituaires imprimés de 1610 à 1902.

M. Molinier, dans ses *Obituaires français du Moyen Âge*, p. 156-284,

[1] Ulpien, titre XI, § 14, 14; Boecking, *Corpus iuris romani anteiustiniani*, p. 138; cf. Moritz Voigt, *Die XII Tafeln*, t. I, p. 703; Paul Frédéric Girard, *Manuel élémentaire de droit romain*, 2^e édition, p. 198. Sur Ulpien voir Martin Schanz, *Geschichte der röm. Litteratur*, 3^e partie, p. 182-185.

[2] Migne, *Patrologia latina*, t. IV, col. 399 A; édition Hartel, t. I, p. 467; *oblatio*, dans la langue ecclésiastique, c'est la messe, De-Vit, *Totius latinitatis lexicon*, t. IV, p. 341; cf. Ducange, édition Favre, t. VI, p. 14.

[3] Eginhard, semble être une des formes d'un nom propre qui aurait été successivement *Aginhardus, Eginhardus, Einhardus*.

avait donné le catalogue de tous les obituaires de France qui, soit imprimés, soit encore seulement manuscrits, remontent au Moyen Âge. Cette liste comprend 650 articles; elle a été dressée par provinces ecclésiastiques et par diocèses; nous ne comprenons pas pourquoi l'auteur n'a pas rangé les provinces par ordre alphabétique, ni mis dans l'ordre alphabétique les diocèses de chaque province. Un index remédie à l'inconvénient que nous signalons.

Après la préface, de M. Longnon vient dans le tome Ier de la collection des obituaires entreprise par l'Académie des Inscriptions le texte dressé par M. Molinier; il consiste, comme le titre l'annonce, en une édition la plus complète que possible des obituaires des diocèses de Sens et de Paris.

En 1888, a paru en Allemagne dans les *Monumenta Germaniæ historica*, in-4°, un recueil analogue, dont l'auteur est M. Louis François Baumann. Le titre est : *Necrologia Germaniæ, tomus I, Dioceses Augustensis, Constantiensis, Curiensis*, c'est un volume de 798 pages dont 120 d'index à trois colonnes[1]. Ce volume contient les obituaires de cinquante-huit établissements; deux de ces obituaires remontent au IXe siècle, l'un (p. 272-282), provient de l'abbaye de Reichenau (*Augia divitis*), Grand-duché de Bade, et a été écrit en 866, sauf quelques additions du même siècle; nous citerons comme exemple de ces additions le nom de l'empereur Charles le Gros, dont l'obit est inscrit au 13 janvier, *idibus*, tandis que sa mort est mise au 12 de ce mois, *pridie idus*, par la chronique de Reginon[2], qui est contemporaine de l'événemant, puisqu'elle se termine en 906. On peut supposer que Charles le Gros, mort le 12, à Reichenau, y aura été enterré le 13, et la date inscrite à l'obituaire est celle de l'enterrement. Boehmer, *Regesta chronologico-diplomatica Karolorum*, p. 102, et Mühlbacher, *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern*, p. 657, préfèrent dater le décès du 13.

Le plus ancien des obituaires publiés par M. Molinier est du IXe siècle, comme celui de Reichenau; c'est l'obituaire de Saint-Germain-des-Prés, qui, sauf additions postérieures, paraît avoir été écrit entre 858 et 869, par Usuard, auteur d'un martyrologe[3] : outre le calendrier des

(1) Nous ne parlons pas ici des *Libri confraternitatum Sancti Galli, Augiensis, Fabariensis*, édités en 1884, par M. Paul Piper dans les *Monumenta Germaniæ historica*, in 4°. Dans les textes réunis et mis au jour par M. Paul Piper, l'ordre du calendrier n'est pas observé; ils sont donc en dehors du groupe formé par les *Fasti romani*, par les Martyrologes et les Obituaires.

(2) Édition de Fréderic Kurze, 1890, p. 128.

(3) Migne, *Patrologia latina*, t. CXXIII, col. 599-902; t. CXXIV, col. 9-860.

heureux saints que l'on invoque, il a composé le calendrier des pauvres morts pour lesquels on prie. M. Molinier a imprimé en caractères romains le texte primitif de cet obituaire; il a mis en italiques les additions (p. 246-280). Usuard avait écrit de sa main à la date du 7 octobre : *nonis, Depositio Irmentrudis regine* (p. 274). Il s'agit d'Hirmintrude, femme de Charles le Chauve, morte en 869. La même date est donnée dans l'obituaire de Saint-Denis, XIIIe siècle : *obiit Hirmintrudis regina venerabilis* (p. 327). Or nous savons, grâce aux annales de Saint-Bertin, qu'Hirmintrude était morte la veille, le 6 octobre, à Saint-Denis, où elle fut enterrée, que Charles le Chauve, alors à Douzy, Ardennes, en fut prévenu le 9 octobre et qu'il se hâta de chercher une autre femme[1]. Le 7 octobre est probablement le jour de l'enterrement d'Hirmintrude, morte le jour précédent.

Dans d'autres circonstances, les dates données dans les obituaires sont la date réelle du décès. Nous citerons comme exemple l'obit de Charles le Chauve; sa date, 6 octobre, *secundo nonas*, dans les obituaires de Saint-Germain-des-Prés (p. 274) et de Saint-Denis (p. 330, 335, 341), est d'accord avec Hincmar, Annales de Saint-Bertin, 877[2]. Il est difficile de comprendre pourquoi cette date est remplacée par le 5 octobre dans un obituaire de Saint-Denis du XIIIe siècle (p. 337), et dans l'obituaire d'Argenteuil (p. 349).

Entre les systèmes qu'ont adoptés comme éditeurs M. L. F. Baumann et M. Auguste Molinier, il y a quelques différences. La principale est celle-ci. On sait que les obituaires ne donnent ordinairement pas les dates d'années. M. Baumann les a ajoutées à l'index; M. Molinier les intercale entre crochets dans le texte, ce qui est beaucoup plus commode pour le lecteur.

Son ouvrage pourra sur les rayons des bibliothèques prendre honorablement place à côté de celui du savant allemand. Nous n'avons encore que le premier volume de la publication commencée par M. Molinier. Nous espérons voir prochainement paraître les volumes suivants.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

(1) Édition donnée par G. Waitz, 1883, p. 107. — (2) Édition G. Waitz, p. 187.

Les tessères antiques.

M. Ростовзевъ. *Римскія свинцовыя тессеры*, in-8° de VIII-232 pages, avec 5 planches; Saint-Pétersbourg, 1903. — M. Rostowzew. *Tesserarum urbis Romae et suburbi plumbearum sylloge;* 1 vol. in-4° de IX-440 pages, avec un atlas in-fol. de 12 planches en phototypie; Saint-Pétersbourg, 1903.

On désigne sous le nom de *plombs* antiques tout un ensemble de petits objets de plomb, la plupart monétiformes, présentant en relief des types et des inscriptions variés. Dès le XVII[e] siècle, on s'est préoccupé de les recueillir et de les publier; mais ce n'est que par la suite qu'on en a recherché l'origine et la destination, qu'en d'autres termes, on en a fait une étude scientifique. A Ficoroni revient l'honneur de les avoir, le premier, distingués des monnaies avec lesquelles on les confondait auparavant et d'en avoir tenté la classification. Quand une fois les archéologues furent entrés dans une voie scientifique, ils ne cessèrent d'y progresser, et Visconti, Stieglitz, le P. Garrucci, Albert Dumont, Benndorf, MM. Héron de Villefosse et Mowat arrivèrent sur certains points de détail à des résultats définitifs, en même temps qu'ils préparaient la répartition des plombs en divers groupes.

M. Michel Rostowzew, profitant des travaux de ses devanciers, les revisant par l'étude directe des monuments, a proposé une classification générale des plombs dans l'*Introduction* qu'il a mise au *Catalogue des plombs de l'antiquité* conservés au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de Paris [1]. En outre, par de nombreux rapprochements avec les textes des auteurs, il a pu déterminer la signification d'un grand nombre de types et de légendes dont la valeur avait jusqu'alors échappé aux archéologues.

Par là, il a montré tout le parti que les historiens pouvaient tirer de ces petits monuments qui, groupés par classes et conférés avec les documents écrits, fournissent sur les institutions et les mœurs des anciens plus de renseignements qu'on ne pourrait le croire tout d'abord. Car, si quelques-uns ne présentent que des types connus d'ailleurs, tels que, par exemple, les figures de divinités qu'on rencontre sur les monnaies, ou

[1] Michel Rostovtsew, *Étude sur les plombs antiques*, en tête du *Catalogue des plombs de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes conservés au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale;* Paris, 1900, in-8°.

bien des légendes consistant en sigles dont beaucoup resteront longtemps des énigmes, d'autres, au contraire, portent l'empreinte de types, ou des légendes, qui leur sont propres et qui permettent de compléter les notions que nous avons d'ailleurs sur certaines institutions publiques ou privées, par exemple les distributions de blé et l'organisation des collèges de *juvenes*.

M. Rostowzew vient de publier deux nouveaux volumes : l'un, écrit en russe, et qui conséquemment restera lettre morte pour beaucoup d'archéologues, où il a présenté sur les tessères antiques, grecques et romaines, une doctrine qui, dans ses traits généraux, reste la même que celle qu'il avait exposée en tête du catalogue de la Bibliothèque nationale, mais qu'il a, sur bien des points, modifiée ou précisée; l'autre, rédigé en latin, moins compréhensif, puisque c'est un recueil qui ne renferme que les tessères émises à Rome et dans le *suburbium;* même l'auteur n'a pas cru devoir y faire entrer tous les monuments de cette catégorie qu'il a relevés dans les livres ou dans les musées et collections. Ceux qui étaient assez bien conservés pour qu'on pût en déterminer les types et lire les inscriptions, ont été seuls retenus par lui. Mais il a vu et examiné tous les plombs qu'il décrit, à l'exception d'un seul, dont il n'a pu avoir que la photographie. Nous sommes donc en possession d'un recueil qui offre toutes les garanties d'exactitude. Des planches, en phototypie, permettent de contrôler les descriptions de l'auteur.

Les tessères romaines se répartissent en deux groupes : les tessères publiques et les privées; celles qui, émises par les autorités publiques, ont un caractère officiel et celles qui ont été émises par des particuliers pour leur usage personnel.

Dans le premier groupe prennent place tout d'abord les tessères marquées soit d'une effigie impériale, soit du nom d'un empereur, soit de l'un et l'autre de ces signes. La plus ancienne de celles dont on peut déterminer la date a pour type, au droit, la tête de Livie, et la plus récente, la tête de Carin; mais un très grand nombre n'ont qu'une effigie impériale, dont les traits insuffisamment caractérisés ne permettent pas l'identification, ou une légende trop vague, par exemple *Aug(ustus)*.

M. Rostowzew n'a pas accueilli dans son livre les tessères au nom de César et d'Auguste, parce que celles qu'on connaît ont été émises dans les provinces.

La légende d'une tessère à l'effigie d'Antonie, femme de Drusus et mère de Claude, indique assez l'usage de ces plombs; elle porte *ex liberalitate Ti(berii) Claudi(i) Cae(saris) Aug(usti)*. C'étaient donc là des tessères de libéralités, de celles que Suétone qualifie de *tesserae nummariae*.

Émises à l'occasion de fêtes impériales, fêtes de famille ou politiques, accompagnées de congiaires ou de spectacles, on les donnait aux citoyens qui, sur leur présentation dans les bureaux, recevaient leur part dans les distributions d'argent ou de blé.

Les types empreints au revers de ces plombs font généralement allusion non pas à la nature de la libéralité, mais à l'événement qui en avait provoqué l'octroi. Ainsi, au revers d'une tessère à l'effigie de Tibère, paraît une Victoire présentant une couronne (n° 5 du *Sylloge*); on peut donc en rapporter l'émission au congiaire triomphal donné par Tibère à son retour de Germanie, en l'an XIII ap. J.-C. Sur une tessère (n° 8), publiée et expliquée par M. Héron de Villefosse, on voit, d'un côté, les bustes affrontés de Néron et de Drusus, et, au revers, deux cavaliers; c'est là, sans doute, une allusion au congiaire donné au peuple par Tibère lors de l'entrée de Néron et de Drusus dans l'armée. Les tessères à l'effigie ou au nom de Néron sont nombreuses, n°s 12 à 32. Le type du revers, sur la plupart, consiste en un signe de victoire : Jupiter ou Rome tenant une Victoire, une palme, un char triomphal, la figure même de la Victoire. Il est probable que, parmi ces tessères, beaucoup sont des témoins des distributions qui accompagnaient les triomphes artistiques de l'empereur : on n'aura guère de doute pour celle dont le champ du revers est occupé par une figure d'Apollon tenant la lyre.

Les tessères à l'effigie ou au nom de l'empereur sont exceptionnelles, et même après Commode, nous n'en trouvons plus, car celle de Carin que publie M. Rostowzew n'est peut-être pas une tessère de distribution. On se contente, comme on le faisait souvent, dès le second siècle, de marquer les plombs d'un type banal qui rappelait ou la catégorie d'individus à qui s'adressait la libéralité, ou la nature même de cette libéralité.

A la première catégorie appartiennent les plombs ornés de types militaires. On éprouve quelque surprise à voir M. Rostowzew ouvrir ce groupe, qu'il intitule : *Tesserae typis militaribus signatae*, par la description d'une tessère qui présente, au droit, le mot *congius*, écrit en deux lignes, et au revers, une grappe de raisin; car, premièrement, il n'y a là aucun signe militaire, et, en second lieu, rien n'est moins certain que le caractère officiel d'un pareil monument; les libéralités n'étaient pas le fait des seuls empereurs; tout ce qu'on peut dire est que nous avons là un « bon » pour une mesure de vin. Par la place qu'il a assigné à ce monument, M. Rostowzew a entendu dire qu'il regardait comme émises pour des congiaires et *donativa* à l'armée ou à un corps de troupes, les tessères qui offrent des représentations d'un caractère militaire : le dieu Mars, la

Victoire, Vénus *Victrix*, un soldat, un arc triomphal, une palme, une couronne, un trophée, des enseignes, un bouclier, etc. Les inscriptions de ces plombs indiquent parfois le numéro d'une légion, n° 236, ou d'une des douze cohortes prétoriennes, n^os^ 246 à 252, ou même le nom d'un corps de troupes, comme *Britt(anorum) ala* X. Le caractère officiel de l'une d'elles se déduit des sigles S C (*senatus consulto*). Je n'en remarque qu'une seule, le n° 123, dont les types rappellent à la fois le sujet, c'est-à-dire les soldats, et l'objet de la libéralité, savoir une distribution de vivres : Mars *Victor* et une corbeille remplie de fruits mêlés d'épis.

La nature de la libéralité est mieux marquée sur les plombs de la troisième classe; les types sont un *modius* d'où s'échappent des épis, ou seulement des épis, ou encore des mains jointes tenant des épis, la Fortune. Ce sont là des tessères distribuées pour les *frumentationes*. Les inscriptions se rapportent à la quantité de blé à laquelle avait droit le citoyen : *N(umerus) mod(iorum) I(unus)*, ou simplement *mod(ius)*; et encore S X = *sextarii decem;* d'autres inscriptions indiquent la région de Rome à laquelle appartenait le citoyen gratifié d'une part sur la distribution; cette région est désignée soit par un numéro d'ordre, soit par son nom, car on reconnaîtra volontiers, dans la légende du n° 494, *Ab Ise et Serap(ide)*, le nom du quartier appelé « Isis et Sérapis ». A cette classe de *tesserae frumentariae*, M. Rostowzew rattache celles dont la légende rappelle les distributions faites pendant les Saturnales : *Va(leas)*, *saturnalia!*, *Io saturnalia Io*, etc.; mais il est possible que quelques-unes de ces tessères aient été à l'usage des particuliers.

Une autre classe de plombs est constituée par les tessères qui portent l'image d'animaux qui figuraient dans les représentations théâtrales, simples exhibitions d'animaux rares ou combats de bêtes fauves : lions, éléphants, rhinocéros, ours, sangliers, taureaux, etc. Ce sont là des tessères qui donnaient à leur détenteur le droit d'entrer au théâtre ou au cirque. Les courses sont rappelées par des chevaux, des biges, des quadriges ou la *meta*. Les figures de gladiateurs ou de bestiaires sont également fréquentes. Autant de représentations qui n'ont pour l'archéologie qu'un intérêt secondaire, puisqu'elles se retrouvent traitées avec plus de détail sur nombre de monuments de plus grandes dimensions, bas-reliefs, mosaïques ou peintures. Mais sur quelques tessères, on lit les noms des magistrats qui ont donné les spectacles au peuple.

M. Rostowzew range dans la classe des tessères de spectacles une série de tessères qui présentent des noms de curateurs, n^os^ 513 à 525. Ce sont : *C. Annius Pollio pr(aetor) d(esignatus) cur(ator)*, magistrat notable

IMPRIMERIE NATIONALE.

du temps d'Auguste; *M. Antistius Labeo cur(ator)*, dans lequel on peut reconnaître le jurisconsulte; *Caecilius Justus cur(ator)*; *P. Gavius Priscus* [la tessère porte *P. Gavio Prisco*] *cur(ator)*; *Herennius Rufus cur(ator)*; *Q. M. Val(erianus) cur(ator)* ou *Q. (et) M. Val(eri) cur(atores)*; *P. Tettius Rufus*. Ces personnages, autant qu'on peut les identifier, vivaient au Ier siècle; le revers de la tessère d'*Annius Pollio* est orné d'une tête de femme qui par son style se rapporte au temps d'Auguste; au revers de la tessère d'*Antistius Labeo*, paraît la tête de Julie, fille d'Auguste; on reconnaît l'effigie de Caligula sur la tessère de *Caecilius Justus*. Ces personnages appartiennent à des familles sénatoriales; ils se sont avancés, dans le *cursus honorum*, jusqu'à la préture, car sur les tessères d'*Herennius Rufus* et de *P. Tettius Rufus*, est représentée une chaise curule. Qu'étaient ces curateurs? Ceux que Suétone désigne par l'appellation de *curatores munerum ac venationum* et Tacite par celle de *curatores ludorum*, comme l'a déduit avec beaucoup de finesse M. Rostowzew, de l'étude de deux tessères, les nos 526 et 527, rapprochées d'un passage de Tacite. La première de ces tessères porte, au droit, la légende ARR, et comme type, un Fleuve; au revers, les lettres CVR et une Victoire; la seconde, au droit, les lettres VA, et, comme type, une Victoire; au revers, un Fleuve. Or, Tacite rapporte qu'en l'an 55 après Jésus-Christ le soin de préparer les jeux (*cura ludorum*), que l'empereur Néron voulait donner, fut confié à un certain *Arruntius Stella*. On peut donc interpréter les abréviations ARR CVR de la première tessère: *Arr(untius) cur(ator)*, et les signes de la seconde: VA, *V(ictoria) A(rmeniaca)*. Il s'agit des jeux donnés à la suite des victoires de Corbulon sur les Arméniens et les Parthes, le fleuve figuré sur les deux tessères mentionnées représentant l'Euphrate.

Les plombs ont aussi une grande importance pour l'étude des collèges de *juvenes* dans l'empire. Auguste avait groupé tous les jeunes gens des familles sénatoriales et équestres en collèges, à la tête desquels il avait mis des *magistri* chargés d'enseigner à ces jeunes gens l'art militaire. Cette éducation commençait avec la prise de la toge virile pour se continuer jusqu'au moment où les *juvenes* étaient appelés à remplir leur service militaire. Les plombs sont souvent le seul et le plus ancien témoignage que nous ayons de l'existence de pareils collèges dans telle ou telle ville. Les *juvenes* paraissent sur les tessères sous les noms de *juvenes* ou de *sodales*. Ces collèges étaient placés sous la protection de l'empereur, comme l'attestent les effigies imprimées sur les plombs; ils portaient parfois des qualificatifs empruntés à des noms de divinités, qui indiquent leur caractère religieux.

M. Rostowzew attribue aux collèges de Rome toute une série de tes-

sères qui ne portent aucun nom de ville, mais simplement une indication de *juvenes*, sous la forme *juventu(s)*, n° 833, ou *juventa(s)*, n° 835, ou *juven(es) aug(ustales)*, n° 839, ou encore *juven(es)*, n^{os} 840 à 842. Les effigies impériales sur ces plombs sont celles de Claude, n° 834, et de Néron, n^{os} 836 et 837. Plusieurs tessères indiquent le nom du *magister* placé à la tête du collège : *P. Petr(onius) Sabi(nus)*, n° 834; *C. (et) M. Pompei*, n° 835; *Pedo (et) Paetus mag(istri)*, n° 836. Il n'est pas certain qu'on doive ranger parmi les plombs de *juvenes* ceux qui, sans légende, présentent comme types Apollon d'un côté et, de l'autre, un jeune athlète, n^{os} 843 à 845, car Apollon figure sur des tessères de spectacles.

Les *municipes* du *suburbium*, dont on trouve les noms sur des plombs de *juvenes* sont : *Bovillae* (*Juvenes augustales Albani*), n° 847; Cortone (?), n° 848; *Lanuvium*, n^{os} 849 à 851; Tarquinies, n° 852; *Tibur* (?), n^{os} 853 à 857; *Tusculum*, n^{os} 858 à 863; Velletri, n^{os} 864 à 866; *Verulae*, n° 867; *Ulubrae* (?), n^{os} 868 et 869; Bolsena, n° 870.

Les collèges de *juvenes* ne furent pas les seuls à avoir des tessères de plomb; d'autres collèges, dont on ne saurait déterminer la nature, en ont émis, mais ce peuvent être des collèges privés, n'ayant aucun caractère officiel. Car les particuliers ont employé les tessères à toutes sortes d'usages; c'étaient là des objets tout à fait analogues aux jetons du moyen âge. Les *tesserae privatae* sont de beaucoup les plus nombreuses. M. Rostowzew range dans cette catégorie toutes celles que ni leur type ni leur légende ne permettent de considérer comme fabriquées par une autorité publique, de telle sorte qu'il est possible que des tessères, que rien ne désigne comme officielles, mais qui l'étaient cependant, se soient glissées parmi celles que l'on attribue aux particuliers. Il est évident aussi qu'en raison de la multiplicité des usages auxquels ces jetons ont pu servir, leur classification ne saurait être qu'empirique. L'on a dû, pour les grouper, s'en référer tantôt au type, tantôt à la légende. L'essentiel était de rapprocher les types et les légendes du même genre.

A la suite des tessères de collèges, viennent les tessères de bains, dont les unes offrent une légende caractéristique, le mot *Bal(ineum)* suivi du nom du propriétaire, et les autres des représentations d'instruments usités dans les thermes. S'il paraît vraisemblable que de pareils plombs aient servi de jetons d'entrée dans les bains, il l'est beaucoup moins — et l'auteur le reconnaît — que l'on doive considérer comme des tessères de *lupanaria* toutes celles qui portent des types obscènes. M. Rostowzew considère comme des jetons d'hôtelleries, ou monnaies conventionnelles, un certain nombre de plombs qui ont pour type un homme ou un âne portant un fardeau.

Mais on ne saurait dire à quoi servaient exactement tous les plombs sur lesquels sont empreints des vaisseaux de divers types, des ancres, des gouvernails, des amphores, n^os 944 à 1021, pas plus que ceux dont les figures se rapportent à la pêche, n^os 1022 à 1032, au colportage ou au transport de marchandises sur des chars, n^os 1033 à 1039. Cependant, on remarque que la plupart de ces tessères, trouvées dans le Tibre, se rapportent au commerce fluvial. Elles ont dû servir à des distributions que les collèges de bateliers ou d'artisans quelconques faisaient à leurs membres, comme l'indique l'inscription *Sodales de suo* qu'on relève sur les n^os 880 et 881. Un plomb, n° 1038, présente, d'un côté, un char traîné par des bœufs, et de l'autre côté, le signe du denier entre les sigles VS, c'est-à-dire *v(iro) s(ingulo)*.

Sont-ce des tessères de distributions ou de jeux, celles dont les légendes consistent en noms de mois ou de jours, n^os 1082 à 1096? Et saura-t-on jamais le caractère et l'origine des plombs qui n'ont d'autre marque qu'une tête de bœuf, n^os 1097 à 1102?

M. Rostowzew a réuni quatre cent neuf tessères des types les plus variés, n^os 1103 à 1511, ayant pour légendes des noms et surnoms d'hommes et de femmes. C'est là une contribution importante à l'onomastique. Malheureusement, ces noms sont souvent très abrégés, et la lecture des abréviations n'est pas toujours certaine. Par exemple, au n° 1229, l'auteur lit FL OF, *Fl(avius) Of(ellianus* vel *-ellus)*; ne pourrait-on pas proposer la lecture *Fl(avii) of(ficina)*, d'autant plus que le type du revers, s'il était un Mercure, ce qui n'est pas certain, serait l'indice de quelque usage industriel ou commercial. A côté du nom figure parfois un type qui constitue de véritables armes parlantes. Un certain *Aquil(ius)* a fait représenter une aigle dans le champ de sa tessère, n° 1132; *Eutyc(hu)s*, une Fortune, n° 1415; *L. Mar(tius) Fel(ix)*, une Fortune, n° 1282; *P. Asellus Fortunatus*, encore une Fortune, et au revers un astre dans un croissant, n° 1137; *P. Glitus Gallus*, un coq, n° 1238; *Jovinus*, un Jupiter, n° 1439; *Vitla*, une génisse, n° 1508, etc. D'autres particuliers ont fait empreindre sur leurs tessères leur portrait, n^os 1512 à 1556, d'autres encore l'image de leur génie domestique, n^os 1557 à 1572.

Sous la rubrique *tesserae incertae* M. Rostowzew présente une série de plombs sur le caractère desquels il n'ose se prononcer. Tout d'abord ce sont des tessères qu'en raison de leur légende, une acclamation au génie du peuple romain, *G(enio) p(opuli) R(omani) f(eliciter)*, n^os 1573 et suivants, on pourrait être tenté de ranger parmi les tessères publiques, comme aussi celles dont le type consiste en une figure de Rome. Puis viennent une série de plombs avec des personnifications : Concorde, Fortune,

Foi, Espérance, Victoire, etc. Enfin paraissent, comme pour fermer le cortège, les dieux et les héros : Esculape, l'Amour, Apollon, Bacchus, Castor et Pollux, Cérès, Diane, la Fortune, les Grâces, Hécate, Hercule, Janus, Junon, Jupiter, Mercure, Minerve, Neptune, Vénus, Sérapis et tant d'autres.

Enfin on a rejeté à la fin du recueil les plombs qui n'ont d'autres signes que des couronnes ou des palmes et ceux qui ne portent que des sigles dont la signification n'a pu être jusqu'ici découverte. M. Rostowzew a ajouté la description de quelques moules de tessères conservés dans les musées.

D'excellentes tables alphabétiques et systématiques des légendes et des types facilitent les recherches dans le *Sylloge*, également recommandable par la précision des descriptions, par les rapprochements faits avec les textes ou les monuments figurés, comme aussi par les solutions ingénieuses que l'auteur a apportées aux nombreux et délicats problèmes que soulève l'étude des tessères de plomb.

M. PROU.

Un feuillet de papyrus retrouvé.

A l'occasion du jubilé de notre confrère Boissier, il lui a été offert une plaquette dans laquelle sont publiées, d'après les originaux du Musée Condé, deux lettres d'un humaniste français du temps de Henri IV, Nicolas Le Fèvre, ami de Pierre Pithou et du président de Thou, qui avait présidé à l'éducation du père du Grand Condé. C'est à ce titre que le duc d'Aumale les avait recueillies dans les collections que l'Institut doit à sa munificence. Il y est question de la première édition de Phèdre, dont l'impression venait de s'achever à Troyes, et surtout de la découverte que Nicolas Le Fèvre avait faite de sermons inédits de saint Augustin, copiés, disait-il, « dans un livre écrit en écorce, en lettres capitales, de mil ans, et pour ce fort effacé ». Nicolas Le Fèvre envoyait à Rome, à son ami le P. Sirmond, un des premiers exemplaires du Phèdre; il lui promettait la copie des sermons de saint Augustin, promesse qui fut tenue, car c'est d'après la copie de Le Fèvre que le savant jésuite publia les sermons inédits contenus dans le livre en écorce, comme on disait alors, c'est-à-dire en papyrus.

Ce livre en papyrus était la seconde moitié du célèbre manuscrit de Lettres et Sermons de saint Augustin, moitié qui est aujourd'hui à la

bibliothèque de Genève, l'autre moitié se trouvant à la Bibliothèque nationale dans le fonds venu de Saint-Germain-des-Prés. On ignorait jusqu'ici la part qui revient à Nicolas Le Fèvre dans la découverte de ce précieux morceau de la vieille littérature chrétienne.

Par la plus extraordinaire des coïncidences, le jour même où j'expédiais à Viroflay les lettres annonçant à Sirmond la découverte des cahiers de saint Augustin conservés à Genève, je recevais de Munich une importante communication relative aux cahiers du même manuscrit possédés par la Bibliothèque nationale.

Les minutieuses collations faites en 1866 par Henri Bordier nous avaient appris que notre manuscrit, comme celui de Genève, présentait des lacunes, et qu'il y manquait notamment, entre les feuillets cotés 26 et 27, deux pages, la première commençant par les mots *agitur de stadio*, et la seconde se terminant par *severitatem suam*.

La lettre reçue de Munich, le 14 août, m'apportait la nouvelle que le feuillet perdu était retrouvé : il est à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, et, pour l'y découvrir, mon savant et obligeant correspondant bavarois, M. le professeur Ludwig Traube n'a pas eu besoin d'aller en Russie.

Ce feuillet de papyrus avait été signalé dès le 8 mai 1846 à l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg par le docteur Édouard von Muralt, dans une note qui, d'ailleurs, ne permettait guère de deviner la nature d'un texte dépourvu de nom d'auteur. L'allusion à la note de Muralt que notre savant et regretté confrère E. Miller fit en 1876 dans le *Journal des Savants* passa inaperçue, comme la note elle-même. Il a fallu la sagacité de M. le professeur Traube, pour y reconnaître, avec le concours du R. P. Odilo Rottmanner, un morceau de saint Augustin, — la place que ce morceau occupait dans le sermon CCCLI, suivant l'ordre de l'édition des Bénédictins, — et l'exacte concordance du texte avec la lacune constatée par Bordier dans les cahiers de la Bibliothèque nationale. L'identification est de toute évidence et les plus sceptiques n'en pourront douter quand ils rapprocheront des feuillets 26 et 27 du manuscrit parisien la phototypie qui accompagnera dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* la petite et très intéressante dissertation dont M. le professeur Traube nous a gracieusement réservé la primeur.

L'arrivée du feuillet à Saint-Pétersbourg s'explique par le vol dont la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés fut victime en 1791. C'est alors que disparurent de l'abbaye nombre de manuscrits de premier ordre, que les Bénédictins avaient réunis au centre de la congrégation de Saint-Maur. L'auteur du vol est resté inconnu; nous savons seulement que le produit

en fut recueilli par un secrétaire de l'ambassade de Russie, Pierre Dubrowsky. La merveilleuse collection que ce diplomate avait formée à Paris a pris le chemin de la Russie; elle y a formé la plus précieuse série du fonds de manuscrits de la Bibliothèque impériale.

Quel qu'ait été le voleur, il est certain qu'il était familier avec la bibliothèque de Saint-Germain, et qu'il y a fait son choix en fin connaisseur des chefs-d'œuvre d'ancienne calligraphie et de miniature. Il semble s'être attaqué de préférence aux manuscrits d'une haute antiquité et aux peintures du xv^e^ siècle; il s'est emparé d'une dizaine de manuscrits dont la valeur paléographique avait été mise en relief par les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique.* Quand il a cru dangereux de s'approprier un manuscrit tout entier, il a eu recours au procédé qu'ont si habilement exploité les plus fameux voleurs ou lacérateurs de manuscrits, Jean Haymon, au temps de Louis XIV, et Libri, au temps de Louis-Philippe; il a détaché plus ou moins adroitement des feuillets à titre d'échantillon.

Le Saint-Augustin sur papyrus était de nature à le tenter. C'est de lui que les auteurs du Nouveau traité de diplomatique avaient dit: « En ce genre, la France n'a rien de plus précieux. » Il a trouvé bon d'en prendre un feuillet.

Il a infligé le même traitement à un autre manuscrit qui jouissait à Saint-Germain de la plus grande notoriété et qu'on y vénérait comme relique du patron de l'abbaye: un Psautier écrit en onciale d'argent sur parchemin pourpré, qui, suivant une anciennne tradition, avait été à l'usage de saint Germain, évêque de Paris. Il y a une quarantaine d'années, je fus très étonné quand le docteur Édouard von Muralt, à qui je montrais ce Psautier, me dit qu'il en avait vu un feuillet à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. En effet, le feuillet jadis coté 67 avait disparu de notre volume. Depuis, un échange a permis à ce malheureux feuillet de reprendre chez nous son ancienne place. Puisse un autre échange nous faire rentrer un jour en possession du feuillet de saint Augustin!

L. DELISLE.

LIVRES NOUVEAUX.

Académie des Sciences morales et politiques. Catalogue des actes de François I^er^ (1515-1547). 7 vol. in-4°, Imprimerie nationale, 1887-1896. — *Ordonnances des rois de France,* t. I^er^, 1515-1516. Règne de François I^er^. — Imprimerie nationale, 1902.

C'est en 1723 que parut le premier volume du *Recueil des ordonnances des rois de*

France, entrepris par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Le XXI[e] volume, publié en 1849, s'arrête à la mort de Louis XII, en 1515, et termine le recueil. En 1883 l'Académie des Sciences morales et politiques a pensé qu'il y avait lieu de reprendre et de continuer ce travail, et a nommé une commission chargée d'en diriger l'exécution. Avant tout, il a paru nécessaire d'inventorier et de cataloguer tous les actes de François I[er] qui se trouvent dispersés un peu partout, en France et à l'étranger, et dont la plus grande partie est inédite. On a réuni ainsi les notices de 29,268 actes, qui remplissent aujourd'hui 7 volumes in-4°. Dans cette masse énorme, les pièces les plus intéressantes ont été choisies et copiées, et le premier volume du *Recueil* a pu enfin être publié en 1902. Il contient 102 ordonnances, afférentes aux deux premières années du règne, 1515 et 1516. C'est le résultat d'un effort considérable qu'il est à propos de faire connaître. Il est tel qu'un corps comme l'Académie pouvait seul le donner.

Le choix des textes a été fait avec un soin minutieux, de manière à ne rien laisser de côté de ce qui touchait à un intérêt général. On y a compris, à la différence de l'ancien *Recueil*, les traités et actes diplomatiques qui méritaient assurément de figurer à côté des actes législatifs. Quant aux actes d'intérêt local, s'il était impossible de les donner tous, on devait tout au moins en admettre un certain nombre à raison de leur importance particulière ou des formules dont ils donnent le spécimen. L'annotation indispensable a été réduite au strict nécessaire et exécutée d'après une règle uniforme. La détestable orthographe de la première moitié du XVI[e] siècle n'a été conservée qu'avec certaines corrections et simplifications qui ont paru indispensables. Enfin, il est entendu que des mémoires généraux sur les principales institutions du règne seront rédigés et insérés après les textes, conformément à l'usage suivi par l'Académie des Inscriptions, depuis Laurière jusqu'à Pardessus.

C'est par un de ces mémoires généraux que commence le premier volume. Pour faciliter la lecture et l'usage des ordonnances, il fallait d'abord donner des notions exactes et précises sur la nature et la valeur des monnaies dont les textes parlent presque à chaque page, travail très difficile, exigeant de longues recherches et le concours d'hommes compétents. M. Levasseur, qui a bien voulu s'en charger, a traité le sujet dans son ensemble, en 240 pages. Cette savante introduction, accompagnée de spécimens gravés et de tables numériques, fournit abondamment aux lecteurs les notions précises dont ils ont besoin et sans lesquelles les textes ne donneraient que des idées vagues ou fausses. Pour apprécier l'utilité de ce travail, il convient de ne pas songer à notre monnaie actuelle, d'un système si simple et d'une fabrication irréprochable. Il faut se figurer la monnaie du XVI[e] siècle, avec un système sans unité, une fabrication imparfaite et des variations déplorables. C'est ce que M. Levasseur a mis en lumière et il a donné un bon exemple aux autres membres de la commission pour la rédaction des importants mémoires dont ils sont chargés.

Cela dit sur l'origine et la méthode de la publication, nous avons encore à faire connaître les principaux actes qu'elle contient et leur importance historique.

Après avoir notifié aux grandes villes du royaume son avènement au trône, le nouveau roi se fit présenter, selon l'usage, les rôles contenant les noms de tous les membres de ses conseils et cours souveraines, et les confirma dans leurs offices. Les lettres patentes de confirmation constatent ainsi authentiquement la composition de chaque compagnie. On n'a pu les réunir toutes, mais on a trouvé et publié celles qui furent adressées au Parlement et à la Chambre des comptes de Paris, au Par-

lement et à la Chambre des comptes de Dijon, au Parlement de Grenoble, à celui de Provence, à celui de Toulouse, à la Chambre des comptes d'Aix, à la Cour des Aides de Normandie, au Parlement de Bordeaux, à la Chambre des comptes de Bretagne. Semblable notification fut envoyée au grand chancelier et au grand connétable. Les lourdes et prolixes formules de ces lettres patentes font bien comprendre à quel besoin elles répondaient. Mais leur principal intérêt consiste pour nous dans les listes du personnel judiciaire au début de l'an 1515.

Le premier acte vraiment législatif de François Ier est une ordonnance du 20 janvier 1515, touchant la gendarmerie et les compagnies des ordonnances. C'est une codification, en 40 articles, de l'administration des corps qui ont formé le premier noyau de l'armée nationale. Le texte, qui avait été publié très incorrectement, a été rétabli d'après la copie enregistrée à la Chambre des comptes de Grenoble. Il règle tout ce qui a trait au logement, à la nourriture, à la paye, et en général à la discipline des gens de guerre, fixe le prix des réquisitions, et détermine la responsabilité des chefs de guerre, capitaines et lieutenants.

A la date du 6 février, les États provinciaux de Bourgogne, Maconnais et pays adjacents sont convoqués par lettres-patentes pour octroyer une somme de 60,000 livres destinés à payer les dépenses urgentes faites pour la défense de la province contre les Suisses et le remboursement des avances faites pour obtenir la levée du siège de Dijon. Il est dit expressément que l'emploi des sommes accordées sera fait sous la surveillance de commissaires élus par les États. Puis viennent des séries entières d'actes administratifs autant que législatifs : confirmation de privilèges accordés à certaines villes ou foires, provisions d'offices, dons de domaines, érection de terres en seigneuries titrées, exemptions de tailles accordées aux habitants de certains lieux, suppression de certaines taxes. Nous ne pouvons pas entrer dans le détail. Il faut cependant signaler la création, dans tous les sièges royaux, d'enquêteurs et examinateurs, chargés de faire les enquêtes et de procéder aux mesures d'instruction, création utile et qui a duré.

Les traités avec les princes étrangers commencent à partir du mois de mars 1515. Alliance avec Jean d'Albret, roi de Navarre, dépossédé de la Navarre espagnole depuis 1512; traité avec l'archiduc Charles d'Autriche, qui fut depuis Charles-Quint, au sujet d'un projet de mariage entre le prince et la princesse Renée de France. Texte latin du traité de Londres avec Henri VIII d'Angleterre, avec adhésion de l'Écosse. Traité d'alliance avec Venise. Traité du 8 septembre avec les Suisses, renouvelé le 7 novembre après la bataille de Marignan et complété le 29 novembre 1516. Traité du 4 octobre avec Maximilien Sforza, duc de Milan, assurant à François Ier l'entière possession du Milanais. Alliance perpétuelle du 19 octobre entre le roi de France et le pape Léon X. Traité de Noyon, avec Charles Ier, roi d'Espagne. L'acte le plus important est le Concordat, conclu en 1516 avec le pape Léon X. Enfin, le 21 décembre 1516, traité entre l'empereur François Ier et l'empereur Maximilien.

Après les traités, il faut relever les grandes mesures d'administration intérieure. Une ordonnance du 29 mars 1515, révoque les péages établis sans permission sur la Loire depuis cent ans. La Tournelle criminelle au Parlement de Paris est érigée en chambre distincte et indépendante. Les privilèges du prévôt des marchands à Paris, ceux de l'Université et de divers corps de métiers, à Paris, sont confirmés. Un acte du 28 mai 1515, renouvelant des ordonnances antérieures, fait défense au Parlement de Provence de s'immiscer dans la police des villes et villages. Le Parlement de Provence refuse d'enregistrer cette ordonnance, mais le Roi donne ordre

IMPRIMERIE NATIONALE.

à la Chambre des comptes d'Aix de procéder à cette formalité. En décembre 1516, une université est créée à Angoulême. Citons encore les pouvoirs donnés aux commissaires du Roi pour tenir les États en Bretagne et en Languedoc, et les lettres patentes du 15 juillet 1515, conférant la régence à la duchesse d'Angoulême.

Les actes législatifs les plus considérables sont une charte latine accordée à la ville de Milan, en janvier 1516, réglant l'organisation du duché, les offices municipaux, l'administration de la justice et des finances, et une très importante ordonnance, du mois de mars 1516, sur les eaux et forêts, la chasse et la pêche. Elle a 90 articles.

Ces indications, si brèves qu'elles soient, sont pourtant suffisantes pour qu'on puisse se faire une idée du premier volume, publié en 1902, et de ce que seront les volumes suivants. On voit qu'en vingt ans de travail l'Académie a fait une bien faible partie de sa tâche, deux années sur trente-deux du règne de François Ier. A ce compte, il faudrait marcher encore bien longtemps pour arriver au bout du chemin, mais un pareil calcul ne serait ni juste ni fondé. En effet, avant de se mettre à l'œuvre, l'Académie a dû assurer son point de départ, et elle a déjà obtenu un important résultat en publiant le catalogue complet des œuvres de François Ier, environ 30,000 articles. S'il n'a encore paru qu'un volume du *Recueil des ordonnances,* il convient de dire qu'un second volume est tout prêt, et que les suivants se succéderont plus promptement encore. Les tâtonnements inséparables d'un début ont cessé, l'organisation de l'entreprise est complète et fonctionne parfaitement. Tout pourrait être achevé d'ici à quelques années, si l'Académie disposait de ressources pécuniaires moins limitées. Actuellement ces ressources ne lui permettent pas d'imprimer en deux ans plus d'un volume; or, il lui en reste huit ou dix à faire pour arriver au terme du règne de François Ier. Avec un budget plus large, quatre ou cinq années lui suffiraient pour en venir à bout. Il ne dépendra pas de l'Académie que ce résultat, si intéressant pour l'histoire nationale, ne soit prochainement atteint.

R.D.

H. Parenty. *Les tourbillons de Descartes et la Science moderne,* 1 vol. in-8°, Paris, Honoré Champion, 1903.

Le premier chapitre de cet ouvrage nous en explique l'opportunité. Si personne ne se refuse plus à reconnaître en Descartes l'un des fondateurs de la science moderne, on a coutume cependant de signaler dans son œuvre une tache lamentable, exemple célèbre des égarements du génie : la théorie des tourbillons. Cette sévérité est-elle justifiée, et le principe newtonien, qui a ruiné en son temps la physique cartésienne, a-t-il définitivement triomphé? Quelque générale que soit une loi scientifique, il est bien rare qu'elle ne finisse pas par se trouver insuffisante, lorsque chaque jour surgissent de nouveaux phénomènes qu'on lui demande d'expliquer. Et, effectivement, voici qu'à côté de l'hypothèse newtonienne, nous voyons maintenant réapparaître les tourbillons. Plusieurs savants étrangers contemporains n'hésitent pas à se déclarer disciples du grand philosophe français, et c'est à la gloire de Descartes physicien que M. Parenty consacre aujourd'hui un remarquable ouvrage.

Le second chapitre contient une analyse minutieuse des *Principes de la philosophie* de Descartes : principes généraux de la connaissance humaine, propriétés des corps, physique du ciel et de la terre. Les expressions vagues du philosophe prennent dans cette analyse un sens précis. L'*agitation,* force qu'acquiert une molécule matérielle en étant transportée circulairement autour du centre de son tourbillon, équi-

vaut à notre énergie interne. Les *éléments cannelés*, par lesquels Descartes explique les phénomènes magnétiques, c'est la matière électrique; et il est remarquable que Descartes, devançant l'astronomie la plus moderne, voie dans les taches du soleil une manifestation des effluves de la matière cannelée. En passant, M. Parenty combat l'attribution à Descartes de certaines opinions qui lui ont été prêtées. On lui reproche, par exemple, son principe de la conservation de la *quantité de mouvement*: mais qui nous dit que Descartes appelait de ce nom la même chose que les mathématiciens d'aujourd'hui, c'est-à-dire le produit *mv*, et non la force vive? De même Descartes n'a point prétendu que la vitesse de la lumière fût infinie : il s'est borné à dire que la lumière se meut «en un instant», ce qui est fort différent.

Dans son chapitre III, le plus considérable, M. Parenty montre, par une série d'exemples, comment les tourbillons se réintroduisent peu à peu dans la science contemporaine. C'est ainsi que, devant les objections adressées au cinétisme atomiste de Maxwell, la théorie des mouvements tourbillonnaires des fluides s'est trouvée réhabilitée avec Helmholtz et W. Thomson. M. Parenty rappelle les récentes recherches de M. le commandant Hartmann sur la déformation des métaux soumis à des efforts de traction ou de compression, déformation qui révèle dans les métaux étudiés l'arrangement moléculaire d'un tourbillon. De ces recherches M. Parenty rapproche ses propres travaux sur l'écoulement des fluides. Faisant écouler un jet de vapeur par un petit orifice, M. Parenty a constaté, à l'aide d'ingénieuses expériences, que ce jet, de forme paraboloïdale, est un véritable cyclone; et il a étudié la disposition de ses nappes. — M. Parenty donne encore un intéressant exposé des théories électrodynamiques de M. K. Zenger. Selon ce savant, le principe universel est l'électricité, en tant qu'elle a la propriété [1] d'engendrer des mouvements tourbillonnaires; et ainsi, le «Monde électrodynamique» de M. Zenger n'est qu'une adaptation moderne du Monde de Descartes. — Enfin, les tourbillons jouent un rôle important en acoustique, et même dans les sciences naturelles.

La physique de Descartes, conclut M. Parenty, n'a point été détruite par celle de Newton. «Si le tourbillon général ne suffit plus à porter notre monde, il en reste encore aujourd'hui la vivante et maîtresse colonne.» P. B.

Premier congrès international des études d'Extrême-Orient. Hanoï (1902). Compte rendu analytique des séances. 1 vol. in-8° de 137 pages. Hanoï, Schneider, 1903.

Au commencement du mois de décembre 1902 s'est tenu à Hanoï un congrès scientifique dont le domaine était restreint aux études relatives à l'Inde et à l'Extrême-Orient. Par la limitation de son champ d'investigation, il s'est distingué des congrès européens qui admettent dans leur programme l'orientalisme tout entier. Plus spécial, il a offert plus d'unité; il a joui d'une homogénéité grâce à laquelle les efforts individuels ont été coordonnés pour un but bien défini; il a été l'origine d'un groupement nouveau qui ne peut manquer d'être fécond.

Les organisateurs ont décidé de ne pas reproduire in-extenso les contributions qui leur ont été apportées; ils se sont bornés à en donner une analyse. Ainsi a pu paraître dans un délai de trois mois un volume qui contient la substance de toutes les communications présentées à Hanoï. Les congrès européens ne nous avaient pas accoutumé à tant de promptitude et de précision.

[1] Comme le montrent diverses expériences, révélant par exemple, l'action d'une étincelle ou de la foudre sur la surface argentée d'un miroir.

En parcourant ces comptes rendus, on remarquera la part considérable prise par les Japonais dans les grandes assises que l'orientalisme vient pour la première fois de célébrer en terre natale. MM. Bunyiu Nanjio, Takakusu, Fujishima, dont le renom de philologue n'est pas contesté, d'autres encore qui sont moins connus, ont montré que le Japon a désormais conquis sa place dans le monde scientifique. Leur initiative nous promet un dictionnaire des termes boudhiques employés dans les traductions chinoises d'ouvrages hindous; il est à souhaiter que cette vaste entreprise lexicographique puisse être menée à bien.

Les érudits annamites ont eux aussi joué un rôle qui n'est point négligeable; leur collaboration nous vaudra des auxiliaires qui, convenablement dirigés, pourront faire œuvre fort utile. Il est à regretter qu'aucun lettré chinois n'ait voulu se joindre au congrès; tout en commençant à comprendre la valeur de la civilisation occidentale, la Chine se maintient dans un isolement intellectuel qui lui est funeste; elle aurait cependant tout avantage à entrer enfin en contact intime avec nos savants, et nous-mêmes retirerions de ce commerce un réel profit.

En dehors des discussions provoquées par les divers travaux qui lui ont été soumis, ce congrès a débattu certaines questions d'intérêt général sur lesquelles il y avait urgence qu'on s'entendît. Il s'est occupé du difficile et important problème des transcriptions pour l'annamite et pour le thaï; il a émis le vœu que l'exploration des stations préhistoriques de l'Indo-Chine fût conduite d'une manière systématique; il a décidé la publication d'une cartographie historique de l'Indo-Chine et d'un manuel de philologie indo-chinoise. S'il s'agissait d'un congrès ordinaire, on pourrait craindre que ces résolutions ne restassent lettre morte; mais, par bonheur pour le congrès de Hanoï, il a trouvé dans l'École française d'Extrême-Orient un principe de vitalité et de force qui a fait son succès lorsqu'il s'est réuni et qui assurera l'exécution de ses volontés après qu'il s'est dispersé. L'éminent directeur de cette avant-garde de l'orientalisme français, M. Finot, a été le président effectif du congrès; c'est à lui et à ses deux principaux collaborateurs, MM. Pelliot et Maître, que nous devons d'avoir pu remporter dans notre colonie d'Indo-Chine un triomphe scientifique du meilleur aloi. Ed. C.

A. M. Cust, *The ivory workers of the Middle Ages.* In-12 de xx-170 pages et 37 figures. Londres, G. Bell and sons, 1902 (Collection des *Great Craftsmen*).

Ainsi qu'il a pris soin de l'expliquer dans la préface, l'auteur de ce petit volume n'a pas eu la prétention d'apporter beaucoup de nouveau en traitant d'un sujet si vaste et si compliqué. Il s'est borné à résumer les travaux antérieurs, notamment ceux de M. Émile Molinier, de M. Stuhlfauth et de M. Graeven, en joignant à des données historiques élémentaires, des détails archéologiques assez précis.

Son livre est divisé en quatre chapitres, relatifs aux diptyques, aux ivoires latins et byzantins, aux ivoires lombards, anglo-saxons, carolingiens et allemands, et enfin aux ivoires romans et gothiques. Il fait connaître, avec une exactitude suffisante, l'état actuel de la science sur les questions essentielles. Aucun ouvrage important n'a été n'a été omis dans la courte bibliographie, et les figures témoignent d'un choix judicieux.

M. Cust s'est généralement abstenu d'hypothèses hasardées et n'a point commis, dans les détails, de graves erreurs. Il nous permettra toutefois de lui faire remarquer que l'ivoire de la collection Barberini (voir p. 27) a été acquis, il y a quatre ans, par le Musée du Louvre.

J.-J. Marquet de Vasselot.

Studien i modern Sprakvetenskap, utgifna of nyfilologiska Sällskapet i Stockholm, II, 1 vol. in-8°. Upsal, Almquist et Wiksells, 1901.

Le premier fascicule de ces études, publiées par la Société de philologie moderne de Stockholm, avait paru en 1898. Le second contient une proportion très notable d'articles en français, cinq sur huit, dont voici la liste : A. Malmstedt. *Sur les propositions relatives doubles.* — Gustaf Ernst. *Les pronoms français au XVI^e siècle.* — Anna Ahlström. *Sur les adverbes qui déterminent les substantifs.* — Erik Staaf. *Sur le développement phonétique de quelques mots atones en français.* — Fr. Wulff. *La note sur le Virgile de l'Ambrosienne.*

Puisque l'occasion s'en présente, signalons un autre périodique philologique publié à Upsal et intitulé : *Språk och Stil; tidskrift för nysvensk språkforsking.* Il est dirigé par MM. Bengt Hesselman, Olof Œstergren et Rubens G. Berg. Il en a paru quatre fascicules en 1901 et cinq en 1902. H. D.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Dictionnaire. Continuant le travail de préparation de la huitième édition du Dictionnaire de l'usage, l'Académie a étudié les mots compris entre *Comminatoire* et *Comparution.*

Don. L'Académie accepte d'une manière définitive le don en nue-propriété que M. Auguste Erhard, membre de la Société des gens de lettres, lui a fait de sa bibliothèque.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Communications. 7 août. M. Edmond Pottier lit une notice de M. Degrand, consul de France à Philippopoli, sur un monument des environs de Choumla, qui est situé sur une falaise à pic, à une hauteur de 30 mètres, et qui représente un cavalier accompagné d'un chien et combattant une bête fauve.

Ce monument est entouré d'inscriptions qui n'ont pas encore pu être déchiffrées.

— M. Max. Collignon lit, de la part de M. Naville, une notice sur le fronton oriental du temple de Zeus à Olympie.

— M. Salomon Reinach présente, de la part de M. E. Bourguet, une notice sur le système métrologique de Pheidon d'Argos.

— M. Homolle résume l'état des fouilles entreprises à Delos, grâce à la libéralité de M. le duc de Loubat. M. Durrbach a trouvé un puits presque rempli de fragments de marbre, dont plusieurs portent des inscriptions. D'autre part, sur la côte occidentale de l'île, M. Jardé continue à déblayer les anciens ports, travaux qui constitueront une intéressante contribution à l'histoire du commerce dans l'antiquité.

— M. Clermont-Ganneau complète les renseignements qu'il avait donnés naguère,

dans la séance du 20 février 1903, sur des sépulcres à fresques découverts près de Tripoli de Barbarie, et qui sont intéressants pour l'histoire du culte de Mithra.

14 août. M. Clermont-Ganneau reprend l'étude d'un papyrus araméen découvert récemment en Égypte et publié par M. J. Euting dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (1). Ce document est daté de l'an XIV du roi Darius. Il a pour objet une requête adressée au satrape gouverneur d'Égypte pour dénoncer les agissements criminels des prêtres égyptiens du Serapeum qui, après avoir gagné à prix d'argent le sous-gouverneur de l'endroit, avaient profité de travaux de réparations exécutés à la forteresse d'Éléphantine, dans la haute Égypte, pour boucher un puits servant aux besoins de la garnison de cette place frontière. Il est probable que ce puits n'est autre que celui du fameux nilomètre qu'on voit encore aujourd'hui dans l'île d'Eléphantine, désignée dans le document araméen sous le nom égyptien d'*Yeb*. Les pétitionnaires, loyaux sujets du grand roi, invitent le satrape à faire ouvrir une enquête qui démontrera le bien-fondé de leur accusation.

21 août. M. Bouché-Leclercq communique une note dans laquelle il cherche à déterminer la personnalité de deux Ptolémées, dont les noms spécifiques, inconnus des historiens anciens, figurent sur les listes du culte dynastique, Ptolémée Eupator et Ptolémée Neos Philopator. La conclusion de cette étude est que Ptolémée Eupator était un fils de Ptolémée IV Philométor et Neos Philopator, le fils de Ptolémée Evergète II que les historiens appellent Memphitès. En ce qui concerne les numéros d'ordre, M. Bouché-Leclercq estime qu'il vaudrait mieux suivre la tradition antique en laissant hors cadre ces princes qui n'ont pas régné; mais l'usage de les intercaler dans la série des rois ayant prévalu, il se rallie au système qui attribue le numéro VII à Eupator et le numéro IX à Neos Philopator.

— M. Léopold Delisle communique un mémoire relatif au manuscrit de Saint Augustin sur papyrus de la Bibliothèque nationale. *Le Journal des Savants* publie ci-dessus (voir p. 525) le texte de ce mémoire.

28 août. M. Chatelain communique diverses notes écrites en tachygraphie latine qu'il a relevées dans le manuscrit de la Bibliothèque de Tours, n° 286, contenant un traité de saint Augustin sur la musique. Un feuillet laissé en blanc par le copiste a été couvert de notes étymologiques et historiques, relatives, entre autres, aux vêtements du grand prêtre des Hébreux. L'intérêt de ces notes consiste surtout dans le rapprochement qu'on peut faire avec des gloses analogues déchiffrées jadis par Julien Havet dans un autre manuscrit de Tours.

— M. Senart donne lecture d'un mémoire de M. Adhémar Leclère, résident de France au Cambodge, sur la charte de fondation d'un monastère hindou du XVII^e siècle.

— Le dimanche 27 septembre aura lieu à Échevannes (Côte-d'Or) l'inauguration d'un monument funéraire élevé en souvenir de Charles-François Dupuis (1742-1809), qui fut membre de la classe d'Histoire et de Littérature ancienne de l'Institut national. Charles-François Dupuis est, comme l'on sait, l'auteur de l'ouvrage intitulé : *L'Origine de tous les cultes ou la Religion universelle.* 4 vol. in-4°. Paris, an III.

(1) 1^{re} série, tome XI, 2^e partie.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Nécrologie. L'Académie a éprouvé la perte de M. Munier-Chalmas, membre titulaire dans la section de minéralogie, décédé le 8 août 1903 à Aix-les-Bains.

M. MUNIER-CHALMAS était professeur de géologie à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris et directeur du laboratoire de géologie à l'École pratique des Hautes-Études. Il avait été élu membre de l'Académie le 25 mai 1903.

— Le 20 septembre 1903 aura lieu à Lamalou (Hérault) l'inauguration d'un monument élevé en souvenir du Dr Jean-Martin Charcot (1825-1893), ancien membre de l'Académie des Sciences.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Nécrologie. L'Académie a éprouvé la perte de M. Gustave Larroumet, secrétaire perpétuel, décédé à Paris le 25 août 1903.

LOUIS-BARTHÉLEMY-GUSTAVE-PAUL LARROUMET était né à Gourdon (Lot), le 22 septembre 1852. Quand la guerre fut déclarée, il s'engagea au 4e dragons, et fit toute la campagne de 1870-1871. Agrégé de grammaire en 1875, agrégé des lettres en 1878, il professa dans divers lycées des départements et de Paris. Reçu docteur ès-lettres en 1884, il fut la même année nommé maître de conférences de littérature française à la Faculté des Lettres de Paris. Il quitta la Sorbonne en 1888 pour exercer, au Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, les fonctions de chef de cabinet du Ministre, puis celles de Directeur des beaux-arts, mais il rentra en 1891 à la Faculté des Lettres en qualité de chargé de cours de littérature française.

Il fut élu membre libre de l'Académie des Beaux-Arts le 16 mai 1891, puis secrétaire perpétuel le 26 février 1898, quand M. le comte Delaborde se démit de ses fonctions.

En cette qualité, M. Gustave Larroumet eut fréquemment à prendre la parole au nom de l'Académie. Notamment les *Notices*, dont il donna lecture aux séances publiques, sur la vie et les œuvres du duc d'Aumale en 1898, de Charles Garnier en 1899, du comte Henri Delaborde en 1900, de Gustave Moreau en 1901, d'Alexandre Falguière en 1902, constituent des monographies du plus haut intérêt pour l'histoire des beaux-arts.

Prix Félix-Duban. Ce prix, de la valeur de 1,500 francs, destiné « au pensionnaire architecte à son retour de Rome et après l'exposition à Rome et à Paris de ses envois aux époques réglementaires », est décerné à M. Chifflot.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Nécrologie. L'Académie a éprouvé la perte de M. Vincenzo di Giovanni, correspondant de la section de philosophie, décédé le 20 juillet 1903.

VINCENZO DI GIOVANNI était né à Salaparuta (province de Trepani, Sicile), le 18 octobre 1832. En 1860, il fut nommé professeur de philosophie au séminaire archiépiscopal et au lycée national de Palerme. En 1882, il devint professeur de philosophie à l'Université royale de Palerme. Il était également archevêque *in partibus* de Pessinonte (Asie mineure). Il avait été élu correspondant de l'Académie en 1879.

Comme philosophe, di Giovanni se rattachait à Gioberti et essaya dans sa doc-

trine de concilier la philosophie et le dogme. Il s'adonnait en même temps à l'étude de l'histoire politique et éclaira plus d'un point de l'histoire médiévale de la Sicile. Son œuvre est considérable. Parmi les principaux ouvrages qu'il publia sur l'histoire de la philosophie, nous citerons : *Storia della filosofia in Sicilia dai tempi antichi al secolo XIX*, 2 vol., 1873; *Severino Boezio e i suoi imitatori*, 1 vol., 1880; *Pico della Mirandole filosofo platonico*, 1 vol. 1882; *Giordano Bruno et le fonti delle sue doctrine*, 1 vol., 1888.

Communications. 1er août. M. Cheysson donne lecture d'une notice biographique sur Joseph Ferrand, correspondant de la Section de législation, dont l'Académie a récemment éprouvé la perte (voir *Journal des Savants*, numéro de juillet 1903, p. 357).

— M. Gréard donne communication d'une notice sur l'histoire de la Sorbonne, qui vient compléter ses précédents travaux sur ce sujet [1].

8 août. M. Henri Dehérain donne lecture d'un mémoire intitulé : « Une tentative de conquête du Mozambique portugais par les Hollandais en 1662 ».

22 août. M. Arthur Chuquet donne lecture d'un mémoire intitulé : « Klopstock et la Révolution française ».

Prix Bordin. Ce prix, de la valeur de 2,500 francs, est décerné à MM. Saint Yves et Chavanon pour leur mémoire sur le *Maréchal Lefebvre, duc de Dantzig.*

Prix Halphen. Ce prix de la valeur de 1,500 francs a été décerné à MM. E. Boirac et A. Magendie pour leur ouvrage intitulé : *Leçons de psychologie appliquée à l'éducation.*

Prix du baron de Joest. Ce prix, de la valeur de 2,000 francs, est partagé également entre M. Georges Dumesnil, pour son livre intitulé : *Pour la pédagogie*, et M. Brouard, pour son travail intitulé : *Essai d'histoire critique de l'instruction primaire en France depuis 1789 jusqu'à nos jours.*

Prix Paul Michel-Perret. Ce prix, de la valeur de 2,000 francs, est ainsi partagé : 1,500 francs à M. Lacour-Gayet, pour son ouvrage : *La Marine militaire de la France sous le règne de Louis XV*; 500 francs à M. J. Calmette, pour son livre : *Louis XI, Jean II et la Révolution catalane 1461-1473.*

Prix Drouyn de Lhuys. Ce prix, de la valeur de 3,000 francs, est décerné à M. le baron Joseph du Teil, pour son ouvrage intitulé : *Rome, Naples et le Directoire. Armistices et Traités 1796-1797.* Des mentions honorables sont décernées à MM. René Dollot, pour son livre : *les Origines de la neutralité de la Belgique et le système de la barrière 1609-1830*, et Victor Bérard, pour son ouvrage : *Questions extérieures 1901-1902.*

Don. M. Germain Lefèvre-Pontalis a offert à l'Académie le buste en marbre de son père, M. Antonin Lefèvre-Pontalis, membre libre de l'Académie, récemment décédé.

H. D.

[1] Cf. *Nos Adieux à la vieille Sorbonne*, 2 édit. 1 vol. in-8°, Paris, 1893.

Le Gérant : Eug. Langlois.

JOURNAL
DES SAVANTS.

OCTOBRE 1903.

Georges Yver. *Le commerce et les marchands dans l'Italie méridionale au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle.* (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 88.) 1 vol. in-8°. — Paris, Fontemoing, 1903.

Dans l'histoire de l'Italie méridionale, le commerce n'occupait pas la place qui, même à ne considérer que l'heureuse situation de cette région au point de vue des communications maritimes, semblait lui être due. Un ancien élève de l'École normale, un pensionnaire de l'École de Rome, M. Georges Yver, vient de consacrer son séjour en Italie à dépouiller, aux archives de Naples, les registres de chancellerie et de comptabilité des trois premiers rois de la dynastie angevine, à explorer les archives du Vatican, de Florence et surtout de Venise, et à composer d'après ces sources, complétées par les documents et les ouvrages imprimés, un volume de 400 pages, dont nous venons de transcrire le titre. Avant même de savoir quel a été le fruit des recherches de l'auteur, quel parti il a su en tirer, on ne peut s'empêcher d'être prévenu en faveur d'un travail qui s'occupe d'un royaume issu de notre monarchie capétienne et de ces Italiens du nord de la péninsule, qui furent, au moyen âge, les entrepositaires et les commissionnaires du commerce européen en même temps que les banquiers et comme les gérants de la fortune publique de grands États.

Il y a toujours avantage à signaler, comme nous venons de le faire, les liens d'une monographie avec l'histoire générale : avantage pour l'auteur, parce que cela amène à reconnaître toute la portée de son œuvre; avantage pour la philosophie de l'histoire, dont c'est l'affaire de saisir, sous la diversité des circonstances, l'analogie des situations, la permanence des lois. Il reste à montrer à quels résultats directs M. Yver a été conduit sur

IMPRIMERIE NATIONALE.

un sujet non moins riche par lui-même que par les vues et les rapprochements qu'il suggère.

L'établissement d'une dynastie française à Naples a certainement profité aux commerçants provençaux et particulièrement marseillais, multiplié leurs privilèges, augmenté leurs relations commerciales avec l'Italie méridionale. Toutefois les recherches de notre auteur ne nous permettent pas de préciser dans quelle mesure ces relations se sont accrues. Malgré son importance, le rôle des commerçants provençaux est complètement éclipsé par celui des commerçants de l'Italie septentrionale, et tout ce qui, dans ce livre, ne concerne pas expressément ces derniers, est, on peut le dire, destiné à décrire les conditions, le domaine où ils vont opérer, et à les y introduire. C'est en quelque sorte par des cercles de plus en plus resserrés que M. Yver arrive à circonscrire son véritable sujet, ce qui ne veut pas dire que ces travaux de reconnaissance et d'approches soient secondaires au point de vue du soin qu'ils ont coûté et de l'intérêt qu'ils présentent.

C'est, comme cela se produit souvent, la politique qui a décidé des rapports commerciaux du royaume de Naples, sous les Angevins, avec ses voisins de la Péninsule, qui a successivement donné la première place, dans l'économie sociale de ce royaume, aux Siennois, aux Lucquois, aux Pisans, aux Génois, aux Vénitiens et aux Florentins. Chefs du parti guelfe, vassaux du Saint-Siège, auxquel ils payaient un cens onéreux, les souverains napolitains devaient finir par livrer leurs États à la prépondérance commerciale de la république qui combattait avec eux pour la même cause. Aussi est-ce par un chapitre sur la politique proprement dite que commence le livre et par des chapitres sur la politique économique qu'il continue et s'achève, les alliés que la première a donnés aux rois des Deux-Siciles devenant bénéficiaires de la seconde.

Comme la dynastie capétienne, dont elle était un rameau, la dynastie angevine subit, à la fin du XIII[e] siècle, au moment où elle monte sur le trône, une crise de croissance provoquée par une tension excessive pour mettre les ressources du gouvernement au niveau de ses besoins. Ses souverains déploient pour cela une intelligence un peu fiévreuse, une ardeur un peu hâtive, auxquelles l'apathie traditionnelle de leurs sujets oppose une résistance passive. Ils exploitent eux-mêmes les richesses du pays; ils se font agriculteurs, éleveurs, affréteurs et même corsaires; ils se réservent des monopoles et entourent le commerce de considération. Dans cette façon, assurément contestable, de faire concurrence au travail libre, ils se montrent, ce semble, plus appliqués, plus entendus que les autres souverains contemporains. Ils ne s'en distinguent guère, au con-

traire, par leur système fiscal, par leur législation et leur pratique en matière de monnaies et de poids et mesures. C'est ce qui ressort de l'exposé de M. Yver. Cet exposé est suivi de notions sur les autres facteurs de la situation économique : guerres privées, brigandage, viabilité, foires.

C'est encore à des vues communes aux souverains de leur temps que Charles Ier et ses deux successeurs obéissent quand ils s'occupent de la production et des échanges autrement que pour les monopoliser. Leurs efforts ne sont malheureusement secondés ni, nous l'avons indiqué, par l'ardeur laborieuse de la population, ni par la nature. Bien que celle-ci mette au service de la métallurgie des gisements de minerai assez nombreux, un combustible abondant fourni par de vastes forêts, une force hydraulique intermittente mais assez multipliée, ces circonstances, aidées, quand elles ne sont pas involontairement contrariées, par le gouvernement, ne furent pas encore assez favorables pour permettre au pays de se passer de l'importation du fer étranger. Les rois angevins ne réussirent pas davantage, en améliorant la race ovine indigène par des emprunts à la race barbaresque, en appelant de Florence des fabricants et des ouvriers, à développer l'industrie des draps de façon à rendre la production suffisante pour la consommation nationale. Les mêmes efforts n'aboutirent également, quand ils se portèrent sur la teinturerie, sur les soieries, sur les toiles, qu'à des demi-succès. La nature, qui avait parcimonieusement mesuré son appui à la mise en valeur de ces richesses en partie agricoles, en partie industrielles, ne se montrait vraiment libérale que dans une branche de production purement agricole. Dans la Campanie, dans la *conque* des Abruzzes, dans la Pouille surtout on récoltait beaucoup de céréales. On peut dire sans exagération que c'est autour de cette richesse naturelle que gravitait la vie économique. Et d'abord la navigation maritime, dont l'importance résultait en premier lieu de la configuration du pays, puis de la difficulté et de l'insécurité des transports par terre, de la multiplicité des plages hospitalières, des *marines*, de l'abondance des matériaux pour la construction navale. Dans cette navigation, le cabotage, il est vrai, l'emportait sur les voyages au long cours et le pavillon napolitain le cédait à celui des républiques commerçantes, Marseille, Gênes, Pise, Venise et Florence. Il se montrait pourtant assez souvent non seulement dans les ports de la Péninsule, mais aussi dans ceux du bassin occidental et du bassin oriental de la Méditerranée. Le nombre des voiles de la marine marchande s'augmentait de celles de la flotte royale qui étaient mises à la disposition des armateurs quand elles n'étaient pas employées à un service public.

Si l'on s'éloigne, pour la mieux embrasser du regard, de l'œuvre devant laquelle nous laisse la première partie du livre de M. Yver, si l'on envisage dans son ensemble l'état économique du royaume de Naples, tel qu'il résulte de tous les éléments dont chacun des sept chapitres de cette première partie a soigneusement déterminé la valeur, on ne peut s'empêcher d'être séduit par sa belle apparence; mais parce qu'on a assisté, grâce à M. Yver, à la construction de cette œuvre, parce qu'on sait ce qu'il y entre d'artificiel, on a peu d'illusion sur sa solidité et sur sa durée. Elle se présente comme la création de princes intelligents, mais dont la bonne volonté, qui d'ailleurs n'est pas toujours éclairée, ne saurait suppléer d'une façon permanente au concours de la nature, de l'initiative et du travail privés. L'auteur a voulu nous faire toucher du doigt tout ce que cette réelle prospérité devait à l'étranger, et le moment où il a abordé le rôle économique des marchands de l'Italie septentrionale dans le royaume de Naples est aussi celui où il pose le pied sur le terrain où convergeaient toutes les voies qu'il nous a tracées.

Sur ce terrain nous voyons, dès le XII[e] siècle, arriver, s'installer et se répandre à leur aise tous ces marchands qui vont faire pour une bonne partie les affaires de l'Etat et des particuliers. Ils se groupent dans certains quartiers des villes, s'assemblent dans un bâtiment qui, sous le nom de *loge,* est surtout une bourse de commerce et obéissent à des consuls. C'est, avec quelques différences, l'organisation que les colonies de trafiquants européens se sont donnée au Levant. La prépondérance des Lucquois, des Siennois, des Pisans et des Génois n'est que de courte durée. Les Vénitiens savent garder plus longtemps la leur. C'est qu'ils flattent de l'espoir d'une coopération nécessaire les ambitions des rois angevins sur l'empire byzantin; c'est aussi peut-être que, dans le royaume, ils limitent leur suprématie économique au littoral de cette mer Adriatique où ils n'admettent pas de rivaux, qu'ils veulent faire servir surtout cette suprématie à leur marché oriental. La politique la leur fait perdre et la donne aux Florentins. En 1316, quand la paix est rétablie entre le roi et la république de Saint-Marc, celle-ci ne réussit pas à rentrer dans une situation d'où leurs rivaux ne se laissent pas expulser et il faut, pour la leur rendre, la faillite des grandes maisons florentines, des Peruzzi, des Bardi, des Acciajuoli, etc.

C'est à l'époque de cette faillite, c'est vers 1343, que s'arrête M. Yver. Il ne fait donc qu'entrevoir et indiquer cette péripétie de la concurrence des deux républiques, et c'est sur la conquête économique du pays par les Florentins, sur la façon dont elle s'organise qu'il s'étend avec prédilection.

C'est au commerce et à la banque que ceux-ci s'adonnent de préférence, mais on les trouve partout et, par exemple, dans les fonctions publiques. Commerçants, ils centralisent dans leurs mains les exportations et les importations; banquiers, ils reçoivent en dépôt les capitaux des particuliers et de l'État et prêtent sur gage, sur hypothèque ou sur de bonnes assignations, aux premiers et au second. On pourrait croire que, pour répondre aux besoins d'une clientèle aussi étendue, les maisons mères ont dû multiplier les filiales dans les principales villes du royaume; il n'en est rien; elles n'en possèdent qu'à Naples et à Barletta. C'est qu'elles sont représentées ailleurs par des *procuratores*, investis d'un mandat général, et par des *nuntii*, investis d'un mandat limité. Leurs opérations avec les particuliers nous échappent; elles n'avaient laissé de traces que dans leurs écritures, que leur intérêt exclusivement privé a peu protégées contre la destruction. Les documents publics, au contraire, les registres de la chancellerie, les *rationes thesaurariorum* nous initient à leurs opérations avec l'État. Sauf qu'elles répugnent à se charger de la perception des taxes et de l'exploitation des monopoles royaux, les compagnies florentines assument volontiers les services qui entraînent un maniement des deniers publics et que la *curia* est empressée à leur confier. C'est ainsi qu'elles recherchent l'entreprise de la fabrication des monnaies et sont bien aises d'exploiter l'atelier monétaire de Naples (*sicla*). Recouvrements et payements, tout le mouvement des fonds publics passe par ces compagnies qui, pour ne pas se faire concurrence, se sont constituées en syndicat. L'importance des versements qu'elles reçoivent des comptables est d'ailleurs réduite par l'imputation des dépenses locales sur les recettes. C'est donc seulement l'excédent des unes sur les autres qui est encaissé par elles et dont elles doivent compte à la trésorerie royale, qui délivre sur leur caisse des délégations au fur et à mesure de ses besoins. Dans leurs rapports avec la *curia*, le rôle de receveur se double, pour les sociétés florentines, du rôle de prêteur. Pour la monarchie angevine, obérée par les charges attachées à la direction du parti guelfe, par les exigences d'une administration avide de grandeur et de luxe, l'emprunt n'est pas un expédient passager, c'est une habitude.

Chose étrange quand on connaît la multiplicité des débiteurs et des agents que les compagnies florentines comptaient dans tout le royaume et la facilité qu'elle leur donnait pour trouver partout des fonds disponibles, le versement des sommes prêtées, quand il devait s'effectuer ailleurs qu'au siège social, entraînait un transport d'espèces, auquel on s'étonne que des traites n'aient pu suppléer. Ce déplacement matériel

donnait lieu pour les compagnies à la perception d'un droit variable (*portagium*), exclusivement motivé en apparence par les frais de transport, mais où elles faisaient très probablement entrer aussi un intérêt pour l'avance faite au Trésor. Il est possible aussi que cet intérêt s'ajoutât au change auquel les compagnies étaient obligées de procéder lorsqu'elles avaient à faire, au nom de la *curia*, des payements qui n'étaient acceptés qu'en monnaie d'or, tels que celui du cens à la chambre apostolique.

Il faut bien, en effet, chercher sous un déguisement quelconque l'intérêt et la commission que les banquiers florentins ne pouvaient manquer de toucher pour leurs avances et pour leurs risques, et qui, dans la comptabilité angevine non plus qu'en général dans la comptabilité publique et privée du moyen âge, ne s'avoue jamais franchement. M. Yver se demande s'il ne faut pas voir dans les intérêts moratoires l'indemnité du *lucrum cessans* et du *damnum emergens* qui justifient le revenu des capitaux. Nous croyons bien qu'en effet les capitalistes toscans avaient recours à ce moyen, mais que ce moyen n'en excluait pour eux aucun autre. C'est bien aussi l'avis de M. Yver, puisqu'il soupçonne que cette légitime rémunération se dissimulait aussi sous les concessions, les privilèges, les *dona* que les sociétés obtenaient des souverains napolitains. Ce qu'il y a de sûr, c'est que celles-ci ne renonçaient ni à l'intérêt du capital déboursé, ni à la commission et au courtage de leurs opérations, et qu'elles avaient mille procédés pour se les assurer.

Quant au remboursement de leurs prêts, il s'opérait par des délégations sur les recettes publiques, notamment sur les droits d'exportation des grains. Parfois elles l'obtenaient au moyen d'une licence d'exportation, d'une *tratta* qui leur était accordée avec dispense des droits. On aperçoit facilement les confusions et les embarras créés dans la comptabilité par ce système d'avances et d'assignations multipliées et le péril des découverts inattendus en face desquels pouvaient se trouver des réquisitions disproportionnées avec l'actif des caisses qui avaient à y faire face. Il y a là un système fiscal qui fonctionne au jour le jour, sans prévision d'ensemble, sans se subordonner jamais à une balance entre les recettes et les engagements, et il en résulte, outre le danger de déficits partiels, des tiraillements et des conflits entre les créanciers de l'État et ses fonctionnaires.

Ce système ne justifie pas pourtant la sévérité dont le gouvernement de la dynastie angevine a été l'objet et il n'y a pas lieu de l'opposer à cet égard, comme on l'a fait, à celui de la maison de Souabe. Les trois premiers rois angevins furent, sans parler de leur valeur politique, des

souverains très soucieux de la prospérité économique de leur royaume, et, si dans leurs efforts pour développer la richesse nationale, ils nous paraissent aujourd'hui être trop tombés dans ce qu'on appelle l'*étatisme*, il faut remarquer, à leur décharge, qu'ils ont partagé cet entraînement avec les princes de leur temps et qu'il leur a été, dans une certaine mesure, imposé par l'apathie de leurs sujets. Les résultats justifient leur œuvre, car cette œuvre a réussi autant que les obstacles opposés par la population et par la nature lui permettaient de réussir. Tout en étant inférieur à ce qu'il avait été dans la période byzantine et la période normande, le trafic des céréales resta très actif. De la région de Salerne, de la région d'Amalfi on peut dire aussi qu'elles conservent de très beaux restes de leur ancienne prospérité. La Campanie et Naples, sa capitale, ont dû leur essor à Charles d'Anjou et à ses successeurs. Si les vues et l'initiative de ces souverains pour la mise en valeur des ressources matérielles du pays ont été servies beaucoup moins par la population regnicole que par les commerçants des républiques de l'Italie septentrionale, si les finances publiques elles-mêmes sont tombées dans la dépendance de puissantes sociétés étrangères au pays, il n'a pas dépendu de son gouvernement qu'il en fût autrement, et ce n'est pas seulement dans le royaume de Naples que les hommes d'affaires les plus habiles de l'Europe sont venus occuper une place et rendre des services qu'eux seuls étaient capables d'occuper et de rendre.

Nous avons, dès le début, fait ressortir la portée générale de l'ouvrage de M. Yver. Grâce à l'analogie des besoins et des tendances qui travaillent et qui dirigent les monarchies occidentales à la fin du XIII^e^ siècle et au XIV^e^ siècle, notamment la France et l'Angleterre, les lumières que l'étude attentive des archives administratives du royaume de Naples a permis à l'auteur de projeter sur la vie économique de l'Italie méridionale rejaillissent sur celle d'autres sociétés européennes. On soupçonne, en attendant que d'autres travaux aussi approfondis que celui qui nous occupe permettent de l'affirmer, que le rôle des Lombards, — pour employer le nom générique dont on désignait les Ultramontains dans notre pays, — sans être aussi important, n'y a pas été très différent de celui que notre auteur nous a minutieusement décrit. Une étude comparée de leur situation en deçà et au delà des Alpes conduirait cependant, cela n'est pas douteux, à des distinctions, et il n'est pas besoin de cette étude pour remarquer qu'en France, où elle n'était pas, comme dans l'Italie méridionale, fortifiée par la politique, où la concurrence nationale l'empêchait d'être prépondérante, cette situation demeurait précaire. Pour les Capétiens et les Valois, la spoliation des Lombards se présentait comme une

ressource extrême dans un besoin pressant. Les Capétiens de Naples n'eurent jamais sur eux, au contraire, cette arrière-pensée; maîtres, ou peu s'en faut, du marché national et des finances de l'État, ces indispensables métèques défiaient l'arbitraire de pareils expédients; ils étaient inattaquables.

Pour enrichir l'histoire du commerce, du crédit, de l'administration fiscale en Europe d'éléments intéressants de comparaison, M. Yver n'avait pas besoin de sortir de son sujet et il n'en est pas sorti. Il s'est contenté de les indiquer sobrement et modestement. Il a réservé toute son application pour bien comprendre et bien analyser les textes nombreux qui ont passé sous ses yeux, pour en faire entrer les enseignements dans son exposé, et il en est résulté un livre nourri du suc des documents, dont le tissu, sans cesser d'être serré, laisse apercevoir les fils dont il est composé, dont la marqueterie ne compromet pas l'unité, bien que chaque pièce y conserve une valeur propre, indépendante de l'ensemble. Cette méthode est la bonne ou, pour mieux dire, il n'y en a pas d'autre qui convienne à une monographie. Mais elle offre un danger que M. Yver a su éviter. L'emploi des textes ne tombe jamais chez lui dans la minutie, dans la surabondance où la complaisance des érudits pour le fruit inédit de leur labeur les entraîne trop souvent; il se réduit toujours à la substance des faits, à leur portée significative et démonstrative. Les questions ne sont pas moins bien comprises que les textes, le plan général est bien conçu. C'est à bon droit que l'ouvrage s'ouvre par une sorte de prologue consacré à l'œuvre de Frédéric II; il importait de montrer par ce qu'avait fait l'empereur souabe ce qu'avaient dû faire les trois premiers rois angevins. C'est sur une distinction réelle, quoiqu'elle ne s'impose pas tout d'abord, que se fonde la division de l'ouvrage proprement dit en deux parties : l'une qui retrace l'influence économique du gouvernement, l'autre qui met sous nos yeux l'activité spontanée des sociétés commerçantes de l'Italie septentrionale. Quand on a lu M. Yver, on n'éprouve qu'un regret dont nous ne nous croyons pas autorisé à faire une critique : c'est qu'en nous instruisant à fond de l'économie sociale publique du royaume de Naples pendant quatre-vingts ans, il ne nous ait pas fait pénétrer davantage dans l'économie sociale privée.

G. FAGNIEZ.

More letters of Charles Darwin, edited by Francis Darwin and A. C. Seward. 2 vol. in-8°. Londres. J. Murray, 1903.

Il y a seize ans déjà, en 1887, un ouvrage fut publié qui avait pour titre : *Life and Letters of Charles Darwin.* Celui-ci n'en est qu'un complément, peut-être un peu tardif, car il y a vingt et un ans que Darwin est mort, et depuis vingt et un ans bien des questions ont changé de face ! Je me demandais, en parcourant ces deux beaux volumes, si ce n'est pas une véritable trahison envers un grand homme que de livrer ainsi à la curiosité du public des pages qu'il ne lui avait pas destinées. Darwin est mort âgé, il a écrit de nombreux ouvrages et a eu le temps d'en corriger de multiples éditions; il est donc probable qu'il a dit au monde ce qu'il croyait devoir dire. Ce n'est pas l'opinion de ceux qui viennent de publier ses lettres, qu'on lira d'ailleurs beaucoup, car rien de ce qui vient d'un homme aussi justement illustre ne laisse indifférents les curieux. Et cependant, de l'avis même de ses éditeurs, toute lettre n'est pas bonne à publier; voyez la note 1, page 383 du 1er volume : « Le professeur Hæckel a récemment publié (sans permission) une lettre dans laquelle Darwin parle sévèrement de Virchow. Il est difficile de dire ce qui aurait le plus peiné Darwin : l'affront à un collègue ou l'abus de confiance d'un ami. »

La plupart des documents contenus dans *More letters of Charles Darwin* ont rapport à des questions traitées dans ses nombreux ouvrages, et, comme il fallait s'y attendre, n'ajoutent pas à sa doctrine; il est néanmoins fort instructif de voir avec quelle conscience l'illustre savant discutait ses opinions avant de les émettre et quelles hésitations, vraiment scientifiques, l'ont assailli au cours de son long labeur.

A côté de ces lettres, qui intéressent surtout les spécialistes, il y en a d'autres qui éveilleront l'attention des curieux, en particulier celles où Darwin discute la valeur de ses devanciers, celles où il s'occupe des opinions des savants contemporains au sujet de ses propres travaux et celles où il parle de l'avenir réservé à sa doctrine.

On connaissait déjà son mépris pour Lamarck. Ce mépris se trouve manifesté de nouveau dans trois lettres : « Heaven forfend me from Lamarck nonsense of a « tendency to progression », « adaptations from the slow « willing of animals, » etc. ! *But the conclusions I am led to are not widely different from his;* though the means of change are wholly so. I think I have found out (here's presumption !) the simple way by which species become

exquisitely adapted to various ends. » (Lettre à J. D. Hooker, 1844, vol. I, p. 41.) Ainsi, quinze ans avant la publication de l'*Origine des espèces*, Darwin reconnaissait avoir un précurseur dans Lamarck, tout en émettant au sujet de ses théories une opinion qui ne serait plus de mise aujourd'hui.

Dans une autre lettre de la même année[1] il déclare ne pas se connaître d'autre précurseur que Lamarck : « With respect to books on this subject, I do not know any systematical ones, except Lamarck's, which is veritable *rubbish.* » (Vol. I, p. 43.) Le qualificatif n'est pas tendre!

Enfin, quinze ans après, probablement l'année même de la publication de son livre, il donne comme précurseur à Lamarck son propre grand-père Érasme Darwin, quoique, dit-il en commençant : « The history of error is quite unimportant. » (Lettre à Huxley, vol. I, p. 125.) Il rappelle que la *Zoonomia* d'Érasme Darwin, publiée en 1794, fut traduite en plusieurs langues et que la *Philosophie zoologique* (qu'il appelle *Hist. zoolog.*) parut en 1809.

Ceux qui cherchent des devanciers à tous les hommes illustres trouvent souvent dans une phrase plus ou moins ambiguë le germe d'une grande idée. Poulton fait de Pritchard un précurseur de Darwin. Avec plus de raison l'on peut considérer Benoît de Maillet (dont l'ouvrage posthume fut publié en 1748 sous le nom de *Telliamed*[2]) comme ayant vraiment émis, avant Lamarck et au milieu de beaucoup de considérations fantaisistes, la croyance à la variabilité des espèces. Une lettre de Darwin nous apprend qu'en 1867 il n'avait pas lu le livre de Benoît de Maillet : « I am bound to read it, as my former friend and present bitter enemy Owen generally ranks me and Maillet as a pair of equal fools. » (Vol. I, p. 280.)

Dans deux lettres, l'une à Lyell en 1859, l'autre à de Quatrefages en 1861, Darwin parle de Naudin qui, dans la *Revue horticole*, en 1852, émit l'idée que les espèces se forment d'une manière analogue à la production des variétés par les horticulteurs, et cela est certainement très conforme aux vues de Darwin, qui a commencé son livre par l'étude de la sélection artificielle. Voici les deux passages relatifs à cette question : « I have read Naudin, and Hooker agrees that he does not even touch on my views. » (Vol. I, p. 134.) — « I have lately read M. Naudin's paper, but it does not seem to anticipate me, as he does not show how selection

[1] Publiée dans *Life and letters.*

[2] *Telliamed ou Entretiens d'un philosophe indien avec un missionnaire français sur la diminution de la mer, la formation de la terre, l'origine de l'homme, etc.*, mis en ordre sur les Mémoires de feu M. de Maillet par J. A. G***. 2 vol. in-8°, Amsterdam, 1748.

could be applied under nature; but an obscure writer[1] on forest trees, in 1830, in Scotland, most expressly and clearly anticipated my views, — though he put the case so briefly that no single person ever noticed the scattered passages in his book. » (Vol. I, p. 187.)

Il est bien évident, d'après tous ces renseignements que Darwin ne se considérait pas comme ayant le premier cru à la possibilité de la transformation des espèces, mais seulement comme ayant inventé la *Sélection naturelle*, sans laquelle cette transformation lui paraissait inexplicable. À ce point de vue, Naudin s'est seulement approché de lui en pensant à la sélection artificielle des horticulteurs, qui fut, sans aucun doute, le point de départ de Darwin : « You are right, écrit-il à Wallace, that I came to the conclusion that selection was the principle of change from the study of domesticated productions; and then, reading Malthus, I saw at once how to apply this principle. » (Vol. I, p. 118.) C'est avec Wallace seul que Darwin accepte de partager la gloire de sa découverte du rôle de la sélection naturelle; on sait que les deux illustres naturalistes arrivèrent à peu près en même temps à des conclusions identiques.

Peu de gens, au début, comprirent la véritable signification de la sélection naturelle. Dans une lettre à J. D. Hooker en 1860 (vol. I, p. 139), Darwin montre un certain chagrin de ce que Huxley lui-même, son apôtre le plus enthousiaste, n'en a pas clairement expliqué le principe : « I must confess that, as an exposition of the doctrine, the lecture[2] seems to me an entire failure... He gave no just idea of natural selection. »

Il ne faut pas s'étonner, après cela, que des hommes n'ayant pas eu de contact avec Darwin n'aient pas bien compris la sélection naturelle et que Flourens, par exemple, y ait vu une personnification inadmissible de la nature. Peut-être faut-il s'en prendre à Darwin lui-même de l'obscurité qui, pour beaucoup de savants, plana longtemps au-dessus de son système. Aujourd'hui personne ne songe plus à en discuter la valeur, mais je crois que l'on s'accorde à considérer la « sélection naturelle » comme une heureuse et féconde *manière de parler*[3], et surtout comme une forme de langage n'entraînant aucune hypothèse. Telle n'était pas, certainement, l'opinion première de Darwin. Dans la lettre à laquelle je viens de faire allusion, il ajoute : « I have always looked at the doctrine of natural selection as an *hypothesis*, which, if it explained

[1] Une note de l'éditeur dit que cet écrivain obscur est Patrick Mathew.

[2] Il s'agit d'une conférence faite par Huxley à la «Royal Institution».

[3] Voir l'étude que j'ai consacrée à Darwin dans *Les limites du connaissable*, 1 vol. in-8°, Paris, Alcan.

several large classes of facts, would deserve to be ranked as a theory deserving acceptance; and this, of course, is my own opinion. » Il me paraît d'ailleurs assez difficile de savoir exactement quelle idée Darwin se faisait de la sélection naturelle. De quelques-unes de ses lettres on peut tirer, à ce sujet, des conclusions différentes. Dans l'une d'elles, déjà citée plus haut, il dit à J.-D. Hooker, en 1844 : « I think I have found out (here's presumption!) the *simple way* by which species become exquisitely adapted to various ends. » Dans une autre, adressée au même personnage, il dit, parlant de Huxley : « He rates, higher than I do, the necessity of natural selection being shown to be a *vera causa* always in action. » (Vol. I, p. 140.) Il n'y a pas si loin de cette *vera causa* à la personnification dont se plaint Flourens. Voici d'ailleurs un certain nombre de passages des lettres de Darwin relatives à la sélection naturelle : « I am sure that any one is right in saying that selection is the *efficient cause*, though, as you truly say, variation is the base of all. » (Vol. I, p. 152.) « I have said that natural selection is to the structure of organised beings what the human architect is to a building. The very existence of the human architect shows the existence of more general laws; but no one, in giving credit for a building to the human architect, thinks it is necessary to refer to the laws by which man has appeared. » (Vol. I, p. 154.) Il me paraît difficile, cependant, de nier qu'on personnifie la sélection naturelle quand on la compare à un architecte; cela est au moins inutile, et il n'est pas très étonnant que Lyell ait écrit à ce sujet : « If we confound « variation » or « natural selection » with such creation laws, we *deify* secondary causes or immeasurably exagerate their influence. » (Vol. I, p. 154, note.)

Dans d'autres lettres, l'opinion de Darwin au sujet de la sélection naturelle est plus voisine de celle que nous nous en faisons aujourd'hui : « I use it (the term *natural selection*) as a geologist does the word *denudation*, — for an agent expressing the result of several combined actions. » Encore peut-on se demander si, dans ces actions « combinées », il ne reste pas un peu de l'architecte de tout à l'heure. Il ne faut donc pas trop s'étonner que certains savants aient cru pouvoir accuser Darwin de finalisme, alors qu'il nous paraît clairement, aujourd'hui, que sa méthode est précisément le contraire du finalisme.

Je pense que cette mauvaise compréhension de l'idée maîtresse de Darwin a surtout eu pour cause la manière même dont l'illustre savant a exposé son système dans l'immortel livre *Origine des espèces*. Il a commencé par la sélection artificielle, au moyen de laquelle les éleveurs accumulent, dans certains individus, les qualités dont eux, éleveurs,

tirent profit; il a seulement ensuite abordé la sélection naturelle dans laquelle « la Nature » remplace l'éleveur, et cet ordre même, malgré toutes les précautions de l'auteur, devait entraîner les lecteurs à des personnifications peu scientifiques. Cette erreur était d'autant plus facile que le mot « sélection » est toujours le sujet des phrases, exactement comme si ce terme représentait un individu. Chose curieuse, Darwin a vu un avantage dans cette particularité; dans une lettre à Wallace (vol. I, p. 270), après avoir reconnu les avantages de l'expression nouvelle « la persistance du plus apte », proposée par H. Spencer, il ajoute : « It is, however, a great objection to this term that it cannot be used as a substantive governing a verb; and that this is a real objection I infer from H. Spencer continually using the words natural selection. »

Dans un grand nombre de lettres, au cours des années qui suivirent la publication de l'*Origine des espèces*, Darwin se montre très préoccupé de l'accueil fait à ses idées; dès 1864, il constate que les meilleurs des Allemands sont favorables à son système; il cite Hæckel, Gegenbaür, F. Müller, Leuckart, Claparède, Alex. Braun, Schleiden, et il ajoute : « So it is, I hear, with the younger Frenchmen. » (Vol. I, p. 259.) Ce furent, en effet, seulement les jeunes qui firent bon accueil à la nouvelle théorie dans notre pays, et Darwin n'en conçut pas, à notre égard, une opinion bien flatteuse. Il se montre très reconnaissant à de Quatrefages de la grande courtoisie (lettre 138) dont ce savant, quoique ne partageant pas ses idées, usa toujours vis-à-vis de lui. Il manifeste aussi beaucoup de considération pour H. Milne Edwards : « How I should like to know whether Milne Edwards has read the copy which I sent him, and whether he thinks I have made a pretty good case on our side of the question. There is no naturalist in the world for whose opinion I have so profound a respect. Of course, I am not so silly as to expect to change his opinion. » (Vol. I, p. 136.) À noter une phrase amusante au sujet de Clémence Royer, qui traduisit l'*Origine des espèces :* « I wish the translator had known more of natural history; she must be a clever, but singular lady. » (Vol. I, p. 202.)

Une des oppositions qui furent le plus pénibles à Darwin fut celle de son ancien ami Owen; il revient, à plusieurs reprises, sur les critiques injustes que lui adressa ce naturaliste. Huxley a d'ailleurs stigmatisé sa mauvaise foi à propos, par exemple, du cerveau des singes.

À côté de ces déboires, Darwin eut certaines victoires assez réjouissantes; en voici une, qu'il raconte dans une lettre à Hooker, en 1865 : « I have had an enormous letter from Leo Lesquereux. . . . . ; he says

now after repeated reading he is a convert! But how funny men's minds are! he says he is chiefly converted because my books make the Birth of Christ, Redemption by Grace, etc., plain to him! » (Vol. I, p. 260.)

Le plus souvent, les critiques de ses contemporains ne paraissent pas beaucoup troubler la confiance de l'auteur dans le sort réservé à son œuvre; l'avenir a justifié ses prévisions, en ce qui concerne la sélection naturelle, quoique cependant les principes de Lamark aient aujourd'hui à côté d'elle une situation très en vue. Mais Darwin a eu la même foi dans une théorie de l'hérédité, la théorie des gemmules, théorie qui contenait cependant une erreur de méthode, aggravée depuis par les Néo-Darwiniens : « You will see, écrit-il à F. Hildebrand en 1868, why I think those two subjects so important. They have led me to form an hypothesis on the various forms of reproduction, development, inheritance, etc., which hypothesis, I believe, will ultimately be accepted, though how it will be now received, I am very doubtful. » (Vol. I, p. 285.)

Les 782 lettres que contiennent les deux volumes dont il est question ici pourront offrir un aliment varié à la curiosité. On verra, par exemple (vol. I, p. 313), que Darwin avait une vague idée de lire Auguste Comte, mais que l'article de Huxley sur ce philosophe le « guérit entièrement de ce vain désir ». On verra aussi (vol. II, p. 237) que l'illustre Anglais n'avait pas une conviction innée de l'existence d'un Dieu personnel, etc. Enfin on pourra remarquer qu'il se réjouit vivement de la défaite des Français et du succès des Allemands (vol. I, p. 324; vol. II, p. 92); mais tout cela n'a pas grande importance, et l'opinion de Darwin ne paraît pas devoir être plus intéressante que celle de n'importe qui, du moment qu'il ne s'agit plus de l'origine des espèces par sélection naturelle.

FÉLIX LE DANTEC.

Recueil des historiens de la France, publié par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Pouillés*, t. II, *Pouillés de la province de Rouen*, publiés par M. Auguste Longnon, membre de l'Institut. — Paris, Klincksieck, in-4°, LXXV-602 pages.

« Pouillé » est la prononciation française du mot latin d'origine grecque *polyptychum* qui, sous l'Empire romain, était employé pour désigner les

registres du cens, et en général des impôts directs payés à l'Etat. Cette expression apparaît avec cette signification au IVe siècle de notre ère chez Végèce, au livre II, chap. XXVI, de ses *Instituta rei militaris*, dédiés à l'empereur Valentinien II, 376-392, et dans une constitution promulguée en 400 par les empereurs Arcadius et Honorius[1]. Elle se retrouve avec le même sens en 422 dans une constitution des empereurs Honorius et Théodose II[2].

Après la chute de l'Empire romain d'Occident, l'expression et le sens persistent : 1° dans un édit émané du roi visigoth Sisebut, 612-620, et conservé par la compilation dite *Lex Visigothorum*, livre XII, titre II, § 13[3], où la notation est *in polipticis publicis*; 2° dans la chronique dite *de Frédégaire*, écrite au VIIe siècle, et où, livre III, § 80, parlant d'événements arrivés en 579, l'auteur appelle les rôles d'impôts : 1° à l'accusatif pluriel *polepticus*, lisez *polyptychos;* 2° au nominatif pluriel *poleptici*[4].

Vers le temps où écrivait le soi-disant Frédégaire, la même orthographe *in poleptico publico* avec la variante *puletico* se trouve dans la formule 19 du livre I de Marculfe, *Formulae*[5]. Dans la période carolingienne une orthographe plus savante, quoique pas encore parfaite, apparaît : en 864, au chap. XIX de l'édit de Pîtres, où il est question de registres dans lesquels sont inventoriés les biens du domaine royal, on se sert des mots *in polypticis*[6]. Mais c'est de la notation *pŭlētĭcō* chez Marculfe, dans le manuscrit de Paris, latin 4627, que vient le français « pouillé »[7].

Aux siècles suivants du moyen âge ce terme, *polyptychum, polepticum, poleticus, puleticus*, « pouillé », n'est plus employé lorsqu'il s'agit de la nomenclature des revenus de l'Etat; ce mot sert à désigner les registres qui donnent une base à l'établissement des revenus du haut clergé ou des abbayes.

Déjà le mot *polyptycha* désigne les registres des revenus de l'église de

(1) *Code Théodosien*, livre XI, titre XXVI, § 2; édition Haenel (1842), col. 1118.

(2) *Code Théodosien*, livre XI, titre XXVIII, § 13; édition Haenel, col. 1126.

(3) K. Zeumer, *Leges Visigothorum antiquiores*, in-8° (1894), p. 306. Le même, *Leges Visigothorum*, in-4°, dans les *Monumenta Germaniae historica* (1902), p. 419, l. 5.

(4) B. Krusch, *Scriptores rerum merovingicarum*, t. II (1888), p. 115, l. 6-7.

(5) K. Zeumer, *Formulae merowingici et karolini aevi* (1886), p. 96, l. 1; cf. Rozière, *Recueil général des formules*, t. II (1861), p. 690.

(6) A. Boretius et V. Krause, *Capitularia regum Francorum* (1897), t. II, p. 323, l. 1.

(7) Il a dû y avoir contamination du mot « dépouiller ». *Dictionnaire général de la langue française* par Hatzfeld, A. Darmesteter et A. Thomas, t. II, p. 1785; *puletico* aurait donné régulièrement « pouillège ».

Rome dans une lettre écrite par le pape Grégoire le Grand, 590-604, la neuvième année de son pontificat[1]. Le diacre Jean, qui, en 872 ou 873, écrivait une vie de ce pape, y parle, l. II, chapitre XXIV, d'extraits que Grégoire aurait faits du polyptyque du pape Gélase : *ex Gelasiano polyptycho*[2]. Gélase a occupé le siège de Rome de 492 à 496 et aurait donc eu déjà un polyptyque ou pouillé, qui subsistait un siècle après lui. En 868, l'abbaye de Lobbes, aujourd'hui en Belgique, eut un pouillé, *polepticum*[3].

Au même siècle, l'auteur des *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium*, après avoir reproduit les noms de treize *villae* données à l'église cathédrale du Mans par un certain *Alanus* au temps de l'évêque Hadoind, 623-654, ajoute que le même bienfaiteur a donné aussi à la même église d'autres *villae* plus petites dont on trouve la liste dans les pouillés, *in pollegiticis*[4].

Les pouillés de diocèse ne sont pas, comme ceux dont nous venons de parler, des nomenclatures de propriétés immobilières, Ce sont des nomenclatures de bénéfices ecclésiastiques, et ces nomenclatures ont été dressées pour donner une base à l'assiette des décimes payées par le clergé quelquefois au pape, plus souvent au roi. Cet impôt, qui, en France, apparaît à la fin du XII^e^ siècle, en 1188, se rencontre de temps en temps au XIII^e^ siècle; à partir du XIV^e^, il devient très fréquent[5], surtout depuis le concordat de 1516, et en 1557 il était devenu une charge annuelle ordinaire[6]. Le plus ancien pouillé de diocèse que nous connaissions pour la province de Rouen remonte au XIII^e^ siècle; c'est celui du diocèse de Rouen, publié par M. L. Delisle dans *Recueil des historiens de la France*, t. XXIII, p. 228-229. Il date de l'épiscopat de Pierre de Collemezzo, 1236-1244; celui de Coutances, qui vient après et que M. Delisle a aussi publié[7], n'est pas antérieur à 1316, quoique une partie des docu-

(1) *Epistolarum*, l. IX, epist. XL; Migne, *Patrologia latina*, t. LXXVII, col. 974 A.

(2) Migne, *Patrologia latina*, t. LXXV, col. 97 A.

(3) On l'apprend par le *Chronicon Lobbiense* : Martene, *Thesaurus anecdotorum*, t. III, col. 1414; et *Monumenta Germaniae historica*, Scriptores, t. IV, col. 14.

(4) Mabillon, *Vetera analecta*, in-8°, t. III, p. 149.

(5) Paul Viollet, *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, t. II, p. 402-406; t. III, p. 478-480.

(6) Guyot, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence*, t. V (1784), p. 269; cf. Durand de Maillane, *Dictionnaire de droit canonique*, t. II (1776), p. 221-228. — La justice nous oblige à dire que la plus grande partie des documents que nous citons ici ont été déjà signalés par Ducange dans son glossaire latin et par Guérard dans la préface mise en tête du *Polyptyque* d'Irminon, 1844.

(7) *Recueil des historiens de la France*, t. XXIII, p. 494-542.

ments à l'aide desquels il a été rédigé paraissent remonter aux années 1251, 1278, 1279[1].

En général, disons-nous, les plus anciens pouillés, comme les plus récents, ont eu pour objet principal la fixation du montant d'un impôt. Tel avait été l'objet du travail topographique exécuté à la fin du Ier siècle avant notre ère par ordre de l'empereur Auguste; de ce travail le résultat scientifique a été le livre et la carte d'Agrippa, connus l'un par les extraits qu'en a faits Pline l'Ancien, l'autre par la réduction qu'on cite sous le nom de *Table de Peutinger*[2] et qui sont une des bases de la géographie de l'Empire romain.

Les pouillés de diocèse présentent un intérêt historique analogue. Ils donnent la liste des bénéfices ecclésiastiques contenus dans chaque diocèse, en les rangeant par ordre d'archidiaconés, d'archiprêtrés, de doyennés; pour chacun ils ajoutent le nom du collateur, renseignement qui, en cas de vacance, était d'une utilité de premier ordre pour les candidats et pour les évêques; enfin, chose essentielle pour l'établissement du rôle des décimes, on y trouve inscrit le revenu de chaque bénéfice. De ces renseignements divers il en est un qui, surtout, est de grande importance : c'est la nomenclature des bénéfices. Elle comprend principalement la liste des cures, par conséquent des paroisses, et, quand on a reconnu les noms actuels des communes correspondant à ces paroisses, on peut fixer les limites du diocèse; or un grand nombre de diocèses ne sont autre chose que le territoire soit d'une cité romaine, soit de plusieurs cités romaines réunies, ou enfin une partie du territoire d'une cité romaine qui a été morcelé et divisé entre plusieurs diocèses. C'est des pouillés de diocèses qu'il faut partir pour arriver à déterminer la circonscription des cités de la Gaule romaine à la fin de l'Empire, et c'est de ces circonscriptions de cités qu'on remonte au territoire des peuples de la Gaule barbare.

On trouve une nomenclature de ces cités dans la *Notitia provinciarum et civitatum Galliae*, publiée en 1885 par M. Longnon (*Atlas historique de la France*, p. 24-16) d'après les meilleurs et les plus anciens manuscrits, c'est-à-dire celui de Paris, latin 12097, f° 141 v° et suivants, VIe siècle, et celui de Cologne, n° 212, VIIe siècle. Il y en a une nouvelle édition, celle publiée en 1891, par M. Mommsen (*Chronica minora*, t. I, p. 584-642) avec les variantes de 101 manuscrits, dans lesquelles est restée au moins une fois la bonne leçon, tandis que la mauvaise a été insérée par

[1] *Recueil des historiens de la France*, t. XXIII, p. 493-494.

[2] Martin Schanz, *Geschichte der roemischen Litteratur* (dans le manuel d'Iwan von Mueller), 2e édit., 2e partie (1899), p. 285-292.

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'éditeur, dans son texte : *Catalaunorum*, p. 590, au lieu de *Catuellaunorum* (Longnon).

Quoi qu'il en soit de cette petite critique adressée à un savant éminent, si l'on veut parvenir à déterminer les limites de ces cités, qui elles-mêmes occupent ordinairement le territoire ou une partie du territoire d'anciens peuples gaulois, il faut prendre pour point de départ les pouillés des diocèses. L'identité des diocèses au VI

e siècle avec le territoire des cités romaines du Ve est établie par les quelques mots de titre ajoutés dès le VIe siècle en tête de la *Notitia* dans le manuscrit de Paris : *Incipit series episcoporum*[1].

La province ecclésiastique de Rouen, ancienne *Lugdunensis secunda*, se composait de sept diocèses, correspondant chacun à une cité romaine, si ce n'est que le diocèse de Lisieux avait été agrandi aux dépens de celui de Sées[2]. La *civitas Rotomagensium*, devenue diocèse de Rouen, se composait du territoire de deux peuples gaulois, les *Veliocasses* et les *Caleti*[3]. Le diocèse d'Avranches était la *civitas Abrincatum*, correspondant au territoire des *Abrincatui*. Le diocèse de Bayeux réunissait les territoires des *Bodiocasses* et des *Viducasses*, formant, au Ve siècle, la *civitas Baiocassium*. Le diocèse de Coutances était identique à la *civitas Constantia*, qui occupait le territoire des *Unelli*. Le diocèse d'Évreux était l'ancienne *civitas Ebroicorum*, qui comprenait le territoire des *Aulerci Eburovices*, moins la *civitas Sagiorum* ou mieux *Saiorum*[4], démembrement de ce territoire. Le diocèse de Lisieux correspondait à la *civitas Lexoviorum*, ancien territoire des *Lexovii*, agrandi dans le courant du moyen âge aux dépens de celui de Sées. Le diocèse de Sées, qui s'appela *Uxomensis* à l'époque mérovingienne[5], correspondait à la *civitas Saiorum*, moins la partie annexée au diocèse de Lisieux, et cette *civitas* était un démembrement du territoire des *Aulerci Eburovices*, comme nous venons de le dire.

Nous venons de ranger par ordre alphabétique les six diocèses suffragants de Rouen. M. Longnon, qui avait suivi cet ordre dans le texte de son *Atlas historique de la France*, p. 97-101, a, dans les *Pouillés de la province de Rouen*, adopté un ordre plus savant, celui de la *Notitia Galliarum*, qui, après Rouen, met d'abord Bayeux, puis Avranches, Évreux, Sées, Lisieux et termine par Coutances.

(1) Longnon, *Atlas historique de la France*, p. 16.

(2) Longnon, *Atlas historique de la France*, p. VI.

(3) Longnon, *Atlas historique de la France*, p. 97.

(4) Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. II, col. 1296, 1297; cf. Mommsen, *Chronica minora*, t. I, p. 585; le *g* de *Sagiorum* date du moyen âge.

(5) Longnon, *Atlas historique de la France*, p. 19, 97-101.

Pour chacun des sept diocèses, celui d'Avranches excepté, M. Longnon a trouvé et publié un pouillé du XIV^{e} siècle. Pour le diocèse d'Avranches, il n'a pu découvrir aucun pouillé antérieur à 1412; mais, outre le pouillé de 1412, il nous a donné un pouillé de 1480 environ et deux comptes de procurations levées au profit du Saint-Siège : 1° en l'année 1369-1370; 2° en l'année 1371-1372, comptes qui sont conservés aux archives du Vatican. Outre ces textes, M. Longnon a placé à la suite des pouillés : 1° pour le diocèse de Rouen, le compte de la débite dressé en 1431 (la débite était une rente due en quelques diocèses par chaque paroisse, moitié au chapitre de la cathédrale, moitié au trésorier de ce chapitre); 2° pour le diocèse de Bayeux, le compte de la débite dressé en 1494; 3° pour le diocèse de Sées, un compte de procurations dressé en 1373 et un pouillé du XV^{e} siècle; 4° pour le diocèse de Lisieux, l'état des bénéfices à la collation du roi au XV^{e} siècle et celui des bénéfices à la collation de l'évêque à la même date; 5° pour le diocèse de Coutances, un compte du trentième et de la décime dressé entre 1350 et 1361.

La table des noms de lieu et de personne qui termine ce volume comprend 212 pages, chacune à trois colonnes; on peut évaluer le nombre des articles à 10600. Sous chaque nom de paroisse du moyen âge, M. Longnon indique le nom moderne, le département et le canton avec renvoi, non seulement à la page de son volume, mais à la lettre qui, mise en marge de chaque page, aide à trouver la ligne. Pour les noms modernes, le savant auteur renvoie au nom de la paroisse. Afin d'éviter la confusion, les noms anciens des localités sont écrits en minuscules romaines, les noms modernes en italiques.

Cette publication géographique est certainement la plus complète et la plus facile à consulter dont la Normandie ait été jusqu'ici l'objet. Il est vivement à désirer que l'auteur nous donne bientôt un travail semblable sur les autres provinces ecclésiastiques de la Gaule romaine.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

HEINRICH FINKE, *Aus den Tagen Bonifaz VIII.* 1 vol. in-8° de 296 et CCXXII pages. Münster, Aschendorf, 1902.

Il est à craindre que la réputation de Boniface VIII ne soit, longtemps encore, l'objet de controverses. On se sent embarrassé entre les violences qu'il a commises et celles dont il a été victime. Les historiens sont

d'accord pour blâmer l'attentat d'Anagni, et nul ne saurait nier qu'en faisant arrêter en pleine Italie le chef de l'Église, Philippe le Bel a porté atteinte aux principes les plus respectables; mais tout en condamnant cet acte fatal, on peut se demander si la conduite du pape n'explique pas, sans l'excuser, l'exaspération de ses ennemis. Quoiqu'il reste aujourd'hui peu de chose des accusations portées contre Boniface dans le procès fait à sa mémoire, d'autres griefs subsistent, dont la réalité ne laisse guère place au respect et même à la pitié. Enfin ce que nous savions déjà de son caractère s'accentue et se précise à la lecture de documents nouveaux, et il ne semble pas que cet examen puisse aboutir à des conclusions favorables.

Les pièces originales et les textes de toutes sortes que M. Henri Finke, professeur à Fribourg-en-Brisgau, a récemment publiés à la fin de son volume sur le grand adversaire de Philippe le Bel, ont cela de particulier qu'elles nous fournissent, non sur la politique de Boniface, mais sur sa personne, ses sentiments et sa vie, des renseignements inattendus. D'autres recueils, comme la grande collection des *Registres de Boniface VIII*, publiée par M. Digard, nous donnent les actes officiels et administratifs de son gouvernement; les textes que M. Finke a réunis, et sur lesquels il fonde ses dissertations, ont un caractère plus intime.

Le premier en date est une relation du concile tenu à Paris en 1290, dans lequel le futur Boniface VIII, le cardinal Benoît Caëtani[1], montra quelque chose de cette vivacité qui six ans plus tard devait donner un caractère particulier à son pontificat[2]. Les documents suivants ont une valeur de premier ordre. Ce sont des rapports et des lettres closes adressés à Jacques II, roi d'Aragon, par ses procureurs ou ses correspondants en cour de Rome, entre les années 1294 et 1316. Toutes ces lettres sont empruntées aux archives de Barcelone. On sait combien sont rares, pour cette époque, les pièces de correspondance privée; les lettres closes retrouvées par M. Finke sont en papier, et portent toutes des traces de sceaux. Leur état de conservation, assez médiocre, explique les lacunes que présentent parfois les textes et l'incertitude ou l'incorrection d'assez nombreuses lectures; il semble que l'éditeur aurait pu corriger à première vue quelques erreurs matérielles, mais nous aurions mauvaise grâce à insister ici sur des peccadilles; les documents ont en eux-mêmes une autorité qui assure à leur éditeur toute notre reconnaissance. Nous

[1] Caëtani ou Gaëtani; nous nous conformons à l'usage adopté de nos jours par les représentants de cette illustre famille.

[2] La copie d'après laquelle a été publiée cette relation, faite au XVe siècle par le Dominicain Jacques de Soest, a été empruntée aux archives de cette ville.

nous bornerons à citer ici les lettres de Géraud d'Albalat en 1301 et 1302, et le journal de Lorenzo Martinez, où sont relatés presque jour par jour les événements de la cour pontificale entre le 15 janvier et le 21 mars 1302. C'est généralement en latin, quelquefois en catalan, que s'expriment les correspondants du roi d'Aragon; ils paraissent bien renseignés; les conversations qu'ils ont entendues sont rapportées par eux textuellement, et avec une vivacité d'expression qui donne à leurs rapports un caractère de grande sincérité.

Nous n'en dirons pas autant du mémoire rédigé pour la défense de Boniface VIII que M. Finke publie d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale. Ce factum, écrit vers 1308, a sans doute été destiné au cardinal François Caëtani, neveu de Boniface. Quoique les arguments mis en avant par l'auteur ne soient pas tous à dédaigner, le ton général de la pièce laisse au lecteur une impression d'évidente partialité; ce n'est pas un témoin sincère et attentif qui nous parle, c'est un partisan de Boniface VIII, qui va jusqu'à se demander si celui qu'il défend ne devrait pas être inscrit au nombre des saints. Plus on avance dans cette lecture, plus on voit se substituer à la justification systématique de Boniface un réquisitoire passionné contre Clément V. De pareilles élucubrations peuvent être intéressantes, mais ne doivent être utilisées qu'avec prudence.

Parmi les sources qui forment cet important recueil on doit signaler encore les emprunts faits, d'après un manuscrit du Vatican, aux écrits d'Arnaud de Villeneuve[1]. On sait que ce médecin célèbre s'est beaucoup occupé de politique religieuse et qu'il a dépensé une part de son activité littéraire à répandre ses idées sur la fin du monde et sur la réforme de l'Église. M. Finke publie, entre autres, son traité sur la venue de l'Antéchrist, les lettres par lesquelles il annonce au pape et aux cardinaux l'envoi de sa *Philosophia catholica*, la déclaration faite par lui, devant l'officialité de Gérone, au sujet de ses démêlés théologiques avec les Dominicains de cette ville. La mort de Boniface VIII n'arrête pas son activité et, le 2 juin 1304, il écrit à Benoît XI, sur la réforme de l'Église, une lettre très précieuse pour l'histoire de ses rapports avec Boniface. Benoît XI disparaît à son tour, et aussitôt Arnaud proteste en cour de Rome contre les torts qu'il impute à l'Université de Paris et contre les dénis de justice qu'il reproche au Saint-Siège. Un an plus tard, il

[1] Pour ne rien changer aux habitudes établies, nous laissons au nom d'Arnaud de Villeneuve, qui était espagnol, la forme sous laquelle il est généralement connu. Le nom de Vilanova est très fréquent en Catalogne.

présente à Clément V une supplique par laquelle il demande l'examen de ses écrits, confisqués par ordre de Benoît XI. Ces divers textes méritaient d'être classés, publiés et rapprochés les uns des autres.

C'est la découverte de ces documents qui a inspiré à M. Finke la pensée d'étudier à fond quelques-unes des questions relatives à Boniface VIII. Peut-être ne partagera-t-on pas toutes ses opinions, mais il est incontestable qu'il apporte en plus d'un point, sur des événements dramatiques et imparfaitement connus, des vues intéressantes et des faits nouveaux.

La première révélation de son livre est relative à l'âge de Boniface VIII. On dit couramment, sur la foi de textes peu sûrs, que le pape, en 1303, était âgé de 86 ans; or il paraît très probable, presque certain, qu'il avait quinze ou vingt ans de moins. S'il était né, comme on l'a cru, en 1220 ou même avant cette date, comment admettre qu'avec ses puissantes facultés, son ambition, sa haute naissance, il ait attendu jusqu'à l'âge de 60 ans son élévation au cardinalat? Jusqu'en 1260 on ne lui connaît d'autre fonction que celle de chanoine d'Anagni, et c'est alors seulement que le pape Alexandre IV, son parent, le fait entrer dans le chapitre de Todi; des témoignages sérieux nous apprennent qu'il était alors fort jeune, et lui-même a déclaré en 1302 qu'à cette époque il possédait depuis quarante ans la connaissance du droit; or on ne peut admettre qu'il ait fréquenté les écoles à 40 ans passés. D'autre part le cardinal Léonard Patrasso, son oncle, reçut de lui la pourpre en 1300, et lui survécut près de dix années, ce qui ferait de Patrasso un centenaire, si son neveu était mort à 86 ans. Boniface VIII a donc été beaucoup moins âgé qu'on ne le pense.

Nous ne pouvons que mentionner les pages dans lesquelles M. Finke a retracé le rôle joué par Benoît Gaëtani comme notaire, puis comme cardinal. D'après un document que le savant professeur de Fribourg-en-Brisgau n'a pas pu connaître, Boniface VIII déclara plus tard à des envoyés d'Édouard I[er] qu'il avait été assiégé dans la Tour de Londres, avec le cardinal légat Ottobono Fieschi, par Gilbert de Clare, comte de Gloucester, et que le prince Édouard, alors héritier du trône, les avait délivrés[(1)]. Son tempérament ardent et son instinct de domination se révélèrent, au temps où il était cardinal, en 1290, lorsqu'il parut comme légat au concile de Paris. Les discussions de cette assemblée et la part

(1) J. G. Black. *Edward I and Gascony*, *English historical Review*, 1902, p. 522. Ce siège eut lieu en 1268; voir *Flores historiarum*, éd. Luard, t. III, p. 13-16. Ottobono Fieschi, neveu d'Innocent IV, devint pape sous le nom d'Adrien V; son pontificat n'a duré que quelques jours.

qu'y prit Caëtani ont été exposées par M. Léopold Delisle, ici même et ailleurs, dans des termes que nous nous bornerons à rappeler. Prenant la défense des Dominicains et des Franciscains contre l'Université de Paris, le légat Benoît, par deux fois, adresse aux maîtres de l'Université de violentes apostrophes, les traite de sots, leur impose silence, raille sans aucun ménagement l'épiscopat français, suspend les leçons de maître Henri de Gand, qui avait revendiqué le droit de discuter les privilèges accordés par le Saint-Siège aux religieux[1]. Il apparaît dès lors comme un homme qui ne peut tolérer aucune résistance et n'entend épargner personne.

A peine devenu pape, il se montre d'une dureté impitoyable envers son vénérable prédécesseur, Célestin V. On sait l'histoire du pieux solitaire Pierre de Murrone, arraché à sa retraite et élevé au trône pontifical en considération de ses vertus. Après quelques mois passés dans les grandeurs et les tribulations, le saint homme, qui certainement n'était pas fait pour gouverner l'Église, doutant de lui-même et croyant bien faire, renonce à porter le fardeau dont on l'avait chargé. On a dit que des cardinaux l'ont poussé à déposer la tiare, et les détracteurs de Boniface VIII ont accusé leur adversaire d'avoir travaillé, par les moyens les plus coupables, à provoquer cette abdication. D'accord avec d'autres savants, M. Finke admet qu'elle a dû être spontanée, et qu'elle s'explique naturellement par la modestie ou la timidité de Célestin[2]. A ceux qui ont prétendu que Célestin V, enfermé au château de Fumone, y est mort tué par ordre de Boniface VIII, il répond avec toute apparence de raison que cette accusation de meurtre est une calomnie[3]. Il reste établi que Célestin a fini ses jours dans une dure captivité, qu'il n'avait rien fait pour mériter un traitement aussi cruel, et que pour n'avoir pas directement attenté à sa vie, Boniface VIII n'en est pas moins l'auteur de sa mort. Il s'agissait de conserver le pouvoir; Célestin était gênant et pouvait devenir dangereux; on l'a supprimé en l'enfermant.

Il fallait à Boniface une autorité absolue, sans opposition possible; or le collège des cardinaux, quoique ses pouvoirs fussent mal définis, était en mesure de créer au pape des difficultés. Dans un chapitre très intéressant, M. Finke initie ses lecteurs aux sentiments de Boniface VIII à l'égard du Sacré Collège, aux procédés dont il a fait usage pour le mettre entièrement sous sa dépendance ou se passer de lui. Le pape s'efforce de

[1] Finke, sources, pièce I. Voir les deux mémoires de M. Léopold Delisle, *Le concile national de Paris en 1290*, *Journal des Savants*, 1895, p. 240, et *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 1895, p. 114.

[2] P. 39.

[3] P. 266.

rendre aussi rares que possible les consistoires; il prend de nombreuses mesures sans que les cardinaux soient consultés : « Ce qu'il lui plaisait de faire, dit un chroniqueur, aucun des cardinaux n'osait s'y opposer, même en parole, à plus forte raison de fait » (p. 94, note 2). Les représentants du roi d'Aragon, dans leurs correspondances, ne s'y sont pas trompés; le pape ne veut pas que les cardinaux le gênent : « Lorsqu'on lui dit de soumettre une question au consistoire, il en est aussi vexé que si on lui mettait le couteau sur la gorge » (pièce 9; p. XXIX). Un évêque raconte qu'à plusieurs reprises il a insisté auprès de Boniface VIII pour qu'il évoquât une affaire au consistoire : « Le pape s'en est fâché, et a répondu qu'il avait déjà parlé superficiellement de cette affaire aux cardinaux, qu'on n'avait plus à s'en occuper, que ce qu'il ferait lui-même serait valable » (p. XXVII). Il entend dire un jour qu'on s'attend à lui voir faire une nouvelle promotion, et voici toute sa réponse : « Certaines gens disent ou croient que nous devrions créer des cardinaux; le moment nous paraît bien plutôt venu d'en déposer quelques-uns que d'en créer » (pièce 10; p. L).

Avec de telles dispositions, on conçoit à quels sentiments il a dû s'abandonner le jour où il a rencontré chez quelques-uns de ses cardinaux une hostilité déclarée. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer la lutte de Boniface VIII contre les Colonna, le cardinal Jacques, son neveu le cardinal Pierre, ses deux autres neveux, Jacques dit *Sciarra* et Étienne. M. Finke établit que dès les premiers temps du nouveau règne, les cardinaux Colonna ont constitué, au sein du Sacré Collège, un parti contre le pape, qu'ils se sont mis d'accord avec le célèbre poète franciscain Jacopone da Todi et avec le monde monastique, mécontent de Boniface VIII. Il montre les origines de cette terrible querelle, résume les griefs articulés contre les Colonna dans la bulle qui les a condamnés, surtout dans le discours que le pape a prononcé contre eux le 10 mai 1297, quelques jours après qu'Étienne Colonna avait enlevé, aux portes de Rome, le trésor pontifical. Ce coup d'audace a mis Boniface VIII dans la nécessité d'agir; mais quelle action! Deux cardinaux, et avec eux plusieurs membres de leur puissante famille, excommuniés, dépouillés de leurs biens, la croisade prêchée contre eux, les forteresses des Colonna prises et livrées aux flammes. Palestrina, qui résistait, capitule par l'effet d'une trahison que Dante a flétrie. Alors, tandis que les vaincus vont, la corde au cou, se jeter aux pieds du pape, cette malheureuse ville, l'antique Préneste, qui avait retrouvé son ancienne prospérité après les fureurs de Sylla, est anéantie. Tout y est détruit, sauf la cathédrale; on la remplace par une bourgade, la cité Papale, créée de toutes pièces dans la plaine voisine, et

bientôt rasée à son tour. Palestrina ne s'est pas relevée, et ce que nous voyons d'elle n'est plus que l'ombre d'un passé à jamais disparu. En la visitant, on est frappé du contraste qu'offrent aux yeux la beauté du site et la misère des habitations; depuis les parties les plus élevées de la ville, qui s'élève sur la première pente des montagnes, on voit se dérouler au loin un magnifique paysage, encadré en face par les monts des Volsques et du côté de Rome par le mont Albain; mais tout autour de soi on n'aperçoit que de pauvres masures. Ce que Boniface VIII a voulu détruire est bien mort.

On se détruit soi-même, à lutter ainsi contre tout et contre tout le monde. Notez que la guerre de Boniface et des Colonna fait l'effet d'une simple escarmouche, comparée à la lutte contre Philippe le Bel. La constitution d'un athlète n'aurait pas résisté à un pareil régime, et la santé de Boniface VIII était depuis longtemps altérée. Nous sommes portés à nous représenter comme un homme robuste ce fougueux champion des droits de l'Église, et c'est le contraire qui est vrai. Même avant son avènement, il paraît avoir été souvent malade, et les jours pendant lesquels il n'a pas été souffrant ont été rares au temps de son pontificat. On lit dans les correspondances aragonaises, à la date du 13 septembre 1299 : « Notre seigneur le pape, pour se remettre le corps, a quitté Anagni et s'est rendu dans ses châteaux » (pièce 3). Un an plus tard il se trouve mieux, et le 2 novembre 1300 quelqu'un écrit de Rome au roi Jacques II : « Le seigneur pape et tous les cardinaux vont bien; le seigneur pape, depuis trois ans, n'a jamais été si bien portant qu'en ce moment » (pièce 5). Boniface, dans les derniers temps de sa vie, a reçu les soins d'un médecin très habile, Arnaud de Villeneuve; il a dû à ce favori d'un jour une amélioration qui n'a pas duré; il s'est brouillé avec lui, parce qu'Arnaud avait sur le gouvernement de l'Église des idées qui n'étaient pas les siennes, et quand il est mort, Arnaud ne l'a pas regretté.

Rien n'est plus intéressant que de voir dans leurs relations intimes ces deux hommes si utiles l'un à l'autre et qui en fin de compte n'ont pas pu s'entendre. Médecin, alchimiste, théologien et prophète, auteur de traités célèbres sur les maladies et leur traitement en même temps que praticien très adroit, Arnaud de Villeneuve était aussi un voyageur infatigable; entre les faveurs que lui assurait le roi d'Aragon et celles qu'il allait demander au pape, il courait le monde, semant ses idées et s'exposant pour elles. Venu à Paris, à la fin de 1299, comme envoyé du roi d'Aragon, il est dénoncé par les maîtres de l'Université à l'official, à cause des opinions énoncées dans son traité sur la venue de l'Antéchrist, et jeté en prison. Délivré grâce à de puissantes interventions, et à une abjuration

IMPRIMERIE NATIONALE.

contrainte, contre laquelle il a toujours protesté, il se rend à la cour pontificale au commencement de 1301; le pape, prévenu contre lui, le fait incarcérer, puis lui impose une sorte de rétractation. A quelque temps de là tout change; Arnaud a guéri Boniface VIII, dont il est devenu le familier.

Le pape annonce cette bonne nouvelle à Charles II, roi de Naples[1]: il a découvert un Catalan, qui, seul entre tous, se trouve être un brave homme, capable de faire le bien, un médecin qui le guérit de la pierre, qui lui fait passer ses autres douleurs, qui le fait vivre :

Nuper dixit papa regi Karulo : « Invenisti unquam Catalanum benefacientem et qui bona operaretur? » Respondit rex : « Pater, multi Catalani sunt boni. » Dixit papa : « Immo est magnum miraculum quod aliquis Catalanus faciat bonum; et ego non inveni unquam qui faceret, nisi modo; inveni enim unum Catalanum facientem bona, scilicet magistrum Arnaldum de Villanova, qui fecit michi sigilla aurea et quoddam bracale, que deffero, et servant me a dolore lapidis et multis aliis doloribus, et facit me vivere[2]. »

Comme on est au fort de l'été, Boniface VIII, ne voulant pas que cet homme précieux souffre de la chaleur, le fait partir d'Anagni, le 10 juillet, pour son château de Scurcola, et là, maître Arnaud mène une vie tellement solitaire, que personne ne peut arriver jusqu'à lui[3]; il travaille à la fenêtre de la chapelle, d'où l'on voit au loin s'élever Anagni; la porte est bien close, maître Arnaud est heureux et tranquille :

Ubi studium suum ad fenestram capelle, de qua prospiciebatur Anagnia, collocavit, et ibidem in sua contemplatione, clauso post se hostio, sepius letabatur[4]...

Dans cette agréable retraite, il compose pour son nouveau protecteur son *Regimen sanitatis*, et Boniface, après l'avoir lu, s'écrie : « Cet homme est le plus grand clerc qu'il y ait au monde. » Il raconte à ses cardinaux qu'au mois de juillet passé, alors que le soleil était sous le signe du Lion, maître Arnaud lui a fabriqué une certaine médaille et un bandage; quand il les porte, les douleurs que la pierre lui causait s'évanouissent; et les cardinaux de s'étonner que maître Arnaud se mêle de pareilles choses, que le pape ose les publier et les soutenir[5].

Mais il ne faut pas croire qu'Arnaud de Villeneuve consacre toutes ses

[1] On sait que Charles II, comme son père et ses descendants, a porté le titre de roi de Sicile; dans la pratique, on est obligé de l'appeler roi de Naples, pour éviter une confusion avec les princes aragonais qui régnaient en Sicile.

[2] Pièce 9; p. XXXVI; lettre du 14 septembre 1301.

[3] P. XXX.

[4] Arnaud de Villeneuve à Benoît XI, p. CLXXIX.

[5] Pièce 9; p. XXX.

heures à l'étude de la médecine. En septembre, deux envoyés de son maître le roi d'Aragon, Géraud d'Albalat et Bérenger de Montealegre, ont réussi à le joindre; ils l'ont trouvé malade d'un coup de soleil, dont il avait été frappé au mois de juillet : « Patitur dolorem magnum in capite, propter solem, qui mense julii caput et ejus cerebrum perforavit ac etiam penetravit[1]. » En entendant dire à Géraud que Jacques II se plaint d'être peu en faveur à la cour du pape, Arnaud s'empresse de le rassurer : « Ne vous affligez pour rien de ce que vous pourrez voir ou entendre, et soyez bien convaincu que d'ici peu la situation de l'Église sera changée. Veillez avec le plus grand soin aux affaires de notre seigneur le roi d'Aragon; soyez sûr que notre roi aura en cour de Rome plus de puissance et de faveur qu'aucun prince n'en a eu de mémoire d'homme. Ne vous désespérez pas; bientôt vous verrez d'étranges choses, et à coup sûr ceux que vous priez aujourd'hui en viendront à vous supplier. » Qu'avait bien pu voir ou deviner maître Arnaud de Villeneuve? Il ne s'agit pas ici de prophéties plus ou moins vagues, comme celles dont il a rempli son traité sur la venue de l'Antéchrist; avec son expérience et son coup d'œil sûr, il avait certainement remarqué que les affaires du pape étaient en mauvais train, que Boniface, entouré d'ennemis, marchait à un désastre. Nul doute qu'il n'ait alors adressé au pape de graves avertissements, car au mois de mars 1302 Géraud d'Albalat écrit au roi son maître : « On fait grand bruit à la cour, et même parmi les grands, des propos tenus par maître Arnaud de Villeneuve; on dit que ses prédictions commencent à se vérifier[2]. »

Arnaud était trop avisé pour rester auprès d'un prince violent, qu'il avait averti, à qui ses conseils avaient certainement déplu. C'est de Nice, où il se trouve malade, qu'il écrit au pape, le 29 août suivant, en lui envoyant un nouveau traité, la *Philosophia catholica*[3]. Il raconte qu'étant à se promener dans une chapelle (peut-être celle de Scurcola), il a tout à coup vu paraître devant lui cette devise : « Assieds-toi vite; écris. » Il s'est hâté d'écrire son livre, il l'a scellé de son cachet et l'adresse à Boniface VIII. Le pape a dû comprendre que lors de leur première rencontre Arnaud était absolument désintéressé, mais il a tout d'abord écouté les avis des orgueilleux et s'est montré dur envers un humble : « A principio michi parvulo duriciem ostendisti. » C'est Dieu lui-même qui a permis à maître Arnaud d'entrer en grâce auprès de Boniface VIII, et sans autre allusion à une nouvelle disgrâce, Arnaud, après des adju-

[1] Pièce 9; p. XXXII. — [2] Pièce 11; p. LVI; lettre du 18 mars 1302. — [3] Pièce 22; p. CLX.

rations qui la laissent deviner, termine sa lettre par une redoutable prophétie : « Vous serez expulsé en même temps de votre ministère et de votre pays; vous serez emmené en exil; le tombeau que vous vous êtes fait tailler restera vide, vos ennemis le renverseront et le souilleront. » Il semble qu'on entende s'avancer vers Anagni Nogaret, Sciarra et les bandes de Rinaldo da Supino.

La prédiction d'Arnaud s'est réalisée; le vaincu d'Anagni est mort dans la honte et dans le désespoir, et l'année suivante c'est à Benoît XI que l'ancien médecin de Boniface VIII exprime ses idées sur la réforme du clergé[1]. Arnaud triomphe; l'homme qui avait dédaigné ses avis a succombé :

Et quia neglexit aut sprevit, complevit in eo Dominus verbum suum : primo, quoniam in exilium transportavit eundem, quia tocius parentele solacio[2] destitutum et ab indigenis separatum compulit eum cum advena tantummodo, scilicet cum Yspano[3], degere cum merore. Et ad majorem hujus exilii admirationem et evidentiam divine virtutis taliter eum constituit exulem in nido sue originis[4], in trono sue gloriationis, in brachio sui roboris, in castro sue tuitionis. Secundo etiam complevit in eo verbum, quia evacuavit sepulcrum, quod sibi exciderat, non cadaveri suo.

La lettre se termine par des avertissements d'une rudesse audacieuse adressés à Benoît XI. Certes la lecture de ces pages est émouvante; la passion, la rancune, l'orgueil blessé s'y rencontrent à toutes les lignes, mais on y cherche un mot de reconnaissance, de respect ou de compassion, et on ne le trouve pas.

Dans leurs jugements pleins d'amertume, ceux qui voyaient de près ce grand représentant de l'absolutisme théocratique ne nous ont guère parlé que de ses défauts. « Le pape, nous dit l'un d'eux, ne s'occupe que de trois choses, auxquelles il applique tous ses efforts : vivre longtemps, amasser de l'argent, procurer aux siens richesse, magnificence et pouvoir[5]. » S'il exagère l'importance de quelque affaire, c'est pour en tirer un prétexte à extorsions, et l'on s'empresse d'ajouter que « c'est sa façon d'agir avec tous ceux dont il espère obtenir de l'argent »; on l'accuse d'un goût immodéré pour « l'or d'Espagne[6]. » En le regardant avec impartialité, ses ennemis eux-mêmes auraient pu découvrir en lui des qualités vraiment royales, et sans doute ils auraient été moins disposés à le

[1] Pièce 26; p. CLXXVII; 2 juin 1304.

[2] Le texte porte : « desolacio. »

[3] Le cardinal Pierre, évêque de Sabine, Espagnol, l'un des deux seuls cardinaux qui soient restés auprès du pape lors de l'attentat d'Anagni.

[4] Anagni.

[5] Pièce 9; p. XXXI.

[6] P. XXIX.

mal juger s'il s'était montré moins enclin à la colère; mais lorsqu'elle le dominait, il devenait dur, injuste et trop souvent grossier.

Il n'y a pas lieu de rappeler ici les excès de langage auxquels il a pu se livrer contre les Colonna ou contre Philippe le Bel; et l'on trouvera tout naturel qu'il n'ait pas toujours parlé des Français en termes convenables. Son aversion pour eux datait de loin; il a bien dit, en 1302, qu'avant son avènement il avait toujours été du parti français : « Ego semper, quamdiu fui in cardinalatu, fui gallicus; » cependant, dès 1300, ces sentiments bienveillants, s'ils ont jamais existé, avaient bien changé, puisqu'il ne se gênait pas pour le déclarer à des envoyés d'Édouard Ier : « Qui ad affaire ové Fraunceis, ad affaire ové deable[1]. » A tout prendre, la lutte avec la France s'est annoncée longtemps avant la crise finale, et l'on conçoit que Boniface VIII se soit senti peu porté à ménager ses ennemis du lendemain. Il nous paraît plus intéressant d'examiner ses procédés à l'égard de gens qui étaient pour lui des subordonnés, des alliés, ou simplement des indifférents.

Il ne les épargnait guère; clercs ou laïques, grands et petits, tous étaient traités avec une singulière désinvolture. En février 1302, des religieux Augustins s'étant plaints d'avoir été maltraités par l'évêque d'Ancone, le pape leur dit, en plein consistoire : « On reçoit dans les ordres beaucoup de ribauds et d'hommes vils[2]. » Il accuse leur prieur d'être un mangeur et un buveur, puis il se tourne vers son neveu, le cardinal François Caëtani, en lui disant : « Et toi, François, écris à cet évêque de bien les corriger. » C'est aussi en consistoire qu'au mois de mars suivant le prieur des Dominicains et le gardien des Franciscains de Milan sont réprimandés par le pape[3], et que Boniface traite de « maudits frères » les religieux de ces deux ordres[4]. Il défend qu'on s'adresse à lui, en consistoire public, pour des affaires concernant les collations de prébendes, et ceux qui contreviennent à cet ordre s'exposent à être roués de coups : « et unus, qui ibidem fecit contrarium, fuit egregie verberatus[5]. » Il raille sans pitié le nouveau patriarche de Constantinople, en lui disant « qu'il n'a pas une tête de patriarche »; il l'oblige à résigner sa dignité, puis il le nomme lui-même par provision, en unissant à son

[1] Relation, écrite en français, de conférences que l'évêque de Winchester et d'autres envoyés d'Édouard Ier eurent avec Boniface VIII, à Scurcola, les 21, 22 et 24 août 1300. *English historical Review*, 1902, p. 523. Dans l'une de ces entrevues, Boniface VIII, s'offrant comme arbitre entre Édouard Ier et Philippe le Bel, montre à l'égard du roi de France une véritable duplicité (p. 525).

[2] Pièce 10; p. XLI.

[3] Pièce 10; 13-14 mars 1302.

[4] Pièce 10; p. XLVIII; 21 mars 1302.

[5] Pièce 10; p. XXXVIII.

patriarchat l'archevêché de Crète; ces procédés arbitraires s'aggravent d'une plaisanterie peu digne : « Vous avez demandé une chose, vous en obtiendrez deux[1]. » Trouvant comique le surnom du nouvel évêque d'Orvieto, il ne se fait pas faute de le lui dire : « On nous a donné de vous un bon témoignage, mais vous avez un vilain nom[2]. » A l'entendre, les Florentins sont faux, ils sont des menteurs et des usuriers[3]. Ceux qu'on malmène ainsi ne cachent pas leur mécontentement : le représentant du roi d'Aragon, Géraud d'Albalat, auquel le cardinal Gérard de Parme vient de dire : « Béni soit le roi d'Aragon, lui et tous les siens, » répond crûment : « Mon père, ce n'est pas ainsi que s'exprime notre sire, qui traite de faux et d'infidèles tous les Catalans et les Aragonais, qui dans ses consistoires publics les diffame et se plaint même très fort de notre roi. » — « Ne vous occupez pas de ce que dit le pape, » lui répond le cardinal[4].

C'est en termes durs et blessants (*dura et aspera verba*) qu'il s'exprime sur le compte de Jacques II, roi d'Aragon[5]. Le roi de Naples s'étant avisé de lui adresser des demandes au nom de ce prince, il répond, après un long silence : « J'entends faire d'abord mes propres affaires, ensuite celles des autres[6]. » Il prononce, en parlant de Jacques II, des paroles « fielleuses et virulentes[7] ». On est tellement habitué à ses propos désobligeants, que lorsqu'il oublie d'attaquer quelqu'un, cette preuve de modération est remarquée. Charles II d'Anjou lui ayant fait un pompeux éloge de sa belle-fille Yolande, sœur du roi d'Aragon, le pape l'écoute avec patience : « Il n'a pas pu répondre une seule parole mordante[8]. » Les infants de La Cerda, fils de Blanche de France et petits-fils de saint Louis, sont traités de misérables et de méchants[9]. Le plus mal partagé de tous est cet excellent roi Charles II, le vassal et l'allié du Saint-Siège, qui, en voyant s'élever le conflit entre le pape et Philippe le Bel, s'est spontanément offert comme médiateur[10]. Géraud d'Albalat ne fait qu'une simple allusion à une violente querelle, dans laquelle Charles a fini par se révolter contre les injures dont le pape l'accablait[11]; on en trouve le récit détaillé dans le journal de Lorenzo Martinez :

IIII nonas (marcii), papa vituperavit regem Karolum valde, dicendo quod non erat homo, ymmo vilissimus ribaldus, et quod ipse sustinuerat [eum], cum alias

(1) Pièce 10; p. XXXIX.

(2) « Licet malum habeas nomen. » — Et vocabatur Totot. » Pièce 10; p. XXXIX.

(3) Pièce 8; p. XXV.

(4) Pièce 11; p. LIII; 18 mars 1302.

(5) Pièce 3; p. XV.

(6) Pièce 9; p. XXXIV.

(7) « Verba fellita et virulenta. » *L. cit.*

(8) « Nec ullum verbum mordax potuit respondere. » Pièce 9; p. XXXVI.

(9) « Vilissimi et multum mali. » Pièce 9; p. XXVII.

(10) Pièce 11; p. LVIII.

(11) Pièce 11; p. LI; 4 mars 1302.

terra absorbuisset eum. Et hoc, ut dicitur, faciebat scienter, ut pro nepote haberet Gayetam pro pecunia, quam papa jam dedit, et dare nolebat. Et factum fuisset, nisi quod papa volebat quod nepos haberet Gayetam in feudum ab ecclesia; et si in feudum regis voluisset, habebat. Et rex dixit domino pape quod semper vituperaverat eum et sine causa, et sustinuerat pacienter et ultra posse, et amodo non posset amplius sustinere. Nam ipse veniebat ad eum cum humilitate qua poterat, et ipse eum semper recipiebat cum superbia qua poterat. Et intendebat quod hoc fiebat ut daret nepoti Gayetam : « Et si bene, pater, inspiciatis qui sunt vestri, satis habent et satis eis dedi. » Tunc papa iratus dixit : « Nonne scis quod tibi possem auferre regnum ? » Qui dixit : « Nescio. » Et recesserunt ab invicem valde irati; et stetit rex IX diebus, quod non vidit papam [1].

Voilà comment Boniface VIII traitait ses amis; à ses ennemis il souhaitait tout simplement la mort : « Notre sire le pape est jeune, sain et robuste; il dit qu'il vivra jusqu'à ce que ses ennemis soient tous étouffés [2]. »

On comprend qu'en dépit de supériorités réelles, un tel homme n'ait été ni aimé ni regretté. Peu de jours après son avènement, le bruit de sa mort s'étant répandu dans Naples, la population manifeste une joie si indécente que Charles II est obligé de sévir [3]. Les cardinaux en veulent à maître Arnaud de Villeneuve de l'avoir guéri : « Sans lui, le pape serait déjà enterré [4]. » « Tout le monde désire sa mort [5]. » On a plusieurs fois remarqué que lors de l'attentat d'Anagni, la population de cette ville, sa patrie, commença par l'abandonner, que deux cardinaux seulement lui sont restés fidèles, et que l'un d'eux était Espagnol.

La dureté de Boniface VIII, ses habitudes de violence et l'abandon dans lequel ses amis l'ont laissé nous font plus d'impression que les attaques de Philippe le Bel. M. Finke consacre un chapitre à la critique des réquisitoires composés après la mort du pape par les légistes français dans un procès qui ne pouvait aboutir. Actes d'accusation et dépositions de témoins, tout lui paraît suspect, et certainement il a raison; il déclare aussi que de toute cette vilaine affaire se dégage une impression peu favorable à la mémoire du pape, et là encore il ne se trompe pas. Il va sans dire que les adversaires de Boniface VIII, en cherchant à le perdre dans l'estime du monde chrétien, se placent à un point de vue qui ne peut être le nôtre. S'ils ont désiré une condamnation judiciaire fondée sur l'hypothèse ou la réalité de crimes bien définis, ils ont échoué; s'ils se sont simplement proposé de frapper les imaginations et de déshonorer

(1) Pièce 10; p. XLV.
(2) Pièce 10; p. XLVII.
(3) Page 45.
(4) Pièce 9; p. XXXI.
(5) Page XXXIV.

un ennemi mort, ils n'ont réussi qu'à moitié. Il est ridicule de lancer contre un pape une accusation d'hérésie en se fondant sur les termes grossiers dont il a pu faire usage pour parler des Français; il est bien grave de proclamer que Boniface VIII a fait tuer Célestin V quand il s'est borné à le laisser mourir en prison après l'y avoir mis sans motif; et nous n'avons pas la pensée de prendre au sérieux les imputations d'immoralité, d'habitudes vicieuses, de rapports avec les puissances infernales, qu'on trouve dans ce vilain procès comme dans tant d'autres. Mais il y a dans la vie de Boniface des faits et des paroles qui laissent une impression désastreuse. Les discours qu'il a prononcés, avant d'être pape, au concile de Paris, les propos que lui prêtent les correspondances aragonaises conservées à Barcelone, les révélations d'Arnaud de Villeneuve, nous apprennent, sur le caractère de cet homme qu'on a tant combattu, tant discuté, des choses peu honorables. Il vaudrait mieux pour Boniface VIII que ces documents n'eussent pas été retrouvés.

Élie BERGER.

Une tentative de conquête du Mozambique portugais par les Hollandais en 1662.

H. C. V. Leibbrandt. *Precis of the Archives of the Cape of Good Hope. — Journal 1662-70.* 1 vol. in-8°. — Cape Town, W. A. Richards and Sons, 1901.

I. La lutte que le gouvernement des Pays-Bas ou, pour mieux dire, la Compagnie néerlandaise des Indes orientales avait, depuis les premières années du XVII^e siècle, engagée contre les colonies hispano-portugaises d'Extrême Orient prit, vers 1650, un caractère particulier de violence. Non contente d'avoir établi sa suprématie dans les îles de la Sonde par la fondation de Batavia, capitale administrative, commerciale et militaire, et par l'érection de forteresses aux Moluques et aux Célèbes, à Timor, à Sumbawa, à Sumatra et à Malacca, la Compagnie des Indes voulut ruiner la puissance de ses rivaux en étendant son hégémonie maritime sur toute la surface de l'Océan Indien.

En sept ans, les principales forteresses que les Portugais possédaient depuis plus d'un siècle sur les rivages de l'Indoustan tombèrent aux mains des Hollandais : Colombo et Calicut en 1656, Jaffanapatam

et Tuticorin en 1658, Negapatam en 1660, Tangacheri en 1661, et, finalement, Cochin, la pierre angulaire de leur domination, en janvier 1663.

Tous ces faits sont connus. Mais ce qu'on ignorait jusqu'à présent, c'est que, conjointement à cette action énergique sur les rivages septentrionaux de l'Océan Indien, le Conseil des Dix-Sept Directeurs [1] de la Compagnie des Indes conçut le projet, pour achever sa victoire, d'attaquer les Portugais sur la côte orientale d'Afrique et qu'il arma, en 1662, une puissante escadre pour leur enlever la forteresse qu'ils occupaient dans l'île de Mozambique depuis 1508.

Dans l'ensemble du système colonial et maritime du Portugal, cette place avait une importance de premier ordre.

Voyageant aujourd'hui dans des navires confortables et même luxueux, nous nous représentons difficilement les misères qu'enduraient les marins des temps passés. Entre l'Europe et l'Inde, la traversée s'effectuait rarement en moins de sept à huit mois. Pendant ces voyages interminables les santés s'altéraient. Nourris de légumes secs et de viande salée, buvant de l'eau qui à la longue se corrompait, souvent même ne touchant qu'une ration insuffisante de cet élément indispensable à l'organisme humain, conservant sur le corps des vêtements mouillés par la pluie et les paquets de mer, allant coucher sur le pont pour fuir l'odeur nauséabonde de la cabine commune, les hommes tombaient malades en grand nombre. Le scorbut, devenu maintenant presque exclusivement une affection des expéditions polaires, sévissait alors sur tous les océans. Loin d'être la règle, les traversées qui s'effectuaient sans immersion de cadavres étaient exceptionnelles.

Pour éviter la maladie ou en arrêter les effets funestes, on ne connaissait qu'un moyen : s'arrêter souvent en des points où le commissaire du bord pût renouveler la provision d'eau pure et à l'ordinaire des pois chiches et des haricots secs substituer des légumes : choux, carottes, salade, cresson, radis, et des fruits, notamment des oranges et des citrons, dont le jus est un remède efficace contre le scorbut.

Or l'île même de Mozambique produisait en abondance des oranges, des citrons et des bananes. De Madagascar, située à petite distance, les Portugais tiraient du riz et du bétail en aussi grande quantité qu'il leur

[1] Les six Sociétés ou *Chambres* dont la fédération constituait la Compagnie néerlandaise des Indes orientales étaient représentées au Conseil des Directeurs dans la proportion suivante : la Chambre d'Amsterdam y envoyait huit délégués; celle de Middelburg quatre; celle de Delft un; celle de Rotterdam un; celle de Hoorn un; celle d'Enckhuyzen un; le dix-septième membre était nommé par l'une des cinq dernières chambres, à tour de rôle.

IMPRIMERIE NATIONALE.

plaisait. C'était donc, comme on disait alors, « une place de rafraîchissement ». Le géographe hollandais Johan Blaeu en résumait en ces termes l'importance économique dans son *Africa*, qui paraissait, en cette même année 1662, à Amsterdam : « C'est une place admirablement située pour les navires qui du Portugal se rendent à Goa. Elle rétablit les marins dont la santé a été ébranlée par sept à huit mois de navigation, les tempêtes et les chaleurs. . . . . Sans elle, la navigation de l'Inde serait entourée des plus grandes difficultés. . . . . C'est pourquoi le roi des Espagnes y a aménagé non seulement un hôpital public, mais encore un grenier et un magasin de vivres [1]. »

Les Directeurs de la Compagnie des Indes orientales présumaient donc que l'occupation de fort du Mozambique porterait un coup terrible aux Portugais et précipiterait peut-être la ruine imminente de leur hégémonie dans l'Océan Indien.

Mais elle devait présenter encore à leurs yeux un autre avantage. Elle doterait la Compagnie des Indes d'un nouveau port de relâche pour ses flottes, qui, chaque année, se rendaient des Pays-Bas aux îles de la Sonde et revenaient des îles de la Sonde aux Pays-Bas.

Pendant la décade 1650-1660, les Directeurs se préoccupent d'aménager sur la route des Indes des escales pour leurs navires. En 1652, celle du Cap de Bonne-Espérance est établie, et le commandeur Johan van Riebeeck y dessine les premiers carrés de ce *jardin* dont, au XVIII^e siècle, la réputation devint universelle parmi tous les marins. Dès 1653, les produits du potager rendent de précieux services aux navires de passage. Mais le mouillage de la baie de la Table présente des inconvénients : l'accès en est souvent malaisé, et elle est parfois balayée par de violents coups de vent du sud-est, qui mettent en péril les navires à l'ancre.

Malgré tous ses avantages, cette escale ne satisfait donc pas pleinement les Directeurs de la Compagnie. Les yeux sur la carte des océans, ils cherchent à en découvrir de moins imparfaites. Ils pensent à la baie de Saldanha, profonde échancrure qui s'ouvre sur la côte occidentale d'Afrique, à une centaine de kilomètres au nord du Cap, et ils invitent van Riebeeck à leur donner sur ce point des renseignements nautiques et économiques. Ils pensent à l'île Tristan da Cunha, dans l'Atlantique austral, et, en 1655, ils la font explorer pour savoir si leurs navires y pourraient trouver de bonnes denrées fraîches, de l'eau et une bonne rade.

Mais ces reconnaissances ne donnèrent aucun résultat.

(1) *Africa, quæ est geographiæ Blavianæ pars tertia.* — Amsterdam, in-f°, 1662, p. 137.

En outre, un événement survint en 1659 qui rendit plus nécessaire encore pour la Compagnie des Indes la possession de nouveaux points de relâche. L'île de Sainte-Hélène n'avait jusqu'alors été occupée par aucune puissance européenne. C'était une *terra nullius*; et les Hollandais, de même que les Français, les Anglais et les Portugais, s'y pourvoyaient, au passage, d'eau fraîche, de fruits et de porcs. Mais, en 1659, les Anglais s'y établirent en maîtres, et d'une terre neutre firent une possession britannique. Dès lors les navires hollandais n'y eurent plus aussi librement accès que par le passé.

Or, située sur la grande voie maritime du Cap à Ceylan, Mozambique convenait à l'établissement d'une escale hollandaise. Les raisons économiques se joignaient donc aux raisons politiques pour inciter les Directeurs de la Compagnie à en tenter la conquête.

Les renseignements relatifs à l'expédition organisée dans ce but par le Conseil des Directeurs sont contenus dans les *Journaux du gouvernement du Cap de Bonne-Espérance* pour les années 1662 et 1663. M. H. Carel Vos Leibbrandt, conservateur des Archives du Cap, vient de traduire du hollandais en anglais et de publier ces *Journaux*, ainsi que ceux des années subséquentes.

Ces documents éclairent d'une lumière très vive l'histoire de l'Afrique australe et celle des entreprises coloniales des Européens dans l'Océan Atlantique et dans l'Océan Indien, à l'époque moderne. Nous devons donc une vive reconnaissance à M. Leibbrandt de les avoir mis à la portée de tous. Nous nous permettrons cependant de signaler dans son ouvrage deux imperfections : la première, c'est l'absence d'une notice préliminaire expliquant la manière dont ces *Journaux* étaient tenus et donnant quelques notions biographiques sur leurs rédacteurs; la seconde, c'est le défaut d'un index des noms de personnes et de lieux qui faciliterait singulièrement aux historiens l'usage de ces textes.

II. Les Directeurs de la Compagnie armèrent spécialement cinq navires pour l'expédition du Mozambique. Ils y joignirent deux des bâtiments affectés habituellement à la ligne de Java, et un petit yacht qui, après la campagne, devait rester au Cap comme stationnaire permanent[1].

La concentration s'opéra au Cap de Bonne-Espérance, dans la baie de la Table, où les navires arrivèrent aux dates suivantes : *Zeeridder*, 6 juin 1662; *Velthoen*, 1er août 1662; *Coghe*, 29 août 1662; *Vlaardingen*,

[1] La composition de l'escadre, fixée en Hollande en février 1662, fut finalement légèrement modifiée par la substitution du *Zeeridder* au *Waterhoen*.

1er septembre 1662; *Kennemerland*, 2 septembre 1662; *Rhynland*, 2 septembre 1662; *Wapen van Zeeland*, 7 septembre 1662 [1].

L'officier investi du commandement de l'expédition se nommait Hubert Lairesse ou de Lairesse [2]. Nous possédons sur lui peu de renseignements biographiques; il n'est cependant pas absolument inconnu. Nous savons notamment qu'en 1654, s'étant élevé dans la hiérarchie des fonctionnaires de la Compagnie des Indes orientales au grade d'*Opperkoopman*, c'est-à-dire de Marchand de première classe, il commanda une de ces flottes qui revenaient des Indes chargées de sucre, de poivre et de bois précieux, et dont l'arrivée régulière aux Pays-Bas permettait de distribuer aux actionnaires de la Compagnie les énormes dividendes qui, à cette époque, oscillaient, selon les années, entre 12 1/2 et 40 0/0 [3].

Pour conserver à l'expédition du Mozambique le secret, qu'il considérait comme indispensable à son succès, le Conseil des Directeurs avait envoyé directement au commandeur du Cap, alors Zacharias Wagenaer [4], les *Instructions* auxquelles le commandant Hubert Lairesse devait se conformer. Arrivé au Cap le 2 septembre 1662, sur le *Kennemerland*, celui-ci en prit immédiatement connaissance. Diffuses et mal composées, mais pleines de détails précis et même minutieux, ces *Instructions* [5]

[1] Le huitième navire, l'*Orangien*, n'arriva au Cap que le 1er octobre 1662, après que l'escadre en était déjà partie.

[2] Ce nom est orthographié selon les divers passages des *Journaux* de façons variées : Hubert de la Resse, Hubregt de Laresse, Hubrecht de Laresse, Huybert de Lairesse, Hubert Lairesse. — Il exista au XVIIe siècle une célèbre famille de peintres qui était originaire de Liège, et dont les membres exercèrent leur art en Belgique, aux Pays-Bas et dans les pays Rhénans. Renier Lairesse (1596?-1667) eut quatre fils : Ernest, Gérard, le plus illustre de toute la famille, Jacques et Jean. Tous quatre s'adonnèrent à la peinture comme l'avait fait leur père (*Biographie nationale de Belgique*, t. XI, v° Lairesse). Nous ignorons si le commandant Hubert Lairesse était allié à cette famille.

[3] G.-C. Klerk de Reus, *Geschichtlicher Ueberblick der administrativen, rechtlichen und finanziellen Entwicklung der Niederländisch-Ostindischen Compagnie*, 1 vol. in-4°. Batavia, La Haye, 1894. Beilage VI, *Liste der Dividenden*.

[4] Johan van Riebeeck, le premier commandeur du Cap de Bonne-Espérance, ayant demandé à être déplacé, Gerrit van Harn fut désigné pour lui succéder. Mais cet officier mourut avant même d'avoir rejoint son poste, le 17 mars 1661, dans l'île Saint-Vincent. Ordre fut alors donné à Zacharias Wagenaer d'aller remplir l'emploi vacant. Johan van Riebeeck remit le commandement du Cap à son successeur le 6 mai 1662.

[5] Ces *Instructions* ne sont pas contenues dans *Journal 1662-70*. Elles ont été publiées précédemment par M. H. C. V. Leibbrandt dans un volume de la même série des *Precis of the Archives of the Cape of Good Hope* intitulé : *Letters and documents received 1649-62*, in-8°, Cape Town, 1899, t. II, p. 191 et suiv.

traçaient au commandant de l'expédition la manière de conquérir le Mozambique et l'usage à faire de la victoire. En voici le résumé :

La flotte devra arriver bien groupée devant la forteresse, qui s'élève dans une île située à un demi-mille de la terre ferme. Si vous voyez des navires ennemis en rade, « vous devez essayer de les prendre, ou au moins de les couler, ce qui ne terrorisera pas médiocrement les Portugais ». Les navires anglais ou français qui pourraient être présents devront être invités à rester neutres, « mais s'ils cherchent à s'opposer à l'exécution de notre dessein . . ., vous les traiterez en ennemis ».

Les soldats devront former quatre ou cinq compagnies. Il faudra aussi constituer avec les marins des compagnies de débarquement, mais laisser toutefois assez d'hommes à bord pour faire face à une attaque inattendue. Les capitaines Ghysbert van Mœrlagh van Rheenen et Constantin van der Swalms sont placés sous vos ordres; la Compagnie attend beaucoup de leur courage.

Il y a trois moyens de s'emparer de la forteresse de Mozambique : surprise, assaut ou siège. La surprise est préférable à l'assaut et l'assaut au siège. Payez d'audace. « Nous avons dû nos plus grands succès dans les Indes orientales, nous le savons par expérience, aux attaques les plus hasardeuses. Nous espérons que vous suivrez ces traces, et que nonobstant les grands dangers, inévitables dans de pareilles entreprises, notre intrépidité habituelle obligera l'ennemi à capituler. »

Si le succès de l'assaut paraît douteux, résignez-vous au siège; pourvoyez-vous au Cap du matériel nécessaire, échelles, poutres et planches. Vous avez deux grands mortiers, qui seront très utiles; pendant le siège de Jaffanapatam, qui fut prise sur les Portugais en 1658, nous avons fait beaucoup de mal aux assiégés en chargeant les mortiers de grosses pierres.

« Pour éviter l'effusion du sang, prêtez une oreille bienveillante à toute ouverture de l'ennemi, mais soyez prudent, ne vous laissez pas confondre, car le Portugais n'est pas digne de foi. » Faites des conditions favorables à l'ennemi. Garantissez-lui la conservation de toutes ses propriétés mobilières et immobilières, le libre exercice de sa religion, le droit de commercer dans les ports et îles d'Afrique et de l'Inde, depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'au cap Comorin.

Vous voici maître de la place; nous vous nommons, vous, commandant Lairesse, gouverneur du Mozambique et nous vous donnons pour « second » le Marchand Wilhelm Volger (1). Vous placerez dans le fort une

(1) Ce Wilhelm Volger n'est pas un inconnu. En janvier 1655, ayant déjà le grade de *Koopman*, « Marchand », il passa au Cap à bord du *Draeck*. Sa

garnison de 300 hommes, choisis parmi l'élite des officiers et des soldats. Maintenez l'ordre parmi les hommes et interdisez tout acte de pillage; empêchez aussi qu'on ne moleste les indigènes, dont l'hostilité nous deviendrait préjudiciable. Vous rassemblerez tous les documents que vous trouverez, spécialement les papiers commerciaux; vous en dresserez un inventaire et vous les enverrez dans l'Inde. Il se fait à Mozambique, croyons-nous, un grand commerce d'ivoire et d'or : renseignez-vous, et arrangez-vous pour que nous en devenions les maîtres. Si les Portugais occupent quelque autre point sur le côté, il faudra vous en emparer, « car nous n'admettons pas qu'ils y conservent la moindre possession ».

« Enfin nous vous invitons collectivement et individuellement à prendre de toutes les façons les intérêts de la Compagnie, et à conformer votre conduite, dont vous aurez à rendre compte, à votre devoir. Faites dire la prière matin et soir et faites, autant que possible, prononcer un sermon le dimanche. Pour conserver la bénédiction divine, veillez à ce qu'on ne profane pas le nom de Dieu, ni ne commette de mauvaises actions. Rendez bonne justice, maintenez la discipline et donnez vous-même l'exemple d'une vie irréprochable. »

L'optimisme constitue le caractère dominant de ces *Instructions*. Leur rédacteur a le plus grand espoir dans l'heureuse issue de la campagne. Envisage-t-il parfois la possibilité d'un échec, ce n'est qu'en passant, et son esprit ne s'attarde pas sur ce sujet fâcheux. Forts de leur série ininterrompue de victoires sur les Portugais, les Directeurs de la Compagnie des Indes orientales ont la confiance tranquille que donne l'habitude du succès.

L'événement ne devait cependant pas répondre aux hautes espérances qu'ils entretenaient. La plupart des navires composant l'escadre arrivèrent au Cap après des traversées longues, fatigantes et avec des effectifs déjà amoindris: le *Coghe* avait perdu dix hommes, le *Vlaerdingen* huit, le *Kennemerland* dix-huit, le *Rhynland* neuf, le *Wapen van Zeeland* quarante et un. Johan Junius, pasteur du *Kennemerland*, expira comme le navire entrait dans la baie de la Table, et l'un des principaux officiers, le capitaine van Mœrlagh, transporté à terre déjà moribond, s'éteignit une semaine après son arrivée.

Pour délasser les équipages, le commandant Hubert Lairesse prolongea un peu imprudemment, eu égard à la saison, son séjour au Cap;

signature figure au bas de deux résolutions prises le 21 et le 27 janvier 1655 par le Conseil du Cap. *Resolutien van den Commandeur en raden van het fort de Gœde Hope. 1652-1662*, 1 vol. in-8°, Kaapstad, 1898, p. 63-64.

il y resta jusqu'au 26 septembre 1662. Le 14, il passa une revue de toutes les troupes, sur un terrain situé au pied de la montagne du Lion, derrière le bourg, alors naissant, du Cap. Le 21 fut « un jour général d'humiliation et de prières, pour attirer les faveurs divines sur la conquête en vue de laquelle la Compagnie avait équipé et expédié une force aussi imposante ».

Enfin le 26 septembre, à l'aurore, l'escadre appareilla, non sans que le commandant Lairesse eût mandé à son bord le commandeur Zacharias Wagenaer pour le remercier d'avoir approvisionné les navires de vivres frais et fait donner des soins aux malades. Ceux de ces derniers qu'on avait reconnus incapables de faire campagne avaient été remplacés par des hommes de la garnison du Cap.

Au moment du départ, l'escadre était ainsi composée :

NAVIRES.	CAPITAINES.	EFFECTIFS.
Kennemerland............	Pieter Saskers.	230 hommes.
Rhynland............	Elbert Kes.	236
Wapen van Zeeland........	Van Dalen.	223
Vlaardingen............	Bartholomeus Verwey.	205
Coghe............	Cornelis Backer.	215
Zeeridder............	?	67
Velthoen............	Jurien Janssen.	51

L'escadre comprenait donc cinq navires de ligne et deux navires légers ou *flûtes*.

L'effectif se montait à un total de 1,227 hommes, dont 581 marins et 646 soldats. Il y avait en outre à bord 14 femmes et enfants, dont la présence paraît cependant peu compatible avec les dangers inhérents à une conquête.

III. Pendant près de quatre mois on resta au Cap sans nouvelles de l'expédition du Mozambique. Enfin, le 19 janvier 1663, on vit arriver dans la baie de la Table le *Velthoen*, l'une des « flûtes » de l'escadre. Ce navire apportait la nouvelle que l'expédition avait échoué et que « les Portugais étaient encore les maîtres de la ville et du fort de Mozambique ».

Partie du Cap de Bonne-Espérance le 26 septembre 1662, l'escadre avait dû louvoyer pendant plus d'un mois, le long de la côte orientale d'Afrique, avant d'atteindre le cap Correntès. Un second mois lui avait été nécessaire pour parvenir à la latitude de la baie

Verhagens[1]. Ouragans et tempêtes n'avaient cessé de contrarier ses progrès.

Cependant les vivres diminuant d'abondance et les maladies se développant à bord, le commandant Lairesse avait résolu de faire relâche au sud du cap Correntès, pour donner quelque repos aux équipages. Le 23 novembre 1663, l'escadre avait mis le cap au sud, et en vingt-quatre heures avait fait autant de chemin dans cette direction qu'en cinq semaines dans le sens opposé. Elle s'était arrêtée en un lieu appelé Baracatta, « où la mer reçoit une large rivière dont l'eau est saumâtre et sur laquelle les barques naviguent difficilement à cause de la violence des rapides[2] ».

L'escadre était restée mouillée pendant plus d'un mois en pleine mer, menacée à tout instant d'être jetée à la côte par un coup de vent. Elle avait perdu onze ancres et trois barques; quatre hommes avaient été noyés. Le commandant, « se voyant entouré de tous côtés par l'adversité, avait décidé le 31 décembre 1662 de lever l'ancre au premier vent favorable et d'abandonner le projet d'attaquer la forteresse de Mozambique, qu'il était impossible d'atteindre ». Les hommes qu'on avait débarqués pour aller acheter des vivres aux Cafres indigènes avaient été rappelés, mais ils avaient contracté des fièvres dont beaucoup étaient restés très malades et dont quelques-uns avaient péri. Depuis le jour de son départ, 26 septembre 1662, jusqu'au commencement de janvier 1663, l'escadre avait perdu 114 hommes; 218 étaient malades à bord. Tel fut le récit que les officiers du *Velthoen* firent au commandeur Zacharias Wagenaer, en arrivant au Cap.

Finalement l'escadre d'Hubert Lairesse fit voile pour l'Inde, où elle fut disloquée. Des navires qui la composaient, deux, le *Kennemerland* et le *Rhynland*, repassèrent au Cap en mars 1664, et un troisième, le *Coghe*, en avril 1665.

L'expédition du Mozambique échoua donc par suite de circonstances physiques défavorables, « à cause, dit le *Journal du Gouvernement du Cap*, de la difficulté ou plutôt de l'impossibilité de progresser vers le nord,

[1] Le nom de Verhagens a disparu de la toponymie africaine contemporaine. Sur sa carte d'*Æthiopia inferior*, d'ailleurs très inexacte, Blaeu marque une baie de Steven Verhagens, entre le cap San Sebastian et Sofala. *Africa*, p. 127. Cette baie pourrait bien être la baie actuelle de Mofomeno.

[2] Ce point est difficile à identifier; les descriptions des embouchures de la rivière Zavora, du Limpopo ou de la rivière Manhica, telles qu'elles sont données dans les *Instructions nautiques*, ne répondent qu'imparfaitement à celle de *Baracatta*, faite par les officiers du *Velthoen* à leur arrivée au Cap.

le long de la côte orientale d'Afrique, à l'époque de l'année où on le tenta. »

On connaît le phénomène météorologique des moussons. Sur l'Océan Indien, les vents alizés sont détournés de leur cours régulier par l'échauffement alternatif des plateaux asiatiques et des plateaux sud-africains. D'avril à octobre un appel d'air se produit sur les plateaux asiatiques : la mousson souffle alors du sud-ouest. Réciproquement d'octobre à avril c'est sur les plateaux de l'Afrique australe que l'air s'élève et qu'un vide se produit : la mousson se retourne et souffle du nord-est.

Quant à la partie de l'Océan Indien appelée canal de Mozambique, dans laquelle l'escadre d'Hubert Lairesse navigua d'octobre 1662 à janvier 1663, voici, selon l'éminent marin et hydrographe D'Après de Mannevillette, correspondant de l'ancienne Académie des Sciences, comment le phénomène des moussons s'y manifeste en particulier :

A l'égard de l'espace de mer situé au sud de l'Équateur, entre la côte d'Afrique et le méridien qui passe par la pointe du nord-est de Madagascar, on y trouve, depuis le mois d'avril jusqu'au mois d'octobre, des vents du sud-sud-ouest qui s'inclinent davantage vers l'ouest, quand on remonte vers le nord, pour se joindre aux vents de la mousson du sud-ouest qui souffle au nord de la ligne.

Depuis le mois d'octobre ou de novembre jusqu'à celui d'avril, on voit dans le même espace des vents du nord-nord-est à l'est et, proche de la côte, ils viennent très souvent de l'est-sud-est au sud-est, pour rétablir probablement l'équilibre de l'air raréfié sur les terres par les grandes chaleurs de cette saison [1].

Ainsi Hubert Lairesse a essayé d'avancer vers l'est et le nord-est à une époque de l'année où les vents soufflent précisément de cette direction. Ses vaisseaux ont eu pendant deux mois constamment le vent debout. Ils louvoient, tirent des bordées le long de la côte, arrivent à grand'peine à dépasser le cap San Sebastian, et finalement sont repoussés par les forces naturelles.

L'échec de l'expédition organisée en 1662 par la Compagnie des Indes orientales contre le Mozambique offre un cas très curieux de rapports entre un phénomène de la physique du globe et un événement historique. C'est donc au premier chef un fait d'ordre géographique.

Il y a lieu d'être surpris qu'un officier qui avait déjà une fois pour le moins commandé une flotte dans l'Océan Indien se soit engagé dans cette impasse. Peut-être Hubert Lairesse ignorait-il le régime des vents dans le canal de Mozambique; c'est cependant assez invraisemblable.

[1] D'Après de Mannevillette, *Le Neptune oriental*, 1 vol. in-f°, Paris, 1775, p. 23.

IMPRIMERIE NATIONALE.

et sa tentative imprudente eut probablement une cause différente. Quand on lit les *Instructions* qui lui furent envoyées des Pays-Bas, on remarque qu'on lui recommande à plusieurs reprises la *célérité*.

En voici la raison : le 6 août 1661 un traité de paix avait été conclu à la Haye par l'intermédiaire de l'ambassadeur portugais, comte de Miranda, entre le Portugal et les États généraux des Provinces-Unies. Mais les Directeurs de la Compagnie des Indes orientales, dont, à ce moment, les troupes remportaient succès sur succès à la côte de Malabar, s'ingéniaient à en retarder la ratification, afin de conserver toutes leurs conquêtes. Ils se flattaient notamment de l'espoir de se faire reconnaître, par le protocole, la possession du Mozambique[1].

Mais la mousson du nord-est vint dissiper cet espoir et, après avoir échappé au danger qui les avait un instant menacés, les fonctionnaires portugais purent continuer à sommeiller paisiblement dans leur petite forteresse du Mozambique.

Henri DEHÉRAIN.

LIVRES NOUVEAUX.

M. W. De Visser. *Die nicht menschengestaltigen Götter der Griechen.* Leyde, Brill, 1903. In-8°, 273 p.

Ce livre a paru d'abord, en 1900, sous forme d'une dissertation latine : *De graecorum diis non referentibus speciem humanam.* Comme c'était le premier travail d'ensemble sur un sujet qui comprend ce qu'on appelle aujourd'hui les survivances du *totémisme* en Grèce, il a obtenu un succès d'estime qui a engagé l'auteur à le rééditer dans une langue moderne. La valeur durable du mémoire de M. De Visser consiste dans le recueil de textes, transcrits *in extenso*, qu'il y a donné, ainsi que dans les index très commodes qu'il a dressés (divinités, pierres, plantes, animaux, localités). Mais il n'a pas fait de dépouillements complets et ne semble pas avoir tenu compte de toutes les objections que la critique a adressées à son livre sous sa première forme. Ainsi je cherche en vain une mention des textes les plus formels que l'on connaisse sur le totémisme grec, ceux de Strabon et d'Élien. Strabon signale, à Parium sur la Propontide, une tribu dite des *Ophiogènes*, qui se croyaient apparentés aux serpents et descendants d'un héros-serpent; dans cette tribu, tous les mâles passaient pour pouvoir guérir les morsures de vipères par l'apposition des mains sur les plaies (Strab., XIII, p. 588). C'est par erreur que Pline met ces Ophiogènes *in insula Paro* (XXVIII, 30); quelques éditions donnent *Cypro*, ce qui a

[1] Les ratifications furent échangées le 14 décembre 1662, et la paix publiée le 14 mars 1663. Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, 2 volumes, in-folio, Amsterdam, 1719; tome I, page 633.

conduit plusieurs auteurs modernes à les placer dans l'île de Chypre. Ailleurs (VI, 2, 2), citant Cratès de Pergame, Pline dit que les Ophiogènes habitent *in Hellesponto circa Parium*, où Varron les signalait également. Élien parle aussi (*Nat. anim.*, XII, 39) d'une tribu d'Ophiogènes en Phrygie, qui croyaient descendre d'Halia fécondée par un serpent sacré. La très utile dissertation de M. De Visser ne doit décourager personne de reprendre la même étude sur des bases plus larges, en tenant compte, plus que ne l'a fait l'auteur, des mythes où interviennent des animaux et qui peuvent s'expliquer par une zoolâtrie primitive, sinon par le totémisme proprement dit, qui n'est pas directement attesté dans le monde grec.

Salomon Reinach.

Catalogus codicum astrologorum græcorum. VI. Codices vindobonenses descripsit Guilelmus Kroll. 1 vol. in-8°, VIII-122 pages. Bruxelles, Lamertin, 1903.

La publication entreprise par M. Franz Cumont des Catalogues de manuscrits astrologiques grecs vient de s'enrichir d'un sixième fascicule. (Le cinquième, *Codices romani*, est encore sous presse.) La Bibliothèque impériale de Vienne possède quatorze manuscrits grecs contenant des textes d'argument astrologique. La Bibliothèque universitaire de Cracovie en procure deux et, à Nikolsburg, celle du prince Dietrichstein, un seul. Ces trois derniers sont décrits à la suite des *Vindobonenses*. L'appendice apporte un nouvel et précieux contingent d'*anecdota*, qui occupe 53 pages. On y remarque des formules magico-astrologiques, des fragments d'Héphestion, la géniture de l'empereur Adrien, une nouvelle nomenclature des décans, différente de celles que l'on connaît. Ce dernier texte, compris dans le *Vindobonensis philosophus græcus* 108, figure sur un feuillet inséré dans le volume dont l'écriture est du XVII^e siècle. L'auteur du catalogue rapproche de ce morceau le *Parisinus* 2419, le *Mosquensis* 415, le *Vindobonensis medicus græcus* 23. Il parait n'avoir pas connu le texte analogue que renferment les *Parisini* 2502, fol. 19-30, du XVI^e siècle et 2256, fol. 584-588, du XV^e siècle. L'intérêt de ce traité hermétique réside dans ce triple fait qu'il attribue aux décans des noms encore inconnus, qu'il en indique la représentation gravée sur des pierres précieuses et qu'enfin il est accompagné d'un tableau des signes affectés à chaque décan.

L'*Appendix* se termine par une édition, la première complète, des fragments métriques du poète astrologue Dorothée de Sidon, formant un total de 358 vers. Nous aimons à relever, sous la plume de M. Kroll, parfois sévère pour les auteurs d'éditions princeps, cette observation dont tout le monde appréciera le bien-fondé : « Dorothei versus... nunc edens eam veniam peto, quae primo editori ab hominibus indulgentibus concedi soleat, ut non omnia videat. » C. E. R.

J. Chavanon. *Renaud VI de Pons, conservateur des trêves de Guyenne* (*vers 1348-1427*). La Rochelle, 1903 (Publication de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis), 1 vol. in-8°, de 224 p.

Monographie utile, puisqu'elle met en lumière la vie d'un de ces seigneurs de la France de l'Ouest, qui, après avoir pris fait et cause pour l'Anglais, pendant la guerre de Cent ans, se rallièrent définitivement à Charles V et à Charles VI, et les aidèrent à conquérir la Guyenne. L'ouvrage de M. Chavanon comprend 10 pages d'introduction, 69 pages de texte, 122 pages de pièces justificatives, 22 pages de tables et d'index. C'est dire qu'il est en forme scientifique, et qu'il repose sur une solide documentation.

Achille Luchaire.

Prince d'Essling. *Le premier livre xylographique italien, imprimé à Venise vers 1450.* In-4°, 44 pages, avec 37 figures dont 15 hors texte. Paris, *Gazette des Beaux-Arts*, 1903.

En voyant, il y a cinq ans, au Cabinet des estampes de Berlin, une suite de planches archaïques accompagnées de légendes xylographiques, M. le prince d'Essling avait été frappé de la ressemblance de ces planches avec les gravures qui ornent les *Devote Meditationi sopra la Passione* imprimées à Venise en 1487. Il nous donne aujourd'hui la preuve matérielle que ces gravures ont été tirées sur les mêmes bois que les planches du Cabinet de Berlin. Pour faire servir ces bois à l'impression de 1487, on s'est borné à en scier la partie inférieure, mais la scie a épargné çà et là l'extrémité supérieure de quelques lettres de la première ligne des légendes; la preuve ne saurait être plus péremptoire.

La seconde partie de la dissertation a pour but d'établir que la taille des bois est d'origine italienne. L'auteur y réfute, par des arguments très sérieux, les objections qui ont pu lui être faites. Après les nombreuses pièces de comparaison qu'il a mises sous les yeux des lecteurs et qu'il a savamment commentées, il est difficile de contester l'origine italienne des bois qui, grâce à ses recherches, tiendront désormais une place importante dans l'histoire de la gravure. L. D.

Recueil d'Arts de Seconde Rhétorique, publié par M. E. Langlois. 1 vol. in-4° de LXXXVIII-496 pages. Paris, Imprimerie nationale, 1902. (Collection de Documents inédits sur l'histoire de France.)

Par *Seconde Rhétorique*, il faut entendre ici la science « des choses rimées », — l'expression *Première Rhétorique* étant réservée à l'art d'écrire en prose, — et les différents textes que M. Langlois publie pour la première fois ou réédite, sous la dénomination commune d'*Arts de Seconde Rhétorique*, sont de véritables traités de versification, complètement dictincts des Arts poétiqnes, en ce que les œuvres rimées y sont envisagées uniquement au point de vue de leur forme extérieure. Ces traités de versification, d'importance et d'étendue assez variables, dont le premier est du début du XV^e^ siècle, et le septième et dernier du premier quart du XVI^e^, sont tous intéressants à plus d'un titre : très précieux par la quantité de règles, de définitions et d'exemples qu'on y rencontre, ils le sont aussi, quelques-uns tout au moins, par les tables de rimes qui y sont annexées, véritables répertoires de mots, peu utilisés encore; ils fournissent ainsi, pour l'histoire de la langue, des indications extrêmement utiles.

Les sept traités compris dans le recueil de M. Langlois sont les suivants :

I. *Des Rimes*, par Jacques Legrand. C'est un chapitre, assez court, de l'*Archiloge Sophie* de cet auteur, ouvrage terminé au plus tard en 1407, et probablement avant 1405. Ce chapitre avait déjà été publié par M. Coville; le texte donné par M. Langlois est plus complet et accompagné d'abondantes notes explicatives.

II. *Les Règles de la Seconde Rhétorique*, traité anonyme, publié ici pour la première fois, d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque nationale (franç. nouv. acq. 4237), provenant de la collection Didot; l'auteur, qui était clerc, écrivait entre 1411 et 1432, probablement dans la région Nord ou Nord-Est de la France.

III. *Le Doctrinal de la Seconde Rhétorique*, par Baudet Herenc, publié ici pour la première fois, d'après le manuscrit unique du Vatican (n° 1468 du fonds de

la reine Christine). C'est le traité II qui a servi de base au *Doctrinal*, lequel est de 1432.

IV. *Traité de l'Art de Rhétorique*, anonyme, publié ici pour la première fois, d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque nationale (franç. nouv. acq. 1869). Ce traité, relativement court, a été composé en Lorraine, dans le courant du xv[e] siècle; il n'est pas possible d'en préciser la date.

V. *L'Art de Rhétorique vulgaire*, par Jean Molinet, « le plus connu et le plus mal connu des rhétoriqueurs ». Ce traité a été faussement attribué à Henry de Croy; à M. Langlois revient le mérite de l'avoir restitué à son véritable auteur; les quelques pages où se trouve discutée cette délicate question d'attribution sont particulièrement intéressantes; l'argumentation est très habilement menée et la démonstration tout à fait convaincante. L'*Art de Rhétorique vulgaire* est le mieux ordonné, le plus clair et aussi le plus complet des ouvrages du même genre; on connaît plusieurs éditions gothiques de ce curieux manuel, écrit entre 1477 et 1492; dans son édition, M. Langlois s'est servi, outre le texte de Vérard, de deux manuscrits de la Bibliothèque nationale.

VI. *Traité de Rhétorique*, anonyme, en vers. C'est un traité assez court, dont il existe une édition gothique et deux rééditions ou réimpressions modernes; M. Langlois le publie d'après le texte, beaucoup meilleur, du manuscrit français 2375 de la Bibliothèque nationale. Cet opuscule, d'origine picarde, a été écrit aprés la *Rhétorique vulgaire* de Molinet et avant la fin du xv[e] siècle.

VII. *Art et science de Rhétorique vulgaire*, traité anonyme, publié ici pour la première fois, d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque nationale (franç. 12,434). C'est là un remaniement et comme un rajeunissement de la *Rhétorique vulgaire* de Molinet, composé vers 1524-1525, et très intéressant par sa date même; en effet, ce traité, « d'une quarantaine d'années plus récent que celui de Molinet..., nous met au courant des progrès accomplis et des transformations subies par l'art de la versification pendant cet intervalle, auquel correspondent la carrière poétique de Jean Lemaire et celle de Guillaume Crétin ».

Ces différents traités, M. Langlois les a publiés et annotés avec toute l'exactitude et tout le soin désirables; il les a fait précéder d'une ample et savante introduction, consacrée à l'étude de toutes les questions qui s'y rattachent : recherche de l'auteur et du pays d'origine; examen des caractères particuliers de chacun de ces textes et des rapports, parfois très étroits, qu'ils présentent entre eux; détermination de leur importance relative, etc. Chemin faisant, l'auteur touche à quantité de points de dialectologie, de bibliographie, d'histoire littéraire.

Le volume se termine par trois tables : Table des noms propres et des termes techniques; — Liste des poèmes ou fragments de poèmes cités; — Index des tables de rimes. — La première est de beaucoup la plus considérable; on y trouvera mieux qu'un relevé sur fiches du contenu de l'ouvrage; certains articles importants, par exemple les articles *Ballade, Dizains, Douzains, Huitain, Lai* (1 et 2), *Rondeau*, par la manière intelligente et nullement mécanique dont ils sont traités, constituent de véritables petits résumés, clairs et précis, de ces matières.

Entre bien d'autres mérites, la publication de M. Langlois a celui d'être très neuve; elle rendra de réels services, et les personnes qui s'occupent de l'histoire de notre langue et principalement de la poésie française au xv[e] siècle ne sauraient s'en passer.

L. A.

James Bryce. *Studies in contemporary biography,* 1 vol. in-8°, Londres, Macmillan, 1903.

Les ouvrages considérables de M. Bryce sur le Saint-Empire romain et sur la République américaine ont fait très honorablement connaître son nom hors des pays de langue anglaise. Tout livre sorti de sa plume mérite donc l'attention des lecteurs français. Celui qu'il publie aujourd'hui, sous le titre : *Studies in contemporary biography,* n'a pas l'ampleur, l'originalité et la puissance de ceux qui ont fait sa réputation. Il contient une série d'études, parues originairement dans diverses revues de Londres ou de New-York, sur une vingtaine de personnages anglais contemporains, de carrières et d'opinions très diverses : hommes d'État comme Disraëli, Gladstone, Parnell, Stafford Northcote, Lowe; légistes comme Cairns; hommes d'Église, comme le cardinal Manning, l'archevêque anglican Tait, le doyen Stanley; enfin tout un lot d'écrivains, d'érudits, de *scholars,* quelques-uns en possession d'une notoriété européenne, la plupart de renommée plus insulaire, mais intéressants à connaître comme types de l'esprit anglais. Ce ne sont pas des biographies complètes, mais des esquisses rapides, vivantes, où l'auteur, avec une vue pénétrante de chaque physionomie, met en lumière les traits qui la caractérisent. Il y réussit d'autant mieux qu'il a connu intimement la plupart de ces personnages, et qu'il a travaillé non sur des documents écrits, sur des témoignages étrangers, mais sur ses observations personnelles. Ajoutons que si différentes, si opposées que soient les idées, les croyances, les natures des personnages de sa galerie, il les étudie et les peint tous non seulement avec une équité, mais avec une sympathie qui ne contribue pas peu à l'agrément de ce livre. En somme, M. Bryce nous fait vivre un moment dans la haute société intellectuelle de l'Angleterre contemporaine, et l'on s'y plaît.

P. Thureau-Dangin.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

SÉANCE TRIMESTRIELLE DU 7 OCTOBRE 1903.

L'Institut a tenu le 7 octobre, à 2 heures, sa quatrième séance trimestrielle de 1903.

Le legs que M. Ed. Soussay a fait à l'Institut est accepté.

— M. Louis Leger, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, donne lecture d'un Mémoire intitulé : « Le Courtisan italien, de Baltazar Castiglione, et le Courtisan polonais, de Lucas Gornicki. »

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Bureau. L'Académie a procédé, dans sa séance du 25 septembre, au renouvellement de son bureau pour le quatrième trimestre de 1903. M. le comte d'Haussonville a été élu directeur et M. de Hérédia chancelier.

Dictionnaire. Continuant le travail de préparation de la huitième édition du Dictionnaire de l'usage, l'Académie a étudié les mots compris entre *Comparution* et *Composé*.

Legs. L'Académie a reçu un legs d'une somme de 15,000 francs, dont les arrérages seront employés à récompenser des actes de bravoure, de courage ou d'héroïsme accomplis par des Lorrains, hommes ou femmes.

Ce prix portera le nom de *M. Albert Leysz*, qui, d'après les termes de son testament, l'a fondé «pour contribuer à honorer et à faire mieux connaître la Lorraine, qui a été le berceau de sa famille et qui est une des plus belles et des plus patriotes provinces de la France».

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Communications. 4 septembre. M. Clermont-Ganneau commente un point particulier des notes tironiennes du manuscrit de Tours, n° 286, sur lesquelles M. Chatelain avait fait une communication dans la séance du 28 août.

— M. Clermont-Ganneau fait une communication intitulée : *Dimas, le mauvais larron.*

— M. Clermont-Ganneau fait une communication sur les Boémond, princes d'Antioche, d'après les sources arabes.

— M. Babelon communique, de la part de M. Degrand, consul de France à Philippopoli, une notice sur un trésor découvert récemment à Isgherli, près de Philippopoli, et composé de monnaies du temps des Comnène ainsi que de dix plats en argent chargés d'ornements.

11 septembre. M. G. Maspero expose rapidement les travaux accomplis sous sa direction par le Service des Antiquités en Égypte. Non seulement on constate dans plusieurs des monuments qui n'ont pas été consolidés aussitôt après leur déblaiement des indices de fléchissement, mais même on a eu à déplorer des effondrements. Un travail général de surveillance et de restauration s'impose donc au Service des Antiquités.

A Philæ, il fallait préparer les monuments à subir les effets de l'inondation; tous les blocs ont été consolidés avec du ciment. Jusqu'à présent il ne s'est produit aucun accident, mais on ne saurait répondre qu'il ne s'en produira pas. A Kom-Ombo, on a réédifié le mur d'enceinte, qui s'était partiellement effrondré. Le temple d'Edfou, qui paraissait d'une solidité à toute épreuve, a lui aussi subi des dommages : le mur d'enceinte a cédé; la restauration en sera achevée au commencement de 1904. On sait qu'à Karnak la colonnade de la grande salle s'est effondrée. On relève successivement chaque colonne, mais seulement sur une partie de sa hauteur, pour s'assurer qu'elle conserve la perpendiculaire. On procède en même temps à un travail de déblaiement, si bien que dans quelques années Karnak ressemblera à ce qu'il était au temps des derniers Ptolémées.

L'aménagement du nouveau Musée du Caire a constitué un autre important travail du Service des Antiquités. Il a fallu transporter du Musée de Gizeh au Caire, ranger et cataloguer 30,000 pièces.

M. Maspero donne ensuite un résumé du Rapport de M. Chassinat, directeur de l'Institut français d'archéologie du Caire, sur les travaux de cet établissement. Parmi

les recherches des arabisants, il faut citer celles relatives à la citadelle du Caire et à la topographie du vieux Caire vers l'an 1400. Les égyptologues ont dirigé des fouilles sur des points très divers de l'Égypte. Les travaux entrepris à la pyramide d'Abou Roach ont fait découvrir le nom d'un roi inconnu de la IVe dynastie, Didoufri. A Siout, on a mis au jour une nécropole contemporaine des IXe et Xe dynasties, époque sur laquelle on ne possédait jusqu'ici que de rares notions. Plus au sud, M. Clédat a découvert une nécropole de l'époque byzantine, qui fournira d'intéressants documents sur l'art byzantin à la périphérie de la domination des empereurs de Constantinople. Une quantité considérable de caisses renfermant des antiquités coptes ont été envoyées au Musée du Louvre, qui possédera ainsi la plus importante collection d'antiquités coptes existant en Europe. L'imprimerie scientifique annexée à l'Institut d'archéologie est en pleine activité : la deuxième série des *Mémoires* compte déjà cinq fascicules; un nouveau *Bulletin* a été créé; le tome I d'une « Bibliothèque d'arabisants français » est sous presse.

Enfin il faut signaler les travaux de la mission Jouguet, qui a spécialement pour objet l'achat des papyrus, et qui a réussi à découvrir un certain nombre de textes intéressants. Dans cette recherche des papyrus le hasard joue un grand rôle, les crocodiles, qui constituent fréquemment le réceptacle de ces documents, étant plus ou moins heureusement « fournis ».

— M. Clermont-Ganneau a retrouvé, dans une vieille chronique arabe manuscrite conservée à la Bibliothèque nationale, deux chartes des Croisés relatives à des concessions territoriales faites à des Émirs du Liban, appartenant à la puissante famille des Boktor. L'une, émanant de Julien, seigneur de Sagette (Sidon), et de Beaufort, et contresignée par le connétable Jean de la Tour et le bailli Bartholomé Monge, est datée de l'an 1255. L'autre, émanant de Homfroy de Montfort, seigneur de Beyrouth, et dressée par l'écrivain sarrasin Georges, fils de Yacoub, est datée de l'an 1280. Celle-ci était accompagnée du sceau en cire rouge de Homfroy, que l'auteur arabe décrit minutieusement. M. Clermont-Ganneau étudie en détail la teneur de ces deux précieux documents et en fait ressortir l'extrême intérêt historique au point de vue des relations qui existaient à l'époque des Croisades entre les seigneurs francs et les Émirs musulmans.

— M. Capitan expose en son nom ainsi qu'en celui de ses collaborateurs, MM. Cartailhac, Peyroni et l'abbé Breueil, les résultats des recherches préhistoriques exécutées par eux dans la grotte de Teyjat (Dordogne).

18 septembre. M. le capitaine Lenfant, chargé par l'Académie d'une mission au lac Tchad, adresse au Secrétaire perpétuel une lettre datée de Lokodja, 11 août, l'informant que le *Benoît-Garnier* est parvenu au confluent de la Bénoué vingt-cinq jours après le départ de France, et que tout marche à souhait dans l'entreprise.

— M. Ruelle donne lecture d'une étude sur le texte du manuscrit grec 4162 de la Bibliothèque nationale, contenant un traité astronomique faussement attribué à Jean Tzetzès, et qui paraît avoir pour auteur Étienne de Byzance, auteur contemporain de l'empereur Héraclius.

— M. Leger communique un mémoire sur une adaptation polonaise du *Cortegiano* de Baltazar Castiglione, par Lucas Gornicki. Cette adaptation permet de saisir les différences qui existaient au XVIe siècle entre la société italienne et la so-

ciété polonaise. Des remarques linguistiques sur certaines formes italiennes sont remplacées par des considérations sur les langues slaves.

25 septembre. M. Cagnat donne lecture d'un mémoire de M. Durrbach sur les résultats des fouilles exécutées à Délos.

— M. Héron de Villefosse lit une lettre du P. Delattre sur quatre figurines en terre cuite trouvées dans la nécropole punique des Rahs et représentant : une femme voilée jouant du tympanon ; une autre femme debout tenant une lyre et faisant une libation sur un autel ; un cavalier, et enfin un groupe de deux déesses, la mère et la fille, dans lesquelles le P. Delattre reconnaît Astaroth et Tanit.

— M. Edmond Pottier donne lecture d'une étude sur le commerce des vases attiques en Étrurie.

— M. Clermont-Ganneau fait une communication sur le *chrisme* ou monogramme constantinien formé par la combinaison de la lettre grecque P avec la croix.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Bibliographie scientifique. M. G. Darboux, secrétaire perpétuel, a présenté à l'Académie quatre volumes nouvellement parus de l'*International scientific Catalogue*, publié par la Société Royale de Londres avec la coopération des principaux États et sous le contrôle d'un Comité international de dix-neuf membres, dans lequel la France est représentée par M. Henri Poincaré. Le directeur du catalogue est M. H. Forster Morley.

Les sciences ayant été divisées en dix-sept disciplines spéciales, il doit paraître chaque année dix-sept volumes, plus un volume hors série intitulé *List of journals*, et qui contient la liste, par ordre alphabétique, de tous les périodiques scientifiques. Chaque volume, rédigé par un bibliographe particulièrement qualifié dans sa spécialité, contient un catalogue des travaux de l'année par ordre alphabétique des noms d'auteurs et un catalogue par ordre de matières. Actuellement il ne manque plus, pour que la Bibliographie de la première année, c'est-à-dire de l'année 1901, soit complète, que les volumes qui seront intitulés *General biology* et *Zoology*[1].

La prochaine réunion du Comité international chargé de contrôler le travail du catalogue aura lieu à Londres, en 1904, à la Pentecôte, en même temps que l'Assemblée générale de l'Association internationale des Académies.

— Le 21 septembre a été célébré à Cassel le jubilé scientifique du chimiste Grœbe. M. Henri Moissan lui a remis, au nom de l'Académie, la médaille d'or Lavoisier.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie procédera, le 24 octobre, à l'élection de son secrétaire perpétuel, en remplacement de M. G. Larroumet.

Prix Chaudesaigues. Ce prix, de la valeur de 2,000 francs, destiné à un jeune architecte qui devra séjourner deux ans en Italie, a été décerné à M. Lefort. Le sujet du concours était : « Un pavillon de bains dans une ville d'eaux. »

[1] Le prix de souscription à l'ensemble de la collection est par an de 18 livres sterling (454 fr. 50); mais on peut acheter chaque volume séparément.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Nécrologie. L'Académie a éprouvé la perte de M. Charles-Bernard-Joseph Renouvier, décédé à Prades (Pyrénées-Orientales), le 1er septembre 1903.

M. Renouvier était né en 1815; il entra à l'École polytechnique en 1834 et en sortit en 1836, mais n'accepta aucune fonction publique. Il consacra toute son existence à l'étude des questions philosophiques; pendant la durée de la seconde République, il publia cependant quelques brochures et articles de circonstance.

M. Renouvier avait été élu membre de la Section de philosophie en 1900.

— L'Académie a éprouvé la perte de M. Théophile Roussel, décédé le 27 septembre 1903 à Orfeuillettes, près Saint-Chely-d'Apcher (Lozère).

Né en 1816, Jean-Baptiste-Victor-Théophile Roussel commença par étudier la médecine; il fut d'abord interne des hôpitaux de Paris, puis en 1845 obtint le grade de docteur. Pendant la première partie de sa carrière il se livra simultanément à des recherches d'érudition et à l'exercice de la médecine. Mais déjà il manifestait un vif souci de ces questions d'assistance auxquelles il devait ensuite se consacrer entièrement.

Le département de la Lozère l'avait déjà député à l'Assemblée législative de 1849; en 1871, il le délégua à l'Assemblée nationale. Membre du Parlement, de la Chambre des Députés d'abord, du Sénat ensuite, M. Théophile Roussel s'appliqua à faire disparaître les imperfections qu'il avait reconnues dans la législation relative à l'enfance. C'est à lui que l'on doit le vote de la loi du 23 décembre 1874 sur la protection des enfants du premier âge mis en nourrice, en sevrage ou en garde, et celui de la loi du 25 juillet 1889 sur la protection des enfants moralement abandonnés.

M. Th. Roussel avait été élu membre de la Section de morale en 1891; il était, cette année, vice-président de l'Académie.

Communication. 19 septembre. M. Chuquet donne lecture d'un mémoire sur Louis-Florentin Bertèche. Né à Sedan en 1764, Bertèche, surnommé plus tard « La Bretèche », s'engagea de bonne heure et servit d'abord aux colonies. Lieutenant de la compagnie de gendarmerie des Ardennes en 1792, il prit part à la bataille de Jemmapes et eut la bonne fortune d'y sauver la vie au général Beurnonville, non sans avoir reçu quarante-deux coups de sabre.

Il fut alors proclamé par la Convention nationale « héros de la République », gratifié d'un sabre d'honneur et promu colonel du 16e régiment de chasseurs.

Prix François-Joseph Audiffred (actes de dévouement). L'Académie décerne ce prix, dont la valeur est de 15,000 francs, à l'Œuvre des jeunes filles tuberculeuses de Villepinte, dirigée par Mme Marie Reynes, supérieure générale des Sœurs de Marie-Auxiliatrice.

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

Institut de France. Académie des Sciences morales et politiques. Rapport sur le concours pour le prix Jean Raynaud, fait par M. Émile Boutroux, dans la séance du 11 juillet 1903. 1 broch. in-4°, Paris, Firmin Didot, 1903. H. D.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

PRUSSE.

Académie royale des sciences de Berlin (Königliche Akademie der Wissenschaften.)

L'Académie de Berlin est divisée en deux classes : sciences mathématiques et physiques, sciences philosophiques et historiques. Ses organes réguliers sont : les *Sitzungsberichte*, comptes rendus hebdomadaires où sont insérés de courts mémoires *in extenso* avec l'analyse des séances; les *Abhandlungen*, recueil de mémoires étendus, paraissant par volume à des dates indéterminées. De plus l'Académie patronne ou dirige un grand nombre d'entreprises scientifiques, dont on trouvera l'énumération à peu près complète, ci-dessous (séance du 29 janvier). — La publication du *Thesaurus linguae latinae* est faite en commun par les cinq Académies de Berlin, de Vienne, de Munich, de Leipzig, de Göttingue; le secrétariat est à Munich.

Séance du 8 janvier 1903, Hirschfeld, *Les Monumenta de Manilius et le droit Papinien;* les *Monumenta* du jurisconsulte Manilius sont identiques aux *Monumenta* cités par Cicéron et qui renfermaient les lois de Numa; étude critique de la collection des lois royales dite *ius Papirianum.*

Séance du 15 janvier. H. Sachau, *Le premier calife Abou-Bekr : son caractère, d'après les sources les plus anciennes.* — M. Wilamowitz reçoit 1,500 marks, pour la publication de graffites d'Égypte; M. J. Horovitz, 500 marks pour une édition du poète arabe Koumait.

Séance du 29 janvier. Wilamowitz, *Rapport sur les Inscriptions grecques.* A paru le tome I des Inscriptions du Péloponnèse (Fränkel); à l'impression, celles des Cyclades (Hiller von Gaertringen). — Mommsen et Hirschfeld, *Rapport sur les Inscriptions latines : hommages à Zangemeister et Aug. Bürcklein;* paru, le dernier fascicule du 3e volume, supplément; à l'impression, VI, 4, 2 (Rome, Hülsen), XI (supplément, Bormann), XIII, 3, 2 (instrumentum de Gaule et de Germanie, Bohn); en préparation, XV (instrumentum de Rome, Dressel), I (réédition par Lommatzsch), IV (supplément, Mau), VIII (supplément 3, Dessau et Cagnat). — Diels, *Rapport sur les Commentaires d'Aristote :* publiés, Syrianus in Metaphysica (VI, 1, Kroll); Olympiodore sur les Catégories (XII, 1, Busse); à l'impression : Themistius et Michel d'Éphèse, *In Parva Naturalia* (V, 6; XXII, 1, P. Wendland); Simplicius sur les Catégories (VIII, Kalbfleisch); Philopon, *De generatione animalium* (XIV, 3, M. Hayduck). — Mommsen et Hirschfeld, *Prosopographie de l'Empire romain :* le premier fascicule du tome IV paraîtra cette année. — Schmoller et Koser, *Correspondance politique de Frédéric Ier :* analyse sommaire du tome XXVIII, dernier paru. — Diels, *Monnaies grecques :* travaux préparatoires. — Schmoller et Koser, *Acta Borussica :* travaux préparatoires. — Diels, *Thesaurus linguae latinae :* la fin des deux volumes I et II paraîtra cette année ou au commencement de 1904. — *Œuvres de Weierstrasse.* — Dilthey, *Édition de Kant :* premier volume paru. —

Sachau, *Œuvres d'Ibn Saad :* quatre volumes sont en cours d'impression. — Erman, *Dictionnaire égyptien :* état du dépouillement sur fiches. — Mommsen et Hirschfeld, *Index rei militaris imperii Romani :* subit un temps d'arrêt. — Mommsen, *Code théodosien :* texte imprimé; prolégomènes commencés; le tout paraîtra en 1903. — Schmidt, *Œuvres de Humboldt :* 1er volume prêt, 2e sous presse. — Rapports sur diverses fondations. — Ad. Harnack, *Édition des Pères grecs :* parus, VIII (*Oracula Sibyllina,* Geffcken) et IX, 1 (Eusèbe, Histoire ecclésiastique, livres I-V, Schwartz; traduction de Rufin, Mommsen). — Brunner et Schroeder, *Dictionnaire de la langue juridique allemande :* état des dépouillements. — Membres décédés depuis le 23 janvier 1902 : Lazare Fuchs, Rud. Virchow, E. Dümmler, G. von Gossler; élus depuis la même date : Fr. Schottky, H. Zimmer, H. Dressel, K. Burdach, R. Pischel, G. Roethe, Léopold Delisle. — J. Vahlen, *Discours d'apparat.*

Séance du 5 février. Pischel (et O. Franke), *Kaschgar et l'écriture kharoṣṭhī :* la dénomination proposée par S. Lévy, « écriture de Kaschgar », n'est pas fondée.

Séance du 12 février. Möbius, *Les principes régulateurs de l'appréciation esthétique des animaux.* — Dilthey, *Les premières années d'activité de Niebuhr à Berlin :* son action politique, ses amitiés, ses premières leçons sur l'histoire romaine. — Harnack, *Remarques sur le Ve livre de l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe :* discussion de passages difficiles signalés par Schwartz, dans son édition.

Séance du 19 février. Koser, *La fin du règne de Frédéric le Grand :* sur l'histoire de sa popularité.

Séance du 26 février. A. Harnack, *Ius ecclesiasticum,* l'origine de cette notion : Tertullien parle le premier des *iura* de l'Église; le pouvoir des clés et la pénitence sont *ius ecclesiae* chez lui; l'expression *ius ecclesiasticum* paraît en 375 chez un écrivain romain; l'expression a du succès, mais n'est pas encore dans l'usage officiel de l'Église au ve siècle.

Séance du 5 mars. Harnack signale la découverte faite par Leipoldt à Paris de fragments sahidiques du «Pasteur d'Hermas» ; édition et traduction.

Séance du 12 mars. Stumpf, *Le concept du vouloir,* troisième communication.

Séance du 19 mars. Schmidt, *La mascarade de la seconde partie de Faust :* étude sur les sources et les rapports avec le Carnaval romain et les Trionfi florentins. — Wilamowitz, *La découverte des Perses de Timothée.*

Séance du 26 mars. Erman, *Contributions à l'explication du grand papyrus Harris :* indications concernant la fortune des temples ; les dieux de Thèbes possédaient un dixième des terres de l'Égypte; ceux d'Héliopolis et de Memphis, ensemble un cinquantième. — K. Geldner, le XVIIIe chapitre du *Vendidād.*

Séance du 16 avril. Wilamowitz, *Trois scènes finales de drames grecs :* étude sur la dernière scène des *Sept* d'Eschyle et les *Ecclesiazousai* d'Aristophane; la première, due à un reviseur, sauf le chant alterné des sœurs; la deuxième, ajoutée par le poète au dernier moment.

Séance du 23 avril. Lenz, *Les plans d'insurrection de l'Allemagne du Nord en 1807 :* l'Angleterre devait faire un débarquement à l'embouchure de l'Ems ou du Weser; les États de la Hesse et de la Basse-Saxe devaient s'insurger.

Séance du 30 avril. Dressel, *Nouvelles acquisitions de monnaies grecques par le Cabinet royal :* le grand camée d'Auguste au Musée britannique se place entre la fin du

IIe siècle et le milieu du IIIe; l'urne des jeux figurée sur certaines monnaies est plutôt une couronne; outre les récompenses principales, on distribuait aux jeux, comme souvenirs, de petites statuettes de dieux ou d'attributs divins; marché représenté sur une monnaie inédite de Kynaitha (Arcadie); très beau portrait d'Alexandre sur un tétradrachme de Lysimaque.

Société royale des sciences de Göttingue (Königliche Gesellschaft der Wissenschaften).

Cette société est divisée en deux sections : classe philologique et historique et classe mathématique et physique. Chacune de ces deux classes a un organe périodique, les *Nachrichten*, qui donne sur la couverture la liste des communications faites en séance et reproduit dans son contenu une partie de ces mémoires. L'Académie a, de plus, un recueil de mémoires, *Abhandlungen*, et dirige la revue bibliographique : *Göttingische gelehrte Anzeigen*.

Séance du 10 janvier 1903. Wilhelm Meyer (de Spire) : *Un chapitre de métrique de la décadence :* ce que sont devenus le septénaire trochaïque et le sénaire ïambique des Latins entre les mains des versificateurs anglo-saxons et carolingiens. Quand, vers 900, Notker créa la séquence, son invention répondait à un besoin vivement senti. L'accueil qu'on lui a fait s'explique, si l'on considère l'état de la métrique latine à cette date. — Le même : *Comment a-t-on représenté la résurrection?* C'est pour la première fois au XIIe siècle qu'au nord des Alpes des artistes ont tenté de le faire, et ils se sont inspirés du théâtre. Classification des divers types de représentations jusqu'au XVIIe siècle. — P. Kehr : *Otia diplomatica* (mémoire non encore paru).

Paul Lejay.

CROATIE.

L'Académie sud-slave d'Agram (Jugoslavenska Akademija).

Cette Académie, ouverte en 1867, est dans l'ordre chronologique, après celle de Petersbourg, la seconde des Académies slaves. Elle est établie à Agram. Elle est partagée en trois sections : section de philologie et d'histoire, section de philosophie et de jurisprudence, section de mathématiques et d'histoire naturelle. Elle a sous sa direction le Musée d'Agram, constitué par les libéralités de l'illustre évêque Strossmayer, protecteur de l'Académie. Elle a dans les pays étrangers un certain nombre de membres honoraires et de correspondants. Ses ressources sont assez considérables : on évalue l'ensemble de ses immeubles et collections à environ un million. Depuis sa fondation, l'Académie sud-slave a déployé une activité des plus louables. L'idiome officiel de ses publications est le serbo-croate (généralement imprimé en caractères latins). Mais une grande partie d'entre elles consiste en documents latins et italiens d'un vif intérêt pour l'histoire de la Péninsule balkanique et de l'Europe orientale. Ces documents seraient plus accessibles aux savants étrangers si les collections qui les renferment recevaient toutes un double titre, l'un dans la langue nationale, l'autre en latin.

L'Académie, placée sous le patronage de l'illustre évêque de Diakovo, Mgr Strossmayer, a eu la bonne fortune d'avoir successivement pour secrétaires l'un des savants les plus laborieux du monde sud-slave, l'historien croate Rački, et le grammairien-lexicographe serbe Daničić. Tous deux ont imprimé à ses travaux une vigoureuse im-

pulsion. L'Académie sud-slave a été dans ces dernières années l'une des plus actives parmi les grandes sociétés savantes de l'Europe.

Les publications régulières de l'Académie se divisent en neuf séries :

1° *Rad*, Mémoires (de 1867 à 1902, 151 volumes). Ces mémoires sont généralement écrits en serbo-croate; parfois, à titre exceptionnel, en slovène;

2° Collection des anciens écrivains croates (21 volumes parus). Elle comprend les œuvres des écrivains, particulièrement des poètes dalmates et ragusains. Chaque édition est précédée d'une notice; malheureusement les textes ne sont pas accompagnés d'un index;

3° *Starine* (anciens textes). Cette collection comprend de très nombreux textes latins et italiens. Il serait à désirer que de temps en temps (tous les dix volumes par exemple) une table spéciale fût publiée en latin;

4° *Monumenta spectantia historiam Slavorum meridionalium.* Trente volumes ont paru jusqu'en 1902. Les textes sont généralement en italien ou en latin. Citons parmi les séries les plus importantes : *Documents sur les rapports des Slaves méridionaux avec la République de Venise; Commissiones et relationes Venetæ; Documenta historiæ Croatiæ periodum antiquam illustrantia; Monumenta ragusina; Documents relatifs à la frontière militaire; Acta Bulgariæ ecclesiastica; Acta Bosnæ ecclesiastica; Monumenta juridica;*

5° *Monumenta historico-juridica Slavorum meridionalium* (8 volumes parus). Ces documents sont, en général, en latin et en italien. Le volume 4 comprend les *Statuta lingua croatica conscripta;*

6° *Zbornik za narodlni život i običaje južnih Slavena.* Recueil de documents relatifs à la vie et aux coutumes des Slaves méridionaux. Collection fort précieuse, uniquement rédigée en langue nationale, ou même dans les divers patois, et accompagnée de nombreuses illustrations;

7° Matériaux pour l'histoire de la littérature croate. Il n'a paru que deux volumes de cette série;

8° *Annuaire de l'Académie.* Cet annuaire n'est pas une simple liste des membres; il renferme le résumé de l'activité scientifique des diverses sections, des notices nécrologiques, etc.;

9° *Bibliothèque de vulgarisation.* Deux volumes sur l'histoire de l'invasion des barbares et du monde byzantin ont paru dans cette série, la plus récente de toutes.

La publication la plus importante de l'Académie est certainement celle du grand *Dictionnaire* (*Rječnik*) de la langue croate ou serbe entrepris, en 1880, par feu Daničić, et continué depuis par M. Budmanni. Cet ouvrage est arrivé aujourd'hui au cinquième volume (lettre K). C'est actuellement la plus considérable des entreprises de lexicographie slave. En dehors de ces publications, l'Académie sud-slave a patronné un certain nombre d'éditions dont la liste nous entraînerait trop loin. Le total des volumes édités par elle ou sous ses auspices est certainement, aujourd'hui, de plus de trois cents; un tiers environ d'entre eux consistent en textes latins ou italiens. L. L.

ITALIE.

R. Accademia dei Lincei. — *Rendiconti.* Serie quinta. Vol. XI. (Rome, 1902, in-8°).

Fasc. 1-2. *Séances du 19 janvier et du 16 février 1902.* L'Histoire de Hāyla Mik'āēl, par I. Guidi (ce texte éthiopien ne concerne pas le célèbre Rās Mikā'ēl,

mais Ḫāyla Mikā'ēl ou Ḫāylū; publié ici d'après les manuscrits éthiopiens 143 de Paris et 391 de Londres). — Observations sur les papyrus Amherst XCV et XCVI, par G. Lumbroso (formule ἀπὸ βασιλικῆς καὶ παντὸς ἁπλῶς εἴδους; sens du mot κατάκριμα).

Fasc. 3-4. *Séance du 16 mars.* Le «Cancionero» de la Bibliothèque de Ravenne, Classense 263, par Antonio Restori (description critique du recueil et index alphabétique des chansons). — Sur la marine militaire ptolémaïque, par Francesco P. Garofalo.

Séance du 20 avril. Sur le premier fascicule de la reproduction phototypique des Pandectes florentines, par Vittorio Scialoja (comparaison des cent premiers feuillets de la reproduction avec l'édition Mommsen). — Un commentaire inconnu de Remi d'Auxerre sur les *Disticha Catonis*, par A. Mancini (ce commentaire est renfermé dans le manuscrit 1433 de la Bibliothèque publique de Lucques et remonte au XIe siècle; étude historique et philologique de ce texte). — D'une double rédaction du commentaire de Benvenuto d'Imola sur le poème de Lucain, par V. Ussani (ms. 653 de la Bibliothèque universitaire de Padoue). — Jaufré Rudel. Questions vieilles et nouvelles, par Paolo Savj Lopez (examen de l'hypothèse d'Appel relative à la vierge, de celle de Monaci relative à Éléonore de Poitiers, et de la chanson récemment publiée par G. Bertoni). — Un sépulcre à coupole de type mycénien sur la pente du Capitole vers le Forum romain, par Giovanni Pinza (monument à coupole caché sous la prison Mamertine et où quelques savants ont voulu reconnaître un sépulcre des rois de Rome); fig.

Fasc. 5-6. *Séance du 18 mai.* Sur différents articles des nouveaux règlements universitaires; notes de C. Cipolla, Ernesto Monaci, Pio Rajna, Giacomo Barzellotti, F. Bonatelli, C. Cantoni, Felice Tocco, F. Masci, Carlo F. Ferraris, Filomusi Guelfi et Vittorio. Scialoja. — Travaux exécutés dans la nécropole de Phaestos par la mission archéologique italienne, du 10 février au 22 mars 1902; rapport de Giuseppe Gerola (tombes, objets de bronze, vases, colliers d'or, pierres gravées); plans et figures. — Nouvelles études sur les *Agrimensores* romains, par Biagio Brugi (borne de l'*Ager Campanus* remontant aux Gracques; fleuves publics compris dans la limitation; *pascua fundorum publica*).

Séance du 15 juin. Allocution du sénateur Villari, nouveau président, qui fait deux propositions : la première relative à la publication, par l'Académie des Lincei, d'un Corpus des inscriptions du moyen âge; la seconde concernant la recherche et l'interprétation des papyrus grecs qui se trouvent en Égypte. Ces deux propositions sont approuvées à l'unanimité. — Premières découvertes et observations relatives à l'âge de la pierre en Italie (1541-1860), par L. Pigorini.

Fasc. 7-8. *Vacances académiques. Juillet.* Nouvelle communication relative au commentaire de Remi d'Auxerre sur les *Disticha Catonis* (notes lexicographiques, pour la critique des *Disticha*), par A. Mancini.

Août. Beṣu'a Amlāk et le couvent de la Trinité, par C. Conti Rossini (texte éthiopien écrit en 1510).

Fasc. 9-10. *Vacances académiques. Septembre.* Travaux exécutés par la mission archéologique italienne à Haghia Triada et dans la nécropole de Phaestos, du 15 mai au 12 juin 1902; rapport de Federico Halbherr (palais de l'époque mycénienne

rappelant celui de l'acropole de Phaestos; chambre décorée de fresques : scènes champêtres et forestières; plantes de la flore locale, une seule figure humaine; tablettes en caractères mycéniens du type linéaire, semblables à ceux de Cnossos; sceaux d'argile avec représentations et marques; peu de céramique peinte; vase en stéatite noire orné de reliefs représentant une troupe de vingt-sept hommes revenant du combat; innombrables ex-voto dans deux chapelles). — Le texte provençal du *Libre de la doctrina pueril*, par V. de Bartholomaeis (rédaction provençale d'un traité attribué à Raimond Lulle et dont on connaissait déjà deux rédactions, l'une latine et l'autre catalane ; cette nouvelle rédaction se trouve dans le ms. E, 4 sup. de l'Ambrosienne de Milan).

Octobre. Sur une formule de la numismatique véronaise, par Carlo Cipolla (formule CI VI CI VE, qui semble devoir se lire CI (*vitas*) VE (*rona*). — L'origine de la «domus» et un fragment de Varron mal compris, par G. Patroni («les Étrusques ont seuls pu introduire en Italie la véritable et typique maison civile paléo-italique»); fig.

Fasc. 11-12. *Séance du 16 novembre*. Travaux exécutés par la mission archéologique italienne dans le palais de Phaestos, du 10 février au 28 mai 1902, rapport de Luigi Piernier (exploration de la troisième acropole de Phaestos : chambres correspondant à l'*αἴθουσα δώματος* et au *πρόδομος* des *megara* de Tirynthe et de Cnossos; salle de bains du gynécée ; — exploration du sous-sol du palais mycénien ; ruines de l'édifice prémycénien; — plans du *megaron* des femmes et de ses annexes; et des magasins situés au-dessous du *megaron* de l'*hyperoon*). — Fragment d'histoire chinoise et coréenne, par L. Nocentini. — Annonce de la mort d'Eugène Müntz, associé étranger depuis 1901.

Séance du 21 décembre. Les papyrus de Tebtunis, publiés par MM. Grenfell, Hunt et Smyly, note de Giacomo Lumbroso (observations critiques). — Inscription honorifique de Termantia, mère de l'empereur Théodose I^er^, par G. Gatti (découverte dans les fouilles entreprises entre le point le plus élevé de la Voie sacrée et les ruines du palais des Flaviens au Palatin ; toute la partie gauche manque ; elle a été gravée entre 379 et 395). — Inscription funéraire coufique, par M^gr^ B. Lagumina (trouvée à Palerme; épitaphe d'ʿAbd al-Ḥamīd aṣ-Ṣābūnī, mort en 1126). — Allocution de M. Barzelotti sur le sénateur Gaetano Negri, correspondant, mort le 31 juillet. — Tables [1].

L. Dorez.

[1] Chaque fascicule contient un résumé des découvertes d'antiquités faites pendant le mois précédent. Ces découvertes sont exposées dans les *Notizie degli scavi*, publication dont le *Journal des Savants* donnera l'analyse.

Le Gérant : Eug. Langlois.

JOURNAL DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1903.

Le commandant Lamy.

Commandant Reibell, *Le commandant Lamy, d'après sa correspondance et ses souvenirs de campagne : Algérie, Tunisie, Tonkin, Sahara, Congo, Madagascar, Soudan* (1858-1900), un volume in-8° de XVIII et 518 pages, avec un portrait en héliogravure et 11 cartes. Paris, Hachette [1903]. Deuxième édition.

C'est dans les tout derniers mois de l'année 1897, peut-être dans les premiers jours de 1898, que j'ai fait, étant ministre de l'instruction publique, la connaissance du commandant Lamy. Il était, depuis le 9 octobre 1897, officier d'ordonnance de M. Félix Faure, président de la République. Plusieurs fois il vint me voir, tantôt seul, tantôt accompagné de M. Foureau, pour m'entretenir de l'expédition qu'ils projetaient à travers le Sahara, pour déterminer une voie de communication entre notre Algérie et le Soudan français.

M. Foureau, je le connaissais depuis longtemps, ayant eu l'occasion de le rencontrer sur son terrain d'action, dans le Sahara de la province de Constantine. Grand, sec, bien découplé, les traits énergiques, le teint bronzé par le soleil de là-bas, d'une allure décidée, on l'eût pris aisément, n'était le costume européen, pour un des héros du désert, dont il avait l'endurance et la sobriété.

Quant au commandant Lamy, je le voyais pour la première fois. Il me parut singulièrement intelligent et énergique, avec ses yeux qui pétillaient derrière les lunettes, son front développé, ses traits assez accentués, l'air plus jeune que son âge, quoiqu'il eût à peine quarante ans. Il avait déjà par devers lui seize campagnes de guerre. L'idée de traverser le Sahara, c'est-à-dire de mettre en communication les membres épars de notre

IMPRIMERIE NATIONALE.

vaste empire africain, de l'Algérie au Soudan, me parut séduisante, et les deux chefs qui se proposaient pour conduire, à travers tant de hasards, la mission saharienne présentaient assurément toutes les qualités requises pour faire réussir une telle entreprise. Leur projet fut aussitôt soumis, le 23 février 1898, à la Commission des voyages et missions scientifiques instituée au ministère et composée de réelles compétences. Il y rencontra l'accueil le plus favorable et, sur le rapport de M. Georges Périn, fut adopté en principe : en principe, car Lamy et M. Foureau évaluaient à 450,000 francs les frais inévitables de la mission. Il fallait trouver les moyens de constituer cette somme. Plus de la moitié, 250,000 francs, en fut fournie par un legs que feu M. Renoust des Orgeries, de son vivant inspecteur général des Ponts et Chaussées, avait fait à la Société de géographie de Paris, précisément en vue de préparer la jonction entre l'Algérie et le Soudan. Mais la délivrance du legs provoqua des difficultés, et la Mission Foureau-Lamy n'aurait probablement pas réussi à en bénéficier sans la persévérance d'Alphonse Milne-Edwards, président de la Société de géographie, et celle de M. Alfred Le Chatelier, mandataire de M. Renoust des Orgeries. Autour de cette somme quelles autres pourrait-on grouper? Le Ministère de l'instruction publique ne disposait, sur le chapitre des missions, que d'un crédit annuel assez faible : il accorda tout ce qui en était disponible. Le 1er mars je convoquai à une conférence, rue de Grenelle, M. Lépine, qui venait d'être nommé gouverneur général de l'Algérie, le colonel de Trentinian, de passage à Paris, gouverneur général de l'Afrique occidentale et représentant du Ministre des colonies, enfin les délégués de divers ministères. M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur, très dévoué à l'idée de la mission saharienne, M. Foureau et le commandant Lamy assistaient à la séance. Par la bouche de leurs représentants, l'Algérie, l'Afrique occidentale, le Ministère des colonies promirent leur concours moral et matériel. Le Ministre des finances mit à la disposition des explorateurs le montant du legs Giffard. Le Comité de l'Afrique française, les conseils généraux d'Algérie votèrent des fonds et, un peu plus tard, M. Dorian, député, apporta sa contribution à la caisse de l'entreprise dont il se proposait d'être et dont il fut, en effet, un membre actif.

Le 5 mars 1898, je signai l'arrêté qui constituait la « Mission saharienne ».

Des difficultés, qu'il n'était pas en mon pouvoir de résoudre, furent alors soulevées par les Ministères de la guerre et des affaires étrangères.

Le Président de la République, qui s'intéressait vivement au succès de l'expédition et qui avait conçu pour Lamy une grande affection, s'em-

ploya, dans des conditions dont le détail ne m'est pas connu, à les aplanir.

Le commandant Lamy fut très reconnaissant des efforts qui avaient été faits au Ministère de l'instruction publique et, au cours de sa marche à travers l'Afrique, il m'adressa une lettre où éclatait ce sentiment.

Quand, le 28 février 1898, M. Georges Périn lut à la Commission des missions scientifiques son rapport sur le voyage projeté, il eut soin de rappeler les titres principaux que possédait Lamy à la confiance de ses membres : Lamy avait séjourné plusieurs années en Algérie; il avait été commandant du cercle d'El-Goléa et le créateur des compagnies de tirailleurs méharistes; sa connaissance des langues indigènes d'Algérie l'avait fait choisir pour conduire à Madagascar les convoyeurs kabyles, etc. M. Georges Périn en disait beaucoup moins long sur Lamy que sur M. Foureau; il déclarait le moins connaître, et, de fait, nous étions, tous, bien loin de le connaître tout entier. Ce qui l'a révélé à la France, c'est surtout la Mission saharienne; ce sont les longs mois passés au centre de l'Afrique; c'est enfin la mort glorieuse du commandant dans cette bataille de Kouchéri ou Koussri, qui mit fin à la puissance du sultan Rabah et nous rendit maîtres de la région du Chari. Lamy n'a pu se faire connaître tout entier que lorsque déjà il était perdu pour nous.

Peut-être même, si un de ses fidèles compagnons d'armes, le commandant Reibell, n'avait publié la correspondance de Lamy et ses souvenirs de campagne, nous en serions encore à ignorer en partie le chef militaire de la Mission saharienne, à ne pas savoir qu'il était un sage en même temps qu'un héros. Ce beau livre : *Le commandant Lamy*, achève la révélation commencée par le livre de M. Foureau [1]. Celui-ci nous avait montré le chef de guerre en campagne, tenant bien en mains sa petite armée pour éviter le retour d'une catastrophe comme celle de 1881, infligeant aux Touareg la sanglante leçon d'Iferouane qui fut comme une première expiation du massacre de la mission Flatters; d'une patience inépuisable quand il fallait se prodiguer en palabres pour obtenir, dans les villages noirs, des vivres et des animaux de bât; indomptable à toutes les privations, à toutes les fatigues, à tous les mécomptes. Mais la correspondance publiée par le commandant Reibell nous livre le commandant Lamy dans toute l'activité de sa pensée,

[1] *D'Alger au Congo par le Tchad*, in-8°, 832 pages, avec une grande carte et 170 figures. Paris, Masson, 1902. Ce volume contient le Rapport du commandant Reibell sur le succès, si chèrement acheté, de Kouchéri, rapport daté du 22 octobre 1900 (voir Appendice, pages 800-821).

dans toute sa fièvre d'action, dans la persistance de son idée maîtresse qui était « l'idée coloniale », et plus spécialement « l'idée africaine ». Si on ne découvrait en lui tant de fidélité à ses amitiés, tant de tendresse pour son père, le vieil officier de marine, pour sa mère, prématurément veuve, pour tous les siens, on pourrait dire qu'il n'a vécu que pour réaliser cette idée. Pour elle, il s'est endurci le corps, s'est trempé le tempérament, s'est imposé une vie d'ascète, rivalisant avec les indigènes de frugalité et d'endurance, les étonnant par sa sobriété, ne buvant que de l'eau, s'abstenant de tabac, observant, mieux que ses soldats musulmans, et pour leur donner un exemple moralisateur, le jeûne du Rhamadan, marchant de quatre heures du matin à sept heures du soir sans prendre même une goutte d'eau, acquérant par là même un tel empire sur ses hommes qu'ils le considéraient comme un saint, sans se demander s'il était un saint du Christianisme ou de l'Islam. Pour « l'idée », il s'est assimilé les connaissances les plus diverses, non pas seulement celles de sa profession militaire, mais celles de l'administrateur, de l'ingénieur, de l'architecte, du maçon, de l'éleveur, de l'agriculteur, car, partout où se fixait l'ardent soldat, verdoyaient des jardins. Pour « l'idée », il sut développer en lui le don des langues, parlant en Algérie l'arabe et le kabyle, en Indo-Chine l'annamite, à Madagascar le malgache, au Congo les baragouins les plus divers.

Savions-nous, en 1898, qu'il avait fait la campagne de Kroumirie et qu'il y avait essuyé les très rares coups de fusil qui furent tirés dans la Tunisie du Nord? que dans la pointe dirigée par Négrier sur Langson, il s'était fait blesser à la journée de Bac-Viey et n'en avait pas moins entraîné ses tirailleurs à l'assaut? que dans la marche pour la délivrance de Tuyen-Quan, c'était lui qui avait enlevé la position de Hua-Moc, dont la chute entraîna la retraite des assiégeants? que, pendant deux années entières, non seulement il avait commandé le poste d'El-Goléa et organisé les compagnies de tirailleurs à méhara, mais qu'il avait parcouru tout le pays environnant, exploré toutes les pistes qui se dirigeaient vers le sud, rallié à notre cause la tribu des Chaâmba-Mouadhi, creusé partout de nouveaux puits et créé de nouvelles oasis, donné la chasse aux brigands touareg, tenu en crainte l'agitateur Bou-Améma, proposé de reprendre aux agents marocains, avec cinquante fusils seulement, toute la région du Touat?

Comme ni le gouvernement de Paris ni celui d'Alger n'osaient risquer l'expédition, Lamy s'était décidé à partir pour le Congo, où il travailla, sous les ordres de Brazza, couvrant de ses levers la région du Kiliou-Niari, celle de la Nyanga et tout le pays entre la Louiza et le Loudima,

vivant des semaines dans les ténèbres des épaisses forêts, sous les pluies torrentielles, disputant sa vie aux rapides, aux fièvres paludéennes, aux fauves, aux reptiles venimeux, aux caïmans. Du Congo, il continue à guetter ce qui pourrait s'entreprendre dans le Touat, prêt à y revendiquer sa part; mais comme nos gouvernants persistent à étonner de leur longanimité les agents marocains et les pillards touareg, il demande à partir pour Madagascar.

Le rôle qu'on lui réserve dans l'expédition de Madagascar est des plus modestes : il consiste à lever dans les tribus algériennes, grâce à sa connaissance du kabyle et au prestige de sa renommée, d'abord 1,500 convoyeurs pour mulets, chiffre bientôt porté à 4,250, puis à 5,500 hommes : l'effectif d'une brigade! Il réussit; il aurait pu en enrôler bien d'autres si on l'eût exigé! La déception commence pour lui au premier contact avec le sol de la grande île : ces convoyeurs kabyles, endurants et braves comme leurs coreligionnaires les tirailleurs algériens, l'autorité militaire les transforme en coolies, contrairement aux promesses que leur avait faites Lamy. On néglige de les chausser, de les vêtir, de les nourrir, de les munir de tentes, de les soigner dans les maladies dont les assaille, tout comme les blancs, ce climat inconnu. Lamy a la douleur de les voir « fondre comme la neige sous le soleil des tropiques ». Il souffre de « les voir assimilés, par des ignorants, à des nègres ou à des Annamites ». De ces vaillants montagnards, dès le 1er septembre 1895, 700 sont morts, 1,500 hors d'état de servir. Il blâme la cruelle négligence dont on use à leur égard; on n'en aura que trop vite connaissance dans les villages de Kabylie : « Peut-être aura-t-on à se repentir d'avoir été, à l'égard d'auxiliaires précieux, imprévoyant et inhumain. » Luimême n'est déjà pas si bien traité. On se refuse à lui donner un emploi dans la colonne volante, on le retient dans les fastidieux services de l'arrière. C'est seulement après la première conquête par le général Duchesne, quand lui a succédé un résident général civil, quand les premières insurrections se déclarent, qu'on se décide à utiliser l'ardeur de Lamy. Sa première action d'éclat, c'est de sauver le résident général Laroche, que des nuées de Hovas entourent sur la route de Tananarive. Puis c'est la vie en colonne, c'est la chasse aux Fahavalos, et Lamy se retrouve dans son élément. Il est trop clairvoyant pour ne pas comprendre que la conquête de l'île est à refaire en entier, que l'introduction du gouvernement civil dans ce pays de sauvages a été prématurée, qu'il ne sert de rien de passer des Fahavalos à la baïonnette, car c'est dans le palais de la reine qu'il faut chercher le vrai foyer de la révolte. « Il est temps, écrit-il le 1er septembre 1896, qu'une main énergique et

experte vienne prendre la direction des affaires et réunisse tous les pouvoirs. »

La main énergique et experte sera celle de Gallieni. En octobre, Lamy a pu saluer son arrivée. Lui-même est porté à l'ordre du jour de l'armée, reçoit la décoration dite de *Radama*, est promu chef de bataillon d'infanterie hors cadres. Il voudrait bien rester sous les ordres de Gallieni, « homme tout à fait supérieur, auprès duquel ou plutôt à l'école duquel il y a beaucoup à apprendre ». Par malheur, il n'y a pas à Madagascar d'emploi pour son grade. Il lui faut quitter l'île. Il revient en France par le chemin des écoliers en visitant l'île Maurice, Lourenço-Marquez, les deux républiques africaines, la colonie britannique du Cap, partout multipliant ses observations, toujours dominé par la passion des problèmes coloniaux.

Il n'y avait plus une grande colonie française où Lamy n'eût agi et combattu : en Tunisie, au Tonkin, dans l'Extrême-Sud algérien, au Congo, à Madagascar. Plus que toute autre partie du monde l'Afrique l'attirait : c'est en Afrique qu'il avait fait ses premières armes et qu'il se proposait de faire les dernières. L'Afrique, il l'avait attaquée de tous les côtés successivement; par le nord, depuis l'Algérie, s'avançant dans le sud aussi loin que le permettait la politique française d'alors, s'attendant à ce que Crampel vînt, du centre de l'Afrique, lui donner la main (lettre du 20 juin 1891); par le sud, depuis le Congo, comme s'il pouvait rejoindre ses tracés congolais à ses itinéraires sahariens. Il frémissait d'impatience à l'idée qu'une des puissances rivales pourrait s'approprier quelqu'une de ces régions qui lui paraissaient devoir être parties intégrantes du grand empire africain de la France. Cet empire, il le rêvait compact, s'étendant sans interruption de la Méditerranée au golfe de Bénin, et du Sénégal au delà du lac Tchad. Il tenait à démontrer que, malgré les déserts de sables et les déserts de pierre du Sahara, en dépit des Touareg assassins de Flatters et de Palat, on pouvait réunir en un seul faisceau toutes ces Frances africaines.

Dès le 31 juillet 1897, ayant hâté son retour en Algérie, il demande une audience au gouverneur général, M. Jules Cambon, dont il trace en deux lignes un portrait ressemblant : « intelligence alerte et pétillante comme ses yeux pleins de malice derrière le lorgnon, mais un peu insaisissable. » Il n'obtient de lui que ce renseignement : c'est à Paris qu'il faut s'adresser, c'est là qu'il faut s'assurer les concours militaires et financiers. Dans la correspondance que Lamy entretient avec le capitaine Le Chatelier, le plus compétent peut-être de nos islamisants, de nos « Africains » et de nos « sahariste », nous voyons se former peu à peu le « grand

projet ». Et, dès le début, le capitaine Le Chatelier ne se trompe guère : pour traverser le grand désert, il faut au moins 225 hommes dont 100 soldats; il faut 500 chameaux, 300,000 francs. Nous verrons cependant que tous ces chiffres devront être augmentés de moitié ou du tiers. En outre, c'est M. Le Chatelier qui fait comprendre au commandant la nécessité de s'allier avec M. Foureau (les deux hommes ne se connaissaient pas encore), car, séparément, ils n'obtiendront rien; réunis, ils pourront se faire adjuger le fameux legs des Orgeries. Tous les conseils de M. Le Chatelier sont merveilleux de prévoyance, de précision et de sens politique. Que Lamy se garde bien, eût-il une petite armée sous ses ordres, de « forcer en rien la note belliqueuse »; qu'au contraire il s'applique à l'éteindre; qu'il soit question non « d'expéditionner », mais simplement de passer. Le meilleur garant devant le Parlement ombrageux, ce n'est ni le Ministre de la guerre, ni celui des colonies : le meilleur chaperon, ce sera le Ministre de l'instruction publique. Et combien sont pratiques d'autres conseils, sur la façon de conduire un long convoi de chameaux, de surveiller et tenir à distance les Touareg et autres pillards, d'avoir bien en mains les hommes et les bêtes, de camper le jour (avec les tentes dressées) et la nuit (avec les tentes abattues, les hommes couchant avec le fusil à l'épaule), de choisir ses guides non pas dans telle tribu, mais dans telle autre! C'est M. Le Chatelier qui ménage à Lamy des amitiés à l'Élysée, par exemple celle du commandant de Lagarenne, et ce sont elles qui désignent Lamy au Président Faure comme l'officier le plus capable de le tenir au courant des questions coloniales. Tout autre que Lamy aurait vu ses vœux comblés par sa double nomination à Paris, puis à l'Élysée : pour lui, ce poste d'officier d'ordonnance du Président est surtout un moyen d'avancer la grande affaire.

À sa sœur, qui semble avoir pensé à marier ce nomade, il répond : « Tes efforts seront infructueux. . . Mon projet avant tout! » À sa mère il fait espérer que bientôt il pourra se consacrer à elle tout entier; mais ce « bientôt » ne peut arriver qu'après la réalisation du « projet ». On sent que toutes ses facultés sont tendues vers un but unique, que l'homme est pris de la fièvre d'agir et qu'il vibre tout entier. On comprend que les lenteurs des bureaux, les objections suscitées par telle ou telle administration, l'aient fait souffrir. Il n'en laissait rien paraître. Il procédait avec la patience, le sang-froid, le tact, le flegme d'un diplomate. Cette ardente nature de Provence, ce « mokko », ainsi qu'il se désigne lui-même, avait appris la patience : à El-Goléa, où il voyait passer à portée de ses fusils les insolents pillards que ses instructions lui signalaient comme gibier défendu; au Congo, où, pour avancer d'un pas, il fallait

d'interminables palabres avec les tribus; à Madagascar, où il épuisait son énergie dans la poursuite des insaisissables Fahavalos. Tel il s'était révélé avec les sauvages, tel il se montra avec nos bureaucrates. Il devait en ronger l'émail de ses dents, mais le visage restait souriant.

Qu'on ne s'imagine pas qu'il se lançât en téméraire dans une entreprise dont sa longue expérience africaine lui faisait entrevoir tous les dangers; non : il avait d'avance, si les mauvaises chances l'exigeaient, fait le sacrifice de sa vie, mais il entendait que le sacrifice ne fût pas inutile à la grandeur du pays. Il travaillait à mettre de son côté le plus possible de chances favorables. Il se souvenait qu'une des causes des précédents désastres sahariens, c'est que l'autorité supérieure n'avait peut-être pas assez clairement marqué aux tribus suspectes que les voyageurs étaient sous sa protection. Aussi, dans ses lettres au Gouverneur général d'Algérie, Lamy insiste-t-il pour que les commandants des cercles de l'Extrême-Sud soient tous à leur poste, pour qu'une troupe imposante de cavaliers sahariens soit, sur les traces de sa propre colonne, poussée d'Ouargla à Timassanine; pour que les 300 goumiers d'Ouargla soient tenus en réserve comme une menace suspendue sur les Touareg du Hoggar; pour qu'un bordj soit construit à Timassanine; pour que le bachagha des Ouled-Sidi-Cheikh soit averti que toutes les tribus qu'il commande, et lui-même, seront rendus solidairement responsables « du succès ou de l'échec de la mission ». Déjà il a eu soin de se munir d'un chapelet tidjiny et de lettres des marabouts tidjiny pour leurs coreligionnaires du Sahara et du Soudan.

La Mission paraissait d'ailleurs avoir pour elle toutes les chances de succès. Lamy avait été autorisé à choisir dans le 1^{er} régiment de tirailleurs algériens, le sien, 5 officiers et 200 hommes : il se présenta 50 officiers et 3,000 soldats. Il put dans ce nombre trier une merveilleuse élite : presque tous ses tirailleurs avaient, parfois sous ses ordres, fait les campagnes du Tonkin, de Madagascar, du Sahara d'Algérie; pas un ne demanda où Lamy comptait les emmener, ni s'il y avait des chances d'en revenir. L'Algérie se révélait, une fois de plus, comme une admirable pépinière de soldats. Lamy estimait que peut-être 50,000 hommes, si la poudre parlait quelque part dans le monde, répondraient à un appel de la France.

1,025 chameaux, déjà concentrés à Ouargla, devaient former la caravane. Lamy partait avec 213 tirailleurs algériens, 50 tirailleurs et 13 spahis sahariens, deux canons Hotchkiss. Il avait sous ses ordres le capitaine Reibell, cinq autres officiers, deux médecins militaires, etc. Lui-même, pour assurer l'unité de direction, avait été placé sous l'au-

torité de M. Foureau, chef scientifique et diplomatique de la mission, tandis que Lamy gardait le commandement de l'escorte. Celle-ci était suffisante pour le but qu'on se proposait. M. Le Chatelier estimait que jamais les Touareg, avec les intentions les plus hostiles, ne pourraient réunir plus de 2,500 à 3,000 guerriers, sur lesquels nous garderions toujours la supériorité de la discipline et de l'armement. Et, de fait, à Iferouane, le 12 mars 1899, un détachement de 30 tirailleurs seulement repoussa la charge impétueuse de 400 ou 500 Touareg montés à méhara, en leur infligeant des pertes sérieuses en tués et en blessés, et sans avoir eux-mêmes un homme égratigné. Dès lors les « visages voilés » n'osèrent même plus s'approcher de la colonne.

Elle eut à subir d'autres épreuves : après les ardeurs de l'été, le froid de janvier 1899, si intense que l'encrier du commandant n'était plus qu'une boule de glace; le sable qui s'insinuait partout, dans les yeux, dans la bouche, dans les montres, dans la batterie des fusils, dans les mets; la soif par les longs parcours sans eau; la terrible descente du plateau du Tassili par une falaise presque à pic de 300 mètres de haut; les pertes de chameaux de charge et de méhara si multipliées (jusqu'à 1,000) qu'on fut obligé de laisser une partie des bagages dans une redoute construite à Inazaoua; les interminables et fastidieux séjours de près d'un mois (juillet), employé, dans Rouderas, à se ravitailler et à se remonter en animaux de bât; puis de douze semaines (juillet-octobre) chez le sultan d'Agadez, à attendre les vivres, les chameaux et les guides qu'il promettait toujours pour le lendemain; la traversée de 274 kilomètres, en sept étapes, de la *hamada* ou désert pierreux du Tanezrouft, jonché de carcasses d'animaux.

Encore un effort, et l'on est à Zinder, en plein pays « français ». Peu de jours après, on fête, pour la seconde fois depuis le départ d'Ouargla, un 1er janvier. Par le Bornou, le Kanem, le Ouadaï, on contourne les rives françaises de ce lac Tchad si longtemps mystérieux. On atteint le fleuve Chari, pour la conquête duquel se sont sacrifiées les missions Crampel, Bretonnet, Behagle. Maintenant on est en « pays de poudre », car le territoire est toujours contesté et l'armée du sultan Rabah campe non loin de là.

À Kouchéri, la Mission saharienne se disloque en deux fractions : la fraction civile, avec M. Dorian et M. Foureau, va regagner la France par le Congo et l'Atlantique; la fraction militaire, sous le commandement de Lamy, va opérer la jonction de ses 250 fusils avec deux autres colonnes françaises convergeant sur Kouchéri : la colonne « Afrique centrale » (naguère Voulet et Chanoine, alors Joalland), avec 150 fusils, et la colonne

IMPRIMERIE NATIONALE.

dite *du Chari*, guidée par l'administrateur Gentil, et forte d'environ 300 combattants. C'est fini de l'exploration plus ou moins pacifique sous le patronage de l'Instruction publique : la Mission saharienne a passé sous l'autorité du Ministre des colonies, et c'est à des œuvres de guerre qu'elle va se consacrer.

Durant les tribulations de la traversée africaine, Lamy, jamais découragé, jamais las, toujours alerte de corps et d'esprit, insensible aux privations puisqu'il s'en faisait un régime, écrivait : « Nous sommes prêts à faire tout ce que l'on voudra, dussions-nous rester, dans l'intérêt de la France, encore plusieurs années par ici, et même y laisser nos os. »

Le 22 avril 1900, sur le champ de Kouchéri, Lamy succombait, mortellement atteint, en plein triomphe. Quand on l'eut porté sous une tente et couché sur un lit bas, on lui annonça la victoire complète et la mort de Rabah : « Est-ce bien vrai ? » demanda-t-il.

Une de ses dernières lettres, datée de Kouchéri, le 30 mars 1900, avait été adressée à sa mère. Il se voyait déjà, dans une vingtaine de jours, sur la voie du retour : « Quel bon congé je vais prendre ! Comme je vais vous entourer de soins et d'affection ! Cela vous fera oublier les mortelles inquiétudes dans lesquelles vous a plongée mon voyage au cœur de l'Afrique. » Une balle avait brisé toutes ces espérances.

Le commandant Lamy, par ses connaissances si variées et si vastes, par son intelligence si avisée et si ouverte, par la trempe de son caractère, par toutes ses vertus de dévouement, de totale abnégation, d'énergie et de douceur, d'ardent patriotisme et d'humanité, par tous les services rendus dans cinq de nos grandes colonies nouvelles, par le miracle de ténacité et d'habile politique que fut sa traversée de l'Afrique, enfin par la journée de gloire et de deuil qui fut celle du 22 avril 1900, s'est assuré une place d'honneur parmi les héros, illustres ou obscurs, qui n'épargnèrent ni leur peine ni leur sang pour restituer à la France son rang de grande puissance coloniale. Certes, sa mort prématurée, à quarante-deux ans, après une carrière à la fois si courte et si remplie, ne lui a pas permis de donner toute sa mesure. Nul doute que, sans le destin contraire, il n'eût pris rang à côté des Faidherbe, des Borgnis-Desbordes, des Archinard, des Gallieni, des Combes, des Dodds, des Audéoud, de tous ces vaillants qui resteront l'honneur, à la fois, de la France et de l'humanité.

Le commandant Reibell, un des amis les plus chers et le premier lieutenant de Lamy, qui avait pris de ses mains défaillantes le commandement des trois colonnes réunies et, en poursuivant les débris de l'armée vaincue, complété la victoire, était tout désigné pour élever à

l'héroïque officier ce monument qui assure à ce nom glorieux l'immortalité. Il ne s'est pas contenté de recueillir ces lettres si précieuses, d'un style si personnel, si vivantes : il leur a donné pour commentaires d'autres documents du plus haut intérêt, en même temps que ses propres souvenirs. Le succès de ce livre, qui déjà en est à sa deuxième édition, témoigne des sympathies qu'a éveillées dans les cœurs français le souvenir du héros de Kouchéri.

ALFRED RAMBAUD.

DE L'ORIGINE ET DE LA PROPAGATION DES FABLES.

Dott. FRANCESCO RIBEZZO, del R. Liceo-ginnasio Vittorio Emanuele II : *Nuovi Studi sulla origine e la propagazione delle favole indo-elleniche comunemente dette esopiche.* Napoli, R. Tipografia Francesco Giannini figli, 1901. — 213 p. in-8°.

PREMIER ARTICLE.

D'où viennent les fables ? Y a-t-il eu un centre de propagation unique ? Y en a-t-il eu plusieurs ? Et, unique ou multiples, où faut-il les placer ? Déjà les anciens s'étaient posé la question, et à plus forte raison s'est-elle imposée aux modernes, à mesure que s'étendait devant eux un champ d'observation infiniment plus vaste. Aucune sorte de fiction n'est, en effet, plus universellement répandue : partout où l'on a eu l'occasion de chercher et où l'on s'en est donné la peine, on a trouvé des fables, et non seulement des fables, mais très souvent à peu près les mêmes fables, parfois identiquement les mêmes. Dans cette matière si étrangement disséminée et ramifiée, on distingue plus ou moins nettement deux courants principaux, venus, l'un de l'Inde, l'autre de la Grèce, ce qui fournit un premier classement et permet de rendre compte d'une partie du moins de ces ressemblances. Mais c'est ici précisément que le problème se noue et se complique.

Chez les Hindous comme chez les Grecs, la fable a constitué un genre littéraire, et de part et d'autre ce sont encore des fictions semblables, comme l'écho souvent à peine altéré d'un même thème. Et cela non seulement dans des productions d'une époque tardive, où l'histoire constate des rapports directs et fréquents entre les deux peuples et où

ceux-ci se sont emprunté beaucoup de choses de transport moins facile que des fables, mais encore dans des documents qui paraissent antérieurs à l'établissement de ces rapports : chez les Hindous, dans leur légende épique, très ancienne par le fond sinon par la forme; chez les Grecs, dans la vieille collection des « fictions ésopiques », traditionnelle et populaire à Athènes bien avant Platon et Aristophane, que Socrate, dans sa prison, avait entrepris, dit-on, de rédiger en vers et dont Phèdre nous a probablement conservé en partie le contenu. L'emprunt, ici, n'est pas à nier, et, par voie indirecte, il n'est pas non plus inexplicable, même à cette date. Mais dans quel sens s'est-il fait? Ce sens a-t-il été toujours le même, et n'y a-t-il pas eu plutôt échange? Dans certains cas aussi ne faudrait-il pas tenir compte de l'hypothèse d'une source intermédiaire commune[1]? Autant de questions qu'il est plus facile de poser que de résoudre. Enfin le problème devient particulièrement embarrassant pour les partisans d'une solution radicale dans un sens ou dans l'autre, quand, comme M. Ribezzo, ils prétendent y faire rentrer la question de l'origine même de l'apologue et qu'il leur faut en même temps constater la présence de fables ou d'ébauches de fables à une date encore plus ancienne : d'une part, dans la littérature védique et jusque dans le Ṛigveda; d'autre part, chez Archiloque, chez Hésiode et, ajouterai-je, même chez Homère, où à telles comparaisons développées il ne manque que le *ὁ μῦθος δηλοῖ* pour être de vraies fables ésopiques.

C'est, en effet, avec cette ampleur que la question est posée ici : ce que M. Ribezzo veut établir et démontrer n'est pas seulement la provenance de certaines fables; c'est bien aussi l'origine de la fable en général, origine que, pour le dire tout de suite, il revendique pour l'Inde. Mais en même temps, ainsi que l'indique d'ailleurs son titre, qui a le mérite de définir exactement l'objet du livre, il a traité le problème en y mettant quelques restrictions. D'abord il en a fait une question purement indo-hellénique : l'Inde a créé et seule a pu créer le genre; la Grèce a perfectionné et donné la forme définitive; quant aux autres peuples, ils n'ont été que des intermédiaires; tout au plus, comme l'Égypte, ont-ils pu fournir un peu de matière brute. La simplification, sur ce point, paraîtra peut-être sommaire et un peu trop commode.

Par contre, en s'imposant une autre restriction, M. Ribezzo a fait un sacrifice. Strictement, il ne traite que des fables, à l'exclusion des contes

[1] Chez Hérodote I, 141, c'est par une fable que Cyrus répond aux envoyés des Ioniens et des Éoliens. Et y a-t-il si loin de la parabole sémitique à l'apologue gréco-hindou? M. Ribezzo n'y touche même pas.

qui, pourtant, ne se distinguent pas nettement des fables : les uns et les autres sont mêlés et confondus, surtout dans les sources orientales, et, ainsi que l'histoire littéraire nous l'apprend, ils ont d'ordinaire voyagé de conserve. Or un conte, en raison de sa plus grande complexité, se suit mieux dans ses pérégrinations qu'une simple fable; il porte plus de marques d'origine, et sa forme première, plus facile à restituer, se reconnaît parfois sous les plus étranges déguisements; tandis qu'une altération même légère peut rendre une fable à peu près méconnaissable, et par suite les rapprochements, peut-être très vrais, dont elle sera l'objet pourront paraître peu convaincants. Aussi la provenance orientale mieux démontrable de beaucoup de contes fournit-elle une certaine présomption en faveur d'une provenance semblable des fables. Les deux ordres de faits se tiennent, et Benfey, en faisant venir les *Maerchen* de l'Inde et l'apologue de la Grèce, a certainement enlevé quelque chose de leur force à l'une et à l'autre thèse. Je ne reprocherai pas à M. Ribezzo de ne pas les avoir, à son tour et à son point de vue, abordées toutes deux également de front, — son sujet, tel qu'il l'a circonscrit, était déjà assez vaste sans cela, — mais il s'est privé d'un argument en n'en marquant pas mieux la connexité[1].

Ces observations faites, je suis heureux de dire que l'auteur a traité la question avec compétence et qu'il a fait, en somme, un bon livre. Il est parfaitement documenté du côté classique; du côté de l'Inde, il l'est moins complètement; mais il n'en possède pas moins une connaissance fort estimable de la littérature sanscrite. Comme indianiste, il a été d'ailleurs à bonne école : il est élève de M. Kerbaker, à qui le livre est dédié. Il doit sans doute beaucoup à ses devanciers, et il reconnaît d'ailleurs sa dette; mais il a exploré pour son compte les filons qu'ils ont ouverts, et à son tour il en a ouvert quelques-uns. Enfin il a essayé de superposer aux faits acquis ou qu'il regarde comme tels une théorie générale de la genèse de l'apologue, qui paraît neuve à bien des égards. Je ne puis pas attacher à cette théorie la même importance, je n'ose surtout en tirer les mêmes conclusions que lui; mais elle contient certainement une part de vérité et, en tout cas, il y a là un vigoureux effort de pensée.

Je regrette de devoir ajouter que ces *Études*, où il y a une si grande somme de travail, témoignent aussi d'une certaine négligence. M. Ribezzo cite trop souvent de seconde main et sans vérifier, ce qui l'a exposé à bien des méprises. On peut se demander s'il a seulement ouvert le *Manual*

[1] Ce qu'il dit à cet égard, pages 114 et suivantes, est loin d'être suffisant.

of Budhism, de Spence Hardy, qu'il cite d'après Weber en estropiant chaque fois le nom de l'auteur de toutes les façons possibles. On voudrait aussi chez lui moins de traductions de complaisance[1]. Enfin il n'a pas revu avec assez de soin les épreuves : les faux renvois ne se comptent pas et ses citations en langues étrangères sont rarement correctes. Les meilleures, les seules soignées, sont les citations grecques; les autres, latines, allemandes, françaises, sont trop souvent fautives; les pires de toutes sont ses transcriptions sanscrites, qui sont abominables. C'est par nécessité typographique, sans doute, qu'il a renoncé à distinguer les lettres linguales, l'anusvāra et le visarga; par contre, il a voulu que les palatales fussent marquées, ainsi que les voyelles longues, mais il n'y a guère veillé, car la notation en est comme semée au hasard. Il n'a pas non plus tenu compte des facilités que l'emploi du caractère romain offre pour la séparation des mots, qu'il reproduit en bloc, d'après le devanāgarī, quand il ne les coupe pas à contresens. Tout cela, émaillé d'autres fautes de diverses sortes, fait que ces transcriptions sont parfois à peu près illisibles.

Le travail de M. Ribezzo est divisé en quatre parties. Dans la première, l'auteur résume l'histoire de la question : il fait la revue et la critique des solutions qu'en ont données ses devanciers et qu'il ramène à trois théories principales : mythique, historique et anthropologique.

La théorie mythique, dont les protagonistes ont été les frères Grimm et qui, en Italie, a été défendue et un peu compromise par M. de Gubernatis[2], place la solution du problème dans la période pro-ethnique. Suivant la définition que M. Ribezzo emprunte à M. Cosquin, elle voit dans les contes et dans les fables « le dernier terme de la transformation des mythes jadis communs à toutes les nations indo-européennes[3] ». À cette théorie M. Ribezzo objecte avec raison que les ressemblances qu'on constate entre les fables chez tant de peuples divers sont, en général, trop bien conservées pour remonter si haut[4]; qu'il en est ici comme en linguistique, où la présence, dans des langues différentes, de mots

[1] Il y en a de plus fâcheuses : p. 181, il a estropié et compris tout de travers une stance pourtant facile du *Pancatantra*. P. 63, je trouve cette étrange étymologie, que je me contente de transcrire : sûryodaye da sûrya — gr. *σούριος* (sole, cfr. Ἀπόλλων Σούριος), e daya — lat. dies.

[2] Dans sa *Zoological Mythology*, publiée à Londres en 1872.

[3] *Mélusine*, I, 162 et 277.

[4] L'objection, déjà faite par d'autres, notamment par M. Cosquin, a encore plus de force pour les contes ; ce sont d'ailleurs les contes que cette théorie mythique vise en premier lieu.

par trop semblables décèle un emprunt plutôt que leur très lointaine parenté.

La théorie historique, moins audacieuse, s'en tient aux documents, aux faits bien établis ou aux conclusions probables de l'histoire littéraire. Elle est représentée chez M. Ribezzo par A. Wagener[1], par son critique Weber[2], par Benfey[3] et par Otto Keller[4], qui tous admettent la migration des fables communes de part et d'autre, mais, sauf ce point, sont plus ou moins en désaccord sur le reste, le premier et le dernier faisant venir, chacun à sa façon, les originaux de l'Inde; le deuxième et le troisième leur faisant faire le chemin inverse, chacun encore suivant une méthode et un criterium différents; les hellénistes plaidant ainsi la cause de l'Inde et les indianistes défendant celle de la Grèce. À Wagener M. Ribezzo reproche sa mauvaise chronologie[5], à laquelle il fera pourtant lui-même, sur le domaine hindou, quelques concessions risquées. Chez Weber, il croit trouver quelques contradictions et beaucoup de parti pris, et il montre bien ce qu'il y a d'arbitraire et d'illusoire à faire intervenir ici le sentiment esthétique, c'est-à-dire le goût personnel. Déjà Benfey avait signalé le défaut et y était tombé à son tour, et M. Ribezzo, qui le leur reproche, fera comme eux à l'occasion, et ainsi sans doute feront d'autres après lui. Car comment, quand on compare, s'abstenir de juger et, à défaut de preuves extrinsèques, ne pas écouter le sens intime nous disant de quel côté doit être l'original, de quel côté la copie? C'est affaire de mesure, non de principe. Par contre il est absolument dans le vrai quand il repousse carrément la proposition de Benfey, comme quoi il n'y aurait eu de rapports entre la Grèce et l'Inde qu'à partir de l'expédition d'Alexandre ou même de la fondation du royaume gréco-bactrien au commencement du IIe siècle avant notre ère. C'est de cette proposition que Benfey, en présence de l'antiquité plus que suspecte

[1] *Essai sur les rapports qui existent entre les apologues de l'Inde et les apologues de la Grèce.* Présenté à la séance du 2 février 1852. Dans les *Mémoires des savants étrangers* publiés par l'Académie royale de Belgique, t. XXV.

[2] *Ueber den Zusammenhang indischer Fabeln mit griechischen.* Dans les *Indische Studien*, III (1855), p. 327 et suiv. L'article de Weber vise directement l'essai de Wagener, mais n'en est pas moins tout un traité sur la matière.

[3] *Pantschatantra : fünf Bücher indischer Fabeln, Märchen und Erzählungen.* Leipzig, 1859.

[4] *Untersuchungen über die Geschichte der griechischen Fabel.* Dans les *Jahrbücher für classische Philologie* de Fleckeisen, IVter Supplementband, 3tes Heft. 1861-1867.

[5] Pour Wagener, le Mahābhārata est antérieur au VIe siècle avant notre ère, et le Pancatantra antérieur au IVe; du côté grec, il place Babrius au IIIe siècle avant, au lieu du IIIe siècle après Jésus-Christ.

des documents hindous, a tiré son criterium bien connu : est d'origine grecque toute fable commune aux deux littératures qu'on sait avoir existé en Grèce avant l'an 200 avant Jésus-Christ. Or, bien avant cette date, l'histoire atteste des communications et même des contacts directs entre les deux peuples, sans parler des courants plus cachés, que d'ordinaire elle ignore, mais qui ont dû nécessairement exister, passant de proche en proche et fort capables de porter une matière aussi légère, aussi faite pour cheminer que des fables et des contes. À Otto Keller, qui lui a fourni quelques-uns de ses meilleurs arguments, il ne reproche que ce qu'il objecte à tous les représentants de la théorie historique, d'avoir traité de la transmission des fables plutôt que de leur origine. À ses yeux c'est une insuffisance; d'autres pourraient y voir une preuve de sagesse.

De la théorie anthropologique enfin, qui explique les ressemblances entre les fables par l'unité de l'esprit humain, M. Ribezzo ne prend à partie qu'un seul représentant, son compatriote, le Dr Michele Marchiano, dont je ne connais pas l'ouvrage[1], et auquel il reproche ses vivacités de style et ses exagérations de doctrine. C'en est une, en effet, de nier la provenance commune de beaucoup de fables, de même que c'en serait une autre de vouloir l'affirmer de toutes.

Toute cette discussion, qui a déblayé le terrain, est fort bien conduite. La conclusion est qu'il y a du bon dans toutes ces théories, mais que chacune prise à part est insuffisante; qu'il faut arriver à une synthèse, en prenant ce qu'elles ont chacune de meilleur. Le programme est sage; je crains seulement qu'à l'exécution, il ne revienne parfois, chez M. Ribezzo, à faire flèche de tous bois au profit de sa propre théorie.

Cette théorie, il nous la donne dans les deux parties suivantes (II et III), l'une systématique et, selon son propre aveu, plus conjecturale, où il traite de l'origine de *la* fable; l'autre, où il discute le problème de la migration *des* fables, et où il prétend ne faire qu'œuvre d'historien. Ces deux questions, il nous avertit avec instance qu'il les traite en les maintenant entièrement séparées et qu'il le fait à dessein. Ne serait-ce pas plutôt par nécessité, parce que rien ne conduit de l'une à l'autre et que, dans ces deux chapitres, nous n'avons au fond que les deux théories, mythique et historique, dont il nous a parlé dans sa première partie et qui reviennent ici mises au point, émondées et taillées à neuf?

M. Ribezzo, en effet, ne confond pas la fable avec le mythe, et ne

[1] *L'origine della favola greca e di suoi rapporti con le favole orientali.* Trani, 1900. — De même que la théorie mythique, c'est sur le domaine des contes que cette théorie anthropologique a eu des défenseurs nombreux et autorisés.

l'en fait pas dériver directement; il l'en distingue même assez nettement : le mythe, dit-il, est spontané; c'est une manière de voir et de représenter les choses; la fable, au contraire, est un produit de la réflexion; elle est essentiellement didactique et comporte une leçon. L'auteur essaye bien, comme il lui arrive souvent, de reprendre en partie ce qu'il vient de donner : selon lui les fables auraient d'abord été dites pour elles-mêmes, poûr le plaisir de raconter, se confondant ainsi avec les contes. Le point serait à débattre et, en tout cas, difficile à prouver. La confusion ou, plutôt, le mélange est ici de tous les temps et, s'il a été plus fréquent d'abord et en Orient, c'est que les genres littéraires ne se sont différenciés que lentement et, dans l'Inde, jamais. Il n'en est pas moins vrai que, dès le début, aussitôt que nous trouvons des fables, elles sont didactiques, dans l'Inde aussi bien qu'en Grèce et que, dans l'Inde, elles le sont même copieusement et lourdement[1]. Mais, quoi qu'il en soit de ce point, l'auteur reconnaît et maintient en somme la distinction.

Mais, ajoute M. Ribezzo, si la fable est distincte du mythe, si elle n'en est pas une simple déformation, elle y plonge profondément par ses racines : c'est là, dans le mythe zoomorphique, aussi ancien, sinon plus ancien que le mythe anthropomorphique, qu'elle germe et se nourrit; elle est à ce mythe ce qu'à l'autre est la légende héroïque, de sorte que, en un certain sens, il est permis de dire qu'elle est un mythe tombé en roture. Cette nouvelle proposition est déjà plus difficile à admettre. On accordera volontiers à l'auteur qu'un mythe peut subir en effet cette sorte de déchéance, toute chose pouvant devenir matière d'une fable :

Honneur, dieux, animaux, tout y fait quelque rôle.

On lui accordera encore qu'il y a dans les fables des traits d'ordre mythique et que tous ceux qu'elles prêtent aux animaux ne proviennent

[1] M. Ribezzo parle de la liberté d'allure et de la « fraîcheur » qu'auraient conservées les fables hindoues, qui se lisent comme des *novelle*. Je doute que ce soit là l'impression générale. La forme sous laquelle elles nous sont parvenues n'a plus rien de naïf ni d'original; elles manquent de vérité interne et l'enseignement y tourne au sermon. Les meilleures, et, il y en a de fort ingénieuses, valent surtout par le piquant de la parodie et par une sorte d'intempérance rabelaisienne. Les moins alambiquées seraient encore les simples récits des Jātakas, que M. Ribezzo ignore, si l'intervention uniforme et presque toujours forcée du Bodhisattva ne leur imprimait, à elles aussi, quelque chose d'artificiel et de secondaire. Quant à celles du Mahābharata, dont l'auteur paraît faire tant de cas, elles sont, à peu d'exceptions près, informes et insipides; ce sont des décoctions de décoctions.

IMPRIMERIE NATIONALE.

pas de l'observation; pour des raisons faciles à saisir, ce sont aussi les mêmes animaux qui paraissent de part et d'autre. Mais, ceci accordé, que de fables où il semble bien évident que la mythologie n'a absolument rien à voir, à moins qu'on ne veuille porter à son actif l'idée si simple de faire parler et agir des bêtes comme des hommes. Toutefois, à la rigueur et en faisant la part de l'exagération, on pourrait encore s'entendre avec lui sur ce point, s'il voulait bien s'en tenir là. Mais de ce rapport acceptable à condition de le prendre comme secondaire et fortuit il fait aussitôt un rapport nécessaire, et ici, je le crains, sa thèse se gâte tout à fait.

Pour M. Ribezzo, il est en effet évident que, à défaut des fables elles-mêmes, c'est la matière des fables qui a dû nécessairement passer par l'état mythique. Sans la mythologie, sans ce fond du drame animal mythique, reflet lui-même du drame qui se joue au ciel et dans les grands phénomènes de la nature, il n'y aurait point eu de fables; jamais, sans cette préparation, on n'aurait pu tirer de l'observation seule ce grain d'invention et de poésie qui la dépasse, ce *τὶ προκείμενον* ou, comme dit encore M. Ribezzo, cette « pointe », ce que nous appelons la morale, exprimée ou sous-entendue, qui constitue l'apologue et en fait d'ordinaire un exemple applicable à l'homme. Nous verrons tout à l'heure quelle sorte de vérification *a posteriori* il pense avoir donnée de ces assertions tranchantes et invérifiables. Pour le moment, tenant le théorème pour démontré, il en tire aussitôt le corollaire : puisque la fable suppose le mythe thériomorphique, elle n'a pu naître que dans l'Inde; car là seulement nous trouvons la condition nécessaire, un riche épanouissement de ce mythe et une sorte d'épopée animale, dont la Grèce ne présente que de maigres ébauches ou de misérables débris. Ce dernier point encore est donné comme incontestable. Mais l'est-il? La Grèce a-t-elle été vraiment si pauvre en mythes thériomorphiques? Les Olympiens d'Homère et de Phidias ne doivent pas faire illusion, et il semble que M. Ribezzo ait vraiment trop oublié tant d'animaux fatidiques, sacrés, divins, attributs, déguisements ou figure des dieux. La seule légende de Jupiter lui eût fourni toute une ménagerie et le premier livre de mythologie pure qui nous soit venu de là est intitulé *les Métamorphoses*. Ou je ne comprends pas ce que l'auteur entend par mythologie thériomorphique, ou l'assertion est fausse. Mais fût-elle vraie, que prouverait-elle? Est-ce donc ici une question de quantité et faut-il croire que cette mythologie n'opérait qu'à une certaine dose, au-dessous de laquelle elle aurait été inefficace? Lassen et d'autres avant lui avaient attribué la paternité de l'apologue à l'Inde parce qu'elle croyait à la métempsycose.

M. Ribezzo n'a pas repris cet argument, et je l'en remercie; mais le sien, pour être plus compliqué et plus subtil, n'en paraît pas, au fond, plus solide.

Je passe maintenant aux faits dont il a essayé de l'appuyer et où il pense nous faire toucher du doigt cette matière des fables encore à l'état mythique. Ce n'est pas que ces faits me paraissent de nature à fortifier réellement la théorie : ce sont, si l'on veut, des données plus ou moins caractéristiques de zoologie mythologique; mais il ne réussit pas, ce me semble, à prouver, ce qui serait pourtant l'essentiel, que ces données ou d'autres semblables soient devenues matière de fables, et encore moins qu'elles le soient devenues parce qu'elles étaient mythiques. Mais les faits sont intéressants par eux-mêmes et par la manière dont il les a traités.

Il commence par la Grèce et par Homère, chez lequel il étudie surtout les prodiges, les signes par lesquels Zeus avertit les hommes en leur envoyant quelque animal fatidique : le serpent changé en pierre après avoir dévoré les petits oiseaux (*Iliade*, II, 308), la lutte de l'aigle et du serpent (XII, 200), l'aigle laissant échapper le faon de biche (VIII, 247).

Selon son habitude, il y mêle beaucoup d'autres choses, où je regrette de ne pas pouvoir le suivre, tant cette discussion un peu discursive est ingénieuse, instructive et conduite avec infiniment d'agrément. D'*αἶνος*, l'ancien nom de la fable, rapprochant son congénère *αἴνιγμα*, il rappelle le grand rôle de l'énigme dans les oracles des anciens sages et dans ceux des dieux; il montre que le prodige, qui est un *σῆμα*, un signe, et la fable, qui est un symbole, sont, eux aussi, des sortes d'énigmes et exigent une interprétation. Tout cela, je le répète, est ingénieux et se lit avec intérêt et profit. Pour peu qu'on oublie la conclusion désespérée à laquelle il prétend nous mener, il y a vraiment du plaisir à cheminer et à s'attarder en route avec M. Ribezzo. Mais je dois répéter aussi que je ne vois pas comment tout cela, les exemples donnés compris, prouverait la genèse forcément mythique de l'apologue. S'il me fallait chercher quelque chose dans ces exemples, j'y verrais plutôt la forme épique de l'apologue déjà tout formé. Car je ne partage pas du tout l'opinion de M. Ribezzo, qui pose en fait que, s'il n'y a pas de fables dans Homère, c'est que la fable n'existait pas encore. Je crois au contraire, sans pouvoir le prouver, bien entendu, que, bien avant Homère, on a conté des fables en Grèce[1]; et ce n'est pas seulement dans les prodiges, c'est encore ailleurs,

[1] Si l'apologue n'est pas entré dans l'épopée sous sa forme propre, cela a pu tenir à une convention de la composition épique; on le regardait peut-

dans des comparaisons qui n'ont parfois rien de mythique, qu'il me semble en voir les équivalents homériques les plus frappants. Qu'on se reporte par exemple au petit tableau de genre dans lequel Ajax, harcelé par les Troyens, est comparé à un âne que des enfants s'efforcent en vain, à grands coups de trique, de faire sortir d'un champ de blé (*Iliade*, XI, 558), ou à celui du daim blessé mortellement par le chasseur, que les chacals ont suivi à la piste et qu'ils vont dévorer quand survient le lion, qui s'approprie le festin (XI, 473), *nominor quoniam leo.*

Dans l'Inde et dans le Ṛgveda, M. Ribezzo retrouve l'énigme : elle y fournit la matière d'un hymne entier et reparaît plus ou moins nombreuse dans plusieurs autres. Parfois ces énigmes sont expressément proposées comme des devinettes; elles ont toujours la forme d'un paradoxe et, pour nous du moins, elles sont difficiles à deviner; très souvent on ne voit pas même de quel côté il faudrait chercher. Sont-ce des allégories de phénomènes naturels, comme c'est le cas de plusieurs? Sont-ce des allusions à des légendes, à des contes dont le souvenir était perdu déjà pour les anciens commentateurs, ou encore à des fables et, alors, à de vraies fables, non à de vagues ébauches? Il est très probable que c'est dans ce dernier sens qu'il faut prendre quelques-unes du moins de la très nombreuse classe de ces devinettes où les sujets sont des animaux; et, pour ma part, je n'aperçois aucune objection *a priori* qui empêcherait d'admettre que des fables se contaient dans l'Inde à l'époque du Ṛgveda et déjà bien avant. Seulement, comme l'histoire ne se fait pas avec des suppositions, il faut avouer que, jusqu'ici, aucune fable connue d'ailleurs n'a été reconnue et reconstituée d'une façon tant soit peu certaine dans le Ṛgveda, et que les efforts très louables que vient de faire en ce sens M. Ribezzo n'ont rien changé en somme à ce résultat tout négatif.

Je ne puis pas le suivre dans toute cette assez longue enquête et dois me contenter, à titre d'exemple, d'examiner ceux des paradoxes de Ṛgveda X, 28, qu'il a étudiés d'abord. Et de ceux-ci mêmes je commence par écarter ceux dont M. Ribezzo lui-même, avec toute sa bonne volonté, n'a rien pu tirer de précis : « le lopāça a affronté le lion[1] »,

être connu trop familier. Ainsi que le rappelait encore récemment M. Bréal, il y a beaucoup de conventions, de très impérieuses et que nous ne comprenons plus guère, dans cette vieille poésie, comme du reste dans toute celle des époques plus ou moins primitives. Nous l'appelons naïve parfois à tort, parce qu'elle nous paraît telle.

[1] Rv. X, 28, 4. *Lopāça* est probablement une espèce de chacal; Sāyaṇa y voit un herbivore, une gazelle. Il est inexact que le mot se trouve chez Hémacandra, qui ne connaît que *lopāka*.

« le chacal a forcé le sanglier dans sa bauge[1] », d'autres encore, dont le sens est absolument obscur. Je n'en retiens que deux, pour lesquels il pense être arrivé à des résultats absolument probants : *pratipaṃ çāpaṃ nadyo vahanti*[2], ce que M. Ribezzo traduit : *renitentem trabem flumina vehunt.* Grâce à cette traduction, en la complétant à l'aide d'un passage du Mahābhārata (XII, 4199), il arrive à la fable de Babrius représentée chez nous par *le Chêne et le Roseau.* Mais le passage n'a pas et ne peut pas avoir ce sens : au lieu du fait étrange annoncé dans le premier hémistiche et qu'on nous défie de deviner, nous aurions la chose du monde la plus banale dans un pays de grandes crues. Le sens est en réalité : « Les fleuves charrient à contre-courant[3]. » Quel est le mot de l'énigme, je ne me charge pas de le dire; mais, à coup sûr, ce n'est pas dans *le Chêne et le Roseau* qu'il faut le chercher.

L'autre passage se lit quelques vers plus loin[4] : « Le lièvre a avalé le rasoir par le tranchant. » C'est l'énigme pour laquelle il a été versé pas mal d'encre ces dernières années[5]. M. Pischel, le premier, en a rapproché un vers du Mahābhārata (II, 2193), de construction un peu embarrassée, dans lequel, pour détourner Duryodhana de s'attaquer à ses redoutables cousins, les fils de Pāṇḍu, Vidura lui dit : « Ne fais pas comme le bouc qui a eu la tête coupée pour avoir voulu avaler un couteau. » De là serait venue une locution proverbiale, un *nyāya*, « comme dans l'histoire de la Chèvre et du Coutelas », qui a passé dans les recueils de parémiologie[6], mais — point qui a échappé à M. Ribezzo — avec un sens tout autre, celui d'un malheur survenu inopinément, par hasard, ce qui suppose un récit différent de celui auquel fait allusion le vers du Mahābhārata. Le proverbe, loin de confirmer ce dernier récit, montre donc que la tradition s'en était perdue. Et, en effet, le commentateur du Mahābhārata, Nīlakaṇṭha, en expliquant le vers, nous laisse le

[1] *L. cit. Kroshṭri* n'a jamais signifié que « chacal »; M. Ribezzo prefère traduire par « chien »; mais que devient le paradoxe? Tout chien, sauf le roquet, s'attaque au sanglier. Le composé *çvāvarāhikā,* — formé pour exprimer l'hostilité proverbiale du chien et du sanglier (cf. notre « comme chien et chat ») — qu'il cite pour défendre sa traduction, aurait dû précisément la lui faire abandonner.

[2] *L. cit.*

[3] Ce qu'ils charrient restant indéterminé; *çāpa,* que M. Ribezzo rend par *trabs,* ne paraît que dans trois endroits et, chaque fois, Sāyaṇa l'interprète d'une façon différente. D'après la comparaison de ces passages, il paraît désigner d'une façon générale ce que les fleuves entraînent, des roseaux, du menu bois, plutôt que des arbres.

[4] Au vers 9.

[5] On trouvera les références chez M. Ribezzo.

[6] *Ajākripāṇīyanyāya.* Cf. A. Jacob : *Laukikanyāyāñjaliḥ,* I, p. 1 et II, p. 87.

choix entre deux anecdotes qui ne sont que des paraphrases visiblement fabriquées sur le vers même et aussi peu vraisemblables l'une que l'autre [1]. M. Ribezzo s'en contente pourtant et, rejetant avec raison les interprétations naturalistes que MM. Ludwig et de Gubernatis ont données de l'énigme du Ṛigveda [2], voici ce qu'il imagine : Cette énigme est une allusion indirecte, à rebours en quelque sorte, à une fable dans laquelle le lièvre périssait; il faut compléter et entendre : « (pour une fois, grâce à moi [3],) le lièvre a avalé le rasoir (et ne s'en est pas mal trouvé). » Cette fable est devenue, dans le Mahābhārata, celle du Bouc et du Couteau et, finalement, en passant par le Pancatantra, où elle s'est de nouveau transformée, celle de la Belette ou du Serpent rongeant la lime, des collections ésopiques. L'explication est ingénieuse, un peu violente pourtant et surtout compliquée; mais elle ne l'est de longtemps pas autant que l'histoire elle-même, dont nous ne touchons pas encore le bout. Déjà M. Pischel avait fait remarquer que le proverbe sanscrit de la Chèvre et du Coutelas avait un pendant en grec, *ἡ αἶξ τὴν μάχαιραν*. Mais ce que M. Pischel n'a pas dit, ni M. Ribezzo non plus, c'est que, pour le proverbe grec, nous avons un troisième récit, entièrement différent des précédents [4]; que ce récit, à son tour, n'est pas inconnu dans l'Inde; qu'il se retrouve essentiellement le même dans le conte de la Chèvre et des

(1) M. Ribezzo traduit à peu près la première. Nīlakaṇṭha ne la donne pas comme « une histoire venant d'un solitaire habitant les bois de l'Inde orientale », mais comme « l'histoire, ayant cours chez les Orientaux, d'un bouc vivant seul dans les bois », par opposition au bouc domestique de l'autre récit, appartenant à un pêcheur, dont il s'amuse à avaler l'hameçon! Comme traditions des « Orientaux » ou autres, les deux récits se valent et sont simplement à mettre de côté.

(2) Une autre, fort jolie, a été proposée par M. V. Henry (*Le livre VII de l'Atharva-Veda*, p. 54) : le lièvre serait le soleil, qui avale la lune, le rasoir, par le tranchant. Il faut seulement se garder de détourner, comme le propose M. Henry, le mot *pratyancam* de son sens ordinaire; c'est bien par le tranchant, par la partie convexe du croissant, que la lune paraît entrer dans le soleil à la conjonction. Malheureusement ce n'est pas avec le soleil, c'est avec la lune que la tradition indoue associe le lièvre.

(3) C'est Indra qui parle et qui ferait allusion à un prodige inconnu.

(4) Proverbe et conte nous ont été conservés par Zénobius, dans son *Epitome paraemiorum*, Centurie I, 27 (Antwerpiae, 1612), d'où ils ont passé, le conte plus ou moins abrégé, dans les lexiques de Hésychius et de Suidas, s. v. *αἴξ*. La scène, ici, est à Corinthe : une chèvre, qui devait être sacrifiée à Hèra Acraia, fait retrouver, en grattant le sol, le coutelas que ses conducteurs avaient caché à dessein, et devient ainsi la cause de sa propre mort. Zénobius est du IIe siècle après J.-C. On trouvera l'extrait de Suidas cité dans la traduction des Jātakas, publiée sous la direction de feu M. Cowell, t. IV, p. 159.

Voleurs, qui fait partie du Jātaka 481, et que c'est aussi une version semblable que suppose le *nyāya* de la Chèvre et du Coutelas. Est-ce tout? Non, car M. Ludwig a signalé dans le Mahābhārata (XII, 8664) un deuxième « bouc avaleur de couteau » entièrement différent du premier et qui, si étrange que cela puisse paraître, n'est autre que le vent[1]. Il me semble qu'à suivre tous ces récits parallèles qui, à première vue, paraissent identiques et, très probablement pourtant, sont indépendants les uns des autres, d'abord le conte indo-grec de la Chèvre et du Coutelas, puis, distincts de celui-ci et différents entre eux, les deux « boucs avaleurs de couteau » du Mahābhārata, enfin, tout au bout, l'énigme du Lièvre et du Rasoir, qu'il faut retourner en quelque sorte pour la rattacher aux précédents, — on doit sentir se refroidir en soi la passion des rapprochements à outrance, et qu'on y regardera ensuite à deux fois avant de faire remonter au Ṛigveda *le Serpent et la Lime*, de Phèdre et de La Fontaine.

Ces quelques exemples pris dans l'enquête très copieuse de M. Ribezzo doivent suffire; ils montrent assez jusqu'où cette enquête m'entraînerait si je devais le suivre jusqu'au bout. L'auteur y a déployé beaucoup de savoir et encore plus d'ingéniosité; mais je doute qu'elle ait ajouté grand'chose à la force de sa théorie de l'origine de la fable[2].

Quant à la théorie même, avant de la quitter et en me reportant au chapitre où l'auteur a formulé ses conclusions, je n'ai que peu de chose à ajouter à ce qui précède. M. Ribezzo ne prétend nullement faire venir toutes les fables de l'Inde, ni même y placer, au sens absolu, l'origine de la fable. À n'envisager celle-ci que dans ses germes et dans ses premières ébauches, elle n'appartient à aucun peuple en particulier et fait partie du fonds qui leur est commun à tous; en ce sens, elle est indo-européenne[3]. Mais ces germes n'ont pu se former et se développer que dans le mythe, leur milieu nécessaire, et celui-ci n'était pas partout également favorable

[1] *Wiener Zeitschr. d. Morgenl.*, XIV, 371.

[2] Je dois pourtant signaler encore ses bonnes observations sur l'épisode du Mahābhārata (X, 35), où Açvatthāman conçoit son projet de vengeance à la vue d'un hibou exterminant à lui seul, pendant la nuit, toute une colonie de corneilles. Le Mahabhārata, même dans ses meilleures parties, ne peut plus guère nous renseigner sur la genèse de la fable et, pour ma part, je ne vois rien non plus ou presque rien de mythique dans le morceau. Mais M. Ribezzo a raison d'y reconnaître une très vieille tradition, faisant corps avec la légende même, de le distinguer ainsi nettement des autres fables semées dans le poème et de montrer combien il rappelle des morceaux analogues d'Homère. C'est un excellent spécimen de la forme épique de la fable.

[3] Pourquoi seulement indo-européenne?

à leur croissance. Ils dormaient encore en quelque sorte dans la Grèce du temps d'Homère; pour les éveiller il fallut comme une poussée venue du dehors, du seul pays où, dans une riche floraison de mythes thériomorphiques et par la création d'une véritable épopée animale, s'était réalisée de longue date la condition de leur plein épanouissement. C'est alors seulement, vers le VIII^e et le VII^e siècle, à l'époque de l'expansion en Asie des colonies ioniennes, que, sous cette influence et par cet apport venus de proche en proche du fond de l'Inde, l'apologue naquit réellement chez les Hellènes avec Hésiode, Archiloque et les premiers lyriques, et que, dans leurs écrits, « il reçut le baptême littéraire ». Je n'ai pas besoin de faire remarquer que cette théorie, qui, au premier abord, ne manque pas de largeur, est au fond singulièrement intransigeante et fait une assez médiocre estime des ressources et possibilités variées de l'esprit humain. Mais comme M. Ribezzo est un dialecticien de beaucoup de souplesse, qu'il sait fort bien glisser et céder à propos, elle ne se tend pour ainsi dire que peu à peu, et on la suit sans trop récriminer. Ce n'est qu'arrivé au bout et en jetant un regard en arrière qu'on est amené à se demander si les choses ont dû réellement se passer ainsi, s'il a fallu toutes ces conditions pour arriver à cette simple leçon par l'exemple qu'est l'apologue, si Hésiode n'aurait pas, sans elles, pu trouver *le Milan et le Rossignol*, et finalement si la théorie ne serait pas elle-même une fable.

Elle n'en constitue pas moins la pièce maîtresse de l'arsenal de l'auteur, et c'est pour cela que j'ai cru devoir m'y arrêter si longuement, tout en l'abrégeant de beaucoup, sans toutefois la fausser, je l'espère. Dans la troisième et dans la quatrième partie, qui sont la partie proprement historique de l'ouvrage, il y aura souvent recours pour établir la primauté de l'Inde et, plus d'une fois aussi, elle l'entraînera à des débauches de mythologie. Dans les cas douteux, quand les données sont rares ou absentes, il cherchera le mythe, et quand il l'aura trouvé, — on le trouve toujours quand on veut bien. — la cause sera gagnée : la garde aura donné et il couchera sur le champ de bataille.

A. BARTH.

(*La fin au prochain cahier.*)

Tableau de la géographie de la France, par P. VIDAL DE LA BLACHE. (Tome Ier de l'*Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution,* par Ernest LAVISSE, publiée avec la collaboration de MM. Bayet, Bloch, Carré, Coville, Kleinclausz, Langlois, Lemonnier, Mariejol, Petit-Dutaillis, Pfister, Rebelliau, Sagnac, Vidal de la Blache.) — Gr. in-8°. Paris, Librairie Hachette et Cie, 1903.

La lecture du travail de M. Vidal de la Blache m'a rappelé deux souvenirs : le premier est le chapitre de l'*Histoire de France* de Michelet dans lequel l'auteur jette du haut du Suchet un coup d'œil sur les provinces de France et évoque leurs vieilles populations: le second est le tableau de la constitution du sol dans ses rapports avec l'histoire de chaque contrée que Victor Duruy a placé en tête de son *Histoire de France*, après en avoir fait, je crois, le sujet de ses premières leçons à l'École polytechnique. Michelet voit et peint en poète; Duruy serre de plus près les faits et entre plus avant dans le détail; sa description relève d'Elie de Beaumont qui, dans son introduction à la Carte géologique de France, a eu le mérite de faire comprendre, un des premiers, comment le sol explique, en partie au moins, l'homme.

C'est aussi la pensée qui a inspiré M. Vidal de la Blache, et c'est pourquoi son tableau géographique est véritablement une introduction à l'Histoire. « L'homme a été, chez nous, le disciple longtemps fidèle du sol, dit-il dans l'avant-propos. L'étude de ce sol contribuera donc à nous éclairer sur le caractère, les mœurs et les tendances des habitants. » J'ajoute que cette étude est une œuvre magistrale, considérable par l'étendue (395 pages gr. in-8°), fortement nourrie d'une science solide et variée, illuminée de rapprochements ingénieux, de vues nouvelles et saisissantes, parfois même d'une teinte poétique; l'auteur aime la nature; il aime surtout passionnément sa patrie. Ainsi présentée, la géographie a droit au titre de science philosophique; elle ne se borne pas à décrire, elle scrute les rapports de l'effet à la cause, elle montre l'enchaînement des phénomènes, et elle fait penser. Comparé à ceux de ses devanciers, l'ouvrage de M. Vidal de la Blache mesure le progrès que les études géographiques ont fait en France depuis un demi-siècle; l'auteur est d'ailleurs dans notre pays, après Élisée Reclus, un des maîtres qui ont le plus contribué à ce progrès.

L'ouvrage se compose de deux parties : 1° La personnalité géogra-

IMPRIMERIE NATIONALE.

phique de la France, qui comprend quatre chapitres et une conclusion; 2° La description régionale, à savoir : la France du Nord (Ardenne et Flandre, Bassin parisien, Région rhénane); entre les Alpes et l'Océan (sillon de la Saône et du Rhône, Massif central); l'Ouest (Poitou, Bretagne, etc.); le Midi (Midi méditerranéen, Midi pyrénéen, Midi océanique); il se termine par une conclusion générale.

Soixante-quatre cartes ou figures éclairent le texte par des illustrations appropriées au sujet.

« En quel sens la France est un être géographique », telle est la thèse que l'auteur s'est proposé de démontrer dans la première partie.

Ce n'est pas dans la structure géologique qu'il veut chercher l'unité, puisque le Massif central et le Bassin parisien sont en quelque sorte, comme l'avait fait remarquer Élie de Beaumont, l'opposé l'un de l'autre et que, relativement à l'âge des terrains, des milliers de siècles séparent la formation du plateau ardennais et les derniers soulèvements alpestres. Ce n'est pas non plus dans le climat; car les côtes de Provence ressemblent peu, sous ce rapport, à celles de la Flandre ou aux coteaux de la Lorraine.

La flore n'est pas moins diverse que le sol et que la température dont elle dépend.

M. Vidal de la Blache cherche la raison de l'unité dans les voies commerciales que la Gaule fournissait entre la Méditerranée et l'Océan. Nulle part ces deux mers ne se trouvent plus rapprochées ou ne sont d'un accès plus facile que par la vallée de la Garonne aboutissant à la mer occidentale ou par le long sillon de la vallée du Rhône et de la Saône, au sommet de laquelle se prolongent en éventail vers l'ouest la Loire et vers le nord-ouest et le nord les cours d'eau de la Seine, de la Meuse et du Rhin. « Le Rhône, continué par la Saône, dit M. Vidal de la Blache, ouvre en ligne droite une voie fluviale de plus de 700 kilomètres, dirigée vers le nord; cette avenue conduit à d'autres : la Loire à Roanne n'est séparée du Rhône que de 70 kilomètres; on gagne aisément la Seine par les rampes de Bourgogne, et l'on arrive par la vallée du Doubs à un des carrefours de l'Europe [1]. » Strabon reproduisait l'opinion des marchands de l'antiquité quand il signalait la correspondance des fleuves et de la mer comme étant le résultat « d'une prévision intelligente ». Le moyen âge et le XVIe siècle ont marqué par des foires célèbres les étapes de cette route : Beaucaire, Lyon, Chalon, Troyes, Reims, Provins, Paris, etc.

[1] Vidal de la Blache, p. 20.

La voie de la Garonne et celle du Rhône bordent le Massif central (expression qu'a adoptée M. Vidal de la Blache et qui me paraît plus exacte que celle de Plateau central; il y a plus de trente ans que, pour ma part, j'en fais usage), vieille roche, citadelle qui a longtemps servi de refuge aux populations primitives contre les invasions. De ce massif les eaux s'écoulent en divergeant; et, de nos jours, les habitants, attirés par le besoin de vivre vers des centres plus riches, font comme les eaux.

Unité n'est pas uniformité. Le Massif central est un noyau autour duquel se sont déposées de fécondes plaines tertiaires, isolées ou communiquant seulement par des seuils, seuil de Naurouse, seuil de Poitou, Plateau de Langres; dans ces passages se sont plusieurs fois heurtées les armées du nord et celles du sud. Chaque « Pays » de France doit à son sol et à son climat sa physionomie propre dont se sont empreints ses habitants. « On ne pense pas dans le Limousin, disaient Cuvier et Élie de Beaumont, comme en Beauce. » On n'y a pas en effet les mêmes habitudes d'existence, la même nourriture, les mêmes travaux; jusqu'à l'ère des chemins de fer, on n'y a pas eu le même costume, ni, dans beaucoup de contrées, le même langage. Autant de régions, autant de foyers distincts de vie locale et, pendant le moyen âge, presque autant d'histoires politiques.

« Des courants généraux, dit l'auteur[1], se sont fait jour à travers la foule des courants locaux, car la vie générale a trouvé aussi des facilités dans la structure de la contrée. Elle s'est frayé des voies à la faveur des seuils qui séparent les massifs et des dépressions qui longent les zones de plissement. »

Le commerce a été le premier lien dans l'antiquité; il est encore aujourd'hui un des liens les plus forts entre le nord et le sud; les chemins de fer Paris-Belgique et Paris-Lyon-Marseille sont les lignes dont le trafic est le plus considérable; et Marseille, malgré les difficultés qui limitent maintenant son développement, reste le premier port de mer de la France. Si la Méditerranée a été, comme le dit l'auteur, l'initiatrice de la civilisation en Gaule, c'est encore de ce côté peut-être que sont les grands intérêts maritimes de la France; car ses rives font face à l'Afrique septentrionale et au canal de Suez, qui est la porte de l'Orient.

Le territoire de la France ne doit pas être considéré seulement comme la jonction des deux mers. Il appartient au continent dont il est presque l'extrémité occidentale, extrémité effilée dans laquelle se sont poussées, comme au fond d'un entonnoir, les migrations cheminant vers l'ouest

(1) P. 16.

par le couloir du Danube ou par la plaine alluviale du nord, malgré les épaisses forêts qui séparaient les cantons cultivables et leurs groupes de population. « La France garde le pli de ses origines profondément continentales. Le groupement de ses populations semble s'être accompli sous l'influence de refoulements partis de l'est. »

« La substance de notre civilisation est de provenance toute continentale, ajoute l'auteur; l'arbre de nos origines étend au loin ses racines sur le continent. » Mais la France se distingue des autres parties du continent par une double précocité : celle qu'elle doit à la variété du climat et des ressources du sol et qui a « suscité l'épanouissement de nombreuses petites sociétés locales », et celle qu'elle doit « aux facilités d'établissement, de circulation, de défense, à tout ce qui hâte la vie générale »[1].

C'est sous le régime féodal que se sont fondus les éléments ethniques que les invasions du v^e au viii^e siècle avaient superposés aux anciennes couches plus ou moins transformées et agglutinées par l'administration romaine. Mais la féodalité était un régime d'isolement. L'unité politique a été l'œuvre laborieuse de la royauté et l'unité morale en a été la conséquence.

« Il y a, dit l'auteur à la fin de la première partie, une force bienfaisante, un *genius loci* qui a préparé notre existence nationale et qui lui communique quelque chose de sain. C'est un je ne sais quoi qui flotte au-dessus des différences régionales. Il les compense et les combine en un tout; et cependant ces variétés subsistent, elles sont vivantes. »

Ce je ne sais quoi est l'esprit français. M. Vidal de la Blache a raison d'y voir, à travers les différences locales de caractères et d'intérêts et malgré les dissentiments que peut soulever la politique, le ciment de notre personnalité nationale. Il est là plus encore que dans le territoire, malgré l'harmonie physique et économique qui en relie les parties les unes aux autres.

La Gaule romaine a eu une unité territoriale physiquement délimitée : deux mers, deux grandes chaînes de montagnes, un grand fleuve. Ce n'est que tardivement que la monarchie a ramené la limite sud-ouest sur la crête des Pyrénées; cette limite n'a été définitivement portée jusqu'aux Grandes Alpes au sud-est que sous le règne de Napoléon III. Elle a toujours été dessinée par la politique plus que par la nature au nord-est et au nord. Les victoires de la première République l'avaient à peu près établie telle qu'elle avait été sous les Romains; le premier

[1] P. 53.

Empire, après l'avoir démesurément prolongée, a perdu tout ce qui avait été gagné vingt ans auparavant et, un demi-siècle après, le second Empire a livré la France mutilée à la troisième République.

M. Vidal de la Blache, après avoir dessiné à grands traits la personnalité de la France, passe à l'étude des régions dont il décrit l'individualité particulière. « C'est, dit-il, la contre-partie nécessaire de l'étude des rapports généraux. » Je regrette que l'espace ne me permette pas de suivre l'auteur de région en région dans cet instructif voyage. Je me bornerai à citer deux exemples.

D'abord celui du Bassin parisien ou plus exactement des environs de Paris; car l'auteur n'a pas consacré moins de huit chapitres à la description de ce bassin : partie septentrionale, la Picardie; la région tertiaire (partie septentrionale); le bassin parisien en amont de Paris; les pays autour de Paris; Paris; lien de Paris avec la Loire, Beauce; partie méridionale du bassin parisien; partie occidentale du bassin parisien.

« Le fleuve fut l'âme de la ville grandissante[1], » dit M. Vidal de la Blache en parlant de Paris. Le lieu était favorable. Au sud, le plateau limoneux de Villejuif, propre à la culture, avec un sous-sol calcaire d'où on pouvait extraire d'excellents matériaux de construction, et, au nord, du gypse, un fleuve poissonneux, un carrefour de voies d'eau convergentes, Marne et Oise, commode pour la batellerie, de légers plis de terrain pour abriter les habitations, des forêts alentour pour les protéger, la proximité de la Loire par la Beauce, une plaine continue au nord et au nord-ouest jusqu'au Valois et au Vexin. C'est pourquoi, « aussi loin que peut pénétrer l'histoire, les villages, bourgs ou petites villes apparaissent nombreux dans la région parisienne[2]. » Julien se plaisait dans « sa chère Lutèce ». Les *Nautæ parisiaci* avaient élevé un autel à Tibère dans la Cité.

Au moyen âge, quand les routes de terre furent devenues moins praticables, la batellerie devint encore plus importante. Paris doit sa municipalité à sa batellerie, qui faisait les transports de Bourgogne jusqu'en Normandie : la Hanse parisienne ou Marchandise de l'eau. M. Vidal de la Blache s'arrête à l'époque où cette cité devient avec les Capétiens la capitale de la France; depuis ce temps l'histoire domine la géographie dans la description de Paris.

Autour de Paris, un sol constitué de dépôts successivement marins et lacustres, remanié par de grands courants de la période glaciaire, qui ont fouillé les vallées et revêtu les plateaux de limon.

[1] P. 141. — [2] P. 140.

À l'est est le plateau de la Brie, qui ne conserve aujourd'hui ses antiques forêts que sur les terrains maigres de sa bordure orientale; l'épais limon qui le recouvre à l'ouest, débarrassé depuis les temps anciens peut-être des eaux qui y croupissaient, est propice aux céréales et compte maintenant au nombre des régions les mieux cultivées de la France. Les eaux diluviennes y ont profondément creusé des vallées qu'agrémentent de nos jours des prairies, des vignes et de coquettes habitations, tandis que le plateau présente l'aspect d'une région uniforme de grandes fermes disséminées au milieu des labours. « Un bouquet d'arbres ou un petit verger, des rangées de meules coniques les signalent. Les quatre murailles nues de l'enceinte n'avaient autrefois qu'une seule ouverture; quelques-unes étaient de vraies citadelles, entourées de fossés, garnies de tourelles, capables de soutenir un siège... Au centre le fumier où picore la volaille; autour, les étables, les bergeries et la maison, c'est-à-dire l'habitation où se maintenait rigoureusement autrefois la hiérarchie de cette république agricole [1]. » Je puis ajouter, d'une part, que la hiérarchie morale n'est plus marquée aujourd'hui comme autrefois et, d'autre part, que la famille du fermier, devenu souvent un citadin, fraye moins avec le personnel de la ferme.

À l'ouest de Paris, les eaux diluviennes ont balayé largement les terres en créant une vallée entre deux rangées de hauteurs et en laissant çà et là, au milieu, des monticules, témoins de l'ancien niveau du sol tertiaire; la Seine y déroule ses méandres dans le lit d'alluvions qu'elle a formé. Entre les vallées de la Marne, de la Seine et de l'Oise s'étend l'Île-de-France qui, au nord, confine au Valois et qu'en sépare un rideau de forêts végétant sur un sable impropre aux céréales. « La Celtique succédait ici au Belgium; et ces différences ethnographiques, consacrées plus tard dans les divisions romaines, correspondaient à des distinctions géographiques que l'analyse permet encore fort bien de découvrir [2]. »

Franchissant l'Oise, l'auteur caractérise en quelques traits, d'abord, la Thelle avec ses mamelons verdoyants et le Vexin avec ses fermes plantureuses, ses groupements de maisons agglomérées derrière une ceinture d'arbres, ses coteaux, l'Hautie par exemple, sur les flancs desquels, à l'intersection des calcaires et des argiles, s'alignent, « en disposition linéaire, châteaux, forteresses, églises et ces riches villages qui, par des rampes ou des gradins taillés dans la pierre, descendent vers les vergers » [3]; puis, au sud de Paris, le Hurepoix, qui confine à la Beauce, mais qui s'en distingue, renfermant « un enchevêtrement de plateaux

[1] P. 129. — [2] P. 133. — [3] P. 134.

calcaires et de vallées sablonneuses », bordées de bouquets de bois; ces solitudes, propres au recueillement, ont abrité des monastères et sont devenues de nos jours des lieux de villégiature.

Tout autre est l'aspect du Massif central : c'est le second exemple que je citerai pour donner une idée de la méthode de l'auteur. Ce massif de granit, de gneiss et de micaschiste, formant plus du sixième de la superficie de la France, est une des plus anciennes terres émergées de l'Europe, comme la Bohême, l'Ardenne et l'Armorique. Le temps en a usé les saillies. Cependant des révolutions géologiques postérieures ont déchiré le plateau en y ouvrant de profonds ravins; elles en ont relevé la masse, abaissé quelques parties et hérissé la surface de cônes volcaniques dont les dernières éruptions ont eu les premiers hommes pour témoins. Le climat est rude et capricieux, le printemps tardif, mais l'automne est ordinairement chaud.

Au nord et à l'ouest, le Massif, qui s'abaisse jusqu'à se confondre avec la plaine sans toutefois perdre entièrement la caractéristique de sa flore granitique, s'ouvre aux vents de l'Océan et jouit d'une température plus douce et mieux équilibrée. « Le printemps se montre au moins sept jours plus tôt à Limoges qu'à Clermont. On a moins à craindre les gelées tardives; aussi le sarrasin, plante de climat océanique autant que de terrain siliceux, occupe-t-il une grande place. Mais, dès octobre, les pluies et les brouillards prennent possession de la contrée. Les hautes croupes limousines, solitudes sans arbres qu'assombrit un revêtement de bruyères courtes, se voilent de tristesse sous les épais brouillards qui les envahissent [1]. »

A l'est, où les Cévennes tombent en gradins abruptes dans le lit du Rhône, et surtout au sud, où la neige persiste encore parfois sur les Causses quand la plaine du bas Languedoc est dorée par le soleil d'avril, les contrastes sont grands et brusques et la température moyenne est inférieure à celle que ferait supposer la latitude.

Le Massif central comprend deux parties bien distinctes : au nord, la région granitique, qui est aussi la région volcanique, Auvergne et Limousin, terre maigre, mais propice au châtaignier, au pâturage, où la jachère est restée en usage et où l'on défriche par écobuage, propice aussi à l'élevage des bœufs, en général bien arrosée, très fertile dans certains fonds tels que la Limagne; au sud, la région calcaire des Causses, terre plus ingrate encore, aride parce que les eaux superficielles filtrent à travers sa roche perméable, pacage de moutons, qui

(1) P. 280.

a été vraisemblablement plus boisée autrefois et qu'on suppose avoir été plus habitée au temps des hommes primitifs qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Les cours d'eau, à l'exception de l'Allier, n'étant pas navigables et des ravinements séparant les plateaux, les communications sont difficiles et les populations, dans les siècles passés, se sont peu mélangées. « Elles se composent de couches différentes, successivement introduites, dont quelques-unes semblent se rattacher aux plus anciennes races préhistoriques. Des brachycéphales occupent les régions les plus élevées; des dolichocéphales bruns dans le sud-ouest, des populations petites et brunes au sud du Cantal, tandis qu'au nord du Lioran, dans la partie septentrionale du Limousin, dans les montagnes du Forez et du Velay, les blonds se montrent en proportion assez forte : tel est l'ensemble composite dont nous pouvons aujourd'hui nous former l'idée. La force des cadres locaux, dans ces pays de communications difficiles, a maintenu ces différences. Il est à remarquer que chacune de ces variétés humaines est en rapport de type avec des populations limitrophes : les unes, avec les races brachycéphales qui se succèdent de la Savoie à la vallée de la Garonne; les autres, avec les races dolichocéphales brunes dont le Périgord semble être chez nous le principal foyer. Il n'y a pas de races propres au Massif central [1]. »

Le Massif n'a pas eu non plus d'unité politique. C'est un môle énorme interposé entre la France du nord et la France du midi, qui s'y sont disputé l'influence; la partie méridionale a appartenu à la langue d'oc et au droit romain; la partie septentrionale à la langue d'oïl et au droit coutumier; César y a forcé les Arvernes dans leur retraite de Gergovie. On y a guerroyé au moyen âge de château à château. Mais ce n'est pas là que se sont livrées en général les batailles décisives; les grandes armées prenaient des voies plus accessibles sur les deux flancs du Massif, le passage du Poitou ou le couloir du Rhône.

M. Vidal de la Blache a pris, comme on le voit, pour cadre de ses descriptions les anciens pays de la France, *pagi*, dont beaucoup n'ont jamais été des circonscriptions administratives, mais qui sont la plupart fondés sur la constitution géologique ou agronomique du sol. Il insiste sur la géologie, cause première de la physionomie d'un pays; il en indique sommairement le caractère agricole; il avait pour le faire un très bon guide dans l'ouvrage de M. Risler : il s'en est beaucoup servi. Il montre comment se sont formés dans ces pays les groupes de population,

[1] P. 281.

s'attachant surtout aux origines parce qu'il sait qu'en effet les grandes masses étaient déjà fixées sur le sol au temps de César, que la domination romaine et les invasions durant les premiers siècles du moyen âge en ont modifié certaines parties sans altérer profondément le fond, sinon dans les provinces septentrionales. D'ailleurs, c'est une introduction à l'histoire qu'il avait mission de placer comme frontispice du monument. À d'autres d'écrire l'histoire; M. Vidal de la Blache s'arrête au seuil.

Aussi sa conclusion est-elle courte. Il termine en montrant les ressemblances et les différences des chemins d'autrefois avec les chemins d'aujourd'hui. Les ressemblances relèvent principalement de la configuration du sol; les différences, des foyers de concentration commerciale ou politique. Du temps des Romains, Lyon, en communication directe avec l'Italie par le Rhône et par les Alpes, était la métropole des Gaules; de ses murs partaient en éventail les voies qui conduisaient à la Garonne, à la Loire, au Rhin. Sous la monarchie absolue, les routes de poste étaient disposées comme les rayons d'un cercle dont Paris était le centre et aboutissaient aux frontières de terre et de mer. Le pivot central s'était déplacé; la région du nord et nord-est avait pris une importance prépondérante que la densité de ses routes rend sensible sur la carte, tandis que la région du midi se trouvait moins bien pourvue que dans l'antiquité. Le réseau actuel des chemins de fer, dont l'auteur aurait pu donner aussi la carte, présente une image à peu près semblable à celui des routes de poste, avec des mailles plus serrées sur certains points. Même avec les voies romaines, la ressemblance est frappante. Je me rappelle, il y a une quarantaine d'années, lorsque le réseau du Midi était en construction, avoir signalé, dans un rapport au Comité des travaux historiques, la similitude du tracé de ce réseau avec la direction des voies de la Table de Peutinger; dans ce temps-là, les mailles du réseau ferré n'étaient pas, sur la surface de la France, plus serrées que celles des voies romaines.

Cependant que de changements se sont opérés! Ce qui a changé, ce n'est, comme le dit M. Vidal de la Blache, ni le sol ni le climat, c'est la civilisation, autrement dit c'est le parti que l'homme du XX^e^ siècle, plus riche en science et en capital, a su tirer des forces et des matériaux de la nature par son intelligence, son travail et par l'organisation sociale. « De grandes révolutions économiques, dit-il, comme celles que les découvertes du XIX^e^ siècle ont amenées dans les moyens de transport, atteignent la chaumière du paysan comme la mansarde de l'ouvrier. Elles se répercutent sur les salaires, la vente des produits du sol, la durée des occupations rurales. De telles transformations sont de nature à

IMPRIMERIE NATIONALE.

entraîner des transformations que l'esprit humain peut difficilement mesurer [1]. » Il n'est pas possible, en effet, de mesurer ces conséquences pour un avenir éloigné et surtout d'en limiter la portée; l'application de la vapeur a été, sans doute, la cause la plus énergique des changements économiques dont le siècle dernier a été témoin, mais elle est loin d'être la seule puissance dont la science ait armé l'homme; l'industrie, qui attire aujourd'hui les campagnards dans ses ateliers, s'est perfectionnée plus encore que l'agriculture. Ce qui n'est pas difficile, c'est de prévoir que toutes ces découvertes, qui ont augmenté le bien-être et élargi le cercle intellectuel de l'humanité. en présagent d'autres pour le xx[e] siècle.

La moralité y gagnera-t-elle? J'incline à le croire; toutefois c'est là une question plus complexe qu'il n'y a pas lieu d'aborder dans cet article. En tout cas, en France, la couleur locale des *pays* dont les habitants reflétaient jadis le terroir continuera à perdre de sa vivacité naïve; mais, en même temps que le contact des hommes deviendra plus facile et que les relations économiques seront multipliées, la pénétration des idées se fera plus aisément d'un peuple à l'autre. On est, par suite, en droit non d'affirmer positivement, mais d'espérer que nos relations resteront bonnes, fructueuses pour nos affaires et instructives pour nos esprits avec nos voisins, qui ont chacun leur économie commerciale plus ou moins conforme à leurs intérêts et qui croient n'avoir rien à nous envier sous ce rapport non plus que sous celui du patriotisme.

E. LEVASSEUR.

P. Papinii Statii Silvarum libri, herausgegeben und erklärt von Friedrich Vollmer, 1 vol. in-8° de xvi-598 pages. — Leipzig, B. G. Teubner, 1898.

Les Silves de Stace ont été pendant ces dernières années l'objet de travaux considérables, dont il importe de déterminer la valeur et de faire connaître les résultats. Ils intéressent l'interprétation et la constitution du texte.

Fr. Vollmer a donné en 1898 une édition des Silves, sous les auspices

[1] P. 385.

du Klassisch-philologischer Verein de Bonn, pour fêter le vingt-cinquième anniversaire de l'enseignement de Franz Buecheler à l'Université de cette ville. Elle contient une longue introduction sur la vie et les œuvres de Stace, sur l'appréciation et l'histoire des Silves (la question de la tradition du texte est traitée par Moritz Krohn), un appendice sur les guerres de l'empereur Domitien[1], le texte des Silves avec — au bas des pages — des *Lectiones variae* et les *auctores*, *imitatores*, le commentaire, un appendice sur la prosodie et la métrique, deux index rédigés par Hermann Saftien : I. Noms propres. II. Table des matières de l'introduction et du commentaire.

Le texte ayant été établi à une époque où la question de sa constitution n'était pas encore suffisamment étudiée et où on attendait prochainement l'édition critique de Krohn, on regrette que l'édition de Vollmer ait été prématurée. C'est du reste avant tout une édition explicative et c'est à ce point de vue qu'il faut la considérer.

Le commentaire est conçu suivant la formule ancienne, qui date de la Renaissance, c'est-à-dire qu'il est universel. Il a la prétention de tout embrasser : renseignements biographiques sur les personnages, indications historiques, explication du sens et des réalités, origine et filiation des Silves, dépendance d'avec les modèles et originalité de l'auteur, grammaire, stylistique. En raison de la division actuelle des études et du degré d'approfondissement auquel chacune est poussée, un pareil cadre paraît promettre trop pour pouvoir tenir; on se demande s'il n'est pas temps que le commentaire total des auteurs anciens fasse place à des commentaires partiels et spéciaux. Celui de Vollmer a tout au moins le mérite de ne pas être superficiel : il représente à peu près ce que l'on sait actuellement des Silves de Stace. Une édition de ce genre ne saurait être qu'un aboutissement; elle n'est possible que lorsque les divers points à éclaircir ont été l'objet de recherches isolées et ont donné des résultats qu'il convient de centraliser pour la commodité. Tout en étant une œuvre individuelle, elle est le fruit d'efforts collectifs : elle vient à son heure, lorsqu'elle est mûre. Que Vollmer se soit inspiré de cette méthode, qui est la vraie, c'est ce dont on se convaincra en parcourant les listes des travaux antérieurs qu'il a données pages 1 et 204-206, listes qui ne contiennent d'ailleurs ni les éditions particulières des Silves citées ailleurs, ni de nombreux ouvrages utilisés dans le commentaire. Il y a là un ensemble considérable de recherches, sans lesquelles l'édition de

[1] L'auteur n'a pas utilisé l'ouvrage fondamental de Gsell, *Essai sur le règne de l'empereur Domitien*, Paris, 1894.

Vollmer eût été impossible, qui y trouvent leur couronnement et qui ont été mises à profit avec expérience, jugement, indépendance, c'est-à-dire sans verser dans l'odieuse et inutile compilation.

Une œuvre comme celle-là est un instrument de travail; avant de le prendre en main pour s'en servir, il faut savoir ce qu'il vaut, en connaître le fort et le faible; c'est là-dessus que doivent faire la lumière les comptes rendus critiques, organisés actuellement dans le monde entier, les études et la compétence philologiques ayant cessé d'être la propriété d'une nation pour devenir le domaine de toutes. La besogne appartient aux spécialistes, que désignent pour cet objet leurs travaux antérieurs. De leurs jugements, qui ne sont pas infaillibles, la vérité, pourtant, se dégage; ils vont nous montrer les qualités et les défauts de l'édition de Vollmer.

En France, dans la *Revue de philologie*[1], G. Lafaye, en rendant hommage à la conscience et aux larges lectures de l'auteur, signale comme un défaut capital de l'édition, reconnu par l'éditeur lui-même page VI, le long espace de temps qui s'est écoulé entre le commencement et l'achèvement de l'impression. Il en résulte un défaut d'harmonie et des inégalités désagréables, bien qu'atténuées par les *addenda et corrigenda.* Lafaye ne croit pas que Quintilien ait été l'ennemi de Stace : au moins les preuves de son dédain pour les Silves sont-elles fragiles. Il relève quelques omissions dans la bibliographie et le commentaire. Suivent des critiques sur le détail de l'interprétation; dont un certain nombre me paraissent fondées. Je n'en citerai qu'une : Silves I, 2, vers 51 et suivants. Vénus est représentée couchée sur son lit, entourée par les Amours, dont l'un lui demande de décider Violentilla à épouser Stella; à la fin de son discours, vers 103 et suivants, l'Amour

tenera matris ceruice pependit
blandus et admotis tepefecit pectora pennis.
illa refert vultum non aspernata rogari :

Vollmer se représente ainsi la scène : Vénus retourne la tête vers l'Amour, qui l'a embrassée par derrière, de sorte que la partie intérieure de ses ailes couvre sa poitrine. Lafaye fait observer avec raison qu'il n'est pas vraisemblable que l'Amour pendant son discours se soit tenu derrière sa mère. En outre *ceruice pependit* ne se prête pas à cette explication : l'enfant se suspend par devant au cou de sa mère et

[1] Année et tome XXII, 3e livr., juillet 1898, p. 322-324. G. Lafaye a publié, en 1896, *Quelques notes sur les Silves de Stace, Ier livre* (Paris, Librairie C. Klincksieck), dont Vollmer a fait usage.

effleure sa poitrine de ses petites ailes. Le vers 105 doit être lu, avec la correction de ς,

illa refert, *uultu* non aspernata rogari[1] :

« elle lui répond, en montrant, par l'expression de son visage, que sa requête ne lui déplaît point »; l'expression de son visage est déjà une adhésion.

En Angleterre, A. Souter, dans la *Classical Review*[2], a discuté quelques-unes des leçons adoptées par l'éditeur[3] et signalé quelques omissions. Il n'a que des louanges pour le commentaire, qui se substitue heureusement à ceux vieillis de Markland, de Lemaire, aux commentaires des Silves isolées : « We have nothing but praise for this lengthy and valuable commentary... This edition is to be cordially recommended to British and American scholars. » Ces éloges sont justes; ils auraient eu besoin d'être tempérés par quelques réserves.

C'est naturellement en Allemagne que les comptes rendus ont été le plus nombreux. Dans la *Berliner Philologische Wochenschrift*[4], Rud. Helm, après avoir montré qu'un commentaire moderne était nécessaire, ceux de Barth et de Markland étant arriérés, celui de Hand n'allant que jusqu'à I, 3, caractérise l'édition comme « ein Werk von ausserordentlicher Gelehrsamkeit und staunenswerter Umsicht », en insistant sur ce qui est le plus nouveau, le rapport constamment établi entre les différentes pièces de Stace et les préceptes de l'école des rhéteurs. Il signale lui aussi les inconvénients et les contradictions résultant de ce que l'édition a été trop longtemps en train, ainsi que la faute de n'avoir pas attendu l'édition critique de Krohn. On constate avec plaisir qu'il blâme la langue du commentaire et les phrases farcies d'incises et de citations, qu'on a peine à suivre jusqu'au bout. Pour la leçon, il trouve Vollmer

(1) La faute a pu être amenée parce que *refert* paraissait appeler après lui un accusatif. Cette correction est meilleure paléographiquement que celle de Lafaye (*Quelques notes...*, p. 23 et suiv.).

(2) Vol. XII, July 1898, p. 314-315.

(3) Il lui reproche la leçon *discitur*, I, 1, 25, sans s'apercevoir qu'elle a été retirée dans le commentaire. Il défend *gemmata*, I, i, 1, qui est la leçon autorisée, contre la vulgate *geminata*. Dans les conditions de la tradition l'autorité en faveur de *mm* contre *min* est très faible, on peut presque dire nulle. Il faut donc considérer le sens : la statue équestre, toute brillante dans sa nouveauté, — cf. v. 33, *templa superfulges*, — devait resplendir comme une gemme colossale sur sa base, et l'hyperbole pittoresque est bien dans le goût de Stace.

(4) 18. Jahrg., 10 sept. 1898, col. 1133-1142. Rud. Helm s'était déjà occupé de Stace : *De P. Papinii Statii Thebaide, partic. prior.* Diss. inaug. de Berlin, 1892.

parfois trop, parfois pas assez conservateur; il a tantôt raison, tantôt tort contre lui. Là où il a touché le point juste, c'est lorsqu'il attaque les interprétations trop souvent compliquées et fausses. Ainsi, I, 4, vers 39 et suivant, parlant de la désolation où Rome a été plongée par la maladie de Rutilius Gallicus, Stace dit :

quae tum patrumque equitumque notaui
lumina et ignarae plebis lugere potentes!

Vollmer explique *lumina* par « des gens distingués »; le sens est : « dans quel état (c'est-à-dire humides de larmes) ai-je vu les yeux des sénateurs, des chevaliers et de la plèbe, qui d'habitude ne pleure guère les puissants! » Stace se demande (V, 2, vers 136 et suivants), où Maecius ira exercer son premier commandement militaire :

an te septenus habebit
Hister et umbroso circumflua coniuge Peuce?

Vollmer trouve *umbroso* incompréhensible et adopte la vulgate *undoso*: mais Stace peut fort bien se représenter l'Hister comme un fleuve aux rives ombragées. Ailleurs son explication est aussi fautive que celle de Vollmer : (IV, 3, vers 145 et suivant), la Sibylle prédit à Domitien une longue vieillesse :

uidi[1] quam seriem merentis aeui
pronectant tibi candidae sorores.

Merentis, selon Vollmer, signifierait la vieillesse que cette série mérite justement : « das eben diese Series verdient », ce qui ne veut rien dire. Pour Helm, *merens* = ici *dignus;* mais la latinité réclame. La véritable explication paraît être la suivante : la Sybille promet à Domitien non pas seulement une longue existence, mais une existence remplie de campagnes victorieuses et triomphantes, vers 154 et suivants : *nunc magnos Oriens dabit triumphos. ibis qua uagus Hercules et Euhan*, etc. Or *mereri* se prend absolument dans le sens d'accomplir son service militaire, faire la guerre : *aeuum merens*, c'est non pas une vie quelconque, oisive, mais une vie de soldat, active et guerrière; *merens* annonce les vers 154 et suivants et s'explique par eux. Dans certains cas Helm a sûrement tort contre Vollmer : Stace invoque Hercule (III, 1, 3, vers 39 et suivants) :

pacatus mitisque ueni nec turbidus ira
nec famulare timens. . .

Vollmer voit avec raison dans *famulare* le neutre de l'adjectif *famularis*, Helm à tort l'infinitif de *famulo;* mais *famulo* est peu autorisé. Ensuite

[1] Vollmer adopte à tort la correction d'Heinsius : *audi*.

comment Hercule invité à assister à l'inauguration de son temple pourrait-il craindre qu'on le réduisît en servitude? Stace indique l'état d'âme dans lequel il doit participer à la fête; il n'aura ni l'air courroucé, — comme lorsqu'il combattait les monstres, — ni l'air servile, — comme chez Omphale. Tout en reconnaissant que les jugements de Vollmer sont pondérés; Helm lui reproche d'être parfois trop cherché, après avoir dîné chez Domitien, Stace s'écrie (IV, 2, vers 5 et suiv.) :

> ast ego, cui sacrae Caesar noua gaudia cenae
> nunc primum dominaque dedit consurgere mensa,
> qua celebrem mea uota lyra?

Vollmer voit dans *consurgere* une plaisanterie assez pauvre : habituellement, s'asseoir à table, c'est prendre une position plus basse, *accumbere;* mais s'asseoir à la table de l'empereur (à cause de la hauteur du Palatin et surtout de l'honneur) c'est s'élever, *consurgere.* Il a sûrement méconnu l'intention de Stace : *consurgere mensa,* c'est se lever de table; celui qui se lève de table a assisté au banquet; c'est à ce moment que Stace sent tout son bonheur; la chose est faite, accomplie, il n'y a plus à y revenir. — Helm me paraît exagérer en disant que Vollmer a établi avec une parfaite justesse l'image d'ensemble de Stace, comme poète et comme homme; on pourrait ajouter à sa caractéristique.

Le référent anonyme du *Litterarisches Centralblatt*[1] se félicite que le texte des Silves, grâce à l'utilisation du *Matritensis,* nous apparaisse enfin plus pur et débarrassé de la critique conjecturale brillante, mais excessive de Markland; mais le grand mérite de Vollmer est dans le commentaire : « Sein Hauptverdienst liegt in der Erklärung, » bien que les explications de l'éditeur ne soient pas toujours acceptables. Ainsi, à propos de la fondation d'Albe par Ascagne (V, 3, vers 39 et suivant) :

> Phrygio dum pingues sanguine campos
> odit et infaustae regnum dotale nouercae.

Le qualificatif *infaustae* est appliqué à Lavinie, non pas, comme le veut Vollmer, parce que c'est contre son gré qu'elle est devenue la femme d'Énée, mais parce qu'elle a fait répandre beaucoup de sang : *infaustae* est expliqué par le vers précédent.

En Amérique, Harry Langford Wilson, dans l'*American Journal of Philology*[2], conteste la date assignée par Vollmer à la publication de la Thébaïde (92 ou fin de 91, et non un peu avant 95), ainsi que l'hypothèse

[1] Jahrg. 1898, 1er oct., col. 1585 1586. — [2] Vol. XIX, 3 oct. 1898 p. 317-323.

de l'édition simultanée des trois premiers livres des Silves. Il approuve la constitution conservatrice du texte à l'aide du *Matritensis* : « In view of this it is not the least merit of the present editor to have been the first to bring the readings of this manuscript to bear upon the text of the Silvae. » À la liste des *auctores*, *imitatores*, il fait quelques additions, en déclarant qu'elle aurait pu être considérablement élargie, ainsi que la liste bibliographique des pages 204-206, à laquelle il ajoute la mention de plus de vingt ouvrages. Il relève et corrige de nombreuses erreurs et inexactitudes dans les références, les citations, etc. Il loue surtout le commentaire : « this edition is a mine of information and a boon to the student not of Statius only, but of the poets of that period. » Il discute un certain nombre de leçons et d'explications. Il a en particulier parfaitement raison de combattre l'interprétation contournée et impossible de Vollmer sur I, 1, 27 et suivant. Pour mon compte, je crois le texte de la tradition correct et susceptible d'une explication très satisfaisante. Stace, flattant Domitien et après avoir vanté sa clémence même à l'égard des barbares, l'interpelle pour lui dire que si, à l'époque des guerres civiles, il avait été à la place de César, celles-ci n'auraient pas eu lieu :

te signa ferente,
et minor in leges iret gener et Cato castris.

Vollmer suit simplement Domitius : « *te signa ferente* si tu fuisses dux in castris Caesarianis, *minor* iret *in leges* in foedera tua ueniret » (genauer sich dir unterwerfen) und « Cato abiret ex castris, quod non fecit uicto Pompeio ». Mais il est impossible de donner à *iret* deux compléments, l'un avec *in* et l'accusatif, l'autre avec l'ablatif et *ex* sous-entendu. Or c'est l'usage grammatical de Stace de construire *ire* avec le datif de l'endroit vers lequel on va : I, 1, 82 et suivant, *profundo ire lacu* (la tradition autorisée est fautive, mais elle renvoie sûrement à *lacu*), I, 2, 212, *ire polo*; I, 5, 53, *ire lacu;* donc ire *castris* pour *ire in castra* ne fait pas difficulté. Il est vrai qu'il y a un changement de construction, mais ce changement n'excède pas les libertés de la langue poétique, et en outre il est ici justifié par la différence des compléments : *ire in leges* est pris métaphoriquement (c'est la tournure usuelle; *ire legibus* serait impossible), *ire castris* au propre. Reste à voir si le sens est satisfaisant. Pompée et Caton, dit Stace, se seraient soumis, mais les circonstances dans lesquelles ils ont refusé de se soumettre ne sont pas les mêmes; l'histoire nous l'apprend. Pompée n'a pas voulu accepter les conditions qu'imposait César; il a mieux aimé quitter l'Italie et engager la lutte, *noluit in leges ire*. Quant à Caton, pendant la guerre d'Afrique, il s'enferma dans

Utique, qu'il fortifia et qu'il voulait défendre contre César. Il fut obligé d'y renoncer, parce qu'il ne trouva pas l'appui nécessaire chez ceux que les historiens appellent « les trois cents ». Ceux-ci, après avoir hésité, finissent par lui déclarer qu'ils ne sont pas des Catons, qu'ils ont résolu de faire leur soumission à César, et par un émissaire de lui demander grâce pour eux et pour Caton lui-même (Plutarque, *Cato minor*, LXIV): *ἐγνωκότες δ' οὖν Καίσαρος δεῖσθαι καὶ πέμπειν πρὸς αὐτὸν ὑπὲρ ἐκείνου μάλιστα καὶ πρώτου ποιήσεσθαι δέησιν.* Caton refuse qu'on intercède en sa faveur. Au moment de partir pour faire la démarche, le messager des trois cents, L. César, vient trouver Caton et lui demande de lui suggérer ce qu'il pourra bien dire à J. César pour le fléchir; il l'assure qu'il implorera à genoux sa grâce, à lui Caton; à quoi Caton répond que, s'il voulait recourir à la clémence de César, il irait le trouver lui-même (*ibid.*, LXVI) : *Ἐπεὶ δὲ Λεύκιος Καῖσαρ, οἰκεῖος μὲν ὢν Καίσαρος ἐκείνου, μέλλων δὲ πρεσβεύειν ὑπὲρ τῶν τριακοσίων, παρεκάλει τὸν Κάτωνα λόγον αὐτῷ συνυποθέσθαι πιθανόν, ᾧ χρήσεται περὶ ἐκείνων, « ὑπὲρ σοῦ μὲν γὰρ αὐτοῦ καὶ χειρῶν ἐμοὶ καλὸν ἅψασθαι καὶ γόνασι προσπεσεῖν Καίσαρος », οὐκ εἴα ταῦτα ποιεῖν ὁ Κάτων. « Ἐμοὶ γάρ » εἶπεν « εἰ σώζεσθαι χάριτι Καίσαρος ἐβουλόμην, αὐτῷ βαδιστέον ἦν πρὸς ἐκεῖνον μόνον. . . »* Ainsi Caton n'a pas voulu aller trouver César pour lui faire sa soumission; il a préféré rester à Utique et s'y tuer. Stace, avec sa précision habituelle, suit exactement l'histoire et *ire castris* correspond littéralement à *βαδιστέον ἦν πρὸς ἐκεῖνον.* Le texte est donc bon et le sens très simple : « Si c'était toi (et non pas César) qui eusses porté les étendards en avant, Pompée eût accepté tes conditions (au lieu d'entamer la guerre civile), et Caton serait venu dans ton camp (pour faire sa soumission, au lieu de rester à Utique et de s'y tuer). » La chose est dite avec brièveté, mais l'histoire de ces événements était encore trop présente à tous les esprits, pour que les vers de Stace ne fussent pas parfaitement intelligibles.

En Italie, dans la *Rivista di Filologia e d'Istruzione classica*[1], G. Curcio[2] a discuté certains points de chronologie. Il n'est pas d'accord avec l'éditeur sur la date de la victoire de Stace aux Augustales de Naples, qu'il place en 82, ainsi que la pièce II, 2, ni sur celle de l'insuccès capitolin, qu'il met en l'an 94. Il adopte, en revanche, son opinion sur la publication simultanée des trois premiers livres des Silves. Tout en admettant que l'art de Stace est fortement influencé par les préceptes des rhéteurs, il fait quelques réserves judicieuses et montre que la poésie

[1] Anno XXVII, 1899, p. 317-322.

[2] G. Curcio était déjà familier avec Stace : *Studio su P. Papinio Stazio*, Catania, Giannotta, 1893.

de Stace n'est pas toujours le développement d'un schéma fixé par la rhétorique. Quant aux rapprochements institués avec les prédécesseurs du poète, il ne croit pas qu'il faille toujours voir dans des similitudes d'expressions des imitations voulues. Il rend justice à la richesse du commentaire : « l'opera di Vollmer, riguardata come commento illustrativo delle Selve, è vero e notevole contributo per gli studi della poesia del primo secolo dell' impero. »

Nous revenons aux comptes rendus allemands.

Dans les *Neue Jahrbücher für das klassische Alterthum* [1], C. Hosius constate le progrès réalisé dans la constitution du texte par l'utilisation judicieuse des collations de Krohn et des notes de Politien. Malgré les services de Gronov et de Markland, c'est à Vollmer que nous devons « die erste vollständige Ausgabe, die diesen Namen verdient ». Examinant le procédé de l'imitation chez Stace, Hosius y voit un effort pour varier et pour enchérir; cette question des imitations mérite en effet d'être approfondie et offre à la recherche une matière intéressante. En louant l'abondance du commentaire, le référent reconnaît, sans entrer dans le détail, qu'il y a çà et là des points faibles et est désagréablement impressionné par cette masse de renseignements, ne concernant pas toujours directement Stace, qui rendent la phrase obscure et gonflée. Je ne sais trop ce qu'il entend en disant qu'on n'y rencontre pas « de grands points de vue, de vastes regards en avant et en arrière ». Ce n'est pas un défaut pour le commentaire précis d'un auteur que de ne pas se perdre dans les généralités vagues.

Carl Weyman, dans les *Blätter für das Gymnasial-Schulwesen* [2], ne fait guère que répéter ce qui avait été dit précédemment sur la science très étendue dont témoigne le commentaire et sur les matériaux mis en œuvre pour l'établissement du texte. Il fait quelques additions aux *auctores, imitatores*, et, apportant quelques *symbolae* au commentaire, il ajoute des rapprochements qui montrent qu'on aurait pu l'enrichir encore.

Le compte rendu rapide et tardif de P. Kerckoff [3], dans la *Wochenschrift für klassische Philologie* [4], est surtout une analyse et n'offre rien

[1] *Neue Kommentare zu lateinischen Dichtern.* Zweiter Jahrg., 1896, p. 101-117. L'édition de Vollmer est examinée dans les pages 113 à 115 de cet article.

[2] 35ster Band, 1899, p. 578-585, *Zu Properz, Ovid und Statius.* Les pages 583-585 contiennent le compte rendu de l'édition de Vollmer.

[3] Il s'est fait connaître par : *Duae quaestiones Papinianae,* Diss. inaug. de Berlin, 1884.

[4] 17. Jahrg., n° 5, 31. Januar 1900, p. 132-134.

de bien nouveau; la matière était épuisée. « Vollmer hat eine sehr gründliche, stellenweise fast zu gründliche Arbeit geliefert. Er hat die gesamte Silvenlitteratur zu Rate gezogen und mit erstaunlichem Fleisse verwertet. »

J'en dirai autant de celui de L. V(almaggi) dans le *Bolletino di Filologia classica*[1], qui, tout en reconnaissant que le travail de Vollmer peut être discuté sur certains points, ajoute : « Non parrà, spero, che io dia un giudizio troppo encomiastico dicendo che . . . è un commento veramente esemplare. »

L'anonyme de l'*Archiv für lateinische Lexicographie*[2] se place surtout au point de vue lexicographique et reconnaît que le lexicographe a beaucoup à apprendre de Vollmer, bien que celui-ci n'ait pas voulu faire l'historique de chaque mot ou de l'emploi de chaque mot.

Telle est la besogne des *uiri Statiani*[3]; l'ensemble de leurs appréciations donne une idée exacte des mérites et des faiblesses de l'édition de Vollmer : de l'aveu général, c'est l'interprétation proprement dite qui est le plus souvent sujette à caution.

A. CARTAULT.

(*La fin au prochain cahier.*)

Bulle sur papyrus du pape Benoît VIII (1017), récemment acquise pour la Bibliothèque nationale.

Les plus anciennes bulles pontificales dont les originaux aient été conservés ne remontent pas plus haut que la fin du VIIIe ou le début du IXe siècle. Calligraphiées en une belle et grosse écriture minuscule, dont les lignes sont d'ordinaire largement espacées, toutes ont été transcrites sur de grandes feuilles, ou rouleaux de papyrus, mesurant souvent plusieurs mètres de long[4]. C'était un usage imité de la cour de Byzance,

[1] Anno VI, n° 8, febbraio 1900, p. 181-183.

[2] XIter Band, 1900, p. 142-143.

[3] J'ai dû laisser de côté, à cause de la langue, le compte rendu (en suédois) de Zander dans la *Nordisk Tidsskrif for Filologi*, 3e série, t. VII, 3e livr., que la *Revue des Revues* (fasc. publiés en 1899, p. 174) résume ainsi : « Excellente édition, malgré quelques critiques de détail. »

[4] Voir C. Paoli, *Del Papiro specialmente considerato come materia che a servito alla scrittura* (Florence, 1878, gr. in-8°), p. 44 et 66; J. von Pflugk-Harttung, *Päpstliche Original-Urkunden und Scheinoriginale*, dans *Görres-Gesellschaft. Historisches Jahrbuch* (1884),

emprunté sans doute aux diplômes impériaux[1], et qui paraît s'être perpétué dans la chancellerie pontificale jusqu'aux premières années du XIe siècle.

Une quinzaine, tout au plus, de ces bulles majestueuses, offrant un texte complet, ou à peu près, sont parvenues jusqu'à nous, et leur grande rareté s'explique aisément, autant parce que leurs dimensions extraordinaires en rendaient la conservation particulièrement difficile, que par l'extrême fragilité de la matière sur laquelle elles étaient copiées. On n'en connaît actuellement que six en France, cinq en Espagne, deux en Italie, deux en Allemagne, et leurs dates se répartissent, comme le montre la liste suivante, sur un espace de deux siècles environ, de 819 à 1022 :

1.	Pascal Ier	(819);	*Regesta*,	n° 2551. —	Ravenne.
2.	Benoît III	(855);	—	n° 2663. —	Amiens.
3.	Nicolas Ier	(863);	—	n° 2718. —	Paris (*Arch. nat.*).
4.	Jean VIII	(876);	—	n° 3052. —	Paris (*Bibl. nat.*).
5.	Étienne V	(891);	—	n° 3468. —	Berlin.
6.	Formose	(892);	—	n° 3484. —	Gerona.
7.	Romain	(897);	—	n° 3516. —	Gerona.
8.	Silvestre II	(999);	—	n° 3906. —	Paris (*Bibl. nat.*).
9.	Silvestre II	(1001);	—	n° 3918. —	Urgel.
10.	Silvestre II	(1002);	—	n° 3927. —	Barcelone.
11.	Jean XVIII	(1004);	—	n° 3942. —	Bergame.
12.	Jean XVIII	(1007);	—	n° 3956. —	Barcelone.
13.	Serge IV	(1011);	—	n° 3976. —	Perpignan.
14.	Benoît VIII	(1017);	—	n° 4019. —	Paris (*Bibl. nat.*).
15.	Benoît VIII	(1020/22);	—	n° 4036. —	Hanovre.

C'est l'avant-dernière en date, dans la liste qui précède, de ces grandes bulles sur papyrus, celle de Benoît VIII, de l'année 1017, en faveur de l'abbaye de Camprodon, en Catalogne, que d'heureuses circonstances ont permis de faire entrer récemment dans les collections de la Bibliothèque nationale[2], en même temps que plusieurs diplômes carolin-

t. V, p. 489 et suiv.; H. Bresslau, *Papyrus und Pergament in der päpstlichen Kanzlei bis zur Mitte des 11. Jahrhunderts*, dans les *Mittheilungen für œsterreichische Geschichtsforschung* (1888), t. IX, p. 1 et suiv.

[1] Voir *Lettre grecque sur papyrus émanée de la chancellerie impériale de Constantinople et conservée aux Archives nationales*, dans la *Revue archéologique* (1892), t. XIX, p. 384-393.

[2] C'est la dernière en date des bulles de papes, sur papyrus, conservées actuellement en France; elle est postérieure en effet de quelques années à celle de Serge IV; voir le *Rapport de M. Delisle sur une communication de M. Brutails* dans le *Bulletin historique et*

giens, qui pourront trouver prochainement place dans l'un des recueils, préparé par notre regretté confrère A. Giry, et dont l'Académie des inscriptions a entrepris la publication. Il suffira de citer deux diplômes originaux de Charles le Chauve, du 14 mai 843 ou 844 et du 19 novembre 860 [1], un diplôme, également original, de Charles le Simple, du 5 juin 922, pour l'abbaye d'Amer, en Catalogne, et une copie ancienne d'un quatrième diplôme de Louis d'Outremer, du 3 février 952, en faveur de l'abbaye de Camprodon; enfin un certain nombre d'autres documents originaux, concernant l'histoire des mêmes abbayes et revêtus des signatures autographes de plusieurs évêques et grands personnages espagnols des xe et xie siècles [2].

Le texte de la bulle du pape Benoît VIII, qui contient la confirmation des possessions de l'antique abbaye de Camprodon, est depuis longtemps connu; dès la fin du xviie siècle, en 1688, Baluze l'a publié, d'après une copie ancienne sur parchemin, dans l'appendice à la *Marca hispanica* de Pierre de Marca [3]. Mais on pouvait craindre que, depuis cette époque, l'original, s'il existait encore au xviie siècle, eût été perdu [4]; les éditions en effet qui ont été de nouveau données de cette bulle [5], les citations qui en ont été faites par divers historiens, aux xviiie et xixe siècles [6], se réfèrent toutes à la publication première de Baluze.

Il n'en était rien heureusement, et l'original de cette bulle du pape Benoît VIII a trouvé désormais asile dans les collections de la Bibliothèque nationale, où elle a reçu le n° 2580 des Nouvelles acquisitions du

philologique du Comité des travaux historiques (1885), p. 157 et suiv.

[1] Ce dernier diplôme de Charles le Chauve fut accordé à la demande de Hunrok, ou Henri II, fils et successeur d'Eberhard, duc de Frioul et gendre de Louis le Débonnaire; on lit en effet, à la suite des signatures, la mention en notes tironiennes : *Uuruocus comes ambasciavit.*

[2] Bibliothèque nationale, ms. Nouv. acq. lat. 2579. — Ces différents documents seront prochainement publiés dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, (1904), et un fac-similé de la bulle de Benoît VIII paraîtra dans la seconde livraison de la *New Palæographical Society*, de Londres.

[3] Paris, 1688, in-folio, col. 1002-1004.

[4] Elle n'est pas signalée, en tous cas, dans une liste de bulles de papes, sur papyrus, conservées au xviiie siècle en Espagne, qu'on trouve dans les *Observaciones sobre los principios elementales de la Historia*, imprimées par le marquis de Llió, aux pages 322-324 du tome I des Mémoires de la *Real academia de buenas letras de la ciudad de Barcelona* (Barcelone, 1756, in-4°).

[5] Voir Cocquelines, *Bullarum... amplissima collectio* (1739), t. I, p. 325; Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXXIX, col. 1613-1616; cf. Jaffé-Wattenbach, *Regesta*, n° 4019.

[6] Voir l'*España sagrada*, t. XLIII (1819), p. 355-358, et Villanueva, *Viage literario*, etc. (1851), t. XV, p. 108-123.

fonds latin. La grande feuille de papyrus sur laquelle elle a été transcrite mesure dans son état actuel 1 m. 66 de haut sur 0 m. 40 de large; on y compte 72 lignes entières, régulièrement espacées d'environ 15 millimètres, d'une belle et grosse écriture minuscule, offrant un très petit nombre d'abréviations. La première ligne, précédée du chrisme, est tracée, à 11 centimètres du haut de la feuille de papyrus, en grandes lettres capitales, mesurant 25 millimètres, parmi lesquelles on remarquera les formes particulières du C à double courbe[1] et des S de forme minuscule allongée. À l'extrémité inférieure de la pièce a été réservé un autre espace de 12 centimètres, ne portant aucune trace d'écriture[2] et au-dessous duquel devait se trouver la formule ordinaire *Bene valete*, suivie de deux SS (*subscripsi*) et avec la seconde date[3]. Si elles ne se voient plus sur le papyrus, ces dernières lignes du texte nous ont été conservées par une copie ancienne, sur parchemin, de la même bulle, copie qui a servi, comme il a été dit plus haut, à la publication de Baluze, et qui, elle aussi, est entrée, en même temps que l'original, à la Bibliothèque nationale[4].

H. OMONT.

LIVRES NOUVEAUX.

R. Dussau et Fr. Macler, *Mission dans les régions désertiques de la Syrie moderne*, in-8° Paris, Librairie E. Leroux, 1903 (extrait des *Nouvelles Archives des Missions*, t. X).

La mission dont MM Dussau et Macler viennent de faire connaître les heureux résultats a eu pour théâtre les régions désertiques de la Syrie moyenne, les mon-

(1) Cette même forme du C capital à double courbe se retrouve à la première ligne de deux autres bulles de Benoît VIII, dont un fac-similé a été donné par J. von Pflugk-Harttung, *Specimina selecta chartarum pontificam Romanorum* (Stuttgart, 1885, gr. in-folio), pl. XI et XIII.

(2) On aperçoit au bas de la pièce, à droite, les mots: *anno quarto*, mais ils ont été tracés par une main très postérieure.

(3) Voir A. Giry, *Manuel de diplomatique* (1894), p. 670 et suiv. — On remarquera que la date manque également à la dernière en date des bulles pontificales sur papyrus, celle de Hildesheim, dont un fac-similé a été récemment exécuté par les soins de M. P. Kehr, de Göttingen.

(4) Bibl. nat., ms. Nouv. acq. lat. 2579, fol. 15. — Cette copie sur parchemin, exécutée au XI^e ou XII^e siècle, et qui mesure 665 millimètres sur 210, présente avec l'original quelques variantes, la plupart orthographiques. Après la seconde date on remarquera l'addition sur cette copie, ou vidimus, de la signature du comte de Besalú : «Bernard*us* comes B*isulduensis* ✠.»

tagnes des Druses et le Hauran, pays peu visité encore malgré les voyages des savants illustres qui y ont antérieurement pénétré. Là autrefois habitaient des nomades appelés *Safaïtes*. Ils se sont représentés eux-mêmes sur les rochers de la contrée, à cheval et la lance en main, comme les Arabes actuels; ils se sont surtout fait connaître par des inscriptions qu'ils gravaient à leurs lieux de campement. On y trouve principalement des noms propres, mais on y relève aussi des détails de mœurs, vœux adressés à des divinités locales, mention de querelles de famille, d'embuscades contre les Syriens, etc. Les auteurs du rapport en ont relevé plus de 900; ils en ont fait suivre le texte d'un glossaire safaïtique dressé d'après toutes les inscriptions connues jusqu'à ce jour. C'est assurément la partie la plus importante de leur travail.

À l'époque romaine le pays, jouit, comme tout le reste du monde antique, d'une tranquillité relative. Constitué en province en 106, il fut sillonné de routes par les empereurs, qui ne firent d'ailleurs que rendre plus viables les anciennes pistes de caravanes, doté d'aqueducs et de citernes, protégé par des fortins. Cette activité se traduit encore pour nous par des inscriptions grecques ou latines, sans parler des épitaphes que les particuliers multiplièrent. Le nombre de celles que MM. Dussau et Macler ont relevées est de 180.

En outre, cette contrée avait été colonisée du côté du Hauran méridional par les Nabatéens. Eux aussi écrivaient sur la pierre. Un chapitre leur est consacré : il renferme vingt textes épigraphiques en langue nabatéenne. Le dernier chapitre est rempli par quelques inscriptions arabes. Le livre se termine par 31 planches qui donnent en fac-similé le texte des inscriptions safaïtiques.

C'est une expédition qui fait honneur à l'énergie et à l'érudition de ses auteurs.

R. C.

Académie royale de Belgique. Commission royale d'histoire. Chartes de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne, publiées par Godefroid Kurth. Tome Ier. Bruxelles, Kiessling et Cie, P. Imbreghts, successeur, 1903. In-4°, LXXVII et 760 p.

Le recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Hubert qu'a formé M. Godefroid Kurth tiendra une place honorable dans la collection des Cartulaires que publie la Commission royale d'histoire de Belgique. Les pièces y sont rangées par ordre chronologique depuis l'année 687 jusqu'à l'année 1350; mais la période antérieure à la fin du XIe siècle n'est guère représentée que par des textes puisés à des sources narratives.

L'édition a été préparée avec le soin et la compétence qu'on pouvait attendre d'un historien tel que M. Godefroid Kurth. Le recueil qu'il nous a donné a pour nous un intérêt particulier. Il renferme en effet nombre de pièces importantes pour l'histoire religieuse et féodale des provinces du Nord-Est de la France. Un assez grand nombre sont émanées des archevêques de Reims et des évêques de Laon; elles se rapportent aux biens que l'abbaye de Saint-Hubert possédait sur des territoires compris aujourd'hui dans les départements de la Meuse, des Ardennes et de l'Aisne.

Nous avons regretté d'y trouver, à la page 380, sous la date du 10 juillet 1269, une pièce dont le sujet est annoncé par la rubrique initiale : « Des commissaires ecclésiastiques procèdent à la vente de certains biens du prieuré de Château-Porcien, pour le payement de la quote-part à laquelle cette maison a été taxée dans la subvention accordée par le clergé de France au roi saint Louis. » L'acte est imprimé d'après une copie du XVIe siècle conservée aux Archives de l'État à Arlon.

Il y est question d'immeubles adjugés « moyennant la somme de 280 écus », qui devait être employée à rembourser un emprunt et à payer la part imposée au prieuré de Château-Porcien dans la répartition de la somme de 45,000 écus, à laquelle avait été taxé et cotisé le clergé de la ville et diocèse de Reims pour la subvention accordée au roi par le clergé de France en 1268. La forme de l'acte convient au XVI^e^ siècle et nullement au XIII^e^. La mention d'*écus* suffirait pour empêcher de l'attribuer au temps de saint Louis. L'acte est dressé au nom de « Phelippe de Bretigné, archidiacre de Champaigne, et de Simon Matiffarde, official et chanoine de l'église metropolitaine ». Il est inadmissible que ces deux dignitaires, dont nous avons un acte écrit en latin le 6 novembre 1269, aient pu rédiger un acte dans lequel tout dénote le XVI^e^ siècle. Il est évident que c'est là un acte absolument faux et dont il n'y a pas à tenir compte pour l'étude des contributions demandées au clergé du temps de saint Louis.

L. D.

Ulysse Robert, *Testaments de l'officialité de Besançon*, 1265-1500, t. I^er^ (1265-1400), Paris, Ernest Leroux, 1902, in-4°, 551 pages. (Documents inédits sur l'histoire de France, publiés par le Ministre de l'instruction publique.)

Il y a eu autrefois dans les archives de l'officialité de Besançon 8,000 testaments du XIII^e^ au XVII^e^ siècle. Aujourd'hui la plus grande partie a disparu. M. Ulysse Robert a trouvé un inventaire de ces testaments dressé dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle et qui comprend 6,940 numéros. Il publie cet inventaire avec : 1° quelques additions; 2° ceux des testaments qu'il a pu trouver. Il a rangé ces testaments dans l'ordre chronologique; le plus ancien remonte à 1269, et dans le tome I^er^ le plus récent date de 1400. La suite paraîtra dans le tome II.

M. U. Robert signale dans son introduction une foule de particularités historiques précieuses pour l'histoire locale et que ces testaments nous apprennent. Ce qui nous a le plus frappé, c'est l'absence de testaments passés devant le curé et deux témoins conformément à la décrétale du pape Alexandre III, 1170, qui fut admise en France, et dont les prescriptions pénétrèrent dans la pratique française journalière; la plus grande partie des testaments publiés par M. U. Robert est rédigée en la forme prescrite au VI^e^ siècle par la loi barbare des Burgundes, titre XLIII, c'est-à-dire en présence de sept, cinq ou trois témoins, à moins que suivant un système plus moderne et français on ne voie apparaître deux notaires sans accompagnement de témoins.

H. d'Arbois de Jubainville.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE.

L'Institut a tenu, le 26 octobre 1903, à 2 heures, sa séance publique, sous la présidence de M. Georges Perrot, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

M. le Président a d'abord énuméré la liste des deuils qui ont frappé chacune des

Académies, et rendu hommage à la mémoire des confrères disparus. Il a ensuite exposé la manière dont l'Institut avait disposé en 1903 des arrérages du legs Hubert Debrousse et du prix Osiris.

Les arrérages du legs Debrousse (30,000 francs) ont été ainsi répartis :

10,000 francs à la Société de l'Histoire de France pour l'édition des *Mémoires de Richelieu;*

7,000 francs aux savants français qui participent aux travaux préliminaires d'une édition complète des œuvres de Leibnitz, entreprise par l'Association internationale des Académies;

7,000 francs à l'Académie des Sciences, pour l'exécution d'expériences d'électrodynamique, entreprises dans le laboratoire de physique de la Faculté des Sciences de Paris;

6,000 francs au *Journal des Savants.*

Les arrérages du prix triennal Osiris (100,000 francs) ont été attribués, ainsi que nous l'avons déjà mentionné, au docteur Roux, membre de l'Académie des Sciences.

En terminant, M. le Président a annoncé que la Commission du prix Volney, chargée de récompenser le meilleur ouvrage de linguistique, a accordé une récompense de 500 francs à chacun des ouvrages suivants : 1° *Notes on the Bashgali (kâfir) language,* par le colonel J. Davidson; 2° *Essai de grammaire malgache,* par M. Gabriel Ferrand; 3° *La métrique galloise depuis les plus anciens textes jusqu'à nos jours,* par M. J. Loth.

Il a ensuite été donné lecture des mémoires suivants :

La Science et le Paysage, par M. A. de Lapparent, délégué de l'Académie des Sciences.

— *Note sur la ressemblance dans le portrait,* par M. Humbert, délégué de l'Académie des Beaux-Arts.

— *Réflexions sur les légendes relatives au Paradis terrestre,* par M. Émile Gebhart, délégué de l'Académie des sciences morales et politiques.

— *La statue de Voltaire de Pigalle,* par M. le comte d'Haussonville, délégué de l'Académie française.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Dictionnaire. Continuant le travail de préparation de la huitième édition du *Dictionnaire de l'usage,* l'Académie a étudié les mots compris entre *Composé* et *Concessionnaire.*

Legs. Dans la séance du 15 octobre, M. le Secrétaire perpétuel a donné connaissance à l'Académie d'un legs fait en sa faveur par M^{me} Houry, décédée à la Chapelle-Saint-Mesmin, le 9 octobre 1903. Ce legs consiste en une somme de 60,000 francs, dont le revenu annuel sera distribué en prix de vertu qui seront décernés à des personnes habitant Lyon depuis au moins dix ans ou nées à Lyon. M^{me} Houry a, en outre, légué sa «villa des Tourelles» et une somme de 180,000 francs aux sœurs de la Charité, Présentation de Tours, avec cette clause qu'à défaut de cette congrégation le legs profiterait à l'Académie française, ce qui lui constituerait un capital de 240,000 francs, destiné également à des prix de vertu. L'Académie a accepté ce legs provisoirement.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans sa séance du 16 octobre, l'Académie a désigné M. Lair comme membre du Conseil de perfectionnement de l'École des Chartes, en remplacement de M. Gaston Paris.

Communications. 2 octobre. M. Salomon Reinach présente à l'Académie les photographies de deux miniatures provenant d'un missel qui, du couvent de Salem, a passé à la Bibliothèque de Heidelberg. Ce manuscrit, acquis en 1765, l'année de la vente de la bibliothèque de M^me^ de Pompadour, aurait, selon une tradition qui paraît fondée, appartenu à la marquise. Les miniatures, dont l'une représente Dieu le Père, et l'autre la Crucifixion, sont l'œuvre d'un peintre bourguignon de talent qui vivait aux environs de l'an 1400. M. Reinach y reconnaît la même main que dans un tableau circulaire du Louvre, portant en revers les armes de Bourgogne, qu'on a attribué avec grande vraisemblance au peintre gueldrois Malouel ou Manouel.

— M. Omont donne lecture d'une notice sur les anciens catalogues des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

— M. Hartwig Derenbourg présente une brochure relative à deux anciens membres de l'Académie, Louis de Clercq et Gaston Paris[1]. Il ajoute que récemment, lors des excursions de l'Association franco-écossaise dans le Dauphiné, il a eu l'occasion de rappeler la mémoire de deux autres membres de l'Académie : d'Abel Bergaigne, dont un monument très simple placé sur la route du Lautaret commémore la fin tragique[2], et de Champollion, qui, étant à Grenoble, pénétra les mystères des inscriptions hiéroglyphiques.

9 octobre. M. Edmond Pottier lit une étude sur l'invention de la figure rouge en céramique.

— M. Omont lit un mémoire relatif à une bulle sur papyrus du pape Benoît VIII, qui est publié dans le présent numéro du *Journal des Savants* (voir p. 635-638).

— M. Chavannes présente au nom de M. Morisse, premier interprète de la Légation de France à Péking, un mémoire intitulé : « Contribution préliminaire à l'étude de la langue et de l'écriture *si-hia*. » Le royaume de Si-hia, qui a duré environ deux siècles, de 1000 à 1227 après J.-C., employait une écriture qui était jusqu'ici restée mystérieuse. Grâce à un livre bouddhique découvert à Péking, M. Morisse a pu expliquer plusieurs mots *si-hia*, et espère arriver à l'intelligence de cette langue.

— M. Paul Monceaux expose le plan du *Corpus* des inscriptions chrétiennes d'Afrique dont il a entrepris la publication.

16 octobre. M. Hamy communique une lettre de M. Chevalier, qui dirige en Afrique une mission subventionnée par l'Académie. Après avoir contourné le lac Iro, nappe d'eau mesurant 18 kilomètres de long sur 9 mètres de large, M. Chevalier est arrivé sur le Bahr Salamat, à 150 kilomètres au nord-ouest du point atteint par Nachtigal, en 1873.

[1] *Louis de Clercq et Gaston Paris, deux notices nécrologiques.* 1 broch. in-8°. Madrid, Fortanet, 1903. — Ces notices ont été composées à la demande de l'Académie de l'Histoire de Madrid, dont L. de Clercq et Gaston Paris étaient membres honoraires.

[2] Abel Bergaigne périt, on le sait, dans un accident alpestre le 6 août 1888.

— M. Gauckler expose les résultats de l'exploration archéologique qu'il a entreprise dans le sud de la Tunisie avec le concours de plusieurs officiers du Service des affaires indigènes. Les fouilles exécutées dans le port de Gighti ont été fructueuses; elles ont mis à jour le forum, un marché, des thermes publics pavés de belles mosaïques, des statues, des bas-reliefs en marbre et en stuc, des inscriptions très importantes pour l'histoire municipale de Gighti, et même pour l'histoire générale de l'Empire. Ces recherches ont également permis de déterminer avec précision le tracé d'une section de la route de Gabès à Tebessa.

23 octobre. M. Clermont-Ganneau donne le texte d'une inscription phénicienne envoyée par le P. Delattre.

— M. E. Gautier fait une communication sur les résultats archéologiques de son récent voyage au Sahara. Il a rapporté : 1° une inscription hébraïque provenant du Touat et qui a été traduite par M. Philippe Berger; 2° des gravures rupestres provenant des montagnes touareg et représentant des animaux. Malgré leur date récente, elles sont intéressantes par leur dessin étudié qui contraste avec le dessin schématique des gravures sud-oranaises de même époque. Ces gravures représentent aussi deux sortes de figures humaines, un piéton nu et armé d'un bouclier d'aspect soudanais; un méhariste drapé ressemblant au Touareg actuel; 3° des inscriptions très nombreuses, en caractères touareg, qu'il y aurait lieu de faire examiner par des interprètes indigènes d'In-Salah.

— M. de Mathuisieulx fait une communication sur les résultats archéologiques de sa mission en Tripolitaine. Il a visité les ruines de Sabratha maritime, l'un des trois *emporia* phénico-romains qui ont valu son nom à la *Tripolitaine*, puis les ruines d'une Sabratha intérieure dont certains historiens avaient nié l'existence. Dans la partie montagneuse il a identifié l'emplacement de trois stations du *limes Tripolitanus*, d'après l'Itinéraire d'Antonin, Thamascaltin, Thenteos et Asrou. Il a trouvé, en outre, une des voies anciennes de pénétration vers le Fezzan, celle qui passait par Rabta, Djendouba, El-Mdina-Ragda et Skiffa, et découvert le long des ouadi Soffedjin, Zemzem, Nefed, Beni-Oullid, des traces de colonisation romaine très dense, *castella* et fermes fortifiées. Il a terminé son voyage par la visite des ruines de Ghirza, ville romaine considérable.

30 octobre. M. Maurice Croiset donne connaissance d'un mémoire intitulé : *La morale et la cité dans les poésies de Solon*, qui sera lu à la séance publique annuelle de l'Académie.

— M. Edmond Pottier lit un mémoire intitulé : *Sur la condition sociale des fabricants de vases attiques.*

— M. Bréal commente un passage du Livre V d'Hérodote, et propose de donner au mot διαβάλλων le sens inusité de « tentant ».

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Nécrologie. L'Académie a éprouvé la perte de M. Rudolf Lipschitz, correspondant dans la section de géométrie, décédé à Bonn le 7 octobre 1903.

M. Rudolf Otto Sigismond Lipschitz était né à Kœnigsberg le 14 mai 1832. Professeur de mathématiques à l'Université de Bonn, il avait été élu correspondant de l'Académie le 16 juillet 1900.

Monument Haüy. Un monument a été inauguré le 8 novembre à Saint-Just (Oise)

en souvenir des deux frères Haüy, René-Just, l'inventeur de la cristallographie, ancien membre de l'Institut, et Valentin, fondateur de l'Institution des Jeunes Aveugles, nés dans cette localité le premier en 1742, le second en 1745. M. Albert Gaudry, Président de l'Académie des Sciences, a prononcé un discours.

— L'Académie désigne MM. Haton de La Goupillière et H. Poincaré comme membres du Conseil de perfectionnement de l'École polytechnique.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Séance publique annuelle. L'Académie a tenu le 31 octobre 1903, à 2 heures, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Marqueste.

Le programme de la séance était le suivant :

1° Exécution d'un morceau symphonique intitulé *Variations symphoniques sur des airs écossais*, composé par M. Charles Levadé, pensionnaire de Rome;

2° Discours de M. le Président;

3° Proclamation des grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture, de composition musicale et des prix décernés en vertu des diverses fondations [1];

4° Exécution de la scène lyrique qui a remporté le premier grand prix de composition musicale, et dont l'auteur est M. Raoul Laparra, élève de M. Gabriel Fauré.

Élection. L'Académie a procédé le 24 octobre à l'élection de son secrétaire perpétuel, en remplacement de M. G. Larroumet, décédé. M. Henry Roujon, membre libre, a été élu par 23 suffrages. M. Lafenestre, membre libre, a obtenu 16 suffrages.

Prix Bordin. L'Académie a décidé que le prix Bordin serait décerné en 1906 au meilleur ouvrage de littérature sur l'esthétique ou l'histoire de la peinture publié depuis l'année 1900.

Prix Troyon. L'Académie a choisi le sujet suivant pour le prix Troyon (paysage) à décerner en 1905 : « Des bûcherons chargent une charrette de bois dans une forêt. »

Prix Beulé. Ce prix, qui est décerné cette année pour la première fois, est attribué à M. Alaphilippe, pensionnaire sculpteur de l'Académie de France à Rome.

D'après les dispositions prises par M^me Beulé, sa fondatrice, ce prix est décerné au pensionnaire de la Villa Médicis à Rome, musicien, sculpteur ou peintre, qui pendant sa dernière année de séjour à la Villa, aura fait l'envoi de l'œuvre jugée la meilleure par l'Académie. La valeur de ce prix est de 1,500 francs.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Nécrologie. L'Académie a éprouvé la perte de M. Lecky, associé étranger, décédé le 22 octobre 1903, à Onslowgardens.

William Edward Hartpole Lecky était né à Monkstown, près Dublin, le 26 mars 1838. Il fit ses études au Trinity-College de l'Université de Dublin, et

[1] Les noms des lauréats ont été donnés dans le *Journal des Savants*, à mesure que les décisions de l'Académie ont été connues. Voir les chroniques de l'Institut depuis le numéro d'avril, à la rubrique « Académie des Beaux-Arts ».

après avoir failli entrer dans la cléricature, se décida à rester simplement un homme de lettres. Il publia son premier ouvrage *Leaders of public opinion in Ireland* en 1861, puis donna successivement *History of the rise and influence of rationalism in Europe*, en 1865, et *History of European morals from Augustus to Charlemagne*, en 1869. Son grand ouvrage, *History of England in the Eighteenth Century* (8 vol. in-8°), fut publié de 1878 à 1890. Depuis il n'avait plus fait paraître, en dehors de quelques brochures, que *Democracy and Liberty* (2 vol.) en 1896. Cette même année, l'Université de Dublin élut M. Lecky comme représentant à la Chambre des Communes. Il siégea à Westminster dans les rangs du parti libéral unioniste, mais néanmoins soutint toujours la cause des Irlandais, soit en prenant la défense des fermiers expulsés de leurs domaines, soit en se montrant favorable à la création d'une Université catholique en Irlande.

M. Lecky avait d'abord appartenu à l'Académie en qualité de correspondant; en 1902 il fut nommé associé étranger.

Communications. 24 octobre. M. Luchaire lit un mémoire intitulé : *La société monastique au temps de Philippe Auguste.*

— M. Gréard lit un mémoire, intitulé : *Madame de Rémusat, auteur de l'Essai sur l'éducation des femmes.*

Prix Victor Cousin. Le sujet du concours était : *La philosophie d'Alexandre d'Aphrodisiade.* Une mention honorable a été décernée au mémoire de M. Flour de Saint-Genis.

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

Institut de France. Académie des sciences morales et politiques. Notice sur la vie et les œuvres de M. Joseph Ferrand, correspondant de l'Académie des Sciences morales et politiques, par M. E. Cheysson, membre de l'Académie, lue dans la séance du 1er août 1903. Une brochure in-4°. Paris, Firmin Didot, 1903.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Corpus inscriptionum semiticarum. Pars secunda, inscriptiones aramaicas continens. Tomus I, fasciculus tertius, Paris, Imprimerie nationale, 1902. (Texte, 1 fasc. in-4°; planches, 1 fasc. in-f°.)

H. D.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

ITALIE.

R. Accademia dei Lincei. Classe di scienze morali, storiche e filologiche. — *Notizie degli Scavi.* Volume X. Parte 2a (Rome, 1902, in-4°).

Fascicule 1. Région VIII (Cispadane). *Imola :* inscription romaine sur un cippe de marbre : *Genio M. N. Suavis et Tyrannus. l.* [E. Brizio]. — Région V (Picenum). *Atri :* constructions romaines (piscines sous la cathédrale et sous l'ancien palais du

duc d'Atri, auj. Pretaroli); fig. [E. Brizio]. — Région VI (Ombrie). *Todi :* ruines des thermes romains (mosaïques, porc de bronze); fig. [G. Dominici]; — *Terni :* fragment d'inscription latine et tombes de l'époque romaine [N. Persichetti]. — Rome : débris de peintures murales et fragments d'inscription dans la rue Sainte-Praxède; sarcophage de marbre de la via Flaminia; seize inscriptions funéraires de la via Salaria [G. Gatti]. — Région I (Latium et Campanie). *Palombara Sabina :* tombes archaïques de la période « Villanova » (ossuaire avec dessins géométriques, couteau de bronze à lame ondulée, manche de couteau en bronze, vases funéraires); fig. [A. Pasqui]. — Région III (Lucanie et Brutii). *Padula :* ruines d'un ancien édifice près de la Chartreuse (seize tambours de colonnes, chapiteaux ornés de figures humaines et de décors végétaux, deux statues vêtues du manteau italo-samnite, avec un anneau à chaton à l'annulaire gauche); fig. [G. Patroni]; — *Spezzano Calabro :* nécropole archaïque avec mobilier de type sicule (fibules de bronze, anneaux, armes, rasoirs); fig. [P. Orsi]; — *Lokroi Epizephyrioi* (commune de Gerace) : petit édifice avec quatre forts pilastres; tombe probablement chrétienne et inscription funéraire de la famille des *Vagellii* non antérieure au IIIe siècle; nécropole romaine dont les tombes paraissent toutes postérieures au IIe siècle p. C.; inscription funéraire d'un personnage de la *gens Septimia* qui fait connaître pour la première fois l'existence à Locres d'un *collegium genii municipii;* débris de terres cuites hiératiques archaïques; amphore géométrique à fond clair et décoration brune du Musée municipal de Reggio); fig. [P. Orsi]; — *Reggio de Calabre :* balles d'argile à inscriptions grecques, dont la paléographie et la phonétique des noms reflètent le caractère de la ville de Reggio, colonie chalcidienne, mais avec de forts éléments messéniens; fragment d'inscription grecque du Musée de Reggio, fournissant une liste de noms de dignités sacerdotales, à rapprocher du n° 618 de Kaibel [P. Orsi]; — *Rosarno* (Medma?) : découverte de terres cuites (masques de Silènes, têtes barbues et têtes de femmes; Aphrodite assise, avec un grand Éros sur l'épaule gauche; Dionysos associé à d'autres figures, du Ve siècle) [P. Orsi]; etc.

Fascicule 2. Région XI (Transpadane). *Piobesi Torinese :* antiquités romaines (brique à inscription, fragment d'inscription avec le prénom [*Qu*]*arto* précédant un nom celtique finissant en *aco*) [E. Ferrero]. — Rome : nouvelles chambres funéraires de la nécropole de la via Salaria; inscriptions dont deux concernent un collège funéraire [G. Gatti]. — Région I (Latium et Campanie). *Pouzzoles :* monument funéraire avec belle statue de femme en marbre blanc de Carrare, de l'époque impériale (début du IIe siècle), rappelant la prétendue Vestale de la Galerie des Offices; dans le mobilier, disque de tortue fixé à un très fin manche de métal (peut-être un éventail); fig. [P. P. Farinelli et E. Gabrici]. — Région IV (Samnium et Sabine). *Fossa :* tombes à inhumation, débris d'une route romaine, inscription latine de l'antique *Aveia* [N. Persichetti]. — Région II (Apulie). *Larino :* inscriptions funéraires [A. Magliano]. — Sardaigne. *Nora :* fouilles exécutées en juillet 1901 (petits vases du V-IVe siècle a. C.; grand plat noir avec inscription punique; amphore de type punique avec os brûlés; four destiné peut-être à l'extraction du zinc de la « calamine », très abondante dans l'île; chapiteau phénicien, transporté au Musée de Cagliari, et dont l'ensemble rappelle le chapiteau de Djezza, quoique de date plus ancienne; cornaline gravée représentant un pêcheur, probablement d'époque romaine; anse de bronze avec masque barbu; amphores puniques ayant servi de sarcophages pour des enfants pauvres; fragments de céramique préhistorique; ruines d'un édifice qui était peut-être le principal temple de la première

colonie phénicienne de Nora; pyramide triangulaire où on doit reconnaître la forme primitive sous laquelle était adorée la déesse Tanit; fragment de marbre sculpté, d'époque romaine); fig. [G. Patroni]; etc.

Fascicule 3. Région VII (Étrurie). *Certaldo :* vases et fragments de vases d'Arezzo, avec marques de fabrique [E. Gabrici]; — *Ferento* (commune de Viterbe) : fouilles dans la nécropole (quatre tombes intactes ; amphores à figures noires sur fond rouge placées entre les bras et le corps d'un squelette et représentant : 1. Hercule et le lion de Némée, entre Pallas et Hermès; Dionysos couché, une Bacchante et un Silène; 2. homme barbu tenant un chien en laisse et éphèbe portant deux coqs; homme barbu tenant une chèvre par les cornes et éphèbe portant un coq et une poule; couteau à lame fine, en bronze battu; — dans une autre tombe, cinq cadavres, la tête appuyée sur une espèce de coussin de forme semi-circulaire taillé dans la masse même; vases (*holmoi*), dont l'un porte pour décoration cinq grands chevaux (?); deux tombes à chambre avec restes d'un mobilier très ancien et très pauvre); fig. [A. Pasqui]. — Rome : fragments d'une inscription grecque sur l'emplacement de l'ancienne villa Fonseca; dans la via Veneto, tuyaux de plomb au nom de Vespasien [G. Gatti]; — découverte d'une tombe à crémation au Forum romain, près du temple d'Antonin et de Faustine : dolium de terre cuite, enfoui dans un petit puits et contenant un ossuaire d'argile rouge, un couvercle en forme de toit de cabane presque rond, et huit autres vases plus petits, de diverses formes, en grossière terre cuite rougeâtre; fig. [G. Boni]; — via Tiburtina : une base d'hermès avec une inscription grecque prouvant qu'il portait le buste de Thespis; un autre hermès anépigraphe, représentant une jeune femme charmante, de style archaïsant, et un fragment d'inscription métrique, accompagnant probablement un objet votif dédié aux sources d'Acque Albule; fig. [L. Borsari]. — Région I (Latium et Campanie). *Grottaferrata :* pointe de flèche en silex triangulaire, entièrement colorée en rouge; — *Colonna :* vases de terre cuite de différentes formes, fig. [L. Savignoni]; — *Tivoli : mensæ ponderariæ* dues à la munificence de M. Varenus Diphilus, *magister Herculaneus,* qui avait fait élever les statues de ses patrons, M. Lartidius et Varena Major, au même endroit, compris dans les édifices consacrés à Hercule Vainqueur; — élégant pilastre en marbre blanc, tout recouvert de décorations végétales, provenant du même sanctuaire; vers le milieu du pilastre, belle figure d'Hercule barbu, la main droite appuyée sur la massue, la tête couverte de la peau de lion nouée sur la poitrine, entièrement revêtu d'une longue tunique retenue un peu au-dessous des aisselles par une ceinture ornée de disques et de rosettes; c'est la première fois qu'on trouve Hercule ainsi vêtu; ce doit être le type spécial de l'*Hercules tiburtinus* ou *Hercules Victor,* mentionné dans de très nombreuses inscriptions tiburtines; fragment de marbre avec inscription latine des dernières années de la République; fig. [L. Borsari]; — *Palestrina :* trois grands fragments d'un épistyle de pierre calcaire, avec inscription dédicatoire où se lit le cognomen *Ruucus* [L. Borsari]; — *Terracine :* inscriptions, dont une grande, relative à la construction d'un édifice [L. Borsari]. — Région IV (Samnium et Sabine) : *Castelvecchio Subequo :* importante inscription en l'honneur de Q. Octavius Sagitta, de la tribu Sergia [A. de Nino]; — Région III (Lucanie et Bruttium). *Gioia Tauro* (anc. *Metaurum*) : centaines de lances en fer de toute forme et de toute taille, qui paraissent antiques; terres cuites archaïques architectoniques provenant certainement de quelque temple ou sanctuaire de l'antique Μέταυρος; plan et fig. [P. Orsi]; etc.

Fascicule 4. Région VI (Ombrie). *Campomicciolo* (commune de Papigno) : aqueduc antique. — Rome : chambre dévastée par le feu, avec fragments de sculptures, de decorations architectoniques et d'inscriptions trouvés dans les travaux faits pour le tunnel du Quirinal. — Région I (Latium et Campanie). *Grottaferrata :* nécropole de la villa Cavalletti (important mobilier funéraire de quatre tombes; peu d'objets en bronze; ossuaires à toit de cabane; figure humaine debout, en argile grossièrement travaillée; hydries du type Villanova; tasses à anses munies de deux trous; vases en forme de bouteilles, probablement importés; lanternes et chaudières, petits plats à pied; rasoirs; petits couteaux et lances de bronze; anneaux, bulles et fibules de bronze; le tout appartenant à la première période latiale, paraissant prouver que cette civilisation a pour substruction celle du bronze telle qu'elle se manifeste sur le versant de l'Adriatique, et accentuant l'analogie du mobilier archéologique du Latium et de celui qui est sorti des nécropoles archaïques de Suessola et de Cumes dans la Terre de Labour); 112 fig. [G. A. Colini et R. Mengarelli]; — *Segni :* statuette votive en bronze, coiffée d'un *pileus* pointu; la disposition de la chevelure rappelle d'autres bronzes de provenance également étrusque; fig. [A. Pasqui]. — Campanie. *Pompei.* Fouilles d'octobre-novembre 1901 : chambres décorées de peintures dans la région V, quartier III, n°s 9 et 10, plan [R. Paribeni]; graffiti déchiffrés par E. Gàbrici sur la muraille nord du péristyle de la maison n° 10; — fouilles de décembre 1901 : deux laraires dans la même région V; une belle peinture représentant Cérès debout et de face, la tête ornée d'épis, la main gauche appuyée sur une haute torche, et portant des épis dans la main droite abaissée [E. Gàbrici]; — fouilles de janvier-février 1902 : maison n° 8 de la même région et du même quartier (V, III), très modifiée pour raisons d'édilité, puis transformee en boulangerie; — fouilles de mars 1902 : graffiti des quartiers III et IV de la même région, parmi lesquels le premier programme électoral en vers qui ait été découvert à Pompei : *Si pudor in vita quicquam prodesse putatur, | Lucretius hic Fronto dignus honore bene est,* et où on trouve une nouvelle preuve de l'exactitude de la dénomination de «maison de Lucretius Fronto» donnée à l'habitation voisine [R. Paribeni]. — Sicile. *Vizzini :* amphore rhodienne à inscription grecque; manche de miroir, en bronze fondu, représentant en demi-relief une femme dans une attitude méditative, trahissant l'influence de l'art attique du Ve siècle et datant de la fin du IVe ou du IIIe siècle; once du Latium; fig.; — *Licodia Eubea :* tombes sicules de la dernière période; dalle calcaire ornée d'un grand vase avec décorations végétales; fig.; — *Grammichele :* grotte consacrée à Déméter; terres cuites, dans l'une desquelles Déméter est associée à Cora; bustes siciliotes de Déméter; fig. [P. Orsi].

L. Dorez.

Le Gérant : Eug. Langlois.

JOURNAL
DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1903.

Aimé Puech, maître de conférences à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris. *Recherches sur le Discours aux Grecs de Tatien,* suivies d'une traduction française du discours avec notes. (Université de Paris. Bibliothèque de la Faculté des Lettres, XVII.) 1 vol. in-8° de VII-158 pages. — Paris, Alcan, 1903.

La Bibliothèque de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, qui compte déjà, bien que récente encore, bon nombre d'études aussi intéressantes que variées, vient de s'enrichir d'un volume relatif à l'histoire de la littérature grecque chrétienne. M. Aimé Puech, maître de conférences à la Sorbonne, bien connu par d'excellents travaux, entre lesquels il faut rappeler surtout ici ses deux ouvrages sur saint Jean Chrysostome, y publie des *Recherches sur le Discours aux Grecs de Tatien,* c'est-à-dire sur une des œuvres les plus curieuses et les plus obscures de l'apologétique chrétienne du second siècle. Convaincu avec raison que le meilleur moyen de l'éclaircir était de l'interpréter, il a joint à son étude critique une traduction accompagnée de notes, qui lui assure un fondement solide.

Cette traduction, dont il faut dire un mot tout d'abord, se recommande comme l'œuvre très personnelle d'un helléniste, familier avec les règles de la critique des textes et très versé dans la langue spéciale de la littérature grecque chrétienne. Décidé à résoudre toutes les difficultés qui n'étaient pas insolubles, il les a abordées avec une sincérité et une pénétration qui lui font le plus grand honneur. Le texte qu'il traduit est celui d'Edouard Schwarz, publié en 1888 dans la collection des *Texte und Untersuchungen;* mais ce texte est discuté et souvent corrigé dans des notes d'une précision savante et vigoureuse. Avant tout, le traducteur s'est proposé de faire comprendre son auteur; et si l'on ne peut dire qu'il

IMPRIMERIE NATIONALE.

en ait fait disparaître toute obscurité, tout le monde sans doute reconnaîtra du moins que, grâce à lui, l'interprétation du *Discours* de Tatien a réalisé un progrès sérieux.

Mais une traduction a besoin d'être lue et relue, et comparée souvent avec le texte pour être appréciée à sa juste valeur. Il faut laisser à celle-ci le temps d'établir son autorité : elle est du nombre des œuvres dont la réputation doit se faire peu à peu. Ce délai n'est pas également nécessaire pour porter un jugement sur les *Recherches* qui la précèdent. Car de cette étude critique se dégagent quelques idées ou quelques assertions essentielles, auxquelles la discussion peut s'attacher dès à présent.

Dans une série de sept chapitres, suivis d'une conclusion d'ensemble, l'auteur traite successivement les questions suivantes : L'*Oratio ad Græcos* est-elle un véritable discours? En quel temps et en quel lieu doit-on admettre qu'elle a été composée? Quelle a été l'influence de la sophistique sur Tatien? Quels sont les éléments de sa polémique, quelles en ont été les sources et la méthode? Que faut-il penser de la doctrine de Tatien (chap. v, vi, vii)? Quelle est l'originalité et la valeur de l'argument chronologique par lequel Tatien prétend établir que Moïse est antérieur à toute la poésie et à toute la sagesse de la Grèce? Comme on le voit, c'est l'étude de la doctrine de Tatien qui tient la plus grande place dans cette partie de l'ouvrage. Rien de plus naturel, puisqu'il s'agit d'un écrivain chrétien, dont la pensée intéresse surtout aujourd'hui l'histoire du dogme. Toutefois nous voudrions ici insister plutôt sur les chapitres qui se rapportent à des questions moins spéciales.

La vie de Tatien nous est fort mal connue. Nous savons qu'il se donnait lui-même pour « Assyrien », qu'il naquit dans le paganisme, reçut une éducation toute grecque, exerça la profession de sophiste, puis se convertit au christianisme, fut à Rome le disciple de Justin, revint plus tard en Orient, et enfin se sépara de l'orthodoxie pour devenir le chef de la secte austère des *encratites*. Cette biographie repose sur quelques témoignages sûrs, mais malheureusement bien insuffisants. M. Puech ne pouvait pas en tirer plus qu'ils ne contiennent, mais il les a de nouveau discutés avec soin, en tant du moins qu'ils peuvent jeter quelque jour sur l'œuvre qu'il a traduite [1].

Acceptant, avec raison, l'observation de Harnack, qui a remarqué qu'en deux passages du discours (chap. iv et xix), il est question d'un

[1] Il me paraît regrettable qu'il n'ait pas réuni et classé, en tête du volume, ces témoignages, qu'il cite par fragments dans ses notes. Cette méthode eût été beaucoup plus commode pour le lecteur.

seul empereur, il admet que Tatien n'a pu l'écrire pendant que Marc-Aurèle et Verus étaient associés dans l'exercice du pouvoir. Il est donc antérieur à 161, ou postérieur aux premiers mois de 169. Harnack le croit antérieur à 161; mais on aboutit ainsi à de graves invraisemblances, que M. Puech fait ressortir avec beaucoup de force. Par conséquent, le discours se place, pour lui, entre 169, date de la mort de Verus, et 172, date assignée par Eusèbe à l'acte décisif par lequel Tatien se sépara de l'orthodoxie (p. 10); et, dans cet espace de temps, il choisit, à titre d'approximation, l'année 171 (p. 96). En se déterminant ainsi, il néglige de parti pris l'argument *ex silentio*, tiré de l'allusion qui est faite à Peregrinus Protée, au chapitre XXV. J'ai peine à croire que cet argument soit aussi dénué de valeur qu'il le suppose (p. 9). Le fastueux suicide de Protée fut savamment exploité par les Cyniques, au profit de la philosophie païenne; il serait extraordinaire, si ce suicide était antérieur au discours, que Tatien n'en dît rien, dans un passage où il nomme précisément le personnage pour se moquer des vaines prétentions de la philosophie. Nous voilà obligés de penser avec Harnack que le discours est antérieur à la mort du célèbre Cynique. Mais peut-être cette conclusion est-elle parfaitement conciliable avec l'ensemble du raisonnement de M. Puech. Il est vrai qu'Eusèbe, dans sa chronique, rapporte la mort de Peregrinus à 165. Le tout est de savoir s'il ne se trompe pas. J'ai montré autrefois que cette date se conciliait fort mal avec certaines données positives de la vie de Lucien, qui nous a raconté, comme chacun le sait, cet événement extraordinaire[1]. Si, comme j'ai essayé de le démontrer, il a eu lieu réellement en 169, les difficultés disparaissent. L'empereur Verus mourut, cela est aujourd'hui établi, vers le mois de février 169[2]; Peregrinus se donna la mort après les jeux olympiques, c'est-à dire au milieu de l'été de la même année, probablement à la fin de juillet. Le discours de Tatien aurait été publié dans l'intervalle, ou du moins avant que la nouvelle de ce suicide fût arrivée là où il résidait alors.

Un problème plus important est de déterminer la vraie nature de cette œuvre et sa destination. Est-ce un discours à proprement parler? ou bien un écrit sous forme oratoire, destiné surtout à être lu? Et, dans un cas comme dans l'autre, à quel public s'adressait l'auteur? Diverses opinions sont ici en présence. M. Puech les a examinées de près, et il aboutit

[1] Maurice Croiset, *Essai sur Lucien*, p. 36, et *Un ascète païen au siècle des Antonins*, appendice III, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*, Section des Lettres, t. VI.

[2] Pauly-Wissowa, *Realencycl.*, art. *L. Ceionius Commodus*, p. 1853 et 1854.

en somme, pour son propre compte, à une sorte de conciliation. Il est porté à croire que l'*Oratio* a dû être prononcée d'abord devant un auditoire, en majorité au moins, chrétien, et « qu'elle n'a pu véritablement atteindre le public païen, — où il n'est pas sûr du reste qu'elle ait largement trouvé accès, — qu'une fois rédigée par écrit et publiée[1] ». Il estime que cette solution mixte paraît enlever beaucoup d'importance à la question que la critique s'est posée à ce sujet.

J'avoue que je ne peux m'associer complètement à cette manière de voir. La question me semble, au contraire, présenter un grand intérêt, parce qu'elle touche en réalité à l'étude des sentiments qui régnaient alors dans la société.

Le discours de Tatien me paraît être incontestablement une conférence écrite. Avant d'être publiée, cette conférence a dû être prononcée, et sans doute prononcée en plusieurs endroits, le conférencier allant de ville en ville, selon la mode des sophistes du temps. Ainsi s'explique qu'il évite toute désignation particulière de province, toute allusion à des choses locales : il s'adresse, d'une manière générale, aux « Grecs », c'est-à-dire à tous les païens qu'il a pu avoir pour auditeurs dans la partie orientale de l'Empire.

Pour donner plus de précision à cette hypothèse, il faut se rappeler comment étaient recrutés les auditoires des sophistes de passage. Nous le savons assez bien, soit par des témoignages positifs, soit par des inductions toutes naturelles. La venue prochaine d'un homme qui, après avoir eu quelque réputation comme professeur dans les écoles païennes d'Asie, avait passé au christianisme, devait évidemment, lorsqu'elle était annoncée, exciter une assez vive curiosité dans une société où s'agitaient alors tant d'idées contradictoires. L'orateur n'avait pu manquer de se mettre préalablement en relations avec quelques-uns de ses coreligionnaires influents. C'étaient eux qui se trouvaient chargés de préparer son succès. Mais il ne s'agissait pas ici simplement d'un succès oratoire; le succès qu'on avait en vue était bien plutôt un succès moral et religieux. On cherchait donc à recruter le public parmi les païens que l'on savait bienveillants, ou curieux des nouveautés, ou peut-être ébranlés et incertains dans leurs croyances. C'étaient ceux-là qui devaient constituer l'élément vraiment intéressant de l'auditoire, et c'étaient à ceux-là que l'orateur devait surtout s'adresser. Le christianisme, après avoir cheminé d'abord sourdement parmi les petites gens, était en train d'étendre sa propagande parmi les classes lettrées : tous les chrétiens voulaient y con-

[1] *Recherches*, p. 3.

tribuer. Selon la confiance qu'on avait dans le talent de l'orateur, le choix pouvait être plus ou moins large. Si l'on comptait sur un triomphe, il n'y avait pas de raison pour ne pas ouvrir les portes à quelques-uns même des adversaires, pourvu qu'ils fussent lettrés et sensibles à l'éloquence. Les chrétiens eux-mêmes devaient venir en grand nombre, mais beaucoup moins pour s'instruire que pour encourager et soutenir le conférencier. Ce n'était pas à eux que le discours était destiné.

Il est vrai que cette façon de concevoir les choses semble se heurter immédiatement à une objection qui a paru décisive à M. Puech, et qu'il a formulée en ces termes : « Pouvons-nous aller jusqu'à croire que Tatien ait, *au début de son enseignement*, convoqué le public à une grande séance épidictique, comparable à celles qu'il avait données jadis, quand il n'était encore qu'un sophiste ? À l'époque des Antonins, alors que le christianisme était l'objet d'une si grande défiance et soumis à une législation en somme rigoureuse, cela paraît bien douteux. » Mais, tout d'abord, l'objection, en admettant qu'elle soit fondée en ce qu'elle a d'essentiel, aurait beaucoup moins de force s'il s'agissait, non d'une leçon inaugurale et de la fondation d'une école stable, mais d'une séance oratoire donnée en passant. En second lieu, il faut bien reconnaître que nous sommes très mal renseignés sur le degré de liberté dont un sophiste chrétien pouvait jouir en ce temps. Le gouvernement impérial, en dehors de Rome surtout, paraît s'en être pris aux actes beaucoup plus qu'aux paroles. Ce qu'il poursuivait, c'était le culte avec ses manifestations diverses, c'était le fait d'une association. Mais il semble que les philosophes des diverses sectes, jusqu'aux Cyniques, aient été en somme assez libres de dire ce qu'ils voulaient, tant qu'ils ne causaient pas de scandale et n'agitaient pas les esprits. Tatien, bien entendu, ne devait pas annoncer ou faire annoncer sa conférence comme une manifestation d'hostilité bruyante. C'était tout simplement un philosophe qui venait faire un discours de philosophie. On pouvait bien dire à demi-voix qu'il était chrétien, et j'admets que tout le monde le sût, mais le mot compromettant n'était pas prononcé tout haut, de peur qu'il ne fît l'effet d'un défi à l'autorité. L'orateur lui-même, comme on l'a souvent remarqué, s'en est soigneusement abstenu dans son discours. Il n'y nomme ni le Christ ni les chrétiens. Je serais porté à croire que, dans ces conditions, et pourvu qu'il usât de certains ménagements, il avait très peu de chances d'être inquiété.

Représentons-nous-le donc prononçant son discours devant un auditoire de ce genre, dans une des nombreuses salles de conférences de Tarse, ou d'Antioche, ou de Laodicée, ou de quelque autre ville grecque

d'Asie, puisque, en fin de compte, nous ignorons où il fut réellement prononcé. Tout ce qui vient d'être dit explique, je crois, assez complètement la nature de l'œuvre et ses caractères essentiels.

Dans l'ensemble, c'est surtout une attaque contre la culture grecque. Si Tatien touche, çà et là, à la religion officielle, il ne le fait qu'incidemment. Ses adversaires sont les Grecs, en tant que représentants d'une sagesse purement humaine, dont ils tirent vanité. À leur philosophie il oppose la philosophie « barbare », qui est naturellement, pour lui, la révélation judéo-chrétienne, mais qui, sous ce nom vague, semble confiner à la sagesse égyptienne, phénicienne, chaldéenne, orientale, et confondre sa cause avec la sienne. Le sentiment qui l'anime est très facile à comprendre. Les Grecs lettrés et philosophes, comme nous le voyons par le livre de Celse, le prenaient de très haut avec le christianisme, qu'ils affectaient de considérer comme une basse superstition, dénuée de philosophie et de science véritable. Tatien relève l'injure et leur renvoie mépris pour mépris. Il prétend montrer que, tout au contraire, la science, comme la philosophie, est du côté des prétendus barbares; que les Grecs, si vains et si prétentieux, n'ont rien inventé, et que les doctrines qu'ils ont créées sont contradictoires, légères, inacceptables; tandis que les barbares, c'est-à-dire ici les chrétiens, s'appuient sur des faits attestés, sur des prophéties réalisées, enfin sur des doctrines qui, seules, tiennent compte des faits fondamentaux de la nature humaine, en particulier de la liberté morale et de la responsabilité. Comme on le voit, son discours, en son fond, est une revanche. Il est plein de colère, de dédain, de parti pris aussi et d'injustice, comme il est naturel de la part d'un homme violent, qui se venge d'une humiliation quotidienne et injuste elle-même. On peut aisément imaginer l'effet qu'il devait produire sur un public tel que celui qui vient d'être décrit. Les païens sûrs d'eux-mêmes en étaient à coup sûr irrités en dedans, mais ils sentaient en même temps qu'ils avaient affaire à une force grandissante, qu'il devenait impossible de mépriser purement et simplement. Les hésitants devaient être profondément troublés, d'autant que la plupart d'entre eux n'avaient aucun moyen de contrôler les affirmations du conférencier, ni de relever ses erreurs; ils étaient donc émus, agités, et ils sortaient de là prêts à recevoir, un jour ou l'autre, des impressions nouvelles, si l'occasion s'en offrait. Enfin les chrétiens convaincus jouissaient intimement de cette éloquence ardente qui flétrissait l'orgueil des Grecs, qui les vengeait des dédains quotidiens, et on comprend quelle ovation ils devaient faire à l'orateur, dont ils partageaient à la fois les croyances et les passions.

C'est là le point sur lequel peut-être M. Puech n'a pas assez insisté. Ses *Recherches*, si intéressantes et si solides, sacrifient un peu trop la psychologie à la philologie. Elles ne nous font pas assez revivre dans le milieu où l'œuvre de Tatien est née et où elle trouve son explication.

Cette réserve faite, il n'y a qu'à louer les chapitres cités plus haut, en particulier ceux qui se rapportent à la polémique de Tatien, à ses sources et à sa méthode. L'auteur a montré, avec autant de précision que l'état de nos connaissances le comporte, tous les emprunts que l'écrivain chrétien a faits à la science grecque, qu'il s'applique à décrier, en mettant à profit ses historiens, ses polygraphes surtout et quelques-uns de ses philosophes. De même, en étudiant à fond sa doctrine religieuse, il s'est préoccupé non seulement de l'expliquer en elle-même, notamment en ce qui touche au Logos, mais de déterminer ses rapports avec les idées analogues, partout où elles se laissent entrevoir. Son exposé de la démonologie de Tatien doit être tout particulièrement signalé pour sa bonne méthode et sa clarté. Mais il serait impossible de toucher ici à toutes ces questions sans donner à ce compte rendu un développement exagéré.

La conclusion résume en quelques pages les résultats auxquels l'auteur est arrivé sur la date de l'ouvrage, sur sa nature, enfin sur le caractère et le talent de l'auteur. Ce jugement final est empreint de la modération et de l'impartialité qui caractérisent tout cet ensemble d'études critiques. J'avouerai que, pour ma part, j'y aurais souhaité quelque chose de plus décidé. Tatien me fait l'effet de n'avoir été ni un savant, ni un philosophe, ni un véritable orateur. C'est à proprement parler un sophiste. Il sait un peu de tout, comme un homme qui a passé par les écoles, sans avoir rien approfondi. Il a une teinture des divers systèmes philosophiques, sans s'être approprié la substance d'aucun d'eux; et ce qui lui manque le plus, ce sont les qualités éminemment philosophiques, la suite dans les idées, la force logique, le don de l'observation. Il n'est pas non plus orateur, car il ignore absolument l'art fondamental de composer un développement : l'incohérence lui est innée, et il ne semble pas avoir tenté de s'en corriger. Et toutefois Tatien n'est pas un homme quelconque. Nous entrevoyons en lui une âme ardente et tumultueuse, un esprit apte à s'assimiler promptement les choses et les idées, une sensibilité irritable, qui se traduit en impressions brusques, en mouvements violents, en âpres sarcasmes et en ironie mordante. Son imagination, irrégulière et inégale, souvent morose, a un certain éclat. C'est elle qui semble avoir gouverné sa vie, sa doctrine et son style. Elle le jeta dans maint excès, l'empêcha de trouver jamais son équilibre, mais elle lui

assura probablement une assez grande puissance sur ceux qui l'entendirent. Son discours, considéré froidement et en lui-même, est une œuvre fort médiocre. Mais, replacé en son temps, entrevu comme il doit l'être, au travers des idées et surtout des passions contemporaines, il devient un témoignage historique d'une véritable valeur et prend alors un intérêt incontestable. L'ouvrage de M. Puech sera désormais le meilleur guide pour ceux qui voudront s'en rendre compte.

MAURICE CROISET.

DE L'ORIGINE ET DE LA PROPAGATION DES FABLES.

Dott. FRANCESCO RIBEZZO, del R. Liceo-ginnasio Vittorio Emanuele II : *Nuovi Studi sulla origine e la propagazione delle favole indo-elleniche comunemente dette esopiche.* Napoli, R. Tipografia Francesco Giannini e figli, 1901. — 213 p. in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Dans la troisième partie de l'ouvrage, M. Ribezzo traite de la propagation des fables, qu'il prétend étudier en historien, uniquement d'après les documents, *pia vota* qui, dans la quatrième partie du moins, ne seront que médiocrement tenus. Il passe donc aussitôt à l'examen de ces documents et commence cette fois par ceux de l'Inde, à laquelle appartient désormais la priorité, puisque la fable, ainsi qu'il pense l'avoir démontré, y fleurit déjà dans le Ṛigveda, un millier d'années avant Hésiode. Laissant de côté le reste de la littérature védique, à laquelle il touchera bien dans la suite incidemment, mais qui eût mérité une étude d'ensemble, il débute par le Mahābhārata. Du premier coup, il porte ainsi la main sur un des points vifs de cette grande plaie de l'indianisme, le manque d'une chronologie pour des époques même médiocrement anciennes, et je m'empresse de reconnaître que, sauf exception, il l'a fait avec une certaine prudence.

On sait, en effet, que cet immense poème, à le prendre en bloc, dans sa rédaction actuelle, est postérieur au contact de l'Inde avec la Grèce,

[1] Voir le premier article dans le numéro de novembre, p. 603.

que, sporadiquement, on y trouve la mention de peuples, comme les Huns, qu'elle n'a pu connaître que plusieurs siècles après notre ère, et que, bien plus tard encore, il n'a cessé de subir de nombreuses retouches. D'autre part, il est évident qu'une bonne partie des matériaux est ancienne, voire très ancienne, et qu'on y a recueilli, sous une forme plus ou moins altérée, les plus vieux souvenirs de l'Inde. Il y a là, entre des faits incontestables et une impression qui s'impose avec non moins de force, un conflit pour lequel il n'y a pas jusqu'ici de règle générale pouvant le résoudre, permettant de séparer l'antique du moderne. M. Ribezzo ne méconnaît pas cet état de choses, qui rend si périlleux l'usage du poème comme document historique; il pense toutefois, en s'appuyant de l'autorité de Bühler, pouvoir admettre que la rédaction définitive remonte au moins au Ier siècle de notre ère et que les fables qu'elle contient, y compris celles des portions purement didactiques, ne sont pas postérieures à cette époque. Bühler a montré en effet que, à partir de là, il ne peut plus guère être question de remaniements aussi considérables que ceux qu'avait imaginés Holtzmann[1]; mais je doute que, tout conservateur qu'il était, il eût osé garantir à ce point l'authenticité de tel ou tel menu morceau. Je ne chicanerai pourtant pas M. Ribezzo au sujet de cette date; je crois même, avec lui, que ces fables sont beaucoup plus anciennes, sinon à cette place, dans le poème, du moins dans l'Inde. Il a donné de bonnes raisons pour cela[2], auxquelles il eût pu en ajouter quelques autres, et si, de ce chef, il s'est introduit quelque chose de conjectural et de flottant dans sa démonstration, il ne lui est arrivé que ce qui, à sa place, serait arrivé plus ou moins à tout le monde. Le Mahābhārata peut être opposé avec avantage à Babrius et même à des témoignages grecs plus anciens; vis-à-vis d'une vraie fable ésopique, ce n'est plus, à proprement parler, un document. Et comment s'empêcher pourtant d'en faire usage?

La question se pose à peu près de même à propos d'un autre ouvrage, moins important pour l'histoire générale de l'Inde, mais d'une importance au moins égale pour celle de l'apologue, le célèbre recueil du Pancatantra, que M. Ribezzo examine en second lieu. Ici encore, nous avons des fables probablement anciennes dans un document relativement moderne. Mais, si la question se pose à peu près de même, la manière dont l'auteur l'a traitée et résolue soulève de plus fortes réserves.

(1) Bühler n'a parlé nulle part d'une inscription cambodgienne du ve siècle attribuant 100,000 çlokas au Mahābhārata.

(2) Dans le nombre, une singulière : le fait que ces fables sont rédigées en vers. Pense-t-il que la *Bṛihatkathāmanjarī* et le *Kathāsaritsāgara*, qui sont du xie siècle, soient écrits en prose?

IMPRIMERIE NATIONALE.

Pour M. Ribezzo, le Pancatantra, non pas, sans doute, tel que nous l'avons, mais un Pancatantra plus ou moins semblable et déjà construit sur le même plan, est antérieur au grammairien Pāṇini, qui, lui-même, est du IV^e siècle avant notre ère[1]. Et voici comment, reprenant de vieilles thèses et les réparant d'une façon très ingénieuse, il prétend le démontrer :

La règle de Pāṇini IV, 3, 125, qui enseigne la formation de mots tels que *kākolūkikā*, remonte — ainsi qu'il ressort de divers *vārtikas*[2] attachés à cette règle et à deux autres — à Pāṇini lui-même, et a été faite en vue et, selon toute apparence, expressément en vue de ce mot, qui signifie « l'hostilité des corneilles et des hiboux (*kāka* et *ulūka*) », et dont l'équivalent *kākolūkīya* est le titre du III^e livre du Pancatantra. De plus, pour Pāṇini, ce mot ne désignait pas une simple tradition orale, mais bien une œuvre littéraire; car, dans une autre règle, IV, 3, 88[3], il est dit que, pour désigner un *grantha*, un texte écrit, on emploie des dérivés en *īya*, c'est-à-dire de la même forme que *kākolūkīya*, le titre actuel du III^e livre du Pancatantra, tandis qu'ailleurs[4] il est prescrit de remplacer cette dernière forme par *kākolūkikā*. Les rédacteurs de notre Pancatantra actuel n'ont pas observé cette défense, qu'ils regardaient sans doute comme une subtilité de grammairiens prétendant réglementer l'usage; mais il n'en est pas moins évident que *kākolūkikā* était réellement dès lors le titre d'un livre où était racontée « la Guerre des Corneilles et des Hiboux », et il est tout aussi certain que ce livre n'a pu être que le Pancatantra primitif. En effet, nulle part, avant le Pancatantra et les œuvres qui en dérivent, il n'y a trace de cette guerre. Dans la vieille légende du Mahābhārata rapportée plus haut, dans la deuxième partie, il ne s'agit que d'un seul hibou massacrant de nuit une colonie de corneilles; aucune allusion n'est faite à la revanche des corneilles mettant, de jour, le feu au repaire des hiboux. D'autre part, bien qu'il y ait là des réminiscences mythiques, la lutte de l'oiseau des ténèbres

(1) Un peu plus loin, page 86, il fait descendre la « rédaction définitive » de la grammaire de Pāṇini au III^e siècle. Il ne paraît pas se douter que ce déplacement et cette hypothèse de remaniements successifs feraient crouler tout l'édifice chronologique Pāṇini-Kātyāyana-Patanjali, édifice bien fragile, mais que, après tout et avec raison, il entend conserver et qu'on fait bien de conserver provisoirement, à défaut d'un meilleur.

(2) On appelle ainsi les gloses provenant de Kātyāyana; mais, pour M. Ribezzo, il semble qu'il y ait des *vārtikas* de toute provenance; il prend pour tels jusqu'à des gloses de la Kāçikā.

(3) Et non 87, comme écrit M. Ribezzo, copiant Benfey.

(4) M. Ribezzo, qui, ici encore, copie Benfey, ne dit pas où; il s'agit du *vārtika* 21 (28 chez Böhtlingk) à la règle IV, 2, 104.

contre l'oiseau de lumière, peut-être aussi l'oiseau pyrophore[1], l'ensemble ne repose certainement pas sur le mythe; il n'est pas davantage fondé en nature, car il n'y a aucune hostilité réelle entre les corneilles et les hiboux. Reste donc que nous avons là simplement une invention de l'auteur du premier Pancatantra. Car toute l'histoire a été évidemment inventée, non pour elle-même, mais pour servir de cadre, comme elle fait encore, à un groupe de fables plus ou moins semblable au III^e^ livre du recueil actuel, et ce III^e^ livre primitif, à son tour et dès l'origine, a dû faire partie du même plan d'ensemble que son représentant moderne. On a d'ailleurs la contre-épreuve de la vénérable antiquité du livre dans le fait que la fiction dont il est la source a été portée de l'Inde dans la Grèce dès le IV^e^ siècle : elle se retrouve, en effet, à l'état de prétendue observation scientifique, chez Aristote[2], qui en aura eu connaissance par l'intermédiaire de quelque Ctésias ou Onésicrite.

Cette démonstration, comme toutes celles de M. Ribezzo, est certainement ingénieuse; mais, à l'examiner de près, je doute qu'elle paraisse convaincante. Et d'abord, je crois qu'on peut écarter l'assertion, dont il tire si grand parti, que la fable en question n'a aucun fondement dans la réalité. Je ne sais si les hiboux mangent les œufs des corneilles; s'ils le peuvent, ils le font certainement, et pas seulement les œufs. Mais il suffit d'avoir séjourné dans le voisinage d'une colonie de corneilles, d'une *rookery*, comme disent les Anglais, pour avoir été témoin de l'alarme que l'approche de ce rôdeur nocturne soulève dans toute la république, du vacarme et de l'agitation par lesquels elle s'efforce manifestement de mettre l'ennemi en fuite et qui ne cessent que quand, la nuit tout à fait close, elle y a réussi. D'autre part, c'est un fait également connu que l'acharnement avec lequel les oiseaux diurnes, sans exception, poursuivent le hibou, quand, pour une raison ou pour une autre, il lui arrive d'affronter le grand jour. Toute la gent ailée, grands et petits, fondent sur lui et cherchent à le plumer[3], comme on le sait bien dans

[1] M. Ribezzo n'y insiste pas ici, mais il se rattrape ailleurs. Ces réminiscences sont d'ailleurs peu probables, la corneille et le hibou étant de même classe dans la tradition, tous deux mal famés, en dépit du vieux conte que le corbeau, un frère de la corneille, aurait été d'abord blanc.

[2] La corneille et le hibou, l'une de jour, l'autre de nuit, mangent réciproquement leurs œufs. On trouvera chez M. Ribezzo la citation du passage de l'*Histoire des animaux*, ainsi que la référence au passage correspondant de Pline.

[3] Le fait n'avait échappé ni aux oiseleurs grecs ni à Aristote. M. Ribezzo cite ailleurs, page 195, le passage de l'*Histoire des animaux* d'Aristote; s'il n'en a pas fait état ici, où il semble pourtant que le rapprochement eût été à sa place, c'est peut-être qu'il a craint

les pays où l'on chasse au grand-duc, comme le savent aussi, en tout pays, les gamins qui tendent des pièges aux petits oiseaux. Il y a là certainement de quoi s'imposer à l'attention et faire travailler l'imagination de gens qui ont occasion et intérêt d'observer les bêtes; et si, comme belligérant diurne, on a choisi la corneille, c'est peut-être parce qu'elle se prêtait mieux à ce rôle, qu'elle vit en troupe, qu'elle est, elle-même, un carnassier, passe pour rusée et querelleuse et tient par ailleurs une grande place dans le folk-lore animal. Je n'entends pas nier tout rapport de filiation entre la croyance grecque et la fable indienne; mais j'estime que celle-ci n'est pas le fait singulier et entièrement fictif que veut y voir M. Ribezzo; que le cas, comme beaucoup d'autres, est douteux, et que, à la rigueur, l'observation aurait pu aboutir indépendamment, en Grèce, à un préjugé d'apparence scientifique, dans l'Inde, à une fable[1].

Je reviens maintenant aux arguments tirés de Pāṇini. Si, au lieu de s'en tenir aux scholies, méritoires pour l'époque, mais aujourd'hui insuffisantes[2], que Böhtlingk, dans sa première édition, a extraites de l'édition de Calcutta, M. Ribezzo avait consulté le Mahābhāshya, qui ne doit pas être introuvable à Naples, il aurait vu que le mot *kākolūkikā*, ni aucun des mots semblables qu'il discute, ne se trouve dans aucun *vārtika*[3]; et, du coup, serait tombée ou aurait été grandement modifiée la démonstration par laquelle il a prétendu établir que l'idée de légiférer sur ce mot remonte à la « première rédaction » de la grammaire de Pāṇini. Nous n'avons absolument aucun moyen de savoir si cette « première rédaction » a existé, ni ce qu'elle a pu être. Le premier des sūtras

de se trouver trop riche, lui qui a reproché à Wagener de placer le Pancatantra au IVe siècle avant Jésus-Christ. Quelle antiquité, en effet, ne faudrait-il pas prêter au livre pour y faire remonter une pratique professionnelle des oiseleurs grecs du IVe siècle! Il est vrai que Wagener entendait notre Pancatantra, tandis que M. Ribezzo ne parle que d'un Pancatantra primitif; cela fait une différence.

[1] Un épisode de la fable indienne rappelle d'une façon frappante la légende de Zopyre livrant Babylone à Darius, et il y a certainement connexion entre les deux. Benfey en avait conclu que la fable devait être postérieure au début de la période indo-grecque, c'est-à-dire à 200 avant Jésus-Christ. M. Ribezzo a fort bien réfuté cet argument. Si la légende appartient réellement à la Perse, ce qui est douteux, ce n'est pas une raison, parce que nous la tenons d'Hérodote, pour que les Hindous l'aient également reçue des Grecs. Ils étaient alors depuis plus de trois cents ans en rapport avec les Perses; le Panjab formait une satrapie.

[2] C'est pour cela sans doute qu'elles n'ont pas été reproduites dans la deuxième édition.

[3] Ni, à plus forte raison, dans les sūtras de Pāṇini, ce que, du reste, M. Ribezzo ne prétend pas.

en cause, IV, 3, 125, dit : « À un dvandva[1], s'il s'agit d'hostilité ou d'association, (on suffixe) *aka*[2]. » À ce sūtra Kātyāyana ajoute le *vārtika :* « au cas d'hostilité, du fait de *devāsura* et autres (composés dvandvas, il y a) exception », et Patanjali répond : parfaitement; on dit *daivāsuram*, « la lutte des Dieux et des Asuras » (et non *devāsuraka* ou *devāsurikā*). Et c'est tout.

L'autre sūtra est IV, 3, 88 : « (Quand il s'agit d'un *grantha*, d'une composition littéraire), à un dvandva et à certains autres composés (on suffixe) *īya*. » Ici encore il y a un *vārtika :* « Au cas d'un dvandva, du fait de *devāsura* et autres (composés), il y a exception. » Et Patanjali approuve encore : on dit en effet *daivāsuram, daivāsurī*, « le récit, l'histoire de la lutte des Dieux et des Asuras » (et non *devāsurīya*). Et c'est encore tout; pas un mot de *kākolakīya* ni de *kākolūkikā*, que c'était pourtant le cas, ici ou jamais, de rappeler, ce dernier surtout, à titre d'exception à la règle, si, comme désignation d'un livre, il avait, au point où le veut M. Ribezzo, attiré l'attention de Pāṇini et de l'ancienne école.

Reste le *vārtika* 21 au sūtra IV, 2, 104. J'avoue ne pas comprendre pourquoi ce vārtika et, du reste, la plupart des autres de cette longue série ont été réunis ici, sous une règle à laquelle ils ne paraissent avoir aucun rapport. D'après l'explication qu'en donne Patanjali et qu'il faut bien accepter à défaut de toute autre, le vārtika vise le sūtra IV, 3, 88, dont il vient d'être question. Mais, alors, pourquoi en a-t-il été détaché? Quoi qu'il en soit, le vārtika répète purement et simplement les termes du sūtra IV, 3, 125 (examiné en premier lieu et prescrivant le suffixe *aka*, *ikā* pour les dvandvas), signifiant par là que ce sūtra oppose des exceptions à une certaine règle. Cette règle serait IV, 3, 88 (qui prescrit le suffixe *īya* pour un titre d'ouvrage tiré d'un dvandva) d'après Patanjali, qui approuve encore l'observation : « car, bien qu'on puisse aussi se servir du suffixe *īya*[3], on dit *kākolūkikā*. »

[1] Un composé copulatif, comme Pierre et Paul, frère et sœur, chien et chat; *kākolūka*, « corneille et hibou », en est un.

[2] Au féminin *ikā*. — A propos de ce sūtra, M. Ribezzo émet une idée singulière : les mots « s'il s'agit d'hostilité ou d'association » seraient une addition postérieure, une subtilité de grammairien indigne de Pāṇini, de pareilles nuances ne pouvant relever d'un suffixe. Il ne faut pourtant pas beaucoup pratiquer Pāṇini pour s'apercevoir que cette façon irrationnelle et tout extérieure de présenter les faits est chez lui de règle, pour ainsi dire.

[3] Il n'y a donc pas proprement de défense; celle-ci n'est accentuée que dans la *Kāçikā* ad IV, 3, 125; et les rédacteurs du Pancatantra, en intitulant leur IIIe livre *Kākolūkīya*, n'ont pas été aussi irrespectueux de la grammaire que le supposait Benfey et que le répète après lui M. Ribezzo.

Et c'est là, dans cette espèce d'impasse d'abord si détourné, chez Patanjali, postérieur et peut-être de beaucoup au milieu du IIe siècle avant notre ère, qu'est l'unique mention du mot dans l'ancienne grammaire. Pour en trouver d'autres, il faut descendre aux commentateurs de la moyenne école, dont le plus vieux n'est pas antérieur au VIIe siècle apr. J.-C. Tout ce que nous pouvons légitimement tirer de cette mention, c'est qu'il y avait alors un *grantha* connu sous ce titre, dont le sujet était la guerre des corneilles et des hiboux. Faut-il, avec M. Ribezzo, entendre par là un livre? J'ai déjà dit que rien, à mon sens, ne justifie la distinction qu'il essaye d'établir entre ce récit et toute autre fable; ni le sort privilégié qu'il prétend lui assurer. D'autre part, le mot *grantha* ne nous donne aucune indication précise : c'est une composition littéraire quelconque. Dans leurs observations sur le sūtra IV, 3, 87, Kātyāyana et Patanjali y rangent des *ākhyāyikās,* des narrations poétiques, une sorte de petits romans, et il a certainement plusieurs autres sens différents de celui-ci, dans les titres d'ouvrages d'ailleurs inconnus, que Patanjali et Pāṇini lui-même nous fournissent au sūtra suivant : *çiçukrandīya,* « les Cris des enfants », *Yamasabhīya,* « le Tribunal de Yama », *Indrajananīya,* « la Naissance d'Indra »[1], *Daivāsura,* « la Guerre des Dieux et des Asuras ». Il semble pourtant que Patanjali nous vienne ici en aide et précisément à l'endroit où il mentionne *kākolūkikā:* tout à côté et sur le même plan, il mentionne *çvāvarāhikā,* « le Chien et le Sanglier[2] », et *ahinakulikā,* « le Serpent et l'Ichneumon », dont l'un est probablement une fable, et dont l'autre en est sûrement une[3]. Il est donc probable que *kākolūkikā,* lui aussi, ne désigne qu'une fable. Le mot est un adjectif féminin, et le substantif sous-entendu serait *kathā,* le nom ordinaire de la fable. Cette fable développait-elle en la motivant celle qui se trouve au Xe livre du Mahābhārata? Y ajoutait-elle déjà la revanche des corneilles? Nous n'en saurons sans doute jamais rien. Mais, en tout cas, l'existence d'un Pancatantra primitif au temps de Patanjali et, à plus forte raison, à celui de Pāṇini, reste indémontrée et, jusqu'ici, indémontrable[4].

(1) La *Kāçikā* ad IV, 3, 88, y ajoute *agnikāçyapīya,* « l'Histoire d'Agni et de Kāçyapa », et *çyenakapotīya,* « le Vautour et le Pigeon », un récit apparemment mythologique et une fable.

(2) Ou « les Chiens et les Sangliers ». Rien, en effet, dans ces composés, ne précise le nombre grammatical des termes composants. Ne pas oublier qu'il en est de même de *kākolūkikā.*

(3) C'est la légende célèbre du Chien de Gelert, qui est aussi une fable du Pancatantra.

(4) Je dois dire toutefois que M. Ribezzo n'abuse pas de ce Pancatantra

En réalité, pour obtenir une limite inférieure approximative de la formation du Pancatantra et pour en estimer le contenu antérieurement aux diverses recensions actuelles, toutes relativement modernes, nous n'avons toujours encore que deux données et deux points de repère : la traduction pehlevie que Cosroës Anoushirvan, au VI[e] siècle, a fait faire du recueil hindou, et la forme sous laquelle celui-ci a été incorporé dans la *Bṛihatkathā* pracrite. La traduction pehlevie est perdue; mais elle est représentée par une version syriaque, probablement avec la garantie de cette fidélité servile qui caractérise la plupart des versions orientales. Avec la *Bṛihatkathā* nous remontons plus haut : non pas sans doute, comme on s'habitue peu à peu à l'admettre, au I[er] siècle de notre ère, — le récit de l'origine du livre, récit qui paraît faire corps avec lui, est une fiction déjà devenue légende, — mais du moins pas trop loin du temps des Andhras et plus haut que l'époque de Cosroës. Cette *Bṛihatkathā* pracrite, elle aussi, est perdue : mais le contenu en peut être déterminé avec une exactitude suffisante grâce aux versions abrégées en sanscrit faites au XI[e] siècle par deux Cashmiriens, la *Bṛihatkāthāmanjarī* de Kshemendra et le *Kathāsaritsāgara* de Somadeva. Ici toutefois, la source n'était pas une traduction proprement dite : le vieux recueil pracrit est coté dans la tradition comme une œuvre littéraire de premier ordre, et nous ne savons pas quelles libertés l'auteur a pu prendre avec ses documents. Malgré la fidélité des reproductions sanscrites, celles-ci n'offrent donc qu'un contrôle d'une efficacité relative. Il n'est pas à dédaigner pourtant, dans notre pénurie, comme l'ont fait voir les travaux de M. Mankowski et, plus récemment, ceux de M. Hertel. Il est évident, par exemple, que si les preuves purement négatives à tirer de là sont de faible ou de nulle valeur, il en est autrement des preuves positives, et que les fables qui sont communes de part et d'autre, surtout quand elles sont groupées à peu près de même, en reçoivent une notable garantie.

Je regrette donc que M. Ribezzo n'ait pas abordé ce côté de la question du Pancatantra, ni ici pour l'ensemble, ni plus loin, dans la quatrième partie, pour le détail[1]. Sur plusieurs points, cela lui eût permis de

primitif, conscient qu'il est des changements que le recueil aurait eu inévitablement à subir dans le détail de sa composition. Dans la quatrième partie, en discutant les parallèles de l'apologue gréco-hindou, je ne pense pas qu'il ait jamais fait appel directement de ce chef à l'argument chronologique vis-à-vis d'une fable grecque de bonne antiquité.

[1] L'édition de la *Bṛihatkathāmanjarī* (Bombay, 1901) n'était pas achevée pendant que M. Ribezzo écrivait son livre; mais le *Kathāsaritsāgara* est accessible de longue date et, pour le cas présent, il suffisait.

renouveler un peu la critique de Weber et de Benfey, datant d'une époque où l'importance des recueils cashmiriens n'était même pas soupçonnée. Mais lui non plus, près de cinquante ans plus tard, ne paraît pas soupçonner qu'il y a là une question. C'est une lacune dans son livre; en voici une autre plus grave.

Jusqu'à la dernière page, en lisant cette discussion des sources indiennes, je m'attendais à trouver celle des sources bouddhiques. Arrivé au bout, il a bien fallu constater qu'il n'y avait rien : l'énorme collection des *Jātakas*, le plus vaste recueil que nous ayons des fables indiennes, n'est point une source pour M. Ribezzo; on dirait qu'il n'en a jamais entendu parler[1] et certainement il n'a point ouvert le livre. Son dédain à cet égard est incroyable. J. Grimm, d'après Laloubère, avait signalé l'existence de la fable ésopique (elle est chez Phèdre et dans un proverbe de Zénobius) *le Loup et la Cigogne*, au Siam, dans un livre pāli, ce qui, pour tout indianiste, veut dire qu'elle remonte là-bas à un jātaka. Wagener l'avait déclarée d'origine indienne. M. Ribezzo, ce qui lui arrive rarement, la revendique au contraire pour la Grèce, en quoi il n'a probablement pas tort; mais la raison qu'il en donne (p. 166) est curieuse : « Il suffit que la fable indienne... se rencontre pour la première fois dans un document pāli (le pāli est un des dialectes pracrits modernes), pour faire du moins soupçonner qu'elle n'a pénétré dans l'Inde qu'avec le reflux du courant ésopique s'opérant à travers la Syrie et l'Iran, spécialement par l'intermédiaire de la littérature des Arabes et des Persans. Après le xe siècle commence une nouvelle série de faits historiques, dont le point de départ n'est plus uniquement dans l'Inde, celle-ci ouvrant ses portes à deux battants aux peuples musulmans. » — La fable en question est le jātaka n° 308[2] publié depuis 1883, traduit depuis 1897 et par suite, je puis l'assurer à M. Ribezzo, elle est garantie comme ancienne dans l'Inde, ni plus ni moins que si elle se trouvait dans le Pancatantra ou dans tel contexte du Mahābhārata.

Je n'ai nulle envie de surfaire l'antiquité du *Jātaka* pāli, comme c'est un peu la mode, depuis que Bühler et, après lui, M. Fick l'ont

[1] Il ne paraît connaître que le très petit nombre de jātakas, un ou deux, que Weber cite d'après Spence Hardy et désigne expressément comme tels.

[2] Les deux acteurs sont un lion et un oiseau que le texte pāli qualifie de *rukkhakoṭṭha*, «qui se ménage un grenier de provisions au creux des arbres», ou, d'après une autre leçon, de *rukkhakoṭṭaka*, «charpentier». Les deux leçons conviennent également pour le pic, et c'est ainsi que traduisent MM. Francis et Neil; M. Fausböll a préféré la première; je crois que la deuxième répond mieux au récit : l'oiseau, en effet, pour se garantir contre le lion, a soin de lui placer d'abord un étançon de bois entre les mâchoires.

déclaré valable pour le vi^e siècle au moins avant notre ère; j'ai même des raisons de croire qu'il s'y trouve pas mal de matériaux d'Occident. Mais je dois dire à M. Ribezzo que non seulement il y eût trouvé des données pour presque tous ses parallèles de la quatrième partie, des variantes plus topiques souvent que celles qu'il a mises en œuvre, et la matière de rapprochements nouveaux[1], mais qu'il n'est pas un livre qui nous fasse voir aussi bien que celui-ci combien la fable a été un produit congénial, une plante vivace en quelque sorte du sol de l'Inde. M. Ribezzo a insisté avec raison sur la place faite chez les Grecs à l'apologue dans les écoles des rhéteurs, où il servait de thème à développements et à variations, et, avant cela, il n'avait pas non plus été dédaigné des philosophes. Dans l'Inde, où toute doctrine tend à devenir une religion, son rôle a été bien autrement large et puissant. Toutes les sectes, à commencer par les plus anciennes dont nous ayons connaissance, se sont nourries de fables. Tandis que les brahmanes les enchâssaient sous une forme raffinée dans leur *Nītiçāstra*, elles devenaient chez les confréries des bhikshus matière de prédication. Bien que nous n'ayons pas de textes remontant à cette époque, nous ne pouvons douter que le Buddha, par exemple, ne s'en soit beaucoup servi dans son enseignement. Car elles ne se trouvent pas seulement dans la collection du *Jātaka* pāli ; elles reviennent dans toutes les écritures de toutes les branches du bouddhisme, appuyées en quelque sorte sur de très vieilles stances, qui, souvent les mêmes en sanscrit et en pāli, appartenant ainsi au fonds commun de l'Inde, les résument ou en fixent le point vital, le trait qui doit porter. Et les monuments de l'art joignent ici leur témoignage à ceux de la littérature : dès qu'il y a pour nous une architecture et une sculpture indiennes, nous y trouvons des jātakas, et, parmi les inscriptions les plus anciennes, le premier alphabet peut-être que l'Inde ait possédé a servi à tracer sur la pierre des titres de jātakas. C'est à côté de tout cela cependant, parce que c'est en pāli et en pracrit, que M. Ribezzo a passé sans même y jeter un regard.

(*La fin à un prochain cahier.*) A. BARTH.

[1] Je lui signalerai seulement les n^os 294 et 295, qui rappellent *Le Corbeau et le Renard*, de Phèdre; 128 et 129, qui sont *La Belette et la Souris*, du même; 448, qui est *L'Alouette et le Renard*, du Supplément de Phèdre; 383, une variante des précédents (et aussi de la fable comprise dans les collections ésopiques, *Le Chien, le Coq et le Renard*), qui se trouve, avec son titre de *kukuṭajātaka*, «jātaka du coq», figuré sur un des bas-reliefs de Bahrhut. Pour quelle fable du Pancatantra avons-nous un certificat pareil?

IMPRIMERIE NATIONALE.

P. Papinii Statii Silvarum libri, herausgegeben und erklärt von Friedrich Vollmer, 1 vol. in-8° de XVI-598 pages. — Leipzig, B. G. Teubner, 1898.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

L'analyse des travaux critiques consacrés à l'édition de Stace par Vollmer nous a montré quels étaient les points faibles de cette édition. Le commentateur se trompe assez fréquemment sur la détermination du sens; voici quelques cas qui, à ma connaissance, n'ont pas encore été relevés.

I, 2, 148 et suivants. Description du palais de Violentilla :

hic Libycus Phrygiusque silex, hic dura Laconum
saxa uirent, hic flexus onyx et concolor alto
uena mari rupesque nitent...

D'après Vollmer le qualificatif *flexus* a été donné à l'onyx parce que cette pierre servait particulièrement à fabriquer des ornements arrondis; Stace me paraît faire allusion aux veines sinueuses de l'onyx et exprime une impression pittoresque, comme celles qui sont rendues par *uirent* et *nitent*.

II, 2, 21 et suivants. Dans la description de la villa de Pollius à Sorrente, après avoir parlé de la petite plage enserrée entre des falaises, où l'on abordait, Stace nous dit qu'il y avait là deux temples consacrés l'un à Neptune, l'autre à Hercule :

ante domum tumidae moderator caerulus undae
excubat, innocui custos laris; huius amico
spumant templa salo; felicia rura tuetur
Alcides; gaudet gemino sub numine portus.

Selon Vollmer *tuetur* signifierait : regarder vers... et non protéger. Mais ceci est contredit par le contexte. Neptune est bien un gardien : *excubat, custos*. Il faut qu'Hercule en soit un aussi, pour que Stace puisse conclure : *gaudet gemino sub numine portus*.

II, 2, 30 et suivants. Pour monter au plateau, où se trouvaient les bâtiments d'habitation, Pollius avait fait construire un portique :

inde per obliquas erepit porticus arces,
urbis opus, longoque domat saxa aspera dorso.
qua prius obscuro permixti puluere soles
et feritas inamoena uiae, nunc ire uoluptas.

[1] Voir le premier article dans le numéro de novembre, p. 626.

Vollmer entend par *obliquas* : là où le roc n'est pas à pic; je comprends : grimpe obliquement, en zigzag (comme toutes les routes de montagne) à travers les rochers. C'est l'emploi de l'adjectif pour l'adverbe, cf. I, 3, 66 et suivant, *teque, per obliquum penitus quae laberis amnem, Marcia.* Il explique le vers 32 : *permixti* « bald Sonnenglut, bald Schmutz » (*obscuro*). J'entends : là où auparavant à la chaleur du soleil se mêlait l'inconvénient de nuages de poussière; on souffrait à la fois des rayons du soleil et d'une poussière qui les obscurcissait (en rendant la chaleur encore plus lourde).

II, 2, 72 et suivant. Dans la construction des bâtiments on avait ménagé les points de vue les plus pittoresques et les plus variés :

quid mille reuoluam
culmina uisendique uices ?

Vollmer entend *culmina* objectivement : « z. B. die Inseln, die über *iacentem Nerea* herausragen. » Il s'agit de belvédères, d'où on aperçoit les environs. Conformément au goût des Romains pour le pittoresque, les architectes de cette époque disposaient des belvédères dans les parties supérieures des édifices. En parlant de la villa de Iulius Martialis sur le Janicule, Martial dit, IV, 64, 9 et suiv. :

puris leniter admouentur astris
celsae *culmina* delicata uillae.
hinc septem dominos uidere montes
et totam licet aestimare Romam.

Cf. VII, 73, 1 et suivants où, après avoir employé le mot *culmina*, Martial parle également de la vue dont on jouit.

II, 6, 10 et suivants. Stace loue et rehausse l'esclave favori d'Ursus, en disant qu'il avait toutes les qualités qui font l'homme libre :

famulum gemis, Vrse, pium, sed amore fideque
has meritum lacrimas, cui maior stemmate iuncto
libertas ex mente fuit.

Stemma iunctum n'est pas expliqué par Vollmer avec assez de précision; il s'agit des deux lignes qui, dans l'arbre généalogique, partant du *titulus* du père et de celui de la mère, viennent se réunir sur celui du fils : cela indique la naissance régulière de l'homme libre.

III, 1, 125 et suivants. Parlant d'Hercule, qui travaille lui-même la nuit à la reconstruction de son temple, Stace dit :

hic pater ipse loci positis Tirynthius armis
insudat.

Vollmer construit *loci* avec *hic*. Il n'y a pas de doute qu'il ne faille entendre : *pater loci*, Hercule étant la divinité de l'endroit; cf. v. 141, où Apollon est appelé *Cirrhae pater . . . opacae.*

III, 5, 3 et suivants. Stace assure sa femme qu'il ne doute point de sa fidélité :

> non metuo ne laesa fides aut pectore in isto
> alter amor; nullis in te datur ire sagittis
> — audiat infesto licet hoc Rhamnusia uultu —
> non datur.

Vollmer entend : les flèches de la calomnie, de l'envie, comme le montre la mention de *Rhamnusia*. Il s'agit des flèches de l'Amour, comme l'indique le début du vers. La femme de Stace est inaccessible aux traits de l'Amour : son mari le proclame bien haut, dût cette déclaration susciter la colère de Némésis. Au v. 8, *intacta* signifie : « sans laisser porter atteinte à ton honneur », et non, comme le veut Vollmer : « sans pouvoir être touchée par les flèches de la déesse de Rhamnonte ».

La préface du livre IV débute ainsi :

> Inueni librum, Marcelle carissime, quem pietati tuae dedicarem. reor equidem aliter quam inuocato numine maximi imperatoris nullum opusculum meum coepisse; sed hic liber tres habet[1] . . . . se quam quod quarta ad honorem tuum pertinet. primo autem septimum decimum Germanici nostri consulatum adoraui; secundo, etc.

Vollmer ne me paraît pas avoir vu le sens de ce passage. Je n'admets ni la façon dont il comble la lacune, ni son interprétation de *pietati*, qui signifierait : les sentiments d'amitié de Marcellus pour le poète et son livre. On arrive à un tout autre sens en examinant de près le contexte. Vitorius Marcellus fut préteur, curateur de la voie Latine et, au moment où IV, 4 lui fut adressé, il attendait un commandement militaire. Il était donc une créature de l'empereur pour lequel il avait ou feignait d'avoir une ardente dévotion (IV, 4, 57 et suivant : *Latiique ducis sic numina pergant, quem tibi posthabito studium est coluisse Tonante*). C'est cette dévotion que Stace exprime dans la préface par le mot *pietas*, comme l'indique la suite où il montre que ce livre ne pouvait être mieux dédié qu'à un dévot de l'empereur. « Assurément, dit-il, je crois n'avoir commencé aucun de mes opuscules sans prononcer le nom de notre très

[1] La lacune, qui n'existe pas dans la tradition autorisée, a été marquée par Hahn et Vollmer et paraît certaine. Elle contenait sûrement un mot féminin *ecloga* ou *silva* (cf. *quarta*) et un mot masculin comme *libellus* (cf. *primo*, *secundo*, *tertio*).

grand empereur comme celui d'un dieu[1]; mais le présent livre contient trois <pièces qui lui sont consacrées et c'est par là qu'il méritait de t'être dédié, plus encore que par le fait> que la quatrième Silve a été composée en ton honneur. » La raison qui a déterminé Stace à choisir ce livre pour l'offrir à Marcellus, c'est donc, au moins d'après sa déclaration, que ce livre se distingue entre tous par l'abondance des hommages présentés à l'empereur et que Marcellus rendait à l'empereur un culte pieux.

IV, 2, 18 et suivants. Il s'agit de la salle à manger du palais du Palatin :

> tectum augustum, ingens, non centum insigne columnis,
> sed quantae superos caelumque Atlante remisso
> sustentare queant. stupet hoc uicina Tonantis
> regia, teque pari laetantur sede locatum
> numina; nec magnum properes excedere caelum :
> tanta patet moles effusaeque impetus aulae
> liberior campi multumque amplexus operti
> aetheros.

Selon Vollmer *quantae=quot*. Il paraît avoir tort; il n'est pas question ici du nombre des colonnes, mais de leurs dimensions. D'abord ce que nous savons du palais de Domitien sur le Palatin rend invraisemblable qu'il y ait eu plus de cent colonnes dans une seule salle[2];

[1] Ce passage a été très discuté. Wilson dans l'*American Journal of Philology*, vol. XIX, p. 318, entend que Stace n'a jamais commencé une de ses Silves sans invoquer au moins mentalement l'assistance divine de l'empereur comme sa muse inspiratrice. Ce sens est très forcé. Il s'agit de savoir ce qu'il faut entendre par *opusculum*. Le mot exclut évidemment (contre Vollmer, p. 12, note 4) la *Thébaïde* et l'*Achilléide*, qui sont des poèmes épiques importants. Il ne peut s'appliquer qu'aux Silves isolées, ou bien à chacun des trois premiers livres. Or, quoique V, 1, 13 et suivants, Stace ait dit : *temptamus dare iusta lyra, modo dexter Apollo,* QUIQUE VENIT IUNCTO MIHI SEMPER APOLLINE CAESAR *annuat*, il ne pouvait prétendre avoir invoqué l'empereur au début de chacune de ses Silves, dont la plupart ne le concernent nullement. Si l'on examine au contraire les préfaces des trois premiers livres des Silves, on voit que dans chacune d'elles, il parle de l'empereur avec une vénération profonde : Préface I. *sumendum erat a Ioue principium.* Préface II. *Sacratissimo imperatori.* Préface III. *Sacratissimo imperatore.* — C'est donc à ces trois préfaces où le nom de l'empereur est prononcé comme celui d'une divinité que pense Stace dans le passage qui nous occupe. Il faut prendre, il est vrai, l'expression *inuocato numine* dans un sens un peu large; mais Stace est un homme adroit, il veut flatter l'empereur; il n'est pas étonnant qu'il use d'un mot qui en dit un peu plus qu'il n'y en a.

[2] A. Klotz, dans son édition, p. LXXXVII.

ensuite, pour remplacer Atlas, ce qu'il faut ce sont des colonnes gigantesques et, en effet, la suite nous apprend que le plafond était d'une hauteur prodigieuse. Vollmer ne semble pas avoir compris les mots : *nec magnum properes excedere caelum*, qu'il entend : « tu n'as donc pas besoin de te presser de monter au ciel », « du brauchst dich also nicht dorthin zu sehnen ». Le palais est tellement élevé qu'il englobe une partie de l'éther; c'est donc une manière de ciel que l'empereur habite, tout comme les dieux de l'Olympe; il n'a pas besoin de se hâter de le quitter, pour aller au ciel véritable. Le mot *caelum* est une hyperbole hardie, qu'expliquent les vers suivants : *tanta patet moles*, etc. Le mot semble échapper (volontairement bien entendu) à Stace comme celui qui rend le mieux son impression sur cet édifice prodigieux et immédiatement il le justifie.

IV, 3, 27 et suivants. Stace rappelle d'une façon pittoresque combien, avant la construction de la *uia Domitiana*, la route sablonneuse, la piste à peine tracée qui conduisait à Cumes était mauvaise :

hic quondam piger axe uectus uno
nutabat cruce pendula uiator
sorbebatque rotas maligna tellus.

Vollmer explique : « die vierrädrige *raeda* bewegt sich nur noch mit der Vorderachse, die Hinterräder stecken fest », ce qui est peu compréhensible, à moins d'admettre une dislocation complète de la voiture. En réalité il ne s'agit pas d'une voiture à quatre roues, mais d'une voiture légère à un seul essieu, — *axe uno*, — c'est-à-dire à deux roues, d'une espèce de *corricolo* (les seuls véhicules qui puissent affronter un chemin impraticable). Dans une voiture de cette nature, quand les deux roues enfoncent, — *sorbebatque rotas maligna tellus*, — le timon se dresse en l'air et le voyageur est renversé en arrière; quand on sort du trou, le timon s'abaisse et le voyageur est projeté en avant, — *nutabat cruce pendula uiator;* — c'est un tangage fort désagréable, comme le dit Stace avec sa précision habituelle, v. 31, *horrebat mala nauigationis*.

IV, 4, 41 et suivant. Stace engage l'avocat Vitorius Marcellus à profiter des vacances du forum pour se reposer :

nec iam tibi turba reorum
uestibulo querulique rogant exire clientes.

Vollmer distingue les *rei* qui viennent demander à Marcellus son assistance judiciaire et les *clientes* qui viennent le saluer. Mais la *salutatio* avait lieu dans l'*atrium* et *exire* ne peut signifier sortir de sa chambre à coucher pour s'y rendre, comme semble l'entendre Vollmer. D'autre

part, nous savons par Martial que les clients qui accompagnaient le patron dans ses sorties et ses promenades voyaient là une des corvées les plus insupportables de leur condition; ils se seraient bien gardés de la provoquer. En réalité *rei* et *clientes* désignent les mêmes personnages; ce sont des clients qui viennent demander à leur avocat d'aller avec eux au tribunal. C'est, dit Stace, un fort ennui, qui n'existe plus dans cette saison; la négation *nec* domine les deux membres de phrase.

IV, 8, 59 et suivants. Stace prédit à la fille de son ami Julius Menecrates un mariage brillant avec le fils d'un sénateur :

> quippe et opes et origo sinunt hanc lampade prima
> patricias intrare fores.

Prima lampade, dit Vollmer, « weil mit der Hochzeit die Ehe beginnt ». En réalité *prima lampas* est une expression métaphorique pour *matrimonium cum primi ordinis uiro iunctum.*

IV, 9, 42 et suivants. Stace demande en plaisantant à Plotius Grypus, qui s'était amusé à lui renvoyer aux Saturnales *libellum pro libello,* s'il n'aurait pas pu trouver quelques-uns de ces objets sans valeur, mais utiles, avec lesquels on se faisait des politesses au mois de décembre :

> ollares — rogo — non licebat uuas,
> Cumano patinas in orbe tortas,
> aut unam dare synthesim — quid horres? —
> alborum calicum atque caccaborum.

Vollmer adopte l'explication de Domitius : « synthesis. . . uas fictile significat », sens pris je ne sais où et qui me paraît résulter uniquement d'un contresens sur ce passage; *synthesis* signifie un assortiment, un service, comme il résulte des vers de Martial, IV, 46, 14 et suivants :

> et crasso figuli polita caelo
> septenaria synthesis Sagunti
> (Hispanae luteum rotae toreuma)

où il s'agit d'un assortiment de sept pièces de poterie de Sagonte[1]. Chez Stace, à ce mot de *synthesim,* qui paraît désigner quelque chose d'important, Grypus est censé faire un geste d'effroi. Stace le rassure par le vers suivant : c'est bien un assortiment, mais un assortiment de coupes en terre blanche et de marmites de cuisine, qui ne valaient que quelques as.

[1] Friedlaender dans son édition, *ad h. l.,* a bien vu le sens et rapproche le passage de Stace.

Je ne crois pas non plus que Vollmer ait compris les vers 48 et suivants de la même pièce :

> quid si cum bene mane semicrudus
> inlatam tibi dixero salutem
> et tu me uicibus domi salutes!

Il pense que Stace veut parler du déjeuner qui n'est pas encore complètement digéré; mais la petite collation du matin, *ientaculum*, était fort légère et on ne la sentait pas sur l'estomac. Martial plaint souvent les clients qui sont obligés de se lever en pleine nuit (il exagère peut-être) pour être chez le patron à la première heure; *semicrudus* se rapporte à la *cena*, qui se prolongeait souvent fort tard et que le malheureux client n'a pas encore digérée, lorsqu'il est obligé de se trouver à l'aube chez son patron.

V, 1, 188 et suivants. Priscilla, avant de mourir, conseille à son époux Abascantus de consacrer en souvenir d'elle dans le temple de Jupiter Capitolin un buste d'or de Domitien du poids de cent livres :

> nunc, quod cupis ipse iuberi,
> da Capitolinis aeternum sedibus aurum,
> quo niteat sacri centeno pondere uultus
> Caesaris et propriae signet cultricis amorem.

Vollmer dit : « *uultus* ist subject zu *niteat* wie zu *signet.* » Ce n'est pas là la construction grammaticale; dans le second membre de la proposition relative il faut sous-entendre *id* à tirer de *quo;* le sujet de *signet* est *aurum.*

V, 3, 117 et suivants. Stace rappelle la naissance de son père :

> nec sine luce genus, quamquam fortuna parentum
> artior expensis : etenim te diuite ritu
> ponere purpureos Infantia legit amictus
> stirpis honore datos et nobile pectoris aurum.

Il n'est pas question ici, comme le veut Vollmer, de la prise de la toge virile et de l'abandon de la toge prétexte et de la bulle d'or, « die Ablegung der toga praetexta und der goldenen bulla », et *ponere* ne signifie pas *deponere. Infantia te legit ponere* est un emploi libre de l'infinitif, qui n'a rien de choquant chez Stace, au lieu de la construction classique *te legit ut poneret.* Quant à *ponere*, c'est l'emploi du simple pour le composé, *imponere*, soit : *Infantia te legit ut tibi imponeret.* « Ta race n'est pas sans illustration, bien que la fortune de tes parents fût au-dessous de leurs dépenses; en effet[1] la déesse de la première enfance te choisit

[1] *Etenim* justifie *nec sine luce genus.*

pour t'attribuer le manteau de pourpre, insigne d'une naissance honorable, et la bulle d'or qui brille sur la poitrine des nobles; » Stace veut dire simplement que les parents de son père étaient nobles, mais appauvris, et que leur fils eut en son enfance les insignes de leur rang. Dans toute cette pièce du reste, Vollmer, qui en bien des passages essaie de défendre une tradition corrompue, entasse les invraisemblances et les impossibilités.

J'arrête ces remarques, pour résumer le mouvement philologique contemporain de son édition et postérieur.

V. Gaymann, *Kunstarchäologische Studien zu P. Pap. Statius* (1), n'a pas connu l'édition de Vollmer et celui-ci n'a pas pu utiliser son travail. Le sujet — rapports de la poésie de Stace avec les monuments de l'art — est intéressant. Il est traité par un débutant, tout entier sous l'influence de ses maîtres, en particulier de Sittl. La première partie, consacrée aux œuvres d'art réelles décrites par Stace dans les Silves, témoigne de peu d'originalité et l'on regrette que l'auteur n'ait pas déterminé les principes de la critique d'art chez Stace. Dans la suite, il a tort de mêler ce qui provient des Silves, qui méritaient d'être considérées à part, avec ce que fournissent la Thébaïde et l'Achilléide. C'est cependant un recueil utile des passages de Stace qui se rapportent de près ou de loin aux arts plastiques. Le travail témoigne éminemment de l'inconvénient qu'il y a pour l'archéologue à ne pas être en même temps un philologue; on s'expose à tirer des textes ce qu'ils n'ont jamais contenu. Ainsi, page 29, Gaymann signale chez Stace la mention de l'onyx jaune, parce qu'il lit, I, 2, 149, *flauus onyx;* or la leçon autorisée est *flexus; flauus* est une conjecture de Herzog. Page 34, à propos de II, 2, 21 et suivants, il croit que, dans le temple de la villa de Pollius Felix, Neptune était représenté couché comme le sont les divinités fluviales; or *excubat* a un tout autre sens : Neptune monte la garde près du port. Page 35, à propos de *Théb.* IV, 154 et suivants, il donne à Hercule une chevelure blonde : ce que dit le texte, c'est que les guerriers de Tirynthe portent les dépouilles fauves des lions sur la tête et sur le dos, *flauae capiti tergoque leonum exuuiae.* Page 61, note 1, à la leçon autorisée *flauos*, II, 3, 16, il préfère la conjecture arbitraire *fluidos*, etc.

L'article de C. Vitelli, *Le Selve di Papinio Stazio* dans *Atene e Roma* (2), est sous l'influence directe de l'édition de Vollmer (3). L'auteur analyse

(1) Dissert. inaug^le de l'Université de Würzburg in-8°, 61 p. Becker's Universität-Buchdruckerei, 1898.

(2) *Bullettino della società Italiana per la diffusione e l'incoraggiamento degli studi classici.* I, 1898, n° 6, p. 283-95.

(3) P. 284 : « eccellente lavoro, frutto di lunghi studi e di molta dottrina, e

pour le grand public les idées et les renseignements qui y sont contenus, non sans quelques erreurs de détail, qui montrent que son érudition est de fraîche date.

Dans l'*Eranos*[1], Vil. Lundström, s'attaquant à un passage très embarrassant, V, 3, 88, et où l'explication de Vollmer paraît difficilement acceptable, propose de lire *nec ficta* (au lieu de *fida* de la tradition) *gauisam Pallada buxo*. Il s'agirait de la flûte *fabriquée* par Pallas. La correction est ingénieuse.

Dans le même recueil[2], Erik Staaf propose des explications ou des corrections sur cinq passages des Silves. Je n'y vois rien qui offre la moindre vraisemblance et le mieux est de les laisser dans l'oubli.

Dans la *Mnemosyne*[3], H. T. Karsten, examinant le texte de Vollmer, trouve que celui-ci s'est montré dans certains passages trop conservateur et a considéré comme sain un texte corrompu, ou qu'il n'a pas suffisamment tenu compte de ce fait que Stace, improvisateur, ne s'exprime pas toujours avec exactitude et clarté. Il interprète et corrige plus de trente passages[4]. Son travail est loin d'être indifférent. Il rapproche des Silves quelques préceptes des rhéteurs grecs, qui avaient échappé à Vollmer. Sur les comparaisons des Silves il émet des idées qui mériteraient d'être approfondies, en montrant que ces comparaisons ne sont pas toujours d'une justesse parfaite et que le poète y voit surtout une occasion d'étaler son érudition[5]. Il reprend la question de savoir si Quintilien (*Inst. or.*, X, 3) a blâmé la publication des Silves et insiste sur la liaison de Vitoriu Marcellus avec Quintilien et avec Stace, liaison qui permet de sup-

che all'autore di queste pagine permetterà forse di non commettere troppe inesattezze ed errori».

[1] *Acta philologica suecana*, vol. III, fasc. 1, 1898, p. 48, *Ad Statii Silv.* V, 3, 88. Dans le même recueil, vol. II, fasc. 1, 1897, p. 43-45, *De loco Statiano*, V, 5, 69 et suivants, au lieu de *cadentem aspexi atque unctum geniali carmine foui*, O. A. Danielson a proposé de lire : EXCEPI *atque unctum* GENITALI SANGUINE *foui*. Vollmer n'a pas pu tenir compte de cette conjecture, à cause des dates. Elle paraît du reste superflue; on ne voit pas pourquoi Stace ne dirait pas qu'il a assisté à la naissance de l'enfant qu'il voulait adopter et composé en son honneur un *genethliacon*, après qu'il eut été (lavé et) frotté d'huile (odoriférante).

[2] Volume III, fascicules 2 et 3, 1898-1899, pages 106-114, *Symbolae Statianae*.

[3] N. S. Vol. 27, 1899, p. 341-377, *Spicilegium Statianum*.

[4] P. 342 : «retractabo... locos praecipuos ubi V. rem acu tetigisse non videtur hisque subvenire temptabo nova interpretatione, aut, si necesse est, emendatione.»

[5] P. 362 : «...non exigendae sunt ad leges iustae comparationis neque corrigendae, si... aliquid continent, quo id ipsum, quod comparatione illustrari debet, obscuratur potius quam dilucidatur.»

poser que Marcellus aurait rapporté à Stace un propos désobligeant de Quintilien. Si la démonstration n'est pas décisive, — on ne saurait atteindre à l'évidence en pareille matière, — elle est au moins suivie de près et ingénieuse. Je regrette de le voir admettre (*Silves*, I, 1, 37) que la statuette de Pallas excite le cheval au moyen de l'égide. En revanche il explique très bien, I, 2, 150 et suivants, *rupesque nitent, quis purpura saepe Oebalis et Tyrii moderator liuet aeni*, i. e. marmora purpurea, quorum colori inuidet saepe purpurae Laconicae et Tyriae fabricator (is qui cocturam purpurae Tyriae moderatur). I, 3, 47 et suivants, il présente une interprétation séduisante : Vopiscus aurait cru posséder les maquettes exécutées non pas en terre comme d'habitude, mais en argent et en bronze, de certaines statues colossales célèbres. D'autres explications sont inadmissibles; parmi les conjectures, certaines méritent l'attention, d'autres sont à repousser décidément.

M. Manitius, dans le *Philologus*[1], a apporté une petite contribution à l'histoire des Silves au moyen âge : elles ne figurent pas dans les Florilèges et ouvrages analogues de l'époque carolingienne; mais la Silve IV, 4 est imitée dans une pièce de Paul Diacre (Pauli et Petri C. XXXV, *Poetae lat. aevi Carol.*, I, 69). Les Silves ne sont pas mentionnées dans les deux catalogues de S.-Gall; il croit encore, ce qui n'est plus admis actuellement, que c'est au monastère de S.-Gall que Pogge les a retrouvées.

M. Sabbadini, dans le *Bollettino di Filologia classica*[2], a retrouvé dans un opuscule de Merula inséré dans un incunable de 1471 la correction certaine *atri* pour *ari* de la tradition (*S.*, V, 3, 157), que Vollmer attribue à l'édit. princeps de 1472.

Max Rothstein, dans la *Festschrift Johannes Vahlen zum siebenzigsten Geburtstag gewidmet von seinen Schülern*[3], examine, explique et corrige une trentaine de passages des Silves. Il reproche, quelquefois avec raison, plus souvent à tort, à Vollmer d'avoir abandonné la tradition. Parmi ses corrections et ses explications, je vois peu de chose à adopter. III, 1, 151, il est bien possible qu'il faille lire *addiscens* au lieu de *addisces;* c'est à peine une correction et on ne s'explique pas le futur après *iam placidae dant signa tubae* du vers 139. Il y en a qu'on peut discuter, d'autres où il corrige des passages sains et où ses explications sont inadmissibles; par

(1) Supplementband VII, 1899, p. 721-768. *Beiträge zur Geschichte des Ovidius und anderer römischer Schriftsteller im Mittelalter* (p. 762-76. *Statius Silven*).

(2) Anno V, Maggio 1899, N. 11 p. 253, *Varia.*

(3) Berlin, G. Reimer, 1900, p. 497-522, *Ad Statii Silvas observationes criticae.*

exemple II, 2, 58 et suivant, *nunc cerne iugum discentia saxa intrantesque domos iussumque recedere montem*, ne doit pas être touché. Vollmer a eu tort d'accepter l'explication de Gevaert. Il s'agit des travaux exécutés par Pollius pour construire sa villa au milieu des rochers. Stace dit d'abord d'une façon générale qu'il a soumis la nature rocheuse à sa volonté (et non, comme le veut Rothstein, qu'il a réuni par un pont des roches isolées). Il ajoute qu'on a taillé dans la paroi de pierre des emplacements pour bâtir et que les édifices empiètent sur la montagne (*intran tesque domos*) et la forcent à reculer. Rothstein pense que Stace a écrit *intrantemque domos iussumque recedere montem*, « ludens in montis notione, qui in novam domum intrare, scilicet ea parte qua aedificatur, et simul prae illa recedere dicitur »; c'est à la fois compliqué et inutile. II, 2, 133 et suivants, Stace parle de la jeunesse de Pollius :

tempus erat, cum te geminae suffragia terrae
diriperent celsusque duas ueherere per urbes,
inde Dicarcheis multum uenerande colonis,
hinc adscite meis, pariterque his largus et illis
ac iuuenile calens plectrique errore superbus.

Vollmer me paraît subtiliser sur ce passage. Cela veut dire que Pollius a revêtu des magistratures municipales à Pouzzoles et à Naples, qu'il a fait bénéficier de ses largesses ces deux villes et qu'il y a successivement remporté des succès poétiques. Stace fait allusion ailleurs à la coutume qu'avaient les poètes de cette époque de courir les concours ouverts dans des villes différentes pour y remporter des couronnes : cette carrière ambulante de lauréat poétique, qu'il a pratiquée lui-même, il la désigne ici par *plectri errore*. Rothstein propose *sceptri*; *sceptrum* pour caractériser les fonctions municipales de Pollius serait plus que singulier.

Je ne mentionne que pour être complet la correction proposée par R. Ellis dans la *Classical Review*[1] sur un passage du texte corrompu et où Stace parle des poètes lyriques, V, 3, 93 :

et quibus Arcadia carmen testudine mensis
Cura lyrae nomenque fuit.

Cura lyrae est une correction de Gronov, qui, sans être peut-être définitive, donne un texte lisible. La tradition présente l'assemblage de lettres monstrueux : *Cydalibem*. Partant de la leçon d'un manuscrit sans

[1] Vol. XIV, June 1900, p. 259-260, *A conjecture on Stat. Silv.* V. 3. 94.

autorité, *Cicla liber* corrigé en *Cyda liber*, où *liber* est une correction arbitraire, Ellis lit :

> et quibus Arcadia carmen testudine mensis.
> *Chria liber* nomenque fuit.

Chria serait un recueil de sentences versifiées extraites des lyriques grecs et précédées de leur nom. Mais Stace parle ici des poètes lyriques grecs en général; il ne cite dans ce passage aucun titre de livre et en outre on ne voit pas comment Ellis construit grammaticalement le vers précédent[1].

A. CARTAULT.

ÉTUDE SUR LE THÉÂTRE FRANÇAIS AU XIVe SIÈCLE.

« Le Jour du Jugement », mystère français sur le Grand Schisme, publié pour la première fois d'après le manuscrit 579 de la Bibliothèque de Besançon, et les Mystères de Sainte-Geneviève, par ÉMILE ROY, professeur à la Faculté des Lettres de Dijon. Paris, librairie E. Bouillon, 1902.

M. Émile Roy vient de publier, pour la Société d'émulation du Doubs, un mystère inédit composé d'environ trois mille vers français, ayant pour sujet l'Antéchrist et la fin du monde. Ce genre de poème est trop rare pour qu'une telle édition, faite d'ailleurs avec l'exactitude et la compétence désirables, n'attire pas l'attention de tous ceux qu'intéressent les débuts de notre littérature dramatique. Le soin avec lequel ont été étudiées la langue du poème, sa versification, ses sources contribue encore à augmenter les droits de l'auteur à notre gratitude.

Cependant ce qui donne à cette publication un cachet tout particulier et ce qui fait qu'elle pique singulièrement notre curiosité, c'est moins le mérite des vers ou l'ingéniosité du drame que le caractère historique, politique, pour mieux dire, que l'éditeur lui attribue. Le *Jour du Jugement* serait un mystère à date fixe, contenant des allusions parfaitement transparentes à des événements connus. M. Émile Roy nous révèle l'année, le

[1] Gustafsson, *Statii poetiska skizzer*, Progr. d'Helsingfors, 1899, 42 pages et A. Maleïn, *Nochmals Statii Silvæ*. I, 1, dans Filolog. obozřenie 10, 2, pages 235-236, ne m'ont pas été accessibles.

jour et presque l'heure de la représentation; il n'hésite pas à reconnaître dans les principaux personnages les souverains de l'époque, Charles VI de France, Richard II d'Angleterre, le roi des Romains Wenceslas et jusqu'au pape d'Avignon Benoît XIII, dont l'auteur du mystère serait un des rares et des plus dévoués partisans. La pièce aurait été composée à la hâte, dans les jours qui suivirent l'entrevue de Wenceslas avec le roi de France à Reims (23-26 mars 1398); elle serait comme une protestation contre l'entente des deux monarques dont le résultat semblait devoir être préjudiciable à Benoît XIII. Pour bien montrer qu'il n'existe plus dans son esprit aucune hésitation, M. Roy inscrit sur le titre même de son livre cette indication péremptoire : « Mystère français sur le Grand Schisme. »

Avant de présenter les observations et même, avouons-le, les graves objections que cette interprétation nous suggère, il importe de faire comprendre, en quelques mots, ce qu'était le mystère du *Jour du Jugement.*

La pièce commence par un sermon. Un prédicateur monte en chaire et ne débite pas moins de 192 vers pour mettre en garde son auditoire contre la venue prochaine de l'Antéchrist, qui doit précéder le Jugement; il exhorte, bien entendu, les fidèles à la pénitence.

Sa prédiction ne tarde pas à se réaliser. Voici, en effet, que, dans le Conseil des démons, il est résolu que le diable Engingnard prendra figure de jouvenceau et se rendra tout droit à Babylone pour séduire une courtisane. Il s'adresse à une juive, qui lui fait bon accueil. Au départ, il ne manque pas de lui révéler son nom, comme aussi la puissance extraordinaire du fils qui doit naître de ces amours :

Antecriz appellez sera,
Par trestout doubter se fera,
Il destruira crestïenté
Et la mettra en orfenté.

La scène de l'accouchement suit de près celle de la séduction. L'auteur ne nous fait grâce d'aucune des douleurs de la mère, non plus que de ses invocations à « Mahon ». L'enfant est beau et robuste à souhait; deux diables viennent se charger de son éducation.

Cependant un ange fait entendre sa voix à Énoch et à Élie pour les avertir de quitter leur retraite du Paradis terrestre : les deux prophètes, sans se dissimuler qu'ils marchent au martyre, commencent à prémunir le peuple contre les ruses de l'Antéchrist.

Mais voici l'Antéchrist lui-même : tout pénétré des conseils de Satan, il se proclame Fils de Dieu. Aussitôt commence la série de ses mira-

cles : c'est un aveugle qui recouvre la vue, un lépreux qui est soudainement guéri, un mort enterré depuis dix ans qui sort vivant du tombeau. Tous se prosternent devant le nouveau Messie. Les Juifs les premiers l'acclament; un évêque lui procure l'adhésion d'une partie des chrétiens; dix rois viennent lui rendre hommage. Enfin, dénoncés par les Juifs, arrêtés par deux chevaliers, Énoch et Élie comparaissent devant le faux Messie, qui ne trouve d'autre moyen de leur fermer la bouche que de les envoyer au supplice. Mais soudain la terre tremble. L'Antéchrist rassure les bourreaux, en s'attribuant ce nouveau prodige, et ordonne qu'on aille se saisir du pape :

Et me va amener le pappe,
Un homme qui me tout et happe
Ma gent, ainssin com l'on me dit.
C'est cilz qui plus me contredit
Que personne qui soit ou monde.
Il me plaist que je le confonde,
Et li et trestoute s'Esglise.

Quatre chevaliers s'empressent d'exécuter cet ordre, d'autant plus volontiers que l'Empereur, comme l'un d'eux le remarque, fait maintenant cause commune avec eux. Ils s'emparent non seulement du pape, mais des cardinaux. Le pape, en présence de l'Antéchrist, garde une attitude ferme; il puise des encouragements dans le souvenir de la Passion de Jésus-Christ, qu'il a relue le matin même, et répond aux menaces du faux Messie par une énergique profession de foi, suivie d'exhortations touchantes. Deux cardinaux, au contraire, se prosternent devant l'Antéchrist, se chargent d'aller prêcher sa loi, et ne tardent pas à revenir lui annoncer que l'univers entier le chérit et l'acclame.

Mais ce triomphe est de courte durée. La résurrection d'Énoch et d'Élie est une première revanche de la justice divine qui réveille la foi endormie chez plus de deux mille chrétiens. Puis, dans le Ciel, l'apôtre saint Jean remet aux anges les sept fioles de la vengeance divine : sur un ordre de Dieu, les anges versent ces fioles, et aussitôt les Juifs meurent le blasphème à la bouche; les fleuves roulent des flots de sang; l'Antéchrist périt étouffé sous un soleil de feu. En même temps ses prétendus miracles sont anéantis : le mort, qui n'avait repris un semblant de vie que par l'artifice d'un diable, retombe inanimé; l'aveugle reperd la vue, le lépreux retrouve sa lèpre; les dix rois se repentent et invoquent Marie. Enfin Dieu lui-même proclame que sa patience est à bout et que la fin du monde est proche. Cette terrible annonce a pour effet d'ébranler jusqu'aux « Vertus des cieux » : les chérubins, les séraphins et

les apôtres implorent successivement l'intercession de la Vierge. Néanmoins le redoutable triage des bons et des méchants aura lieu : aux uns les joies du paradis, aux autres les supplices de l'enfer. Saint Jean l'Évangéliste rapporte à Dieu que la destruction du monde est accomplie.

Alors, sur un nouvel ordre de Dieu, les quatre évangélistes s'élancent aux quatre points cardinaux et embouchent la trompette pour réveiller les morts. Les sépultures s'entr'ouvrent, et l'on voit apparaître successivement un évêque, une abbesse, un roi, un bailli, un prévôt, un avocat, une reine, un avare, un usurier, sa femme, son enfant et la nourrice de ce dernier, tous gémissant sur leurs fautes, tous appréhendant le jugement. Jésus-Christ se montre à son tour dans les cieux, environné des anges et des apôtres. Il prononce la sentence : les démons entraînent les damnés; saint Paul exhorte les élus à entonner le *Te Deum*.

Tel est ce drame, pauvre de style, mais assez adroitement composé, riche en effets de théâtre, prêtant à des jeux de scène variés, à des pantomimes tour à tour cocasses et terrifiantes, digne en un mot de prendre une place honorable à côté des mystères traitant de sujets analogues, le *Ludus de Antechristo* joué en Allemagne, le *Jugement dernier* joué à Lucerne, le *Jutgamen general* rouergat, et le *Jugement de Dieu*, en trois journées, représenté à Modane. On ne saurait trop savoir gré à M. Roy de nous l'avoir fait connaître.

Cependant, où est-il question, dans ce mystère, du Grand Schisme, de Charles VI, de Richard II, de Wenceslas et de Benoît XIII? Nulle part, si l'on s'en fie aux simples apparences. Mais M. Roy n'est pas homme à se contenter des apparences : il scrute les intentions, il saisit les sous-entendus, et voici comment il nous explique ce que nous n'aurions jamais, à vrai dire, su comprendre sans lui.

L'un des dix rois qui se laissent convaincre par les artifices de l'Antéchrist porte le nom de Dagobert : ce pseudonyme transparent désigne évidemment le roi de France. Un autre s'appelle Andouart, qui ressemble fort à Édouard; or, on sait combien ce nom est répandu en Angleterre. Un troisième enfin est désigné sous le nom de Loriquaire, synonyme de reître, de soudard allemand; cette fois il est sans doute question du roi d'Allemagne, de l'Empereur, de celui qu'ailleurs on nomme l'« Emperiere » :

> Taisiez vous, que trop bien aron
> Le pappe et trestouz les freres,

dit un des chevaliers exécuteurs des ordres de l'Antéchrist :

> Vous savez que li Emperieres
> Est jà de la nostre partie.

On le voit, il s'agit d'une conspiration contre le pape, dans laquelle trempent les rois de France et d'Angleterre et à laquelle se joint, en dernier lieu, l'Empereur. Pour M. Roy, cette circonstance est un trait de lumière. Partant de l'axiome indiscutable qu'il y a là des allusions à une situation politique, il recherche dans l'histoire, et ne trouve qu'un moment où se soit réalisé ce concours de circonstances : un roi de France et un roi d'Angleterre ligués contre un pape, puis un Empereur ou roi des Romains adhérant à ce complot. Ce moment se place durant le Grand Schisme, au printemps de 1398, quand Charles VI et Richard II, voulant, dans l'intérêt de l'union, obliger le pape d'Avignon Benoît XIII à abdiquer, obtinrent ou semblèrent obtenir, à la suite de l'entrevue de Reims, l'adhésion à leur politique du roi des Romains Wenceslas. Dès lors, voilà le mystère daté d'une façon précise, d'autant qu'une allusion à la lecture de la Passion, faite par le pape le matin même, semble indiquer que la représentation a eu lieu le vendredi saint. M. Emile Roy n'hésite donc pas à conclure que le *Jour du Jugement* a été joué dans l'après-midi du 5 avril 1398. Le beau rôle prêté au pape lui fait penser que l'auteur du mystère est un partisan de Benoît XIII, indigné des mauvais traitements que Charles VI et ses alliés s'apprêtaient à faire subir au pape d'Avignon; et justement, dans la province de Reims, c'est-à-dire dans la région que lui paraissent désigner à peu près les particularités phonétiques du poème, il trouve un archevêque, Guy de Roye, fort attaché au parti de Benoît XIII. Ainsi, plus d'hésitation : sous l'inspiration de Guy de Roye, un mystère a été composé et joué dans la province de Reims, où le beau rôle est donné au pape, où les rois ennemis de Benoît XIII sont, au contraire, représentés comme des partisans de l'Antéchrist, et où une allusion est faite à l'entrevue toute récente de Wenceslas et de Charles VI à Reims, au cours de laquelle s'était concertée l'action commune des deux monarques contre le pontife persécuté. Au surplus, si les allusions ne sont pas plus précises et si les critiques demeurent encore quelque peu vagues, il ne faut pas s'en étonner : c'est que, par ordonnance du 14 septembre 1395, le prévôt de Paris a défendu à tous ménestrels et faiseurs de dits ou de chansons de parler, dans leurs vers, du Schisme ni des papes rivaux. Une fois admise cette date de 1398, d'autres particularités du mystère s'expliquent on ne peut plus aisément : ainsi le rôle odieux prêté aux Juifs dans tout le cours de la pièce convient à une époque où, par ordre du roi, les Juifs étaient expulsés de France. D'autre part, l'annonce des guerres qui doivent éclater avant la fin du monde (vers 150), mais qui, à ce qu'il semble, n'ont pas encore commencé, indique une période de calme relatif et

IMPRIMERIE NATIONALE.

convient bien à cette époque d'accalmie et de trêves qui suivit le mariage de Richard II avec la fille de Charles VI (4 novembre 1396). Enfin il n'est pas jusqu'à la reine adultère et orgueilleuse qui sort du tombeau en entendant la trompette du Jugement dernier (vers 1091 et suiv.) en qui M. Roy ne soit disposé à reconnaître Isabeau de Bavière (p. 62).

Nous n'avons affaibli aucun des arguments développés par l'éditeur en faveur de son système. Il nous pardonnera peut-être d'expliquer maintenant les raisons pour lesquelles ces arguments ne nous convainquent point.

Si la représentation du *Jour du Jugement* a été, comme on l'affirme (p. 203), une manifestation politique et religieuse, il faut que ce mystère renferme des allusions susceptibles d'avoir été comprises. Or, n'est-ce pas supposer au public de 1398 une bien grande perspicacité que d'admettre qu'il a reconnu Charles VI, Richard II et le roi des Romains Wenceslas dans le Dagobert, l'Andouart et le Loriquaire de ce mystère? Notez qu'aucun de ces noms, d'ailleurs assez énigmatiques, n'est prononcé en scène; nous ne les connaissons que parce que nous avons le manuscrit sous les yeux. À moins de supposer que les acteurs aient porté une pancarte où leur nom fût inscrit, ou encore, dans leur costume, des attributs reconnaissables, rien ne permettait de les distinguer des sept autres rois qui, dans la pièce, jouent un rôle exactement semblable. Pourquoi, dès lors, les spectateurs auraient-ils plus fait attention à Loriquaire qu'à Fierabras, à Dagobert qu'à Malabrun ou à Angoulant, à Andouart enfin qu'à Ysouart, Accopart, Arrouflart ou Maillefer? Ils ont reconnu tout simplement en ces dix rois les dix monarques qui, suivant l'interprétation habituelle de Daniel (VII, 7) et de l'Apocalypse (XIII, 1), devaient se partager l'univers au moment du Jugement dernier. Notez encore que ces dix rois ne font rien, ne disent rien qui rappelle de près ou de loin la conduite de Charles VI, de Richard II et de Wenceslas pendant le Grand Schisme d'Occident. Ils font hommage à l'Antéchrist, puis, à la fin de la pièce, se repentent. Dans un de ces personnages versatiles, de ces apostats pénitents, on veut que des Français aient reconnu leur pauvre roi dément, bien innocent, même aux yeux des amis de Benoît XIII, de ce que ses conseillers et les princes ses oncles méditaient contre le pape d'Avignon? Ils n'ont pu davantage reconnaître le roi d'Angleterre Richard II, ni le roi des Romains Wenceslas, auxquels les partisans du pape d'Avignon faisaient toutes sortes de reproches, celui notamment d'adhérer au pape de Rome Boniface IX, mais dont le rôle complexe n'est nullement caractérisé par une apostasie suivie d'un repentir.

Ce qui contribue à induire M. Roy en erreur, c'est qu'à l'apostasie des

dix monarques succède l'enlèvement du pape. Il ne s'est point rendu compte qu'entre ces deux scènes, séparées d'ailleurs par un long intervalle, aucune connexion n'existe : les dix rois Dagobert, Malabrun, Ysouart, etc., ne prennent point part à l'arrestation du pape, à l'enlèvement des cardinaux. C'est le fait de plusieurs chevaliers enrôlés sous la bannière de l'Antéchrist. L'un d'eux, il est vrai, s'écrie :

Vous savez que li Emperieres
Est jà de la nostre partie.

Nous reviendrons sur ce passage, le seul peut-être qui contienne une vague allusion politique. Mais nous nous refusons à y voir la preuve que les dix rois, ou plutôt que trois d'entre eux, ceux dont il plaît à M. Roy de mettre les noms en vedette, ont comploté la perte du pape. Tout au plus pourrait-on attribuer ce perfide dessein à Loriquaire, celui en qui M. Roy tient à voir un monarque allemand; mais où sont les preuves de la complicité de Dagobert et d'Andouart? C'est pourtant sur cette complicité que M. Roy fonde son hypothèse. Il n'est pas jusqu'à Loriquaire dont on ne nous paraisse engager à la légère la responsabilité; car rien n'est moins certain que l'identification de Loriquaire avec l'« Emperière », l'Empereur. Puisque l'auteur du mystère ne craint pas de désigner l'Empereur par son titre au vers 1240, pourquoi, s'il a voulu le mettre en scène au vers 852, lui aurait-il à cet endroit donné un sobriquet? Et si l'un des dix rois qui reconnaissent l'Antéchrist est revêtu de la dignité impériale, comment se fait-il qu'il ne paraisse l'emporter sur les autres ni par la hauteur de son langage, ni par l'importance de son rôle? Au contraire, Loriquaire n'apparaît qu'en septième rang; il cède le pas à Dagobert, à Malabrun, à Ysouart, à Fierabras, à Accopart et à Andouart, et il ne débite en tout, à notre connaissance, que six vers des plus insignifiants.

Mais, dira-t-on, reste l'accusation portée, au vers 1240, par le chevalier contre l'Empereur, et l'on doit y voir une allusion à l'attitude que prit Wenceslas à la suite de l'entrevue de Reims.

En aucune façon. D'abord cette entrevue de Charles VI et de Wenceslas eut lieu, comme on l'a vu, du 23 au 26 mars 1398, et, comme M. Émile Roy place la représentation du *Jour du Jugement* le vendredi saint 5 avril 1398, il faudrait supposer que, par une célérité dont nous ne connaissons guère d'exemple au moyen âge, ce mystère aurait été composé, versifié, monté, appris et joué par les acteurs en moins de dix jours. Voilà qui ferait penser à l'improvisation des *Fâcheux*, et l'on croyait jusqu'ici Molière seul capable d'un pareil tour de force.

Cependant on soutiendra peut-être que l'entrevue de Reims était prévue longtemps d'avance, ainsi que l'évolution du roi des Romains Wenceslas, en sorte que le rimeur a pu élaborer à loisir son mystère et y faire allusion à une résolution attendue, escomptée, envisagée comme certaine. Eh bien! l'on doit renoncer encore à cette hypothèse. Ni avant, ni après le colloque de Reims, l'attitude de Wenceslas n'a pu être appréciée par un partisan de Benoît XIII de la manière que supposent les vers cités plus haut. Le roi des Romains était un partisan du pape de Rome, que son inertie, son indifférence empêchaient le plus souvent de s'occuper des affaires religieuses ; il demeurait étranger à toutes les tentatives faites pour rétablir l'unité dans l'Église. En 1398, on crut l'avoir amené à agir, non contre Benoît XIII, avec lequel il n'entretenait guère de relations, mais contre le pape de Rome Boniface IX, pour le forcer à résigner la papauté. De plus, à Reims, le roi des Romains subit principalement l'influence du frère de Charles VI, Louis d'Orléans, demeuré fidèle au pape d'Avignon : en sorte que tout le changement survenu à cette époque dans l'attitude de Wenceslas, c'est qu'il parut disposé à agir d'une façon plus pressante auprès du pape de Rome, et qu'il sembla même se rapprocher quelque peu de Benoît XIII : il lui députa Pierre d'Ailly, qui le couvrit de compliments. Cela ressemble-t-il à ce complot contre le pape légitime, à cette défection, à cette apostasie que flétrit l'auteur du *Jour du Jugement?* Nullement. Reconnaissons donc enfin que, si l'« Emperiere » du vers 1240 est un véritable Empereur contemporain du mystère, ce n'est sûrement pas Wenceslas, et que, par conséquent, M. Roy s'est mépris sur la date qu'il assigne à cette œuvre littéraire [1].

Aussi bien il faut avouer que, de toutes les dates approximatives qu'on pourrait proposer, aucune ne convient moins que l'époque du Grand Schisme à la composition de ce prétendu « mystère sur le Grand Schisme ». A cette époque, en effet, un rimeur ayant à traiter de l'Antéchrist et de la fin du monde n'aurait pas manqué d'alléguer comme un des signes précurseurs du Jugement dernier la division de l'Église; très probablement, il aurait assimilé l'Antéchrist à celui des deux pontifes rivaux qu'il considérait comme l'antipape; en tout cas, il n'aurait point parlé d'« un » pape, alors qu'il y en avait deux. Enfin, en France, et particulièrement dans le diocèse de Reims, l'opinion, vers 1398, était très

[1] Point n'est besoin d'insister sur l'invraisemblance qu'il y a à identifier avec Isabeau de Bavière la reine adultère de la pièce. En admettant que de pareilles allusions eussent été tolérées sur la scène, elles n'auraient pu se produire en 1398. Aucun soupçon n'a effleuré la réputation de la reine avant 1405. Voir notamment le récent ouvrage de M. Marcel Thibault.

montée contre Benoît XIII, auquel on reprochait son invincible obstination, son attachement orgueilleux au pouvoir, et l'idée ne serait point venue à un rimeur de cette époque de lui prêter un rôle touchant et sympathique, tel que celui que joue le pape de notre mystère.

S'il fallait absolument dater le *Jour du Jugement,* nous proposerions plutôt une date voisine de 1330. C'est alors qu'il y avait un pape français, Jean XXII, respecté et obéi en France, et un empereur, Louis de Bavière, ennemi déclaré du pape. Les deux vers si souvent cités

Vous savez que li Emperieres
Est jà de la nostre partie

pourraient fort bien être un trait décoché contre Louis de Bavière par quelque rimeur de cette époque. Et, si l'on voulait renforcer cette hypothèse, à nos yeux beaucoup plus séduisante que celle de M. Roy, l'on trouverait encore un argument dans ce fait que l'Antéchrist, d'après les miniatures du manuscrit de Besançon, revêtait en scène le froc de Cordelier. Une partie de l'ordre des frères Mineurs, on le sait, se déchaîna contre Jean XXII, et fit cause commune avec Louis de Bavière. Il eût donc été fort naturel à cette époque que l'ennemi du pape se montrât aux spectateurs sous la robe d'un Franciscain.

Il n'est pas jusqu'aux arguments empruntés au rôle odieux que l'auteur prête aux Juifs et à l'état de paix relatif régnant à ce moment qui ne se retournent contre M. Roy, et ne puissent être invoqués en faveur de notre hypothèse : jamais les Juifs ne furent plus haïs qu'au commencement du XIVe siècle; d'autre part, la période des grandes guerres n'était pas encore commencée.

Enfin, si aucune de ces considérations ne touchait M. Émile Roy, il est peut-être un autre argument péremptoire devant lequel il lui serait difficile de ne point rendre les armes. S'il était prouvé que le manuscrit de Besançon remonte au moins au milieu du XIVe siècle, le mystère qu'il contient ne pourrait, évidemment, être contemporain de Charles VI. Il est vrai que M. Roy fait des efforts visibles pour retarder la date de la confection de ce manuscrit : il s'appuie sur le caractère de l'écriture et croit reconnaître la mode des premières années du XVe siècle dans les costumes des personnages représentés dans les très nombreuses miniatures qui illustrent le *Jour du Jugement.* Nous n'avons pas eu sous les yeux le manuscrit de Besançon et ne pouvons émettre à cet égard aucune opinion personnelle. Malheureusement M. Roy a contre lui l'opinion de feu Auguste Castan, fort bon juge en ces matières, qui, dans le tome Ier de son Catalogue des manuscrits de Besançon, date le ms. 579 de la

« période moyenne » du XIVe siècle. M. Castan avait évidemment tenu compte des costumes, aussi bien que de l'écriture du manuscrit. Malheureusement aussi M. Roy a reproduit, en tête de son édition, le facsimilé de quelques lignes d'écriture et d'une miniature représentant l'arrestation du pape et des cardinaux par les chevaliers de l'Antéchrist. Nous n'insisterons pas sur l'écriture, qui paraît plutôt contemporaine de Philippe de Valois, mais qui peut être matière à contestation. Quant à la miniature, il est impossible de ne pas y reconnaître des costumes très antérieurs au commencement du XVe siècle : les chevaliers sont revêtus de cottes de mailles et de cottes d'armes, comme les contemporains de Philippe le Bel; la tête du pape est coiffée d'une tiare pointue, en forme d'éteignoir pyramidal, surmontée d'un bouton ou pierre précieuse, rappelant les tiares des papes du XIIIe siècle, ou plutôt les tiares de fantaisie sculptées sur les portes de la cathédrale de Chartres[1]. Tout cela nous reporte bien loin du règne de Charles VI[2].

Résumons-nous. Le *Jour du Jugement* n'est point un drame politique. Il n'y est aucunement question du Grand Schisme d'Occident. Tout au plus pourrait-on y découvrir une allusion vague à la lutte entreprise contre le pape Jean XXII par l'empereur Louis de Bavière. Dans ce cas, ce drame remonterait à la première partie du règne de Philippe VI.

Noël VALOIS.

Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar. Tome I : *Ouvrages ou Extraits d'ouvrages portugais, hollandais, anglais, français, allemands, italiens, espagnols et latins relatifs à Madagascar (1500 à 1613)*, par MM. Alfred et Guillaume Grandidier, 1 vol. in-8° de XV-527 p., avec cartes et gravures. — Paris, Comité de Madagascar, 1903.

« L'histoire coloniale de la France, ont écrit MM. P. Caron et Ph. Sagnac dans le travail sur l'*État actuel des études d'histoire moderne en*

[1] Eug. Müntz, *La Tiare pontificale du VIIIe au XVIe siècle* (1897, in-4°), p. 27 et suiv.

[2] Peu de lecteurs, je crois, seront touchés par le singulier argument qu'indique M. Roy à la page 105 : le *Jour du Jugement*, dit-il, doit être postérieur aux mystères parisiens dits *de Sainte-Geneviève*, avec lesquels il présente une certaine ressemblance, attendu que « des provinciaux vont volontiers chercher leurs modèles à Paris », tandis que les Parisiens, au contraire, copient rarement les provinciaux.

France qu'ils ont publié dans les premiers mois de l'année 1902[1], a été jusqu'ici trop peu étudiée. » Nous ne connaissons guère à l'heure présente, ajoutent-ils, l'histoire des origines de nos colonies ni de leurs institutions, les statuts d'une bonne partie des grandes compagnies de colonisation de l'Ancien Régime, la réforme coloniale qui fut faite au temps de Choiseul, l'organisation précise des assemblées coloniales, etc. Rien n'est plus exact ; l'histoire du passé colonial de la France demeure encore à peu près entière à écrire. La chose n'est pas aisée, il est vrai ; les documents conservés dans un certain nombre de dépôts d'archives ne sont nullement accessibles aux travailleurs ; d'autres ne sont ni inventoriés ni même exactement classés, et c'est un peu au hasard, en dépit de l'obligeance de ceux qui en ont la garde, que les recherches y doivent être effectuées. Des documents originaux déjà connus, la plupart attendent encore un éditeur, même ceux qui présentent une très grande importance, les *Mémoires* de François Martin, par exemple, dont la Société de l'histoire de France, ou le Ministère de l'Instruction publique, dans la « Collection de Documents inédits sur l'histoire de France », auraient dû depuis de longues années déjà, semble-t-il, publier le texte. C'est donc une tâche extrêmement longue et délicate que celle des érudits qui étudient de première main l'ancienne histoire de la France d'outre-mer et qui ne se résignent pas à répéter de confiance ce que des auteurs généralement assez mal informés, et fort peu soucieux d'exactitude scientifique, ont écrit antérieurement.

Pour remédier à ce déplorable état de choses, il convient avant tout de classer rigoureusement et d'inventorier les documents relatifs aux colonies conservés dans les différents dépôts d'archives ; il convient aussi de publier les plus importants de ces documents. Si la première de ces tâches incombe particulièrement aux administrations publiques, il n'en est pas de même de la seconde ; aussi des travailleurs isolés ont-ils, depuis un certain nombre d'années, édité pour la première fois ou réimprimé, selon le hasard de leurs découvertes ou leurs préférences personnelles, différents textes. Ces publications, dont quelques-unes sont considérables, soit par l'intérêt des documents qu'elles contiennent, soit par la précision et l'abondance du commentaire, ont malheureusement été faites sans plan d'ensemble, et ne fournissent sur aucune de nos possessions d'outre-mer une suite de documents suffisante pour permettre d'en écrire complètement l'histoire.

[1] Paris, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, in-8° de 93 p. — Cf. p. 55 et 59.

Une telle situation, humiliante pour l'historiographie française, ne va vraisemblablement pas tarder à prendre fin ; pour y porter remède, en effet, et pour faciliter dans la mesure de ses forces leur tâche aux futurs historiens de la colonisation française, le Comité de Madagascar a formé, il y a quelques années, le projet de publier une collection des anciens ouvrages relatifs à Madagascar depuis sa découverte par les Portugais au début du XVI[e] siècle jusqu'en l'année 1800. Dans cette collection prendront place tous les documents, ouvrages ou fragments d'ouvrages ayant trait à notre nouvelle colonie. Il ne s'agit donc de rien moins en réalité que de constituer une sorte de recueil des *Scriptores rerum Madagascarensium*, le premier qui ait été entrepris pour une partie de l'empire colonial français. Tâche considérable et difficile, mais devant laquelle n'a pas reculé le Comité de Madagascar ! Fort du concours assidu et dévoué de l'homme du monde qui connaît le mieux la grande île de l'Océan Indien, dont, depuis bientôt quarante ans, il a fait son étude exclusive, d'abord sur le terrain même, puis dans les laboratoires et dans les livres, — j'ai nommé l'auteur de l'*Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar*, M. Alfred Grandidier, — il vient de faire paraître, quatre ans seulement après en avoir établi le plan, le premier volume de ce nouveau recueil, de la *Collection des Ouvrages anciens concernant Madagascar*.

I. L'effort est considérable et méritoire ; aussi faut-il, avant toute autre chose, saluer comme il convient l'apparition de ce gros volume de plus de 500 pages, dans lequel M. Alfred Grandidier, avec l'assistance de son fils et collaborateur M. Guillaume Grandidier, a travaillé à réunir les ouvrages ou extraits d'ouvrages portugais, hollandais, anglais, français, allemands, italiens, espagnols et latins relatifs à l'histoire de Madagascar entre 1500 et 1613. Quelle somme de travail et de recherches exige l'établissement d'un ouvrage de ce genre, il est inutile de le faire ressortir ici ; mais il convient de signaler que, non contents d'avoir groupé les uns à côté des autres de très nombreux textes, MM. Alfred et Guillaume Grandidier se sont efforcés de les éclairer par une rigoureuse identification des noms de lieux et par de courtes notes critiques et explicatives. Une série de vieilles cartes manuscrites ou gravées et de curieuses estampes, reproduites par les procédés les plus fidèles et les plus sûrs, des cartes contemporaines portant le tracé des principaux itinéraires complètent la documentation de ce beau volume, que termine un copieux index très soigneusement rédigé.

C'est surtout pour ce précieux commentaire scientifique et figuré que

les érudits consulteront le premier tome de la *Collection des Ouvrages anciens concernant Madagascar*. Des documents mêmes qui y sont réunis il leur sera par contre à peu près impossible de tirer parti, pour cette raison bien simple qu'il leur faut de toute nécessité recourir au texte original, et que ce texte original y est donné pour les seuls ouvrages français; des textes étrangers on ne trouve malheureusement que la traduction. Il y a là, à notre avis, une grosse erreur, et nous ne pouvons pas ne pas la signaler ici; mais nous avons le devoir de reconnaître que les savants auteurs du volume n'ont nullement songé, en en réunissant les matériaux, aux historiens ni aux érudits. C'est aux gens du monde, qui ne savent pas où aller chercher les textes et qui se laissent facilement rebuter par un pénible et minutieux travail d'information, — c'est aux colons désireux de connaître le passé de la terre qu'ils s'efforcent de mettre en valeur, gens pressés et dépourvus des livres indispensables en matière historique, que s'adressent MM. Alfred et Guillaume Grandidier; c'est pour eux qu'ils ont composé ce véritable et précieux recueil des sources de l'histoire de Madagascar au XVI^e siècle.

Mais, dira-t-on sans doute, n'était-il pas possible de tout concilier en donnant, en regard des traductions généralement fidèles et élégantes de MM. Alfred Grandidier, Guillaume Grandidier et Hamélius [1], le texte original des auteurs étrangers? C'eût été le moyen de donner satisfaction à tout le monde. — Le Comité de Madagascar eût certainement, si la chose lui eût été possible, adopté cette manière de procéder; mais réduit à ses seules forces, sans subvention gouvernementale assurée à l'avance, il lui a fallu y renoncer, car un double texte eût singulièrement augmenté le nombre des tomes de la collection, et dès maintenant les directeurs de la publication estiment, — tant ils ont réuni de documents dignes d'être publiés, — que dix volumes ne leur suffiront pas pour venir à bout de leur tâche.

Prenons donc tel qu'il est, puisque aussi bien nécessité fait loi, le tome I de la *Collection des Ouvrages anciens concernant Madagascar*, et examinons la valeur des documents qu'il contient.

II. Ces documents sont de très inégale importance. Il en est de capitaux, comme les relations rédigées par les capitaines ou les officiers plus ou moins instruits de certains navires français, hollandais ou

[1] Les traductions des textes portugais, espagnols, italiens et latins sont dues à M. Alfred Grandidier; celles des textes anglais ont été faites par MM. Alfred et Guillaume Grandidier et Hamélius; celles des textes hollandais, très développés, et allemands par M. Hamélius seul.

IMPRIMERIE NATIONALE.

anglais qui, dans le cours du XVI^e^ siècle ou dans les premières années du siècle suivant, atterrirent sur les côtes mêmes de la Grande Terre, aux Comores ou aux Mascareignes [1]. Non moins intéressantes sont les précieuses mentions, faites par des historiens portugais contemporains, de certains voyages dont, sans eux, nous aurions perdu tout souvenir. D'autres textes, d'époque postérieure, présentent déjà bien moins de valeur; ni l'évêque Osorius, ni le P. Maffei, ni le P. Lafitau ne peuvent être considérés comme des auteurs de première main, et leurs ouvrages ne sont déjà plus de véritables sources. Que dire, à bien plus forte raison, de citations empruntées à *The life of Prince Henry the Navigator*, du regretté Henry Major, ou encore au rédacteur anonyme du tome IX des *Mémoires de la Congrégation de la Mission?* Ce ne sont là que des ouvrages de seconde main, laissant parfois, — le second surtout, — extrêmement à désirer : n'est-il pas imprudent d'en avoir, sans la moindre réserve, introduit certains passages au milieu de ceux qui étaient empruntés à des auteurs vraiment anciens? Mus par le désir de ne rien omettre et de constituer, année par année, pour ainsi dire, un répertoire des sources de l'histoire de Madagascar, MM. Alfred et Guillaume Grandidier ont été amenés à tenir compte des assertions plus ou moins précises de quelques historiens de notre époque; mais ils en ont tenu un trop grand compte. Pour prévenir le lecteur et l'empêcher de donner à de tels extraits une importance aussi grande qu'à ceux de Gaspar Correa, de João de Barros, de Fernand d'Albuquerque, d'autres encore, une courte note infrapaginale aurait suffi; nous l'avons vainement cherchée soit aux pages 50-51 du tome I, où sont cités deux extraits du P. Lafitau et de Major relatifs à un voyage de Juan Serrano à Madagascar en 1510, — soit à la page 62, où mention est faite, d'après le tome IX des *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, d'un premier établissement des Européens à Madagascar, — ailleurs encore.

Aussi bien est-ce surtout au point de vue critique que le premier volume des *Ouvrages anciens concernant Madagascar* nous paraît laisser parfois à désirer. M. Alfred Grandidier a sans doute donné, dans une courte introduction, quelques indications sur les plus importants des auteurs portugais cités par lui; mais sur les autres écrivains, si nombreux, auxquels il a fait des emprunts, nous ne savons presque rien, parfois même absolument rien. Et sur les auteurs portugais eux-mêmes, quelle extrême brièveté! Nous l'eussions comprise dans un recueil où n'eussent été admis

[1] Les directeurs de la *Collection des Ouvrages anciens* font, en effet, entrer dans le cadre de leur publication, tout au moins dans une certaine mesure, les archipels qui avoisinent Madagascar.

que des documents de toute première valeur, et absolument indiscutables; nous ne pouvons pas l'admettre là où l'ivraie se trouve mêlée avec le bon grain, là où, sur la seule autorité de deux auteurs de seconde main des XVIIIe et XIXe siècles, qui ne fournissent pas de références, est acceptée sans la moindre réserve la réalité d'un voyage remontant au début du XVIe siècle[1]; là encore où, alors que le plus moderne des deux auteurs dont nous venons de parler date de 1510 le premier établissement des Portugais à Madagascar, nous trouvons adoptée un peu plus loin sans discussion, sur la foi d'un auteur de la même époque, mais beaucoup moins bien informé, la date approximative de 1528 pour le même fait[2]. Ces exemples, qu'il serait facile de multiplier[3], suffisent à montrer quelle est la partie insuffisante du volume; n'allez y chercher, même pour les auteurs français, de renseignements détaillés ni sur les manuscrits, ni sur les éditions, ni sur l'établissement du texte, car ce sont là des sujets

[1] Le P. Lafitau et Henry Major sont en effet les deux seules autorités dont MM. Alfred et Guillaume Grandidier citent des fragments relatifs au voyage de Juan Serrano à Madagascar en 1510 (*Ouvrages anciens*, t. I, p. 50-51); et, sur la seule affirmation, dénuée de tout renvoi aux sources, de Major, la carte itinéraire de la page 48 *bis* mentionne l'établissement d'un comptoir aux environs de la presqu'île de Fort-Dauphin par ce Portugais à la même date de 1510.

[2] Cf. le titre du fragment cité aux p. 62-63 : « *Premier* établissement européen à Madagascar (*vers 1528*). » Ce passage du tome IX des *Mémoires de la Congrégation de la Mission* nous semble directement inspiré du fragment de Flacourt cité immédiatement avant (p. 60-62); il eût été bon de l'indiquer, et aussi de montrer quelle contradiction existe entre ce texte du XIXe siècle, et celui, aussi récent d'ailleurs, de la page 51.

[3] De qui est la « première relation » de l'atterrissage des Français à Madagascar citée à la page 95? Il serait utile de le dire. Non moins utiles eussent été quelques indications précises sur les différences existant entre les deux textes du *Discours de la Navigation de Jean et Raoul Parmentier* publiés par MM. Ch. Schéfer et Pierre Margry; la note 2 de la page 76 nous semble insuffisante à cet égard. — Alors que l'expédition de Peyrot Montluc est datée, dans le titre donné p. 93, des environs de 1545, elle est indiquée dans le texte de la page 94 à sa date exacte (1566). Là encore, il eût été opportun de noter qu'*aucun* auteur du XVIe siècle n'indique Madagascar comme ayant été le but de l'expédition; La Popelinière se borne à dire que Montluc « estoit en délibérations de veoir l'Afrique jusques au fond » (*Histoire françoise de nostre temps*, VI, XXIII, p. 452), et de Thou écrit simplement : « Hujus consilium erat ad Guineam vela facere, et Manicongi, Mozambicae, Quiloae, Melindae signa lustrare » (*Thuani Historiarum sui temporis tomus secundus*, liv. XLI. Paris, 1606, p. 440). Ces deux auteurs sont ceux qui ont parlé avec le plus de précision des projets de Montluc; est-il vraiment possible de conclure de là qu'il aurait songé à Madagascar? — Notons d'autre part (à la page 45) une simple mention du passage de l'*Epistola serenissimi Regis Portugalensium ad Julium papam* du 25 septembre 1507 dans lequel le roi de Portugal Manoël le Fortuné annonce au pape Jules II la découverte de l'île de Saint-Laurent.

dont se préoccupent seuls les érudits, mais dont se soucie fort peu le commun des lecteurs !

III. En quelque haute estime que nous pussions tenir le travail de MM. Alfred et Guillaume Grandidier, et quelque pénible que cette tâche pût être pour nous, nous avions le devoir, dès le début de cette étude, de montrer à quelles regrettables conséquences le point de départ adopté par le Comité de Madagascar avait amené les deux savants auteurs du tome I des *Ouvrages anciens.* Nous n'en sommes maintenant que plus à l'aise pour louer comme il convient un effort très considérable et très méritoire, et pour souhaiter que MM. Alfred et Guillaume Grandidier trouvent des imitateurs. Quelle mine véritablement inépuisable de renseignements constitue en effet ce premier volume! et quelle accumulation d'informations précises et de faits de toute espèce! S'agit-il de savoir quelle œuvre d'exploitation et de colonisation les Portugais ont faite à Madagascar au XVI^e^ siècle, quelles furent les premières navigations françaises, anglaises et hollandaises dans ces parages, ou encore quelles descriptions de l'île de Saint-Laurent furent publiées entre 1500 et 1613 par des géographes européens, le premier volume des *Ouvrages anciens* contient tous les documents nécessaires pour répondre à ces questions. Sur l'histoire de la colonisation, l'histoire des sciences, celle des missions catholiques, celle du commerce, il est possible d'y relever une foule d'indications intéressantes; mais c'est surtout au point de vue de l'ethnographie, et plus encore au point de vue de l'histoire de la géographie et des voyages qu'il convient de le consulter. Mû par un sentiment de délicatesse et de modestie auquel il est juste de rendre hommage, M. Alfred Grandidier s'est abstenu, dans la trop brève introduction qui ouvre le volume, de faire ressortir ces résultats de son consciencieux travail; essayons de le faire à sa place, et tâchons, en prenant pour base les textes mêmes réunis par lui, de préciser certains points de l'histoire de Madagascar au XVI^e^ siècle.

IV. Le premier voyageur européen auquel on puisse attribuer, avec une vraisemblance toute proche de la certitude, la connaissance de Madagascar, est le Portugais Pierre de Covilham. Chargé par le roi Jean II de faire une enquête sur la route à suivre pour gagner les pays où croissent les épices, de savoir où résidait le Prêtre-Jean et d'où provenaient la cannelle, le poivre et les autres sortes de produits du même genre dont les Vénitiens faisaient, après les avoir reçus des Arabes, un commerce si lucratif, ce gentilhomme visita l'Égypte, puis l'Inde, d'où il gagna la

côte orientale d'Afrique qu'il longea de Zeila à Sofala. C'est en ce dernier port qu'il apprit l'existence, non pas, comme le rapporte Nicolas de Grouchy d'après Fernando Lopes de Castanheda, « de la grande isle de Saint-Laurent, que les Maures appellent isle de la Lune », mais plutôt, — comme l'a naguère démontré de façon victorieuse M. Alfred Grandidier[1], — d'un groupe d'îles désigné par les Arabes sous le nom général de *Ko-Moro* et qui englobait, en même temps que les îles volcaniques des Comores, la Grande Terre de Madagascar.

Les lettres de Covilham ont-elles permis aux Portugais de soupçonner, dans les dernières années du xve siècle, l'existence d'une île considérable dans la partie de l'Océan Indien la plus rapprochée de l'Afrique? Rien ne le prouve, et aucun texte n'autorise à le penser. En tout cas, il semble bien que les renseignements transmis à ce sujet à la cour de Lisbonne par Covilham fussent encore demeurés un secret d'État lorsque, un peu plus tard, des navigateurs de la même nationalité ont vu les côtes de Madagascar et y ont atterri. Pendant longtemps, on a cru devoir faire honneur à l'amiral Fernan Soares de la découverte de la grande île en 1506; une lecture attentive des historiens portugais du xvie siècle a permis à M. Alfred Grandidier de rectifier cette erreur, et de démontrer que, dès le milieu de l'année 1500, la côte orientale a été longée par un des compagnons de Pedralvares Cabral, Diogo Dias. Séparé le 23 mai par une tempête des autres bâtiments de la flotte portugaise, le navire dirigé par ce capitaine passa dans l'Est d'une terre à laquelle fut imposée le nom de Saint-Laurent, suivant un usage constant de l'époque, parce qu'elle avait été découverte le jour de la fête de ce saint, c'est-à-dire le 10 août. Diogo Dias crut d'abord, raconte Gaspar Correa[2], « qu'il suivait la côte de Mozambique; mais ayant longé cette terre avec une vigie dans les mâts et étant arrivé à sa pointe septentrionale, il reconnut que c'était une île. Il aborda alors à un port qui était bien abrité des vents du large[3], et il fit mettre la chaloupe à la mer; il trouva en ce lieu de la bonne eau et beaucoup d'excellents poissons, mais pas un seul indigène ne se montra. Il envoya à la découverte un condamné

(1) *Histoire de la géographie de Madagascar*, 2e tirage, notes 3 et *a* de la page 15 et note *a* de la page 38.

(2) *Lendas da India*, t. I, p. 153-154. Cf. *Ouvrages anciens*, t. I p. 3-5.

(3) Ce port pourrait être, selon M. Alfred Grandidier, soit la baie d'Ambavanibé, soit celle d'Amponkarana, situées l'une au Nord, l'autre au Sud du cap Voailava. — Cf. l'itinéraire approximatif de Diogo Dias sur la carte des navigations des Portugais autour de Madagascar de 1500 à 1506 (*Ouvrages anciens*, t. I, p. 2 *bis*).

qui était à bord, car le roi de Portugal faisait mettre dans tous les navires quelques criminels destinés à être jetés à l'aventure sur les terres inconnues et pouvant obtenir leur grâce en récompense de leurs services. Cet émissaire entra dans la brousse et trouva quelques paillottes habitées par des noirs tout nus, avec lesquels il communiqua par signes et qui ne lui firent aucun mal. Il revint au navire accompagné de quelques-uns d'entre eux, qui vendirent des poules, des ignames et des fruits sauvages bons à manger, en échange de couteaux, de haches, d'ustensiles divers en fer, de chapelets de couleurs variées, de grelots et de miroirs. Les Portugais, qui se trouvaient fort bien dans ce port, y restèrent un certain temps; mais la fièvre ayant commencé de sévir et quelques-uns des matelots étant morts, ils partirent et firent force voiles, dans l'intention de gagner Mozambique. Ils atterrirent au Nord de Malindi (ajoute Gaspar Correa), et ne sachant où ils étaient, ils suivirent la côte, doublèrent le cap Guardafui et jetèrent l'ancre devant la ville de Berbera[1]. »

Il convenait de reproduire intégralement ce texte du secrétaire d'Alfonso d'Albuquerque, car il montre combien est fondée la rectification faite dès 1884 par M. Alfred Grandidier. Tous les traits du récit se corroborent les uns les autres et fournissent la preuve que, jusqu'au mois d'août de l'an 1500, les Européens ne connaissaient véritablement ni la terre que nous appelons aujourd'hui Madagascar, ni la partie du littoral africain située au Nord de Malindi. Quoi de plus remarquable, à cet égard, que l'erreur dans laquelle est tombé d'abord le capitaine portugais, prenant la côte orientale de Madagascar pour celle du Mozambique[2], et que le désarroi dans lequel il s'est trouvé un peu plus tard, quand, après avoir quitté l'extrémité septentrionale de l'île qu'il venait de découvrir, il atteignit la côte orientale d'Afrique en un point où les Portugais ne l'avaient pas encore visitée? « Il ne savait où il était », rapporte Correa, et c'est pourquoi il prit le sage parti de longer la terre jusqu'à ce qu'il atteignît un endroit connu, d'où il pût reprendre avec certitude sa route vers l'Inde. Voilà comment Diogo Dias, après avoir, sans la chercher,

(1) M. Grandidier a résumé ici le texte de Correa; le voici intégralement : « E correrão a costa buscando Moçambique polos sinaes que trazia o piloto no regimento, e correrão tanto que passárão por Çacotora, e forão ter no cabo de Guardafú, que nom sabião onde estavão, e forão correndo ao longo delle polo estreito dentro até chegar á cidade de Barbora, que he de forá das portas do estreito pera a parte da terra do Preste. » (*Lendas da India*, t. I, 1re partie, p. 154.)

(2) « Crendo que era a costa de Moçambique », dit le texte de Correa (*ibid.*).

découvert l'île de Madagascar, a, sans le vouloir, achevé la reconnaissance du littoral africain de l'Océan Indien entre Mélinde, le cap Guardafui et Berbera.

Ce sont là des titres qui auraient dû appeler sur le voyage de ce capitaine portugais l'attention des historiens de la géographie. Chose curieuse! Gaspar Correa est le seul auteur qui en ait parlé au XVI^e siècle[1], et depuis le moment où son manuscrit a été publié[2] jusqu'à M. Alfred Grandidier, personne n'a remarqué l'importance de ce passage des *Lendas da India*. D'autres documents en attestent cependant la complète exactitude : les célèbres planisphères de Cantino et de Canerio, tous deux de l'année 1502, figurent déjà à la place qui convient l'île de Saint-Laurent, qu'ils appellent *Comorbimam*[3]. Ni la parfaite concordance de ces cartes avec le texte si précis de Gaspar Correa, ni les différentes études publiées sur ce sujet par M. Alfred Grandidier[4], n'ont cependant suffi pour amener les historiens à rendre à Diogo Dias la justice qui lui est due; tout récemment encore, un auteur portugais, qui professe cependant pour Gaspar Correa la plus haute estime, n'écrivait-il pas que « Tristao da Cunha, en route pour Socotora. . . avec mission d'y construire un fort, découvrit l'île de Madagascar », en 1506?[5] Espérons que, grâce au tome I des *Ouvrages anciens*, personne ne contestera plus le mérite, — ou plutôt, puisque cette découverte est due au hasard d'une tempête, la bonne fortune — d'avoir, dès le 10 août 1500, découvert l'île de Saint-Laurent.

V. Nous aurions plaisir à étudier, à l'aide des documents réunis par MM. Alfred et Guillaume Grandidier dans le tome I des *Ouvrages anciens*, comment les navigateurs portugais du début du XVI^e siècle ont

(1) L'auteur de l'*Historia do descobrimento e primeiras conquistas da India*, datant de 1516, n'en souffle pas mot, comme le fait très justement remarquer M. Alfred Grandidier (*Ouvrages anciens*, note 1 de la page 5).

(2) Les *Lendas da India* n'ont été publiées qu'en 1858 par les soins de l'Académie des Sciences de Lisbonne.

(3) La carte de Cantino est reproduite dans le tome I des *Ouvrages anciens* (p. 4 *bis*). Elle figure, ainsi que celle de Canerio, dans l'Atlas de l'*Histoire de la géographie de Madagascar* (pl. V^a et V^b).

(4) *Les cartes de Madagascar depuis le moyen âge jusqu'à nos jours* (*C. R. Acad. des Sciences*, t. 98, 3 mars 1884, p. 552-555); *Histoire de la géographie de Madagascar* (2^e tirage, 1892), p. 36; *Sur la date de la découverte de l'île de Madagascar* (*Bull. Comité de Madagascar*, 5 novembre 1898, p. 529-531), etc.

(5) D. Maria Telles da Gama, *Le Comte-Amiral D. Vasco da Gama* (Paris, 1902, in-4°), p. 61. — Cf., sur Gaspar Correa, la note 3 de la page 9 du même ouvrage; l'auteur déclare « avoir puisé dans son travail une grande partie de ses meilleures notes ».

continué la reconnaissance des côtes de Madagascar commencée par Diogo Dias, et à déterminer, — autant que la chose est possible en l'absence de textes suffisamment détaillés, — quelle fut, à cet égard, l'œuvre géographique d'Alfonso de Albuquerque, de Diogo Fernandes Peteira, de Fernan Soares, de Tristan da Cunha et de ses compagnons, de Diogo Lopes de Sequeira, d'autres encore[1]. Grâce aux efforts de ces hardis marins, les contours de l'île de Saint-Laurent n'ont pas tardé à être assez exactement connus dans leurs grandes lignes, comme en fournit la preuve, dès l'année 1517, la carte exécutée à Séville pour quelque personnage princier par le pilote portugais Pedro Reinel[2]. Non seulement la position donnée à Madagascar par le cartographe est bonne, mais les contours de la grande île sont dessinés avec une exactitude suffisante pour que, durant deux siècles et demi, il n'ait été besoin de leur faire subir aucune modification vraiment sérieuse[3].

À cette reconnaissance des côtes s'est d'ailleurs bornée, là comme dans presque toutes les autres parties de l'Océan Indien, l'œuvre géographique des Portugais; ceux mêmes de leurs navigateurs qui ont débarqué à Madagascar au XVIe siècle sont exclusivement restés sur le littoral, et ne se sont pour ainsi dire pas avancés dans les terres, laissant aux voyageurs et aux colons des siècles suivants le soin d'exécuter l'exploration de l'intérieur et l'étude détaillée du pays. Beaucoup plus restreinte encore y fut, à la même époque, leur œuvre coloniale.

C'est en l'année 1514 que des documents d'une authenticité indéniable font pour la première fois mention d'une tentative d'établissement durable des Portugais sur les côtes de Madagascar. À cette date, deux navires commandés, l'un par Luis Figueira, l'autre par Pedreanes, surnommé le Français, quittèrent l'Europe avec la mission « d'explorer l'île de Saint-Laurent et d'y installer, pour y faire commerce du gingembre, une factorerie à Matitanana ». Luis Figueira, qui précéda Pedreanes en cet endroit, exécuta fidèlement les instructions du roi Manoël le Fortuné; arrivé à Matitanana, il y construisit un fortin dans lequel il séjourna pendant six mois, s'étant laissé persuader par les habitants

[1] M. Alfred Grandidier a déjà traité ce sujet dans son *Histoire de la découverte de l'île de Madagascar par les Portugais pendant le XVIe siècle* (*Revue de Madagascar*, 10 janvier 1902, p. 34-54).

[2] Cette carte se trouve dans l'atlas de l'*Histoire de la géographie de Madagascar*, pl. VI. — Voir, sur cette carte remarquable, dans les *Études historiques et géographiques* du Dr E.-T. Hamy, le mémoire intitulé *L'œuvre géographique des Reinel et la découverte des Moluques* (p. 145-177).

[3] *Histoire de la géographie de Madagascar* (2e tirage, 1892), p. 39.

d'attendre l'époque de la récolte du gingembre. Mais à la suite d'une attaque des indigènes, désireux de s'emparer des marchandises qu'il avait apportées pour faire le commerce, il abandonna le poste qu'il avait fondé, et où Pedreanes n'était pas venu le rejoindre[1].

Luis Figueira recueillit-il, durant son court séjour à Matitanana, des renseignements précis sur les richesses de cette partie de Madagascar et sur la possibilité d'y faire un fructueux commerce? La chose paraît très vraisemblable. Le grand monarque colonisateur que fut D. Manoël ne perdit en effet jamais de vue, depuis 1514, ce point de l'île de Saint-Laurent; en 1521, quelques mois à peine avant sa mort, il faisait partir deux navires avec ordre de fonder à Matitanana un comptoir et une forteresse, « à cause du gingembre que produisait le pays », raconte Barros[2]; « à cause, dit Castanheda[3], des renseignements qu'on lui avait fournis sur sa richesse en argent et en gingembre, et aussi afin que les navires venant d'Europe pussent y faire de l'eau et gagner l'Inde en passant à l'Est de l'île, cette route étant plus sûre que celle par le canal de Mozambique ». L'expédition avait été très soigneusement préparée; tous les matériaux (pierres, chaux, etc.) et tous les ouvriers nécessaires à la construction d'un établissement, les soldats destinés à le garder, et sans doute aussi les marchands chargés de l'exploitation du comptoir avaient été réunis sous l'autorité de Jean de Faria et de Henrique Pereira, désignés par le roi, l'un comme commandant, l'autre comme chef des traites du futur établissement portugais[4]. Cependant, par suite de multiples circonstances défavorables, dont la plus importante fut la mort du roi Manoël, cette seconde tentative ne donna pas le moindre résultat.

Il faut descendre trente ans plus bas, et gagner la seconde moitié du XVI^e siècle pour trouver, dans les récits des historiens portugais, mention de nouveaux projets d'occupation de quelques points de l'île de Saint-Laurent[5]. À la suite de quelles circonstances l'attention de la cour de

[1] Barros. *Da Asia*, décade III, livre I, ch. I.

[2] *Da Asia*, décade III, liv. VII, ch. I : « por razão do gẽgivre q̃ ali avia. » (Édit. de 1628, fol. 171 v°.)

[3] *Historia dos descobrimentos portugueses*, liv. V, ch. LXXIX : « por enformação que avia nela mujta prata t gingibre q̃ esperava daver : t tambẽ pera que as naos da carga da especiaria indopera a India fazerẽ ali agoada t irẽ por fora da ilha de Sam Lourẽço q̃ era mais segura navegação p a le passar a India que por Moçambique. » (Éd. de 1552, t. II, p. 192.)

[4] Barros. *Da Asia*, décade III, liv. VIII, ch. IV; cf. *ibid.*, liv. VII, ch. I. Voir aussi Castanheda, *op. cit.*, t. V, ch. LXXIX.

[5] Avant cette époque, vers l'année 1540, des naufragés portugais dont les tempêtes avaient jeté les navires à la côte s'étaient groupés dans le Sud de Madagascar, sous la conduite d'un haut

Lisbonne fut-elle rappelée sur la grande terre baignée de tous les côtés par l'Océan Indien, et comment Jean III fut-il, comme naguère son père Manoël, amené, dans les derniers mois de sa vie, à vouloir s'établir solidement à Madagascar, il est impossible de le dire. Il est certain, dans tous les cas, que ce souverain ordonna en 1556 à Francisco Barreto, alors vice-roi de l'Inde, d'envoyer une personne de confiance explorer les ports de l'île de Saint-Laurent, et qu'il recommanda en même temps à ses agents de vivre en bonne amitié avec les chefs de la côte, de nouer avec eux des relations commerciales et de se renseigner sur la possibilité de convertir les indigènes à la foi chrétienne [1]; il n'est pas moins sûr que cet ordre fut partiellement exécuté. Dès le mois de janvier 1557, en effet, Balthazar Lobo de Sousa partait de Goa avec une caravelle et deux *fustas* (embarcations pouvant naviguer à la rame) et longeait la côte occidentale de Madagascar. Tandis que les *fustas* en reconnaissaient les ports, déterminaient soigneusement la position de chacun d'eux, exécutaient des sondages, Sousa lui-même demeurait avec la caravelle dans la baie de Mahajamba et y trafiquait avec les indigènes des pays voisins [2].

Y établit-il quelques postes? Il est assez difficile de le dire avec certitude. Peut-être convient-il de faire remonter à cette époque les établissements portugais dont les ruines subsistent encore dans le Nord-Ouest de l'île, dans les plaines du haut Sobirana en particulier. Si cette hypothèse est exacte, les Portugais ne purent pas faire longtemps usage de

personnage dont on ignore le nom, mais auquel on sait qu'ils ne parlaient qu'avec respect, et avaient construit au milieu de la rivière de Fanjahira, dans l'îlot du même nom (pays d'Anosy), un fort dont les ruines étaient encore debout au milieu du XVII^e siècle. Flacourt, qui les a vues à cette époque, parle en effet d'« une maison de pierre... dont les murailles subsistent encore » (*Histoire de la grande isle Madagascar,* édit. de 1658, p. 32) et qui ressemblait sans doute, en très petit, à ces forteresses portugaises de la côte orientale d'Afrique, de quelques-unes desquelles M. Justus Strandes a récemment publié de très intéressantes photographies (*Die Portugiesenzeit von Deutsch- und Englisch-Ostafrika.* Berlin, D. Reimer, 1899, in-8°. Cf. les planches des pages 63, 86, 254, 286 et le frontispice; voir aussi le plan de la citadelle de Mombaza, à la page 163). Quelques années après leur venue en cet endroit, au moment où ils célébraient, pour fêter l'inauguration de leur maison un tardif *Misanasana,* ces Portugais furent massacrés par les indigènes; seuls, cinq d'entre eux, préposés à la garde du fort, échappèrent à la mort et furent recueillis un peu plus tard, à une date indéterminée, par un bâtiment portugais qui les fit passer dans l'Inde. (Cf. les récits donnés par le P. Luiz Mariano dans la relation qu'a publiée le *Boletim da Socied. de Geogr. da Lisboa,* t. VII, 1887, p. 339-340, et par Flacourt, *Histoire de la Grande isle Madagascar,* édit. de 1658, p. 32-33.)

[1] Diogo da Couto, *Asia portuguesa,* décade VII, liv. III, ch. VI.

[2] Diogo da Couto, *Asia portuguesa,* décade VII, liv. III, ch. V et VII.

ces comptoirs; aux environs de 1580 déjà, leurs marchands ne pouvaient plus descendre à terre pour trafiquer[1]; quelques années plus tard, une dernière tentative d'occupation d'un point du littoral septentrional, faite sur l'initiative du gouverneur de Mozambique, Jorge de Meneses, échouait complètement. Dès lors, tout au moins jusqu'à la fin du xvi[e] siècle, les Portugais ne cherchèrent plus à nouer des relations avec les indigènes de Madagascar.

Cette indifférence à l'égard de la grande île, l'union des deux empires coloniaux espagnol et portugais sous la domination de Philippe II ne suffit pas à l'expliquer. D'autres circonstances historiques nous paraissent faire beaucoup mieux comprendre pourquoi les Portugais n'ont jamais, dans le cours du xvi[e] siècle, fréquenté que d'une manière intermittente les côtes de Madagascar : les naturels du pays, loin de les accueillir avec faveur, n'ont pas cessé de leur opposer une résistance opiniâtre, et fort grande semble avoir été la difficulté qu'éprouvèrent ces conquérants avides à s'y procurer rapidement et en abondance ces métaux précieux qu'ils pouvaient par contre très facilement, — l'or tout au moins, — se procurer, ainsi que l'ivoire, sur la côte voisine de Mozambique, — au Cuama, comme on disait alors, — où les apportaient de l'intérieur les indigènes du Manica, du Monomatapa, etc. Telles sont les véritables raisons pour lesquelles, — la manière même dont ils entendaient la colonisation y aidant, — les Portugais ne tardèrent pas à détourner les yeux de Madagascar, où, en définitive (les textes réunis dans le premier volume des *Ouvrages anciens* en fournissent la preuve), leur œuvre coloniale et commerciale a été absolument nulle.

VI. A d'autres points de vue, nous aurions encore, dans le livre que viennent de publier MM. A. et G. Grandidier, bien des faits dignes de remarque à relever et à commenter, mais nous croyons en avoir assez dit pour montrer la valeur, l'intérêt scientifique et l'opportunité de l'œuvre entreprise par le Comité de Madagascar. En dépit des réserves que nous avons dû formuler au début de ce travail, en dépit de quelques lacunes, la *Collection des Ouvrages anciens* est, au total, digne de tous les éloges; elle est digne aussi, — comme le fait remarquer dans un bref avant-propos M. J. Charles-Roux, — d'être proposée en exemple aux nom-

[1] «Cum quorum [incolarum] tamen aliquibus commercantur Lusitani *in ipso mari*, aut in portibus, *saltem terram non attingentes*, merces suas succino, cera, argento, auro, aere aliisque rebus commutando.» (Édouard Lopez, *Regnum Congo, hoc est vera descriptio regni Africani, quod Congus appellatar*, 2[e] partie, ch. IX, dans la *Prima pars Indiae Orientalis* des frères de Bry, p. 56.)

breuses sociétés coloniales qui se sont, depuis une douzaine d'années, constituées en France pour l'étude de nos possessions d'outre-mer. Pour les historiens de notre passé colonial, c'est mieux qu'un bon livre, c'est une bonne action.

Henri FROIDEVAUX.

LIVRES NOUVEAUX.

V. Gardthausen, *Sammlungen und Cataloge griechischer Handschriften*, 3e cahier du *Byzantinisches Archiv*, Leipzig, Teubner, 1903, viii-96 p., in-8°.

L'intérêt exceptionnel qui s'attache à la découverte merveilleuse des papyrus d'Égypte, depuis une quinzaine d'années, ne doit pas faire oublier l'étude méthodique des collections et catalogues de manuscrits grecs proprement dits : dans ce domaine même, en dépit de recherches plusieurs fois séculaires, il y a toujours à explorer et à trouver. Si le fonds des bibliothèques publiques est en général bien connu, et désormais protégé contre les hasards de la fortune, combien de documents encore risquent ailleurs de s'égarer et de se perdre! Sans parler même des plus petites collections privées et de ces pièces isolées qui échappent presque forcément à tout contrôle, que de volumes encore insuffisamment gardés dans des archives en désordre! C'est donc faire une œuvre toujours utile que de dresser l'inventaire de nos richesses manuscrites, et de fournir ainsi aux savants l'occasion de contrôler par eux-mêmes l'exactitude des catalogues. Tel est le but que s'est proposé M. V. Gardthausen, en développant dans une centaine de pages la liste qu'il avait donnée naguère, en dix pages, dans sa *Paléographie grecque* (1879). L'ordre adopté est naturellement géographique : il comporte une division en seize États, à savoir : Portugal, Espagne, France, Belgique et Hollande, Suisse, Italie, Angleterre, Allemagne, Autriche-Hongrie, Norvège, Danemark, Suède, Russie, Roumanie, Grèce, Turquie. Dans chacun de ces États, M. Gardthausen a trouvé des bibliothécaires empressés à lui signaler les catalogues, anciens et modernes, les plus complets; souvent même, ces correspondants bénévoles ont ajouté au simple titre des catalogues un renseignement précieux sur l'origine ou la destinée ultérieure des manuscrits. Grâce à ces bienveillants concours, l'auteur a réussi à composer pour les travailleurs un répertoire des plus utiles. Il reste à souhaiter que chaque dépôt, surtout parmi les moins considérables et les moins célèbres, rencontre désormais un explorateur patient, capable de préciser, et de corriger en bien des cas, des notices encore trop souvent incomplètes. Am. H.

État général par fonds des Archives départementales. Ancien régime et période révolutionnaire. Grand in-4°, xii-946 pages. — Paris, Alph. Picard et fils, 1903.

Le Service des archives a pris en France, dans la seconde moitié du dernier siècle, un développement qui correspond au progrès des études historiques, et qui, en assurant la conservation et la mise en ordre des documents, facilite tous les genres de recherches. Autant les dépôts formés dans les préfectures depuis les événements révolutionnaires avaient été, sauf de rares exceptions, laissés dans un lamentable état d'abandon jusqu'à 1840 ou environ, autant, depuis cette date, ils

ont excité la sollicitude de l'administration supérieure et de la plupart des conseils généraux. La direction et la haute surveillance du travail ont été confiées à une commission spéciale, créée le 6 mai 1841, et l'École des chartes a fourni un personnel actif et compétent, qui s'est courageusement dévoué à une œuvre souvent ingrate et parfois bien mal appréciée par ceux qui devaient l'encourager.

Les judicieuses mesures prescrites par la circulaire ministérielle du 24 avril 1841 avaient déjà donné des résultats satisfaisants à la fin du règne de Louis-Philippe, et la Commission des archives avait dès lors pu réunir les éléments d'un état général des dépôts départementaux, qui lui permit de publier, en 1847, un *Catalogue général des Cartulaires des Archives départementales* (in-4°, de VIII et 285 pages), et, en 1848, un *Tableau général par fonds des Archives départementales antérieures à 1790* (in-4°, de IV et 354 p.).

Le gouvernement impérial décida, en 1854, la rédaction et un peu plus tard la publication d'inventaires sommaires, qui devaient embrasser successivement toutes les séries des dépôts. Le succès de cette excellente mesure faillit être compromis par la précipitation avec laquelle elle fut entreprise et surtout par l'ineptie de certains employés du Ministère de l'Intérieur; mais, après quelques années de tâtonnements, les prescriptions ministérielles finirent par être intelligemment comprises. Les efforts d'un demi-siècle nous ont conduits à des résultats qui, dans la plupart des départements, ont dépassé toutes les espérances; l'ancien Directeur des archives, M. Servois, a pu le constater dans un rapport auquel on ne saurait donner trop d'éloges, et qui est à la fois le compte rendu de ce qui a été fait et le programme de ce qui reste à faire [1]. La collection des inventaires sommaires se compose aujourd'hui de plus de trois cents volumes ou fascicules in-quarto. Elle est cependant encore bien loin d'être complète et c'est à peine si la génération actuelle en verra l'achèvement, surtout si les parties reconnues défectueuses doivent être reprises en sous-œuvre pour être mises en harmonie avec les exigences dont l'expérience a démontré la légitimité.

Les dimensions de la collection des inventaires sommaires et les lacunes qu'elle présentera encore pendant de longues années rendaient indispensable la publication d'un état général pour remplacer les deux volumes publiés en 1847 et 1848 par la Commission des archives. Nous devons applaudir à l'apparition de l'*État général*, qui était impatiemment attendu depuis déjà bien des années et qui fait grand honneur à M. Déjean, Directeur des archives, et aux archivistes qui en ont élaboré les matériaux. Nous trouvons là, sous une forme très claire, la situation actuelle des archives de chaque département. Tous les fonds y sont indiqués de façon à renseigner les travailleurs sur la composition matérielle de chacun d'eux, sur la date de l'ensemble des documents qu'ils renferment et sur les morceaux les plus dignes de fixer l'attention. L'état d'avancement des travaux de classement et de rédaction ou de publication des inventaires y est enregistré avec une rigoureuse exactitude.

Les recherches à faire dans cette masse énorme de renseignements sont facilitées par une table, dans laquelle M. Mirot, archiviste aux Archives nationales, a relevé tous les noms de localités, de personnes, de familles et d'institutions. Elle ne com-

[1] *Rapport au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sur l'administration des Archives nationales, départementales, communales et hospitalières, suivi de l'état des inventaires des Archives nationales, départementales, communales et hospitalières.* Paris, Imprimerie nationale, 1902, grand in-8° LXIV et 89 p.

prend pas moins de 28,000 lignes de texte en très petits caractères; l'étendue en est le moindre mérite.

Le seul regret qu'on éprouve en parcourant ce beau volume, c'est de n'y rencontrer que très accidentellement des indications sur les parties de fonds d'archives conservées en dehors des préfectures. Il y aurait de ce côté un supplément considérable à préparer, pour porter à la connaissance du public l'existence de pièces d'archives qui, par leur origine première, rentrent dans les cadres des archives départementales et qui se trouvent ailleurs. On ne saurait, à coup sûr, imiter chez nous le travail que le Service des archives du Gouvernement britannique a entrepris sur les archives privées du pays et qui se poursuit avec beaucoup d'activité, comme l'attestent les résultats consignés dans 17 volumes ou fascicules in-folio et 84 volumes ou fascicules in-octavo [1]. Nous nous contenterions d'indications et de notices très sommaires, que la plupart des archivistes départementaux seraient dès maintenant en mesure de fournir et qui rendraient les plus grands services. Ce serait un excellent complément de l'*État général* qui vient d'être mis en distribution. L. D.

A. Gazier, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris. — *Mélanges de littérature et d'histoire*, 1 vol. in-12, par Armand Colin, 1901.

M. Gazier est un de ces travailleurs désintéressés qui consentent trop rarement à faire part au public des recherches qu'ils poursuivent avec une patience et une conscience infatigables. Mais cette discrétion, rare, empêche le public de savoir ce que savent bien tous ceux qui, en France ou à l'étranger, s'occupent de l'histoire de la littérature française et de l'esprit français : c'est que M. Gazier est un des hommes qui connaissent le mieux les trois derniers siècles de l'Ancien Régime. Ceux-là ne seront pas surpris que, dans le volume que M. Gazier se laisse « arracher » aujourd'hui, plusieurs articles se rattachent plus ou moins directement à ce Port-Royal, qui lui est familier jusque dans les recoins. L'intime connaissance qu'il en a lui a permis, plus d'une fois, de jeter une lumière précieuse sur l'histoire de la littérature classique, si malaisée à comprendre (*Pavillon*, *Molière et le prince de Conti : Essai sur l'histoire littéraire de Tartuffe*; *Racine et Port-Royal*, etc.). Citons, dans le même sens, un bien curieux travail sur *Une femme anachorète au* XVII*e siècle*, *Jeanne de Caylus*. — Mais d'autres études (*Voltaire et l'abbé de Prades*, *Rollin et l'Université*, *l'Anarchie spontanée en 1789*) semblent nous promettre que M. Gazier ne perd pas de vue cette histoire du gallicanisme et du jansénisme au XVIIIe siècle que nous doit en quelque sorte l'auteur des *Études sur l'histoire religieuse de la Révolution française*. Le présent volume se termine par un essai, plutôt historique que dogmatique, sur la *Réforme de l'orthographe en France*. A. R.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

Élection au Conseil supérieur de l'Instruction publique. L'Académie des Beaux-Arts avait, dans sa séance du 7 novembre, désigné M. Roujon comme membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique. L'Institut a, dans sa séance extraordinaire du 24 novembre, ratifié cette désignation.

[1] Chacun de ces volumes a pour titre : *Historical manuscripts Commission. Report on the manuscripts of... Presented to Parliament by command of his Majesty.*

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Séance publique annuelle. L'Académie a tenu sa séance publique annuelle le jeudi 26 novembre 1903, sous la présidence de M. Thureau-Dangin, directeur.

M. Gaston Boissier, secrétaire perpétuel, a donné lecture de son rapport sur les concours de 1903.

M. le Directeur a ensuite lu son discours sur les prix de vertu.

La séance s'est terminée par la lecture de fragments de la pièce de vers qui a remporté le prix de poésie : *Victor Hugo*, par Léonce Depont.

Dictionnaire. Continuant le travail de préparation de la huitième édition du *Dictionnaire de l'usage*, l'Académie a étudié les mots compris entre *Concessionnaire* et *Concurrent*.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Séance publique annuelle. L'Académie a tenu sa séance publique annuelle le vendredi 13 novembre 1903, sous la présidence de M. Georges Perrot.

M. le Président a ouvert la séance par un discours dans lequel il a rendu hommage à la mémoire des confrères disparus, salué l'arrivée de ceux qui ont été récemment élus, puis annoncé les prix décernés en 1903, et exposé les résultats des travaux des membres des Écoles françaises d'Athènes, de Rome et d'Extrême-Orient.

Il a ensuite été donné lecture des deux notices suivantes :

Centenaire de l'élection de Quatremère de Quincy à l'Institut (*classe d'histoire et de littérature anciennes*) *le 16 février 1804.* Notice supplémentaire sur sa vie et ses travaux par son successeur immédiat, M. Henri Wallon, secrétaire perpétuel.

La morale et la cité dans les poésies de Solon, par M. Maurice Croiset.

Nécrologie. L'Académie a éprouvé la perte de M. Théodore Mommsen, associé étranger, décédé à Charlottenburg près Berlin, le 1er novembre 1903.

Théodore Mommsen était né à Garding (Schleswig), le 30 novembre 1817. Après avoir fait ses études à l'Université de Kiel, il fut pendant trois ans envoyé en mission par l'Académie des Sciences de Berlin en Italie et en France. Il fut nommé professeur successivement aux Universités de Zurich en 1852, de Breslau en 1854, et enfin de Berlin en 1858. On sait combien étendue et variée est son œuvre scientifique, dont la *Römische Geschichte*, le *Römisches Staatsrecht* et le *Corpus inscriptionum latinarum* constituent les principaux monuments. Il avait été élu associé étranger de l'Académie en 1895[1].

Commissions. L'Académie a nommé dans sa séance du 27 novembre deux commissions chargées de dresser des listes de candidats aux places vacantes de correspondants nationaux et de correspondants étrangers. La première commission est composée de MM. Delisle, G. Boissier, Collignon et Babelon. La seconde commission est composée de MM. Bréal, Héron de Villefosse, Barth et Leger.

Présentation. L'Académie a été invitée par M. le Ministre de l'Instruction publique

[1] M. Adolphe Harnarck a prononcé une allocution aux obsèques de Mommsen : *Rede bei der Begräbnisfeier Theodor Mommsens am 5. November 1903 in der Kaiser Wilhelm Gedächtnis-Kirche gehalten von Adolf Harnack.* 1 broch. in-8°, Leipzig, J. C. Hinrich, 1903.

et des Beaux-Arts à lui présenter une liste de deux candidats à la chaire de langue et littérature françaises du moyen âge, au Collège de France, vacante par suite du décès de M. G. Paris. Dans sa séance du 27 novembre, l'Académie a présenté en première ligne M. Bédier, et en deuxième ligne, M. Jeanroy.

Communications. 6 novembre. M. Clermont-Ganneau communique de la part du P. Prosper, de l'ordre franciscain de Jérusalem, un groupe d'inscriptions, parmi lesquelles il faut surtout signaler des fragments d'une inscription romaine de dimension monumentale, découverte aux portes mêmes de Jérusalem. C'est une dédicace à l'empereur Hadrien, fondateur de la Jérusalem nouvelle, Ælia Capitolina, avec la mention de trois des légions qui écrasèrent la terrible insurrection dirigée par Barcocheba.

— M. Edmond Pottier donne lecture d'une lettre de M. Perdrizet, relative à un monument trouvé à Phaestos (Crète) et publié par MM. Halbherr et Savignoni dans les *Monumenti antichi* de l'Académie des Lincei en 1903. C'est un relief sur un carafon de pierre, qui représente des soldats en troupe, armés de lances, conduits par un chef revêtu d'une cuirasse et précédés de chanteurs et de musiciens.

— M. Salomon Reinach montre et commente les photographies d'une statuette de bronze découverte à Veïes, qui a passé de la collection du comte Tyskiewicz dans celle de M. Edmond de Rothschild. Cette statuette reproduit un type sculptural d'Alexandre le Grand, analogue à celui d'*Alexandre à la lance* de Lysippe, mais qui en diffère par d'importantes particularités.

— M. Pottier continue la lecture de son mémoire sur la condition sociale des fabricants de vases dans l'antiquité.

20 novembre. M. Héron de Villefosse informe l'Académie du résultat des recherches du P. Germer Durand en Arabie. Le P. Germer Durand a reconnu la route romaine construite par Trajan entre Bostra et Philadelphie, section qui mettait en communication la Syrie et la Mer Rouge. Il a relevé les inscriptions encore inédites de près de soixante bornes milliaires, qui portent, comme à l'ordinaire, les noms de l'empereur régnant avec la date exacte de l'année de leur érection. On y lit en outre le nom du légat qui administrait la province d'Arabie à la même époque. Il faut encore mentionner une autre découverte fort importante, celle d'un milliaire intact portant les noms et tous les titres de Vaballath, fils de Zénobie (270-271 ap. J.-C.). Pour la première fois une inscription latine complète fournit la preuve officielle de la révolte de L. Julius Aurelius Septimius Vaballathus Athenodorus.

— M. Senart communique de la part de M. Finot, directeur de l'École française d'Extrême-Orient, la photographie d'une parure d'or découverte à My-Son, en Indo-Chine, par M. Parmentier. Ces objets, diadème, gorgerin, bracelets, sont certainement antérieurs au xe siècle.

— M. Noël Valois entretient l'Académie de l'ouvrage inédit de Marsile de Padoue, le célèbre hérétique du commencement du xive siècle. Cet ouvrage, intitulé *Defensor minor* et conservé à Oxford, forme le complément du fameux *Defensor pacis* où étaient posés les principes de la souveraineté du peuple, et de la subordination de l'Église à l'État laïque. M. Valois croit pouvoir dater ce nouvel ouvrage de 1328.

— M. Salomon Reinach annonce que M. Bruno Sauer, professeur à Giessen, a démontré que la tête provenant du Parthénon et appartenant à M. le marquis de

Laborde, à Paris, a fait partie du fronton oriental du Parthénon et que la statue de déesse que cette tête surmontait représentait Artémis.

27 novembre. M. Rodocanachi donne lecture d'un mémoire sur la « Formation des musées Capitolins ».

Prix Bordin de 1905. L'Académie a décidé que le prix extraordinaire biennal de la fondation Bordin serait décerné en 1905 au meilleur travail manuscrit sur la question suivante : *Examen critique des trois derniers livres du Miroir historial de Vincent de Beauvais, embrassant la période comprise entre les années 1153 et 1244.* Les manuscrits devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1^er^ janvier 1905.

Prix du Budget de 1906. La Commission, composée de MM. Barbier de Meynard, Barth, Sénart, Ph. Berger et Chavannes, a proposé à l'Académie, qui l'a accepté, le sujet suivant de concours : « Étudier une période de l'histoire ancienne du Japon. » L'ouvrage présenté à l'Académie devra être soit un mémoire suivi de la traduction de textes japonais tirés de la littérature historique, géographique ou épigraphique, soit la traduction d'un livre historique japonais accompagné d'un commentaire critique.

Dons. M. Homolle a informé l'Académie que M. le duc de Loubat avait fait don de 50,000 francs à l'École française d'Athènes pour continuer les fouilles de Délos, et que M. Goekoop avait fait don de 10,000 francs à la section néerlandaise de l'École française pour entreprendre des fouilles à Ithaque.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Élections. L'Académie a procédé le 23 novembre 1903 à l'élection d'un membre titulaire dans la section de géographie et navigation en remplacement de M. de Bussy, décédé.

La section présentait en première ligne M. Bertin, en deuxième ligne, *ex æquo* et par ordre alphabétique, MM. Caspari et Lallemand.

Au premier tour de scrutin, M. Bertin a été élu par 49 suffrages. M. Lallemand a obtenu 3 suffrages. Il y avait un bulletin blanc.

M. Louis-Émile Bertin a accompli toute sa carrière dans le corps du génie maritime. Il est actuellement directeur des constructions navales. Considérant le navire à la fois comme instrument de navigation et comme machine de combat, il a fait porter ses recherches sur la houle et le roulis, sur les navires à flottaison cellulaire, sur la stabilité des navires et sur les appareils moteurs.

— Dans sa séance du 16 novembre, l'Académie a élu M. Hill correspondant dans la section d'astronomie, en remplacement de M. Schiaparelli, élu associé étranger. M. George William Hill a publié dans les recueils scientifiques des États-Unis un grand nombre de travaux relatifs à l'astronomie lunaire et planétaire. L'Académie lui avait, en 1898, décerné le prix Damoiseau. M. Hill est associé étranger de la Société Royale de Londres.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Don. Madame Clamageran a fait don à l'Académie d'une somme de soixante mille francs, dont la rente sera chaque année délivrée au lauréat qui aura obtenu le second grand prix de composition musicale.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Élections. L'Académie a procédé, dans sa séance du 28 novembre, à l'élection d'un membre titulaire dans la section de morale, en remplacement de M. Théophile Roussel, décédé.

Au premier tour de scrutin, M. A. Ribot a été élu par 30 suffrages sur 33 votants. M. Alexandre Ribot a d'abord été inscrit au barreau de Paris; en 1875, il entra au Ministère de la Justice comme directeur des affaires criminelles, fonctions qu'il n'occupa pas plus de dix-huit mois. Il fut élu député de Boulogne-sur-Mer le 7 avril 1878, et depuis ne cessa pas, sauf pendant un court espace de temps, d'appartenir au Parlement. Il a été plusieurs fois ministre et deux fois président du Conseil. Récemment il a, en qualité de président de la Commission de l'enseignement, dirigé l'enquête sur la situation de l'enseignement secondaire.

— L'Académie a procédé, dans sa séance du 28 novembre 1903, à l'élection d'un membre libre en remplacement de M. Lefèvre-Pontalis, décédé.

La Commission mixte avait dressé la liste suivante de présentation : en première ligne, *ex æquo* et par ordre alphabétique, MM. Eugène d'Eichthal et L. Lefébure; en seconde ligne, M. Vidal de la Blache; en troisième ligne, MM. Robiquet et Du Bled. Au premier tour de scrutin M. d'Eichthal a obtenu 18 suffrages, M. Lefébure 16, M. Vidal de la Blache 8; au deuxième tour M. Lefébure a obtenu 21 suffrages, M. Eugène d'Eichthal 20, M. Vidal de la Blache 1; au troisième tour M. Lefébure a été élu par 25 suffrages, M. d'Eichthal en a obtenu 17.

M. Léon Lefébure a été député du Haut-Rhin au Corps Législatif, et député de la Seine à l'Assemblée nationale. Il fut sous-secrétaire d'État de novembre 1873 à juillet 1874. Il a fondé en 1890 l'Office central des Œuvres charitables destiné à mettre en rapport toutes les sociétés d'assistance privée.

Communications. 7 novembre. M. Gréard annonce que le catalogue de la bibliothèque Victor Cousin est achevé.

— M. Picavet donne lecture d'un mémoire intitulé « Saint Paul et Plotin ».

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

Institut de France. Séance publique annuelle des cinq Académies du lundi 26 octobre 1903, présidée par M. Georges Perrot. 1 broch. in-4°. Paris, Firmin-Didot, 1903.

Institut de France. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Séance publique annuelle du vendredi 13 novembre 1903, présidée par M. Georges Perrot. 1 broch. in-4°. Paris, Firmin-Didot, 1903.

Institut de France. Académie des Sciences. Discours prononcés à l'inauguration du monument élevé à la mémoire des deux frères Haüy à Saint-Just-en-Chaussée (Oise), le 8 novembre 1903. 1 broch. in-4°. Paris, Firmin-Didot, 1903.

Institut de France. Académie des Beaux-Arts. Séance publique annuelle du samedi 31 octobre 1903, présidée par M. Marqueste. 1 broch. in-4°. Paris, Firmin-Didot, 1903.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Fondation Eugène Piot. Monuments

et mémoires publiés sous la direction de MM. Georges Perrot et Robert de Lasteyrie, avec le concours de M. Paul Jamot. T. X. Fascicule 1. Paris, in-4°, 1903.

Sommaire : Max. Collignon : *Sculptures grecques trouvées à Tralles.* — S. Reinach : *Vase doré à reliefs.* — E. Pottier : *Note complémentaire sur Epilykos.* — P. Hartwig : *Danaé dans le coffre, hydrie appartenant au musée de Boston.* — J. Buche : *Le Mars de Coligny.* — Th. Reinach : *Note additionnelle sur le sarcophage de Sidamaria.* — André Michel : *La Madone dite d'Auvillers.* Ce fascicule contient dix planches.

Académie des Sciences. Mémoires de l'Académie des Sciences de l'Institut de France. T. XLVI, 1 vol. in-4°. Paris, Firmin-Didot, 1903.

Ce volume contient le mémoire suivant : *Recherches sur une propriété nouvelle de la matière, activité radiante spontanée ou radioactivité de la matière,* par M. Henri Becquerel.

H. D.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

ITALIE.

R. Accademia dei Lincei. Classe di scienze morali, storiche e filologiche. *Notizie degli Scavi.* Vol. X. Parte 2ª. Rome, 1902, in-4°. (*Suite*[1].)

Fascicule 5. Région V (Picenum). *Atri :* nécropole préromaine, découverte au lieu dit « la Pretara » (tombes consistant en une simple fosse, sans couvercle, et tombes munies d'un couvercle formé de grandes dalles de pierre du pays; dans la tombe xxix, squelette entier d'un guerrier avec toutes ses armes, dont une épée longue en fer, analogue à celles des nécropoles de Tolentino, d'Offida et d'Alfidena); — *Penne :* objets de fer et de bronze, dont une fibule qui rappelle à la fois celle de Palestrina et celle du type de « La Téne »; fig.; — *Bacucco :* pointe de flèche en bronze avec pédoncule et ailettes de type archaïque, identique à celles qui se trouvent dans les terramares; fig.; — *Castiglione Messer Raimondo :* fragment d'antéfixe en terre cuite, représentant Artémis ailée et tenant dans chaque main un animal féroce; — Rome. Entre l'église San Stefano Rotondo et l'ancienne villa Fonseca, ruines offrant les traces d'un violent incendie et appartenant à la célèbre maison des *Valerii,* changée en xénodochium de Saint-Erasme au vi^{e} ou au début du vii^{e} siècle; — fragments d'inscriptions latines, dont un, appartenant à un exemplaire des *fasti minores,* porte les noms des consuls en charge pendant les années 757-759 de Rome, 4-6 p. C., et un autre, une dédicace faite à un personnage de la *gens Valeria* par la ville marse de *Marruvium;* — nouvelles découvertes dans l'église de San Saba, sur le faux Aventin : constructions romaines, bassin sidérurgique, grand sarcophage, lampe de verre à triple chaîne, comme on en voit dans les fresques de Saint-Clément; plans et fig. [M. E. Cannizzaro, I. C. Gavini]. — Région I (Latium et Campanie). *Pompei :* pendeloque avec représentation d'Harpocrate enfant; vase de bronze à large embouchure, avec manche recourbé finissant en tête de Mé-

[1] Voir le numéro de novembre 1903, p. 645.

duse; — maison en face du n° 11 (quartier III, région V) : dans le tablinum, peintures représentant les quatre saisons, et dans l'atrium, figure de Mercure avec la bourse et le caducée [R. Paribeni].

Fascicule 6. Région XI (Transpadane). *Turin :* ruines de l'antique *Augusta Taurinorum* (restes de l'enceinte et des égouts romains) [A. d'Andrade]. — Région VI (Ombrie). *Terni :* très ancienne fontaine, avec mascaron de terre cuite, œuvre grossière d'un potier étrusque, sorte de tête de Neptune peinte en rouge et en vert [L. Lanzi]. — Rome. Nouveaux restes de la maison *Valerii* . quatre grandes bases de colonnes en marbre, et une colonne entière, chapiteaux ioniques, trois hermès de marbre grec. — Villa Brancaccio : tombe à fosse et objets divers qui peuvent se rapporter à la très ancienne nécropole de l'Esquilin. — Région I (Latium et Campanie). *Naples :* fragment de dalle antérieure d'un sarcophage chrétien orné de sculptures; grande muraille avec marques de tâcherons; recherches topographiques sur la *Neapolis* gréco-romaine (muraille d'enceinte; thermes); fig. [E. Gàbrici]. — Région III (Lucanie et Bruttii). *Pisticci :* vases trouvés dans des tombes lucaniennes et aujourd'hui conservés au musée de Tarente, entre autres hydrie à figures rouges représentant peut-être Pélée poursuivant Thétis; fig. [Q. Quagliati].

Fascicule 7. Région VII (Étrurie). *Mazzano Romano.* Fouilles du prince Filippo del Drago dans divers dépôts funéraires des environs de l'ancienne ville de Narce : dans la tombe 10, chambre rectangulaire avec trois sarcophages, débris de bijoux en or et en argent; vase en terre rouge, à tronc de cône, muni de quatre pieds et décoré de figures viriles de style oriental en bas-relief; olle à décor géométrique, dont une zone représente des poissons nageant à la file; — dans les tombes 37 et 54, lits funéraires formés de trois dalles de tuf disposées sur deux et quatre supports; — dans la tombe 50, hydrie à couverte rouge du type villeneuvien; 20 fig. [A. Pasqui]. — Rome. À San Saba sur l'Aventin, fragment d'inscription provenant probablement d'un monument élevé par la quatrième cohorte des vigiles ; autre fragment appartenant aux fastes d'un grand collège sacerdotal et se rapportant aux années 44-46 p. C. [Gatti]. — *Catacombes romaines.* Cimetière de Priscilla sur la via Salaria nuova : crypte qui, après avoir été primitivement un *nymphæum* appartenant à la villa des *Acilii Glabriones*, fondateurs du cimetière, semble avoir été transformée en chapelle funéraire pour le pape Marcellin; — Cimetière de Calixte : grande crypte où M^gr Wilpert croit reconnaître le sépulcre des martyrs Marcus et Marcellianus; — Cimetière et basilique de Sainte-Agnès sur la via Nomentana : inscriptions, dont une fragmentaire, prouvant que l'abside actuelle ne fut pas construite avant Honorius (625-38); — Cimetière de Saint-Hippolyte : très beau vestibule construit au IV^e siècle, décrit par Prudence dans son hymne XI en l'honneur de saint Hippolyte et restauré par le pape Vigile après la guerre des Goths : inscription funéraire dédiée à sa femme par *Aurelius Barbas*, vétéran de la X^e cohorte prétorienne au temps de Sévère et de Caracalla; — Cimetière d'Apronianus sur la voie latine : inscription funéraire datée du consulat de Modestus et d'Aronteus (372 p. C.) [O. Marucchi]. — Région I (Latium et Campanie). *Pompei :* dans la seconde maison après celle de Lucretius Fronto, deux grands bracelets d'or massif en forme de serpent à trois spires avec yeux de verre rapportés; — *Pouzzoles :* inscriptions funéraires, dont une dédiée à L. Terentius Valentinus, préfet de la *legio I Adjutrix* et de la *legio I Italica* [R. Paribani]. — Région IV (Samnium et Sabine). *San Lorenzo* et *San Vittorino* (commune de Pizzoli), *Collettara* (commune

de Scoppito) : inscriptions funéraires, sceau en bronze représentant la plante d'un pied humain, sur laquelle est gravé le nom RVSTICANI [N. Persichetti]. — *Sulmona :* fragment d'une inscription portant le nom de *Salavia Tertia* ou *Tertulla;* tombes à crypte; autre dépôt funéraire, contenant une centaine de tombes à inhumation [A. de Nino]. — Sicile. *Girgenti :* nouvelles découvertes sur la Rupe Atenea; plans [S. Bonfiglio].

Fascicule 8. Région VII (Étrurie). *Corneto Tarquinia :* vestiges d'un temple près de la ville étrusque (antéfixe en terre cuite représentant une tête de faune); fig. [A. Pasqui]. — Rome. Dans l'église Sainte-Praxède, grande plaque de marbre portant l'épitaphe d'*Adabrandus, primicerius scutariorum scholæ secundæ;* fig. [G. Gatti]. — Région I (Latium et Campanie). *Pompei :* graffito qui donne un hexamètre : *Hæc fuerat quæsita dies innoxia famæ* [R. Paribeni]. — Sicile. *Syracuse :* maison romaine, probablement du temps d'Auguste, plans; suite des fouilles de la nécropole des Grotticelli. *Gela* (Terranova de Sicile) : nouvelles fouilles dans la nécropole (pélikè avec un combat d'Amazones et la signature de Polygnote). *Molinello* (près d'Augusta) : 1° Dépôt funéraire sicule, petite amphore mycénienne; 2° Catacombe chrétienne, dite « grotta del Monaco », remontant environ à la fin du IIIe siècle et abandonnée au ve; fig. et plans [P. Orsi].

Fascicule 9. Région V (Picenum). *Ancône :* nécropole préromaine et romaine; tombes préromaines, du type Novilara, dont une contenant un squelette de guerrier, des armes, et des objets de bronze ornés d'ambre. Tombes de l'époque romaine : lit funéraire ἀμφικέφαλος ou ἀμφικνέφαλλος, orné de sculptures en os et en haut relief représentant des têtes de lions et des bustes de bacchantes; — autre lit funéraire du même genre, orné de têtes d'hommes, Dionysos, Hercule, et d'animaux, cheval, chiens, et près duquel on a recueilli un as romain en bronze, avec la légende C. SAX, ce qui permet de fixer la date de la tombe vers 168 a. C.; divers bijoux de femme. Dans les tombes à crémation d'époque romaine, quatre urnes cinéraires en plomb et un vase à parfums, de pâte de verre blanche et bleue, en forme d'alabastron. Découverte d'un des endroits où les cadavres étaient incinérés (*ustrinum*); 31 fig. [E. Brizio]. — Rome. Près de la place Colonna, fragment de conduite d'eau en plomb portant le nom de *Phoebianus,* tribun de la première cohorte des vigiles. Fouilles dans l'église de San Saba, sur l'Aventin : grand sarcophage orné de sculptures païennes; plans et fig. [M. E. Canizzaro. J. C. Gavini]. — Région IV (Samnium et Sabine). *Paganica :* tombes à inhumation; ruines du temple d'Hercule et cippes à inscriptions votives [N. Persichetti]. — Sicile. *Sant' Agata di Militello :* ruines d'une nécropole romaine [A. Salinas].

Fascicule 10. Région XI (Transpadane). *Broni :* cachette de cent monnaies consulaires romaines, de l'an 149 à l'an 54 a. C. environ, dont une de M. Fannius, de 149 [A. Taramelli]. — Région VI (Ombrie). *Città di Castello.* Fouilles à la Villa di Fabrecce : dépôt funéraire romain d'époque assez tardive : figurine de Centaure en bronze, remarquable surtout par le chiton très collant dont est revêtue la partie antérieure et qui pourrait faire penser à une Centauresse, type qui serait absolument nouveau dans l'art archaïque; casque de bronze, de forme non encore signalée en Étrurie, et qui remonte à un prototype grec très archaïque; vases d'argile à couvercles décorés, les uns de figures de chevaux, l'autre d'une colombe très primitive; grande amphore à larges anses décorée d'ornements géométriques et de deux che-

vaux courant; date : VIII^e^ et VII^e^ siècles a. C. [G. Pelligrini]. — RÉGION VII (Étrurie). *Sovana* (commune de Sorano). Découvertes dans la nécropole : 1° tombes archaïques destinées à un, deux ou trois cadavres (nombreux vases, *calefactoria*, objets divers en bronze et en fer), vers le milieu du VII^e^ siècle a. C.; 2° tombes de l'époque étrusco-romaine (vase étrusco-campanien très curieux, à représentations humaines, offrant une espèce de cannelle en forme de proue de navire, tout à fait pareille à celle qui se voit sur l'*æs grave* de Rome); fig. [G. Pellegrini]. — *Capodimonte :* tombes étrusques découvertes dans l'île Bisentina (lac de Bolsena) et prouvant que cette île était habitée à l'époque étrusque [G. Pellegrini]. — ROME. Au nord du mausolée d'Hadrien, cinq fragments d'une grosse plaque de marbre grec, complétant l'éloge de l'aurige du cirque *Avilius Teres, C. I. L.* VI, 10053 et 10054 [L. Borsari]. — RÉGION I (Latium et Campanie). *Pompei :* Grand théâtre, construit dans une section de cercle moindre que celle indiquée dans Vitruve; plan [R. Paribeni]. — RÉGION IV (Samnium et Sabine). *Alfedena :* Acropole de l'ancienne *Aufidena* (description du sanctuaire, probablement consacré à une divinité féminine; fig. [L. Mariani].

FASCICULE 11. (Transpadane). *Villarbasse :* inscription romaine au nom de *Quartus Cassius* [E. Ferrero]. — RÉGION VIII (Cispadane). *Bologne :* inscriptions funéraires trouvées dans le lit du Reno (cippe funéraire en forme d'autel, forme aussi rare à Bologne qu'elle est fréquente à Lyon, avec une *ascia* sur le piédestal); — colonne milliaire avec une magnifique inscription relatant que l'an 2 a. C. Auguste avait fait procéder à la réparation de la voie Émilienne depuis Rimini jusqu'au fleuve de la Trebia; placée au 79^e^ mille, c-à-d. près du beau pont sur le Reno dont on a découvert les ruines dès 1845 [E. Brizio]. — *Bertinoro.* Découverte préhistorique dans le fonds Panighina : vases d'argile et qui peuvent remonter à l'époque néolithique; fig. [A. Santarelli]. — ROME : inscriptions diverses, dont une portant le nom d'un *scriba cursorum* [G. Gatti]. — RÉGION I (Latium et Campanie). *Cumes :* grande tombe circulaire, avec une courte inscription osque du second siècle environ a. C.; — trois tombes archaïques grecques, dont deux à inhumation et une à crémation, les premières avec céramique probablement indigène, datant de la fin du VIII^e^ siècle environ a. C., et prouvant combien est insoutenable la tradition qui place la fondation de Cumes au XI^e^ siècle a. C. La tombe à crémation, très riche en objets d'or, d'électrum, d'argent, de bronze et de fer, identiques à ceux de la période dite d'*art orientalisant*, montre qu'à l'époque indiquée, ces objets en métal étaient importés à Cumes de la Grèce propre et surtout des colonies grecques de l'Asie Mineure. — Description du petit autel à encens, à terre cuite richement décorée, trouvé dans les fouilles de Cumes exécutées par Maglione, aujourd'hui au Musée national de Naples, et contemporain du mobilier décrit plus haut; fig. [G. Pellegrini]. — *Pompei :* région V, quartier III, n° 10, un hermès représentant un Bacchus indien; — dans les substructions du côté occidental du temple grec, pied d'une grande biche en terre cuite dont on avait déjà trouvé d'autres fragments; — jardin de la maison du Centenarius, fresques représentant une sorte de bosquet et rappelant les *nemora tonsilia* dont parlent les deux Pline; plan [R. Paribeni]. — Fouilles dans la contrada Bottaro, au S.-E. de Pompei : villa pseudo-urbaine, grand péristyle central avec trente colonnes cannelées à chapiteau dorique; quatre petits pilastres en marbre blanc surmontés d'hermès à deux têtes; — statuette en bronze représentant Hercule assis, complètement nu, barbu, couronné de lierre, tenant dans la main droite un skyphos à anses horizontales, à rapprocher de la

statuette d'Héraclès Epitrapezios, œuvre de Lysippe vue par Martial et Stace dans la maison de Nonius Vindex; — statuette d'hermaphrodite en marbre blanc, tenant dans sa main droite une sorte d'Éros et coiffé d'un voile qui revient couvrir les oreilles; plan et fig. [R. Paribeni]. — Région VI (Samnium et Sabine). *Vigliano :* tombes à inhumation de l'époque romaine, sur l'emplacement de l'ancienne *Fisternæ* [N. Persichetti]. — *Fagnano Alto :* sorte de cella mortuaire contenant, entre autres objets, des os travaillés qui rappellent ceux de *Corfinium* [A. de Nino]. — Région II (Apulie). *Oria :* tombe messapique (cratère à figures rouges représentant une ménade avec un satyre et deux éphèbes, de la seconde moitié du IVe siècle a. C.; origine de la décoration géométrique chez les céramistes indigènes de la Terre d'Otrante); fig. [Q. Quagliati].

Fascicule 12. Région X (Transpadane). *Mandello Vitta :* sépultures barbares contenant, entre autres objets, un scramasax [E. Ferrero]. — Région VI (Ombrie). *Cesi :* tombes romaines sur l'emplacement de l'ancienne *Carsulæ* [L. Lanzi]. — Région VII (Étrurie). *Mazzano Romano.* Continuation des fouilles du prince Filippo del Drago : partie supérieure d'un couvercle de bronze, formée d'un lis à quatre pétales, du milieu duquel émerge le buste d'une figurine virile cynocéphale avec les bras levés; débris d'une petite amphore de style nicosthénique, avec larges anses, décorés de deux griffons ailés; espèce de cratère portant une assez longue inscription étrusque et cinq oies très sommairement indiquées; fig. [A. Pasqui]. — Rome. Sur l'emplacement du palais Torlonia, tuyaux de plomb portant l'inscription *Laurenti v. c. regione VII* [G. Gatti]. — Sicile. *Molinello* (près d'Augusta) : discussion du travail du prof. Vincenzo Strazzulla publié dans l'*Archivio storico siciliano*, N. S., anno XXIV (1889); fig. [P. Orsi] — Tables pour l'année 1902.

Monumenti antichi publicati per cura della Reale Academia dei Lincei. Vol. XII, con 22 tavole e 300 incisioni (Milano, 1902, in-folio, 379 pages).

I. Fouilles de la mission italienne à Phaestos (Crète), 1900-1901. Rapport préliminaire. — Recherches et fouilles sur les acropoles de Phaestos. — Le palais mycénien de Phaestos. — Le mobilier du palais.

II. La nécropole barbare de Castel Trosino près d'Ascoli Piceno. — 1. Notes topographiques et archéologiques; 2. La nécropole barbare de Castel Trosino; 3. Description des fosses funéraires; 4. Données chronologiques; 5. Éléments statistiques résumés sur la nécropole. Appendice : Note sur les crânes de Castel Trosino. — Description des tombes et des objets qui y ont été trouvés. — Tombes archaïques découvertes dans les contrées « Fonte » et « Campo ».

L. Dorez.

RUSSIE.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE SAINT-PÉTERSBOURG.

Bulletin (*Jzvěstija*) d'avril à novembre 1902. Ainsi que nous l'avons fait remarquer (voir *Journal des Savants*, 1903, p. 238), ce *Bulletin* est commun aux diverses sections de l'Académie, mais il renferme des paginations spéciales pour chaque section. Outre les comptes rendus des séances que nous ne pouvons résumer ici, il renferme des travaux isolés, parmi lesquels nous citerons ceux qui ont trait aux sciences historiques : *Bibliographie des travaux de l'Académicien Soukhomlinov.* —

Hertz, *Rapport sur l'expédition entreprise en Sibérie pour déterrer les restes d'un mammouth* (curieuses photographies). — V. J. Sreznevsky, *Les manuscrits de la bibliothèque de l'Académie des Sciences.* — *Rapport sur les travaux de l'expédition polaire dirigée par le baron Toll.* — Shiratori, *Sinologische Beitræge zur Geschichte der Türkvölker.* — *Die wichtigsten Reformschriften vom Ende des neunzehnten Jahrhunderts.* — Salemann, *Musæi Asiatici Petropolitani notitiae.*

D'autre part, la Section russe de l'Académie a fait paraître trois volumes de *Mémoires.* Parmi les travaux qui les composent nous mentionnerons seulement : Jastrebov, *L'Unité des frères bohêmes.* — Syrku, *Études sur l'histoire des relations littéraires entre les Bulgares et les Serbes.* — Romanov, *Études sur l'argot.* — Tchernychev, *Études de dialectologie.* — Rogojine, *La censure à Moscou sous le règne de Paul I^er^.* — Volotsky, *Le dialecte de Rostov.* — Scheine, *Matériaux pour l'étude de la vie et de la langue des populations russes du nord-ouest de l'empire.* — L. N. Maïkov, *Matériaux pour la biographie du prince A.-D. Kantemir* (diplomate et poète, Kantemir représenta la Russie à Londres et à Paris; sa correspondance jusqu'alors inédite est pour la plus grande partie rédigée en français). — *Matériaux pour l'étude des parlers de la grande Russie.*

Mémoires de la Section d'histoire et de philologie :

Année 1901. — G. K. Schmid, *Ivan Boch à Moscou en 1578.* (Curieuse relation en latin d'un voyageur allemand qui fournit quelques détails nouveaux sur Ivan le Terrible; le texte est commenté en russe.) — Friedrich Westberg, *Die Fragmente des Toparcha Gothicus (anonymus Tauricus) aus dem 10. Jahrhundert.* (Ce travail est entièrement en allemand.)

Année 1902. — Eduard Kurtz, *Des Klerikers Gregorios Bericht über Leben, Wunderthaten und Translation der h. Theodora von Thessalonich.* (Texte grec et commentaire en allemand.) — Lappo Danilevsky et Miklachevsky, *Matériaux pour servir à l'histoire des péages au XVII^e^ siècle.* — S. N. Braïlovsky, *L'un des représentants du tiers parti au XVII^e^ siècle* (monographie concernant la vie et les œuvres de Carion Istomine, théologien, historien et pédagogue du XVII^e^ siècle). — N. A. Miklachevsky, *Les anciens cadastres russes.* L. L.

GRANDE-BRETAGNE.

La *Royal Society* a tenu sa séance solennelle le 30 novembre 1903 sous la présidence de Sir William Huggins. Après avoir entendu le discours du Président, le rapport annuel du Conseil et la proclamation des noms des lauréats des divers prix, la Société a procédé à l'élection d'un Secrétaire, l'une des deux places de Secrétaire étant actuellement vacante. Sir Archibald Geikie a été élu à une grande majorité; il avait pour concurrent M. W. D. Halliburton. L'éminent géologue Sir A. Geikie est, comme l'on sait, correspondant de l'Académie des Sciences (section de minéralogie) depuis 1891.

TABLES

DU JOURNAL DES SAVANTS.

ANNÉE 1903.

TABLE PAR NOMS D'AUTEURS.

Les noms imprimés en PETITES CAPITALES désignent les auteurs des articles. Les noms imprimés en *italiques* désignent les auteurs des ouvrages analysés ou annoncés. Les ouvrages anonymes sont relevés au premier mot du titre.

IMPRIMERIE NATIONALE.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

ERRATA.

Page 125, lignes 3 et 4, à partir du haut, lire : Parmi les quarante-neuf *fellows* fondateurs de la *British Academy*, l'Institut compte deux membres : M. Whitley Stokes et M. William Ed. Hartpole Lecky.

Page 551, note 7, dernière ligne, au lieu de *pouillège*, lire : *poûlège*.

Page 609, ligne 3, à partir du bas, au lieu de *Honneur*, lire : *Hommes*.

Le Gérant : Eug. Langlois.

BINDING SECT. MAR 2 7 1967

AS 161 J7 1903 Journal des savants

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY